



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN

2/96
AVRIL/MAI/JUIN

D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ψ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt – L-2450 Luxembourg

GOVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

IMPRESSUM



Direction de la publication:

Gast GENGLER

Rédacteur en chef:

Jean PICARD

Ont participé à la réalisation
de ce numéro:

Jean-Claude MULLER

Guy SCHULLER

Marcel ERNST

Mariette BREDIMUS

Photographies:

Jean PICARD

Marcel ERNST

Serge WALDBILLIG

André WEISGERBER

Impression:

Imprimerie Hengen s.à.r.l., Luxembourg

Plan d'action en faveur du secteur des classes moyennes

Regroupant quelque douze mille entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'HORECA ainsi que certaines professions libérales, assurant plus de quatre-vingt mille emplois, soit à peu près quarante pour cent de l'emploi intérieur, le secteur des classes moyennes est un pilier important de l'économie luxembourgeoise. Ses entreprises assurent une part essentielle de la formation professionnelle de notre jeunesse, et contribuent efficacement à la consolidation de notre tissu économique et à l'expansion du marché de l'emploi national.

Notre pays a besoin de petites et moyennes entreprises performantes qui, grâce à leur capacité d'adaptation aux mutations économiques, technologiques ou sociales, assurent le rôle de moteur de notre économie surtout en période de récession. Les PME ont toujours joué et continuent à jouer un rôle important au niveau de la création d'emplois. Au cours des dix dernières années, le secteur a créé plus de vingt mille emplois supplémentaires, dont quelque onze mille par des entreprises artisanales et commerciales occupant moins de cinquante salariés. Les PME assurent une offre optimale de produits et services et contribuent ainsi dans une large mesure à la satisfaction des besoins de notre population. Enfin, elles remplissent une fonction importante de sous-traitance pour le secteur industriel.

Afin de préserver à notre économie un tissu artisanal et commercial performant et dynamique, il est important d'assurer à nos entreprises un environnement fiscal, commercial, économique et social favorable à leur développement.

Dans l'objectif de consolider l'emploi et de renforcer la compétitivité de nos entreprises indépendantes dans un contexte de concurrence accrue et d'importantes et rapides mutations économiques et sociales, le Gouvernement a établi un programme d'action en faveur des PME qui s'articule autour de dix axes principaux.

Ce programme se veut au service tant des entreprises que du marché de l'emploi. L'emploi passant par la promotion de l'esprit d'entreprise et d'initiative, il s'agit d'éveiller l'intérêt des jeunes pour les activités artisanales et commerciales et de les encourager à créer leur propre entreprise, en améliorant l'image de marque des secteurs de l'artisanat et du commerce, en promouvant le rôle moteur joué par l'entrepreneur dans notre société et en développant une réelle culture d'entreprise.



Le Ministre Fernand BODEN, assisté de M. Norbert HAUPERT, Administrateur général, lors de la présentation du plan d'action pour les classes moyennes

1. Encourager la création d'entreprises nouvelles et la reprise d'entreprises existantes

1.1. Favoriser l'accès au statut d'indépendant dans l'artisanat et le commerce tout en garantissant un niveau de qualification adéquat pour nos chefs d'entreprises

1.1.1. Rendre plus flexible les conditions d'accès aux professions de l'artisanat et du commerce aux détenteurs de diplômes de fin d'études secondaires, supérieures et universitaires.

Réduire les périodes de pratique professionnelle imposées aux détenteurs des diplômes de fin d'études secondaires et supérieures pour obtenir une équivalence avec le brevet de maîtrise.

1.1.2. Encourager les détenteurs d'un certificat d'aptitudes techniques et professionnelles à s'établir à leur propre compte dans un métier secondaire ou à effectuer à titre d'indépendant des travaux de réparation et d'entretien dans certains métiers, en facilitant les conditions d'accès à ces professions.

Réduire la pratique professionnelle pour les détenteurs de CATP prévue à l'article 14b) de la loi du 28 décembre 1988 pour effectuer, à titre d'indépendant, des travaux de réparation et d'entretien. Actuellement, la durée de cette pratique profes-

sionnelle est de 20 ans. Il est prévu de la réduire à cinq ans, durée normale pour un détenteur d'un CATP de se préparer au brevet de maîtrise. Le détenteur du CATP qui désire s'établir à son compte pour effectuer des travaux de réparation et d'entretien sera obligé de suivre des cours en gestion d'entreprise afin de se préparer au statut d'entrepreneur indépendant.

1.2. Faciliter l'accès aux moyens financiers nécessaires au démarrage d'une entreprise

1.2.1. Renforcer le capital de couverture des mutualités d'aide aux PME afin d'augmenter leurs capacités de cautionnement de jeunes entrepreneurs démunis de garanties réelles suffisantes.

Cette année, un crédit de 3 millions est prévu à l'article 21.0.52.000 du budget du département des Classes Moyennes. Il s'agit de poursuivre cette dotation pour encourager les mutualités à s'engager davantage dans le cautionnement de jeunes entrepreneurs démunis de garanties réelles suffisantes pour pouvoir bénéficier auprès des instituts bancaires d'un prêt nécessaire au démarrage d'une entreprise.

1.2.2. Ajuster les modalités d'allocation de la prime d'épargne de premier établissement qui sera étendue aux s.à r.l. unipersonnelles.

Les problèmes d'accéder aux crédits bancaires sont les mêmes pour la s.à r.l. unipersonnelle que pour les personnes physiques. Il est donc proposé d'inclure les s.à r.l. unipersonnelles au cadre des bénéficiaires de ladite prime.

2. Renforcer la compétitivité de nos entreprises.

2.1. Appuyer les efforts de modernisation, d'expansion et de rationalisation des entreprises existantes.

2.1.1. Maintenir et adapter les instruments de soutiens financiers publics prévus par la loi ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat, par la Société Nationale de Crédit et d'Investissement ainsi que par le plan quinquennal d'amélioration de l'infrastructure touristique.

2.1.2. Renforcer les aides destinées aux investissements effectués dans le domaine de la recherche, dans l'intérêt de la protection de l'environnement ou pour permettre aux entreprises d'accéder aux nouvelles technologies de l'information.

2.1.3. Encourager la création de zones d'activité à caractère régional ou local accessibles notamment aux PME.

Le Gouvernement continuera à créer des zones d'activités à caractère régional accessibles prioritairement aux PME. Certaines zones, en partie des zones d'activité économiques à caractère national, ont été reclassées en vue d'accueillir des entreprises artisanales et commerciales. Actuellement une centaine de hectares sont disponibles à travers tout le pays, des cantons de CLERVAUX, de WILTZ et de REDANGE dans le Nord, d'ECHTERNACH et de GREVENMACHER dans l'Est ainsi que diverses zones dans les régions du Centre et du Sud (EHLERANGE, CONTERN, BASCHARAGE, DIFFERDANGE etc.) D'autres sont en projet: extension à ECHTERNACH, nouvelles zones à HOSINGEN et dans le canton de REMICH, création d'une zone réservée aux entreprises de construction à BETTEMBOURG. La restructuration de certains sites sidérurgiques dans le Sud du pays permettra par ailleurs de développer d'autres zones permettant l'établissement de PME.

2.2. Faciliter la restructuration et favoriser la collaboration des entreprises.

2.2.1. Assouplir les conditions imposées à un détenteur d'une autorisation d'établissement d'exercer une activité à connexité technique à celle pour laquelle il détient une autorisation.

Réduire la durée de la pratique professionnelle prévue par le règlement grand-ducal du 15 septembre 1989 susmentionné, qui est de six ans pour un titulaire d'un agrément gouvernemental qui veut également un métier à connexité technique avec le sien.

2.2.2. Favoriser dans le secteur de la construction la collaboration des différents corps de métier.

Dans le cadre des soumissions publiques, les associations momentanées de plusieurs entreprises pour la réalisation d'un travail d'une certaine envergure sont tolérées et souvent retenues. Des associations similaires doivent être encouragées dans le domaine de la construction de logements afin d'encourager les entreprises artisanales luxembourgeoises de s'engager davantage sur le marché de la construction clé en mains.

2.3. Favoriser le développement économique des PME.

2.3.1. Maintenir un niveau élevé des investissements publics.

Le maintien d'un niveau élevé d'investissements directs ou indirects des pouvoirs publics permet de réduire au mieux les fluctuations conjoncturelles dans le secteur de la construction, fluctuations qui découragent l'investissement, la qualification, la recherche et le développement de nouveaux produits. Ainsi il sera possible de créer un environnement stable pour la croissance, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail.

A cet effet le programme d'investissements publics pluriannuel pour les prochaines années, l'exécution des programmes quinquennaux portant sur l'équipement sportif ou touristique et sur les constructions d'ensembles de logements, les aides directes du Ministère du Logement à la construction ainsi que les remboursements de TVA accordés pour les dépenses effectuées dans l'intérêt de la construction d'habitations contribueront à maintenir la demande sur le marché de la construction à un niveau appréciable.

2.3.2. Éviter en cas d'introduction de nouvelles charges sociales, de défavoriser les entreprises à forte intensité de main-d'oeuvre par des prélèvements obligatoires pesant sur l'emploi.

Les entreprises luxembourgeoises étant confrontées à des charges salariales directes élevées, leur compétitivité au niveau des coûts salariaux vis-à-vis des entreprises étrangères ne peut être assurée qu'à travers une réduction des charges salariales indirectes. Dans cette optique et pour encourager le maintien de l'emploi le Gouvernement a récemment déchargé les entreprises de leur contribution au Fonds des allocations familiales.

Dans le contexte de nouvelles charges qui se pointent à l'horizon il faut éviter de défavoriser les entreprises à forte intensité de main-d'oeuvre afin d'assurer la compétitivité de nos entreprises vis-à-vis de celles des pays voisins opérant comme elles sur le marché de la Grande Région.

2.3.3. Alléger les charges grevant les entreprises notamment celles ayant trait aux garanties et cautionnements.

2.4. Encourager et soutenir la fabrication et la commercialisation de produits de qualité.

Les exigences des consommateurs en matière de qualité des produits sont croissantes. Aussi est-il important d'assurer la qualité des produits et de gagner la confiance des consommateurs par des labels de qualité dûment contrôlés et par des méthodes de production naturelles et respectueuses de l'environnement. Une diversification de la palette des produits de qualité notamment dans le domaine agro-alimentaire doit être favorisée et l'élaboration de concepts globaux pour leur promotion et leur commercialisation est à encourager.

Dans le même souci de garantir une production de qualité de la part de nos entreprises, il est recommandé d'encourager les PME d'adhérer à un système assurance-qualité. La mise en place d'un tel système assurance qualité oblige en effet l'entreprise à reconsidérer l'ensemble de son processus de fabrication ou de prestation de service ce qui, dans la plupart des cas, engendre une production plus rentable et à qualité plus constante. Il est donc important pour nos entreprises de s'engager dans cette voie si elles veulent assurer leur compétitivité sur le marché surtout dans le domaine de la sous-traitance étant donné que la plupart des grandes entreprises faisant appel aux sous-traitants ont déjà adopté un tel système.

3. Créer un environnement fiscal incitant à l'investissement et stimulant l'esprit d'entreprise.

Un paquet global de mesures fiscales visant la consolidation de l'emploi et le développement de notre économie sera présenté par le Gouvernement à brève échéance.

Ce programme comportera bien évidemment des mesures dans l'intérêt des PME notamment des mesures qui incitent à l'investissement, qui favorise l'autofinancement des entreprises et qui renforcent leur compétitivité.

4. Assurer les conditions d'une concurrence saine et loyale sur le marché national.

4.1. Combattre toute distorsion de concurrence sur le marché national de la part d'entreprises violant nos réglementations en matière de sécurité sociale et de droit du travail.

Les actions coup de poing coordonnées par le Ministère des Classes Moyennes en collaboration étroite avec le Centre Commun de la Sécurité Sociale, les Administrations des Douanes et Accises, de l'Emploi et de l'Inspection du Travail et des Mines, la Gendarmerie et la Police seront poursuivies et, en cas de besoin, intensifiées.

L'Administration des Douanes sera chargée des contrôles en matière de travail clandestin et une disposition afférente sera insérée dans le projet de loi actuellement en élaboration et modifiant la loi sur le droit d'établissement.

4.2. Créer des décharges en nombre suffisant et décentralisées afin de permettre aux entreprises indigènes d'évacuer les déchets inertes à des conditions analogues à celles de leurs concurrents étrangers.

A l'heure actuelle les décharges d'ALTWIES et de MOMPACH fonctionnent sans incident notable. La mise en place des décharges de NOTHUM et de SOLEUVRE devraient se réaliser cette année. Les contacts et pourparlers entre toutes les instances concernées devraient être approfondies afin d'aboutir dans les meilleurs délais à la réalisation d'une infrastructure nationale et régionale adéquate.

En attendant une solution globale, la réouverture de certaines déponies locales, qui acceptent les déblais de chantiers immobiliers de zones bien définies, conduirait à une amélioration certaine de la situation actuelle.

4.3. Introduire en droit national la clause de réserve de propriété afin de permettre à nos entreprises d'accéder, comme leurs concurrents étrangers, plus facilement au crédit fournisseurs.

La clause de réserve de propriété consiste en une stipulation pour laquelle le vendeur de biens meubles s'en réserve la propriété jusqu'au paiement complet par l'acheteur du prix convenu. Actuellement la clause est valable entre parties mais elle n'est pas opposable aux tiers. L'absence de cette disposition dans notre législation empêche nos entreprises d'accéder

aux centrales d'achat de groupements d'indépendants étrangères qui offrent à leurs associés des conditions de paiement (délais) intéressantes pour l'approvisionnement de leurs stocks.

5. Encourager et soutenir les PME dans leurs activités transfrontalières

5.1. Supprimer les entraves que rencontrent nos entreprises lorsqu'elles vont prester des services à l'étranger.

Le groupe de travail institué par le Gouvernement pour combattre les entraves auxquelles sont confrontées les entreprises établies au Grand-Duché lorsqu'elles vont prester des services à l'étranger poursuivra ses interventions afin d'aboutir à une suppression de toutes les entraves administratives non fondées.

5.2. Soutenir les initiatives d'information et de coopération des PME au niveau de l'Union Européenne.

La Commission de l'UE a établi un système d'information (Euro Info Center) et des services de coopération (Bureau de rapprochement des entreprises) devant permettre aux PME d'étendre leur marché au-delà des frontières nationales et de pouvoir tirer pleinement profit du Marché Intérieur. Ils permettent à toutes les entreprises en Europe d'avoir accès aux informations nécessaires en relation avec le Marché Intérieur ainsi qu'avec les autres pays et régions de l'Union Européenne.

5.3. Encourager la promotion des activités et des produits de nos PME à l'étranger.

La promotion des produits et services nationaux est un élément important pour le développement des activités transfrontalières de nos PME. La création de labels de qualité et la diversification de la palette des produits du terroir faciliteront les activités de promotion qui devront être renforcées notamment par une participation plus poussée et plus ciblée sur les foires importantes.

Le système informatisé d'information et de réservation touristiques dont la mise en oeuvre est imminente sera un outil performant de promotion de nos produits et services touristiques tant pour nos agences à l'étranger que pour les opérateurs touristiques du pays.

5.4. Favoriser la coopération transfrontalière des autorités publiques ainsi que des organisations professionnelles dans l'intérêt du développement de notre économie.

6. Adapter les mesures en matière de politique salariale aux besoins des petites et moyennes entreprises.

6.1. Rendre plus flexible la législation portant réglementation de la durée du travail en vue d'assurer la possibilité de périodes de référence plus longues.

6.2. Encourager l'institution d'un système d'octroi d'une rémunération de compensation en cas d'inactivité imprévisible et prolongée aux indépendants exploitant une entreprise en leur nom personnel.

6.3. Faciliter l'accès au chômage partiel aux petites et moyennes entreprises.

7. Améliorer l'environnement administratif des PME.

7.1. Améliorer les relations entre administrations et administrés.

- Eliminer les situations de silence administratif. Des délais de réponse devraient être plus souvent précisés dans les textes légaux ainsi que dans les règlements.
- Instituer d'une façon générale l'obligation de faire parvenir aux entreprises un accusé de réception pour régulariser les contacts entre administrations et entreprises.
- Introduire d'une façon générale l'obligation d'informer les entreprises sur les pièces manquantes au dossier en cas de retour à l'entreprise expéditrice d'un dossier de demande administrative incomplet.
- Réaliser des check-lists sur les formalités à remplir et les administrations à contacter en vue de mettre en oeuvre une procédure administrative quelconque en rapport avec l'exécution de l'activité régulière d'une entreprise.

7.2. Réduire les travaux administratifs des PME, simplifier les formalités et procédures des déclarations et éviter les déclarations multiples par une meilleure coopération des différentes administrations et éventuellement par la création de centres de formalités (guichet unique de déclaration des formalités administratives).

- Etudier les simplifications à apporter aux différents modèles de formulaires
- Simplifier les modalités d'affiliation et de désaffiliation
- Simplifier certaines procédures de déclaration (remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie p.ex.).
- Eviter les déclarations multiples en autorisant d'une façon plus flexible l'échange d'informations entre administrations par un assouplissement de la législation sur la protection des données informatisées.
- Analyser l'opportunité de la création de «centres de formalités» auprès des Chambres patronales.

7.3. Intensifier la collaboration entre administrations et milieux professionnels en vue d'une meilleure information réciproque surtout dans les phases initiales d'élaboration de nouvelles réglementations et directives.

Evaluer pour chaque initiative législative et réglementaire son impact sur l'environnement des petites et moyennes entreprises.

Institutionnaliser un dialogue régulier et des échanges de vue périodiques entre les ministères ou administrations et les organisations représentatives des PME afin de donner à ces dernières la possibilité de réagir et de communiquer leurs observations préalables par rapport à toute nouvelle initiative importante engagée par les autorités publiques sur le plan national ou communautaire.

Les fiches d'impact devraient servir à décrire selon un schéma précis les répercussions sur l'environnement des PME et sur les entreprises directement concernées d'une législation, d'une réglementation ou d'une mesure à mettre en oeuvre par le législateur ou par une administration spécifique. Une fiche d'impact PME pourrait ainsi illustrer de façon nuancée les effets

de projets ou propositions de loi ou de règlements.

Le contenu de chaque fiche d'impact devra être analysé et suivi par une personne responsable pour la coordination auprès du Ministère des Classes Moyennes qui en tant que personne de référence devrait servir de lien par rapport aux milieux professionnels susceptibles de donner un avis préalable.

7.4. Simplifier les travaux administratifs relatifs aux enquêtes statistiques.

- Elaborer un plan comptable harmonisé qui permettrait d'une part à l'entreprise enquêtée d'automatiser plus facilement l'établissement des réponses aux enquêtes, et d'autre part la création d'une centrale des bilans qui permettrait de réduire la taille des échantillons et la fréquence des enquêtes.
- Préparer ensemble avec les chambres professionnelles les campagnes d'information lors du lancement de nouvelles enquêtes.
- Etudier la simplification de nomenclature et la saisie unilatérale du système des déclarations Intrastat.

7.5. Adapter les prescriptions en matière de *commodo-incommodo* aux particularités des PME.

- Mieux tenir compte des particularités des PME dans les prescriptions en matière *commodo-incommodo*. Il est prévu de réduire les délais, d'alléger les formalités et les procédures pour les PME dont les activités ne tombent généralement pas sous les établissements de la classe 1, ou qui ont une incidence moins prononcée sur l'environnement naturel et humain.
- Elaborer et mettre à jour les demandes types pour les PME et élaborer un guide d'information en matière de *commodo-incommodo*.
- Simplifier la procédure d'autorisation en matière de transport de déchets.

8. Assurer l'équilibre entre l'activité commerciale des centres villes et des grandes surfaces périphériques.

8.1. Freiner l'implantation de grandes surfaces nouvelles en zone verte et à la périphérie des centres urbains par l'introduction de cri-

tères plus rigoureux pour obtenir une autorisation particulière d'établissement.

La densité des grandes surfaces de distribution a atteint un certain niveau de saturation. La création de nouvelles surfaces sans suppression de surfaces existantes risque de perturber l'équilibre local, régional ou même national de notre distribution et d'aboutir à l'apparition de friches commerciales difficilement gérables. Une modification de la loi relative au droit d'établissement renforcera les critères d'autorisations particulière pour l'établissement de grandes surfaces en vue de freiner leur implantation.

8.2. Encourager l'établissement et le maintien d'entreprises de distribution en milieu urbain.

8.3. Assurer l'approvisionnement de la population des régions rurales par le soutien d'implantations de petits commerces à rayons multiples et de commerces ambulants.

8.4. Encourager et appuyer l'initiative privée lors de la création de groupements d'achats pour le commerce de détail.

8.5. Libéraliser la limitation du nombre de filiales autorisées tout en garantissant la qualité des services y prestés par l'exigence d'une qualification suffisante des personnes en charge de la gestion journalière de la filiale.

Pour permettre aux petites entreprises commerciales et artisanales de rentabiliser leur savoir faire et leurs investissements, elles doivent parfois pouvoir tabler sur un chiffre d'affaires plus volumineux. A cette fin la limitation du nombre de filiales qui est de cinq sera supprimée et une modification de la loi d'établissement dans ce sens est envisagée. Cependant, afin de garantir la qualité du service offert dans les filiales en l'absence du patron il est prévu d'introduire l'obligation d'avoir dans chaque filiale une personne au moins qui satisfait à certains critères de qualification professionnelle.

9. Assurer la qualification des chefs d'entreprises et des cadres dirigeants

- 9.1. Garantir la qualité de la formation initiale et continue des chefs d'entreprises artisanales par la réforme de la loi sur le brevet de maîtrise.
- 9.2. Encourager et appuyer la formation continue des salariés et chefs d'entreprises ainsi que des personnes exerçant une profession libérale par l'élaboration d'une loi cadre relative à la

formation professionnelle continue.

- 9.3. Accélérer la réalisation du projet de construction du Centre de Formation Professionnelle Continue à ESCH-LALLANGE.

10. Assurer le suivi régulier des activités des PME par l'établissement périodique d'un rapport général sur la situation des entreprises du secteur.

10.1. Instituer une commission nationale des PME regroupant des représentants du secteur public et des milieux professionnels représentatifs ayant pour mission de suivre l'évolution des PME et d'analyser leurs problèmes dans un rapport général sur la situation des PME à publier régulièrement.

10.2. Établir des statistiques qui mettent en valeur l'activité des PME.

DuPont: Nouvelle ligne de production à CONTERN



Le Ministre Robert GOEBBELS entouré des responsables de DuPont Luxembourg lors de la Conférence de presse

Au cours d'une conférence de presse tenue le 2 avril 1996 en présence du Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS, DuPont a annoncé la construction d'une nouvelle ligne de production de Feuil Polyester MYLAR à LUXEMBOURG.

Il s'agit de la 5^e ligne Mylar qui sera implantée sur le site de CONTERN, représentant un investissement de l'ordre de 2,4 milliards de francs luxembourgeois en bâtiments et équipements.

Environ 100 nouveaux emplois s'ajoutent aux effectifs actuels de 1300 personnes de DuPont au Luxembourg.

La nouvelle ligne produira des films PET (téréphthalate de polyéthylène) très minces

pour condensateurs (épaisseur 0,6 micron), ainsi que des films coextrudés pour des applications industrielles telles que l'emballage. Elle sera la première ligne au monde à produire à l'échelle industrielle des films PEN (naphtalate de polyéthylène) très minces (à partir de 0,6 micron). Ces films auront une résistance thermique nettement plus élevée que les films PET, ce qui les rendra particulièrement aptes à la fabrication de condensateurs de montage de surface (CMS).

Les feuil minces et ultra-minces produits sur la nouvelle ligne trouveront également une application dans le domaine électronique et dans l'impression par transfert thermique.

DuPont mettra en oeuvre une technologie de fabrication originale, développée par le groupe et brevetée, à savoir l'étréage bi-axial simultané (SBS) utilisant la technique du moteur synchrone linéaire, qui sera une première mondiale pour l'industrie du film de polymère.

Cette nouvelle technologie a été mise au point conjointement par les ingénieurs de DuPont à LUXEMBOURG et par l'unité de recherche pour films de DuPont installée à CIRCLEVILLE/Ohio.

Elle entraînera un accroissement substantiel de la productivité en raison d'une augmentation de la vitesse d'étréage du film. De plus, le nouveau procédé d'extrusion permettra de diversifier les caractéristiques du film qui pourra trouver de multiples applications.

Le Ministre de l'Économie s'est félicité de cet important projet d'investissement et de la création de 100 nouveaux emplois à un moment où la sidérurgie luxembourgeoise se trouve à nouveau confrontée à une réduction significative de ses emplois. Il a remercié les dirigeants du groupe DuPont pour avoir une nouvelle fois retenu le Grand-Duché de LUXEMBOURG pour ce projet industriel de grande envergure.

Il a également souligné l'effort de recherche important qui a mené au développement de la nouvelle Ligne 5, fourni en grande partie par une équipe d'ingénieurs du site luxembourgeois. Désormais, l'usine de DuPont à LUXEMBOURG a dépassé clairement le stade de simple unité de production et pourra être considérée comme un pôle de technologie avancée du film polyester, non seulement au sein du groupe DuPont, mais aussi au niveau de toute l'industrie.

Présentation du Rapport Annuel 1995 du «Centre de Recherche Henri TUDOR»

Le 2 avril 1996 a eu la présentation publique du «Rapport Annuel 1995» sous la présidence de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Pro-

fessionnelle. Le programme prévoyait la présentation des principaux résultats de la recherche obtenus en 1995 par les chercheurs eux-mêmes et la présentation publique du rapport annuel 1995.



Grand intérêt du Ministre Madame HENNICOT-SCHOEPGES pour les résultats de la recherche du Centre Henri TUDOR

Sensibilisation des Jeunes aux problèmes du Tiers Monde

L'Afrique est à la fois un continent qui fascine et qui fait peur. Le manque d'informations et d'expériences concernant l'Afrique donne lieu à toutes sortes de clichés et de fantasmes. Pour permettre aux élèves d'aller à la rencontre de ce continent, le Service National de la Jeunesse, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, a proposé un stage intitulé «Into Africa».

Ce stage a eu lieu au Centre Marienthal les 1^{er} et 2 avril 1996 et s'est adressé aux jeunes de 16 à 18 ans.

Par des échanges avec des Africains, par des jeux de rôle et de simulation, mais aussi en goûtant à la cuisine africaine, les élèves furent amenés à porter un regard nouveau sur l'Afrique.

La soirée du lundi fut animée par le musicien congolais Gilbert MASSALA. Ses chansons, parfois tendres, parfois engagées, sont loin du cliché du tam-tam auquel on a souvent tendance à réduire la musique africaine.

Signature d'une Convention de non-double imposition entre le Luxembourg et les États-Unis



MM. POOS et CONSTANTINOU signent la Convention entre le Luxembourg et les États-Unis.

Le 3 avril 1996, M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, a procédé avec M. Clay CONSTANTINOU, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique à Luxembourg, à la signature de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de LUXEMBOURG et le Gouvernement des États-

Unis d'Amérique tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. La cérémonie a eu lieu au Ministère des Affaires Étrangères.

Cette Convention remplace celle du 18 décembre 1962. Son texte a été adapté à la structure et au contenu de la conven-

tion-modèle de l'O.C.D.E. et tient compte des modifications législatives en matière fiscale intervenues au Luxembourg et aux États-Unis.

La nouvelle Convention a pour objet d'éliminer les obstacles d'ordre fiscal qui peuvent freiner ou entraver les investissements, le flux des capitaux et des marchandises. Elle protège tant les personnes morales que les personnes physiques contre la double imposition et améliore ainsi l'échange des citoyens des deux États dans des domaines aussi variés que les secteurs de l'industrie et des services, la culture, le sport, etc.

Les dispositions de la Convention suivent dans les grandes lignes le modèle de convention de l'O.C.D.E., organisation dont les deux États sont membres. Elles présentent cependant certaines particularités qui prennent en compte la politique conventionnelle des deux pays. Signalons à titre d'exemple les stipulations sur la limitation des avantages de la convention qui se trouvent dans toutes les conventions fiscales récentes conclues par les États-Unis.

La Convention doit être ratifiée dans les deux États. Elle entrera en vigueur au moment de l'échange des instruments de ratification et ses dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier suivant immédiatement l'entrée en vigueur de la Convention.

M. ESTGEN à l'honneur

Le 3 avril 1996, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis, pour son engagement européen, la médaille d'or de la Fondation du Mérite Européen à Monsieur Nic ESTGEN.

Le Chanoine l'Abbé André HEIDERSCHIED, représentant le Président de la Fondation du Mérite Européen M. François VISINE, lors de sa laudatio.



La mort tragique de Ronald H. BROWN, Secrétaire d'État américain au Commerce, le 3 avril 1996

L'avion qui devait transporter le Secrétaire d'État et une mission économique américaine à DUBROVNIK en Croatie s'écrasa, ne laissant aucun survivant. Parmi les victimes figure aussi le Directeur des ventes de GUARDIAN EUROPE au Luxembourg, David L. FORD.

Le Secrétaire d'État américain au Commerce, Ronald H. BROWN est mort dans cet accident d'avion, le 3 avril 1996, près de la ville croate de DUBROVNIK.

Ron BROWN et une importante délégation économique américaine furent en mission officielle se déroulant dans le cadre des contacts internationaux, en vue de la reconstruction de la Bosnie, meurtrie par une guerre civile qui a duré 5 ans et fait des dizaines de milliers de morts.

Vers 15 heures, le 3 avril, dans un brouillard épais et sous une pluie battante, le Boeing 737 devant amener ses 33 passagers à DUBROVNIK, point de départ de la mission, semble avoir été déstabilisé par des vents tourbillonnants particulièrement violents ce jour-là autour d'un aéroport dont même les meilleurs pilotes redoutent les conditions d'atterrissage spécialement dangereuses.

L'accident du 3 avril 1996 devait ainsi coûter la vie à ces Américains venus pour participer activement à la reconstruction de la Bosnie, avec, à leur tête un des ministres les plus compétents de l'administration du Président Bill CLINTON, le Secrétaire d'État au Commerce, Ronald H. BROWN, âgé de 54 ans.

La nouvelle de sa mort fut ressentie de manière douloureuse à travers le monde

et spécialement au Luxembourg, où Ron BROWN avait beaucoup d'amis, dont, notamment, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, que M. BROWN avait reçu en août 1995 lors de la visite officielle du Premier Ministre aux États-Unis d'Amérique pour une réunion de travail, suivie d'un déjeuner. Ron BROWN avait à l'époque accepté de visiter le Luxembourg au cours de l'année 1996. Le Secrétaire d'État au Commerce américain



Monsieur Ron BROWN représenta le Gouvernement américain lors des cérémonies marquant le Cinquantenaire de la Libération du Grand-Duché de Luxembourg, les 9 et 10 septembre 1994. Il fut, à cette occasion, reçu en audience par le GRAND-DUC.

avait également représenté son pays à LUXEMBOURG à l'occasion des Cérémonies de Commémoration du Cinquantenaire du début de la Bataille des Ardenes, en décembre 1994.

La même année, Ron BROWN s'était acquis les sympathies luxembourgeoises en jouant de son influence auprès du Président CLINTON pour obtenir le maintien des dépôts militaires des WSA au Luxembourg.

Né en 1941 dans la capitale WASHINGTON, Ron BROWN passa sa jeunesse dans le quartier new yorkais de HARLEM, où son père fut gérant d'un hôtel. Suite à l'obtention d'une bourse d'études, il fréquenta le Middlebury College dans le VERMONT et, plus tard, travailla comme aide social à NEW YORK tout en suivant, par cours du soir, des études de droit à la St. John's University.

Sa carrière politique débuta en 1979 en tant que chef adjoint de la campagne présidentielle du Sénateur démocrate Edward KENNEDY. En 1980, il devint conseiller de la Commission des Affaires juridiques du Sénat, de 1981 à 1985 il fut Vice-Président du Parti démocrate, dont il fut élu Président en 1989.

Sa vie durant, Ron BROWN fut toujours le premier: le premier de sa promotion universitaire, le premier associé dans une étude d'avocats de renom à WASHINGTON, le premier Président de couleur du Parti démocrate aux États-Unis (de 1989 à 1993) et le premier Secrétaire d'État de couleur au Commerce. Ceux qui le fréquentaient lui attribuèrent des qualités exceptionnelles, tant sur le plan diploma-

tique que sur le plan stratégique. En tant que Président du Parti démocrate, il fut à l'origine du renouveau de ce parti, le sortant de son «agonie» après 3 élections présidentielles perdues et en oeuvrant intelligemment et de manière décisive pour l'élection de Bill CLINTON à la Présidence des États-Unis, en 1992.

Nommé au Département du Commerce en 1993, Ron BROWN se forgea rapidement une réputation de défenseur des petites et moyennes entreprises, ce qui lui valut la reconnaissance de toutes les parties impliquées.

Parmi les victimes de cet accident tragique du 3 avril près de DUBROVNIK fut également David L. FORD, Directeur des ventes de GUARDIAN EUROPE et de LUXGUARD, le producteur de verre flot-

té implanté au LUXEMBOURG. David FORD résida à Luxembourg depuis 1981. Sa société lui rendit un dernier honneur par un service commémoratif au grand auditoire du Conservatoire de Musique de la Ville de LUXEMBOURG, le 10 mai 1996. À cette occasion, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER transmit un télégramme à Madame Deborah FORD, l'épouse de David L. FORD, et à sa famille:

Madam,

I am deeply distressed by the news of your husband's passing away under such tragic circumstances in Croatia. I would like to express to you personally and to your children, Kathryn and Douglas, my warmest sympathy and condolence.

We recognize especially the role that your husband, David L. FORD, played in establishing GUARDIAN EUROPE in Luxembourg, thus helping to intensify the relations between Luxembourg and the United States of America.

We are proud to have had David L. FORD amongst us for so many years in Luxembourg and are deeply saddened by his cruel departure.

I would like to assure you that Luxembourg will always be honoured to have your family as citizens of this country.

Assuring you of my prayers, I remain

Yours sincerely
Jean-Claude JUNCKER
Prime Minister

Messages de condoléances

Décès de Monsieur Ron BROWN, Secrétaire américain au Commerce

Mr Bill CLINTON
President of the United States of America
The White House
Washington, DC
USA

The Grand Duchess and I have heard with deep sorrow the news of the tragic air crash near Dubrovnik where your Secretary of Commerce Mr. Ron BROWN with more than 30 US citizens lost their lives.

The Luxembourg people join us to extend to you our most heartfelt sympathy for the loss of your outstanding collaborator and for the victims of this accident.

JEAN, Grand-Duke of Luxembourg

Mrs. Ronald H. BROWN
Office of the Secretary of Commerce
Herbert C Hoover Building
Room 5854
14th Street and Constitution Avenue N.W.
Washington D.C. 20230 (USA)

My dear Mrs. BROWN,

I am deeply distressed by the news of the sudden death of Mr. Ron BROWN and I hasten to express to you and to your son my warmest sympathy and condolences.

I had the honour to meet Mr. BROWN on the occasion of my official visit to the United States of America in August 1995.

Assuring you once again of my heartfelt condolences, I remain yours sincerely

Jean-Claude JUNCKER
Prime Minister of Luxembourg

The President of the White House
The White House
Washington, DC 20500

Dear Mr. President,

On the occasion of the death of Mr. R. BROWN, Secretary of Commerce, please let me express, in my own name and on behalf of the Luxembourg Government, my heartfelt condolences. The Government of the United States of America is losing with Mr. BROWN a precious collaborator. I will not forget the pleasant meeting I had with Mr. BROWN during my visit in Washington in August 1995.

With warmest regards

Jean-Claude JUNCKER
Prime Minister of Luxembourg

Message de M. J. F. POOS

Dans un message adressé à Son Excellence Monsieur Clay CONSTANTINO, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères a exprimé ses condoléances à l'occasion du décès de Monsieur Ron BROWN, Secrétaire américain au Commerce, victime d'un accident d'avion en Croatie.

Il a rappelé que M. BROWN avait contribué avec un grand engagement personnel et une efficacité reconnue par tous à l'amélioration des relations commerciales internationales. Aussi, sa disparition constitue-t-elle une perte autant pour la communauté transatlantique que pour les États-Unis.

En décembre 1994, le Secrétaire BROWN avait effectué une visite au Luxembourg pour représenter son pays

lors des cérémonies marquant le 50^e anniversaire de la Bataille des Ardennes. A cette occasion, des entretiens portant sur des sujets internationaux et bilatéraux avaient permis entre autres de constater une grande identité de vues sur l'importance primordiale des relations commerciales dans l'établissement de la stabilité dans des régions à risques.

Il est d'autant plus tragique que le Secrétaire BROWN ait disparu lors d'une mission en ex-Yougoslavie cadran si bien avec ses convictions.

Le Ministre luxembourgeois des Affaires Étrangères a prié l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Luxembourg d'exprimer à l'administration américaine et à la famille du disparu ses condoléances émues ainsi que celles du Gouvernement et du peuple luxembourgeois.

Le Gouvernement luxembourgeois reconnaît la RFY

Le 8 avril 1996, la RFY (République fédérale yougoslave) et l'ARYM (l'ancienne République yougoslave de Macédoine) ont signé un accord relatif à la normalisation de leurs relations bilatérales et à l'établissement de relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs.

Cet accord lève le dernier obstacle à la reconnaissance de la RFY par les états membres de l'Union européenne.

Le Conseil de Gouvernement a décidé en conséquence et sur proposition du Ministre des Affaires Étrangères, de reconnaître la RFY dans le cadre des frontières existantes comme un des états successeurs de l'ancienne République socialiste fédérale de Yougoslavie.

“Société Européenne des Satellites” BETZDORF- Luxembourg: une première mondiale encore avec le lancement de ASTRA 1F par la Fusée russe PROTON à BAÏKONOUR (Kazakhstan): le 9 avril 1996

C'est à partir du cosmodrome de BAÏKONOUR, – une installation – aire aux dimensions de 90 x 75 km sise au KAZAKHSTAN – République fédérée de l'ancienne URSS, sise entre la Mer Caspienne et la Chine, d'une étendue de 2.715.100 km² – que la Société Européenne des Satellites à BETZDORF a fait procéder au lancement d'un sixième satellite du Système ASTRA, – en l'occurrence ASTRA 1F –, lancement opéré le mardi, 9 avril 1996 – le «launch window» c'est-à-dire le slot de lancement se situant entre 5.09 h. et 5.19 heures de BAÏKONOUR soit 3 heures de la nuit, – time MOSCOU –, dès lors 1.09 heures CET.

Authentique «première mondiale» cette fois encore, du fait qu'ASTRA 1F – deuxième satellite numérique du Système ASTRA – constitue en fait le premier engin transmetteur TV-Radio de l'Ouest à être lancé depuis une base russe: la Fusée porteuse du Type PROTON 1D-e, fusée spatiale à 4 étages et à fonctionnement différent de celui connu jusqu'à présent pour la fusée porteuse ARIANE partie, elle, depuis la Base de KOUROU (Guyane française).

ASTRA 1F

Construit par la Société américaine «HUGHES Space and Communications Company» à EL SEGUNDO en CALIFORNIE, ASTRA 1F appartient à la S.E.S. qui l'exploitera en même temps que les 5 satellites lancés antérieurement – dont ASTRA 1E, premier engin de l'ère transmission digitale, lancé le 19 octobre 1995 –, tous ces satellites se trouvant copositionnés à 19,2° EST, position orbitale luxembourgeoise se trouvant en gros au-dessus de territoires du ZAÏRE, Afrique centrale.

Du fait que le Cosmodrome de BAÏKONOUR en Asie centrale se situe à plus grande distance de l'Équateur que la station spatiale de KOUROU, – sise, elle, légèrement au Nord de l'Amérique du Sud –, des manipulations pour un transport essentiellement plus complexe durent être opérées, de même que le téléguidage du satellite vers sa position orbitale comportait des différences essentielles par rapport aux lancements précédents.

Différence pour la fusée déjà: 3 étages à ARIANE, quatre pour PROTON 1D-e; les opérations pour la mise sur orbite proprement dite ont pris six heures et demie après le lancement, – de ce fait une incertitude accrue et une «attente à haute tension nerveuse» furent vécues, d'avant le lancement même...

Un «minutage» super-précis

Relevons les «étapes» du lancement et des téléguidages subséquents: 1,6 seconde avant que la fusée ne bouge pour l'envol, le premier étage de celle-là est allumé, l'allumage du second étage survenant 121,8 secondes après.

120.0 secondes après le lancement, le premier étage se sépare de l'ensemble PROTON, au moment précisément, où le second étage atteint son rendement nominal, l'enveloppe matérielle de la charge utile, avec le satellite, se détachant après 183,0 secondes... au plus tôt.

La mise à feu du troisième étage est prévue 330,2 secondes après le lancement, le deuxième étage se séparant après 333,6 secondes d'opération, le troisième étage atteignant son régime optimal au même instant... 351,0 secondes après le lancement, la charge utile sera déjà déconnectée!

Quand la fusée eut compté 575,0 secondes de vol, le système principal de propulsion fut arrêté, de même que – dix secondes plus tard – la sonde/mesures-contrôle du troisième étage de fusée, la déconnexion de «l'unité orbitale», – soient le satellite et le Bloc accélérateur DM – survenant au même moment.

Ce furent les trois premiers étages de PROTON qui amenèrent la «charge utile», – le satellite ASTRA 1F et son «bloc d'accélération», soit le quatrième étage dans une orbite-«parking», entendons une orbite de révolution autour de la terre, orbite sise à quelque 225 km de hauteur.

Un premier allumage du bloc DM amena le satellite dans une orbite elliptique, dont l'apogée – point le plus éloigné de la terre – se situa autour de 36.000 km. pour un périhélie – distance la plus proche de la terre – de 225 km, en gros...

Un deuxième, nouvel allumage du Bloc DM fit le périhélie atteindre une distance de 12.100 km, l'angle d'inclinaison s'étant réduit simultanément de 51,6 à 7,0°, le satellite lui-même s'étant détaché quelque 20 minutes plus tard de son dernier bloc moteur, le DM.

Pendant les quatre révolutions du satellite autour de la terre, révolutions orbitales ayant suivi le détachement du DM, les premiers contrôles des systèmes internes du satellites furent opérés.

A la quatrième révolution elliptique du satellite, tout comme pendant les septième, neuvième et onzième révolutions, les propulseurs d'apogée du satellite connurent des allumages, opérations par lesquelles l'ellipse de révolution devint croissante pour aboutir finalement à une révolution strictement circulaire, – soit sur l'orbite sise à 35.788 km, ...copositionnement avec les 5 satellites en service –, à 19,2° Est!

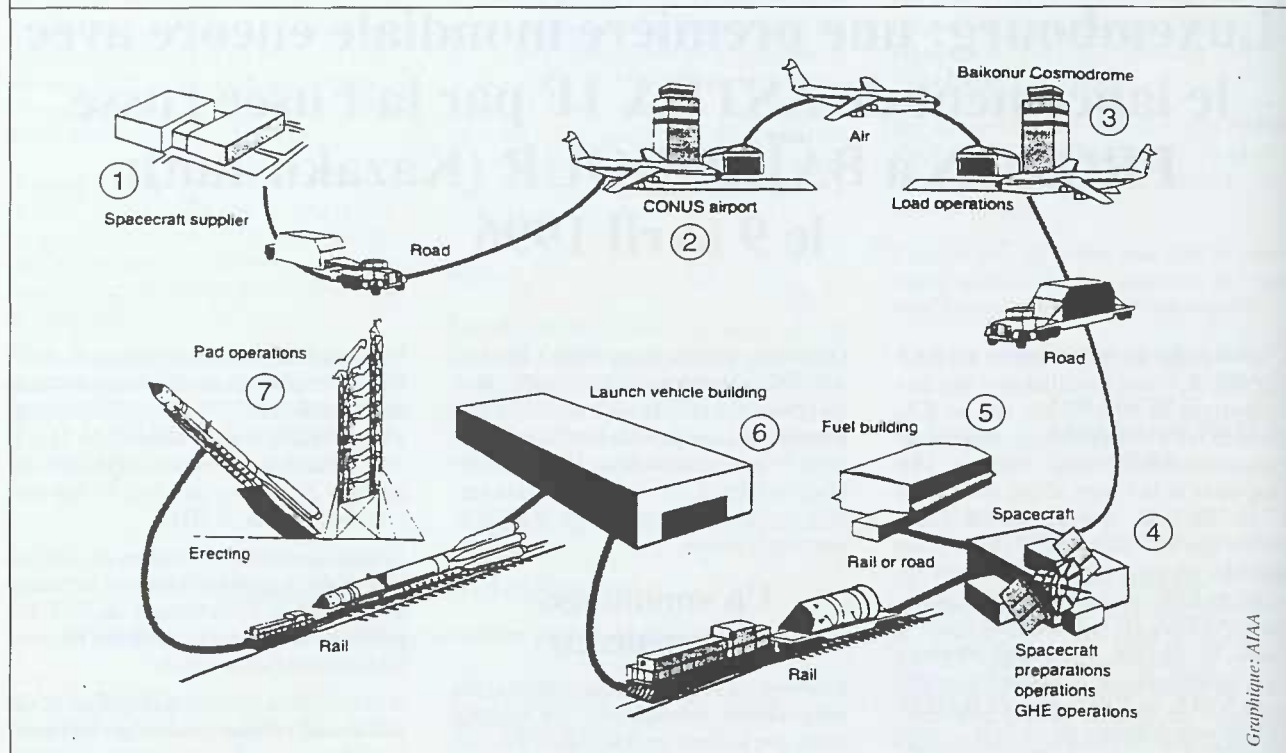
Côté longévité des satellites, on a avancé entre 12 et 15 ans, sous les meilleures conditions, celle-là dépendant directement du nombre des allumages de réorientation ou de réajustement sur orbite des différents satellites; au fil des mois et années; pour ASTRA 1F, «HUGHES Space» avait annoncé 15 ans de vie, ceux-ci pouvant toutefois se prolonger jusque... 25 ans, vu l'importante économie en carburant par l'effet direct du bloc-accelérateur DM. «l'attente» de vie d'un satellite dépendant complémentirement aussi de l'état d'usure ou de «fatigue» de ses systèmes internes complexes, comme finalement de l'état des antennes solaires après undit laps de temps...

BAÏKONOUR et PROTON:

«Vétérans» à succès...

Si le lancement d'ASTRA 1F depuis l'aire spatiale de BAÏKONOUR avait, dès son annonce, créé quelque réelle surprise, le fait était imputable aux succès antérieurs du programme ASTRA, comme encore par le fait même que BAÏKONOUR et les fusées spatiales qui y furent lancées étaient fort peu connus, quant aux installations et autres techniques spatiales, longtemps secrètes!

Les «opérations» à BAÏKONOUR: Des préparations au lancement de la fusée

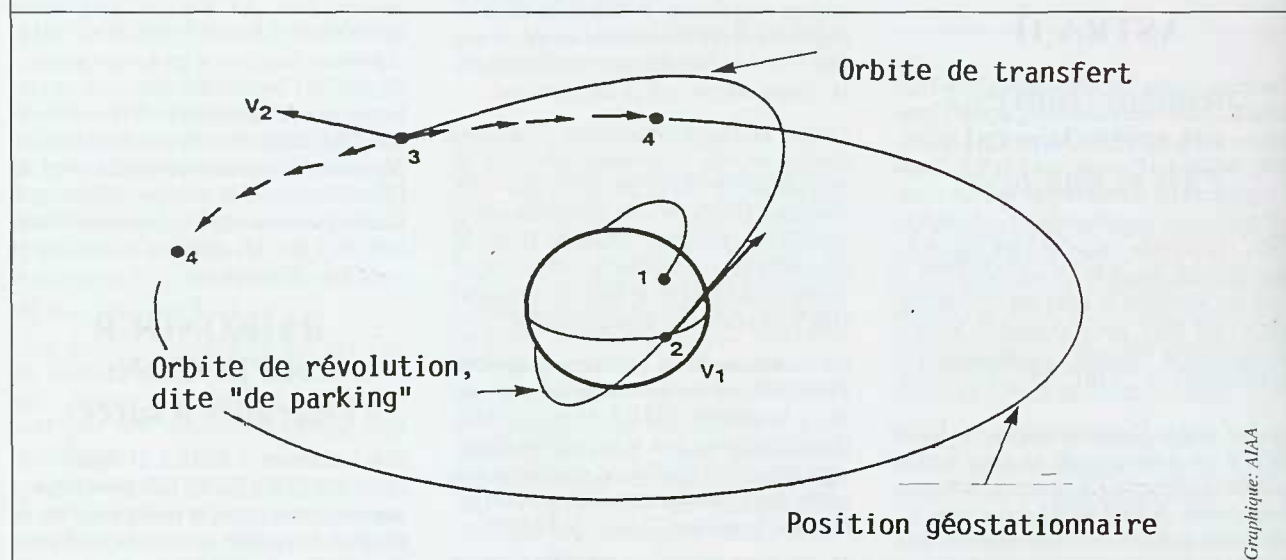


Les opérations de préparation imposantes sont à l'image de l'énorme aire du Cosmodrome de BAÏKONOUR, depuis l'arrivée du « matériel spatial » jusqu'au lancement de la Fusée PROTON. Par route, les firmes coopérant avec les Entreprises aérospatiales amènent les pièces détachées vers l'Aérodrome CONUS (2) près de LENINSK, d'où elles sont transférées par vol vers le Cosmodrome de BAÏKONOUR. Sélectionnées, les pièces sont acheminées par voie terrestre vers le Centre de montage (4), respectivement vers la grande Halle

d'approvisionnement en carburants spéciaux (5). L'étage supérieur de la fusée, comprenant la « charge utile », -lisons: le satellite- est amené par voie ferrée vers la grande salle de montage (6), où celui-ci s'opère en position horizontale. Position horizontale encore pour le transfert de la fusée totalement assemblée (7) vers la rampe de lancement, où elle arrive dans une position fortement oblique. Par un mécanisme spécial, la fusée est redressée à la verticale pour être lancée.....

Graphique: AIAA

Mise sur orbite du Satellite ASTRA 1F



1- ASTRA 1F est lancé du Cosmodrome de BAÏKONOUR sur l'orbite de révolution dite de « parking »

2- Première mise à feu du 4^e étage de la fusée PROTON (V_1) pour amener ASTRA 1F sur l'orbite de transfert

3- Deuxième allumage (V_2) pour atteindre l'orbite de révolution géostationnaire, suivi de la séparation du satellite

4- Le satellite atteint sa position orbitale définitive



Spectacle de feu, - force technique et génie de l'homme: la Fusée PROTON va amener ASTRA 1F sur orbite: 9 avril 1996

La création de la fusée spatiale du type PROTON remonte aux premières années '60, le développement initial de 1962 d'un engin PROTON ayant concerné une fusée balistique de combat, ce programme toutefois ayant très rapidement été converti dans une approche d'exploration, sinon de la conquête des espaces cosmiques.

Le 16 juillet 1965, la «base» de BAÏKONOUR vécut le premier lancement d'essai du modèle D-/SL9 Proton, à deux étages, le véhicule

D, après avoir servi au lancement de 4 fusées spatiales pour satellites ayant servi pour la dernière fois en 1966.

Suivirent les fusées-modèles D-1/SL-13 à trois étages, puis la D-1-e à quatre étages, toutes les deux encore opérationnelles de nos jours, hautement efficaces.

La version «trois étages» sert essentiellement à la mise sur orbite de volumes spatiaux d'une masse jusqu'à 20 tonnes,

alors que la variante quatre étages est surtout appelée à mettre sur orbites des masses jusqu'à trois tonnes environ, orbites géostationnaire, géosynchronisée ou interplanétaire.

PROTON: 230 «transports»

La Fusée porteuse PROTON a dépassé les 230 missions, notamment à la mise sur orbite des satellites KOSMOS, EKARAN, RADUGA ou GORISONT, de même qu'elle «véhicula» des stations labo-experimentales vers la Lune, vers Mars et Vénus, tout comme pour l'étude du Comète Edmund-HALLEY: projets qui eurent noms Zond, Luna, Venera, Veg et autre Phobos.

PROTON mit également sur orbite les stations spatiales habitées des programmes SALUT et MIR, avec les modules pesants qui en firent partie, dont QUANT, QUANT-2, KRISTALL et SPEKTR.

Selon les indications fiables émanant de l'AIAA – «American Institute of Aeronautics and Astronautics» – la cote de succès, dès 1970, se situait autour de 91,2%, alors que pour les dernières cinq années elle est montée à plus de 96%.

Quatre rampes de lancement équipent le Centre TYURATAM, – dénomination complémentaire pour BAÏKONOUR –, quatre fusées pouvant être construites simultanément et testées; on pense que quelque 90% des succès spatiaux russes sont dus à des lancements par la Fusée PROTON D-1-e, dont les trois étages inférieurs sont construits aux Laboratoires CHRUNITSCHEW à MOSCOU, le quatrième étage avec «coiffe» étant dû à NPO ENERGIJA, société moscovite également. La «chambre» devant recevoir les charges utiles, – lisons: satellites – à une hauteur de 6,6 m pour 4,1 m de diamètre, ce qui permet de recevoir les plus volumineux satellites actuellement construits ou conçus.

L'équipement «standard» PROTON, tant en version 3 que 4 étages, comprend des aménagements de propulsion fixés à chacune des parties-fusées porteuses, à savoir: au module d'accélération du premier étage six propulseurs autonomes, développant chacun 160 tonnes; à «l'accélérateur/2^e étage» 4 propulseurs autonomes à 60 tonnes chacun en force-poussée, alors que le 3^e étage est équipé d'un propulseur développant 60 t en poussée, ainsi qu'un système de guidage à quatre chambres, puissance 3 tonnes.

«Entière satisfaction...»

La «Société Européenne des Satellites», selon son Directeur général, M. Romain BAUSCH, a mis tous les atouts de son côté pour que cette «joint venture» fût un succès, en collaboration avec la HUGHES

Space and Communications, ainsi qu'avec «International Launch Services» – ILS –, coopération russo-américaine dès lors; complémentarément, les constructeurs russes KHRUNICHEV et NPO Energiya ont efficacement su assurer les adaptations techniques que requerrait ce lancement ASTRA 1F. Les Programmes PROTON et ARIANE, selon Romain BAUSCH toujours, seraient complémentaires et offrirait, – chacun pour soi – des possibilités et des disponibilités qui cadreraient parfaitement avec la «politique», le choix des firmes et sociétés intervenant pour la S.E.S.

PROTON et son lancement pour ASTRA 1F aurait parfaitement répondu aux nécessités du moment, ARIANE n'ayant pas pu «offrir» une opportunité technique à un moment, où S.E.S. en avait besoin; en effet, avec les 18 répéteurs disponibles sur ASTRA 1E, – lancé en octobre '95 – et avec les 22 répéteurs complémentaires offerts par ASTRA 1F, la Société Européenne des Satellites disposerait de la quarantaine des répéteurs, que la Société des Satellites s'était imposé comme «nécessaire», au moment de «démarrer» dans le système digital de transmission, tant TV que Radio. Tout au long des travaux préparatoires qu'encore pendant les phases de réalisation de la fusée et de ses étages, ILS aurait informé les responsables de SES et les équipes de lancement en particulier, ceci de façon continue et complète, de sorte que la confiance pouvait être totale. «Nous avons eu satisfaction entière, à toutes les phases préparatoires et de lancement», conclut Romain BAUSCH.

ASTRA 1G: avant la mi-1997

ASTRA 1F fut une étape encore, et dès la première moitié de 1997, S.E.S. procédera au lancement d'un nouveau satellite de typologie transmission digitale, ce qui étendra la capacité de la Société à 120 répéteurs, tous positionnés à 19,2° Est; parmi les répéteurs, 64 seront disponibles en transmission analogue, alors que les 56 autres serviront au mode digital. Vers la fin 1997, un huitième satellite «de la deuxième génération», – ASTRA 1H – pourrait être lancé d'une base spatiale restant à déterminer, satellite copositionné également et devant remplir la fonction d'un satellite-«réserve». Astra 1H pourrait être appelé à remplacer le satellite ASTRA 1A, lancé le 11 décembre 1988 par ARIANE 44 depuis KOUROU et dont les «émissions télévisées» débutèrent le 1^{er} janvier 1989.

Pour une extension ultérieure du système, – multiplication du nombre des satellites – il y aurait la possibilité de s'assurer une nouvelle position géostationnaire auprès des instances internationales responsables en gérance, comme il resterait possible d'assurer une coordination

de nouvelles bandes de fréquence, à la position géostationnaire 19,2° Est toujours...

Le système ASTRA digitalisé ne paraît pas directement appelé à augmenter encore et encore le nombre des programmes TV ou Radio, mais il viserait plutôt l'offre de nouveaux services, dont des programmes spécifiques s'adressant à des spécialistes ou des intéressés initiés, le service «video sur ordre-commande» ou encore «un tel programme à telle heure»...: choix dans les «rayons multiples.»

La Carte de visite d'ASTRA 1F

- Propriétaire et exploitant: la Société Européenne des Satellites à BETZDORF-Luxembourg;
- Constructeur: HUGHES Space and Communications Company à EL SEGUNDO, Californie/États-Unis d'Amérique;
- Modèle: HS 601,-volume stabilisé suivant trois axes;
- Fusée porteuse: PROTON D-1-e, construite par deux firmes moscovites;
- Transporteurs: ILS/International Launch Services – coopération russo-américaine avec LOCKHEED-Martin et CHRUNITSCHEW-ENERGIJA, MOSCOU;
- Position orbitale à 19,2° Est au-dessus du continent africain;
- Masse au lancement: 3.010 kg;
- Durée de vie/fonctionnement: 15 ans;
- Performance énergétique autonome à bord: 4.000 Watt;
- Capacité en répéteurs: 22 pour les cinq premières années, après 20;
- Largeur-bandes des répéteurs: 26 mega-Hertz en FSS, 33 megaHERTZ en BSS;
- Capacité de transmission: 56 canaux;
- Mission première: mise à disposition de canaux digitaux TV bande BSS; constituer complémentarément des capacités de réserve pour le satellite ASTRA 1A (16 canaux), mais également pour ASTRA 1E (18 canaux en 11.70 à 12.10 GHz, et 22 canaux /bande F (12.10 à 12.50 Ghz).

Le lancement d'ASTRA 1F dans la nuit du mardi, 9 avril dernier, a pu être suivi par les «services» d'ASTRA-1D- répéteur No 59, avec commentaire en anglais. Le lancement se fit à BAÏKONOUR à 5.09 heures locales, dès lors à 1.09 heures CET, l'émission ayant débuté à 0.30 heure pour se terminer vers 2.05 heures; la Firme ELTRONA transmet subsidiairement le lancement par raccords-câbles, dans plus d'une trentaine de quartiers de la capitale com-

*Vision futuriste d'avant la fin de ce siècle:
la «gamille» ASTRA.*



me de communes ou sections de par le pays.

Six nouveaux lancements réservés auprès d'ARIANE-Space.

Dès le quinze avril dernier, la Société Européenne des Satellites avait annoncé une autre grande nouvelle quant à ses projets et réalisations dans le futur direct, information diffusée simultanément à BETZDORF et à EVRY (France), selon laquelle MM. Romain BAUSCH, Directeur général de la S.E.S. et Charles BIGOT, Président-Directeur général de la Société spatiale ARIANE-Space avaient signé, sur longue échéance un contrat relatif au lancement de six autres satellites par la fusée porteuse européenne ARIANE-4 ou ARIANE-5.

Pour l'espace de l'an 1997 à 2000, ce contrat comporterait le lancement de trois satellites d'ores et déjà arrêté, alors qu'une option sur trois autres «départs» serait prise; cet accord donne à S.E.S. l'assurance qu'elle pourra, à son rythme et selon ses propres projets, disposer d'une capacité de lancement souhaitée, rendant possible une couverture TV-radio optimale au profit de pays européens plus nombreux encore.

On se souviendra qu'ARIANE-Space avait déjà lancé les cinq satellites de la première génération ASTRA, ceci en 1988, en 1991 et 1993, tout comme en 1994 et 1995; avec cinq lancements opérés et ces six nouvelles options, la S.E.S. certifie implicitement au promoteur d'ARIANE-Space que leur programme et les possibilités techniques offertes répondent en tout aux exigences que manifeste la Société betzdorfoise. Le Président BIGOT n'a pas omis d'exprimer ses très vifs compliments à la S.E.S., pour avoir réalisé à étendre ses programmes sur 61 millions de ménages européens dans 22 pays, premier distributeur européen dès lors. ARIANE-



Le Directeur général de la Société Européenne des Satellites Romain BAUSCH présente une maquette du satellite ASTRA devant les grandes antennes paraboliques du Centre de Contrôle et d'Administration de BETZDORF (Luxembourg)

Space ayant joué un rôle prépondérant dans la propagation du système satellitaire en matière TV, le choix S.E.S., quant à cette nouvelle option de lancements, serait une preuve des plus probantes de confiance dans le système ARIANE, Romain BAUSCH soulignant le passage «imperceptible et sans heurt» qu'assurerait cette coopération dans le passage du système analogue au digital.

Quant au lancement du Satellite ASTRA 1G, il resterait à faire le choix direct entre les bases spatiales de lancement de BAÏKONOUR et de KOUROU, de même qu'il faudrait encore statuer sur le ou les constructeurs de la prochaine génération de satellites, trois offres européenne et d'ouïre-mer se trouvant en lice. Affaire à suivre!

Opérationnel: juin 1996

Tel que l'annonça le Chef de mission Milton TORRES, Directeur technique de la Société Européenne des Satellites, lors de la conférence de presse à l'Hôtel

BALTSCHUG-KEMPINSKI à MOSCOU mardi, le 9 avril, le satellite ASTRA 1F «prendra service» début juin 1996 avec ses 22.120 «possibilités», deux répéteurs étant d'ores et déjà loués pour des transmissions TV en digital, un domaine dans lequel la S.E.S. aurait pris une avance considérable.

VIACOM, une des premières sociétés mondiales en matière émissions divertissantes comme pour l'édition, est «client» pour les deux premiers répéteurs sur ASTRA 1F, avec les Maisons affiliées MTV Europe, VH-1 U.K. et VH-1 Allemagne, Nikkelodeon (Grande-Bretagne et République Fédérale d'Allemagne), Nick at Nite, The PARAMOUNT Channel et SHQW-TIME, tout comme cette même société gère des connexions avec USA-NETWORK, The SCI-FI Channel et COMEDY Central.

* * *

Du 10 au 17 avril 1996:

Visite de LL.AA.RR. le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA au Népal

Depuis l'année 1990, la «Fédération nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg (FNEL)» a envoyé quelque 260 de ses membres-scouts dans le Royaume asiatique du Népal, au pied de l'Himalaya, pour y mettre sur pied et mener à bon terme un projet de reboisement. Ce projet de coopération avec le mouvement scout du Népal a déjà donné lieu à des contacts humains qui vont dans les deux directions, comme il se doit pour tout projet intelligent de coopération. Selon M. Guy AACH, Commissaire général de la FNEL, le scoutisme trouve son sens dans les contacts avec d'autres hommes et d'autres cultures. Ainsi un scout népalais passe actuellement un stage de trois ans à l'École hôtelière de DIEKIRCH au Luxembourg. Deux scouts luxembourgeois se sont laissés inspirer par leur expérience d'un camp au Népal, financé de leur propre bourse, et ont fixé leurs impressions de ce pays himalayen à la splendide culture bouddhiste dans une publication sur le Népal, éditée à Luxembourg. Cette bonne coopération bilatérale a été soulignée de façon exemplaire au cours de la visite que le Prince GUILLAUME de Luxembourg, en compagnie de Son Épouse, la Princesse SIBILLA ont effectué au Népal du 10 au 17 avril 1996. La visite du Prince GUILLAUME était placée sous le signe du scoutisme et S.A.R. était officiellement délégué comme représentant de Son père, S.A.R. le Grand-Duc, Chef-scout. Notons cependant que le Prince GUILLAUME est le Président de Luxdevelopment, l'agence luxembourgeoise d'aide au développement.

Le royaume du Népal

Le Népal est un pays de 140.798 km² (54.382 miles carrés) sis sur le versant sud de la chaîne de l'Himalaya, entre le Tibet au nord et l'Inde à l'est et au sud. Les plus grandes distances couvertes par le territoire sont ca. 885 km d'est en ouest et entre 140 et 210 km du nord au sud. Le pays fut longtemps isolé sur la scène politique internationale, gouverné qu'il fut par des Premiers Ministres héréditaires. Une révolution de palais ouvrit le pays au monde extérieur en 1950 seulement et rétablit la royauté dans sa position d'autorité en 1951. Admis comme membre des Nations-Unies en 1955, le Népal fut gouverné directement par le Roi MAHENDRA de 1960 à sa mort en 1972, quand son fils, l'actuel Roi BIRENDRA lui succéda sur le trône. La



S.A.R. le Prince GUILLAUME est reçu par S.M. le ROI BIRENDRA au Palais royal de KATHMANDU.



S.A.R. la Princesse SIBILLA et S.M. la Reine du Népal

politique étrangère du pays prend égard à ses deux voisins supergrands et puissants que sont la Chine et l'Inde, ce qui est une garantie d'indépendance – comme ce fut le cas dans l'histoire du Luxembourg.

75% environ de la surface du Népal sont couverts par des massifs montagneux, parmi lesquels les montagnes les plus élevées de la planète comme le Mount Everest (8.848 m.). L'Everest fut escaladé en solitaire par le Luxembourgeois

Eugène BERGER en 1993, quarante années après l'exploit de Sir Edward HILLARY. La population de 18 millions d'habitants vit à des altitudes moyennes de 1.200-2.500 mètres et supporte un climat très varié qui va d'une végétation subtropicale dans les plaines fluviales du KOSI, GANDAK et KARNALI au climat alpin des hauteurs montagneuses. Il va sans dire que la population, tassée qu'elle vit dans les vallées, cause des dommages écologiques considérables en essayant de se procurer du bois.



LL.AA.RR. le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA en compagnie de leurs hôtes:

d.g. à dr.: S.A.R. la Princesse SHRUTI, S.A.R. le Prince Héritier DIPENDRA, S.A.R. la Princesse SIBILLA, S.M. le Roi BIRENDRA, S.A.R. le Prince GUILLAUME, S.M. la Reine AISHWARYA et S.A.R. le Prince NIRAJAN



S.A.R. le Prince héritier DIPENDRA et M. Guy AACH Consul honoraire du Népal à LUXEMBOURG

Le reboisement, le premier projet de la FNEL

Le projet de reboisement réalisé en 1990 par la FNEL et les NEPAL SCOUTS s'inscrit dans les larges efforts soutenus par le Gouvernement népalais en raison de la coupe excessive des arbres comme bois de combustion et de chauffage sur les pentes raides des collines préhimalayennes. Le système écologique très fragile n'est pas en mesure de régénérer cette végétation de façon naturelle, le climat de montagne étant très prononcé au Népal. De la sorte, le projet de reboisement de la FNEL luxembourgeoise contribue aussi à amoindrir les effets de l'érosion de la mince couche de sols fer-

tiles sur ces pentes raides qui servent à la culture céréalière.

Depuis, la FNEL réalise conjointement avec le programme de reboisement deux autres projets d'importance – il est prévu d'investir 57 millions de francs luxembourgeois, environ 2 millions de dollars U.S. jusqu'à la finition complète des projets en cours – : le complexe scolaire de GODAM CHOWR et la construction d'un hôpital de 'Terre des hommes' pour enfants fortement handicapés à BANEPA. S'ajoute à ces projets directs de la FNEL son action de soutien à d'autres programmes d'aide au développement au Népal par le biais de son organisation non-gouvernementale (ONG – Éclaireurs et Éclaireuses pour le développement communautaire).

Visite de courtoisie au Palais royal

Le 16 avril 1996, LL.AA.RR. le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA ont été les hôtes au Palais Royal à KATHMANDU de S.M. le Roi BIRENDRA BIR BIKRAM SHAH, de la Reine AISHWARYA et des enfants princiers, S.A.R. le Prince héritier DIPENDRA, S.A.R. la Princesse SHRUTI et S.A.R. le Prince NIRAJAN. Cette visite d'amitié a donné l'occasion à la délégation luxembourgeoise, qui comprenait également les responsables des projets FNEL dont M. Guy AACH, Consul honoraire du Royaume de Népal à Luxembourg, d'informer les hôtes népalais sur les projets en passe d'être réalisés et de remettre en guise de cadeau-souvenir un exemplaire du livre «Luxembourg City Promenades».

Leurs Majestés le Roi BIRENDRA et la Reine AISHWARYA auront sans doute évoqué le souvenir d'une visite privée qui les avait menés au Luxembourg du 3 au 5 décembre 1983 et au cours de laquelle les Augustes Parents du Prince GUILLAUME, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse avaient fait visiter les trésors du Musée de l'État, section de folklore, et les caves mosellanes à leurs hôtes du Népal. Retenons pour mémoire qu'un moment particulièrement chaleureux de la visite privée avait été la rencontre entre les hôtes royaux et le cortège traditionnel de Saint-Nicolas, sur le parvis du Musée dans la Vieille Ville.

Il est à noter que le père du Roi, S.M. le Roi MAHENDRA, accompagné de Son Épouse, a également visité le Luxembourg, où, venant de LONDRES, il a séjourné du 29 octobre au 3 novembre 1971. Au cours de leur séjour, les Souverains népalais ont visité à titre privé notamment la station de pompage S.E.O. à VIANDEN et la ville d'ECHTERNACH.

Inauguration du complexe scolaire à GODAM CHOWR

Accompagnés de S.E. Monsieur Govinda Raj JOSHI, Ministre népalais de l'Éducation, le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA ont procédé à l'inauguration du complexe scolaire de GODAM CHOWR. Cette école fonctionnelle, mais non luxueuse, a été entièrement financée par l'ONG de la FNEL. La construction proprement dite a été réalisée à force de bras par les différentes équipes des scouts et guides de la FNEL se relayant au cours des années ainsi que par des villageois et de petites entreprises locales. Elle est dotée de salles pouvant regrouper en tout 450 élèves qui sont assis dans des bancs au lieu de devoir se mettre à terre sur des tapis en treillis. L'école est équipée en plus d'une salle d'analyse médicale, ce



S.A.R. le Prince GUILLAUME et S.E. le Premier Ministre du Népal



LLAA.RR. le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA et le Ministre népalais de l'Éducation, S.E.M. Govinda Raj GOSHI procèdent à l'inauguration du complexe scolaire de KANKALI.



Les hôtes luxembourgeois ornés des Guirlandes traditionnelles de bonne augure



L'Enseigne à l'entrée du Centre de Réadaptation de BANEPA énumère les apports nationaux et internationaux.



Les hôtes luxembourgeois visitent un temple bouddhiste dans la région de KATHMANDU.



Au Centre de Réhabilitation de BANEPA, LLAA.RR. se font démontrer le travail de l'atelier orthopédique.





La Chambre de Commerce Nepal Benelux en fête le 16 avril 1996



Accueil des hôtes luxembourgeois par les écoliers de GODAM CHOWR



Les responsables de la FNEL accompagnant le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA au cours de leur visite qui connut aussi des aspects touristiques.

Photos: Guy AACH (FNEL)

qui permet d'avoir à l'oeil l'aspect 'santé publique' d'un bâtiment scolaire.

On rapporte que dans la population locale de GODAM CHOWR, la visite princière et ministérielle aurait été ressentie comme très valorisante, les gens de la localité étant rarement gratifiés de la visite d'un ministre népalais pouvant prendre connaissance de leurs problèmes particuliers.

Il est à noter que le même jour, le Prince et la Princesse se sont informés de toute une série de projets d'aide au développement de la FNEL, notamment le «Happy House» abritant des enfants dont les parents sont en prison et l'École de KANKALI, construite par la Luxembourgeoise Claudine HENGESCH.

Visite au Centre de Réhabilitation de BANEPA

Un des projets les plus importants que la FNEL a entrepris de concert avec «Terre des Hommes» et l'organisation népalaise d'aide aux handicapés «Friends of the Disabled», est l'hôpital et le centre de réhabilitation de l'enfance handicapée à BANEPA (HRDC). Ce centre est actuellement en construction et fonctionnera dès 1997. Il consiste en un hôpital de 36 lits, un centre de réhabilitation de 30 lits, un tract opératoire et un atelier orthopédique. En attendant que ce centre en construction fonctionne à part entière, les organisations d'aide au développement ont loué une maison de trois étages à PATAN, ville jumelle de la capitale

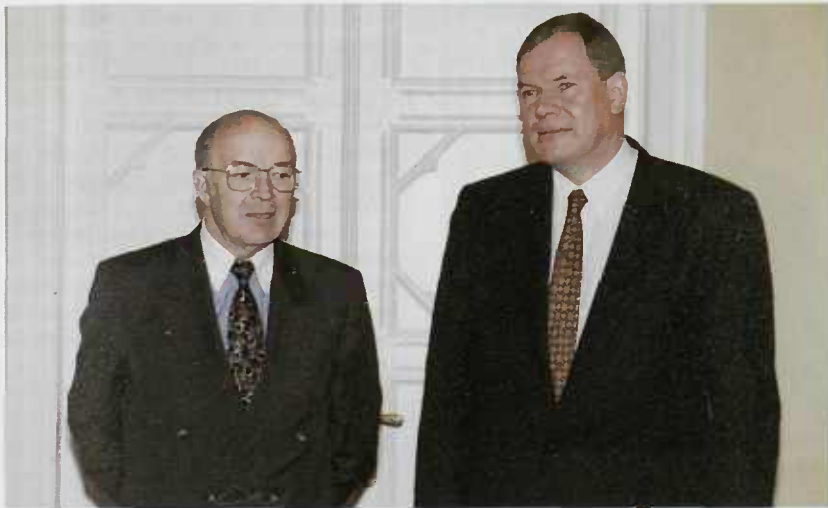
KATHMANDU, où fonctionne déjà un hôpital de 26 lits et un atelier orthopédique. Y sont traités en priorité des enfants victimes d'accidents, de défauts congénitaux ou de la poliomyélite, maladie encore endémique au Népal. La fondation HRDC a bénéficié d'un soutien financier important en provenance de la Ville de LUXEMBOURG ainsi que du Gouvernement luxembourgeois et de Suisse comme le documente l'écriteau illustré ci-contre. LL.AA.RR. le Prince et la Princesse se sont notamment intéressés au travail de l'atelier orthopédique pendant leur visite du 12 avril 1996.

Le Prince GUILLAUME inaugure la «Nepal-Benelux Chamber of Commerce & Industries» à Kathmandu

Le 16 avril en soirée, le Prince GUILLAUME a procédé à l'inauguration de la Chambre de commerce mixte Népal-Benelux. Dans les discours de circonstance, le ministre népalais de l'Industrie, Monsieur Dhundiraj SHA

STRI a insisté notamment sur les assurances de financement au développement à offrir au secteur privé. Le Ministre a enfin exprimé sa conviction que l'investissement étranger attendu allait profiter notamment aux industries dont l'impact négatif sur les écosystèmes fragiles du monde himalayen serait minimal. Le Prince au cours de son discours libre, sans texte écrit, a dit selon le reportage du quotidien «The Rising Nepal»: «In his inaugural address H.R.H. Prince GUILLAUME said he would extend his utmost cooperation between Nepal and Benelux in the areas of trade and tourism».

Visite de travail à LUXEMBOURG du Premier Ministre de Finlande Paavo LIPPONEN, le 10 avril 1996



Le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ et M. Paavo LIPPONEN

Le Premier Ministre de Finlande Paavo LIPPONEN s'est rendu, le 10 avril 1996, à LUXEMBOURG pour une visite de travail au cours de laquelle le chef du Gouvernement finlandais rencontra son homologue luxembourgeois Jean-Claude JUNCKER ainsi que le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ.

La Finlande, qui, sur un territoire de quelques 250.000 km² ne compte que 5 millions d'habitants, adhéra à l'Union Européenne le 1er janvier 1995 avec l'Autriche et la Suède. Un référendum au cours de l'année 1995 avait dégagé une majorité de 57% des votants se déclarant en faveur de l'adhésion de leur pays à l'UE.

Le Premier Ministre finlandais, s'exprimant devant la presse à l'issue de son entrevue avec M. JUNCKER, s'est déclaré favorable à une concertation approfondie entre les petits pays membres de l'Union Européenne, mais de veiller simultanément à ce que ne soit pas créée une

confrontation entre «grands» et «petits».



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et son homologue finlandais

M. LIPPONEN se félicita, en outre, du caractère «constructif» de ses échanges avec le Premier Ministre JUNCKER et remarqua que le Luxembourg, en tant que petit pays avec une longue tradition européenne, serait un exemple à suivre pour la Finlande au sein de l'UE.

Le Luxembourg et la Finlande supportent l'approfondissement de la dimension sociale de l'Union Européenne qu'ils estiment être une partie intégrante de la politique économique, monétaire et fiscale.

Concernant Union économique et monétaire, le Premier Ministre Paavo LIPPONEN a confirmé la ferme volonté de son pays d'être dans le premier groupe à adopter la monnaie unique à partir du 1er janvier 1999, même si, pour atteindre cet objectif, des efforts et des sacrifices considérables devaient encore être imposés aux Finlandais qui auraient déjà à faire face à un taux de chômage de 17%. Cette période difficile serait nécessaire pour pouvoir remplir les critères qu'impose l'UEM, mais les perspectives positives de l'Union monétaire seraient salutaires pour l'économie finlandaise et de ce fait, indispen-

M. LISCAK chez MM. SPAUTZ et FISCHBACH

Le 11 avril 1996, M. Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice, a reçu Monsieur Jozef LISCAK, Ministre de la Justice de la République Slovaque, pour une visite de courtoisie.

Auparavant, M. LISCAK a été reçu par le Président de la Chambre des Députés, M. Jean SPAUTZ.

Le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ et M. LISCAK



M. FISCHBACH et son homologue slovaque

Le Luxembourg à la table ronde internationale sur le «Sport, la tolérance et l'esprit sportif»

Monsieur Alex BODRY, Ministre des Sports, était à la tête de la délégation luxembourgeoise participant les 11 et 12 avril à ladite table ronde organisée par le Conseil de l'Europe, ensemble avec la ville d'AMSTERDAM.

Y furent présentées des initiatives encourageant la tolérance dans le sport, en même temps que fut adoptée une «Déclaration sur le Sport, la tolérance et l'esprit sportif».

Conformément au profil souhaité par l'organisateur, la délégation comprenait, outre le Ministre Alex BODRY, Madame Véronique LINSTER, sportive d'élite, Monsieur Georges DIDERICH, représentant le Comité Olympique et Sportif luxembourgeois; Monsieur Erw BARTHEL, Président de l'Association luxembourgeoise de la Presse sportive et Monsieur Guy COLAS, Conseiller au Ministère des Sports et délégué luxembourgeois au Comité permanent contre la violence dans le sport au Conseil de l'Europe.

* * *

Accord sur l'utilisation du dépôt américain de SANEM

Le 12 avril 1996, un accord bilatéral a été signé entre l'Armée des États-Unis d'Amé-

rique, d'une part, et l'Armée et la Gendarmerie luxembourgeoises d'autre part.



Les responsables signent l'accord en présence de l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique M. Clay CONSTANTINOU et du Ministre de la Force Publique M. Alex BODRY.

Cet accord a pour objet de déterminer les modalités selon lesquelles l'Armée et la Gendarmerie pourront utiliser certaines installations du dépôt US de SANEM.

L'Armée y entreposera du matériel et de l'équipement militaire et y fera procéder à l'entretien de ses véhicules.

La Gendarmerie y installera la fourrière judiciaire nationale.

La gestion de ces installations ainsi que l'exécution des travaux seront assurés par du personnel de la WSA.

L'accord, qui est le fruit d'une excellente collaboration entre les autorités US et les autorités luxembourgeoises, a été signé en présence de Son Excellence Monsieur Clay CONSTANTINOU, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et de Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique.

Conférence des Donateurs pour la Reconstruction de la Bosnie-Herzégovine

Le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, M. Georges WOHLFART a participé à la Deuxième Conférence des Donateurs pour la Reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, le 13 avril 1996 à BRUXELLES.

Une première conférence de ce type s'était déjà tenue à BRUXELLES en décembre 1995. La communauté internationale avait annoncé un engagement de près de 800 millions de dollars pour le financement de besoins de reconstruction urgents en Bosnie au cours du premier trimestre

1996. En plus de sa part dans la contribution de l'Union européenne, le Luxembourg avait alors engagé une somme de 50,6 millions de francs, dont la quasi-totalité a depuis été déboursée.

La Conférence du 13 avril 1996 avait pour but de rassembler une somme supplémentaire de plus d'un milliard de dollars. L'assistance de la communauté internationale poursuit un triple objectif:

- la fourniture de ressources financières permettant le redémarrage économique;
- le renforcement des institutions;
- le soutien à la transition vers une économie de marché.

1996 est une année cruciale pour la stabilisation du processus de paix initié à

DAYTON. A l'approche des élections démocratiques, programmées pour l'automne 1996, il est vital que la population puisse percevoir les «dividendes de la paix», et constater concrètement l'amélioration de sa situation.

Le Gouvernement luxembourgeois contribuera par une somme supplémentaire de 48 millions de francs. Cette somme servira à cofinancer avec la Banque Mondiale des projets de reconstruction, ainsi qu'à financer des projets bilatéraux, définis en collaboration avec les autorités de Bosnie.

En tout, la contribution bilatérale du Luxembourg à la reconstruction de la Bosnie s'élève donc en 1996 à 98,6 millions de francs.

Une délégation de la Chambre des Députés à ISTANBUL

La 95^e Conférence de l'Union interparlementaire a eu lieu à ISTANBUL, du 13 au 20 avril 1996.

La délégation du Bureau de la Chambre des Députés était composée de Messieurs Jos SCHEUER, Vice-Président et Président de la Délégation; Edouard JUNCKER, Vice-Président, Lucien WEILER, Henri GRETHEN, Norbert KONTER et Robert MEHLEN, membres.

A cette occasion se sont réunies la Conférence plénière, le Comité exécutif, le Conseil interparlementaire, la Commission des questions politiques, de la sécurité internationale et du désarmement, la Commission de l'éducation, des sciences, de la culture et de l'environnement ainsi que différentes commissions ponctuelles sur la coopération et la sécurité en Méditerranée, sur les droits de l'homme, sur la situation à Chypre, sur la situation au Moyen-Orient.

Monsieur Jos SCHEUER a été élu Vice-Président de la Conférence.

Les différentes réunions avaient à leur ordre du jour des points tels que:

- un débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde,
- la protection des minorités, question

universelle, et condition indispensable à la stabilité, la sécurité et la paix,

- la préservation des stocks mondiaux de poisson, afin de garder une source importante de protéines et d'assurer la pérennité et la stabilité économiques de l'industrie de la pêche sur toute la planète,
- la lutte contre le terrorisme, phénomène international qui menace la démocratie et les Droits de l'Homme, ainsi que la paix et la sécurité internationales et fait obstacle au développement, action nécessaire sur les plans national et international pour prévenir les actes de terrorisme,
- la nécessité urgente d'aller vers une interdiction mondiale de l'utilisation, de la production, du stockage et de toutes les formes de transfert de mines antipersonnel.

point à propos duquel la délégation est intervenue plus spécialement.

D'ailleurs, la Chambre des Députés a approuvé, le 5 mars 1996, le projet de loi 4083 portant approbation de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et

des Protocoles I, II et III, faits à GENÈVE, le 10 octobre 1980.

Dans ce contexte, elle a approuvé la proposition de faire parvenir au Luxembourg une exposition itinérante montrant la problématique et les conséquences désastreuses des mines antipersonnel.

M. Ady JUNG à VILNIUS

Monsieur Ady JUNG, en sa qualité de Président du Conseil Interparlementaire Consultatif de BENELUX, s'est rendu à VILNIUS/Lituanie, du 13 au 16 avril 1996, donnant suite à une invitation du Présidium de l'Assemblée parlementaire balte.

Monsieur JUNG a été reçu par le Président de la République de Lituanie.

L'entrevue a porté sur la collaboration future des États baltes avec l'Union Européenne et le BENELUX.

Durant son séjour, le Président Ady JUNG a eu entretiens avec les représentants des Parlements de la Lettonie, de l'Estonie et notamment avec le Président du Parlement du Lituanie, Monsieur Ceslovas JURSENAS, au sujet des relations de l'Assemblée balte avec le Parlement BENELUX.

Justice: l'heure des réformes a sonné

Des projets pour rendre la justice plus rapide et plus efficace/Plaidoyer en faveur de la procédure dite «de mise en état»

Optimisme du Ministre Marc FISCHBACH quant à la «Cité judiciaire»

Transparence, efficacité, rapidité, fonctionnalité: tels sont les maîtres mots du vaste processus de réforme que le Ministre de la Justice Marc FISCHBACH entend appliquer au système judiciaire luxembourgeois. Comme il l'a souligné le 15 avril, au cours d'une conférence de presse, ces grands travaux, que l'ensemble de la profession devra nécessairement soutenir pour qu'ils portent leurs fruits aussi vite que possible, devront principalement bénéficier aux justiciables. Pour reprendre les termes du Ministre, le but est avant tout de «renforcer la confiance des citoyens dans la justice».

En guise d'introduction, Marc FISCHBACH a indiqué que ces dernières années, le «troisième pouvoir» a enregistré une hausse dramatique du nombre de dossiers, hausse qu'il a expliquée par les trois phénomènes suivants: d'abord, une évolution «galopante» de la législation, principalement liée à l'apparition de nouveaux délits; ensuite, une multiplication des dossiers résultant de la société moderne (circulation, toxicomanie); enfin, une évolution des mentalités qui fait qu'un citoyen a souvent recours à la justice dès que la moindre situation conflictuelle se présente. Les dossiers ont donc tendance à s'amonceler, et les délais à s'allonger. Un état de fait que Marc FISCHBACH voit d'un très mauvais oeil: «Chaque citoyen doit pouvoir engager un procès qui se déroulera dans les délais raisonnables; c'est un droit. Quant à la justice, c'est essentiellement son fonctionnement interne qui étaye sa crédibilité vers l'extérieur.»

162 magistrats début 1998

Arguant «que les choses sont souvent mal comprises» dès qu'il est question de l'appareil judiciaire, Marc FISCHBACH a jugé bon de faire le point sur les travaux qu'il a entrepris depuis son arrivée à la tête du département de la justice. Depuis 1990, a-t-il expliqué, les travaux s'articulent autour de trois grands thèmes, le premier ayant trait à la refonte des structures organisationnelles de la justice luxembourgeoise et au recrutement de nouveaux magistrats. De juillet 1990 à ce jour, 24 nouveaux magistrats ont été engagés, ce qui porte leur nombre total à 144. «Fin 97 ou début 98 au plus tard, nous en aurons recruté 18 autres. Cela prouve la volonté du Gouvernement de permettre à la magistrature d'assumer les répercussions liées à l'évolution de la justice», a-t-il précisé.



Le Ministre de la Justice Marc FISCHBACH et deux de ses collaborateurs lors de la conférence de presse

Le deuxième axe retenu par le Gouvernement est celui d'une gestion plus efficace et mieux ciblée des affaires en fonction des différentes juridictions. En vue notamment d'une meilleure répartition des charges, un projet de loi a été adopté en juillet 1993, lequel offre aux juges de paix en champ de compétence élargi. Au dire de Marc FISCHBACH, cette mesure a permis, en l'espace de deux ans, de «soulager» les tribunaux d'arrondissement de quelque 20% d'affaires civiles ou commerciales. Ce succès aura incité le Gouvernement à poursuivre sur sa lancée, puisqu'un nouveau projet de loi ayant un objet similaire au précédent a récemment été déposé à la Chambre des Députés. Ce nouveau renforcement du pouvoir des juges de paix ira de pair avec le recrutement de quatre nouveaux juges, dont deux à LUXEMBOURG et deux à ESCH-sur-ALZETTE.

D'avantage de juges, une meilleure répartition des compétences et des charges: selon le Ministre de la Justice, ces mesures ne sont, à elles seules, pas suffisantes pour garantir à l'appareil judiciaire de notre pays une efficacité accrue. D'où le choix, par le Gouvernement, d'un troisième axe de travail, sur la base d'une refonte en profondeur d'une série de procédures traditionnelles», pour reprendre les termes de M. Marc FISCHBACH. «Certaines procédures sont devenues tellement complexes qu'elles n'ont plus les effets attendus. Souvent, elles sont aussi utilisées à mauvais escient par les parties, pour faire durer un procès par exemple», a estimé le Ministre, ajoutant que «tout cela est néfaste à l'image de marque de la justice».

Les modifications qui vont être apportées au champ procédural devront surtout permettre de gagner en transparence et en lisibilité. Les premiers effets tangibles des réformes annoncées, de même que de celles lancées depuis le début des années 1990, sont attendus pour l'automne 1997. Un délai qui peut paraître long, mais que Marc FISCHBACH explique par le «caractère fondamental des réformes» et par la nécessité, pour tous les acteurs de la justice, de pouvoir bénéficier d'une phase de préparation suffisamment longue.

«Juges de la mise en état»

Le Ministre s'est ensuite engagé dans un long plaidoyer en faveur de la procédure dite «de mise en état», dont le projet de loi afférent a été déposé au Parlement en 1993. Fondé sur la législation française, ce texte prévoit la désignation d'un «juge de la mise en état» qui, au dire de Marc FISCHBACH, jouera en quelque sorte le rôle d'un «juge d'instruction» dans les affaires de droit civil et entrera en lice non pas uniquement au moment du verdict mais dès le début de la procédure. Sa présence durant tout le déroulement de l'affaire devra lui permettre non seulement de mieux identifier les besoins de l'instruction mais aussi de responsabiliser, voire de discipliner les parties en conflit. Une autre mission du juge de la mise en état consistera à veiller à ce que la procédure ne se prolonge pas outre mesure. «En fait, son rôle est d'intervenir dès la phase de l'instruction pour que le procès se

déroule le mieux et le plus rapidement possible», a résumé Marc FISCHBACH, qui a aussi déclaré reconnaître que cette nouvelle mesure «va sérieusement bousculer» les habitudes de tous ceux qui pratiquent le droit.

Même s'il espère que le Parlement votera le projet de loi sur la procédure de mise en état avant les vacances d'été, le Ministre de la Justice a fait savoir qu'il ne serait pas applicable avant l'automne 1997. Les mois qui nous séparent de cette échéance seront consacrés à la mise en place du dispositif nécessité par l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure, à commencer par la formation des magistrats. Le Ministre a également annoncé que cette période devra permettre d'en finir avec les affaires qui sont encore en suspens devant les chambres civiles ou commerciales des tribunaux, cela afin d'éviter qu'il y ait encore des retards quand la procédure de mise en état deviendra opérationnelle. «Je suis persuadé que cette nouvelle procédure engendrera même davantage qu'un chambardement de ce que nous connaissons à l'heure actuelle», a ajouté le Ministre.

En parallèle à cette nouvelle mesure et toujours avant cet été, le Ministre de la Justice entend aussi en terminer avec le

projet de réforme relatif aux juges des référés. Ici encore, le principal dessein est de simplifier et d'accélérer les procédures. Dans le même esprit, il est également question de supprimer la procédure de conciliation devant le juge compétent pour les divorces. En ce qui concerne les divorces par consentement mutuel, le délai avant que le divorce ne devienne effectif sera ramené à six mois, au lieu d'une année.

Informatique et «Cité judiciaire»

La vague de réformes annoncée par Marc FISCHBACH ira de pair avec l'apparition de nouveaux outils de travail. Depuis un an, un groupe de réflexion étudie les possibilités d'une informatisation globale des différentes juridictions. Comme l'a indiqué Marc FISCHBACH, l'idée est de mettre en place un réseau informatique qui donnerait la possibilité aux jugés, aux greffiers et aux avocats d'avoir accès, sans se déplacer, à des données leur permettre de faire le point sur tel ou tel dossier. Ce projet, dont le Ministre évalue le coût à 70 ou 80 millions de francs, devrait, lui aussi, devenir réalité à l'automne 1997 au plus tard.

Dernier point à l'ordre du jour de la conférence de presse: la déjà célèbre «Cité judiciaire», dont la construction sur le plateau du Saint-Esprit, à LUXEMBOURG, devra permettre de pallier le cruel manque d'infrastructures auquel la justice luxembourgeoise demeure confrontée.

Marc FISCHBACH s'est montré résolument optimiste, déclarant d'emblée «qu'ici aussi, nous apercevons le bout du tunnel». Le Gouvernement a déjà finalisé le premier avant-projet relatif au site, et l'Administration des Bâtiments publics est en train de réaliser une maquette qui permettra de se faire une idée de l'impact de la future Cité judiciaire du point de vue urbanistique. A noter encore que le Ministre a souligné que Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire de LUXEMBOURG, ne s'est pas opposée au projet en tant que tel, mais a formulé un certain nombre de remarques concernant des détails architecturaux.

À en croire Marc FISCHBACH, le Gouvernement espère commencer à réaliser ce projet d'ici la fin de la présente période de législature.

Luxemburger Wort - 16.04.96

Les actionnaires de SES élisent un nouveau Conseil d'Administration et approuvent les comptes 1995

M. René STEICHEN élu Président du Conseil d'Administration

Lors de leur Assemblée générale annuelle, les actionnaires de la Société Européenne des Satellites (SES) ont renouvelé ce 15 avril le Conseil d'Administration pour trois ans et approuvé les comptes pour 1995 du premier opérateur de satellites en Europe.

Les revenus de la société s'élèvent à 10,3 milliards de Flux (8,8 milliards de Flux en 1994). Les bénéfices s'élèvent à 2,8 milliards de Flux (3,9 milliards de Flux en 1994). La réduction du bénéfice net s'explique par un changement dans la politique de comptabilisation ainsi que par les investissements significatifs effectués pour le développement de services numériques en Europe. La décision, en 1995, de commander les septième et huitième satellites ASTRA, représente un investissement supplémentaire de 20 milliards de Flux.

Suite à l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration s'est réuni pour sa session constitutive, où Monsieur René STEICHEN a été élu Président du Conseil. Monsieur Roland de KERGORLAY, Monsieur Raymond KIRSCH et le Docteur Joachim KRÖSKE ont été élus Vice-Présidents.

M. STEICHEN, 53 ans, ancien Membre du Gouvernement luxembourgeois et de la Commission Européenne, succède à M. Pierre WERNER. M. WERNER, 82 ans, ancien Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg qui occupait le poste de Président du Conseil Administration de la SES depuis avril 1989,



M. René Steichen

n'était pas candidat à un renouvellement de son mandat. En hommage à ses contributions au développement du système ASTRA, les actionnaires de SES ont élu M. WERNER Président Honoraire de la société.

Notes biographiques sur M. René STEICHEN:

M. STEICHEN est Associé d'un des cabinets d'avocats les plus renommés du Luxembourg depuis qu'il a quitté sa fonction de Membre de la Commission Européenne en tant que responsable de l'Agriculture et du Développement Rural, un poste qu'il occupa de 1993 à 1995. Licencié en droit des Universités d'AIX-EN-PROVENCE et de PARIS et détenteur d'un diplôme de l'Institut d'Études Politiques de PARIS, M. STEICHEN était Membre du Gouvernement luxembourgeois de 1984 à 1993. De 1984 à 1989, M. STEICHEN occupa la fonction de Secrétaire d'État pour l'Agriculture et la Viticulture, avant d'être nommé Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural de 1989 à 1993. Pendant ce temps, M. STEICHEN était aussi Ministre Délégué aux Affaires Culturelles et à la Recherche Scientifique. M. STEICHEN est marié et père de trois enfants.

Signature d'un accord de siège avec la Cour de Justice de l'AELE



MM. POOS et HAUG signent l'accord de siège.

En décembre 1994, les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), c'est-à-dire l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, avaient pris la décision de transférer le siège de la Cour de l'AELE de GENÈVE à LUXEMBOURG. En vue de l'installation de la Cour et en application des coutumes internationales, un accord de siège a été élaboré avec les autorités luxembourgeoises.

Le mercredi 17 avril 1996, cet accord de siège relatif au régime des privilèges et immunités nécessaires à l'exercice des fonctions de la Cour de Justice de l'AELE fut signé entre la Cour de

l'AELE et le Gouvernement luxembourgeois.

L'accord de siège définit le statut, les privilèges et les immunités de la Cour, les privilèges et immunités accordés aux personnes appelées en qualité officielle auprès de la Cour, la non-responsabilité du Luxembourg pour les actes et omissions de la Cour et de son personnel ainsi que les droits du Luxembourg en matière de sécurité.

L'Accord fut signé par M. Björn HAUG, Président de la Cour de l'AELE, et M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères.

Le Gouvernement luxembourgeois consterné par le nombre des victimes civiles au Liban

Le 18 avril 1996, à CANA dans le Sud du Liban, un camp de réfugiés improvisé situé à proximité du quartier général du contingent fidjien de la FINUL (Force intérimaire des Nations Unies) a été touché par un bombardement israélien qui a causé la mort d'une centaine de civils.

Une enquête des responsables de l'ONU sur place a montré que les forces israéliennes ont riposté à des tirs qui provenaient d'une position de la milice chiite Hezbollah située à 300 mètres du camp.

Le Gouvernement luxembourgeois déplore cette effroyable tragédie qui est le résultat de l'escalade militaire au Liban.

Il prend acte des regrets du Gouvernement israélien pour cette action militaire qui a porté atteinte à des civils dans des bâtiments de l'ONU et dans des immeubles civils et de sa disposition à négocier un cessez-le-feu au Liban. Tout en condamnant la violence du Hezbollah au nord d'Israël, le Gouvernement luxembourgeois exprime sa préoccupation quant à l'ampleur des opérations militaires israéliennes au Liban.

Le Gouvernement luxembourgeois lance un appel à toutes les parties pour qu'elles acceptent un cessez-le-feu immédiat. Le Gouvernement luxembourgeois exprime son soutien aux efforts de médiation de l'Union européenne et des États-Unis dont le but est un accord qui mette fin à la violence actuelle dans la région.

M. FISCHBACH visite EUROPOL

Monsieur le Ministre de la Justice Marc FISCHBACH s'est rendu à LA HAYE les 17 et 18 avril 1996 pour visiter l'Unité de drogues EUROPOL et pour assister au Comité Exécutif SCHENGEN.

Au cours de l'après-midi du 17 avril, Monsieur FISCHBACH fut reçu par les coordonnateurs de l'Unité de drogues EUROPOL pour une visite des installations et pour un exposé sur les activités de l'Unité de drogues EUROPOL.

Au cours de la matinée du 18 avril 1996, Monsieur FISCHBACH a assisté à la réunion du Comité exécutif SCHENGEN réunissant les Ministres responsables pour le dossier SCHENGEN.

Enfin, au cours de l'après-midi du 18 avril a eu lieu une réunion entre le Comité Exécutif SCHENGEN et les Ministres du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège, de la Suède, ces cinq pays formant l'Union Nordique des pays ayant demandé de pouvoir adhérer à la Convention d'application de l'Accord de SCHENGEN.

Condamnation de l'attentat de GUIZEH

Le Gouvernement luxembourgeois vient d'apprendre avec consternation la nouvelle de l'horrible attentat commis à GUIZEH en Égypte et qui a coûté la vie à 18 citoyens grecs.

Une fois encore, des citoyens de l'Union européenne ont été pris pour cible par des fanatiques qui bafouent la tradition de tolérance et de pluralisme de leur propre pays.

Cet attentat montre à nouveau que le terrorisme constitue une grande menace pour la sécurité des États, comme des citoyens tant nationaux qu'étrangers.

Il souligne tragiquement la nécessité d'une coopération internationale contre le terrorisme telle qu'elle a été entamée par la Conférence de CHARM el-CHEIKH et dont le suivi a été assuré par la réunion qui s'est tenue le 22 avril à LUXEMBOURG.

Le Gouvernement luxembourgeois présente ses condoléances aux familles des victimes et aux autorités de la Grèce.

50^{ème} Anniversaire de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois

A l'occasion du 50^{ème} Anniversaire de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, une SÉANCE ACADÉMIQUE a eu lieu le 17 avril 1996 au Studio du Théâtre Municipal de Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc JEAN.

Le programme de cette Séance Académique prévoyait

- une allocution de bienvenue et un discours de Monsieur Jeannot SCHNEIDER, Président du Conseil d'Administration;
- un discours de Monsieur Robert MOLITOR, Directeur Général;
- un discours de Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports et
- un exposé de Monsieur Denis SCUTO, Historien «50 ans CFL – de l'après-guerre à l'orée du 21^{ème} siècle».

Un show multi-média a accompagné les différents discours.

L'encadrement musical a été assuré par les Chorales syndicales FNCTFEL et FCPT ainsi que par l'Harmonie FNCTFEL.

La séance académique fut suivie d'une visite de l'exposition «Les multiples facettes du train» au Foyer du Théâtre et clôturée par une réception-buffet.

De nombreuses personnalités du monde politique et économique ont assisté à la Séance Académique.



S.A.R. le GRAND-DUC accompagné de M. Jeannot SCHNEIDER, Président du Conseil d'Administration des CFL, de Mme DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports et de Mme WURTH-POLFER, Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG se rendent au studio du Théâtre municipal.



Denis SCUTO: 50 ans de Chemins de Fer Luxembourgeois De l'après-guerre à l'orée du XXI^e siècle

«L'historien chargé d'étudier, d'analyser, de décortiquer l'histoire des chemins de fer n'a pas le jeu facile. Son objet d'études, le monde du rail, peut être envisagé sous les points de vue détachés de l'histoire politique, économique et sociale.

Mais l'historien se rend vite à l'évidence qu'il se penche aussi sur une histoire d'amour: amour d'enfants pour les trains en marche, pour les petits, miniaturisés, et pour les vrais, grandeur nature; amour

d'adolescents pour le doux roucoulement des roues, synonyme de premiers voyages, de premières libertés. L'historien sait qu'il s'attaque à la fascination des gosses de tous âges pour ces rails doublement épris d'infini.

Il se doit, de porter un jugement objectif sur l'évolution d'un moyen de communication, ses chances, ses défis, ses malheurs. Mais comment ne pas être pris d'une certaine ivresse face à une telle grandeur: grandeur des hommes et des

choses transportés, grandeur des espaces conquis dans le courant d'un siècle, et quotidiennement reconquis?

Les gares peuvent être considérées comme des lieux de travail ou comme places de transbordement. Il reste qu'elles ont inspiré peintres et écrivains comme lieux presque magiques. Lieux de transparence avec ces halles longilignes et ces façades tout en verre. Lieux de métamorphose également: la gare nous transforme. Elle nous met en mou-

vement. Elle nous fait passer d'un état statique à un état dynamique.

Lorsque le train arrive en gare, nous accélérons le pas.

Pour beaucoup de migrants des 150 dernières années, Luxembourgeois en partance vers outre-mer ou étrangers en provenance du sud, les gares marquent la première étape vers une vie nouvelle, vers un avenir qu'on espère meilleur. Enfin, la gare est le lieu de séparation ou de retrouvailles avec les personnes qui nous sont chères.

Rude tâche donc que celle de l'historien qui devra en fin de compte faire la part du rêve et de la réalité. Rude tâche, mais tâche passionnante également. Car, depuis un siècle et demi, les chemins de fer, tout comme ils ont fait rêver petits et grands, ont encore et encore fait l'objet de débats passionnés sur leur évolution et sur leur avenir. La question ferroviaire luxembourgeoise fut encore et encore au centre de l'intérêt économique, social et diplomatique du pays et des luttes politiques et syndicales nationales. Tantôt, ce furent des raisons d'ordre politique qui primaient, tantôt ce fut le contexte économique qui guidait les décisions, tantôt les considérations d'ordre social l'emportaient.

Penchons-nous donc sur le passé d'un cinquantenaire, dont l'âge, à y regarder de plus près, et l'anniversaire sont loin d'être évidents.

Les chemins de fer, reflet de toute une nation

Convention belgo-franco-luxembourgeoise

La Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, dont nous fêtons aujourd'hui le cinquantenaire, est en fait fondée en plusieurs étapes. Les CFL fonctionnent en effet depuis 1945. La convention belgo-franco-luxembourgeoise du 17 avril 1946 précise à l'article deux: «La Société aura une durée de 99 ans à compter du 1^{er} juin 1945. Les débats à la Chambre s'échelonnent jusqu'au printemps de 1947 et la convention est approuvée par la loi du 16 juin 1947. Enfin, il faudra attendre 1949 avant qu'elle ne soit ratifiée par toutes les trois parties. Ainsi, en histoire, même les dates sont sujettes à caution.

D'une façon générale d'ailleurs, la date de 1946 symbolise un point de départ, mais elle constitue aussi et surtout l'aboutissement d'un long parcours semé d'embûches. Jetons brièvement un regard en arrière sur les origines de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. Quelques rappels sur les débuts de la question ferroviaire de l'après-guerre s'imposent.

Les CFL représentent l'aboutissement d'une triple lutte. La question ferroviaire est le reflet des trois enjeux devant lesquels se trouve le jeune état luxembourgeois de 1839: l'indépendance du pays, le développement industriel et la cohésion nationale.

Une position géographique difficile

Durant le premier siècle de son existence, le Grand-Duché est confronté à la question cruciale suivante: Comment survivre en tant que petit territoire national pris entre deux «Grands», la France et l'Allemagne, et un autre jeune État bouillonnant, la Belgique? Cette survie, la classe politique luxembourgeoise en fut largement consciente, dépendait de la bonne volonté des États voisins.

La question ferroviaire en est une illustration parfaite. Les chemins de fer constituaient au XIX^e siècle un défi important pour la souveraineté nationale. Ils ne pouvaient être construits que moyennant une concession gouvernementale. En fait, la marge de manœuvre des pouvoirs publics luxembourgeois devait se révéler fort étroite. l

Avant de se lancer dans la construction de chemins de fer, le Luxembourg attendit l'orientation prise par les lignes ferroviaires des lignes voisines. Les fonds importants nécessitaient non seulement un appel à des capitalistes étrangers, originaires de NANCY. Mais encore, la Société des Chemins de Fer du GUILLAUME-LUXEMBOURG, une fois fondée en 1855, concéda de suite l'exploitation des lignes encore à construire à la Compagnie Française de l'Est. Le gouvernement luxembourgeois était mis devant le fait accompli. La France de NAPOLÉON III utilisa les chemins de fer pour dominer le jeune Grand-Duché. Un État fort dominait un État faible. Après la guerre de 1870, un autre État fort prendra la relève, l'Empire allemand qui venait de se constituer en 1918, rebelote: la France reprend tout de suite le contrôle du GUILLAUME-LUXEMBOURG et le gardera à titre provisoire jusqu'en 1940.

Dès 1859, Michel LENTZ peut écrire dans un élan d'enthousiasme populaire qui accompagne l'inauguration des premiers tronçons vers THIONVILLE et ARLON, dans le «Feierwon» – je cite –, «datt mir nun och de Wee hu fond/zum éiwege Volkerbond». Le Luxembourg prend place dans la communauté des nations européennes, il est vrai. Mais l'histoire des chemins de fer à ses débuts est, à l'image de l'histoire du pays en général, l'histoire d'une étroite dépendance des décisions qui échappent en grande partie aux pouvoirs publics et aux milieux économiques luxembourgeois.

Facteur de développement industriel

À la naissance du réseau ferroviaire, les

raisons d'ordre politique priment donc toute autre considération notamment économique. D'ailleurs, du point de vue économique, on se demandait comment rentabiliser le chemin de fer dans un petit pays sans grandes ressources. Vers 1850, le trafic de marchandises était très limité, l'industrie se trouvait encore à un stade préindustriel et le ministre des finances de l'époque, Emmanuel SERVAIS, s'écriait: «Où prendrons-nous les marchandises pour les transports ferroviaires?»

Les craintes du futur ministre d'État allaient vite se révéler infondées, avec l'installation d'usines à proximité de la minette. Le chemin de fer, qu'il s'agisse du réseau principal GUILLAUME-LUXEMBOURG ou du réseau de ceinture PRINCE-HENRI, jouera un rôle déterminant dans le décollage économique du pays, rendant possible à la fois le transport des ouvriers, l'acheminement des matières premières utilisées par la sidérurgie et l'expédition des produits industriels sur les marchés étrangers. Le rail est lui-même gros consommateur de charbon, d'acier, de bois et d'autres matières.

D'un côté, la révolution industrielle du Luxembourg n'a pu se faire que grâce aux chemins de fer. D'un autre côté, l'impact de l'industrie influence à l'époque comme aujourd'hui la rentabilité des voies ferrées.

Chemins de fer et cohésion nationale

Indépendance du pays, décollage économique. Les chemins de fer reflètent également le passage de l'État luxembourgeois vers la nation. D'un territoire où des infrastructures et des moyens de communication dignes de ce nom faisaient pour ainsi dire complètement défaut, le Grand-Duché devient dans l'espace d'un demi-siècle un État moderne, disposant vers 1900 d'un des réseaux de chemins de fer les plus denses d'Europe, avec presque 600 km de voies ferrées, dans un environnement où routes et voies ferrées se complètent fort bien.

Par une politique délibérée, l'Œsling est désenclavé et intégré dans la communauté nationale. Sans les lignes ferroviaires vicinales construites par l'État, sans les «JHANGLI» et «CHARLY» d'une rentabilité économique plus que douteuse, les Luxembourgeois auraient-ils pu se rapprocher les uns des autres, se connaître et se reconnaître membres d'une même communauté nationale? Il est permis d'en douter Comme l'exprime l'historien Gilbert TRAUSSCH, la socialisation du Luxembourg (au sens premier du terme) est passée par les diligences et les locomotives et est achevée à l'apparition de l'automobile. L'importance de ce phénomène pour l'identité nationale, à une époque où se réalisait non loin de chez nous l'unité allemande, est souvent sous-estimée.

Les CFL se trouvent à l'arrivée de ces évolutions. Ils couronnent les efforts menés pour l'indépendance du pays tout en tenant compte de la position ambivalente du Luxembourg comme carrefour stratégique de l'Europe. Ou comme l'exprime dès 1855 un des pionniers du rail chez nous, l'ingénieur François-Emile MAJERUS:

«Lorsqu'on jette les yeux sur une carte de l'Europe, on voit que plusieurs grands réseaux de chemin de fer entourent notre pays, et ce n'est pas sans raison qu'on a observé qu'entre la Belgique, la Westphalie, le Rhin supérieur, le Midi de l'Allemagne et l'Est de la France se trouve placé comme un désert infranchissable, le Luxembourg tant belge que grand-ducal...»

La négation absolue de notre indépendance par l'Allemagne de 1940 à 1944 crée en même temps les conditions d'un nouveau départ, puisque l'occupant nazi unifie de force les trois réseaux luxembourgeois. Il crée ainsi une situation de fait qui sera maintenue dans l'après-guerre.

Le Grand-Duché sort meurtri de la seconde guerre mondiale, mais également grandi pour avoir tenu tête à l'occupant étranger au prix d'énormes sacrifices.

Les CFL, un aboutissement et un point de départ

Les CFL reflètent à la fois une indépendance nationale finalement acceptée par les pays voisins et la sensibilité des Luxembourgeois à leur environnement international. Les trois réseaux d'avant-guerre sont réunis en une société nationale. Mais, contrairement aux pays voisins qui optent pour une nationalisation des chemins de fer, gouvernants et législateurs de l'époque optent pour un «modèle luxembourgeois», tenant compte des réalités et des nécessités européennes. Ils optent pour une société d'économie mixte belgo-franco-luxembourgeoise, avec participation prépondérante de l'État luxembourgeois.

La forme choisie permettait de contrôler les chemins de fer tout en intéressant directement la Belgique et la France, pays partenaires du Grand-Duché déjà dans l'entre-deux-guerres, à l'exploitation de notre réseau national. Le premier objectif restait le même que celui des pionniers comme MAJERUS: éviter le contournement de notre petit territoire, empêcher le détournement de la circulation internationale.

L'article 4 de la convention belgo-franco-luxembourgeoise du 17 avril 1946 relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché l'exprime clairement:

«L'existence du réseau luxembourgeois

unifié ne pourra être l'occasion de mesures ayant pour but de détourner le trafic de la voie qu'il suivrait, si ce réseau faisait partie intégrante du réseau belge ou du réseau français. Aucun détournement de trafic devant emprunter naturellement le réseau grand-ducal ne sera favorisé par des mesures prises par les administrations des chemins de fer belges ou français.»

Les CFL, société nationale et internationale à la fois, donc. Un objectif primordial est atteint en 1946. Mais en même temps, un défi est lancé aux luxembourgeois et accompagne ce nouveau départ.

En effet, comme c'est souvent le cas, l'histoire est pleine d'imprévus et ne manque pas d'une certaine ironie. Le Grand-Duché devient maître de ses lignes au moment où elles ne rapportent plus rien, mais commencent à peser lourd financièrement. Le réseau GUILLAUME-LUXEMBOURG était bénéficiaire jusque dans les années 1930. La France et la Belgique s'y intéressaient non seulement pour des raisons stratégiques ou de prestige, mais également pour des raisons économiques.

Deux points de vue contradictoires: rentabilité ou service public?

Ces considérations économiques seront prédominantes dans l'après-guerre. Dans les débats autour de la question ferroviaire, deux tendances contradictoires se manifestent depuis lors. Deux points de vue s'affrontent dès les débats parlementaires de 1946/47:

- l'un considère le monde du rail comme un secteur de l'économie qui, à l'image d'autres secteurs, doit répondre aux critères de rentabilité et de productivité.
- l'autre souligne qu'il s'agit du «seul moyen de transport ayant, dans tous les pays et sous toutes ses formes d'activité, le caractère de service public».

Le premier point de vue guide les préoccupations des gouvernements et majorités politiques qui se succéderont dans l'après-guerre au Grand-Duché. Le rapporteur de la majorité politique de l'époque, le Député chrétien-social Aloyse HENTGEN, tout en concédant que les chemins de fer constituent un service public nécessaire et important, insiste que - je cite - «le caractère de service public des chemins de fer ne les dispense cependant pas de gérer d'après de saines méthodes commerciales et industrielles». Puis suivent de longs développements sur la mauvaise situation financière des chemins de fer et les raisons diverses de ce phénomène.

Comment résoudre le problème du déficit des chemins de fer - déficit qui représente aujourd'hui 8% des dépenses de l'État? Comment équilibrer les comptes de la Société Nationale des Chemins de Fer? Des débats passionnés autour de

ces questions ont été menés et continuent de l'être.

Or, toutes les réponses apportées doivent tenir compte du problème structurel commun à tous les réseaux de chemins de fer d'Europe. Toutes les nations industrielles traditionnelles ont éprouvé au cours des cinquante dernières années les plus grandes difficultés à gérer l'hypothèque historique de réseaux de chemins de fer datant largement du siècle dernier.

À l'époque de l'industrialisation, le rail disposait d'un quasi-monopole en matière de transports. Comme les chemins de fer étaient les seuls à proposer au XIX^e siècle des qualités comme la vitesse, la sécurité, la fiabilité, la fréquence, le confort ou encore la capacité de transporter de grandes quantités, on n'éprouvait longtemps pas le besoin de les moderniser, de les adapter aux nouvelles techniques ou encore aux nouveaux besoins de transport et de communication. Qui aurait imaginé au début du siècle que bientôt de nouveaux concurrents tels que automobiles, poids lourds, avions allaient se révéler plus flexibles, plus rapides et plus commodes?

Une modernisation constante

Depuis 1945, les chemins de fer courent en quelque sorte après le temps perdu.

Des efforts techniques remarquables ont permis d'abaisser les prix de revient et d'augmenter la productivité. Les CFL ont produit un énorme travail de modernisation. Le gentil tortillard grelottant nommé CHARLY et le vrombissement des locomotives à vapeur ou à diesel ont cédé la place à de rapides et silencieuses rames sur des lignes progressivement électrifiées. L'introduction de liaisons radio-sol-train a encore accru la sécurité et la fiabilité déjà proverbiales des CFL. Télécommande et banalisation des voies, élimination et automatisation des passages à niveau, installation d'un terminal rail-route, voilà autant d'éléments qui ont permis un saut qualitatif dans le domaine de la signalisation et plus généralement de la flexibilité du monde du rail. Le personnel, a dans un souci de rationalisation, été réduit de moitié passant de 6.000 en 1946 à environ 3.200 aujourd'hui.

Aujourd'hui, les CFL représentent un des réseaux ferroviaires les plus modernes d'Europe.

Mais l'hypothèque historique n'a pu être levée que partiellement. Malgré tous les efforts de modernisation et de rationalisation, la position concurrentielle par rapport à la route n'a cessé de se dégrader.

Comment pourrait-il en être autrement, soutiennent les partisans et les défenseurs du chemin de fer-service public? Les CFL ne sont pas et ne seront jamais une entreprise comme les autres. Par leur caractère de service public et par les

obligations inhérentes à ce service, on ne saurait les comparer à une entreprise de transport privé.

Les réserves formulées sont multiples et ne manquent pas de fondement.

Obligations d'un service public

Du temps de son monopole, certains ne voudraient retenir que les mauvaises habitudes. Ils passent volontiers sous silence que maintes obligations datant elles aussi de cette époque sont toujours imposées aux CFL. Ne mentionnons que des réductions de tarifs allant jusqu'à la gratuité accordées dans un but social ou dans l'intérêt public, les horaires soumis à l'homologation gouvernementale ou encore les tarifs très bas pour les matières premières pondéreuses dans l'intérêt de la bonne marche de l'industrie sidérurgique.

L'obligation d'effectuer des transports de marchandises même non rentables faite aux chemins de fer contraste avec la liberté réglementaire laissée à la route. La route s'est ainsi emparée des trafics les plus rémunérateurs et a pu doubler le volume de son trafic depuis 1970.

Comment assurer une «saine gestion industrielle et commerciale des chemins de fer» – comme il est stipulé à l'article 11 de la convention de 1946, si les CFL doivent financer eux-mêmes leur infrastructure et si les charges de pension leur incombent?

Voilà le point de vue défendu avant tout par les cheminots eux-mêmes et leurs représentants syndicaux.

Et les cheminots ont su peser de tout leur poids dans les discussions sur le présent et l'avenir du monde du rail, cet outil de travail qui leur est cher

Sans doute le rapporteur du projet de loi de 1947, Aloyse HENTGEN le pressentait-il, lorsqu'il affirmait: «En dehors de leur mission de transport, les chemins de fer font vivre une dizaine de milliers de familles luxembourgeoises, c'est-à-dire la dixième partie environ de la population. Et il va de soi – et tout le monde doit être d'accord sur ce point – que malgré cela la question des chemins de fer est et doit rester avant tout une question de transports et non une question de cheminots.»

Les CFL, une question de cheminots

En fait, depuis un demi-siècle, la question des chemins de fer n'a jamais pu être dissociée de la question des cheminots. Plusieurs facteurs le soulignent.

Les cheminots pendant la guerre

D'abord, si les chemins de fer luxembourgeois deviennent une société nationale en 1947, c'est aussi pour honorer la mémoire des cheminots victimes de la

guerre. Les sacrifices consentis par ce groupe de la population pendant la guerre et à la suite de la Libération incitaient à eux seuls à prendre en main l'outil de transport, fruit de leur travail.

Une centaine de cheminots furent déportés pour résistance à l'ennemi, 24 d'entre eux moururent dans des camps de concentration. Deux jeunes cheminots, Michel DAX et Jean THULL, tous deux d'ETTELBRUCK, furent parmi les 21 victimes de la répression et de la terreur qui suivirent la Grève de 1942. Les bombardements alliés de 1944 qui visaient avant tout routes et chemins de fer frappèrent durement ce groupe de la population. Michel HACK, Président de la Fédération Nationale des Cheminots, ainsi que sa famille furent parmi les victimes. Et pourtant, décimés comme ils l'étaient, les cheminots, ensemble avec les ouvriers des usines, réussirent en un temps record à reconstruire un réseau détruit ou en très mauvais état. La remise en service des lignes du centre et du bassin minier dès printemps 1945 permit la relance de l'industrie et de l'économie et contribua ainsi à éviter au pays le chaos total.

La grève de 1949

Ensuite, dans l'après-guerre, il apparut très vite qu'aucun gouvernement ne pourra faire abstraction des revendications des cheminots. Quelques exemples seulement pour servir d'illustration.

En février 1947, le gouvernement d'union nationale issu de la guerre tombe sur la question de l'adaptation des salaires des cheminots à ceux des fonctionnaires. Le Ministre socialiste des transports, Victor BODSON, soutient les revendications de cheminots contre le Ministre d'État et des Finances chrétien-social, Pierre DUPONGE, ce qui entraîne la démission du Gouvernement.

C'est à la suite de la grève des cheminots de 1949 et de l'entrée active de cheminots dans les luttes électorales de 1951 que chute le gouvernement de coalition entre parti chrétien-social et groupement démocratique, pour céder la place à une coalition entre chrétiens sociaux et socialistes. Inversement, les divergences de vue entre le ministre socialiste des transports BODSON et les cheminots sur la rationalisation du personnel et la suppression de lignes non rentables interviennent pour beaucoup dans la modification du rapport de force électoral en 1959, qui marquera la fin de ce gouvernement de coalition en place depuis huit ans.

A la Chambre des Députés, pas moins de vingt cheminots, sous des étiquettes diverses, se sont succédés depuis 1945. Trois d'entre eux ont accédé au rang de ministres dans différents Gouvernements

de l'après-guerre: Albert BOUSSER, inspecteur des CFL (1964-1969); Antoine WEHENKEL, ingénieur des CFL (1964-1969) et Marcel SCHLECHTER, employé des chemins de fer (1984-1989).

Et on pourrait prolonger la liste très longue des complexes jeux d'influence et d'alliances entre monde des cheminots et monde de la politique.

Le poids des syndicats

Si la question des chemins de fer a été et reste encore aujourd'hui à la fois une question de transports et une question de cheminots, ces derniers le doivent à leur bonne organisation au niveau syndical.

Les organisations des cheminots, que ce soit la Fédération nationale, créée en 1909, – devenue entre-temps la Fédération nationale des cheminots et des travailleurs du transport, fonctionnaires et employés luxembourgeois (FNCTTFEL) – ou le Syndicat professionnel fondé en 1922 (SYPROLUX), occupent une place de choix dans le monde syndical luxembourgeois. Il s'agit d'abord des seuls syndicats à avoir réalisé dès leurs débuts le rêve de l'unité des travailleurs manuels et intellectuels dans un même syndicat: regrouper employés et ouvriers du transport en une organisation commune. Dans les domaines les plus divers – pensions, congés, conditions de salaire, durée de travail – les cheminots ont ensuite joué un rôle d'avant-garde.

Enfin et surtout, dans la question des transports, ils ont toujours mis l'accent sur l'aspect social, sur les notions de service public et d'utilité nationale de ce secteur. L'histoire de ce demi-siècle des CFL pourrait se lire aussi comme l'histoire de la résistance des cheminots au démantèlement des chemins de fer luxembourgeois, perçus par eux comme service national, ou mieux comme service rendu à la nation.

Sauvetage de la ligne du Nord

Dans le secteur du transport des marchandises, le premier client des CFL est la sidérurgie, avec 60% du tonnage transporté. La dépendance du rail à l'égard des fluctuations du cycle sidérurgique est énorme. Lorsque l'ARBED décida de ne plus assurer son approvisionnement en coke par la ligne du Nord, mais par voie fluviale, par la Moselle, le sort de l'épine dorsale du réseau ferroviaire national semblait scellé. En mobilisant toute l'opinion publique au sort de cet axe ferroviaire, en dénonçant des vues économiques trop étroites qui perdaient de vue l'importance vitale de cette ligne pour tout le nord du pays, les cheminots ont permis non seulement le sauvetage, mais encore la modernisation et l'électrification de la «Nord-streck».

Comme l'a exprimé M. Jeannot SCHNEIDER en sa qualité de président du Conseil d'Administration des CFL lors de l'inauguration officielle de la ligne du Nord, le 25 septembre 1993, il faut y voir «un acte symbolique de la force irrésistible que peut déployer une opinion publique lorsqu'elle est fermement résolue à atteindre les objectifs dont elle est intimement et profondément convaincue.»

Une formidable leçon de démocratie a pour ainsi dire été offerte à la nation entière par l'obstination des cheminots.

Aujourd'hui, on redécouvre l'importance de la ligne du Nord dans un autre contexte encore, celui d'axe de raccordement au futur TGV-Nord et au réseau de grande vitesse de l'Allemagne.

L'évolution actuelle semble donner raison à ceux qui ont vu dans cette entreprise un signe tangible de la renaissance du rail au Luxembourg.

Un nouvel élan pour les CFL

La commémoration du cinquantenaire des CFL arrive à point nommé. On a l'impression que le monde du rail se trouve à l'orée du XXI^e siècle à la croisée des chemins.

D'une part, il a l'occasion de tirer les conclusions d'un demi-siècle d'expériences. D'autre part, il profite d'un nouvel enthousiasme ou du moins d'un nouvel élan.

L'aspect écologique entre en jeu

Après une période que l'on pourrait caractériser de chevauchée fantastique de l'automobile, après les hymnes sans fin à l'indépendance et à la liberté que procure le transport individuel, on semble aujourd'hui redécouvrir les charmes des chemins de fer et plus largement des transports en commun. Aspects écologiques, coût environnemental, asphyxie des agglomérations urbaines congestionnées, densité du trafic, risques d'accidents, routes dévoreuses d'espace, voilà autant de mots-clés qui soulignent à rebours la nouvelle attractivité du monde du rail.

Ce monde saura-t-il profiter de ce regain d'intérêt? Saurons-nous profiter de ce regain d'intérêt? La question est actuellement posée.

Je me contenterai ici de faire quelques réflexions que m'inspire le regard sur le passé.

Il convient de mentionner d'abord les potentialités de la nouvelle politique européenne en matière de transports. Elle répond en partie aux aspirations et aux revendications posées par les cheminots depuis un demi-siècle. En estimant qu'il est légitime de compenser les charges

supportées par les chemins de fer, l'Union européenne lève enfin une partie de l'hypothèque historique datant du temps du monopole. L'infrastructure fixe et l'entretien, mais également les charges de pension, pourront être dissociés des frais d'exploitation des CFL et permettront une épuration des comptes.

Le réseau européen de TGV ouvre également pour le Luxembourg le créneau du transport de personnes à grande vitesse d'un centre ville à l'autre. Le «Feierwon», le «Wee zum éiwege Völkerbond», version 2000. Un système optimal de raccordements internationaux reste – 150 ans ou presque après l'ouverture du Grand-Duché sur l'Europe grâce aux chemins de fer – d'une grande actualité pour nous, surtout dans le nouveau contexte du marché unique.

Enfin, l'étude Luxtraffic et le projet «Bahnhybrid» ainsi que les propositions faites dans ce contexte par les cheminots tentent de répondre aux attentes d'un public conscient du défi écologique auquel est confronté notre société. En même temps, des problèmes structurels des transports en commun de l'après-guerre pourraient enfin être résolus. Par une combinaison train-tramway-bus et même avion, les transports en commun disposeraient d'une flexibilité qui tiendrait enfin compte de l'agencement habitat-travail complètement remanié par le passage d'une société industrielle à un pays de services.

Ouverture sur l'avenir

Signe symbolique, pour la première fois depuis 1900, on pourrait assister non au démantèlement, mais bien à la création de nouvelles lignes non seulement de tramway, mais également de train. Ne mentionnons que les lignes de raccordement aux TGV ou encore le projet de ligne directe ESCH-LUXEMBOURG qui font l'objet de débats intéressants et intéressés en ce moment.

Le monde du rail se trouve à l'orée du XXI^e siècle, donc vraiment à la croisée des chemins. Et les questions fondamentales restent celles de 1946 et des débats parlementaires de 1947. Seules les formulations ont changé.

En 1946/1947, les uns privilégiaient «une saine gestion commerciale et industrielle», les autres appellent au respect d'un «instrument d'utilité publique et d'équipement national».

En 1996, les uns soutiennent que tout, donc également la Société Nationale des Chemins de Fer, doit se réguler selon les lois du marché, doit répondre aux critères de compétitivité et de productivité. Les autres soulignent qu'il ne faudrait pas perdre de vue que les CFL constituent un instrument important de politique environnementale, d'aménagement du territoire, de politique sociale, un ins-

trument qu'il convient donc de replacer dans un contexte plus vaste d'utilité économique globale. Le tout, rappelons-le, se déroule dans un contexte européen où le slogan de libéralisation semble omniprésent.

Un rêve d'enfant devenu réalité

Quel point de vue faut-il privilégier? Quelle voie faut-il emprunter? Il n'appartient pas à l'historien de trancher. J'aime d'ailleurs trop ce monde du rail pour me livrer à un tel exercice.

Je voudrais donc simplement conclure en suggérant que la question des chemins de fer n'est peut-être pas seulement une question de transports. Elle n'est pas non plus uniquement une question de cheminots. Elle constitue en outre une question de société. Elle fait partie d'un choix de société.

Non seulement les responsables des CFL, mais l'opinion publique en général doit se poser la question si notre société peut se passer de lieux et d'un univers comme celui du rail. J'ai mentionné en guise d'introduction la grande force de séduction de ce monde. Je voudrais en souligner en guise de conclusion un aspect bien spécifique.

La gare et les trains nous ont fascinés aussi comme lieux de rencontre. Des lieux où des regards se croisent, mais aussi où des mots s'échangent, où les gens les plus divers entrent en contact, entament la discussion. Des lieux de sociabilité. Des lieux multiculturels pour employer un terme en vogue.

Au cours du demi-siècle qui nous sépare de la création des CFL, de tels lieux de sociabilité ont disparu de plus en plus au profit de lieux de solitude ou de singularité – le spectacle quotidien de milliers de voitures avec un seul occupant sur nos autoroutes en constitue par exemple un bien triste reflet. Les lieux de rencontre ont cédé la place à ce que les sociologues appellent des «non-lieux»: autoroutes, grandes surfaces, des espaces où on ne dialogue qu'avec des pancartes, des hauts-parleurs ou des écrans.

Si les chemins de fer et les transports en commun connaissent aujourd'hui un renouveau ou du moins un regain d'intérêt, c'est sans doute également parce que nous tentons de retrouver et de réinventer des lieux de contact, de communication et, en fin de compte, de solidarité.

Les Chemins de Fer luxembourgeois pourront – je le crois – fêter comme prévu en l'an 2045 leur 99 ans d'existence, s'ils savent tenir compte aujourd'hui comme hier de cette dimension-là ou du plus important des facteurs: le facteur humain».

Denis SCUTO

Extraits de la publication CFL

Accord sur les Chemins de fer luxembourgeois

Le 17 avril 1946 a été signé à LUXEMBOURG un accord entre le Grand-Duché de Luxembourg, la Belgique et la France

relatif à l'exploitation des chemins de fer luxembourgeois. Voici le texte de cet accord:

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg,

Son Altesse Royale le Prince Régent au nom de sa Majesté le Roi des Belges,

Son Excellence Monsieur le Président du Gouvernement Provisoire de la République Française,

Résolus à contribuer en commun à l'exploitation des chemins de fer luxembourgeois et désireux d'assurer au trafic à destination ou en provenance du Grand-Duché et de ses au-delà son cours naturel,

Considérant, en particulier, que les stipulations du Traité d'Union économique belgo-luxembourgeois appellent, en ce qui concerne le trafic ferroviaire dans le Grand-Duché, l'établissement de garanties destinées à faciliter l'application dudit traité,

Désireux, en outre, d'éviter les détournements du trafic au détriment de Luxembourg, ont désigné pour Leurs Plénipotentiaires:

Son Altesse Royale *Madame la Grande-Duchesse* de Luxembourg;

Monsieur Pierre DUPONG, Ministre d'État, Président du Gouvernement, et

Monsieur Victor BODSON, Ministre des Transports, de la Justice et des Travaux publics;

Son Altesse Royale le *Prince Régent* de Belgique:

Monsieur le Vicomte Joseph BERRYER, Ministre de Belgique à Luxembourg, et

Monsieur Ernest RONGVAUX, Ministre des Communications;

Le Président du Gouvernement Provisoire de la République Française:

Monsieur Armand BLANQUET du CHAYLA, Ministre de France à Luxembourg, et

Monsieur Jules MOCH, Ministre des Travaux publics et des Transports,

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes:

Article 1^{er}.

En vue d'assurer la gestion de l'ensemble des chemins de fer luxembourgeois, les Hautes Parties Contractantes constitueront une Société luxembourgeoise dont le capital sera

souscrit par Elles à raison de 24,5% pour la Belgique, 24,5% pour la France et 51% pour le Luxembourg.

Article 2.

La Société aura une durée de 99 ans à compter du 1^{er} juin 1945. Deux ans avant l'expiration de ce délai, les Hautes Parties Contractantes se concerteront sur les modalités de liquidation de la société ou la création d'une société nouvelle.

Article 3.

Les textes organiques concernant la société seront arrêtés d'un commun accord entre les Hautes Parties Contractantes et approuvés par une loi grand-ducale.

Article 4.

L'existence du réseau luxembourgeois unifié ne pourra être l'occasion de mesures ayant pour effet de détourner le trafic de la voie qu'il suivrait, si ce réseau faisait partie intégrante du réseau belge ou du réseau français.

Aucun détournement du trafic devant emprunter naturellement le réseau grand-ducal ne sera favorisé par des mesures prises par les administrations des chemins de fer belges ou français.

Article 5.

Les tarifs dégressifs belges seront prolongés sur les chemins de fer luxembourgeois pour les transports en transit empruntant les réseaux belge, français et luxembourgeois.

Article 6.

Les chemins de fer luxembourgeois fourniront en tout temps, un matériel et mettront en oeuvre une organisation technique tels que le trafic en transit par le réseau luxembourgeois ne subisse aucun retard et bénéficie des mêmes facilités que si le réseau luxembourgeois faisait partie intégrante du réseau belge ou du réseau français.

Article 7.

Les gares communes existant sur les lignes qui lient les chemins de fer belges ou français aux chemins de fer luxembourgeois et celles qui viendraient à y être établies, seront, du point de vue douanier, gares internationales. Du point de vue ferroviaire, elles seront l'origine et le terminus de l'exploitation des chemins de fer belges ou français et luxembourgeois.

Article 8.

Le Gouvernement Grand-Ducal est subrogé dans tous les droits et obligations de la Belgique, de la France et des anciens exploitants des Réseaux GUILLAUME-LUXEM-

BOURG et PRINCE-HENRI, résultant de traités, conventions et accords ainsi que de l'exploitation de ces réseaux.

Article 9.

Les dettes et créances réciproques entre le Gouvernement luxembourgeois et la Société Nationale des Chemins de Fer Français ont été réglées à la date du 2 janvier 1946.

Article 10.

Le Gouvernement Grand-Ducal se réservera, dans tous actes relatifs à l'organisation des chemins de fer luxembourgeois, un droit d'intervention en vue de faire assurer l'application des clauses de la présente convention.

Il modifiera ou complétera en ce sens, s'il y a lieu, tous les actes intervenus avant la mise en vigueur de la présente convention.

Article 11.

Si, pour ménager des intérêts exclusivement luxembourgeois, le Gouvernement Grand-Ducal venait à prendre des mesures non compatibles avec une saine gestion industrielle et commerciale des chemins de fer, la charge en résultant serait intégralement supportée par l'État luxembourgeois.

Article 12.

A défaut d'accord sur une autre procédure de règlement, les Hautes Parties Contractantes conviennent de soumettre, par requête unilatérale, à la décision de la Cour de Justice Internationale toute contestation relative à l'application des dispositions qui précèdent.

Article 13.

La présente convention sera ratifiée; les instruments de ratification seront déposés aux archives du Ministère des Affaires Etrangères à LUXEMBOURG dans le délai le plus bref possible. La Convention entrera en vigueur le jour du dépôt des ratifications.

Fait en triple original à LUXEMBOURG, le dix-sept avril neuf cent quarante-six.

Pierre DUPONG,

Victor BODSON,

Joseph BERRYER,

Ernest RONGVAUX,

Armand BLANQUET du Chayla,

Jules MOCH.

Protocole additionnel.

En vue de l'application des articles 4,5 et 7 de la Convention, les Hautes Parties Contractantes sont convenues des dispositions suivantes, qui sont considérées comme partie intégrante de ladite Convention:

A l'article 4. – Les trains complets en provenance de la région d'AUDUN-LE-TICHE et à destination de THIONVILLE et des au-delà de THIONVILLE, et vice versa, pourront continuer, comme par le passé, à être acheminés par l'itinéraire d'ESCH-sur-ALZETTE-BETTEMBOURG.

Les établissements situés en territoire belge ou français et raccordés au réseau luxembourgeois ou desservis par ce réseau seront, du point de vue des conditions de transport et des tarifs, traités sur ce réseau comme les établissements similaires situés en territoire luxembourgeois.

Aux articles 4 et 5. – Les tarifs applicables sur les parcours en transit par le réseau luxembourgeois, non précédés ou suivis d'un parcours belge, seront fixés d'un commun accord entre les Gouvernements français et luxembourgeois.

Les tarifs applicables sur les parcours en transit par le réseau luxembourgeois, non précédés ou suivis d'un parcours français, seront fixés d'un commun accord entre les Gouvernements belge et luxembourgeois.

A l'article 7. – Les gares frontières communes sont celles de:

– BETTEMBOURG (en territoire luxembourgeois sur la ligne de LUXEMBOURG à THIONVILLE)

– AUDUN-le-TICHE (en territoire français sur la ligne de RÉDANGE à BETTEMBOURG)

– LONGWY (en territoire français sur la ligne de LONGWY à Luxembourg)

– ATHUS (en territoire belge sur la ligne d'ATHUS à ESCH)

Des conventions seront passées entre les chemins de fer belges et luxembourgeois ou français et luxembourgeois pour régler les conditions d'exploitation des gares communes et des sections de lignes comprises entre la frontière belgo-luxembourgeoise ou franco-luxembourgeoise et les gares frontières communes, ainsi que le régime des établissements raccordés aux gares communes.

Par dérogation aux dispositions de l'article 7, l'exploitation de la section de ligne LONGWY-frontière luxembourgeoise, par les chemins de fer luxembourgeois, sera limité à l'exécution des transports en provenance ou à destination du Luxembourg et de ses au-delà.

Fait en triple original à LUXEMBOURG, le 17 avril 1946.

Pierre DUPONG,

Victor BODSON,

Joseph BERRYER,

Ernest RONGVAUX,

Armand BLANQUET de Chayla,

Jules MOCH.

“A strong current of friendship and understanding”

Leurs Majestés le Roi HARALD V de Norvège et la Reine SONJA en Visite d'État au Luxembourg, les 18 et 19 avril 1996

Leurs Majestés le Roi HARALD V de Norvège et la Reine SONJA ont effectué une visite d'État au Grand-Duché de Luxembourg les 18 et 19 avril 1996. Cette visite eut lieu 5 ans après la visite d'État du Roi OLAV V de Norvège, le père de l'actuel monarque, et 22 ans après une visite d'État que la Grande-Duchesse CHARLOTTE effectua en Norvège, en septembre 1964.

Le Couple royal arriva, avec sa suite comportant notamment le Ministre norvégien des Affaires Étrangères Bjorn Tore GODAL, à l'aéroport de FINDEL, mercredi, le 17 avril en fin d'après-midi, en provenance des Pays-Bas, où Leurs Majestés avaient également effectué une visite d'État. A sa descente d'avion, le Roi HARALD V eut la grande surprise de voir Sa Cousine l'accueillir, sa cousine qui n'est autre que la Grande-Duchesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE.

Ce fut le matin du 18 avril suivant que l'accueil officiel eut lieu à la Place GUILLAUME au centre-ville, au même endroit où fut reçu, en 1991, le Roi de Norvège OLAV V. Avec le soleil au rendez-vous, plusieurs centaines de personnes avaient pris position derrière les pelotons d'honneur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police pour saluer le couple royal norvégien, qui fut accueilli par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Le Grand-Duc JEAN et le Roi HARALD V s'arrêtèrent devant le drapeau national pendant que furent intonnés les hymnes nationaux des deux pays. Le Grand-Duc et le Roi passèrent ensuite en revue les détachements, avant de saluer le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, l'Ambassadeur Constantin IVRAKIS, doyen du Corps diplomatique accrédité à Luxembourg, les membres du Gouvernement et d'autres personnalités invitées à assister à l'accueil, le Président du Conseil d'État Paul BEGHIN, le Président de la Cour supérieure de Justice Paul KAYSER, le Procureur Général de l'État Alphonse SPIELMANN, le Député-Maire de la Ville de LUXEMBOURG Lydie WÜRTH-POLFER, et le Commandant adjoint de l'Armée, le Lt.-Col. René ALZIN.



La Grand-Duchesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE a accueilli le Couple norvégien à l'aéroport.

Le Roi HARALD V regagna le Palais grand-ducal, où il reçut en audience le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS.

Pendant ce temps, la Reine SONJA et la Grande-Duchesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE visitèrent la section gallo-romaine de l'exposition “Empreintes du passé” au Musée national, où elles furent accueillies par le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES et le Directeur du Musée Paul REILES.

L'exposition “Empreintes du passé” couvre les travaux archéologiques effectués au Luxembourg au cours des vingt dernières années et comporte, notamment, des études approfondies sur le Vicus de DALHEIM, ancienne cité de la période de l'Empereur AUGUSTE, située aux abords de la route reliant LYON-METZ et TRÈVES.

Le rendez-vous suivant de Leurs Majestés fut au Plateau du Saint-Esprit, où ils furent accueillis par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Commandant adjoint de l'Armée, le Lieutenant-Colonel René ALZIN. Après avoir passé en revue le détachement militaire avec le

Premier Ministre, le Roi HARALD V se rendit au Monument de la Solidarité Nationale, où il fut attendu par des représentants d'associations patriotiques et des vétérans de la 2e Guerre Mondiale.

Le Roi HARALD V déposa une couronne de fleurs devant le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise, avant de se recueillir quelques instants, pendant que des trompettes de la Musique militaire exécutèrent la Sonnerie aux Morts. Le Roi anima symboliquement la flamme éternelle devant le Monument avant d'entrer à l'intérieur, où il signa le Livre d'or. À sa sortie, les représentants des associations patriotiques furent présentés au Roi par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER.

Après un déjeuner privé, auquel LL. AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse avaient invité leurs hôtes norvégiens, le Couple royal visita les vestiges des fortifications de la Ville de LUXEMBOURG empruntant à cette occasion une partie du circuit WENZEL, spécialement aménagé pour l'année culturelle 1995, et qui, depuis sa reconstitution fut primé à plusieurs reprises, contribuant même à faire inscrire la vieille Ville de LUXEMBOURG sur la Charte de l'UNESCO en tant que patrimoine mondial. Les visiteurs furent

Le Roi HARALD V de Norvège et la Reine SONJA

Biographies

Le Prince HARALD naquit le 21 février 1937 au Domaine de SKAUGUM près de OSLO. Il est le cadet des trois enfants du Roi OLAV V de Norvège (+ 1991) et de la Princesse MARTHA (+1954).



Le Roi HARALD V de Norvège

La particularité de la naissance du Prince HARALD fut, en 1937, le fait que pour la première fois dans l'histoire récente de la Norvège un successeur au Trône fut né, ce qui garantit la survie de la Dynastie. Depuis 1905 HARALD V n'est que le troisième Roi de Norvège, le nom HARALD V s'explique pourtant par le fait que la lignée des Rois de Norvège, datant du moyen âge, ne fut jamais interrompu au niveau personnel. Pourtant au niveau po-

litique ce fut le contraire, la Norvège ayant été sous domination danoise, de 1380 à 1814, et en union personnelle avec la Suède, de 1814 à 1905.

Le jeune Prince HARALD fréquenta l'école militaire de Norvège et, en 1955, perfectionna son art militaire à l'Académie de la Cavalerie à OSLO. Le Prince entama ensuite des études de sciences économiques et politiques aux Universités de OSLO et de OXFORD. Après ses études le Prince HARALD devint le conseiller principal de son Père, le Roi OLAV V, et exerça la régence quand le Roi fut en déplacement.

Le 29 août 1968, le Prince héritier HARALD épousa Sonja HARALDSEN, fille d'un commerçant norvégien. Le mariage eut lieu malgré des pressions exercées sur le Prince de choisir une épouse parmi les dynasties européennes, et ce fut le Gouvernement norvégien qui, dans le cadre d'une déclaration gouvernementale, arrêta que le Prince héritier garderait tous ses droits à la succession du trône norvégien, en dépit de son mariage avec une femme issue de milieu bourgeois.

La Reine SONJA, née Sonja HARALDSEN, le 4 juillet 1937 à OSLO, fit ses études dans la capitale norvégienne et à LAUSANNE en Suisse, après lesquelles elle se consacra à l'étude des langues française et anglaise, tout en étudiant l'histoire de l'art, entre autres à CAMBRIDGE. La

Reine SONJA est très engagée au niveau social et, en 1982, fut décorée de la médaille NANSEN du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, pour son dévouement en faveur des réfugiés.



La Reine SONJA

Le Couple royal a deux enfants: la Princesse MARTHA LOUISE; née le 20 juillet 1971, et le Prince HAakon MAGNUS, né le 20 juillet 1973.

À relever aussi que le Roi HARALD V représenta son pays à plusieurs reprises (1964 à TOKYO, 1968 à MEXICO-CITY et 1972 à MUNICH) aux Jeux Olympiques dans son sport préféré, la voile. Dans ce même sport il remporta, en 1987, le titre de champion du monde.

accueillis par le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES et suivirent les explications de M. Georges CALTEUX, Directeur du Service des Sites et Monuments nationaux.

Après un bref retour au Palais grand-ducal, Leurs Majestés le Roi et la Reine ainsi que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se déplacèrent à pied à la Place GUILLAUME II, pour rejoindre, sous les applaudissements d'une foule nombreuse clamant ses sympathies pour les souverains, l'Hôtel de Ville où ils furent accueillis par Madame le Bourgmestre Lydie WÜRTH-POLFER. Au péristyle de l'Hôtel de Ville, des élèves de la classe de musique de chambre du Professeur Charel CONSRUCK du Conservatoire de Musique de LUXEMBOURG – Raoul CHRISTOPHE, Nadine SCHNEIDER, Marc PARRASCH, Si-

mone BLESER, Marc SCHANCK et Frank SCHROEDER – interprétèrent "Interlude" de Gordon JACOB pendant que les illustres hôtes regagnèrent la grande salle des séances où ils furent présentés au Collège échevinal et aux Conseillers municipaux.

À l'intérieur de la salle un quator de clarinettes – Sonja NEUMAN, Véronique DELFEL, Joannic DEBOECK et Pascal FELLERICH – de la classe de musique de chambre du Professeur Marcel LALLEMANG du Conservatoire de Musique de la Ville de LUXEMBOURG assurèrent l'encadrement musical.

La parole fut alors à Madame le Bourgmestre Lydie WÜRTH-POLFER et au Roi de Norvège:

«Your Majesties,
Royal Highnesses,

The deep felt sympathy that the Luxembourgers are showing towards You bears witness of the feelings that the people of our country entertain towards our sovereigns and their illustrious guests. On behalf of the City of LUXEMBOURG I am extremely pleased and honoured to welcome You today.

Monseigneur,

Madame,

May I ask You to find in the cordiality of our good wishes a pledge of our great respect and gratitude towards You and Your family.

Your Majesties,

32 years ago, on September 15th 1964, Your venerated father, King OLAV was in this same room together with Grand-Duchess CARLOTTE and Prince FÉLIX

and signed his name into the City of LUXEMBOURG's Golden Book. And just like our predecessors did in 1964, the city council and myself are deeply honoured by Your visit and we all wish You to feel at home in our country and in our city.

The close family bonds between Your families give to your visit a special atmosphere of warmth.

Throughout history, Luxembourg has always been a land of welcome due to its situation at the crossroads right in the heart

of Europe and we are proud to have in our midst a small Norwegian community: of 243 Norwegians living in our country, 58 are citizens of the city LUXEMBOURG; they are our neighbours, our colleagues, our friends.

Your Majesties,

Every time one thinks about Your country, marvellous pictures of spectacular sceneries come to mind; the midnight sun, the nordic lights, the mysterious fjords, mountains and waterfalls. It is said that going up the coastline of Norway is one of the most exciting trips in the world. Many Luxembourgers have already visited Your beautiful country and continue to do so, even more since our national carrier started to operate holiday flights to BERGEN last year, an operation that turned out to be highly successful. Speaking about success, we all remember the 1994 Winter Olympics of LILLEHAMMER: During these games your fellow countrymen have proved to the world not only their organizing skills, but also their innate sense of hospitality and the genuine warmth of their welcome.

Your Majesties, Royal Highnesses,

Going back into the historical past of our two nations, one is astonished by the number of striking similarities: Norway's first King acceded to the throne in 900. The actual birth of our country goes back to 963 when Count SIGEFROI, founder of the first LUXEMBOURG dynasty, acquired the site of today's capital. The LUXEMBOURG Counts were in power until the middle of the 15th century, when a long period of foreign rules started with the Burgundians taking over in 1443. In Norway the early Kings ruled until 1380 when the union with Denmark was established which was to last until 1814, followed by the union with Sweden. At more or less the same time, in 1815, the Congress of VIENNA rose Luxembourg to the rank of a Grand-Duchy in personal union with the Netherlands. And if the Luxembourgers had to wait until 1890 to have their own dynasty, Norway had to be even more patient, as only in 1905, when the union with Sweden ended, your grandfather became King under the name of HAAKON VII.

During World War II, out two countries suffered severely under the nazi occupation and both in Norway and in Luxembourg brave resistance fighters were struggling to impede the oppressor as much as they could. And in both countries the royal families were symbols of courage, hope and national identity and the earned endless gratitude and admiration for it.

Many Luxembourgers are still aware of the bravery of the Norwegian resistance movement and they remember the movie that celebrated it: "La Bataille de l'Eau lourde" showed how Norwegian resistan-



Sa Majesté le ROI DE NORVÈGE et le GRAND-DUC au début de la cérémonie d'accueil officielle sur la Place GUILLAUME II



Le Roi HARALD V salue les Membres du Gouvernement.

ce contributed to keep Germany from building the atomic bomb. In fact, a Luxembourger, Jacques MANGERS, who was Bishop of Norway from 1932 to 1964, played an active part in the Norwegian resistance movement acting as a go-between and openly protesting together with the Lutheran Bishops against the German occupation. After the liberation, Bishop MANGERS was presented with a high Norwegian decoration as a reward for the important role he had played during those difficult years.

Your Majesties,

Apart from bishop MANGERS, other Luxembourgers are in one way or another connected with Norway: in the 17th century for instance, one of my fellow countrymen, Jean-Gaspard de CICIGNON, was an admiral in the Danish-Norwegian Navy. Being furthermore a fortifications engineer and a town planner, he was involved in rebuilding the city of TRONDHEIM after the big fire in 1664. Actually, we only learned about this fact in 1931, when representatives of the city of LUXEMBOURG were invited to celebrate the 250th anniversary of the foundation of TRONDHEIM.

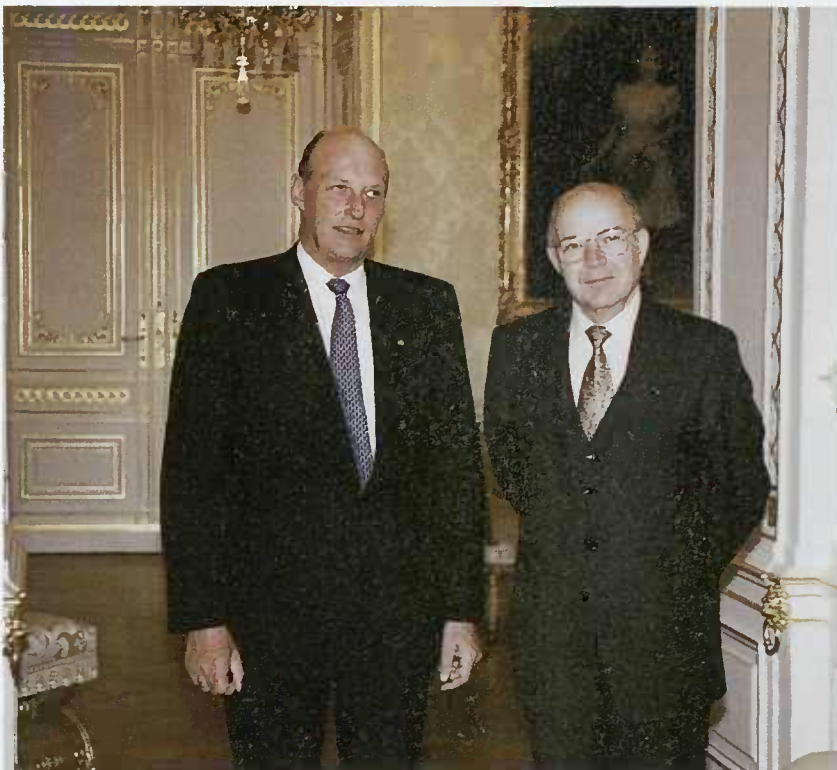
Luxembourg was also involved in the development of Norway's Catholic church: several years before Bishop MANGERS another Luxembourger had been Bishop of Norway, Mgr Jean-Baptiste FALLIZE. From 1887 to 1924, Mgr FALLIZE organized a Catholic mission in Norway with the help of priests and nuns from Luxembourg. The French historian DANIEL-ROPS even claims that Bishop FALLIZE deserves great credit for the freedom of Norway's Catholic church.

Your Majesties,

In the past both our countries have struggled to affirm their existence, maintain their originality and defend the same ideal of liberty, justice and peace. These feelings certainly have influenced Your country's vote against Norway's joining the European Union. Luxembourg, being a founder member of the Union, is indeed fairly well prepared to promote it. Luxembourg views its European commitment as a guarantee for its independence and as an opportunity to have a small but quiet effective place in Europe. So, if one of these days it occurred to the Norwegians that they might reconsider the question - please, Your Majesty - let them know that they will have true friends in Luxembourg who will be more than happy to share with them their experience as how to act on the playground of big boys.

Your Majesties,

Again please allow me, on behalf of my fellow citizens and in my personal name, to wish You a very hearty welcome in our city.



Reçus en audience par Sa Majesté le Roi HARALD de Norvège: le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ...



... le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER...

“ Hennes Majestet Dronning SONJA,
Hans Majestet Kong HARALD,

Det er en stor ære at Dere avlegger denne visitten i Luxembourg. Jeg vil paa

vegne av byens befolkning takke saa meget for besøket. ”

And now it is my pleasure to offer Their Majesties a present by the City of

LUXEMBOURG. It is a porcelain pot holder especially made for the occasion by Villeroy&Boch. It features the town hall on one side and, on the other side, a reproduction of a painting by KUBIERSCHKY, representing the fortification works of the BOCK in 1900. The original painting belongs to the City's collections and will be displayed at LUXEMBOURG City's new historical museum to be opened on the 23rd of June 1996».

* * *

H.M. The King's Speech

«Your Royal Highnesses,

Madam Mayor,

Ladies and Gentlemen,

Thank you, Madam Mayor, for the warm welcome you have extended to the Queen and myself, and the gift which you so kindly have presented to us.

We have been looking forward with great pleasure to revisiting the city of LUXEM-

BOURG. Its history goes back to Roman times, and every stone of its well-kept fortifications and historic buildings is a reminder of the dramatic history of a country at one of the crossroads of Europe. This beautiful capital in its magnificent setting is a heritage that every Luxembourger must be proud to own.

Although Luxembourg and Norway are very different in many ways, a strong current of friendship and understanding runs between the two countries. Both Luxembourg and Norway are small nations with a strong democratic and constitutional tradition. Both have known oppression at various times in history. As allies we have a close cooperation in the field of security and defense, and our cultural and economic cooperation is based on shared ideals.

Our countries have an equal interest in sport and outdoor recreation and here, too, we are well matched. We all became aware of your prowess in Sierra Nevada earlier this winter, when one of the Luxembourg skiers beat the Norwegians in downhill skiing. And in LILLEHAMMER two years ago, Luxembourg helped to make the Games a successful and memorable occasion.

In this spirit, allow me to present you, Madam Mayor, with a gift on behalf of myself and my countrymen. We are offering a six-month scholarship at the College of Sport and Physical Education in OSLO to an athlete of your choice. I hope it will be an inspiration to Luxembourg athletes, and that it will also help to strengthen the ties between our two countries.

In conclusion, I would like to reiterate my appreciation of the warm reception we have received, and to express the hope that our visit will foster the friendship between the people of Luxembourg and the people of Norway. I wish the City of LUXEMBOURG and her citizens a rich and prosperous future.

* * *

Une réception de la Ville de LUXEMBOURG en l'honneur des ses illustres hôtes clôtura l'accueil par les autorités de la capitale.

La grande salle de la Chambre des Députés prêta son cadre somptueux au Dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc JEAN et la Grande-Duchesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE en l'honneur de Leurs Majestés le Roi HARALD V de Norvège et la Reine SONJA. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent rejoints à cette occasion par le Grand-Duc Héritier HENRI et la Grande-Duchesse Héritière MARIA TERESA ainsi que par le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA.



... et le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS



Le Roi HARALD V de Norvège se recueille devant le Monument National de la Solidarité.

Comme le veut la tradition, le Grand-Duc initia la soirée avec Son discours de bienvenue:

«Sire,

La Grande-Duchesse et moi, nous Vous accueillons ainsi que la Reine SONJA avec d'autant plus de joie que nous nous souvenons avec émotion de l'hospitalité que Votre regretté Père, le Roi OLAV V, nous a offerte en Norvège il y a six ans.

Les Luxembourgeois apprécient que vous ayez inclus la visite du Grand-Duché dans votre programme. Il reconnaissent dans ce geste la cordialité de l'union entre nos familles et la profondeur de l'amitié entre nos peuples.

Votre beau pays qui «monte, escarpé pour s'élever au-dessus de la mer», comme le décrit avec tant d'amour Votre grand poète Björnsterne BJÖRNSSON, a beaucoup en commun avec le nôtre.

En effet, nos deux nations sont à la fois anciennes et jeunes: anciennes dans le sens où Vos racines historiques et culturelles, comme les nôtres, remontent au début du Moyen Âge; jeunes dans le sens où nos deux nations ont recouvré leur indépendance relativement tard par rapport à d'autres nations du continent. Toutes les deux ont, au cours de la première moitié de ce siècle, été ballottées par des vents glaciaux de l'histoire qui ont soufflé sur l'Europe. Après la Seconde Guerre mondiale, nos pays ont su développer des sociétés stables et prospères, basées sur des valeurs communes: celles de la démocratie, des droits de l'Homme, de la tolérance et de la justice sociale.

Sire,

Depuis Votre avènement, Vous êtes resté, avec la simplicité naturelle qui vous caractérise, à l'écoute de Vos concitoyens et Vous avez montré combien la défense de ces valeurs civilisatrices Vous tient à coeur. Nous partageons Vos soucis face aux problèmes complexes de notre époque. Pensez, entre autres, au chômage qui, en Europe, frappe surtout les jeunes. Nos gouvernements sont conscients des dangers qui peuvent en découler pour notre système démocratique, c'est pourquoi ils s'efforcent de promouvoir l'emploi.

Il en va de même de la menace que fait peser le potentiel de réfugiés sur l'Europe industrialisée du fait notamment de l'explosion démographique au pourtour de la Méditerranée et de l'instabilité dans certains pays de la Mer Baltique et de l'Europe orientale. Situé à égale distance de la Méditerranée et de la Mer Baltique, le Luxembourg ne saurait refuser sa sollicitude avec ceux qui cherchent une issue à cette situation sensible.

D'autres problèmes se posent à l'échelle de la planète, tels ceux inhérents à l'éco-



LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE et Leurs Hôtes norvégiens visitent une partie du Circuit WENZEL.



Accueil devant l'Hôtel de Ville: Madame Lydie WURTH-POLFER, Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG, Leurs Majestés le Roi HARALD V et la Reine SONJA et Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC JEAN et la GRANDE-DUCHESSE JOSÉ-PHINE-CHARLOTTE



Pendant la cérémonie d'accueil à l'Hôtel de Ville



*Paroles de bienvenue de Mme le Bourg-
mestre Lydie WURTH-POLFER*

logie. Cette dernière tient, Sire, une place de choix dans Votre action. À ces défis, la Norvège et le Luxembourg doivent faire face ensemble dans des enceintes plus larges, telles les Nations Unies.

Les sports qui forment l'Homme et lui apprennent la tolérance, sont un autre volet de Votre action où Vous avez particulièrement réussi. J'en veux pour preuve la belle leçon de civisme que le peuple norvégien a donné au monde lors des Jeux Olympiques d'hiver de LILLEHAMMER.



Le Roi HARALD V pendant Son allocution

Majestés,

Lors de notre visite dans Votre pays, nous sommes rendus à deux endroits qui symbolisent peut-être le mieux les liens qui unissent nos pays. Nous avons visité la paroisse de SAINT-HALVARD qui fut fondée à la fin du 19e siècle par un évêque luxembourgeois, Monseigneur FALLIZE, dont l'oeuvre a été continuée par un autre Luxembourgeois, l'évêque MANGERS. Ces deux prêtres ont su contribuer à l'entente entre les communautés chrétiennes en Norvège.

Nous avons également visité le mémorial pour les morts de la Deuxième Guerre mondiale et le Musée de la Résistance. Le peuple luxembourgeois lui aussi garde en mémoire cette période terrible qui a vu nos deux nations se battre côte à côte contre l'occupant.

Après les décennies de la Guerre froide, le rideau de fer entre les deux blocs en Europe est enfin tombé. Votre pays en a plus directement que le nôtre - ressenti les effets, du fait de la frontière commune qui sépare Votre pays avec la Russie.

Malheureusement, le conflit en ex-Yougoslavie a éclaté peu après cette ouverture et nous avons vu de nouveau se réveiller les vieux démons qui s'appellent la haine ethnique et le chauvinisme national. À la suite de la signature des accords de paix, des soldats norvégiens et luxembourgeois se trouvent à nouveau parmi les forces mandatées par la communauté internationale pour assurer le respect des Accords de DAYTON.

Majestés,

Notre pays a été un des membres fondateurs de l'Union Européenne. Il n'a jamais eu de raisons pour regretter ce choix. C'est précisément par son appartenance à cette union économique et politique que le Luxembourg a su diversifier son économie et développer de nouveaux champs d'activité. Il a par ailleurs créé un centre financier dynamique où sont également établies de grandes banques norvégiennes et de nombreux de Vos compatriotes. En



Avant le DÎNER de GALA, pose pour la photo de famille traditionnelle: (de g. à dr.) le Prince GUILLAUME, la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE MARIA-TERESA, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE, le Roi HARALD V de Norvège, Son Altesse Royale le GRAND-DUC, Sa Majesté la Reine SONJA, le GRAND-DUC HÉRITIER HENRI, la Princesse SIBILLA

même temps, il a su maintenir son identité, parvenant même à donner à sa vie culturelle un essor nouveau.

Les Norvégiens ont toujours montré un vif intérêt pour les grands problèmes auxquels l'humanité doit faire face. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à Vos concitoyens et à Vos dirigeants pour les réponses courageuses et imaginatives qu'ils ne cessent de proposer dans un esprit de solidarité humaine. Je pense en particulier à leur engagement en faveur du développement durable de la paix et notamment au rôle joué par la Norvège dans le processus de paix au Proche-Orient.

Majestés,

La Norvège est un partenaire et un ami du Luxembourg et de cette Europe unie en devenir. Je reste convaincu que les relations déjà étroites entre nos deux pays continueront à se développer de manière harmonieuse et mutuellement enrichissante.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est dans cet esprit que je lève mon verre au bonheur de Leurs Majestés le Roi et la Reine de Norvège, à l'avenir heureux du peuple norvégien et au maintien des liens de coopération et d'amitié entre nos deux nations».

* * *

Ci-après nous reproduisons la réplique de SA MAJESTÉ LE ROI HARALD V de Norvège:

«Your Royal Highness,

It is indeed a great pleasure for the Queen and myself to visit Luxembourg once again. We have fond memories of our earlier visits to your beautiful country and we are looking forward to the interesting programme that has been arranged for us. A close family relationship has become a warm friendship as well.

A whole generation has passed since my father, King OLAV, paid a State visit to Luxembourg in 1964. Enormous changes have taken place during these intervening years, not only in our two countries, but in Europe as a whole.

Many visitors have been enchanted by your lovely country. One of them was the French author Victor HUGO. He fled to Luxembourg in 1871 and found refuge in the tiny town of VIANDEN. Later he returned many times, delighted by the country and inspired by its moats which he found «splendid in the sunshine and terrifying in the moonlight».

The moats and fortifications are still majestic. They are a testimony to more turbulent times but today they are invaded by flowers. History has made this country a



S.A.R. le GRAND-DUC prononce Son discours de bienvenue.



La réplique de Sa Majesté le Roi HARALD V de Norvège



Un bref exposé avant la visite des localités de la Société Européenne des Satellites



Sur la terrasse, tout près des paraboles géantes



Un moment de détente aux Caves Coopératives de GREVENMACHER



A bord du bateau MS Princesse MARIE-ASTRID des toasts du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER...

proud nation and the capital a cosmopolitan and multicultural centre. In recent times it has also assumed a key role in international cooperation. Luxembourg's relations with the rest of the world reflect its continuous and concentrated efforts in international diplomacy and international trade. The balance it has achieved between national identity and international commitment is striking. In the heart of Europe, surrounded by larger nations, you have succeeded in preserving your integrity.

Luxembourg is geographically a small country.

Nevertheless its stature in the international arena commands respect. It is a valuable and trustworthy partner in the many international organisations to which it belongs.

Although our countries share a common European background, as already mentioned by Your Royal Highness, Luxembourg has been directly involved in most of the upheavals in European history, while Norway has remained mainly on the fringe of continental conflicts. Since the last war we have both joined several of the new international institutions and we have cooperated closely in the UN, NATO and the OECD but in the context of European integration we have parted company. This decision may be explained to some extent by past history, and even more so by geography. I can assure you, however, that we are as European as ever and that we wish to cooperate as much as possible with Luxembourg and all the other members of the EU in every area in which we have common interests.

In the 17th century an officer from Luxembourg by the name of Johan Caspar CIGNON joined the service of one of my ancestors, King FREDERIK III of Denmark-Norway. Later on, he became a true Norwegian, being Governor of BERGEN for 10 years and then Inspector General of all the fortifications in the country. He is chiefly remembered for his masterly reconstruction of the city of TRONDHEIM after the fire in 1664. He was mainly responsible for the present town plan with its wide streets, and thus for the continental character of the centre of TRONDHEIM. This city was the seat of the catholic Archbishop of Norway until the reformation in 1537 and will be celebrating its millenium next year.

As focused on by Your Royal Highness, the first Catholic bishop in Norway since the reformation was consecrated in 1892. He was given the title: Bishop of CHRISTIANIA and SPITZBERGEN, which is thought to be the first recognition of Norwegian overlordship of the islands of SVALBARD. Bishop FALLIZE is also said to have ruled his flock with an iron hand, which I cannot believe to be charac-

teristic of the citizens of your lovely and peaceful country.

Tomorrow we shall be visiting the Satellite Control Station at BETZDORF where the staff come from 15 different nations and cultural backgrounds. Technologically this satellite operator is among the most advanced in the world, and we are looking forward to being introduced in the exciting world of electronics. The company broadcasts television and radio channels all over Europe. This reminds me of a period in my life when we were all quite dependent on another transmission from Luxembourg: Radio Luxembourg which played all the hits day and night for all kinds of moods. It gave us our first taste of transmissions from the Continent. Tomorrow we shall see how technology has developed since then.

And now I would like to thank Your Royal Highness for the kind welcome to the Queen and myself and to propose a toast: To the happiness and welfare of Your Royal Highnesses and of the Royal House. To which I must add my best wishes for the well-being of the people of Luxembourg».

Le deuxième jour de la visite d'État de Leurs Majestés le Roi et la Reine de Norvège débuta par une visite des localités de la Société Européenne des Satellites (SES) et du centre de contrôle spatial des satellites ASTRA à BETZDORF. Le couple royal fut accueilli au Château de BETZDORF par le Ministre des Communications, Madame Mady DELVAUX-STEHRRES, Monsieur Pierre WERNER, Président du Conseil d'Administration hon., Monsieur Romain BAUSCH, Directeur Général, et Monsieur Rhett SINNER, Bourgmestre de la Commune de BETZDORF.

Après avoir écouté un bref exposé le Roi et la Reine de Norvège furent invités à la visite par un film vidéo retraçant les étapes importantes de l'évolution de la Société Européenne des Satellites.

La Société Européenne des Satellites (SES) est une société privée luxembourgeoise qui opère le système de satellites ASTRA émettant des programmes de radio et de télévision en Europe, depuis 1989.

La SES opère avec une concession contractée avec l'État luxembourgeois. Cette concession, qui expire en l'an 2010 mais reste renouvelable, couvre des services audiovisuels, et prévoit l'extension vers d'autres domaines commerciaux possibles. Le Grand-Duché de Luxembourg détient 20% du capital de la SES par le biais de deux instituts financiers, à savoir la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et la Société nationale de Crédit et d'Investissement.



... et du Roi HARALD V de Norvège



Accueil chaleureux à SCHENGEN devant la plaque commémorative de la signature des Accords de SCHENGEN



Sa Majesté le Roi et Son Altesse Royale pendant la visite de l'aciérie électrique de l'ARBED à DIFFERDANGE



Vif intérêt de Sa Majesté la REINE et de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE pour le travail des handicapés physiques



Le Dr. Henri METZ, Vice-Président de la Fondation KRAÏZBIERG, prend congé de Sa Majesté la Reine SONJA et de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse JOSÉ-PHINE-CHARLOTTE.

À l'époque de sa création, en mars 1985, SES fut le premier opérateur privé de systèmes de satellites et concentra ses efforts sur les besoins des téléspectateurs européens ainsi que des diffuseurs de télévisions par satellite:

Pour ce faire, SES introduit une nouvelle approche à la télévision par satellite: en tant que société orientée vers les services et le marché audiovisuel, son objectif primaire fut d'offrir des bouquets de programmes de radio et de télévision de qualité et de divertissement pour les différents marchés linguistiques européens, à des prix abordables et pouvant être captés avec des équipements faciles à installer et à manier.

La SES emploie aujourd'hui plus de 160 personnes de 15 nationalités différentes qui mettent leurs talents à disposition de tâches hautement spécialisées dans la technologie de pointe et dans la commercialisation de la télévision par satellite.

Le système de satellites ASTRA, opéré par SES, comporte aujourd'hui 5 satellites co-positionnés à 19,2° Est, à savoir: ASTRA 1A, lancé le 11 décembre 1988, ASTRA 1B, lancé le 2 mars 1991, ASTRA 1C, lancé le 12 mai 1993, ASTRA 1D, lancé le 1er novembre 1994 et ASTRA 1E, lancé le 9 avril 1996. Le dernier satellite, ASTRA 1E est le premier satellite de SES équipé pour des retransmissions numériques et, de ce fait, est appelé à jouer un rôle de pionnier dans le développement de la télévision numérique en Europe. À part le dernier satellite qui fut lancé de la base spatiale russe de BAIKONUR au Kazakhsztan, les satellites ASTRA ont été portés en orbite par les lanceurs européens ARIANE, depuis le centre spatial de KOUROU en Guyane française.

Au début de 1995, quelques 150 millions d'Européens furent en mesure de capter des programmes diffusés via les satellites ASTRA.

Les revenus de SES proviennent exclusivement de contrats de location des capacités des satellites par des opérateurs de programmes radio et de télévision.

À leur sortie du centre de contrôle de la Société Européenne des Satellites, Leurs Majestés le Roi et la Reine se virent présenter avec un cadeau tout particulier de la part du Directeur Général Romain BAUSCH: un équipement de réception des programmes diffusés via les satellites ASTRA. À noter que cet équipement inclut déjà la possibilité de pouvoir capter, le moment venu, les bouquets de programmes de télévision numérique.

De BETZDORF le cortège royal continua vers l'Est du pays pour rejoindre GREVENMACHER, chef-lieu de la Moselle luxembourgeoise et «capitale» de la viticulture mosellane.

En conséquence, le Couple royal fut accueilli aux Caves coopératives des vigneronns de GREVENMACHER où le comité d'accueil se composa du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural Fernand BODEN, du Député-Maire de GREVENMACHER Norbert KONTER, du Président de VINSMOSELLE Vic GLODEN ainsi que du Directeur de VINSMOSELLE Constant INFALT.

Après une visite de l'exposition «Art et Vin» et des installations des Caves Coopératives, Leurs Majestés le Roi et la Reine eurent le plaisir de déguster quelques grands premiers crus de la Moselle luxembourgeoise.

Le Couple royal a ainsi pu apprendre que la Société Coopérative VINSMOSELLE est de loin le plus important producteur de vins luxembourgeois. Ses vignobles couvrent une surface supérieure à 2000 hectares et produisent 70% de la totalité des vins du pays. Fondée en 1966, VINSMOSELLE regroupe aujourd'hui les vignobles et caves de GREIVELDANGE, GREVENMACHER, REMERSCHEN, STADTBREDIMUS, WELLENSTEIN et WORMELDANGE.

Les producteurs de vins luxembourgeois, notamment VINSMOSELLE, ont toujours mis l'accent sur la production de vins de qualité qui portent, sans exception, le label de qualité «Marque Nationale» qui est une garantie de l'État en ce qui concerne l'origine et la qualité des vins luxembourgeois.

À quelques centaines de mètres des Caves Coopératives de GREVENMACHER, le Couple royal fut attendu par le Premier Ministre et Madame JUNCKER ainsi que par le Vice-Premier Ministre-Ministre des Affaires Étrangères et Madame POOS, pour un déjeuner offert par le Gouvernement en l'honneur du Roi et de la Reine de Norvège à bord du bateau MS Princesse MARIE-ASTRID, le «joyau naval» de la Moselle luxembourgeoise.

Au cours du passage de GREVENMACHER à SCHENGEN, le Premier Ministre prononça son discours de bienvenue, dont nous reproduisons l'intégrale ci-après:

«Your Majesties,

Excellencies,

Ladies and Gentlemen,

It is my great pleasure and honour to welcome you to Luxembourg on behalf of the Government.

Your presence in Luxembourg today illustrates the very close and friendly bonds that have existed for so many years between Norway and Luxembourg. We share many things. We are both, although at somewhat different degrees, seafaring



Avant la Soirée de Gala offerte par Leurs Majestés le Roi et la Reine de Norvège (de g. à dr.): Sa Majesté le Roi HARALD V de Norvège, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse JOSEPHINE-CHARLOTTE, Son Altesse Ro-yale le Grand-Duc JEAN de Luxembourg, Sa Majesté la Reine SONJA de Norvège



Applaudissements chaleureux pour les excellentes prestations des artistes norvégiens

nations as you can see at this very moment.

More seriously, we share values of democracy and the respect of the individual person. These are the guiding principles around which our societies are organized and which we try to promote in international relations.

Your Majesties,

We have always been very admiring of the positive role which Norway has been playing in international relations and which commands our greatest respect. Without the extremely skillfull, patient, and almost stubborn mediation of Your country between Israel and the Palestinians, peace would never have had the chance it has today, even if recent events show how fragile such an endeavour can be. This active involvement of Your

country illustrates at its best the continuing commitment to the cause of peace.

It is in this spirit that Norway has always been and continues to be a very strong proponent of the United Nations. Your permanent and dedicazed commitment in the field of preventive diplomacy as well as peace-keeping operations are good examples of how a positive approach can help to avoid conflicts and unnecessary suffering.

OSCE is another good example of where Norway's early and steadfast dedication helped to establish a dialogue whose consequences could not be foreseen at the beginning of the seventies. Many other countries of Europe are now able to share with us the benefits of that approach.

Our tow countries are founding members of NATO. Although the security situation

in Europe has fundamentally changed since the collapse of the Berlin Wall, the alliance keeps its overall importance as a guarantee for peace on the European continent. The Alliance has taken up new tasks, like in former Yugoslavia, where IFOR, with a significant participation of Your country, is trying to create the conditions for a permanent peace and a secure future for all.

Your Majesties,

For Your country, promoting peace has always been closely linked to the protection of human rights. In international fora you did not only promote the respect of human rights, you also showed concrete solidarity in welcoming refugees who had to flee their country and needed a new home. Your readiness to share your well-being with those who are in danger and in need shows the great generosity and solidarity of the Norwegian people. No other western country is as dedicated to development cooperation as Norway. Luxembourg's aim is to achieve a contribution of 1% of its GDP to development cooperation by the year 2000, while Norway is already today far ahead of the targets agreed upon by the United Nations.

Your Majesties,

Norway and Luxembourg are both helping to shape the future of Europe, according to their abilities.

Luxembourg has its role to play in the European Union. Our presidency during the second half of 1997 will give us the opportunity, if the IGC is concluded, to finish the preparatory work for the third stage of Economic and Monetary Union. This aim may seem at first purely economic and financial. I would like, however, to stress the political significance of our future common currency as the peace and stability guarantee on our continent. The Luxembourg presidency will also have to define the ways and means of the future enlargement of the European Union towards the east and the south. In order to make that enlargement a success, the European Union has to strengthen its integration process and enhance its cooperation. The IGC which began in Turin at the end of March has to prepare the Union for this process.

Luxembourg will continue to promote a close cooperation with Norway on these issues. One of the important channels of information and cooperation is the European Economic Area. In this context Luxembourg is proud to have recently been chosen to host the EFTA Court of Justice.

Your Majesties,

I have tried to indicate in a few words how many values we share. These are the foundations on which the very friendly relations between our two countries are based. They constitute the basis on which these relations will develop further.

In this sense I would like to ask you to join me in raising my glass to the well-being of Your Majesties and to the friendship between our two nations».

* * *

Allocution de Sa Majesté le Roi:

«Mr. Prime Minister,

Distinguished guests,

On this second day of our visit to your beautiful country, allow me to express our appreciation of the warm and friendly welcome we have been given. The Queen and I feel very much at home in your country. Coming from Norway we especially appreciate this maritime environment and surroundings onboard a ship.

The history of our two countries over the past thousand years has a number of similar features. The Kingdom of Norway came into being around the year 900, and it was during this century that Luxembourg first emerged as a separate political unit, under the counts of the Ardennes. In the fifteenth, when Luxembourg became a part of Burgundy, Norway was part of a Nordic union. In 1814 we acquired our own constitution, the year before you became a Grand-Duchy. During the last war we were both under German occupation, and our governments were both in exile in London. These common factors in our histories are one reason for the close cooperation that has developed between our governments, especially in the UN, the OECD and NATO.

Because of its geographical position, Luxembourg has been a historical meeting-point in European Affairs. For centuries, larger neighbours have made impact, and I believe Luxembourg now has one of the world's most multi-cultural populations. It is indeed remarkable to see how you have developed a strong national identity while preserving and cultivating the ability to cope with a diversity of languages and cultural influences.

Both our countries have had the experience of domination by larger powers over the centuries. We are therefore both aware that small countries can only safeguard their interests through international cooperation. We are both members of international organisations where all member states are on an equal footing, – organisations that promote respect for politically and legally binding obligations, while maintaining respect for the identity of the individual members.

It is my hope that our two countries will find ways to nurture and develop cooperation in the area of business and finance, as well as in the arts, education and in scientific research. Although our trade links are limited, we are both dependant on extensive trade with other countries.

We also have common interests in defence policies, international aid and democracy-building in other parts of the world.

At the moment we are leisurely heading towards SCHENGEN through this beautiful countryside. At the same time, a number of countries, including my own, are moving towards an agreement with the Schengen countries. This shows that the European countries have a great deal in common and that our sights are set on the same goals.

Thank you again, Mr. Prime Minister, for your warm welcome and generous hospitality. We will leave Luxembourg with happy memories».

* * *

À leur arrivée à SCHENGEN, Leurs Majestés le Roi et la Reine furent accueillis par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse avec Lesquels Ils se rendirent à la plaque commémorative de la signature des Accords de SCHENGEN.

De la petite localité mosellane, le Roi et le Grand-Duc partirent pour DIFFERDANGE pour la visite de l'aciérie électrique de l'ARBED, tandis que la Reine et la Grande-Duchesse se déplacèrent à DUDELANGE pour une visite de la Fondation KRÄIZBIERG.

Sur le site d'ARBED DIFFERDANGE, le comité d'accueil pour Sa Majesté le Roi fut composé du Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS, du Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER, du Président du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de ARBED S.A. Joseph KINSCH, du Directeur de Profil-ARBED Carlo PANUNZI et du Bourgmestre de la Commune de DIFFERDANGE Marcel BLAU.

Après l'allocution de bienvenue du Président Joseph KINSCH, ce fut le Directeur de Profil-ARBED Carlo PANUNZI qui fit un bref exposé sur le fonctionnement de l'aciérie électrique.

L'aciérie électrique de DIFFERDANGE commença sa production en octobre 1994, un mois après la mise en service d'une nouvelle coulée continue et le laminoir train GREY à la pointe de la technologie sidérurgique, des installations qui firent de l'ARBED le pionnier dans ces procédés de production.

L'aciérie électrique possède une capacité de production de 1,4 millions de tonnes par an et ceci en utilisant exclusivement de la ferraille provenant du Luxembourg et de régions limitrophes. La coulée continue fonctionne en trois voies pouvant travailler jusqu'à 200 tonnes de poutrelles par heure. Ces poutrelles quittent la coulée continue en forme approchant déjà

celle du produit terminé: «near net shape».

En dehors du site de DIFFERDANGE, l'ARBED a opté pour un remaniement complet des ses usines à ESCH/ALZETTE et à SCHIFFLANGE qui sont aussi équipées d'aciéries électriques. Ces investissements importants, combinés avec des restructurations internes, devraient pouvoir garantir la compétitivité du groupe ARBED sur les marchés mondiaux de l'acier.

Pendant que Sa Majesté le Roi visita les installations à ARBED-DIFFERDANGE, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse furent les invitées de la Fondation KRÄIZBIERG pour handicapés physiques à DUDELANGE, où elles furent accueillies par le Ministre aux Handicapés et aux Accidentés de Vie Marie-Josée JACOBS, par le Vice-Président de la Fondation Dr. Pierre-Henri METZ, et par le 1er Échevin de la Ville de DUDELANGE Fons GRIMLER. Dans le hall de la Fondation la Reine et la Grande-Duchesse furent présentées au Comité de direction de la Fondation: le Président Marcel REIMEN, le Directeur administratif Jeannot BERG, le Directeur social Caroline TORNO et le Directeur médical, le Dr. Fernand PAULY.

La Fondation KRÄIZBIERG a pour objet l'amélioration de la condition morale, sociale et matérielle des personnes physiquement handicapées, ceci notamment sur les plans de la prévention de la médecine, de l'éducation, de la scolarisation, de la rééducation, de la formation et de l'adaptation au travail et de l'insertion sociale.

La Fondation a, en outre, pour but de promouvoir un climat propice à la réforme des lois pour inadaptés et à la création d'établissements et de services adaptés aux besoins spécifiques des personnes atteintes d'affections invalidantes.

La politique générale de la Fondation KRÄIZBIERG se caractérise par:

- a) la nécessité absolue d'offrir à des personnes physiquement handicapées et polyhandicapées tout d'abord une formation professionnelle dans un des métiers offerts dans les différentes institutions: jardinier, horticulteur-fleuriste, impression-textile, impression tamponnage offset, employé de bureau, poterie, initiation à la vie pratique et professionnelle.
- b) la garantie d'un emploi salarié au niveau d'une unité économique de production que représentent les ateliers de la Fondation.

La Fondation KRÄIZBIERG a introduit un projet pilote auprès de l'Union Européenne concernant l'intégration de l'outil informatique pour les besoins de la formation professionnelle et de la mise au travail de personnes handicapées physiques et polyhandicapées. Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen.

Actuellement, la Fondation KRÄIZBIERG a instauré et gère neuf institutions et services dont, notamment, des appartements permettant une vie autonome à des personnes physiquement handicapées, tout en leur offrant les soins et aides requis par une centrale d'assistance fonctionnant 24 heures sur 24. Deux nouveaux

projets, une ferme et un atelier thérapeutique à FRISANGE et un foyer pour personnes handicapées physiques âgées à SCHIFFLANGE, sont en cours de préparation.

* * *

Après un bref retour au Château de BERG, le Couple royal rejoignit la Ville de LUXEMBOURG où Leurs Majestés le Roi et la Reine de Norvège offrirent un concert-buffet en l'honneur de leurs hôtes luxembourgeois au Cercle Municipal. La Famille grand-ducale fut représentée par LL.AA.RR. le Grand-Duc JEAN et la Grande-Duchesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE, LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier HENRI et la Grande-Duchesse Héritière MARIA TERESA et LL.AA.RR. le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA.

Au programme de cette soirée figurèrent des oeuvres de 3 compositeurs norvégiens – Christian SINDING, Edvard GRIEG et Eyvind ALNAES –, interprétées par des artistes venus spécialement de Norvège, à savoir Henning KRAGGERUD, violon, Jorunn Marie BRATLIE, piano, et Bodil ARNESEN, soprano.

Cette soirée cordiale au Cercle Municipal clôtura la visite d'État de Leurs Majestés le Roi HARALD V et la Reine SONJA de Norvège au Luxembourg. La délégation norvégienne quitta notre pays le lendemain, tandis que Leurs Majestés prolongèrent leur séjour pour passer quelques jours en famille avec le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Journée boursière 1996, le 23 avril, au Cercle municipal

Remy KREMER succède à Edmond ISRAEL
à la Présidence de la Bourse de LUXEMBOURG

La Journée boursière 1996 au Cercle municipal fut marquée par le départ de Président de la Bourse de Luxembourg, M. Edmond ISRAEL, qui avait été à la tête de la Bourse depuis 1989, et l'arrivée de son successeur Remy KREMER.

Devant quelque 600 personnalités des mondes politique, économique et financier, l'oeuvre d'Edmond ISRAEL en faveur du développement de la Bourse de LUXEMBOURG fut au centre de tous les discours. Selon les dires du Directeur de la Bourse Michel MAQUIL, Edmond ISRAEL se distingua entre autres par son esprit d'initiative infatigable avec lequel il réussit admirablement à motiver le personnel. Cet esprit d'initiative valut à la Bourse de Luxembourg de disposer, avec le système SAM, d'une plateforme automatique, de transactions, d'un outil de pointe en Europe.

Le nouveau Président de la Bourse Remy KREMER souligna le rôle déterminant de son prédécesseur sur l'évolution du paysage boursier international. Selon M. KREMER, les initiatives de M. ISRAEL en tant que Président de l'Association européenne des Bourses de 1993 à 1995, au-

raient, notamment, donné naissance au système EUROLIST, permettant des notations multiples de différentes entreprises importantes, afin de rendre leur capital accessible à un plus grand public d'investisseurs internationaux.

Le nouveau Président présenta également les chiffres du rapport d'activité de la Bourse de Luxembourg en 1995: le chiffre d'affaires s'éleva à 516 millions de francs, le résultat net fut de 96 millions de Flux. Fin 1995 quelques 12.000 titres, appartenant à 2.800 émetteurs provenant de 70 pays, furent traités à la Bourse de Luxembourg.

Dans son allocution, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER remarqua que le Gouvernement avait travaillé avec une précision hors du commun en publiant dans le Mémorial le texte relatif au nouveau contrat de concession entre le Gouvernement du Grand-Duché de LUXEMBOURG et la Bourse de LUXEMBOURG. L'élaboration de ce texte fut, dit le Premier Ministre, aussi un résultat de l'initiative d'Edmond ISRAEL, qu'il qualifia de «force tranquille de la place financière».

Edmond ISRAEL

Edmond ISRAEL commença sa carrière dans le secteur financier en 1946, quand il rejoignit la Banque Internationale à LUXEMBOURG. Dans les années 60, M. ISRAEL participa activement à l'élaboration législative de la place financière de LUXEMBOURG. En 1989, devenu Directeur Général de la BIL, il quitta la Banque pour assumer les fonctions de Président de la Bourse de LUXEMBOURG. De 1993 à 1995 il fut, en outre, Président de l'Association européenne des Bourses.

Edmond ISRAEL présida également la fondation de la société de compensation CEDEL au Luxembourg et est aujourd'hui son Président d'Honneur.

Remy KREMER

Remy KREMER, Docteur en Droit, commença sa carrière comme avocat à la Cour Supérieure de Justice à LUXEMBOURG, avant de rejoindre la Banque Générale à Luxembourg en tant qu'attaché de direction en 1954. Promu administrateur-directeur en 1978 et administrateur-délégué en 1986, il fut, en outre, Président de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL) de 1984 à 1988.

Cargolux wird wieder zu den besten Frachtfluggesellschaften gewählt

CARGOLUX Airline International S.A. ist erneut von «Air Cargo News», einer der führenden britischen Fachzeitschriften, als «Beste Frachtfluggesellschaft des Jahres» ausgezeichnet worden.

Die Auszeichnung wurde im Rahmen einer ausverkauften Veranstaltung am 20. April 1996 in LONDON überreicht.

Nach den Jahren 1991/92 und 1994/95 wurde CARGOLUX zum drittenmal auf Grund des hervorragenden Services gegenüber den internationalen Spediteuren von den Air Cargo News Lesern gewählt.

CARGOLUX ist stolz auf diese Auszeichnung, und möchte seinen Kunden und Agenten, von denen viele zu den Lesern von «Air Cargo News» zählen, für das fortgesetzte Vertrauen danken.

Conférence de COPENHAGUE à l'occasion du 10^e anniversaire de la Charte européenne de l'Autonomie locale

M. Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur, a participé les 17 et 18 avril 1996 à la Conférence de COPENHAGUE à l'occasion du 10^e anniversaire de la Charte européenne de l'Autonomie locale.

Cette conférence organisée par la Présidence danoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, avait comme finalité de rappeler et de souligner l'importance de la philosophie de la Charte européenne de l'Autonomie locale en Europe, de dresser un premier bilan du suivi de l'application de la Charte européenne de l'Autonomie locale dans les États membres qui l'ont ratifiée et finalement de retenir que la Charte européenne de l'Autonomie locale peut constituer une contribution essentiel-

le à la démocratie dans les anciens pays totalitaires.

Abrogation du Fonds d'Aide au Développement

Le Ministère des Affaires Étrangères a l'honneur d'informer qu'en application de la Loi du 6 janvier 1996 sur la Coopération au Développement, le Fonds d'Aide au Développement (CCP 1144-77) auprès du Ministère des Affaires Étrangères a été abrogé à partir du 21 janvier 1996, date de l'entrée en vigueur de la loi susmentionnée et signale aux donateurs que le compte en question sera bloqué définitivement à partir du 21 avril 1996.

Le Ministère des Affaires Étrangères demande par conséquent aux donateurs

- de verser resp. virer leurs dons directement aux organisations non gouvernementales concernées,
- de modifier leur(s) ordres permanent(s) en faveur des O.N.G.

L'apprentissage bilingue dans l'enseignement secondaire

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle a organisé un séminaire portant sur l'apprentissage bilingue dans l'enseignement secondaire, séminaire qui s'est déroulé au Lycée Classique d'ECHTERNACH, du 22 au 27 avril 1996.

Cet atelier s'inscrit dans le programme «Langues vivantes» du Conseil de l'Europe et il en est le seul à traiter les problèmes du bilinguisme.

Il constitue l'aboutissement de travaux entamés lors d'un premier atelier qui s'est tenu à SOEST (Allemagne) en 1994 et auquel le Luxembourg assistait avec une délégation composée de 4 enseignants et d'un délégué du Ministère.

Tous les pays représentés auprès du Conseil de l'Europe avaient nommé une délégation d'une ou de deux personnes pour assister à l'atelier d'ECHTERNACH, de sorte que des participants de plus de 40 pays purent être enregistrés.

Campagne de prévention contre l'exposition excessive aux rayons UV

Cette année, et conformément au thème proposé par le programme «Europe contre le Cancer», la Division de la Médecine Préventive et Sociale, en collaboration avec la Division de la Radioprotection et la Division de l'Inspection Sanitaire (Direction de la Santé), ont organisé une campagne de prévention contre l'exposition excessive aux rayons UV.

Afin d'informer le public sur les effets néfastes d'une exposition trop intense au soleil naturel et artificiel, cette campagne fut présentée lors d'une conférence de presse qui a eu lieu le 23 avril 1996, en présence de Monsieur de la Santé.

Centenaire du CIO

Les représentants du COSL, du CIO et de la Banque Internationale de Luxembourg ont remis, au Palais grand-ducal, la 5^e série de la collection de monnaies du centenaire du CIO à Son Altesse Royale le Grand-Duc.

M. Jacques SANTER en faveur de l'emploi en Europe

Dans le cadre de son initiative en faveur de l'emploi en Europe, le Président de la Commission européenne Jacques SANTER s'est rendu à LUXEMBOURG,

lundi, le 22 avril 1996, pour des entretiens avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et des représentants des principaux syndicats luxembourgeois.



La réunion plénière avec le Président de la Commission européenne Jacques SANTER

Le Ministre de l'Économie à la «Hannover Messe '96»

Du 22 au 27 avril 1996 s'est tenu à HANNOVER, avec la participation d'une dizaine d'entreprises luxembourgeoises, la plus grande foire industrielle du monde.

A l'occasion de la journée du Luxembourg, le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS a rendu visite au stand du Grand-Duché.



Le Ministre de l'Économie M. Robert GOEBBELS entouré des représentants d'entreprises luxembourgeoises

Conférence interparlementaire sur la lutte contre la fraude au Budget Communautaire

Parlement européen – mardi 23 et mercredi 24 avril 1996

Allocution de Monsieur Jacques SANTER, Président de la Commission Européenne

Monsieur le Président du Parlement européen,

Monsieur le Président du Conseil de l'Union européenne,

Monsieur le Président de la Cour des comptes,

Mesdames et Messieurs les présidents des parlements nationaux, Mesdames et Messieurs les représentants des parlements nationaux,

Je suis particulièrement sensible à l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président du Parlement européen, pour la tenue de cette conférence sur la lutte contre la fraude au budget communautaire.

L'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de nous rencontrer, et de nous concerter, est une chance à saisir et je vous remercie très sincèrement de l'avoir suscitée.

La participation des Parlements nationaux, à travers leurs présidents et leurs représentants ici réunis, est bien sûr hautement symbolique de la place qu'ils accordent aussi à ce débat. Je me réjouis, aujourd'hui, de pouvoir dialoguer directement avec eux.

Peu de sujets sont aussi exemplaires de la nécessité, qui s'impose absolument à toutes les composantes de l'Union, de travailler ensemble. D'abord parce que l'exécution du budget communautaire est une affaire conjointe de l'Union, de ses institutions et de ses Etats membres. Ensuite, et surtout, parce que, dans nos démocraties, le principe du consentement à l'impôt et, corrélativement, celui du contrôle des dépenses publiques par la représentation parlementaire, sont un trait de notre histoire commune, un élément de notre identité européenne.

Le Parlement européen, qui est la branche de l'Autorité budgétaire élue directement au suffrage universel, est l'héritier de cette histoire commune. Sa commission du contrôle budgétaire, animée par une forte volonté politique, a toujours eu à coeur de s'inscrire dans cette tradition, toujours quelque peu redoutable pour l'exécutif, mais tellement souhaitable pour le bien public.

[Disant cela, je crois entendre la voix du regretté Président Aigner ou maintenant

celle de Madame le Président Theato. Vous l'avez compris, c'est un coup de chapeau au souvenir mais aussi à la cohérence et à l'intransigeance de votre ligne politique, à sa remarquable constance. Attitude indispensable et incontournable en la matière.]

Le Conseil, l'autre branche de l'Autorité budgétaire, est bien évidemment à nos côtés dans ce combat qui nécessite une grande et constante attention, des moyens financiers, ainsi qu'une réglementation adaptée à un phénomène complexe, qui touche tous les domaines du budget.

Il est utile de rappeler, ici, qu'il s'agit d'un budget de 85 milliards d'écus, côté recettes, et 85 milliards d'écus, côté dépenses. Bien que ceci corresponde à seulement 1,20 % du produit national brut de nos quinze Etats membres réunis, ce montant représente, par exemple, plus ou moins le tiers du budget du Royaume-Uni ou de l'Italie, l'équivalent du budget des Pays-Bas ou encore le triple de celui du Portugal.

A la Commission, avec les responsabilités qui sont les nôtres, cet enjeu nous mobilise. Mais avant de vous dire le sens de notre démarche, le chemin parcouru, celui qui nous reste à faire et comment le faire ensemble, je crois utile de m'arrêter quelques instants sur une menace particulière qui se précise et que nous devons absolument circonscrire.

Chacun de nous sait bien que la fraude au bien public sape l'autorité de nos institutions. Mais lorsque par son impact financier et par la position de ses acteurs délibérément en marge de la loi commune, la fraude est érigée en système, elle devient une menace redoutable pour notre crédibilité et met en danger la conception du droit et le modèle de société qui sont les nôtres.

Ces organisations, implantées dans plusieurs Etats membres et dans les pays tiers, profitent des disparités de nos réglementations, préparent leur impunité grâce à l'éparpillement des compétences notamment pénales, échappent aux mailles du filet répressif tendu séparément par chaque état membre.

Nous pouvons bien surveiller à l'intérieur de nos frontières, nous pouvons bien sen-

sibiliser, faire de la pédagogie préventive, (et nous continuerons de le faire), mais seules, ces actions resteront inefficaces et décalées par rapport aux facilités dont dispose le crime financier pour organiser son «immunité pénale».

La lutte contre la fraude et contre la grande délinquance financière ne doit pas être diluée dans une nébuleuse éclatée de services et de dispositifs nationaux qui se juxtaposent sans complémentarité. Il s'agit d'un combat bien particulier, un combat hors de la seule portée nationale, un combat contre un adversaire redoutable qui agit sur la plénitude du territoire européen. L'énergie pour ce combat doit être mieux concentrée. Nous devons tout mettre en oeuvre pour conjuguer les efforts de services et d'autorités dispersés. On ne lutte pas contre un danger érigé en système avec des moyens et des procédures éclatés voire dépassés.

Nous devons apporter une réponse intelligible, concrète et cohérente, englobant prévention, contrôle et répression.

C'est pourquoi, la Commission que je préside a lancé, dès les premiers mois de 1995, une opération de grande envergure en vue d'encourager la gestion saine et efficace des finances communautaires à tous les niveaux.

Nous considérons que la bonne gestion financière est le socle indispensable d'une lutte efficace contre le phénomène de la fraude.

Sur le plan institutionnel, la problématique de la protection des intérêts financiers s'est trouvé être consacrée dans le Traité de Maastricht sous la forme de deux principes repris à l'article 209A :

- celui de l'assimilation de la fraude au budget communautaire à celle qui concerne les budgets nationaux ;
- celui de la coordination étroite et régulière des actions nationales, avec l'aide indispensable de la Commission.

Dans ces deux directions, nous avons progressé.

Il n'y a plus guère de voix pour contester l'assimilation des fraudes nationales et communautaires. Nous venons d'ailleurs, ensemble avec les états membres, de rendre compte de la situation. A l'occasion

de cet exercice, nous avons fait moissons d'idées et réflexions qui sont disponibles dans le rapport de synthèse sur l'état d'application du 209A. Ce point est aussi à l'ordre du jour de votre réunion interparlementaire.

Sur la base de ces travaux et au plus haut niveau, les chefs d'état et de gouvernement ont, lors du Conseil européen de Madrid, montré leur volonté d'aller au-delà de la simple assimilation.

Ils ont invité «les états membres et les institutions à adopter les mesures nécessaires pour assurer un niveau de protection équivalent partout dans la Communauté et dans l'ensemble du budget communautaire». La Commission, pour sa part, a commencé à formuler les propositions nécessaires à cette protection équivalente. Nous devons continuer à progresser dans cette direction qui est la bonne.

Dans le domaine de la coopération, deuxième volet du 209A, des progrès sont intervenus. Ils sont sans doute trop lents par rapport au développement de la fraude transnationale. De son côté, la Commission s'est mieux organisée pour faire face à sa responsabilité et prêter son concours aux Etats membres. Mon prédécesseur a créé l'UCLAF. Avec la nouvelle Commission et forts de votre impulsion, nous lui avons permis de décoller.

Cette brigade que vous souhaitez volante, nous l'avons voulue pluridisciplinaire et opérationnelle. Pour donner tout son sens à notre approche stratégique globale, nous avons réuni en son sein toutes les expertises financière, judiciaire, policière, fiscale, douanière, agricole.

Madame Anita Gradin y reviendra, mais vous le voyez, d'une Commission à l'autre, l'ardeur qui nous anime pour porter le fer contre ce fléau qui défie notre responsabilité politique ne faiblit pas. Elle veut être à la hauteur de la détermination politique et du niveau d'exigence de votre institution.

La Commission a déjà pris d'importantes initiatives législatives qui ont été longuement, sérieusement débattues au Conseil et au Parlement. Elles ont finalement été concrétisées par deux textes importants qui pour la première fois organisent, selon une stratégie globale, la protection des intérêts financiers des Communautés.

Ces deux textes, vous les connaissez bien. Il s'agit d'un règlement pour ce qui concerne le volet protection administrative relevant clairement du pilier communautaire, et d'une convention pour ce qui relève de la protection pénale par les instruments du troisième pilier de l'Union.

Le règlement sur la protection des intérêts financiers a été définitivement adopté en décembre 1995. Il marque une étape fondamentale, puisque pour la première fois

il concrétise cette approche globale de la protection des intérêts financiers de la Communauté. Et votre institution a porté un jugement positif en le considérant comme un premier pas dans la bonne direction.

Poursuivant cette dynamique, nous avons transmis au Conseil une proposition visant à relever le profil de notre «défense commune». Cette nouvelle proposition consolide de façon homogène pour l'ensemble du budget les pratiques et les conditions des contrôles et enquêtes sur place. Ce dispositif concrétisera, dans une base législative claire et horizontale, la plus-value que la Commission est en mesure d'apporter au travail d'investigation sur le terrain, en partenariat avec les autorités nationales. Pas plus, mais pas moins.

Après ces quelques précisions sur notre action dans le cadre communautaire, qui vont marquer l'avenir, je m'arrêterai, un instant encore, sur nos activités dans le cadre du 3ème pilier.

La Convention, adoptée en juillet dernier, et que les parlements nationaux doivent à présent ratifier, définit les éléments d'une incrimination commune du nouveau concept de fraude et prévoit la sanction pénale de ces comportements.

A l'encontre des fraudeurs professionnels, qui incluent pour ainsi dire les diverses sanctions pécuniaires dans leurs frais généraux, et les considèrent comme un risque d'entreprise ordinaire, à l'encontre de ceux-là, il faut exercer la seule menace réellement dissuasive, celle de la sanction pénale. Avec ce monde-là – l'exigence morale commande – on ne négocie pas.

La Commission accorde donc à cette Convention, ainsi qu'à sa ratification et à son entrée en vigueur effective, une importance particulière.

Cela, tout cela, il fallait le faire, mais il faut aller plus loin encore. Lorsqu'on parle de fonds communautaires, c'est, avant tout, de fonds publics dont il s'agit. Nous sommes collectivement dépositaires de fonds qui, d'une façon ou d'une autre, nous ont été confiés par les citoyens pour en faire le meilleur usage possible, dans l'intérêt général.

Devant une représentation parlementaire aussi étoffée, et aussi avisée, je n'aurai pas besoin de longues démonstrations pour faire admettre que nos intérêts sont communs et que notre solidarité doit être sans faille.

La solidarité entre nos institutions doit être loyale et complète. Certes, l'article 205 du Traité confie à la Commission la responsabilité de l'exécution du budget, mais il est clair que cette responsabilité n'est pas exercée solitairement. Nous sommes dépendants des liens de coopéra-

tion que nous parvenons à instaurer avec nos partenaires pour exercer cette responsabilité.

Monsieur le Président, si nous nous rencontrons dans les premières semaines de la conférence intergouvernementale, ce n'est pas, j'imagine, pur hasard de calendrier mais bien nécessité de débattre, maintenant, d'un sujet qui relève de l'institutionnel.

Et c'est à vous, parlementaires européens, parlementaires nationaux, que je fais appel pour nous aider à progresser parce qu'il est clair qu'un décalage existe entre l'objet de la protection des intérêts financiers communautaires, et les moyens de la protection.

Pour ma part, je préfère constater, de façon pragmatique, que le statu quo n'est pas tenable et le recours aux instruments du troisième pilier pour protéger le budget communautaire n'est pas adéquat. Il ne nous permet pas, malgré les progrès que j'ai mentionnés, de disposer vraiment des outils nécessaires pour assurer le niveau de protection recherché que le bon sens et le respect du citoyen-contribuable européen nous commandent et nous imposent.

Le point de vue de la Commission sur cette question de principe est repris dans l'avis relatif à la préparation de la conférence intergouvernementale. Ce thème, vous y serez sensible, se trouve dans la partie «Une Europe pour le citoyen» et au chapitre «une Union de droit» juste après le chapitre «les droits de l'Homme». Vous voyez à quel niveau et comment nous situons l'exigence de lutter contre la fraude, qui, effectivement, met en danger la conception du droit et le modèle de société qui sont les nôtres.

Dans son avis pour la CIG, la Commission constate d'abord une évidence. La fraude aux intérêts financiers ne pourra être combattue efficacement sans un engagement total des états membres et des institutions. Ensuite, la Commission «propose que l'Union se dote d'une base juridique appropriée». Ce qui veut bien dire que la base actuelle ne l'est pas.

Ce que nous soumettrons aux travaux de la conférence intergouvernementale, c'est un double renforcement de l'article 209 A.

En premier lieu, les obligations des états membres et des institutions devraient être précisées, de telle sorte qu'au-delà du principe d'assimilation (pris en compte à Maastricht) soit retenu dans le Traité celui d'une protection efficace et équivalente partout dans la Communauté. Ce qui, je l'observe et je le souligne, serait conforme aux orientations du Conseil européen de Madrid.

Ensuite, il doit être clair que sur cette base le Conseil pourra arrêter à la majorité les mesures nécessaires pour lutter contre

la fraude dans le cadre de la procédure de codécision.

Chacun est conscient, que l'on ne peut plus effectivement continuer d'organiser la protection des finances publiques de l'Union par le recours à l'unanimité alors que l'affectation des dépenses communautaires s'effectue par le biais de politiques décidées à la majorité. Quelle autorité budgétaire, d'autre part, pourrait admettre que la légitimité démocratique de la représentation parlementaire ne soit pas impliquée dans ce processus décisionnel.

Je pense que les parlements nationaux, que vous présidez ou représentez aujourd'hui, sont particulièrement bien placés pour comprendre cette incontournable nécessité, et la faire partager par vos gouvernements.

Une base juridique opérationnelle approuvée n'est pas un biais pour permettre à la Commission de s'immiscer dans des domaines qui ne relèvent pas de ses missions. La spécificité du budget communautaire justifie, pour la Commission, une large communautarisation des instruments qui permettent d'assurer sa protection sur tous les plans.

Monsieur le Président du Parlement européen, j'ai la conviction que si nous arrivions à ce résultat dans les négociations qui ont débuté à Turin, nous réaliserions enfin ce saut qualitatif auquel votre institution aspire aussi lorsqu'elle réclame, haut et fort, que la protection des finances de l'Europe soit pleinement assurée par les instruments qui relèvent du pilier communautaire. C'est le bon sens et il doit l'emporter.

Si nous unissons nos efforts dans la négociation qui vient de commencer, je crois que nous pourrions mieux nous faire entendre et faire partager notre approche commune.

La fraude et la criminalité financière appellent une guerre sans merci. La Commission s'est mobilisée pour ce combat et je ferai tout pour que, particulièrement dans ce domaine, le message de l'Europe en direction «des citoyens contribuables» soit clair. Je veux dire qu'il doit être celui d'une Europe solidaire dans l'action et efficace sur le terrain. Une Europe qui réussit dans la protection de son Trésor public, une Europe qui donne confiance.

Je compte sur vous. Je compte sur votre appui. Je compte sur vos travaux pour nous aider à progresser encore dans ce sens.

Résumé des considérations développées par le Conseil Économique et Social dans le cadre de son avis annuel sur l'évolution économique, financière et sociale du pays de 1996, Luxembourg, le 24 avril 1996

REMARQUE PRÉLIMINAIRE

En se basant sur sa loi organique, le CES a arrêté le 16 avril 1996 son avis annuel sur l'évolution économique, financière et sociale du pays à l'unanimité des voix des membres présents.

L'avis regroupe, d'une part, l'analyse traditionnelle de l'évolution économique, financière et sociale du pays et, d'autre part, quelques points spécifiques qui, compte tenu de l'actualité et de l'importance des sujets, ont retenu l'attention du CES.

I. L'analyse des volets économique, social et financier de la situation du pays

1. Quant au volet économique

Le CES se prononce sur l'évolution conjoncturelle ainsi que sur des problèmes ponctuels auxquels sont confrontés les différents secteurs au niveau de leur cadre de développement spécifique, d'une part, et au niveau du cadre réglementaire général dans lequel ils opèrent, d'autre part.

11. Au niveau macro-économique

Malgré un résultat globalement satisfaisant de la croissance, l'évolution par branche est plus nuancée et révèle certains particularismes de l'économie luxembourgeoise.

La révision à la baisse des perspectives de la croissance communautaire pour 1996 ne sera pas sans effet sur le Luxembourg. Le STATEC prévoit ainsi une croissance de 2,7%, alors que les prévisions antérieures tablaient encore sur 3,5%.

12. Au niveau des secteurs économiques

L'agriculture

Un renforcement de la politique structurelle, axée sur le développement dynamique des exploitations agricoles et sur l'installation des jeunes agriculteurs, est indispensable. De même, le rôle de l'agriculture dans le maintien de l'environnement et de l'espace naturel doit être renforcé. Par ailleurs, de nouveaux créneaux tant au niveau de la production que de la valorisation des produits agricoles sont à mettre sur pied.

La viticulture

La promotion nationale et internationale

de nos produits viticoles reste à développer et le remembrement doit être poursuivi.

L'industrie (hors sidérurgie)

La continuation des efforts en matière de politique de développement et de diversification industriels s'impose, ceci dans le contexte des efforts visant la réduction du chômage et l'amélioration de la structure de l'économie luxembourgeoise. Aucune nouvelle industrie étrangère d'une certaine importance ne s'est implantée au Luxembourg en 1995.

La sidérurgie

Le CES partage l'approche choisie dans le cadre de la Tripartite afin de chercher des solutions dans le cadre du modèle luxembourgeois, compte tenu du grand nombre de personnes concernées et du coût social important de la restructuration. Il demande à toutes les parties concernées d'accélérer la recherche de solutions efficaces, tout report risquant de raviver l'incertitude auprès des travailleurs concernés.

L'artisanat et le secteur de la construction

Les différentes branches de l'artisanat continuent à ressentir les effets d'un ren-

forcement de la concurrence, phénomène qui s'est accéléré par l'achèvement du Marché intérieur.

La situation des entraves dans les pays limitrophes n'a pas encore été résolue de manière satisfaisante, ce qui freine tout effort d'exportation des entreprises de construction luxembourgeoise. Les efforts sont à poursuivre dans la voie engagée.

Le commerce

Le commerce se trouve confronté à une des récessions les plus longues de son histoire. L'adoption du plan d'action en faveur du secteur des classes moyennes, afin de consolider l'emploi et de renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, est accueilli favorablement.

Le CES propose de faire réaliser une étude, en étroite collaboration avec les Chambres et Fédérations professionnelles concernées, servant à mesurer, tant la capacité de concurrence du secteur du commerce luxembourgeois vis-à-vis de celui de la Grande Région, que l'équilibre entre le commerce de ville et la grande distribution en périphérie des villes.

Les chemins de fer

- Quant aux transports de marchandises, dans un nouveau contexte communautaire, les CFL, tout en recherchant des partenariats, doivent faire des efforts en matière d'acquisition de marchés de transport nouveaux.
- Quant aux transports voyageurs, le CES demande, dans les meilleurs délais, une décision en ce qui concerne le tracé définitif et la mise en oeuvre du système «Bahnhybrid».

Le tourisme

Au lieu de disperser les efforts en matière de promotion et d'incitation, il faudrait davantage d'actions communes, telles la mise en place de systèmes de réservation électronique et des campagnes de «marketing» et de promotion. Il faudrait également accroître les ressources disponibles pour la formation des différents agents.

Le secteur bancaire

La disparition progressive des niches de souveraineté, d'une part, et l'essor de nouveaux concurrents, d'autre part, contribuent à réduire l'attrait du centre financier pour la clientèle internationale. Il est impérieux d'arrêter la tendance à la régression si l'on veut éviter des répercussions néfastes sur les finances publiques.

- A court terme, les défis ont trait surtout à la fiscalité, aux coûts opérationnels et à l'environnement réglementaire de l'activité bancaire à Luxembourg.

- A moyen terme, le grand défi pour la place financière réside dans la réalisation de l'Union monétaire européenne et du passage à la monnaie unique dès 1999. Il s'avère essentiel que la communauté bancaire luxembourgeoise se mette, dès à présent, à la recherche de nouveaux créneaux et qu'elle soit accompagnée dans l'inévitable procès de profonde mutation par les autorités publiques.

Les assurances

- Quant à l'assurance-vie, le Luxembourg constitue une plate-forme attrayante. La vente transfrontalière de produits «vie» se développe toujours dans une grande insécurité juridique.
- Quant à l'assurance non-vie, malgré une certaine stagnation actuelle, la complexité de la vie et le besoin de sécurité vont continuer à soutenir l'assurance non-vie.

Le secteur audiovisuel et la société de l'information

- En ce qui concerne la SES, le CES soutient le Gouvernement dans ses efforts d'appuyer le développement de la SES, en initiant la coordination de positions orbitales et de fréquences supplémentaires auprès des instances internationales compétentes. Le CES voudrait inciter la SES à réfléchir sur la question d'une diversification de ses activités.
- En ce qui concerne la CLT, le CES, compte tenu des évolutions récentes, ne peut pas encore évaluer, dans toute son envergure, les événements récents.
- D'autres considérations du CES portent sur la révision de la législation sur les médias électroniques, sur l'évaluation de la rentabilité de l'opération des certificats audiovisuels et sur la refonte de la loi sur les droits d'auteur de 1972 et sur les droits voisins de 1975.
- Dans le but de faciliter l'éclosion de la société de l'information et d'une industrie locale de l'information, le CES recommande au Gouvernement de procéder à un inventaire des bases de données, qui devraient être rendues accessibles au public sur des réseaux et des supports multimédias et de clarifier la situation juridique concernant les droits de propriété et les licences d'utilisation des fichiers de données par des opérateurs privés.

13. Au niveau du cadre réglementaire

Le CES souligne les défis auxquels les secteurs sont confrontés:

- La promotion des investissements constitue un instrument privilégié de la politique économique et sociale.
- En matière de la réforme de la loi-cadre industrie, le CES tient à rap-

porter que la promotion des investissements ne peut se faire sur la base du seul critère géographique, lequel ne devrait être qu'un facteur parmi d'autres.

L'aide accordée pour un investissement donné devrait être la résultante d'un ensemble de considérations de nature économique, sociale, sectorielle, régionale, environnementale et autres. Aussi le CES invite-t-il le Gouvernement à défendre auprès des instances communautaires le régime régional, tel qu'il est libellé dans la loi-cadre «industrie».

- En matière de la fiscalité des entreprises, le CES souligne le rôle important de la fiscalité comme instrument de la consolidation économique et de l'emploi du pays et invite le Gouvernement à poursuivre la voie tracée par les réformes antérieures, ainsi qu'à intensifier ses efforts en matière de politique de développement et de diversification économiques, ceci, entre autres, par le biais de la fiscalité.
- La conciliation entre écologie et économie constitue un souci permanent du CES.

- En matière des autorisations d'exploitation (Commodo-Incommodo), la réforme en cours doit permettre d'éliminer les problèmes manifestes auxquels a donné lieu la loi actuelle, négligeant largement le souci du bon fonctionnement des entreprises et l'importance de l'investissement, ainsi que de mettre en place des mesures d'encadrement entre partenaires impliqués.

Par ailleurs, il y a lieu de créer, au niveau des Chambres professionnelles, des postes de conseillers à l'environnement du travail, permettant de conseiller les entreprises et les salariés sur les questions liées à leur environnement de travail.

- En matière de la gestion des déchets, le CES se rallie à la philosophie gouvernementale sous-jacente à la politique de gestion des déchets et, plus particulièrement, à la hiérarchie des actions à mettre en oeuvre: prévention, réutilisation, élimination. Il prend position par rapport aux projets en cours.
- Les charges administratives et le dumping social restent d'actualité.
- En matière de la simplification administrative, une stratégie de simplification administrative et réglementaire, fondée sur des objectifs définis de l'amélioration, de la flexibilité et de la réduction des coûts, est à développer.

- En matière de dumping social, le CES appuie l'intensification des contrôles et il invite le Gouvernement à rendre obligatoires le dépôt accessible du livre de salaires et le port du formulaire E101, formulaire européen de détachement faisant preuve d'une affiliation à la Sécurité sociale dans le pays d'origine.

2. Quant au volet social

Trois thèmes y sont abordés, à savoir le marché de l'emploi et l'organisation du travail, la transposition du dialogue social européen au niveau national et la sécurité sociale.

21. Le marché de l'emploi et de l'organisation du travail

Le CES a émis une série de recommandations portant sur la politique de l'emploi et il a pris position par rapport aux nouvelles formes de travail que constituent le travail à domicile et le télétravail.

En matière de politique de l'emploi, le CES souscrit, de manière générale, à toutes les mesures sur la politique de l'emploi proposées par le Comité de coordination tripartite au niveau de la législation du travail, de la gestion des demandeurs d'emploi ainsi que de la formation et de l'insertion professionnelles, en insistant plus particulièrement sur la réalisation d'une série de mesures.

Dans ce contexte, l'aménagement du temps de travail a fait l'objet d'un examen plus détaillé. L'avis du Comité de coordination tripartite décrit clairement le cadre, en retenant que les modèles de flexibilité devront suivre le but d'améliorer la situation de l'emploi et ne devront pas constituer un démantèlement de la protection sociale existante. Les demandes de plus en plus nombreuses de la part des employeurs pour arriver à une plus grande flexibilisation du temps de travail, de même que les revendications syndicales pour une réduction du temps de travail, soulignent le besoin d'une réflexion commune et générale sur l'emploi du temps.

Le CES se prononce pour une discussion, au niveau national, entre partenaires sociaux sur l'organisation du travail. Partant de cette discussion au niveau national, l'organisation du temps de travail doit être négociée, le cas échéant, au niveau sectoriel ou au niveau de l'entreprise, compte tenu des situations extrêmement variables qui existent suivant les secteurs ou les entreprises.

En matière de travail à domicile, une étude est à initier dans le but d'en connaître l'étendue et de clarifier le statut des travailleurs à domicile.

En matière de télétravail, la mise en place d'un cadre légal en vue de tenir

compte des spécificités de cette forme de travail s'impose. La législation ne devrait fixer que des normes minimales et conférer aux partenaires sociaux la mission de négocier les détails d'une réglementation dans le cadre d'accords collectifs.

22. La transposition du dialogue social européen au niveau national

Le CES considère que les partenaires sociaux nationaux sont les mieux placés pour trouver des solutions qui correspondent aux besoins des employeurs et des travailleurs et qu'un rôle particulier doit, par conséquent, leur être accordé. Il préconise l'installation d'une procédure de consultation nationale, analogue à celle de l'accord européen sur la politique sociale.

Pour ce qui est de la transposition d'une décision européenne sur la politique sociale dans la législation nationale, le CES estime que les partenaires sociaux devraient être consultés préalablement.

En ce qui concerne la mise en oeuvre des accords européens par la voie «volontaire», le CES estime qu'il est nécessaire de prévoir une base légale à cet effet sans, toutefois, mettre en cause les prérogatives des différents pouvoirs en place. L'imminente réforme de la loi du 12 juin 1965 doit y prêter le cadre.

Par ailleurs, le CES préconise la mise en place d'un instrument de consultation, de concertation et/ou de négociation entre les partenaires sociaux nationaux leur permettant le suivi des déclarations communes des partenaires sociaux européens ou, le cas échéant, la mise en oeuvre des accords européens par la voie législative ou «volontaire».

23. La sécurité sociale

Le CES attire l'attention sur les risques qui planent sur le financement de la protection sociale, du fait de la fiscalisation croissante de celle-ci. Si cette fiscalisation a effectivement contribué à maintenir les taux de cotisation à un niveau relativement faible par rapport à nos voisins européens, de telle sorte que le coût salarial global est resté compétitif malgré un niveau net des salaires assez élevé, il n'en est pas moins vrai que la stabilité du financement de la protection sociale repose largement, et sur une politique de stabilité de l'emploi, et sur le maintien du niveau actuel de ressources fiscales.

– **En matière d'assurance-pension,** l'accélération des dépenses est principalement imputable à l'abaissement de l'âge à la retraite à 57 ans, introduit par la loi du 24 avril 1991 et également par la loi du 23 juillet 1993 portant diverses mesures en faveur de l'emploi.

En matière de financement de l'assurance-pension, le CES ne peut s'empêcher de constater qu'une politique, basée uniquement sur une augmentation continue de l'emploi, risque d'aboutir, dans les prochaines années, à des problèmes graves. Les études actuarielles ont montré que le taux de cotisation global de 24%, actuellement en vigueur, ne suffit pas pour couvrir les droits générés par ces mêmes cotisations. Du seul point de vue du financement de l'assurance-pension, l'augmentation de l'emploi nécessaire pour financer les dépenses va générer davantage de charges supplémentaires pour l'avenir: ce qui constitue la solution à court terme du financement de l'assurance-pension, devient, en fait, la cause des problèmes futurs de ce même financement.

Le CES est conscient du dilemme posé par le financement de l'assurance-pension en relation avec la croissance de l'emploi.

D'un côté, une augmentation sensible du taux de cotisation risquerait de réduire – à fiscalité constante – un des avantages comparatifs dont dispose le Luxembourg par rapport à d'autres sites industriels étrangers, alors que l'évolution économique récente vient de réactualiser la nécessité d'une politique continue de diversification économique.

D'un autre côté, si l'affiliation d'une activité au régime d'assurance-pension confère davantage de droits que ce qui est prélevé sur cette activité pour le financement de ces droits, le régime de pension ne peut que s'engouffrer dans une spirale déficitaire.

Ce n'est qu'au moment de l'achèvement des études actuarielles en cours qu'il sera possible d'aborder la discussion sur l'opportunité de la création de ressources supplémentaires nouvelles ou sur l'introduction d'éventuelles mesures correctrices, parmi lesquelles il faudrait déterminer celles qui sont socialement les plus acceptables. Par ailleurs, le CES se déclare d'accord avec les objectifs d'une politique de convergence des régimes de pension contributifs et non contributifs.

Le CES invite le Gouvernement à intégrer dans la discussion concernant les régimes de pension également le volet des pensions complémentaires du secteur privé.

– **En matière d'assurance-maladie,** le CES est d'avis que les premières tentatives de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé doivent être poursuivies et amplifiées, notamment par une collaboration active des prestataires de soins et des partenaires sociaux.

Au niveau du financement des investissements (plan hospitalier), il y a lieu de

définir les besoins véritables de notre pays et les normes afférentes, ainsi que de clarifier et de simplifier les procédures décisionnelles, en définissant clairement la part des investissements exclusivement à charge de l'Etat, la part des investissements à financement mixte entre l'Etat et l'assurance-maladie et la part des investissements intégralement à charge de l'assurance-maladie.

Finalement, il y a lieu d'ancrer dans notre législation le principe de l'économicité, à savoir que le planificateur doit tenir compte des analyses économiques effectuées par l'assurance-maladie dans le cadre de la budgétisation.

– En matière de l'accès aux soins des personnes dépendantes, le CES, dans son avis annuel de 1995, avait approuvé l'initiative du Gouvernement d'accroître l'offre de services pour satisfaire les besoins des personnes dépendantes et de créer un cadre légal définissant les conditions des droits d'accès à ces soins. Nonobstant les positions éventuellement divergentes quant à l'organisation et au financement de l'accès aux soins des personnes dépendantes, le CES a procédé à une analyse des différentes possibilités de financement et des contraintes afférentes, notamment en relation avec le problème de l'exportation des prestations et la présence des travailleurs frontaliers et migrants au Luxembourg.

Au-delà du problème du financement des prestations dépendance et compte tenu de l'incertitude concernant les coûts engendrés, le CES s'interroge s'il ne faudrait pas prévoir une mise en oeuvre plus graduelle de l'accès aux soins en innovant, dans une première étape, essentiellement dans le domaine des soins à domicile.

Finalement, le CES demande que le problème de l'inclusion des handicapés dans le champ d'application de la législation à prévoir soit soumis à une analyse approfondie.

3. Le volet financier

Le CES consacre son examen à l'état des finances publiques à court et à moyen terme, ainsi qu'aux orientations à poursuivre en la matière.

Le CES estime que si le budget 1996 reflète une vue plus réaliste des recettes et des dépenses prévisibles, il s'ensuit également au vu du besoin de financement substantiel de l'Administration centrale annoncé pour 1996, qu'une politique de contrôle renforcée des dépenses s'impose.

A cet égard, le CES tient à rappeler qu'une réforme de la Chambre des Comptes et de la comptabilité de l'Etat s'impose depuis longtemps.

En ce qui concerne le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires 1995-1999, le CES se demande s'il n'est pas opportun de procéder à un étalement dans le temps par rapport au calendrier prévu des investissements non prioritaires pour la consolidation économique et sociale du pays dont le financement est, de surcroît, le plus souvent prévu par le biais de la loi de garantie.

Dans ce contexte, le CES maintient, quant au principe, un désaccord avec la décision du Gouvernement de réaliser certains projets d'investissement de grande envergure par la loi du 13 avril 1970 – dite loi de garantie – pour autant qu'il s'agisse d'objets non pris en location par des tiers. Tout au plus, le CES pourrait-t-il se déclarer d'accord avec un recours plus étalé dans le temps que prévu à ce mode de financement et à condition qu'un maximum soit fait pour permettre notamment au secteur luxembourgeois de la construction de contribuer à la réalisation de ces travaux.

II. Quelques points spécifiques

1. La CIG

Le CES appuie l'approche retenue par le Gouvernement dans le mémorandum adopté le 7 mars 1996 à la Haye par les pays du Benelux.

Aux yeux du CES, il convient d'achever prioritairement l'oeuvre entamée à MAASTRICHT, en respectant le calendrier et la mise en place de l'UEM.

Au-delà, le CES a ciblé sa position sur les défis suivants:

– La cohérence entre les politiques macro-économiques et l'emploi.

Le CES souhaite que le Traité fasse clairement état de l'engagement de l'Union, afin de réaliser une plus grande convergence économique et sociale dans la perspective de rétablir, entre autres, le plein emploi. Le Traité révisé doit comporter un volet Emploi, plus fort, plus intégré.

– L'intégration du Protocole social dans le Traité et la mise en place d'un socle minimum de droits sociaux.

– La politique de cohésion.

– La consolidation de l'acquis communautaire préalable à l'élargissement futur.

– Le maintien de l'équilibre institutionnel actuel.

– Le parachèvement du Marché intérieur.

– Le rôle des services publics.

2. L'UEM et l'introduction de la monnaie unique

Le CES a mis l'accent sur les préparatifs en cours au niveau des secteurs économiques et des consommateurs, ainsi que sur l'information nécessaire, de sorte que le remplacement du franc luxembourgeois par l'Euro peut se faire dans les meilleures conditions à l'échéance prévue.

Au niveau des secteurs économiques, il est certain que le remplacement du franc luxembourgeois par l'euro, qui couvrira plus de 2/3 de nos échanges commerciaux, nous vaudra définitivement cette stabilité monétaire que nous recherchons depuis des années en nous adossant, de concert avec nos partenaires du Benelux, au Deutschmark.

L'un des gagnants du passage à la monnaie unique sera notre industrie exportatrice.

A l'encontre, le secteur bancaire, dans une première étape, risque d'être confronté avec certaines difficultés, notamment dans les domaines de l'arbitrage, des euromarchés, des marchés de capitaux et des fonds d'investissements, piliers porteurs de la place financière.

Même si les nombreux défis auxquels nos banques se voient confrontées dans le contexte de l'Union monétaire peuvent effrayer et décourager à première vue, le passage à la monnaie unique recèle pas mal d'opportunités qui promettent de dédommager largement les banques des séquelles subies du fait de la disparition des activités basées sur la multitude des devises européennes.

Malgré les incertitudes que comporte l'introduction d'une monnaie unique, du moins dans un premier temps, pour l'un des secteurs de pointe de notre économie nationale, il ne faut pas perdre de vue les avantages plus globaux découlant de la réalisation de l'UEM – avantages politiques d'abord, puisque le maintien de l'acquis européen en dépend largement, avantages économiques ensuite, du fait de la disparition des lourdeurs et des coûts d'un système à devises multiples.

Néanmoins, l'option politique en faveur de l'UEM comportant aussi des risques pour certains agents économiques, il incombe aux responsables politiques d'accompagner ces derniers dans la transition, en leur offrant un environnement répondant à leurs besoins d'adaptation.

Au niveau des consommateurs, le CES note avec satisfaction que l'organisation représentative des consommateurs luxembourgeois, (ULC) salue l'introduction d'une monnaie unique européenne, qui aura des avantages directs pour les consommateurs.

Le GROUPE SALARIAL souhaite que la Commission européenne prévoie les mécanismes nécessaires pour faciliter la transition du LUF vers l'Euro pour le consommateur, notamment par une double indication des prix dans un délai suffisant avant la transition effective.

3. Le rôle de l'État et la réforme administrative

Le CES a émis une série de considérations sur le rôle de l'État, rôle qui conditionne toute réforme administrative. Il s'était déjà penché sur la question du Secteur public dans son avis annuel de 1988, dans lequel il avait procédé à une analyse détaillée des flux des recettes fiscales et des dépenses publiques (dépenses de consommation et d'investissement, transferts aux entreprises et aux ménages). Tout en constatant que certains efforts ont été faits entre-temps, le CES aimerait souligner que ses recommandations de 1988, visant l'accroissement de l'efficacité du secteur public et la transparence des finances publiques, gardent toute leur valeur et sont à poursuivre dans les années à venir.

– Le CES retient deux principes pour une réflexion approfondie sur le rôle de l'État:

- L'intervention publique n'a pas de raison d'être lorsque les agents du secteur marchand (y compris les établissements et entreprises publiques) sont mieux à même à opérer une allocation efficiente des ressources qui soit acceptable du point de vue de l'équité sociale.
- La répartition des rôles entre les secteurs privé et public doit être dynamique et s'appuyer sur une série de critères qui tracent une frontière évolutive entre les deux secteurs.

– Ainsi, l'État doit intervenir pour:

- assurer un service public de qualité, destiné à satisfaire le besoin d'intérêt général;
- établir le cadre juridique permettant le fonctionnement de l'économie de marché;
- corriger les défaillances du mécanisme du marché par des mécanismes de taxation ou de subvention ou par la création de droits de propriété;
- défendre certains droits fondamentaux dans le domaine social;
- prendre en compte certains intérêts stratégiques;
- garantir l'identité collective, tâche primordiale pour un État qui doit promouvoir une intégration dynamique d'une population composée

à plus d'un tiers de ressortissants communautaires et de plus de 65.000 travailleurs frontaliers;

- organiser la concertation et la coopération entre groupes sociaux ou entreprises.

Le CES attire l'attention sur la nécessité d'intégrer dans l'analyse du rôle de l'État une distinction claire entre les notions de service public, de secteur public et du statut du personnel. Compte tenu de la complexité du sujet, le CES entend y revenir dans le cadre d'un avis spécifique.

4. La recherche-développement et l'innovation

Le CES, sur la base de l'analyse du Livre vert sur l'Innovation de la Commission de l'UE, a rendu attentif à l'impact grandissant de la R&D et de l'innovation sur la compétitivité à long terme de l'économie nationale ainsi qu'à la politique à suivre en la matière.

– Au niveau européen, le CES constate que l'importance que la Commission accorde désormais à l'innovation – alors que son attention passée s'attachait plutôt à la R&D «précompétitive» (où l'aide publique lui semblait non préjudiciable à la libre concurrence) – jette une nouvelle lumière sur la politique du Gouvernement, qui s'est toujours inspirée des particularismes de l'économie luxembourgeoise. Les conclusions que la Commission tire et les lignes d'actions qu'elle propose ne seront cependant pas applicables «sensu stricto» au cas luxembourgeois.

Le CES invite les parties intéressées à initier des consultations régulières entre les entreprises, les organisations professionnelles et les centres de recherche publics, d'une part, et les responsables de l'administration publique pour l'exécution de la politique gouvernementale en matière de R&D et d'innovation, ainsi que leurs services, agences et cellules de sensibilisation et d'assistance associés, d'autre part, aux fins d'identifier les domaines majeurs d'intérêt commun de long terme qu'il importe de défendre plus particulièrement auprès des instances communautaires (notamment dans les «Task Forces») et d'EUREKA ou dont il s'agit de tenir compte dans les orientations futures de la politique de recherche nationale. Une telle consultation peut débiter par un débat général sur le Livre Vert.

Le CES tient à exprimer quelques remarques générales sur le Livre Vert, qui s'inspirent de son constat sur la situation particulière de la R&D au Luxembourg.

- Le CES déplore les résultats souvent décourageants de l'évaluation des projets à participation d'entre-

prises luxembourgeoises aux différents appels à proposition de programmes spécifiques du PCRD.

- Le CES salue l'intérêt croissant que la Commission consacre désormais à la valorisation de la R&D dans des projets innovants, valorisation qui pourra bénéficier davantage aux entreprises luxembourgeoises dont les intérêts sont généralement plus près de cette phase du processus de recherche, tout particulièrement au niveau des PME.

- S'agissant de l'intérêt des PME, le CES estime que le Gouvernement devrait plaider auprès des instances communautaires pour un regroupement des ressources autour du PCRD et pour augmenter les crédits budgétaires du programme INNOVATION.

- Pour ce qui est de l'intention de la Commission de recentrer le support communautaire sur un certain nombre de thèmes technologiques mobilisateurs pour l'ensemble de l'industrie (les intitulés des fameuses «Task Forces»), le CES rend le Gouvernement attentif aux limites d'efficacité de cette approche dans le contexte luxembourgeois très particulier. Le CES invite en conséquence le Gouvernement à défendre la complémentarité que présentent les régimes d'encouragement nationaux à la R&D et à l'innovation avec la démarche plus sélective propagée par la Commission.

– Au niveau de l'exécution de la politique nationale de R&D et d'innovation, le CES a émis une série de considérations portant sur

- la révision de la loi-cadre industrielle; la création d'infrastructures de recherche dans les entreprises;
- le maintien d'un nombre très limité d'interfaces avec l'administration gouvernementale, à l'avantage des entreprises;
- une approche de «guichet unique» pour faire accéder les PME aux informations;
- les efforts de promouvoir la coopération transfrontalière et transnationale;
- la coopération entre producteurs et utilisateurs de technologies nouvelles;
- les mesures pour diffuser des méthodes de gestion de l'innovation technologique comme la qualité, la propriété industrielle, la veille technologique, le design ...etc.

Convention de non-double imposition entre le Luxembourg et Singapour

Le 24 avril 1996, il sera procédé au Ministère des Affaires Étrangères à l'échange des instruments de ratification de la Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune ainsi que de son Protocole qui ont été signés entre le Luxembourg et Singapour, le 6 mars 1993.

Le Grand-Duché de LUXEMBOURG fut représenté par son Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. POOS, la République de Singapour par son Ambassadeur, Mme Mary SEET-CHENG.

La Convention entrera en vigueur le 24 mai 1996.



M. POOS et Mme SEET-CHENG signent la Convention de non-double imposition.

Visite de M. Mohamed BAZOUM à LUXEMBOURG

Le 25 avril 1996, M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération et M. Mohamed BAZOUM, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération de la République du Niger ont tenu une conférence de presse suite à leur réunion de travail sur la situation au Niger.

MM. WOHLFART et BAZOUM lors de la conférence de presse commune



MM. Jacques F. POOS et Alex BODRY pour l'interdiction des mines antipersonnel

Le Ministre des Affaires Étrangères, Jacques F. POOS et le Ministre de la Force publique Alex BODRY ont reçu le 25 avril 1996 les représentants des organisations non-gouvernementales qui avaient lancé une pétition demandant au Gouvernement de se prononcer pour l'interdiction totale des mines antipersonnel.

Au cours de cette entrevue, M. POOS a rappelé que le Luxembourg venait de ratifier le 3 avril 1996 la «Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant de effets traumatiques excessifs ou comme

frappant sans discrimination». Le II^e Protocole de cette Convention porte essentiellement sur les mines dont il interdit l'emploi contre les civils. M. POOS a également informé ses interlocuteurs sur le fait que le Luxembourg participerait en qualité d'observateur à la conférence de révision de cette Convention qui se tient actuellement à GENÈVE.

A l'issue de l'entrevue avec les ONG, MM. POOS et BODRY ont déclaré qu'ils étaient en faveur de l'interdiction de la production, du stockage, de l'exportation et de l'utilisation de mines antipersonnel et que le Gouvernement s'engageait à soutenir les efforts diplomatiques qui iraient dans ce sens, cela en accord avec la motion que la Chambre des Députés a adoptée lors de la ratification de ladite Convention.

Les deux Ministres ont également annoncé que le Luxembourg procédera à la des-

truction des stocks de mines antipersonnel dont dispose l'armée luxembourgeoise, à l'exception de quelques exemplaires qui serviront à l'instruction en matière de déminage et qu'il continuera dans le cadre de son action humanitaire, à s'associer à des opérations de déminage.

Publication de nouveaux vocabulaires

Le 24 avril 1996, Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, a présenté, ensemble avec les réalisateurs, les vocabulaires luxembourgeois-italien respectivement luxembourgeois-portugais, édités récemment par le personnel permanent ainsi que par les collaborateurs bénévoles du CLAE, de l'ASTI, ainsi que de CONVIVIUM asbl.

Nouvelles modalités de passage entre l'enseignement primaire et l'enseignement postprimaire



Mme HENNICOT, entourée de ses collaborateurs Josée FRIDERES, prof. attaché, Mill JUNG Conseiller de Gouvernement; Henri HOSTERT, Premier Conseiller de Gouvernement et Jeannot HANSEN, prof.-attaché, présente les nouvelles modalités.

Le 25 avril, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a tenu une conférence de presse au cours de laquelle l'ensemble du dossier des nouvelles modalités de passage entre l'enseignement primaire et l'enseignement postprimaire.

Neue Orientierungsprozedur im 6. Schuljahr

1. Regelmäßige Information der Eltern über die Fortschritte der Kinder und die verschiedenen Schulwege nach dem 6. Schuljahr
2. Abschließendes Beratungsgespräch zwischen Lehrer/Psychologen und Eltern
 - Bilanz über Fähigkeiten, Interessen, Leistungen der Kinder
 - Orientierungswunsch der Eltern
3. Orientierungsentscheidung durch den «Conseil d'Orientation» (Inspektor, Lehrer, Professoren des ES und EST, Psychologen)

Aufnahmeexamen für 7^e Secondaire, falls die Orientierungsentscheidung von den Eltern nicht angenommen wird.

Zahlenmaterial zum Aufnahmeexamen und den anschließenden Schulresultaten

1. Prozentsatz der Schüler des 6. Schuljahres, die das Aufnahmeexamen für den Secondaire stellen:
 - 1980-84: 46,1%
 - 1991-95: 64,6%
2. Prozentsatz der Schüler des 6. Schuljahres, die das Aufnahmeexamen für den Secondaire bestehen:
 - 1980-84: 36,3%
 - 1991-95: 45,8 % (Tendenz steigend)
3. Zahl und Prozentsatz der Schüler, die 1995 das Aufnahmeexamen für den Secondaire bestanden haben und eine 7^e Technique gewählt haben:
 - Zahl 245
 - Prozentsatz: 13,2% der Schüler, die das Examen bestanden haben
4. Misserfolgsquote in den 3 ersten Schuljahren des Secondaire 1991-95:
 - 7^e: 17,8%
 - 6^e: 14,7%
 - 5^e: 14,2%
5. Ungefähr 7% der Schüler verlassen den Secondaire jedes Jahr nach einem oder mehreren Mißerfolgen.
6. Die Misserfolgsquote in den 3 ersten Jahren des Secondaire Technique lag in den Jahren 1990-93 im Schnitt bei 20%.

Entrevue HENNICOT-ROY

Le 25 avril 1996, Madame le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle a reçu Monsieur Jean Louis ROY, Secrétaire Général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique de la Francophonie.

Au centre de ces entretiens se trouvèrent la participation du Grand-Duché aux programmes de la Francophonie, le recrutement de ressortissants luxembourgeois pour les services de l'Agence ainsi que la restructuration de l'Agence de la Francophonie.

Il a été retenu que Monsieur le Secrétaire Général saisira le Gouvernement luxembourgeois d'un relevé de projets susceptibles de connaître une participation concrète de la part de notre pays.

Ces projets concernent notamment l'installation d'écoles de base et de centres de lecture et d'animation culturelle dans les pays du Tiers monde, membres de la Francophonie.

Madame le Ministre s'est engagée à un appui luxembourgeois pour ces projets dans le cadre de notre politique de coopération.

MM. JUNCKER et BODEN visitent la GUARDIAN AUTOMOTIVE et les Caves Coopératives de GREVENMACHER

M. le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER s'est rendu, accompagné de M. le Ministre Fernand BODEN, dans la région de GREVENMACHER, le 25 avril 1996.

Il y a rencontré le collège échevinal et le conseil communal de la Ville de GREVENMACHER.

Ensuite il a effectué une visite à GUARDIAN AUTOMOTIVE, usine de verre automobile à GREVENMACHER-POTASCHBERG.

Dans le cadre du 75^e anniversaire des Caves Coopératives de GREVENMACHER, il s'est informé sur place sur les perspectives d'avenir du secteur viticole, à un moment où les revenus en sont en diminution constante.

Un bel exploit sportif à VIENNE

Notre compatriote Nadine DUTREUX a remporté dernièrement à VIENNE la distinction suprême, à savoir la médaille en or ISU («International Skating Union») en danse sur glace.

M^{me} DUTREUX, qui est domiciliée en ce moment à ROME, s'adonne à son sport favori depuis 1976.



Nadine DUTREUX et Pasquale CAMERLENGO

Motivée par la talentueuse monitrice néerlandaise van DRIEL, elle a commencé relativement tard à patiner aux «Houtrusthallen» et à la patinoire «de Uithof» de La Haye et a parfait son art à la Patinoire de Kockelscheuer avec l'appui compétent et inspiré du Dr Arsène HOSTERT, ci-devant Président de la Fédération luxembourgeoise des Sports de Glace, à qui l'athlète déclare devoir tout.

Imbue d'une volonté de fer, M^{me} DUTREUX a pu atteindre son objectif après un inlassable entraînement journalier comprenant des exercices physiques intenses, des cours de ballet et de chorégraphie à la Patinoire de MEZZALUNA/MENTANA (ROME). M^{me} DUTREUX parcourt tous les jours plus de cent kilomètres dans le trafic intense de ROME pour se rendre à MENTANA.

Son partenaire à Vienne était le champion d'Italie Pasquale CAMERLENGO qui réussit – il y a de cela quelques années – à se classer 4^{ème} aux Championnats mondiaux avec sa partenaire attitrée Stefania CALIGARI.

M^{me} DUTREUX qui a aussi décroché des médailles d'argent luxembourgeoises en «artistique» et en «figures imposées» con-

tinue de suivre les cours du chorégraphe italien de renommée internationale Giuseppe ARENA qui travaille pour le compte de la «Scala» de MILAN.

Elle a aussi fréquenté des cours de perfectionnement aux Pays-Bas, en France, Suisse, Autriche, Allemagne, Italie et Grande-Bretagne chez les champions Jim et Edith CARDER, Jimmy YOUNG, Betty CALLOWAY, Michael WEB-

STER, Edouard SAMOKHIN, Alexei MISCHIN, Joan SLATER, Ann SCHELTER etc.

Le mérite de M^{me} DUTREUX est d'autant plus grand que l'athlète a remporté sa médaille d'or à un âge franchement atypique pour une patineuse.

Mais il n'est pas de bon ton de parler de l'âge d'une dame.

BALZAC a dit à ce sujet qu'«une femme n'a que l'âge qu'elle paraît avoir.»

Botschafter Julien ALEX von Bundespräsident HERZOG empfangen

Bundespräsident Professor Roman HERZOG empfing am 24. April 1996 den Botschafter des Großherzogtums Luxemburg, Dr. Julien ALEX, zur

Überreichung seines Beglaubigungsschreibens in der Villa Hamerschmidt.



Bundespräsident HERZOG und Botschafter Dr. ALEX

Photo: Bundesbildstelle BONN

Une belle initiative, – une grande réalité: CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., créée en 1970

Inauguration du nouveau LUXAIR CARGOCENTER à FINDEL, le 26 avril 1996, en présence de Son Altesse Royale le GRAND-DUC HÉRITIER



C'est sous le signe d'une admirable croissance économique et sous celui d'une haute compétitivité que le nouveau centre de fret aérien, – LUXAIR CARGOCENTER – a été inauguré à LUXEMBOURG-FINDEL, des installations comptant désormais parmi les plus modernes et techniquement les plus efficaces d'Europe, l'aéroport rangeant en 5^e position – sur le plan européen – avec les quelque mille tonnes de fret qu'on y transborde journalièrement.

En 1995, ce furent 300.000 tonnes de fret pour les installations aéroportuaires locales, la capacité théorique s'étant chiffrée à 180.000 tonnes; aussi, dès 1990, vu la croissance régulière des besoins en fret aérien, il fut décidé de réaliser les nouvelles installations qui se distinguent par les aménagements et la technique les plus modernes, les plus avancés, proprement sophistiqués, d'une efficacité de tout premier rang.

Les investissements financiers sont d'importance: 3 milliards LUF furent «englobés» par le nouveau Cargocenter qui vise un service optimal au client, avec une sécurité exemplaire constamment améliorée, un handling adéquat assuré par des chaînes mécaniques avec commande par ordinateur, l'expéditivité tous azimuts finalement. On escompte une croissance annuelle de 5 à 8%, CARGOLUX assurant 64% du fret à FIN-

DEL, contre 10,5% à CHINA AIRLINES, 4,6% à EL AL, 4,2% à AÉRO-FLOT, les 16,8% restants étant assurés par diverses compagnies étrangères.

Construit sur un site de 280.000 m², le centre dispose d'une superficie totale de 55.000 m², dont 35.000 m² pour l'entreposage, 10.000 m² de locaux spéciaux – dont ceux pour le fret inflammable ou autrement dangereux, les animaux vivants –, 10.000 m² étant finalement réservés au tract administratif et de gestion directe.

L'aire de stationnement de 90.000 m² peut accueillir huit avions gros-porteurs, quatre BOEING 747 pouvant être chargés ou déchargés simultanément; le transbordement de la cargaison complète d'un gros-porteur prendrait tout au plus 90 minutes, nous a-t-on dit.

Les quais de chargement et de déchargement sont au nombre de 64, tous munis de chaînes automatiques de manipulation. Produits précieux et produits à froid sont conservés et manipulés dans des chambres spéciales, une chambre de décompression finalement étant destinée à la détection d'explosifs éventuels dans des cargaisons suspectes.

Ingénieux système d'urgence contre l'incendie, nouveau système de dégivrage des avions, station de ravitaillement en carburants, aménagements de sécurité

divers, CARGOLUX se montre à la hauteur d'une exigence contemporaine, appuyée qu'elle est par 62 bureaux dans 42 pays différents.

Historique

CARGOLUX exploite trois gros-porteurs BOEING 747-400F et quatre gros-porteurs 747-200, la livraison d'un B 747-400F supplémentaire étant prévue pour 1998.

Côté technique encore relevons le système de stockage de 300 m de long permettant l'entreposage de 660 palettes ULD – Unit load device –, 31 palettes pouvant être assemblées simultanément dans l'aire «export», alors que la zone «import» totalise à 28 stations de dépalettisation; une piste de 4.000 m de long permet des atterrissages aux instruments pour les gros-porteurs, par temps couvert.

CARGOLUX Airlines International S.A. fut créée en 1970 par LUXAIR, le Salen Shipping Group, LOFTLEIDIR Icelandic Airlines et divers autres actionnaires luxembourgeois. Luxembourg avait été choisi comme port d'attache, vu que cet aéroport, même de nos jours, ne souffre point de surcharge et reste efficace de ce fait.

La compagnie opérait tout d'abord les avions du type CANADAIR CL-44 qui furent successivement remplacés par des DC-8. Depuis 1984, la flotte de CARGOLUX comprend uniquement des BOEING 747 cargo.

Aujourd'hui sa flotte, bénéficiant des dernières innovations technologiques en la matière, comprend trois B747-400F et quatre B747-200F. La compagnie se place à la 5^e position en Europe et à la 11^e position à l'échelle mondiale en ce qui concerne les tonnes-kilomètres parcourus.

Vers la fin de 1993, deux nouveaux avions B747-400F ont été mis en service par CARGOLUX, ce qui constituait une première mondiale. Le troisième avion fut livré en septembre 1995 et le quatrième B747-400F, sous commande, est prévu pour 1998, on l'a dit!

La capacité de chargement du B747-400F est de 129 tonnes, soit un surplus



De nombreux invités pour l'inauguration du nouveau CARGOCENTER à FINDEL

de volume de 5% par rapport à son prédécesseur, le B747-200F.

La consommation en carburant des B747-400F est réduite de 18%, en comparaison aux B747-200F. Les émissions nocives pour l'environnement sont nettement réduites, les émissions polluantes en gaz nocifs par les avions ne présentant que 3% de la quantité totale émise sur le plan mondial, 55% revenant aux voitures et camions, 16% aux industries, 7% aux trains.

CARGOLUX dispose de 63 bureaux répartis dans 42 pays et dessert 30 destinations sur les cinq continents. Des puces informatiques au satellite interviennent; des denrées périssables aux machines sur-dimensionnées en programmes spéciaux, comme des équipements pour l'extraction du pétrole jusqu'aux animaux vivants transportables, ainsi que des matières dites «dangereuses», tels des produits chimiques, qui ne peuvent être transportés à bord d'avions passagers – finalement tout ou presque tout peut être transporté par CARGOLUX.

A partir de son port d'attache, CARGOLUX bénéficie d'un réseau de transport routier de première classe, reliant les plus grands centres industriels de l'Europe à toutes ses destinations lointaines.

Mise à part ses activités de transport de fret, CARGOLUX offre toute une série de services, comme le Cargo Handling and Management Planning (CHAMP). Ce système d'information et de gestion du fret aérien est aujourd'hui le seul dans l'industrie aéronautique qui comprend des fonctions financières, opérationnelles et commerciales.

CARGOLUX offre en plus le leasing et le service de maintenance des appareils. 272 mécaniciens et techniciens travaillent au centre de maintenance à LUXEMBOURG. Les travaux de maintenance et de réparation complets sont effectués sur les appareils de type B707, B727, B737, B747, B757 et DC 8.

Il est primordial pour Cargolux de se trouver parmi les leaders sur le marché du transport aérien. Dans ce but, la société est continuellement en train de se moderniser et d'utiliser les instruments technologiques les plus récents, tant dans son propre intérêt qu'au service de ses clients et de ses partenaires.

Des vols réguliers de fret au départ et à destination de LUXEMBOURG se font vers les destinations ci-après:

ACCRA, ABU DHABI, BANGKOK, BEIRUT, DETROIT, DAMASCUS, HARARE, HOUSTON, HUNTSVILLE,

HONG KONG, ISTANBUL, JOHANNESBOURG, KEFLAVIK, KOMATSU, KUALA LUMPUR, KUWAIT, LOS ANGELES, LAGOS, MEXICO, MIAMI, MOSCOW, MADRAS, NEW YORK, NAGOYA, PORT HARCOURT, PRESTWICK, SAO PAULO, SAN FRANCISCO, SEATTLE, SINGAPORE, STOCKHOLM, TAIPEI, TEL AVIV, TOKYO NARITA.

L'inauguration, le 26.4.96.

Pour l'inauguration du nouveau Cargocenter, S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER fut reçu par Madame Mady DELVAUX-STEHRES, Ministre des Transports; le Directeur général de CARGOLUX, M. Heiner WILKENS; le Directeur général de LUXAIR Roger SIETZEN; en présence du Président de la Chambre des Députés et de Madame Jean SPAUTZ; du Député-Maire Jean SCHILTZ, commune de NIEDERANVEN, d'Ambassadeurs accrédités à LUXEMBOURG, de nombreux députés, bourgmestres et chefs d'administrations étatiques et communales, d'hôtes de toutes les communes limitrophes, dont l'ancien Ministre Marcel SCHLECHTER, Député au Parlement Européen.



Le LUXAIR CARGOCENTER vu de l'extérieur.....



.. et de l'intérieur

Ci-après, nous reproduisons l'allocution faite par M. le Directeur général de LUXAIR Roger SIETZEN:

«Altesse Royale,
Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, Monseigneur, de vous remercier bien vivement de votre présence ce soir parmi nous. Elle témoigne une fois de plus, si besoin en était, de l'intérêt que notre Maison Souveraine ne cesse de porter au secteur du transport aérien.

Le complexe que nous inaugurons ce soir, Monseigneur, est un des résultats tangibles des nombreuses missions économiques à la tête desquelles vous avez parcouru le monde et qui souvent ont abouti à la conclusion d'un accord aérien qui est en fait la base indispensable à tout trafic aérien.

Au nom des quelques deux mille cinq cents personnes dont l'emploi dépend directement de ce centre ainsi que de leurs familles, je vous dis un grand merci.

Your Royal Highness,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Please allow me to welcome and thank you for joining us so numerous tonight. My first mission should actually be to express our gratitude to each one of those who were involved in this huge project.

However I hesitate doing this, lest I should forget one or the other and perhaps the most important one. To all of them let me say: Thank you, Thank you very much for a job well done. Having said this, I guess that my next point should probably be to pour a lot of statistical data over you to explain the dramatic development of air freight in general and in Luxembourg in particular, and thus to justify our new Cargocenter. I won't do that either, for fear of boring most of you. All the more so that you will find all relevant data in the documentation that has or will be distributed to you.

I will limit myself to telling you how pleased we are today to be able to operate the most modern and one of the most sophisticated Cargo Centres in Europe. I am convinced that from the very start these new facilities will have a tremendous impact on our handling performance and that they will eventually play a major role in Luxembourg's economy.

Those of you, ladies and gentlemen, who are familiar with the history of Luxembourg's economic development, will remember the handicaps Luxembourg had to overcome in the past, because of its landlocked situation. Today

Luxembourg is located right at one of the most important air freight crossroads in Europe. Luxembourg ranks 7th amongst the European airports in terms of tonnage. This means that roughly one thousand tonnes of high value cargo transit our center daily.

Frankly speaking I fail to understand why the Luxembourg business community, so entrepreneurial in general, has been so reluctant to avail of this important flow of goods, to add, in one way or the other, some additional value to this huge business volume.

The other day, in the course of an interview, a journalist asked me the following question: «Now that you have invested more than three billion francs in this highly sophisticated centre, does this mean that the future of Luxembourg Airport as an European air freight centre is now definitely secured?» Absolutely not, was my answer.

The future of these premises can indeed only be secured through satisfied customers. To satisfy our ever more demanding clientele, we definitely need this very sophisticated tool, but we need much more. We need an experienced and dedicated team that is aware that Service, with a capital S is the password in this highly competitive business. We need professionals who are conscious of the fact that the quality of air freight is exclusively determined on the ground.

A second tier to customer satisfaction is without any doubt the excellent working relationship prevailing between our team and our customs authorities. Our success in the recent past, where we have been the fastest growing air freight centre in Europe, seems to prove that we have at our disposal all the essential ingredients you need to operate a customer oriented air freight centre. We have good reason to believe that we may continue to rely on these valuable services in the years to come. I would like to avail of this opportunity to express to all actors who performed so well in these facilities our appreciation and our thanks.

Ladies and gentlemen, the LUXAIR Cargocenter is not only a model of modern technology, it could also serve as a model of environmental achievement. Indeed, I don't think that you will find many industrial complexes in Luxembourg where stricter environmental criteria have been incorporated. You will find all the scientific details pertaining thereto in the relevant documentation. By investing large amounts in ecology friendly measures, we followed a philosophy, a trend that nowadays is largely accepted in air transport.

Environmental consciousness has become the battle cry in our industry. In the



Le Directeur général de LUXAIR Roger SIETZEN



Le Directeur général de CARGOLUX Heiner WILKENS

first half of this century, the airline industry's prime objective was to develop safe, secure and economical air transport. Then in the sixties along came the jet transport and for the first time environmental issues came to the forefront. Today ecological considerations are a major concern in airline operations. The new politics of environment can no longer be ignored. The continued success of air transport cannot be taken for granted without considering environmental issues. All airlines must accommodate environmental requirements in their growth strategies, no matter how difficult this is. In Luxembourg, CARGOLUX and LUXAIR are abiding by these sacrosanct principles. Over the last five years we have invested close to twenty billion francs in converting our fleet into the least polluting available today. By doing so we have considerably diminished the noise, and as you can see it in the exhibition or in your documentation, the noise foot print, has been reduced by up to eighty percent.

Today we operate the youngest, in other words the least polluting fleet, in Europe. And still we don't rest on our laurels, we don't think that we have solved the environmental problem forever. Environmental consciousness is a philosophy, an ongoing concern. We will continue to strive to be constantly at the vanguard of the newest technology in matters of preservation of the environment. This is a commitment we take towards all our neighbouring communities. And needless to say, aeroplanes are not the only polluting factors, heavy truck movements on narrow roads can also considerably deteriorate our quality of life. However, thanks to the new location of our freight centre right on the European highway system, our trucks are no longer a problem as they don't obstruct the local road network anymore. In this respect I would like to express our recognition to the government and more specifically to the Minister of Transport, Mrs DELVAUX and to the Minister of Public Works, Mr GOEBBELS for having so promptly initiated the relevant investments to connect the CargoCenter directly to the highway network.

Ladies and Gentlemen, for those of our airline colleagues who might have different views and who are somewhat reluctant to follow our example in environment matters, you may be sure that the enforcement officer of the European Commission in BRUSSELS will see to that they will also change their tune in due course. I sincerely do believe that in LUXAIR and CARGOLUX we will succeed in convincing our politicians and the public alike, that we have an environmental record which we can be proud of, considering the progress we have made over the years.

However all our efforts could easily be annihilated if gradually, as pollution diminishes, the residential areas come closer to the runway. If that were allowed to happen the number of people affected by the nuisance will thus remain constant. In my view this would be a great pity.

Dear guests, let me tell you that to further reduce pollution, by still improving on what we have done so far, is getting extremely expensive. We agree that we all want to fly in comfortable and above all safe aeroplanes, this is expensive. We agree that we all want to reduce pollution to a minimum, this is expensive. At the same time we are all in favour of liberalisation that stimulates competition between airlines, reducing tariffs and fares and compressing the airline revenue to a bare minimum, this in a certain way is also expensive. If you add all this up and compare it to our poor revenues, you will understand that we face a real dilemma.

Regarding our revenue, believe it or not, ladies and gentlemen, the unit revenue of the airline industry, in other words the number of cents we receive per passenger mile or tonne mile flown, has been constantly decreasing over the last twenty-five years at a yearly rate of one to three percent.

One doesn't need to be a prophet to realise that this cannot go on forever. I think you will agree with me that, what we should aim at in the future, is to achieve a balance, between what can realistically be done to preserve the environment and how much comfort the public is prepared to sacrifice.

Your Royal Highness, Excellencies, Ladies and Gentlemen,

Considering the economic asset the air freight activity represents for our two airlines, for the airport and for our national economy, considering that right now we have the environmental problem reasonably under control, I think that we shouldn't miss this opportunity to further develop this branch of the service sector of our economy where we have been pretty successful over the last years.

Ladies and Gentlemen, thank you for your kind attention.»

Compétitivité

Ce fut M. le Directeur général Heiner WILKENS qui releva, dans son discours, la modernité des nouvelles installations du CargoCenter qui placerait celui-ci en tête d'entreprises similaires européennes, la compétitivité améliorée encore permettant de planifier efficacement l'avenir à FINDEL-Cargolux; l'orateur présenta la rapidité, la fiabilité et l'excellent handling des marchandises confiées comme les

atouts majeurs d'un centre de fret hautement sophistiqué, un service optimal au profit du client restant la meilleure publicité et le garant finalement pour toute expansion ultérieure.

Dans une branche commerciale internationale, où la croissance serait de l'ordre de 7% par an, le développement adéquat et bien structuré d'une compagnie représenterait la seule base valable dans l'approche d'une compétitivité assurée, vu l'importance toujours croissante du marché en cause et la concurrence se trouvant en constante augmentation.

Les nouvelles installations garantiront une amélioration sensible des services aux clients, la proximité des autoroutes nationales, internationales y ajoutant encore, un service optimal sur terre pouvant valoir la différence qui ferait pencher la balance en faveur des nouvelles installations, comme de la compagnie de fret.

«Une histoire à succès...»:

Discours de Mme Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports, à l'occasion de l'inauguration du nouveau CARGO-CENTER, le 26 avril 1996

«Monseigneur,

«Je me réjouis avec toute l'assistance de votre présence ici aujourd'hui et j'ose interpréter, avec votre permission, cette présence comme une marque de sympathie pour l'aéroport et pour LUXAIR en particulier, peut-être aussi comme une fascination pour ce monde de la technique, si développée et sûrement pour un intérêt pour ce secteur, si dynamique, de notre économie.

Your Royal Highness, Excellences, Ladies and Gentlemen,

It is a great pleasure for me tonight to congratulate LUXAIR on behalf of the Government and to present my best wishes for the future. We are proud to have in Luxembourg Europe's most modern Cargo-Center, one of the most sophisticated of the world. We all know about the importance of the airport and freight activities for our national economy. Through over years successive governments invested considerable public funds in the infrastructure of the airport to realise a performing economic platform with the good connection to highways network. And this opening session gives me the opportunity on return to thank the shareholders and the direction of LUXAIR for the important investments they did in the interest of Luxembourg, of its economy and of its labourmarket. Cargo activities are labour intensiv. About 2.500 people work

at the airport, and I hope that during the next years many inhabitants of our country will keep and find jobs in this new Cargo Center and so offer the best possible service to the customers of LUXAIR.

I see today signs of optimism and confidence. LUXAIR believes in the future of Luxembourg as an attractive center for airfreight activities. The decision to invest in a state of the art Cargo-Center and the realisation of this ambitious project gives LUXAIR a competitive advantage for the next years when liberalisation of handling activities is on the European and the national agenda. This investment confirms LUXAIR's role as a leading operator, as the number one in Luxembourg.

I must say that I am especially pleased about the efforts made by Luxembourg's aviation community to reduce the nuisances on the environment and I hope that these efforts will allow good cohabitation and an excellent relationship between Aircargo Industry and the neighbours of Findel, the inhabitants of the city of Luxembourg and of the surrounding towns and villages.

So after a quarter of a century of Cargo business in Luxemburg we open today a new door for I hope another twenty-five years of a success story. My best wishes accompany LUXAIR, the new Cargo-Center and all the customers of LUXAIR.»

Ce fut Mgr. le Chanoine Georges VUILLERMOZ qui bénit les nouvelles installations, techniques avant que CARGOLUX-LUXAIR n'invitent aux «Buffets des Continents», alors que différents ensembles musicaux, -venus de plusieurs continents eux aussi- n'assuraient une atmosphère des meilleures. Délicate attention encore de la part des grands promoteurs CARGOLUX-LUXAIR que celle d'inviter les habitants des sites limitrophes aux installations aéroportuaires, questions de les «dédommager» pour les quelques bruits aux décollages et à l'atterrissage des «grands oiseaux», - bien plus silencieux, dans leur modernité, - eux aussi, ce dont on se réjouit généralement. Sauf ceux qui «cherchent» encore et toujours des «terrains de construction, apparemment meilleur marché, - en bordure de pistes...»

Autre point de vue: Le CHOIX des PASSAGERS

Depuis sa création en 1962, Luxair est devenue l'une des compagnies aériennes régionales les plus prestigieuses d'Europe.

Grâce à ses 46 destinations, Luxair offre des liaisons aériennes rapides et fiables



Le Ministre des Transports Mady DELVAUX-STEHRÉS

entre le Luxembourg et la plupart des centres d'affaires d'Europe. Luxair Tours, pour sa part, propose des voyages organisés vers des destinations situées principalement autour de la Méditerranée et aux Îles Canaries.

Notre flotte comprend dix avions de la dernière génération: deux Boeing B737-400, quatre B737-500 et quatre Fokker F-50. Luxair Commuter S.A., une filiale, exploite trois Embraer EMB-120 Brasília turboprops.

A l'aéroport de Luxembourg, Luxair assure l'assistance aéroportuaire, exploite le nouveau CargoCenter, les parkings, les boutiques hors taxe et la restauration.

En 1995, Luxair a réalisé un bénéfice de 532 millions LUF pour un chiffre d'affaires de 7.954 millions LUF. Les 1.455 membres de son personnel la placent au

dixième rang du classement des employeurs au Luxembourg.

La COMPAGNIE AÉRIENNE des TRANSITAIRES

CARGOLUX a été créée en 1970. Son capital est détenu par un consortium de banques luxembourgeoises (44,69%), LUXAIR (24,53%), LUFTHANSA (24,50%) et quelques actionnaires privés (6,28%). Aujourd'hui, CARGOLUX est une des plus importantes compagnies de fret en Europe. Elle possède des bureaux dans 31 pays et relie l'Europe, l'Asie, les Amériques, l'Afrique et le Moyen-Orient.

CARGOLUX propose actuellement des services intercontinentaux de transport

de marchandises par vols réguliers et charter. Pour ses principaux clients, les transitaires de fret international, CARGOLUX gère des vols long courrier et les complète par un réseau de distribution par camion et des services informatiques performants.

La compagnie exploite trois avions-cargo Boeing B747-400F et quatre B747-200F. En 1994, Cargolux a réalisé un bénéfice d'exploitation de LUF 331,7 millions sur un chiffre d'affaires de LUF 9.523 millions. Actuellement Cargolux emploie 822 personnes dans le monde entier.

Cargo-Luxair- Management: «Nous sommes conscients...»

L'avion fait partie de la vie de tous les jours. Il nous transporte sur de longues distances mieux que n'importe quel autre moyen de transport. Il achemine nos marchandises, valorise notre économie et améliore notre qualité de vie.

D'un autre côté, le transport aérien a un impact sur l'environnement. C'est indéniable, mais il faut faire la part des choses entre la réalité et la fiction.

Les experts en matière d'environnement reconnaissent que les avions à réaction modernes deviennent de plus en plus silencieux et qu'ils n'affectent pas l'atmosphère de manière significative. Pourtant, nombreux sont ceux qui ne se fient qu'aux médias, qui ne voient pas les résultats des recherches scientifiques sur le bruit et les émissions atmosphériques des avions.

Le but de cette brochure est de rapporter les faits et les chiffres pour dissiper les mythes et pour comprendre comment l'aviation nous affecte.

On a coutume de dire que les avions sont de gros pollueurs, pourtant ils n'entrent que pour 1% environ dans le rejet total des émissions nocives qui sont principalement le monoxyde de carbone, les hydrocarbures imbrûlés, les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre. Ils produisent moins de 4% du gaz carbonique. L'aviation représente moins de 3% dans la masse totale de substances polluantes générées par toutes les formes de transport.

Cela étant, réduire encore davantage l'impact de l'aviation sur notre environnement représente un énorme investissement. Les nouveaux avions à réaction

sont plus propres et plus silencieux que leurs aînés, mais ils coûtent plus cher. Luxair et Cargolux ont adopté les technologies les plus récentes pour mieux servir les intérêts socio-économiques du Grand-Duché.

Nous avons éliminé de nos deux flottes les vieux avions bruyants de la génération antérieure. Au cours de la dernière décennie, nous avons investi LUF 19.400 millions dans des appareils qui sont moins bruyants et moins polluants que ne l'exigent les normes actuelles. En outre, pour notre nouveau CargoCenter, nous avons dépensé LUF 100 millions uniquement en techniques de pointe pour la sauvegarde de l'environnement.

Ces investissements pèseront sur les coûts de nos deux compagnies. En fin de compte, ce sont les passagers et les transitaires qui doivent choisir eux-mêmes s'ils veulent détériorer l'environnement en insistant sur un transport bon marché ou s'ils souhaitent le préserver en acceptant des options plus avancées, mais plus coûteuses. Il est clair que nous devons persister à opter pour le meilleur compromis entre ce qui est souhaitable, techniquement possible et économiquement défendable. Prise de position par Roger Sietzen, Président du Conseil d'Administration de Cargolux Airlines International S.A., Administrateur-Directeur Général de Luxair S.A.

Le COMMERCE AÉRIEN est une RICHESSSE pour le LUXEMBOURG

Historiquement, le Luxembourg était un pays enclavé, sans accès au commerce international. LUXAIR et CARGOLUX

ont contribué à ce que l'économie luxembourgeoise, dont la prospérité reposait sur l'acier, se transforme en une économie largement diversifiée dans le domaine de la production et des services. Luxair a contribué au développement de la place financière et à l'installation d'institutions de l'Union européenne à LUXEMBOURG. CARGOLUX de son côté a généré un flux important de marchandises avec le monde entier.

LUXAIR et CARGOLUX ont facilité le déplacement aisé des personnes et des marchandises entre le Luxembourg et les principaux centres du commerce européen, asiatique et américain. Elles ont tellement bien réussi au cours des dix dernières années que le trafic de passagers a augmenté de 44%, pour atteindre le chiffre de 1,3 million de voyageurs, et le trafic fret de 318%, pour atteindre 296.000 tonnes.

A elles deux, Luxair et Cargolux représentent le neuvième employeur du Luxembourg. Elles contribuent à l'économie luxembourgeoise à travers les salaires, l'achat de marchandises et de services, les impôts et les contributions à la sécurité sociale. Elles sont directement responsables du bien-être des 2.500 personnes qui composent la communauté de l'aviation du Luxembourg, chiffre qui serait bien plus élevé si on incluait les fournisseurs qui en font partie de façon indirecte de par le travail qu'ils accomplissent.

En 1994, la contribution directe des deux compagnies aériennes dans l'économie luxembourgeoise s'est chiffrée à 7.350 millions LUF.

Les plus importants aéroports de fret en Europe en 1995:

AIRPORT	Tonnage (000's)
1. LONDON (LHR), U.K	1.368
2. FRANKFURT, GERMANY	1.297
3. PARIS (CDG), FRANCE	1.100
4. AMSTERDAM, HOLLAND	978
5. BRUSSELS, BELGIUM	427
6. ZURICH, SWITZERLAND	327
7. LUXEMBOURG, G.D. LUXEMBOURG	296
8. COLOGNE, GERMANY	276
9. ROME (FCO), ITALY	264
10. MADRID, SPAIN	229

S.A.R. le Prince GUILLAUME a offert son nom à la loc 5519



S.A.R. le Prince GUILLAUME et la copie de la loc 5519 qui porte désormais Son nom

Le 28 avril a eu lieu la cérémonie de baptême de la locomotive «5519». Parti de la gare d'ETTELBRUCK, le train spécial est arrivé à 15 h 20 au quai I, sous le pont routier à BETTEMBOURG. À bord de la locomotive se trouvait S.A.R. le Prince GUILLAUME en compagnie du Major Robert BIWER, Mil MAJERUS du Ministère de la Famille; Jeannot SCHNEIDER, Président de la SNCFL et Jean-Pierre STEFFEN, Président de l'Asbl 5519. L'équipe à bord était composée de Josy LAMBERT,

chef-mécanicien; Christian SCHMITZ, chauffeur et Romain WIRTZ, aide-chauffeur. À BETTEMBOURG le comité d'accueil était constitué du Député-Maire Lucien LUX, des Échevins Jeannot THOLL et Jeannot MICHELY, du Directeur-Adjoint des CFL Charles-Léon MAYER, du Chef de gare Gustave SCHEIDT, et de son adjoint, Gast ZENS. Pour Lucien LUX c'est un signe de respect que S.A.R. le Prince GUILLAUME accorde aux chemins de fer en venant assister lui-même à la cérémonie

de baptême de l'ancienne locomotive qui portera désormais son nom. Le maire a parlé ensuite du développement économique de la Cité des Roses, très liée à celui des CFL. Le premier magistrat a déclaré: «La cérémonie de baptême rentre dans le cadre du 50^e anniversaire de la Société nationale des Chemins de fer luxembourgeois ». Jeannot SCHNEIDER s'est rallié ensuite aux paroles de Lucien LUX. L'orateur s'est montré reconnaissant envers ceux qui ont restauré et remis en état de marche la vieille machine à vapeur. Jeannot SCHNEIDER a cité également l'ancien bourgmestre Louis GANSER qui l'avait fait installer au Parc JACQUINOT. Plus tard, plus de 7000 heures de travail ont été consacrées à la restauration de la locomotive. Les frais ont été pris en charge par la commune de BETTEMBOURG, le Ministère de la Culture et la Direction des CFL.

Ensuite S.A.R. le Prince GUILLAUME a procédé au dévoilement de la plaque, fixée au chaudron et qui porte au milieu des armoiries de la Cour Grand-Ducale et l'emblème de la cité des roses l'inscription «S.A.R. Prinz GUILLAUME». Après cette cérémonie, un cortège s'est rendu au Parc JACQUINOT où une belle fête populaire a battu son plein. Lors d'une réception, donnée dans l'enceinte des installations du club de tennis, il a appartenu à René GOTTAL, Président du Syndicat d'initiative, de remettre un cadeau au jeune Prince. Durant la fête populaire, la locomotive à vapeur a effectué deux voyages entre BETTEMBOURG et DUDELANGE.

*(Le Républicain Lorrain
29 avril 1996)*

M. Georges WOHLFART en République d'Afrique du Sud

M. le Secrétaire d'État Georges WOHLFART, accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires luxembourgeois, s'est rendu du 28 au 30 avril 1996 en Afrique du Sud et notamment à JOHANNESBOURG et DURBAN. L'objet de cette mission fut triple.

Tout d'abord, M. WOHLFART a assisté à la conférence CNUCED IX devant laquelle il a pris la parole au nom du Gouvernement luxembourgeois. Conjointement avec les responsables de la CNUCED, M. le Secrétaire d'État a présenté les résultats d'une étude de faisabilité concernant le financement des sec-

teurs pré-émergents, exécutée par la CNUCED et soutenue financièrement par le Ministère des Affaires Étrangères via le budget de la coopération au développement.

Cette étude avait pour but d'explorer des voies nouvelles pour le financement des micro-entreprises dans les PVD en instaurant des mécanismes de marché entre les offreurs internationaux de capitaux privés et les demandeurs de crédit dans les PVD pour augmenter les ressources disponibles et abaisser le coût du capital. Une banque luxembourgeoise de notre place financière a signalé son intérêt à participer à la création d'un tel fonds d'investissement à LUXEMBOURG.

Ensuite, M. WOHLFART a mis à profit son séjour en Afrique du Sud pour ren-

contrer les responsables de la Chambre de Commerce de JOHANNESBOURG. Cette entrevue eut pour but principal d'informer la délégation commerciale luxembourgeoise des potentialités économiques et commerciales qui existent actuellement dans ce pays.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les hommes d'affaires luxembourgeois ont eu des contacts business to business avec leurs homologues sud-africains.

Enfin, M. le Secrétaire d'État a rencontré Madame le Ministre de la Santé sud-africain à DURBAN pour discuter d'un projet de la coopération luxembourgeoise au développement dans le secteur sanitaire ayant pour objet la réhabilitation d'un hôpital dans l'ancien homeland de TRANSKEI.

Pacte européen de confiance pour l'emploi

Discours d'ouverture de M. Jacques SANTER

à l'occasion de la Table Ronde

BRUXELLES, le 28 avril 1996

Il faut aujourd'hui aller plus loin. Et d'abord regarder en face les réalités. L'initiative que j'ai prise est une opération vérité à l'égard des Européens. Où en sommes-nous de nos engagements respectifs ? Qu'est ce qui a bien fonctionné ? Où avons-nous rencontré des difficultés ? Et surtout, posons-nous la question: qu'est-ce qui n'a pas marché ?

Ma réponse est double:

- sur la méthode, il n'y a pas eu de véritable mobilisation des acteurs,
- sur le fond, les solutions préconisées manquent souvent d'audace.

En vérité, si nous devons nous adresser collectivement un reproche, il ne porte pas tant sur la définition des pistes à suivre qu'à la prudence excessive et au manque de dynamisme avec lesquels les différents acteurs européens se sont engagés dans ces voies. Nous ne pouvons pas nous permettre de regarder l'avenir dans un rétroviseur. Nous devons anticiper les changements, préfigurer la société de demain. Trop souvent, pressés par le temps et les contingences que nous connaissons tous, nous nous limitons à des mesures ponctuelles, louables certes, mais qui ne sont pas à la mesure des changements radicaux qui nous attendent.

Il dépend de nous que l'Europe ne subisse pas les mutations technologiques mais qu'elle les façonne et en fasse un instrument de progrès pour tous. L'Europe a des atouts formidables: une base scientifique et technique solide, un haut niveau d'éducation, un système politique stable et, bien sûr, les bénéfices offerts par l'unification européenne. J'ajouterais que, pour moi, elle dispose d'un autre atout essentiel: un modèle de société original qui mise sur le dynamisme des individus et sur la solidarité. Son ressort est constitué à mes yeux par un tissu dense de relations industrielles et de représentation sociale.

C'est bien pourquoi la rencontre d'aujourd'hui a un caractère crucial pour le succès du Pacte.

Malgré ces atouts, je suis frappé par le fait que l'Europe manque de confiance en elle. Il y a peu, à Davos, on pouvait

croire à entendre tous ces experts que l'Europe est l'homme malade du monde! Mais c'est absurde! Regardons ce que l'Europe a fait depuis la deuxième guerre mondiale. Je souhaite qu'à présent on applique à la lutte pour l'emploi la même énergie qui a caractérisé la reconstruction d'après-guerre.

Reprenons donc confiance en nous. Mais, c'est vrai, la confiance ne se décrète pas. C'est avec votre aide que je veux relancer cette stratégie commune, mobiliser tous les acteurs dans la lutte contre le chômage.

La Table Ronde est le premier grand rendez-vous politique dans un processus qui va construire cet élan commun. Il a commencé par un Tour des Capitales, qui n'est d'ailleurs pas encore achevé. Il se poursuivra par une rencontre où les partenaires sociaux seront réunis avec les gouvernements. Les Ministres des Finances et des Affaires sociales discuteront également ensemble. Au terme de ce parcours, le Conseil européen de FLORENCE sera celui de l'emploi comme celui de Madrid a été celui de la monnaie unique. J'espère obtenir là les engagements nécessaires qui nous mèneront à des résultats concrets lors du Conseil de DUBLIN en fin d'année.

La Commission ne peut pas se substituer aux acteurs sur le terrain ni aux gouvernements. Mais c'est son rôle de présenter une vision d'ensemble, de montrer les effets multiplicateurs et les synergies, d'exiger des engagements concrets des différents acteurs concernés.

Quel contenu voulons-nous donner à ce Pacte ? Autour de quels objectifs mobilisateurs ? Je vois trois grands piliers :

- maintenir le cap de notre stratégie macro-économique;
- renforcer les outils communautaires au service de la compétitivité et de l'emploi;
- moderniser le marché du travail.

Je sais que vous avez été très nombreux à vouloir vous exprimer sur tous les enjeux. Cette revendication est légitime: vous ne pouvez pas être partenaires du changement et ne pas avoir voix au cha-

pitre sur l'ensemble de la stratégie. C'est pourquoi j'ai voulu consacrer la journée de ce dimanche à cet aspect. Pour ma part, je ne ferai que rappeler la mesure de ces enjeux.

Le cadre macro-économique tout d'abord.

L'objectif macro-économique est de créer un cadre de stabilité propice à l'investissement et à la croissance. Les marchés - comme les gens d'ailleurs - ont besoin d'une vision stable, claire et crédible. Beaucoup de progrès ont été faits dans cette voie. Les indicateurs fondamentaux de notre économie sont bons. Pourtant, la reprise qui était bien amorcée connaît actuellement une pause qui nous préoccupe.

Et pourtant, si nous voulons recueillir les fruits de l'effort passé, il n'y a pas d'autre choix que de maintenir le cap sur l'objectif de convergence et de stabilité. Je sais bien que ce que je dis là ne plaît pas forcément. J'apprécie d'autant plus le soutien que vous apportez à la stratégie macro-économique en cours. Celle-ci ne peut-être seulement le fait des banquiers et des Ministres des Finances.

Ne perdons pas confiance. La baisse de l'inflation, la réduction forte des taux d'intérêt à court terme porteront leurs fruits à coup sûr en termes d'investissement et de consommation.

Le second objectif cherche à valoriser pleinement l'effet de dimension européenne.

A cet égard, l'achèvement du marché intérieur s'impose d'abord. Il faut supprimer les obstacles qui subsistent encore en fixant des échéances précises. Il faut aussi mieux faire respecter les règles existantes. Croyez-moi, voilà un moyen de restaurer la confiance. Comment parler de marché unique si l'on continue une guerre des tranchées autour du statut de la société européenne par exemple ? Franchement, l'homme de la rue n'y comprend rien.

A commencer par la grande majorité de nos PME, qui se demandent si le grand marché est vraiment fait pour elles. La Commission l'a dit et redit: il faut une

vraie politique pour les PME. Il faut changer de vitesse à cet égard.

De la même manière, comment nos exportateurs pourraient-ils avoir confiance dans une vocation européenne, si l'Union et ses Etats membres continuent leur cacophonie dans les instances multilatérales et jouent entre eux des coudes, alors qu'il faudrait s'unir pour ouvrir de nouveaux marchés?

La dimension européenne doit également se traduire dans le choix des priorités auxquelles nous voulons affecter les moyens financiers qui nous sont attribués. Il s'agit de doter notre espace commun d'infrastructures et de moyens qui lui permettent de se positionner de manière compétitive face à la concurrence internationale, que ce soit en matière de recherche ou de réseaux transeuropéens. Je le répète: cette bataille n'est pas le monopole des Ministres des Finances et de la Commission. C'est l'affaire de tous. Vous avez d'ailleurs été nombreux à en souligner l'importance dans les réponses au questionnaire.

Finale, nous devons adapter les instruments de notre politique, conçus il y a dix ans, aux défis nouveaux. Les fonds structurels jouent ici un rôle déterminant. Ils gardent le premier rôle qui leur a été assigné, celui de la solidarité avec les régions et les personnes connaissant des difficultés. Mais ils doivent maintenant faire plus encore, car les poches de précarité se retrouvent au sein même des pays les plus avancés. Les fonds structurels doivent nous aider à anticiper les changements, à développer les innovations, à faire émerger de nouveaux emplois dans des secteurs encore inexploités, à encourager toujours et encore le partenariat entre villes, régions, nations et communautés. Monika WULF-MATHIES et Padraig FLYNN ont d'ailleurs fait des propositions audacieuses à cet égard. J'espère qu'elles recevront votre appui.

Nous serons attentifs à vos observations sur la cohérence de la coopération à l'échelle européenne. Qu'il s'agisse des réseaux transeuropéens, du dynamisme des PME, des priorités pour la mise en place d'une société d'information à l'échelle européenne, les indications que vous nous donnerez seront précieuses. J'ajouterai que votre implication au plan national en vue de faire prévaloir la valeur ajoutée de la dimension européenne est indispensable. Faites entendre votre voix auprès de vos gouvernements.

Le troisième axe de notre stratégie globale est la modernisation du marché du travail.

Mieux que quiconque, vous connaissez la difficulté de ces matières qui touchent aux cinq points d'Essen, à la mise en oeuvre concrète des politiques actives d'emploi.

L'enjeu, c'est la réforme dans chaque pays du système national d'emploi. Organisation et législation du travail, coût du travail, éducation et formation professionnelle, protection sociale: l'ensemble forme un tout, objet des politiques actives d'emploi. Leur performance doit être améliorée en fonction des traditions et des atouts de chaque pays.

Ici, un double effort s'impose: d'explication et d'anticipation.

Il faut expliquer que les changements sont nécessaires et qu'ils s'inscrivent dans un ensemble de mesures qui porteront leurs fruits souvent à moyen terme. Les engagements pris en matière salariale, d'aménagement du temps de travail ou de flexibilité des contrats ont une incidence directe dans la vie de chacun, professionnelle mais aussi familiale. Il faut donc démontrer que ces changements sont non seulement nécessaires mais aussi qu'ils sont positifs et qu'ils s'inscrivent dans une vision à moyen terme. Chacun pourra en tirer un bénéfice. A défaut, ceux qui sont en bas de l'échelle auront toujours le sentiment qu'ils paient le prix fort pour ce que d'autres appellent la modernisation. Dans ce contexte, je voudrais ajouter un mot personnel. L'éthique ne doit pas être absente du débat. La compétitivité ne peut pas justifier tous les excès.

Il faut aussi anticiper et ne pas se contenter de mesures à mi-chemin de l'avenir. Prenons l'exemple du travail dit «atypique». Le terme même est erroné. Sont-ils «atypiques» ces statuts qui constituent désormais le mode le plus courant de création de nouveaux emplois? Ne faut-il pas lucidement envisager d'adapter la protection sociale à ces biographies professionnelles individualisées? Ne faut-il pas désormais enrichir ces nouveaux parcours professionnels par de réelles possibilités de formation, et surtout faire en sorte qu'il s'agisse bien d'un choix du travailleur, perçu comme un atout, et non comme une contrainte?

Ces questions difficiles font justement l'objet de cette Table Ronde. Je dois dire que les contributions que nous avons reçues de vous tous sont riches et stimu-

lantes. Avec Padraig FLYNN, je me réjouis de pouvoir approfondir le débat pendant ces deux jours.

Vos réponses à notre questionnaire font apparaître un certain nombre de convergences. C'est encourageant.

Mais il ne faut pas minimiser les divergences qui sont l'indice d'enjeux difficiles mais essentiels. Il est vrai que les questions ne sont pas simples, loin de là. Elles sont même dérangeantes, pour les uns comme pour les autres. Mais au moins un certain nombre de tabous sont tombés et chacun des partenaires sociaux accepte de discuter de tous les enjeux. Les solutions les plus imaginatives naissent d'ailleurs souvent des contradictions. Et j'espère que les débats de cette Table Ronde permettront un échange animé.

Quels que soient les points de convergence ou de divergence, des pistes nouvelles apparaissent d'ores et déjà. Je serai particulièrement intéressé d'avoir votre point-de-vue et de connaître vos expériences sur quatre domaines où se dessinent peut-être des compromis nouveaux:

- l'aménagement du temps, où aussi bien employeurs que salariés doivent trouver leur compte dans de nouvelles formes de flexibilité.
- l'investissement immatériel en formation qui constitue à la fois une assurance-chômage pour le salarié et en même temps une véritable ressource de compétitivité pour l'entreprise.
- les innovations en matière de politiques actives d'emploi auxquelles vous avez participé directement.
- enfin je m'attends à une discussion franche sur tous les aspects du coût du travail.

Voilà en quelques mots ce que j'avais à vous dire à l'ouverture de cette Table Ronde à laquelle j'attache une grande importance. Le Pacte européen de confiance pour l'emploi ne sera pas un document imposé ni négocié au niveau central. Il n'est pas non plus un stratagème de la part de la Commission pour obtenir plus de compétences ou plus de moyens. Il sera constitué d'engagements concrets, élaborés à partir de vos suggestions comme des impulsions venant des régions, des Etats membres, mais aussi des institutions communautaires. C'est bien pour en appeler à la responsabilité de tout un chacun que j'en ai pris l'initiative.

Rencontre JUNCKER-SIMITIS à ATHÈNES

Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER a eu un entretien de travail avec son homologue grec Costas SIMITIS, lundi, le 29 avril 1996 à ATHÈNES.

Au cours de cet entretien, les deux Premiers Ministres ont pu constater qu'il n'existe pas de difficultés particulières en matière de relations bilatérales. Celles-ci mériteraient toutefois à être intensifiées, tant au niveau politique qu'économique.

Quant aux négociations en cours de la Conférence Intergouvernementale sur l'Union Européenne, les positions grecque et luxembourgeoise sont proches, et ce non seulement dans le domaine institutionnel, mais aussi en matière de renforcement de l'intégration des politiques, notamment dans le domaine social et dans le

troisième pilier (Justice et Affaires intérieures).

Les deux Premiers Ministres ont aussi abordé les questions des relations entre la Grèce et la Turquie, ainsi qu'entre l'Union Européenne et la Turquie. Après avoir obtenu à BUCAREST, le weekend dernier, au niveau des Ministres des Affaires Étrangères des deux pays, un accord de principe pour dialoguer, la Grèce espère désormais que la Turquie pourra se déclarer prête à saisir la Cour de Justice internationale de LA HAYE pour clarifier la situation concernant le conflit territorial portant sur des îles grecques revendiquées par la Turquie. Le Premier Ministre JUNCKER a assuré la Grèce de la volonté luxembourgeoise de solidarité envers un État membre de l'UE et a exprimé le souhait de voir les deux parties en cause renoncer à tout recours à la

force et à saisir dès que possible la Cour de LA HAYE. Une telle attitude permettrait de faire progresser au sein de l'UE la mise en oeuvre complète de l'union douanière avec la Turquie, y compris son aspect financier.

Quant à l'Union économique et monétaire, le Premier Ministre SIMITIS a présenté les indicateurs essentiels de l'économie grecque. Il a souhaité aboutir à une stabilisation de l'économie, avant de procéder aux réformes nécessaires. Le Gouvernement grec n'a pas encore pris de position définitive dans le débat de la troisième phase de l'UEM, la monnaie unique et la poursuite d'un système monétaire européen pour les États membres ne faisant pas partie de la monnaie unique.

Le Premier Ministre JUNCKER a souligné la fonction de pont que pourrait avoir un SME bis en 3^e phase de l'UEM, entre les États membres faisant partie de la zone euro et les autres États membres.

Simplification pour les utilisateurs d'installations de chauffage au mazout et au gaz naturel

Actuellement la réception et le contrôle des installations de chauffage au mazout et au gaz naturel sont régis par le Règlement grand-ducal du 23 décembre 1987, relatif aux installations de combustion alimentées en combustibles liquides ou gazeux ainsi que par le Règlement ministériel du 15 février 1988, concer-

nant les dispositions techniques à observer pour les installations au gaz naturel au Luxembourg.

Ces exigences légales font qu'actuellement toutes les installations de chauffage au mazout et au gaz naturel doivent être contrôlées à la fois par le Ministère de l'Énergie et par le Ministère de l'Environnement, ce qui constitue une gêne certaine pour les propriétaires.

Lors d'une entrevue fin avril 1992 entre le ministre de l'Énergie, M. Robert GOEBBELS, et le Ministre de l'Environnement, M. Johny LAHURE, il a été retenu de cla-

rifier et de simplifier les procédures administratives en question. Cet arrangement, qui s'insère dans le cadre de la réforme administrative, prévoit que dorénavant le Ministère de l'Environnement s'occupera de la réglementation concernant les installations de chauffage au mazout et le Ministère de l'Énergie traitera celles au gaz naturel.

La Commission Technique pour le Gaz, fonctionnant au sein du département de l'énergie, abordera incessamment la réforme des textes réglementaires cités ci-dessus, ce qui limitera le nombre des contrôles.

* * *

Le Corps de la POLICE a fêté la St. GEORGES, le 30 avril 1996:

”Améliorer encore les prestations professionnelles”

Dépôt de fleurs et commémoration mardi, le 30 avril 1996, par le Colonel-Directeur Marcel REITER, en présence des officiers et d'importantes délégations du Corps de Police au Monument national de la Force Publique, Plateau du St.-Esprit; messe de commémoration encore en l'Église St. MICHEL à LUXEMBOURG-«Fëschmaart», grande réception traditionnelle en la grande salle du Cercle Municipal de la capitale: le Corps de Police a fêté son patron, St. GEORGES; martyr au IV^e siècle de notre ère, légende et tradition ont fait du grand saint un vaillant combattant qui terrassa un dragon pour délivrer une princesse, tout comme il fut promu plus tard saint Patron de l'Angleterre.

En l'Église St. MICHEL, ce fut M. l'Aumônier général qui célébra le service religieux, alors qu'à l'homélie l'officiant analysa judicieusement les multiples charges qu'assument tous les membres du corps national, un service altruiste de très haute valeur, mais surtout également une présence et un engagement de tout instant au profit de la société de nos jours, secourue par des principes souvent hostiles, parfois dangereux.

L'exemple de St. Georges fut mis en évidence, vie-phare lumineuse.

La réception officielle au Cercle municipal réunit de nombreux hôtes, dont également les Officiers et Directeurs des Corps de France, d'Allemagne et de Belgique; côté luxembourgeois, on remarqua M. Henri AHLBORN, Maréchal de la Cour, représentant le Souverain; Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés; le Vice-Président du Gouvernement, le Ministre Jacques F. POOS, Affaires Étrangères; les Ministres Alex BODRY, Force Publique, Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice et Michel WOLTER, Intérieur; le Vice-Président de la Chambre des Députés Carlo MEINTZ, le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER; de nombreux députés, dont les Échevins Pierre FRIEDEN et Anne BRASSEUR, les Conseillers de gouvernement représentant les administrations publiques concernées, de nombreux Hôtes particuliers, dont le Colonel Michel GRETSCH, Armée luxembourgeoise; Le Colonel-Commandant de la Gendarmerie grand-ducale Fernand DIEDERICH, le Secrétaire gé-



De nombreux hôtes ont assisté à la réception officielle au CERCLE municipal.

néral de la Ville de LUXEMBOURG Georges FONDEUR.

Il appartient au Colonel-Directeur Marcel REITER d'analyser de façon emphatique ce que fut une année active révolue au point de vue «engagements» et «charges professionnelles» au niveau du corps national, résumé judicieux, dont nous reproduisons le détail ci-après, où sont inclus des aspects «fusion» et de très vifs remerciements à qui de droit, ...et ils furent nombreux, une fois encore.

Allocution du Colonel-Directeur Marcel REITER

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Monsieur le Ministre de la Force Publique,

Monsieur le Ministre de la Justice,

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Monsieur le Président de la Chambre des Députés,

Monsieur le Président du Conseil d'État,

Madame et Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Maréchal de la Cour Grand-Ducale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Monsieur le Procureur Général d'État,

Monsieur l'Archevêque de Luxembourg,

Messieurs les Présidents des Tribunaux d'arrondissement,

Messieurs les Procureurs d'État,

Monsieur le Président de la Chambre des Comptes,

Messieurs les Commissaires de District,

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Échevins,

M. le Commandant de l'Armée,

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie,

Messieurs les Conseillers de Gouvernement et Messieurs les Directeurs des Administrations de l'État,

Monsieur le Président du Conseil de Presse et MM. les Représentants de l'Association et de l'Union des Journalistes,

Messieurs les Aumôniers de la Force Publique,

Messieurs les Présidents des Associations Professionnelles de la Force Publique et du Personnel Civil de la Police,



Le Colonel-Directeur Marcel REITER

Mesdames et Messieurs les Officiers, Sous-Officiers, Agents, Fonctionnaires et Employés civils de la Police,

C'est avec un plaisir toujours aussi vif que nous nous retrouvons à l'occasion des cérémonies de la fête de Saint-Georges, patron protecteur de la Police, et je vous remercie de tout coeur d'avoir bien voulu honorer celles-ci de votre présence.

Je remercie tout particulièrement Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique, d'avoir bien voulu accepter d'être des nôtres en ce jour de fête, tout comme MM. Marc FISCHBACH et Michel WOLTER, Ministres de la Justice et de l'Intérieur.

Je suis également très heureux de pouvoir saluer parmi nous M. le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques POOS.

J'ai le très grand plaisir de rendre hommage à la présence parmi nous de Madame et Messieurs les Ambassadeurs des pays représentés au LUXEMBOURG.

Je souhaite également une chaleureuse bienvenue à nos hôtes allemands, belges et français qui nous font l'honneur d'assister à ce jour de fête depuis tant d'années déjà.

Je salue tout particulièrement nos collègues et amis belges et français:

le Général CLOUARD, adjoint au Général, Commandant la 3^e région de Gendarmerie à METZ

le Colonel LEFEVRE, Cdt la Légion de Gendarmerie de Lorraine

le Lt.-Colonel DUGAST, représentant le Cdt de Groupement de Gendarmerie du département de la Moselle

les Commissaires RHEHOROWSKI et TONNELIER, de la Police française,

le Major HAAN, représentant le Cdt du Groupe Territorial de Gendarmerie à ARLON

Ein spezieller Gruß geht ebenfalls an unsere Kollegen und Freunde der deutschen Polizei aus Rheinland-Pfalz und aus dem Saarland, und zwar an:

Herrn POLKA, Polizeipräsident des Regierungsbezirks TRIER,

Herrn Kriminaldirektor DAHMEN, Leiter der Polizeiabteilung bei der Bezirksregierung in TRIER,

Herrn Polizeidirektor SCHLOESSER, Leiter der 2. Bereitschaftspolizeiabteilung in WITTLICH,

Herrn Polizeidirektor STRUBE vom Innenministerium in SAARBRÜCKEN,

Herrn Gregor LEHNERT, Leiter des Landeskriminalamtes der Polizei des Saarlandes,

Herrn Polizeiobererrat ENGELBERT, Leiter der Polizeidirektion West in SAARLOUIS.

Begrüßen möchte ich ebenfalls Herrn Ernst WAGNER, leitender Polizeidirektor im Ruhestand seit etwa einem Monat, und ehemaliger Leiter der Polizeiabteilung bei der Bezirksregierung in TRIER, und mich bei ihm bedanken für ein Jahrzehnt ausgezeichneter polizeilicher Zusammenarbeit. Sehr geehrter Herr WAGNER, lieber Freund Ernst, ich wünsche Dir einen langen und geruhsamen Lebensabend bei ausgezeichneter Gesundheit im Kreise Deiner Familie.

Je souhaite également une chaleureuse bienvenue à mon ancien adjoint, M. Georges RAUCHS, actuellement coordonnateur adjoint à l'Unité Drogues EUROPOL à LA HAYE.

Mesdames et Messieurs,

Il est devenu une tradition qu'à l'occasion de la fête patronale de St. Georges le Chef de Corps dresse le bilan des faits les plus marquants de l'année écoulée et jette un coup d'oeil sur l'avenir.

En 1995, la Police n'a pas chômé, faut-il le dire, comme en témoignent les quelque 19.000 procès-verbaux dressés.

Nous avons connu en 1995 une légère tendance à la baisse en ce qui concerne la criminalité en général. Ainsi, les forces de l'ordre ont pu constater quelque 28.380 affaires – contre un peu plus de 29.000 en 1994, soit une diminution de

2,3%. Les vols simples et les vols qualifiés représentent un peu plus de la moitié, soit une part de 55%. Il est également réconfortant de constater que le taux d'élucidation des affaires est passé de 34,3% à 36,12%.

Mais, il faut malheureusement relever une recrudescence des vols de véhicules qui affichent une progression de 33% par rapport à l'année précédente. Gardons-nous cependant de porter une interprétation trop optimiste ou trop pessimiste sur ces chiffres. Il est un fait que l'intensification de nos recherches et de la coopération avec les services de police étrangers ainsi que le développement de stratégies de plus en plus performantes accompagnés d'un équipement de plus en plus sophistiqué et d'une augmentation – même modeste – des effectifs contribuent au fait que les personnes enfrenant nos dispositions légales ont de plus en plus de difficultés à se soustraire à la justice.

La Convention d'application SCHENGEN vient de fêter son 1^{er} anniversaire d'entrée en vigueur. Concrètement, le 26 mars 1995, le SIS, pilier principal de la coopération policière, a été rendu accessible à tous les utilisateurs au Grand-Duché, à savoir la Police, la Gendarmerie, l'Administration des Douanes et Accises, le Ministère de la Justice et les Parquets ainsi que le Ministère des Affaires Étrangères. Disposant d'un ensemble d'environ 4.000.000 enregistrements de personnes et d'objets recherchés, et consulté à 53.000 reprises par les services que je viens de citer, cet outil de recherche s'est avéré particulièrement efficace, puisqu'il aura permis de découvrir au LUXEMBOURG quelque 197 personnes recherchées à des titres divers et 421 véhicules volés. A l'échelle des 7 pays impliqués dans le processus SCHENGEN, les chiffres sont encore plus éloquentes

- 200 arrestations
- 9.300 personnes découvertes dans le contexte de l'art. 96, c.à.d. étrangers non admis,
- 200 personnes disparues retrouvées,
- 5.000 véhicules retrouvés.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et devraient faire taire tous les détracteurs du système. L'utilisation encore plus intensive du SIS exige une adaptation permanente, tant au niveau national qu'au niveau SCHENGEN. Le matériel et le logiciel actuels datent déjà de quelques années. Une extension de SCHENGEN vers les pays nordiques requiert une adaptation de la capacité du SIS et réclame une étude sur une 2^e génération d'équipements à mettre en place.

Je m'en voudrais de passer sous silence un autre aspect fort important de la Convention d'application SCHENGEN, à savoir la possibilité, prévue par l'article 39, paragraphe 4, de régler la coopération dans les régions frontalières par des arrangements entre les ministres compétents. Dans ce contexte, je voudrais souligner qu'un arrangement de coopération policière transfrontalière entre la Gendarmerie et la Police du LUXEMBOURG et celles des Länder de RHÉNANIE-PALATINAT et de SARRE a été signé par MM. les Ministres de la Justice et de la Force Publique, en octobre dernier à BONN avec M. KANTHER, Ministre de l'Intérieur allemand.

Deux arrangements analogues ont été très récemment finalisés avec la Belgique et la France, et tout porte à croire qu'ils pourront être signés au plus tard au début du mois de juin prochain par les Ministres concernés.

Ces textes consacrent de façon formelle, tout en l'approfondissant et en la dynamisant, la coopération des services de police et de gendarmerie dans les régions frontalières limitrophes de nos pays voisins en ce qui concerne la répression et la prévention de la délinquance générale, la lutte contre l'immigration clandestine, la répression du trafic illicite de drogues et la prévention des menaces à la sécurité et à l'ordre publics.

Par ailleurs, d'aucuns semblent ignorer qu'à la base de ce même article 39 de la Convention d'application SCHENGEN un arrangement a déjà été signé en décembre 1993 à LUXEMBOURG, à l'initiative des Ministres de la Justice du BENELUX, entre forces de police luxembourgeoises, belges et néerlandaises du LIMBOURG-Sud avec comme objectif l'intensification de leur coopération dans le contexte de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants.

Sur le plan national, la réalisation du projet INGEPOL va bon train, même si la vitesse de croisière de la mise en chantier semble un peu lente à l'homme de terrain que je suis resté. Vous serez sans doute surpris de m'entendre dire que le règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement du système INGEPOL nécessite qu'on lui fasse à court terme un brin de toilette, alors que la banque de données qui est régie par ce texte n'est pas encore opérationnelle, et je m'explique. Nous nous trouvons en effet dans la situation cocasse que les textes réglementaires nationaux se rapportant à cette banque de données s'avèrent plus restrictifs et plus contraignants que les conventions ou accords internationaux ratifiés ou en voie de ratification par notre pays dans le contexte de la création de banques de données interna-

tionales - SCHENGEN et EUROPOL p.ex. - notamment en ce qui concerne le genre, la nature et la durée de conservation des données nominatives à mettre en mémoire.

Qu'il n'y ait aucune équivoque! Ni la Police, ni la Gendarmerie, soucieuses de préserver la vie privée des personnes, puisque garantes de la liberté individuelle de chaque citoyen, ne veulent d'une banque de données policières omnisciente qui ferait fi des recommandations émanant du Conseil de l'Europe, en matière de protection des données. Par contre, chargées de la préservation du bon ordre et de la tranquillité publiques ainsi que d'une répression efficace de la délinquance, elles sont en droit de se voir doter d'un outil informatique qui soit à la hauteur des missions difficiles et complexes auxquelles celui-ci est supposé apporter son concours, et qui, même et surtout en rapport avec la protection des données, réponde aux standards et aux normes qui sont valables à l'échelle internationale. Cette préoccupation, qui est d'ailleurs partagée sans réserve par mon homologue de la Gendarmerie, est trop importante pour que l'on ne s'y attache pas à court terme.

Faute de crédits disponibles, la gestion informatique des ressources, tout comme l'implantation de la bureautique ne revêtent pour l'instant pas assez l'importance qui devrait être la leur dans une police moderne, malgré les efforts entrepris dans ces deux domaines. L'évolution de l'informatisation des forces de l'ordre, telle que nous l'imaginons, est déterminée en premier lieu par la mise en oeuvre successive d'applications relevant du domaine de l'informatique de gestion, servant à moderniser le système actuel d'information et d'administration de la Gendarmerie et de la Police.

Cette évolution future est d'ailleurs décrite dans un plan directeur informatique, qui se trouve actuellement en voie d'élaboration et qui sera soumis à Monsieur le Ministre de la Force Publique, au mois de juillet prochain.

Dans la liste des projets et sous-projets retenus par le Plan directeur, je ne citerai que les plus importants:

- * Le projet «Centre opérationnel»
- * Le projet «Gestion de la documentation»
- * Le projet «Gestion du matériel et du personnel»
- * Le projet «Rapport d'activités»
- * Le projet «Gestion des empreintes digitales»
- * Le projet «Établissement de plans».

Nous avons besoin de crédits à investir dans l'étude et la réalisation de ces projets, si nous voulons accroître l'efficacité des missions accomplies sur le terrain et si nous voulons libérer davantage nos policiers et gendarmes de travaux de rédaction fastidieux qui les retiennent trop longtemps au bureau et qui les empêchent d'agir de façon préventive. Ceci est sans doute un des aspects les plus importants du dossier de la réorganisation des forces de l'ordre, dans le sens d'une plus grande disponibilité de nos agents sur le terrain.

Mesdames et Messieurs,

Sur le plan humain, nous sommes malheureusement amenés à constater une recrudescence des problèmes d'ordre social, professionnel et psychologique auxquels sont exposés nos policiers (et gendarmes) de tous grades. Nos souvenirs sont hantés par les événements dramatiques que nous avons vécus dans ce contexte l'année dernière. Ces expériences ne doivent en aucun cas s'avérer vaines et nous nous devons d'en tirer les leçons adéquates. L'excès de stress, phénomène très complexe et difficilement sujet à appréciation et à quantification, le manque de temps en particulier, sont devenus la maladie de cette fin de siècle. Nombreuses en sont les victimes aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Personne n'y échappe, quel que soit son statut; on ne peut cependant nier que le gendarme et le policier se voient plus particulièrement menacés. En effet, du fait de l'exercice de leur profession, ils sont souvent - bien trop souvent - confrontés à des événements traumatisants et ils affrontent avec un déficit certain de préparation psychologique des situations conflictuelles très délicates, telles que devenir victime d'une agression, être blessé en service, devoir faire usage de son arme, vivre le décès d'un collègue, annoncer le décès d'une personne aux proches de celle-ci, et j'en passe. Des fois, nos fonctionnaires n'arrivent pas à prendre le recul nécessaire vis-à-vis de ces incidents.

Dès lors, ils sont amenés à se battre avec les souvenirs et les sentiments.

Mais à défaut d'une préparation solide préalable et d'une structure d'accueil adéquate, celui qui n'aura pas su surmonter un événement traumatisant finira à la longue à s'épuiser moralement. Il est alors enclin à sombrer dans la dépression, voire même, dans un moment faible, à porter atteinte à sa propre vie. Confrontés directement à ces drames humains, il nous a semblé, au Commandant de la Gendarmerie et à moi-même, important et prioritaire de créer un service psycho-social qui puisse prendre en charge à temps les cas critiques suscep-

tibles de survenir et qui soit à même d'assurer une bonne préparation psychologique de nos agents, au regard des missions souvent pénibles qui peuvent les attendre.

Je suis particulièrement heureux et fier d'annoncer que M. le Ministre de la Force Publique a donné son aval à la création de ce service psycho-social commun aux deux Corps et que nous avons entamé le processus de la mise sur pied de ce service.

Mesdames et Messieurs,

Durant les derniers mois il a souvent été question de la réorganisation de la Police et de la Gendarmerie. D'aucuns n'hésitent pas à considérer d'emblée la fusion comme remède miracle. Le problème est moins simpliste qu'il ne paraît et que d'aucuns semblent l'admettre; il s'agit en réalité d'un dossier plutôt complexe avec de multiples imbrications qui nécessitent une réflexion approfondie et surtout multidisciplinaire. Il s'agit d'une démarche de longue haleine qui nécessite de mûres réflexions et de nombreux travaux préparatoires, avant de s'engager dans une voie définitive et irréversible.

Avant de se prononcer sur une réforme fondamentale des forces de l'ordre, il me semble indispensable de définir en connaissance de cause, par des travaux préparatoires, le cadre dans lequel doivent se mouvoir les nouvelles structures de deux, voire d'un seul Corps de Police.

Il ne faut pas oublier:

- que les organisations actuelles sont le fruit des réflexions et de l'expérience de nos prédécesseurs qui se sont portés garants d'un système démocratique sans risque d'un état policier. Les atouts du système, qui a fait ses preuves dans le passé, ne peuvent, par conséquent, pas être bousculés sans argumentation réfléchie;
- qu'une réorganisation sans formulation précise des objectifs, sans estimation du coût financier et sans préparation successive des différentes étapes par le passage d'un calendrier préétabli risque d'être voué à l'échec, échec particulièrement douloureux, étant donné que la sécurité de nos concitoyens en est l'enjeu;
- et que finalement l'adhésion du personnel policier est requise, puisque toutes les ressources humaines doivent collaborer à la mise en place d'un système cohérent et efficace, satisfaisant aux exigences de la population.

Ces travaux se situent en conséquence à plusieurs niveaux et devraient en premier lieu débiter par une analyse de la criminalité. En effet, il paraît évident

que de nouvelles structures doivent correspondre à la réalité des données du terrain qui sont surtout reflétées par les statistiques criminelles. A la fois la géographie, la démographie et la criminalité d'un point de vue quantitatif et qualitatif conditionnent une présence policière adaptée.

En deuxième lieu devrait s'y surajouter une analyse du sentiment d'insécurité qui permettrait de préciser les besoins et les aspirations de la population. Un sondage représentatif pourrait en conséquence aider à cerner les attentes du public et mettrait à notre disposition un indicateur de la perception sociale du phénomène criminel et de la réaction policière escomptée du public.

D'autre part, cette démarche globale devrait passer par la formulation des besoins et aspirations des spécialistes sur le terrain, à savoir des policiers et des gendarmes de tous grades. Les forces de l'ordre nécessitent effectivement des services modernes, équipés de matériels à la pointe du progrès et capables d'aborder le défi de la criminalité dans notre société actuelle. Parmi ces besoins, il faut compter

- * une technologie informatique poussée
- * des instruments de police technique performants.

Toute réforme de l'organisation des forces de l'ordre doit également respecter les droits et aspirations de leur personnel, car sans son adhésion toute perspective de succès me semble fortement compromise. Nul ne peut donc bousculer les droits acquis et les traditions sans préparation minutieuse et en passant par la négociation et la persuasion.

Monsieur le Ministre de la Force Publique, l'obligation de réserve à laquelle je suis soumise m'interdit de continuer à dévoiler mes pensées, sachant que vous allez sans doute nous faire part tout à l'heure de vos propres réflexions, qui ont une valeur autrement plus significative et importante que les miennes.

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à témoigner ma satisfaction à l'ensemble du personnel policier et civil de tous grades de la Police qui ont su se mobiliser pour accroître notre efficacité sur le terrain qui s'est traduite, entre autres, par une rapide capture des deux dangereux évadés de la prison de SCHRASSIG. J'exprime ma gratitude à tous mes administrés pour la façon exemplaire dont ils s'acquittent de leur tâche difficile dans le domaine de la préservation de l'ordre public et de la lutte contre la délinquance.

Je tiens également à remercier le Commandant de la Gendarmerie et l'ensem-

ble du personnel de ce Corps pour l'excellente coopération offerte tout au long de l'exercice écoulé.

Je rends hommage aux volontaires de la Police en service à MOSTAR en ex-Yougoslavie, qui y représentent notre Corps avec une dignité et un courage exemplaires.

Je tiens également à remercier tous les représentants des départements ministériels, des administrations et services de l'État, de l'Armée, des Douanes et Accises, des corps de Sapeurs-Pompiers professionnels et volontaires, de la Protection Civile, des Postes et Télécommunications, des Bâtiments Publics ainsi que des administrations communales pour le soutien efficace que la Police obtient régulièrement auprès d'eux.

Enfin, mes remerciements vont également à l'adresse des représentants du Syndicat des Officiers et de celui des Sous-officiers et Agents ainsi qu'à l'Association du Personnel civil de la Police pour leur collaboration précieuse au cours de l'année écoulée.

Un mot de reconnaissance également à l'ensemble musical de la Police qui a su donner un cadre musical aussi agréable à cette journée, comme à tant d'autres occasions déjà, ainsi qu'au personnel de la direction et des services techniques de la Police qui, par leur dévouement, contribuent tous au bon déroulement de cette journée.

Ce jour de fête patronale est pour nous l'occasion de nous souvenir des policiers qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur devoir et de rendre publiquement hommage à ceux d'entre nous qui ont subi des blessures graves dans l'exercice de leurs fonctions.

Ayons également une pensée en mémoire de ceux de nos collègues, en activité de service ou en retraite, qu'une mort brutale ou subite a enlevés pour l'éternité. Dans ce contexte, je m'en voudrais de ne pas rendre hommage à feu le Colonel Nicolas MULLER, qui n'aura été mon adjoint faisant fonction que pendant quelques mois et qui nous a brutalement quittés pour toujours au mois d'août de l'année dernière.

Je vous remercie de votre attention.

De toute évidence, le Colonel-Directeur dans son analyse large et minutieuse insista sur l'excellente coopération transfrontalière entre les corps de sécurité et de recherche concernés, ceci dans le cadre des stipulations et autres possibilités offertes par l'Accord de SCHENGEN. Il appartient à Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique, de remercier le Corps de la Police des ef-

forts consentis, tant sur le plan national qu'international, tout en analysant sommairement des aspects de la «question-projet» de la fusion, qui occupe bien des membres, à divers titres!

Nous reproduisons ci-dessous l'intégrale de l'allocution ministérielle:

Monsieur le Directeur,

Monsieur le Président de la Chambre des Députés,

Chers collègues du Gouvernement et du Parlement,

Chers Invités,

C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de pouvoir m'associer aujourd'hui à la fête patronale de notre Police et je vous remercie, Monsieur le Directeur, pour votre aimable invitation.

Il est de tradition qu'en ces circonstances le Ministre de la Force Publique prenne position sur différents sujets d'actualité qui sont en rapport avec les organes de la Force Publique en général, et avec la Police en particulier.

Votre propre intervention, M. le Directeur, comme à l'accoutumée très dense et complète, appelle de ma part une première réaction.

En tant que Ministre de la Force Publique, il est, en effet, de ma responsabilité notamment

- de veiller à ce que nos forces de police puissent disposer des conditions matérielles et immatérielles nécessaires pour effectuer un travail efficace et ouvert à la société civile et à la population, et
- d'assurer à travers une structure d'organisation rationnelle une couverture policière appropriée sur le terrain. Celle-ci est d'autant plus importante que notre population doit, sur tout le territoire, jouir dans la mesure du possible d'une même protection et pouvoir bénéficier en cas d'appel des forces de l'ordre, d'un délai d'intervention analogue. Il est bien entendu que le degré de protection doit être le plus élevé possible et le délai d'intervention limité au strict minimum.

D'une façon générale, il m'importe de souligner que le service policier, comme tout service public, est avant tout un service au public. Notre premier souci doit donc consister à procurer aux citoyens un service de qualité.

En parallèle, nous aurons à coeur d'améliorer l'efficacité des administrations chargées du maintien de l'ordre public en créant des structures d'organisations dynamiques et flexibles, adaptées aux besoins existants.

Ceci m'amène à rappeler que des études sont actuellement en cours pour restructurer les deux forces de l'ordre dont nous disposons, afin de parvenir à un maximum de coordination et de collaboration dans leur travail journalier.

La démarche afférente du Gouvernement s'intègre ainsi parfaitement dans une stratégie plus globale visant à réaliser une réforme de l'administration publique dans son ensemble. Cette réforme, nous voulons la réaliser avec celles et ceux qui représentent et forment cette administration. Sans leur engagement personnel, tout changement dicté d'un haut risque de rester lettre morte.

Le succès de cette initiative dépend pour une large part de notre volonté d'innovation, de notre esprit critique, de notre aptitude à quitter les sentiers battus et de nous engager ensemble dans la recherche de nouvelles structures, aptes à garantir le droit à la sécurité de chaque citoyen. Beaucoup de travail de persuasion reste à faire.

Je peux vous assurer, pour ma part, qu'il ne s'agit sûrement pas de forcer une solution. Par contre, il faudra trancher sur base d'une analyse approfondie des avantages et désavantages des scénarios envisageables.

Nous avons progressé dans cette voie ces derniers mois. Le temps de la décision approche. N'essayons pas de retarder toujours cette décision, en nous lançant dans de nouvelles études préliminaires.

D'un côté, je suis personnellement d'avis que la fusion reste la seule voie pour éviter un nombre appréciable de doubles emplois. D'un autre côté, je dois reconnaître que les besoins en personnel administratif d'un grand corps unique risquent d'absorber également un nombre élevé de fonctionnaires. Mais, et cela mérite d'être relevé, toute l'évolution historique s'est faite en direction d'une plus grande convergence des deux Corps de la Gendarmerie et de la Police. La fusion des deux Corps en un seul ne constitue-elle pas la phase finale, ultime de ce parcours tracé par l'histoire ?

En tout état de cause, il m'importe de relever que les forces de l'ordre vont mettre en pratique, dès le mois de mai, un projet-pilote de coopération policière nocturne entre les deux Corps.

Ce projet, qui est limité provisoirement dans le temps, devrait permettre d'augmenter la présence policière sur le terrain, tout en réduisant le temps d'intervention par un agencement coordonné des patrouilles de nuit de la Police et de la Gendarmerie.



Le Ministre de la Force Publique Alex BODRY pendant son allocution

Le projet sera suivi régulièrement et des bilans, basés sur les expériences faites par les agents sur le terrain et les supérieurs hiérarchiques au niveau local et régional, seront établis pour permettre d'évaluer, si une telle mesure permet d'améliorer le produit sécurité offert par la Gendarmerie et la Police. Peut-être est-elle également utile pour vaincre des réticences internes? Quoiqu'il en soit, le projet en question sera complété par de nouvelles instructions en voie d'élaboration et qui auront pour finalité l'amélioration et la coopération policière également pendant la journée, notamment entre commissariats et brigades d'une même localité. D'autres initiatives vont être prises pour accélérer le processus de rapprochement entre les deux Corps, un processus qui risque toutefois de se heurter à l'existence pesante d'une organisation duale.

Relevons toutefois avec satisfaction qu'en 1995 nous avons assisté à un léger tassement de la criminalité au Luxembourg par rapport à l'année précédente. Ce constat doit encourager les pouvoirs publics à persévérer dans leurs efforts de doter les forces de police d'un équipement moderne et adapté aux nouveaux défis de la criminalité organisée.

Une priorité sera réservée à l'acquisition du matériel informatique et au développement d'un réseau de communication performant. Nous veillerons également à ce que la réforme projetée du Service de Renseignement ne crée pas de conflits de compétence supplémentaires et se fasse dans le respect complet des compétences légales dévolues à la Police et à la Gendarmerie.

En raison du fait que la criminalité, à laquelle nos agents sont confrontés chaque

jour, devient plus complexe et plus compliquée, le besoin se fait sentir de mettre à leur disposition des moyens d'investigation souples, adaptées aux circonstances. Quelque soit, par ailleurs, l'effet d'un apport en moyens techniques les plus sophistiqués, nous restons conscients que dans l'exécution des missions préventives et répressives l'engagement et la personnalité de l'agent sont la clef de voûte la plus importante pour combattre la criminalité. Ceci nous a amené à examiner de plus près le niveau d'études exigé pour entrer dans la carrière de sous-officier. La formation scolaire de base sera réajustée vers le haut et l'examen d'entrée se situera avant la formation militaire.

Je tiens encore à préciser que l'engagement pris par le Gouvernement de renforcer les deux Corps par la mise à disposition de 150 postes supplémentaires sera respecté. Ces postes devront être répartis selon des critères rationnels, tenant compte des priorités du travail policier. Un accent particulier sera mis sur la formation permanente. Cette nécessité ne résulte pas seulement de l'obligation d'assimiler, à titre permanent, les nombreux changements et modifications des dispositions légales et réglementaires, mais également de l'accroissement des responsabilités de chaque fonctionnaire au cours du développement de sa carrière.

Avant de conclure, je voudrais encore mentionner une innovation que nous avons décidé de réaliser au cours des prochains mois et à laquelle le Directeur a déjà fait référence, à savoir, la création d'un service socio-psychologique au sein de la Gendarmerie et de la Police.

Le but premier de cette initiative est d'aider et de soutenir le fonctionnaire qui doit travailler dans des situations, où alternent en permanence urgence et routine et qui se trouve soumis à des éléments de stress aussi divers que variables dans le temps et en intensité.

Il appartiendra à ce nouveau service d'intervenir au profit de l'agent de la force publique confronté à des problèmes sociaux et psychologiques qui résultent de la mission de policier.

Les expériences acquises à l'étranger nous aideront à préciser davantage les attributions de ce nouveau service, dont la nécessité est unanimement reconnue. Dans ce contexte, il m'importe également de voir prise en compte la situation des victimes d'actes criminels. Eux aussi ont le droit d'être écoutés, d'être conseillés et suivis. L'État ne saurait se décharger de cette responsabilité sur des associations privées. L'accueil et l'aide aux victimes constituent une priorité de nos efforts en vue d'améliorer la qualité du service policier. Cette priorité trouvera sa traduction concrète au niveau de la formation des agents et de l'organisation du service.

Mesdames, Messieurs,

Auguste VOLLMER, un chef de la police californienne écrivait récemment: «Le citoyen attend du policier qu'il ait la sagesse de SALOMON, le courage de DAVID, la force de SAMSON, la patience de Job, l'autorité de MOÏSE, la bonté du Bon Samaritain, le savoir stratégique d'ALEXANDRE et enfin une connaissance approfondie des sciences naturelles, biologiques et sociales. S'il a

tout cela, il se peut qu'il soit un bon policier.»

Notre tâche s'annonce donc plutôt rude.

Tout en n'ignorant pas que la perfection n'est pas de ce monde, je considère qu'il est de notre responsabilité d'entreprendre tout pour contribuer à mettre à la disposition de la collectivité ce corps de police moderne, composé de policiers motivés, bien formés, disposant du respect et de la reconnaissance de leurs concitoyens.

En ce jour de fête du patron de la Police, je voudrais adresser au nom du Gouvernement aux Agents, aux Sous-officiers et Officiers de la Police ainsi qu'au Personnel civil mes remerciements pour le travail accompli et leur engagement pour la sécurité de nous tous.

Vous avez fait preuve à maintes occasions de votre professionnalisme sur le terrain national, mais également sur le terrain international, par le biais de vos membres affectés à l'élément de police de l'UEO à MOSTAR. L'année prochaine s'annonce d'ores et déjà riche en événements, une série de ces événements méga dans le domaine de la politique, du sport, de la culture, parfois peu adaptés aux dimensions modestes de notre cher pays. On fera appel à vos services. Cela paraît désormais normal, presque banal. Je ne partage pas cet avis. En tout cas, il est rassurant de vous savoir sur place, prêt à relever le défi, à faire cet effort supplémentaire. Cela n'a rien de banal.

Soyez-en remercié».

* * *

Déclaration de politique générale sur l'état de la Nation de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État à la Chambre des Députés, jeudi, le 2 mai 1996

M. Jean-Claude JUNCKER, *Premier Ministre, Ministre d'État.* - Här President, Dir Dammen an Dir Hären.

D'Menungen iwwer d'Lag vun der Natioun, hiren Zoustand an hir Zukunftsperspektive gi wäit auserneen.

Déi, déi an der parlamentarescher Opposition sin an déi, déi d'Aktivitéit vun der Regierung kritesch verfolgen, well se sèch un hirer Zësummesetzung stéieren, hun eng Tendenz, positiv Entwécklungen ze ignoréieren an alles dat, wat an eisem Land kromm a gebocklecht as, op de Konto vun der Inkompetenz vun der Regierung ze buchen.

Ëmgekéiert as et och wouer datt déi, déi regéieren an déi, déi hinne frëndlech gesënnt sin, eng dacks verspaarte Siicht op d'Wierklechkeet hun. Si fannen, datt et der Regierung geléngt, déi grouss Problemer vun eiser Zäit besser Meeschter ze gin wéi anerer op anere Plaze ronderëm eis an datt si déi Trëmp, déi mer hun, richteg ausspillt.

Déi eng, déi gesinn d'Kar am Dréck stiechen, déi aner maachen esou, wéi wa mer mat héijer Vitess op där breeder Avenue ënnerwee wieren, déi an eng Zukunft féiert, déi an allen Hisiichte geséichert wir.

Ech mengen, déi eng an déi aner iere sèch grëndlech. D'Lag vun eisem Land as nët eendäiteg schlecht; si as awer och nët eendäiteg gutt.

Eng Ried iwwer d'Lag vun der Natioun soll sèch virun allem mat deem auserneeetzen, wat nët esou gutt geet. Si muss weisen, wat muss besser gemaach gin a wéi et ka besser gemaach gin. Dat huet méng Erklärung vum leschte Jor deelweis scho probéiert gehat.

Nët alles, wat d'lescht Jor am Mee ugekënnegt gin as, huet fristgerecht kënnen erledegt gin. Sief et, well mer bei deem Sichen no Léisungen op nei Schwiregkeet gestouss sin; sief et, well d'Aktualitéit eisen Aarbechten e Rhythmus diktéiert huet, deen anescht war wéi deen, nodeem mir eis eigentlech wollte riichten.

Mä viles wat am Laf vum leschte Jor gelescht gin as, war nët ugekënnegt gin. Heiandsdo hun ech iwwregens den Androck, datt déi Projetën, déi een nët ukënnegt, méi séier vun der Plaz komme wéi anerer, déi, well se ugekënnegt gin, d'Been ewech geschloë kréien, iert se iwerhaapt emol lafe kënnen.

Eng Debatt iwwer d'Lag vun der Natioun soll déi parlamentaresch Reaktioun op

d'Zukunftsproposition vum der Regierung sin.

Virun e puer Wochen hun ech gesot, d'Regierung kënn sèch och ieren a wa se dat géif mierken, da misst se d'Kéier huelen. Dës Regierung as nët fräi vu Feler an deen, dee se presidéiert, scho guer nët. Si as bereet, een anere Gank anzeleën, wa se aus dem Tempo kënn. Do wou mer mengen, mir wieren ze séier ënnerwee, leë mer méi e klenge Gank an. Do wou mer ze lues sin, gi mer Gas.

Sécher huet och d'Opposition vun Zäit zu Zäit Recht géint d'Regierung. Sècher gët et och Alternativvirschléi vun der Opposition, déi et am Verglach vun der Qualitéit mat der Regierungspolitik duerchaus aushalen. Mä och d'Opposition mécht Feler: Feler an der Analys, Feler an den inhaltlechen Usätz, Feler am Fong. Och si muss bereet sin, op d'Brems ze trieden, Gas ze gin an ënner Emstänn an eng aner Richtung ze fueren.

Nëmme wa mer eis iwwer eis Stärkten eens gin an zesummen um Eliminéiere vun eise Schwächte schaffen, kritt d'Politik an eisem Land de richtege Schwonk. Nëmmen da fanne mer déi richteg Vitesse.

I. D'internationalt an d'europäescht Æmfeld

1 - Konjunkturell Aspekter

D'lescht Jor, de 4. Mee, hat ech op dëser Plaz gemengt, de wirtschaftlechen Opschwonk an Europa, dee mir 1994 feststelle konnten, géif sèch konfirméieren an de Wirtschaftswuesstum géif 1996 europawäit iwwer 3 Prozent leien. Wuel hat ech, mat Hiwäis op dat monetäert Duercherneen, virun engem geféierlechen Optimismus gewarnt. Mä keen hätt am Fréijor 1995 d'Ausso gewot, datt de Wirtschaftswuesstum an der 2. Joreshaltschent an Europa géif komplett zesummeklappen. Haut wësse mer, d'Jor 1995 war an Europa d'Jor vun den Enttäuschungen um wirtschaftlechen, awer och a virun allem um beschäftigungspolitesche Plang.



d'Regierungsbänk, den 2. Mää 1996, virun der Declaratioun vum Staatsminister



« ... fir d'Stolbranche war 1995 nët gënschteg... »

Fir 1996 gin d'Expären, d'G7-Länner an d'Wirtschafts- an d'Finanzministere vun der Europäescher Unioun dervun aus, datt déi aktuell Konjunkturofflaachung nët an d'Rezessioun féiert, mä datt déi Konjunkturpaus, an där mer eis befannen, am 2. Semester vun engem däitlechen Opschwong wärd ofgeléist gin.

Heiheim war, – trotz massive Réckschlei am Stolsecteur – de Wirtschaftswuesstum zefriddestellend gutt. E loug mat 3,8 Prozent e gudden Prozentpunkt iwwer dem duerchschnëttlechen Wuesstum vun deenen anere Länner vun der Europäescher Unioun. D'Beschäftigung huet eng weider Expansioun vun 2,9 Prozent kannt. D'Inflatioun konnt op 1,9 Prozent zrëckgefouert gin.

Déi kurzfristeg Entwécklungsperspektive vun der europäescher Wirtschaft sin nët esou schlecht, wéi se dacks gemaach gin. Fundamental Date vun der europäescher Economie si gutt, mä all Zweckoptimismus wir falsch op der Plaz.

An Europa mussen mer dervun ausgoen, datt de Wirtschaftsmotor nët esou séier uspréngt, wéi mir et gärten hätten. Eis Exportwirtschaft wärd och am nächste Jor ënnert de Rechteeffekter vun der Konjunkturofkillung an Europa ze leiden hun.

Heiheim as d'Konjunktur 1995 nët agebrach, si wärd och dëst Jor nët abriechen, si brécht och d'nächst Jor nët an. Mä si gët insgesamt negativ duerch datschmuelt Wuesstum am Rescht vun Europa beréiert.

Dofir as d'Politik an Europa gefuerdert, richtig op d'Wuesstums- an d'Beschäftigungskris ze reagieren.

Dofir as et eis Aufgab heiheim, eis Economie fit a flott ze maachen, fir datt se an deem Moment, wou de Wuesstum an

d'Investitiounen sech zrëckmellen, méi attraktiv do steet wéi hir Haaptkonkurrenten.

Déi richteg Äntwert op déi europäesch Wuesstums- a Beschäftigungskris besteet nët doranner, vun haut op mar genau de Géigendeel vun deem ze maachen, wat mer an deene leschte Jore gemaacht hun.

2 – D'Wirtschafts- a Währungsunioun

D'Länner vun der Europäescher Unioun sin derbäi sech mat vill Determinatioun op d'europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun virzebereeden. All Efforen an dës Richtung mussen mat darselwechter Determinatioun virugefouert gin. D'Wirtschafts- a Währungsunioun as e politeschen Entworf, zu deem et keng Alternativ gët. Si as wichteg fir ganz Europa, fir séng Wirtschaft, fir déi Mënschen, déi an hir schaffen. Si eliminéiert de Währungsrisiko, deen d'Investoren zécken deet. Si deet d'Währungsschwankungen an déi kompetitiv Ofwärtung verschwannen, déi Aarbechtsplazen zerstéieren. Si mécht eis fräi vun där objektiv nët ze rechtfertigender Dominanz vum Dollar, déi der europäescher Wirtschaft Fesselen uleet, déi d'US-Economie nët huet.

D'Wirtschafts- a Währungsunioun as noutwendeg fir ganz Europa. Si as vu vitaler Wichtigkeet fir eist Land, fir eis oppe Wirtschaft a fir déi Männer a Fraën, déi an hir schaffen an deenen hir Aarbechtsplaz mëtelfristeg a Gefor sin, well d'Absenz vun engem funktionéierende Währungskader eis Economie ganz staark fragiliséiert.

Dës Wirtschafts- a Währungsunioun wäerte mer, – dees sin ech mir ganz sécher – termingerecht den 1. Januar 1999 errechen. Am Fréijor 1998 wäerte mer feststellen, datt eng signifikativ Zuel vu

Länner d'Konvergenzkritäre vum Maastrichter Vertrag erfëllt wärd hun. Konvergenzfortschreitter sin haut scho mat den Hänn ze gräifen.

1980 hate mer an Europa eng duerchschnëttlech Inflatioun vu 14 Prozent. Haut hun 11 vu 15 EU-Länner eng Inflatioun vun ënner 3 Prozent. 1993 hate mer an deene 15 EU-Länner een duerchschnëttleche Budgetsdefizit vu 6,3 Prozent vum PIB. Bis 1995 as dësen ëm 1,6 Prozent op 4,6 Prozent ofgebaut gin. Dee selwechten Effort mussen mer och an deenen nächsten zwee Jore maachen. Dat as realistesch an dat as realisabel.

Selbstverständlech kascht dat grouss Ustrengungen.

Mä déi Ustrengunge wäeren och néideg, wann et d'Zil vun der Währungsunioun nët géif gin. Kee Land kann op Dauer méi Suen ausgin, wéi et Suen zur Verfügung huet. Mä mir wëssen, an alle Länner, déi géint hir grouss Defizitter ukämpfen, as d'Oppositioun zu där Konsolidéierungspolitik grouss.

Et gët behaupt, – unni och nëmmen een Ufank vun engem Beweis – d'Spuepolitik géif d'Konjunktur dout maachen an Aarbechtsplazen wech assainéieren. Déi, déi dat soen, – an et gët der och vill, déi dat hei am Land widderhuelen – wëllen eigentlech soen, de Chômage kënnent een nëmme bekämpfen, wann een déi öffentlech Schold géif pausenlos an d'Luucht setzen. Dat as sachlech falsch. Wann de Chômage do niddreg wir, wou d'Schold héich as, dann dierft et an Europa keng Aarbechtslosegkeet gin. Dat as empiresch falsch. An de 60er Jore hate mer manner wéi 3% duerchschnëttleche Budgetsdefizit an Europa an awer eng Aarbechtslosegkeet, déi manner wéi nëmmen hallef esou héich war wéi haut.

Nëmme gesond öffentlech Finanzen garantéieren op Dauer Investitiounen an Aarbechtsplazen. Nëmme gesond öffentlech Finanzen erlaben eng niddreg Inflatioun an niddreg Zënsen. Wann de Budgetsdefizit ëm 1% d'Jor an Europa ofhëlt, da gin 2.290 Milliarde Lëtzebuerger Frang fräi, déi haut op d'Schold mussen bezuelt gin, fir Investitiounszwecker zougefouert ze gin. Wann d'Währungsunioun do as, entfalen 836 Milliarde Lëtzebuerger Frang Transaktionskäschten. Wann d'Währungsunioun verschwannen, da gët de Wirtschaftswuesstum duerch si nët méi wéi bis elo behënnert. 1995 hun d'Währungsunioun an Europa de Wuesstum ëm deen halwe Prozent gekäppt. Dat huet eis 1,5 Milliounen Aarbechtsplazen an deene 15 Länner vun der Europäescher Unioun kascht.

An anere Wieder, den EURO leet frësch Energië fräi a schafft nei Aarbechtsplazen. Déi, déi de Géigendeel behaapten, sin Unhänger vun enger absoluter Verschëldungspolitik. Hir Ried as en fait

eng Ried, déi zu méi Aarbechtslosegkeet, méi sozialem Ofbau a méi sozialer Onrou féiert.

Wann hir Ried séch géif duerchsetzen a wann d'Währungsunioun duerch si géif onméiglech gemaach gin, da géif kee méi dorënner ze leide kréië wéi d'Lëtzebuurger, déi d'Währungsunioun vital brauchen.

Eist Land erfëllt vun Ufank un an och haut nach d'Agankskritären zur drëtter Stuf vun der Währungsunioun. Dat bréngt eis de Respekt vun eisen Noperen an an och vill Prestige an der Welt. Et as d'Resultat vun eiser kollektiver Leeschtung. Eis gutt Finanze sin eis beschte Visitekaart.

An trotzdem: och hei zu Lëtzebuerg get d'Angscht virun der Währungsunioun ëm. Dat as ëmmer esou, wann ee groust Zil wäit ewech as a kaum ze erreeche schéngt, da kann et d'Leit begeeshteren. Wann et dann entgéint dem Erwaarden ëmmer méi no réckelt, wann et eng erreechbar Gréisst gët, da kommen Zweifel op.

Ennert dem Strich gëlt awer: d'Währungsunioun mécht eis méi staark, manner verletzlech. Wuel kënnen d'Banken eenzel Aktivitéitsparzelle verléieren, mä si kënnen bei gudder Virbereedung awer och zu neien Horizonten opbriechen. Mat Ängschtlechkeet gewënnt ee kee Krich. Wann d'Geschicht a Bewegung kënn, da muss een am richtege Moment op där richtege Plaz zoupake kënnen.

Dat hu mer an der Vergaangenheet fäerdegbruecht. Dat geléngt eis zesummen och an Zukunft. Richtig zoupake kënnen mer awer nëmme, wann an Europa och déi richtig Politik gemaach gët.

Dat gëlt virun allem fir d'europäesch Steierpolitik a fir hir Harmoniséierung. Et féiert zu kengen zefriddestellende Resultater wann een, esou wéi eenzelner séch dat virstellen, nëmme d'Kapitalertragssteiere géif harmoniséieren. Wann een d'Steieren an Europa wëllt harmoniséieren, da muss een d'Iwwerleung vill méi breet féieren. Da muss een eng Gesamtiwwerleung iwwer d'Harmoniséierung

vun alle Steieraarte féieren, déi op Kompetitivitéitsbedingunge vun der europäescher Wirtschaft een Afloss hun.

Déi a villen Deler vun Europa wäit verbreten Usiicht, et géif duergoen, d'Quellesteier an Europa ze generaliséieren, as een absoluten Trugschluss. Géif een dat maachen a géif een dat och nach oniwierluegt maachen, dann hätt dat eenzeg an eleng zur Folleg, dass mer enger massiver Kapitalflucht ausserhalb vun der Grenze vun der Europäescher Unioun géifen assistéieren.

Dofir fiert d'Regierung virun, an der Zukunft esou wéi och an der Vergaangenheet, séch enger eesäiteger, punktueller, eigentlech jhust Lëtzebuerg betreffender Steierharmoniséierung an der Europäescher Unioun ze widdersetzen. Bei enger Steierharmoniséierung, déi falsch ugepaakt géif gin, hu mer an Europa ganz vill ze verléieren. Bei enger richtig ugepaakter a richtig duergefouerter Steierharmoniséierung, déi d'Integralitéit vun de Steiermatière betrëfft, hu mer vill ze gewinnen an anerer vill ze verléieren. Dofir kucke mir dëser Debatt mat Rou entgéint.

3 – D'europäesch Steier- a Sozialharmoniséierung

Mä nët nëmme d'Steierpolitik huet Afloss op d'Standuertkonfiguratioun an Europa. Och d'Sozialpolitik as nët neutral, wat d'Décisionne vun den Investisseuren ugeet. Och d'Sozialpolitik, och d'Aarbechtsrecht, och d'Aarbechtsbedingunge hun een Afloss op d'Décisionne vun den Investisseuren. Dofir as d'Lëtzebuurger Regierung der Opfaassung, dass eng Steierharmoniséierung, déi nët och parallell Rücksicht hëlt op déi noutwendeg Sozialharmoniséierung, eng onkomplett Politik as. Si géif séch am Endeffekt géint d'Interesse vun dene schaffende Leit auswirken. Et as richtig, dass an enger Währungsunioun Ajustementer séch nët méi iwwer d'Wiesselcours vun de Währunge kënnen maachen. Wann dës Ajustementer séch och nët méi iwwer d'Steierpolitik kënnen maachen, well d'Steierlandschaft komplett harmoniséiert wir, da géifen d'Upassungsprozesser sech eenzeg an eleng duerch d'Dréien un der Sozialschrauf maache loosser.

Et as dofir evident, dass een nët kann iwwer Steierharmoniséierung schwätzen, wann ee séch nët gläichzäiteg iwwer Sozialharmoniséierung ënnerhält. Et as dofir, wou d'Regierung een Zesummenhank tëschent Steierharmoniséierung a Sozialharmoniséierung hierstellt. Et as dofir wou d'Regierung, iwwregens nët erëischt zënter gëschter, mat Nodrock fir en europäesche Mindestsockel un Arbeitnehmerrechter antrëtt. Et as dofir, wou d'Regierung mengt, dass der sozialer Dimensioun an der Europäescher Unioun eng erhéichte Bedeitung zoukënn.



« ... nëmme gesond öffentlech Finanze garantéieren op Dauer Investitiounen an Aarbechtsplazen.. »

Der sozialer Dimensioun muss mer direkt, n'et eréischt an zwee Jor, op d'Spréng hëllef. D'Regierung ënnerstëtzt dofir de Beschäftigungs- a Vertrauenspakt, deen de Kommissionspresident Jacques SAN-TER a Virschlag bruecht huet. D'Regierung as derfir, dass mat dem Bau vun den transeuropäesche Verkéiersnetzer endlech ugefaange gët an dass d'Finanzmëttlen dofir endlech zur Verfügung gestallt gin.

Doriwwer eraus brauche mer awer och eng méi staark Koordinatioun vun den nationale Wirtschaftspolitik an Europa. Europa no 1999 muss d'Méiglechketen hun, den Euro ze regéieren. Et däarf n'et esou gin, dass den Euro Europa regéiert.

Et geet n'et duer, dass eng richtig Politik an Europa gemaach gët. Och heiheim muss d'Grondausrichtung vun der Politik stëmmen.

II. D'wirtschaftlech Entwécklung an déi kompetitivitéitsstärkend Moossnamen

Dat treëft grad a besonnesch op d'Wirtschaftspolitik zou. Eis Wirtschaft as n'et méi schlecht gin an dene leschte Joren, mä aner Wirtschafte si wesentlech besser gin.

Den asiatesche Wirtschaftsraum wüsst mat enger Vitesse, déi engem den Otem kann ewechhuelen. Vun 1985 bis 1994 as déi thailännesch Ekonomie 8,2 Prozent, déi südkoreanesch 7,8 Prozent an déi chinesesch 6,9 Prozent gewuess. Déi däitsch as am selwechten Zäitraum nëmmen 1,9 Prozent an déi franséisch nëmmen 1,7 Prozent méi leeschtungsstaark gin.

Am Jor 1995, – as dat iwwerhaupt engem opgefäll? – as d'PIB-Akomes pro Kapp vu SINGAPUR erstmalig méi héich gewiescht wéi dat vun der Belsch, vun Holland, vun Italien, vu Finnland a vu Frankräich.

Am Februar vun dësem Jor stong d'Halschent vun alle Baukräner vun der Welt eleng an der Stad SHANGHAI, an där Stad, an där pro Dag honnerttausend Tonne Baumaterialie verschafft gin.

Asië wüsst an Asië wüsst séier. Am Jor 2020 as China méi eng grouss Handelsmacht wéi Amerika an as Indien méi ee groussen Handelspartner wéi d'Europäesch Unioun.

Mir mengen, d'ësst Jorhonnert wir een europäesch gewiescht an dat nächst Jorhonnert géif een europäesch gin. Tatsächlech as et awer esou, dass dat lescht Jorhonnert een europäesch war, dass d'ësst Jorhonnert een amerikanesch as an dass dat nächst Jorhonnert een asiatesch gët.

An dat Bild passt och, dass mer an Europa méi Konkurrenten aus Mëttel- an Osteuropa bäikritt hun. Mir spiren dat zu LETZEBUERG besonnesch am Stolsecteur. Ost- a Mëtteleuropa hun 1993 3,5 Milliounen Tonne Stol exportéiert. 1995 waren et der schon 9,5 an d'ësst Jor gët et der 14,5.

Ech sin dergéint, dass een heiriwwer lamentéiert. Mat wat fir engem Recht eigentlech menge mir, de Chinesen, de Malayser, den Inder an de Rumänen den Zougank zu de Weltmäiert kënnen ze verbidden? Solle si éiweg aarm bleiwen, fir dass mir kënnen ongestéiert méi räich gin?

Ech sin derfir, dass mer ophalen ze lamentéieren an dass mer ufänken ze agéieren.

1 – D'Stärkte vum Standuert LËTZEBUERG

Mir müssen de Lëtzebuenger Undeel um explodéierende Welthandel sécheren. Dofir brauche mir eng Ekonomie, déi gutt a performant funktionéiert. Dofir brauche mir eng Ekonomie, déi an een infrastrukturrellen a fiskale Kader agebett as, deen hir Plaz an der éischer Rei séchert.

Nëmmen wann eis Ekonomie leeschtungs-fäeg a leeschtungsstaark bleift, kënnen mir eise soziale Modell halen. Wann eis Ekonomie zrëckgeet, da bilt s'och eise soziale Modell zrëck. Or, deen amerikaneschen oder deen asiatesche Gesellschafts- a Verdelungsmodell passt n'et an eis Landschaft. Si passen och n'et zu eisen Iwwerzeugungen an zu eisem Mënschen- a Weltbild.

Mir hun an deem Réngen ëm eng sécher Plaz an der Zukunft gutt Argumenter an och gutt Chancen. Déi därfen mer n'et verspillen, mä mir brauchen nei Argumenter, fir nei Chancen ze kréien.

Ech hu gesot, mir hätte gutt Argumenter. Et sin dat an der Regel gutt komparativ Argumenter. Si falen denen op, déi eis mat denen anere vergläichen ier se decidéieren, wou se hir Aktivitéite wëlle lokaliséieren.

Keen investéiert gären an engem Land, deem séng öffentlech Schold héich as. E riskéiert duerch héich Steieren, d'Entschéldungsprogrammer müssen ze kofinanzéieren. Eis öffentlech Schold as niddreg. Si as déi niddregst an Europa. Si as eng vun denen niddregste weltwäit. Dat muss esou bleiwen an dat wäerd och esou bleiwen.

De Budget vum Jor 1995 hätt solle mat engem Defizit vun 2,1 Milliarden ofschléissen. Tatsächlech schléisst e mat engem Defizit of, deen 1,2 Milliarde méi niddreg as. E bedréit 9,50 Milliounen.

Wa mer n'et decidéiert hätten, 1,1 Milliard zousätzlech op d'Säit ze leën, fir d'öffentlech Schold kënnen zrëckbezuelen, wa mer n'et decidéiert hätten, dem Beschäftigungsfong prophylaktesch 900 Milliounen zouzeféieren, a wa mer et ënnerlooss hätten, den Ëmweltfong weider opzestocken, dann hätte mer e Budget- ofschloss mat engem Boni kënnen virleën. Mat Ausnam vum Beschäftigungsfong a vum Ëmweltfong sin déi öffentlech Spezial- an Investitiounsfongen bis 1998 am Gläichgewicht.

– Keen investéiert gären an engem Land, deem séng wirtschaftlech Expansioun schleift an deem séng Wirtschaftswuesstumsaussichte schlecht sin. Eise Wuesstum war mat 3,8 Prozent am Jor 1995 erstaunlech staark, wann een de Konjunkturknick soss uechter Europa berücksichtegt. Déi international Fachwelt traat eis fir d'ësst Jor ee Wuesstum vun 3 Prozent zou.

– Kee wot s'och an eng Wirtschaftslandschaft eran, déi ënnert enger décker Inflatounswollek läit. Mir hate fir 1995 mat enger Inflatoun vun 2,3 Prozent gerechent. Mir hun een Inflatounswäert vun 1,92 Prozent erreicht géint 3 Prozent am EU-Duerchschnitt. LETZEBUERG huet haut déi niddregsten Inflatoun an der Europäescher Unioun.



D'Infrastrukturen

– Keen interesséiert sech fir e Wirtschaftsraum, deen iwwer schlecht Infrastrukturen verfügt. Mir hun eis Infrastrukturen an dene leschte Jore staark verbessert: d'Collectrice du Sud, de Contournement vun der Stad LËTZEBUERG, d'Tréierer Autobunn sin nëmmen e puer Beispiller. Et geet elo drëm, eist infrastrukturell Netz ze kompletéieren: d'Nordstrooss gët gebaut, d'Saarverbindung och, de Flughafen gët perfektionéiert.

D'Infrastrukturstrategie gëllen awer nët nëmmen dem Stroossebau. De Projet "Bahn-Hybrid" konkretiséiert sech. Déi verschidden Aarbechtsgruppe schaffen mat Volldamp.

D'Regierung huet d'Eisebunn nët ofgeschriwwen: déi 50 Jor al Damm behält eng wichteg Aufgab, déi wäit an dat nächst Jorhonnert erareecht. Si gët, grad esou wéineg wéi d'Post, nët privatiséiert an hir Funktiounsweis gët nët dereguléiert. All Behauptungen, d'Regierung wir op engem neo-liberale Privatisierungskurs, entbieren aller Grondlag. Mä de Service public muss performant bliwen. E muss mat der Leeschtungs-fähigkeit vum Privatsecteur Schrëtt halen, fir kënnen op Dauer ze konkurréieren.

Ween Infrastrukturverbesserung wëllt, muss och bereet sin, se ze finanzéieren. Dofir gët d'Investitionsquot an eiselem Budget. – haut schon déi héchsten an der Europäescher Unioun – virun op héijem Niveau gehalen. Dofir muss d'Konsumquot am Budget quasi stationär bliwen.

D'Finanzéierung vun der sozialer Versécherung

– E Land, deem d'Kranken- an d'Altersversuergung finanziell ze explodéieren riskéiert, deet sech schwéier, der Ekonomie eng previsibel Steuer- a Kotisationslandschaft ze bidden.

Eis Krankekeessen, – wee kann dat soss nach an Europa behaupten – si kurzfristig gesond. Nodeem d'Jor 1994 positiv ofgeschloss hat, huet och d'Jor 1995 een Iwwerschoss vun iwwer 1 Milliard ze verzechnen. D'Krankekeessereform huet domat all déi Erwaardungen erfëllt, déi mat hir verbonne goufen. Alleguer déi, déi des Reform schlecht geried hun, si Lige gestrooft gin.

Ech wëll an deem Zesammenhank de Sozialpartner, de Patienten, den Dokteren an allen Acteure félicitéieren zu där Aart a Weis, wéi se, jidferree fir sech, hire Beitrag zu der Behiewung vun der Finanzkris vun de Krankekeesse geleescht hun. Awer et gëlt, des kollektiv Ustrengunge virunzeféieren, se all Jor ze widderhuelen, weider iwwer Aspueungen nozedenken, fir zukünftig Leeschtungskürzunge kënnen ze verhënnern.



Och déi kurzfristig Zukunft vun eiselem Pensions- a Renteregim kann een als finanziell ofgeséichert ugesinn. D'Reserven an de Pensionskeesse vum Privatsecteur garantéieren déi heiteg Leeschtunge bei onverännertem Kotisationsssaz bis an d'Jor 2006.

Ech hun d'lescht Jor, iwwerens an Iwwereneestimmung mat dem Regierungsprogramm a mat de Walprogramme vun de Majoritéitsparteien, hei am Haus gesot, dat des Regierung keng allgemeng strukturell Rentenverbesserung am Privatsecteur am Sënn vun enger breet ugelerter systematescher Rentenerhéijung verschloë géif. Dobäi bleibt et! Wat nët ausschléisst, dat mer punktuell Verbesserungen do proposéieren, wou se noutwendeg sin. A wat nët ausschléisst, dat mer d'Zousazpensiounen am Privatsecteur gesetzlech regelen an ofsécheren.

Iwwer d'Evolution vun de Pensiounen vun de Staatsbeamten hun ech virun engem Jor gesot, wat ze soë war. Et as eis Absicht, een neie Pensionsregim fir déi nei Staatsbeamten ze proposéieren. All Parteien hei am Haus, ouni Ausnam, gesinn dat esou. Dese Pensionsregim wärd eng Rei vu spezifischen Elementer hun, déi hen vum allgemenge Renteregim wärd ennerscheden. Et as och eis Intention, eng Iwwergangsregelung fir déi Beamte virzeschloen, déi haut beim Stat oder bei de Gemenge schaffen.

Iwwer déi zwou Propositione vun der Regierung gët de Moment geschwat a verhandelt. Mir hun am Oktober 1995 eng aktuarell Etüd virgeluegt. Si war vu jidferremem verlaangt gin. Si gët verfeinert, kompletéiert a si as de Géigestand vun enger weiderer Ronn mat de Sozialpartner, déi den nächsten 13. Mee wärd stattfannen. Ech hoffen, dat all Sozialpartner an och all Fraktiounen hei am Haus sech un deser wichtiger Zukunftsdebat konstruktiv bedelege wärd. Wee sech hir verschléisst, deen hält den Zuch nët op.

Och de Board vun internationale Währungsfong huet a sénger Sitzung vu geschter, dem 1. Mee, LETZEBUERG opgefuerdert, sech dringend ëm déi finanziell Ofsécherung vu sénger Renten- a Pensionsregim ze bekëmmern. Ech géif Iech dee Rapport vun Fonds monétaire, Här President, herno gären iwwerrechen.

2 – E villsäitege Wirtschaftswuesstum

De Wirtschaftswuesstum, op dee mer nët kënnen verzichten, wa mer eis Aarbechtsplazen an eise soziale Modell erhalen wëllen, därf nët irgend ee Wuesstum sin. Et muss een equilibrierte Wuesstum sin, deen alle Komponente vun der Wirtschaft zegutt kënn an deen alle gesellschaftspolitesch relevante Finalitéit Rechnung dréit.

D'allgemeng Landesplanung

Fir sech optimal entfalten ze kënnen, brauch d'Wirtschaft, brauch eist ganz Land ee Raum, dee besser muss am Hibleck op den Zäitraum 2010-2015 geplangt gin. Deen 2. Programme directeur vun der allgemenger Landesplanung hëlt sech deser Aufgab un. Dese Plang gët der Châmber zur Approbation virgeluegt. D'Châmber gët mat engem neie Gesetz iwwer d'Landesplanung befasst.

De Mëttelstand

De Mëttelstand as de Liewensnerv vun eiser Ekonomie. Hien huet an dene leschten zéng Jor 20.000 Aarbechtsplaze geschaaft. Ouni dem Mëttelstand séng massiv Aarbechtsplatzkreatioun hätte mer wesentlech méi grouss Problemer op eiselem Aarbechtsmaart. De Mëttelstandsminister huet viru kurzem ee breetgefächert Aktiounsprogramm fir de Mëttelstand virgeluegt. Hie schafft een neit Gesetz iwwer den Droit d'établissement aus a ka sech dobäi der Ënnerstützung vun der gréisster Oppositionspartei sécher sin. Dat erlichert d'Saach.



« ... d'Landwirtschaft, de Wäin- a Gaardebau stellen 1,5% vun eiser Wirtschaftskraft duer.. »

D'Landwirtschaft, de Wäin- a Gaardebau

D'Landwirtschaft, de Wäin- a Gaardebau stellen 1,5 Prozent vun eiser Wirtschaftskraft an 2,5 Prozent vun der aktiver Bevölkerung duer. Fir si ze stäipen, wäerte mer alleguer déi Méiglechketen a Fräiraim notzen, déi dat europäescht Regelwierk eis iwwerléisst.

D'Agrarëmweltpauschal kënn. Si wäard dëst Jor 200 Milliounen an déi Joren duerno 400 Milliounen kaschten, déi direkt de Betriber zoufléissen. Dem Agrar- an dem Wäibau géif et heiheem wesentlech besser goen, wa mer verstärkt Lëtzebuurger Produkter géife konsuméieren. Wa mer lëtzebuergesch iessen a lëtzebuergesch drénken, da wësse mer wien eis Liewensmëttel wou a mat wat fir Methode produzéiert huet. D'Verierunge vun der héich geziichter Produktioun op anere Plaze missten eis dervun iwwerzeegt hun, datt et eis ege Produktioun as an déi mer Vertraue kënnen hun.

D'Berücksichtigung vun der ekologescher Komponent an der Liewensqualität

De Wirtschaftswuesstum, dee mer ustriewen, muss och ekologesch vertriebar sin. Ë muss, esou wäit wéi dat nëmme geet, all méiglech Schied fir d'Leit, déi ronderëm d'Betriber wunnen an an de Betriber schaffen, vermeiden.

Dës noutwendeg Rücksicht op d'Leit, hir Rou an hire Wunnkomfort, verlaange vun der Regierung heiansdo Décisiounen, déi ganz schwéier falen.

Ech gin Iech ee Beispil aus deene leschte Wochen. Eng grouss amerikanesch Frachtfluggesellschaft huet d'Er-laabnis gefrot, fir de Findel kënnen unzefléien. Dës Fluggesellschaft hätt zolidd Investitiounen um a ronderëm de Findel realiséiert. Si hätt de Lëtzebuurger Transportfirmen zu neien Opträg verhollef a si hätt à terme 1.200 Aarbechtsplaze fir onqualifizéiert Aarbechtsloser geschafft.

Mä dës Fluggesellschaft, déi am transatlantische Fluggeschäft aktiv as, hätt tëschent 40 an 80 Nuetslandungen um Findel misste maachen.

D'Regierung huet dës Offerte dowéinst ofgeleent. Mir hu gemengt, der Bevölkerung an der Stad a ronderëm de Flughafen dee massiven Nuetskaméidi nët kënnen zouzemudden.

Mir haten et hei mat engem an der heiteger Politikentscheidung typeschen Zik-konflikt ze din: op där enger Säit 1.200 nei Aarbechtsplaze fir onqualifizéiert Aarbechtskräften, déi jo den héchste Prozentsaz vun eise Chômeuren ausmaachen an déi d'Chance op eng Aarbecht kritt hätten, supplementar Aktivitéite fir de Flughafen a fir aner Betriber hei am Land, méi Steiere fir de Stat an op där aner Säit de Schutz vun der Nuetsrou vun de Leit, deem jo och an der Regierungserklärung een héije Stellwäert zoukënn, well si schwätzt sech géint weider Nuetsflug aus.

Anescht ausgedréckt: mir haten d'Wiel tëschent méi Wuesstum, méi Aarbechtsplazen, manner Aarbechtsloser, méi Steieren, méi Beiträg fir d'Kranken- an d'Pensionskeessen an dem Schutz vun der mënschlecher Ëmwelt. Dës Regierung wëllt also nët de Wuesstum ëm all Präis, mä d'Aarbechtsplazen entstin elo an enger vun eisen Nopeschregiounen.

Et as nët méiglech, nëmme Ëmweltfrëndlech Betriber zu Lëtzebuerg unzesidelen, awer si mussen esou Ëmweltschou-nend wéi méiglech sin. Eis Oplage si streng. Si sin, an doriwwer kloen d'Vertreider vun der Wirtschaft bestänneg, vill méi streng wéi am Ausland a wéi an dene Regiounen, déi direkt virun eiser Dir leien.

Wa mer de Betriber héich Ëmweltoplage maachen a wann dat riskéiert dissuasiv op nei Betriber oder op bestehend Betriber, déi expandéiere wëllen, ze wierken, da gët et keen anere Wee, wéi déi ekologesch bedingten Zousazinvestitioune steierlech ofzefiederer. Dofir proposéiert d'Regi-

rung der Châmbre, am Kader vun engem globale Steierpak, den Artikel 152bis vum Akommessteiergesetz ofzeänneren. Mir schloen dem Parlament vir, d'Steierbonifikatioun fir global Investissementer unzehiewen, an zwar vu 6 op 8 Prozent fir déi éischt Investissementstranche ënner 6 Milliounen a vun 2 op 4 Prozent fir déi Investissementstranchen, déi iwwer 6 Milliounen leien.

Dës erhéichte Steierbonifikatioun gëtt nëmme fir ekologesch bedingten Investissementer. D'Lëscht vun den eligiblen Investissementer, esou wéi den Artikel 32bis vum Akommessteiergesetz se virgesäit, gët erweidert, fir datt den Ëmweltpakt vun dëser Steiermoosnam esou grouss wéi méiglech gët.

Zu dëser Moosnam kënn d'Verstärkung vun der staatlecher Hëllfë fir Ëmweltauditer derbäi, déi d'Betriber sollen duerchféieren. Wa si zu neien Ëmweltzousazinvestitioune féieren, kënnen d'Betriber dann op déi virgeschloë Steiererliichterung zréckgräifen.

Zum Kapitel Ëmweltpolitik, och ee Wuert, ee séiert, iwwer d'Ekotaxen.

Ech hat d'lescht Jor gesot, d'Regierung géif a Saachen Ekotaxen nët mam Kapp duerch d'Mauer goen a mir géifen eis mat all Virschléi auserneesetzen, déi op den Dësch géinge kommen. Et sin der nët schrecklech vill komm.

Wat d'Tax op der Liewensmëttelverpakung ugeet, esou as d'lescht Jor hei am Haus an och an der breeder Öffentlechkeet derfir plädéiert gin, zu Lëtzebuerg kee verfréiten nationalen Alleingang ze ënnerhuelen, mä ofzewaarden a gläichzäiteg mat eisen Noperen d'Integralitéit vun der EU-Direktiv iwwer d'Liewensmëttelverpakung an eist Recht ëmzesetzen. D'Regierung mécht sech dës Suggestioun zu egen an den Ëmweltminister mécht Virschléi an déi Richtung.

Zur Waassertax hat ech virun engem Jor erklärt, si hätt, niewent hirer ekologescher Dimensioun, och eng Finanzéierungsdimensioun. Mir hun ee Bauprogramm fir Kläranlagen, deen an deenen nächste Jore 24 Milliarde Frang kaschte wäard. Well de Stat 90 Prozent vun deene Käschten iwwerhëlt an nët, wéi am Ausland, d'Gemengen oder d'Konsumenten an d'Finanzéierungsflucht hëlt, stellt dësen absolut noutwendeg Programm ee bedeitende finanziellen Opwand fir de Stat duer.

Mir gesi keen anere Wee wéi iwwer eng Waassertax een Deel vun denen ufalende Käschten ofzedecken. Dofir iwwerhëlt d'Regierung de Virschlag vum Staatsrot, eng uniform Tax vun 20 Frang um Kubikmeter Waasser anzeféieren. D'Gemenge sollen d'Méiglechkeet kréien, dës Präisopschlag no Kritären, déi si sech wëlle gin, ze moduléieren. D'Betriber bezuelen am Prinzip eng Tax, déi no hirer Schmotzfracht berechent gët.



Wann de Kläranlagprogramm ofgeschloss as, gët dës Finanzéierungstax an eng Ekotax ëmgewandelt, déi nach jhust der Schmutzbelaschtung vum Ofwaasser Rechnung dréit.

Wann ee sech iwver d'Verhältnis vun Ekonomie an Ekologie ënnerhält, da muss een och e Wuert zu der geplangter Industriemülldeponie op Haebicht soen.

Ech ka mech hei nët am Detail mat dem reng ëmwelt- a gesondheetspoliteschen Aspekti vun där an d'A gefaasster Anlag beschäftegen. Ech soë jhust, d'Regierung genemegt keng Anlag, wa se d'Gesondheet an d'Sécherheet vun de Leit a Gefor bréngt oder wa se dauerhaft Ëmweltschied produzéiert. Wann d'Kommodo-Inkommodo-Prozedur ofgeschloss as, da muss den Ëmweltminister zur Ëmweltfro Stellung huelen an den Aarbechtsminister zu dene Froen, déi a sänge Kompetenz leien, dat heescht, an der Haaptsaach zu der Fro vum Aarbechtsschutz.

D'Industriemülldeponie gët nëmme gebaut, wann d'Ëmweltbedingungen an d'Aarbechtssécherheetsbedingunge stëmmen.

Mä dat geet nët duer. D'Industriemülldeponie muss sech och, wirtschaftlech gesinn, rentéieren. De Präis, deen op Haebicht ufällt a vun de Betreiber muss bezuelt gin, muss de Vergläich mat ähnlechen Anlagen am noen Ausland aushalen. Hält en dee Vergläich nët aus, da géifen eis Industriebetribler op aner Léisungen zréckgräifen.

D'Regierung as awer nët bereet, d'Mülldeponéierung ze subsidiéieren. Dës muss vu sech aus rentabel sin. D'Regierung as nët bereet, öffentlech Gelder fir ee Beräich zur Verfügung ze stellen, wou de Veruursacherprinzip muss applizéiert gin. Dat heescht, mir brauche verlässlech Angaben iwver deen ze deponéierenden

Industrieoffall, och wa mer wëssen, dat deem sai Volumen noutgedrongen engem evolutive Prozess ënnerläit. Mir brauche

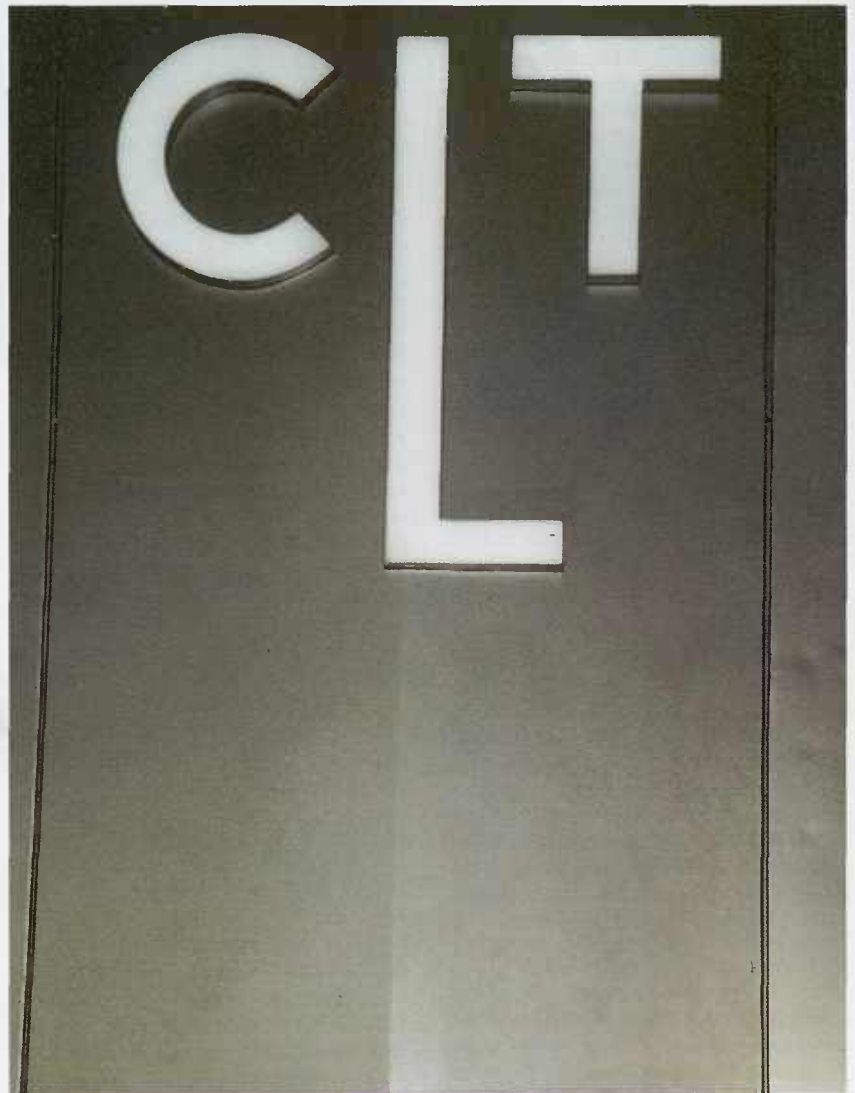
verlässlech Angabe vun der Industrie, wat hiirt Deponéierungsverhalen am Fall vu méi niddregen Deponéierungspräisser am Ausland ubelaangt.

De Volume as déi lescht Joren zréckgaang. Doriwwer soll een nët lamentéieren, doriwwer soll ee frou sin. Ët wir gutt, wa mer mat rouegem Kapp an dësem Dossier kënnen décidéieren. D'Industrie huet et an der Hand, duerch hir Aussoen an hirt Engagement, dat séier méiglech ze maachen.

Ëmweltgrënn, Gesondheitsgrënn, Aarbechtsschutzgrënn, kann ech mir nët virstellen, dat se kënnten an d'Feld gefouert gin, fir déi Industriemüllanlag op Haebicht ze verhënnern.

– Den audiovisuelle Secteur

Fir an der Wirtschaftspolitik richteg ze décidéieren, muss ee sech op dat, wat een als Noutwendegkeet presentéiert kritt, verlosse kënnen. Mä et muss een och heiansdo séier décidéieren, och wann een nët an all d'Kaarte vum Spill gesäit. Dat



« ... D'Fusioun tëscht BERTELSMANN/UFA an der CLT nët nëmmen ënnerstëtzt, si huet aktiv gehollef... »

war an dene leschte Wochen a Méint am audiovisuelle Secteur de Fall. Ech schwätze konkret vun den digitalen Televisiounsprojeté vun der CLT, déi vun der Regierung ëmmer ënnerstëtzt gi sin. Mir hu se ënnerstëtzt, well se der CLT an domat eisem Land, eng fest Plaz op der audiovisueller Weltkaart sécheren.

D'Regierung huet d'Fusioun tëscht Bertelsmann/UFA an der CLT net nëmmen ënnerstëtzt, si huet aktiv gehollef se erbäufelieren. Wéi de Grupp Murdoch mat Bertelsmann an Havas-Canal Plus eng Zesummenaarbecht am digitale Fernseh verakkordéiert hat, war d'CLT iwwer Nuecht vum däitschen a vum franséischen digitale Fernsehmarkt ofgeschnidden. No dem Accord mat Bertelsmann as si haut op denen zwee Mäert top präsent.

D'Regierung huet hiren Afloss an Däitschland an a Frankräich genotzt, fir dat ze erméiglechen. Si suert derfir, dass no der CLT-UFA-Fusioun déi Lëtzebuurger Interesse maximal gesécher bleiwen.

- D'Kommodo-Inkommodo-Prozedur

Heiandsdo, hun ech gesot, muss ee bei wirtschaftspoliteschen Décisiounen séier handelen, well d'Evenementer sech iwwerstieren. Heiandsdo muss ee grëndlech handelen, well berechtigt Kloë sech hafen. Kloen iwwer ze laang Autorisationsdélaiën am Kommodo-Inkommodo-Beräich huele lafend zou. Si sin amgang, een ausgesprachene Standuertnodeel ze gin. Dat neit Kommodo-Gesetz wärd hei Hëllef bréngen. D'Délaië gi verkiirzt. Wann Normen a Kaderbedingungen allgemenger Natur festgeluegt gin, wärd an Zukunft d'Wirtschaft, besonnesch déi mëttelstänneg Betriber ee Wuert matzeschwätze kréien. Net manner Ëmweltschutz as d'Devise, mä besser, méi séier a méi previsibel Décisiounen sin de Motto.

- Eng Betriibssteuerreform

Ech hun am Ufank vu méng Wirtschaftspoliteschen Ausféierung gesot, et wir ze erwaarden, dass am 2. Semester vum Jor d'Konjunktur erëm géif usprangen an dass mer d'nächst Jor misste fit a flott sin, fir eise Wirtschaftsstanduert méi attraktiv gestalten ze kënnen. Et as dofir, wou d'Regierung Iech wärd mat engem Steierentlaaschtungsprogramm fir d'Betriiber befaassen, deen der fiskaler Evolution bei eisen Noperen an de wirtschaftlechen Entwécklungen an aneren Deler vun der Welt Rechnung dréit.

Et sin dat keng Steiercadeauë fir d'Betriiber, wéi gëschter op eenzelne Manifestatiounen ënnert fräiem Himmel behaupt gin as. Ee Finanzminister mécht keng Cadeauën. En handelt, wann e Steieren erfesetzt, fir Schued vun der Wirtschaft a vum Land ofzehalen. Steieren erfesetzen, as net den normale Reflex, deen ee

Finanzminister huet. En as och net erpressbar, net vu Lëtzebuurger Patronen an net vun däitsche Banquieren.

Dee Steierpak, de mir proposéieren, deen hun ech d'lescht Jor am Dezember ugekënnegt a mir hun an enger Aarbecht vun e puer Méint doru geschafft, fir e virzebereden. Dat wëssen déi däitsche Banquieren an dat wëssen déi lëtzebuergesch Gewerkschaften och. Dofir brauchen déi eng näischt ze fuerderen, wat sou wéi sou ënnerwee as, an dofir brauchen déi aner net esou ze maachen, wéi wann d'Regierung ënnert dem Drock vun däitsche Banquieren géif zesummebréchen. Nach as et esou, dass mer hei am Land an hei am Haus selwer décidéieren.

Steiererlichterunge fir d'Betriiber mécht een net, fir dem Patronat ze gefalen. Et mécht ee se, fir d'Kompetitivitéit vun der Wirtschaft op Dauer ze sécheren, fir méi Investitiounen ze erméiglechen, fir Aarbechtsplazen ofzesécheren an neier ze schafen. Kuurzfristig geet et drëm, dass steierlecht Ëmfeld vun de Betriber ze verbesseren, net nëmmen dat, awer och dat vun de Banken. D'nächst Jor da proposéiere mir ee Steierpak fir déi physisch Persounen, deen gutt cibléiert wärd sin. Keng Steierpolitik mat der Géisskan, mä eng spierbar Erlichterung fir déi Betreffen. Dat as dat, wat mer wëllen.

No der grousser Steierreform vun 1990, déi e Steierausfall vu 14 Milliarde bruecht huet, wouvu schon een Drëttel op d'Ekonomie entfall as, muss mer elo d'Betriibssteuerreform färdemaachen. Mir hätten domat nach e puer Jor kënnen waarden, ouni dass eis Ekonomie een direkte grouss Schued erlidden hätt, mä et as besser, mir maachen et elo: et as elo, wou d'Investitiounen fir di nächst zéng Jor geplangt gin, et as elo, wou potentiell Investisseuren all Frang ëmdréinen an op all Prozentsazbewegung reagéieren; et as elo, wou am Ausland grouss Bewegung an d'Steierlandschaft komm as an et as elo, wou d'Konjunktur op däitlech Signaler waart. Et as elo, wou d'Aarbechtsplazen an de Länner mat héije Steieren an héije Kotsatiounen ofgebaut gin an an déi Länner zéien, wou d'Konditiounen méi gënschteg sin. Bref, et as elo, wou mer een zolidde Kompetitivitéitsschub brauchen.

Mir kënnen dat maachen, well eis Finanzsituatioun fundamental gesond as. Anerer kënnen dat nëmme maachen, wa se parallel d'Steiere fir déi physisch Persounen erhéijen oder awer d'Subventiounen fir d'Entreprisë strächen. Et as d'Finanzpolitik vun dene leschte Joren, déi eis dat fiskaalt Handelen erlaabt, wat déi international Steierlandschaft eis zwéngend virschreift.

De Steierentlaaschtungsprogramm fir d'Wirtschaft, deem séng Grondlinien ech

Iech haut presentéieren, setzt sech haaptsächlech aus horizontalen Elementer zesummen, déi transparent a visibel sin. Si hun een Ofsenkungseffekt an alle Wirtschaftssektoren zur Folleg: an der Industrie, op der Bankplaz, am Handwerk an am Handel. Si maachen de Standuert Lëtzebuerg méi attraktiv, andeem si nei Investitiounen, Zousazinvestitiounen an d'Kreatioun vun neien Aktivitéite stimuléieren.

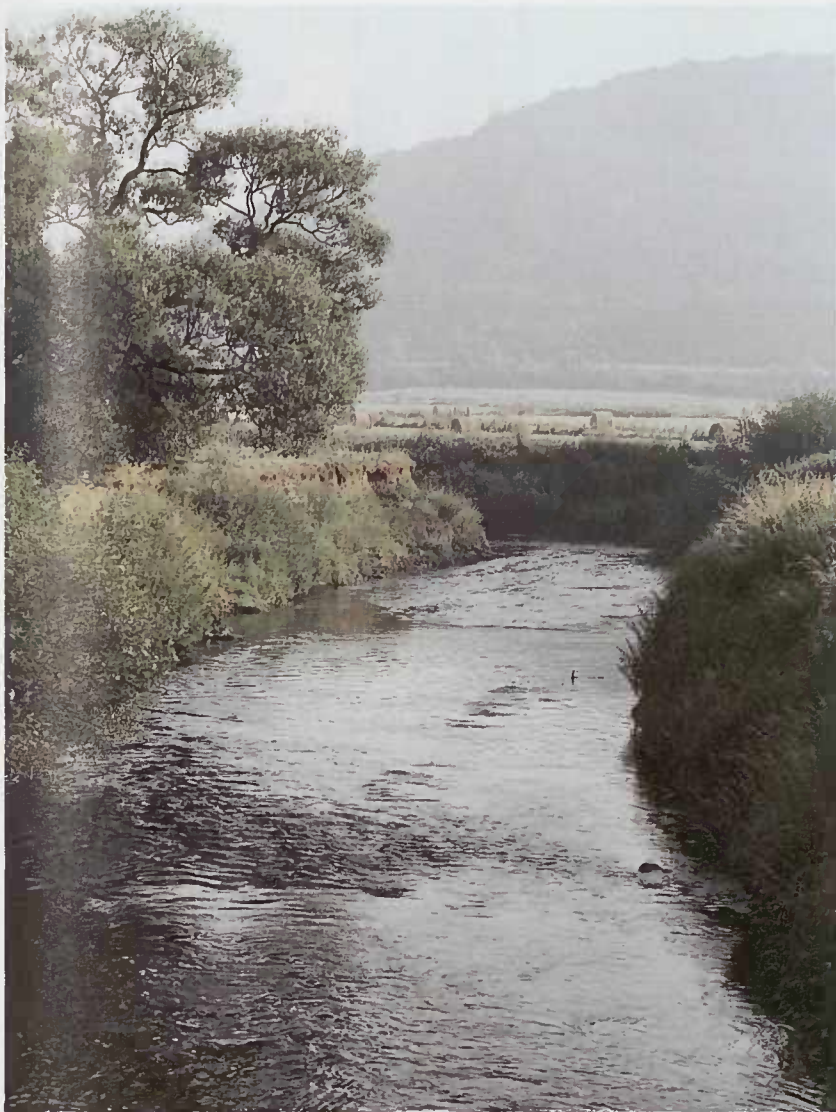
De Steierpak begräift och méi cibléiert Moosnamen, déi komplementar zu denen horizontalen Agréffer sin an déi ekologeschen a beschäftigungspoliteschen Imperativen entsprechen.

D'Regierung schléit Iech vir, de Saz vun der Kierperschaftssteuer vun 33 op 30 Prozent erfesetzen. Fir d'Steierjor 1997 soll en op 32, fir d'Steierjor 1998 op 31 a fir d'Steierjor 1999 op 30 Prozent zréckgefouert gin. Mir schafen esou fir 1997 eng direkt Steiererlichterung a gin der Wirtschaft fir déi Joren duerno, e prévisible Steierprofil. Een deen haut zu Lëtzebuerg investéiert, weess mat wat fir engem Steiersaz en 1999 ze rechnen huet, wann en d'Profitabilitéitszon erreecht.

Dës steierlech Verbesserung soll och dene mëttelstänneg Betriiber voll zegutt kommen, déi net der Kierperschaftssteuer, mä der Persounesteier ënnerleien. Dat war an der Vergaangenheet net ëmmer esou. Zu deem Zweck wëlle mer een Artikel 128bis an eist Steiergesetz aféieren, deen een Abatement fir déi Nettoakkommeskategorien virgesäit, déi aus enger kommerzieller, industrieller oder handwierklecher Entreprise am Sënn vum Artikel 14 vum Steiergesetz kommen. Dësen Abatement gët esou ausgeriicht, dass en dem Réckgang vum Kierperschaftssteiersaz voll entsprecht.

D'Regierung hat an hirer Programmerklärung vum Juli 1994 gesot, si géif d'Gewerbesteier net ofschafen. Mir gesinn eis och haut nach ausserstand, fir dat ze maachen. All Spekulationen heizou ware verfréit.

Mä mir proposéieren d'Ofschaffung vun der Gewerkekapitalsteuer. Dës fix Steuer gët, onofhängeg vum Betriibsergebnis, op alle kommerzielle Betriiber erhewen, egal ob se der Kierperschaftssteuer oder der Persounesteier ënnerleien. Si bealaascht d'Substanz vum Betriib, si mécht déi ege Fonge méi deier a verhënnert dofir hiirt Verbleiwen zu Lëtzebuerg oder hiirt Kommen op Lëtzebuerg. Eisträich huet d'Gewerkekapitalsteuer ofgeschaft, Däitschland wärd se ofschafen. Hiirt Bäibehalen zu Lëtzebuerg wir een absolut negative Standuertfacteur. Si wir een Argument géint Lëtzebuerg. Dofir muss se ofgeschaft gin.



« ... d'Emwelt propper erhalen... »

Ech si mer bewosst, datt d'Gewerbekapitalsteuer eng Gemengesteier as. Ët as do fir normal, datt mer mat de Gemengen, a méi speziell mat dem Syvicol iwwer d'Auswirkunge vun hirer Ofschafung op d'Gemenge schwätzen a verhandele wäerten. Iert d'Châmbre d'Ofschafe vun der Gewerbekapitalsteuer stëmmt, mussen d'Gemenge wëssen, wou d'Rees hi geet.

D'Gemenge mussen hire Beitrag selbstverständlech zur Kompetitivitéitsverbesserung och leeschten. Si hänken am selwechte Mooss vun hir of wéi de Stat a wéi d'Land. Mir wëssen, datt d'Gemengen awer den Ëffort net eleng kënnen leeschten an datt se dofir de facto oder de jure Kompensatioune brauchen.

D'Finanzplaz brauch, iwwer d'Reduktioun vum Kierperschaftssteiersaz an iwwer d'Ofschafe vun der Gewerbekapitalsteuer eraus, weider kompetitivitéitsverbesserend Incentiver.

Mir proposéieren d'Reduktioun vun der Taxe d'abonnement op de Spezialfongen,

dene sougenannte "fonds dédiés". Mir wëlle se vun 0,03 op 0,01 Prozent erfsetzen.

Mir proposéieren d'Ofschafe vun der dubler Besteuerung um Niveau vun der Taxe d'abonnement vun de Fonds des fonds.

Mir proposéieren d'Taxe d'abonnement vun de Fonds monétaires et de liquidités vun 0,03 op 0,02 Prozent am Jor 1997 erfzesetzen. 1998 soll se op 0,01 Prozent falen.

Desweider studéiert d'Regierung de Virschlag, ee Steierkredit op neie Bankaktivitéite virzugesinn. Mir wëllen esou de sougenannten "incremental business" favoriséieren.

De Finanzminister leet an denen nächste Méint ee Projet iwwer de Leasing immobilier vir. Hei praktizéiere mer zur Zäit eng Kaskadebesteuerung, déi des interessant Operatioun staark bestrooft.

Ech hu gesot, d'Regierung géing och méi cibléiert Steiermoosnamen proposéieren,

déi déi horizontal Ofsenkunge solle kompletéieren. Si hun eng ekologesch an eng beschäftegungspolitesch Finalitéit.

Iwwer d'Reform vum Artikel 152bis, deen eng Steierbonifikatioun fir Ëmweltinvestitioune virgesäit, hun ech scho geschwat.

Derniewent proposéiere mer, een temporaire Steierregim anzeféieren, deen allen Entreprene an allen Indépendanté soll zougestane gin, déi Leit astellen, déi als Chômeur oder als Demandeur d'emploi um Arbeitsamt ageschriwwe sin an déi vun dësem bei de Patron vermëttelt gin. Bei all Astellung vun engem vum Arbeitsamt vermëttelte Chômeur oder Demandeur d'emploi gët eng Steierbonifikatioun vun 10 Prozent vun der Bruttopei während dräi Jor akkordéiert. Dëse Steierregim gët an der Zäit begrenzt, well mer séng Wierkung wëlle genee iwwerpréifen. Hie gëlt fir all Betriiber, onofhängeg vun hirer juristescher Form oder vun hirer Beschäftegtenzuel.

All dës Steiermoosnamen hun ee Käschtepunkt.

D'Ofschafe vun der Gewerbekapitalsteuer bréngt eng steierlech Entlaaschtung vun 2,6 Milliarden fir d'Betriiber. Iwwer d'Konsequenzen dovun op d'Gemenge gët mam Syvicol a mat de Gemenge verhandelt.

D'Reduktioun vun der Kierperschaftsteuer huet ee Steierausfall vun netto 1.550 Milliounen zur Folleg. Déi paralell dozou agefouert Abatementé fir mëttelstänneg Betriiber, déi der Persounesteier ënnerleien, kaschten de Stat 400 Milliounen.

D'Ofsenkung vun de Steieren op den OPCë kascht um Enn op d'mannst 600 Milliounen.

De steierlechen Impakt vun der Ökomoosnam a vun der beschäftegungspolitescher Moosnam kann een net genau virausbestimmen. Wa se gräifen, as de Käschtepunkt héich.

Insgesamt gët duerch dëse Pak d'Wirtschaft am Jor 1997 ëm 3 Milliarden, am Jor 1998 ëm 4 Milliarden an am Jor 1999 ëm 5 Milliarden entlaascht. Dat entsprécht enger steierlecher Erlichterung an der Héicht vun op d'mannst engem Prozent vum Bruttoinlandprodukt.

Mir mengen, datt dat een zolide Kompetitivitéitsschub fir d'Jor 1997 a fir déi Zäit duerno as. Mir wëllen 1998 ee gutt cibléierte Steierentlaaschtungsprogramm fir déi physesche Persoune virleien, deen och an d'Geld wäird schloen.

Doraus, an och aus deenen ugedeite Steiermoosnamen iwwer déi mer nach sektoriell Verhandlungen a Gespréicher wëlle féieren, erwiisst d'Noutwendegkeet vun enger konzentréierter Ausgabepolitik an deenen nächste Joren.

Här President, Dir Dammen an Dir Hären.

De Steierpak, deen ech Iech elo virgestallt hun, déngt der Kompetitivitéitsverbesserung an d'Kompetitivitéitsverbesserung soll der Verbesserung vun der Beschäftigungssituatioun déngen. D'Wirtschaft as jo kee Selbstzweck, si as nët fir sech selwer do, si fënt statt, fir datt all Mensch zu séngem kënn, fir datt jidferen sech a séngem Liewen zurechtfanne kann.

3 – D'Beschäftigungspolitik an d'berufflech Weiterbildung

D'Wirtschaft muss wëssen, datt d'Eigentum zu solidareschem Handele mat deenen anere verflucht. Wann d'Chargen, déi op de Betriber laaschten, erfogin, da muss d'Beschäftigung eropgoen.

Zu Lëtzebuerg as d'Beschäftigung 1995 viru gewuess. Mä d'Arbeitslosigkeit och. Et as dat eng atypesch Bewegung. Déi aner Länner ënnerhuele gewaltig Ustrengungen, fir méi Arbeitsplazen ze schafen, a fir esou d'Arbeitslosigkeit ze reduzéieren. Mir musse genee esou gewaltig Efforen ënnerhuelen, fir déi Leit, déi keng Aarbecht hun, op déi fréi Arbeitsplazen ze bréngen.

Ech wëll d'Situatioun um Aarbechtsmaart nët beschéinegen. Mä ech erlabe mer drop hinzeweisen, datt d'Arbeitslosigkeit bei eis wäit weech as vun där Massenaarbeitslosigkeit, déi mer op denen dräi Säite vun eise Grenzen untreffen. An engem Emkrees vu 45 km ronderëm eist Land wunnen 145.000 Leit, déi keng Aarbecht hun. Dat entsprécht 3/4 vun allen Arbeitsplazen, déi et hei am Land gët. Ech erlabe mer och drop hinzeweisen, datt bei eis 65% vun de Chômeuren no 6 Méint erëm eng Aarbecht hun. Ech erlabe mer drop hinzeweisen, datt bei eis nëmme 14% vun de Chômeurë méi laang wéi 12 Méint am Chômage sin. Dëst as deen niddregste Prozentsaz am gesamten OECD-Raum.

De Chômage as tëschent Februar a Mäerz 1996 ëm 230 Unitéiten zréckgaangen. Dat as eng Baisse, déi däitlech méi sensibel as wéi déi, déi mer an deene selwechte Méint 1994 an 1995 erlieft hun.

Déi absolut Zuel vun den Arbeitslosen as mat 5.600 fir eis Verhältnisser héich, mä si läit exakt op deem selwechten Niveau wéi am Januar 1995, dat heescht, virun 13 Méint.

De Chômage huet am Mäerz vun dësem Jor 3,2% ausgemaacht. Och am Januar 1995 huet ën 3,2% ausgemaacht.

An deene leschten 30 Méint as d'Arbeitslosigkeit insgesamt nëmme 0,4% an d'Luucht gaangen. 0,4% trotz der Wirtschaftsflaut, trotz der Produktionsdrosselung an der Industrie, trotz de villfältigen a laang unhalende Währungskrisen. Ech soen dat nët zur Berouegung, ech soen dat zur Erklärung, an ech soen

dat zur Opklärung, well d'Situatioun as besuergniserregend, wann och nët dramatesch. Mä si ka ganz séier dramatesch gin, wann et eis nët géllt, all Sozialpartner an all einzelnen dozou ze bréngen. dat aarbechtsmaartpolitesch Instrumentarium, dat mer hun, voll ze notzen.

Mir hun all Gesetzer, déi mir brauchen. Mir hun am Kader vum nationale Beschäftigungspakt vum leschte Jor eist Instrumentarium weider ergänzt. Ech hun Iech haut eng Steiermoossnam virgeschloen, déi dem Betrib an dem Chômeur hëllef soll, sech um Aarbechtsmaart ze géieren.

Schon den 1. Februar 1995 hat ech hei am Haus gesot, mir bräichten éischter eng nei Mentalitéit wéi nei Gesetzer. Een dee mengt, d'Regierung an d'Arbeitsamt eleng kënn den Chômage verdriewen, deen iert sech. Jidferen hei am Land dréit d' Verantwortung fir dat Ganzt.

Selbstverständlech as den Aarbechtsminister besonnesch gefuurdert. Wann ech eenzel Riedner gëschter richteg verstanen hun, dann huet eisen Aarbechtsmaart een eenzege, grouse Problem, an dat as den Aarbechtsminister. Wann ech dovun iwerzeegt wir, da géif ech ën auswieselen. Déi Méiglechkeet hun ech jo. Ech mengen awer nët datt den Aarbechtsminister de Problem as. Den Aarbechtsminister as zoustänneg fir d'Arbeitsmaartpolitik. Hien as nët zoustänneg fir dat individuellt Verhale vun den Akteuren um Aarbechtsmaart. Dat wat hie ka besser maachen, dat mécht e besser. An Dir sot ëm, wat e soll maachen, fir de Chômage zu Lëtzebuerg kënnen ze halbéieren. Dat as jo genau dat, wat de Moment vun ëm erwaart gët.

Ech iwerrechen Iech, Här President, am Uschloss un dës Ried e Rapport vum Aarbechtsministère iwver d'Emsetze vun den Tripartitemoossnamen, déi mer d'lescht Jor getraff hun. Ech schloen Iech vir, eng Aktualitéitsdebat hei um Krautmaart iwver d'Beschäftigungspolitik ofzehalen. Si as och vun eenzelne Kollegen heibanne scho gefrot gin. An déi Debatt fléissen d'Arbechte vum permanente Beschäftigungskomitee an, wou all déi, déi aktiv an der Lëtzebuerger Sozialpolitik sin, dra vertruete sin. An eis Politik fléissen Är Iwwerleungen an, esou wéi mer schon Är Iwwerleungen, déi Der hei an enger beschäftigungspolitescher Debatt virun engem Jor geäussert hut, an de Beschäftigungspakt afléisse gelooss hun.

Niewent der Regierung sin och d'Sozialpartner gefuurdert, wann et ëm d'Emsetze vun de beschlossenen Tripartitemoossname geet.

Et as ofgemaacht gin, den Iwwerstonnen op de Leif ze récken. Dat maache mer am Aarbechtsministère. A mir hun dofir vill

Sträit mat denen, déi an der Tripartite mat dem Kampf géint d'Iwwerstonnen averstane waren.

Et war ofgemaacht gin, de praktesche Stage an den Entreprises op all Sektoren ausserhalb vun der Industrie auszedeenen. Mir hun ee Jor gebraucht, fir de Commerce an d'Handwierk dovun ze iwwezegen, obschon all Mënsch an der Tripartite domat averstane war. D'Banken an d'Horesca hun eis wësse gelooss, si wieren un deem Instrument nët interesséiert. An der Tripartite hate se dat nët gesot.

Et war ofgemaacht gin, d'Sozialpartner sollte sech op héchstem Niveau iwver d'Arbeitszeitëmgestaltung ënnerhalen. Hiert éischt Gespréich huet ee Jor no där Ofmachung stattfand.

D'Regierung encouragéiert d'Sozialpartner zu weidere Gespréicher iwver eng phantasievoll Aarbechtszeitëmorganiatioun, déi dem Aarbechtsmaart déngt. Dat schléisst Aarbechtszeitverkierzungen ausdrécklech an, wa se kënnen esou organiséiert gin, datt se positiv beschäftigungspolitesch Effekter hun, déi de Chômage kënnen ofbauen.

Et war ofgemaacht gin, d'Personal vum Arbeitsamt ze verstärken. Dat as geschitt an deen Effort gët am Budget 1997 virugefuert.

Et war ofgemaacht gin, d'Arbeitsamt engem internen an engem externen Audit ze ënnerwerfen. Dat as amgaangen.

Et war eng Kommunikatiounsoffensiv an Aussicht gestallt gin. D'Optrag heizou si vergin.

Et war ofgemaacht gin, all Jugendlechen, deen aus der Schoul kéim an dräi Méint keng Aarbecht hätt, eng Beschäftigung beim Stat oder bei de Gemengen ze verschafen. Dat as geschitt, an ech soen all dene Gemengen, déi matgemaacht hun, merci dofir. Mir kommen op all hir Arbeitsplazofferten, déi nach nët konnte genotzt gin, esou séier wéi méiglech zréck.

Et war ofgemaacht gin, alles besser ze maachen. Ech sin och dozou bereet; d'Arbeitsamt och; jidferen as dozou bereet. Also musse mer elo d'Äärm eropstréppen a mat duebler Energie un d'Arbecht goen.

Et war och ofgemaacht gin, kee soll deem anere Schold un der Situatioun zousprieche oder säi gudde Wëllen an Zweifel zéien. Ech ënnerstelle kengem, e wëllt näischt géint d'Arbeitslosigkeit maachen. Mä ech loosse mer de Virwurf keng dräi Deg laang méi gefalen, et géif dem Aarbechtsminister um politesche Wëlle felen, fir d'Arbeitslosigkeit ze bekämpfen. Dat as eng Beleidigung, et as eng Frechheet an et entsprécht nët der Wourécht.



« ... an der Stolindustrie huet d'Beschäftigungslag sech an deene leschte Méint akut zouespëtz... »

Ech verspriche mer vill vun där ugeregter parlamentarescher Debatt iwver d'Beschäftigungspolitik. Si wäerd mir Geleënheet gin, duerstelle wat mer maachen a wéi mer et maachen. Mir si fir all Virschlag, fir all Suggestioun, fir all gutt Iddi dankbar. Leschten Enns geet et an deiser Fro ëm eis alleguer.

Bei där Debatt muss och iwver d'Beruffsausbildung an iwver en allgemengt Recht op Weiterbildung geschwat gin. Heizou mécht d'Edukatiounsministesch Virschléi, déi bis hin zur finanzieller a steierlecher Ennerstëtzung fir d'Weiterbildung fir déi Betriber gin, déi eng Weiterbildungsofferte ubidden. D'Betriber droë jo eng besonnesch Verantwortung, där se sech hei net kënnen entzéien. Wann een net wëllt, dass de Stat alles mécht, a séng Nues an alles stécht, da verhënnert een dat am beschten doduerch, dass ee selwer méi mécht.

Fir d'Initiative vum Stat an de Betriber ze bündelen, fir der Beruffsausbildung an der Weiterbildung Been ze maachen, plädéiert d'Regierung fir eng konzertéiert Bildungsaktioun, fir e stännege Beruffsausbildungskomitee op Tripartitebasis.

4 – D'Stoltripartite

Här President, besonnesch am Beräich vun der Stolindustrie huet d'Beschäftigungslag sech an deene leschte Méint akut zouespëtz.

Praktesch vun engem Dag op deen aneren huet d'ARBED-Generaldirektioun eis mat enger Situatioun konfrontéiert, déi eis – ech muss dat hei éierlech bekennen – an hirer kurzfristeger Dramatik iwverrascht huet.

Wat war geschitt?

De Stoltripartite-Accord vum 7. Abrëll 1993 as an sénger Totalitéit applizéiert gin. Mir hu gemengt, eis Stolindustrie hätt domat dat schlëmmst hannert sech.

Mä um Ufank vum Jor 1996 as festgestallt gin, dass d'Jor 1995 d'Jor vun de béisen

Iwwerraschung war. Den europäesche Plang zur konzertéierter Reduktioun vun den Iwwerkapazitéiten am Stolsecteur war gescheitert. Dat hat zur Folleg, dass all Stolproduzenten an Europa an deelweis anarchesche Bewegungen, exklusiv no sech selwer gekuckt hun. D'ARBED as an d'Gedrëcks komm, well mer net Europa genuch haben. Dat soën ech all deenen heibannen an dobaussen, déi mengen, mir hätten zevill Europa. Well den europäesche Kader, déi europäesch Disziplin ausgefall as, si konkursräif Entreprises, déi direkt Konkurrente vun eise Schmelze sin, künstlech um Liewe gehale gin, dass heescht, d'Iwwerkapazitéite sin einfach weider geschriewe gin. 1995 as d'ARBED-Produktioun vu Bruttostol ëm 15% zrëckgaangen.

D'Walzproduktioun as ëm 12,9% gefall. Déi europäesch Konjunktur huet, allgemeng gesinn, e starken Abroch erlidden, wat de Stolmarkt natierlech a Matleidschaft gezun huet. Paralell zur kon-



«Ech verspriche mer vill vun deer ugeregter parlamentarescher Debatt iwver d'Beschäftigungspolitik»

junkturreller Offlaachung, déi den Ofsaz vu Lëtzebuurger Laangprodukter staark behënnert huet, sin d'Ost- an d'Mëtteleuropäer mat 14 Milliounen Tonne Stol an den europäesche Maart erakomm. Si produzéieren zu méi niddrege Präisser, ergo sin d'Präisser insgesamt zrëckgaangen.

Wéi wann dat nët duergaange wir, hun och déi monetär Schwankungen d'Kompetitivitéit vun eisem Stolproduzent, deen aus engem Haartwährungsland eraus operéiert huet, staark affektéiert. Däerf ech drun erënneren, datt vun 1992 bis 1995 dat englescht Pond 23% zum Lëtzebuurger Frang ofgewäert huet, déi italesesch Lira 32%, déi spuenesch Peseta 26%, dat iredsch Pond 14% an den US-Dollar 18%? D'Stolproduzenten aus dese Länner konnten also téschent 14 an 32% méi bëlleg, bei gläichbleiwender Käschtelag, ubidde wéi d'ARBED.

Enner dem Stréch huet dës villsäiteg influenziert Bewegung zu enger Situatioun gefouert, wou d'ARBED-Generaldirektioun gemengt huet, d'Noutbrems missen ze zéien.

Si as un d'Regierung an un d'Gewerkschafte mat engem Personalofbauprogramm erugetrueden, deen e Belegschaftsstand vu ronn 4.000 Leit am Jor 1998 ugepeilt huet.

D'ARBED huet d'Noutwendegkeet vum Personalofbau op eng Aart a Weis begrënnert, déi den direkte Widdersproch vun der Regierung provoziert huet. Mir waren a bleiwen dergéint, datt d'ARBED all Aktivitéiten, déi nët am Häerzstéck vun der eigentlecher Produktioun ugesidelt sin, ausgrenzt, an déi Aarbechte sous-traitéiert. Wann d'Regierung d'Raisonnement vun der ARBED-Generaldirektioun iwwerholl hätt, dann hätt dat à terme derzou gefouert, datt d'Stammebelegschaften vun eisen Industriebetriben op déi absolut noutwendeg Produktiounsleit reduzéiert gi wäeren. Géint esou eng Industriekultur si mer, a géint esou eng Industrielandschaft bleiwe mer.

D'Regierung huet der ARBED heirop mat engem klaren Neen geäntwert. Der Absicht vun der ARBED hu mer den ëmgedreinte politesche Wëlle vun der Regierung entgéintgestallt. Ech verstinn dofir nët, wéisou geschéier een 1.-Mee-Riedner zu Zolwer – dee sech definitiv als e Mann vun dem staarken Gespréich, mä vun de luese Wieder an de gemittleche Schrëtt entpuppt huet – konnt behaupten, d'Regierung hätt an der Auseenansetzung mat der ARBED kleng bäigin. De Géigendeel as wouer.

Den Aspekt "care-production – sous-traitance" as als Léisungsprinzip vum Dësch. D'Sozialpartner diskutéieren iwwer séng marginal Uwendung do, wou se sech rechtfertegt. Den Tripartite-Accord gesäit esouguer vir, datt eenzel Aktivitéiten, déi

haut sous-traitéiert gin, an den direkten ARBED-Beräich kënnen zrëckgefouert gin.

D'Regierung huet vum éischten Dag u gesot, si géif eng Léisung, déi ab initio Entloossunge géif virgesinn, nët matdroën. Dat hätt dem Gesécht vum Lëtzebuurger Stolmodell nët entsprach. Dat hätt en integrale Käschtepunkt gehat, deen däitlech iwwer deem geleën hätt, deen elo entstanden as.

Grad well mer absolut géint Entloossunge waren, hu mer mat Nodrock drop gedrängt, fir eng Léisung am Kader vum "droit commun" ze sichen, dat heescht, am Kader vun deene Regeln, déi och fir déi aner Betriber a fir déi aner Aarbechter a Beamten hei am Land zielen. Op deem Punkt huet d'Regierung eleng gestanen. D'Gewerkschaften an d'Patronat waren am Prinzip nët dergéint, stolspezifesch

Léisungen ze sichen, d'Regierung war am Prinzip nët dofir. D'Regierung huet sech ganz misse konzentréieren op deen Aspekt vun de Froen, huet sech misse géint d'Gespréichspartner duerchsetze géint d'Patronat, deelweis och géint d'Gewerkschaften, déi eng Erofsetzung vun der Préretraite op 55 Jor gefuerdert hun, mat Nodrock gefuerdert hun.

Mir waren do dergéint, well déi aner Arbeitnehmer hei am Land déi Méiglechkeet nët hun. Mir waren och dergéint, eng allgemeng Gesetgebung ze erloossen, déi generell den Alter vun der Préretraite op 55 Jor fir d'Salariéen a Betriber mat Restrukturationsproblemer erfesat hätt. Hätte mer deser Fuerderung nogin, dann hätten an Zukunft d'Betriber bei der geringster Schwiregkeet Leit vu 55 Jor op d'Käschte vun der Allgemengheet an d'Pensioun geschéckt.

**Den
Technique**
däi Schlëssel fir d'Zukunft

Le technique:
*y entrer aujourd'hui,
pour mieux s'en sortir demain!*

Ministère de l'Éducation Nationale

Op allen anere Punkten hu mer dank där insgesamt konstruktiver Haltung vun de Stolgwerkschafte Léisunge fond, déi an eisen "droit commun" an an eis Gewunnechte passen. D'Prétraite gët bis an d'Jor 2001 verlängert, dat heescht, si leeft finanziell am Jor 2004 aus. D'ARBED an d'Gewerkschaften hu sech engagéiert, mat Hëllef vun Ofgangentschiedungen, all déi Aarbechter a Beamten, déi an der Stolindustrie keng dauerhaft Beschäftegung méi kënnen fannen, zum Iwwerwieselen an déi Betriber ze encouragéieren, déi nei Aarbeitsplazschafen an op eisem Aarbeitsmaart nët ëmmer genuch Leit fannen, fir déi Aarbeitsplazen ze besetzen.

D'ARBED huet sech engagéiert, hiner Leit, am Kader vun der gesetzlecher Arbeitnehmerüberlassung, mat Aarbechten an anere Betriber zu Lëtzebuerg ze beschäftegen. Et as sech op e breede Formatiounsprogramm gëenegt gin, dee vum Stat finanziell ënnerstëtzt gët. Ee "Comité de surveillance des effectifs" suivéiert d'Anhale vun dese Bestëmmungen.

Et gët keng Entloossungen!

Et gët kee Lounofbroch, obschons d'Generaldirektioun vun der ARBED deen am Ufank an d'Gesprécher bruecht hat.

Nei un dësem Stolplang as, datt e keng direkt finanziell Hëllef vum Stat un d'ARBED selwer virgesäit. Déi Suën, déi fléissen, fléissen am Rumm vun engem Sozialplang un d'Aarbechter an un d'Beamten, déi an d'Prétraite gin, déi d'ARBED a Richtung vun anere Betriber verlossen oder déi eng Formatioun matmaachen.

D'ARBED wollt ee Stolplang fir d'Joren 1996, 1997 an 1998 ofmaachen. D'Regierung wollt ee Plang, deen iwver d'Jor 1999 géing erausgoen. Deen Accord, dee mer fond hun, geet bis an d'Jor 2001.

D'ARBED hat ee Plang virgeluegt, deen an dräi Jor iwver 6 Milliarde kascht hätt. Mir hun ee Plang ofgemaacht, deen e Käschtepunkt vu 6,9 Milliarden op néng Jor huet. An der Moyenne fléisse 770 Milliounen Sozialgelder am Jor.

Déi zousätzlech ofgemaachte Prétraite kascht de Staatsbudget ronn 2,4 Milliarden. De gréissten Deel vun dësen Ausgabe géif och ouni neie Stolplang ufalen, well déi meeschten ARBED-Beschäftegter am Kader vun der allgemenger Gesetzgebung iwver d'Prétraite mat 57 Jor kënnen an eng virgezunne Pensioun goen.

Et as a leschter Zäit, nët ëreischt gëschter, kritiséiert gin, den ARBED-Konzern selwer, dee jo weltwäit en anstännege Bënefiss am Jor 1995 gemaacht huet, géif keen egene Beitrag leeschten. Dat as falsch. Den ARBED-Konzern, als dee véiertgréisste Stolproduzent an Europa,

als dee sechstgréisste Stolproduzent an der Welt – wien hätt dat viru 15 Jor iwverhaapt fir méiglech gehalen, dass d'ARBED iwverhaapt eng Kéier op dee Stand géif eropkommen? – leescht ee Beitrag vu 6 Milliarde fir d'Kapitalkäschte vun de Lëtzebuenger Schmelzen ze reduzéieren.

Et as bemängelt gin, d'Aktionäre géife sech nët an d'Flicht huele loossen. Dat as falsch. D'ARBED realiséiert an de Joren 1996, 1997 an 1998 een Investitiounsplang vun 20 Milliarden hei zu Lëtzebuerg, obschons hir Lëtzebuenger Standuerter déi mat de schlechteste Finanzresultater sin. Vun 1993 bis haut hun déi nët staatlech Aktionären duerzou 10 Milliarde Frang opbruecht a si wäerten, bei entsprechender Dividendepolitik, och fir de Rescht riicht stoen. Wann d'ARBED als Konzern keng Bënefisser welt-

wäit géif maachen, hätt se kee Geld fir déi Investitiounen ze bezuelen, déi mer zu Lëtzebuerg dréngend brauchen.

Mir hun am Kader vun dësem Tripartite-Accord de Maximum gemaacht.

Dat war nët liicht an et as och nët liichtgefall.

Mir haten d'Wiel tëschent finanziell a mënschlech deieren Entloossungen an der Weiderféierung vun eisem kollektiven Effort fir d'Stolindustrie.

Vun 1976 bis 1996 huet de Lëtzebuenger Stat am Kader vu sénger Stolpolitik 59 Milliarde Frang opbruecht. 35,4 Milliarden dovun sin iwver de Wee vun de Sozialpläng direkt un d'Belegschaft gefloss. Si hu verhënnert, dass mer iwver Jore Milliardebeträg fir Aarbeitslosenentschiedegung hätte misse bereetstellen. 24 vun dësen 59 Milliarde sin an déi finanzi-



« ... nei Energien.. »

ell an industriell Restrukturatioun vun der Stolindustrie gaangen, an der Moyenne also 1,2 Milliarden d'Jor. Dat as manner wéi déi aner lëtzebuergesch Betriber an deem Zäitraum fir eng identesch héich Beschäftigtenzuel kritt hun, mä dat si vill Suën.

Mä dat si vill manner Suë wéi déi, déi d'ARBED-Konkurrenzt vun hire respektive Regierung kritt hun.

Ech hoffen, dass dësen Accord dee leschte Stolaccord as, an ech hoffen, dass e konsequent duerchgefouert gët. Ech hoffen, dass mer vun neien Iwwerraschunge verschont bleiwen. Garantéiere kann ech dat nët. A well et dee leschte Stolaccord as, géif ech lech och gär, Här President, dat Dokument um Enn vun dëser Ried iwverreechen.

5 – D'Sozialpolitik

Här President, Dir Dammen an Dir Hären. Ech hun am Laf vun dëser Ried e puermol drop opmierksam gemaacht, dass mer grouss Ustregunge missten ënnerhuelen, fir eis Wettbewerbsfäegkeet ze stäerken. Wann eis Ekonomie hir Kompetitivitéit abéisst, wann se insgesamt méi schwach gët, dann entzée mer der Sozialpolitik hiren Nährbuedem.

An der Sozialpolitik as d'Zäit vun de Geschenker, vun den elektorale Cadeaü scho längst eriwwer. D'Sozialpolitik muss sech op dat Wesentlech konzentrieren.

Um Enn vun dësem Jor gët de Mindestloun erhéicht. Hie gët der allgemenger Lounentwécklung ugepasst. Sou trieden déi, déi um ënneschten Enn vun der Lounskala stin, an de Genoss vun dene Lounerhéijungen, déi déi, déi méi verdéngen, scho kritt hun.

Och um Enn vum Jor gin d'Renten ajustiert. Si gin och der allgemenger Lounentwécklung ugepasst. De Rentenajustement war versprach. De Rentenajustement kënnt.

Am Laf vun deem nächste Jor gët d'Gesetzgebung iwwer d'Mindestakomes reformiert. An deem Kader gët den Alter vun de Mindestakomesbeziéier erfesat.

De Familjeminister wäerd an denen nächste Méint konkret Virschléi maachen, fir d'Iwwerscheldung vun deenen eenzelnen a besonnesch vun den Haushalter ze bekämpfen. Gesetzlech Innovatiounen an dësem Beräich sin nët ausgeschloss. Am wesentleche geet et awer drëm, d'Oplklärung an d'Berodung ze verbesseren. Déi Berodung muss ënner anerem Entscheldungsprogrammer zum Inhalt hun.

Den Aktiounsprogramm fir déi Handicapéiert, dee mer d'lescht Jor fir dëst Jor an Aussicht gestallt haten, erweist sech

bei sénger Ausaarbechtung als ganz schwireg. All Dag stousse mir op nei an op onbekannte Problemer. Dës Problemer brauchen eng grëndlech Analys. Den Aktiounsprogramm as wäit fortgeschritt. E kann an deenen nächste Méint ofgeschloss gin.

D'lescht Jor hate mir e Projet de loi iwwer d'Aféierung vun engem Congé aus Familjegrënn envisagéiert. D'Familjeministesch an d'Fraëministesch zesummen hun dëse Projet de loi an der Tëschenzäit an der Châmber déposiert. Op Wonsch vun de Gewerkschaften allerding's waarde mer op de Verhandlungsofgeschloss tëschent de Patronaatsorganisatiounen an de Gewerkschaften iwwer d'Aféierung vun deem op europäeschem Plang ënner de Sozialpartner ausgehandelten Elternurlaub an eis national Gesetzgebung an an eis national Tarifierung. Wann déi Verhandlungen tëschent Lëtzebuurger Patronën a Lëtzebuurger Gewerkschaften an der Mouvanz vun deem wat zu BRËSSEL gemaacht gin as ofgeschloss sin, gesi mer wéi et mam Projet virugeet.

D'Regierung as ingesamt der Meenung, dass mer eng national Pist musse fannen, op där mer déi Ofmaachungen, déi op europäeschem Plang am Kader vum europäesche Sozialdialog getraff gin, an eis national Gesetzgebung an an eis national Tariflandschaft eraféiere kënnen. Mir ënnerstëtzen d'Sozialpartner op der Sich no enger gangbarer Léisung. Wann et muss sin, schlëisse mer eng Gesetzesnovellierung nët aus.

D'Viraarbechten zur Flegeversécherung gi séier virun. Déi zoustänneg Ministeren hu breet Konsultatiounen an den zréckleiende Méint duerchgefouert. D'Regierung huet sech op Grondlinn vun der Flegeversécherung verstännegt. E Gesetzesprojet gët an deenen nächste Méint virgeluegt. Zur Finanzéierung as nâischt anescht ze soe wéi dat, wat ech schon d'lescht Jor op dëser Tribün ausgefouert hun, nämlech, dass mir eng Mëschfinanzéierung ustriewen, déi d'Wettbewerbsfäegkeet vun eise Betriber schount. Déi ze beschléissend Steiermoosname bréngen elo een Entlaaschtungeffekt fir d'Betriber. Dësen däerf duerch d'Finanzéierung vun der Flegeversécherung nët integral réckgängig gemaacht gin.

D'Verhandlungen iwwer d'Festlëe vun der Aarbechtszäit am Horesca-Beräich sin opgeholl gin. Et gët probiert, se esou séier wéi méiglech ofzeschlëissen.

III. Eise Stat

Wann een iwwer d'Sozialpolitik schwätzt, dann huet een op eng ganz direkt Fassong schon iwwer de Liewenskader vun deene Leit geschwat, déi hei am Land wunnen. Hire Liewenskader gët bestëmmt duerch

d'Äntwerten, déi de Stat op déi Ufuerrunge gët, déi berechtigterweis un hien erudedroë gin.

1 – Ën effiziente Stat

Mir brauchen e Stat dee méi effizient gët. Dofir musse mer déi Verwaltungsreform, déi mer an Ugrëff geholl hun, op d'Schinn bréngen. D'Verwaltungsreform, am Géigesaz zu deem, wat oft gemengt gët, as keen eemolege Virgang. D'Verwaltungsreform beschléisst een nët via Gesetz. D'Verwaltungsreform as ee kontinuierleche Prozess, dee sech am administrativen Alldag nidderschlëit an deeglech widderhëlt. Soubal wéi mer all Gespëcher ofgeschloss hun, wäerte mer d'Châmber mat konkrete Virschléi zur Verwaltungsreform befaassen. D'Verwaltungsreform as och keng Reform géint d'Beamten. Hir Aarbechtskonditiounen an hir Weiderbildungsbedingunge si wesentlech Bestanddeiler vun där Verwaltungsreform.

En effiziente Stat brauch och ee staarke Service public. Déi Lëtzebuurger Regierung bedlegt sech nët un deem iwwerall an Europa feststellenden "Attentatsversuch" géint de Service public. Mir sin iwverzeegt, dass déi öffentlech Déngschtleeschungen nët ausgedéngt hun. Dat gëtt grad a besonnesch am Zesummenhang mat der Post an den Telekommunikatiounen. D'Regierung setzt sech an Europa an heheim mat Nodrock fir d'Bäibehale vun engem gutt funktionnéierende "Service universel" an.

2 – En nätzleche Stat

Mir brauchen nët nëmmen e Stat, dee méi effizient as. Mir brauchen och en nätzleche Stat. En nätzleche Stat, dat as e Stat, deem séng Justiz funktionnéiert. D'Regierung huet sech virgeholl, bis Enn 1997 de Justizapparat grondleënd ze moderniséieren. Jidfer Biirger huet d'Recht op e Prozess, deen a verstännegen Délaiën ofgeschloss gët. D'Zuel vun de Magistratë gët vergréissert. D'Prozedur gi vereinfacht. D'Juridiktione gin informatiséiert. D'Cité judiciaire gët gebaut.

En nätzleche Stat, dat as e Stat, dee fir d'Sécherheet vu sénge Biirger suert. D'Erhéijung vun den Effektiver vu Police a Gendarmerie gët wéi geplangt virgefouert. D'Aarbechte vun den Corpsë vun der Force publique gi reorganisieret. An dëse Woche lafe gemeinsam Nuetspatrullen tëschent Polizei a Gendarmerie un. D'Fusioun vu Police a Gendarmerie bleift en aktuellen Thema. D'Regierung as prinzipiell fir eng Fusioun, déi lues a gutt iwverluegt muss agefouert gin. Mir wire frou, Här President, wann d'Châmber zum Thema vun der Fusioun a vun der Zesummenarbecht tëschent Police a Gendarmerie eng Aktualitéitsdebat kënnt organisieren.

3 – E generéise Stat

Mir brauchen nët nëmmen en effizienten an en nëtzleche Stat; mir brauchen och e generéise Stat. E generéise Stat, dat as een, dee sech nët op d'Käschte vun denen Aarmen aus sénger Verantwortung stiel. Déi Staark, déi brauche kee staarke Stat. Mä déi, déi méi schwaach sin, kënnen nët op e verzichten. E generéise Stat, dat as e Stat, deen op as fir déi, déi aus politeschen oder reliéise Grënn hir Hemecht musse verloossen. E generéise Stat, dat as een, dee sech mat der Problemlag vun dene beschäftegt, déi sech am Liewe veriert hun. Et as dofir, wou mir dem Methadonprogramm eng legal Basis wëlle gin.

4 – E gerechte Stat

De Stat muss och e gerechte Stat sin. Dat as nët e Stat vun der Gläichmaacherei, mä e Stat vun der Gläichbehandlung. Et as dofir, wou mer an e puer Méint mat engem konkrete Plang zur Bekämpfung vun der Steierhannerzierung wäerten un d'Öffentlechkeet trieden.

5 – En zukunftsorientéierte Stat

E Stat, wann e sech wëllt optimal op d'Zukunft virbereden, muss sech aktiv mat dene groussen Erausforderungen, déi op e laueren, auserreesetzen. D'Informationsgesellschaft as esou eng Erausforderung. De Komitee Info 2000, deen Regierung agesat hat, huet séng Propositionen am Oktober 1995 virgeluegt. En zweete Komitee Info 2000 as derbäi, d'Méiglechkeeten ze évaluéieren, wéi en de Stat a séng Verwaltung kann optimal op d'Informationsgesellschaft virbereden. Mir kréien d'Geleënheet, hei an der Châmber grëndlech doriwwer ze schwätzen.

En zukunftsorientéierte Stat, dat as och e Stat, deen iwwer den Tellerrand eweckuckt. Et as dofir, wou d'Regierung en ambitiöse Programm vu kulturellen Infrastrukturbau virgeluegt huet. Dese Programm trëfft – ech weess dat – bei villen op Onverständnis. Dese Programm muss awer duerchgefouert gin, wa mir an der Groussregioun an an Europa nët wëllen op den Niveau vun irgendeiner Provénzstad zrëckgestuift gin. Dese kulturellen Ausbauprogramm huet ouni all Zweifel och positiv wirtschaftlech Impakter.

Eist Land muss och en europafrendlecht Land sin. D'Lëtzebuerger Regierung wäerd et verstoen, an Zesummenaarbecht mat der Châmber, d'Europapolitik an d'Integratioun vun der Europäescher Unioun virunzebréngen an déi lëtzebuergesch Standpunkter, déi lëtzebuergesch Egenaarten, an déi lëtzebuergesch Interessen an der Regierungskonferenz, déi amgaang as, zur Sprooch ze bréngen an duerchzesetzen. Ech hat d'lescht Jor op

d'Noutwendegkeet vun enger verstärkter BENELUX-Zesummenaarbecht higewisen. Et as dofir mat Satisfactioun, wou ech op dee gemeinsame Memorandum vun denen dräi Benelux-Regierungen zur Regierungskonferenz wëll verweisen. Et as dat déi éischte Kéier zanter de 50er Joren, datt déi dräi Benelux-Länner hir Virstellung bündelen a gemeinsam virschloen.

Wa mer als Natioun wëllen iwwerliewen, da musse mer an der Welt e respektéierte Partner sin. Den Ausseminister bekëmmert sech mat vill Energie a mat vill Talent ëm déi Aufgab. Ech probéieren an deem Zesammenhang e bescheidene Bäitrag ze leeschten. Méng offiziell Auslandsvisiten, déi ech beispillsweis an d'USA, a China, a Frankräich an an Ungarn – fir nëmmen déi ze nennen – déi ech iwwregens an enker Ofsprooch mat dem zweeten Ausseminister vun der Regierung ënnerholl hun, hun nët méngem Plaiséier gedéngt, mä der Interessevertriidung vun eisem Land. Wann ech resen, da resen ech, well dat zu ménger Aarbecht gehéiert.

Här President, ech hu mech dëst Jor méi intensiv wéi soss mat der sozial-, wirtschafts- a steierpolitescher Aktualitéit musse beschäftegen. D'Châmber huet e Recht op des Informatiounen an d'Regierung huet d'Flicht, d'Hannergrënn an d'Zilsetzungen dovun ze erklären. Et deet mer leed, datt eenzel Informatiounen, nët

nëmmen duerch méng Schold, scho virun deser Debatt un d'Öffentlechkeet komm sin. Dat hun ech nët gär gesinn, dat hun ech och nët gär gemaacht, mä dëst huet de Virdeel, datt mer déi Propositionen, déi mer gemaacht hun, séier kënnen diskutéieren an dass mer méi séier mateneen an d'Gespréich kommen iwwer dat, wat d'Regierung haut gesot huet, mateneen an d'Gespréich kommen iwwer dat, wat ech haut nët konnt soë well d'Zäit gefeelt huet.

Déi gréissten Erausforderung fir Europa an och fir eist Land as d'Bäibehale vun eisem soziale Modell. Fir e kënnen ze erhalen, quitte, datt mer e musse streckeweis ëmbauen, brauche mer eng staark a kompetent Wirtschaft, eng géuerdnet sozial Partnerschaft, déi mat Phantasie a mat Engagement séch de Problemer vun de Mënschen unhëlt an eng Politik, déi weess, wat se wëllt.

Nächst geet méi vum selwen. Déi nächst Jore gin ustrengend Jore fir jiddereen. Mat gesondem Mënscheverstand a mat engem kloren Bléck fir dat, wat geet, wäerte mer et packen. Mir brauchen, Dir Dammen an Dir Hären, keng Pessimisten, déi nokucke wéi déi aner sech plöen a schweessen. Mir brauche gutt Handwierker, déi un eisem Haus weiderbauen.

Ech soën Iech merci.



« ... Eist Land muss och en europafrendlecht Land sin ... »

Centre national de l'audiovisuel: Projets de création et de construction



M. Guy DOCKENDORF avec, à ses côtés, MM. Jean BACK et Fernand DEVAS

cf - Conférence de presse en deux volets le 2 mai dans les locaux du Ministère de la Culture. Le Centre national de l'audiovisuel (CNA) dressa le bilan des années 94 et 95 et présenta ses nouveaux projets et initiatives, tandis que le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle fit le point sur le calendrier 1996.

CNA: de nouveaux locaux pour l'an 2000?

Depuis 1989, l'année de sa création, les bureaux, archives et équipements techniques du Centre national de l'audiovisuel se trouvent à DUDELANGE, route de Zoufftgen. Et depuis sept ans, on parle d'agrandissement et d'aménagement. Certains projets, comme l'installation d'une infrastructure pour les professionnels du cinéma, et l'aménagement d'un studio audio ont pu être réalisés, mais les grands projets, comme notamment l'agrandissement des locaux et la construction d'une ou de deux salles de cinéma, n'ont jamais pu passer le stade du développement d'idées.

Les responsables du CNA ont annoncé officiellement un nouveau projet pour de nouveaux locaux à DUDELANGE. Il s'agit d'un centre polyculturel conçu et financé par l'État et la commune de DUDELANGE, qui servirait à la fois aux différents services et aux multiples activités du CNA, et qui répondrait en même temps aux besoins de la commune avec l'aménagement d'un centre culturel, d'une nouvelle école de musique et de deux salles de cinéma. Légère-

ment décalé du centre de DUDELANGE, ce «foyer multiculturel» pourrait être érigé non loin du «Schwaarze Wee» et de la rue de la Libération. Le directeur du CNA Jean BACK n'a pas caché son soulagement après des années de doutes et de revirements, mais a insisté sur le fait que les travaux de préparation se feront en étroite collaboration avec la commune de DUDELANGE, et que les travaux de construction seront entamés au plus tôt en 1999.

Film, Son, Photo

Le directeur du CNA en vint alors aux trois champs d'activité du CNA: le film, la photographie et l'audio.

Le CNA est en passe de boucler la production d'une série de clips sur l'année culturelle, ces 20 clips culturels seront diffusés sous peu par «Télé Lëtzebuerg». Le directeur du CNA a en outre annoncé le soutien du CNA pour la production du film de Geneviève MERSCH «Iwer an eriw», qui n'est autre que la suite de l'excellent documentaire «Sentimental Journey». Au stade du développement: un ouvrage sur la filmographie luxembourgeoise, qui pourrait être édité aussi sur CD-Rom.

L'une des charges et responsabilités du CNA concerne le «dépôt légal» pour les oeuvres audiovisuelles. Le CNA a pour mission de garder et cataloguer toutes les oeuvres «image» et «son» produites au Grand-Duché de Luxembourg, ou en relation avec le pays. Mais comme la loi du

18 mai 1989 n'est pas précise sur le dépôt légal des productions «sonores» assurées par les différentes – et nouvelles radios luxembourgeoises –, une définition plus précise s'imposait. Le CNA vient d'élaborer un projet de règlement grand-ducal sur la question, qui sera soumis sous peu au Gouvernement.

«Mosaïque»: un programme de soutien pour les photographes

Troisième champ d'activité du Centre national de l'audiovisuel: la photographie. Dans ce contexte, le CNA vient de créer, sous le nom de «Mosaïque», un programme d'aide à la photographie. D'un montant annuel de 1,5 mio. de francs, cette aide s'adresse aux photographes et à des chercheurs ou des historiens de la photographie. Thème choisi: l'Europe. Cette aide concerne la création, mais aussi la diffusion de travaux inédits. Le programme débutera au courant de l'année, et le comité consultatif se réunira à Luxembourg le 27 et 28 juin.

Autre grand rendez-vous photographique en 1996: l'exposition «La Main de l'Homme – Une archéologie de l'ère industrielle» au hall Victor Hugo à LIMPERTSBERG (28 juillet au 15 septembre 1996).

Fonds de soutien: nouveau calendrier

M. Guy DOCKENDORF, Chargé de la Direction du Ministère de la Culture, et président du comité-directeur du Fonds de soutien à la production audiovisuelle – dont le secrétariat opère au sein du CNA –, présenta le nouveau calendrier concernant la remise des dossiers des auteurs et producteurs pour l'obtention d'une des trois aides possibles – l'aide à la production, à la distribution et à l'écriture. Voici les nouvelles dates limites pour la remise des dossiers:

- 14 juin 96 (décision à prévoir pour fin septembre);
- 6 novembre 96 (décision: fin janvier 97);
- 3 février 97 (décision fin avril 97);
- 5 mai 97 (décision fin juillet 97);
- 8 septembre 97 (décision fin novembre 97);
- 8 décembre 97 (décision fin février 98).

Le président du Fonds de soutien souligna que les décisions du comité-directeur seront dorénavant prises quatre fois par an, afin de rendre plus souple la gérance des projets et les processus de développement, de production et de distribution des différents films ou documentaires. Le budget pour les aides à la production audiovisuelle est fixé en 1996 à 70 millions de francs.

(LW, 3.5.)

«Financement des secteurs émergents» Une initiative d'investissement privé pour micro-entreprises

Dans le cadre de ses activités de coopération au développement, le Ministère des Affaires Étrangères a financé une étude de faisabilité sur le financement des secteurs émergents. L'étude est réalisée par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED).

La BANQUE INTERNATIONALE à LUXEMBOURG créera un fonds d'investissement privé qui investira dans des micro-institutions financières dans les pays en développement. A travers ce fonds, les micro-banques seront à même d'offrir des crédits à des taux plus avantageux aux micro-entreprises de ces pays.

A l'initiative de la CNUCED les secteurs privé et public réuniront pour la première fois des ressources financières pour un marché potentiel qui a été jusqu'ici ignoré par les marchés financiers internationaux.

Dans les mois à venir, le fonds prévoit d'investir un montant de 10 millions US \$ dans une douzaine de micro-banques en Amérique latine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou).

Sur une période de 5 ans, le fonds devra investir 100 millions US \$ dans plus ou moins 100 micro-banques en Afrique, Asie, Amérique latine et probablement dans les pays d'Europe orientale.

Le fonds sera administré par la BIL et contrôlé par l'IML. Il sera ouvert aux investisseurs institutionnels privés, comme par exemple des compagnies d'assurances, des fonds de pension, des banques. Il sera géré par une société de gestion spécialisée de premier choix, en charge de la sélection et du suivi de l'investissement.

Le fonds investira dans des obligations ou dans d'autres instruments de crédits à court ou moyen terme, émis par les micro-banques dans les pays en développement, comme par exemple des institutions privées, des sociétés financières ou des ONG spécialisées dans les crédits aux micro-entreprises.

Ce projet ouvrira aux micro-banques un accès direct au marché financier international, en vue d'augmenter le montant et de réduire les coûts des fonds disponibles pour les micro-entreprises dans les pays en développement.

Adapter le Conseil de l'Europe aux nouveaux défis

Le Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. POOS, a participé les 2 et 3 mai 1996 à la 98^e session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La réunion a été présidée par M. Niels Helveg PETERSEN, Ministre des Affaires Étrangères du Danemark.

Dans la soirée du 2 mai s'est tenue une session informelle consacrée au thème de «La Fédération de Russie au sein du Conseil de l'Europe». Cette réunion a été ouverte par M. Evguéni PRIMAKOV, Ministre des Affaires Étrangères de la Russie, qui a participé pour la première fois à la session ministérielle du Conseil de l'Europe, depuis l'adhésion de son pays, le 28 février dernier. M. PRIMAKOV a lancé un appel en faveur du soutien des pays membres du Conseil de l'Europe aux forces démocratiques en Russie: «La stabilité de l'Europe dépend de la stabilité en Russie.»

Lors de la session formelle du 3 mai, les Ministres ont examiné la question de la sécurité démocratique en Bosnie et Herzégovine et dans la région, ainsi que la mise en oeuvre des Accords de DAYTON, y compris le rôle et la responsabilité du Conseil de l'Europe. Les Ministres ont mis l'accent sur les aspects civils, notamment la question du respect des droits de l'homme, du retour des réfugiés et de la protection des minorités.

M. POOS a souligné que l'instauration d'institutions démocratiques et la mise en place d'un mécanisme efficace de protection des Droits de l'Homme sont des conditions indispensables au retour de la paix et de la stabilité en Bosnie et Herzégovine. M. POOS a rappelé que le Luxembourg allouera 250.000 dollars au fonds volontaire de l'OSCE pour l'organisation d'élections libres et équitables en Bosnie.

Les Ministres ont également discuté de l'adaptation du Conseil de l'Europe élargi à 39 membres, aux défis qui se posent, entre autres les répercussions sur les plans du budget et du personnel. Ils ont réitéré l'importance qu'ils attachent au plein respect des engagements pris par tous les États membres ainsi qu'au mécanisme de suivi. M. POOS a souligné que le maintien par tous les États membres de standards élevés en matière de démocratie et de droits de l'homme, a toujours été l'objectif et la raison d'être du Conseil de l'Europe, et devra le rester après l'élargissement.

Les Ministres ont adopté deux déclarations. A l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de presse, ils ont adopté une déclaration sur la protection des journalistes dans les situations de conflit et de tension.

Ils ont également adopté une déclaration sur les suites de la Campagne européenne de la jeunesse contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, lancée conformément au mandat défini en octobre 1993 à VIENNE par les Chefs d'État et de Gouvernement. Dans ce contexte, M. POOS a signalé que le Luxembourg a soutenu de façon constante la création d'un Observatoire sur le racisme et la xénophobie, commun au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne.

M. Alex BODRY à VENISE

Les 3 et 4 mai 1996, Monsieur Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du Territoire, a participé en tête d'une délégation luxembourgeoise au Conseil Informel des Ministres du développement du territoire et des politiques régionales à VENISE. Le thème du premier jour fut la politique régionale, qui a été analysée sous les aspects «efficacité, contrôle et simplification» et «biens culturels et fonds culturels». Le deuxième jour a porté sur le développement et l'avancement du Schéma de Développement de l'Espace communautaire et la présentation des deux études «Développement des villes et des régions métropolitaines» et «Valorisation soutenable du patrimoine des biens culturels».

"L'ASSOCIATION des MUTILÉS de GUERRE et des INVALIDES" a commémoré le 50^e Anniversaire de sa fondation, le 4 mai 1996

Cérémonie du Souvenir au Monument Grande-Duchesse CHARLOTTE, en présence du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER

Cinquante ans après sa fondation en 1946, l'Association luxembourgeoise des Mutilés de Guerre et des Invalides s'est souvenue d'origines difficiles entre toutes, quand, aux premiers mois d'un retour tardif dans la patrie libérée du joug nazi, il fallait donner l'appui à des membres dépourvus de pratiquement tout, mutilés ou invalides de guerre de surcroît.

Les bilans moral et physique qu'eurent à faire à la fin de la guerre les autorités publiques luxembourgeoises, comme les Associations et autres Amicales qui devaient naître, furent particulièrement douloureux: sur les jeunes enrôlés masculins, des années 1920 à 1927, concernés pour un nombre de 15.409, pas moins de 11.160 furent enrôlés de force au "Reichsarbeitsdienst" d'abord, à la "Wehrmacht" ensuite, alors que sur 13.373 jeunes filles luxembourgeoises concernées, 3.614 furent astreintes à "servir" au "Arbeits- ou Kriegshilfedienst".

2.572 morts et 96 autres portés disparus jusqu'au jour, soit 25,5% des enrôlés masculins ne devaient plus jamais revoir leur patrie; 3.510 réussirent à être réfractaires ou déserteurs des armées nazies.

1.551 autres, physiquement et psychologiquement souffrant, souvent gravement mutilés, rentrèrent bien des mois après les hostilités: 326 mutilés de guerre, 469 blessés graves et 756 gravement malades se trouvaient au nombre de ceux qui survécurent.

Soucieuse d'assurer à ses membres et camarades mutilés et invalides un appui matériel, complémentaire à celui assuré par les instances publiques, l'Association luxembourgeoise des Mutilés de Guerre et des Invalides devait se constituer dès le printemps 1946, à un moment, où le pays, meurt par la guerre et la bataille finale sur territoire national de nos Ardennes, les responsables de l'A.L.M.G.I. se firent inventifs.

Dès 1947 parut leur publication annuelle "Je maintiendrai", dans laquelle on reprenait, par le texte et l'image, l'odyssée vécue par les membres mutilés et invalides en particulier, apports historiques et témoignages d'une grande sincérité, d'une véracité à vous couper le souffle...

A côté des témoignages, les publications annuelles, très prisées et généreusement appuyées par des commerçants et autres entrepreneurs, finalement par des milliers de particuliers, offrirent des rédactions culturelles concernant l'histoire d'un nombre majeur de nos sites et contrées. Le bénéfice net de ces publications devait permettre un appui matériel direct à des membres souvent dépourvus: c'est ainsi qu'on assura l'encadrement de pommes de terre, l'acquisition de briquettes ou de coke pour le chauffage, de la literie, de la vaisselle... Des fonds complémentaires furent réunis par des cartes de membres, imprimées sur du carton... récupéré de carton-boîte à chaussures ou pantoufles... Belle ingéniosité, s'il en est, mais surtout engagement à fond et volonté indomptable d'aboutir... dans une approche altruiste.

Cinquante ans après, les responsables et autres membres s'en souviennent et la publication 1996 offre, parmi d'autres apports intéressants, une rétrospective par le texte et l'image, des deux libérations du Luxembourg, dissertation historique due à M. Roland GAUL, historien local et promoteur du Musée militaire de DIE-KIRCH. D'autres textes sont dus à Léon GERGES, "Une promenade le long de la Moselle", ou encore à l'histoire locale, dont des résumés sociologiques sur DIFFERDANGE, BIWER, ZITTIG, BLUMENTHAL, WILTZ ou encore LIMPERSBERG, d'autres finalement concernant l'Église plus que millénaire St. MICHEL à "Fëschmaart", la GYM en tant que société sportive et culturelles et d'autres encore.

Un historique...

Dès 1951, l'A.L.M.G.I. fit bénir son premier drapeau, sous présidence de M. Lucien DURY; se succédèrent à la présidence encore MM. Lucien FISCHBACH de 1951 à 1959, Charles BEFFORT à 1968, Roger FORETTE au 5 mai 1980, Raymond HENGESCH jusqu'en 1989, alors que M. Edmond MEYER préside aux destinées de l'association depuis 1992.

En 1963, le comité de l'A.L.M.G.I. fut en visite auprès du Couple grand-ducal héritier au Château de BETZDORF, alors que

des Congrès internationaux amenèrent responsables et membres à KAYSERBERG, LOCARNO, ASCONA, MILAN, AMSTERDAM et LA HAYE, WASSERBURG/Haut-Rhin et BRUXELLES, à NICE et STRASBOURG finalement.

... et un Anniversaire: 1996

La Journée commémorative du 50^e Anniversaire débuta par une cérémonie avec dépôt de fleurs au Monument Grande-Duchesse CHARLOTTE, Place de CLAIREFONTAINE, par M. le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Conseiller René OLLINGER, Ministère de la Force Publique: MM. Edmond MEYER, Président, et Nicolas SCHORTGEN, Président du Comité d'Organisation, dépôt qui s'opéra aux sons de la Sonnerie aux Morts, exécutée par l'Adj.-Major Johny SCHMIDT, Clairon de la Résistance; notons que M. Johny SCHMIDT s'est vu décerner récemment les Insignes de la Légion d'Honneur par Son Excellence M. l'Ambassadeur Jacques LECLERC, officiant au nom du Président de la République Française.

Le service eucharistique de commémoration en l'Église du Sacré-Coeur à LUXEMBOURG-Gare fut célébré par M. l'Abbé Pierre HENCKS, les portedrapeaux Michel SCHARTZ pour l'Association jubilaire, et Jean FETTES pour la Fédération des Combattants de moins de 20 Ans formant garde d'honneur. Patrick COLOMBO assura l'encadrement musical aux grandes orgues.

Dans son homélie, M. l'Abbé P. HENCKS félicita les membres de l'association de leur droiture et fidélité vis-à-vis de l'Église du Luxembourg, témoignage de solidarité, l'officiant exprimant les meilleurs vœux de santé aux membres survivants dans des rangs qui seraient plus clairsemés d'année en année. Insistant sur ce que les membres s'assuraient en aide et appui mutuels et altruistes, le prêtre rappela le souvenir de tous ceux qui n'eurent point la chance de retrouver une terre natale renée à la liberté et à l'indépendance. Depuis plus de 300 ans, la Consolatrice des Affligés appuyerait et protégerait la Patrie contre des fléaux majeurs ou répétés, la paix universelle restant l'objectif de tous.

C'est sur l'intonation de la «Heemecht» que se termina le service religieux. Réception et déjeuner collégial à l'Hôtel NOBILIS, en présence de MM. Nicolas KOOB, Président de l'Association luxembourgeoise des Déportés Politiques; Albert LAHYR, Président de l'Association des Anciens Légionnaires; Roger LINSTER pour l'UNION; Gaston JUNCK, Président des Anciens de TAMBOW; Jean WOLSFELD, Président

des INSOUJIS; Gaston WAGNER, Président des Combattants de moins de 20 Ans; Jim BOLMER, secrétaire général de la Fédération des Enrôlés de force Victimes du Nazisme; Lucien THILL, représentant l'Amical Albert UNGEHEUER; Henri THEIN, Vice-Président de l'A.L.M.G.I., Nicolas SCHORTGEN, Président à l'organisation remercia tous ceux qui contribuèrent efficacement à la réussite de cet anni-

versaire, point de départ encore pour maintenir une solidarité amicale qui a fait ses preuves, en 100 et 120 cas, sur un demi-siècle révolu.

Réunis en Assemblée annuelle ordinaire, les membres connurent les rapports d'usage, dont celui sur les activités et cet autre, sur les finances; une fois encore, le bilan, hautement positif, permettra l'appui à ceux qui en gardent besoin, 50 ans après...

Route de liaison entre l'échangeur HELFENT/BERTRANGE et la rue de l'Industrie à BERTRANGE

La nouvelle route a pour objet d'assurer la liaison entre le réseau de la Grande Voirie, la route de LONGWY et les zones industrielles de BERTRANGE et de STRASSEN.

En même temps, cette liaison est l'accès principal au dépôt des Ponts et Chaussées à BERTRANGE (rue du Chemin de fer) assurant l'entretien des autoroutes en service. La nouvelle route assurera donc une meilleure flexibilité et rapidité pour les interventions sur les autoroutes.

Le tronçon s'étend sur une longueur totale de 850 mètres, comprenant deux voies de circulation d'une largeur de 3,50 mètres chacune.

Un trottoir d'une largeur de 2 mètres est aménagé le long du tracé côté voies CFL.

Le carrefour entre la rue de l'Industrie et la route de liaison est exécuté en forme de rond-point avec un diamètre intérieur de 24 m. et un diamètre extérieur de 40 m. (Largeur anneau de circulation 6 + 2 m.)

Vu la présence d'une villa gallo-romaine à proximité du tracé de la route, les reconnaissances archéologiques nécessaires ont été effectuées avant le commencement des travaux.

- Coût total des travaux: 52,9 mio. (TTC)

Ceci se décompose comme suit:

Part État (Fonds des routes): 43,0 mio (TTC)

Part commune BERTRANGE (50% pour la participation au coût de construction du rond-point, génie-civil pour ré-

seaux, conduite d'eau et de gaz): 8,7 mio (TTC)

Part P & T: 1,2 mio (TTC)

- Maîtres d'ouvrage: Ministère des Travaux Publics Administration Communale de BERTRANGE

- Maître d'oeuvre: Administration des Ponts et Chaussées

- Bureau d'études: SCHROEDER & ASSOCIÉS

- Exécution des travaux: Entreprises CONSTANTINI & FILS de SCHIFF-LANGE

- Début des travaux: 16.01.1995

- Déblai/purges: 8.000 m³ (matériaux non réutilisables)

- Remblai: 15.000 m³ de 40/200 concassé de carrière

- Corps de chaussée: 70 cm HF 0/50
20 cm Grave-bitume
6 cm Enrobé 0/16 EF3
4 cm Splitmastix 0/12

- Réseaux: Renforcement du réseau d'eau potable de la commune de BERTRANGE par la pose d'une nouvelle conduite DN 300 (fonte ductile) longeant le tracé routier en vue du futur approvisionnement de la zone industrielle «BOURMICH».

Pose d'une conduite gaz (moyenne pression) et d'un multitubulaire P & T longeant le tracé servant pour le raccord de la zone industrielle projetée.



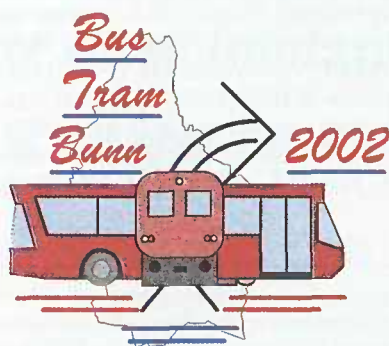
Le Ministre Robert GOEBBELS et ses collaborateurs au rond-point formant le carrefour entre la rue de l'Industrie et la route de liaison à LUXEMBOURG

* * *

Gestion du projet «Bus Tram Bunn 2002» et nature de l'exploitant du système de tram régional

Le projet «Bus Tram Bunn 2002» encadrant la mise en service d'un système de tram régional (BahnHybrid) entre actuellement dans sa phase active. L'État et la Ville de LUXEMBOURG se sont concertés pour élaborer un schéma de gestion du projet reposant sur l'institution de trois groupes de travail. Les groupes réunissent au niveau administratif, les experts dans le domaine des transports publics.

Le premier (groupe OF, Organisation et Financement) est chargé de mettre sur pied le montage juridique et financier du nouveau système. Par la même occasion, il proposera des modalités futures d'organisation, de financement et de répartition des recettes du réseau entier de transports en commun. L'une des tâches essentielles du groupe OF sera de définir les modalités de financement et d'exploitation du réseau BahnHybrid. Les discussions venant juste d'être entamées, aucune décision n'a encore été prise. Le groupe OF est formé dans un premier temps de délégués des instances politiques, à savoir de l'État et de la Ville de LUXEMBOURG. D'autres Communes et les CFL y seront associés au besoin.



Le second groupe de travail est chargé des aspects techniques du projet (groupe PIR, Planification et Réalisation). Il s'agit notamment de la définition du réseau et des lignes à desservir, du tracé des lignes nouvelles, du dessin des arrêts à construire, du matériel roulant, etc. Les contributions de la SNCFL comme seule société disposant de l'expérience technique dans les domaines de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de lignes et de matériel ferroviaires seront particulièrement importantes dans ce groupe. L'État et la Ville de LUXEMBOURG y sont également représentés.

Un troisième groupe (PTP, Promotion des Transports Publics) a pour mission de mieux faire valoir les bienfaits des transports en commun en général et du projet de tram régional en particulier auprès de la population. Au-delà des simples campagnes de publicité, le groupe s'occupera de l'information sur le suivi du projet. Il traitera par ailleurs les questions de service au client, car la qualité de service n'atteint souvent pas le niveau quantitatif de l'offre proprement dite. Le groupe PTP rassemble des délégués des quatre réseaux de transports en commun (CFL, RGTR, AVL, TICE). sont également invités à y participer la Confédération du Commerce, partenaire, intéressant pour nombre de mesures de promotion, et «l'Actionn öf-fentlechen Transport» (AÖT), qui représente les intérêts des clients du bus et du rail.

Les travaux des trois groupes sont coordonnés par un groupe de pilotage regroupant des fonctionnaires du Ministère des Transports, de la Ville de Luxembourg et de la SNCFL. Ils seront dirigés et surveillés par un comité d'accompagnement. Au-delà des organismes représentés dans les groupes de travail, toutes les instances politiques et administratives, les milieux professionnels et les groupes d'intérêts concernés par l'évolution du dossier «Bus Tram Bunn 2002» se joindront à ce comité.

Projet ORIKA «Orientatioun fir Kanner»



Le 3 mai, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES a visité les cours et les ateliers qui furent organisés dans le cadre du projet ORIKA «Orientatioun fir Kanner».

Madame le Ministre s'est informée sur le déroulement du projet qui a comme objectifs une orientation positive des élèves de la 6^e année d'études primaires, une sensibilisation pour les formations de l'enseignement secondaire technique et une coopération entre les instituteurs/trices et les professeurs de l'enseignement secondaire technique.

Mme HENNICOT-SCHOEPGES lors de sa visite au Lycée technique des Arts et Métiers à LUXEMBOURG

“Paix dans les Balkans”: Conférence Internationale sur la Paix, la Sécurité et le Développement, à LUXEMBOURG, du 5 au 7 mai 1996

«La tâche est immense, car il faut non seulement reconstruire toute une région, mais il faut encore restaurer la paix dans le coeur des populations. Si les combattants de hier acceptent de se tendre la main, ce sont des générations d'hommes et de femmes et d'enfants qui en recevront la reconnaissance. Car il n'y a pas plus belle récompense pour un peuple que la paix!»

C'est en ces termes que le Secrétaire général des Nations Unies Boutros BOU-TROS GHALI s'est adressé dans un message à la quarantaine d'anciens combattants qui participèrent, sous l'égide de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, sur invitation du Vice-Président fédéral et ancien Ministre luxembourgeois Emile KRIEPS, avec l'appui du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et du Gouvernement luxembourgeois, dont essentiellement le Ministre Alex BODRY et le Secrétaire d'État Georges WOHLFART, à la Conférence mondiale annuelle, du 5 au 7 mai 1996, à LUXEMBOURG cette année.

C'est sous présidence de MM. Björn EGGE et Emile KRIEPS que les travaux du congrès se sont déroulés à KIRCHBERG, les invités des Balkans étant les plus entendus en leur sentir et avis.

Les échanges avaient comme visée de «mieux comprendre les perceptions et les aspirations des uns et des autres, examiner l'action à mener ensemble pour répondre aux besoins et aux souhaits des peuples de la région des Balkans»; tel fut notamment l'idée maîtresse à l'exposé de Björn EGGE, une tâche dont le Ministre honoraire Emile KRIEPS a parfaitement mesuré la difficulté en faisant remarquer que tout le monde s'accorde pour vouloir la paix, le retour des réfugiés, la reconstruction des innombrables ruines physiques et morales, «mais dès que l'on ouvre le dossier du passé, les points de vue et les approches divergent essentiellement.»

Le Ministre Alex BODRY, au demeurant, a lui aussi reconnu la complexité et les difficultés de la «tâche», en faisant notamment état du trop profond manque de confiance des trois parties en lice sur le terrain, entendons Serbes, Bosniaques et Croates. Ce serait, conclut le Ministre BODRY, un état de fait qu'il faudrait changer essentiellement et définitivement «si, de l'état d'absence de guerre, on voulait aborder



Le Président de la FMAC, Björn EGGE, avec à ses côtés le Ministre de la Force publique Alex BODRY et le Colonel hon. Emile KRIEPS, Président



Le Colonel hon. Emile KRIEPS pendant son allocution

une ère de véritable paix», un changement vital, rapide et stable pouvant garantir le retour souhaité par de nombreux réfugiés.

La reconstruction matérielle serait un facteur important, mais il faudrait veiller surtout encore à ce que les quelque 200.000 anciens combattants et protagonistes dans

les Balkans ne «constituent pas une armée de chômeurs», en fin de compte. Un effort sincère et véritable des parties et de leurs adpetes serait indispensable, les forces militaires d'ordre, européennes ou américaines, n'étant pas prévues «en présence perpétuelle», l'aide de l'extérieur en ressources diverses, elle non plus, n'étant point illimitée.

Les conférenciers

Au nombre des conférenciers figuraient le délégué de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération Peter ARBENZ, le représentant du Conseil de l'Europe Michel FLUCKIGER, finalement le Général français Michel COT, ancien commandant des troupes ONU-unités de protection et d'ordre.

Michel FLUCKIGER fit remarquer que les domaines de compétence et d'actions du Conseil de l'Europe se verraient grandement étendus sinon multipliés, des faits de l'écroulement du Mur de BERLIN, comme de l'ouverture politique opérée pour les pays de l'Est, dont serait issue une libéralisation qu'il s'agirait «d'apprendre à vivre»; protecteur de la paix et garant des Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe devrait lui-même s'adapter à des données nouvelles et agir dans une situation foncièrement changée.

Par ailleurs, il s'agirait de trouver «un instrument pouvant ultérieurement faire éviter toute recrudescence conflictuelle, la prévention s'avérant être le meilleur des moyens; au retour des réfugiés, de nouveaux problèmes seraient à résoudre dans les meilleurs délais, avec une chance certaine pour le status-quo durable...»

Le Général français COT ne mâcha pas ses mots, en exposant que dès 1986, des Serbes auraient projeté et planifié la guerre qui s'abattit en fléau en juin 1991, «véritable construction politique et belliqueuse», d'autres partis s'étant rendus coupables par après, les tendances nationalistes serbes toutefois restant «les faits condamnables en premier, en définitive.»

COT, ancien combattant d'Algérie, — se qualifiant soi-même «ancien vétéran de la paix et de la guerre» — critiqua acerbement la diplomatie internationale, où, sciemment et intentionnellement, «on n'aurait pas fait preuve d'une réelle volonté de paix. Les accords de DAYTON constitueraient un mauvais arrangement pour une paix durable, signé finalement et uniquement pour ne pas avoir dû être mis en tombe précocement.»

Le Général termina sur des critiques personnelles et des doutes quant au rôle des États-Unis d'Amérique dans les Balkans, «les Américains ne devant pas être présentés comme les sauveurs et l'ONU comme perdant. Les Américains seraient intervenus seulement au moment où une large détente fut déjà perceptible, évidente, leur mérite particulier se limitant au fait d'avoir coopéré à éviter une extension belliqueuse en Macédonie, comme à la zone OTAN gréco-turque.» Le Général termina sur différentes considérations relatives aux élections qui auraient lieu en septembre prochain, le concept ad hoc élaboré ne correspondant par ailleurs pas aux exigences démocratiques. L'ancien Ministre Emile KRIEPS, Vice-Président, releva fortement certains propos et quelques considérations personnelles du Général COT, plaçant la coopération américaine dans un bien meilleur contexte, plus juste, plus équitable.

On notera que les congressistes furent les hôtes du Premier Ministre à un dîner officiel, pendant lequel Monsieur le Ministre Marc FISCHBACH prit la parole pour qualifier les travaux de la conférence comme une analyse complémentaire judicieuse, apport aux efforts multiples consentis pour rétablir une paix durable dans les Balkans.

Communiqué final

Ci-après, nous tenons à publier la résolution finale de la Conférence:

1. Les principes à suivre et les dispositions à prendre pour la paix, la sécurité et le développement dans les Balkans, et la contribution de la Fédéra-

tion mondiale des Anciens Combattants (FMAC), ont fait l'objet de la Conférence internationale qui s'est tenue à LUXEMBOURG du 5 au 7 mai 1996, à l'invitation du Gouvernement du LUXEMBOURG et sous le Haut Patronage de S.A.R. le GRAND-DUC.

2. Les représentants des organisations d'anciens combattants et victimes de la guerre des pays suivants y ont pris part: ALBANIE, AUTRICHE, BOSNIE-HERZÉGOVINE (Fédération et République Srpska), BULGARIE, GRÈCE, HONGRIE, ITALIE, République de MACÉDOINE (FYROM), ROUMANIE, SLOVÉNIE, TURQUIE et République Fédérale de YOUgoslavie.

3. Le Président de la FMAC, Général Björn EGGE, le Vice-Président, Lt.-Col. Emile KRIEPS, et M. Alex BODRY, Ministre de la Force publique, ont pris la parole au cours de la séance d'ouverture qui a également comporté la lecture du message de soutien adressé à la conférence par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros BOUTROS-GHALI.

4. M. Peter ARBENZ, représentant M. Flavio COTTI, Président en exercice de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), et M. Michel FLUCKIGER, Conseiller spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Daniel TARCHYS, ont fait des exposés sur les activités et les perspectives de leurs organisations respectives en ce qui concerne la région des Balkans. Le Général Michel COT, ancien chef de la FORPRONU en YOUgoslavie, a ensuite fait part de ses perceptions et de son analyse au sujet du conflit dans l'ex-YOUGOSLAVIE et de la mise en oeuvre de l'Accord de DAYTON.

5. A la suite de ces exposés et après un large échange de vues, les participants ont exprimé leur ferme soutien à l'Accord de DAYTON, et leur détermination d'oeuvrer pour son respect.

6. Ils ont estimé, à cet égard, que la pleine application de cet Accord nécessite impérativement que soient remplies les conditions suivantes:

— Il doit conduire à un État de BOSNIE-HERZÉGOVINE, multi-ethnique, multi-culturel et multi-confessionnel, dans des frontières internationalement reconnues et dans le plein respect des droits de tous les peuples concernés.

— Tous les accusés de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité doivent être traduits devant les tribunaux compétents.

— Les élections prévues par l'Accord doivent, conformément à ce dernier, se dérouler de façon démocratique, libre et équitable, ce qui implique que la liberté de circulation, la liberté des médias, la liberté d'association doivent être pleinement assurées. Cela implique également la stricte application des dispositions de l'Annexe 7 de l'Accord, portant sur les réfugiés, les personnes déplacées et leur retour, et que les conditions d'éligibilité soient clairement précisées dans le cadre de l'article III de l'Annexe 3 de l'Accord, concernant les élections.

7. Les Associations d'anciens combattants de la BOSNIE-HERZÉGOVINE (Fédération et République Srpska) ont encouragé la Fédération mondiale des Anciens Combattants à envoyer des observateurs aux élections, ainsi que le prévoient les dispositions de l'Annexe 3.

8. Les participants ont exprimé leur préoccupation au sujet du sort des personnes portées disparues et ont insisté sur la nécessité de porter une attention particulière à cette question, dans le cadre de l'article V de l'Annexe 7 de l'Accord.

9. Ils ont également exprimé leur profonde émotion devant les tragédies quotidiennes provoquées par les mines antipersonnel, et demandé avec force que les dispositions de l'article IV de l'Annexe I A de l'Accord au sujet du déminage soient appliquées d'urgence, et qu'elles bénéficient d'une large aide internationale.

10. Les participants ont souligné l'importance et l'urgence des mesures devant permettre la réadaptation des invalides et des victimes de la guerre dans les pays de l'ex-YOUGOSLAVIE, le reclassement des militaires démobilisés, la reconstruction et le développement de l'économie et la création d'emplois. Ils ont préconisé que les liens de coopération soient établis et développés entre les Associations d'anciens combattants et de victimes de la guerre dans les pays de l'ex-YOUGOSLAVIE, et les institutions et organismes qui s'occupent de ces problèmes, et qu'il soit fait appel à l'expérience dans ce domaine de la Fédération mondiale des Anciens Combattants.

11. Abordant le problème de la paix, de la sécurité et du développement dans l'ensemble de la péninsule balkanique, les participants ont rappelé les principes généraux qui devaient être observés à cet égard:

— La reconnaissance par chaque État de la région de tous les autres États de la région, et l'établissement des

relations diplomatiques qui en découlent.

- Le rejet de toutes les formes de nationalisme qui conduisent à la notion de «Grand État», à l'ethnocentrisme, à la xénophobie, à l'intolérance envers les minorités.
 - Le plein respect des principes de la Charte des Nations Unies, de la Charte internationale des Droits de l'Homme, et de l'Acte final d'HELSINKI, pour progresser dans le développement démocratique et social.
 - L'établissement de dispositions assurant la paix et la sécurité de tous les pays de la région, par des traités bilatéraux et multilatéraux, par la réduction réciproque des armements classiques, la dénucléarisation de la région, et l'interdiction de l'emploi des autres armes de destruction massive.
12. En ce qui concerne les modalités de la coopération entre les États de la région, il convient d'étendre la coopération bilatérale qui doit porter sur tous les domaines d'activité, et notamment, en ce qui concerne les relations économiques et commerciales, par la signature de contrats bilatéraux.
13. Il convient également de développer la coopération multilatérale qui doit s'inscrire dans le cadre de l'Europe, et en particulier dans celui de l'Union Européenne. C'est notamment dans ce cadre que se pose le problème de l'aide à apporter aux victimes de la guerre. En plus des problèmes de sécurité, la coopération doit porter sur toutes les activités évoquées au paragraphe 12 ci-dessus. Elle peut s'exercer notamment par des réunions régulières des Ministres des Affaires étrangères ou d'autres départements ministériels, et par la coopération, au niveau de la région, d'organes, d'organismes et d'associations.
14. Dans ce contexte, l'on pourrait envisager une conférence réunissant les autorités de toutes les religions pour examiner leur contribution à l'établissement de la confiance et de la compréhension dans la région, et en particulier le plein respect de la liberté de religion et de tous les lieux de culte.
15. Examinant l'action des Associations membres de la FMAC dans les Balkans, les participants ont souligné que cette action peut être particulièrement importante en s'inspirant de l'exemple des activités poursuivies par les Associations d'Anciens Combattants, notamment au cours des premières années d'existence de la FMAC, pour surmonter les sentiments de haine et les désirs de vengeance et établir une

coopération constructive dans l'intérêt mutuel.

16. De manière générale, l'action des associations membres dans les Balkans doit contribuer, dans leurs pays respectifs, à promouvoir le respect des principes généraux et les modalités de coopération évoqués ci-dessus, et favoriser le développement d'un climat de confiance.
17. Dans les domaines particuliers, l'action devrait concerner les points suivants:
- Établir clairement, notamment dans les pays nouveaux, les statuts et les droits des anciens combattants et des victimes de la guerre, conformément au document sur les «Principes directeurs des droits fondamentaux des Anciens Combattants et des Victimes de la Guerre», ainsi qu'aux autres recommandations adoptées par la 6^{ème} Conférence internationale sur la Législation des anciens combattants et des victimes de la guerre de la FMAC, tenue à LISBONNE en mars 1994.
 - Faciliter la réadaptation de tous les invalides et victimes de la guerre dans les Balkans, en particulier dans les pays de l'ex-YOUGOSLAVIE, et leur réinsertion dans leurs collectivités respectives, en les faisant bénéficier de l'expérience des associations dans ce domaine, en entreprenant les démarches nécessaires auprès des organismes et des organes compétents, et en encourageant

les études et la mise au point de programmes à cet effet, en particulier en ce qui concerne la formation du personnel nécessaire.

- Préparer et participer au Colloque sur les troubles psychosociaux de la guerre, préconisé par la résolution adoptée, à ce sujet, par la 54^{ème} réunion du Conseil général de la FMAC.
 - Contribuer à l'amélioration du sort des réfugiés dans le sens préconisé par la Résolution adoptée à ce sujet par la 54^{ème} réunion du Conseil général de la FMAC.
18. En conclusion de la Conférence, les participants ont adressé leurs chaleureux remerciements au Gouvernement du LUXEMBOURG et aux Associations membres luxembourgeoises. Ils se sont félicités de l'atmosphère de dialogue et de compréhension constructive dans laquelle se sont déroulés les débats, en dépit des plaies encore ouvertes des conflits récents.
19. Ils ont affirmé leur détermination d'oeuvrer auprès de l'opinion publique et des Gouvernements dans leurs pays respectifs pour que soient traduits dans la réalité les recommandations énoncées dans ce communiqué, et qui ont reçu leur accord unanime.
20. Ils ont demandé que les conclusions de la Conférence soient largement diffusées par la FMAC, afin qu'elles bénéficient du soutien le plus grand de la communauté internationale.

Visite luxembourgeoise en Thaïlande et en Inde

S.A.R. le Grand-Duc Héritier et M. le Secrétaire d'État se sont rendus du 5 au 7 mai 1996 en Thaïlande pour assister à l'ouverture de l'exposition «Photographers from Luxembourg» qui a séjourné à BANGKOK du 6 au 12 mai 1996, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté le Roi Bhumibol ADULYADEJ.

Par ailleurs, M. le Secrétaire d'État a inauguré une station d'épuration à SUNGNOEN. Cette station a été construite dans le cadre d'un projet de la coopération luxembourgeoise au développement en Thaïlande. Un bureau d'études luxembourgeois a élaboré les plans y relatifs et a surveillé les travaux sur place, sous mandat du Ministère des Affaires étrangères.

D'autre part, M. WOHLFART a signé avec le Ministre des Affaires étrangères thaïlandais un accord de non double imposition, instrument légal indispensable au développement des relations économiques bilatérales.

Suite à la visite en Thaïlande, M. le Secrétaire d'État s'est rendu du 8 au 11 mai 1996 en Inde, dans le cadre d'une mission de suivi. M. WOHLFART a séjourné à NEW DELHI et à BOMBAY (Mumbai) où il a procédé, d'une part à la nomination d'un Trade Officer – personnalité indienne qui s'occupera dorénavant des intérêts économiques et commerciaux luxembourgeois dans la capitale indienne – et a rencontré, d'autre part, le Chief Ministre de l'État du Maharashtra ainsi que les représentants d'organisations patronales et commerciales de BOMBAY.

L'objectif de ces entrevues consiste à tisser des liens économiques plus approfondis entre les deux pays.

Le 14 mai 1996, M. le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération a tenu une conférence de presse sur les résultats de cette mission de promotion économique en Thaïlande et en Inde.

Wiederaufbauarbeiten des Internationalen Arbeitsamtes in Bosnien-Herzegowina



MM. JUNCKER et SCHARRENBROICH signent la Convention concernant la cellule d'appui à SARAJEVO.

Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État, a reçu le 6 mai 1996 au Ministère du Travail et de l'Emploi, Monsieur Heribert SCHARRENBROICH, Directeur du bureau régional pour l'Europe auprès du Bureau International du Travail en vue de la signature de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Bureau International du Travail rela-

tif à l'installation d'une cellule d'appui à SARAJEVO.

Die luxemburgische Regierung fördert die Wiederaufbauarbeit des Internationalen Arbeitsamtes (IAA) in Bosnien-Herzegowina mit 220.000 US \$. Dadurch wird es dem IAA möglich, ein Koordinierungsbüro für diverse Beschäftigungsprojekte und sozialpolitische Programme einzurichten. Das

IAA hat umfangreiche beschäftigungspolitische Projekte erarbeitet, für deren Förderung durch Weltbank, Europäische Union und andere Geberländer gute Aussichten bestehen.

Darüber haben heute der Luxemburgische Regierungschef und Arbeitsminister, Jean-Claude JUNCKER, und der Europadirektor des IAA, Heribert SCHARRENBROICH, in Luxemburg einen Vertrag unterzeichnet. Die Förderung war auf der Brüsseler Geberkonferenz für Bosnien-Herzegowina am 12.4.1996 zwischen Staatssekretär WOHLFART und SCHARRENBROICH vereinbart worden.

IAA-Direktor SCHARRENBROICH: «Der Frieden ist brüchig. Die Flüchtlinge werden nur zurückkehren, wenn die 80%ige Arbeitslosigkeit spürbar gesenkt wird. Das IAA will deshalb vor allem bei der Beschäftigungspolitik und bei der Reintegration von entlassenen Soldaten in den Wirtschaftsprozess seine großen Erfahrungen einbringen, die es gerade in Nachkriegssituationen in zahlreichen Ländern gesammelt hat. Durch das luxemburger Projekt kommen wir in die Lage, vor Ort die Arbeit zu koordinieren und die Wiederaufbauarbeit zu forcieren. Die Menschen müssen endlich spüren, daß es wieder Arbeit gibt.»

Das Koordinierungsbüro wird ab heute in voller Besetzung (2 Personen) arbeiten und am gleichen Tage vom Verantwortlichen des luxemburgischen Außenministeriums, in SARAJEWO besucht. Die durch das Büro ermöglichte task force zur Koordinierung der beschäftigungspolitischen Projekte der verschiedenen Geldgeber beginnt am 14.5. mit ihrer Arbeit unter Leitung des IAA.

IFOR II remplace IFOR I

Le 6 mai 1996, le deuxième contingent luxembourgeois IFOR II a quitté la caserne du HERRENBERG pour être déployé en ex-Yougoslavie dans le cadre de la force de mise en oeuvre du plan de paix. Une cérémonie d'adieu fut organisée en présence des membres des familles des militaires.

De même, une cérémonie d'accueil fut prévue, le 7 mai 1996, à l'occasion du retour du premier contingent luxembourgeois IFOR I.

Le deuxième contingent luxembourgeois IFOR II



L'UEO et la projection de la sécurité européenne

M.M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères, et Alex BODRY, Ministre de la Force publique, ont participé à la réunion ministérielle du Conseil de l'UEO qui s'est tenue le 7 mai 1996 à BIRMINGHAM.

Cette session s'est tenue dans un contexte marqué par l'ouverture de la Conférence intergouvernementale, la poursuite des réflexions et des travaux au sein de l'Alliance atlantique sur, d'une part, la mise en oeuvre des décisions des Chefs d'État et de Gouvernement prises lors du Sommet de BRUXELLES en janvier 1994, et d'autre part, l'adaptation des structures de l'alliance ainsi que par la perspective de l'élargissement des différentes institutions européennes et de l'OTAN.

A l'issue de leur réunion à BIRMINGHAM, les Ministres des États membres ont approuvé une déclaration qui rappelle leur engagement en faveur d'une véritable identité européenne de sécurité et de défense fondée sur des capacités militaires efficaces qui permettraient aux Européens d'assumer des responsabilités accrues pour la sécurité en Europe et au-delà de ses frontières.

Les Ministres ont accueilli avec satisfaction les efforts accomplis pour le renforcement de la capacité opérationnelle de l'UEO. Ils ont souligné la nécessité du développement des relations de l'UEO avec l'UE et avec l'OTAN. Ils se sont félicités des progrès du développement, au sein de l'OTAN, du concept des groupes

des forces interarmées multinationales (GFIM).

Dans ses interventions, M. POOS a exprimé sa conviction que l'UE devrait se doter d'une politique de défense commune crédible et efficace et que tout progrès dans les domaines de la sécurité et de la défense contribuera à l'irréversibilité du processus d'intégration européenne.

Un des principaux moyens à mettre en oeuvre dans ce contexte consiste dans un rapprochement institutionnel graduel entre l'UE et l'UEO. Ce processus ne saurait souffrir d'être suspendu en attendant la ratification des résultats de la CIG. Ce serait régresser que de ne pas progresser dans les deux ou trois prochaines années. Par ailleurs, la volonté politique commune devra tendre à prévenir les crises plutôt qu'à devoir les gérer et les résoudre.

M. BODRY a mis l'accent sur les enseignements préliminaires à tirer des expériences des forces européennes dans les opérations de gestion de la crise en ex-Yougoslavie.

Il s'est félicité du succès de la mission qui a assuré l'embargo sur le Danube et des progrès récents dans l'exécution de la mission de police à MOSTAR. A relever dans ce contexte que le Luxembourg a contribué à ces deux opérations en mettant à la disposition de l'UEO des fonctionnaires de l'administration des douanes et de la police.

M. BODRY a par ailleurs insisté sur la nécessité de créer à l'UEO un système fi-

nancier cohérent pour permettre des réactions militaires rapides en cas de crise.

En marge de la réunion des ministres: Le Luxembourg complète formellement son adhésion à l'Eurocorps

En marge de la réunion des Ministres des Affaires Étrangères et de la Défense de l'UEO, le Colonel Michel GRETSCH, Commandant de l'Armée du Grand-Duché de Luxembourg, en présence des chefs d'état-major des forces armées des autres quatre États participant au Corps européen, - l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et la France -, a signé le 7 mai 1996, les cinq directives données jusqu'à ce jour au général commandant le Corps.

Par cet acte, les procédures d'adhésion du Luxembourg au Corps européen ont été formellement complétées et enregistrées par le Comité commun que forment les Chefs d'état-major avec les Directeurs politiques des Ministères des Affaires Étrangères des États participants. Dorénavant, le commandant de l'Armée et le Directeur politique luxembourgeois siègeront de plein droit au sein de ce Comité commun chargé de mettre en oeuvre les décisions des Gouvernements concernant le fonctionnement et l'emploi du Corps.

Le Grand-Duché de LUXEMBOURG participera au Corps européen avec une compagnie de reconnaissance d'un effectif de 180 militaires, unité équipée de véhicules légers blindés. Pour des raisons d'ordre pratique, cette compagnie sera intégrée dans la division mécanisée belge, rattachée au Corps européen.

Vétérans US reçus au Palais

Le 7 mai 1996, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience une délégation des vétérans US de la bataille des Ardennes au Palais grand-ducal.

S.A.R. le GRAND-DUC entouré des membres de la délégation des Vétérans US





Audience au Palais pour les responsables de «Luxembourg-Ville Européenne de la Culture»

Le 7 mai, Leurs Altesses le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience une délégation de l'a.s.b.l. «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture» et de ses sponsors principaux, au Palais grand-ducal.

LLAA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE et la délégation de «LUXEMBOURG - Ville Européenne de la Culture»

51^e Anniversaire de l'Armistice en Europe



Dépôt de fleurs au Monument de la Solidarité Nationale...



Le 8 mai 1996, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations-Unies a organisé comme chaque année la Journée Commémorative de l'Armistice en Europe.

Le programme de la Journée a été le suivant:

Messe basse en l'église St-Michel;

Dépôt de fleurs aux Monuments et Cimetières Alliés:

Monument de la Solidarité Nationale;

Cimetière Notre-Dame (Mausolée du Légionnaire luxembourgeois inconnu et tombe du Commandant Rudy ENSCH);

Cimetière de HOLLERICH (Tombe des aviateurs britanniques);

Cimetière Militaire américain à HAMM (Tombe du général G. Patton);

Monument du Souvenir (Gëlle Fra);

Monument Winston CHURCHILL;

Monument de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte;

Cimetière de LALLANGE au Monument aux Morts Soviétiques.

... au Monument du Souvenir (Gëlle Fra)...

*.. au Monument de S.A.R.
Madame la Grande-Duchesse
CHARLOTTE...*



*... et au Monument Winston
CHURCHILL en présence de M.
Alex BODRY, Ministre de la Force
Publique et de Monsieur l'Ambas-
sadeur J.N. ELAM, Royaume Uni*

Rencontre POOS-Perez de CUELLAR

M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, a reçu le 8 mai 1996, M.

Javier Perez de CUELLAR, ancien secrétaire général de l'ONU.

À cette occasion, MM. POOS et Perez de CUELLAR ont examiné les principales questions d'actualité, notamment la situa-

tion au Liban à la suite des événements récents, le processus de paix au Moyen-Orient, la situation en ex-Yougoslavie, l'avenir de l'ONU ainsi que le développement des relations entre le Luxembourg et le Pérou.

Message de Madame Mady DELVAUX-STEHRER, Ministre des Transports, à l'occasion de la présentation à la presse, le 9 mai 1996, de la campagne de sensibilisation routière «... Voll do?»

La consommation de l'alcool est bien enracinée dans nos traditions occidentales; les boissons alcoolisées agrémentent la convivialité, accompagnent nos repas et sont censées atténuer le stress professionnel en fin de journée. Consommé modérément et occasionnellement l'alcool peut procurer des plaisirs sans nuire à la santé. Par contre, les abus tout comme une consommation régulière, abondante d'alcool sont responsables de problèmes familiaux, de maladies, d'accidents de la route.

L'alcool au volant continue de représenter la deuxième cause des accidents mortels de la circulation; 25% de l'ensemble des accidents sont attribués à l'éthylisme, taux qui se multiplie de nuit et lors des fins de semaine. Plus de la moitié des affaires judiciaires ayant trait à la délinquance routière concernent l'alcool, et souvent l'alcoolémie à punir est plus proche du taux de 2‰ que de 0,8‰; d'ailleurs, plus de trois quarts des interdictions de conduire prononcées par les tribunaux sanctionnent l'alcool au volant.

Médecins et responsables de la circulation routière se montrent de plus en plus préoccupés par un autre phénomène qui s'avère souvent fatal: les drogues au volant et la conduite sous l'emprise de médicaments.

C'est par conséquent à dessein que le Ministère des Transports a opté pour le triple thème de l'alcool, des stupéfiants et des médicaments comme sujet de sa nouvelle campagne de sensibilisation «... Voll do?»

Les dispositions légales concernant plus particulièrement la lutte contre l'alcool au volant ont été actualisées par la loi du 1^{er} juillet 1992 en vue d'élargir le spectre des circonstances dans lesquelles un dépistage de l'alcoolémie est autorisé et de permettre le recours aux moyens modernes de détermination de la concentration d'alcool dans le sang et dans l'air expiré.

Par contre, le Gouvernement n'a pas voulu suivre l'exemple des législateurs de plusieurs pays européens ayant abaissé le seuil de l'alcoolémie prohibée de 0,8‰ à 0,5‰; il estime en effet que la relative permissivité des taux légaux actuels n'a pas jusqu'à présent permis d'enrayer la fréquence des alcoolémies prohibées;

abaisser le seuil légal de 0,8‰ à 0,5‰ reviendrait à gonfler le nombre des affaires pénales par des cas d'ébriété relativement bénins au détriment d'une évacuation suffisamment rapide des ivresses réellement graves que la loi interdit déjà à l'heure actuelle.

Ceci ne doit pourtant pas faire confondre cette approche réaliste avec une attitude laxiste vis-à-vis de l'alcool au volant. En fait il n'en est rien! La Gendarmerie et la Police viennent de s'équiper d'éthylomètres permettant de désormais remplacer la fastidieuse procédure de la prise de sang par un dépistage sur place légalement reconnu et autorisant par ailleurs les parquets à ordonner des opérations préventives avec des contrôles systématiques de l'alcoolémie, même en l'absence de signes d'ivresse ou d'accident de la circulation.

Consommation de drogues et de médicaments qui peuvent rendre la conduite dangereuse, constituent un autre facteur d'insécurité largement sous-estimé dans les statistiques, parce que les moyens de dépistage sont beaucoup moins développés et fiables qu'en relation avec l'éthylisme.

Même si le rapport de la Commission parlementaire des stupéfiants du 18 mars 1996 sur les orientations nouvelles de la lutte contre la toxicomanie est muet sur les incidences de la consommation de drogues sur la sécurité routière, il est à craindre qu'à l'instar de ce qu'admettent des études étrangères la conduite sous l'influence de drogues ne soit responsable chaque année de plusieurs accidents mortels et de dizaines d'autres accidents faisant «seulement» des dégâts corporels ou matériels. Une enquête menée récemment par des médecins allemands a conclu à la présence de drogues ou de médicaments dans non moins de 14% des 660 échantillons sanguins soumis à l'analyse. Une autre étude effectuée par des chercheurs de l'Université de Munich a fait découvrir du cannabis dans un quart des prélèvements sanguins effectués sur 1.300 chauffeurs s'étant rendus coupables d'un délit routier.

Le Ministère de la Santé estime qu'environ 10% de la population adulte doit consommer régulièrement des médicaments.

L'habitude de la consommation conduit de plus en plus à considérer les médicaments comme produits banaux devenus des articles de consommation courante. Or, le mélange entre eux ou avec des boissons alcoolisées peut s'avérer très dangereux, notamment lorsque l'intéressé doit reprendre le volant.

Après plusieurs campagnes de sensibilisation qui ont eu pour thème l'excès de vitesse et qui ont appelé à la prudence et à la modération, en s'adressant en particulier aux jeunes, il nous a paru indiqué de rééditer le sujet de l'alcool, des drogues, des médicaments. Les quelques données statistiques mentionnées confirment le bien-fondé de notre démarche.

Un jeu de mot aisément compréhensible, combiné à l'image déformée des conséquences auxquelles le conducteur fautif doit s'attendre: procès-verbal, amende, interdiction de conduire.

L'organisation de la campagne réunit de nouveau autour du Ministère des Transports l'Association des Compagnies d'Assurances, la Sécurité Routière et l'Automobile Club ainsi que la Gendarmerie et la Police.

La campagne comporte le traditionnel affichage le long du réseau routier et dans les édifices publics. Le message de la campagne sera diffusé par la voie de la presse écrite et radiophonique. Un spot cinématographique a été conçu pour les salles de cinéma et pourra également être repris par le programme de télévision luxembourgeois ayant bien voulu s'associer à la campagne. Un dépliant avec les informations essentielles sur le sujet de la campagne a été édité.

La conception et l'exécution de la campagne ont été confiées à l'agence «TIRAMISU».

La Sécurité Routière a pris à sa charge les frais de l'affichage. L'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) a accordé un soutien financier substantiel à la campagne. L'Automobile Club a été d'accord pour mettre à disposition les pages de son périodique Auto-Touring pour diffuser le contenu dudit dépliant.

La campagne qui débutera le 11 mai 1996 sera accompagnée par un renforcement des

contrôles routiers surtout de nuit et pendant les fins de semaines qui s'étireront jusqu'aux départs pour les vacances d'été.

Ces contrôles permettront pour la première fois d'utiliser à un échelon plus important les nouveaux éthylomètres que les forces de l'ordre viennent d'acquérir. Il est rappelé que tout conducteur a le droit de demander une contre-preuve par prise de sang, s'il a des doutes sur le fonctionnement exact de cet appareil. Les fonctionnaires de la Gendarmerie et de la Police ont été sensibilisés sur les buts exacts de la campagne par un briefing interne spécial; ils remettront aux chauffeurs contrôlés le dépliant édité dans le cadre de la campagne.

La Sécurité Routière met à disposition son stand dans les halls de la FIL pendant la foire de printemps du 9 au 17 mai. Ce sera une première occasion de diffuser le dépliant de la campagne à un grand public. Les intéressés auront de même l'occasion de vérifier eux-mêmes leur taux d'alcoolémie avant de quitter la Foire, grâce à un éthylotest disponible au stand de la Sécurité Routière.

Conscient du fait que la consommation d'alcool est difficile à dissocier des festivités populaires entourant la Fête Nationale du 23 juin, le Ministère des Transports a par ailleurs décidé de prolonger les horaires des transports publics jusqu'à 2.00 heures de la nuit du 22 au 23 juin. Le



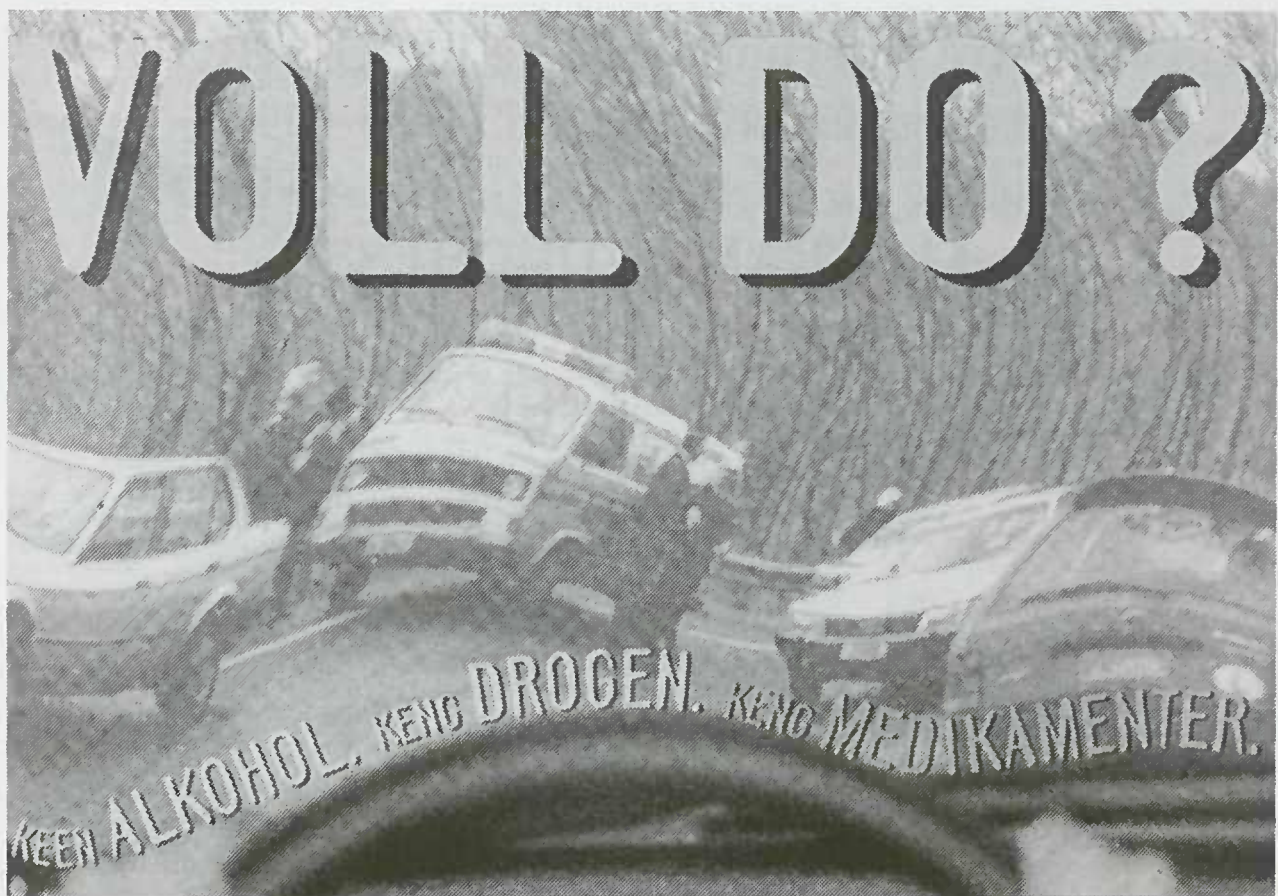
Mme DELVAUX, entourée du Lt.Col. Marc ZOVILE et du Directeur Paul SCHMIT, présente la nouvelle campagne de sensibilisation routière.

détail de cette initiative qui est lancée avec le concours des CFL, des Autobus de la Ville de Luxembourg (AVL), des TICE et des entreprises du RGTR, sera publié dans la presse.

Le sujet de l'alcool au volant et des drogues sera également à l'ordre du jour de la journée de prévention organisée le 29 juin prochain à la Place d'Armes par la Police et les Pompiers Professionnels de la Ville de Luxembourg.

Tout comme pour les campagnes du passé, j'espère pouvoir compter sur l'appui de la presse écrite, parlée et audiovisuelle dont le rôle éminent pour diffuser le message n'a plus besoin d'être rappelé.

Il me reste à remercier tous ceux qui ont prêté leur concours lors de la préparation de cette campagne ou qui – à un titre ou un autre – seront responsables de son exécution. Je tiens à y inclure en particulier les organes de presse et les journalistes.



Journée de l'Europe du 9 mai

L'Union européenne fête chaque année le 9 mai comme «Journée de l'Europe» pour commémorer la Déclaration faite le 9 mai 1950 par Robert SCHUMAN, qui préconisait de placer la totalité de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous la responsabilité d'une autorité suprême commune, dans le cadre d'une or-

ganisation ouverte à la participation d'autres États européens: c'est en quelque sorte l'acte de naissance de l'Europe moderne d'après-guerre.

La «Journée de l'Europe» donne lieu aux manifestations les plus diverses dans les 15 États membres.



À LUXEMBOURG, les responsables des Institutions présentes dans la capitale européenne ont décidé de placer cette «Journée de l'Europe» sous le signe de la convivialité et de la proximité entre citoyens de ce pays et des fonctionnaires européens qui y travaillent et y résident, soit 9.000 personnes et leurs familles.

Une soirée folklorique en plein air a eu lieu sur le parvis du bâtiment Jean MONNET à KIRCHBERG. Elle fut suivie d'un bal public à 21 heures assuré par l'orchestre des BABY CHAM'S.

Les services club (LIONS CLUB, FIFTY-ONE, KIWANIS CLUB et ROTARY) ont tenu le bar et les dames du Bazar International ont présenté des dégustations culinaires des différents pays de l'Union européenne. Les Institutions européennes et les participants européens ont tenu des stands de documentation.

Malgré un temps maussade, une assistance nombreuse pour la Journée de l'Europe à KIRCHBERG

La 68^e Foire Internationale de LUXEMBOURG inaugurée samedi, le 11 mai 1996 en présence de LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE

Avec ses 120 manifestations, – nous a-t-on dit –, souvent simultanées, totalisant plus de jours que ne compte une année et ayant occupé pas moins de neuf fois la surface d'exposition disponible dans les halles spacieuses, l'année d'activités '95 fut, pour la Société des Foires Internationales de LUXEMBOURG, une année proprement favorable, sinon record.

Ces efforts et les nouvelles aspirations des responsables, tendant à utiliser au maximum les nouvelles capacités d'exposition – d'ailleurs élargies en l'espace de quelques années de 26.500 à 42.000 m², sont à considérer comme des succès majeurs déjà, comme encore un investissement des plus prometteurs pour les années à venir, la concurrence ne diminuant pas, bien au contraire.

Ce furent essentiellement aussi ces idées qu'avança le Président du Conseil d'Administration de la Société F.I.L., Monsieur Marcel MART dans son allocution de bienvenue, à l'occasion de l'ouverture solennelle de cette 68^e Foire Internationale, samedi, le 11 mai 1996 à KIRCHBERG.

Toujours en progression d'année en année, cette Foire de Printemps a attiré 502 exposants, en provenance de 16 pays, le succès croissant de la manifestation commerciale illustrant parfaitement une internationalisation marquée des échanges économiques.

A Leur arrivée dans l'enceinte des Foires Internationales, LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE furent accueillis par le Ministre de l'Économie

Robert GOEBBELS, par le Président du Conseil d'Administration Marcel MART et par le Directeur général des Foires, Monsieur Mathias TREINEN.

Ci-après, nous reproduisons le discours que fit M. le Ministre Robert GOEBBELS lors de l'Ouverture de la 68^e Foire Internationale:

»Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

La Foire Internationale de LUXEMBOURG a attiré cette année 502 exposants, venant de 16 pays. Qu'un marché de 412.000 habitants ayant, il est vrai, un pouvoir d'achat moyen parmi les plus importants de la planète, attire des exposants d'autant de pays est une illustration de l'internationalisation croissante des échanges économiques.

Internationalisation est en l'occurrence un mot trop faible. L'humanité vit actuellement l'émergence d'une «économie-monde» (Fernand BRAUDEL) réduisant tous les pays à l'échelon d'un «village global».

Ce «village planétaire» est devenu de surcroît «la cité de l'argent», avec sa «Main Street», où l'on fait ses courses en échangeant biens et services, ainsi que sa «Wall Street», où l'on place son argent.

Alain BOUBLIL, auquel j'emprunte ces fortes notions, ajoute qu'avec la globalisation «les barrières du temps et de l'espace ont presque complètement disparu pour l'activité économique».

Les États-Nations qui se cramponnent à une souveraineté dépassée par l'évolution des technologies de l'information et de la communication, perdent de plus en plus leur pouvoir d'intervention.

Avec des échanges sans limites ni frontières l'économie mondiale prend l'aspect d'un LAS VEGAS économique géant, fonctionnant 24 heures sur 24.

La seule règle qui gouverne les acteurs affairés autour des tables de jeux de ce «casino global» est la recherche du profit.

Le fait est que le commerce mondial se développe deux fois plus vite que la production de biens.

Mais les transactions financières croissent dix fois plus vite que la production de biens réels. Sur les marchés financiers mondiaux s'échangent en moyenne quelque 1.200 milliards de dollars par jour, alors que le produit mondial brut n'est que de 30.000 milliards de dollars par an!

Sur l'économie réelle s'est greffée une économie essentiellement spéculative.

Je n'entends pas mettre en doute l'importance des marchés financiers mondiaux pour le financement des investissements et des échanges.

Mais de la sphère financière classique indispensable à ces échanges s'est détachée une «sphère financière virtuelle», où ne se traitent pas seulement des actifs financiers liés à des activités économiques réelles, mais des produits dérivés de plus en plus sophistiqués.

Des sommes colossales sont mobilisées chaque jour aux seules fins de spéculation sur une modification future de la valeur des actifs détenus ou créés artificiellement par les acteurs de ce marché.

Il en naît une instabilité monétaire souvent néfaste pour l'économie réelle. Cette évolution est de moins en moins maîtrisée par les contrôleurs, les banques centrales restées nationales, car cette «géofinance» fonctionne en permanence à la vitesse de transmission des «bits».

Avec ses réactions instantanées, la sphère financière a cessé d'être essen-



Le Ministre de l'Économie M. Robert GOEBBELS pendant son discours

tiellement au service de l'économie réelle, qui évolue fondamentalement en périodes longues.

Il faut du temps pour ensemercer un champ, pour faire pousser la récolte et l'engranger, tout comme il faut du temps pour planifier et construire une fabrique, puis y produire des biens.

Les marchés financiers se détachent de plus en plus de l'évolution de la conjoncture économique. Ils peuvent même être gagnants en cas de retournement de la conjoncture, à condition d'avoir joué à la baisse.

Ainsi une bonne nouvelle économique peut devenir une mauvaise nouvelle financière. En mars dernier les marchés financiers américains ont vécu un «vendredi noir», parce que l'annonce de la création en un seul mois de 700.000 emplois supplémentaires aux ÉTATS-UNIS a fait chuter les cours de la bourse de 3%. Les «analystes financiers» avaient conclu que moins de chômage engendrerait des tendances inflationnistes et, partant, une politique monétaire plus restrictive de la part de la «Federal Reserve»!

La perversité de cette logique des marchés financiers, pour qui les mauvaises nouvelles économiques sont parfois les plus réjouissantes, s'est récemment illustrée lorsque AT&T ou DAIMLER-BENZ ont annoncé des dizaines de milliers en suppression d'emplois. La conséquence était une forte hausse en bourse des actions de ces sociétés, les «analystes» les jugeant plus rentables après ce vulgaire «dégraissage»!

On peut s'offusquer de cette froide logique du rendement immédiat – et personnellement je dénonce la courte vue de ces «analystes» déconnectés de la vie réelle, des problèmes économiques et politiques engendrés par cette vision pure-

ment financière du monde –, mais force est de constater que les milieux financiers n'appliquent que la logique implacable de l'économie de marché.

Lester THUROW la définit ainsi: «Minimizing costs and maximizing revenues, is what profit maximisation, the heart of capitalism, is all about».

Qu'on veuille l'accepter ou non, c'est cette seule logique qui mène actuellement le monde.

Tous les autres systèmes économiques ont fait faillite, en dernier lieu le communisme.

L'implosion de l'UNION SOVIÉTIQUE et la disparition du bloc communiste, symbolisée par la dislocation du mur de BERLIN pendant la nuit du 9 au 10 novembre 1989, ne s'est pas faite sous la pression militaire ou politique de l'Ouest.

Ce fut la force d'attraction d'un système économique – l'économie de marché – qui en dernière analyse a fait basculer l'histoire.

Des consommateurs frustrés par une économie planifiée, incapable de satisfaire même aux besoins de consommation élémentaires, ont tout simplement voté avec leurs pieds.

Si entretemps beaucoup d'Européens de l'Est ont dû se rendre à l'évidence que la société de consommation véhiculée par les programmes de télévision de l'Ouest n'a rien d'un paradis, un retour en arrière semble exclu.

Même là où des électeurs désillusionnés ont remis au Gouvernement des anciens communistes, on ne revient nullement à la planification de l'indigence passée. Même des pays encore officiellement communistes comme la CHINE ou le VIETNAM s'adonnent aux exigences de l'économie de marché.

Dans une «économie mondialisée» les dures lois du marché mènent à une concurrence de plus en plus effrénée.

Aucun secteur économique n'est à l'abri d'une concurrence devenue globale.

L'agriculture et l'industrie furent les premiers secteurs à subir de plein fouet la concurrence internationale.

Si l'agriculture et l'industrie restent les bases nécessaires et indispensables à la création de richesses, le secteur des services les a supplantés en fournisseur d'emplois dans toutes les économies évoluées.

En fait les produits de la terre et de la manufacture pèsent de moins en moins dans les échanges mondiaux.

Pour soutenir la concurrence des nouveaux pays producteurs, agriculteurs comme industriels ont dû faire évoluer leur production vers des «produits-service».

Dans les économies évoluées il ne suffit plus au paysan de cultiver par exemple la pomme de terre. Pour vendre avec profit il faut transformer le produit de base en produit plus élaboré, plat précuisiné ou prêt à la consommation comme les «chips».

D'autres «chips» ont révolutionné même le plus simple des appareils ménagers.

La plus banale des voitures fonctionne aujourd'hui grâce à une cinquantaine de microprocesseurs!

De plus en plus de produits contiennent de nos jours de l'intelligence stockée, soit sous forme de services, soit par incorporation de microprocesseurs ou autres «puces».

Un pays comme le nôtre, qui entend défendre son haut niveau de vie et de sécurité sociale, ne peut chercher son salut que par intégration d'une part croissante d'immatériel dans la plupart des biens produits.

Dans un marché global de plus en plus concurrentiel, la production de masse standardisée se déplacera inéluctablement vers des pays où le travail est moins cher.

C'est la raison pour laquelle les grands groupes industriels, que ce soient les «Fortune 500» ou plus près de chez nous l'ARBED, ne créent plus d'emplois, mais rationalisent, sous-traitent et délocalisent à tout va, alors que, sur une base mondiale, la production de biens matériels ne cesse de croître.

De nouveaux acteurs économiques prennent une part grandissante des échanges mondiaux, favorisés par des coûts salariaux, sociaux et environnementaux parfois dérisoires.

D'un point de vue géopolitique, cette évolution constitue paradoxalement une chance pour l'humanité.

Ce n'est que par le biais du commerce mondial que les «pays en voie de développement» peuvent effectivement se développer, même si cette évolution limitera les parts de marché des pays nantis.

D'ailleurs les pays nouvellement industrialisés ne sont pas légion. Les 48 pays les plus pauvres de la terre ont fini l'année 1995 plus démunis qu'ils ne l'étaient en 1994! Les pays ne vivant que de la vente de matières premières ont dû subir entre 1975 et 1995 une chute des prix, inflation corrigée, de 60% en moyenne!

Peu de nos concitoyens se rendent compte que le développement du niveau de vie des Américains, Européens et autres Luxembourgeois n'a été possible qu'à travers la concurrence acharnée que se livrent les acteurs de tous les secteurs économiques. Leurs gains de compétitivité ont permis au fil des ans une baisse sensible des prix de pratiquement tous les articles de consommation courante.

Même quelqu'un ne touchant que le salaire social minimum doit travailler aujourd'hui moins d'heures qu'il y a vingt ans pour se payer un téléviseur ou une voiture.

Le revers de la médaille de ces efforts incessants pour plus de compétitivité menant à un meilleur rapport qualité-prix pour les consommateurs est constitué par la nécessité de rationaliser autant que faire se peut la production de biens ou la prestation de services.

Peu de gens se rendent compte que des augmentations de salaires ne sont possibles que grâce à des gains de productivité se traduisant par le biais de la mécanisation, robotisation ou informatisation en suppressions d'emploi, même si ce processus est appelé pudiquement «rationalisation».

S'il en était autrement, les prix des marchandises ou services monteraient en flèche, avec comme conséquence que les consommateurs s'en détourneraient.

Imaginons un instant que deux sociétés bien de chez nous – les CFL et l'Arbed – n'auraient pas procédé à des rationalisations d'emploi, tout en continuant de gratifier leurs salariés des salaires actuels.

Un petit calcul – bien théorique il est vrai – montre que les CFL, qui ont rationalisé leur personnel de 6.500 à 3.000 unités, devraient déboursier quelques 9,4 milliards au lieu des 4,5 milliards payés actuellement.

Pour l'Arbed, qui est passé de 27.200 employés et ouvriers il y a un peu plus de 20 ans à 6.600 aujourd'hui, le coût salarial brut serait passé – sans rationalisation de personnel et à salaires actuels – à 41,4 milliards au lieu des 10,9 milliards de francs payés effectivement. Ce serait une

charge salariale moyenne de quelque 14.000 francs par tonne d'acier produite!

Je concède que les exemples sont surfaits, mais ils illustrent bien l'impératif de compétitivité devant lequel est placé tout chef d'entreprise.

Que d'autre peut retenir par exemple le directeur de la «Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek» d'un doublement à la fois du nombre de ses journalistes et de leurs salaires?

Jusqu'à ces dernières années ce furent surtout les secteurs primaire et secondaire qui étaient sous la menace constante des producteurs des pays à bas salaires. Avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des pans entiers du secteur des services sont maintenant confrontés à la concurrence globale.

Dans beaucoup d'activités plus conceptuelles, il est possible de travailler à peu près n'importe où en ayant recours aux nouveaux moyens de communication.

Il y a des compagnies d'aviation qui font tenir leur comptabilité aux INDES ou aux PHILIPPINES. Des bureaux d'ingénieurs ou d'architectes font dresser des plans en TCHÉQUIE ou en RUSSIE. Des maisons d'édition font faire la saisie électronique des textes à imprimer au MAROC ou à l'ÎLE MAURICE. Les banques remplacent leurs agences progressivement par le télé-banking ou concentrent certaines activités internationales chez le moins-disant fiscal. La liste des activités tertiaires traditionnelles confrontées à la concurrence des pays à bas salaires et/ou pratiquant le dumping social et environnemental devient de plus en plus longue.

Dans ces circonstances, la tentation protectionniste commence à poindre dans beaucoup d'esprits.

Se soustraire à la mondialisation des échanges serait malheureusement le pire des remèdes.

Un pays comme le nôtre, qui tient toute sa richesse de l'exportation des services et des biens, ne peut même pas envisager sérieusement une telle approche.

L'Union Européenne non plus d'ailleurs, car au moins chaque troisième emploi y dépend des échanges mondiaux.

Se couper du reste du monde reviendrait à accepter des coûts de production plus importants, des prix plus élevés pour beaucoup de produits de grande consommation et subir surtout un déclin économique et technologique inexorable.

Pour ceux qui n'acceptent pas ces évidences, un voyage dans un pays ayant vécu l'autarcie s'impose, par exemple l'ALBANIE, MADAGASCAR ou encore aujourd'hui la CORÉE du NORD.

La mondialisation de l'économie progresse irrémédiablement, parce qu'elle constitue à la fois un facteur d'efficacité et qu'elle correspond à l'attente des consommateurs, qui invariablement portent leur choix sur les biens ou les services les plus avantageux.

Le produit le plus avantageux ne doit pas nécessairement être le moins cher.

D'où la nécessité de créer des produits et des services plus élaborés, à meilleur rapport qualité/prix.

La mondialisation des échanges ne signifie pas automatiquement un nivellement vers le bas des revenus et de la protection sociale dans les pays développés.

Les champions à l'exportation sont précisément des pays à haut niveau de vie comme l'ALLEMAGNE ou le JAPON.

Le dernier cas est intéressant. Il y a 25 ans le JAPON rangeait encore parmi les pays à bas salaires. Aujourd'hui ses habitants jouissent d'un pouvoir d'achat des plus élevés, ce qui force l'industrie japonaise à délocaliser certaines activités vers des pays moins chers.

Ces dix dernières années les salaires ont le plus progressé en CORÉE du SUD pour atteindre aujourd'hui un niveau dépassant celui des salaires pratiqués au PORTUGAL par exemple.

«La vie est un voyage et non une halte», disait Henry FORD. La mondialisation de l'économie impose des modifications, ici plus négatives, là plus positives, établissant de ce fait de nouvelles données menant progressivement à de nouveaux équilibres.

Afin de continuer à attirer des capitaux et des activités nouvelles, un pays développé comme le nôtre doit investir essentiellement dans son capital humain et ses infrastructures.

Selon Robert REICH «l'argent mondial (est) attiré par une population active bien formée pour accomplir des tâches difficiles, et qui peut transporter les fruits de ses efforts dans l'économie mondiale».

D'où l'importance de l'éducation et de la formation continue, ainsi que du développement des infrastructures de transports, de communication, d'approvisionnement en énergie etc.

Bien sûr notre pays n'échappera pas à certains ajustements douloureux.

L'ARBED doit miser sur des technologies toujours plus économes en hommes, si elle veut se maintenir sur un marché très concurrentiel.

C'est douloureux qu'une Electrolux soit amené à délocaliser sa production de réfrigérateurs, produit devenu banal, vers un pays à salaires plus bas. Mais en investissant chez nous dans l'élaboration de pro-



LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE ainsi que de nombreuses personnalités du monde politique, économique et industriel ont tenu à assister à l'ouverture de la 68^e Foire Internationale de LUXEMBOURG.

duits plus sophistiqués, l'avenir de cette société semble assuré.

En choisissant de sous-traiter à l'Est des pièces dont l'élaboration est trop intensive en main d'oeuvre, Paul WURTH peut maintenir l'essentiel de l'ingénierie et de l'assemblage à LUXEMBOURG.

Du point de vue de l'inévitable compétitivité il est compréhensible que Good-Year voulût utiliser ses investissements lourds sept jours par semaine pour mieux les rentabiliser et être ainsi à même de créer 200 emplois.

En se concentrant sur son métier de base, Dupont de Nemours suscite par le développement d'une ligne de production nouvelle avec 100 emplois additionnels à la clef, la création en aval de quelque 200 emplois de services nouveaux.

Comme le dit Jean BOISSONAT: «Ce n'est pas le travail qui manque. C'est nous qui manquons de clairvoyance pour comprendre qu'il est en train de changer radicalement: et que nous n'avons pas assez d'imagination pour l'organiser autrement.»

J'affirme pour ma part que la mondialisation de l'économie et la concurrence accrue qui en résulte ne doit nullement nous inciter à sacrifier notre modèle social!

Ceux qui nous parlent de la déréglementation en se référant aux créations d'emploi aux ÉTATS-UNIS ou en GRANDE-BRETAGNE devraient savoir qu'on y a remplacé le plus souvent des chômeurs par des pauvres, les «working poor», avec des conséquences également néfastes pour le corps social de ces pays.

Ce ne sera pas par la suppression du salaire social minimum qu'on contrera la montée du chômage. L'IRLANDE ne connaît pas de salaire minimum et enregistre néan-

moins un des plus hauts niveaux de chômage d'Europe. De toute façon, l'on condamnerait dans notre région du monde les salariés concernés tout simplement à la famine, si on ajustait leurs salaires au niveau de ceux de certains pays de l'Est de l'Europe ou d'Afrique du Nord.

Une stratégie du double refus du chômage et de la pauvreté implique bien sûr des changements structurels et même quelques sacrifices.

Au lieu de détruire une réglementation sociale inadaptée comme le prétendent certains milieux, pourquoi ne pas fonder une réglementation nouvelle sur les réalités d'aujourd'hui? Ne faut-il pas bâtir à neuf le cadre institutionnel et légal du travail, comme le recommande la commission du «commissariat général du plan» de la FRANCE, présidée par Jean BOISSONAT?

Il devient urgent de définir en Europe un socle social commun. Pour vaincre le chômage il faut également viser une diminution du temps de travail annuel – le temps choisi au lieu du temps subi – ce qui ne peut se faire qu'en acceptant également une certaine répartition des revenus.

Ce ne sera pas facile. Même ceux qui disent naguère «refuser à passer sa vie à la gagner» ou qui nous disent maintenant qu'il faut «vivre autrement» sont souvent les premiers pour défendre leur «péréquation» et autres «droits acquis».

Le temps me manque pour approfondir le sujet. Mais ce ne sera que partie remise.

Je tiens simplement à répéter avec force que face à l'économie mondialisée, l'Europe, et partant le Luxembourg, ne manquent pas d'atouts.

Riche de sa culture et son expérience, le quartier européen du «village global» peut

se donner de nouvelles armes, la monnaie unique par exemple.

La conférence intergouvernementale qui vient de débiter ses travaux doit définir un grand destin.

«Il n'y a pas de vent favorable pour le bateau qui ne connaît pas son port» disait SÉNÈQUE.

Avec ses 370 millions d'habitants l'Europe reste le marché le plus porteur du monde.

Si certains pays asiatiques enregistrent actuellement des records de croissance, il faut savoir qu'en valeur absolue l'Europe peut toujours créer davantage de richesses que beaucoup de pays montants.

Avec un PIB global de quelque 7.000 milliards de dollars et une croissance moyenne de seulement 3%, l'Europe crée un supplément de richesses équivalant chaque année à un nouveau TAIWAN.

Je me refuse à l'euro-pessimisme, tout comme je récus le nombrilisme lamoyant si bien de chez nous.

Pour terminer écoutons Gaston BERGER: «L'avenir n'est pas seulement ce qui peut arriver ou ce qui a le plus de chances de se produire. Il est aussi dans une proportion qui ne cesse de croître, ce que nous aurons voulu qu'il fût!»

PLUS DE 108.000 VISITEURS – CONFIRMATION D'UNE ÉCONOMIE QUI RESTE SAINE

La 68^e Foire Internationale de LUXEMBOURG – Printemps '96 a fermé ses portes dimanche, le 19 mai 1996.

La F.I.L. '96, plate-forme d'information et de communication autant qu'événement économique par excellence au centre d'une des principales régions industrielles de la Communauté Européenne, a démontré une nouvelle fois qu'elle représente un important marché interrégional et international.

Le nombre élevé de visiteurs et la bonne ambiance qui a régné durant 9 jours parmi les exposants confirme le succès de la Foire de Printemps – la manifestation économique du Grand-Duché de Luxembourg avec la plus longue tradition- ainsi que sa vocation de plus grande «manifestation de biens de consommation» de l'EURÉGION SARRE/ LORRAINE/RHÉNANIE-PALATINAT/WALLONIE/GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG.

La 68^e Foire Internationale de LUXEMBOURG -Printemps '96 – dont la surface d'exposition a été augmentée grâce à l'intégration des espaces vides entre les halls d'exposition dans l'infrastructure existante se présentait sous forme de cinq «salons spécialisés» avec, sur 42.000 m², l'offre complète et variée des secteurs des arts ménagers, de l'alimentation et des boissons, des sports et loisirs ainsi que du tourisme, en l'occurrence les produits de plus de 2.541 firmes de 45 pays.

Ainsi la 68^e Foire Internationale de LUXEMBOURG présente un bilan des plus positifs et confirme que la consommation dans la presque totalité des secteurs de produits présentés reste soutenue.

Avec plus de 108.000 visiteurs, la 68^e F.I.L. présente un bilan encourageant et confirme la continuité des investissements par les consommateurs dans la presque totalité des secteurs de produits présentés.

Les responsables des F.I.L. ont noté avec satisfaction le fait que la Foire de Printemps est devenue, à l'instar de la Foire d'Automne – une «Foire des nouveaux clients» et que le nombre de jeunes parents accompagnés d'adolescents entre 8 et 12 ans accédant à la Foire de Printemps avec un ticket payant est en forte croissance.

Il s'en suit que – d'après leurs propres indications – la quasi totalité des exposants – avant tout les exposants du secteur de l'alimentation – ont pu améliorer – d'après leurs propres indications – leurs

résultats de plus de 34% par rapport à la Foire de Printemps de l'année passée. Lors de l'enquête effectuée le dernier jour de la Foire de Printemps auprès des exposants, les deux tiers affirment avoir pleinement confiance quant aux ventes réalisées pendant cette foire et plus de 70% des exposants sont certains que leurs contacts se concrétiseront après la foire.

Plus de 80% des exposants ont exprimé leur satisfaction quant à la nouvelle signalisation dans les halls du Parc des Expositions et à la réorganisation du service des transports en commun. Malheureusement l'exiguïté des parkings pour visiteurs est toujours considérée comme une entrave.

Tout au long du déroulement de la 68^e Foire Internationale de LUXEMBOURG les visiteurs ont démontré un intérêt soutenu aux animations spéciales ainsi qu'aux diverses participations officielles.

Les 31 août et 1er septembre 1996 aura lieu l'Exposition Canine Internationale, suivie du 13 au 15 septembre 1995, de 5 manifestations organisées simultanément:

- «OEKO-FOIRE '96», organisée par l'Oeko-Fonds et le Mouvement Écologique en collaboration avec la Société des Foires Internationales de LUXEMBOURG S.A.
- «ITALIA DIMENSIONE 2000», organisée par la Chambre de Commerce Italo-Luxembourgeoise
- «FOIRE à la BROCANTE», organisée par la Fédération des Antiquaires et Brocanteurs du Luxembourg
- «INTERSAFETY '96» – 3^e Salon Interrégional pour la Sécurité, organisé en collaboration avec l'Association des Bâtisseurs du Luxembourg, en collaboration avec les F.I.L.
- «PORTES OUVERTES HOUSE FINISH – Spécial rentrée».

Discours de Jacques SANTER à la Conférence du G7 «Société de l'information et développement» – 13 mai 1996 –

Gallagher Estate, MIDRAND, Afrique du Sud

As the United Nations Development Programme reminds us «... information is (also) power: denying people information is a sure way of disempowering them...».

I believe that information has to be shared to improve the overall quality of life.

I need hardly remind delegates here of the development challenges the world faces:

In some of the poorest countries of the world, life expectancy is barely above 40 years of age.

Over 1 billion people are without access to safe water.

Two billion lacking access to sanitation.

One third living in total poverty.

One in ten or more than 10 million children dying before the age of five.

Widespread illiteracy.

Developing countries have only 1 to 3 percent of the telephones in industrialized countries.

And only 10 percent of the television sets.

And we know, all of us here, that access to the best information and technology could drastically improve all those statistics tomorrow. Here are real political, economic and social challenges for the Information Society!

My appeal today is to seize this opportunity. Let us not work as if this was yet another International Conference – but rather the Conference to switch our ways of thinking. Let us build together new performant development policies that are needed. Let us draw more from the information technologies available. And let us build a fresh approach to sharing and disbursing these exciting technologies to benefit everyone.

It will not be easy. Let us be honest. We are burdened by rigidities.

Old ways of thinking.

Bureaucratic inertia.

Institutional overlapping.

Conflicting priorities.

New economic orthodoxies that will make direct government transfers of aid and assistance even more difficult in the future – as we trim government expenditure.

That is why public-private development partnerships will be so vital in the next millennium.

The private sector responded magnificently in the G7 Information Society Conference, hosted by the European Commission, in Brussels last year. Laid out before us was a wide range of new technologies demonstrating the potential of the Global Information Society. Likewise, anyone lucky enough to be at the World Telecommunications Conference in GENEVA in September, could not have failed to be impressed by the sense of excitement and frontier mentality among the hundreds of exhibitors. Creativity was rampant. I am therefore equally delighted to know that many private companies are contributing to this Conference here in South Africa. I am looking forward to visiting the exhibition later.

But I make an appeal to the private sector. The Information Society is not just about future new markets, the bottom line, the company shareholder, stock options and profits. As I have said, I believe it is also about ensuring that developing countries enter the 21st century on a new development path to prosperity.

You can help – and I believe you should

help in a spirit of partnership by being as generous as possible with your technology and expertise. Help improve those indicators I mentioned earlier.

Help train.

Help learn.

Help inform and explain.

Help propagate best medical practice to save lives.

Help create the new markets of tomorrow.

Permit me, Ladies and Gentlemen, to say one or two words about the European Union in this context. Europe, this century, has suffered the heat, battle and wanton destruction of two World Wars. Tens of millions of people perished. Who would have believed that our Continent could ever live in peace and prosperity again? Who would have believed that reconciliation between the warring nations of Europe would result in them living peacefully side by side 50 years later?

On the eve of great changes in Europe – such as Economic and Monetary Union and our enlargement – I serve this example only to show what is possible when we define our common interests and build together. And this country where we are today – the new South Africa – is another fine example of what can be done against all odds with common purpose and understanding. Common interests are not bounded by geography, by region or religion.

I believe, the Information Society can trigger a new vision of humanity, a new spirit of reconciliation and common interest between the industrialized world and the developing countries. The European Union is already contributing to this process, with the largest aid and assistance programmes in the world.

Already many of our development projects either involve information technologies or developing information infrastructure and applications. Our efforts aim to serve the specific needs of developing countries – like healthcare, education and training, natural resources management and trade. Our Investment Bank has lent over 1 billion ECU outside the EU to develop telecommunication projects and information technology. I would like to call upon international and regional bodies to accompany and reinforce our efforts and further encourage work on all necessary matters for investment to flourish. This Conference can spur this trend along.

So the European Union is fully engaged in this transformation to the Information Society. Indeed, we are ready to upgrade and accelerate our efforts with our friends and partners in the developing world. We are redesigning some of our cooperation funds, our industrial cooperation activities and our research and development activi-

ties to better serve developing countries needs in the future.

But for this new partnership to bloom, we must all understand each other better. We were prepared to strike a fair deal in the WTO Telecom negotiations but others, unfortunately, were not. Yes, we must encourage trade and competition; we must construct appropriate regulatory environments; mobilize private investment; create the appropriate environment for that investment and protect that investment from arbitrary whims or restrictions.

But we must also be more generous in spirit, by encouraging equality of opportunity, by defining boldly the universal service, whilst respecting cultural diversity. Such I hope will form the political essence of the Ministerial Declaration.

At the G7 Conference which we hosted last year, Deputy President Mbeki launched the idea of a Information Society Conference with developing countries, proposing to host it in the Republic of South Africa. His speech that day was outstanding. It made us all stop and reflect.

With great ingenuity our hosts have brought us together and I congratulate them all for their outstanding preparatory work. More than 50 countries and international organizations are present today;

strong witness to the depth of interest in the theme of the Information Society and developing countries;

strong witness also to the potential of the Information Society for global social and economic development.

I also strongly welcome the presence of representatives from all aspects of civil society (Members of Parliament, NGOs, Social Partners, academics...) demonstrating that this whole process needs the presence of all actors to succeed.

Distinguished delegates, the President of this country symbolizes perhaps like no other person on earth, the great power of reconciliation. In GENEVA President MANDELA called on the Information Society to «build bridges» to the developing countries; he pleaded for an Information Society based on justice, freedom and democracy.

That picture, those symbols are right. Let us build the bridges together. Not with empty words. Not with virtual reality. But with total reality. With real concrete projects, breaking down barriers and opening up new opportunities for everyone.

The Information Society has the tools to build these bridges. We must now deploy them. Together, forever. In a new spirit of partnership and humanity.

Thank you.

Rencontre entre Carlos FERRER et Jean-Claude JUNCKER

Le Président du Comité économique et social (CES), Carlos FERRER, a rencontré le 13 mai le Président du Gouvernement, M. Jean-Claude JUNCKER.

Cette rencontre est intervenue dans le cadre des visites officielles de Carlos FERRER aux chefs d'État et de gouvernements des pays membres. Objectif: les convaincre de réserver, lors de la CIG, une place de choix aux diverses préoccupations du CES (emploi, compétitivité, modèle social européen, rôle futur du Comité, etc.).

Les discussions ont porté principalement sur l'importance du rôle joué par le CES en tant que porte-parole de la société ci-



MM. JUNCKER et FERRER

vile organisée. Le CES voudrait que le CIG lui donne le droit d'être consulté par le Parlement européen, d'être davantage impliqué dans l'élaboration des travaux prélegislatifs (livres verts et blancs par exemple) et d'obtenir le statut d'institution à part entière.

Pour rappel, Carlos FERRER a déjà rencontré MM. Felipe GONZALES, Antonio Manuel GUTERRES (Premier Ministre portugais), Lamberto DINI (Président du Conseil européen), Paavo LIPPONEN (Premier Ministre finlandais), Jean-Luc DEHAENE (Premier Ministre belge), Poul Nyrup RASMUSSEN (Premier Ministre danois) et Wim KOK (Premier Ministre des Pays-Bas).

Tous ont montré un vif intérêt pour le travail du CES et se sont engagés à appuyer ses propositions pour la CIG.

Domaine de l'État:

Marc FISCHBACH: «Mieux gérer ce patrimoine de 60 milliards»

Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, a présenté le 14 mai 1996 les lignes de conduite en matière de politique des domaines.

L'État luxembourgeois a dépensé l'an dernier 850 millions de LuF dans des loyers et dépense en moyenne 500 millions par an dans de nouvelles acquisitions en fonction des besoins.

Il a en ce moment 830 contrats de location pour abriter ses administrations et possède un domaine de 140 km² de forêts, terrains, prairies et autres surfaces, soit 6% du territoire national. Dans la capitale, il loue 150 000 m² à 123 adresses différentes. Ces quelques chiffres suffisent à illustrer le poids que représente le domaine de l'État dans les finances publiques.

Il n'est dès lors pas étonnant que le ministre du Budget, Marc FISCHBACH, ait décidé de prendre à bras le corps ce dossier en période d'économie budgétaire. «*Mon objectif est d'assurer une plus grande transparence et une plus grande rigueur*», explique le ministre FISCHBACH à la tête d'un patrimoine évalué à 60 milliards de LuF, tout juste un peu moins de la moitié du budget de l'état.

Pour aboutir à cette plus grande rigueur, le ministre a identifié quelques faiblesses: un nombre d'intervenants très élevés dans cette politique d'achat et de ventes entre le Fonds des routes, le comité d'acquisition, la commission des loyers, des procédures très lourdes et laborieuses, un manque de suivi systématique du respect ou non de l'affectation initiale. S'inscrivant dans le contexte de la réforme administrative, la nouvelle stratégie du ministre du budget ré-

pond à une série de critères. Tout d'abord le respect de l'image de marque de l'État. Autrement dit il s'agit d'assurer une gestion en bon père de famille des biens en ne détenant que ce qu'il a besoin pour les besoins de la collectivité nationale. Ensuite, l'importance du citoyen qui mérite d'être accueilli dans des conditions dignes. Encore une saine politique de gestion du personnel de l'État qui suppose que l'on mette à sa disposition un cadre à la hauteur de l'attente. Et enfin la revitalisation des centres urbains en collaboration avec les communes dans un esprit de décentralisation des services de l'État.

Pour aboutir à cette plus grande rigueur et transparence, Marc FISCHBACH demande aux différents départements ministériels d'établir leurs besoins, de les justifier en les réactualisant chaque année. À son niveau, l'administration des Domaines élaborera un inventaire global qui sera actualisé tous les ans. Concrètement, il va mettre sur pied un comité interministériel des domaines qui, sous sa houlette, arrêtera tous les ans le programme d'acquisition, de location ou de vente en s'assurant d'une bonne pondération. Composé de hauts fonctionnaires des ministères des Finances, des Travaux publics, de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, il pourra s'appuyer sur les commissions et comités techniques existants. Mais au jour d'aujourd'hui, personne n'est encore en mesure d'évaluer l'importance des économies d'échelles rendues possibles par cette plus grande transparence.

(R.L. 15.5.96)

Conseil «Affaires générales» à BRUXELLES

Le Conseil «Affaires générales» s'est tenu les 13 et 14 mai 1996 à BRUXELLES, sous Présidence italienne.

Il a entendu le rapport oral de M. Jean KAHN, président de la Commission consultative «racisme et xénophobie», sur la faisabilité d'un Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes.

Il a discuté de l'orientation que prendront les négociations avec le Mexique sur un nouvel accord de coopération.

L'état d'avancement et le mandat pour certains accords avec des pays tiers méditerranéens ainsi que les réserves qui existent concernant le règlement d'aide technique et financière MEDA, destiné aux pays tiers méditerranéens, feront l'objet d'un nouveau débat.

La situation en ex-Yougoslavie, entre autres le processus électoral en Bosnie-Herzégovine et les relations entre l'UE et la RFY, ont fait l'objet d'un débat.

Ont figuré également à l'ordre du jour le plan d'action pour la Russie et les relations entre la Russie et l'UE ainsi que la préparation de la Conférence ministérielle de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) qui se tiendra à SINGAPOUR et au cours de laquelle des problèmes, tels que le rapport entre le commerce et l'environnement ou les normes sociales, seront discutés.

La deuxième partie des travaux du 13 mai fut consacrée à la 3^e réunion de la Conférence intergouvernementale au niveau ministériel. À l'ordre du jour ont figuré la question de la flexibilité politique de l'UE et les questions institutionnelles liées à l'élargissement.

S.A.R. le Grand-Duc Jean a reçu les meilleurs sportifs de l'année 1995



Le Grand-Duc JEAN entouré des meilleurs sportifs 1995

S.A.R. le Grand-Duc Jean a reçu le 14 mai au Palais Grand-Ducal, selon une tradition solidement ancrée dans la vie de l'ALPS, les meilleurs sportifs de l'année 1995, cela en présence de MM. Alex BODRY, Ministre des Sports, Norbert HAUPERT, président du COSL et Erw BARTHEL, président de l'ALPS.

Avaient répondu à l'invitation les sportifs suivants:

- Guy HELLERS, meilleur sportif de l'année 1995, accompagné de Norbert KONTER, président de la Fédération Luxembourgeoise de Football;
- Nancy KEMP-ARENDT, meilleure sportive de l'année 1995, accompagnée de Jean-Marie JANSSEN, président de la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme;
- L'équipe nationale de football, meilleure équipe de l'année 1995, représentée par Marc BIRSENS, Manuel CARDONI et Roby LANGERS, accompagnés de Paul PHILIPP, entraîneur national.

La réception s'est déroulée dans une atmosphère détendue, S.A.R. le Grand-Duc s'entretenant longuement avec les différents sportifs et leurs dirigeants.

Visite officielle du Secrétaire Général de l'OTAN Javier SOLANA au Luxembourg, le 15 mai 1996

Le Secrétaire Général de l'OTAN Javier SOLANA effectua une visite officielle au Luxembourg le 15 mai 1996.

Accueilli au poste frontière de STERPENICH, le Secrétaire Général fut escorté à LUXEMBOURG-Ville, où il fut reçu par le Ministre de la Force publique Alex BODRY. La cérémonie d'accueil, avec honneurs militaires, se déroula au Monument du Souvenir, où Javier SOLANA déposa une couronne de fleurs avant de se recueillir pendant quelques instants devant ce monument commémorant les morts pour la patrie des deux guerres mondiales.

Le Secrétaire Général fut alors reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc, avant de rencontrer le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER. Il eut ensuite un échange de vues avec le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ.

Après une entrevue en tête-à-tête avec le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS, Monsieur SOLANA et ses collaborateurs assistèrent à une réunion de travail élargie aux délégations qui fut suivie par une conférence de presse conjointe de MM. SOLANA et POOS. Le Secrétaire Gé-



Le Secrétaire Général de l'OTAN dépose une gerbe au Monument du Souvenir.

néral de l'OTAN ne manqua point de remercier ses interlocuteurs pour la contribution luxembourgeoise aux actions de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine, où

22 officiers et soldats de l'Armée luxembourgeoise participent aux opérations de maintien de la paix dans le cadre de la force d'intervention IFOR.



S.A.R. le GRAND-DUC a reçu M. Javier SOLANA au Palais grand-ducal.



À la Chambre des Députés M. SOLANA est reçu par M. Jean SPAUTZ, Président



Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER et M. Javier SOLANA

Le Secrétaire Général de l'OTAN entouré de M. Jacques F.POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères et de M. Alex BODRY, Ministre de la Force Publique



La deuxième meilleure année pour CARGOLUX



Lors de la conférence de presse annuelle de CARGOLUX S.A.

Lors de sa conférence de presse annuelle, le 16 mai, CARGOLUX a annoncé ses résultats pour l'année fiscale 1995. Le comité de direction est fier de reporter une augmentation de 23% de son chiffre d'affaires et de 31% de son bénéfice net avant impôt. Notons encore que 1995 rentrera dans l'historique de la compagnie comme une des meilleures années fiscales de CARGOLUX.

Le revenu consolidé global s'élève à 395.195 millions de dollars et le bénéfice brut est de 13.931 millions de dollars. Le résultat extraordinaire net après impôts s'élève à 11.330 millions de dollars. Par conséquent, les dividendes ont augmenté de 3% en 1994 à 11% pour l'année portée sous rubrique.

La compagnie a transporté 217.057 tonnes-métriques de fret et 1,941 million de tonne-kilomètres furent réalisées. Le taux d'utilisation de la flotte de CARGOLUX était en moyenne de 14,13 heures par jour pour l'avion du type B747-200 et de 15,56 heures par jour pour les B747-400F.

L'année 1995 a été pour CARGOLUX l'année de l'expansion. De nouveaux services ont été mis en place notamment sur MADRAS, JOHANNESBOURG, DETROIT et NEW YORK. L'ampleur du réseau de transport du fret de la compagnie a augmenté de 19%. Le volume transporté des États-Unis d'Amérique était de 47.752 tonnes (+ 37%), de l'Europe 112.870 tonnes et de l'Extrême Orient de 52.094 tonnes (+ 5%). Le revenu par tonne transporté au départ de l'Europe ainsi que des États-Unis a progressé selon les prévisions. Au départ de l'Extrême Orient une régression a été constatée.

Au mois de septembre 1995, CARGOLUX a incorporé le troisième B747-400F dans sa flotte. De ce fait, CARGOLUX a démontré une fois de plus sa détermination de s'aligner aux demandes de ses

clients et de l'expansion du marché mondial de fret. Un quatrième B747-400 est actuellement sous commande pour être livré en 1998. Notons encore que de par la modernisation de sa flotte, CARGOLUX démontre son dévouement et sa conscience envers la sauvegarde et le maintien de l'environnement. Pratiquement tous les avions de CARGOLUX sont financés par des prêts à long terme à taux d'intérêts fixes. CARGOLUX a tiré profit de la baisse des taux d'intérêts sur les marchés de capitaux. En 1995, la compagnie a profité de sa trésorerie pour rembourser anticipativement deux prêts acquis. Ainsi deux de ses avions figurent au bilan comme libres de toutes charges et hypothèques.

Le service de maintenance de CARGOLUX à l'encontre de tierce compagnie a continué à contribuer favorablement au profit de la compagnie. Le système informatique Champ a évolué dans sa fonctionnalité, permettant aux transitaires de prédédouaner leurs envois à bord de certains vols pour les États-Unis.

Au cours de l'année 1995, l'effectif de la compagnie au plan mondial était de 826 personnes, dont 636 au siège à LUXEMBOURG.

Le système TQM (dit Total Quality Management) fut introduit en fin d'année avec le but de cadrer au mieux les aspirations du client et d'embrigader au mieux chaque employé dans les programmes d'accroissement de productivité. Aussi ont été clairement redéfinies les missions et valeurs de CARGOLUX, à savoir: le transport de marchandises par air dans toutes les parties du monde, d'aéroport en aéroport, et par voie de camionnage où la voie aérienne ne se révèle profitable.

L'accentuation future de la compagnie a été clairement définie sur l'amélioration de la performance, dans les années à venir, notamment dans le secteur de la ma-

nutention et des temps de stationnements réduits. De par ces heures gagnées, la compagnie pourra envisager d'opérer l'une ou l'autre route additionnelle avec son parc d'avions existant. CARGOLUX, reconnu pour son dévouement dans l'industrie de fret aérienne, est prête à suivre l'expansion mondiale du marché, bien que les prévisions pour 1996 s'annoncent difficiles. D'un côté ces prévisions sont basées sur une compétition aigüe, d'un autre côté sur des récessions économiques dans certaines parties du monde. Mais de par son expérience, CARGOLUX a su adresser ces contraintes dans le passé par un ajustement rapide et orienté afin d'être en avant garde de son compétiteurs.

Remise de décoration à M. VAN GOETHEM

Le 15 mai 1996, M. Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, a remis la distinction honorifique de commandeur dans l'ordre du mérite à Monsieur Antoine VAN GOETHEM, Représentant de la Communauté Européenne au sein du Conseil d'administration de la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement.

Rencontre JUNG-VAN MIERLO

Le Président du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux, Monsieur Ady JUNG, avec les membres du Bureau et les présidents des groupes politiques, a rencontré mercredi, le 15 mai 1996 à LA HAYE Monsieur Hans VAN MIERLO, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Président du Comité des Ministres des pays du Benelux.

L'entretien a porté sur une amélioration de la coopération entre le Conseil interparlementaire et le Comité des Ministres et, d'une façon générale, sur les recommandations relatives à une coopération Benelux renouvelée.

Nouveau projet de loi sur le droit d'établissement

Mercredi, le 15 mai 1996, Monsieur Fernand BODEN, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, a présenté lors d'une conférence de presse le nouveau projet de loi portant modification des articles 2, 12, 22 et 26 de la loi du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement (grandes surfaces) ainsi que ses règlements d'exécution.

Construction d'une usine de parquets laminés par SOMMER REVÊTEMENTS BOIS S.A., (SOREBOIS), à WILTZ.



M. René BOMBOIRE, Administrateur, signe pour le compte de SOREBOIS S.A.

Une convention a été signée, le 17 mai 1996, entre l'État représenté par le Ministre de l'Économie Monsieur Robert GOEBBELS et SOREBOIS S.A., WILTZ, représentée par Monsieur René BOMBOIRE, Administrateur, Monsieur Jean-Louis MORETTE, Directeur Général et Monsieur Jean MABILLE, Directeur Administratif, en vue de la construction d'une usine pour la fabrication de parquets laminés à WILTZ.

Le nouveau centre de production comportera des investissements en bâtiments et équipements de l'ordre de 600 millions LUF et sera réalisé en deux phases d'ici 1999, la première phase devant être opérationnelle dès la fin 1996, avec une équipe d'une trentaine de personnes.

Au total ce projet créera quelque 60 emplois nouveaux, dont certains seront occupés par des ouvriers de l'Usine SOMMER de WILTZ (ancienne EUROFLOOR) qui sera arrêtée en 1997, à la suite de la mise en service progressive de l'Usine SOMMER REVÊTEMENTS LUXEMBOURG à LENTZWEILER/WINCRRANGE, tandis que le complément sera recruté sur le marché du travail.

Le parquet laminé est constitué d'une âme centrale à base sciure de bois imprégnée, recouverte d'une feuille décorative, notamment bois, qui, elle, est protégée par une couche d'usure transparente en résine. Il s'agit d'une technologie innovante mise au point par la cellule de recher-

che/développement de SOMMER au Luxembourg, dans le cadre d'un projet de recherche appuyé par le Ministère de l'Économie et la SNCI.

Le produit nouveau complétera avantageusement la gamme des revêtements de sols plastiques fabriqués par le groupe SOMMER dans ses usines de WILTZ (ancienne EUROSOL) et LENTZWEILER.

Le nouveau centre de production sera installé dans la zone d'activités économiques régionale de WILTZ/WINSELER qui vient d'être aménagée en prolongement de la zone industrielle nationale de WILTZ, avec le soutien du Ministère de l'Économie.

Avec la société SOREBOIS, SOMMER, division du groupe SOMMER-ALLIBERT, renforce encore davantage sa présence au Grand-Duché de LUXEMBOURG (plus de 700 personnes) et diversifie sa production de revêtements de sols (plus de 50 millions de m² par an).

Ainsi, pour l'ensemble du groupe SOMMER au Luxembourg, l'arrêt de l'ancienne Usine EUROFLOOR à WILTZ sera compensé du point de vue industriel et social. En effet, le groupe aura investi entre 1992 et 1999 plus de 5 milliards de LUF dans trois usines nouvelles dans le nord du pays, à savoir SOMMER REVÊTEMENTS LUXEMBOURG à LENTZWEILER (revêtements de sols et insonorisants pour l'auto), SOMMER INDUSTRIE à ELELBORN (formage de tapis pour intérieur d'auto), et SOREBOIS à WILTZ.

En dehors de SOREBOIS, plusieurs entreprises petites et moyennes ont d'ores et déjà décidé de s'installer dans la zone d'activités économiques régionale à WILTZ, qui remplit donc pleinement sa fonction dans l'intérêt du développement économique de WILTZ.



Footing pour le corps diplomatique

Loin de s'adonner uniquement à leur mission hautement officielle, les membres du corps diplomatique entendent cultiver l'esprit de camaraderie entre membres des différentes ambassades accréditées au Luxembourg.

Depuis 1989 le footing diplomatique est devenu une tradition instaurée par le Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS.

L'annuel «footing diplomatique» constitue une occasion bienvenue pour se rencontrer dans une ambiance des plus décontractées.

Cette sortie annuelle doit sa naissance à une initiative personnelle du Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS. En 1989, au terme d'une période législative, le ministre sortant avait tenu à prendre congé des membres du corps diplomatique. Cette première réunion amicale entre diplomates à RUMELANGE est devenue une sympathique tradition.

Cette année, les responsables ont opté pour la ville d'ESCH-sur-ALZETTE. Malgré une pluie battante, 42 diplomates accompagnés de leurs épouses se sont retrouvés le 19 mai aux portes de l'ancienne mine «KATZEBIERG».

J.F. POOS a salué personnellement ses camarades ambassadeurs avant que le groupe ne pose pour les représentants de la presse.

Le programme élaboré par Roger LINS-TER, Conseiller particulier au Ministère des Affaires étrangères prévoyait une pro-

menade empruntant le sentier de la nature au «Ellergronn».

Le reste de la journée s'est déroulé dans les locaux de l'école en forêt où le Bourgmestre François SCHAACK a rejoint les invités du corps diplomatique.

A noter également qu'il s'agissait du dernier footing de S.E. Constantinos IVRAKIS, Ambassadeur de Grèce, avant qu'il ne quitte le Grand-Duché en juillet.

Inauguration du Chalet des Guides AGGL à COLPACH-BAS

Le 19 mai 1996, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a assisté à l'inauguration du Chalet des Guides AGGL à COLPACH-BAS.

Le nouveau Chalet des Guides AGGL



S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE et tous les invités d'honneur montent à pied vers le Chalet.

Visite de S.A.R. Madame la GRANDE-DUCHESSE au «Liewenshaff» à MERSCHIED

Le 20 mai 1996, S.A.R. Madame la GRANDE-DUCHESSE, accompagnée par Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, a visité le «Liewenshaff» à MERSCHIED.

Kurzporträt des «Liewenshaff»

Das Projekt «Liewenshaff» in MERSCHIED (HEIDERSCHIED) nimmt zur Zeit 9 Jugendliche auf. Ziel der Erzieher ist es, diese jungen Menschen besser auf das Erwachsenenleben vorzubereiten und mit ihnen zusammen Integrationschancen zu erarbeiten.

Die erste Voraussetzung hierfür ist die Fähigkeit, sinnvoll den Alltag zu bewältigen: seinen Körper pflegen, regelmäßig

und gesund essen, seine Kleider reinigen, seine Wohnungen unterhalten, seine finanziellen Mittel korrekt verwalten, seine Freizeit organisieren. Selbst für sich Sorge tragen und autonom leben können ist eine wichtige Erziehungsaufgabe. Dies besonders bei jungen Menschen, die bislang in ihrem Leben mit vielfältigen Nachteilen belastet waren (intellektuelle, schulische und soziale Defizite).

Wesentlich ist selbstverständlich die Vorbereitung auf das Berufsleben. Für die Bewohner des «Liewenshaff» wurden die bislang in der Schule gebotenen Chancen verpaßt.

Die «Ateliers» auf dem «Liewenshaff» sind deshalb sehr praxisorientiert und

lebensnah. Die Integration in die Arbeitswelt setzt vielfältige Kompetenzen voraus; dazu gehören nicht zuletzt auch Eigenschaften wie Fleiß, Ordnung, Teamgeist und persönliche Disponibilität.

Für die Trägergesellschaft – die asbl «Päerd's Atelier» – ist die harmonische Eingliederung des Projektes in die Merscheider Dorfgemeinschaft eine Grundvoraussetzung des Erfolgs.

Freundschaftliche Beziehungen mit den Dorfbewohnern, gemeinsame soziokulturelle Initiativen, Arbeitskontakte mit den kommunalen Behörden sind unverzichtbarer Bestandteil des Projektes.

Wie viele andere Sozialprojekte gründet die Initiative «Liewenshaff» in der psychischen und sozialen Not junger Menschen und ihrer Familien, deren positiven Potentiale im gegebenen gesellschaftlichen Umfeld nicht zum Tragen kommen.

Die Verantwortlichen wissen, daß soziale Hilfsangebote Menschen noch abhängiger machen, sie definitiv entmündigen können.

Deshalb bemühen sie sich stark darum, die Autonomie und die Selbstinitiative der Jugendlichen und ihrer Familien zu fördern und zu fordern. Dazu gehört die Bereitschaft des Trägers, selbst mit minimalen Mitteln auszukommen. Dies gilt nicht zuletzt auch im Bereich der Mitarbeiterzahl (bislang 4 hauptamtliche und mehrere ehrenamtliche Mitarbeiter).

Bislang konnte die Trägergesellschaft mit der großzügigen Hilfe mehrerer Behörden rechnen. Dazu zählen vor allem das Wohnbauministerium, dann das Erziehungsministerium («éducation différenciée»), die Ministerien für Jugend und Familie sowie die Gemeindeverwaltung HEIDERSCHIED.



Le «Liewenshaff» à MERSCHIED



S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE et Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, entourées de M. Marc SCHANK, Bourgmestre de la Commune de HEIDERSCHIED et de M. Jean FETZ, Président de l'asbl «Päerds-Atelier», visitent le «Liewenshaff».



La GRANDE-DUCHESSE et Mme JACOBS n'hésitent pas à prendre place dans la «Päerds-kutsch» parmi la jeunesse du village.

Haute distinction pour M. HANSEN

Le 20 mai 1996, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture a remis une distinction honorifique (Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg) à Monsieur Vinzens HANSEN, Bourgmestre honoraire de la commune de PRÜM, pour ses mérites exceptionnels dans le cadre de la coopération culturelle interrégionale et plus particulièrement au sein du Groupement Européen des Artistes de l'Ardenne et de l'Eifel (Vereinigung bildender Künstler aus Eifel und Ardennen - EVBK).

Mme HENNICOT vient de remettre la haute distinction à M. HANSEN.



Madame HENNICOT en visite de travail à MUNICH et à SALZBOURG

Le 22 mai 1996, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, a rencontré à MUNICH les responsables de la MAX-PLANCK-Gesellschaft en vue de discuter des projets de collaboration entre la MAX-PLANCK-Gesellschaft et la communauté scientifique luxembourgeoise.

L'opportunité de la création d'un institut de recherche commun à LUXEMBOURG fut une des questions majeures traitées au cours de cette réunion de travail.

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES a assisté, le 23 mai, en sa qualité de Ministre de la Culture à la séance d'ouverture du symposium culturel «European Art Forum» qui s'est tenu à SALZBOURG sous la présidence de Monsieur Gérard MORTIER, directeur artistique du Festival de SALZBOURG.

Le thème de cette réunion a porté sur l'«Identité de l'Europe du point de vue politique, économique et culturel».

texte de la mondialisation économique et de ses impératifs (compétitivité et déréglementation, flexibilité et ajustements structurels).

MM. POOS et GOEBBELS ont souligné que la mondialisation de l'économie et la concurrence qui en résulte ne doivent nullement nous inciter à sacrifier notre modèle social.

La définition de nouvelles règles multilatérales devra accompagner l'ouverture de nos économies, la liberté économique allant de pair avec le respect des normes sociales et des libertés fondamentales (liberté syndicale, interdiction du travail forcé, respect de l'environnement): «le respect des normes sociales fondamentales sera bénéfique à la fois au développement économique et à l'expansion des échanges».

MM. POOS et GOEBBELS ont rendu hommage à Jean-Claude PAYE, qui a dirigé l'OCDE durant les douze dernières années. Ils ont souhaité la bienvenue à son successeur, le Canadien Donald JOHNSTON.

Les Ministres POOS et GOEBBELS à la réunion ministérielle OCDE à PARIS

Les Ministres POOS et GOEBBELS ont représenté le Luxembourg à la réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE, tenue à PARIS du 21 au 22 mai, sous la présidence du Chancelier de la République Fédérale d'Autriche, M. Franz VRANITZKY.

L'OCDE, qui s'est élargie depuis 1994 au Mexique, à la République Tchèque et à la Hongrie, a enregistré, le matin du premier jour de la réunion, la demande d'adhésion de la Fédération de Russie.

Les Ministres des 27 États-Membres ont abordé trois grands sujets:

- La croissance et l'emploi
- Le système commercial multilatéral
- L'avenir de l'Organisation.

Les Ministres ont constaté des perspectives d'amélioration de la croissance économique, pondérée par l'existence persistante de problèmes graves comme le chômage, la répartition inégale des revenus et les déficits publics.

Dans ce contexte, les Ministres luxembourgeois ont insisté sur la nécessité de ne pas brader les acquis sociaux, sous pré-

M. AYLWIN, ancien Président du Chili, chez M. JUNCKER

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu M. Patricio AYLWIN, ancien Président de la République du Chili, pour un échange de vues, mardi, le 21 mai 1996, au Ministère d'État.

Quand le "Department of Defense" des États-Unis d'Amérique remercie...



L'Ambassadeur Clay CONSTANTINOU à la rétrospective des Commémorations 1994-95 pour les Libérateurs alliés

Les Cérémonies commémoratives relatives à la Libération du Grand-Duché de Luxembourg en septembre 1944, la deuxième Libération lors de la Bataille des Ardennes, – que les Américains désignent couramment par "Battle of the Bulge" – de décembre 44 à janvier 45, la Commémoration du 50^e Anniversaire de la Mort du grand Général américain George Smith PATTON III, Commandant de la Troisième Armée américaine donnèrent lieu à d'importantes manifestations, à LUXEMBOURG, comme dans les agglomérations majeures du pays, finalement aussi dans un plus grand nombre de villages et bourgs de nos Ardennes, les champs de bataille de 1944-45.

On se souvient notamment que le 50^e Anniversaire de la Libération avait été commémoré par une grande Parade militaire Avenue de la Liberté, suivie par un défilé vers le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise, en présence de quelque 250 Vétérans américains de la 5th Armored et de la 28th Inf Division, comme des Majors Généraux U.S. SMITH, SAJER, O'NEIL, du Général de Brigade 28th Inf.U.S. Walter PUDLOWSKI; du Général de Brigade WEBB-CARTER, Régiments des IRISH GUARDS, des Ambassadeurs des pays alliés comme de troupes américaines, britanniques, françaises, belges et luxembourgeoises, de toutes les délégations finalement représentant les Mouvements patriotiques et les anciens Combattants du Luxembourg.

Cérémonies encore au Monument du Souvenir, à la Croix de HINZERT, au Cimetière américain de HAMM et sur les tombes des anciens pilotes de la Royal Air Force, notamment à HOLLERICH, cérémonie majeure au Monument de Sir Winston CHURCHILL dès le 9 septembre 1994, qui vit également l'imposante commémoration à PÉTANGE, où mourut sur le champ de bataille le premier de nos Libérateurs américains, le 2Lt Hyman JOSEFSON, chef de peloton du Troop A au CCA de la 5th Armored, l'après-midi du 9 septembre 1944.

Alors que pratiquement toutes les localités de nos Ardennes et bien d'autres pour diverses régions du pays connurent également leur commémoration, – où des milliers de U.S.Veterans furent chaleureusement accueillis et vivement remerciés –, SANDWEILER se distingua par la création et l'inauguration d'une stèle à la mémoire de deux sergents américains, tués au combat le 11 septembre 1944.

En action de grâce...

Un service religieux, en présence de LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE, des Diplomates accrédités à LUXEMBOURG, du Gouvernement, de la Chambre des Députés, de l'ensemble des Corps constitués comme des Chefs d'administrations, fut célébré en la Cathédrale NOTRE-DAME de LUXEMBOURG par Mgr. l'Archevêque Fernand FRANCK. La République Française avait délégué Monsieur Philippe

MESTRE, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Le Gouvernement luxembourgeois avait fait publier sa "Proclamation" de circonstance, sous Présidence de M. Jacques SANTER; le Premier Ministre avait fait des discours au Cimetière de HAMM, le 9 septembre 1994, de même que le 10 du mois, lors de la Parade militaire avec Prise d'Armes, Avenue de la Liberté, comme au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise, en ville.

On notera finalement la brève, mais très émouvante cérémonie devant le Monument de la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, le dévoilement d'un médaillon commémoratif représentant les Princes FÉLIX et JEAN au Cercle municipal de la Ville, création à l'initiative du Cercle des Officiers de l'ancienne Garde grand-ducale – rappel de l'entrée des Princes avec les forces de la 5th Armored U.S. le 10.9.1944, dévoilement suivi par une cordiale Réception offerte par le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER et les autorités de la capitale, finalement encore en soirée du 10 septembre 1994, le grand Concert qu'offrirent les "AMERICAN VOICES" au Théâtre du Millénaire de la Ville de LUXEMBOURG.

À l'initiative du Cercle des Officiers de la Garde Grand-Ducale encore la "Night Vigil", dans la nuit du 16 au 17 décembre 1994, – 50 ans, heure pour heure depuis le début de la Bataille des Ardennes – avec "l'occupation-souvenir" des anciens points de la Bataille à ses débuts, veillées nocturnes à ECHTERNACH, BERDORF, HOSINGEN, WEILER, BEAUFORT et OSWEILER, SAVELBORN, ERMSDORF, MEDERNACH, WALDBILLIG, finalement HOSCHEID, WILTZ, ETTELBRUCK, comme au "SCHUMANNSECK-lez-WILTZ", où une cérémonie particulière marqua la mémoire de batailles spécialement meurtrières.

Au Cimetière militaire américain de HAMM, le 17 décembre 1994, se déroula une commémoration poignante, – lieu de repos des 5.076 Victimes de ladite grande opération militaire en particulier –, cérémonie qui se fit en présence du regretté Secrétaire d'État américain Ronald BRAUN – disparu après un tragique accident d'avion en avril '96 – et Togo WEST jr., Secrétaire des Armées américaines, l'Ambassadeur Clay CONSTANTINOU ayant appelé le souvenir de ceux qui trépassèrent en terre étrangère pour notre Libération et notre Indépendance.

† Gen. George Smith
PATTON:
21 décembre 1945

Accidenté et gravement blessé, le Général George Smith PATTON III, l'inoublié Commandant de la III^e Armée américaine, devait décéder le 21 décembre 1945 à l'Hôpital militaire de HEIDELBERG, l'inhumation au Cimetière militaire de HAMM ayant eu lieu le matin du 24 décembre 1945, veille de Noël...

Ce fut à l'initiative de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique à LUXEMBOURG, celle-ci appuyée par le Gouvernement luxembourgeois, côté organisation - que le 9 décembre 1995 déjà, - pour d'évidentes raisons de saison et de températures basses - eut lieu à HAMM, au Mémorial, la cérémonie commémorant le 50^e Anniversaire de décès du regretté grand Général PATTON.

Toutefois, le Commandant suprême des Forces expéditionnaires alliées en Europe 1944-45, le Général Dwight D. EISENHOWER, Général Cinq Étoiles et Président des États-Unis d'Amérique de 1953 à 1961, fut honoré à cette même occasion: dépôt de fleurs et brèves "invocations" par Duane M. KRAMER, Commandant, Premier Secrétaire d'Ambassade et le Lt.-Col. Fernand GUTH, côté luxembourgeois.

"Certificate of Appreciation"

De toutes évidences, ce nombre majeur de cérémonies commémoratives, appelées dans une approche de rappel et de gratitude, impliquait un travail de conception et de planification, des arrangements multiples avec tous les intervenants, un engagement de logistique et d'exécution demandant de nombreuses semaines et des heures supplémentaires qui se comptaient difficilement! Le Gouvernement avait décidé que la "cellule d'organisation" en l'occurrence fût le Service Information et Presse gouvernemental, tel que ce fut le cas depuis 1985, pour tout ce qui concernait des cérémonies à caractère national!

Pour ces commémorations des années 1994 et 1995, ledit Service s'était assuré la coopération et l'extraordinaire disponibilité du Lieutenant-Colonel René M. SCHILTZ qui assumait pleinement sur de nombreux mois travaux de coordination interfédéraux, comme au niveau de la Ville de LUXEMBOURG: une belle tâche, pleinement remplie par un ex-militaire, doué pour des travaux d'organisation et de connexions multiples.

Mercredi, le 22 mai 1996, Monsieur l'Ambassadeur des États-Unis Clay CONSTANTINOÛ avait convié les trois intervenants principaux aux dites organi-



Après la remise: Gast GENGLER, l'Ambassadeur Clay CONSTANTINOÛ, le Président Emile KRIEPS et le Lt. Col. em. René M. SCHILTZ

sations à l'Ambassade américaine pour leur exprimer les remerciements particuliers du "DEPARTMENT of DEFENSE" américain, sous la régie générale duquel un "World War II Commemoration Committee" s'était constitué en Amérique, dès octobre 1993.

Le Secrétaire à la Défense américaine WILLIAM J. PERRY a signé personnellement les trois "Certificate of Appreciation", diplômes d'honneur et formule frappé au sigle du Département gouvernemental américain, documents de remerciements dédiés, aux États-Unis comme dans tous les pays où les troupes américaines étaient engagées pendant la Deuxième Guerre mondiale, essentiellement aussi en Europe, aux organisateurs responsables.

Brève "address"

À l'Ambassade américaine à LUXEMBOURG, ce fut S. Exc. l'Ambassadeur Clay CONSTANTINOÛ qui reçut lesdits intervenants à remercier: le Ministre honoraire Emile KRIEPS, député pendant de longues années, en ce jour plus particulièrement dans ses fonctions de Président de l'Association Luxembourgeoise des Anciens Combattants de la Guerre de 1939-45 et des Forces des Nations Unies; le Lt.-Colonel René M. SCHILTZ, copérateur-coordonateur au sein de la "cellule gouvernementale" d'organisation, le Directeur du Service Information et Presse du Gouvernement, Gast GENGLER finalement.

La remise des Certificats fut précédée par d'émouvantes et emphatiques paroles d'appréciation et de remerciements de la part de l'Ambassadeur aux récipiendaires; si dans de nombreuses régions européennes, - anciens champs de batailles - les cérémonies commémoratives et la réception-accueil des anciens Libérateurs

américains avaient témoigné de très vifs et spontanés sentiments de gratitude à l'adresse de ceux-ci, le Luxembourg, dans cette approche, se serait distingué de façon particulière, exemplaire. Cet état d'âme et de cordialité auraient été mis en évidence dans un grand nombre de mises de remerciements que les Anciens Vétérans U.S. de 1944-45 auraient envoyées pour souligner leur émotion et leur gratitude également.

Côté organisation, tant aux festivités qui marquèrent les Libérations du Luxembourg, dont la "Night Vigil", le Memorial Day, comme finalement les cérémonies marquant le 50^e Anniversaire de la Mort du Général G.S. PATTON, de "fins connaisseurs" auraient été à l'oeuvre", tout comme les instances publiques - entendons Gouvernement, Ville de LUXEMBOURG, nombreuses Administrations communales du Pays -, finalement aussi l'ensemble des Mouvements fédéraux et patriotiques du pays auraient assuré un concours sans réserve, hautement apprécié.

La remise des Certificats

Ce fut en présence de MM. Michael PARMLY, Conseiller d'Ambassade; Duane M. KRAMER, Premier Secrétaire; Robert J. FAUCHER, Deuxième Secrétaire; Timothy HARLEY, Deuxième Secrétaire et Consul, comme de Madame Ruth W. GODFREY, Deuxième Secrétaire, Vice-Consul, que l'Ambassadeur remercia personnellement chacun des trois récipiendaires.

On notera en particulier que le Ministre honoraire Emile KRIEPS, Président, se trouva à la base des commémorations annuelles que les Anciens Combattants luxembourgeois organisent le Jour de l'Armistice, - chaque 8 mai! -, en parti-

culier au Monument de la Force publique à LUXEMBOURG, à ESCH-sur-ALZETTE sur les tombes et près de la stèle rappelant le souvenir des Anciens Militaires et Civils de l'ancienne Union Soviétique; à HOLLERICH sur les tombes des Aviateurs de la Royal Air Force, au Monument du Souvenir à LUXEMBOURG, au Mémorial Sir Winston CHURCHILL, au Mausolée honorant les Anciens Combattants Français au Cimetière Notre-Dame en ville, finalement au Cimetière militaire américain de HAMM, - ceci depuis 50 ans!

Le "Certificate of Appreciation" remis à M. le Président Emile KRIEPS est ainsi libellé: "... is awarded to Mr. Emile KRIEPS for outstanding Service from May 1994 to December 1995 in support of United States participation in commemorations in Luxembourg of the 50th Anniversary of the end of World War II. Your personnel recollections, advice and

counsel were key to the success of the 50th Anniversary ceremony commemorating the death of General Georges Patton and the numerous commemorative events honoring american World War II veterans. - February 7, 1996 - (signé) WILLIAMS J. PERRY, Secretary of Defense.

Au Lt-Col. René M. SCHILTZ fut remis le "Certificate" ...is awarded to Lieutenant Colonel (Retired) René SCHILTZ for outstanding service from May 1994 to December 1995 in support of United States participation in commemorations in Luxembourg of the 50th Anniversary of the end of World War II. Your advice and essential assistance were key to the success of the 50th Anniversary ceremony commemorating the death of General George Patton and the numerous commemorative events honoring the American World War II veterans - (date et signé) W. J. PERRY.

Le troisième "Certificate" destiné au Directeur du Service Information et Presse du Gouvernement Gast GENGLER notifia en substance: "...A Certificate of Appreciation is awarded to Mr. Gaston GENGLER for outstanding service from May 1994 to December 1995 in support of United States participation in commemorations in Luxembourg of the 50th Anniversary of the end of World War II. Your initiative and leadership were key to the success of the 50th Anniversary ceremony commemorating the death of General George PATTON and the numerous commemorative events honoring American World War II veterans".

Ce fut par une réception, toute empreinte d'amitié et de cordialité, que se termina cette remise qui visiblement enchantait les deux côtés...

Visite officielle du Premier Ministre de la République de Slovénie Janez DRNOVSEK, les 22 et 23 mai 1996



Honneurs militaires pour le Premier Ministre de Slovénie à l'aéroport de LUXEMBOURG-FINDEL

Le Premier Ministre de la République de Slovénie, Janez DRNOVSEK effectua une visite officielle au Luxembourg, les 22 et 23 mai 1996.

Accueilli avec les honneurs militaires à l'Aéroport de LUXEMBOURG-FINDEL, le chef du Gouvernement slovène rencon-

tra son homologue luxembourgeois Jean-Claude JUNCKER le soir même pour un dîner informel.

Le vrai programme de la visite officielle débuta le lendemain matin par l'entrevue du Premier Ministre DRNOVSEK avec le Président de la Chambre des Députés Jean

SPAUTZ et, ensuite, l'entrevue en tête-à-tête avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, suivie d'une réunion de travail élargie aux délégations, à laquelle participa également le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS.

À l'ordre du jour des différents entretiens figurèrent des sujets bilatéraux ainsi que des sujets européens, la Slovénie étant un des pays de l'Europe centrale et orientale espérant pouvoir adhérer le plus rapidement possible à l'Union Européenne. Au centre des préoccupations slovènes dans ce domaine figura, lors de la visite du Premier Ministre DRNOVSEK, la signature de l'accord d'association entre son pays et l'Union Européenne, signature devant se concrétiser quinze jours plus tard lors du Conseil Affaires générales des Ministres des Affaires Étrangères de l'UE à LUXEMBOURG.

Le Premier Ministre slovène a également informé ses interlocuteurs luxembourgeois des performances économiques remarquables de sa jeune république, fondée en 1991, peu après le déclenchement des hostilités entre les républiques de l'ex-Yougoslavie. Monnaie stable, finances publiques saines, une croissance économique estimée à 3 ou 4% pour 1996, tels

sont les paramètres principaux de l'économie slovène, une situation qui a fait remarquer au Premier Ministre Janez DRNOVSEK, lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue luxembourgeois, que si la Slovénie était aujourd'hui membre de l'Union Européenne, elle serait, avec le Luxembourg, le deuxième pays à respecter d'ores et déjà les critères de convergence prévus par le Traité de MAASTRICHT.

Du côté des relations bilatérales, les Premiers Ministres Janez DRNOVSEK et Jean-Claude JUNCKER ont convenu que les échanges commerciaux entre les deux pays se situeraient à un niveau insuffisant. Un premier pas vers un approfondissement devrait être franchi avec la signature d'un accord de non double imposition, prévu pour fin 1996 ainsi qu'un accord culturel. La Slovénie ayant émis le souhait de pouvoir disposer de l'assistance luxembourgeoise en matière de banques et de finances, un calendrier pour des prospections mutuelles fut retenu.



MM. JUNCKER et DRNOVSEK à la Présidence du Gouvernement



M. SPAUTZ a reçu le Premier Ministre de Slovénie à la Chambre des Députés.

Das Erbgroßherzogliche Paar zu Besuch in SAARBRÜCKEN

Auf Einladung des Saarländischen Ministerpräsidenten Oskar LAFONTAINE besuchten II.KK.HH. Erbgroßherzog Henri und Erbgroßherzogin MARIA TERESA am 23. Mai 1996 das Saarland, um an einem Festakt zur Vorstellung des restaurierten Grabdenkmals des Fürsten Wilhelm Heinrich von NASSAU-SAARBRÜCKEN (1718-1768) in der Schloßkirche in SAARBRÜCKEN teilzunehmen.

Die Initiative für die Wiederherstellung des Grabdenkmals ging von dem Freundeskreis «Ludwig von NASSAU-SAAR-

BRÜCKEN» aus, der 1995 mit Zustimmung S.K.H. Großherzog JEAN von Luxemburg, Chef des Hauses NASSAU, die Überführung der sterblichen Überreste des 1794 im Exil verstorbenen Fürsten Ludwig von NASSAU-SAARBRÜCKEN in die Wege leitete und der dort in der Schloßkirche neben seinem Vater, dem Fürsten WILHELM HEINRICH bestattet wurde.

In Abwesenheit des erkrankten Saarländischen Ministerpräsidenten wurde das Erbgroßherzogliche Paar von der Stellver-

tretenden Ministerpräsidentin, Wirtschafts- und Finanzministerin Christiane KRAJEWSKI, gemeinsam mit dem luxemburgischen Honorarkonsul Michel OBERTIN in der Saarbrücker Staatskanzlei empfangen.

Bei dem anschließenden Staatsakt in der Schloßkirche dankte Dr. Hans STIFF, Vorsitzender des Freundeskreises «Fürst Ludwig von NASSAU-SAARBRÜCKEN» in seiner Begrüßungsrede dem Erbgroßherzoglichen Paar sehr herzlich für sein Kommen und betonte: «Unsere Freude ist umso größer, daß Sie,



Begrüßung II.KK.HH. Erbgroßherzog HENRI und Erbgroßherzogin MARIA TERESA, sowie Frau Ministerin KRAJEWSKI, durch die Herren Dr. STIFF und Professor KLITSCHER, Vorsitzender bzw. stellv. Vorsitzender des Freundeskreises « Fürst Ludwig von NASSAU-SAARBRÜCKEN » vor der Saarbrücker Schloßkirche



Königliche Hoheiten, das Haus NASSAU, das im Großherzogtum Luxemburg seine Kontinuität findet, heute in unserer Feierstunde repräsentieren... Erlauben Sie mir, Königliche Hoheiten, die Bemerkung, daß die Auszeichnung durch Ihre Gegenwart – es ist das erste Mal in der Geschichte des Saarlandes überhaupt – das Bewußtsein stärken wird, wie eng unsere Beziehungen waren und sind, zwar gestört, aber nicht zerstört, durch die Tragik der beiden Kriege.»

An dem Festakt nahmen ebenfalls teil der Herzog und die Herzogin DECAZES sowie der Marquis DECAZES. Der Herzog stammt in direkter Linie von Fürst WILHELM HEINRICH ab.

Im Laufe des Nachmittags besuchte das Erbgroßherzogliche Paar das Grab von Erbprinz HEINRICH von NASSAU-SAARBRÜCKEN (1768-1797) auf Schloß HALBERG, wo Prinz Henri ein Blumengebilde niederlegte.

Das Erbgroßherzogliche Paar mit II.HH. Herzog und Herzogin DECAZES, sowie dem Marquis DECAZES, vor dem Grabdenkmal des Fürsten Wilhelm Heinrich von NASSAU-SAARBRÜCKEN

(Fotos: Saarbrücker Wochenspiegel)

Intervention de Monsieur le Ministre de l'Economie Robert GOEBBELS à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération des Industriels luxembourgeois, à la Chambre de Commerce, le 23 mai 1996

Monsieur le Président,
Chers membres de la FEDIL,

Il est devenu une tradition que le Ministre de l'Economie a le privilège de prendre la

parole à l'occasion de votre Assemblée Générale pour échanger avec vous une série de réflexions, pour être à l'écoute des préoccupations des industriels, pour tenter d'apporter certains éclairages sur des ques-

tions économiques d'actualité. Comme chaque année, je m'en réjouis aujourd'hui sincèrement.

Mesdames. Messieurs,

Votre Président vient de mettre le thème de la confiance au centre de ses réflexions de ce matin. Je conviens avec lui que la confiance des acteurs économiques dans l'avenir est un paramètre-clé pour la croissance, l'investissement et le développement économique.

Je suis également d'accord pour dire que le climat économique, social et politique international détermine ce comportement de consommation et d'investissement des acteurs économiques luxembourgeois.

Toutefois, l'espoir déçu d'une remontée conjoncturelle ne doit pas signifier «confiance ébranlée» dans notre capacité de mieux faire et de maîtriser des difficultés passagères.

Je continue à penser que notre pays est généralement bien outillé pour affronter l'avenir. J'en prends d'abord pour preuve les performances du passé de notre économie.

Depuis 1985, la croissance économique du Luxembourg, avec un taux annuel moyen à prix constant de 6,5%, dépasse systématiquement celle de nos partenaires de l'Union Européenne. L'année dernière, malgré la pause conjoncturelle du 2^e semestre, malgré le ralentissement brutal sur les marchés de l'acier en Europe, l'activité économique a progressé de 3,8%, dépassant de plus d'un point de pour-cent le taux de croissance communautaire.

Depuis 1985, notre économie a créé quelque 60.000 emplois net. En 1995, quelques 5.500 emplois nouveaux se sont ajoutés faisant passer l'emploi intérieur à plus de 215.000 pour une population de 413.000 personnes.

Il est vrai que le taux de chômage a augmenté à 3%, niveau trop élevé, mais toujours inférieur à un tiers de la moyenne communautaire.

L'inflation dans notre pays a systématiquement été inférieure à la moyenne communautaire et même à la moyenne de nos principaux partenaires commerciaux. Elle continue à baisser pour s'établir à un niveau inférieur à 1,5% par an au début de l'année 1996.

Notre balance courante est confortablement excédentaire, le solde positif atteignant quelque 30% du PIB en 1995. Enfin, la situation des Finances publiques est saine, permettant non seulement un budget équilibré, mais fournissant suffisamment de marge de manœuvre pour mettre en oeuvre une série de mesures fiscales annoncées par le Premier Ministre et commentées par votre Président.

Voilà pour le passé, Mesdames, Messieurs, pour les performances de notre économie, que nous envient nos voisins et nos partenaires de l'Union Européenne et qui qualifient facilement notre pays pour



Le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS lors de son intervention

entrer dans la 3^e phase de l'Union monétaire.

L'industrie luxembourgeoise a largement contribué à cette performance appréciable au cours des 10 dernières années. Elle a fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable. Je ne prends pas seulement pour preuve la sidérurgie qui, au prix d'un investissement de plus de 20 milliards de francs sur une période de 5 ans, entend réorienter son outil de production pour en faire un des plus performants sur le continent européen.

Il est vrai que cette réorientation technologique et organisationnelle ne se fera pas sans sacrifices, notamment au niveau du personnel. Les récents accords de la tripartite sidérurgie ont encore fourni la preuve, si besoin en était, de la détermination des acteurs impliqués de venir à bout des difficultés actuelles. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Alors que l'activité sidérurgique a connu un net recul en 1995 – moins 16,2% – l'industrie hors sidérurgie a connu une croissance de sa production de 4,5%. Parallèlement, en 1995, l'investissement a été supérieur de quelque 3,6% à son niveau atteint en 1994. Où est le pays européen qui peut se prévaloir d'un dynamisme pareil de son industrie?

Au niveau du commerce extérieur, l'industrie a pu acquérir de nouvelles parts de marché, grâce aussi aux efforts déployés par mon collègue Georges WOHLFART en faveur de la promotion du commerce extérieur.

Même si à la lecture du bilan des implantations nouvelles décidées en 1995 on pourrait être tenté de conclure à une certaine accalmie en matière d'investissements nouveaux, avec uniquement 3 projets pour un montant de près d'un milliard de francs et quelque 200 emplois, je note



Une assistance nombreuse et attentive

en même temps que les entreprises industrielles luxembourgeoises ne désarment pas en matière d'investissement! Le Ministère de l'Economie a pu accompagner en 1995 quelque 35 projets comportant des dépenses pour plus de 7 milliards de francs.

De même, les entreprises nouvelles ont encore créé quelque 700 emplois nouveaux en 1995. Depuis le début de l'année, deux projets nouveaux, en l'occurrence ceux de la 5^e ligne MYLAR de DU PONT DE NEMOURS à CONTERN et du nouvel investissement à WILTZ, du groupe présidé par votre Président, comporteront des investissements de quelque 3 milliards à l'horizon '97 et la création de plus de 200 emplois.

Je ne constate donc aucune crise de confiance!

Mais il est vrai que la confiance se mérite, qu'elle se veut soignée, qu'on se la gagne au fil du temps. C'est la tâche à laquelle s'attache votre organisation professionnelle tout comme le Gouvernement, et en particulier son Ministère de l'Economie.

Comme pour la FEDIL, la compétitivité industrielle doit continuer à être au centre des préoccupations de la politique économique.

Il va de soi que le maintien des grands équilibres macro-économiques et le perfectionnement de nos infrastructures de transports, d'énergie et de communication sont des préalables au maintien et à l'amélioration de la compétitivité.

Votre Président vient de commenter les mesures fiscales annoncées par le Gouvernement pour augmenter l'attractivité de l'investissement d'une part, pour faciliter l'embauche des demandeurs d'emploi, d'autre part.

Je ne m'y attarderai donc pas longtemps, je voudrais me limiter à un constat et un appel.

Quant au constat, la réduction de l'impôt sur le revenu des collectivités à 30% à l'horizon 1999 est l'aboutissement d'un mouvement commencé en 1986 alors que ce même impôt était de 40%. L'imposition du revenu du capital se sera donc réduit de façon progressive mais constante de 25% en l'espace de 13 ans, mouvement qui sera encore renforcé par l'abolition prévue de l'impôt commercial sur le capital d'exploitation, pour ne pas parler d'allègements d'impôts déjà oubliés, comme par exemple l'abolition de l'impôt sur le total des salaires.

Les mesures fiscales prévoient également l'introduction d'une bonification d'impôt au profit des entreprises qui recrutent des demandeurs d'emplois inscrits.

Je ne méconnais pas les obstacles et les difficultés qui peuvent surgir ici et là au

niveau du recrutement de demandeurs d'emplois ou de chômeurs, qu'il s'agisse pour des raisons de qualification, de mobilité ou d'autres critères de sélection.

J'estime d'un autre côté qu'une économie qui crée, année par année, autant d'emplois qu'il y a de demandeurs d'emplois ne peut pas rester les bras croisés devant l'augmentation du chômage, ne peut se contenter d'un simple constat défaitiste que deux mille travailleurs de la sidérurgie en sureffectif ne peuvent pas être reclassés dans des emplois alternatifs créés par notre économie et en particulier notre industrie.

Je voudrais donc lancer un appel à l'ensemble de l'industrie de faire preuve d'un effort solidaire pour contribuer à réduire le chômage, ici au Luxembourg, en recourant aux mesures d'incitation et en redoublant d'effort de formation et de qualification des travailleurs recrutés.

Cet effort permettra de réduire davantage la pression fiscale alors que l'impôt de solidarité qui pèse actuellement sur les entreprises sert à financer exclusivement les dépenses du Fonds pour l'Emploi. Les entreprises doivent se rendre à l'évidence qu'elles ont elles-mêmes la faculté de réduire la pression fiscale en contribuant à réduire les charges du fonds pour l'Emploi.

Je suis convaincu que cet objectif est réaliste. J'en prends pour preuve celles des entreprises – trop rares encore il est vrai – qui d'ores et déjà font un effort délibéré et refusent les choix faciles, même en l'absence d'incitants fiscaux ou autres.

Je voudrais d'ailleurs ici saisir l'occasion pour remercier publiquement les entreprises qui au cours des dernières semaines ont fait preuve d'une collaboration exemplaire avec mes services et avec ceux de l'Administration de l'Emploi pour offrir des emplois alternatifs disponibles dans leurs entreprises à des travailleurs sidérurgiques en sureffectifs.

Deux enseignements doivent être tirés de ces contacts: d'abord, malgré les obstacles qui peuvent apparaître dans cet exercice, ce ne seront plus les conditions de rémunération qui désormais feront obstacle au reclassement des demandeurs d'emploi; ensuite, la volonté de trouver des solutions est l'ingrédient principal de progrès sur ce terrain.

Je ne pourrais pas m'attarder, faute de temps sur les aspects environnementaux de la compétitivité. En la matière, je rejoins ceux qui préconisent une politique réaliste, mariant le souci d'un environnement naturel protégé aux nécessités économiques et opérationnelles des entreprises. Vous connaissez mon engagement en faveur d'une vraie politique écologique, qui ne peut pas se résumer au lapidaire «meilleure technologie possible», mais doit tenir compte également de ce

qui est «économiquement faisable et défendable». La prochaine réforme de la législation «commodo/incommodo» va dans ce sens.

J'entends terminer cette intervention sur l'orientation que prendra dans les années à venir la politique de promotion des investissements et de diversification économique.

Notre pays devra à l'avenir, comme par le passé, continuer à recourir aux investissements et transferts de technologie en provenance de l'étranger pour contribuer au renouvellement de ses structures. Nous continuerons donc à promouvoir à l'étranger le site industriel luxembourgeois. Dans ce contexte, nous maintenons les bureaux du comité de développement économique à NEW YORK, SAN FRANCISCO et TOKYO et nous avons l'intention d'ouvrir en 1997 un bureau à SÉOUL.

Mais les années récentes ont aussi fait apparaître un potentiel croissant de diversification endogène, à partir des entreprises luxembourgeoises ou étrangères déjà établies sur notre territoire. C'est un potentiel que le Gouvernement voudrait valoriser davantage, à la fois en ce qui concerne l'extension et la diversification des entreprises établies, que pour ce qui est de la valorisation des relations commerciales en amont et en aval des activités de production actuelles. L'expérience du passé avec certaines entreprises est encourageante dans cette optique.

Dans ce contexte se pose évidemment la question des instruments d'accompagnement de cette politique.

Votre Président y a fait allusion en commentant l'avenir des instruments de la loi-cadre de développement et de diversification économique et notamment son régime régional d'aide aux investissements.

Je vous rappellerais que la Commission européenne, qui dispose d'une compétence exclusive en matière de contrôle des règles de concurrence et des aides d'Etat, dès l'automne 1994, a proposé au Gouvernement luxembourgeois d'examiner avec elle le régime d'aide régional introduit en 1986, d'évaluer sa justification et de la modifier sur la base des principes et critères arrêtés par la Commission.

Celle-ci se laisse guider par les principes fondamentaux suivants dans la mise en oeuvre de sa politique:

- réduction du niveau général des aides accordées aux entreprises;
- concentration des aides sur les régions les plus nécessiteuses;
- réduction des intensités d'aides aux investissements.

Vous conviendrez avec moi qu'il est difficile pour l'Etat membre dont le PIB par habitant est le plus élevé du monde, de

se soustraire à l'examen de son régime d'aide régional, qui par ailleurs couvre quelque 80% de la population du pays. D'autant plus que tous les autres Etats membres de la Communauté se sont soumis au même exercice.

Aussi, plutôt que d'accepter un «Diktat» de la Commission avec les risques que cela aurait comporté, avons-nous entamé avec la Commission l'examen du régime régional luxembourgeois au début de 1995, d'ailleurs en étroite concertation avec la FEDIL.

Aujourd'hui, je peux vous annoncer que le 15 mai dernier, il y a donc à peine une semaine, la Commission a accepté la proposition que je lui ai soumise à la fin de l'année dernière.

Le nouveau régime régional que le Gouvernement soumettra prochainement au vote de la Chambre des Députés comportera la définition de trois zones dans lesquelles les entreprises continuent à être éligibles au bénéfice d'aides à l'investissement:

- une zone Sud;
- une zone Est;
- une zone Nord.

Les trois zones couvrent près de 43% de la population nationale et quelque 34% du territoire.

Il s'agit en l'occurrence du taux de couverture le plus élevé de tous les Etats membres de la Communauté sur la base de la dérogation de l'article 92.3 c) du Traité concernant les zones en déclin. Faut-il préciser qu'il a fallu quelque imagination pour convaincre la Commission que ces régions sont à considérer comme zones en déclin.

Les taux d'aides maxima autorisés ne seront pas modifiés. En outre, la Commission Européenne a été sensible à nos arguments plaidant en faveur d'un terme indéterminé des dispositions nouvelles. J'estime que la nouvelle carte du régime régional, basée sur un découpage par commune plutôt que par canton, comme cela fut le cas jusqu'à présent, permet au plus grand nombre possible d'entreprises de maintenir leur éligibilité au dit régime.

Il est vrai que certaines entreprises ne pourront plus faire appel aux instruments d'aide à l'investissement après la mise en vigueur des nouvelles dispositions.

Toutefois le Gouvernement luxembourgeois a pu obtenir de la Commission une amélioration sur plusieurs autres régimes d'aides prévus par la loi cadre:

- introduction d'une règle «de minimis» permettant des aides jusqu'à 100.000 Ecu sur 3 ans;

- augmentation des seuils d'éligibilité des PME;

- amélioration sensible des niveaux et intensités d'aides à la R&D.

Il est vrai que les efforts de R&D seront de plus en plus déterminants dans la diversification et le renouveau structurel des entreprises. C'est la raison pour laquelle la politique de diversification économique mettra à l'avenir un accent plus prononcé sur cet aspect de l'activité d'investissement des entreprises.

C'est d'ailleurs une démarche qui est parfaitement en phase avec celle de la Commission Européenne dans le cadre défini par le Livre Vert sur l'Innovation.

A observer l'intérêt que ce livre vert a suscité chez nos entreprises industrielles lors de la récente manifestation organisée par Luxinnovation avec l'appui de la Commission, je suis pour ma part plus que confiant.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis même certain que nos entreprises industrielles sauront relever les défis de la technologie, de l'innovation et de la conquête de nouveaux marchés et qu'ils sauront apporter un concours déterminant au développement et au progrès de notre pays.

MEMORIAL DAY 1996

Cérémonie américaine et luxembourgeoise en l'honneur des soldats américains, libérateurs de l'Europe et de notre patrie, le 24 mai 1996 au Cimetière militaire américain de HAMM.

«Aux amis fidèles, libérateurs de notre peuple, qui reposent ici, notre gratitude éternelle»; tels sont les mots inscrits sur le carillon que les U.S. Veterans Friends Luxembourg ont fait installer, en ce 24 mai 1996, au Cimetière militaire américain de HAMM, afin que le souvenir des soldats venus d'outre-Atlantique puisse se perpétuer de génération en génération et que les cloches de ce carillon puissent rappeler aux nombreux visiteurs du Mémorial américain les douleurs et les sacrifices de ceux qui nous ont libérés.

En présence de nombreuses personnalités, dont le Maréchal de la Cour grand-ducale Henri AHLBORN représentant S.A.R le Grand-Duc, le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS, le Ministre de la Force publique Alex BODRY, le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS, l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Luxembourg Clay CONSTANTINOU, le Lieutenant-Général Everett H. PRATT, Messieurs Hugh E.

RODHAM et Tony RODHAM, frères de la First Lady américaine Hilary RODHAM-CLINTON, ce fut Madame Ruth GODFREY de l'Ambassade des États-Unis au Luxembourg, qui présenta le déroulement de la cérémonie.

Le premier orateur devant les invités d'honneur, des centaines de spectateurs recueillis, et de Vétérans de la deuxième guerre mondiale fut le Chanoine Georges VUILLERMOZ qui, dans sa prière, invoqua la bénédiction du Seigneur pour ceux qui, par leur courage et leur engagement, ont contribué à sauver un continent menacé d'oppression.

Ce fut le Président des U.S. Veterans Friends Luxembourg Constant GOERGEN qui inaugura le nouveau Carillon avec ces mots:

«Excellencies,
Dear Veterans,
Ladies and Gentlemen,

In a few minutes you will hear for the first time the sound of this new carillon, a living memorial dedicated to the 5.076 brave young men and women who, more than 50 years ago, came to





La tombe du Général George S. PATTON Jr. marquée et fleurie, comme toutes les autres tombes des soldats américains, des drapeaux US et luxembourgeois ainsi que d'une rose rouge



L'Ambassadeur US Clay CONSTANTINO, accompagné du Maréchal de la Cour Henri AHLBORN et du Premier Ministre J.C.L. JUNCKER se rendent au Cimetière militaire américain.



La tribune avec les invités d'honneur

this country to liberate us from the oppression and violence of foreign occupation and found their final resting place in this cemetery.

If these soldiers could raise their voices, they would certainly have a lot of messages to pass. They would tell us of a beautiful country and beloved relatives they left behind, about the pleasures of youth they liked to share with other young people or about young children waiting for their return. They would explain to us bold projects and life goals which they dreamt of accomplishing, in one word, they would tell us, that they gave all their tomorrows for our todays, so that we can live in freedom and peace. «greater love hath no man than this, that a man lay down his life for his friends».

Man underestimated scientific progress and nobody could imagine the destruction technology would cause, killing unmercifully thousands and thousands of hopeful young lives. The debt we owe these young soldiers can never be measured. All we can do is to make sure that their sacrifices shall never be forgotten and that they are always in our hearts and in our souls. We would ask them to accept our humble gestures of sympathy, for example a heartfelt thought or a little flower at their graves, gestures with which we would attempt to express our deepest respect and gratitude.

To this rather simple show of sympathy and compassion we now will add this carillon, a living memorial and a new way of communication. What can be more meaningful and binding than communication? A new dimension to the relationship between those who served and those who remember. In this way the toll of the bells will remind us of the supreme price paid for the return of freedom and peace, the most precious things in life, as well as our sacred duty to keep the memory alive and to teach younger generations that freedom, independence and peace must not be taken for granted but can only be maintained as long as there are people ready to make the supreme sacrifice to perpetuate them.

This carillon gives us a chance to honor, to pay tribute, to the dead, and to thank all the men and women, both living and dead, who served in World War II. It also constitutes a new link in the chain of similar carillons at other American cemeteries in Europe, for instance, Margraten in the Netherlands, Meuse-Argonne in France, and many others in the United States.

At his very moment as we are gathered here to dedicate this carillon, friends in the Netherlands and in America are in harmony with us celebrating a parallel ceremony accompanied by the same bell ringing sounds. We cannot thank all these heroic G.I.'s personally, but this carillon will ring out our thanks and gratitude and will convey them all the honors we could possibly render them.

«They shall not grow old, as we that are left grow old

Age shall not weary them nor the years condemn:

At the coming down of the sun and in the morning.

We shall remember them.»

Though sorrow touches my heart at the sight of these white crosses and stars of David. I would like to recall the inspiration of hope shining through the beautiful words of the American poet Emily DICKINSON:

«This world is not conclusion,
a sequel stands beyond,
invisible as music, but positive as sound.»

* * *

Gary COLE, fils de l'ancien combattant bien connu au Luxembourg, Calen COLE, prit ensuite la parole pour remercier, au nom des générations d'après-guerre, ces valeureux Américains, qui comme son père, se sont battus, non seulement contre un ennemi, mais aussi pour des valeurs, si chères à nos sociétés:

«My Dad was a World War II American G.I., Purple Heart, Combat Infantryman in Europe, who lost all of his squad, each having been wounded or killed. He and I are humbled and yet thrilled by the work of your U.S. Veterans Friends Luxembourg group who has organized so well and is today dedicating these carillons for all to enjoy from this day forward. This music at this cemetery will add immeasurably to the final resting place and memory of these heroes.

Your organizations honorary adoption of the graves of 5.076 American Veterans buried here in HAMM will, over the years, allow thousands of veterans families and your citizens to develop across the Atlantic Ocean a bond unlike any other, by the placing of flowers, sending of pictures and personal letters and communication that will bond Luxembourg citizens and Americans for generations to come.

My Mother, SUE, joins Dad in extending their pride that their son, I, Gary COLE, and my son, JIM, their grandson, can be with you today to represent them and the entire staff of 70 volunteers at the Cole Land Transportation Museum for today's ceremonies.

Please always remember that it is the young people, far more than those who were present or fought in World War II, who will carry on the endearing contacts with American families of those fallen G.I.'s in years to come. Dad and I challenge you and your organization to commit and enroll 1.000 teenagers and young people to swell your ranks and ensure a vital group of young Luxembourgers to stay active and vital in this cause. It is hard to believe the large percentage of G.I.'s buried in your cemetery were only teenagers when they were killed. The involvement of more of your young people to both remember and participate in this work will be meaningful and heartwarming, and will assure continuation of this significant work.



M. Constant GOERGEN



M. Gary COLE



L'Ambassadeur US. M. Clay CONSTANTINOU

I close with this thought. From the very bottom of my heart I applaud all that you have done, and will continue to do in appreciation of your freedom and the memorializing of fellow G.I.'s. You have done far more than Const and Dad dreamed possible. You make us all proud and please beyond words. Your work proves once again that no one can do everything, but that everyone can do something.

May this dedication be most precious to you in Luxembourg, our joint friends in Holland, as well as to us in the U.S.A.»

* * *

Le carillon ayant sonné pendant des instants de recueillement, l'Ambassadeur des États-Unis Clay CONSTANTINOU prit la parole:

«Monsieur le Maréchal de la Cour,
Monsieur le Président de la Chambre des Députés,
Monsieur le Premier Ministre,
General PRATT,
Members of the Armed Forces,
Dear Veterans,
Distinguished Guests,
Ladies and Gentlemen,

Every year, Americans pause to pay tribute to, and to salute the men and women of our Nation's Armed Forces killed in action at time of war.

On this Memorial Day, here at these sacred grounds, sanctified by youthful blood, we honor these heroes and we remember. We remember their valor and their bravery, their suffering and their hardship; we remember their triumphs and their victories, their setbacks and their defeats; and we remember their trail of liberty, and their journey without return.

But most of all, we remember their contribution to the human spirit, and their gift of freedom.

For more than fifty years they have rested here, and though far away from home and family, they have been cared and comforted by the warm hearts of the people of this land. Their deaths were not in vain. Out of their lifeless bodies a spirit was born: a spirit that soared and spread courage to their comrades, strength to their loved ones, and hope to the people of Luxembourg, hope for a new beginning.

Each year, thousands come to pay homage at this cemetery, here where hope lives forever, where inspiration is bountiful and where gratitude is plentiful. This is where younger and older generations meet to learn of the past and reflect on their responsibilities of the future.

America is present here in its greatest glory and in its most humble simplicity. And it is present at each and every grave. Where Black and White, Christian and Jew, rich and poor, soldiers from every race, creed and color rest, and are equally placed before God and their country. Their dreams unfulfilled, they fought valiantly and faced death bravely. They were all



Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER



Le Lieutenant-Général Everett H. PRATT



M. Hugh E. RODHAM



De nombreuses personnalités ont tenu à assister au MEMORIAL DAY 1996.



La Musique Militaire grand-ducale, sous la direction du Major André REICHLING

tough soldiers, but also would be teachers and artists, farmers and scientists.

They gave their lives because they understood that freedom is indivisible.

And so today we are gathered here to affirm our faith, our devotion and our common conviction that peace and freedom are indivisible and are worth dying for.

* * *

Le prochain orateur fut le Premier Ministre **Jean-Claude JUNCKER**. Ci-après son discours:

«Marshal of the court
Ambassador Constantinou,
Excellencies,
Distinguished guests,
Ladies and Gentlemen,

Last year, when the European nations commemorated the 50th anniversary of the end of World War Two, we all could claim to have lived an unprecedented period of peace in Europe. This year, in 1996, we are at the beginning of another half-century which, we hope, will confirm and strengthen the achievements of the period between 1945 and 1995.

The revolutions and evolutions in Europe that have occurred since 1989 and their far-reaching consequences on all levels demand our unequivocal and continuous commitment to those values that have shaped post-war Europe: freedom, peace, democracy and solidarity.

On this day of memory and thankfulness to the American soldiers, we have to pledge once more that no lives will evermore be sacrificed on this continent in wars between our nations. To make this pledge we are obliged to keep working towards a security system in the whole of Europe, a security system that should be able to prevent any country from even considering an aggression against another state.

Even after 50 years, peace cannot be taken for granted on a continent as complicated as ours. Peace can never be taken for granted, it is something we have to accomplish over and over again.

The cooperation and solidarity between the United States of America and Europe in security matters has always been a decisive factor whenever problems have occurred over the years. With Europe changing and more and more countries asking to find shelter under existing security systems, the role of these systems, organisations and institutions is currently changing. The European countries, especially the member states of the European Union, know what is at stake. The discussions about intensifying our common foreign and security policy, the negotiations on political integration, all pursue that particular aim; to make war an unthinkable option to solve problems.

In our collective consciousnesses, the peace-keeping efforts, have to be validated by the commemoration of past and painful events.

I believe that ceremonies like this one here today, will always be the perfect reminder of how valiant the people were who came to Europe from the United States of America.

The carillon, inaugurated today is thus an important symbol, a «living memorial» that will serve to remind us and those who will come after us of the hardships and pain these soldiers, their families and their country had to suffer.

History has taught us lessons, sometimes very cruel ones. To remind present and future generations of these lessons is a first and very important step to securing our nations' future.

There is no cause as noble as that. And that is the reason why I believe that places like the Luxembourg American Cemetery and memorial days like this one will always have a very prominent place in our consciousness that what happened here must never happen again».

* * *

Ce fut alors le Commandant adjoint de la «United States Air Force» en Europe, le Lieutenant-Général Everett H. PRATT qui rendit hommage aux soldats américains au nom des Forces armées américaines.

Hugh E. RODHAM, un des deux frères de la First Lady américaine Hillary RODHAM-CLINTON, fut le prochain orateur:

«Mr. Marshal of the Court,
Mr. President of the Chamber of Deputies,
Mr. Prime Minister,
Lieutenant-General PRATT,
Veterans,
Distinguished Guests,
Ladies and Gentlemen,

I am honored to be here with you on this hallowed ground to pay tribute to all the valiant American men and women who have fallen in the cause of freedom.



Dépôt de fleurs par M. Henri AHLBORN, Maréchal de la Cour Grand-Ducale...



...M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés...



...M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre....

The sacrifices of these brave men and women have ensured that future generations can live in peace, blessed by the democratic values we all cherish so much.

This has been a year in which many democratic nations have joined together and worked hard to achieve peace. We have seen positive changes in many nations

around the world that now espouse the principles of liberty, human dignity and individual freedom, values that are widely recognized and pursued more than ever before.

But what has not changed is our commitment to these values and our shared willingness to carry the never ending burdens of preserving peace, freedom and human dignity.

And so, on this special day, we rededicate ourselves to the values that the soldiers buried here fought and died for, it is our duty to ensure that the message is carried on to future generations. We owe the past a debt of gratitude.

Today I salute our fallen heroes and those Luxembourgers who gave their life for freedom. My special respects go out to those who carry on the legacy of their fallen comrades in arms. They are ambassadors of peace – at home and in the international community».

* * *



...Mme SCHWALL-LACROIX, Conseil d'État...



...M. Willy BOURG, Échevin de la Ville de LUXEMBOURG...



...et par l'Ambassadeur américain Clay CONSTANTINOU, Messieurs HUGHE et Tony RODHAM.

Après les discours, Monsieur le Maréchal de la Cour Henri AHLBORN, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, l'Ambassadeur américain Clay CONSTANTINOU, Messieurs Hugh E. et Tony RODHAM ainsi que leurs épouses déposèrent une couronne au cimetière, après quoi les autorités luxembourgeoises et l'Association des Anciens Combattants ainsi que le Conseil National de la Résistance déposèrent, à leur tour, des couronnes de fleurs devant le Mémorial érigé en l'honneur des soldats et officiers morts pour la liberté de ce continent.

La Musique Militaire grand-ducale, sous la direction du Major André REICHLING exécuta un hommage musical aux héros américains avant que quatre chasseurs F-16 du 22nd Fighter Squadron de l'U.S. Air Force, de la base militaire U.S. de SPANGDAHLEN en Allemagne, survolèrent le cimetière militaire de HAMM en formation «missing man».

Ce fut alors aux successeurs des G.I's américains de la deuxième Guerre Mondiale de rendre honneur au courage et aux sacrifices de ceux qui les ont précédés dans leurs tâches en tirant des salves d'honneur et en inclinant les couleurs des Forces armées américaines devant le Mémorial au cimetière de HAMM.

Après la bénédiction par le Lieutenant-Colonel Stephen CHRISMAN, pour les soldats de confession juive enterrés à HAMM, la cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux exécutés par la Musique Militaire Grand-Ducale, «the Star Spangled Banner» pour les États-Unis d'Amérique et la «Heemecht» pour le Grand-Duché de LUXEMBOURG.

Une réception offerte par la Commune de HAMM au Centre sportif et culturel de MOUTFORT, clôtura la journée de commémoration et de gratitude aux libérateurs américains.

Présentation du projet CYBERFOX

Le Lycée MICHEL-RODANGE a organisé le 24 mai une conférence de presse dans le cadre de l'Année Européenne de l'Éducation et de la Formation tout au long de la Vie avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle et des P&T. Il s'agissait de présenter le projet Cyberfox agréé par le Conseil national de Liaison de l'Année européenne.

Ce projet met essentiellement en évidence les grandes possibilités de la téléinformation dans l'enseignement grâce aux nouveaux moyens de l'information et de la communication hyperperformants, notamment le réseau Internet. Ainsi, les enseignants du LMRL et les élèves participant au projet pourront accéder à partir de leur domicile au serveur RESTENA/LMRL raccordé au réseau Internet.

M^{me} HENNICOT- SCHOEPGES à la Conférence ministérielle de TURIN

Madame HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, a participé le 28 mai à une Conférence ministérielle organisée par la Présidence italienne à TURIN.

La Conférence a porté sur le thème: «*La formation pour l'entreprise*».

Les débats ont porté notamment sur les défis pour les jeunes, et en particulier sur celui qui consiste à créer un climat de compréhension du monde de l'entreprise, permettant de développer les aptitudes personnelles nécessaires. Les ministres ont encore discuté sur l'aménagement des passerelles avec le monde du travail (et plus particulièrement sur les PME) et sur la stimulation de l'aptitude à fonder une entreprise.

M. SPAUTZ en visite officielle en Slovénie

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean SPAUTZ, s'est rendu en visite officielle en République de Slovénie, du 27 au 30 mai 1996, donnant suite à l'invitation qui lui avait été adressée par Monsieur Jozef SKOLC, Président de l'Assemblée nationale de Slovénie, lors de sa visite à LUXEMBOURG.

Le Président de la Chambre a été reçu par Monsieur Milan KUCAN, Président de la République.

Il a été reçu par Monsieur Jozef SKOLC, Président de l'Assemblée nationale et par les représentants des groupes politiques, avec lesquels il a eu des entretiens prolongés sur la situation politique dans le pays, l'organisation des institutions de l'État et plus particulièrement l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée nationale et les conclusions qui peuvent en être tirées, par comparaison à la Chambre des Députés luxembourgeoise.

Monsieur Jean SPAUTZ a été reçu également par Monsieur Janko DEZELAK, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires économiques, par Monsieur Zoran THALER, Ministre des Affaires étrangères, par Monsieur Ivan KRISTAN, Président du Conseil d'État, par Monsieur Dimitrij RUPEL, Bourgmestre de la Ville de LJUBLJANA, et par Monseigneur Alojzij SUSTAR, archevêque, avec lesquels il a eu des entretiens en ce qui concerne l'évolution politique, économique et sociale dans le pays, les relations internationales, l'attitude et les attentes de la Slovénie en cas d'adhésion aux Communautés européennes et à l'OTAN, la comparaison avec la situation du Luxembourg, les relations voisines avec l'Italie et les relations avec les autres pays de l'ex-Yougoslavie, et enfin l'organisation communale du pays et la situation de l'Église catholique par rapport aux institutions nationales.

D'une façon générale et en présence des accords bilatéraux qui ont été signés jusqu'à présent avec le Luxembourg, il a été convenu qu'une collaboration encore plus étroite et à tous les niveaux s'impose.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean SPAUTZ, a invité son collègue, Monsieur Jozef SKOLC à se rendre de nouveau en visite à LUXEMBOURG.

L'accord de cessez-le-feu en Tchéchénie

Le Gouvernement luxembourgeois salue l'accord de cessez-le-feu qui a été signé le 27 mai 1996 au KREMLIN, entre la Fédération de Russie et les indépendantistes tchéchènes.

Il espère que cet accord entrera comme prévu en vigueur le 1^{er} juin et qu'il sera respecté par les deux parties.

Il considère que cet accord peut être un premier pas vers la paix, à condition qu'il soit suivi de négociations en vue d'un règlement politique et pacifique équitable et durable du conflit.

Le Gouvernement luxembourgeois tient à féliciter la mission de l'OSCE pour le rôle actif qu'elle a joué pour que la rencontre au sommet entre les représentants de la Fédération de Russie et les indépendantistes tchéchènes ait pu avoir lieu.

Il réaffirme son plein soutien à la poursuite de ses efforts pour mettre fin à un conflit qui a déjà coûté la vie à plus de 40.000 personnes.

Distinction honorifique pour M. KÖHLER

Monsieur Horst KÖHLER, Président du «Deutscher Sparkassen- und Giroverband» et Président du groupement européen des caisses d'épargne, a été nommé Commandeur de l'Ordre Grand-Ducal de la Couronne de Chêne du Grand-Duché de Luxembourg.

Lors d'une cérémonie au Ministère d'État, la distinction honorifique lui a été remise au nom du Grand-Duc par Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre et Ministre des Finances, pour son dévouement au sein du mouvement associatif des caisses d'épargne au niveau européen, ses mérites dans la négociation du Traité de MAASTRICHT en tant que représentant personnel de Monsieur Théo WAIGEL, Ministre des Finances, ainsi que son engagement pour la propagation de la monnaie unique.



M. JUNCKER vient de remettre la haute distinction à M. KOEHLER.

Le Général Klaus NAUMANN à LUXEMBOURG

Mardi, le 28 mai, le Général Klaus NAUMANN, Président du Comité Militaire de l'OTAN, a fait une visite protocolaire au Luxembourg.

Le Comité Militaire de l'OTAN est la plus haute autorité militaire de l'Alliance atlantique, placée sous l'autorité politique du Conseil de l'Atlantique Nord et du Comité des plans de défense.

Il se compose des chefs d'état-major des pays membres.



S.A.R. le GRAND-DUC a reçu le Général Klaus NAUMANN en audience au Palais grand-ducal.



Le Premier Ministre J.C.L. JUNCKER et le Général NAUMANN à la Présidence du Gouvernement



Au Château de SENNINGEN, le Général Klaus NAUMANN a rencontré le Ministre de la Force Publique, Alex BODRY et les responsables de l'Armée luxembourgeoise.

Problématique de l'ozone troposphérique

Les 20 et 21 mai 1996 s'est tenue à LONDRES une conférence ministérielle sur la problématique de l'ozone troposphérique (Sommersmog) en Europe du Nord-Ouest.

À cette réunion étaient représentés le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la France, l'Allemagne,

l'Irlande, le Royaume-Uni, de même que la Commission Européenne.

Monsieur Johny LAHURE, Ministre de l'Environnement, a tenu une conférence de presse le 28 mai 1996, au cours de laquelle les conclusions de la réunion de LONDRES furent présentées. En outre, la presse fut informée sur la campagne de sensibilisation, à l'attention du public en général et des automobilistes en particulier, que le Ministère de l'Environnement a lancée cet été pendant les épisodes de smog.

Nouvelles de la Cour

Le Maréchalat de la Cour communique:

Son Altesse Royale le GRAND-DUC a reçu successivement en audience de congé Son Excellence Monsieur Tudorel POSTOLACHE, Ambassadeur de Roumanie, ainsi que

Son Excellence Madame Mary SEET-CHENG, Ambassadeur de la République de Singapour.

Luxembourg, le 28 mai 1996

Le "MÉMORIAL de la DÉPORTATION" inauguré en Gare de HOLLERICH-Luxembourg, le 29 mai 1996

Douloureux et révoltants souvenirs toujours, commémorations nationales aux années-anniversaires des indescriptibles agissements nazis 1940-44 quant à l'oppression d'une petite Nation avide de Liberté et d'Indépendance, déportations à divers titres, Monuments nationaux, communaux ou locaux qui en rappellent les innocentes victimes, bien nombreuses: l'enrôlement de force, la déportation, l'incarcération ou les années terribles passées dans les nombreux camps de concentration de l'Est, dont ceux également qui visaient plus particulièrement l'extermination pure et simple, destitués politiques, victimes actives de la Résistance, invalides et mutilés, trépassés par suite de privations prolongées ou par manque de soins, victimes civiles tuées par bombardements, les victimes actives qui s'engagèrent dans les rangs des unités alliées, les blessés, les malades: le relevé est long, probablement incomplet encore.

Les Monuments contre l'oubli, stèles honorant celles et ceux qui devinrent les innocentes victimes d'un régime ennemi, plaques commémoratives encore apposées à de plus nombreuses constructions de par le pays, - monuments et stèles témoignent et rappellent: Le Monument national de la Solidarité Luxembourgeoise, la Croix de HINZERT, la Villa PAULY, les anciennes Prisons du GRUND-Luxembourg, les Cimetières militaires de HAMM, SANDWEILER, HOLLERICH, SANEM, LAMADELAINE et d'autres, - tous agissent contre l'oubli et sollicitent notre respect, notre gratitude, en appelant à notre mémoire collective et personnelle.

Un "bilan" révoltant

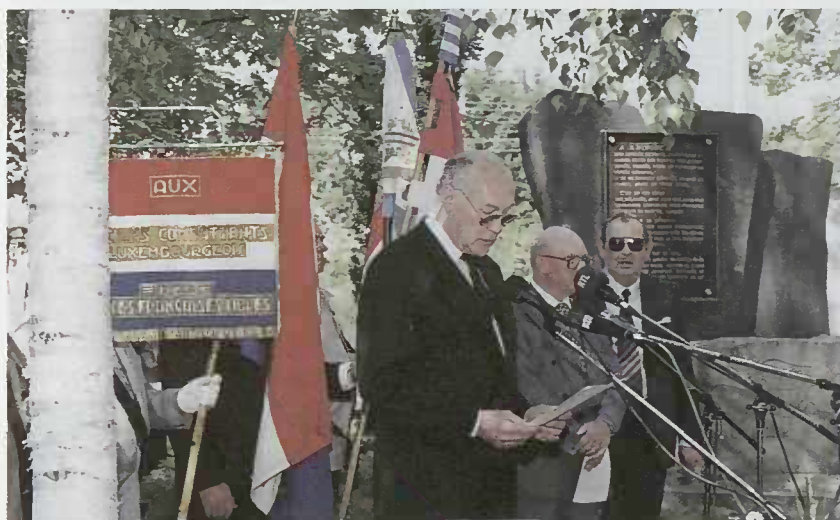
15.409 jeunes gens étaient concernés par l'enrôlement de force au "RAD" REICHSARBEITSDIENST - et à la "WEHRMACHT", - "Ons Jongen" des classes d'âges 1920 à 1927.

De ce nombre, 11.160 furent enrôlés de force, soit 71,82 % des conscrits de force. 2.572 trépassèrent sur des champs de bataille qu'ils n'avaient pas choisis, - eux! - et où ils auraient dû combattre pour une cause qui ne fut point la leur! -, de surcroît contre des militaires qui étaient leurs et nos alliés...

96 furent plus tard portés disparus; on ignore pratiquement tout sur leur sort individuel, - sauf qu'ils n'ont plus jamais revu patrie, famille et connaissances. Les victimes directes et les portés disparus ré-



Aux rangs des hôtes d'honneur: de dr.à g. Madame le Député-Maire Lydie WURTH-POLFER, le président des « Déportés Politiques » Nikky KOOB, l'Ambassadeur d'Italie Leopoldo FORMICHELLA, le Président du C.O. Guy DE MUYSER, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Président des E.F.V.N. Jos WEIRICH, le Vice-Premier Ministre Jacques F. POOS; la Présidente Mady MOYSE-JACOB, Amicale AUSCHWITZ-LUXEMBOURG, le Ministre Alex BODRY, Force Publique



Le Président Guy DE MUYSER lors de son allocution

unis représentent 25,5 % des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme.

3.510, soit 31,43 % des enrôlés, réussirent à se soustraire au régime nazi, déserteurs vivant par après en réfractaires dans plus de 1.000 cachettes au pays ou à l'étranger; un nombre majeur, - on en présume plus de 580 - se firent combattants actifs dans les maquis français et belges ou alors ils s'engagèrent dans des unités combattantes alliées, essentiellement en Grande-Bretagne: membres de batterie à l'artillerie de

campagne, pilotes, médecins, agents de liaison ou fusiliers. 57 tombèrent au Champ d'honneur!

1.551 enrôlés de force rentraient au Luxembourg, physiquement et psychiquement meurtris, mutilés ou invalides: 326 furent mutilés, 469 des blessés graves, 756 malades pour le reste de leur vie.

Parmi les 13.373 jeunes filles concernées par l'enrôlement au "Reichs-Arbeitsdienst" ou au "Kriegs-Hilfedienst", 3.614,

soit 27,02% furent appelées; 56 y trépassèrent sous des conditions dont on ignore pratiquement tout détail, 2 jeunes filles furent portées disparues.

Les Concentrationnaires, Incarcérés et Déportés

Sur une population globale de quelque 290.000 habitants fin 1940, le nombre des personnes qui furent internées dans plus de 20 camps de concentration, des déportés politiques dans quelque 25 camps de déportation, – de Silésie essentiellement –, finalement les patriotes incarcérés pour des durées variables dans plus de 45 prisons au Luxembourg, en Allemagne ou en France, on enregistra les nombres suivants:

- 3.963 furent enfermés dans des camps de concentration et les prisons, soit 1,35% de la population totale;
- 4.186 Luxembourgeoises et Luxembourgeois furent déportés, un taux de 1,43 %, alors que 640 fonctionnaires furent destitués de leur emploi: "Sie bieten nicht die Gewähr"... 791 concentrationnaires et citoyens emprisonnés furent exécutés ou alors moururent des suites directes de tortures, mauvais traitements, maladies ou de privations multiples, faute de soins.

154 Luxembourgeois, dont quelques enfants, ne survécurent pas à leur déportation, dont un nombre majeur se trouva dans le camp polonais de LEUBUS, vers lequel partirent 16 convois ferroviaires en provenance du Luxembourg. En tout, 1.138 familles luxembourgeoises étaient déportées.

Peu de temps après le 23 mai 1941, – jour du décret nazi quant à l'introduction du RAD obligatoire pour les jeunes Luxembourgeois –, les premiers convois devaient quitter la Gare de HOLLERICH, destination "Le Reich"...; à partir de juillet '41, des filières d'évasion vers les pays alliés s'organisèrent pour les jeunes Luxembourgeois, volontaires dans des unités alliées ou les maquis.

Le 14 octobre 1941, un nouveau décret concernant l'enrôlement au RAD pour la classe d'âge 1921 était promulgué, suivi de celui du 15 décembre de la même année, quant à la classe d'âge 1922. Les classes d'âge 1923 et 1924 étaient sollicitées par décret du 5 mars 1942: à un rythme infernal, comme on le constate encore! D'autres décrets, concernant les classes d'âges 1925 à 1927, devaient suivre...

La Déportation des concitoyens juifs

À rappeler quelques dates et autres stipulations nazies concernant plus particulièrement les concitoyens juifs du Grand-

Duché, on trouve des déportations massives en France non occupée d'abord, ceci dès 1940, plus rarement vers le Portugal; ainsi 150 Juifs du Luxembourg furent déportés le 8 octobre 1940 à LISBONNE, les 7, 26 et 27 novembre 1940 398 Juifs encore en France, d'autres les 7, 16 et 21 janvier 1941, dont 88 en France et 49 autres en Belgique.

À partir de septembre '41, les Juifs furent forcés de porter un prénom additionnel, à savoir "Israël" pour les hommes, "Sara" pour les femmes. Le port de l'étoile de DAVID devenait obligatoire pour tout Juif et chaque Juive à partir du 14 octobre de l'année.

Entretemps, les déportations vers les camps de concentrations et d'extermination devaient se multiplier: 334 Juifs déportés à LITZMANNSTADT, le LODZ polonais; suivirent des convois réguliers vers THERESIENSTADT, AUSCHWITZ, BERGEN-BELSEN, GROSS-ROSEN, LUBLIN, RAVENSBRÜCK et d'autres.

Pour pouvoir agir avec davantage de "discrétion", selon les vues propres des nazis, les infortunés Juifs du Luxembourg, destinés aux Camps de concentration, – plus tard, lors de la "Endlösung", décrétée par le Reichsführer-SS HIMMLER-, les personnes arrêtées furent réunies au Monastère de CINQFONTAINES-lez-ASSELBORN. C'est de là, d'un simple passage à niveau de chemins de fer que les malheureux partirent pour l'inconnu, – pour la plupart d'entre eux- vers une mort certaine, subie après tortures, humiliation, privations, souffrances. 2.478 citoyennes et citoyens juifs, dont un nombre majeur d'enfants et de jeunes ayant résidé au Grand-Duché, sans toutefois avoir eu la nationalité pour la plupart, trépassaient dans d'indescriptibles conditions.

Juives et Juifs victimes, ajoutés aux Luxembourgeois civils "Morts pour la Patrie", aux Enrôlés de Forces, aux Jeunes filles enrôlées, aux Étrangers résidant au Luxembourg, on arrive à 8.171 victimes mortes, tuées, assassinées, ce qui constituait un taux de 2,8 % de la population du pays. Ce pourcentage représentait le quatrième taux de victimes par ordre de grandeur, après celui de la Pologne à 16,5 %, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques 10 % de pertes en vies humaines, l'Allemagne rangeant en troisième position de ce triste "bilan" avec 7,7 %, les Pays-Bas ayant regretté la perte de 2,4 % de leur population nationale. Suivent encore la France 1,7 %, la Belgique 1% et le Royaume-Uni 0,7 %...

Une initiative: 1979

La déportation, – sous toutes ses formes, dans tous ses aspects inhumains et brutaux et par ses suites indescriptiblement graves –, constituait et constituera des pages comptant à jamais parmi les plus

noires, les plus atroces de notre histoire nationale.

Il fallait dès lors créer ce MÉMORIAL de la DÉPORTATION, lieu du Souvenir et du Rappel, – mais surtout lieu CONTRE l'OUBLI.

L'inauguration en a eu lieu en Gare de HOLLERICH, mercredi, le 29 mai 1996.

Ce fut à l'initiative de la Fédération des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme, présidée par Jos WEIRICH, que l'autorité gouvernementale décida en 1979 de la mise à disposition des locaux de l'ancienne Gare de HOLLERICH à ladite Fédération, projet qui trouva successivement l'appui direct des Premiers Ministres Pierre WERNER, Jacques SANTER et Jean-Claude JUNCKER, Son Altesse Royale le GRAND-DUC ayant daigné accepter la Présidence d'Honneur du Comité d'Organisation et de Planification, du MÉMORIAL finalement.

À ce Comité adhèrent très tôt également l'Association des Déportés politiques du Luxembourg, présidée par Nikky KOOB, plus tard l'Amicale AUSCHWITZ-LUXEMBOURG, sous présidence de Mady MOYSE-JACOB.

Dès 1992, le comité, en coopération avec divers historiens, dont Paul DOSTERT, multiplia les recherches, visant la constitution des documents requis, comme le choix judicieux à y opérer, finalement la rédaction des textes pour les panneaux.

Les Hôtes d'Honneur

Nombreux furent les hôtes d'honneur aux cérémonies d'inauguration du MÉMORIAL, dont Jos SCHEUER, Vice-Président de la Chambre des Députés, représentant M. Jean SPAUTZ, Président; les Ambassadeurs Jacques LECLERC, République française; Rolf-Eberhard JUNG, République Fédérale d'Allemagne; John N. ELAM, Ambassadeur pour le Royaume-Uni; Léopoldo FORMICHELLA, République italienne; Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre; les Ministres Jacques POOS, Affaires Étrangères; Marc FISCHBACH, Justice; Alex BODRY, Force Publique; le Député-Maire de la Ville de LUXEMBOURG Lydie WÜRTH-POLFER, entourée de ses Échevins; Mgr. Fernand FRANCK, Archevêque de LUXEMBOURG; le Grand Rabbín Joseph SAYAGH pour la Communauté israéliite, Guy AACH, Président du Consistoire israéliite; Madame Helle POULSEN, représentant l'Église Protestante du Grand-Duché; M. Jeannot SCHNEIDER, Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de Fer luxembourgeois; M. Robert MOLITOR, Directeur général des CFL; les Présidents des Associations patriotiques du Luxembourg, dont Aloyse RATHS, Conseil National de la Résistance; Jos WEIRICH, Président de la Fédération des Enrôlés de Force Victimes

du Nazisme; Nikky KOOB, Président de l'Association luxembourgeoise des Déportés Politiques, Mady MOYSE-JACOB, Présidente de l'Amicale AUSCHWITZ-LUXEMBOURG; Guy de MUYSER, Président du "Comité de Patronage" du Mémorial national; Gast GENGLER, Directeur du Service Information et Presse, qui géra le projet au niveau du Ministère d'État depuis 1991-92; les délégués des Administrations publiques comme des Forces de l'ordre; Paul DOSTERT, Professeur, Conseiller historique au projet, au même titre que Melle Christiane BESCH et M. FORESTI, le Directeur-Prof. Paul SPANG, le Prof. Florent MASSARD, Madame REEF, E.F.V.N., de bien nombreux délégués des Mouvements patriotiques.

Prélude musical par l'Orchestre d'harmonie militaire grand-ducal, dirigé par le Major André REICHLING, avant que le Président Guy de MUYSER ne fit l'allocution que nous reproduisons intégralement ci-après :

Le bâtiment historique

Allocution de Monsieur Guy de MUYSER:

«M. le Premier Ministre, Mme le Bourgmestre, Messieurs les Ambassadeurs et Chargés d'affaires, MM. les Membres du Gouvernement et de la Chambre des Députés, Mgr l'Archevêque et MM. les Représentants des Cultes, Mesdames et Messieurs les Présidents et membres du Conseil national et du Comité de la Résistance, MM. et Mmes les Bourgmestres et Échevins, MM. et Mmes les délégués des organisations patriotiques, de la presse et des médias, chers collègues et amis,

Au sein du Comité créé pour la réalisation du Mémorial de la Déportation, trois associations ont oeuvré ensemble, à savoir

- la Fédération des Enrôlés de Force, présidée par M. Jos. WEIRICH,
- l'Association des Déportés-Émgesideld, présidée par M. Niki KOOB,
- l'Amicale AUSCHWITZ, que préside Madame Mady MOYSE-JACOB.

En leur nom et en ma qualité de Président du Comité, j'ai l'honneur de vous remercier chaleureusement de prendre part à la cérémonie d'aujourd'hui. Vous vous associez ainsi personnellement à l'hommage qui est rendu tant aux morts qu'aux survivants des événements tragiques auxquels ce lieu est dédié.

Le Mémorial qui va être inauguré peut s'honorer des encouragements de Son Altesse Royale le Grand-Duc, qui a daigné en accepter la Présidence d'honneur, et que nous aurons bientôt le privilège d'accueillir pour une visite.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il est des lieux que l'histoire a marqués au fer rouge suite aux drames qui s'y sont déroulés. La Gare de HOLLERICH est un de ces endroits. Comme une sorte d'annexe de la Villa PAULY, siège de la GESTAPO, elle figure parmi les symboles

d'un régime de terreur. Nous savons bien que les peuples, tout comme les individus, conservent dans leur âme la cicatrice de blessures fermées et guéries depuis longtemps. Cette gare d'apparence innocente et anodine est représentative de ces bles-



Prières oecuméniques en mémoires des Victimes



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER: «... une gare non pas comme les autres...»



Le Député-Maire Lydie WURTH-POLFER parla au nom de la capitale

sures. Voilà pourquoi ses murs ont été choisis pour accueillir le MÉMORIAL de la Déportation.

C'est d'ici en effet que furent emmenés de force des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards qu'on arrachait à leur famille et à leur patrie pour les déporter au loin, en ne leur promettant d'avenir que des privations, des souffrances et des exactions.

Comme STALINE faisait déporter des ethnies entières, HITLER entendait renforcer les mises à mort et les envois en camp de concentration de nos résistants par la déportation de nos opposants vers un exil lointain, dont il pensait qu'il aiderait pour effacer l'identité de notre peuple.

C'est ici encore qu'a commencé l'affre de nos jeunes qu'un même dessein nazi contraignait à porter l'uniforme de l'occupant. Une proportion importante a réussi à se soustraire à l'enrôlement, -mais beaucoup n'en avaient guère la possibilité, d'autant plus que les réfractaires n'exposaient pas seulement eux-mêmes, mais de plus leurs parents à des punitions brutales, voire à l'exécution, comme le montrent les documents exposés dans nos salles.

Symbole d'inhumains arrachements, il est apparu que ce bâtiment devait aussi servir à rappeler comment nos concitoyens juifs ont été rassemblés et emmenés vers les camps d'extermination, même si la plupart d'entr'eux ne sont pas partis de Luxembourg, mais presque tous du couvent de CINQFONTAINES, au nord du Grand-Duché.

Exzellenzen, Dir Dammen an Dir Hären, Ir ech kurz op de Sënn an den Zweck vun dësem MÉMORIAL agin, hun ech déi agréabel Charge, am Numm vun allen Organisateuren, deene ville Leit an Instanzen, déi eis gehollef hun, Merci ze soen.

Eisen éischte Merci get un eis Staatsministeren, WERNER a SANTER bis op Iech, Här JUNCKER. Fir Äre Verschteesdemëch a fir Är *Ennerstützung* op alle Pläng, dee finanziellen nët ze vergiessen. -An deem Zesummenhank verdéngt och den Här WARINGO vun der Inspection des Finances eisen hätzleche Merci.

Haut de Mëtteg si mir Iech, Här Staatsminister, wéi och der Madame Burgermeeschter besonnesch dankbar dofir, datt Dir eis t'Éier maacht, t'Wuurt ze ergreifen.

Eise Merci get weider un de Baute-minister, den Här Robert GOEBBELS, sowéi un d'Administration des Bâtiments publics, déi eis durch den Directeur adjoint Fernand OTTO entscheidend mat Root and Doot zur Sait stung.

Mir vergiessen t'Madame HENNICOT-SCHOEPGES an de Ministère de la Culture nët, déi ët eis erlaabt hun, d'Moyen'ën an d'Efficaciteit vum C.N.A. an Usproch ze huëlen..

Speziell huët och t'Madame Burgermeeschter Lydie POLFER an de Schefferoort vun der Stad eis vill gehollef. Ënnert anerem dodurch, datt mir vun der Staatder Photothéik profitéiere konnten, - déi schéi Blumenarrangementer vun haut nët ze vergiessen...

Héich uëwen on der Éierentafel vum MÉMORIAL hu mir der Oeuvre nationale Grande-Duchesse CHARLOTTE eng Plaz reservéiert. Ech soen ët riicht éraus: uni déi bedeidend Subsidien, déi d'Oeuvre eis durch t'Hären Henri DELVAUX a Edmond SCHUMACHER, President a Generalsekretär, zouerkannt huët, giif ët nach esou baal hei kä MÉMORIAL gin.

Och bei der Prezidenz an der Direktioun vun der Eisebunn hu mir eis herzlech fir hir Mathëllef ze bedanken.

T'Nimm vun all deenen, déi e Beitrag zu eise Souscriptionunslëschten iwwerwisen hun, gin um Tableau d'honneur an der Entrée vum MÉMORIAL festgehalten. Et siëf mir erlaabt, hei nëmmen t'Subsidien vun eise Gemengen erfirzehiewen, e puur vun hinnen kommen op 100.000.- Frang.

De Grondsten vun dësem MÉMORIAL konnt geluëcht gin dodurch, datt dem deemolegen General-Direkter vun de CFL, den Här Justin KOHL, der Fédératioun vun den Enrôlés de Force dee verbleiwenden Del vun dëser Gare geschenkt huet an si esou vum kompletten Ofrëss gërett guf.

D'Realisatioun vum MÉMORIAL geet op t'Drängen an den Asaatz vun eise verstuërwenen, léiwe Frënd André FRISCH zrëck, dee mir an dësem Ament nët vergiessse wëllen. Réaliséiert guf datt Wiirk durch eng wirkleech exemplaresch Zesummenarbecht vun eisen dräi Associatiounen, deenen eng Parti dichteg Expert'ën a Spezialisten zur Sait stungen.

Déi gréissten Déngschter hun eis ënnert der Ledung vum Professer Paul DOSTERT d'Historiker Paul SPANG, André HOHENGARTEN, Jean-Louis SCHEFFEN, Guy MAY a Marc SCHOENTGEN geleescht, dann als erfurene Mann dee fréiere Staatsarchitekt, de Frënd Constant GILLARDIN. Als Spezialiste fir t'Borne médiatique hate mer d'Kollege Florent MASSARD, Roger GALLION a Max GOEBEL, an eist Sekretariat guf mat dévouéierter Hand vun der Madame Josée REEFF geleet, bei vill Asaatz och vum schon ernimnten André HOHENGARTEN. Jiddferen kann ech elo nët opzielen, mä ech wëll nët vergiessen, t'grouss Méritier vun eise Kolleg, dem Här Abbé André HEIDERSCHIED an, ënnert séngem Impuls, dee vun der Imprimerie St. PAUL erfirzesträichen.

E gemeinschaftleech Wiirk as ëmmer och d'Resultat vu Kompromësser. Mir hu probéiert, t'Uleien vun allen Assoziatiounen mat geschichtlecher Wourecht, matt techneschen Erfurdernëssen an och mat estheteschen Konzeptiounen ze kombinéieren.

Dobei konnte mer op den Talent an d'Experienz vun der Joffer Christiane BESCH an hirem Matarbechter, dem Här FORESTI vun der Firma d'Architecture intérieure FORUM zielen. Mir sin och allen anere Betriever; déi fir eis geschafft hun, dankbar fir hir seriös a gutt Aarbecht. Si gin an der Broschur vum Musée ernimmt, déi a kuurzer Zäit an den Drock get.

Permettez-moi de conclure:

50 ans après la fin de la 2^e Guerre mondiale, après la pléthore de célébrations commémoratives de l'année passée, on pouvait se demander, si la réalisation d'un MÉMORIAL comme le nôtre avait une raison d'être.

Nous répondons évidemment par l'affirmative.

Pour ma génération et celle qui nous a précédés, "la 2e Guerre mondiale constituait - l'expression est de notre ami HEIDERSCHIED -, une épreuve de feu, personnelle autant que collective." Ce MÉMORIAL voudrait en sauvegarder la mémoire. L'histoire, nous le savons, est un livre d'enseignements, -"e Léierbuch"-; ici à HOLLERICH, nous tentons simplement d'illustrer quelques pages particulièrement frappantes du volume consacré à la première moitié de ce siècle. Et cela moins pour nous, qui ne sommes, nous le savons bien, que les survivants des survivants de ce passé-là. C'est surtout à ceux - appelons-les les jeunes, qui ont parfois l'impression que l'histoire commence avec les actualités télévisées d'hier soir, que ce Mémorial est destiné.

D'où l'idée d'en faire aussi un centre de documentation pour historiens, journalistes et étudiants, en même temps qu'un espace de recherche, notamment au moyen de bornes médiatiques, dont la première peut être consultée dès à présent. En dehors de la collection de travaux déjà publiés, nous nous efforçons enfin de rassembler des témoignages personnels dont nous savons combien ils sont menacés de disparition...

L'Europe unie, que nous appelons de tous nos voeux, ne nous demande nullement de faire le sacrifice de nos identités, -bien au contraire. Or, cette identité n'est jamais le produit du moment ou le résultat du présent. Elle s'est façonnée au temps passé, et ce sont justement les durs moments d'épreuve auxquels nous devons, si j'ose m'exprimer ainsi, le plus en valeur ajoutée.

N'oublions pas pour autant que le MÉMORIAL est au départ une façon de rendre hommage à ceux dont nous avons partagé le destin et les souffrances. A ceux aussi dont la présence nous a inspirés, soutenus et aidés.

À la fin de votre visite à travers nos modestes salles, vous remarquerez deux effigies qui se font face: d'un côté une petite statue de la Vierge Marie, sculptée par un déporté pendant son exil. L'époque ac-

tuelle a peine à imaginer combien étaient ferventes les supplications qui furent adressées en ces temps de détresse à des images semblables à celle-ci. Mais aussi: combien de désespoirs ont été apaisés par ces prières... De l'autre côté se trouve un portrait de notre vénérée **GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE**, dont on a pu écrire qu'Elle était, durant les années sombres de l'occupation, un point de repère plus lumineux pour nous que l'étoile des bergers ne le fut pour les Trois Rois Mages.

Reste à parler d'une chose essentielle: ce qu'a représenté pendant des années la solidarité entre les Luxembourgeois, ou du moins une majorité d'entr'eux. Solidarité de l'entr'aide et de la générosité. Solidarité du partage des dangers et des risques. Solidarité dans la douleur et la dépression. Nous l'avons tous bénie, cette solidarité-là, qui nous a tant aidés à accepter la souffrance, à surmonter la peur et à vaincre le désespoir.

Nous pensons que dans ce contexte, notre **MÉMORIAL** – qui est lui aussi né d'un bel élan de solidarité, pourra constituer un complément opportun aux autres Musées et Monuments qui existent déjà au Grand-Duché.

Peut-être mon analyse de ce que voudrait être, de ce que voudrait représenter ce modeste **MÉMORIAL** vous paraîtra-t-elle bien ambitieuse. Mais je pense qu'elle correspond aux idées et aux sentiments de ceux dont je viens d'être le porte-parole.

Je vous remercie de votre attention."

* * *

Il appartient au Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER de rappeler les pénibles mémoires et douloureux souvenirs qu'évoque toujours la Gare de **HOLLERICH** pour toutes celles, tous ceux – de nombreux enfants y compris – qui connurent ce bâtiment comme point de départ vers une destination incertaine et un sort brutal. – inconnus; ci-après, nous publions l'allocation de Madame Lydie WÜRTH-POLFER:

"E Symbol – s'ëch erënneren..."

"Excellences,

Här Staatsminister, Dir Häre Ministeren, Wert Verrieder vun den Zwangsrekrutéierten, den Emgesidelten a vum Comité AUSSCHWITZ-LËTZEBUERG,

Dir Damen, Dir Hären,

Fir eng ganz Rei vun lech, déi der haut hei sidd, dierft'ët schwéier sin, ob dës Plaz zrëckzekommen, wou viru méi wéi 50 Joër Äre Calvaire ugefaangen huet. Vun hei aus si vill vun de Lëtzebuurger an d'Friemt, an d'Ongewëssheet verschleeft gin; hei huet dat normalit Liewen brutal opgehéiert.



Jean-Claude JUNCKER au dépôt des fleurs pour le Gouvernement



Lydie WÜRTH-POLFER a fleuri la stèle



Au dépôt pour les initiateurs du Musée: Guy DE MUYSER, Jos WEIRICH, Mady MOYSE-JACOB et Nikky KOOB



Le ruban d'inauguration est coupé....

Anerer vun lech sin op der Gare an den Zuch geklommen, si hun eng Uniform undoë missen, déi näischt ewéi Haass fir si bedeit huet an en Dröttel vun hinnen sin, soubal sê d'Geleênheet haten. fortgelaf. Anerer, déi dat nêt konnten, hun nach nom Enn vum Krich d'Gefangelage-erdroë missen.

D'Gare vun HOLLERICH bedeit och nach haut fir vill d'Trennung vu Mënschen, déi aus hirer Mëtt erausgerappt a grausam ermuerd goufen.

Dëse Musée as duerfir e Symbol vu Schrecken, e Symbol fir d'Péng, den Ierger, d'Angscht an d'Verweiflung, déi an deer schwaarzer Period ausgestane goufen. D'Dokumenter déi ausgestallt sin, goufen vun engem Grupp an enger laanger Aarbecht zesummegebroë an zesummegehallt an erzielen vun der ganzer Tragik vum Krich, vun deem wat d'Mënschen hire Matmënschen undi kënnen, mee och vum Courage vun den Affer a vun der Solidaritéit ënnert hinnen.

Si kënnen awer ni all dat aussoën, wat e Mënsch, deen dat schwéiert Lous erdroën huet, alles ëmfonnt an duergemaach huet. Si kënnen zum Beispill och nêt alles ausdrécken, wat e jonke Mënsch gefillt huet, wann ë sech fir d'Naziuniform huet missen entscheeden, wëll keen anere Choix méiglech war, unni datt doduerch nach vill méi Ongléck ausgeléist wir gin. Ech wënsche kengem vun ons haut, jee virun esou engem Choix stoën ze mussen.

Dee Musée hei as awer nêt ob d'Vergaangenheet ausgeriicht, en as mat moderne Moyerënen équipéiert, wat weist, datt ë sech un di Generatione vun haut a vu muer adresséiert. Wëll nom Krich as d'Liewe weider gaangen. Et huet sech erëm a séng Bunne fonnt, och wann näischt méi wéi virdru war, nêt fir di Betreffen, an och nêt méi fir onst d'Land.

Am Krich haten d'Leid vun hei bewissen, datt si Courage hätten, datt si sech mat aller Konsequenz géint dat Béist wiere kënnen an nêt einfach Matleifer wieren.

Dat Bewosstsäin huet gehollef, datt onst d'Land sech nom Krich séier erkrabbelt huet. Lëtzebuerg huet zu den Alliéierte gehéiert, war international unerkannt a gouf och nêt fir näischt eent vun deene Länner, an deem d'Wéi vun EUROPA stung.

Duerfir kënnen mir haut nêt nëmmen houfreg sin ob d'Verhale vun denen allermeeschte Lëtzebuurger am Krich, mee och ob déi Aarbecht, déi duerno gelescht gouf. De Musée hei as deemno och e Symbol duerfir, datt een nêt resignéieren duerf, mee ëmmer erëm hoffe kann an datt ët sech lount, sech fir eng Rei vu Werter anzesetzen, déi eist d'Zesummeliewen mënschlech maachen. Duerzou gehéieren Fräiheet, Solidaritéit an Toleranz an och e grousst Demokratieverständnis. Mir sollte wëssen datt mir all dat, wat an deene Joren nom Krich ereecht gouf, nêt ob d'Spill setzen dierfen.

Wann ët haut Europa gët, an deem 15 Länner vereenegt sin, dann heescht dat nach nêt unbedingt, datt d'Grausamkeit zwëschen de Völleker en Enn hätt. Et gët Problemer an Irland, Spuenien, Korsika, Zypern asw., wou leider ëmmer nach ob Gewalt zeréckgegraff gët, och wann dat keng Léisung si kann. Virun allem dat, wat an Ex-Jugoslawien geschitt as, huet gewisen, datt mir nach laang nêt esou wäit sin, fir ons direkt am Ufang ze wieren, fir dat Schlëmmt ze verhënnern. "Allmacht ist die Freiheit von Gewissen", sot e polnesche Schrëftsteller (A. SZCZPIOCKI). Esou e Musée wéi deen hei soll ëmmer erëm un onst d'Gewëssen appelléieren, an ons dorop hiweisen, datt fir ons, egal ob wéi enger Plaz mer stin, d'Mënschlechkeit deen éischte Critère as, no deem mer jugéire sollten.

Heiansdo bräuch ët Zäit, bis e Projet realiséiert ka gin – och beim Musée vun der Stad, an deem och eng Rei Objeeën un di schwéier Zäit vum Zweete Weltkrich erënnern, war dat esou. Gedold a vill gudder Wëllen sin munchmol néideg. Ech

wëllt duerfir all dene félicitéieren, dank deenen hirer Aarbecht an hirem Engagement dëse Memorial haut ageweicht ka gin, an zu denen un éischer Stell onse GRAND-DUC gehéiert, deen d'Éirepresidentschaft vum Comité de Patronage iwwerholl huet.

Déi vill Donateurën, déi sech an Zwëschenzäit dem Projet ugeschloss hun, weisen, wéi wichteg ët dem Land as, datt dëse Musée besteet. D'Gemeng LËTZEBUERG huet iwwert hir Photothék bei der Beräicherung als Stéckzuel vun den Dokumenter gehollef, a wäert och nach hiren Deel bäidroën.

Ech hoffe datt dëse Musée, deen de Leidenswee vun de Lëtzebuurger dokumentéiert, vu villen besicht gët an ëmmer mat Liewen erfüllt as."

"Eng Gare, déi kee gewéilt hat"

Dans son allocution, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER souligna que le rôle normal d'une gare était d'être choisi librement par celui qui se destine à un voyage, de très librement aussi pouvoir choisir sa destination personnelle, finalement de pouvoir arriver à bon port dans une partie du monde qui offrirait satisfaction, loisirs et surtout plaisir de s'y trouver.

Or, dans toutes ces approches, la Gare de HOLLERICH – pour les Enrôlés de Force, les Déportés politiques et autres Concentrationnaires, dont les concitoyens juifs sur lesquels le régime nazi avait arbitrairement et despotiquement jeté son dévolu spécial répressif, coercitif, brutal et inhumain –, cette Gare, avons-nous dit, n'était nullement choisi par lesdits Luxembourgeois, ni comme point de départ, ni comme moment de l'histoire, ni encore et surtout avec les destinations qui leur étaient réservées.

À la fleur de l'âge, 7 années d'âges de notre nation, – garçons et jeunes filles – auraient été forcées à devoir servir une cause politique hideuse, se plaçant en fait contre tous les droits personnels, garantis par toutes les nations bien pensantes, par tous les régimes politiques honorables. Des milliers n'en seraient pas revenus, d'autres milliers auraient rejoint la terre natale, physiquement, moralement et psychiquement souffrants, diminués, mutilés, invalides...

Pour les déportés politiques transplantés de force également dans une trentaine de camps de déportation à l'Est, leurs "seuls crimes" auraient été d'avoir été Luxembourgeois, ardents patriotes, défenseurs d'opinions personnelles et de principes vitaux, chéris et vécus pendant des siècles par les générations qui se suivirent.

La Gare de HOLLERICH -point de départ de sinistre mémoire: aujourd'hui haut lieu de recueillement, du souvenir, de gratuité également envers toutes celles et tous

ceux qui ont honorablement résisté à un régime inhumain.

Il resterait important pour tous, -et la jeunesse en particulier- de se souvenir dans le respect; la liberté et l'indépendance par ailleurs ne seraient jamais des concepts et des réalités automatiquement acquis -et pour toujours. Par delà le souvenir et la gratitude, l'enseignement de ces pages historiques comporterait la nécessité d'une vigilance de tout instant, nécessité d'échange, de compréhension, de tolérance et d'accords, sur base internationale.

Ce serait sur cette voie qu'une Europe libérée de tout joug arbitraire et oppressif se serait librement engagée dès la fin des années '40, afin que toutes les Nations européennes, animées d'aspirations égales ou très similaires, malgré certaines difficultés encore, puissent vivre un avenir actif et pacifique dans le grand concert des Nations du Monde.

Prières oecuméniques

Dans des réflexions spirituelles et des prières oecuméniques, la Prêtresse évangélique Helle POULSEN, le Grand Rabbin Joseph SAYAGH, finalement l'Archevêque Fernand FRANCK commémorèrent le souvenir et les sacrifices de celles et de ceux qui furent forcés à quitter les terroirs luxembourgeois nationaux qui les virent naître, sans avoir eu le bonheur d'y retourner.

Bénédiction du nouveau Mémorial encore par Mgr. l'Archevêque, avant que des fleurs ne fussent déposées au pied de la stèle rappelant la déportation 1942-44, dépôts opérés aux sons de la Sonnerie aux Morts par MM. Jeannot SCHNEIDER et Robert MOLITOR, Président respect. Directeur général des CFL; par M.le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au nom du Gouvernement; par le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER pour la Ville de LUXEMBOURG, finalement par Madame Mady MOYSE-JACOB, Nikky KOOB et Guy de MUYSER pour les groupements des Déportés.

M. le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER coupèrent le ruban tricolore, ouvrant ainsi le nouveau Mémorial à sa destination première: rappeler et informer.

Ce fut par une visite des salles richement aménagées et fournissant une documentation très détaillée sur les déportations massives et leurs multiples péripéties que se terminèrent cérémonies commémoratives et inauguration d'un Mémorial précieux qui parle par l'imposant bâtiment et les méchantes affectations qu'il connut intérimairement, comme par les panneaux informatifs, finalement par la borne d'information électro-vidéo, riche source de documentation.



Quelques explications lors de la première visite



La signature au Livre d'Or



L'imposante construction, porteuse d'histoire, lieu du Souvenir

"La guerre en EX-YOUGOSLAVIE: de juin 1991 à aujourd'hui

Les contributions luxembourgeoises aux initiatives de paix internationales"

Conférence du Lt.-Col. Fernand GUTH à la BCEE, le 29 mai 1996



Le Lt.Col. Fernand GUTH

Introduction

«Après les deux grandes guerres mondiales, les événements qui se déroulent depuis cinq ans en ex-Yougoslavie constituent un autre chapitre noir de l'histoire européenne de ce siècle.

Après l'euphorie due à la disparition du régime communiste, la dislocation de l'Union Soviétique, la réunification allemande ou tout simplement la fin de la guerre froide, les côtés négatifs de cette récente évolution ont rapidement fait surface.

Une nouvelle forme d'insécurité, due au réveil du nationalisme, a montré qu'à l'avenir des conflits armés restent possibles. Une cruelle preuve de ce développement constitue la crise en ex-YOUGOSLAVIE.

Comme vous le savez sûrement, des Luxembourgeois se trouvent pour le moment en CROATIE, en BOSNIE-HÉRZEGOVINE et à d'autres endroits de la zone de crise. Pour ne pas mettre en danger la sécurité de ces jeunes Luxembourgeois, je fais abstraction de toute accusation à l'adresse des trois partis en guerre. Comme membres d'organisations internationales, nous sommes tenus de respecter une stricte neutralité. Notre rôle n'est pas de juger ou de prendre

position pour un des trois partis. Par des violations des Droits de l'Homme, des actes de violence et d'autres injustices, des membres des trois partis se sont rendus coupables. Les uns peut être plus que les autres, mais il est difficile, voire même impossible, de faire une différence entre les "bons" et les "mauvais".

Comme officier de l'Armée luxembourgeoise, j'étais membre de la mission des observateurs de l'Union européenne en Croatie, du 17 février au 11 mars 1992. Avec la presse luxembourgeoise, j'ai visité en février 1993, les membres du deuxième contingent luxembourgeois FORPRONU en SLAVONIE Orientale et, en février 1996, le premier contingent IFOR en Bosnie-Herzégovine. Il y a une semaine, je faisais partie d'une délégation du Ministère des Affaires Étrangères lors d'une visite de travail à ZAGREB et à SARAJEVO.

Mon propos comprend les parties suivantes:

1. La YOUGOSLAVIE avant le conflit
2. Les principales causes du conflit
3. Les événements depuis le début des hostilités
4. Les initiatives de paix internationales et les contributions luxembourgeoises
5. Le mot de la fin

1. La YOUGOSLAVIE avant le conflit

Sous la conduite du chef d'État TITO, la YOUGOSLAVIE a connu, depuis la fin de la deuxième Guerre mondiale jusqu'à sa mort en 1980, sous un régime socialiste, un développement industriel et économique impressionnant et a, au niveau politique, joué un rôle très intéressant.

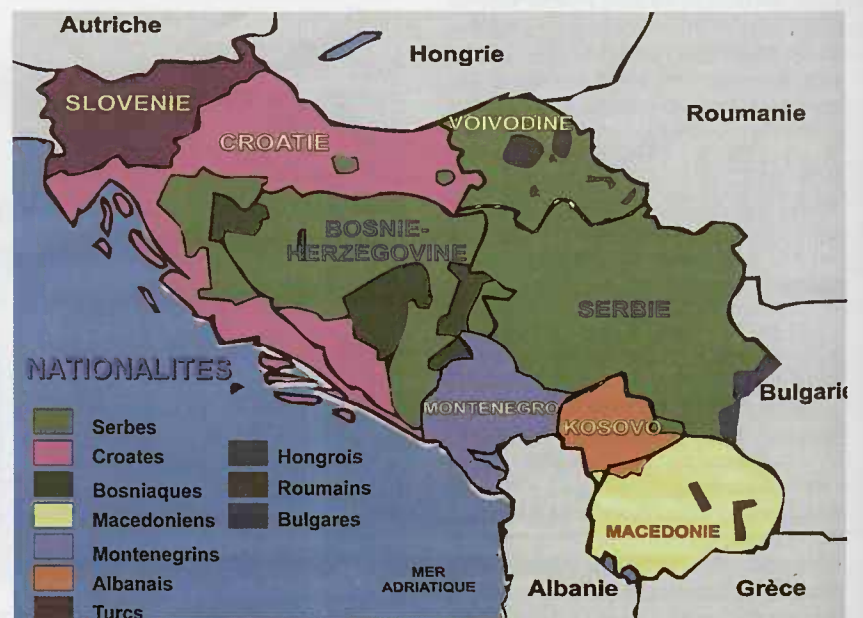
Le pays était divisé en 6 Républiques à savoir:

Slovénie	2.000.000 habitants
Croatie	4.750.000 habitants
Bosnie-Herzégovine	4.250.000 habitants
Serbie	9.400.000 habitants
Monténégro	600.000 habitants
Macédoine	2.000.000 habitants

Au total, la YOUGOSLAVIE comptait une population de 22,5 millions dont 90% étaient des Sud-Slaves.

A côté des 6 républiques, 2 régions autonomes existaient, à savoir le KOSOVO, qui est habité de 80% d'Albanais, et plus au nord la VOIVODINE, où la population hongroise représente 23% de la population totale.

Aujourd'hui, ce sont la SERBIE et le MONTÉNÉGRO qui sont les successeurs de l'ancienne YOUGOSLAVIE.



Les quatre autres républiques ont déclaré leur indépendance.

La langue officielle de l'ancienne YUGOSLAVIE a été la langue serbo-croate, une combinaison de deux langues identiques. En SERBIE, l'écriture cyrillique est utilisée, tandis qu'en CROATIE, l'écriture latine est de rigueur. À remarquer qu'aujourd'hui les peuples croate, serbe et bosniaque utilisent chacun sa propre langue. Chaque peuple a changé en effet quelques mots pour disposer ainsi de sa propre langue.

La YUGOSLAVIE n'a jamais été un pays uniforme. La répartition inégale des différents peuples sur l'ensemble du territoire est montrée par ce transparent.

La YUGOSLAVIE est également marquée par les trois religions de sa population. Comme les nationalités, les membres des trois religions sont très inégalement répartis. 50% de la population sont orthodoxes (Serbes, Macédoniens, et la population du Monténégro); 32% sont des catholiques (croates et population slovène) et 18% des musulmans (population de la BOSNIE-HERZÉGOVINE).

Si à travers sa langue et son origine, la population de l'ex-YUGOSLAVIE avait des points communs, de grandes différences existent en ce qui concerne l'histoire des différents peuples. Pendant des siècles, les divisions politiques intervenues en EUROPE ont eu des répercussions sur le territoire de l'ex-YUGOSLAVIE. Ainsi, les Slovènes et les Croates faisaient partie de l'Empire romain de l'ouest, tandis que les peuples au Sud faisaient partie de l'Empire romain de l'est. Cette division date de 395 après Jésus-Christ. Pendant le Moyen Âge, les Slovènes et les Croates dépendaient des Austro-Hongrois, alors que les Serbes étaient sous domination de l'Empire ottoman. La frontière entre ces deux puissances divisa le territoire de l'ex-YUGOSLAVIE en deux. Ce n'est qu'au début du 19e siècle que les Serbes se sont soustraits de la domination des Turcs.

Ce n'est qu'en 1848 que la CROATIE est devenue indépendante.

Dus aux intérêts des grandes puissances dominant la région du Balkan la population a constamment été déplacée. Des Albanais ont pris résidence en SERBIE (KOSOVO), des Serbes chez les Croates (frontière BOSNIE-HERZÉGOVINE-CROATIE).

Les Bosniaques se sont convertis à l'Islam pendant la période de l'occupation turque.

La première Guerre mondiale a débuté avec l'attentat du Prince héritier autrichien FRANZ FERDINAND à SARAJEVO et ce n'est qu'en 1918 qu'un royaume composé des Slovènes, Croates et Serbes a émergé.



Une assistance nombreuse...



...et attentive

En 1929, ce nouveau pays a reçu le nom de YUGOSLAVIE. En fait ce pays n'a été qu'une entité chaotique dominée par les Serbes et où les deux autres peuples ont été opprimés.

En 1941, les troupes allemandes ont conquis la YUGOSLAVIE en 11 jours et l'État indépendant de CROATIE a été constitué. Cet État comprenait également des territoires de la SERBIE et de la BOSNIE-HERZÉGOVINE. Sous la conduite du nouveau chef d'État croate Ante PAVELIC, qui était un fasciste radical, une politique a été poursuivie, dont la finalité était l'élimination de la moitié de la population serbe. Le Croate Josip BROZ, mieux connu sous le nom de TITO, a réussi à réunir dans son armée des Serbes, Croates et autres membres des peuples du territoire de l'ex-YUGOSLAVIE. Avec l'aide des alliés, il a terminé la guerre comme vainqueur. Le bilan de la deuxième

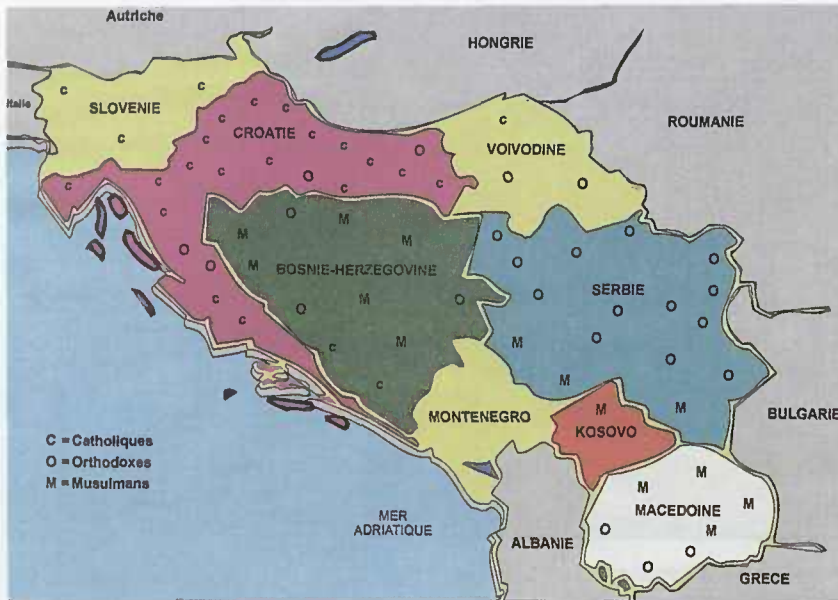
me Guerre mondiale a été lourd et les deux millions de victimes, en majorité des Serbes, en sont la preuve.

Après la fin de la guerre, TITO a entamé une action d'épuration contre ses adversaires idéologiques. Des milliers de fascistes croates, des serbes royalistes et des serbes nationalistes ont été les victimes. Par la suite, le calme est revenu en YUGOSLAVIE et toute forme d'opposition a été réprimée par la force.

Après la mort de TITO, les différents peuples se sont de nouveau de plus en plus manifestés et la situation a dégénéré et a fini, en juin 1991, par le déclenchement d'une nouvelle guerre.

2. Les causes du conflit

Je me limite à énoncer quatre causes que je considère être les plus importantes:



1. Causes historiques: Des guerres ont été menées dans cette région du Balkan par toutes les générations. Chaque population trouve dans l'histoire des arguments pour justifier ses agissements.
2. Le collapsus du communisme en Europe de l'Est.
3. Le vide laissé par la disparition du communisme a été comblé par le nationalisme. Les sentiments nationalistes ont été mis à profit par des responsables politiques et d'autres meneurs pour gagner du pouvoir et de l'influence. Cette politique a été suivie d'avantage par la population dans les régions rurale qu'urbaine.
4. Causes économiques: Les riches Républiques du Nord cherchaient la séparation du Sud, régions plus pauvres.

3. Les ÉVÉNEMENTS depuis le 25 juin 1991

Le 25 juin 1991, la YOUGOSLAVE bascule dans le chaos. La SLOVÉNIE et la CROATIE déclarent leur indépendance. L'affrontement armé devint inévitable. L'intervention de l'Armée fédérale en Slovénie se termine par un cuisant échec et la crise slovène est pratiquement résolue le 23 juillet de l'année.

Les troubles en CROATIE tournent en conflit ouvert à partir du mois d'août 1991. Dans quatre régions, le conflit prend des proportions dramatiques et dégénère en guerre civile, faisant de la CROATIE une terre de feu et de sang.

Après 15 cessez-le-feu, dont le dernier a été plus ou moins respecté, l'Armée serbe occupait 26% du territoire de la République de CROATIE. Le bilan des affrontements est lourd: 5.000 tués, 20.000 blessés et environ 1.000.000 de réfugiés.

En janvier 1993, les Croates ont lancé une première attaque au sud de la KRAJINA pour reconquérir une partie du terrain perdu.

En printemps 1995, les Croates ont reconquis les territoires occupés de la KRAJINA et de la SLAVONIE OCCIDENTALE. Actuellement les Serbes ne contrôlent plus que la SLAVONIE ORIENTALE.

En Bosnie-Herzégovine les troubles, commencés le 3 avril 1992, se sont poursuivis jusqu'au début de l'année 1996. Des francs-tireurs serbes ont tenté de s'emparer par la force du pont sur la SAVE qui relie SLOVANSKI-BROD (CROATIE) à BOSANSKI-BROD (BOSNIE-HERZÉGOVINE). Ce pont était le dernier point de passage entre la CROATIE et la BOSNIE. Depuis la guerre a envahi toute la république. La multitude des destructions, les images affreuses

de camps de concentration, les atrocités incompréhensibles commises contre des civils, l'épuration ethnique pratiquée et les flux infinis de réfugiés nous révèlent l'ampleur de cette guerre absurde.

Le bilan de la guerre en BOSNIE-HERZÉGOVINE est lourd. D'après les estimations des organisations internationales, le nombre de morts se chiffre à 115.000, dont 70.000 Musulmans, 30.000 Serbes et 10 à 15.000 Croates. Les blessés se comptent par centaines de milliers et jusqu'à ce jour la peur de la violence, de la torture et de la mort a contraint plus de 3 millions d'habitants à quitter leur patrie. Ainsi 76% de la population de la BOSNIE-HERZÉGOVINE a été déplacée.

Les initiatives diplomatiques entreprises de 1992 à 1994 pour faire cesser les hostilités, ont toutes été vouées à l'échec. Chaque fois l'un des trois partis n'y trouva pas satisfaction et refusa son adhésion au plan de paix proposé.

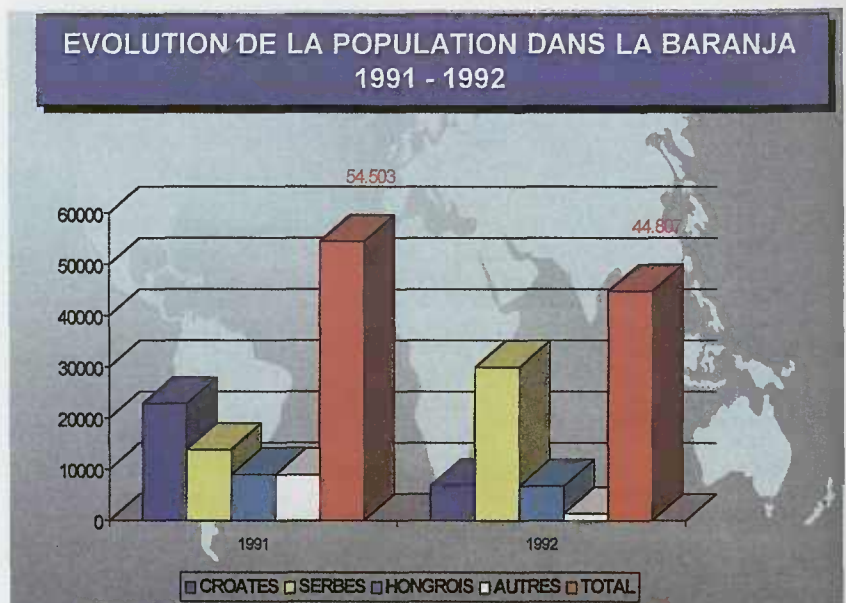
Je cite les plans les plus importants:

Début 1993: Plan VANCE-OWEN qui prévoyait un partage de la république en 10 provinces.

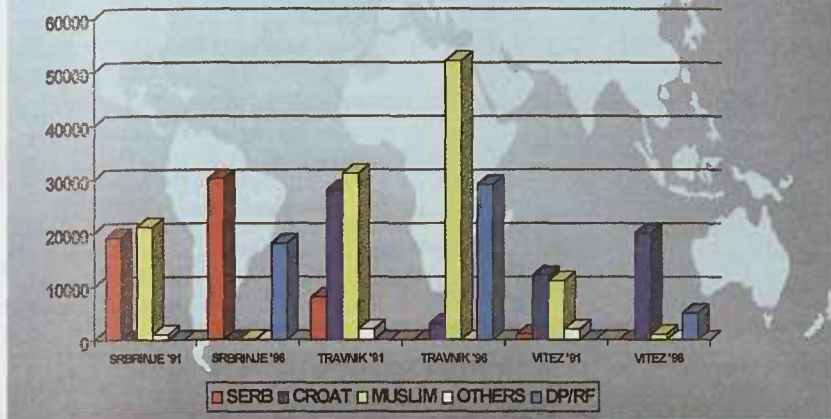
Mi-1993: Plan OWEN-STOLTENBERG qui visait un partage de la république en trois parties, réservées aux trois groupes ethniques.

La déclaration d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la BOSNIE-HERZÉGOVINE et la déclaration comme zone protégée de l'ONU des plus importantes villes musulmanes n'ont pas amené la paix.

Il convient de relever que l'aide humanitaire organisée avec l'acheminement de nourriture par voie aérienne et terrestre a permis d'épargner la vie de milliers de personnes condamnées à mourir de faim.



POPULATION IN BIH 1991 - 1996



Ce sont les accords de paix négociés à DAYTON, à la fin de l'année 1995, qui ont fait cesser les opérations militaires et ont permis une détente générale de la situation; il est permis de croire à une fin de 5 années de confrontation armée.

Je passe maintenant en revue la participation luxembourgeoise aux différentes initiatives de paix d'organisations internationales.

4. La PARTICIPATION LUXEMBOURGEOISE aux initiatives de PAIX

a. - La mission des observateurs de la Communauté européenne (ECCM)

De juillet 1991 à avril 1992, l'Armée était en permanence représentée en CROATIE à cette mission. Douze officiers et un sous-officier ont successivement participé à cette première importante initiative de paix d'une organisation internationale en CROATIE. Y ont également participé des membres du Ministère des Affaires Étrangères.

La mission principale des observateurs est le contrôle du respect des accords de cessez-le-feu conclus entre les antagonistes. À cette mission principale s'est ajoutée une deuxième qui a un caractère plus humanitaire et qui consiste à surveiller le respect des droits de l'homme les plus élémentaires, de même que la situation des réfugiés et des prisonniers de guerre, de faire éviter l'évacuation par la force de la population civile comme, la destruction d'objets culturels, d'églises et d'hôpitaux, tous actes de vandalisme comme le pillage et la mise à feu finalement.

Une importance particulière revient à la

prise en compte de la situation économique du pays, au fonctionnement du système de réapprovisionnement dans les régions sinistrées et au retour progressif de la population à une vie quotidienne normale de la population.

La mission se compose de quelque 300 membres venant d'une vingtaine de pays différents. Les observateurs travaillent par équipe de deux à trois moniteurs de nationalité différente. Chaque équipe prend en compte une mission bien précise qui dure en moyenne une semaine et est limitée à une zone de responsabilité définie. Les participants luxembourgeois évoluaient surtout en CROATIE. Au fil des années, la mission a été adaptée à l'évolution de la situation sur le terrain. Pour le moment, les moniteurs sont actifs en CROATIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, SERBIE, au KOSOVO, en MACÉDOINE et en ALBANIE.



b. - Le contrôle de l'embargo sur le DANUBE

Depuis le milieu de l'année 1992, 6 douaniers luxembourgeois participent en permanence au contrôle de l'embargo à la frontière hongroise. Jusqu'à ce jour, quelque trente fonctionnaires étaient membres de cette mission.

c. - Mission de Police à MOSTAR

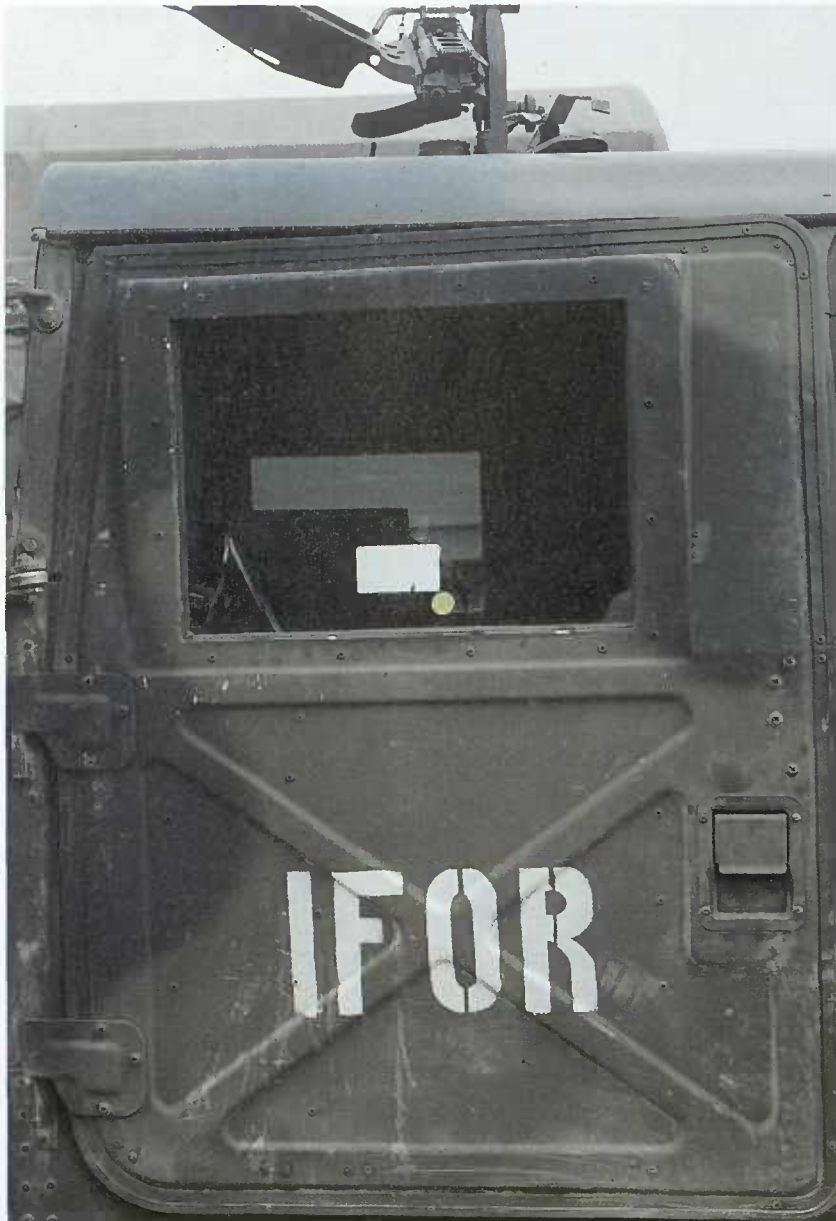
Depuis décembre 1994, 2 sous-officiers des Forces de l'ordre (1 gendarme et 1 policier) représentent le Luxembourg à la mission de Police internationale à MOSTAR. Cette mission se déroule sous la responsabilité de l'UEO et se compose de 150 gendarmes et policiers. Elle fait partie de l'administration civile de la ville de MOSTAR qui a été initiée par l'Union Européenne.

d. - La participation financière de l'État luxembourgeois à la mise en oeuvre des accords de paix négociés à DAYTON

Jusqu'à maintenant, le Luxembourg a mis à la disposition de l'UNION EUROPÉENNE 6 milliards de Flux comme contribution à la reconstruction de la BOSNIE-HERZÉGOVINE. Lors de la première conférence des donateurs, le pays s'est engagé à verser 50,6 millions de Flux.

Ce montant a été augmenté de 48 millions lors de la deuxième Conférence. En plus, le Grand-Duché participe à des missions d'aide humanitaire et il convient de mentionner que le pays a accepté d'accueillir quelque 2.000 réfugiés, originaires pour la très grande majorité, de la BOSNIE-HERZÉGOVINE.

12 observateurs luxembourgeois renforceront l'OSCE lors des élections prévues en septembre 1996 et la contribution fi-



nancière pour l'organisation de ces élections s'élève à 7,5 millions de Flux.

e. – Autres contributions

D'autres Luxembourgeois sont présents sur le terrain de l'ex-YOUGOSLAVIE et d'une manière ou d'une autre, ils contribuent au processus de paix en cours. Ne disposant pas de toutes les informations et pour éviter d'oublier l'un ou l'autre, je fais abstraction de les citer.

f. – La Force de Protection des Nations Unies (FORPRONU)

Le 22 février 1992, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 743 qui autorise le déploiement d'une force multinationale de paix en ex-YOUGOSLAVIE. Le Secrétaire Général de l'organisation des Nations Unies, Monsieur BUTROS BUTROS GHALI, jugea opportun des arrangements spéciaux pour garantir le maintien du dernier cessez-le-feu dans quatre régions de la CROATIE, déclarées "Zones Protégées de l'ONU".

Dans ces régions, les Serbes constituaient la majorité des minorités substantielles et les tensions entre les populations serbe et croate étaient à l'origine du conflit.

Le premier mandat de la FORPRONU était d'une année et par la suite, il a été prolongé et a été élargi à la BOSNIE-HERZÉGOVINE et la MACÉDOINE..

Le 20 décembre 1995, l'IFOR (Force de restauration de la paix) a pris le relais de la FORPRONU en BOSNIE-HERZÉGOVINE.

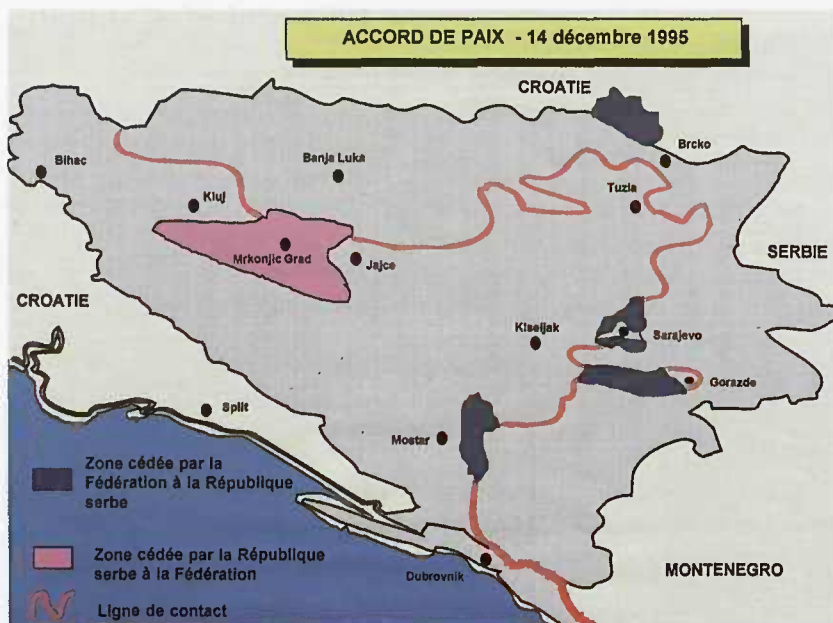
Comme la SERBIE a consenti à rendre les territoires occupés à la CROATIE, une solution pacifique du problème de la SLAVONIE ORIENTALE semble possible et ceci encore avant la fin de cette année '96.

En CROATIE, la mission principale de la FORPRONU consistait dans la démilitarisation des Zones Protégées de l'ONU par le retrait de toutes les unités des armées serbe et croate, la dislocation et la démobilisation des unités de défense territoriale, la remise des armes aux armées serbe, croate et à la FORPRONU, la dissolution des unités paramilitaire, irrégulière ou volontaire et la relocalisation des armées.

Le contrôle de la police civile locale et le retour des réfugiés étaient deux autres composantes des missions de la FORPRONU.

En CROATIE, l'exécution de ces tâches était confiée à une force multinationale d'environ 14.000 hommes, venant de 31 différentes nations.

À cause de l'évolution dramatique de la situation en BOSNIE-HERZÉGOVINE pendant l'année 1992 le mandat de la FORPRONU a été élargi à cette république.



Au départ, le mandat des Casques bleus était d'assurer la sécurité des convois humanitaires et de garantir la sécurité de l'aéroport de SARAJEVO. Avec la création de six zones de sécurité en BOSNIE au printemps 1993, le mandat des Casques bleus a été élargi une deuxième fois (Résolutions 819, 824, et 836). En 1994, la FORPRONU s'est déployée pour "occuper" le terrain après les ultimatums de SARAJEVO, de GORAZDE et le cessez-le-feu entre Musulmans et Croates.

L'effectif des Casques bleus déployés en BOSNE-HERZÉGOVINE était de 7.000. Des effectifs insuffisants, du matériel non adapté et l'absence d'un mandat clair sont les principales raisons évoquées pour expliquer le manque de réussite de cette mission.

La Résolution Nr 795 du 11 décembre 1992 des Nations Unies autorisa le déploiement d'un bataillon scandinave en MACÉDOINE, ancienne république de l'ex-YOUGOSLAVIE. Au départ, des détachements du DANEMARK, de la FINLANDE, de la NORVÈGE et de la SUÈDE composaient le contingent. Par après, il a été renforcé par des Casques bleus américains. La mission de ce bataillon est préventive et consiste à observer et à informer sur l'évolution de la situation sur le terrain.

La force des Nations Unies comprenait des bataillons d'infanterie, des unités logistiques, un corps de policiers civils et des observateurs. Au début du mois d'avril 1993, l'effectif des forces déployées sur le territoire de l'ex-YOUGOSLAVIE comprenait 22.409 militaires. Si on y ajoute 392 observateurs de l'ONU, 619 membres du corps de la police de l'ONU et 990 employés civils, l'effectif total des forces onusiennes s'élevait à plus de 24.000 personnes. En juin 1995, la FORPRONU comptait quelque 34.000 membres.

Le Contingent luxembourgeois de la Force de Protection des Nations Unies en ex-Yougoslavie.

Du 30 mars 1992 jusqu'au 4 août 1993, l'Armée a procédé à la mise sur pied d'un contingent autonome ONU. Ce contingent a été mis à la disposition de la FORPRONU et a été déployé en SLAVONIE ORIENTALE.

Au total, le contingent comprenait trois détachements. La durée totale prévue pour l'engagement était de seize mois. Les deux premiers détachements séjournaient en CROATIE pendant près de six mois. Pour le troisième détachement la durée a été réduite à quatre mois.

Sur le plan politique et financier, le contingent luxembourgeois restait une entité distincte vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies et de toute autre instance internationale.



Les détachements étaient intégrés dans un bataillon belge (BELBAT). L'effectif total du bataillon s'élevait à environ 650 militaires, et ensemble avec un bataillon russe, BELBAT assumait le contrôle de la paix dans cette région.

Le secteur belgo-luxembourgeois était formé en gros par un triangle équilatéral d'environ 45 kilomètres de côté, délimité au nord par la frontière hongroise, à l'est par le DANUBE et au sud par le fleuve DRAVA.



Photos IFOR: Martin LINSTER

La zone de responsabilité des militaires luxembourgeois s'étendait autour de la localité de BARANJSKO PETROVO SELO, située à 45 kilomètres au nord d'OSIJEK et à quelques kilomètres de la frontière hongroise.

La mission de l'unité belgo-luxembourgeoise consistait à veiller à ce que les zones protégées par l'ONU soient et restent démilitarisées et que tous les habitants de ces zones puissent vivre sans crainte d'une attaque armée. Effectuer des contrôles routiers, observer à partir de positions permanentes et patrouiller, tant de jour que de nuit, afin de maintenir un certain climat de sécurité: telles étaient les activités principales quotidiennes. L'aide humanitaire au profit de la population locale revêtait une importance particulière, de même que la distribution de nourriture aux plus pauvres, finalement l'assistance médicale permettaient de soulager le sort de la population locale.

Pendant seize mois, neuf officiers, dix-neuf sous-officiers et quatre-vingt-deux hommes de troupe de l'Armée luxembourgeoise ont contribué aux efforts des Nations Unies pour rétablir la paix dans cette partie de l'Europe.

Depuis le début de cette année, la UNTAES (United Nations Transitional Administration for Eastern Slavonia) a repris la mission de la FORPRONU. Cette nouvelle force multinationale est constituée de 4.000 personnes et est placée sous commandement opérationnel belge.

g. - IFOR

* *L'accord de Paix de DAYTON*

Cet accord qui a été le résultat de deux mois de négociations qui se sont tenues pendant les mois d'octobre et de novembre 1995 aux ÉTATS-UNIS.

Cet accord permet à mettre un terme à la guerre et constitue une garantie de paix pour les populations de la BOSNIE-HERZÉGOVINE. En outre, il permettra à cette république de continuer à exister comme état indépendant reconnu par ses voisins et par la communauté internationale. Tous les citoyens de BOSNIE-HERZÉGOVINE auront le droit de se déplacer librement et les réfugiés pourront retourner dans leur patrie.

Les partis - Croates, Serbes et Musulmans - ont approuvé la future constitution de la BOSNIE-HERZÉGOVINE avec des institutions fédérales, une présidence, des pouvoirs séparés et une justice constitutionnelle. Le pays aura une banque centrale et une devise propre.

La BOSNIE-HERZÉGOVINE est divisée en deux zones d'influence. La Fédération regroupe les peuples croate et musulman et comprend 51% du territoire, tandis que 49% du territoire sont sous influence serbe (Republika Srpska). À titre de comparaison, je vous donne la compo-

sition de la population de la BOSNIE-HERZÉGOVINE:

Musulmans:	39 %
Serbes:	32 %
Croates:	19 %

Des élections générales sont prévues pendant le mois de septembre 1996.

En outre, les trois partis se sont engagés à collaborer avec les représentants des institutions internationales pour mener des enquêtes sur les crimes de guerre et les violations des Droits de l'Homme. La Cour de Justice Internationale de LA HAYE, la Croix Rouge Internationale, la Commission Internationale pour la protection des droits de l'homme, la Commission chargée de coordonner la reconstruction de la BOSNIE-HERZÉGOVINE sont les plus importants organismes responsables de ces missions.

* IFOR

Avec l'accord de paix, les partis ont accepté le déploiement d'une force militaire multinationale chargée de surveiller l'application des dispositions militaires du plan de paix. L'IFOR est mise en place pour une durée approximative d'un an et agit en BOSNIE-HERZÉGOVINE sous le contrôle politique du Conseil de l'Atlantique du Nord, dans le cadre d'une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU.

La mission principale est de surveiller l'application de l'accord de paix, de contrôler la ligne de cessez-le-feu, puis la zone de séparation entre les partis. En outre, elle assure la "dépollution" (démontage) par les partis, la liberté de mouvement à l'IFOR, aux organisations internationales et à la population civile. La réalisation se fait en suivant l'échéancier prévu dans l'accord de DAYTON.

L'IFOR crée ainsi les conditions indispensables permettant que l'accord de DAYTON devienne une réalité à part entière.

Le concept d'opération est le suivant:

1. Séparer les partis, en créant des zones de séparation de 2 km et en instaurant des régions démilitarisées de 22 km. de part et d'autre de la ligne de démarcation.
2. Surveiller le cessez-le-feu
3. Surveiller le retrait des troupes et des armes des zones déterminées
4. Contrôler leur implantation en des lieux prédéfinis.

Les troupes de la paix doivent complètement créer un environnement stable et sûr pour permettre le démarrage des processus politiques et le retour à la vie normale. La paix ne peut venir de l'extérieur que pendant une période limitée; par après elle doit venir de l'intérieur. Les opérations militaires de l'OTAN ne poursuivent donc pas un but militaire, mais bien un but politique. Pour pouvoir réussir, la mission ne doit pas s'effiler et

prendre en compte des missions qui sont de la responsabilité des structures civiles (mission creep). C'est pourquoi il est important que la mise en place des structures civiles se fasse conjointement avec la mission militaire.

L'organisation de la mise en oeuvre du dispositif militaire a été prévue en 5 phases et a débuté au début du mois de décembre 1995:

1. Préparation et déploiement des États-majors et des éléments précurseurs;
2. Après la signature des accords du plan de paix à PARIS le 14 décembre 1995, début du déploiement des forces principales et passation du commandement de l'UNPROFOR à l'IFOR le 20 décembre de l'année;
3. Mise en place du gros des forces. Le 18 février 1996, cette phase était achevée. Le contingent luxembourgeois a été déployé le 20 janvier dernier;
4. Consolidation de la paix avec une réduction progressive de la présence militaire, avec la montée en importance des structures et mesures civiles;
5. Retrait progressif des forces de l'IFOR avec passation des pouvoirs aux responsables des organisations civiles. Le principe suivant a été retenu: S'engager ensemble, agir ensemble, se retirer ensemble.

Organisation de la zone d'opération

Le 18 février 1996, le Général George JOULVAN a annoncé au Dr Javier SOLANA, Secrétaire Général de l'OTAN la fin du déploiement de la force multinationale IFOR en BOSNIE-HERZÉGOVINE et prête à exécuter la partie militaire du Traité de Paix.

34 nations y participent avec un total de quelques 60.000 militaires.

Le 18 mai, la situation était la suivante: 54.340 militaires, 33 bateaux et 280 avions militaires étaient déployés: Cette force était mise à disposition par les 16 pays membres de l'OTAN (50.000 militaires), par 12 pays du PFP (Partenariat pour la Paix), dont la Russie et de 8 autres nations (10.000 hommes).

Le déploiement a été réalisé suivant les plans préétablis. Pour ce faire, plus de 2.800 transports aériens étaient nécessaires, 400 trains sont arrivés aux points d'entrée de la zone d'opération et plus de 50 bateaux furent utilisés pour acheminer le personnel et le matériel. L'opération a débuté pendant les vacances de Noël 1995 et a été effectuée dans des conditions atmosphériques difficiles.

IFOR dispose maintenant de la totalité des moyens requis pour continuer à mettre en oeuvre les aspects militaires de l'accord pour le rétablissement de la paix en BOSNIE-HERZÉGOVINE.

Le but de la mission de l'IFOR est donc de rétablir la paix en BOSNIE-HERZÉ-

GOVINE et pour y parvenir, 34 nations se sont unies en une seule unité, avec une seule mission.

*** BELUGA**

Le contingent luxembourgeois fait partie du bataillon BELUGA (BELGIQUE, LUXEMBOURG, GRÈCE, AUTRICHE) qui est composé de militaires de 4 pays, dont un pays qui n'est pas membre de l'OTAN.

Les 900 militaires assument une mission de transport au profit de l'ARRC (ALLIED RAPID REACTION CORPS).

*** Contingent LU**

Le contingent luxembourgeois comprend 22 militaires pour IFOR 1 et 23 militaires pour IFOR 2, avec à sa disposition 4 jeeps Hummer et 6 camions MAN, dont 5 camions de transport, et un camion frigorifique.

Le premier détachement a été déployé le 20 janvier et a été relevé le 7 mai 1996. Il est prévu de faire participer, à partir de début septembre 1996 un troisième détachement.

*** Conclusions sur IFOR**

Jusqu'à maintenant l'engagement de l'IFOR peut être qualifié comme un grand succès. La transition FORPRONU - IFOR s'est effectuée sans problème.

Les moyens dont dispose l'IFOR sont adaptés aux fins, car face à des belligérants qui ne respectent que la force il faut la force, c'est-à-dire des moyens, des hommes et une volonté.

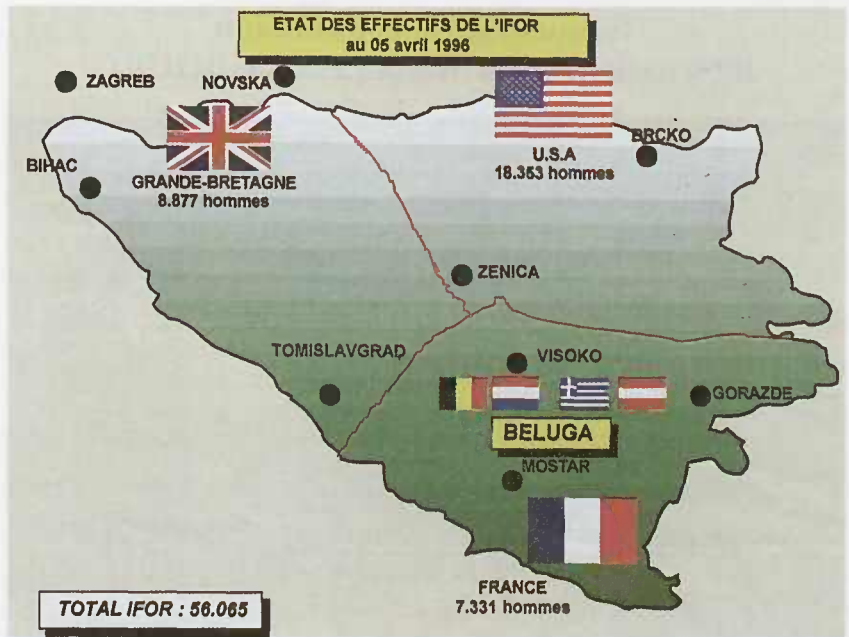
Le déploiement s'est déroulé sans grand problème et suivant les plans préétablis, bien que l'opération ait démarré pendant la période de Noël et pendant l'hiver. Le message de la différence entre l'IFOR et la FORPRONU a été bien compris par les antagonistes.

De bons résultats ont été obtenus dans les domaines suivants:

1. La liberté de mouvement en BOSNIE-HERZÉGOVINE;
2. Bonne coopération avec les partenaires civiles et les organisations humanitaires;
3. L'élimination des activités de forces étrangères et terroristes;
4. La libération des prisonniers de guerre s'est faite avec de légers retards;
5. 7 personnes accusées de crimes de guerre ont été arrêtées (58 sont inculpées, le nombre de criminels devrait être de 700);
6. Localisation et analyse des fosses communes (14 sites sont connus, 30 lieux sont présumés être des fosses communes).

Il y a lieu de relever l'existence de deux problèmes majeurs qui continueront à peser sur le processus de paix en cours.

1. Les mines. Le nombre de mines posées est de quelque 6 millions, soit 2.300



champs de mines. Uniquement la localisation d'un tiers des champs de mines est sûrement connue. Sur les lieux connus et définis, un tiers des mines ont été détruites.

2. Les personnes déplacées et les réfugiés. En BOSNIE-HERZÉGOVINE 76% de la population a été déplacé ou a été contraint à quitter ses lieux de résidence au cours des 5 dernières années. La composition de la population de la majorité des villes et des villages a changé. À titre d'exemple, je montre l'évolution de la composition de la population de trois villes prises au hasard.

Conclusions:

Depuis le mois de décembre 1995, beaucoup a changé dans cette partie du Balkan qui est ravagée par la guerre depuis 1991. Jusqu'à maintenant, l'exécution de la partie militaire de l'accord de paix de DAYTON a connu un succès remarquable.

Pour la partie civile, la mise en oeuvre du plan de paix connaît plus de problèmes et accuse un certain retard. Ceci n'est pas surprenant, si on considère la situation en générale et la complexité des missions à accomplir. Je ne cite que les plus importantes:

1. Organiser des élections libres et honnêtes
2. Protéger les Droits de l'Homme
3. Construire une force de police juste et efficace
4. Mettre en place des institutions démocratiques et pluralistes
5. Permettre le retour des populations déplacées et des réfugiés
6. Organiser l'aide humanitaire
7. Organiser la reconstruction.

Certains objectifs ont été atteints. Le retrait des armes lourdes, l'ouverture

d'itinéraires logistiques avec l'amélioration de l'approvisionnement de la population, le rétablissement progressif des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité à SARAJEVO et à travers le pays...

Il ne faut tout de même pas voir l'avenir d'un oeil trop pessimiste. Des succès, mêmes limités, doivent nous encourager à continuer à soutenir le processus de paix engagé. Pour réussir, il faut bien sûr inclure les trois partis ennemis. Après le succès de la partie militaire, il faut accorder maintenant une priorité absolue à la partie civile et faire démarrer les plans de reconstruction et la création d'emplois. Les armées militaires ne doivent pas devenir des armées de chômeurs.

Une vie en commun et en paix des trois communautés nécessite du temps. On ne peut pas s'attendre à voir des résultats spectaculaires 4 mois après la fin des opérations militaires. Faisons la comparaison avec la situation que nous avons connue à la fin de l'année 1945. Pour le moment, la population de la BOSNIE-HERZÉGOVINE apprécie la paix. La confiance dans cette paix fait encore défaut.

Une prochaine date importante: les élections prévues pour le mois de septembre 1996. Ces élections ne seront pas parfaites, mais elles devront avoir lieu. Elles contribueront à donner à la BOSNIE-HERZÉGOVINE des structures démocratiques élues par le peuple et aideront ainsi à surmonter la division ethnique.

La période après-IFOR est d'une importance particulière. Probablement une année ne suffira pas pour faire aboutir et consolider le processus engagé.

Les décisions politiques à prendre au cours du mois de juin 1996 et après encore sont d'une importance capitale pour l'avenir de la paix en BOSNIE-HERZÉGOVINE.

Je vous remercie pour votre attention. "

Réunion de la commission internationale du SIR à LUXEMBOURG



La Commission internationale du Service International de Recherches (SIR) d'AROLSEN, au sein de laquelle le Luxembourg a assumé la présidence, s'est réunie au Centre Européen, à KIRCHBERG, le mercredi, 29 mai 1996.

Le mandat du SIR consiste à inventorier et conserver les archives et à les exploiter pour des recherches sur des cas individuels dans un but d'information des survivants, des membres de famille ou de services gouvernementaux.

La Commission Internationale du SIR présidée à l'heure actuelle par l'Allemagne suivant une rotation annuelle se compose des pays suivants: Belgique, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Les membres de la Commission internationale du SIR



S.A.R. la Grande-Duchesse visite l'exposition «Sean SCULLY»

Le 30 mai 1996, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a visité l'exposition «Sean SCULLY» au CASINO (rue Notre-Dame) à LUXEMBOURG.

Vif intérêt de S.A.R. pour l'exposition «Sean SCULLY»



Convention État- Congrégation des Soeurs Franciscaines

Le 30 mai 1996 a eu lieu la signature de deux conventions entre l'État représenté par les Ministres de la Famille et du Budget et la Congrégation des Soeurs Franciscaines relatives à la transformation et l'extension des Centres intégrés pour personnes âgées à MERSCH et à GREVENMACHER.

Lors de la signature des deux Conventions État - Congrégation des Soeurs Franciscaines

M^{me} HENNICOT à la réunion ministérielle sur le patrimoine culturel

La IV^e Conférence européenne des ministres responsables du patrimoine culturel s'est tenue les 30 et 31 mai à HELSINKI sur le thème:

«Le patrimoine culturel: un défi économique et social».

Le principal objectif de la Conférence a été de préciser les bases d'une stratégie novatrice pour la conservation, faisant du patrimoine une condition préalable de la paix et de la stabilité tout en prenant en compte le potentiel économique et social qu'il véhicule.

Les ministres ont débattu des différents

aspects d'une telle stratégie, nécessairement globale et complexe, et ils ont mis en relation patrimoine d'un côté, défi économique et social, éducation et formation, création d'emplois, habitat ou encore tourisme de l'autre.

Il fut également question de la coopération européenne en matière de protection du patrimoine culturel mobilier et du trafic illicite des biens culturels.

Présentation du Centre «OSTERBOUR» à LAROCLETTE

Dans la perspective de la réalisation du parc environnemental au Centre «OSTERBOUR» à LAROCLETTE dans le cadre d'activités socio-culturelles, un Workshop Environnemental pour jeunes à partir de 15 ans s'y est déroulé du 27 au 31 mai 1996. Ce stage comprenait une initiation à des techniques environnementales des aménagements aquatiques. Il s'est adressé à tous les jeunes intéressés ainsi qu'aux jeunes participants au programme «Mérite Jeunesse» dans le cadre du service volontaire.

La présentation de ce projet avec visite du Workshop a eu lieu le 31 mai au Centre «OSTERBOUR» en présence de S.A.R. le PRINCE GUILLAUME et du Ministre de la Jeunesse M. Alex BODRY.



Le Centre «Osterbour» à LAROCLETTE

S.A.R. le Prince GUILLAUME et le Ministre de la Jeunesse Alex BODRY visitent le Workshop au Centre «Osterbour» à LAROCLETTE.



«La véritable sécurité d'Israël, c'est la paix!»

Réagissant à l'élection de M. Benjamin NETANYAHOU comme Premier Ministre de l'État d'Israël, M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, a souligné, que dans sa première déclaration publique, le Premier minis-

tre élu a exprimé sa volonté de continuer le processus de paix.

«Ce processus», a estimé M. POOS, «comaitra sans doute au début une pause et une certaine inflexion, mais il sera continué, parce qu'il n'y a pas d'alternative. La véritable sécurité d'Israël, c'est la paix avec les Palestiniens et ses voisins.»

Après la constitution du gouvernement israélien et la mise au point de son programme, la communauté internationale – qui est également partie prenante à la paix au Moyen-Orient – devra oeuvrer avec toutes les parties intéressées pour terminer le travail inachevé.

(Communiqué du 31 mai 1996)

Chiffres clés en Éducation dans l'UNION EUROPÉENNE

Ein bedeutendes Nachschlagewerk über das Bildungswesen

Die EU-Kommission (Generaldirektion XXII: Erziehung, Ausbildung, Jugend) hat kürzlich die zweite Ausgabe ihres Berichts zu den wichtigsten Bildungsindikatoren veröffentlicht.

Die Ausarbeitung dieses wichtigen und äusserst vielfältigen Dokuments wurde, wie schon bei der ersten Ausgabe, dem Informationsnetz «Eurydice» (zu welchem auch die luxemburgische «Eurydice-Dienststelle» im Erziehungsministerium gehört) sowie Eurostat übertragen.

Das vorliegende Dokument ist ein bedeutendes Nachschlagewerk über die Situation des Bildungswesens in der Europäischen Union. Alle Daten wurden auf das Referenzjahr 1993 bezogen.

Ein Überblick über die bildungspolitischen Trends

Eine genauere Analyse läßt verschiedene Trends in Erziehungswesen sowohl Luxemburgs als auch unserer Partner in der E.U. erkennen.

Im allgemeinen Teil der Brochüre werden verschiedene Statistiken und Hintergrundinformationen zur Bevölkerungsstruktur angeführt (Anteil der Jugendlichen unter 25 Jahren an der Gesamtbevölkerung, Anzahl der Schüler und Studenten an der Bevölkerung, Anzahl der Erwerbstätigkeit im öffentlichen und privaten Bereich, Jugendarbeitslosigkeit, Gesamtentwicklung der Arbeitslosigkeit in der E.U.).

Weitere interessante Daten des Dokuments betreffen dann die einzelnen Bildungsstufen.

Im **Vorschulbereich** werden zum Beispiel die Einschulungsquoten der Kinder aufgelistet.

Bei Luxemburg fällt besonders die geringe Zahl der Dreijährigen in Vorschuleinrichtungen, sowie der unterdurchschnittliche Anteil von erwerbstätigen Müttern auf.

Im Bereich der **Grundschulziehung** findet man detaillierte Angaben hinsichtlich des Unterrichtsvolumens (Zahl der Schulstunden pro Woche und pro Jahr, Anteil der verschiedenen Unterrichtsbereiche wie Fremdsprachen, Mathematik, Naturwissenschaften, Kunst, Musik, Sport, usw. am Gesamtunterricht).

Was das Unterrichtsvolumen anbelangt hat Luxemburg eine Spitzenposition. Nirgendwo sonst gibt es derart viele Unterrichtsstunden pro Woche und pro Jahr. Es fällt auf, daß bei Ländern wie die Nie-

derlande, Frankreich, Portugal und Großbritannien es eine sehr flexible Unterrichtsstruktur gibt.

Ein anderes Kuriosum: die Anzahl der Schüler, die Französisch lernen, ist im Begriff zu schwinden, außer in Luxemburg, Belgien und Frankreich.

Im Teil der dem **Sekundarschulunterricht – allgemeiner sowie technischer Sekundarschulunterricht** – gewidmet ist, erhält man Informationen zu den diversen Schulstrukturen, dem Frauenanteil bei den Schulabgängern in den verschiedenen Bereichen, die Anzahl der Unterrichtsstunden, die Verteilung der verschiedenen Fachbereiche auf Unter- und Oberstufe.

Obwohl Luxemburg bei den meisten Statistiken im guten E.U. – Durchschnitt liegt, muß jedoch erwähnt werden, daß das Grossherzogtum schlechter abschneidet, was die Zahl der erfolgreichen Absolventen des Sekundarschulunterrichts, klassischer als auch technischer Sekundarunterricht anbelangt. Auch ist der Anteil der Frauen, welche das Sekundarschulwesen erfolgreich verlassen, unterdurchschnittlich, besonders in der Oberstufe des technischen und beruflichen Sekundarschulunterrichts.

Im Informationsteil der das **Hochschulwesen** in der E.U. darstellt, werden vor allem Angaben hinsichtlich Studentenzahl, Altersdurchschnitte bei den Studierenden, Anteil von Frauen und Männern, beliebteste Studienrichtungen gemacht.

Da Luxemburg sich hier in einer besonderen Situation befindet – geringe Studentenzahl, wenige Hochschuleinrichtungen im Lande selbst, der grösste Teil der Studenten an ausländischen Hochschulen eingeschrieben – wurden nur wenige Daten über unser Land hier veröffentlicht.

Interessante Daten über die **Finanzierung der nationalen Bildungssysteme, Studienbeihilfen für Studierende** vervollständigen diesen ersten Teil des Dokuments.

Interessante Daten zum Beruf des Lehrers

Der zweite Teil von «Chiffres clés en Éducation» befaßt sich eingehend mit dem Beruf des Lehrers in den einzelnen Mitgliedstaaten der E.U.

Es wird hier auch eine historische Dimension des Lehrerberufs vermittelt, da auch verschiedene Informationen, Trends

in Besoldung, Altersstrukturen und Verteilung der Lehrer auf Grund- und Sekundarschule aufzeigen.

Besonders hervorgehoben sind Evolutionen wie der Anstieg der Anzahl von Frauen innerhalb der Lehrerschaft, der verhältnismäßig große Anteil älterer Lehrer an der Gesamtbevölkerung dieses Berufsstandes, die Unterschiedlichkeit zwischen den einzelnen Ländern, was die Arbeitszeit der Lehrer angeht, der Besoldungsstand sowie Altersversorgung.

Es kann hervorgehoben werden, daß Luxemburg im allgemeinen eine sehr günstige Position innehat.

Dieser kurze Überblick über «Chiffres clés en Éducation 1995» soll die Vielschichtigkeit und die verschiedenen Tendenzen im Bildungswesen innerhalb der Europäischen Union vor Augen führen und ihm zu einem besseren Verständnis der mannigfachen Probleme innerhalb des Bildungswesens verhelfen.

Gleichzeitig soll das Dokument jedoch auch Anstoß zu einer breiten Diskussion über mögliche und notwendige Veränderungen in unserem eigenen Schulsystem geben.

Alles in allem also eine wertvolle und nützliche Broschüre für jeden, der sich für Erziehungsfragen interessiert.

N.B. «Chiffres clés en Éducation dans l'Union Européenne» ist zum Preis von 25 Écus beim Office des Publications officielles des Communautés Européennes in Luxemburg zu erhalten.

M^{me} HENNICOT au Concours REINE ÉLISABETH

Sur invitation du Comte Jean-Pierre de LAUNOIT, président du Concours Musical International REINE ÉLISABETH de Belgique, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, a assisté le 31 mai dernier au Palais des Beaux-Arts de BRUXELLES, au Gala de Clôture avec les lauréats du concours de chant 1996. Cette invitation s'inscrit dans le cadre d'une collaboration annuelle régulière que le Ministère de la Culture vient d'instaurer avec ce prestigieux Concours.

M. TONIMOTO visite le Luxembourg

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu le 31 mai M. TONIMOTO, Préfet de la région de ISHIKAWA au Japon. A la tête d'une délégation, ce dernier était en visite au Grand-Duché pour le développement des relations économiques avec cette province. La fonction de Préfet au Japon équivaut à celle d'un Ministre président de Land en Allemagne. Il existe des relations économiques particulières entre le Grand-Duché et cette région qui possède un important aéroport où Cargolux se posait lorsque la compagnie éprouvait des difficultés à obtenir le feu vert pour se poser sur l'aéroport proche de TOKYO.

Japanese delegation visits CARGOLUX

A delegation from the ISHIKAWA Prefecture in Japan visited CARGOLUX's third weekly frequency between LUXEMBOURG and KOMATSU, Japan. The delegation was headed by Mr. Masanori TANIMOTO, Governor of the ISHIKAWA Prefecture, and consisted of 27 officials.

CARGOLUX started its service to Japan on October 22, 1985. Initially, the airline



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER entouré des membres de la délégation japonaise

operated two weekly flights to FUKUOKA, the switch to KOMATSU was made in 1994. A third weekly flight to KOMATSU was inaugurated on April 2, 1996, as the result of a further agreement between Luxembourg and Japan.

CARGOLUX's flights to KOMATSU originate at the new Cargocenter in LUXEMBOURG, which opened in April 1996. The new center is owned and operated by its

handling agent Luxair. The annual handling capacity of 500.000 tons is a good basis for CARGOLUX's future growth.

The Japanese delegation was given a first hand view of the 55.000 m² cargo building during a tour of the facilities at FINDEL airport. A reception given by Mr. TANIMOTO, Governor of the ISHIKAWA Prefecture, concluded the delegation's visit to LUXEMBOURG.

Séance plénière du Conseil interparlementaire consultatif du BENELUX à LUXEMBOURG

Vendredi 31 mai 1996

1. Coopération avec l'Assemblée balte et le Conseil nordique

Sous la présidence de M. Ady JUNG, le Parlement Benelux a célébré le cinquième anniversaire de sa coopération avec l'Assemblée balte.

C'est en effet le 31 mai 1991 que les présidents des Assemblées baltes, MM. LANDSBERGIS, RUUTEL et GORBU-NOVS, prirent la parole à BRUXELLES, dans l'hémicycle du Sénat, rappelant que les pays baltes sortaient à peine de la deuxième guerre mondiale qui, pour eux, aura duré un demi-siècle.

La séance plénière fut placée sous la présidence de M. Ady JUNG.





Une partie des parlementaires BENELUX réunis à LUXEMBOURG.

M. BOCK, président de la Commission des Relations extérieures, a rappelé le calvaire enduré par les Baltes depuis le pacte germano-soviétique de 1939 jusqu'à la chute du communisme.

MM. RUUTEL, vice-président du Parlement estonien et de l'Assemblée balte, et KEZBERS, le président de l'Assemblée balte, ont répété leur souhait de voir les pays baltes devenir des membres à part entière de l'Union européenne. Le président du Conseil nordique, M. ENNGAARD, ancien ministre danois de la Défense nationale, a souligné qu'un développement politique et économique équilibré de la région nordique et de ses voisins constituait un élément essentiel de la nouvelle architecture européenne, une opinion partagée par M^{me} LENTZ-CORNETTE, vice-président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

M. MOORS fait alors rapport sur la visite de travail que M. LILIPALY et les membres de la commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Infrastructure ont faite dans les États baltes du 22 au 27 mars 1996. La délégation a visité cinq ports, notamment ceux de TALLINN et de RIGA. Ces ports connaissent un grand développement. Mais l'accent est également mis sur l'importance d'une liaison autoroutière nord-sud (Baltic Highway). En effet, en l'absence de cette liaison autoroutière, la liaison routière entre la Pologne et SAINT-PETERSBOURG, pourra entraîner en Russie un détournement du trafic des marchandises, au détriment de la Baltique.

De plus, les membres de la délégation ont pu constater lors de leur visite que la pression russe subsiste. Les pays du Benelux doivent répondre au souhait des pays baltes de voir leur économie renforcée et leurs institutions démocratiques renforcées. C'est, conclut M. MOORS, à ces

conditions que la visite de la délégation pourra avoir des prolongements utiles.

Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, M. POOS a souligné pour sa part que le Benelux était en mesure d'aider concrètement les États baltes sur base de sa longue expérience en matière portuaire.

2. La conférence intergouvernementale

Le chef du groupe libéral, M. te VELDHUIS, regrette l'inscription d'une sorte de «programme d'emploi» dans l'actualisation du Traité de MAASTRICHT. En revanche, M. De GRAAF (D'66) estime qu'il est urgent de produire un effort supplémentaire, pour lutter contre le chômage.

M. POOS répond que seule la Grande-Bretagne s'oppose à l'inscription d'un protocole social dans le prochain Traité. Les pays du Benelux sont donc loin d'être isolés à ce sujet.

Quant à la politique extérieure et de sécurité commune pouvant conduire à une défense commune, M. te VELDHUIS rappelle que le Traité de MAASTRICHT a confirmé le rôle prépondérant que devait conserver l'OTAN en cette matière.

3. Schengen

MM. VANDER HEIJDEN et BOCK font rapport sur l'actualisation de la mise en oeuvre de la convention de SCHENGEN.

À titre personnel, M. D'HONDT (libéral, Belgique) regrette la manière peu diplomatique avec laquelle le ministre belge de l'Intérieur, M. VANDE LANOTTE, a réagi à la décision des autorités françaises de maintenir les contrôles aux frontières franco-belges et franco-luxembourgeoises pour des motifs de sécurité.

Le ministre luxembourgeois de la Justice, M. FISCHBACH, indique dans sa réponse que la France paraît disposée à revoir son attitude. Le Grand-Duché de Luxembourg et la France élaborent un accord bilatéral en la matière. M. FISCHBACH ignore cependant si M. VANDE LANOTTE souhaite comme lui en finir une fois pour toutes avec ce contentieux.

* * *

Jacques F. POOS au Conseil interparlementaire consultatif du BENELUX: «L'élargissement n'est pas l'unique perspective de travail de la Conférence intergouvernementale.»

Le Ministre luxembourgeois des Affaires Étrangères, M. Jacques F. POOS, s'est adressé vendredi, le 31 mai à LUXEMBOURG au Conseil interparlementaire consultatif du BENELUX qui lui avait demandé de dresser un premier rapport des travaux de la Conférence intergouvernementale.

Le Ministre des Affaires Étrangères a d'emblée souligné que c'était la première fois depuis 1955 et la Conférence de MESSINE que les trois pays du BENELUX se consultaient pour une Conférence intergouvernementale pour coordonner leurs positions, leur base commune étant le mémorandum adopté le 7 mars 1996, lors du Sommet de LA HAYE.

Ce mémorandum, a souligné M. POOS, documente «l'intérêt commun partagé par les pays du BENELUX et qui consiste à prôner d'abord l'approfondissement de la construction européenne.»

Pour M. POOS, «l'approfondissement du processus d'intégration reste plus nécessaire que jamais» et «l'élargissement ne doit certainement pas être l'unique perspective de travail de la Conférence intergouvernementale.»

Plutôt que de privilégier les seules questions institutionnelles, la Conférence doit aborder les questions qui préoccupent les citoyens, comme l'emploi et la protection sociale, la sécurité intérieure et la préservation de l'environnement.

«Les premiers tours de table à la Conférence ont montré qu'il subsiste des divergences quant au chapitre sur l'emploi dans le Traité», a déclaré le Ministre, qui a ensuite souligné «qu'il ne peut y avoir une politique européenne de l'emploi, mais sûrement des moyens d'action que nous pouvons mieux utiliser et coordonner davantage.»

Se référant aux idées contenues dans le Livre Blanc et à la stratégie adoptée au Conseil européen de ESSEN en décembre 1994, M. POOS a plaidé pour qu'il soit, au Traité, tenu compte de l'emploi sous forme d'un cadre d'action qui facilite la mise en oeuvre de telles stratégies. Le

Conseil européen de FLORENCE devrait évoquer cette question.

Répétant diverses positions des pays du BENELUX, le Ministre a évoqué l'incorporation, en matière sociale, du Protocole social, et en matière de sécurité intérieure, de l'Accord de SCHENGEN dans le Traité, ainsi que l'extension de la méthode communautaire à de nouveaux domaines du troisième pilier, notamment à travers l'adoption de la Convention EUROPOL qui prévoit la compétence de la Cour de Justice européenne, qui constitueraient des progrès importants.

M. POOS a abordé la problématique de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en soulignant «la grande attention que les pays du BENELUX attachent à l'unité de l'action extérieure de l'Union.» Plaidant contre la création d'un nouvel organe appelé M. ou M^{me} PESC, il a estimé qu'une collaboration plus importante entre la Commission et la Présidence du Conseil conduirait à une meilleure exécution de la PESC, tout comme l'abandon de l'unanimité au profit de for-

mules qui permettraient des décisions plus rapides et amélioreraient de ce fait la capacité d'action de l'Union.

En matière de défense, M. POOS a évoqué «les évolutions remarquables» qui se dessinent en ce qui concerne «le rôle central de l'OTAN qui garantit notre défense collective» et le rôle de l'UEO qui «doit permettre le développement d'une identité de défense européenne et de gestion des crises.»

Le Ministre des Affaires Étrangères a consacré la dernière partie de son discours aux questions institutionnelles. Pour Jacques F. POOS, il faut éviter l'opposition artificielle entre grands pays et pays de moindre taille, renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union par le maintien de l'équilibre entre légitimité démocratique et légitimité étatique et ne pas exclure donc que dans une Union élargie «un critère démographique puisse être utilisé, afin de vérifier si la majorité au Conseil correspond à une majorité de la population.

de résoudre les difficultés nées de l'absence de représentations diplomatiques et de traités d'imposition.

Enfin, il invite les gouvernements à lui faire rapport sur le développement futur de la collaboration en matière de transport avec les États baltes et plus particulièrement sur les suites que les gouvernements auront réservées aux présentes recommandations.

2. Schengen

Dans une deuxième recommandation, le Conseil demande aux gouvernements et au comité des ministres d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'intensifier, en concertation avec les pays voisins du Benelux, les collaborations policière et judiciaire aux frontières intérieures communes, afin de compenser le déficit de sécurité qui pourrait résulter de la suppression des contrôles aux frontières.

Le Conseil s'inquiète plus spécialement du non respect de l'article 72/1 de la Convention d'application de SCHENGEN relative aux stupéfiants.

3. Santé publique

La troisième recommandation invite les gouvernements à renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé publique.

4. Coopération transfrontalière

Enfin, le Conseil demande au Comité des Ministres de tendre vers une coopération transfrontalière plus contraignante dans certains domaines politiques d'une grande importance et de permettre une extension de la convention Benelux à d'autres personnes de droit public et privé, à l'instar de la convention germano-néerlandaise relative à la coopération transfrontalière.

Séance plénière tenue à LUXEMBOURG, le samedi 1^{er} juin 1996

Au cours de sa réunion du 1^{er} juin, le Parlement du Benelux a adopté quatre recommandations.

1. Coopération avec l'Assemblée balte

Dans cette recommandation, le Conseil recommande aux gouvernements de contribuer au développement des systèmes de transport dans les pays baltes, en envisageant plus particulièrement des initiatives

bilatérales de collaboration au niveau des pays ou des régions de même qu'une action commune Benelux, dans un cadre international plus vaste, dans l'élaboration ou la réalisation de projets de soutien et que la promotion de projets de collaboration entre les entreprises portuaires entre les communes et, éventuellement, le soutien à ceux-ci.

Le Conseil recommande en outre aux gouvernements de chercher des solutions afin

Concert d'adieu de Leopold HAGER



Leopold HAGER



Le 30 mai 1966, M. et Mme Leopold HAGER furent reçus au Palais grand-ducal par LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE. À cette occasion, le GRAND-DUC remit à M. HAGER l'«Officier avec Couronne dans l'Ordre civil et militaire d'Adolphe de NASSAU».

Le 1^{er} juin 1996, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE a assisté, au Conservatoire de Musique de Luxem-

bourg, au concert d'adieu de Leopold HAGER, organisé dans le cadre du Festival d'ECHTERNACH.

Alliance Atlantique: une place pour l'Europe

Le Conseil de l'Atlantique Nord au niveau des ministres des Affaires étrangères s'est réuni ce 3 juin 1996 à BERLIN pour sa session du printemps. Le Luxembourg était représenté par M. Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères.

Le fait que le Conseil s'est réuni à BERLIN, ville symbole pour le renouveau géopolitique en Europe, témoigne des progrès qui ont été accomplis sur le chemin d'une Europe réconciliée avec elle-même.

Les ministres ont consacré l'essentiel de leur débat aux structures internes de l'Alliance.

L'adaptation de ces structures permettra un développement significatif de l'identité de sécurité et de défense européenne au sein de l'OTAN.

Les Européens seront désormais en mesure de pouvoir prendre par l'intermédiaire de l'UEO une plus grande responsabilité dans des opérations auxquelles des alliés nord-américains ne participeraient pas.

Pour répondre à ces engagements, les ministres ont pris la décision d'identifier au sein de l'Alliance des capacités et des moyens qui seraient nécessaires pour conduire des opérations de l'Union Européenne Occidentale.

Ils ont également convenu d'élaborer les dispositions de commandement européen pour la conduite de telles opérations.

M. POOS a souligné à ce sujet l'importance de la contribution française à la préparation de ces travaux. Toujours selon M. POOS, l'identité européenne au sein de l'Alliance ne devrait pas nuire à sa cohésion: *«Il faudra appliquer pleinement*

les deux principes de la transparence et de la complémentarité et éviter toute duplication».

Les ministres des Affaires étrangères se sont également entretenus de la situation en ex-Yougoslavie et plus particulièrement de l'IFOR. M. POOS a souligné le succès que constitue la mise en oeuvre du volet militaire des accords de DAYTON. Il a également rappelé qu'il était essentiel que l'ensemble des volets des accords de paix soient respectés par toutes les parties: *«Le processus de paix doit conduire à une Bosnie démocratique et multi-ethnique.»*

Les ministres ont enfin relevé l'importance qu'ils attachent au processus de coopération dans le cadre du Partenariat pour la Paix. M. POOS a estimé qu'il était nécessaire de le renforcer davantage afin d'aider d'éventuels nouveaux membres à adhérer à l'OTAN et de fournir aux autres pays de l'Europe centrale et orientale l'établissement de liens toujours plus étroits en matière de sécurité.

Importante contribution de la BEI à la réalisation des politiques de l'UNION EUROPÉENNE

La Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement s'est tenue aujourd'hui à LUXEMBOURG. Le Conseil des gouverneurs dont la séance annuelle était présidée par le Gouverneur pour l'Autriche, M. Victor KLIMA, Ministre des Finances, a accueilli avec satisfaction l'importante contribution qu'apporte la Banque à la promotion des politiques de l'Union européenne, tant à l'intérieur de l'Union qu'à l'extérieur. Les gouverneurs ont approuvé le bilan et le rapport annuel des activités de la Banque en 1995, notant que le total des prêts de la BEI, mesuré en fonction des signatures de prêts, avait progressé pendant l'année de 7,5 % pour atteindre quelque 21,5 milliards d'écus, dont 18,5 milliards d'écus dans les pays membres. Le total du bilan s'élève à 108,7 milliards d'écus.

Dans son allocution aux gouverneurs, Sir Brian UNWIN, Président de la BEI et Président de son Conseil d'administration, a souligné que l'année 1995 avait été une période d'activité particulièrement intense. Le niveau des financements BEI a représenté une contribution majeure à la réalisation des objectifs économiques de l'Union européenne, et surtout à la promotion de l'intégration économique. Le volume total d'investissement que la Banque a contribué à financer dans l'Union entre 1991 et 1995 s'est monté à plus de 250 milliards d'écus, soit environ 5% de la formation brute de capital fixe. Parallèlement à son objectif premier promouvoir le développement régional — qui a absorbé les deux tiers du total des prêts dans l'Union l'année dernière, la Banque a contribué à la réalisation d'autres objectifs de l'Union, tels que la mise en place des réseaux transeuropéens de transport, de télécommunications et d'énergie (RTE), la protection de l'environnement et l'accroissement de la compétitivité industrielle.

Le Président a souligné le degré élevé de priorité que la BEI accorde au financement des RTE. Les services de la Banque ont évalué tous les 24 RTE prioritaires retenus par le Conseil européen d'ESSEN en décembre 1994 et les prêts approuvés se sont montés à plus de six milliards d'écus pour les projets prioritaires dans le domaine des transports, et à deux milliards d'écus dans le domaine de l'énergie. «Mais le financement des RTE par la BEI, a déclaré Sir BRIAN, va bien au-

delà des projets prioritaires. Le montant total des prêts approuvés dans le cadre du «guichet RTE» de la Banque s'élève maintenant à quelque 20 milliards d'écus, représentant 60 milliards d'écus d'investissements au titre des RTE. Malgré les craintes exprimées à ce sujet, des progrès substantiels ont été accomplis dans la mise en place des RTE, dans la mesure où les aménagements se rapportent à des projets bien conçus et étudiés dans tous les détails.»

Par ailleurs, la Banque accorde de plus en plus de prêts au secteur privé. Les prêts consentis à des organismes du secteur public dans les États membres ou garantis par eux représentent aujourd'hui environ 40 % du total. L'encours des prêts assortis de garanties de sociétés ou d'autres formes de sûreté a plus que doublé au cours des cinq dernières années, et les créances sur des banques ont connu une croissance encore plus rapide. Mais, pour suivre cette évolution, la Banque a renforcé sa capacité d'analyse et de suivi du risque de crédit, a noté Sir BRIAN.

A l'extérieur de l'Union européenne, la BEI a accordé des prêts à la demande du Conseil des Ministres, en vertu de mandats généralement liés à des conventions et à des accords de coopération portant sur des périodes et des montants maximum bien définis, à l'appui des politiques de coopération de l'Union avec les pays tiers. En 1995, les financements accordés à l'extérieur de l'Union ont augmenté de 25% pour atteindre 2,8 milliards d'écus, soit 8,5% de l'encours total des prêts. Les opérations de la Banque, de plus en plus diverses, ont inclus pour la première fois des prêts à l'appui de projets à Gaza et en Cisjordanie ainsi qu'en Afrique du Sud. «Tous les principaux mandats en vertu desquels la Banque accorde des prêts à l'extérieur de l'Union européenne, à l'exception de celui qui concerne les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (qui relèvent de la Convention de Lomé), sont maintenant achevés ou en voie de l'être et, si l'on veut que la Banque continue d'agir à l'appui des politiques extérieures de l'Union, ils doivent être renouvelés d'urgence. Étant donné les risques politiques et autres qui s'attachent à ces opérations de prêt, la Banque aura besoin, bien entendu, qu'une garantie communautaire solide continue de lui être fournie», a-t-il déclaré.

Pour financer ses prêts en 1995, la Banque a mobilisé quelque 12,5 milliards d'écus en 17 monnaies différentes. Elle «aura cette année (1996) besoin d'emprunter davantage et, tirant parti des conditions favorables du marché, nous avons déjà levé environ neuf milliards d'écus. Un fait important à signaler a été l'émission, en janvier, de 500 millions d'écus à cinq ans, qui contenait une clause contractuelle prévoyant la substitution de l'écu par l'euro sur la base d'un pour un, après la mise en place de l'UEM. Il s'est agi là du premier engagement contractuel explicite de ce type depuis les décisions prises lors du sommet de Madrid, et c'est donc un important précédent», a-t-il dit.

«Qu'il s'agisse du volume de ses opérations ou de leur diversité, a ensuite fait remarquer Sir BRIAN, la BEI n'a pas d'équivalent parmi les autres institutions financières internationales (IFI). C'est, par exemple, la seule IFI qui accorde un volume significatif de prêts aux pays développés et aux pays en développement; la seule qui opère dans un grand nombre de pays non-membres; la seule dont le rapport de l'encours des prêts au capital soit supérieur à 1:1; et la seule qui prête des montants substantiels tant au secteur public qu'au secteur privé.»

S'agissant de l'avenir, Sir BRIAN a déclaré que la Banque se trouvait placée face à d'importants défis. Le passage à l'UEM et à la monnaie unique, donnant naissance à un marché financier intégré de plus grande ampleur, entraînera la Banque sur un terrain nouveau et s'accompagnera de défis et d'opportunités; la tendance des financements de la Banque, qui se réorientent du secteur public vers le secteur privé, se poursuivra probablement et la Banque devra être prête à offrir des solutions plus diversifiées et plus élaborées si elle veut continuer à accroître la «valeur ajoutée» qu'apportent ses interventions; enfin, un nouvel élargissement de l'Union européenne aura évidemment des répercussions sur les opérations, les coûts et la gestion de la Banque. Celle-ci a toutefois entamé un réexamen de ses procédures et de sa stratégie à moyen terme, et Sir BRIAN se déclare confiant dans la capacité de la Banque à relever ces défis et à continuer d'apporter une contribution substantielle à la construction de l'Europe.

M. Fernand BODEN à ISTANBUL:

“Rétablir et conserver la dualité de l’habitat urbain et l’habitat rural”

Intervention du Ministre du Logement luxembourgeois lors de la 2^e Conférence des Nations unies sur les établissements humains

À l’occasion de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui s’est tenue du 3 au 14 juin 1996 à ISTANBUL (Turquie), le Ministre du Logement M. Fernand BODEN a constaté, lors de son discours devant l’Assemblée plénière, que l’Homme en quittant les campagnes a, pour la première fois, rompu avec la nature et que l’expansion urbaine a conduit à l’éclatement chaotique des villes. Nous assistons toujours à la même aberration qui risque même de s’amplifier davantage: “Il n’existe guère d’exemple de développement urbain de grande envergure parfaitement réussi, mais que bien au contraire les centres urbains les plus importants reconnaissent la défaite de leurs stratégies.” Ces centres ne peuvent plus répondre aux besoins de logements, de transports, de sécurité et de gestion de l’environnement, particulièrement en matière d’eau potable, d’air propre et d’élimination de déchets.

Une *conditio sine qua non* à remplir pour accorder à toutes les populations leur propre droit à un habitat adéquat serait de rétablir et de conserver la dualité de l’habitat urbain et de l’habitat rural, moyennant la restauration de l’équilibre entre ces deux systèmes de vie complémentaires par le biais d’un développement durable de tous les établissements humains, petits et grands, urbains et ruraux. Il s’agirait également de concrétiser le principe de la concentration décentralisée et de pro-

mouvoir le développement endogène des espaces ruraux.

Les pouvoirs publics en collaboration avec la population indigène, devront agir sur deux axes principaux: procéder d’un côté au développement et à l’assainissement des villes et agglomérations importantes dans le cadre d’un urbanisme bien conçu et promouvoir de l’autre côté, le développement régional moyennant une véritable politique d’aménagement du territoire.

La réalisation de projets de rénovation et de développement dans les zones urbaines contribueront à résoudre les problèmes de congestion des agglomérations importantes, alors que la réalisation du concept de la concentration décentralisée permettra de lutter contre la suburbanisation et le retard économique des régions rurales. Elle permettra également de promouvoir une utilisation rationnelle des ressources naturelles, surtout du sol, et de faire un grand pas dans la recherche d’une symbiose intelligente entre l’économie et l’écologie.

La décentralisation des institutions publiques devra servir d’exemple à d’autres initiatives, telle la décentralisation de la création d’emplois et de logements, pour concrétiser ce concept. Un développement polycentrique du pays requiert également la définition et la mise en oeuvre de nouvelles méthodes de planification in-

tégrée: “L’État tient ainsi un rôle majeur en matière d’aménagement du territoire, de développement urbain, d’habitat et d’environnement. En développant un cadre législatif approprié, il détermine largement l’activité des acteurs de la vie économique et sociale.”

Mais l’amélioration des conditions de vie de la population et la valorisation optimale des ressources naturelles et économiques rendraient nécessaires une coopération accrue entre les pouvoirs centraux et locaux et un véritable partenariat avec le secteur privé à tous les niveaux.

Le Gouvernement luxembourgeois, dans le cadre de sa stratégie globale, poursuit activement ses efforts, afin d’assurer au pays et aux cités un développement durable et harmonieux. Les objectifs sont multiples et ambitieux, et le droit pour chaque individu à un logement adéquat constitue une priorité.

Une attention toute particulière doit être portée à l’éducation: Il faut promouvoir l’enseignement et l’apprentissage à la tolérance envers l’Homme et la nature, et sensibiliser tout un chacun à assumer sa part de responsabilité dans le développement de nos villes et de la société.”

L’objectif d’une coopération internationale devrait dépasser la simple conduite d’une réflexion commune en matière d’aménagement du territoire, de logement, de protection de l’environnement, de développement social et économique. Elle devrait viser à élaborer et réaliser des projets de développement communs, comme à définir les conditions d’une coopération pratique au-delà des frontières et des continents.

“Luxemburger Wort” – 22.6.96

Coopération policière transfrontalière

Mardi, le 4 juin 1996 au Château de SENNINGEN, les Ministres de la Justice de Belgique et du Luxembourg, ainsi que le Ministre de l’Intérieur de la Belgique ont signé un accord relatif à la coopération policière transfrontalière.

Les mêmes Ministres ainsi que le Ministre de l’Intérieur des Pays-Bas ont signé ensuite un mémorandum d’accord concernant la coopération dans le domaine de la police, de la justice et de l’immigration.

Accord de coopération policière avec la Belgique

L’article 39 paragraphe 4 de la Convention d’application de l’accord de SCHENGEN

prévoit que «dans les régions frontalières, la coopération peut être réglée par des arrangements entre les Ministres compétents des Parties Contractantes».

En vertu de cette disposition, un arrangement avec le Ministre de l’Intérieur de la République Fédérale d’Allemagne a été signé au mois d’octobre 1995.

L’arrangement signé en date de ce jour avec la Belgique a pour objet d’organiser une coopération policière transfrontalière renforcée en vue d’une lutte encore mieux coordonnée contre la criminalité, et un meilleur échange d’informations en matière de problèmes liés à la police des étrangers et la circulation notamment.

Cette coopération et cette coordination sont organisées grâce à la création d’un poste binational frontalier et à la désignation d’officiers de liaison.

En dehors de la coordination des activités dans le domaine tant préventif que répressif, il est envisagé de coopérer étroitement en cas de catastrophes ou de sinistres.

L’organisation de sessions de formation et de stages destinés à familiariser les fonctionnaires de Gendarmerie et de Police des deux pays avec la législation et les systèmes judiciaires et policiers du pays voisin sont un autre aspect important réglé dans le cadre de cet accord.

MÉMORANDUM D’ACCORD CONCERNANT LA COOPÉRATION DANS

LE DOMAINE DE LA POLICE, DE LA JUSTICE ET DE L'IMMIGRATION ENTRE LES MINISTRES DE LA JUSTICE DE LA BELGIQUE, DES PAYS-BAS ET DU LUXEMBOURG, LES MINISTRES DE L'INTÉRIEUR DE LA BELGIQUE ET DES PAYS-BAS ET LE MINISTRE DE LA FORCE PUBLIQUE DU LUXEMBOURG

Ce Mémorandum d'Accord fait suite à une réunion qui s'était tenue le 11 décembre 1995 au Château de SENNINGEN, entre les Ministres de la Justice des Pays-Bas et du Luxembourg, le Ministre de l'Intérieur de la Belgique et le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères des Pays-Bas.

A cette occasion, les Ministres se sont félicités d'une coopération transfrontalière exemplaire, de longue tradition entre les services de police et de justice des États du BENELUX et ils ont décidé d'approfondir et d'élargir cette coopération en établissant un cadre conventionnel pour des concertations plus intenses entre ces trois États tant dans le domaine de la police et de la justice que de l'immigration.

Pour l'organisation de cette concertation, le Mémorandum d'Accord prévoit une structure à deux niveaux, comportant un échelon décisionnel au niveau ministériel et un échelon consultatif au niveau admi-



Les Ministres de l'Intérieur de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg signent l'Accord de coopération policière transfrontalière.

nistratif. Il trace également les objectifs et les priorités de cette concertation qui, globalement, vise à promouvoir des accords de travail dans la coopération existante afin de réaliser une politique commune pour garantir la sécurité publique, à développer la coopération dans les domaines de la police, de la justice et de l'immigra-

tion, au niveau local et notamment dans les régions frontalières communes et à promouvoir des initiatives et positions communes entre les États du BENELUX dans le cadre de l'Union Européenne et de SCHENGEN.

Assemblée constituante de l'asbl «REHAZENTER»

Mardi, le 4 juin 1996, à la commune de DUDELANGE, a eu lieu l'assemblée constituante de l'asbl «REHAZENTER».

A.S.B.L. «REHAZENTER»

Chargé par le Conseil de Gouvernement et le Ministre de la Santé de la création de l'institut national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation, Monsieur Marcel REIMEN, Administrateur général au Gouvernement, au vu de la décision récente prise par le Conseil de Gouvernement sur le site définitif de cet institut national, s'est réuni en date du 4 juin 1996 à la commune de DUDELANGE avec les membres fondateurs pour la constitution de l'a.s.b.l. «REHAZENTER».

Vu que le Conseil de Gouvernement, lors de sa décision sur le site de cet institut national, a découpé le «REHAZENTER» de l'Hôpital de la Ville de DUDELANGE, la création d'un institut à statut juridique propre, à l'image de celui pour le centre national de radiothérapie, se trouvait indiquée.



M. Armand WAGNER, Président de l'asbl «REHAZENTER»

De concert avec les hôpitaux du pays, M. REIMEN a élaboré des statuts pour cet institut national correspondant à ceux d'une association sans but lucratif conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 et auxquels figurent les hôpitaux comme membres fondateurs avec la Fondation KRAÏZBERG à DUDELANGE, vu les maintes vocations de ladite fondation dans le domaine de la post-rééducation fonctionnelle et réadaptation.

L'association sans but lucratif, dénommée «REHAZENTER», sera administrée par un conseil d'administration composé de membres délégués par les membres fondateurs de l'a.s.b.l. Aussi le conseil d'administration se trouve assisté pour des tâches spécifiques par un conseil scientifique.

Vu le concept de rééducation fonctionnelle et de réadaptation décidé par le Gouvernement, les experts désignés par le Conseil de Gouvernement sont chargés de la vérification du programme de construction établi pour l'institut national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation et pour lequel l'a.s.b.l. «REHAZENTER» figurera comme maître des ouvrages et exploitant par la suite.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER invité à la Représentation de l'État bavarois à BERLIN, le 5 juin 1996



Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER fut l'invité d'honneur de la Représentation de l'État bavarois à BERLIN, le 5 juin 1996, pour un colloque sur l'actualité européenne. M. JUNCKER se prononça sur le sujet «De combien de souveraineté a besoin l'Union Européenne».

En marge du colloque le Premier Ministre eut un entretien avec le Maire de BERLIN Eberhard DIEPGEN.

En marge du colloque à BERLIN (d.g. à dr.): Madame Prof. Ursula MAENNLE, Ministre d'État bavarois des Affaires fédérales, Monsieur Eberhard DIEPGEN, Maire de BERLIN et le Premier Ministre Monsieur Jean-Claude JUNCKER

TDK lancera en 1997 la production de CD-R au Luxembourg

Le 5 juin, TDK Recording Media Europe S.A. BASCHARAGE et le Ministère de l'Économie ont tenu une conférence de presse qui fut consacrée à un projet d'investissement de TDK.

À partir de janvier 1997, l'usine de cassettes audio et vidéo TDK de BASCHARAGE au Luxembourg fabriquera également des CD-R, les CD enregistrables une fois. Le volume produit sera de 500.000 unités par mois dans la phase de lancement et sera porté plus tard à 1,5 millions.

Le CD-R est un support extrêmement prometteur, destiné tant aux enregistrements audio et applications multimédia numériques qu'à l'archivage des données. Il est destiné à remplacer dans une large mesure les supports classiques d'enregistrement, de documentation et d'archivage comme le papier et le microfilm.

Jusqu'à présent, TDK fabriquait exclusivement au Japon ses CD-R destinés au marché mondial. En raison des prévisions de croissance des débouchés et des condi-

tions excellentes qui règnent au Luxembourg, la société a décidé de doter son usine de cassettes de BASCHARAGE d'une unité de production de CD-R. Les investissements représentent un volume d'environ 490 millions de LUF (environ 24 millions de DEM). À l'achèvement de la deuxième tranche des travaux, 52 personnes seront employées dans le projet CD-R.

TDK maintiendra la même capacité de production pour les cassettes audio et vidéo.

Actuellement, TDK emploie 690 personnes à BASCHARAGE.



Le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS et les responsables de TDK Recording Media Europe S.A. BASCHARAGE.

Livre commémoratif du STUDBOOKS

Le 5 juin 1996 une délégation de la Fédération des STUDBOOKS luxembourgeois a remis à Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, le livre commémoratif édité à l'occasion du 75^e anniversaire de l'élevage organisé du cheval de trait Ardennais au Luxembourg et du 25^e anniversaire d'existence de la Fédération des STUDBOOKS luxembourgeois.

Le Ministre Fernand BODEN reçoit le livre commémoratif du STUDBOOKS.



Nouvelles publications du STATEC

Le 6 juin 1996, Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, a donné une conférence de presse au cours de laquelle furent présentées 4 publications récentes du STATEC, à savoir:

- Le commerce extérieur du Luxembourg
- Indice mensuel de l'industrie et de la construction
- Tourisme - Statistiques d'hébergement 1994 à 1995
- Le commerce de détail, les grandes surfaces à prédominance alimentaire et le commerce intégré dans la distribution alimentaire (1975 à 1994).



Le Directeur du STATEC, M. Robert WEIDES présente les nouvelles publications.

Les lauréats du «Prix Janusz KORCZACK» à l'honneur

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière a reçu en audience, au Palais grand-ducal, les lauréats du «Prix Janusz KORCZACK 1995» attribué par la Fondation Kannerschlass SUESSEM.

S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE entourée des lauréats du «Prix Janusz KORCZACK»



Le "Prix LIONS" décerné à Claude FRISONI: Séance académique au Théâtre des Capucins, le 6 juin 1996

En présence de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, comme de nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique, culturel, artistique et financier, Claude FRISONI s'est vu remettre le PRIX LIONS 1995 au Théâtre des Capucins, jeudi, le 6 juin dernier, distinction de haut standing qui lui fut décernée pour son engagement exceptionnel dans la promotion de la culture au Luxembourg, comme pour son action suivie passée, celle à venir certainement aussi.

Scène fleurie et excellente ambiance musicale assurée par un groupe de solistes conduit par Gast WALTZING, dont la trompette ravit une fois encore, pour une très belle occasion en l'occurrence!

Le Prix LIONS '95 est venu récompenser un travail artistique conséquent, de même que "l'homme de la plume", concepteur et réalisateur des travaux de scène théâtrale, le talentueux et dynamique coordinateur général de "LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995", qui, par son enthousiasme communicateur et une fièvre toute naturelle, a su "convaincre des, sinon les Luxembourgeois de leur propres qualités", comme le dira le Lion Alex SULKOWSKI dans sa laudatio.

"Hecke-Fransous" ont pensé d'aucuns, mais toutes celles et tous ceux qui le connaissent bien savent qu'il est Luxembourgeois bien plus que par un vague sentiment ou quelques actions culturelles rondement menées au Luxembourg.

Et ce ne sera que justice que Claude FRISONI soit finalement "ce" premier Luxembourgeois – étranger pour sa seule carte d'identité uniquement! – à être récompensé par ce Prix convoité, à grand rayonnement: talent, énergies, engagement et idées, travail continu sans failles, on a salué un homme, un artiste, un auteur...

LIONS CLUB INTERNATIONAL – District 113

Le Gouverneur du District 113 Jean-Paul JUNCKER rappela que le but du LIONS CLUB INTERNATIONAL, service club regroupant 1.427.000 membres de par le monde, est de se mettre au service de l'Humanité, afin de soulager la misère et d'aider efficacement les déshérités de notre société.

Créé au Luxembourg en 1953, le mouvement altruiste compte dans notre pays 16 clubs avec 670 membres affiliés, nombre en constante augmentation. À l'actif des LIONS du Luxembourg les actions humanitaires, telles "Sight First", "Vaincre le cancer", "Téléthon", lutte contre la toxicomanie, aides pour infrastructures médicales en Afrique, pour n'en citer que quelques-unes.

Parallèlement, le LIONS CLUB est une association-oeuvre culturelle destinée à encourager les activités scientifiques et culturelles. Pour les LIONS, le savoir et le patrimoine constituent des biens qui appartiennent à tous les humains, et c'est, entre autres, aux LIONS qu'il appartient de veiller à ce que certaines personnes ne soient pas exclues de la connaissance et du savoir.

Le Gouverneur Jean-Paul JUNCKER félicita le récipiendaire Claude FRISONI, "Luxembourgeois par le coeur", avant de savoir gré au jury du Lions qui, sous la houlette de Doris EWERT, aurait fait un choix fort judicieux.

Un survol...

Le Lion Alex SULKOWSKI présenta ensuite le lauréat '95, mettant en évidence ses qualités et nombreux mérites, rappelant que Lorrain d'origine, la destinée l'aurait appelé tout jeune à "jeter regard, sinon dévolu culturel sur son petit voisin". Attaché culturel à l'Ambassade de France à LUXEMBOURG, Claude FRISONI n'aurait pas choisi la "voie facile et bien assurée" du fonctionariat, mais aurait préféré plutôt les tâches actives lui ayant permis de mettre au service de ses concitoyens étrangers et luxembourgeois son talent créateur, sa créativité et son élan tout court.

Auteur d'ouvrages plus nombreux, dont au moins six pièces de théâtre, tels "Le meilleur des requins a jeté son père dans le puits", – mises en scène remarquables, comme "La Cantatrice chauve" de IONESCO, "Les Diabloques" de DUBIL-LARD, "Palace" de TOPOR ou encore "Dieu" de W. ALLEN, mises en scène de MOLIÈRE à FEYDEAU, – plus d'une dizaine encore! –, acteur, membre du Conseil d'administration de la Fondation SERVAIS, acteur expressif à ses heures, coopérateur aux médias les plus divers, Claude FRISONI se serait vu désigné Directeur de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle récemment.

S'exprimant avec clarté et aisance dans la langue de sa mère, ses écrits ou parlers sont d'expression légère et habile, la richesse d'idées et l'esprit comme son pouvoir imaginaire y ajoutant encore, bien souvent du meilleur!

"LUXEMBOURG, Ville de toutes les Cultures", une "formule FRISONI", lui permit d'entrer à très brève échéance dans le bureau centralisateur et coordinateur de "LUXEMBOURG '95", où il aurait encore pleinement assumé.

Alex SULKOWSKI souligna que le Luxembourg, tout membre et promoteur qu'il est sur la voie de la construction d'une Europe unie, a su conserver et développer ses traditions culturelles, ses particularités, bref: son identité dans le concert des Nations. Incitant les Luxembourgeois à consolider leur confiance pour leur propre culture tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, l'orateur termina sur les plus vives félicitations à l'adresse de Claude FRISONI.

"...le mot fin dans son acception de finalité..."

Avec son "style" propre, une espièglerie fine de mise, une analyse judicieuse de plus d'un "aspect luxembourgeois", Claude FRISONI remercia, – prises de position nuancées, pleines d'humour et "aimablement satiriques".

Les réflexions y furent, – une fois de plus –, la souris narquoise, quelques "leçons" ou de simples conseils présentés avec spiritualité, – un public tout attentif...

Nous reproduisons ci-après quelques fragments-extraits du discours de Claude FRISONI dont:

"...J'en veux pour preuve les ânonnements pitoyables des nommés, prétendus nominés, souvent gominés d'auto – célébration des grands domaines artistiques. Les plus brillants, les plus insolents, les plus drôles des lauréats finissent presque toujours par répéter – dans l'ordre ou dans un ordre différent – les éternelles phrases plates qu'ils avaient trouvées ridicules dans la bouche de leurs prédécesseurs l'année passée..."

On a ainsi droit à "Je suis très surpris, je ne m'y attendais pas du tout. Mais je suis très heureux d'être content et c'est la récompense du travail de toute une équipe..."

"J'en vois dans cette salle qui, ne serait-ce que par ordre alphabétique, auraient largement mérité de me devancer et qui pensent en ce moment même que le Jury du LIONS manque cruellement de discernement et que, décidément, au royaume des aveugles les borgnes n'ont qu'un oeil!"

"...Car sans avoir la ridicule prétention de faire de mon cas un exemple, je ne peux m'empêcher d'admirer la capacité naturelle du Grand-Duché à éviter les pièges des illusions nationalistes, qui non seulement ne préservent rien de ce qui fonde une identité, mais encore mettent cette identité en péril en la privant des apports extérieurs qui peuvent contribuer à l'enrichir..."

"... De cette année culturelle que nous venons de vivre, que peut-on penser aujourd'hui! D'abord qu'elle fut trop courte. Non pas parce que, contrairement à '96, elle n'était pas une année bissextile, mais bien parce qu'elle a ouvert des appétits qu'il serait inconvenant de ne plus satisfaire après un si copieux apéritif..."

"...À une époque où le combien l'emporte sur le comment et le pourquoi (...) où le show business c'est de plus en plus de bu-

siness et de moins en moins de show, à une époque où l'on croit qu'Yves DUTEIL est un poète et GERMINAL un livre tiré du film de Claude BERRY, le combat pour la culture est un combat pour la survie..."

"...Et j'ajoutais plus loin: un méchant diction prétend que les meilleures choses ont une fin. Je me demande bien pourquoi. Pourquoi ce serait précisément les meilleures qui devraient en avoir une? Alors que les pires, elles, se prolongent insolemment...Ou alors faut-il interpréter le mot "fin" dans son acception de "finalité"! Les meilleures choses ont ou devraient avoir, — une fin —, un but, un objectif..."

"...La nécessaire réflexion sur les orientations d'un projet culturel fédérateur doit échapper aux batailles de chapelle, aux disputes claniques, aux clivages administratifs, aux guerres de tranchées clocher-merlesques (...) Il y a quelque chose d'ingrat dans l'action culturelle. Ce qui est le plus important est souvent le moins spectaculaire, ce qui est le plus intéressant est rarement le plus rentable, ce qui est le plus novateur est toujours le moins compris. Ajoutons à cela que les artistes ne sont pas là pour louer les mérites de ceux qui les payent, qu'il s'agisse du public, des

mécènes ou de l'autorité publique, mais pour gratter là où ça fait mal..."

"...J'ai été si long et si confus que je ne me rappelle plus si je vous ai dit l'essentiel, ce que j'ai vraiment sur le coeur et que je ne saurais passer sous silence, ni d'ailleurs placer sous silence. Alors voilà. Je suis très surpris et je ne m'y attendais pas du tout. Mais je suis très heureux d'être content et c'est le succès de toute une équipe. Quoiqu'il en soit, j'essaierai de faire mieux la prochaine fois. Merci."

La séance académique se poursuit par une réception à la Galerie "Am Tunnel", haut-lieu de l'art contemporain à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État à LUXEMBOURG, le Président du Conseil d'administration de la B.C.E.E., Vic ROD se disant réjoui de cette contribution à la partie récréative de la remise du PRIX LIONS.

En précisant que la BCEE venait de fêter son 140^e Anniversaire, Victor ROD fit un bref historique de cette banque bien luxembourgeoise, tout en fournissant quelques détails intéressants relatifs à la nouvelle Galerie, comme sur le Musée de la Banque où, entre autres, une production vidéo permet d'apprendre "Comment dévaliser une banque"...

ASTRA 2 : une seconde position orbitale à 28,2° Est

Comme il l'avait fait entendre à l'occasion du lancement d'ASTRA 1 F, en avril dernier depuis le cosmodrome de BAÏKONOUR, le Directeur général Romain BAUSCH a annoncé vendredi, ce 7 juin, que la génération ASTRA 2 sera positionnée sur une nouvelle latitude orbitale, à savoir 28,2° EST.

Six satellites ASTRA, dont 1 F, lancé la nuit du mardi au mercredi 10 avril 1996, se trouvent co-positionnés au-dessus de l'Afrique centrale/ZAÏRE à 19,2° EST, la "nouvelle génération", dont ASTRA 2A et ASTRA 2B, sera déployée à 28,2° EST, ce qui, selon les responsables, doit permettre une augmentation significative de la capacité de transmission numérique du système.

Le lancement d'ASTRA 2A, — satellite construit par HUGHES SPACE & COMMUNICATION Inc. — prévu pour l'automne 1997, se fera vers la position 28,2° EST; le satellite serait doté de 28 répéteurs actifs, dont BSKY B aurait loué la moitié, a-t-on dit.

ASTRA 2B: fin 1998

Construit par MATRA MARCONI Space, ASTRA 2B, à copositionner sur 28,2°

EST, serait lancé fin 1998, "engin" à 28 répéteurs également, dont chacun aurait une puissance de sortie de 108 watts. Particularité: le satellite sera équipé d'une antenne mobile, devant permettre l'orientation de 16 répéteurs sur l'Europe ou vers tout autre point ou encore des zones terrestres visibles depuis ladite position orbitale.

Un des objectifs principaux de la Société Européenne des Satellites est de continuer à offrir une capacité suffisante pour la fourniture des programmes visant des marchés linguistiques spécifiques à partir d'une même et seule position orbitale, ceci devant permettre aux consommateurs d'accéder à une large gamme de programmes émis dans leurs langues respectives en utilisant une simple, petite antenne fixe dont le diamètre ne dépasse guère les cinquante centimètres.

Décidée de consolider sa position nouvelle à 28,2° EST, l'ancienne position n'en sera pas pour autant abandonnée par la SES, car dès juin 1997, le septième satellite de la première génération, — ASTRA 1 G en l'occurrence — sera lancé vers la position 19,2° EST; il ajoutera 16 répéteurs au système, portant ce nombre

à 120. Même position encore pour ASTRA 1H qui, — satellite de réserve en quelque sorte —, à lancer en automne 1998. ASTRA 1H, déjà en cours de construction, sera doté de deux répéteurs dans la bande KA en plus des 28 répéteurs dans la bande KU, ce qui permettra la mise en oeuvre de nouvelles applications interactives dans le domaine des services de point-à-multi-points, comme de point-à-point et notamment aussi une voie de retour directe via satellite.

Lancements alternatifs

Le Directeur général Romain BAUSCH, entouré du Directeur du marketing Yves ELSSEN, du Directeur technique Aldis GRINSBERGS et du Directeur Jürgen SCHULTE, a confirmé également que la Société Européenne des Satellites poursuivra sa politique de lancements alternatifs, soit avec les fusées ARIANE depuis KOUROU/Guyanne française, soit encore par missions PROTON au cosmodrome de BAÏKONOUR, ASTRA 1G, en juin 1997, devant être lancé depuis le KAZAKHSTAN/Baïkonour, lanceur américano-russe qui au mois d'avril 1996 mit sur orbite ASTRA 1F. ASTRA 2A partirait par fusée ARIANE, à KOUROU, en août 1997, les lanceurs pour ASTRA 1H et ASTRA 2B restant à déterminer ultérieurement.



«Forum des Assureurs» au KIRCHBERG

Le 4 juin 1996 S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER et le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER ont assisté à la Cérémonie d'ouverture du « Forum des Assureurs » qui a eu lieu à l'Hémicycle au KIRCHBERG.



«Japanese Economic and Financial Study Mission»

Le 4 juin 1996, S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER a reçu en audience, au Palais grand-ducal, une délégation de la «Japanese Economic and Financial Study Mission».

Une délégation des «Jeunesses Musicales» reçue au Palais

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a reçu en audience, au Palais grand-ducal, une délégation du comité des Jeunesses Musicales du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Luxembourg condamne l'essai nucléaire chinois

Le samedi 8 juin 1996, la Chine a procédé à un essai nucléaire sur le site d'expérimentation atomique de LOP NOR.

Le Gouvernement luxembourgeois condamne cet essai qui a lieu alors que les

autres puissances nucléaires ont décidé de ne plus procéder à tel essais et se sont engagées dans la négociation d'un Traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires.

Le Luxembourg appelle la Chine à ne pas procéder à un autre essai nucléaire qu'elle vient d'annoncer et d'observer immédiatement le moratoire sur les essais nucléaires qu'elle n'entend appliquer qu'à partir du mois de septembre.

Cérémonie de signature d'un Accord de coopération administrative portant création de la Bibliothèque de Recherches Européennes de Luxembourg (BREL) à Luxembourg, le 10 juin 1996 au Parlement européen

Le Président du Parlement européen, Monsieur Klaus HÄNSCH et le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Jean-Claude JUNCKER ont signé, le 10 juin 1996, un accord de coopération administrative entre le Parlement européen et le Gouvernement luxembourgeois portant création de la Bibliothèque de Recherches Européennes de Luxembourg (BREL) au bâtiment Robert SCHUMAN du Parlement européen à LUXEMBOURG-KIRCHBERG.

Cet accord vise à mieux faire connaître et à rendre plus facilement accessible aux chercheurs l'ensemble exceptionnellement riche de documents et de livres relatifs à l'histoire et aux activités des Communautés européennes et de l'Union européenne qui se trouve dans les bibliothèques établies sur le territoire de la Ville de LUXEMBOURG.

A l'heure actuelle la Bibliothèque Nationale du Grand-Duché de Luxembourg, la Bibliothèque du Centre Universitaire de

Luxembourg ainsi que la Bibliothèque du Parlement européen s'associent en vue de constituer ensemble la Bibliothèque de Recherches Européennes de LUXEMBOURG.



La cérémonie de signature a eu lieu en présence notamment du Président de la Commission Européenne, Monsieur Jacques SANTER.

De nombreux Conseils de l'Union Européenne aux mois d'avril et de juin à LUXEMBOURG



La signature des accords de partenariat et de coopération avec la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan

22 avril: la Conférence intergouvernementale, la Méditerranée et le Moyen-Orient à l'ordre du jour

Le 1915^e Conseil de l'Union européenne qui s'est tenu le 22 avril 1996 à LUXEMBOURG et auquel le Luxembourg fut représenté par son Ministre des Affaires

étrangères, M. Jacques F. POOS, a débuté avec la 2^e session de la Conférence intergouvernementale. Cette session fut précédée, conformément aux conclusions du Conseil européen de TURIN du 29 mars 1996, d'un échange de vues sur les points à l'ordre du jour entre les ministres et le président du Parlement européen assisté des représentants du Parlement européen. Les ministres ont consacré leurs travaux aux questions relatives aux rapports entre l'Union et le citoyen.

Les accords de partenariat et de coopération avec la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan représentés par leurs Chefs d'État furent signés à 12 heures 30.

Relevons que son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu successivement en audience, au Palais grand-ducal, S.E.M. Levon TERTROSSIAN, Président de la République d'Arménie, S.E.M. Heydar ALIÉV, Président de la République d'Azerbaïdjan et S.E.M. Edouard CHEVARDNADZE, Président de la République de Géorgie.



S.A.R. le GRAND-DUC a successivement reçu en audience, au Palais grand-ducal, S.E.M. Levon TER-PETROSIAN, Président de la République d'Arménie,....



.... S.E.M. Heydar ALIEV, Président de la République d'Azerbaïdjan et



L'après-midi fut consacrée à une discussion sur le règlement financier MEDA de soutien technique et financier aux pays tiers méditerranéens ainsi que sur la situation au Proche-Orient.

Le Conseil de coopération entre la Communauté européenne et les États du Golfe a commencé en début de soirée.

Les activités diplomatiques au KIRCHBERG les 10 et 11 juin 1996

1. Comité des ministres du Benelux

Le Comité des ministres du Benelux s'est réuni le matin du 10 juin 1996 sous présidence néerlandaise pour discuter de divers problèmes liés à la réforme du Benelux.

2. Conseil Affaires Générales

Le Conseil Affaires Générales de l'Union européenne s'est réuni sous Présidence italienne pour traiter des sujets suivants:

- préparation du Conseil européen de FLORENCE
- suite de la Conférence de BARCELONE
- directive de négociation en vue de la conclusion d'un accord d'association euro-méditerranéen avec l'Algérie
- discussion sur le règlement du programme d'assistance technique et financière MEDA destiné aux pays tiers du bassin méditerranéen
- le règlement financier pour la reconstruction en ex-Yougoslavie
- le schéma pour le système de préférences généralisées en matière agricole en faveur de pays en voie de développement pour les années 1996 à 1999
- les relations avec les États-Unis et le Canada
- le processus de paix au Moyen-Orient
- la signature de l'accord européen d'association avec la Slovaquie

....S.E.M. Edouard CHEVARDNADZE, Président de la République de Géorgie.

3. Conférence intergouvernementale

La 4^e session de la Conférence intergouvernementale a réuni les ministres des Affaires étrangères de l'Union autour des questions touchant à la politique étrangère et de sécurité commune.

4. Réunion ministérielle avec le Mercosur

Les ministres des Affaires étrangères se sont réunis avec leurs homologues du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) qui est actuellement présidé par l'Argentine, pour échanger avec eux des informations sur les processus d'intégration dans leurs régions respectives et pour discuter avec eux d'intérêts politiques communs, de questions liées au développement durable et à l'environnement ainsi que du trafic des drogues et des problèmes connexes. Une brève rencontre des ministres de l'Union avec le Président de la République argentine, M. Carlos MENEM a eu lieu en marge de la rencontre.

5. Conseil de coopération avec la Syrie

La 2^e session de ce Conseil de coopération a fait le point sur l'état de la coopération entre l'UE et la Syrie. M. Farouk AL-SHARRA, Ministre des Affaires étrangères, qui a représenté la Syrie à ce Conseil, a eu une entrevue avec M. Jacques F. POOS en marge des activités du Conseil des ministres.

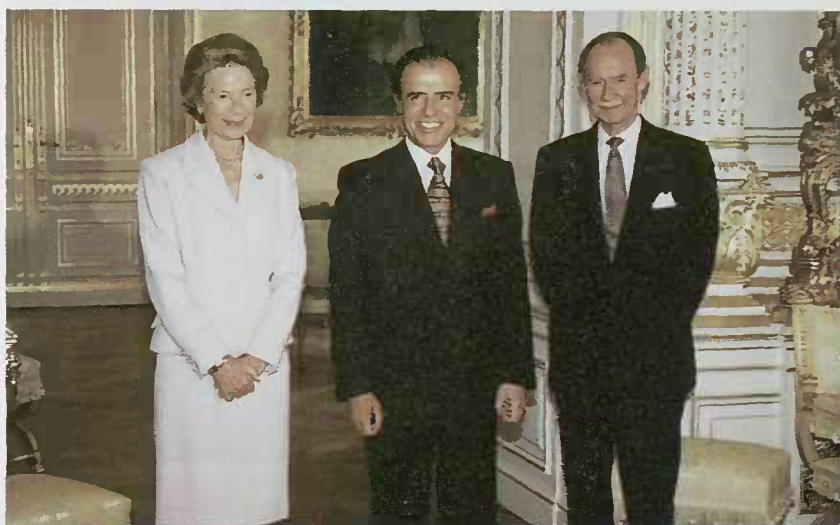
6. Conseil de l'EEE

Les ministres de l'EEE (les pays de l'UE, l'Islande et la Norvège) ont procédé au cours de leur Conseil à une évaluation du fonctionnement global de l'organisation et de l'évolution de l'accord EEE et évoqué des questions institutionnelles ainsi que de politique commerciale.

A chacune de ces réunions, le Luxembourg fut représenté par son Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.



Les Présidents de la Géorgie, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan furent les Hôtes du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au Château de Septfontaines.



Le 10 juin 1996, LLAA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE ont reçu en audience, au Palais grand-ducal, SEM Carlos Saul MENEM, Président de la République d'Argentine qui exerce actuellement la présidence du MERCOSUR.

Visite officielle de M. Jaime GAMA à LUXEMBOURG

Le mardi 11 juin 1996, M. Jaime GAMA, Ministre des Affaires étrangères de la République portugaise, a effectué une visite officielle à LUXEMBOURG.

M. Jaime GAMA fut reçu par S.A.R. le GRAND-DUC. Il a eu des entrevues avec M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés et M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre.

S.A.R. le GRAND-DUC a reçu M. GAMA en audience au Palais grand-ducal.





Le Ministre des Affaires étrangères du Portugal a eu un petit-déjeuner de travail avec son homologue luxembourgeois, M. Jacques F. POOS, au cours duquel furent avant tout évoquées des questions en relation avec la Conférence intergouvernementale.

Une conférence de presse conjointe a eu lieu le 11 juin au Ministère des Affaires étrangères.

Le Président de la Chambre des Députés M. Jean SPAUTZ et le Ministre des Affaires Etrangères portugais



Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER et M. Jaime GAMA à la Présidence du Gouvernement



Le Ministre des Affaires Étrangères M. Jacques F. POOS a invité son homologue portugais et les deux délégations à un petit-déjeuner de travail.



A la fin de sa visite, M. Jaime GAMA a également rencontré Madame Lydie WURTH-POLFER, Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG.

M. Ady JUNG à LA HAYE

Le Président du Conseil Interparlementaire Consultatif du Benelux, le Député luxembourgeois Ady JUNG, a procédé à l'Inauguration officielle d'une Exposition

sur l'histoire du Parlement Benelux, en date du 11 juin, à la Chambre des Représentants à LA HAYE (Pays-Bas).

A la même occasion, M. Ady JUNG avait des entrevues avec les Présidents de la 1^{re} et de la 2^e Chambre des Représentants, Messieurs DEETMAN et TWEENK-

WILLINK, au sujet de la coopération entre les Parlements et les Gouvernements des pays du Benelux.

Ady JUNG fut également reçu officiellement en tant qu'invité d'honneur à la Session de la 2^e Chambre des Représentants des Pays-Bas, qui siégeait le même jour.

Conférence de lancement du 4^e Programme d'Action Communautaire à Moyen Terme pour l'Égalité des Chances entre les Femmes et les Hommes, le 12 juin 1996

Présentation des activités du Ministère de la Promotion Féminine
par Madame le Ministre Marie-Josée JACOBS

Le Ministère de la Promotion Féminine a invité le 12 juin à une réunion de lancement du 4^e Programme d'Action Communautaire à Moyen Terme pour l'Égalité des Chances entre les Femmes et les Hommes 1996-2000. Les objectifs poursuivis par le programme sont les suivants:

1. promouvoir l'intégration de la dimension de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques et actions;
2. mobiliser les acteurs de la vie économique et sociale en vue de réaliser l'égalité des chances entre les hommes et les femmes;
3. promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans une économie en mutation, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et du marché du travail;
4. concilier les vies professionnelle et familiale des hommes et des femmes;
5. promouvoir la participation équilibrée des hommes et des femmes à la prise de décision;
6. renforcer les conditions d'exercice des droits à l'égalité.

Le Ministère de la Promotion Féminine a invité les organismes intéressés à collaborer à la mise en oeuvre des divers objectifs du programme.

La conférence a eu lieu le mercredi, 12 juin 1996 au Ministère de la Famille, en présence de Madame Antonella SCHULTE-BRAUCKS, directrice ff de l'Unité pour l'Égalité des chances de la DG V de la Commission Européenne.

L'exposé de M^{me} SCHULTE-BRAUCKS fut précédé d'une allocution de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Promotion Féminine, et d'un bref aperçu sur le projet de politique communale d'égalité des chances, initié par le Conseil National des Femmes Luxembourgeoises dans le cadre du 3^e programme d'action communautaire pour l'égalité des chances, présenté par



Madame le Ministre Marie-Josée JACOBS présente les activités du Ministère de la Promotion Féminine.

Madame Monique LAROCHE-REEFF. Un échange d'information a clôturé la séance.

Par la création du Ministère de la Promotion Féminine le Gouvernement luxembourgeois s'est engagé pour la mise en oeuvre d'une politique d'égalité entre hommes et femmes.

Au cours de sa première année de fonctionnement, c'est la 4^e Conférence Mondiale sur les Femmes à PÉKIN qui a fortement marqué les activités du Ministère. A la suite de cette conférence, la Commission de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Promotion Féminine du parlement luxembourgeois a organisé un hearing sur l'avancée des droits de la femme au Luxembourg. Tout organisme féminin a pu exprimer ses doléances et ses revendications relatives aux différents chapitres de la plate-forme d'action. Les hearings du 29 janvier et 2 février ont abouti à un débat d'orientation sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, qui a eu lieu le 7 mars 1996 à l'assemblée parlementaire.

Lors de ce débat, le Gouvernement s'est engagé à soutenir l'inscription du principe de l'égalité dans la Constitution dont la révision est en cours. Quant à ses engagements internationaux, il préconise l'inscription explicite du principe de l'égalité dans le préambule du nouveau Traité de MAASTRICHT.

Les mesures législatives engagées par notre Gouvernement depuis la 4^e conférence mondiale sur les femmes sont les suivantes:

- Un projet de loi contre le harcèlement sexuel sur le lieu du travail est en élaboration.
- Un projet de loi portant sur la nomination d'un/e délégué/e à l'égalité dans les grandes entreprises sera soumis à l'approbation du Gouvernement en Conseil avant le 15 juillet.
- Un comité interministériel à l'égalité a été institué par règlement grand-ducal. Il est chargé d'étudier toute question ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes et adresse à ce sujet ses avis, ses propositions ou suggestions au

Ministre de la Promotion Féminine. Il est consulté sur tous les projets de loi, susceptibles d'avoir un impact sur l'égalité entre femmes et hommes. Il en analyse les conséquences respectives sur les femmes et les hommes.

- La loi du 6-1-96 sur la coopération au développement prévoit que des interventions dans des pays en développement dans le domaine de la promotion de la condition féminine, présentées par une organisation non-gouvernementale agréée, peuvent être cofinancées jusqu'à un seuil d'intervention de trois cents pour cent de l'apport financier investi par cette organisation dans le programme ou projet.

Pour répondre aux engagements que j'ai pris à PÉKIN, le Ministère de la Promotion Féminine a entamé de nombreuses initiatives dans les domaines suivants.

a) Domaine de l'éducation

- * Au préscolaire, un projet pilote prévoit l'apprentissage à l'égalité à travers des activités ludiques d'initiation à la technique et aux tâches domestiques, indépendamment du sexe des enfants.
- * Le principe de l'égalité comme principe fondamental sera inscrit dans le programme cadre du cours d'instruction civique et sociale. Le livre en cours d'élaboration pour l'enseignement secondaire technique est remaniée de façon à respecter la perspective du genre.
- * La convention CEDAW sera publiée comme manuel d'appoint en instruction civique et sociale et comme document servant d'outil de travail aux organismes féminins.
- * Un projet de développement de l'intérêt des jeunes filles à l'éducation et à la formation, avec élaboration d'un livre de portraits de femmes, qui par l'éducation et la formation tout au long de la vie ont amélioré leur position dans la société, est en cours. (Projet lifelong learning)
- * Un dictionnaire de la féminisation des noms, des titres et des fonctions les plus usuels en luxembourgeois est en cours d'élaboration. Son objectif est de sensibiliser les gens à utiliser couramment la forme féminine des noms, titres et fonctions.

b) Domaine de la formation

- * Un projet pilote de formation de formateurs débutera en automne afin de sensibiliser les enseignants à la question du genre.
- * Le projet FemTrai-Net (Projet Leonardo da VINCI) informera les femmes sur toutes les formations possibles et aussi sur les nouvelles approches en technologie: Une méthodologie de sensibilisa-

tion et de formation à la perspective du genre sera élaborée.

- * Un projet pilote de formation des patrons/nes et tuteurs/trices permet l'échange de bonnes pratiques dans la gestion des ressources humaines des entreprises dans le cadre de la formation d'un/e apprenti/e et sensibilise à la perspective du genre.
- * Les cours d'apprentissage du luxembourgeois, considérés comme facteur d'intégration important sur le marché de l'emploi et dans la société en général, et destinés surtout aux femmes étrangères et migrantes, seront réorganisés et coordonnés.

c) Domaine du travail et de l'emploi

- * Un projet pilote de flexibilisation des horaires du travail analyse actuellement l'organisation de travail flexible, élabore des programmes sur mesure, envisage la mise en oeuvre de modèles d'horaire flexible et permettra l'établissement de modèles de référence transférable. (Projet des Fonds Structuraux Européens)
- * Le plan d'égalité à la Fonction Publique prévoit l'établissement de statistiques avec analyse par sexe, un changement du statut du fonctionnaire, des projets pilotes par départements et la formation des agents à la perspective du genre.
- * Par la brochure: Vivons l'égalité – Travaillons ensemble, les responsables politiques, économiques et les salariés/es sont sensibilisés/ées à améliorer la compatibilité de la carrière professionnelle et des tâches inhérentes à la famille, à l'éducation et au ménage en vue d'une répartition équitable entre les partenaires.
- * L'Administration de l'Emploi procédera à la nomination d'une responsable à l'égalité des chances.
- * Le Ministère de la Promotion Féminine prévoit une enquête sur le travail non rémunéré des femmes au foyer afin de valoriser le travail familial et éducatif des femmes. L'enquête portera également sur l'engagement bénévole des femmes et sur le besoin d'une individualisation de leurs droits.

d) Domaine de la santé

- * En collaboration avec le Ministère de la Santé, le Ministère de la Promotion Féminine entend renforcer la campagne de lutte contre le cancer du sein qui consiste dans le dépistage précoce du cancer du sein par mammographie gratuite à partir de 50 ans

e) Domaine de la violence

- * Le Ministère de la Promotion Féminine entend lancer une campagne «Nees as Neen» de lutte contre la violence à l'égard des filles en collaboration avec les ONG s'occupant de refuges pour femmes. Cette campagne se situe dans le cadre de l'ouverture d'une Maison pour filles, accueillant des jeunes filles maltraitées physiquement et psychologiquement. Un centre d'information et d'assistance fonctionne déjà à leur intention.

f) Domaine des médias

Le Ministère de la Promotion Féminine a institué un groupe informel composé de journalistes diplômées en vue de:

- élaborer un code de bonnes pratiques - analyser la présence des femmes dans les médias - analyser l'image véhiculée des femmes proposer des actions ponctuelles - organiser des cours de formation à la question du genre pour les journalistes des 2 sexes.

g) Domaine de la participation à la prise de décision

Un projet de politique communale d'égalité entre femmes et hommes a été initié par le Conseil National des Femmes Luxembourgeoises en 1995. Il consiste en échange de bonnes pratiques et de formation des délégués/ées communaux/ales. Ce programme sera poursuivi et élargi par des mesures concrètes.

Monique LAROCHE, l'initiatrice de ce projet, nous fera un exposé sur l'évolution de ce projet, dont je soutiens la candidature pour le 4^e programme d'action, que nous allons lancer aujourd'hui.

Vous avez certainement constaté que les objectifs de nos activités se couvrent avec ceux du 4^e programme d'action.

2 projets intègrent de nombreux acteurs/trices à tous les niveaux. Le premier projet pilote avec le titre: *Education à l'égalité*, est initié dans 4 communes qui ont nommé soit un/e délégué/e à l'égalité, soit institué une commission consultative à l'égalité des chances. Au moins 15 classes du préscolaire y participent. Le Ministère de la Promotion Féminine est le promoteur du projet. Le public cible sont les enfants et les parents. Les partenaires directement impliqués au niveau local sont d'abord les enseignants, les membres du Conseil Communal et de la commission consultative d'égalité, les parents et les associations locales de femmes et autres.

Il s'agit de déclencher une assez large prise de conscience du besoin culturel de l'égalité entre les femmes et les hommes et ceci depuis le plus jeune âge. Le Ministère de la Promotion Féminine s'est assuré de la

collaboration des instances du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et a réussi à engager l'experte allemande en pédagogie du genre, Maria Anna KREIENBAUM, pour un séminaire à l'intention des enseignants et des parents. Ce séminaire se déroulera vers la mi-novembre. Il est évident que cette initiative est ouverte à d'autres partenaires qui aimeraient s'associer pour profiter des informations et formations, mais aussi pour assurer un rôle de multiplicateur.

Le 2^e projet intégré initié par mon ministère se situe dans le domaine de la formation continue à l'égalité. Ce projet, qui tend à sensibiliser les patron-nes et les tuteurs/trices à la question de l'égalité entre les sexes et à la perspective du genre, est appuyé par les Ministères de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, du Travail et de l'Emploi, de l'Economie, des Classes Moyennes et du Tourisme, et aussi par les chambres professionnelles.

Le projet consiste actuellement dans l'élaboration d'un module de formation qui sera offerte aux entreprises qui ont postulé pour le Prix Féminin de l'Entreprise 1996. Les chambres professionnelles ont déjà manifesté leur intérêt à intégrer cette formation dans leur offre de formation continue.

L'objectif du projet, qui est le respect de la perspective du genre dans les relations humaines sur le lieu du travail et autres, devrait être un principe fondamental de toute formation de formateurs, d'enseignants, de syndicalistes, de responsables de personnel et aussi de responsables politiques. Il s'agit donc d'un projet ouvert comme le premier à d'autres partenaires.

Ces 2 projets, élargis avec votre concours, pourraient bien profiter d'une extension et de l'échange transnational comme ils sont prévus par le 4^e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Étant donné que l'action pour l'égalité des chances entre femmes et hommes nécessite des acteurs et des actrices dans encore beaucoup d'autres domaines et avec d'autres objectifs, j'espère que parmi les participants/tes à cette réunion il y a de nombreux candidats/tes de nouveaux projets. Mon Ministère entend soutenir les candidatures en offrant une assistance technique et un appui financier, naturellement dans les limites de ses moyens.

La réunion d'aujourd'hui nous donnera des précisions sur les objectifs du 4^e programme d'action et sur les chances de candidatures de notre pays.

Il est important que nos activités en faveur de l'égalité se retrouvent dans le contexte européen de développement de l'égalité des chances entre femmes et hommes.

Réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la Sécurité nucléaire

Mise en place par l'Accord, sous forme d'échange de lettres, signé par M. Jacques F. POOS et M. Alain JUPPÉ le 29 mars 1994, la première réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la Sécurité nucléaire s'est tenue le 12 juin 1996 au Grand-Duché, sous la présidence de M. Nicolas SCHMIT, Directeur des Relations Économiques Internationales et de la Coopération au Ministère des Affaires Étrangères, côté luxembourgeois, et de M. le Préfet Jacques DESCHAMPS, Secrétaire général du Comité Interministériel pour la Sécurité Nucléaire, côté français.

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère amicale et constructive.

Les deux délégations ont fait le point sur le problème des fissurations sur les adaptateurs situés au niveau des couvercles des cuves à eau pressurisée. Elles sont tombées d'accord sur les procédures d'information des autorités luxembourgeoises concernant les contrôles réguliers effectués à CATTENOM. La partie française a assuré que toutes les mesures techniques qui s'imposent du point de vue de la sûreté nucléaire sont prises, entre autres en cas de besoin le remplacement des couvercles.

S'agissant des incidents mineurs pouvant survenir dans la Centrale de CATTENOM, la délégation française a donné toutes les assurances que toutes les informations seront transmises le plus rapidement possible à la partie luxembourgeoise par le système mis en place à cet effet.

Les deux délégations ont également eu un échange de vues sur les procédures d'information réciproque en cas d'incidents ou d'accidents survenant à CATTENOM et pouvant avoir des conséquences radiologiques. Ces procédures feront l'objet d'une concertation directe entre les autorités responsables des plans particuliers d'intervention dans les deux pays. Le Préfet de la Moselle a invité à une concertation régulière au niveau local.

Les deux délégations ont retenu la participation plus active des services luxembourgeois à des exercices français.

Enfin, elles se sont félicitées de la mise en service de la station de mesure implantée sur le territoire de ROUSSY-le-VILLAGE, conformément à l'Accord du 29 mars 1994.

La prochaine réunion de la Commission mixte se tiendra en France, au printemps 1997.

Luxemburger Abfallwirtschaftssymposium

Anlässlich des 10. Geburtstages der Aktion "Superdreckskecht" hat das Umweltministerium im Laufe des letzten Jahres eine Reihe verschiedener Aktivitäten durchgeführt. So sei zum Beispiel erinnert an die Ausstellung «Konschtoffall – Offallkonschtt», wo Skulpturen aus Abfall von Schülern verschiedener Gymnasien ausgestellt wurden. Viel Erfolg konnte bei den Kleinen das Marionettenstück «Oh Direktor Speck, wat en Dreck», welches es übrigens auch im Titel «Déierchen a Gefor» auf Audiokassette gibt.

Andere Aktivitäten bestanden in der Organisation von Gewinnspielen, Radfahrrundfahrten, Radiosendungen, usw.

Als Abschluß der Feierlichkeiten fand vom 12. bis zum 14. Juni 1996 im Hémicycle in LUXEMBURG-KIRCHBERG das Luxemburger Abfallwirtschaftssymposium statt. Dieses stand unter dem Titel: «Abfall und Gesellschaft – Projekte, Abwicklungen und Resultate im europäischen Vergleich».

Das Symposium stellte Projekte vor, die, ausgehend von der Abfallerfassung über Recyclingstrukturen bis hin zur Abfallvermeidungsberatung ganzheitliche Konzepte für Privatleute und für das Gewerbe entwickelt haben.

Ein weiterer Schwerpunkt lag in der Herstellung der Qualitätssicherung und der Vermarktung von Kompost.

Das Luxemburger Abfallwirtschaftssymposium zeigte Beispiele aus verschiedenen europäischen Ländern und bot die Möglichkeit, mit Fachleuten über die Schwerpunktthemen Abfallvermeidung, -verwertung und -vermarktung zu diskutieren.

Es sollten neue, praxisorientierte Anregungen geboten werden, um so den ökologischen Umbau unserer konsumorientierten Gesellschaft anzuregen.

Das Symposium richtete sich an alle Personen, die im öffentlichen oder privaten Bereich tätig oder noch in der beruflichen Ausbildung sind und die an einer ökologischen und ökonomischen Abfallwirtschaft Interesse haben.

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation nationale, a reçu Madame Esther VILAR, scientifique et femme de lettres

Madame Esther VILAR naquit à BUENOS AIRES, capitale de l'Argentine, où elle passa toute sa première enfance, ainsi que la majeure partie de sa prime jeunesse.

C'est dans la capitale argentine qu'Esther VILAR fit ses premières études médicales, avant de s'expatrier vers l'Europe pour compléter de brillantes études: c'est notamment aux Universités de MUNICH et d'INNSBRUCK qu'elle entama des études en Philosophie et en Sociologie, avant d'être étudiante encore à l'Académie pour Études sociales de WILHELMSHAFEN.

Elle débuta médecin dans un hôpital de Bavière, période pendant laquelle de plus en plus elle s'adonna à des travaux de recherche, concernant les deux sexes humains, travaux qu'elle concrétisa par la publication d'oeuvres scientifiques et littéraires y relatives, oeuvres qui assurèrent bien rapidement sa notoriété dans tous les pays européens et au-delà: en effet, les oeuvres et travaux de recherche d'Esther VILAR furent traduits dans plusieurs langues, ce qui en assura une ampliation pratiquement mondiale.

D'autres thèmes de ses livres furent la religion, l'intelligence humaine, le sociologique, ainsi que l'économie, réflexions



Accueil chaleureux pour Mme Esther VILAR par Mme Hennicot-SCHOEPGES

dont certaines devaient faire autorité également.

Deux best-sellers sont également à l'actif d'Esther VILAR.

Depuis l'année 1986, la scientifique Esther VILAR s'est découverte la vocation

de créatrice de pièces de théâtre, une activité qui prend pratiquement actuellement toutes ses journées de travail et une part non négligeable de ses rares loisirs; les créations VILAR connaissent un succès grandissant, en Europe surtout.

Au Conseil de l'Europe:

Marc FISCHBACH: «Notre Justice est une justice des hommes»

Dans le cadre de leur 20^e Conférence, les Ministres de la Justice des États membres du Conseil de l'Europe, réunis à BUDAPEST, se sont unanimement prononcés en faveur de l'amélioration de leurs systèmes de justice dans le sens d'une plus grande efficacité, dans le respect de l'équité, de l'indépendance du pouvoir judiciaire et des droits fondamentaux des justiciables.

Les Ministres ont reconnu que les lenteurs des procédures représentent aujourd'hui un problème sérieux et peuvent conduire à rendre la justice inéquitable, voire à un véritable déni de justice.

Dans son intervention, Marc FISCHBACH, tout en partageant les préoccupations de ses collègues, a évoqué plus particulièrement les

problèmes inhérents aux aléas d'une société qui se veut essentiellement une société d'information et de communication.

Un tel environnement engage de plus en plus les magistrats à s'expliquer, voire à se justifier, en public avec tous les risques que cela comporte pour l'indépendance du juge.

Aussi lui semble-t-il opportun et nécessaire d'initier une réflexion approfondie sur le statut et la déontologie du magistrat.

Cette réflexion est d'autant plus urgente que la théorie des apparences et la jurisprudence y afférente de la Cour des Droits de l'Homme ont largement ravivé le débat sur l'impartialité et l'indépendance de la Justice.

La réponse à ce débat sera déterminante pour la crédibilité et l'image de marque du troisième pouvoir.

Il n'en reste pas moins que la Justice est et restera toujours une justice des hommes.

Ce seront toujours des hommes qui jugeront les hommes.

Élections en Bosnie-Herzégovine

Les accords de paix de DAYTON prévoient que des élections doivent se tenir en Bosnie-Herzégovine avant le 14 septembre 1996 au plus tard. L'OSCE a accepté de surveiller la préparation et la tenue de ces élections. En réponse à une invitation que lui a adressée le Secrétaire Général de l'OSCE, le Gouvernement luxembourgeois a pris la décision de principe d'envoyer 12 observateurs au maximum.

M. Joseph KINSCH, Président de l'ARBED, décoré à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne, le 14 juin 1996

Sympathique cérémonie à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne le 14 juin 1996, où le Président de l'ARBED Joseph KINSCH s'est vu décoré, eu égard à ses multiples mérites et actions dans le renforcement des relations entre le Grand-Duché et l'Allemagne. Ce fut S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur Rolf-Eberhard JUNG qui, après une éloge-exposé, a remis les insignes de la Grand-Croix dans l'Ordre de Mérite de la République fédérale d'Allemagne.

L'action du Président Joseph KINSCH se trouve matérialisée au niveau de la présence du groupe sidérurgique luxembourgeois en Allemagne, et plus particulièrement à UNTERWELLENBORN en Thuringe, où les nouvelles installations sidérurgiques ont été inaugurées le 11 novembre 1995; on se souvient que les hôtes d'honneur à cette inauguration furent S.A.R. le Prince GUILLAUME de LUXEMBOURG, le Ministre-Président du Land THÜRINGEN Dr. Bernhard VOGEL, le Ministre allemand pour la Famille, les Seniors, les Femmes et la Jeunesse



M. Joseph KINSCH

Claudia NOLTE, le Secrétaire d'État à l'Économie et à la Coopération luxembourgeois Georges WOHLFART.

On notera que ARBED a réalisé d'autres projets sidérurgiques importants à BRÊME.

La remise de cette haute distinction s'est opérée en présence du Maréchal de la Cour grand-ducale Henri AHLBORN, du Pré-

sident-Directeur général et Ancien Premier Ministre Gaston THORN, du Secrétaire général du Ministère de l'Économie Georges SCHMIT, comme de nombreux hôtes encore.

M. BODRY à l'OTAN

Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force publique, a participé les 13 et 14 juin à diverses réunions des Ministres de la défense de l'OTAN à BRUXELLES.

Fut à l'ordre du jour notamment le suivi des décisions prises par le Conseil de l'Atlantique Nord à BERLIN sur l'adaptation et les nouvelles structures de l'Alliance. Les autres sujets abordés par les Ministres de la défense ont eu trait aux forces interarmées multinationales, au Partenariat pour la Paix et à l'engagement de l'IFOR en Bosnie.

Les Ministres de l'OTAN ont eu également une réunion de travail conjointe avec leurs homologues des pays partenaires de l'Europe centrale et orientale.

Ces réunions furent précédées, le soir du 12 juin, d'une réunion informelle des Ministres de la défense des États européens membres de l'Alliance.

«Trooping the Colour» à LONDRES-WHITEHALL pour le 70^e Anniversaire de S.M. la REINE

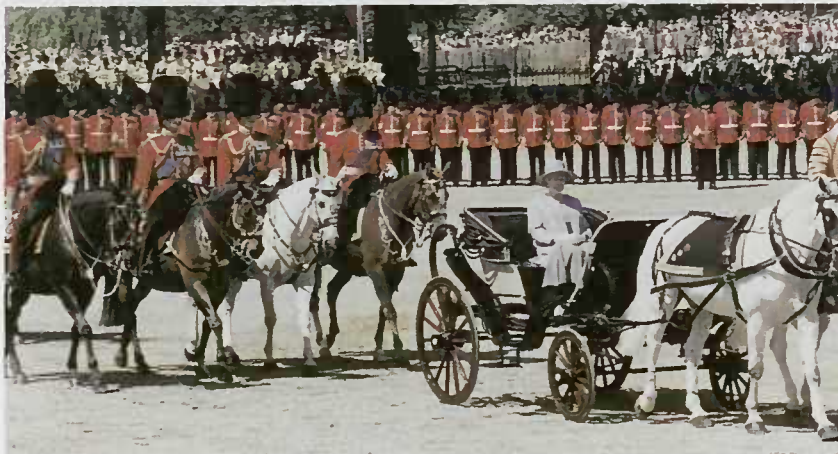
S.A.R. le GRAND-DUC, Colonel honoraire des IRISH GUARDS fut de la grande Parade, samedi, le 15 juin 1996

Sa Majesté la REINE du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord n'avait pas souhaité d'autres cérémonies particulières pour Son soixante-quinzième Anniversaire que la grande et très traditionnelle parade militaire, «Trooping the Colour», à WHITEHALL, où les «Household Division at Horse Guards» défilent dans la toute aussi traditionnelle grande tenue, parade impeccable à tous les points de vue, événe-

ment qui attire annuellement la très grande foule, cette année 1996 en particulier.

La Parade «Trooping the Colour» est une tradition qui remonte à 1805, où la pre-

mière fois elle eut lieu au règne de S.M. le Roi GEORGE III; depuis, le cérémonial et son faste déroulement ont à peine été changés pour de très menus détails. La «Horse Guards Parade», une cérémonie finement



Du Buckingham Palace S.M. la Reine se rend au WHITEHALL escortée par, de g.à dr.: le Colonel des "WELSH GUARDS", H.R.H. PRINCE CHARLES of WALES; le Colonel of "The GRENADIERS GUARDS", H.R.H. PRINCE PHILIP; le Colonel of "THE SCOTS GUARDS", H.R.T. The DUKE of KENT et le Colonel des "IRISH GUARDS", S.A.R. le GRAND-DUC de LUXEMBOURG.

agencée, est offerte à S.M. la REINE par Sa Garde personnelle: deux unités montées, – les «Life Guards» et les «Blues and Royals» –, ainsi que les quatre régiments d'infanterie, dont les «Grenadier Guards»,

les «Welsh Guards» les «Scots Guards» et les très connus «Irish Guards», prestigieuse unité dont les origines remontent au début de ce siècle, au règne de S.M. la REINE VICTORIA.



S.M. la REINE ELISABETH II à la Parade "Trooping the Colour", escortée par Sa Garde d'Honneur



Le Colonel des IRISH GUARDS JOHN of LUXEMBOURG, Général honoraire des Armées de Sa Gracieuse Majesté, depuis le 17 mars 1995

Grande escorte royale

Du Buckingham Palace, S.M. la REINE ELISABETH II descendit en carrosse le «Mall» vers le «Whitehall», escortée par une garde royale dont firent partie S.A.R. le GRAND-DUC de LUXEMBOURG, le DUC de KENT, le PRINCE PHILIP et le PRINCE CHARLES, garde d'honneur montée sur de superbes chevaux, suivie par «The Blues and Royals» Household Cavalry.

Sur la grande plaine de parade, S.M. la Reine fut attendue par S.M. la REINE-MÈRE, par la Princesse MARGRET, arrivées antérieurement à la REINE, attente aussi pour LL.AA.RR. le GRAND-DUC HÉRITIÈRE, la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE et les jeunes PRINCES de LUXEMBOURG, GUILLAUME, FÉLIX et LOUIS, hôtes de la Cour britannique également en ce jour de fête.

Au centre de la Parade 1996 se trouva l'unité royale des «IRISH GUARDS», régiment dont S.A.R. la GRAND-DUC est Colonel honoraire; l'unité, – tel que le renseigne la bannière régimentaire – participa à des batailles de la Première et de la Deuxième Guerres mondiales, dont l'Officier «JOHN of LUXEMBOURG», Premier Lieutenant à l'époque 1944-45.

Aux rangs des Officiers des prestigieux régiments, à savoir le DUC d'EDINBURGH, le PRINCE PHILIPP, le PRINCE de GALLES CHARLES et le DUC de KENT, S.A.R. le GRAND-DUC range comme seul non-Britannique.

Notons que le Souverain luxembourgeois défila sur un pur sang foncé, du nom de «NOBLE», le commentateur officiel ROLF SEELMANN-EGGEBERT ayant souligné l'impeccable tenue à cheval de S.A.R. le GRAND-DUC, commentaires faits pour des chaînes T.V.

Au Balcon du BUCKINGHAM PALACE

Rare, – peut-être même fait unique dans les annales –: à l'issue de la grande parade et au retour au Palais de BUCKINGHAM, toute la Famille Royale britannique apparut au grand balcon en compagnie de LL.AA.RR. le GRAND-DUC, la GRANDE-DUCHESSE, le GRAND-DUC HÉRITIÈRE, la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE et des jeunes PRINCES GUILLAUME, FÉLIX et LOUIS, des Vivats chaleureux et spontanés, d'aimables gestes de salut de mille et une mains en ajoutant à la cordialité dans laquelle s'était déroulée toute la cérémonie, minutieusement programmée depuis de longues, longues décennies..., parade à laquelle l'hymne national britannique semble annuellement s'entendre et se perdre au lointain avec une ferveur spéciale.

La Royauté britannique

La Royauté britannique est la plus ancienne des formes de gouvernement, remontant au IX^e siècle au moins. Sa Majesté la REINE ELISABETH II, en effet, descend en ligne directe du ROI EG-BERT qui unit l'Angleterre par son règne, en 829. La seule interruption que connut la Royauté britannique fut celle causée par la déclaration de la République en 1649, période qui dura jusqu'en 1660.

Des heurts politiques, en effet, entre la Monarchie et le Parlement en 1642 eurent pour suite directe une guerre civile en cette même année-là, qui se solda par la défaite pour les armées royales et l'exécution du Roi CHARLES I^{er}, en 1649.

La Monarchie et le House of Lords furent abolis à l'époque, la République proclamée; deux ans toutefois après la mort du «Lord Protector» Oliver CROMWELL, le Fils de Charles I^{er}, le nouveau Roi CHARLES II fut intronisé.

Le Roi JAMES II – 1685-88, successeur de CHARLES II, essaya de régner sans le Parlement, pratique qui amena un groupe de politiciens britanniques habiles à demander à «WILLIAM of ORANGE», grand-neveu de CHARLES I^{er} à se poser en «arbitre» pour «restaurer les libertés enfreintes du pays». Le Roi JAMES II alla en exil, alors que le Parlement, par le «Bill of Rights» – Les Droits des Citoyens britanniques – réinstitutionnalisa les droits du Parlement également, un groupe de ministres assumant depuis la jonction indispensable entre l'exécutif et le législatif.

Le Roi GEORGE I, en 1714, abolit la tradition des «Cabinet Meetings», le cabinet étant présidé depuis par «The First Lord of the Treasury», qui devint peu à peu Premier Ministre, officiant avec une majorité au «House of Commons».

Le «Reform Act 1832» abolit pratiquement les dernières traditions et réglementations parlementaires médiévales, instituant définitivement le principe de la majorité parlementaire, standardisant de même la qualification au droit de vote.

Aujourd'hui S.M. la REINE n'est pas seulement Chef d'État, mais également un puissant symbole de l'unité nationale, le titre royal stipulant en détail: «ELIZABETH the Second, by the Grace of God of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and of Her other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of Faith». Dans les «CHANNEL Islands» et «l'Île of MAN», Sa Majesté est représentée par un Lieutenant-Gouverneur.

Font partie du COMMONWELTH toujours les domaines ANTIGUA et BARBUDA, l'Australie, les BAHAMAS, BARBADOS, BELIZE, le Canada, GRENADÉ et la JAMAÏQUE, la Nouvelle-Zélande, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE; SAINT CHRISTOPHER, état

indépendant depuis 1983; une île encore des Petites Antilles, NEVIS, indépendance en 1983 également; SAINT LUCIA, SAINT-VINCENT et les GRENADINES (Antilles), les «SALOMON Islands»

(Mélanésie), les îles TUVALU finalement, anc. îles ELLICE, archipel indépendant de 24 km², en Micronésie, au nord des «FIDJI».



Le grand Portrait de Famille sur le Balcon du BUCKINGHAM PALACE, au retour de "Trooping the Colour": en admiration devant un grand envol de ballons tricolores...

Photos: LUXPRESS J.CI. ERNST



Prestigieux étendard militaire: "... Somme 1916 – ...Netherland – Germany 1944..."

M. POOS au Conclave ministériel à ROME

Le Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. POOS, a participé le lundi 17 juin 1996 à une réunion informelle des Ministres des Affaires Étrangères de l'Union Européenne à ROME. Les chefs de la diplomatie des Quinze se sont réunis en conclave pour aborder les dossiers difficiles, en vue du Conseil européen de FLORENCE, notamment l'embargo sur la viande bovine britannique dû à l'épizootie du BSE, la Convention EUROPOL et le règlement d'aide financière et technique aux pays tiers méditerranéens MEDA. Finalement ils ont dressé un bilan des premières réunions de la Conférence intergouvernementale en vue de déterminer les grandes orientations du processus de révision du Traité de MAASTRICHT.

Relations École-Entreprise

Le 17 juin 1996 a eu lieu une conférence de presse de Madame le Ministre Erna HENNICOT-SCHOEPGES au cours de laquelle furent présentés les résultats d'une enquête qui a été menée auprès de 2.000 bacheliers des promotions 87-94 de la Division Administrative et Commerciale de l'enseignement secondaire technique sur les thèmes suivants:

- Quel a été le cursus scolaire de ces bacheliers? (échecs scolaires...)
- Quelle est la situation de ces bacheliers par rapport au marché de travail? (chômage, employeurs, tendances récentes...)
- Dans quelle mesure, ces bacheliers ont-ils entamé des études post-secondaires? (types d'études, taux de réussite...)

Ces éléments constituent donc un apport important au débat sur les relations école-entreprise et sur l'emploi des jeunes.

Message de M. Milan KUCAN à M. Jacques F. POOS

À l'occasion du 5^e anniversaire de la création de la République de Slovénie, son Président, M. Milan KUCAN, a adressé le message suivant à M. Jacques F. POOS, que nous vous communiquons dans sa traduction officielle en anglais telle qu'elle nous a été transmise par les autorités slovènes:

Dear Minister,

I find the fifth anniversary of the Republic

of Slovenia the proper occasion to express to you my respect and gratitude for everything you did, as a member of the group of three ministers of the European Union, for the establishment of the will of the Slovene people to have their own State. I appreciate today, as I did then, your integrity and willingness to seek the safest solutions possible in the breaking-up of the old Yugoslavia.

Thank you, too, for your understanding and for the support your country in our subsequent integration into European organizations and the international community.

Yours sincerely,

Milan KUCAN

Entrevue DELVAUX-DAERDEN

Le 17 juin, Madame le Ministre Mady DELVAUX-STEHRÉS a rencontré son homologue belge, Monsieur le Ministre des Communications Michel DAERDEN, en marge du Conseil «Transports» qui s'est tenu, les 17 et 18 juin, à LUXEMBOURG-KIRCHBERG.

L'entrevue a notamment permis d'aborder plusieurs sujets d'actualité du dossier ferroviaire.

Si les autorités belges regrettent de ne pas avoir été en mesure d'accompagner l'augmentation du capital social des CFL, elles soutiendront pourtant les projets de restructuration en cours dans le sens souhaité par le Gouvernement luxembourgeois.

Le prochain programme décennal belge des investissements ferroviaires qui entrera prochainement en vigueur, comporte les fonds

requis pour l'électrification de la ligne belge GOUVY-RIVAGE attenante à notre Ligne du Nord, projet qui sera terminé en 1999.

Par ailleurs, ce programme prévoit également des investissements pour l'amélioration de la ligne BRUXELLES-NAMUR-LUXEMBOURG.

L'amélioration de cette ligne sera examinée prioritairement dans la double optique de rendre le train compétitif par rapport à la voiture sur la relation LUXEMBOURG-BRUXELLES et d'insérer cette ligne dans l'axe BRUXELLES-LUXEMBOURG-STRASBOURG, permettant ainsi de relier les trois villes-sièges de l'Union Européenne sans rupture de charge à LUXEMBOURG.

Madame le Ministre DELVAUX a confirmé l'engagement de principe luxembourgeois de participer au financement des investissements en territoire belge et de s'associer à une démarche commune vis-à-vis des instances communautaires en vue de faire bénéficier le projet d'un concours financier de l'Union Européenne.

Le Luxembourg a commémoré l'APPEL du GÉNÉRAL Charles de GAULLE du 18 juin 1940:

Six Associations ont fleuri le MONUMENT du SOUVENIR, à LUXEMBOURG, le 18 juin 1996

C'est à l'initiative de «l'Association Nationale des Croix de Guerre, des T.O.E. et de la Valeur militaire», de la «1131^e Section des Médailleurs Militaires», de «l'Association des Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française», du «Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois», de «l'Amicale Albert UNGEHEUER - Les Anciens des ANCIZES», comme de «l'Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires Luxembourgeois» que fut organisée au Monument du SOUVENIR à LUXEMBOURG, une belle cérémonie du rappel, relative à l'APPEL du GÉNÉRAL de GAULLE, en ce 18 juin 1996, jour pour jour après le pathétique et poignant message que l'ardent Général et Meneur d'hommes adressa à la Nation française, depuis LONDRES, le 18 juin 1940.

Un peloton d'honneur du 43^e Régiment de METZ, un autre de l'Armée luxembourgeoise comme la Musique Militaire grand-ducale rendirent les honneurs devant le Monument, où l'on remarqua de nombreux Hôtes d'honneur, dont S. Exc. Monsieur Jacques LECLERC, Ambassadeur de France; John N. ELAM, Ambassadeur du Royaume-Uni et d'Irlande; M. Vladimir ROMANOVSKI, Consul à l'Ambassade de Russie, représentant M. l'Ambassadeur Alexei GLOUKHOV; M. Alex BODRY, Ministre de la Force Publique; Madame Lydie WÜRTH-POLFER, Député-Maire de LUXEMBOURG; M. l'Échevin le Dr. Jean GOEDERT; le Colonel Bernard GALLAIS, Attaché de la Défense à BRUXELLES pour l'Ambassade de France; M. le Consul de France au Luxembourg André DESTOUP; le Colonel Michel GRETSCH, Commandant les Forces armées luxembourgeoises; M. Philippe MAGÈRE, Conseiller culturel à l'Ambassade de France; le Colonel Rudy LUTTY, représentant l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies; le Lt.-Colonel Fernand GUTH, Armée luxembourgeoise, maître de cérémonie; M. Michel CHAPUIS et le Prof. Michel GARREAU, représentant l'Association des Français au Luxembourg; M. Georges HAUSEMER, Président de l'Association de l'Ordre national du Mérite Français; Madame MULLER, ainsi que M. et Madame WERNÉ, délégués de l'Association de la Reconnaissance Française; Jacques DOLLAR, homme de lettres, les Présidents des six associations organisatrices.



Lesdites associations avaient explicité leur approche et le motif de cette commémoration d'Appel, à une publication dont nous reproduisons le détail ci-après:

«Demander la victoire et n'avoir pas envie de se battre, je trouve que cela est mal élevé» (Charles PEGUY)

«Pour le Grand-Duché de LUXEMBOURG, davantage que pour d'autres pays envahis par les troupes allemandes, la guerre de 1939-45 n'était pas une guerre quelconque. En ce qui concerne notre pays, son existence même était en jeu. La Résistance du peuple luxembourgeois, exemplaire à tous les égards, s'intégrait dans celle de ses Alliés, parmi lesquels, la France Combattante, inspirée et dirigée par le Général de GAULLE, chargé de cours à

l'École de Guerre, qui reçut en 1939 le commandement de la brigade de chars attachée à la 5^e Armée de Lorraine. Malheureusement, les appels du Général de GAULLE, ardent défenseur de la motorisation et à la mobilité de l'armée française, ne firent pas le poids contre les stratégies et tactiques des partisans du système de défense exclusivement statique, en l'occurrence celui de la ligne Maginot.

Lorsque, au mois de juin 1940, le Maréchal PÉTAİN annonça son intention d'entamer les négociations d'armistice avec l'Allemagne hitlérienne, le Général de GAULLE quitta le territoire français pour devenir le principal acteur de la Résistance française.

Dès son arrivée à LONDRES, il lança le 18 juin à la Radio son appel historique:



Le Ministre de la Force Publique Alex BODRY et le Commandant des Forces armées luxembourgeoises le Colonel Michel GRETSCH au passage en revue des pelotons d'honneur

«La France a perdu une bataille! Mais la France n'a pas perdu la guerre!», conviant les Français à s'unir dans l'action, dans les sacrifices et dans l'espérance pour sauver la patrie en péril de mort.

À LONDRES, le Général de GAULLE, chef de la France Libre, s'occupa de la mise en place de la France Combattante.

Grâce au Général de GAULLE, la présence politique et militaire de la France dans le camp des Alliés était chose faite. Le 3 août, le Général de GAULLE fut condamné à mort par un tribunal militaire relevant du Gouvernement du Maréchal PÉTAINE pour atteinte à la sûreté de l'État et désertion.

Pour le Grand-Duché de LUXEMBOURG, la présence active de la France, pays voisin et ami, était la bienvenue.

À LONDRES, les relations du Gouvernement luxembourgeois en exil et celles de la France Combattante furent soutenues et efficaces. Elles le furent égale-

ment sur les champs de bataille, en Afrique, en Normandie et dans les maquis français, partout où les résistants luxembourgeois évadés du LUXEMBOURG occupé, suite à l'appel de la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE transmis par la BBC, prirent part aux combats de la libération.

La collaboration franco-luxembourgeoise intense à l'époque la plus dramatique de notre histoire nationale, ne mérite pas de tomber dans l'oubli.

En France, dans plusieurs localités, des rues ou places publiques portent le nom de notre regrettée et inoubliable souveraine, la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE. À LUXEMBOURG-Ville l'une des capitales de l'Europe en gestation, sur le tableau des rues et places décernées au souvenir des personnalités étrangères méritantes, malgré les nombreux appels des associations patriotiques, le nom du Général de GAULLE fait défaut.



Le peloton d'honneur du 43^e Régiment de METZ

Dans l'Europe de demain, un petit pays comme le nôtre a tout intérêt à ne pas ignorer son passé, ni les hommes d'État ayant contribué efficacement à la sauvegarde de son existence.

C'est la raison pour laquelle les Associations d'anciens Combattants et Résistants désignées ci-après, commémoreront l'Appel historique du Général de GAULLE. Un dépôt de fleurs aura lieu au Monument du Souvenir «Gëlle Fra».

Rappelons pour mémoire, que le monument «Gëlle Fra» fut inauguré le 27 mai 1923, en souvenir des 3.000 volontaires luxembourgeois engagés pendant la guerre de 1914-18 dans les rangs de la Légion Étrangère (partie intégrante de l'armée française), dont 2.700 sont tombés dans les combats contre l'envahisseur allemand. Le 21 octobre 1940, l'occupant nazi fit démolir le monument, nonobstant les protestations de la population. En 1985, ce dernier a été reconstitué dans sa forme originelle.

La commémoration de l'Appel historique du Général de GAULLE devant le monument «Gëlle Fra» aura lieu le 18 juin prochain à 10.30 heures, en présence des autorités politiques et militaires luxembourgeoises et françaises.

Cette commémoration sera suivie d'une conférence donnée par le Professeur Michel GARREAU, agrégé de l'Université, au Centre Culturel Français à LUXEMBOURG, le même jour, à partir de 19.30 heures, sur le thème: «L'Appel du 18 juin 1940: Le destin d'un homme, l'honneur de la France».

Les associations citées plus haut, invitent leurs membres et amis à assister nombreux aux deux manifestations. Suivent les raisons sociales des Associations citées».

«L'APPEL du GÉNÉRAL de GAULLE»

Devant le Monument du Souvenir, les troupes françaises et luxembourgeoises au Présentez-armes, le Prof. Jules STOFFELS, Président de l'Association des Combattants volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française, fit l'évocation ci-après, rappel émouvant et historique d'un événement-Appel que le Général de GAULLE lança par les airs, le 18 juin 1940, témoignant de sa très ferme volonté d'unir toutes les forces vives au combat pour la restitution de la paix et des états libres d'avant '40.

Ci-après nous reproduisons le libellé du discours, de même que ci-contre l'APPEL du Général de GAULLE:

«EXCELLENCES,

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Monument du Souvenir devant lequel nous nous trouvons fut érigé en 1923, à la

mémoire des 3.000 volontaires luxembourgeois engagés pendant la guerre de 1914-18 dans les unités combattantes de l'armée française – notamment celles de la Légion Étrangère –, dont 2.700 environ sont tombés sur le champ d'honneur.

Le Monument fut détruit par l'occupant hitlérien le 21 octobre 1940 et rétabli dans sa forme originelle par le peuple luxembourgeois, en 1985.

Après l'invasion allemande du 10 mai 1940, l'existence du Grand-Duché de LUXEMBOURG était en jeu.

La capitulation de l'armée française et la signature de l'armistice avec l'Allemagne ne contribuaient en rien à la survie du peuple luxembourgeois.

La position prise par le Général de GAULLE, allié fidèle des petites nations envahies, était le gage de la présence politique et militaire de la France dans le camp des Alliés, une émulation stimulante favorable à la Résistance.

À Londres, sous les bombardements de la Luftwaffe, la solidarité franco-luxembourgeoise se concrétisa rapidement dans l'intérêt commun de nos deux pays.

Le Général de GAULLE a bien mérité de l'existence et de la survie du Grand-Duché de LUXEMBOURG.

Son inoubliable Appel historique du 18 juin 1940 est lié intimement à l'esprit et au patriotisme des volontaires luxembourgeois, symbolisés par le Monument du Souvenir.

Dans ce contexte, l'évocation de l'Appel lumineux du Général de GAULLE n'est pas fortuite: – (suivit la lecture de l'APPEL, reproduit ci-contre!)

Pendant l'allocution du Président Jules STOFFELS, la Musique militaire grand-ducale interpréta en sourdine le «Chant des Partisans», alors que le premier dépôt de fleurs fut ensuite assuré par M. l'Ambassadeur de France Jacques LECLERC, en compagnie du Colonel-Attaché de la Défense Bernard GALLAIS, en présence du Ministre Alex BODRY; fleurirent de même la stèle commémorative les Présidents et délégués des Associations organisatrices. C'est sur l'intonation des hymnes nationaux français et luxembourgeois que se clôtura la cérémonie officielle.

Réception par la Municipalité

En l'Hôtel de Ville de LUXEMBOURG, M^{me} Lydie WÜRTH-POLFER et le Dr. Jean GOEDERT convièrent les autorités et invités pour le vin d'honneur.

À cette occasion, le Président de «l'Amicale Albert UNGEHEUER – Les Anciens des ANCIZES» Aimé KNEPPER fit l'allocution suivante, situant une fois encore l'Appel du Général dans son contexte his-



Le Prof. Jules STOFFELS pendant son évocation

torique entier:

«Excellences,

Mesdames, Messieurs,

L'Appel du Général de GAULLE du 18 juin 1940 mérite, certes, d'être rappelé aux populations d'Europe, puisqu'il avait redonné espoir à des millions d'hommes assujettis par les hordes nazies.

En tant qu'associations neutres en matière politique, notre hommage à l'Homme du 18 juin 1940 fait abstraction de toute arrière-pensée politique. Remarquons d'ailleurs que des écrivains et philosophes de tout bord, dont André GLUCKSMANN, Régis DEBRAY, Françoise GIROUD, voire même le Président MITTERRAND ainsi que COHN-BENDIT ont qualifié de GAULLE de grand homme.

Et, c'est avec une immense satisfaction que les représentants de nos associations viennent d'apprendre que, très bientôt, une rue de la Ville de Luxembourg portera le nom du Général. Au nom de nos associations, je remercie le Collège échevinal de ce geste que les Luxembourgeois apprécieront certainement. Merci également, Madame le Bourgmestre, de nous avoir accordé cette réception à la Mairie.

Un grand merci aux autorités militaires de France et du Luxembourg. La participation de la prestigieuse Musique Militaire et des détachements de soldats français et luxembourgeois ont conféré à cette cérémonie un caractère digne et solennel. Nos félicitations et nos compliments à tous pour leur excellente prestation.

Vous n'ignorez pas que nos six associations ont toutes des liens très forts avec la FRANCE. Aussi exprimons-nous le souhait que la FRANCE tienne une importante place au sein de l'Union Européenne et que vive l'Amitié franco-luxembourgeoise!»

«...le ciment de l'Europe...»

Il appartient au Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER de souhaiter la bienvenue aux Hôtes réunis à la Cérémonie au Monument du Souvenir, pour commémorer une date mémorable, à laquelle un grand Général français, excellent meneur d'hommes et ardent patriote avait trouvé les justes paroles pour exprimer un sentiment et une volonté qui animaient les Français et tous les bien-pensants bien au-delà des confins français.

Rappelant que Français et Luxembourgeois furent à plus d'une reprise «frères d'armes» quand il y avait péril «en la demeure», quand il fallait coopérer à la restitution d'une situation juste et équitable, menacée par l'ennemi avide de soumettre, l'oratrice souligna les grands sacrifices humains assurés de part et d'autre par les militaires et les civils motivés par leurs idéaux, dans le souci toujours de sauvegarder Liberté, Indépendance comme encore les valeurs premières qui devraient en toute situation caractériser le vouloir et l'action des hommes: l'entente, l'échange fraternellement amical, la tolérance.

Dans les parties communes de leur histoire nationale, la France et le Luxembourg se seraient toujours évertués à conserver, – en dépit de vues parfois divergentes pour certaines approches ou quelque détail – un profond sentiment de respect et d'amitié, cette même «amitié entre la France et le Luxembourg, constituant un des ciments d'une Europe paisible, pacifique et unie». Madame Lydie WÜRTH-POLFER confirma qu'une artère de la ville de LUXEMBOURG, dans les grands parages de la rocade de BONNEVOIE, portera sous peu le nom du Général de GAULLE.

«Centre Culturel Français»:

«Le Général de GAULLE, l'homme du 18 juin»

Une remarquable conférence de
M. Michel GARREAU

Des Associations luxembourgeoises de Résistants et le Centre Culturel Français s'étaient associés pour honorer «l'Homme du 18 juin» le jour anniversaire même d'un «appel» dont les mots «irrévocables» cristallisèrent, à tout jamais, la personnalité intellectuelle et morale, mais aussi le destin du Général de GAULLE et sauvèrent la France du nazisme, de l'abaissement et de la décadence.

Ce jour-là, au «Il faut cesser le combat» du 17 juin du Maréchal PÉTAINE, répondait le «Il faut résister» du Général de GAULLE.

Avec M. Michel Garreau, agrégé d'Université, président de l'U.F.E (section Lux-



L'Ambassadeur de France Jacques LECLERC et le Colonel-Attaché de la Défense Bernard GALLAIS se recueillent devant le Monument du Souvenir.

embourg), membre du comité R.F.L, familier de l'histoire du gaullisme, nous avons vécu ce rendez-vous de l'histoire d'un homme avec l'histoire de son pays... Strate par strate, après avoir examiné et interrogé les documents, le brillant conférencier nous a dévoilé les facettes de la personnalité de De GAULLE mais surtout «éclairé» les circonstances... et les desseins des hommes (Winston CHURCHILL, ROOSEVELT, les hommes de la France libre, etc.) qui furent les acteurs importants et souvent, – en ce qui concerne ROOSEVELT tout particulièrement – les adversaires de De GAULLE dans son combat pour faire respecter dans la tourmente la souveraineté et le rang de la France.

Dans la première partie de son exposé, M. GARREAU mit véritablement en scène, heure par heure, les événements qui se produisirent en France «au fond d'un abîme d'humiliation» (F. MAURIAC) et à LONDRES entre le 14 et le 18 juin 1940. Le conférencier analysa les termes de cet appel où le Général de GAULLE avait «conscien-

ce de parler au nom de la France».

Un grand pas était franchi, car, dès son second appel, de GAULLE niait la légitimité du Gouvernement PÉTAÏN, même si l'écho immédiat de l'Appel du 18 juin fut relativement faible et le nombre de ralliements assez limité les premières semaines, cet appel marque le début «d'une prodigieuse histoire, celle d'un homme brandissant, face à une légitimité résignée, défaitiste, la bannière de la légitimité, bientôt symbolisée par la croix de Lorraine» (M. GARREAU).

S'interrogeant sur le destin de l'homme De GAULLE, le conférencier démontra que le Général fit, tout au long de sa vie et de sa carrière, la preuve de ce que Jean LACOUTURE a appelé «l'esprit de rébellion» et Edgar FAURE «de refus de l'aliénation et d'esprit de résistance».

Un «chapitre» de la conférence fut consacré ensuite aux relations et aux rapports entre de GAULLE et CHURCHILL: les deux hommes «accrochèrent» (comme le soulignera le vieux LION) et se portèrent



Une partie de l'assistance lors de la cérémonie

une estime réciproque qui explique le soutien – malgré des réserves compréhensibles – de CHURCHILL à de GAULLE... alors que ROOSEVELT se comporta en adversaire résolu de De GAULLE et des intérêts de la France par cynisme et réalisme: «Pour ROOSEVELT, la France abâtardie est disqualifiée en tant que puissance mondiale.»

Avec force détails historiques précis, souvent ignorés par le public, Michel GARREAU démontra comment de GAULLE, un homme seul «avec pour seul soutien – de poids lui – «Winston CHURCHILL» remonta le courant, conscient qu'il était «d'assumer la France», de lui rendre sa légitimité et son honneur perdu. Ce sera à la France libre d'assurer la continuité de la France grâce à la Résistance (à laquelle participèrent très tôt de nombreux Luxembourgeois), mais également grâce au rétablissement d'une force militaire stratégique dans laquelle de nombreux Luxembourgeois s'engagèrent.

Tout au long de ces années difficiles, de GAULLE ne poursuivit qu'un but: faire respecter la souveraineté de la France et lui rendre son rang dans le concert international. Dans cette perspective YALTA sera, pour la France, la reconnaissance de l'action lancée par le Général de GAULLE le 18 juin 1940.

Le 8 mai 1945, la France est à nouveau souveraine et à son rang.

Comme l'a mis en lumière M. GARREAU, «de GAULLE et ceux qui avaient soutenu son action à l'extérieur et à l'intérieur – et, parmi eux, des Luxembourgeois – avaient permis cet extraordinaire rétablissement».

Rien cependant n'aurait été possible sans l'Appel du 18 juin. Relisant récemment l'ouvrage qu'Alain PEYREFITTE a consacré à de GAULLE, j'ai noté ces lignes qui traduisent la réalité d'une émotion partagée par de nombreux Français et de nombreux Luxembourgeois: «Le 8 mai 1945, quand de GAULLE s'écria, 'c'est la victoire de la France', je sentis le même sanglot de joie et d'espérance que le jour où je l'avais entendu pour la première fois sur le Poste parisien au lendemain de la bataille de Montcornet».

Il appartient à M. Jules STOFFEL de conclure en félicitant le brillant conférencier qui avait su, en quelque 90 minutes, faire vivre la vision et l'action d'un homme qui, le 18 juin, pour reprendre les mots de MALRAUX, «découvre son destin, mais un destin qu'il a déjà déterminé».

Nous ne pouvons que nous réjouir, comme l'a souligné M. Jacques LECLERC, Ambassadeur de France, de voir prochainement «baptiser» une avenue de Luxembourg-ville du nom de celui qui a dominé ce siècle d'histoire de France.

Joseph Paul SCHNEIDER
au «Luxemburger Wort» du 27.6.96

50 ans CFL – «Trains around the Clock»

À l'instar de Phileas FOGG, célèbre personnage du roman de Jules VERNES, huit trains miniature se lancèrent le 24 mai dernier pour gagner un pari hors du commun: effectuer le tour du monde en moins de 3 semaines à une hauteur de 30 mètres autour de la Tour de la gare de LUXEMBOURG. Une course vraiment insolite, étant donné que chaque petit train était supposé parcourir un trajet de 460 km, ce qui, à l'échelle 1/87^e du matériel miniature, équivaut à un passage autour de l'équateur terrestre.

Le 24 mai, M^{me} Mady DELVAUX-STEHRES, Ministre des Transports a donné le signal de départ aux huit locomotives. La place de la gare était en fête. Beaucoup de gens étaient venus pour suivre cette action extraordinaire, un animateur faisait des interviews grand public avec les personnalités et les promoteurs du projet.

Depuis lors, les trains miniature ont fidèlement tourné leurs rondes. Sept trains ont réussi, bien loin avant les délais prévus, le formidable exploit, similaire à celui de Phileas FOGG: ils ont couvert 460 km en moins de deux semaines. Au vu de l'excellente tenue du matériel, les responsables des CFL et de MÁRKLIN ont alors pris la décision d'en prolonger le parcours en se fixant un objectif encore plus ambitieux: doubler le tour du monde.

Belle gageure, au vu des conditions climatiques spécifiques en période de canicule, le matériel évoluant dans le tunnel en plexi à plus de 50 degrés Celsius, nonobstant la climatisation. Un train a réussi à passer le cap extraordinaire du double tour du monde lors de l'arrivée vendredi le 14 juin à 17.00 heures, moment à partir duquel le signal d'arrêt a été accordé à ses vaillants confrères. Le record a été homologué par un huissier.

Les huit locomotives, numérotées et personnalisées par un dessin à l'email, ont pu

être acquises par souscription internationale ouverte à tout public intéressé.

Le bénéfice de l'opération «Trains around the Clock» fut attribué à l'oeuvre de bienfaisance du GRAND-DUC.

(tageblatt, 19.6.96)



Grand intérêt des Enfants Princiers et de Leurs Parents pour les trains miniature exposés dans le hall de la Gare à LUXEMBOURG



Le tour du monde en moins de 3 semaines à une hauteur de 30 mètres autour de la Tour de la Gare de LUXEMBOURG

La «Journée du Manager»

Le 19 juin 1996 a eu lieu à la Chambre des Métiers la «Journée du Manager», à laquelle ont notamment assisté S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER, le Président de la Chambre des Députés M. Jean SPAUTZ et le Ministre M. Fernand BODEN.



La visite de S.M. la REINE DES BELGES et de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG à l'«Institut der Deutschsprachigen Gemeinschaft für Sonderunterricht» à EUPEN, jeudi, le 20 juin 1996

L'Institut d'Enseignement Spécial de la Communauté germanophone à EUPEN accueille depuis des années de nombreux Luxembourgeois, le Grand-Duché participant d'ailleurs au financement de l'éta-

blissement. Pas étonnant dès lors que Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE ait exprimé le souhait de visiter cet établissement. La visite a eu lieu jeudi, le 20 juin 1996, et la GRANDE-DUCHES-

SE avait demandé à Sa Majesté la REINE DES BELGES de l'accompagner. Avant de visiter l'Institut, Sa Majesté la REINE et Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE ont été accueillies au siège du Gouvernement de la Communauté germanophone par le Ministre-Président Joseph MARAITE en présence du bourgmestre d'EUPEN, Monsieur Fred EVERS. Dans son allocution de bienvenue Monsieur MARAITE a relevé le bon fonctionnement de la coopération transfrontalière et la grande amitié qui lie la Communauté germanophone au Grand-Duché de Luxembourg «où plus de mille personnes de la région vont chaque jour pour y travailler». Une corbeille garnie de produits de la région a été remise comme cadeau à chacune des Souveraines. L'accueil officiel des Souveraines par la Communauté germanophone s'est terminé par la signature du Livre d'Or.



C'est sous une pluie fine que Monsieur René LEJOLY, Directeur de l'Institut, a accueilli Sa Majesté la REINE, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE et Madame le Ministre Marie-Josée JACOBS.



L'allocution de bienvenue a été prononcée par Monsieur Wilfried SCHROEDER, Ministre de l'Enseignement de la Communauté Germanophone.

La Communauté germanophone se situe à l'Est de la Belgique. Son territoire s'étend le long de la frontière allemande depuis la frontière belgo-germano-néerlandaise jusqu'à la frontière belgo-germano-luxembourgeoise. Le territoire a une superficie de 854 km² et se divise en deux régions de structure différente. Au sud se situe l'Eifel belge regroupant les communes d'AMEL (Amblève), BÜLLINGEN (Bullange), BÜTGENBACH, Burg REULAND et St. VITH. La partie Nord, c.à d. les pays d'EUPEN, est plus petite mais nettement plus peuplée. Elle regroupe les communes d'EUPEN, KELMIS (La Calamine), LONTZEN et RAEREN. Les 9 communes totalisent environ 69.000 habitants, pour la plupart des Belges germanophones, mais aussi des citoyens flamands, wallons et étrangers. La Communauté germanophone est reconnue par la Constitution belge. Son territoire correspond exactement à celui de la région de langue allemande. Le Gouvernement de la Communauté se compose de trois ministres élus par le Conseil de la Communauté Germanophone (RDG) qui se compose de 25 représentants élus directement au suffrage universel.

Dans un message, la Ministre de la Famille, Madame Marie-Josée JACOBS, s'est réjouie de l'intérêt que S.M. la

REINE et S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE portent au travail des responsables de l'Institut. Nous reproduisons ci-après le texte de ce message:

**Message de
Madame Marie-Josée JACOBS,
Ministre de la Famille**

Je me réjouis de la visite de S.M. la REINE et de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE à l'Institut d'Éducation Différenciée d'EUPEN. L'institut d'enseignement spécial accueille quelque quarante élèves luxembourgeois et leur assure un encadrement de haute qualité. Confrontés à des enfants et des jeunes qui manifestent des difficultés, des troubles et des déficits très divers, les responsables et les collaborateurs de l'institut adaptent l'école et ses programmes à leurs élèves. Ils s'efforcent ainsi de développer au mieux les ressources individuelles des enfants et des jeunes qui leur sont confiés. Ils jouent les cartes de la différenciation, de l'innovation pédagogique et thérapeutique, de la participation familiale et de l'intégration socio-professionnelle. Cette orientation constitue un défi de taille et présuppose au niveau des collaborateurs un esprit de dynamisme, de créativité et de coopération multidisciplinaire.

La présence d'un nombre important d'élèves luxembourgeois peut trouver des réponses multiples. Je pense que l'accueil en internat représente un atout considérable. Obligés d'assumer seuls l'éducation de leurs enfants, ou exerçant à deux des occupations professionnelles hors du foyer familial, ou confrontés à des conflits familiaux plus importants, un certain nombre de parents choisissent des solutions scolaires qui impliquent le placement à l'internat.

Le Gouvernement luxembourgeois a décidé de participer aux frais de fonctionnement de l'institut; le budget de l'exercice 1996 prévoit à cet effet un crédit de 30 millions.

La visite des Souverains à EUPEN souligne les liens de coopération amicale et fructueuse entre les gouvernements de la Communauté Germanophone de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. Voisins proches au coeur d'une Europe en voie de construction, les deux régions partagent des préoccupations similaires et des héritages socio-culturels comparables. Elles sont appelées à élaborer des projets communs qui affirment à la fois leur identité spécifique et leur volonté de participer activement à la réalisation d'une communauté internationale plus large.

L'Institut d'Enseignement Spécial

L'Institut d'Enseignement Spécial de la Communauté Germanophone à EUPEN existe depuis 27 ans. Plus de 170 élèves de la Communauté Germanophone, de la région d'Aix-la-Chapelle et du Grand-



Sa Majesté la REINE et Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE en conversation avec les élèves belges et luxembourgeois.



La visite d'une classe d'élèves confrontés à des difficultés d'apprentissage.



La signature du Livre d'Or.



Rencontre avec les élèves luxembourgeois de l'Institut Supérieur de Pédagogie d'EUPEN.

Duché de Luxembourg suivent les cours à l'école fondamentale et dans les différentes sections de l'école technique secondaire. A l'école fondamentale, les enfants peuvent être inscrits à partir de 2 ans et demi, à l'école secondaire à partir de 13 ans. A la demande des parents, tout élève de l'enseignement spécial peut être inscrit à l'internat.

Dans la cour intérieure de l'Institut, les Souveraines furent saluées par Monsieur Wilfred SCHRÖDER, Ministre de l'En-

seignement, de la Culture, de la Recherche Scientifique et des Monuments et Sites de la Communauté Germanophone, Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille du Grand-Duché, Monsieur Alfred EVERS, Bourgmestre d'EUPEN, Monsieur René LEJOLY, Directeur de l'Institut et Madame Edith SCHUTZHENNEN, Chargée de direction de l'Ecole primaire. Malgré le temps plutôt maussade, les élèves et les enseignants, réunis dans la cour, ont offert un accueil des plus chaleureux aux hôtes. Dans le

hall de l'Institut, Monsieur le Ministre Wilfred SCHRÖDER a prononcé, en faisant usage de trois langues, l'allocation de bienvenue, ceci en présence notamment des personnes citées ainsi que des personnes suivantes:

de l'Institut: Monsieur Joseph KISTEMANN, Administrateur, Monsieur Günther COLLIGNON, Chef d'atelier, Madame Andrea SCHÜR, Assistante sociale, Monsieur Alex FREART, Président du conseil des parents d'élèves, Monsieur Johny GLODT, Représentant des parents d'élèves luxembourgeois;

de l'Administration gouvernementale luxembourgeoise: Monsieur Mill MAJERUS, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Famille, Monsieur John PULL, Directeur de l'Éducation Différenciée;

du Ministère de la Communauté Germanophone, Monsieur Léonhard SCHIFFLERS, Chef de Cabinet du Ministre, Monsieur Manfred BOHN, Directeur d'Administration, Monsieur Franz-Josef HEINEN, Premier Conseiller, Monsieur Heinz DERWAHL, Coordinateur de l'Enseignement communautaire, ancien Directeur de l'Institut.

Allocution de bienvenue de Monsieur le Ministre Wilfred SCHRÖDER

Majestät,
Königliche Hoheit,
Frau Ministerin,
Sehr geehrte Gäste,



La photo de famille à la fin de la visite.

Es ist für mich als Unterrichtsminister der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens eine grosse Freude und besondere Ehre, Sie im Namen der gesamten Schulgemeinschaft im Institut für Sonderunterricht begrüßen zu dürfen und auf das herzlichste willkommen zu heissen.

Altesse Royale,

t'ass eng ganz besonnesch Freed an Éier fir eis Lëtzebuurger Kanner an och hir Elteren dat Dir haut bei eis sid an och mat hinnen op Lëtzebuergesch schwätzt.

Als vor einigen Wochen Ihr gemeinsamer Wunsch bekannt wurde, dieses Institut zu besuchen, herrschte in der Schulgemeinschaft grosse Freude über die hohe Ehre, die ihr zuteil wurde.

In Ihrem Besuch sehen die Verantwortlichen hier vor Ort eine Anerkennung auf höchster Ebene der geleisteten Arbeit und des gezielten Einsatzes, der in der Deutschsprachigen Gemeinschaft unternommen wird, um den Kindern und Jugendlichen, die eines besonderen Unterrichts bedürfen, eine optimale Förderung und Vorbereitung auf ihr späteres Leben zukommen zu lassen.

Majesté,

Altesse Royale,

La joie et l'allégresse que vous avez pu constater lors de votre arrivée auprès des jeunes gens et des jeunes filles, auprès des membres du personnel et des parents, témoignent du bonheur que nous ressentons tous de par votre présence parmi nous.

L'intérêt que vous portez au travail de cet-

te institution qui se caractérise entre autres par l'accueil qu'elle réserve à un nombre important d'élèves luxembourgeois – 44 sur 170 élèves – est très réconfortant pour toutes celles et tous ceux qui jour après jour s'adonnent avec enthousiasme, savoir-faire et courage à leur tâche, oh combien difficile!

L'Institut d'Enseignement spécial de la Communauté germanophone comporte une section maternelle, une section primaire et une section qui groupe des formations sociales et professionnelles.

Les 60 élèves de l'enseignement fondamental et les 110 élèves du secondaire sont encadrés non seulement par du personnel enseignant spécialisé, mais également par une équipe d'éducateurs, de logopèdes, de kinésithérapeutes, de puéricultrices et une équipe médicale. L'internat rattaché à l'établissement accueille 75 élèves du Grand-Duché. Les premières inscriptions d'élèves luxembourgeois datent de 1981. Depuis lors, le nombre d'inscriptions devenant de plus en plus important, une coopération fructueuse s'est établie entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et celui de la Communauté germanophone de Belgique. Les résultats sont très concrets et nous espérons pouvoir maintenir et approfondir ces contacts qui nous permettront, dans un avenir assez rapproché, de poser un autre jalon important dans nos perspectives communes en assurant un meilleur logement de nos internes.

Möge der heutige Besuch Ihnen aufzeigen, mit welcher Hingabe und fachlicher Kompetenz die Schülerinnen und Schüler im

Institut der Deutschsprachigen Gemeinschaft für Sonderunterricht betreut werden.

Ich darf Sie nunmehr einladen,

Majestät, Königliche Hoheit, Frau Ministerin,

den Rundgang durch die Schule zu beginnen. Die Leiterin der Primärabteilung und der Direktor der Sekundarschule werden Ihre fachmännischen Begleitpersonen sein.

La visite des locaux de l'Institut

Le programme de la visite comportait d'abord une visite de deux classes de l'école primaire, une classe d'élèves confrontés à des difficultés d'apprentissage et une classe d'élèves handicapés physiques dans laquelle la méthode PETÖ est appliquée.

De l'enseignement secondaire la classe d'élèves handicapés mentaux «Unité de vie, d'apprentissage et de mise au travail» a été visitée ainsi que l'atelier mécanique et la cuisine. La visite s'est terminée par une réception par la communauté scolaire à la cantine scolaire où S.M. la REINE et S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE ont rencontré d'autres invités. Après la signature du Livre d'Or de l'Institut, la GRANDE-DUCHESSE a rencontré Madame Wilma PETITFRERE, Directrice de l'Institut Supérieur de Pédagogie d'Eupen et des étudiants luxembourgeois qui font leurs études à cet institut.

A la fin de la visite, les Souveraines ont rencontré les pensionnaires de l'internat, dont 40 élèves luxembourgeois, et ont posé avec beaucoup de gentillesse pour la traditionnelle photo de famille.

La Rocade de BONNEVOIE: un projet routier et urbain gigantesque en réalisation

Le Boulevard de contournement aux Quartiers de la Gare-BONNEVOIE inauguré le 20.6.1996

Avec la mise en service du Boulevard de contournement à la Rocade de BONNEVOIE jeudi, le 20 juin dernier, le plus grand projet routier jamais initié pour notre capitale est réalisé pour une majeure partie; l'aménagement urbanistique des aires de construction dégagées par cette réalisation, surfaces sises entre les artères et le prolongement de la Rocade même jusqu'à l'ancien bâtiment administratif de la Gendarmerie grand-ducale, reste à faire.

Par ces travaux, les tracés essentiels du quartier de la Gare se trouvent changés, trois ponts, – à savoir le Bow-String-Pont,

la «Schwarz Bréck» en tant qu'ancêtre partielle de la ville, finalement le «Pont de la Concorde» -en ayant été «victimes», les dépenses d'ensemble s'étant chiffrées à 1,4 milliard de francs pour le seul contournement et lesdits travaux de restructuration routière.

La nouvelle voie d'accès à la ville, jointe à la «Pénétrante du Sud», – celle-ci ayant pesé pour 1,8 milliard de francs dans les budgets publics – permettra à l'automobiliste de rallier directement et sans encombre le centre-ville, le seul point étroit subsistant devant être le Viaduc/rue de la

Gare – «Al Bréck» – qui devra écouler au mieux le trafic débouchant du Boulevard d'AVRANCHES, direction ville.

Prenant son départ Route de THIONVILLE, la Rocade de BONNEVOIE suit le tracé des Rues Dernier Sol et GODART pour mener, sur la droite, vers la Gare centrale, sur la gauche, le long de la Rue de BONNEVOIE, vers l'ancien Casino syndical des Chemins de Fer pour déboucher finalement Boulevard d'AVRANCHES; celui-ci est actuellement encore en chantier pour être élargi d'une bande de circulation supplémentaire.



Le Ministre des Travaux publics M. Robert GOEBBELS et le Député-Maire Lydie WURTH-POLFER coupent le ruban traditionnel.

Le parking et le résidentiel

Le projet urbanistique et routier a joint le fonctionnel au contemporain indispensable: de larges parties de la voirie de chemin de fer en Gare de LUXEMBOURG furent recouvertes, de façon à ce que la réalisation d'une maison-parking couvert à étages, – avec 530 emplacements – fût possible, opportunités de garage qui, en connexion avec le «Parking Fort NEIPPERG», résoudre en bonne partie le problème «parking urbain» dans ce quartier au moins. Cette nouvelle infrastructure, ensemble avec les projets urbanistiques envisagés, doit assurer une jonction urbanistique entre les quartiers

de BONNEVOIE et ceux de la Gare centrale.

Trois «îlots» de constructions sont projetés et réalisables par étapes: des habitations à étages multiples, un hôtel et de spacieux locaux administratifs et de gestion y seront réalisés; on a avancé une surface globale de quelque 45.000 m².

La réalisation urbanistique se fera suite à des concours d'architectes, quelque 500 habitations y étant prévues.

On ne doute pas que cette nouvelle réglementation de circulation puisse «décharger» l'Avenue de la Gare très substantiellement, de sorte que la création de zones

piétonnières soit possible dans lesdits quartiers. On projeterait de faire de l'Avenue de la Gare une «zone mixte», où deux bandes de circulation seraient réservées au trafic automobile, les aires restantes aux piétons et aux cyclistes!

Ce projet causerait une dépense supplémentaire de 64 millions de francs, suivant premiers devis, la planification prévoyant également la réduction de la circulation à deux bandes pour les Rues ORIGER et de BONNEVOIE, alors que la Rue Joseph JUNCK deviendrait zone piétonnière uniquement.

Lors de l'inauguration de ces nouveaux tronçons de la Rocade, le Ministre Robert GOEBBELS, Travaux publics, et le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER, entourés de leurs collaborateurs comme des réalisateurs du projet, ont constaté avec satisfaction les facilités assurées par cette nouvelle artère.

Que de chemin n'ont-elles pas dû faire depuis 1960, – les instances gouvernementales et municipales – pour voir naître le projet, puis le concrétiser par étapes depuis mars 1993. Dès la fin des années '60, lors de l'établissement du plan d'aménagement général de la Ville, – le très connu Plan VAGO –, les instances publiques préconisaient cette réalisation, une voie rapide et directe dédoublant l'Avenue de la Gare pour décharger cette avenue commerciale, les idées s'étant précisées au milieu de 1978, quand il fut décidé par la Ville de LUXEMBOURG et la Société Nationale des Chemins de Fer, – sur base du Plan GLASER – d'aménager un parking au-dessus des installations ferroviaires entre la Gare centrale et la Rue de BONNEVOIE...

SIDA: Contribution luxembourgeoise à la recherche sur les médicaments: S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, Présidente d'Honneur de la "Fondation Recherche sur le Sida" a offert un "Gene Pulser II" au Laboratoire de Rétrovirologie, le 21 juin 1996

On estime à quelque 20 millions de femmes et d'hommes atteints par le virus du sida au niveau mondial, de même qu'on présume ce nombre être de 1,5 million quant aux enfants mondialement infectés; depuis le début de l'épidémie réellement déclarée, cinq millions d'êtres humains en sont morts, le nombre des orphelins, en l'an 2000, pouvant à la limite atteindre les 10 millions, toujours selon de prudentes estimations.

Actuellement au Luxembourg, on soigne 108 malades du sida, alors que le nombre des personnes infectées par le virus du sida est estimé à 400, soit une personne sur 1.000 habitants atteinte du virus mortel à moyenne échéance.

La "Fondation Recherche sur le Sida" et la création du Laboratoire national de Rétrovirologie, celui-ci créé à l'initiative du Gouvernement, remontent à 1988;

depuis les deux instances, chacune dans son approche particulière, développent une activité-lutte importante dans le large cadre des efforts multiples entrepris contre le sida.

Le laboratoire, installé au Centre Hospitalier de LUXEMBOURG et qui est né d'une collaboration entre cet établissement et le Laboratoire national de Santé, bénéficia dès sa création du plein appui de

la "Fondation". C'est ainsi que celle-ci rendit possible un échange suivi entre scientifiques, laborantins ou techniciens de laboratoire, ceci sur les plans national et international, de même de que stages pratiques comme l'acquisition d'appareillages appropriés furent à charge de la Fondation.

"Gene Pulser II": précieux apport de recherche

Vendredi, le 21 juin 1996, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, en Sa qualité de Présidente d'honneur de la "Fondation Recherche sur le Sida", a remis un appareil hautement sophistiqué au Laboratoire de Rétrovirologie à LUXEMBOURG, en présence des Docteurs Robert HEMMER, Victor ARENDT et André KERSCHEN.

Cet appareil, d'une valeur de 350.000 francs, permet, par une technique moléculaire, de mettre au point une méthode rapide et reproductible pour déterminer la sensibilité du virus du sida vis-à-vis de nouveaux médicaments produits et l'efficacité, sinon un simple pouvoir d'action reste à déterminer; cette détection quant à la résistance du virus en contact avec un médicament doit rendre possible une classification plus judicieuse, des traitements plus adéquats dans des étapes ultérieures, entendons soins et traitements plus efficaces à assurer.

Ces nouveaux renseignements sur les réactions d'un patient vis-à-vis d'un médicament permet de surveiller de façon beaucoup plus précise la charge virale des personnes infectées à traiter, au nombre de quelque 200 actuellement.

Cultures quantitatives, et plus récemment par la méthode de biologie moléculaire capable de quantifier le virus du sang sans devoir recourir à une culture plus onéreuse, augmentent la rapidité de l'intervention médicale et médicamenteuse.



S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE et les responsables du Laboratoire de Rétrovirologie

Le "Gene Pulser II" offre en effet aux séropositifs comme aux malades du Luxembourg une méthode de choix pour définir le moment du traitement initial, comme des changements de traitements encore.

Comme le soulignent les spécialistes en virologie, il devient essentiel de connaître le plus rapidement et le plus définitivement possible les résistances du virus aux médicaments, ceci spécialement à une époque, où l'on commence à disposer de moyens thérapeutiques de plus en plus nombreux, de plus en plus efficaces également.

La détection se ferait par culture du virus sur cellules de donneurs sains, comme sur les lignées de cellules, après y avoir introduit le virus pour analyse et observation; selon les spécialistes toujours, cette seconde méthode serait la plus fiable et la plus rapide, l'appareillage offert par la Fondation permettant de mettre en oeuvre cette dernière.

Inauguré officiellement en 1991, le Laboratoire de Rétrovirologie s'intègre en fait à des études et travaux de recherche internationaux, en association suivie avec d'autres laboratoires européens, dans le cadre du programme de recherche biomédicale visant à standardiser les méthodes virologiques dans des études cliniques, "BIO-Méd 2".

Ce fut le Dr. François SCHNEIDER, Directeur du Laboratoire de la capitale, qui fournit les explications nécessaires à S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, soulignant que l'appareil "Gene Pulser II" serait appelé à fournir d'excellents renseignements, d'où progrès notables, mais qu'en fin de compte le scientifique, - entendons: le biologiste, le médecin, le laborantin spécialiste - restent "irremplaçables", les nouvelles idées humaines et autres impulsions personnelles faisant avancer recherche et connaissances, bien plus que les machines les plus performantes.

Un projet "EUREKA" pour le recyclage des caoutchoucs à GOODYEAR S.A.

Le Ministre Robert GOEBBELS a signé une convention au nom
du Gouvernement, le 21 juin 1996

Vendredi, 21 juin 1996, une convention a été signée par le Gouvernement, représenté par M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, et la Société anonyme GOODYEAR à COLMAR-BERG, représentée par MM. Jean LARBIÈRE, Directeur fi-

nancier, et Theo N. FAMULOK, Directeur général du centre technique.

C'est dans le cadre des Projets EUREKA que des entreprises industrielles et manufacturières de 24 pays d'Europe coopèrent

avec d'autres établissements de production pour améliorer la rentabilité économique de leurs sites, aux fins de garantir aux entreprises européennes un plus grand pouvoir de concurrence sur les marchés mondiaux également.



Le GOODYEAR Technical Center à COLMAR-BERG est l'un des éléments clés du complexe de GOODYEAR à LUXEMBOURG; il développe les produits pour tout le marché européen.



900 personnes sont occupées dans le Centre de Recherche et de Développement de GOODYEAR S.A. LUXEMBOURG.



"GOODYEAR TECHNICAL CENTER LUXEMBOURG"

Premier centre de recherche par ordre d'importance au Luxembourg, le "GOODYEAR Technical Center Luxembourg", avec ses 900 spécialistes, chercheurs et employés, a signé ladite convention avec le Gouvernement, ce qui assure, par le biais d'EUREKA et en coopération avec le Ministère de l'Économie, l'appui au Projet TAMARREC, dixième projet luxembourgeois dans le contexte EUREKA.

Le projet TAMARREC, dévié du procédé "Taylor Made Rubber Recycling", fait rentrer GOODYEAR S.A. dans un projet européen, sous l'égide de la firme néerlandaise VREDESTEIN S.A., projet majeur auquel sont encore associés la Firme allemande PHOENIX S.A., la britannique STANDARD PRODUCTS Ltd., ainsi que l'Institut allemand pour Technologies de caoutchoucs, comme l'Université de CHEMNITZ.

Le projet en question a pour objet de rechercher des solutions sur mesure pour optimiser le recyclage de caoutchoucs usagés dans de nouveaux produits de qualité à valeur ajoutée élevée, question d'utiliser au mieux une matière première finalement "limitée", tout en diminuant le volume des simples déchets.

La tâche de GTC*L dans le projet TAMARREC vise plus spécifiquement le recyclage des pneumatiques usagés, GOODYEAR estimant pouvoir atteindre, d'ici la fin de cette recherche en 1999, une quote-part de 10% de caoutchoucs régénérés dans son cycle de production.

Régénérer le caoutchouc

L'enjeu technique principal consisterait de trouver, par recherche, voies et moyens de régénérer le caoutchouc vulcanisé, afin de pouvoir l'intégrer de nouveau dans la production des différentes composantes d'un pneumatique, -elles sont au nombre de douze!-, dont chacune doit répondre à des critères de performance spécifiques, solidement établis!

La recherche et le développement permettent l'amélioration permanente de la technologie et le lancement de produits performants et compétitifs.

L'enjeu est d'importance, GOODYEAR rejoignant avec ces travaux un projet de coopération internationale, dont le coût total a été évalué à 6,85 millions d'ÉCUS et qui a obtenu le label "EUREKA" lors de la Conférence ministérielle EUREKA à INTERLAKEN, le 30 juin 1995.

Outre la reconduction de caoutchoucs usagés et restructurés aux fins de réutilisation dans les pneumatiques, la recherche vise la création optimale de "produits de chute", pouvant être utilisés pour des revêtements de route "silencieux", des plaines de tennis; à défaut de pouvoir réutiliser d'importantes masses usagées dans la confection de tapis.

Essais: début mai 1996

Les premiers essais au "GOODYEAR Technical Center" ont démarré il y a six semaines, soit début mai de cette année, expériences qui devraient pouvoir permettre la réutilisation du caoutchouc dans 10% de la production en l'an 2000, quantité réutilisée estimée à quelque 2.000 tonnes, la grande visée restant les 3.000 tonnes.

Notons que par année, le Luxembourg "produit" sensiblement 4.000 tonnes de pneus usagés, à "jeter"!

Le Ministre Robert GOEBBELS souligna l'importance du "Technical Center" pour le Luxembourg, mais surtout dans son optique "recyclage", un problème par lequel tout le monde devrait se sentir concerné: réutiliser des matières premières et en même temps réduire sensiblement le volume des déchets.

"GOODYEAR TIRE and RUBBER Company"

La Société-mère américaine, la "GOODYEAR TIRE & RUBBER Cie.", dont le siège social est localisé à AKRON, État de OHIO, occupe 90.000 salariés, la société opérant 75 usines et se trouve présente dans pas moins de 185 pays.

Implantée depuis 1949 à COLMAR-BERG, GOODYEAR S.A. LUXEMBOURG est l'établissement le plus important du groupe en Europe, occupant 3.675 salariés, ce qui le fait ranger en seconde position derrière ARBED S.A. et TRADEARBED S.A., avec 6.710 occupés.

On notera que le chiffre d'affaires 1995 atteignit les 18,7 milliards de nos francs, le "bilan net" à l'exercice s'étant chiffré à 1,6 milliard de LUF; 200 nouveaux embauchages ont été réalisés à COLMAR-BERG/Goodyear en 1995.

Si COLMAR-BERG GOODYEAR range parmi les importants établissements



Le caoutchouc naturel est toujours l'une des composantes importantes des pneus.

européen de la Société anonyme fondée en 1898 à AKRON, son chiffre d'affaires réalisé actuellement par des implantations sur cinq continents, est de l'ordre de 12 billions de dollars américains.

Le Moyen Orient, le Maroc, le Kenya, le Japon abritent des installations techniques importantes ou alors des établissements de vente et de promotion à très grand rayonnement: la spécialisation par établissement GOODYEAR est devenue la règle en ce qui concerne les "tire plants", répartis un peu partout dans le monde.

La sécurité prime: plus d'un million de kilomètres de route sont "avalés" annuellement sur les pistes d'essais spécialement aménagées, alors que pendant de longues années ces tests se faisaient sur les "routes classées" du pays...

Le développement de l'excellent pneu "toutes saisons" date de plus de vingt ans, des recherches continues sur "l'image" requise pour le profil pneumatique sont faites dans tous les établissements de GOODYEAR, COLMAR-BERG fournissant des résultats de laboratoire et de configuration-profil les plus conséquents!

Pneus pour électro-mobiles, pneus silencieux et résistants, "gommes" de haute sécurité pour la Formule I - automobile depuis 1965 -, accélération prodigieuse de zéro à 100 km/h pour 1,5 seconde, un autre développement permettant une accélération de 0 à 160 km/h de vitesse et l'arrêt complet en 5 secondes - développements techniques de très haut standing!

La recherche et ses résultats ne finissent pas d'étonner jusqu'aux plus initiés, GOODYEAR travaillant pratiquement pour toutes les grandes marques d'automobiles européennes ou autres.

La Compagnie a fait du chemin, depuis

que sa première usine fut implantée à WOLWERHAMPTON, en 1927. La "Total Quality Culture" - T.Q.C. reste l'objectif et la réalité journalière à la Société, tel aussi à TILBURG aux Pays-Bas, où se construisent les pneus destinés aux avions, essentiellement aussi les "bigliners".

La vente au détail se fait dans plus de 28.000 établissements spécialisés, plus de 10.000 clients étant questionnés annuellement, question encore de "suivre les tendances" du marché et d'avoir "écho personnel", GOODYEAR assumant quelque 65% des pneumatiques sur le marché mondial.

"GOODYEAR S.A. - LUXEMBOURG": 1949-1996

Fondée en 1949 à COLMAR-BERG, la GOODYEAR S.A. occupe aujourd'hui 3.650 ingénieurs, techniciens, employés et ouvriers spécialisés, le "Tire Plant" de '49 ayant produit un nombre impressionnant de pneus pour camions, voitures passagers et véhicules de génie civil.

En 1969, GOODYEAR vécut la création du "Fabric Plant" qui assura la fabrication de toiles synthétiques pour les carcasses de pneus, alors qu'en 1970 suivirent les halles de fabrication pour moules de vulcanisation, le Mold Plant.

La fabrication de câbles en acier laminé, au Wire Plant, date de l'année 1971, les grandes recherches et nouveaux développements de GOODYEAR S.A. LUXEMBOURG ayant été assurés par le Goodyear Technical Center, fondé en 1957: "centre de recherche et de développement".

POLITIQUE de COOPÉRATION:

Le Luxembourg finance trois projets pour 156 mio. F au Cap-Vert

Visite de travail fructueuse du Ministre capverdien des Affaires Étrangères, M. Amilcar SPENCER LOPES, à LUXEMBOURG



M. Georges WOHLFART et M. SPENCER LOPES signent les protocoles d'accord.

En visite de travail au Grand-Duché, le Ministre des Affaires Étrangères et des Communautés de la République du Cap-Vert, M. Amilcar SPENCER LOPES, a signé vendredi, le 21 juin dans les locaux de l'Hôtel SAINT-AUGUSTIN à Luxembourg avec le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, M. Georges WOHLFART, trois protocoles d'accord pour des projets s'inscrivant dans le cadre de la politique d'aide à la coopération poursuivie par le Gouvernement luxembourgeois.

45 mio. de F pour l'élevage caprin à PORTO NOVO

Avec une contribution financière de 45 mio. de F, le Luxembourg soutient, selon le premier protocole d'accord, le projet "Valorisation de la filière caprine à PORTO NOVO" sur l'île de SANTO ANTAO. La municipalité de PORTO NOVO couvre plus de la moitié de cette île comptant environ 16.000 habitants et est la région la plus aride. Sa principale ressource est l'élevage caprin. Pas moins de 80% des familles y détiennent des chèvres et produisent du fromage. Le projet retenu vise à améliorer les revenus des éleveurs, créer des activités économiques et

stabiliser la population par un appui technique dans la pratique de l'élevage, ainsi que dans la production et la valorisation de ses produits, par une formation des éleveurs et par la réalisation de deux infrastructures. L'une comprend un centre d'élevage qui abritera une chèvrerie, une pharmacie vétérinaire, un magasin de fournitures pour l'élevage, un fenil et un petit laboratoire, tandis que l'autre prévoit un centre de transformation qui sera composé d'une fromagerie, d'une boucherie, d'un petit abattoir et d'un magasin. Le projet s'étend en plus à la fourniture d'équipements.

64 mio. de F pour 24 logements et des habitations sociales

L'île de SANTO ANTAO est également concernée par le deuxième protocole d'accord, ceci par le fait que le projet "Habitat économique RIBOIRA GRANDE" a comme objectif de favoriser l'installation et le retour sur l'île de cadres capverdiens émigrés, en leur donnant la possibilité d'accéder à la propriété d'appartements économiques. À cette fin, deux blocs de 12 logements seront construits dans une première étape. L'objectif en deuxième phase du projet est de contri-

buer à la construction d'habitations sociales destinées aux catégories les plus défavorisées de la population par la réutilisation du produit de la vente des appartements aux cadres. La part du Grand-Duché dans toute cette opération s'élève à 64 mio. de F.

Un appui de 47 mio. de F pour les PMI

Portant sur le projet "Appui à la petite et moyenne industrie", le troisième protocole d'accord vise à favoriser le développement de ce secteur considéré comme l'épine dorsale de l'économie capverdienne. Ce projet comprenant une dépense de 47 mio. de F prévoit la création des conditions financières pour l'acquisition d'infrastructures permettant l'agrandissement de sept entreprises, ainsi que la mise à disposition du Fonds pour le développement industriel de ressources financières qui permettront le financement de la politique gouvernementale d'appui aux PMI.

Pays cible du Luxembourg pour la coopération

Au cours d'une conférence de presse, après la cérémonie de signature, le Secrétaire d'État Georges WOHLFART a décrit la République du Cap-Vert comme un des pays cibles de la politique d'aide à la coopération du Grand-Duché de Luxembourg. Comme les îles du Cap-Vert se trouvent dans une zone de grande sécheresse, à peu près 90% des denrées alimentaires doivent être importées, ce qui alourdit énormément la balance de paiement de ce pays devenu indépendant du Portugal, le 5 juillet 1975.

En 1995, le Luxembourg a fourni 1.400 tonnes de blés au Cap-Vert. Pour l'année en cours une livraison de 2.000 tonnes est prévue. La quantité supplémentaire ne proviendra toutefois pas du Grand-Duché, mais sera procurée, dans le cadre d'une action triangulaire, par le Luxembourg auprès d'un autre pays en voie de développement. Quand le pays a été touché en 1995 par une grave épidémie de choléra qui a fait quelques centaines de morts, le Luxembourg a également aidé. En tout et

pour tout le Luxembourg a rangé en 1994, en termes réels, au 5e rang des bailleurs de fonds au Cap-Vert.

Tandis qu'une demande formulée le 21 crt. par le Ministre des Affaires Étrangères Amilcar SPENCER LOPES lors d'une réunion de travail au Ministère du Commerce extérieur et de la Coopération et tendant à obtenir des bourses d'études en faveur d'étudiants capverdiens sera examinée d'une façon bienveillante par les autorités luxembourgeoises, le Secrétaire d'État Georges WOHLFART a fait comprendre sans équivoque à son interlocuteur que sa seconde requête n'entre pas

dans la philosophie du Gouvernement grand-ducal en matière d'aide à la coopération. En effet, M. LOPES avait demandé une intervention directe du Luxembourg dans le rétablissement de la balance de paiement du Cap-Vert fortement endetté.

De VIENNE via LUXEMBOURG à LISBONNE

Provenant de la capitale autrichienne, M. Amilcar SPENCER LOPES était arrivé déjà mercredi soir, le 19 crt. à LUXEMBOURG. La journée du jeudi avait un caractère privé et comprenait notamment

une rencontre avec la communauté capverdienne résidant au Grand-Duché – officiellement elle s'élève à 1% de la population totale du Luxembourg – au Centre culturel à BEGGEN et la participation à une réception donnée par le Dr Robert ANGEL, Consul honoraire des îles du Cap-Vert à LUXEMBOURG. Après un déjeuner, offert par le secrétaire d'État Georges WOHLFART, le Ministre capverdien a quitté au cours de l'après-midi le Grand-Duché en avion à destination de LISBONNE.

"Luxemburger Wort" – 22.6.96

Conseil européen de FLORENCE 21 et 22 juin 1996 Conclusions de la Présidence

Introduction

Le Conseil européen, réuni à FLORENCE les 21 et 22 juin 1996, après avoir d'abord procédé à un échange de vues avec le Président du Parlement européen, Monsieur Klaus HÄNSCH, a arrêté des orientations stratégiques en matière d'emploi, de croissance et de compétitivité, a pris de nouvelles décisions sur la préparation au passage à l'Union monétaire, a pris des décisions sur un certain nombre de questions dans les domaines de la justice et des affaires intérieures et des relations extérieures et a donné une nouvelle impulsion à la Conférence intergouvernementale.

Le Conseil européen a estimé que, pour conserver cet élan et compte tenu du grand nombre de problèmes auxquels l'Union devra faire face dans la période à venir, il serait souhaitable de tenir une réunion spéciale du Conseil européen en octobre, et il s'est réjoui que la future présidence irlandaise soit disposée à organiser et à accueillir cette réunion.

Il a également pris acte des progrès importants réalisés dans un certain nombre de domaines, tels que la culture et l'audiovisuel, l'éducation et la formation, la santé, la politique sociale et l'environnement.

Emploi et croissance: une stratégie intégrée

Le Conseil européen estime que le niveau de chômage demeure inacceptable et que la lutte pour l'emploi doit rester la première des priorités pour l'Union et ses États membres.



Un bref moment de relaxation pour MM. JUNCKER et POOS

S'inspirant de la stratégie convenue à ESSEN et du Livre blanc, le Conseil européen a procédé à un débat approfondi sur le thème de la croissance et de l'emploi, sur la base de la communication de la Commission «Action pour l'emploi en Europe: un Pacte de confiance», du rapport intérimaire conjoint sur l'emploi ainsi que des autres documents qui lui avaient été soumis, notamment les conclusions tirées à l'issue de la Conférence tripartite sur la croissance et l'emploi qui s'est déroulée à ROME les 14 et 15 juin 1996 et le mémorandum français pour un modèle social européen.

Il faut donner une nouvelle impulsion à la stratégie pour la création d'emplois et à sa mise en oeuvre en exploitant les pistes

convergentes tracées dans les contributions présentées. Les institutions de l'Union européenne, les gouvernements et les autorités régionales et locales ainsi que les partenaires sociaux doivent se mobiliser concrètement en faveur de la croissance et de l'emploi dans le cadre d'une approche intégrée. Conformément à l'approche de la Commission, il s'agit d'engager un processus ouvert et flexible permettant à tous les acteurs concernés de prendre des engagements spécifiques à leur propre niveau de responsabilité pour créer un cadre macro-économique favorable à l'emploi, exploiter au maximum le potentiel du marché intérieur, accélérer les réformes du marché du travail et mieux utiliser les politiques de l'Union au bénéfice de la croissance et de l'emploi.

Le Conseil européen souscrit aux grandes orientations pour les politiques économiques de la Communauté et des États membres soumises par le Conseil et demande à ce dernier de les finaliser. Il souligne qu'une croissance économique non inflationniste élevée et soutenue à moyen terme est essentielle pour réduire sensiblement et durablement le niveau de chômage inacceptable que connaît la Communauté et pour combattre la menace de l'exclusion sociale. Il rappelle qu'en déployant des efforts crédibles, préalablement annoncés et équitablement répartis sur le plan social, pour réduire les déséquilibres budgétaires prononcés, on pourra parvenir à rétablir la confiance, à transformer la reprise attendue en un processus de croissance à moyen terme durable et créatrice d'emplois et à passer dans de bonnes conditions à l'UEM, le 1^{er} janvier 1999.

À cette fin, le Conseil européen invite les États membres à renforcer leurs efforts de rééquilibrage budgétaire, en tenant compte des principes généraux déjà identifiés, et notamment de l'opportunité de réduire les dépenses plutôt que d'augmenter les recettes, de procéder à une restructuration sélective des dépenses qui encourage l'investissement immatériel en capital humain et en recherche-développement, l'innovation et les infrastructures indispensables à la compétitivité, et de privilégier les politiques actives pour l'emploi. À cet égard, le Conseil européen lance aussi un appel aux partenaires sociaux pour qu'ils continuent à promouvoir une politique salariale favorable à l'emploi et à la compétitivité.

Le Conseil européen souligne une fois de plus le rôle essentiel du marché intérieur pour promouvoir la croissance et l'emploi. Il:

- invite les États membres à accélérer la pleine application des directives concernant le marché intérieur, notamment dans les domaines des marchés publics, des services d'investissement et des assurances;
- demande au Conseil d'accélérer les travaux pour l'adoption du statut de la société européenne et du cadre juridique pour les inventions biotechnologiques et souligne l'importance des accords récemment intervenus au sein du Conseil concernant le marché intérieur de l'électricité et les télécommunications et invite le Conseil à aller plus loin sur la voie d'une plus grande libéralisation de ces secteurs;
- invite la Commission à soumettre au Conseil, avant la fin de l'année, les premiers résultats de son initiative concernant des mesures concrètes de simplification (SLIM);
- demande au Conseil d'adopter le nouveau Plan d'action pour les petites et moyennes entreprises (PME) avant fin

1996 pour renforcer leur potentiel de développement afin qu'elles puissent bénéficier pleinement du marché intérieur et contribuer ainsi plus efficacement à la création d'emplois;

- invite la Commission à élaborer un plan d'action sur les mesures à prendre en matière d'innovation;
- demande au Conseil de lui soumettre, avant le Conseil européen de DUBLIN, un rapport sur l'évolution des systèmes fiscaux à l'intérieur de l'Union, en tenant compte de la nécessité de créer un environnement fiscal stimulant l'entreprise et la création d'emplois et de promouvoir une politique de l'environnement plus efficace.

Il souligne l'importance de l'accord récent entre le Parlement européen et le Conseil concernant les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport qui s'ajoute à l'accord intervenu en février dernier dans le secteur de l'énergie. Il prend acte de la proposition des gouvernements portugais et espagnol visant à modifier le projet prioritaire n° 8 de la liste A de ESSEN pour en faire le lien multimodal entre le Portugal et l'Espagne et le reste de l'Europe.

Le Conseil européen est convaincu que les réseaux transeuropéens, le développement des PME et la recherche scientifique et technique peuvent apporter une contribution essentielle à la création d'emplois et à la compétitivité. Dans ce contexte, le Conseil européen prend note des propositions ci-après présentées par le Président de la Commission:

- la couverture de la ligne directrice agricole restera inchangée; la rubrique des fonds structurels restera aussi inchangée;
- le plafond des engagements de dépenses à la rubrique 3 (politiques internes) sera relevé de 1 milliard d'écus sur la période 1997-1999 et sera pour l'essentiel destiné aux réseaux prioritaires d'infrastructures de transport. Cependant, la liquidation des versements budgétaires qui s'y rattachent se fera dans les limites actuelles du plafond global antérieurement convenu pour les dépenses effectives (crédits de paiements);
- ce relèvement du plafond sera accompagné d'un effort additionnel de redéploiement des crédits disponibles à l'intérieur de la rubrique 3 au profit des secteurs concernés, permettant un accroissement des disponibilités totales de 1,2 milliard d'écus.

Le Conseil étudiera ces propositions conformément aux impératifs de rigueur budgétaire et suivant les procédures pertinentes.

Le Conseil européen note qu'il est possible d'axer davantage les politiques struc-

turelles sur la création d'emplois, comme le recommande la Commission, sans porter atteinte aux principes fondamentaux, au cadre juridique existant et aux montants des fonds structurels. Il approuve notamment les priorités d'utilisation des marges disponibles pour le soutien des petites et moyennes entreprises en partenariat avec la BEI et pour le soutien des initiatives locales en matière d'emploi. Le Conseil européen note que la Commission fera rapport sur la mise en oeuvre de ces principes avant le Conseil européen de DUBLIN.

Afin d'encourager un effort commun en matière de création d'emplois et de développement au niveau local, le Conseil européen invite chaque État membre à sélectionner, dans la mesure du possible, des régions ou des villes susceptibles de participer à des projets pilotes concernant des pactes territoriaux et locaux pour l'emploi, afin que ces pactes puissent être mis en oeuvre au cours de l'année 1997, en partie au moyen des marges de manœuvre disponibles dans le cadre des politiques structurelles. Dans ce contexte, le Conseil attend avec intérêt les conclusions de la Conférence sur les initiatives locales en matière d'emploi qui sera organisée par la présidence irlandaise en novembre prochain. La réforme du marché du travail devrait être accélérée en ce qui concerne les services publics d'emploi et les politiques en matière de formation.

Les partenaires sociaux devraient être encouragés à prendre des mesures pour renforcer l'intégration dans la vie active des jeunes, des chômeurs de longue durée et des femmes au chômage, à favoriser la formation permanente et à accroître la flexibilité de l'organisation du travail et du temps de travail. En ce qui concerne ce dernier point, le Conseil européen note avec satisfaction que les partenaires sociaux ont maintenant déclaré officiellement qu'ils étaient disposés à négocier sur cette question. Les États membres, et le cas échéant, les partenaires sociaux devraient examiner les systèmes de sécurité sociale dans la perspective de la création d'emplois.

Le Conseil européen souligne l'importance de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes ainsi que de l'amélioration des conditions de vie.

Le Conseil européen insiste sur le potentiel de la société de l'information pour l'éducation et la formation ainsi que pour l'organisation du travail et la création d'emplois.

Le Conseil européen fait observer que les systèmes d'éducation et de formation de

l'Union européenne devront s'adapter en profondeur. Il prend note de l'intention de la Commission de présenter une proposition sur l'accès à la formation permanente et la reconnaissance des qualifications

acquises de cette manière. De même, le Conseil européen souhaiterait que la Commission entreprenne une étude sur le rôle de l'apprentissage dans la création d'emplois. Par ailleurs, il invite la Commission à élaborer rapidement un plan d'action relatif à l'initiative «Apprendre dans la société de l'information».

Le Conseil européen souligne l'importance de faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active et a pris note avec intérêt à cet égard de l'idée d'un service volontaire européen.

Le Conseil européen prend note des travaux visant à établir un système d'indicateurs communs qui devrait permettre de vérifier la performance de l'économie en termes de création d'emplois et le fonctionnement du marché du travail. Il prend aussi note de la proposition de la Commission portant création d'un Comité politique de l'emploi et du marché du travail, que le Conseil examinera sans tarder.

Le Conseil européen s'attend à ce que le rapport conjoint annuel au Conseil européen de DUBLIN procède à une évaluation de la mise en oeuvre des programmes nationaux pluriannuels et expose les avantages découlant d'une approche coordonnée des mesures structurelles et économiques. En outre, le Conseil dressera un bilan de l'initiative du Président de la Commission pour un Pacte de confiance.

Le Conseil européen demande au groupe de haut niveau établi à cette fin de poursuivre la coordination des travaux entrepris dans le domaine de l'emploi et d'examiner, dans ce contexte, les autres propositions contenues dans le mémorandum français pour un modèle social européen.

Union économique et monétaire

Le Conseil européen se félicite de la poursuite régulière de la préparation, en temps voulu, de la troisième phase de l'UEM. Il prend acte des progrès réalisés en matière de convergence ainsi que des efforts consentis pour corriger les déficits des finances publiques qui subsistent. Il confirme dès lors que la troisième phase de l'UEM commencera le 1^{er} janvier 1999, comme convenu à MADRID, ce qui implique que l'évaluation prévue par l'article 109 J du traité CE ne sera pas nécessaire. Il approuve le rapport sur l'état des travaux établi par le Conseil ECOFIN tenu à LUXEMBOURG le 3 juin 1996, qui est fondé sur la réunion fructueuse de VÉRONÉ et consacré à la discipline budgétaire au cours de la troisième phase et aux relations entre participants et non-participants à la zone euro.

Le Conseil européen invite le Conseil et, dans leurs domaines de compétence respectifs, la Commission et l'Institut monétaire européen, à poursuivre leurs travaux

sur le nouveau mécanisme de change à caractère facultatif, les relations entre les États membres participant à la zone euro et les États membres non participants ainsi que sur la stabilité budgétaire pendant la troisième phase de l'UEM, afin de présenter au Conseil européen de DUBLIN des conclusions faisant état de nouveaux progrès substantiels. Conformément aux conclusions du Conseil européen de MADRID, les travaux techniques préparatoires relatifs au cadre juridique de l'euro devraient aussi être achevés d'ici à la fin de l'année. Le Conseil européen invite la Commission à présenter les propositions nécessaires à cet effet et invite le Conseil à faire rapport au Conseil européen de DUBLIN.

Justice et affaires intérieures

Le Conseil européen a réglé la dernière question en suspens concernant l'établissement de la Convention EUROPOL qui permet à la Cour de justice des Communautés européennes de statuer à titre préjudiciel sur l'interprétation de cette convention. Il invite donc les États membres à ratifier très prochainement la convention et le protocole. Dans ce contexte, il demande également au Conseil d'étudier dès que possible une solution analogue au sujet de la compétence à attribuer à la Cour pour l'interprétation de la Convention relative à la protection des intérêts financiers et de la Convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes (SID).

Le Conseil européen souligne l'importance capitale du renforcement de la coopération entre les États membres pour lutter contre la drogue et la criminalité organisée.

Compte tenu de la gravité du problème de la drogue, le Conseil européen réitère qu'il importe d'achever rapidement l'étude sur l'harmonisation des législations des États membres et son impact sur la réduction de la consommation et du trafic illicite de drogues. Le séminaire de suivi organisé en mars 1996 par la présidence, la Commission et le Parlement européen sur la comparaison et l'application des législations nationales en et le Parlement européen sur la comparaison et l'application des législations nationales en matière de drogue a permis de réunir les informations nécessaires.

Le Conseil européen réaffirme qu'il examinera, lors de sa réunion de DUBLIN, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du rapport du groupe d'experts «Drogue», qui a été approuvé lors du Conseil européen de MADRID.

En particulier, à la suite de l'initiative franco-britannique sur les Caraïbes, étendue maintenant à l'Amérique latine, le Conseil européen invite les États mem-

bres et les institutions européennes, dans les limites de leurs compétences respectives, à mettre en oeuvre les recommandations concernant ces régions, en coopération, le cas échéant, avec les partenaires américain et canadien de l'Union. Il invite aussi le Conseil et la Commission à achever rapidement le rapport demandé à MADRID en relevant les lacunes qu'il reste éventuellement à combler dans la coopération de l'Union avec l'Amérique latine en matière de lutte contre la drogue. Le Conseil européen souligne également la nécessité d'intensifier la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale et avec la Russie.

En ce qui concerne la Convention relative au franchissement des frontières extérieures qui a été conclue entre les États membres de l'Union, le Conseil européen regrette que les problèmes en suspens n'aient pu être réglés. Il demande en conséquence que les efforts pour aboutir à la solution de ces problèmes soient intensifiés de manière que les travaux sur ce projet soient terminés avant la fin de l'année.

Le Conseil européen se félicite des progrès importants réalisés sur la voie de l'adoption d'une convention visant à faciliter l'extradition entre les États membres, qui est de la plus haute importance dans la lutte contre la criminalité organisée, y compris le terrorisme. Il demande au Conseil de tout mettre en oeuvre pour que cette convention soit conclue d'ici à la fin juin.

Le Conseil européen réaffirme la détermination de l'Union à combattre avec la plus grande fermeté le racisme et la xénophobie; il approuve le principe qui sous-tend la création d'un observatoire européen. Il invite le Conseil à examiner le statut juridique et budgétaire du futur observatoire, de même que les liens entre celui-ci et le Conseil de l'Europe, et à charger la Commission consultative sur le racisme et la xénophobie de poursuivre ses travaux jusqu'à ce que l'observatoire soit mis en place.

Subsidiarité

Le Conseil européen prend note avec satisfaction du rapport d'étape sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Il invite les institutions communautaires et les États membres à renforcer leur action dans cette direction et attend avec intérêt un rapport complet de la Commission à DUBLIN.

La conférence intergouvernementale

Le Conseil européen considère que les travaux menés jusqu'ici au sein de la conférence ont permis de cerner les principaux enjeux sur la base des orientations données par le Conseil européen de TURIN. Les travaux de la conférence pen-

dant cette première phase sont reflétés dans le rapport établi sous l'autorité de la présidence, qui, sans préjuger de la négociation, dresse un bilan à l'attention de la future présidence en vue de la poursuite des travaux.

L'analyse des problèmes est à présent suffisamment avancée. La conférence peut maintenant se consacrer à la recherche de solutions équilibrées aux questions politiques essentielles qui ont été soulevées. Le Conseil européen compte réaliser, lors de sa réunion de DUBLIN, des progrès décisifs vers le respect du calendrier établi à TURIN, ce qui implique la conclusion de la conférence pour la mi-1997.

Dans cette perspective, le Conseil européen demande que la présidence irlandaise prépare, pour la réunion de DUBLIN, un cadre général en vue d'un projet de révision des traités qui porterait en particulier sur les objectifs suivants:

* rendre l'Union plus proche de ses citoyens, notamment:

- en répondant à leurs attentes quant à la réalisation de l'objectif d'un niveau élevé d'emploi, tout en assurant la protection sociale, en examinant comment fournir à l'Union la base d'une coopération et d'une coordination meilleures pour renforcer les politiques nationales; il faudrait aussi examiner de quelle manière le traité peut permettre de rendre plus efficace et de mieux coordonner les efforts des gouvernements et des partenaires sociaux;
- en rendant la protection de l'environnement plus efficace et plus cohérente au niveau de l'Union afin d'assurer un développement durable;
- en assurant la transparence et l'ouverture dans les travaux de l'Union;
- en renforçant la citoyenneté européenne sans remplacer la citoyenneté nationale et tout en respectant l'identité nationale et les traditions des États membres;
- en respectant leurs droits fondamentaux;
- en répondant à leur besoin de sécurité, ce qui implique un renforcement substantiel des moyens et des instruments de lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de drogue, ainsi que des politiques concernant l'asile sous toutes ses formes, les visas et l'immigration, dans la perspective d'un espace judiciaire commun en la matière;

* renforcer et élargir la portée de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, ce qui suppose notamment qu'il soit tenu compte des éléments ci-après, dans le but d'accroître la cohérence et l'efficacité:

- la participation optimale, dans le respect du rôle qui leur est assigné par le traité, des différents acteurs à l'élaboration et à la mise en oeuvre de l'action extérieure de l'Union (Conseil européen, Conseil, Commission, présidence, États membres et, le cas échéant, une nouvelle fonction dans le cadre de la PESC);

- une plus grande cohérence entre la PESC réformée et l'action extérieure renforcée dans le domaine économique;

- les procédures de décision et les conditions, y compris la possibilité d'assouplir éventuellement la règle de l'unanimité;

- les moyens permettant d'assurer un financement rapide et certain des actions décidées;

- la dimension de sécurité et de défense de l'Union, et notamment la possibilité d'inscrire dans le traité des objectifs correspondant aux missions de PETERSBERG;

- le resserrement des liens entre l'Union européenne et l'UEO, en vue également de définir la question de leurs relations futures à la lumière des résultats de la réunion de l'OTAN qui s'est tenue en juin à BERLIN;

- une éventuelle clause de solidarité politique;

* et, enfin, assurer, également dans la perspective de l'élargissement, le bon fonctionnement des institutions, tout en respectant l'équilibre entre elles, et l'efficacité du processus de décision, ce qui suppose notamment que soient pris en considération les éléments suivants:

- pour le Conseil: le champ d'application du vote à la majorité qualifiée, la pondération des voix et le seuil pour la prise de décision à la majorité qualifiée;

- pour la Commission: son mode de désignation et sa composition;

- pour le Parlement européen: les procédures organisant sa participation au processus législatif ainsi que son rôle politique et de contrôle;

- pour la Cour de justice: l'amélioration de son rôle et de son fonctionnement

- pour l'Union dans son ensemble: les moyens d'assurer une application correcte du principe de subsidiarité, la question de la suffisance des moyens, la poursuite de l'examen des possibilités et des conditions d'une coopération renforcée et la question de la contribution, individuelle ou collective, des parlements nationaux à l'intégration européenne.

Enfin, le Conseil européen invite la CIG à rechercher toutes les possibilités de simplifier les traités afin de rendre les finalités et le fonctionnement de l'Union plus compréhensibles par les citoyens.

Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Le Conseil européen accueille avec satisfaction le document de la Commission, qui expose sa position concernant le cadre relatif à l'éradication de l'ESB au Royaume-Uni et au rétablissement d'un marché unique de la viande bovine. Il marque son accord sur le fait que le document de la Commission permet désormais d'assurer la surveillance selon les procédures qui y sont fixées. Ce document définit les mesures que le Royaume-Uni met actuellement en oeuvre et s'engage à mettre en oeuvre à l'avenir afin d'accélérer l'élimination de la maladie; une fois qu'il sera en place, ce cadre d'action conduira à un assouplissement par étapes des restrictions actuelles frappant l'exportation de produits bovins du Royaume-Uni vers le reste de l'Union européenne et vers les pays tiers. Le Conseil européen invite la Commission à présenter les décisions appropriées lorsqu'elle considérera que les conditions nécessaires, basées sur des avis scientifiques et techniques, sont réunies. Ces décisions seront adoptées uniquement et exclusivement sur la base de critères de santé publique et de critères scientifiques objectifs et lorsque la Commission estimera, selon les procédures existantes, que ces critères sont remplis.

Le Conseil européen souligne l'importance d'un soutien suffisant des producteurs gravement touchés par la baisse de la consommation de viande bovine et par l'effet sur les prix du marché. La Commission a présenté un budget rectificatif comportant 650 millions d'euros plus une réserve de 200 millions d'euros pouvant être affectés au soutien du marché de la viande bovine. Le Conseil européen décide, pour ce qui le concerne, qu'une enveloppe de 850 millions d'euros sera consacrée au soutien des éleveurs européens gravement touchés par cette crise.

La présidence a déclaré que si, entre-temps, un pays tiers demande à être approvisionné en viande bovine britannique à l'usage exclusif de son marché national, cette demande sera examinée par la Commission compte tenu du cadre global, après consultation des comités scientifiques et vétérinaires compétents.

Élargissement

Le Conseil européen prend note du rapport du Conseil sur les relations avec les pays associés d'Europe centrale et orientale au cours du premier semestre de 1996

et souligne l'importance de la stratégie de préparation à l'adhésion, qui englobe désormais la Slovénie.

Rappelant ses conclusions de MADRID, il réaffirme que les avis et rapports de la Commission sur l'élargissement qui ont été demandés à MADRID doivent être disponibles dès que possible après l'achèvement de la Conférence intergouvernementale de sorte que la phase initiale des négociations avec les pays d'Europe centrale et orientale puisse coïncider avec le début des négociations avec Chypre et Malte six mois après la conclusion de la CIG, compte tenu de ses résultats.

Action extérieure de l'Union

Le Conseil européen a adopté les déclarations ci-jointes concernant l'ex-Yougoslavie, le Moyen-Orient et la Russie. Il se félicite de la signature, à FLORENCE, de l'accord de partenariat et de coopération avec l'Ouzbékistan et de l'accord-cadre de coopération avec le Chili.

1. Turquie

Le Conseil européen, rappelant les décisions du 6 mars 1995, souligne la priorité qu'il accorde au renforcement et à l'approfondissement des relations avec la Turquie et espère que les conditions appropriées seront créées rapidement pour que le conseil d'association puisse se réunir et être couronné de succès.

2. Moyen-Orient

L'Union européenne lance un appel aux pays qui n'ont pas encore décidé d'appuyer le processus de paix pour qu'ils le fassent sans tarder.

Dans ce contexte, il compte en particulier sur l'Iran, avec lequel il vient d'avoir une nouvelle session du dialogue critique. L'Union européenne espère que ce dialogue conduira à des résultats concrets, notamment dans les domaines de la non-prolifération, du terrorisme et des droits de l'homme, y compris la question de Salman RUSHDIE.

Le Conseil européen, rappelant en particulier la réunion qui a eu lieu au niveau ministériel le 22 avril 1996 à LUXEMBOURG, se déclare satisfait de la coopération accrue avec les États du Golfe.

3. Méditerranée

Le Conseil européen, soulignant qu'il attache une grande importance à la dimension méditerranéenne de l'Union européenne, se félicite des progrès importants et équilibrés réalisés au cours du premier semestre de 1996 dans la mise en oeuvre de la déclaration sur le partenariat euro-méditerranéen et du programme de travail par le biais d'un grand nombre de réunions à tous les niveaux. Il considère que le plan d'action approuvé, qui vise à dégager pro-

gressivement un consensus sur un certain nombre d'initiatives en matière de diplomatie préventive, de relations de bon voisinage ainsi que de mesures de confiance et de sécurité, constitue un résultat important. Ce plan pourrait également préparer la voie à l'élaboration à terme d'un pacte euro-méditerranéen destiné à contribuer à la consolidation d'un espace de paix et de stabilité en Méditerranée.

Le Conseil européen souligne l'importance du règlement MEDA pour le développement de relations plus étroites avec les pays méditerranéens et invite le Conseil à faire tout ce qui est en son pouvoir pour adopter ce règlement dans les meilleurs délais.

4. Coopération régionale en Europe

Le Conseil européen rappelle l'importance que revêt l'Initiative centreuropéenne, se félicite de son élargissement récent et invite la Commission à présenter au Conseil européen de DUBLIN un rapport relatif à des initiatives appropriées en vue d'une coopération plus intensive. Le Conseil européen se félicite des diverses initiatives en cours, visant à renforcer la coopération dans le sud-est de l'Europe. En particulier, il appuie la mise en oeuvre de l'initiative pour la stabilité lancée à ROYAUMONT.

Le Conseil européen se félicite également de l'initiative pour la région de la mer Baltique, que la Commission a présentée lors de la conférence des chefs d'État et de gouvernement à VISBY. Le Conseil européen réitère l'importance de la mise en oeuvre effective de la stratégie de l'Union vis-à-vis de la région de la mer Baltique, eu égard notamment à la nécessité d'intensifier les relations de l'Union avec la Russie.

5. Amérique latine et Caraïbes

Le Conseil européen note avec satisfaction que les relations avec l'Amérique latine et les Caraïbes se sont développées de façon significative, notamment grâce:

- aux progrès intervenus dans les relations avec le Mercosur;
- à la déclaration solennelle de FLORENCE relative au renouveau du processus de SAN JOSÉ entre l'Union européenne et l'Amérique centrale ainsi qu'à la déclaration de Cochabamba;
- à l'ouverture prochaine de négociations avec le Mexique;
- aux perspectives de relations avec la communauté andine;
- à la rencontre qui a eu lieu entre la Troïka de l'Union européenne et les pays du CARIFORUM dans les Caraïbes, à KINGSTON, en mai 1996.

Le Conseil européen regrette que les circonstances politiques à Cuba n'aient pas permis de faire progresser les relations entre l'Union européenne et Cuba. Il es-

père que l'évolution de la situation politique à Cuba créera les conditions nécessaires à la réalisation de ces progrès.

6. Relations Union européenne/États-Unis

Le Conseil européen a entendu un rapport des Présidents du Conseil européen et de la Commission sur le sommet qui s'est tenu à WASHINGTON le 12 juin 1996 entre l'Union européenne et les États-Unis. Il s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du nouveau plan d'action transatlantique et du plan d'action conjoint UE/États-Unis, dont fait état le rapport du groupe de haut niveau, ainsi que des priorités fixées pour les six prochains mois.

En dépit de l'évolution positive et des acquis des relations transatlantiques, le Conseil européen réaffirme qu'il est profondément préoccupé par les effets extraterritoriaux du «Cuban Liberty and Democratic Solidarity (Libertad) Act» adopté par les États-Unis et de dispositions législatives analogues concernant l'Iran et la Libye, qui sont en cours d'examen. À cet égard, le Conseil européen affirme son droit et son intention de réagir pour défendre les intérêts de l'Union européenne face à cette législation et toute autre disposition dérivée en matière de boycottage ayant des effets extraterritoriaux.

7. Asie

Le Conseil européen se félicite de la première rencontre Europe-Asie qui s'est tenue à BANGKOK les 1^{er} et 2 mars 1996 et qui marque un tournant historique dans les relations entre les deux continents. Il charge le Conseil de donner des suites concrètes à la coopération politique, économique et commerciale décidée à BANGKOK.

Le Conseil européen souligne qu'il importe pour l'Union de définir une politique à long terme à l'égard de la Chine. Tout en reconnaissant les efforts déployés par la Chine non seulement pour restructurer son économie, mais aussi pour commencer à développer l'État de droit, le Conseil européen attend de la Chine qu'elle s'engage de manière plus résolue à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. À cet égard, il affirme la volonté de l'Union de mener un dialogue constructif avec la Chine.

8. Afrique

Le Conseil européen demeure préoccupé par la violence qui continue de sévir dans la région des Grands Lacs et en particulier au Burundi. L'Union européenne appuie pleinement les efforts de paix déployés par les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que par des dirigeants de la région et d'autres personnalités intéressées et, à cette fin, il a désigné un envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Le Conseil européen en-

gage toutes les parties en présence au Burundi à coopérer avec l'ancien président NYERERE dans les efforts qu'il déploie pour trouver un moyen de parvenir à la paix qui soit acceptable pour tous. Tout en se félicitant de ces efforts internationaux, le Conseil européen reste favorable à la convocation d'une conférence internationale sous les auspices communs des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine afin d'examiner les causes profondes des crises dans une perspective globale et d'assurer le respect des engagements qui ont été souscrits.

Le Conseil européen appuie le processus de transition vers la démocratie qui est en cours au Zaïre en vue d'organiser des élections libres et démocratiques, conformément au cadre et au calendrier prévus par les institutions chargées de la transition. L'Union européenne est disposée à aider le Zaïre à préparer et organiser les élections.

Le Conseil européen reconnaît l'intérêt que présente l'initiative à l'étude au sein du Conseil concernant la possibilité d'organiser un sommet euro-africain en vue de renforcer la paix et la démocratie en Afrique.

9. Sécurité

Le Conseil européen souligne l'importance que revêt de plus en plus la dimension de sécurité dans les initiatives de l'Union européenne s'inscrivant dans le cadre de la PESC, note avec satisfaction la place toujours plus grande qu'occupent en conséquence les questions de sécurité dans son dialogue avec ses partenaires et se félicite de l'élan imprimé récemment aux relations entre l'Union européenne et l'UEO, qui doivent être développées davantage. Le Conseil européen se félicite des décisions prises par le Conseil de l'Atlantique Nord en juin à BERLIN concernant la définition de l'Identité européenne de sécurité et de défense.

10. OMC

Le Conseil européen invite le Conseil à définir le plus rapidement possible les directives de négociation de la Commission pour la conférence ministérielle de Singapour pour ce qui est à la fois des dossiers en cours et des thèmes nouveaux, afin de parvenir à un résultat satisfaisant et équilibré pour la Communauté européenne. Il invite le Conseil à lui présenter, pour sa réunion de DUBLIN, un rapport sur l'évolution des politiques commerciales et des accords préférentiels de la Communauté. Il invite le Conseil à poursuivre et à intensifier ses travaux de préparation de cette conférence, dans le cadre de laquelle l'Union est appelée à jouer un rôle majeur.

Déclaration du Conseil Européen sur l'ex-Yougoslavie

Le Conseil européen se félicite des pro-

grès accomplis pendant les six premiers mois de la mise en oeuvre de l'accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Il salue les résultats significatifs obtenus par les institutions internationales concernées, en particulier le Haut Représentant, l'IFOR, l'OSCE et les Nations Unies. Il rappelle en outre la contribution considérable que l'Union européenne et chacun de ses États membres ont apportée au processus de paix, à la fois sur le plan militaire et sur le plan civil.

Le Conseil européen approuve entièrement les résultats de la réunion ministérielle du Conseil de mise en oeuvre de la paix, qui s'est tenue à FLORENCE les 13 et 14 juin. Il appuie en particulier la recommandation du Conseil de mise en oeuvre de la paix, selon laquelle les élections en Bosnie-Herzégovine doivent se tenir le 14 septembre, sous réserve de la décision de confirmation que doit prendre l'OSCE. Le Conseil européen invite les parties à prendre les mesures nécessaires pour respecter ces engagements, notamment en ce qui concerne la liberté de circulation et l'accès aux médias publics, y compris les télévisions indépendantes, pour faire en sorte que soient réunies les conditions permettant la tenue d'élections libres et régulières. L'Union européenne contribuera au processus électoral par le biais de l'ECMM et sur la base de l'action commune pour l'observation des élections, qui a été adoptée par le Conseil «Affaires générales» le 10 juin. Le bon déroulement des élections permettra la mise en place et le développement de nouvelles institutions politiques dans le pays, comme le prévoit l'accord de paix. Cela est essentiel à la consolidation d'un État de Bosnie-Herzégovine uni et démocratique. Le Conseil européen souligne que la Fédération est un élément essentiel pour la réalisation de cet objectif et rejette toute tentative de rétablissement des structures gouvernementales d'Herceg-Bosna.

Le Conseil européen souligne l'importance des élections qui doivent avoir lieu à MOSTAR le 30 juin, et invite toutes les parties à s'engager résolument en faveur du processus électoral. Une fois que les élections se seront déroulées dans de bonnes conditions, et à condition que les dirigeants nouvellement élus se montrent véritablement attachés à la réunification de la ville et à la coopération avec l'Administration de MOSTAR par l'Union européenne (AMUE), l'Union européenne examinera l'opportunité de proroger le mandat de l'AMUE pendant une période limitée avant la réintégration de la ville dans les structures de mise en oeuvre de l'accord de paix.

Le Conseil européen souligne que toutes les parties doivent coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) et il se joindra à la communauté internationale pour surveiller très attentivement le respect de cet-

te obligation. Le Conseil européen rappelle que l'accord de paix exclut la possibilité que les personnes inculpées par le TPI se présentent aux élections. A cette fin, il réitère l'exigence formulée le 14 juin par le Conseil de mise en oeuvre de la paix, visant au retrait de M. KARADZIC de la scène politique.

L'Union européenne considère la reconstruction comme un élément primordial pour favoriser la réconciliation et promouvoir un retour progressif à la vie normale en Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne, qui contribue largement à l'aide financière internationale, continuera à soutenir le redressement économique et la reconstruction du pays. À cet égard, aucune partie ne sera traitée moins bien que les autres, à condition qu'elle s'acquiesce pleinement des obligations que lui impose l'accord de paix. La volonté des pays d'origine d'autoriser le retour de tous les réfugiés constitue pour l'Union européenne l'un des critères à remplir pour pouvoir participer aux programmes de reconstruction et de développement.

L'Union européenne organisera ses relations avec les pays de la région selon l'approche adoptée par le Conseil «Affaires générales» du 26 février et présentée aux gouvernements de la région par le président du Conseil et le président de la Commission lors de la visite qu'ils ont effectuée conjointement dans la région les 7 et 8 juin.

Le Conseil européen rappelle la déclaration de la présidence du 9 avril sur la reconnaissance de la République fédérale de Yougoslavie. Il exprime l'espoir que la mise en oeuvre de nouvelles mesures par les autorités de BELGRADE dans les domaines indiqués dans cette déclaration, notamment en ce qui concerne le Kosovo, permettra le développement de bonnes relations avec la RFY ainsi que l'amélioration de la position de BELGRADE au sein de la communauté internationale.

Le Conseil européen accueille avec satisfaction la signature à FLORENCE, le 14 juin, de l'accord sur la limitation sous-régionale des armements. Il invite toutes les parties à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre cet accord, ce qui faciliterait l'ouverture de la prochaine série de négociations sur la limitation régionale des armements. Le Conseil européen rappelle aux parties que la communauté internationale insistera pour que cet accord soit appliqué comme il se doit et pour que sa mise en oeuvre soit dûment vérifiée, afin de rendre impossible toute reprise des hostilités.

Le Conseil européen se félicite des progrès importants qui ont été accomplis dans la mise en oeuvre de l'accord de base du 12 novembre 1995 sur la Slavonie orientale et salue les efforts déployés à cette fin par l'Administration transitoire

des Nations Unies. L'Union européenne soutiendra le redressement économique et la reconstruction de la Slavonie orientale. Le Conseil européen prend note avec satisfaction des résultats du processus de dé-militarisation et invite les parties à mettre en oeuvre pacifiquement toutes les autres dispositions de l'accord de base, notamment en assurant le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le droit au retour des réfugiés ainsi que le caractère multi-ethnique de la région.

Déclaration du Conseil Européen sur le processus de paix au Moyen-Orient

1. Le Conseil européen réaffirme avec force que la paix dans la région du Moyen-Orient constitue une question d'intérêt fondamental pour l'Union européenne. Le processus de paix est la seule voie conduisant à la sécurité et à la paix pour Israël, les Palestiniens et les États voisins. L'Union européenne demeure résolue à le soutenir. De même que les copartrains, l'Union européenne aspire à ce qu'Israël et ses voisins puissent vivre à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties et que les droits légitimes des Palestiniens soient respectés.

2. L'Union européenne encourage également toutes les parties à s'engager de nouveau dans le processus de paix, à respecter et à mettre pleinement en oeuvre tous les accords déjà conclus et à reprendre les négociations dès que possible sur la base des principes déjà acceptés par toutes les parties dans les cadres de MADRID et d'OSLO. Ceux-ci englobent toutes les questions sur lesquelles les parties ont accepté de négocier, y compris JÉRUSALEM, compte tenu de l'importance qu'elle revêt pour les parties et la communauté internationale, notamment de la nécessité de respecter les droits établis des institutions religieuses.

3. L'Union européenne rappelle les principes essentiels sur lesquels devrait se fonder le succès des négociations. Ces principes ont été consacrés par les résolutions 242, 338 et 425 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les principes clés – l'auto-détermination pour les Palestiniens, avec tout ce que cela implique, et l'échange de la terre contre la paix – sont essentiels à l'instauration d'une paix juste, globale et durable.

4. Compte tenu de ces considérations, l'Union européenne continuera à préconiser la reprise rapide des négociations sur le statut définitif, qui ont débuté le 5 mai, et des négociations entre Israël et la Syrie, ainsi que l'ouverture de négociations entre Israël et le Liban, qui respectent pleinement l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté du Liban. L'Union européenne reste animée de la volonté de soutenir le cessez-le-feu entre Israël et le Liban.

5. L'Union européenne estime que les engagements pris par les parties en ce qui concerne la sécurité sont importants. Elle se félicite de la coopération dont l'Autorité palestinienne a fait preuve avec Israël dans ce domaine. Elle condamne tous les actes de terrorisme et continuera à soutenir les parties dans leur lutte contre celui-ci, leurs auteurs et ses causes politiques, économiques et sociales.

6. L'Union européenne reconnaît les graves conséquences que les récentes fermetures de la frontière entraînent pour l'économie palestinienne. Elle salue le récent assouplissement partiel du bouclage. Tout en reconnaissant les besoins d'Israël en matière de sécurité, elle encourage ce pays à lever totalement les restrictions qui subsistent.

7. L'Union européenne demande instamment à toutes les parties de la région d'éviter et d'empêcher que soient commis des actes risquant de compromettre le succès de la reprise des négociations et d'entraver ainsi le déroulement du processus de paix.

8. L'Union européenne rend hommage aux dirigeants de la région qui ont choisi la voie de la paix. Elle continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer que l'oeuvre déjà entamée soit poursuivie et menée à bien.

Déclaration du Conseil Européen sur la Russie

Le Conseil européen réaffirme que l'Union européenne est fermement résolue à continuer de soutenir le processus de réformes en Russie. Conscient des nombreux défis qui constituent des sujets de préoccupation commune, le Conseil européen compte, pour les relever, sur une participation pleine et constructive d'une Russie démocratique partageant les mêmes valeurs. Le Conseil européen se félicite de la tenue du premier tour des élections présidentielles en Russie, qui témoigne d'un engagement ferme en faveur

de la démocratie. Le bon déroulement du processus électoral et la consolidation de la démocratie en Russie contribueront à renforcer la paix, la stabilité et la sécurité en Europe. Le Conseil européen espère que cela fournira une base encore meilleure pour la poursuite du développement des relations entre l'Union européenne et la Russie.

Le Conseil européen réitère l'importance fondamentale qu'il attache à la poursuite du développement de relations étroites et d'un partenariat substantiel entre l'Union européenne et la Russie et il appelle à une ratification rapide de l'Accord de partenariat et de coopération (APC) qui constitue la base de ces relations, de manière à ce qu'il puisse entrer en vigueur dès que possible.

En conséquence, le Conseil européen se félicite de l'amélioration constante des relations, marquée notamment par l'entrée en vigueur de l'Accord intérimaire le 1^{er} février 1996 et par l'adoption du Plan d'action par le Conseil le 13 mai 1996. Ce Plan d'action, qui porte sur le soutien au processus démocratique, la coopération économique, des aspects liés à la sécurité et aux relations extérieures ainsi que la justice et les affaires intérieures, sera mis en oeuvre rapidement et efficacement, en coopération totale avec les autorités russes. Il fournit une base pour la poursuite d'une coopération fructueuse et le renforcement des relations entre l'Union européenne et la Russie. Le programme TACIS constitue un élément important pour encourager la transition économique et la démocratie en Russie et contribue utilement à la mise en oeuvre du Plan d'action.

Le Conseil européen considère l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe comme une nouvelle étape vers la consolidation des principes démocratiques et des droits de l'homme en Russie.

L'Union européenne souligne l'intérêt qu'elle porte à la pleine participation de la Russie à l'élaboration d'une architecture européenne de sécurité globale dans laquelle la Russie ait la place qui lui revient et entend contribuer à la réalisation de cet objectif. Par conséquent, il encourage la poursuite du dialogue avec la Russie au sein des institutions européennes de sécurité, notamment entre la Russie et l'OTAN. Il prend acte avec satisfaction de la coopération de la Russie pour ce qui est des dossiers européens et internationaux, y compris dans la mise en oeuvre des accords de paix de DAYTON/PARIS et sa contribution à l'IFOR.

* * *

Remise de distinctions honorifiques à l'occasion de la Fête nationale



Presse: Mme Janine MONTAIGU-BERLINGUE, journaliste au «Républicain Lorrain»; M. Alvin SOLD, Directeur, Rédacteur-en-chef du «tageblatt», Président de l'ALEJ et de L'ENPA; M. Horst GOETZ-SCHMITT, journaliste retraité; M. Vladimir KATINE, journaliste et correspondant de l'Agence NOWOSTI; M. Joseph LORENT, journaliste au «Luxemburger Wort», ancien Président et Secrétaire actuel du Conseil de Presse; M. Lé SIBENALER, journaliste/photographe au «Luxemburger Wort».



Conseil d'État: M. Paul BEGHIN, Président du Conseil d'État; M. Paul-Henri MEYERS, Vice-président du Conseil d'État; Mme Annette SCHWALL-LACROIX, Conseiller d'État; M. Victor ROD, Conseiller d'État



Chambre des Députés: Mme Astrid LULLING, Membre du Parlement Européen; M. Camille WEILER, Député; M. François BAUSCH, Député; Mlle Françoise KUFFER, Député; M. Martin BISENIUS, Conseiller adjoint à la Chambre des Députés



Ministère des Affaires Étrangères: M. Jean MISCHO, Ambassadeur, Secrétaire général du Ministère des Affaires Étrangères; M. Jean WELTER, Ambassadeur, Chef du Protocole, Directeur de la Chancellerie et du Service juridique du Ministère des Affaires Étrangères

Gouvernement: M. Paul MACKEL, Premier Conseiller de Gouvernement; M. Gaétan LANG, Premier Conseiller de Gouvernement; M. Jean-Pierre DICTER, Premier Conseiller de Gouvernement; M. Jean-Mathias GOERENS, Premier Conseiller de Gouvernement; M. Guy DOCKENDORF, Premier Conseiller de Gouvernement; M. Marc COLAS, Premier Conseiller de Gouvernement; M. Georges SCHMIT, Premier Conseiller de Gouvernement; Mme Maryse SCHOLTES, Conseiller de Gouvernement première classe



M. Fernand GUTH, Lieutenant-Colonel, Officier du personnel et des relations publiques de l'Armée

La célébration de la Fête nationale luxembourgeoise, Cérémonies les 23 et 24 juin 1996

Depuis 1816, il était coutume au Luxembourg de célébrer l'anniversaire de la naissance du Souverain par une fête que nous appelons aujourd'hui Fête nationale et que nos parents ou grands-parents appellent encore «Kinnéksgeburtsdag» ou «Groussherzoginsgeburtsdag». Sous le long règne de la Grande-Duchesse CHARLOTTE – 1919-1964 –, cette célébration eut toujours lieu en plein hiver, le 23 janvier, jour de l'anniversaire de la naissance de la Souveraine, née en 1896.

Le 28 octobre 1961, le Gouvernement a porté à la connaissance du public qu'il envisageait «de fixer la célébration publique de l'anniversaire de la Souveraine à une

date tombant dans la bonne saison» et par l'Arrêté grand-ducal du 23 décembre 1961, le jour de la célébration publique de l'Anniversaire a été fixé au 23 juin. En plus, ce règlement fixe que, si le 23 juin est un dimanche, la célébration publique est reportée au 24 juin. C'est ainsi qu'en 1996, pour la 34^e fois la Fête nationale a été célébrée en été et pour la 6^e fois un 24 juin. Relevons en marge que le 23 juin sera une nouvelle fois un dimanche en l'an 2002, puis ensuite en l'an 2013.

Comme le veut la tradition, les cérémonies officielles dans le cadre de la Fête nationale cette année débutèrent par un dépôt de fleurs au Monument de la Force Publique

par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie ainsi que le Directeur de la Police. Cette cérémonie eut lieu le 21 juin déjà, en fin d'après-midi.

Le dimanche, 23 juin 1996, veille de la Fête nationale M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État, s'adressa à la population par un message diffusé dans la soirée à la radio et à la télévision. Ci-après le texte de ce message.

Usprooch vum Här Staatsminister Jean-Claude JUNCKER

«Dir Dammen an Dir Hären,

Jidfreee vun eis feiert de National-Feierdag op séng eege Fassong; op en alleng, an der Famill, an eise Stied an Dierfer feiert: mir wëssen, de nationale Feierdag as nët e früen Dag wéi di aner och; ët as en Dag vun eisem Land, vun eise Leit, vun deenen, déi vun hei sin, vun deenen, déi aus der Friëmt bei eis komm sin.

Op dësem Dag, a wann een ë bësse gutt oppasst, da spiërt een dat gutt, begéine mer eis anëscht wéi soss. D'Konflikter vun all Dag, dat wat eis uechtert d'Joër trennt, dat loosse mer hannert eis zeréck; dee Verzicht op dat wat Sträit mëcht, dat as nët eng kollektiv Liggen, déi mer eis fir een Dag am Joër giwwe leeschten. Et as villméi dat déift Ëmfannen fir dat Villt wat eis zesummebréngt a wat eis zesummenhält.

Dat wat eis méi no zesummerécken deet, dat as dat schons laangt Wëssen ëm déi engk Grenzen déi d'Geschicht eisem Land mat engem haarde Stréch gezunn huet.

Lëtzebuerg as ë klengt Land a mir mussen d'Virdeeler an d'Nodeeler dovunn matéenen an Anklank bréngen; dat wat eis beëneen hält, dat as d'Erënnung un di grouss Leeschtung, déi eis Elteren a Grousselteren op deem klenge Räum färdeg bruecht hun. Dat wat eis fest un eis Land bënnt, dat as dee feste Wëlle, déi Leeschtung nët ze verspillen, mä fir sé all Dag nei ze erfannen, mat dë Mëttele vun eiser Zäit.

Mir waren eis ëmmer eens doriwwer, – ech hoffen, mer sin dat haut och nach, datt, wann eist Land wëllt séng Harmonie behalen, dat ët keng grouss Ennerscheeder tëscht de Leit an tëschen de Gruppe verdréit. Dofir musse mer eis eng grouss Reform-Bereetschaft an eng grouss Reform-Fähigkeit erhalen.



Le dépôt de fleurs au Monument de la Force Publique



L'accueil de LL.AA.RR. le GRAND-DUC HÉRITIER et la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE à ESCH-sur-SÛRE

Mir sin eis och kloer doriwwer, datt mer an eisem Land nët kënne frou bleiwen, wa ronderëm eis Natioun di aner Länner matënee streiden an am Krich liewen. Dat as eisem Engagemant an Europa: duerfir suergen, datt de Krich op eisem Kontinent eng verbueden Optioun gët.

À tous ceux qui vivent chez nous et qui viennent de loin, à toutes celles et tous ceux qui m'écourent au-delà des frontières, je voudrais dire que nous voulons rester ce que nous sommes, un peuple fier de son passé, un peuple qui a confiance en son avenir, mais aussi un peuple généreux, accueillant, qui respecte ses voisins et leur identité.

Mer hun d'Gléck, an der Persoun vum Grand-Duc JEAN en Herrscher un der Spëtzen vum eisem Staat ze hun, deen déi néideg Asiicht huet, well en eis kennt an eis Stärkten a Schwächen, an deen d'Zesammenhäng gutt erkennt tëscht deem, wat heiheim muss gelescht an dobäusse muss gemaach gin.

Haut, op deem Dag, wou mer Sâi Geburtsdag offiziell als eisem nationale Feierdag feieren, wëll ech Him, am Numm vum eis alleguer, eisem déiwe Respekt dofir soën, datt Hiën eisem Land séng Rou no bannen a séng Wirkung no bäusse séichert.

Vive de Grand-Duc JEAN!

Vive di Groussherzoglech Famill!

Vive Lëtzebuerg!»

Comme les années précédentes, la Famille grand-ducale a été reçue à l'occasion de la Fête nationale par les municipalités de diverses villes et localités. Ainsi, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus à KAYL et, pour la cinquième fois depuis 1982, à ESCH-sur-ALZETTE, tandis que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont assisté aux festivités organisées à ESCH-sur-SÛRE et à CONSTHUM.

A ESCH-sur-SÛRE, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière furent accueillis devant la mairie par Monsieur Claude THILGES, bourgmestre, en présence de Madame le Ministre Marie-Josée JACOBS et de Monsieur le Secrétaire d'État Georges WOHLFART.

Le COUPLE HÉRITIER déposa des fleurs au Monument aux Morts à CONSTHUM.



Le COUPLE HÉRITIER accompagné de Madame le Ministre Marie-Josée JACOBS, de Monsieur le Secrétaire d'État Georges WOHLFART et du Bourgmestre Monsieur Claude THILGES



Le Bourgmestre de CONSTHUM, M. Camille NOSBUSCH et les Hautes Personnalités



Le bourgmestre a pu présenter à ses hôtes les personnalités suivantes: Monsieur Jean JUNG, Commissaire de district, les Échevins et les membres du Conseil communal d'Esch-sur-Sûre, les Députés-Maires Nico LOES et Camille WEILER, le Député européen Charles GOERENS, les Bourgmestres du canton de Wiltz: Pierre BLASIUS (Boulaide), Pierre BORMANN (Neunhausen), John MULLER (Wiltz), Romain KAYSER (Kautenbach), Marco SCHANK (Heiderscheid) et Arthur SCHOCKMEL (Goesdorf).

Leurs Altesses Royales ont déposé des fleurs au Monument aux Morts situé près de l'église paroissiale, avant de traverser les rues du bourg médiéval que le bourgmestre était fier de montrer à ses Hôtes, qui se sont rendus en cortège vers la Place Grand-Duc JEAN. Cortège formé par les Corps des Sapeurs-Pompiers et les Sociétés de Musique de HEIDERSCHIED et d'ESCH-sur-SÛRE. Après l'allocution du bourgmestre, Leurs Altesses Royales ont assisté à la fête folklorique présentée et animée par les enfants des écoles et les sociétés locales.

Dans son allocution, le bourgmestre a présenté sa commune, qui n'est pas très grande, mais qui peut se prévaloir d'un passé de plus de 1200 ans. Au cours de ce passé historique, les châtelains d'ESCH-sur-SÛRE ont toujours joué un rôle important. Si, dans le passé, ESCH-sur-SÛRE a prospéré grâce à son commerce, son artisanat et ses entreprises, aujourd'hui, grâce au tourisme et au SEBES, la population locale trouve des emplois. Le bourgmestre a félicité la Famille grand-ducale pour son engagement constant pour la région du Nord. Et de conclure que la présente visite du Couple héritier reconfortera la population dans l'espoir que la région du parc naturel de la Haute-Sûre connaîtra toujours un avenir en accord avec la nature.

Après une réception offerte par la commune, Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes pour se rendre ensuite à CONSTHUM.

La commune de CONSTHUM, située dans le canton de CLERVAUX, s'étend sur 1495 ha et compte, avec la localité de HOLZTHUM, 350 habitants. Ces deux localités travaillent étroitement ensemble sur tous les secteurs de l'équipement public et sont considérées comme constituant une entité.

À CONSTHUM, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière furent accueillis par Monsieur Camille NOSBUSCH, Bourgmestre, en présence de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille et de Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'État. Le bourgmestre présenta aux Altesses Royales les personnalités suivantes: les échevins Jules BETTENDORF et Jos DEGRAND, les membres du Conseil

communal Madame Liliane KIGGEN-KIRSCH, Messieurs Armand SCHMIT, Guy SCHMITZ et Marcel THILGEN, le Commissaire de district Jean JUNG, les Bourgmestres du canton de Clervaux: Madame Agny DURDU (Député-Maire de Wincrange), Messieurs Emile EICHER (Munshausen), Camille EILENBECKER (Heinerscheid), Lucien MAJERUS (Troisvierges), Aloyse NOSBUSCH (Clervaux), Henri RINNEN (Weiswampach) et Michel SCHARFENBERGER (Hosingen), les Députés de la circonscription Nord Nico LOES, Emile CALMES, Camille GIRA, Claude HALSDORF, Édouard JUNCKER, Jean-Pierre KOEPP, Camille WEILER et Lucien WEILER.

Le Couple héritier déposa des fleurs au Monument aux Morts. Au cours d'une réception par le conseil communal, Leurs Altesses Royales ont signé le Livre d'Or, avant que les projets communaux, – centre communal et école primaire «Wildpark» – ne fussent présentés. Le cortège s'est ensuite mis en marche jusqu'au terrain de football, où une tente avait été érigée.

Sous tente, le programme prévoyait, après l'allocution de bienvenue par l'Échevin Jos DEGRAND et le discours du bourgmestre, l'interprétation d'une chanson par les chorales réunies de CONSTHUM/HOLZTHUM, WAHLHAUSEN et EISENBACH, la récitation d'un poème, la remise des médailles à des membres méritants par le président des Sapeurs-Pompiers et un vin d'honneur, le tout encadré musicalement par la Fanfare de HOSINGEN.

Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur le Bourgmestre Camille NOSBUSCH.

«Altesses Royales,

Léif Invitéën,

Léif Leit alleguer,

Erlaabt mir, Monseigneur, Madame, Iech haut häerzlechst ze begrëissen op eisem Nationalfeierdag zu CONSTHUM.

Di ganz Gemeng CONSTHUM an doriwver eraus de ganze Klierfer Kanton, fréë sëch, deen héije Besuch emfänken ze dürfen.

De Kanton Klierf as ee vun deene Kantone vum Lëtzeburger Land, dee besonesch op d'Ënnerstëtzung vun dobaussen ugewisen as: moralesch Ënnerstëtzung a finanziell Ënnerstëtzung.

CONSTHUM as eng vun deene klengste Gemengen am Land. An doduerch bestëmmt nët di reichst. CONSTHUM an d'Schwesteruerterschaft HOLZTHUM leien hei héich op den Éisleker Koppen, sin dem Wand an dem Wieder ausgesaat a kënnen nët op grouse Reichtum zielen.

Den Ament wunnen hei an der Gemeng 350 Leit. Dat sin der nët vill. Mee 1990 wa-

ren ët der nach nëmmen 278. Eis Dierfer zielen deemno ronn 70 Leit méi a sechs Joer. Et schéngt erëm biergop ze goën. Et gët erëm méi Leit, déi heihinner fannen an hei wëlle wunnen, hei an dem raue Klima vum de Lëtzeburger Ardennen.

1944/45, an der Rundstedtoffensiv, as och eise bescheidene Besëtzt – eis Heiser, eis Ställ, eis Kiirch – zerstéiert gin. Dat, no deem eng entschlossene Resistenz de Krich iwver de Nazien de Bass gehalten hot, d'Jonge verstoppt hot a versicht hot, dee gréisste Schued ofzewieren.

Monseigneur, Madame,

50 Joer dono feiert den Ierfgroussherzog a séng Madame mat eis de Nationalfeierdag. Ech profitéiere vun der Geléenheet fir Iech z'erziele, wéi mir liewen a wat mir eis fir d'Zukunft virstellen: eisen Centre communal as schon ausgeschriwwen. Reimlechkeete fir d'Pompjéen, en Depot an en Atelier sin dra virgesinn. Eng Salle polyvalente fir 200 Persoune kënt och dran. E Parking as geplangt, a mir hoffen, dat dës wichteg Infrastruktur bis 1998 ofgeschloss as. Eist Gemengenhaus soll komplett iwverholl gin. Sou entsteet Plaz fir d'Servicer vun der Verwaltung am Dénsgsch vum den Awunner. D'Aarbechte sollen nach virun 2000 fäerdeg sin. Am meeschte fréë sëch natirlech d'Veäiner, well hei Versammlungsreim sollen drakommen.

Eng nei Regionalschoul kënt an dee fréieren Housener Wëldpark. 1998 soll ët esou weit sin. Et gët gehofft, dat d'Zesummeliewen an engem méi grouse Schoulzentrum dem soziale Geescht an der Effikaciteit vum Léierprozess zegutt kënt.

Eng nei Kläranlag soll bis d'Joer 2000 zu CONSTHUM entstoën. Mir musse se virfinanzéieren a kréien en Deel vum Staat zréck.

HOLZTHUM hot schons séng nei Kläranlag, an déi zwee bestehend Kanalisatiounnetzer mussen nach weider ausgebaut a verbessert gin.

Monseigneur, Madame,

Wann dir eis herno verloost, da fuert dir a Richtung Kräizung «Schinker». Di Strooss iwver déi Dir fuert steet zwar am Fënnfjoresplang, mee si as e Beispill fir d'Vernolëissigung vum Klierfer Kanton.

Wann ech Iech eppes därf roden: Stréckt Iech färm un, wann Dir herno driwwerfuert, a kukt léiwer di Eisleker Koppen, Felder a Bëscher. Si hannerloossen e bessere Souvenir un dese schéinen Dag, wéi dës Strooss, déi eis eraus aus eisen Dierfer féiert.

Mir hei uewe mussen zesammenhalen. Mir musse Syndikate grënnen, zesammen un engem Strank zéien, eis bestänneg an der Stad mellen, fir dat mir och e Stéck matkréien, wann de Kuch gedeelt gët.

Di lescht Zäit wibbelt et e bëssen méi hei am Eck. Demnächst mache mir zu véier Gemengen eis Schoulorganisatioun zesammen. De Kanal – dee schons zanter 1977 am Programm stung – as am Gang etappeweis realiséiert ze gin. D'Post leet och elo bei eis ennerirdesch Glasfibrkabelen. Et gi Bauplazen erschloss an e neie Bebauungsplang entwéckelt. Bei eis felt et nët u Bauterrain. A mir si frou, wann di demographisch Entwécklung esou weidergeet, wéi se ugesat hot.

Wat mir zu méi sin, wat mir méi staark sin a wat mir méi an d'Gewicht falen.

Dofir, Monseigneur, Madame,

Soën ech Iech als Buurgermeeschter en hærzleche Merci fir Äere Besuch. Mir zielen op Är Ennerstëtzung bei der Weiderentwécklung vun eisen Dierfer. Siëf et bei der Infrastruktur vun eiser Gemeng fir eis Matbierger; siëf et fir eis Kleng-, eis Schoulkanner, eis eler Leit, siëf et fir den Tourismus och bei eis ze förderen, siëf et Spazéierweer an der Reih ze halen an di Wëlzter Velospist durch d'Joupicht mam Ourdall ze verbannen, siëf et fir d' Kultur fir jiddereen ze encouragéieren.

Et geet eis drëm, hei an eisen Dierfer Konditiounen ze schafen an ze entwéckelen, déi d'Liewensbedingungen nët nème gerecht maachen. Mir siche no Leit di eis hëllef d'Liewen um Duerf esou sécher, esou gesond an esou geselleg ze maachen wéi iwverall.

Monseigneur, Madame,

Dir Dammen an dir Hären,

Léif Matbierger,

Gleeft mir mein hærzleche Merci:

Monseigneur, Madame,

d'éischt un Iech, dat Dir bei eis komm sid. Dat Dir alleguerten Äeren Interessi un eise Duerfliewen gewisen hot. Dat mir op Är Ennerstëtzung zielen dærfen.

Léif Matbierger,

Losse mit dësen Nationalfeierdag zesomme mat eise Herrscherhaus feieren. Loosse mir di aldeeglech Suergen haut fir een Ament vergiessen. Mir wëlle feieren, dat mir all zesammen e Vollek sin.

LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE Se sont rendus à pied et en cortège de la Place du Brill à Hôtel de Ville.



LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE, le Ministre de l'Intérieur M. Michel WOLTER et le Bourgmestre M. Fred COULLEN dans les rues de KAYL



Moment de recueillement au Monument de la Résistance à ESCH-sur-ALZETTE



Dat mir fräi sin, dat mir d' Recht hun an d'Zukunft ze kucken, dat mir solidaresch Hand an Hand, mat eiser groushertzoglicher Famill, mat eiser Regierung, mat allen, déi haut op CONSTHUM kucke, dat mir alleguer, Lëtzebuurger oder Frënn aus dem Ausland, un deem selwechten Haus bauen. Un engem Haus, an deem et jidferengem gutt geet, an deem se all gesond sin an an deem Fridden as.

Altesses Royales, merci fir Äere Besuch.

Vive eise Grand-Duc!

Vive eis groushertzoglech Famill!

Vive eist Lëtzebuurger Land!"

À KAYL, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis près de l'Hôtel de Ville par le bourgmestre Fred COULLEN, en présence du Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER. Après le dépôt de fleurs au pied du Monument aux Morts par le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le bourgmestre a présenté aux hôtes les membres du conseil communal et les autres personnalités, parmi celles-ci, les bourgmestres des communes avoisinantes: Monsieur Mars DI BARTOLOMEO, Dudelage, Madame Nelly STEIN, Schifflange, et Monsieur Will HOFFMANN, Rumelange.

A partir d'une tribune érigée en face de l'Hôtel-de-Ville, Leurs Altesses Royales ont assisté à la fête folklorique présentée par les enfants des écoles préscolaires et primaires de KAYL et de TÉTANGE ainsi que les scouts du Groupe Ste Marie de KAYL. Quatre chorales et deux sociétés de musique ont participé au programme musical de la fête.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours du bourgmestre de KAYL:

«Altesses Royales,

Déi Gefiller, déi mer haut hei ëmfannen, eng grouss Eier, en heemleche Stolz an eng immens Freed, si mat Wiederer eleng nëmme schwéier auszedrecken.

Monseigneur, Madame,

Dee ganze Kaldall as frou, datt Dir um Virowend vun eisem Nationalfeierdag drop gehalen hutt, d'Käl-Téitenger Gemeng an all hir Awunner, – dorënner och vill auslännesch Matbierger – ze besichen, fir zesumme mat eis a mat hinnen ze feieren. De Nationalfeierdag vun eisem schéine Land Lëtzebuerg, dat mir voller Houffert an eisen Häerzer droen a vun deem mir nët ouni Dankbarkeet a Freed soen, datt et an der wäiter Welt e fräit, onofhängegt an zerfiddend Land mat engem aussergeweinlech héige Wuelstand as.

Altesses Royales,

Här Innenminister,

Léif Éiregäscht,

Léif Schoulkanner mat äerem Léierpersonal,

Léif Matbierger aus de Veräiner,

Dir Dammen an dir Hären,

Käl-Téiteng läit mat eiser Nopeschgemeng Rëméleng zesummen, agekuschelt am frëndlechen Dall vun der Kälbaach, ëmgi vu Bëscher a Minettskopp; t'as eschéinen Dall, an deem mer frou si kënnen ze wunnen; en Dall an deem scho Kelten a Réimer gewunnt hun, wou och Spueren do sin aus dem fréie Mëtallalter, Spueren vun der Herrschaft vu Käl och, eng Géigend, déi zum «Département des Forêts» gezielt huet bis an dat 19. Jorhonnert, eng Géigend an deër d'Leit, vun deenen déi meescht aarm dru waren, haaptsächlech vun der Landwirtschaft gelieft hun.

Dee grouss, radikale Changement koom mat der Entdeckung a mat der Exploitation vun eiser Minett. Op all eise Kopp as vill a schwéier geschafft gin, meeschtens ënner Liewesgefor. An ob-schon aus eisem Dall keng grouss Staatsmänner erfirgaange sin an och wéineg wichteg politesch Decisiounen koumen, hun déi Leit, déi hei geschafft hun op hir Manéier derzou bägedroën, dëst Land ze schafen, op dat mer all haut sou houfreg sin.

Fläisseg Hänn hu geschöppt, gehummert, gebuert a gelueden an hei bei eis an an den Uertschafte ronderëm hun Handwierksbetrieber aus alle Beräicher fir de Biergbau geschafft, a wéi du 1860 de «Feierwon» mat gläich zwee Gleiser duerch dësen Dall geluecht gouf, gung et Schlag op Schlag Biergop. Ëmmer méi as produzéiert gin, méi Schmelze sin an der Émgéigend entstanen, awer d'Affer vun de Minettsbrécher ware grouss. D'Zuel vun den déidlech Verongléckten as erschreckend; am Éirenhaff vun eisem Biergaarbechterdenkmal, bei der «Léiffrächen», sin 1475 Affer opgezielt, déi hiirt Liewen am lëtzebuurger Biergbau verluer hun. Datt dëst Denkmal, dat ënner dem Impuls vun Paschtouer Jos DUPONG opgerichtet gouf, an eis Géigend eragehéiert, beweisen d'Affer vun de Rëmélenger, Téitenger a Käl Biergleit, déi mat 441, d.h. 31% vun alle Verongléckten opgezielt gin, ouni all déi ze erfaassen, déi krank gi sin oder hir gesond Glidder verluer hun.

Monseigneur, Madame,

Haut as et roueg op eise Kopp, déi haut och anescht ausgesin, well de Mënsch se ëmmer nees am Laf vun deene vergaangenen 100 Joer verännert huet. Awer d'Natur as amgang, s'ech op déi schéinsten a gréngste Manéier erëmzekafen.

Bei eis sid Der, dat kann ech behaupten, am Stackminett. De Minettscharakter fannt der bei ville vun eise Matbierger: of-fen, fräi, éierlech a riteraus, esou sin d'Leit an dësem Dall. An no de Feiere fir eis honnertjäreg Onoghängegkeet am Joer 1939, wou déi Téitenger a Käl der groussherzoglicher Famill an der Heemecht hir Trei gesot haten, krut de Preiss, deen eist Land kuerz duerno iwverfall hat, et mat dësem Charakter ze din. Gläich as d'Resistenz am ganze Kaldall organiséiert gin, déi dem Naziokkupant vill ze schafe gemat huet, awer grouss waren d'Affer, déi dës gutt Lëtzebuurger fir eis Fräiheet bruecht hun:

130 Käl an Téitenger koumen an däitsch Prisongen oder an d'KZ. 27 Famillje goufen ëmgesiedelt.

Imposant war d'Aweihung vun der Erënnerungsplack un all eis Matbierger, déi hirt Liewe fir d'Heemecht gin hun. Den 10. Oktober 1994 ware 600 Schoulkanner mat hirem Léierpersonal an engem grandiose Fakelzuch ënnerwee, dës Erënnerungsplack vun der Téitenger Schungfabrik aus bis virun d'Stadhaus ze bréngen. Dës Manifestatioun bleift fir ëmmer an den Annale vun eiser Gemeng festgehalten.

Weider schwéier Affer hun eis Jongen a Meedercher bruecht, wéi de Gauleiter den 30. August 1942 d'Wehrpflicht ausgeruff hat, déi si an eng verhaassten Uniform gepresst huet. 254 Käl an Téitenger goufen agezun, 104 dovun sin desertéiert, awer 62 vun hinnen hun hir Heemecht nët méi erëmgesin.

Hei erënnere mer gären un d'Wieder vun der onvergiessener Groussherzogin CHARLOTTE, déi Si de 16. Abrëll 1945 gesot huet: «Je m'incline devant les victimes et héros de la Patrie et devant le deuil de leurs familles; leur sang n'aura pas été versé en vain.»

Deene Wiederer schlësse mer eis un.

Zwu Plazen an eiser Gemeng waren de Lëtzebuurger bekannt, wou se an dëser batterer Zäit Trouscht a Mut gesicht an och fond hun: Bei eiser «Léiffrächen», wou ëmmer a munchmol Honnerte vu Leit sech afond hun. Ni hun d'Preisen et fäerdegbruecht, dës Manifestatiounen ofzeschaffen oder och nëmme ze verbidden.

Dann an eiser Kiirch, wou an der grousser Chrëschtinnéksfënster eis Grande-Duchesse CHARLOTTE zesumme mam Monseigneur NOMMESCH, Bëschof vu Lëtzebuerg, a Liewesgréisst knéien. De ganze Krich iwver si vill gutt Lëtzebuurger, an nët nëmme aus eiser Gemeng, an d'Kiirch komm a ware frou, eis Groussherzogin, d'Symbol vun eiser Natioun, ze gesin an esou neie Mut a Kraaft ze fannen, fir un d'Befreiung vun eisem Vollek ze gleewen.



LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE Se présentèrent au balcon de l'Hôtel de Ville où ils furent longuement acclamés par une foule dense.

Op engem aussergewéinlechen Dag – wéi haut een as – wou ët eis gegonnt as, zesumme mat eisem Groussherzog an eiser Groussherzugin ze feieren, muss een un all dës Leit erënneren, well e Vollek ouni Erënnerung verléiert séng Identitéit a setzt séng Zukunft op d'Spill.

Monseigneur, Madame.

Mir gleewen un eng gutt Zukunft an dobäi denke mer un éischter Plaz un deen, deen eis virsteet. Dir, Monseigneur, sidd e gudde Papp fir eist Land. Dir sidd, zesumme mat der Groussherzugin JOSÉPHINE-CHARLOTTE a mat der Ierfgroussherzoglecher Familljen, den Haaptpilier vun eise positiven, nationale Versteedemech an vun eise gudde Ruff an der Welt.

Mir sin houfreg op Iech.

Dofir, Monseigneur, Madame, wëll ech haut, am Numm vun alle Biergerinnen a Bierger aus eiser Gemeng, vun Häerze Merci soen fir Äere Besuch hei bei eis, an ech géng wënschen, datt mer nach dacks esou e schéinen Nationalfeierdag a Fridden an a Fräiheet kënnte feieren.

Vive eise Groussherzog JEAN,

Vive eis groussherzoglech Famill,

Vive eis léif Heemecht, déi mer all sou gär hun!»

À ESCH-sur-ALZETTE les cérémonies marquant la Fête nationale débutèrent par un Te Deum en l'église décanale SAINT-JOSEPH. Sur la Place de la Résistance, ce fut ensuite l'accueil de Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE par Monsieur François SCHAACK, Bourgmestre, les Échevins Ady JUNG et Paul HELBACH, en présence de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et de Monsieur le Vice-Premier Ministre Jacques F. POOS.

Place du Brill, le bourgmestre présenta aux Altesses Royales les membres du conseil communal et les autres personnalités. Après avoir déposé des fleurs au Monument aux Morts, Leurs Altesses Royales se sont rendus à pied et en cortège à l'Hôtel de Ville pour la réception offerte par la municipalité. En différents endroits de la rue de l'Alzette, le cortège s'est arrêté, différentes formations de musique, des chorales et des majorettes y donnant une aubade. En la salle des séances de l'Hôtel de Ville, le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean SPAUTZ, s'était joint aux nombreuses personnalités.

Après l'allocation du bourgmestre, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse signèrent le Livre d'Or de la ville et se présentèrent au balcon de l'Hôtel de Ville où ils furent longuement acclamés par une foule dense.

Nous reproduisons ci-après l'allocation de Monsieur le Bourgmestre François SCHAACK

«Altesses Royales,

Dir Häre Minister,

Dir Dammen an dir Hären Deputéiert,

Kollégen aus dem Scheffen – a Gemen-gerot,

Wäert Éieregäsch,

Léif Escher Matbierger,

Dir Dammen an dir Hären,

Et as schon eng laang Traditioun, datt mer hei an ESCH um Virowend vum Nationalfeierdag. Verrieder vum Groussherzoglechen Haff ëmfänken. Fir mech als Buurgermäschter vun der Stad ESCH as ët haut eng grouss Éier, eise Grand-Duc JEAN perséinlech mat der Grande-Duchesse JOSÉPHINE-CHARLOTTE, also di zwee héckste Verrieder vun eise



Dans l'Avenue de la LIBERTÉ à Luxembourg, S.A.R. le GRAND-DUC passe en revue les motards des brigades mobiles.



Les Commandements de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police



Herrscherhaus ze begréissen, an am Numm vun der ganzer Escher Populatioun wëllkomm ze hääschen.

Mer wëssen all wéi zënter der Grande-Duchesse CHARLOTTE d'ganz Lëtzebuenger Vollek zu eiser Dynastie steet. Am Referendum vu 1919 hat d'Majoritéit vun den Escher nach fir eng Republik gewielt. Altesses Royales, zënter dem Règne vun Ärer Mamm an nët zu lescht zënter dem leschte Weltkrich, stin och di Escher zu Honnert Prozent hanner eiem Herrscherhaus. Nët fir näischt heescht och nach haut eisen Nationalfeierdag am Volleksmond «Groussherzoginsgebuerdag». D'Meriter vun där Grande Dame sin am Kollektivbewusstsein vun de Lëtzebuenger ëmmer präsent. Glécklech kënne mär Lëtzebuenger eis schätzen, datt Där, Monseigneur, haut genee esou populär sidd wéi séngerzäit d'Grande-Duchesse CHARLOTTE. An och den Ierfgroussherzog HENRI mat sénger sympatescher Madame, d'Ierfgroussherzogin MARIA TERESA an hir ganz Famill, sin haut schon esou beléift beim Vollek wéi Hir Elteren a Grousselerten.

Et as fir eis alleguer eng grouss Fräd an eng grouss Éier wa mer kënne mat dem GRAND-DUC an der GRANDE-DUCHESSÉ oder mat der Ierfgroussherzoglecher Koppel d'ganz Uelzechtstrooss vun der Brillplaz, der Place de la Résistance, bis op Moartplaz erafmarschéieren, ënnert dem Applaus vun der Escher Populatioun. Ech sin iwwerzeugt, Der huet d'Begäschterung esouwuel vun all deene, déi nogekuckt hun ewéi déi vun de Membren vun deene sëlliche Veräiner appreciiert.

Mä den Nationalfeierdag kritt och en neien Aspekt, an zwar duerch di rezent Erneuerung vun aktiven a passive Walrecht op kommunalem Plang fir déi Matbierger, déi aus engem Memberstaat vun der Europäescher Unioun kommen. Ech mengen, dat mär Lëtzebuenger matt enger gewësser Zefriddenhät op d'Integratioun vu villen auswärtege Matbierger blécke kënnen. Wat wär Lëtzebuerg haut, ouni di vill Lëtzebuenger, déi nët hei am Land gebuer si gi, mä mat der Zäit bei eis komm sin, fir mat eis zesummen eise Wuelstand opzebauen an auszebauen? Ech fannen et dofir nëmmen normal, dat op d'mannst déi Leit, déi aus engem Land vun der Europäescher Unioun kommen, sèch och an eise Gemengen aktiv politesch engagieren a mathëllefen, d'Liewen an hire Wunnngemengen ze gestalten.

De nombreux attachés militaires étrangers ont tenu à assister à la Parade militaire.

D'Stad ESCH huet d'Aschreiwten an d'Wälerlëscht vum eise Matbierger aus der Europäescher Unioun erlichtert, an si allegueren eenzel opgefuerdert, sêch anzeschreiwten. Ech kann haut mat berechtetem Houfert soen, dat déi Initiativ erfollgräich woar, obschon keng Wale virun der Dir stinn. Wann ee bertücksichtegt, dat eis portugisesch an italienesch Frënn, fir nëmmen emol déi ze nennen, lech, Altesses Royales, och gewässer-moossen als hire Groussherzog an als hir Groussherzogin betruachten, dann as dese politesche Geste och eng logesch Folleg vun enger laanger Traditioun.

Altesses Royales,

D'Métropole du Sud, di zweet gréisst Stad aus dem Land, as aus enger ganzer Rei vu Grënn engem déifgräifende Wandel ënnerworf. 'ESCH est en train de bouger', wéi eise Slogan seet. ESCH huet sai Gesiicht scho vill verännert a wärt an deene nächste Joeren nach vill changéieren. Op der énger Sait sin et di gewollte Changementer, wéi z.B. den Ausbau vun eiser Uelzechtstrooss zur Foussgängerzon, déi dann och de nächste Weekend mat engem richtege Stroossefest offiziell ageweit gët. Dobäi symboliséieren di stole Mastën eis Vergaangenhät mat der Sidérgie. Et soll erënnert gin un d'Bedeutung vun der Stolindustrie fir d'Entwécklung vun ESCH, mä och fir den ekonoméschen Décollage vum Grand-Duché am allgemengen. Nodeem d'ganz Land honnert Joer laang vun enger bliënder Groussindustrie konnt profitéieren, huet haut d'Place financière zu Lëtzebuerg d'Relevé geholl. Vergiesse mer nët dobäi eis Mineuren a Schmelzaorbechter, déi eise Wuelstand eréischt méiglech gemät hun. Esouwiso as de Charakter vun eis Escher stoark geprägt duerch eis Viirfaren, déi sogenannte Minettsdäpp. Stolz, rüt eraus, e bêsse rau, mä e gutt Häerz.

Mä och d'Sanéierung vun eisem Stadkär an Al-Esch as quasi oafgeschloss, déi ënner méngem Virgänger Jos BREBSOM ugfänge konnt gin, no jorzintelaange Präparativen. Ech mengen et kënn en och soe, a mer kréien dat vu ville Säite bestätegt, dat Al-Esch, mat notamment der Place BOLTGEN, e grouse Succès as. Och un den Ausbau vun eise kulturellen Institutiounen as geduecht gin. Vrun e puer Joer as den alen ARBEDscasino als schmocke Conservatoire Municipal mat grousszügëcher Hëllef vum Staat renovéiert an erneiert gin.

... de la Gendarmerie....



Prise d'armes et revue des troupes par Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et le GRAND-DUC HÉRITIER, ainsi que le Ministre de la Force Publique Alex BODRY



Le défilé de l'Armée,....





... et de la Police.

Mer sin elo just am cortège laanscht eisen Theater gaang, dee schons zënter 3 Méint zou as, fir eng dréngend néideg «Verjüngungskur» matzemachen. Am ale Schluechthaus entsteet en neien alternative Kulturzentrum, deen och eng regional Bedéitung kritt, genee wéi eisen Theater an eise Conservatoire an och di Nouvelle, datt déi national Konzerthaal fir Jugendlécher op ESCH kéim, as nach nët esou al.

Fir d'Liewensqualität an eiser Gemeng hu mär verschidden Initiative geholl. ESCH as esou déi éischt Gemeng am Land, déi sèch getraut huet, Tempo 30 an de Wunnquartieën anzeféieren, och wann dës ëmfangräich Aufgab nach nët oafgeschloss as. Déi Leit, déi an de leschte Joeren op ESCH komm sin, hu gemierkt a festgestallt, datt eis Gemeng ëmmer méi eng gréng Stad gin as, well mer eng systematesch Begringung duerchféieren. Mä vill bleift nach ze din. Eist Stroossenetz muss kontinuierlech erneiert gin, eis Schoulen gin zënter e puer Joer systematesch renovéiert an och déi Infrastrukturen, déi ënnert dem Buedem leien – an dofir vu ville Leit dacks vergiess gin – müssen ëmmer erëm iwuerholl gin.

Mä ët gët och op der anerer Säit manner erfreesch Grënn fir Changementer. Trotz gewaltigen Ustregungen, och vun der Allegemengheet, as eis Stolindustrie nach ëmmer nët iwwert de Bierg. D'Awunner vun der Stad ESCH an aus dem ganze Minett hu vill Sacrifisse bruecht an deene leschten 20 Joer. En déifgräifende Strukturwandel huet d'Südgemengen an d'Stad ESCH un éischer Plaz matt Momenter an eng schwierig Situatioun eramanövréiert. Därf ech drun erënneren, datt mer hei an ESCH den ordinäre Budget während enger hallef Doze Joeren nët an den Equilibre kritt hun. Glécklecherweis hu mär dës Situatioun méi oder manner gutt gemeeschert, mat

der Hëllef vun dem Ministère de l'Intérieur an der Regierung am allgemengen. Mer Escher sin och dofir bekannt nët esou séier de Kapp hänken ze loossen, a mer loossen eis ëmmer eppes afalen, och wann di finanziell Decken nët ëmmer esou laang as, wéi se eigentlech misst sin. An esou kënnt eng nei Érausfuorderung op eis duer mat der Emstrukturéierung vun dem Terrain vun der Stolindustrie, deen duerch d'Emstellen op Elektro-Uewen nët méi direkt gebraucht gët. Deen Défi musse mer all zesummen an deene nächste Joeren meeschten. Eng gewaltig Aufgab! Èt wäert nët einfach falen, nei Industriën an den ufalende Frichen unzeiidelen.

Altesses Royales,

Dir Dammen an dir Hären,

Mer spieren zënter e puer Joer méi e raue Klima an Europa an och hei am Land. D'Gemengen gin domadder an eng Roll gedrängt, fir méi sozial Verantwortung ze iwuerhuelen. Dat as och richtig esou, well eiser Meenung no hun d'Gemengen durchaus eng richtig sozial Aufgab ze erfëllen, besonnesch well si am nooste bei de Leit sin. Mer wäeren dofir nët frou, wann d'Gemengen d'Gewerbekapitalsteier ouni adäquat Kompensatiounen ewechgeholl kriite. De finanzielle Spillraum vun de Gemengen géif doduerch méi engk a beschäftigungspolitesch därft dat kaum eppes bréngen. Mär hu Vertrauen an di Verantwortlech um nationale Plang fir och dese Problem ze léisen.

Der gesitt, Altesses Royales, mer gläwen un d'Zukunft vun ESCH, trotz den eventuelle Schwieregkeeten, a mer sin houfreg op dat, wat mer alleguer zesumme scho gelescht hun.

Är Visit vun haut den Owend stärkt eist Selbstvertrauen an ech schlësse mat dem traditionelle

Vive eise Grand-Duc!

Vive eis groussherzoglech Famill!

Vive eis Stad ESCH!

Vive d'Lëtzebuerger Land an engem fräien Europa!»

À LUXEMBOURG-VILLE, Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE, le GRAND-DUC HÉRITIER, la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, les Princes GUILLAUME, FÉLIX, LOUIS, SÉBASTIEN et la Princesse ALEXANDRA ainsi que le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA assistaient, dans la soirée du 23 juin, à la tribune d'honneur érigée devant l'Hôtel de Ville, à la retraite aux flambeaux de l'Armée et à l'aubade de la Musique militaire ainsi qu'au cortège aux flambeaux des sociétés de musique et des associations culturelles et sportives de la ville. À partir du Boulevard ROOSEVELT, la retraite aux flambeaux a emprunté la rue Philippe, la Grand-rue, la rue du Marché aux Herbes et la rue de la Reine pour se rendre à la Place GUILLAUME.

À partir de 23.15 heures, un admirable feu d'artifice fut tiré du Pont Adolphe, aux sons entraînants d'une composition musicale réalisée par Rom BERNARD du Groupe COOL FEET.

La journée du lundi, 24 juin débuta à LUXEMBOURG-VILLE par une prise d'armes et une revue des troupes à la Place des Martyrs et dans l'Avenue de la Liberté, en présence de Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et le GRAND-DUC HÉRITIER, du Ministre de la Force Publique Alex BODRY, d'Attachés militaires étrangers, du Commandant de l'Armée, le Colonel Michel GRETSCH, du Commandant de la Gendarmerie, le Colonel Fernand DIEDERICH, et du Directeur de la Police, le Colonel Marcel REITER. La prise d'armes était placée sous le commandement du Lieutenant-Colonel Guido SCHILTZ, Commandant du Centre d'Instruction Militaire (CIM) de DIEKIRCH.

À cette cérémonie prirent part: l'Armée, avec une compagnie d'honneur à trois pelotons, la compagnie commandée par le Lieutenant en 1^{er} Marc ASSEL et les pelotons par le Lieutenant en 1^{er} Georges EIDEN, les Lieutenants Robert KOHNEN et Guy HOFFMANN. Le drapeau de l'Armée fut présenté par le Lieutenant en 1^{er} Claude WELTER. Une compagnie à pied à deux pelotons commandée par le Capitaine Patrick GRISIUS, avec comme chefs de pelotons le Lieutenant Pascal BALLINGER et l'Adjudant Daniel DETHIER, un détachement d'anciens drapeaux avec comme chef de détachement l'Adjudant-Chef Carlo ZEIMETZ, un détachement motorisé dont le chef était le

Lieutenant en 1^{er} Jean-Paul HELFEN, et la Musique militaire, dirigée par le Major André REICHLING.

La Gendarmerie Grand-Ducale présenta une compagnie à deux pelotons, la compagnie commandée par le Major Andrée COLAS, les chefs de pelotons ayant été les Lieutenants en 1^{er} Philippe SCHRANTZ et Jeff NEUENS et le Porte-drapeau, le Lieutenant Guy MILBERT; un détachement motorisé avec comme chef de détachement le Capitaine Claude WALTZING.

La Police défila avec un détachement à deux pelotons, le détachement commandé par le Major Patrice SOLAGNA avec comme chefs de peloton les Capitaines Roland GENSON et Jean-Marie WAGNER; porte-drapeau, le Lieutenant en 1^{er} Dony DONVEN, et un détachement motorisé avec comme chef le Commissaire Charles NOEL.

Après la mise en place, la présentation des unités au Commandant du CIM, l'arrivée des drapeaux, l'arrivée des trois Chefs de Corps de la Force Publique et l'arrivée du Ministre de la Force Publique, la cérémonie, qui avait attiré beaucoup de spectateurs, se poursuivit comme suit:

- l'arrivée de Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et le GRAND-DUC HÉRITIER
- la revue de la troupe par Leurs Altesses Royales
- triple VIVE présenté par la troupe, sur invitation du Commandant du CIM
- l'exécution de l'Hymne national par la Musique militaire grand-ducale
- le défilé des troupes devant la tribune d'honneur.

À 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré en la Cathédrale NOTRE-DAME de LUXEMBOURG par Monseigneur Fernand FRANCK, Archevêque de LUXEMBOURG, en présence de Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRAND-DUCHESSÉ, le GRAND-DUC HÉRITIER, la GRANDE-DUCHESSÉ HÉRITIÈRE et Leurs fils, les Princes

GUILLAUME, FÉLIX et LOUIS ainsi que de LL.AA.RR. le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA.

Devant la Cathédrale, une compagnie d'honneur du CIM avec drapeau et escorte, ainsi que la Musique militaire, ont rendu les honneurs à l'arrivée et au départ de Leurs Altesses Royales, aux sons du «Wilhelmus».

En la cathédrale avaient pris place les membres de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du Corps diplomatique accrédité à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes, les membres des Corps constitués, du Conseil National de la Résistance, les comités des Associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des Mouvements patriotiques etc. Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la Maîtrise de la Cathé-

drale, sous la direction de Monsieur Jean-Paul MAJERUS avec aux grandes orgues Monsieur Carlo HOMMEL, organiste titulaire de la Cathédrale.

Vers midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'Armée au lieu-dit «Trois Glands».

Dans pratiquement toutes les villes et localités du pays, des manifestations patriotiques eurent lieu à l'occasion de la Fête nationale, auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population. Des services religieux furent célébrés à l'Église protestante et à la Synagogue à LUXEMBOURG et à ESCH-SUR-ALZETTE.

À l'étranger, la Fête nationale luxembourgeoise a été marquée par des réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.



La FAMILLE GRANDE-DUCALE lors du Te Deum solennel



Les Membres du Gouvernement en la Cathédrale NOTRE-DAME de LUXEMBOURG

Accord de coopération entre le Luxembourg et le Kazakhstan

Le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, M. Georges WOHLFART, a reçu le 25 juin 1996 l'Ambassadeur du Kazakhstan, M. Aoueshkan KYRBASSOV. A cette occasion fut signé un accord portant sur la coopération entre les deux pays dans le domaine de la santé. Cet accord prévoit que le Luxembourg assistera le gouvernement kazakhe dans sa lutte contre la tuberculose, en lui fournissant

les équipements médicaux nécessaires au transport et au stockage d'échantillons sanguins. Par ailleurs sera assurée la formation du personnel médical kazakhe à qui ce matériel est destiné.

Cet accord bilatéral s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations entre les deux pays. On rappelle qu'en 1993 le Ministre de l'Économie M. GOEBBELS a mené une mission économique au Kazakhstan, et que par ailleurs, le Luxembourg a signé en janvier 1995 un accord de partenariat et de coopération avec le Kazakhstan, accord négocié dans le cadre de l'Union européenne.

Le Luxembourg condamne l'attentat contre les forces américaines en Arabie saoudite

Le Gouvernement luxembourgeois est très choqué après l'attaque terroriste dont viennent d'être victimes des membres de

forces américaines stationnées à DAHRAN en Arabie saoudite.

Il condamne cet acte abject et lâche et réitère sa position qui est que le terrorisme doit être combattu partout et sous toutes ses formes par la communauté internationale.

Dans ce contexte tragique, le Gouvernement présente ses condoléances aux familles et aux proches des victimes et ses sympathies aux gouvernements des États-Unis et de l'Arabie saoudite.

Visite de travail de M. Dick SPRING



Conférence de presse commune de MM. POOS et SPRING au Château de SENNINGEN

Dans le cadre de sa tournée des capitales au cours de laquelle il a présenté le programme de la Présidence irlandaise de l'Union européenne, M. Dick SPRING, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Irlande, était à LUXEMBOURG le jeudi, 27 juin 1996.

La réunion de travail avec le Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS a eu lieu au Château de SENNINGEN.

Elle a eu pour objet les priorités du programme de la Présidence irlandaise, parmi lesquelles figurent l'UEM, l'emploi, le marché unique, l'élargissement de l'UE, la lutte contre le trafic des drogues ainsi que d'autres dossiers touchant à la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures. Il fut également question de la politique étrangère et de sécurité commune.

La poursuite de la Conférence intergouvernementale au deuxième semestre de cette année a été au centre des discussions.

Roger EVERLING als neuer Generalstaatsanwalt vorgeschlagen

j-lo – Als Nachfolger für den kürzlich in den Ruhestand getretenen Alphonse SPIELMANN schlug der Ministerrat, aufgrund einer Empfehlung von Justizminister Marc FISCHBACH, am 28. Juni dem Großherzog die Ernennung von Roger EVERLING zum Generalstaatsanwalt vor.

1959 erlangte der am 5. Januar 1935 in MANTERNACH geborene Generalstaatsanwalt in spe seinen Dokortitel in Rechtswissenschaften. 1962 trat er in die Dienste des Justizministeriums, wurde umgehend an die Staatsanwaltschaft in Luxemburg delegiert und ging im November 1963 als Substitut des Staatsanwaltes nach Diekirch.

Knapp ein Jahr später als Substitut nach Luxemburg zurückgekehrt, erhielt er zuerst den Rang eines Richters am Bezirksgericht Luxemburg und am 28. Mai 1968 seine feste Ernennung auf diesen Posten. Am 7. Dezember 1970 erfolgte die Ernennung für drei Jahre zum Untersuchungsrichter.

Nach der Beförderung am 31. Januar 1974 zum Ersten Richter am Bezirksgericht Luxemburg kam es am 26. November 1974 zur Nominierung als Präsident der Bezirksgerichte Diekirch.

Am 29. Mai 1980 wurde Roger EVERLING zum Rat am Appellationshof berufen, wo er ab Januar 1983 für eine Mandatszeit von drei Jahren Berufungsrichter für Jugendschutzaffären war.

Die weiteren Etappen in seiner beruflichen Laufbahn waren am 1. November 1986 die Ernennung zum Ersten Rat und am 31. Januar 1990 zum Kammerpräsidenten am Berufungsgerichtshof, ehe er am 7. Dezember 1992 durch die Bestellung zum Rat am Kassationshof auf den zweithöchsten Posten in der Hierarchie des Obergerichtshofes emporstieg.

Darüber hinaus nahm Roger EVERLING zeitweilig folgende Funktionen wahr: Präsident der Begnadigungskommission, Mitglied der Kommission für die Entschädigung bestimmter Opfer von Körperschäden, Mitglied der Berufungsinstanz des Disziplinarrates, Mitglied der Schlichtungs- und Schiedskommission der Sozialversicherungen, Mitglied der Examenskommission für Rechtsanwälte und Notare sowie der Kommission für den Advokatenberuf und die Anerkennung der ausländischen Hochschuldiplome.

(LW, 29.6.96)

Le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas à LUXEMBOURG

Le mercredi 26 juin 1996, M. Hans VAN MIERLO, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, a effectué une visite officielle à LUXEMBOURG.

Dans le cadre de cette visite, M. Hans VAN MIERLO fut reçu en audience par S.A.R. le GRAND-DUC. Il a eu des entretiens avec le Président de la Chambre des Députés, M. Jean SPAUTZ et le Premier Ministre, M. Jean-Claude JUNCKER.

Une réunion de travail avec son homologue luxembourgeois, M. Jacques F. POOS, a eu lieu au Ministère des Affaires étrangères.

À l'ordre du jour de cette réunion ont figuré la Conférence intergouvernementale, la coopération entre les deux pays en vue des Présidences néerlandaise et luxembourgeoise de l'UE en 1997, le processus de paix en ex-Yougoslavie, la situation au Moyen-Orient et les nouveaux développements en Russie.

Remise de décoration à M. Horst HOLTHOFF

Le 27 juin 1996, M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères a remis les insignes de Grand Officier de l'Ordre

de Mérite à l'Ambassadeur Horst HOLTHOFF, Secrétaire général délégué de l'UEO.

M. HOLTHOFF a rendu des services insignes à notre pays, notamment au cours de la Présidence luxembourgeoise de l'UEO en 1994.



M. POOS vient de remettre la haute distinction à M. HOLTHOFF

Visite officielle de M. Jacques F. POOS en Pologne

Le Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. POOS, s'est rendu, du 30 juin au 1^{er} juillet, en visite officielle en Pologne.

Au cours de cette visite à VARSOVIE, M. POOS fut reçu par le président de la République, M. A. KWANIEWSKI, par le Vice-Président du Parlement polonais, le Sjem, M. A. MALACHOWSKI, par le Vice-Président du Sénat, M. G. KURCZUK, par le Premier Ministre, M. W.

CIMOSZEWICZ, par le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, M. G. KOLODKO, ainsi que par son homologue polonais, M. Darius ROSATI.

Une réunion de travail entre MM. POOS et ROSATI a eu lieu dans la matinée du 1^{er} juillet. À l'ordre du jour de cette réunion ont figuré en premier lieu les relations bilatérales qui se développent constamment et rapidement entre les deux

pays. Dans ce contexte, les deux Ministres ont procédé à la signature de la Convention sur la Sécurité sociale ainsi qu'à l'échange des instruments de ratification concernant la Convention de non-double imposition entre le Luxembourg et la Pologne. Un autre volet de la réunion de travail concernait les problèmes liés à l'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN ainsi que la situation en ex-Yougoslavie, où la Pologne participe, comme le Luxembourg, à l'IFOR.

M. POOS a déposé une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu à VARSOVIE.

Hohe Auszeichnung für Hajime SAWABE, Präsident von TDK

Bei Gelegenheit eines Abschiedsempfangs überreichte vor kurzem Wirtschaftsminister Robert GOEBBELS die Insignien eines Commandeur de l'Ordre de Mérite an Herrn Hajime SAWABE.

Herr SAWABE, der die Gesellschaft TDK RECORDING MEDIA EUROPE S.A. in BASCHARAGE seit 1991 erfolgreich geleitet hat, verlässt Luxemburg um einen Posten im Verwaltungsrat der TDK



Muttergesellschaft in TOKYO zu übernehmen.

Wirtschaftsminister Goebbels würdigte die Verdienste von Herrn SAWABE um den Standort Luxemburg, wo TDK ein Werk für Audio- und Videokassetten betreibt, das gleichzeitig als Hauptquartier der TDK Gruppe für Europa dient.

Unter der Leitung von Herrn SAWABE entwickelte sich das Werk in BASCHARAGE zu einem der grössten vollintegrierten Audio- und Videokassettenhersteller Europas, der mit dem in Kürze erfolgenden Bau einer Anlage für die Herstellung von beschreibbaren CD-R auch schon den ersten Schritt in die digitale Speichertechnik beschreitet.

Die Nachfolge von Herrn SAWABE wird Herr Takehisa OHKAWA antreten, der bisher die Produktion der Datenträger in Europa von BASCHARAGE aus geleitet hat und seit über fünf Jahren in Luxemburg tätig ist.

Le Ministre de l'Economie Robert GOEBBELS avec, à sa droite, M. Hajime SAWABE

(Photo: Paul MIRGAIN)



À l'écoute de nos COMMUNES: Projets et Réalisations

GREVENMACHER, chef-lieu cantonal et de district

- Projets communaux:**
- Aménagement d'un CENTRE CULTUREL RÉGIONAL dans les locaux de l'Ancien Abbattoir
 - Création d'un MUSÉE National Vivant de l'IMPRIMERIE
 - Aménagement d'un MUSÉE de CARTES de JEU
 - Construction d'une nouvelle ÉCOLE PRÉSCOLAIRE
 - ÉCOLES PRIMAIRES: extension et réaménagement

On a peine à suivre les développements historiques et autres considérations relatives à «la fondation de la Ville de GREVENMACHER» en 1252, dans lesquels l'Abbé Jos. HURT écrit, en été 1952: «MACHERN a été «fondée» et il faut exclure à priori que la ville puisse être ramenée à une agglomération ayant existé antérieurement, le plan des fondations de l'ancienne forteresse parlant contre toute existence historique antérieure à 1252».

S'il est bien vrai que «MACHEREN» a été reconstituée topographiquement à ladite année, il est tout aussi solidement établi qu'au bord de la MOSELLE, dans les actuels parages de la riante ville mosellane, il existait une agglomération peuplée, très modeste il est vrai, la MACHARA citée dans un parchemin datant de 646, tel que l'a établi le Prof. rodangeois, éminent historien et sociologue, Directeur de la Bibliothèque nationale à LUXEMBOURG, Josy MEYERS dans «Studien zur Siedlungsgeschichte Luxemburgs», 3 éditions parues, dont la dernière en 1976.

MACHARA en 634

Si le Prof. Josy MEYERS cite MACHARA pour l'an 646, un parchemin antérieur encore en parle pour l'an 634, et plus particulièrement dans un document relatif à une donation foncière, établi par le Roi DAGOBERT, souverain franc de 629 à 638, fils du Roi CLOTAIRE II; DAGOBERT, secondé par son ministre, - béatifié plus tard comme St. ÉLOI, patron des forgerons et sidérurgistes - réorganisa et réunifia les territoires du royaume mérovingien; à ce titre, il est intervenu quant à divers états de propriété sur la rive gauche de la Moselle, plus particulièrement à MACHARA.

L'Abbesse ADELA de PFALZEL, - 732-733 - fit, par testament, donation de GREVENMACHER, - désigné comme MACHARIACO dans le document afférent -, comme d'autres territoires qui lui appartenaient, tel un cloître fondé par elle-même dans les parages trévirois.



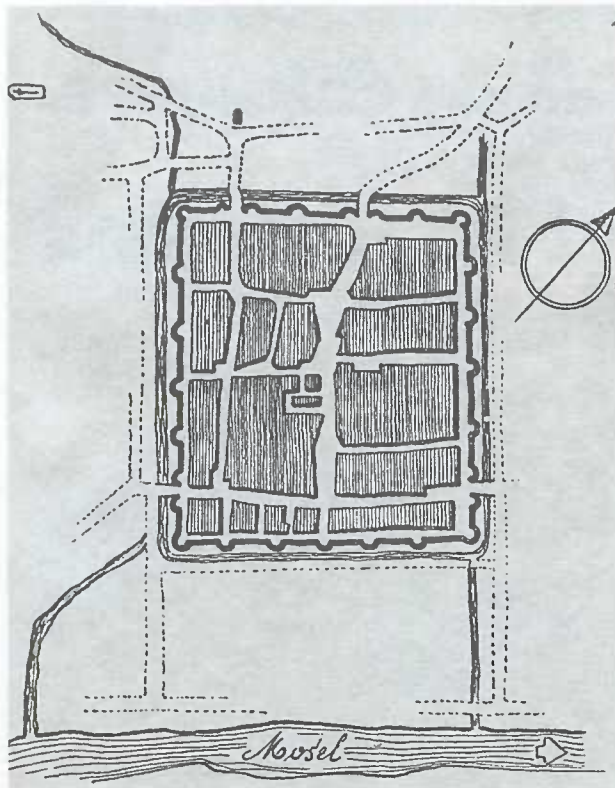
«Sigillum Libertatis de MACHERA»: le sceau seigneurial de HENRI V le BLONDEL, Comte de LUXEMBOURG, armoirie à laquelle la Ville ajouta la clef - 1325

En 1052, le modeste bourg mosellan apparut comme «MACHERA»; quand en 1171, les fiefs de TRÈVES appartenant au Comte HENRI l'Aveugle passèrent au Duc BERTHOLD de ZÄHRINGEN/Eifel, le «Hof WITTLICH» et le «HOF MACHERA» en furent exceptés, restant propriétés du comte.

Un autre document, relatant les exigences en espèces - «20 livres de Metz» - à payer en dîmes par WERNER de BOLAND, le nouveau gestionnaire des fiefs du Comte WALRAM de LUXEMBOURG, comme par le «mayer de MACHERA», date de l'an 1224, - de nombreuses dates dès lors témoignant indubitablement de l'existence de GREVENMACHER, bien avant sa nouvelle «fondation» en 1252...

FRANCHISE en 1252

Il faut penser que l'agglomération de MACHERA avait bien pauvre allure dès le début du XIII^e, mais que par contre, le site ait paru assez important au Comte HENRI V le BLONDEL de LUXEMBOURG pour qu'il ait, d'un côté, tenu à lui octroyer une lettre de franchise, et que de l'autre il ait décidé de «fonder» ville nouvelle: restructurer de fond en comble les tracés des rues et chemins tout en fortifiant son fief, par la construction de remparts assez impressionnants, - à en juger d'après les derniers vestiges -, subsidiairement de protéger les murailles encore par un



La configuration topographique de la «Liberté de MACHEREN» en 1252.

fossé d'eau tout autour de la nouvelle «franchise». Au centre de celle-ci devait se dresser un beffroi impressionnant dont l'épaisseur des murs était de 1,3 à 1,4 m!

On pense sentir une des causes majeures de la sollicitude comtale pour «MAKEREN» dans le texte même de la Lettre d'affranchissement, et plus particulièrement au paragraphe I^{er}; le vin notamment s'y trouva à la base, à côté du grain à verser comme «dixième»...

Citons le préambule de la Lettre de franchise, version latine:

«In nomine sancte et individue trinitatis. Amen; Nos HENRICUS (comes) Lucelburgensis et Rupensis, marchio Arlunensis, omnibus presentes lietas visuris salutem in perpetuum. Notum esse volumus universis, quod nos MAKEREN et inhabitatores inibi existentes et survenientes privilegio libertatis gaudere volumus sub hac forma:

- I- Quod de omnibus bonis que habent intra bannum de MAKEREN vel extra, de annona gelunam et de cultu vinearum nonum calatum vel mensuram, quibus in racemis suis colligdis utentur, annis singulis nobis solvent...»
- II- Insuper domus quelibet dicte libertatis quatuordecim denarios Lucelburgenses, septem, in die B(eatae) WALPURGIS et septem in die b(eati) REMIGII annis singulis nobis dabunt.»

Des deux paragraphes cités il appert que MAKEREN devait – déjà! – cultiver une vigne très appréciée pour le «délicieux produit» qu'on savait en tirer, – certainement bien buvable déjà à l'époque!-, le Comte demandant, outre une neuvième gerbe des céréales récoltées, le neuvième «panier» ou la neuvième mesure du raisin vendangé, ceci pour chaque année aux vendanges et à la moisson. Lesdites quantités étaient à remettre au Seigneur avant même que le raisin et le grain ne fussent amenés dans les caves privées, respectivement dans les granges.

Autre dîme seigneuriale: chaque «maison», – entendons ménage ou «feu» de GRAVE-MAKEREN ou MACHEREN le Comté – avait à verser en taxes quatorze deniers luxembourgeois, dont 7 à la fête de Ste. WALBURGE -WALPURGIS en forme latine, religieuse anglaise morte en 779, béatifiée par la suite-, donc le 25 février et à la fête de St. REMI, – évêque de REIMS, décédé vers 530, après avoir contribué à la conversion de CLOVIS, 7 deniers encore à payer par les ménages affranchis de MAKEREN, au mois d'octobre annuellement.

Relations avec la Maison comtale

Le Comte HENRI le BLONDEL de LUXEMBOURG avait fait donation de l'église de GREVENMACHER à l'Abbaye de CLAIREFONTAINE, donation que le Prêtre cardinal HUGO de l'Église de Ste. SABINE confirma vers 1255, année à laquelle CLAIREFONTAINE hérita du droit patronal ecclésiastique de MACHEREN.

Le vin joua un rôle important dans les rapports que le bourg mosellan avait avec la Maison des Comtes de LUXEMBOURG. Ainsi, le 7 avril 1270, le Comte HENRI et son épouse MARGARETA vendirent à l'Abbaye de CLAIREFONTAINE une rente vinicole de 30 OHMs, – aîsmes pour la forme française-crus tirés des «meilleurs sites vinicoles» de GREVENMACHER et de REMICH; notons qu'une OHM de vin équivalait à 160 litres, soit 10 «seaux», l'OHM ou aîsme étant subdivisée en 100 quarts jusqu'au règne de WENCESLAS II en 1386. En cette année-là, l'OHM fut redéfinie comme 110 quarts, de plus ou moins 1,44 litre par quart. Sur les 10 nouveaux quarts définis par cette OHM, neuf devaient revenir de plein droit au «Juge vinicole» – Weinrichter, contrôleur-étalonneur des fûts à vin et autres mesures –, le 110^e quart étant versé au «cabaretier-marchand vendeur» comme revenu personnel supplémentaire.

En 1290, le Comte HENRI VII de LUXEMBOURG acheta des Religieuses du Cloître de MARIENTHAL une «place avec maisons, granges et pressoir» à GREVENMACHER, dont les revenus devaient servir à la restauration de murailles des fortifications de la ville de LUXEMBOURG, une livraison de 5.000 litres de vin étant garantie annuellement par HENRI VII au bénéfice du Cloître de MARIENTHAL, à partir de 1310, en provenance des vignes de GREVENMACHER.

Le 25 mars 1346, le Roi-Comte JEAN l'Aveugle vendit à l'Archevêque BALDUIN de TRÈVES les localités d'ECHTERNACH, de BITBOURG, de REMICH et de GREVENMACHER pour un montant de 30.000 florins florentins, propriétés foncières que le Roi WENCESLAS racheta le 25 janvier 1354 pour un montant financier égal.

L'affranchissement civique et urbain de GREVENMACHER était confirmé le 3 janvier 1358 par le Roi-Duc WENCESLAS I^{er}, en même temps que le Souverain accorda au bourg les droits d'un marché hebdomadaire et ceux d'avoir un sceau officiel pour la ville: c'est à cette date que remonte le sceau de GREVENMACHER, portant le vieux beffroi de la ville, construction plus tard «encadrée» dans la nouvelle église paroissiale en tant que clocher. Notons que ces marchés mosellans, très prisés, se tinrent le jeudi de chaque semaine dans l'artère principale longeant beffroi et mairie.

Les droits acquis par le bourg de MACHEREN dès 1254 devaient être ultérieurement confirmés par WENCESLAS II encore, par PHILIPPE II de Bourgogne, par ALBERT et ISABELLE, par l'Impératrice MARIA-THERESIA d'Autriche finalement.

Droits multiples

La «franchise» mosellane élisait annuellement son propre juge à la fête de St. PIERRE, le magistrat justicier étant choisi alternativement parmi les échevins et les citoyens du bourg, les 7 échevins étant nommés par le souverain lui-même. La prestation de serment se fit devant le Gouverneur ou son délégué, l'un des échevins «héritant» du titre de «bourgemestre» à partir du XVIII^e. Par droit régalien, les échevins présidaient chacun un quartier de la ville en ce qui concernait administration et contrôle; ils portaient le titre de «Parteimeyster», le bourgmestre s'occupant de tout ce qui était finance, état sur lequel il rendit annuellement compte en public.

Les citoyens de MÜNSCHECKER, de WECKER, de la Ferme BUCHHOLTZ et de FRONAY firent partie de la «franchise» mosellane, bénéficiant des mêmes droits; ils furent dénommés «bourgeois forains» pour la raison qu'ils n'habitaient pas directement le chef-lieu.

MACHEREN, – qualifiée de GRAVEN-MACHEREN bien plus tard – était «prévosté», – résidence d'un prévôt avec pouvoir de juridiction. Le prévôt seul pouvait faire exécuter les peines capitales, le magistrat urbain prononçant toutes les autres peines, lors des séances de justice qui se firent tous les quinze jours, le mardi.

Juridiction régionale

Le domaine justicier dans lequel GRAVENMACHEREN exerçait la juridiction comprit 33 villages ou fermes-censes, selon un relevé de 1541: LUSCH uff dem BERGH, WASSERLUSCH et RYNECK, EGELL, KANTZEM, WYLTINGEN et KEUPG, TOFERN heyzent der bach, FELRYCH, KULCH et RELINGEN, TEMELTZ, WELLEN, LENNYNGEN, KADENACH (Canach), ENEN, BEIREN, GOSTYNGEN, WORMERINGEN, ANE, NEDERDONFFEN, OFFERDONFFEN, RODE uff der SEIREN, OLYNGEN, ESSWILER, BETTESDORFF (Betzdorf), HACHELSSTORFF, LANGSEURE, MESENICH et FEDELICH, KIEWENICH et PFOSENICH.» On notera que les agglomérations citées sur la rive droite de la Moselle, – aujourd'hui allemande – firent partie du Duché jusqu'en 1815, au Congrès de VIENNE.

Tractations politiques entre 1468 et 1662, quand le droit de juridiction de GREVENMACHERER passa aux mains des Seigneurs de LAROCLETTE-HEFFANGE, longue période pendant laquelle également un certain nombre de villages étaient séparés de MACHEREN, ceci par vente au plus offrant...

Démêlés avec les Seigneurs de WECKER

CHARLES-EMMANUEL de WECKER, dont la famille fut anoblie le 14 mars 1645, avait acheté en gage pour 4.000 livres les localités de GREVENMACHERER et de DONVEN – comptant 75 ménages – des mains du Roi CHARLES II, ceci à un moment, où lesdits bourgs avaient été élevés en «seigneuries avec droit de haute juridiction»; une fille du Roi, par testament du 19 avril 1669, réalisa une transaction de GREVENMACHERER et de DONVEN au bénéfice de son neveu GÉRARD-JOSEPH de WICKERSLOOTH, qui a son tour vendit «sa propriété» à un ancien Capitaine d'un régiment autrichien, M. FRANZ de BAXERAS, ceci pour un montant de 4.000 thaler-écus, tout en conservant son titre et le sceau de la ville de GREVENMACHERER. Il en résulta un très long procès de justice entre les bourgeois et «leur propriétaire», échauffourées ravivées encore par le fait que CHARLES-EMMANUEL de WECKER s'était arrogé le droit, en 1688, de nommer un juge de ville à perpétuité, sans consultation préalable des bourgeois. Le Conseil Provincial suivit les citoyens mosellans dans leurs justes exigences et rétablit les procédures d'antan.

Un certain nombre de villages ayant été séparés de la «prévosté» vers la fin du XVII^e, GREVENMACHERER conserva entre autres la juridiction sur AHN, WORMELDANGE, EHNEN, LENNINGEN, CANACH, BEYREN, GOSTINGEN, MESENICH, TEMMELS, FELLERICH, TAWERN, OMSDORF, KOLICH, ainsi que sur les Fermes HACKENHOF, SCHEUERHOF et EULERER.

Un siècle avec REMICH...

En 1693, la justicerie de GREVENMACHERER fut incorporée par ordonnance à la «mayerie» de REMICH, par «l'abandonnement et retraite de celui qui en était pourvu», dès lors le juge local; la même année, Jean MANGIN fut nommé prévôt de GREVENMACHERER, moyennant le paiement d'un montant de 8.000 livres; la fonction de prévôt devait en elle-même rapporter gros au tenancier, à en juger par les sommes qu'ils étaient, successivement, prêts à payer pour en être investi!

En juin 1792, c'est-à-dire près d'un siècle plus tard, la justice-rie-prévôté de MACHERER était de nouveau détachée de la «mayerie» de REMICH, pratiquement à la veille de la Révolution française...

Paroisse-mère: tradition

Avec ROIDE sur la Sire, MÜNSCHECKER et REMICH, GREVENMACHERER compte dans la grande région mosellane parmi les paroisses les plus anciennes de bien avant l'Ancien Régime, soit les X^e et XI^e siècles. Le 1^{er} juillet 1514 notamment, les citoyens «lybres» de «GREUENMACHRE» se plaignent amèrement de JOHANN d'ÜBINGEN, curé-régent, c'est-à-dire «des-servant» de GREVENMACHERER, demandant à la Cour de renvoyer l'indigne fonctionnaire: «...begehren, daß der Hof dem rechten pastor befehle, den regenten von dannen zu thoin und eyn andern darzustellen».

Par un parchemin daté au même jour que ci-dessus, on apprend que MACHERER avait un hôpital, la communauté communale se plaignant que l'Échevin JOHANN von ZESSINGEN usurpait et l'administration et les revenus «des Spidals zu MACHREN sambt eynem hoiff zu METTRICH»...

À la fin de l'été 1554, la fièvre typhoïde fit des ravages à LUXEMBOURG, comme dans bien des sites du pays, dont MACHREN, où le modeste hôpital ne sut plus assurer les soins requis d'urgence.

Le 25 mai 1560, Nic. VIGERIUS est curé résidant à GREVENMACHERER, de même qu'il assumait les fonctions de curé-doyen de REMICH: «...allhir wo er pastoir ist und dechain in REMICH».

En 1564, de septembre jusqu'à Invocavit 1565, la grande fièvre menaça encore MACHREN, vu que le fléau sévissait à BERBOURG, «wagt sich kein Durwarter wegen der gafarlichen sterblichen Krankheit so jetzunder zu BERPURG regirt...»

Si la situation religieuse se développait dans des conditions à peu près normales et régulières, il n'en fut point de même pour l'instruction scolaire qui laissait toujours à désirer vers 1600, en d'autres endroits également, bien plus tard encore.

C'est ainsi que les Archiducs ALBERT et ISABELLE – période espagnole du LUXEMBOURG durant de 1506 à 1711 –, le 22 novembre 1600 ordonnaient au Gouverneur de leur Province de LUXEMBOURG «de trouver les moyens pour faire ériger bon escolle au pays de Luxembourg ainsi qu'ont supplié les Députés des États de LUXEMBOURG présentement en notre ville de BRUXELLES.»

GREVENMACHERER en 1611, WASSERBILLIG et BERBOURG en 1629, WALDBREDIMUS en 1675 furent les pre-

miers sites dans la grande région mosellane à posséder des écoles régulières, où l'on faisait la classe «d'hiver», soit d'octobre à mars de l'année suivante. On notera que REMICH avait construit une école dès l'année 1570, SOLEUVRE en 1577, WILTZ dès 1599 et DIEKIRCH en 1674.

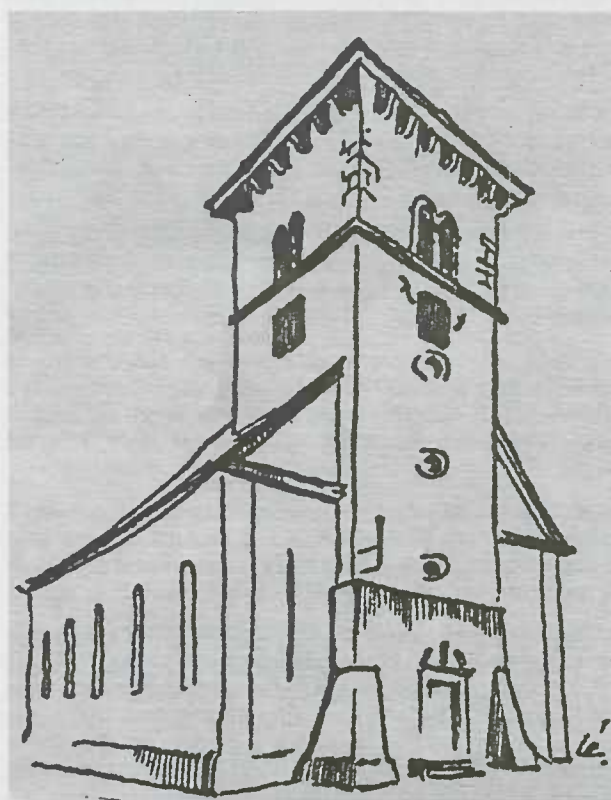
La Guerre de Trente Ans

De 1618 à 1648, la Guerre de 30 Ans sévit avec une dureté inouïe, ravageant sites, villages et bourgs, par suite des incursions militaires brutales et répétées, auxquelles une peste indescriptible venait en ajouter encore en 1636. GREVENMACHER ayant compté «125 feux» en 1635, soit une population de 650 à 800 personnes, ne compta plus que 78 ménages, probablement bien moins de 400 personnes en 1656; «à MÜNSCHECKER, relate le document d'époque, toutes les maisons sont brûlées, il n'y a plus personne, de même qu'à WECKER, où les 3 censés sont brûlés»...

«Les deux tiers de la dîme de la paroisse de GREVENMACHER, composée de la ville de ce nom et du village de «MÜNSCHECKER», – selon avis du Conseil Provincial en date du 25 juin 1701 –, appartiennent à Votre Majesté. L'Abbaye des Religieuses de CLAIREFONTAINE possède l'autre tiers, ... l'Abbaye de St. MAXIMIN lez TRÈVES, celle de MÜNSTER à LUXEMBOURG et le commandeur de l'Ordre teutonique à TRÈVES tirent aussi «quelques petites portions» de dîme dans ladite paroisse. L'Abbaye de CLAIREFONTAINE a jusqu'à présent seule entretenu l'église paroissiale.»

C'est précisément à cause de cette église et de sa remise en état que devait naître un différend hargneux relatif à la «Répartition des dîmes à GREVENMACHER et l'obligation des décimateurs à contribuer aux frais de réparations et de reconstruction» de l'église en 1781.

Le Conseil Provincial statua le 4 mars 1782: les Religieuses de CLAIREFONTAINE furent condamnées à reconstruire com-



L'ancien beffroi de la «Franchise de MACHEREN» vers 1750.

Dessin: Lé TANSON



Eglise/Beffroi

plètement l'église paroissiale de GREVENMACHER. Après un appel qu'elles injectèrent devant le Grand Conseil de MALINES, – injection repoussée –, elles commencèrent dès 1782 la construction de la nouvelle église autour de l'ancestral beffroi de la ville.

Démographie: variable

Ayant gravement souffert à la Guerre de 30 Ans, saccagée par les troupes d'ALBERT de BRANDENBOURG en 1555 déjà, brûlée encore par les Hollandais et les Bavares en l'an 1705, GREVENMACHER fut largement épargnée par les avatars politiques de la Révolution française, de sorte qu'en 1821 le bourg florissant compta 2.002 habitants, essentiellement artisans, commerçants, pêcheurs, mais également un nombre majeur d'ouvriers journaliers qui trouvaient leur pain quotidien selon les besoins des entreprises viticoles plus importantes, voire d'entreprises de quelque grandeur, finalement auprès de cultivateurs. A noter toutefois encore que la fièvre typhoïde, importée par les troupes françaises, avait fait près de 400 victimes à GREVENMACHER. L'Empereur NAPOLÉON BONAPARTE avait été reçu avec tous les honneurs civiques à GREVENMACHER en 1804.

En 1822, un incendie monstre détruisit 147 habitations, granges et étables à GREVENMACHER, condamnant des dizaines de citoyens à la besace du mendiant...

Si en 1842, le bourg mosellan avait compté 2.501 âmes, en 1852 on devait en registrer 2.760, nombre qui rétrograda à 2.498 habitants pour 1871, vivant dans 405 constructions et 559 ménages, dont 1.191 personnes de sexe masculin.



Très tôt la vigne conféra au paysage son aspect typique, enchanteur, le remembrement des vignobles en ce siècle ayant facilité certaines tâches vigneronnes



Les efforts de remembrements agricole et viticole durent depuis plus de 40 ans...

En 1900, GREVENMACHER compta 460 ménages et 2.360 habitants, en 1910 ils furent 2.680, dont 2 à «OLEK», – ancien moulin –, 3 à la «Kalkkaule», 6 à GREISHOF et 49 personnes à POTASCHHOF, en tout 10 maisons hors cité.

En 1947, la population du canton de GREVENMACHER s'éleva à 14.319 personnes, pour 3.559 ménages, répartis sur 3.059 constructions, essentiellement maisons unifamiliales.

Le chef-lieu cantonal compta 2.543 personnes en 1947, 2.722 âmes en 1960 et 2.918 en 1970, alors que la population communale était montée à 2.996 âmes au 31 décembre 1981, ce qui constitua une augmentation de la population près de 27% à compter de 1900 à 1981!

Par rapport à la population de 1839, où le canton de GREVENMACHER représentait 8,6% de la population totale du pays, ce taux ne fut plus que de 4,7 % en 1989, avec une tendance toutefois légèrement croissante actuellement...

Expansion et restructuration

À considérer le territoire communal de GREVENMACHER, avec ses 16,48 km², soit 6,4 ‰ du territoire national, la commune range en 75^e position par ordre d'importance territoriale. L'église du chef-lieu se situe à 140 m au-dessus du niveau de la mer, d'où climat doux, gels modérés par suite du voisinage de la Moselle.



"...wou d'Rief laanscht d'Musel doftég bléit...."

Au 1^{er} mars 1991, la population totale du Grand-Duché était de 384.633 personnes, dont 371.846 originaires des 12 pays de l'Union Européenne d'alors; actuellement le cap des 400.000 est dépassé, avec un nombre calculé de 406.600 âmes au 31.12.94, soit une densité de 152,7 par km².

Avec plus de 3.400 habitants en 1996, GREVENMACHER a une population de près de 30 % de non-Luxembourgeois, dont quelque 60 % de personnes âgées de 20 à 59 ans.

La jeunesse scolaire, tous les ordres d'enseignement confondus, – dont le Lycée technique Joseph BECH datant d'avant 1960 –, est en assez constante augmentation, ce qui place édiles locaux



Baptisé le 30 mars 1747 à GREVENMACHER, né probablement le 28 ou le 29 du mois-, le citoyen le plus populaire de la cité mosellane, Jean Mathias SCHOU- « de blannen THEIS »-. est mort à EICH le 19 octobre 1824. Le monument à sa mémoire, créé par Will LOFY, fut inauguré au printemps 1992



Aux disciples d'EMMAÛS, en Palestine, pareils, deux jeunes vignerons portent une grappe surdimensionnée, prometteuse...; nouvelle fontaine à GREVENMACHER.

et instances gouvernementales devant de continuel problèmes d'extension et de réaménagement scolaire.

Côté culture également, la cité mosellane s'est toujours bien défendue, comptant parmi ses sociétés l'une des harmonies les plus chevronnées du pays, 125^e Anniversaire célébré en 1959 déjà, le «Blannen THEIS», d'autre part étant un des fils connu de GREVENMACHER, instituée officiellement Ville par Loi du 24 février 1843, on l'a dit!

Centre culturel régional aménagé et nouveaux Musées

Ancienne affectation

Le site, où seront implantées ces nouvelles infrastructures sociologiques, servait d'abattoir municipal, en exploitation de 1902 jusqu'au 09.06.1975. Depuis lors la bâtisse était utilisée comme dépôt de matériel par les services communaux et par des sociétés locales. La surface disponible comporte 2.000 à 4.500 ca.

Définition du projet

Aménagement d'un centre culturel à vocation partiellement nationale, régionale et locale, hébergeant:

- un Musée Vivant de l'Imprimerie à vocation nationale, où auront lieu des démonstrations pratiques artisanales d'autrefois dans la composition, l'impression, la reliure ainsi que la fabrication du papier. L'a.s.b.l. Cercle Graphique Luxembourgeois sera fondateur du musée et gèrera l'exploitation en commun avec l'Administration communale de GREVENMACHER;
- une salle audiovisuelle rattachée au Musée de l'Imprimerie, se prêtant aussi pour des séances didactiques et autres;
- l'ancienne Carterie DIEUDONNÉ au XIX^e siècle à rayonnement régional important. La présentation sera vivante, moderne et active pour susciter l'intérêt des visiteurs; tout comme pour le Musée national de l'Imprimerie, l'aspect didactique ne sera pas négligé;
- une Galerie d'exposition permanente;
- une deuxième Galerie d'exposition louée à des artistes suivant exigence et convenance;



Avec le beffroi, la Chapelle au «Kräizerberrég» constitue un des anciens symboles de la riante cité mosellane; en 1876, les Soeurs SCHOREN firent cadeau à la ville du calvaire à 14 stations reproduisant des scènes historiques du site, calvaire aménagé le long du chemin et des escaliers menant sur les hauteurs...

- une cour pour l'organisation de concerts de musique ou de chant ou autres manifestations en plein air;
- l'archivage de documents du patrimoine local;
- un appartement servant de logement au concierge;
- dans une phase d'extension ultérieure: un cinéma 100 places sera aménagé.

Début des travaux:

La procédure administrative requise étant achevée, les travaux débiteront au cours de l'année 1996.

Maître de l'ouvrage

La Ville de GREVENMACHER est maître de l'ouvrage.

Le Ministère de la Culture participera substantiellement aux frais de réalisation, vu qu'il s'agit d'un projet à vocation partiellement nationale, régionale et locale.

Impact estimé du projet

L'impact qu'aura la réalisation du centre culturel régional est multiple:

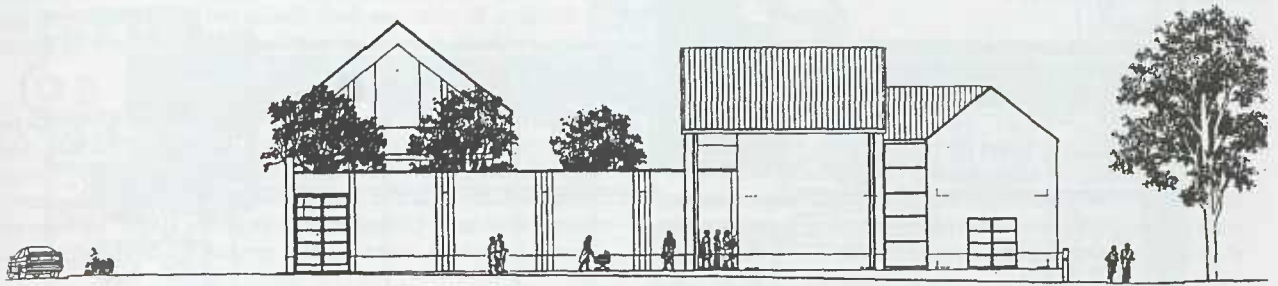
- valeur éducative: démonstrations organisées pour classes scolaires au Musée de l'Imprimerie;
- offre d'activités de loisirs et culturelles;
- nécessité d'offrir une qualité de vie qui répond aux aspirations légitimes des habitants de la région. Dans ce contexte, la Ville de GREVENMACHER a fait de grands efforts les années passées, notamment par la création d'une infrastructure d'urbanisation: zone piétonne, promenades, parc boisé, complexes scolaires, sports...;
- extension des relations existantes avec la population de la région limitrophe allemande par la diversification de l'offre tant économique que culturelle;
- valorisation d'autres infrastructures touristiques existantes: volière à papillons, visite des Caves viticoles, navigation touristique sur la MOSELLE...;
- mise en valeur du commerce local.

CONSTRUCTION d'une nouvelle ÉCOLE PRÉSCOLAIRE et projet DE RÉAMÉNAGEMENT et d'EXTENSION du BÂTIMENT de l'ÉCOLE PRIMAIRE à GREVENMACHER

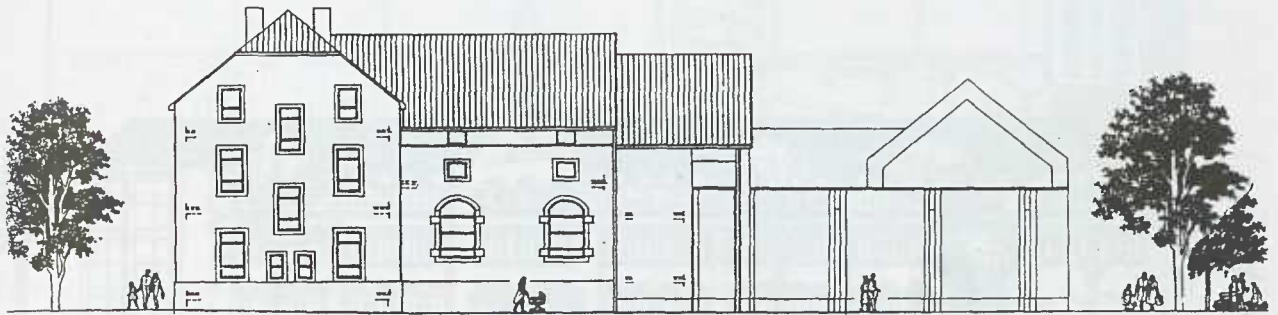
Les autorités communales sont soucieuses de mettre une infrastructure adaptée aux exigences de nos jours à la disposition des

CENTRE CULTUREL RÉGIONAL "ANCIEN ABATTOIR"

MUSÉE RÉGIONAL
MUSÉE DE L'IMPRIMERIE

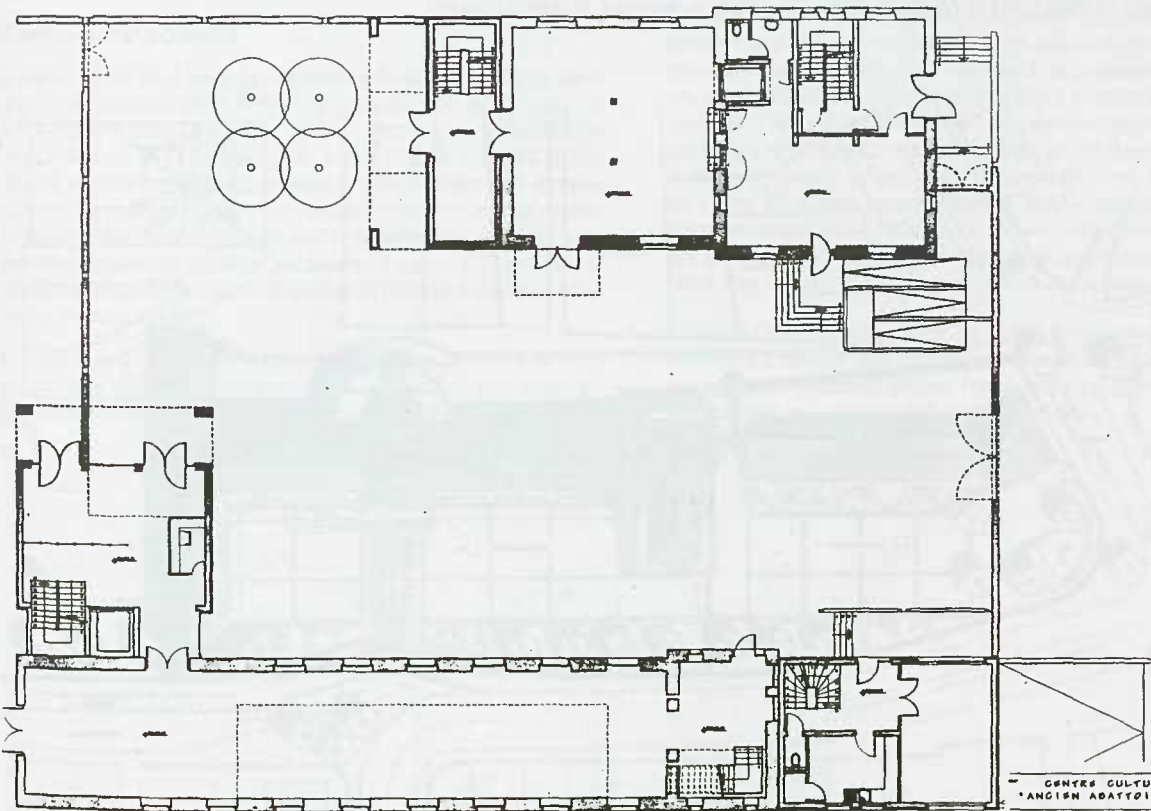


ÉLÉVATION sur L'ENTRÉE PRINCIPALE (SUD)



ÉLÉVATION SUR RUE DU MUSÉE RÉGIONAL (OUEST)

Centre Culturel Régional
"Ancien Abattoir" Grevenmacher
Commune de Grevenmacher
Rue du Musée Régional
L-1120 Luxembourg
Tel. 44 17 10 Fax 44 10 31



CENTRE CULTUREL GREVENMACHER - Situation: rez-de-chaussée

CENTRE CULTUREL RÉGIONAL
"ANCIEN ABATTOIR" GREVENMACHER
COMMUNE DE GREVENMACHER
RUE DU MUSÉE RÉGIONAL
L-1120 LUXEMBOURG
TEL. 44 17 10 FAX 44 10 31
RÉALISÉ PAR
ROMAIN SCHMIZ
ARCHITECTE 10400 BOURGBOIS - 10400 BOURGBOIS
10, PONT DE SAINT-PIERRE - L-1120 LUXEMBOURG
TEL. 44 17 10 FAX 44 10 31
RZ DE CHAUSSEE 1:100 22.05.96 12

écoliers des écoles communales de GREVENMACHER. Il convient d'accorder une attention particulière à l'enseignement qui s'occupe de la formation des enfants et jeunes gens et qui les prépare à la vie active de demain.

Enseignement préscolaire

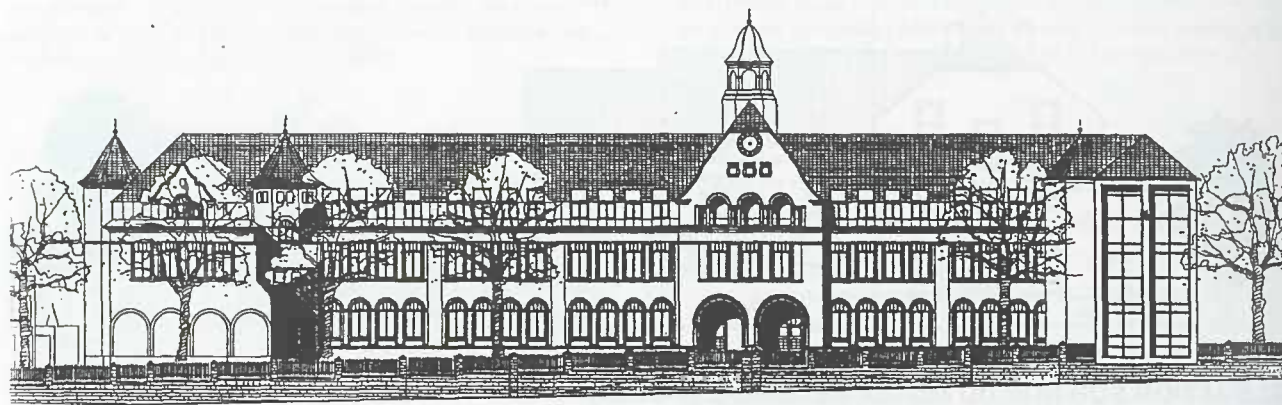
Plusieurs raisons ont amené les responsables communaux à entamer les travaux de construction d'une nouvelle école préscolaire:

- l'évolution démographique de la population qui, durant des décennies restait fixée à quelques 3.000 habitants, a atteint actuellement 3.400 habitants et est en constante augmentation, vu la création d'au moins 200 places à bâtir et la construction d'un nombre comparable d'appartements;

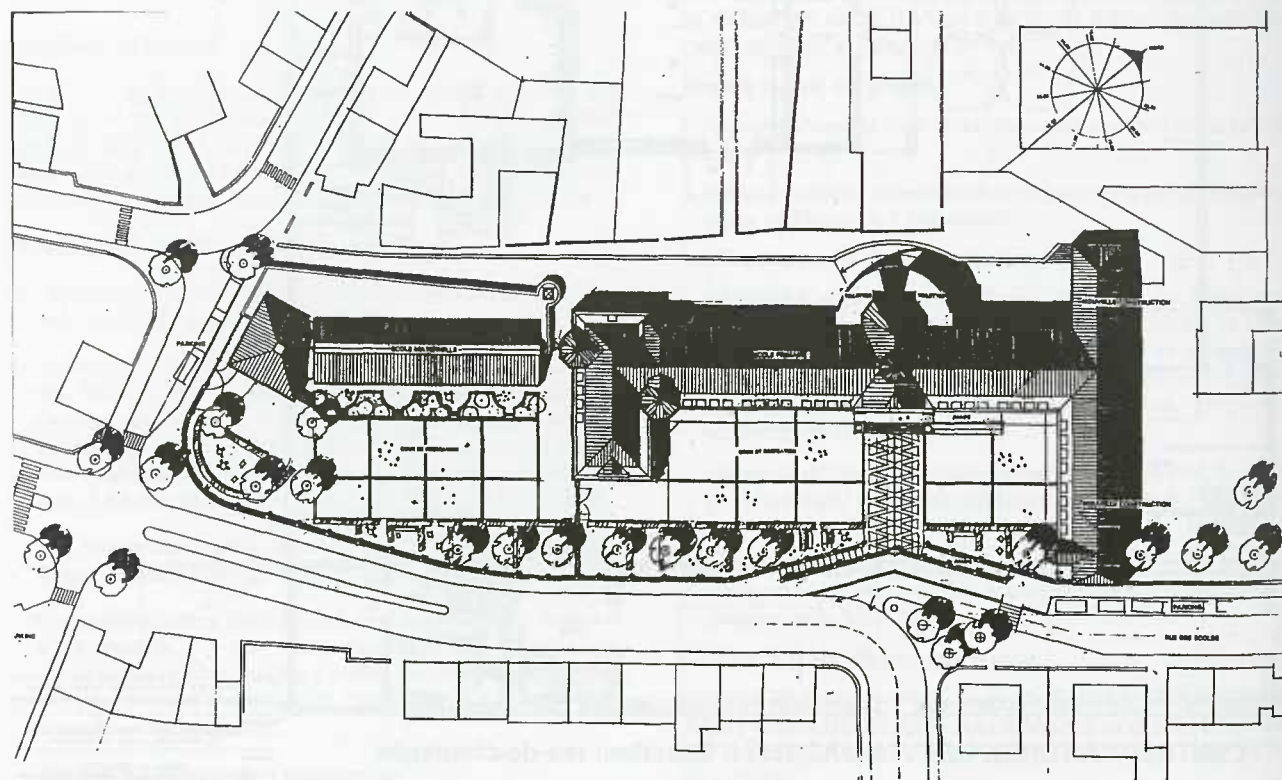
- deux salles de classe de l'enseignement préscolaire étaient hébergées dans un pavillon scolaire, construit dans les années soixante en tant que «solution provisoire». Ce pavillon ne répondait plus aux exigences d'un enseignement moderne;

- en outre deux locaux de classe manquaient dans le pavillon scolaire, de sorte que deux classes ont dû être hébergées jusqu'à présent, faute d'alternative, dans le bâtiment de l'école primaire;

Le nouveau bâtiment pour l'enseignement préscolaire, conçu par le Bureau d'architecture HERA de GREVENMACHER, vient d'être achevé et est occupé depuis le 26 février 1996. Il comprend 4 salles de classe, chacune équipée de ses propres installations sanitaires. Une salle polyvalente de 100 m² est hébergée dans le complexe, servant d'abri pendant les récréations en cas

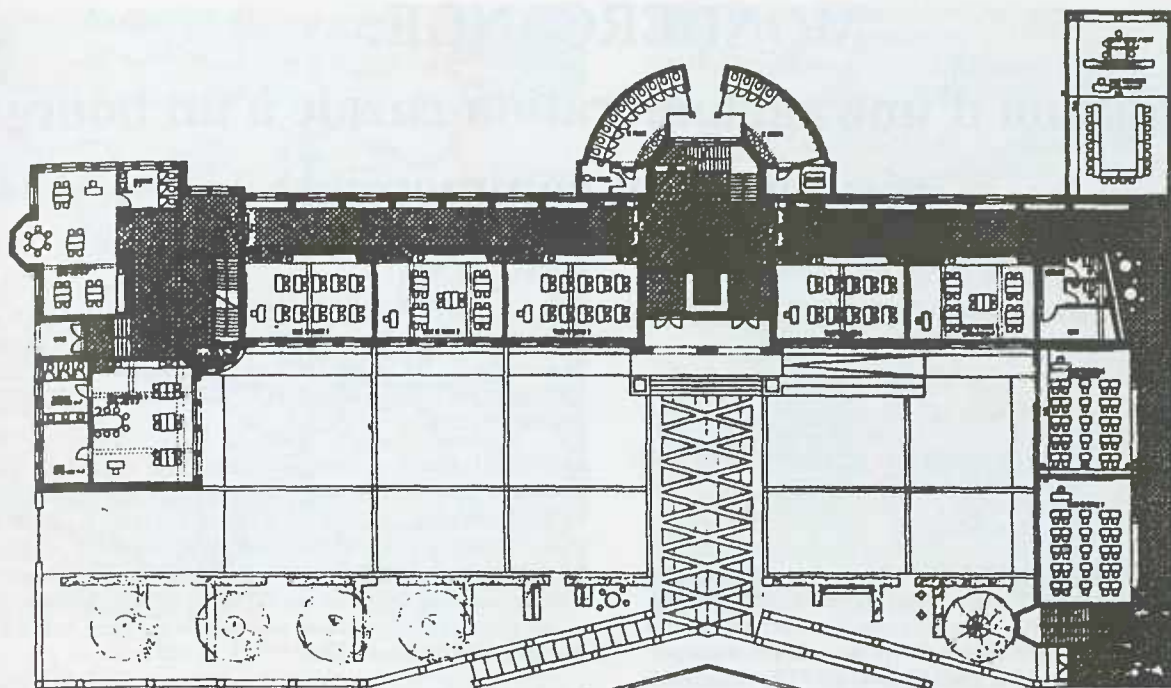


Écoles primaires GREVENMACHER - à droite, en coupe, le nouveau bâtiment scolaire



À gauche: La nouvelle École maternelle

À droite: Le nouveau bâtiment-annexe aux Écoles primaires GREVENMACHER



REZ-DE-CHAUSSÉE

*Les Écoles primaires de GREVENMACHER – À gauche et au centre la partie existante;
À droite, la nouvelle annexe, sur deux étages.*

de mauvais temps. Cette salle peut également être utilisée pour des exercices d'éducation physique.

Enseignement primaire

Comme décrit plus haut, la population de GREVENMACHER augmente sensiblement depuis la construction de l'autoroute LUXEMBOURG-TRÈVES. Les quartiers d'habitation «FLOHR», «LEITESCHBACH» et «WEIHER-DERRCHEN» ont été réalisés par des promoteurs privés, bon nombre de résidences à appartements ont été construites ou sont en état de réalisation. Il est donc à prévoir que le nombre des écoliers augmentera également pendant les années à venir. Les prévisions administratives vont dans la direction de prévoir 3 salles de classe par année scolaire.

L'école requiert en outre la mise à disposition de salles de classe spéciales pour différents types d'enseignement, tels: cours intégrés de la langue maternelle, cours pour la morale laïque, en-

seignement musical, salle d'ordinateurs, éveil aux sciences.

Le bâtiment de l'école primaire ne connaîtra pas seulement d'importants travaux de rénovation; il est prévu de procéder à une extension du bâtiment, aussi bien par l'aménagement du 2^e étage, qui requiert une transformation de la toiture, que par l'adjonction d'une nouvelle aile. Le complexe sanitaire sera en même temps entièrement renouvelé; il est prévu dans une nouvelle bâtisse, adossée au milieu du bâtiment existant. Les 15 salles de classe existantes seront adaptées aux exigences de l'enseignement de nos jours, 12 salles de classes nouvelles seront créées par les travaux d'extension. L'ensemble des travaux revient au fait à l'aménagement d'une nouvelle école primaire.

Le bureau d'architecture HERA a dressé les plans et devis. L'ensemble des travaux sera réparti sur 6 phases d'exécution, de sorte que l'enseignement pourra fonctionner en continu. Le coût des travaux est estimé à 272.000.000.- francs.

MONDERCANGE:

évolution d'une agglomération rurale à un bourg résidentiel et commercial

Projets communaux: – Nouveau Centre Scolaire et Sportif Rue Arthur THINNES

- Centre National de FOOTBALL, au lieu-dit «Bei Hennebèsch»
- Terrains pour le FC MONDERCANGE
- «Centre pour Jeunes» à MONDERCANGE

MONDERCANGE, – le MUNDERCHINGA mentionné dans un parchemin historique datant de l'an 965, n'est guère plus jeune que LUXEMBOURG, notre ville-capitale, bien que sur des siècles, MONDERCANGE n'ait été qu'un petit, sinon insignifiant village, à «l'ombre» d'ESCH-sur-ALZETTE, «franchise» à la seconde moitié du XIV^e siècle.

D'autres formes phonétiquement proches de MUNDERCHINGA furent d'approche latino-romane encore, avec MUNDRIKINGA et MUNDRICHINGA, avant les formes germaniques: MUNDERICH et MONDERICH, MONNERICH finalement.

Il est établi que le modeste village, dont les habitants vivaient essentiellement d'agriculture et de produits de la terre, fut longtemps uni aux destinées d'ESCH-sur-ALZETTE, successivement dénommée: AYS la neuve Ville et AIX en 1012, respect. en 1311, au moment où ESCH ne comptait elle-même pas plus de 500 habitants, puis encore ESCH en 1525, ESCH uf der AILSET dès 1541, le petit bourg ayant hérité du surnom «la Mauvaise», suite à un méchant accueil que les Eschois auraient réservé aux troupes françaises au milieu du XV^e!

Si nous ne sommes pas renseignés en détail sur toutes les propriétés foncières qui appartinrent au Comte SIGEFROI, à ses parents et successeurs directs, on est sûr par contre que FEULEN, – transaction territoriale opérée contre acquisition du BOCK, berceau de notre capitale en 963 –, de même que MAMMER, MERSCH, MONDERCANGE, LEUKEN, SAARBURG, le Comté de RUSSY auquel appartenait encore MENSENDORF au XVII^e naissant, finalement aussi AHRDORE et NOHN en territoire de l'EIFEL en firent partie.

Aux biens fonciers que SIGEFROI possédait, – biens terriens importants, puis que sa Mère n'était autre qu'une nièce du Roi franc CHARLES «le Bégayeur» –, venaient s'ajouter ceux qu'en tant qu'Abbé laïc d'ECHTERNACH et de St. MAXIMIN il s'était approprié.

De cette dernière pratique devaient «naître de nombreuses connexions foncières» avec ECHTERNACH notamment, les Moines epternaciens devenant ultérieurement co-proprétaires également à BEAUFORT, KAHLER, SEPTFONTAINES, MONDERCANGE, SOLEUVRE et BERTRANGE, ASPELT et USELDANGE, comme en de nombreux autres villages et bourgs, encaissant les taxes et dîmes, dont furent «exempts» uniquement les «gemeine hirten, bettler und erbarmlich personen», donc les communs bergers ou porchers, les mendiants et autres personnes «misérables»...

«...au pire pays de la Duché»

À l'époque romaine, deux grandes routes militaires traversaient notre pays, la plus importante allant de REIMS, par IVOIX et

ÉTALLE, ARLON et LUXEMBOURG à OBERANVEN et MENSENDORF par le «WIRTHENBERG» à MUNSCHHECKER, WASSERBILLIG et IGEL, la seconde menant de METZ à TRÈVES, par THIONVILLE et DALHEIM au «WIRTHENBERG» également.

MONDERCANGE, de ce temps-là déjà, ne se trouvait pas complètement «à l'écart»: en effet, une route menant de l'importante agglomération romaine de DALHEIM par WEILER et CRAUTHEM à BETTEMBOURG et ABWEILER, longeait RECKANGE-sur-MESS et MONDERCANGE pour aboutir à l'impressionnant Oppidum du TITELBERG-lez-RODANGE, où des peuplades celtes avaient déjà installé une place forte d'importance bien avant notre ère.

Les FRANCS qui régissaient nos régions aux VIII^e, IX^e et jusqu'au milieu du X^e siècle, avaient subdivisé le territoire en «pagi», – pagus = Gau –, dont le Pagus Mosellanus comprenant les vallées de la MOSELLE et de la SARRE, avec WASSERBYLICH, MACHEREN, WORMELDANGE, REMIK, MUTFORT, KOENIGSMACHEREN et RHODEMACHEREN, ainsi que SIERCK.

Le Pagus WABRENSIS, – ayant eu pour limites MERSCH et CRUCHTEN au Nord, HEMSTHAL et LINSTER à l'Est –, touchait au Sud au Pagus Mosellanus. Le Dr. GLAESENER, après des recherches sur des décennies, publia en 1885 son volume: «Le Grand-Duché de LUXEMBOURG historique et pittoresque», où il en cite «les localités les plus importantes: CRUCHTEN, MERSCH, LORENTZWEILER, STEINSEL, WEIMERSKIRCH, HESPERANGE, ITZIG, HELLANGE, SCHIFFLANGE, MONDERCANGE, SOLEUVRE, MAMER, ARLON et LINSTER», au pagus WABRENSIS.

MONDERCANGE dès lors fut à cette époque-là apparemment plus importante qu'ESCH sur l'Ailsat, – par opposition à HEGT ou HESC de 773, se rapportant, selon d'aucuns, à ESCH-sur-SÛRE, mais que le Prof. Joseph FLIES a voulu «lire» comme ESCH-sur-ALZETTE, suite à de minutieuses recherches et argumentations étymologiques.

ESCH-sur-ALZETTE, comme MONDERCANGE, se trouvaient pendant des siècles dans une large plaine verte, toute de prés couverte, avec des champs sur les modestes collines; aux époques de pluie comme à la fonte des neiges, de grandes surfaces d'eau et l'ALZETTE, sortie de son lit, inondaient des kilomètres carrés de terre pendant des semaines, laissant, créant ou réactivant des surfaces marécageuses, insalubres et peu aptes à des cultures agricoles prolifiques. Les deux dites localités étaient mal accessibles du fait de leur configuration et situation marécageuses générales, essentiellement quand on s'en approchait en provenance de la capitale, tel que le décrit un historien du début du XVIII^e siècle encore.

Déjà en 1443, un écrivain bourguignon avait défini la situation d'ESCH et de MONDERCANGE-SCHIFFLANGE comme «...de petites villes situées au pire pays de la Duché...» Le «surnom» d'ESCH la Mauvaise ne date pas seulement de 1792, époque à laquelle les Eschois essayaient de faire face aux envahisseurs français, mais ce qualificatif se trouvait déjà sur des cartes géographiques de 1681 et de 1736, avec divers orthographes encore pour ESCH, dont AISCHE, AIX, AIZ, AYS, AIS et H. (Hesc ?).



La carte de Sébastien de TONTAULT de BEAULIEU, PARIS, datant de 1685, renseigne dans le «Luxembourg François» MONDREUCH, STEINBRUG, BERRIE, sis au nord-est de «Ander Esche»

Il paraît intéressant encore de relever une carte représentant le «LUXEMBOURG FRANÇOIS» datant de 1705, sur laquelle on mentionne «Ander ESCH» en même temps que «Mauvaise ESCH» ainsi que MONDRESID, à côté de SOLEURE et de DIEFFRETINGE, TYPACH et STENBRUGGE, période à laquelle les DE BERWART et DE SCHAUWENBURG se partageaient les influences politiques et civiles à ESCH et à MONDERCANGE, comme à LALLANGE et SCHIFFLANGE.

Le droit de Haute justice était impérialement reconnu à la «franchise» ESCH, dont dépendait administrativement MONDERCANGE; par contre, MONDERCANGE était déjà paroisse autonome, au moment, où ESCH était détachée de la paroisse-mère de SCHIFFLANGE – SCHUFFELINGA –, ceci en 1742 seulement.

Dès 1597 et en 1631, puis encore en 1689 comme en 1720, finalement en 1769, dans divers documents et autres rapports, il fut question d'une Confrérie St. GEORGES à ESCH-sur-ALZETTE, – définie aussi comme «Confrérie presbytériale et spirituelle de la Liberté d'Esch» – et qui réunissait, en 1659 par exemple, 27 ecclésiastiques luxembourgeois et 17 Lotharingiens, une partie du Duché de LUXEMBOURG dépendant, côté administration religieuse, de l'Évêché de METZ. Cette Confrérie comprit le curé de BELVAUX, un curé et deux vicaires de BETTEMBOURG, un curé et un vicaire d'ESCH, le curé et trois vicaires de KAYL, ainsi qu'un curé et deux vicaires pour MONDERCANGE, MAMER, SCHIFFLANGE, SOLEUVRE et HOLLERICH, entre autres. Notons que les vicaires mondercangeois furent «regentes» ou desservants dans les chapelles de BERGEM et de PONTPIERRE.

En 1763, Antoine-Joseph de SCHAUWENBURG, Seigneur de BERWART/Esch, de MONDERCANGE, BERTRANGE, STRASSEN e.a., reconstruisit pour la troisième fois le château eschois, plus grand que jamais avant, pour vivre alternativement à ESCH et à LUXEMBOURG.

Heurs et malheurs...

L'époque espagnole pour les Pays-Bas, dont fit partie le Duché de LUXEMBOURG, commença au règne du Roi d'Espagne CHARLES III, – CHARLES V comme Empereur – en 1506 et



Carte de Nicolas SANSON, PARIS – 1705: Au nord-est de «Ander ESCH-Mauvais Esche»: les localités de MONDRESID, BERGE et STENBRUGGE...

devait durer sous PHILIPPE II, ALBERT et ISABELLE, PHILIPPE IV et CHARLES IV, – avec une période française sous LOUIS XIV, 1684 à 1697 – jusqu'en 1711.

Si la création d'une institution judiciaire bien structurée, – le fameux Tribunal de Haute instance de MALINES –, comme le souci de divers souverains pour l'enseignement, quelques réformes administratives finalement valurent une vie quelque peu meilleure à des populations essentiellement pauvres, souvent démunies du nécessaire, les guerres qui marquèrent ces deux siècles causaient trépas et misères indescriptibles, telle la Guerre de 30 Ans, de 1618 à 1648.

Il en fut de même, côte misère, avec les «procès» contre les sorcières, pratiques qui sévirent de 1520 jusque vers le milieu du XVII^e. Ceux-ci causèrent le trépas de plus de 20.000 innocentes personnes, femmes ou enfants mêmes, accusés de sorcellerie. Il y eut des brûlés vifs à ELTER et STERPENICH, KLEINBETTINGEN, FINGIG, CLEMENCY et BETTANGE/Mess, à MONDERCANGE et ESCH-sur-ALZETTE, WILTZ, OUREN, BASCHARAGE et BETTEMBOURG notamment...

À ESCH-sur-ALZETTE des démêlés administratifs naquirent entre la Ville affranchie et les Seigneurs de BERWART, quant au droit de justice moyenne, la potence eschoise se trouvant dressée sur les hauteurs de l'actuel «GAALGE-BIERG», une autre, bien en évidence comme symbole intimidant, le long du grand chemin qui mena à SCHIFFLANGE.

Les «vils» de MONDERCANGE étaient astreints à fournir des dîmes à BERWART comme aux seigneurs d'ESCH, tout comme ils devaient annuellement veiller à l'entretien du canal d'aduction pour l'eau vers l'ancien moulin d'ESCH, bénéficiant des droits de banalité...: «...les sujets de MONDERCANGE, ELERANGE et LOLANGE me doivent jours de corvées...»...«Il m'appartient aussi le droit de mariage sur lesdicts sujets de MONDERCANGE et LOLANGE dépendant dud. château de BERVARD, pour quoi ils sont obligés de demander la permission s'ils veulent marier l'un ou l'autre de leurs enfants hors de nos voueries et de notre juridiction, étant tous de servile condition...». Ce texte est très clair quant aux droits limités dont jouissaient les Mondercangeois, en 1729 encore, plus de quatre siècles après qu'ESCH eût été déclarée «franchise»...



Berwart

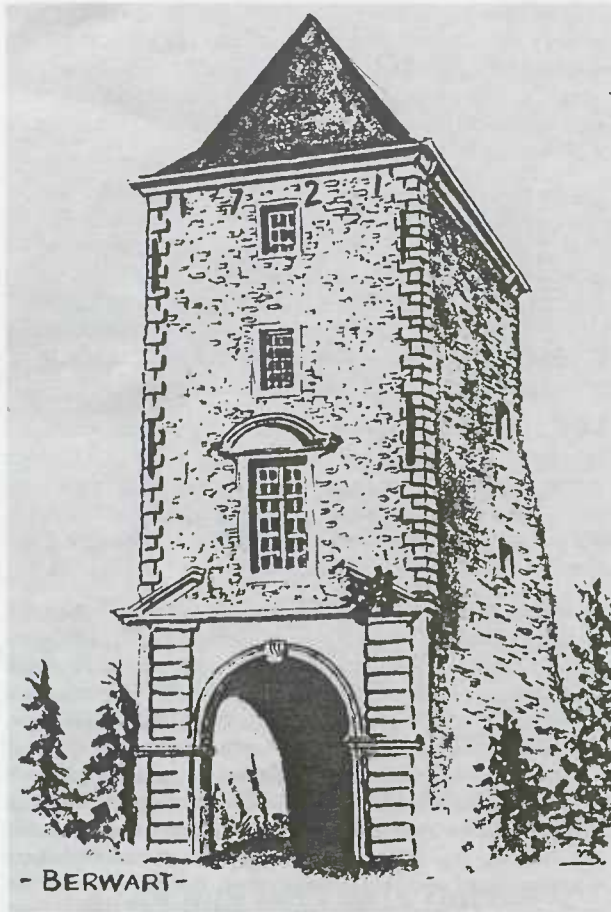


Schauwenburg

Propriétaires et Seigneurs au Château d'ESCH de 1250 à 1785: les Familles DE BERWART et DE SCHAUWENBURG, cette dernière propriétaire également à BERTRANGE

Une école: 1692

Côté «instruction», les Mondercangeois avaient construit une école dès 1692, ceci bien avant certaines agglomérations présu- mées plus importantes; mais tous les bourgs et villages étaient faiblement habités suite à la Guerre de 30 Ans (1618-1648), qui avait décimé le Duché: ainsi SOLEUVRE qui avait compté 84 1/2 feux au dénombrement de 1624, ne comptait plus que 30 1/2 feux, soit 150 personnes en 1656. MONDERCANGE avait «ramené» sa population pour ledit laps de temps de 75 1/4 à 46 1/2 feux, une veuve vivant seule étant comptée comme «demi-feu».



- BERWART -

La grande tour du Château DE BERWART à ESCH, telle qu'elle fut reconstruite en 1721

Furent complètement «déserts»...«abandonné»...«reduites en masures»...ou «désertes et ruinées»: GARNICH, BERGEM, WICKRANGE, OSTERBORN, – ferme lez DIFFERDANGE – et ERNSHOF-lez-BELVAUX, HEFFANGE, BROUCH, PRATZ, REDANGE, COLPACH, ainsi que plus de 85 autres censés ou villages abandonnés.

La République française gère...

Par décret de la Convention nationale du 9 vendémiaire an IV, – soit le 1^{er} octobre 1795 – le Duché de LUXEMBOURG, partie du Département des Forêts, fut annexé à la République française, annexion confirmée seulement par le Traité de CAMPO FORMIO, le 17 octobre 1797, accord franco-autrichien.

Taxes et redevances françaises exagérées, restructurations administratives et judiciaires, grands troubles populaires quand la jeunesse luxembourgeoise fut appelée sous les armes dans les armées françaises, batailles rangées qu'on a voulu qualifier de «Klöppelkrich», – Guerre des Gourbins, menée par les paysans ardennais munis et «armés de fourches, piques, haches et de très rares fusils de chasse» –. Il y eut la condamnation à mort du brave berger Michel PINTZ, 25 ans, passé par les armes, – en même temps que 9 autres condamnés, – suite aux échauffourées d'ARZFELD –, exécutions aux «Glacis» à LUXEMBOURG-Ville. Les huit derniers exécutés furent guillotins le 7 mars 1799, cette «hache meutrière» ayant fonctionné à LUXEMBOURG le 24 septembre 1798, pour la première fois...

Les Luxembourgeois, à l'instar d'autres Européens, courbèrent en silence l'échine et la tête sous le joug impérial et ses excès administratifs et politiques, – d'un grand Empereur qui peu à peu avait perdu tout sens des réalités, promenant ses armées, son despotisme asiatique, ses aspirations démesurées finalement au bonheur la chance des grandes batailles, de la retraite peu glorieuse et des défaites militaires, jusqu'à un déclin définitif qui prit forme après la campagne de RUSSIE.

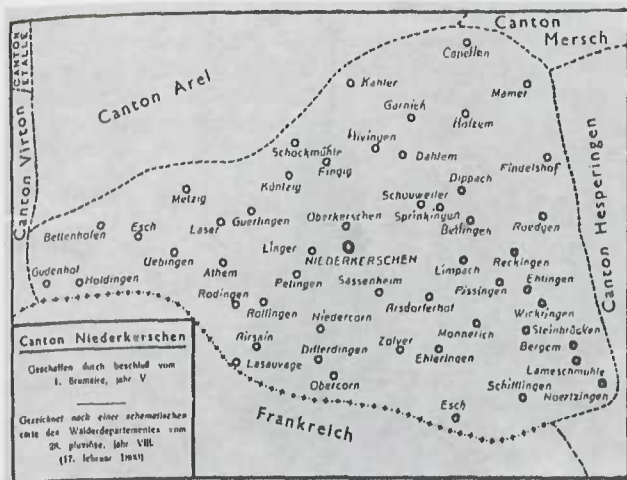
1795: MONDERCANGE «mairie républicaine»

Quand le 18 septembre 1795, le Baron Charles-Louis de SCHAUWENBURG céda ses biens eschois – le château, une scierie, son moulin en ruines ainsi que sa brasserie – à la meunière Marie-Catherine HAUTUS, les obligations des «citoyens» mondercangeois cessèrent vis-à-vis du Château de BERWART et des seigneurs antérieurs d'ESCH.

Dès 1794, ESCH avait été incendiée complètement, MONDERCANGE pour un bon tiers de ses chaumières, les populations, à l'approche des armées républicaines, prenant refuge pour une vingtaine de jours dans les forêts de LEUDELANGE: «...transyz de froid, ils y vivoient en ceste saison...»

Par décret républicain, l'ancien canton d'ESCH-sur-Alzette fut réparti sur deux nouveaux cantons le 14 Fructidor An III, – soit le 31 août 1795 –, à savoir le Canton de HESPERANGE avec les localités de LEUDELANGE, BIVANGE, CRAUTHEM, PEP-PANGE, BETTEMBOURG, LIVANGE, ABWEILER, ROESER, BERCHEM, EHLINGEN, LIMPACH et RECKANGE, alors que le Canton de SOLEUVRE comprit SOLEUVRE, MONDERCANGE, RUMELANGE, TÉTANGE, DUDELANGE, KAYL, ESCH-sur-ALZETTE, BUDERSBERG, BURANGE, SCHIFFLANGE, NOERTZANGE, HUNCHERANGE, EHLERANGE, BELVAUX, OBERCORN, DIFFERDANGE, NIEDERCORN, RODANGE, LAMADELAINE, SANEM, PÉTANGE et PISSANGE.

Restructuration administrative encore le 1^{er} Brumaire de l'An V, – 22 octobre 1797 – quand le nouveau Canton de BASCHARAGE, avec département judiciaire, fut instauré, dont firent notamment partie ESCH, MONDERCANGE, BERGEM, PONTPIERRE, comme un certain nombre de bourgs de l'actuel Canton de CAPELLEN. (-voir carte-).



En 1851: 1.182 habitants

Le Congrès de VIENNE en 1815 unit le GRAND-DUCHÉ nouvellement constitué aux Pays-Bas et au Roi GRAND-DUC GUILLAUME I, avant qu'avril 1839 ne valût l'indépendance à un Grand-Duché, une fois encore diminué quant à ses terres ancestrales, amputé de la Province du Luxembourg belge.

Le recensement de la population de 1851 renseigne une population de 1.182 habitants pour la Commune de MONDERCANGE, se répartissant ainsi: 735 âmes au chef-lieu, 223 à BERGEM, 171 à PONTPIERRE/Steinbrücken, 24 à FÖTZ, 19 «METTENTHAL», les quartiers «HAU» non habités, de même que le «SCHWINDHAUS», 10 autres citoyens vivant à LAMESCHMÜHLE.

Le chef-lieu cantonal compta 2.117 habitants, dont 1.469 à ESCH, 604 à SCHIFFFLANGE, 24 à LALLANGE, 21 à «DÜMONGSMÜHL» et 20 à «DUMMONGSHOF». BETTEMBOURG-la commune avec le chef-lieu, ABWEILER, FENNANGE, HUNCHERANGE, NOERTZANGE et «KRACKELSHOF» comptait 1.154 âmes, pour 1.295 à la Commune de ROESER, 1.380 dans celle de FRISANGE, 1.649 à DUDELANGE, 1.633 à KAYL avec RUMELANGE – 546 – et «Ober- et NIEDERTETINGEN» comme sections. DIFFERDANGE totalisait à 1.860 habitants, contre 1.005 pour la commune de PÉTANGE et 1.271 pour SANEM-BELVAUX-SOLEUVRE-EHLERANGE-SCHEUERHOF et ERNSHOF – «personne»...

SCHIFFFLANGE fut instituée commune en 1872, alors que LALLANGE devait rester une section autonome de la commune d'ESCH-sur-ALZETTE jusqu'en 1912.

Quand dans les années '80 du siècle dernier jusqu'en l'an 1899, la Commune de BETTEMBOURG sollicita la scission du Canton d'ESCH en deux cantons BETTEMBOURG et ESCH, les Mondercangeois optèrent résolument pour le status-quo qui fut finalement respecté, suivant décision des Conseil d'État, Chambre des Députés et Gouvernement.

MONDERCANGE: faible croissance démographique

À l'ombre des hautes cheminées sidérurgiques dès 1870, à quelque distance des galeries qui menèrent aux entrailles du Bassin minier, comme des grandes braises de hauts-fourneaux ou aciéries et autres trains de laminage, dans la poussière généreuse des cimenteries et autres moulins à scorie THOMAS – engrais massif et généreux qui finalement n'importunait par ses poussières que les visiteurs d'un jour au Bassin –, MONDERCANGE connut une croissance démographique relative et qui équivalut à une explosion des années plus tard seulement; à com-



Administration municipale
du Canton de BASCHARAGE – «Département des
FORESTS»

Faisant partie du Canton de BASCHARAGE, les sections communales de MONNERICH, BERGEM et STEINBRÜCKEN en 1800 – «heure républicaine française»

parer les états démographiques de quelques communes du sud pour les années 1869, – au moment où la sidérurgie prit son grand envol à ESCH et autour – et 1935, on notera pour MONDERCANGE 1.233 habitants respect. 1.326, la commune s'entend; pour ESCH-sur-ALZETTE 2.869 et 27.603 (!), pour DIFFERDANGE 2.238 âmes et 16.073, pour la Commune de PÉTANGE 1.101 et 10.579, DUDELANGE avec 1.678 habitants et 13.652, alors que SANEM totalisait à 1.268 et 4.770, contre 2.864 respect. 5.492 à KAYL, RUMELANGE, commune unisectionnaire comptant 4.270 habitants en 1935.

Après 1945, MONDERCANGE, à l'instar des sites sidérurgiques et de leur environ immédiat, enregistra un certain nombre d'Ardennais qui avaient abandonné leur occupation agricole pour se faire métallurgistes et venir se fixer dans le Canton d'ESCH, en provenance essentiellement des Cantons de CLERVAUX et de WILTZ, accessoirement de REDANGE/Attert.

Des cités «au vert» et d'importantes unités commerciales qui furent implantées sur les territoires communaux mondercangeois, – pendant les années '60 et '70 jusqu'à nos jours –, valurent encore un accroissement assez substantiel de la population communale.

L'époque présente

Avec 21,4 km², soit 8,3% de la surface du pays, la Commune de MONDERCANGE range en 46^e position quant à son étendue géographique; elle compte les sections de MONDERCANGE, BERGEM avec LAMESCHMÜHLE, FOETZ et PONTPIERRE.

Légère régression de la population en 1947, suite aux effets néfastes de la Guerre 1940-45 également, MONDERCANGE compta une population communale de 1.253 habitants au 31 décembre 1947, contre 2.200 personnes en 1960, 3.262 au 31 décembre 1970, 3.963 pour 1981, alors que le recensement de 1991 donna une population communale mondercangeoise de 4.052 personnes, dont 760 non-Luxembourgeois. En 1975, la Commune de MONDERCANGE avait compté 1.178 ménages vivant dans 1.080 maisons et appartements; population de 3.569 habitants, dont 2.186 électeurs.

La réelle «explosion démographique» communale date de 1993-95, la population totalisant à près de 5.900 habitants, dont plus de 1.400 jeunes, âgés de 1 an à 18 ans: une commune jeune, – très jeune dès lors!

En majeure partie population agricole en 1901 encore, les agriculteurs avaient 328 chevaux à leur service, ils élevaient 880 bovins et 861 porcs; en 1951 respect. en 1981, ces nombres avaient essentiellement changé: seulement 174 chevaux et plus que 29 en 1981, alors que l'élevage laitier allait croissant en importance. 1.348 bovins pour 1951 déjà contre 2.176 en 1981. Aujourd'hui

hui bien sûr, un certain nombre de cultivateurs ont abandonné leur profession, la relève agricole dans un milieu plus purement résidentiel et/ou commercial étant de plus en plus difficile à assurer.

Projets communal... et national

Depuis le premier bâtiment scolaire communal qui fut construit à MONDERCANGE en 1692, les édiles furent appelés à planifier à diverses reprises de nouveaux bâtiments scolaires, ceci dans les sections communales de BERGEM et de PONTPIERRE également.

Tel est encore le cas actuellement, où le nouveau Centre Scolaire et Sportif est réalisé dans la Rue Arthur THINNES à MONDERCANGE même.

«L'objet du présent projet concerne la centralisation des salles scolaires et préscolaires actuellement réparties sur divers quartiers mondercangeois, dans des bâtiments locaux vétustes et souvent inadaptés aux besoins d'une pédagogie moderne, efficace»; tel est l'idée-maîtresse qu'avancent les responsables communaux, résumant la situation actuelle comme suit:

A l'École centrale, au bâtiment principal 6 salles, à l'Annexe I deux autres salles, deux autres encore à l'Annexe II/Pavillon, alors qu'au Centre culturel sont hébergées encore deux salles, dont une pour le préscolaire.

L'École «Am WEIHER» héberge également deux salles, dont une pour l'enseignement préscolaire, 15 salles au total, dont 4 pour l'enseignement préscolaire.

Le but du projet scolaire actuellement en voie de réalisation, tel l'explique encore l'autorité communale, est de répondre à 4 nécessités principales, à savoir:

- Regrouper les salles scolaires dans un complexe architectural central, les classes du préscolaire dans un bâtiment scolaire existant, réaménagé en fonction;
- Remplacer des salles actuellement implantées dans des pavillons de construction légère ou improvisées suite à d'urgents besoins, locaux qui ne sont pas fonctionnels dans une optique éducative, tel le Centre culturel;
- Augmenter le nombre des salles de classe en fonction des besoins réels actuels comme des exigences à venir;
- Offrir des structures complètes, tels hall sportif, hall d'accueil, salles spéciales, cantines, selon les exigences de la législation afférente.

Implantation et définition du programme

Le choix communal s'est porté sur une parcelle de terrain sise latéralement près du CENTRE THINNES, comme de l'Administration communale, des bureaux de Police et des Postes, situation centrale et bien dégagée, facile d'accès.

Le Bâtiment scolaire principal est placé longitudinalement par rapport à une artère d'accès à circulation réduite, d'où aire calme et sans dangers de circulation majeurs.

Le Centre sportif est placé vers les fonds du complexe global, avec accès doubles, aux fins scolaires ou pour des activités périscolaires.

Un parking scolaire de 32 emplacements est à disposition, un parking complémentaires pour 85 voitures se trouvant en amont du Centre THINNES.

Un quai de débarquement pour bus scolaire sera aménagé devant l'entrée centrale, le long de l'artère d'accès, tous les croi-



La très belle église paroissiale de MONDERCANGE, élargie par deux fois, construction qui eut ses origines à la fin du XVIII^e siècle

sements de circulation piétonne et automobiliste ayant été évités à priori.

22.780 m³ en volume bâti

16 nouvelles salles de classes, 6 classes spéciales, – surface scolaire utile de 1.170 m² pour 495 m² aux aires d'accueil, – valent la réalisation d'un volume bâti de 22.780 m³, un sas d'entrée avec loge pour le concierge surveillant se trouvant au hall d'accueil. Deux salles multifonctionnelles sont programmées, dont l'une avec petite unité de cuisine, une salle de musique, la salle pour consultation-parents, le cabinet médical avec salle d'attente contiguë.

Une belle salle est réservée aux activités créatrices, à l'éveil aux sciences, à l'histoire naturelle, l'histoire et la géographie, de même qu'une spacieuse bibliothèque scolaire sera aménagée; des installations sanitaires et un ascenseur pour handicapés complètent l'infrastructure.

150 élèves pourront se restaurer à la cantine scolaire; les enseignants bénéficieront d'une bibliothèque pédagogique comme d'une salle de conférence.

Le hall sportif, structuré et dimensionné pour grandes compétitions, offrira 350 places aux spectateurs, 3 vestiaires collectifs avec douches, sanitaires et cabines-moniteurs. Le hall lui-même mesure 47 x 28 m avec installations gymniques et salle de régie. 25.800 m³ en volume bâti, pour une surface construite à 2.350m², d'imposantes installations de chauffage au gaz, de ventilation-climatisation complètent ces projets d'envergure.

«Généreuse» cour de récréation par ses dimensions également,

sur une aire de 1.600 m², législativement 5 m² étant requis par élève, soit un nombre de 320 élèves «admissibles». Pour les jours «sans soleil», un préau couvert à l'entre-sol serait prévu, réalisation ultérieure, de même que le jardin scolaire aux dimensions 15 x 18 m, finalement un terrain des sports, de 40 x 20 m – se réaliserait dans une étape ultérieure enore.

Centre National de FOOTBALL: à MONDERCANGE

On se souvient que des remous politiques et tractations fédérales s'étaient manifestés sur de longues semaines quant à l'implantation du Centre National de FOOTBALL; d'aucuns le voyaient aux abords de la section hammoise de la capitale, d'autres encore l'imaginaient sis «à cheval» entre la Ville de LUXEMBOURG et les grandes agglomérations du Canton d'ESCH-sur-ALZETTE.

Et ce fut cette dernière approche qui semble avoir été retenue en fin de compte par les instances responsables gouvernementales et fédérales, l'implantation du Centre national de FOOTBALL devant être conçue et aménagée dans les grandes aires vertes au nord-ouest de MONDERCANGE, précisément où d'autres installations de sports et de loisirs existent d'ores et déjà, dont les pistes du Club de karting, avec les élévations du «ZOLWER-KNAPP» et du «LOETSCHER» vers l'Ouest, à l'horizon.

Dans les mêmes parages, des aires majeures sont réservées au Centre hippique, autre point d'attrait de cette importante aire sportive, tout comme le FC MONDERCANGE y trouvera de nouvelles assises foncières.

Actuellement, les détails relatifs aux infrastructures sportives plus particulièrement réservées au football ne sont pas encore connus. Irait-on vers un concours d'architectes qui assurerait idées et configurations finales? Affaire à suivre!

Les grandes lignes du projet prévoient globalement:

- 4 terrains de football pour la Fédération Luxembourgeoise de Football – F.L.F. –, dont l'un serait réalisé en recouvrement synthétique de l'aire de jeu;
- deux terrains seraient réservés complémentirement au FC MONDERCANGE;
- 2 parkings d'une capacité de plus de 300 emplacements seront aménagés.

Côté «environnement» et attrait pour loisirs, on projetterait la création d'étangs et d'un jardin botanique.

«Centre pour Jeunes» à MONDERCANGE

Au Centre Arthur THINNES eut lieu fin mai '96 l'Assemblée constitutive du «JUGENDZENTRUM MONNERECH», assises conduites par Pierre MOUSEL, coordinateur des travaux préparatoires au projet, assemblée qui se tint en présence du bourgmestre Camille MEDINGER et du maire honoraire Théo WAR-NIMONT.



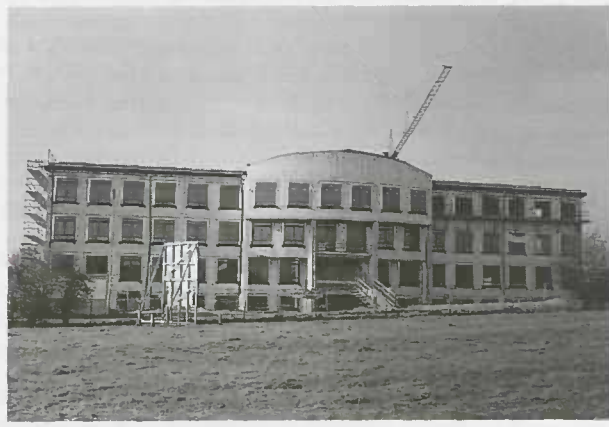
L'imposante construction du Centre Arthur THINNES est entamée...



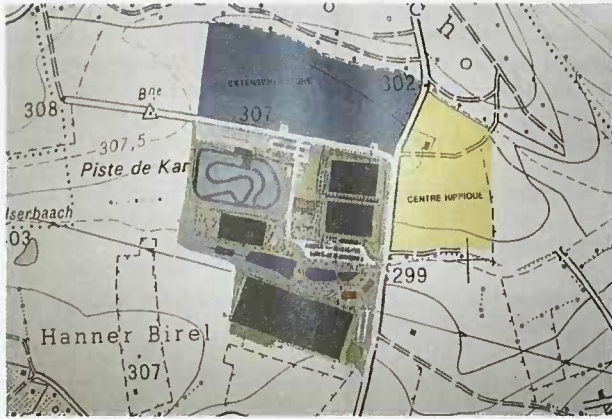
... le Centre scolaire et sportif en voie de réalisation...



... le Bâtiment «va»: peu avant la finition du gros-oeuvre



Des volumes généreux qui risqueraient d'être trop exigus après quelques années...



L'aménagement des aires sportives, dont le terrain qui portera les infrastructures fédérales et nationales de football...

Les mérites particuliers de MM. Jean-Paul ROLLINGER, Jean-Jacques BAUSTERT et Laurent GIACOMINI furent soulignés; notons que le conseil communal a ratifié les statuts de la nouvelle institution en séance du 9 mai 1996.

L'association Centre des Jeunes doit couvrir tout le territoire communal, des contacts permanents étant tenus avec les Club de Jeunes, comme avec les associations culturelles et sportives, toutes les institutions en somme coopérant au service et au bénéfice de la jeunesse communale.

La Commune actuellement compte 5.890 habitants, dont 441 jeunes âgés de 12 à 18 ans; à y ajouter les 965 nés entre 1985 et 1995, on arrive plus facilement à se faire une idée du développement démographique communal et des problèmes qui, implicitement, se posent dans l'approche «loisirs bien conçus» pour jeunes...

Les responsables de la nouvelle association ont jeté leur bienveillant dévolu sur l'ancestrale construction «A PESCHEN» pour la réalisation du Centre, construction sise au centre également de la cité en pleine voie d'essor, bâtisse offrant un nombre



Les terrains vagues qui recevront les nouvelles plaines de jeu du F.C. MONDERCANGE

adéquat de locaux et salles nécessaires.

Le bourgmestre promet appui aux jeunes, soulignant que la façade «A PESCHEN» sera refaite l'année prochaine, l'installation définitive de la nouvelle école touchant à bonne fin en 1996-97, les projets «A PESCHEN» pourraient être «mis en chantier.»

Les responsables du nouveau «Centre de Jeunes» seraient: Tessy DIEDERICH-JACOBS, présidente; Théo WERNIMONT et Pierre MOUSEL, vice-présidents; Jean-Jacques BAUSTERT, secrétaire; Nathalie DONDELINGER, trésorière; René BIRCHEM, Viviane DEFRANG-HERRMANN, Daniëlle FÜRPASS-THEIS, Laurent GIACOMINI, Francis KRIES, Patrice ROESER-WALDBILLIG, Dr Yves SCHWEICH, Gaby STEICHEN-OSWEILER, Andrée WAGNER-PAULUS, Abbé Léon WAGENER, assesseurs.

(Photos: Administration communale de MONDERCANGE)

* * *

ROSPORT:

Commune à attrait touristique

Source d'eau minérale gazeuse et Centrale hydro-électrique

Projet communal 1996-97: une nouvelle École communale pour les six sections

Sise dans le Canton d'ECHTERNACH, district administratif de GREVENMACHER, arrondissement judiciaire de DIEKIRCH, la Commune de ROSPORT, – joyaux régional situé dans un admirable cadre de verdure dans la vallée de la Basse-SÛRE – englobe la section du chef-lieu, comme encore celles de DICKWEILER avec PAFFENBERG, GIRST, HINKEL avec GIRSTERKLAUS, OSWEILER avec FROMBOURG, MICHELSBERG-lez-ROSPORT, STEINHEIM finalement.

Instituée commune par la Loi du 24 février 1843, ROSPORT totalise une aire de 20,49 km², soit 11,4% de la surface du territoire national, ce qui fait ranger la commune de ROSPORT à la 51^e place, par ordre d'importance géographique, parmi les 118 communes du pays.

Commune plus essentiellement agricole pendant de longs siècles, ROSPORT s'est convertie en commune d'élevage de bovins comme en sections à culture de céréales, ce qu'elles furent en 1901 encore: à ladite année, on compta 167 chevaux pour 1.438 bovins, nombres qui furent de 198 respect. de 2.095 en 1951, alors que le dénombrement rural de 1981 donna les valeurs 14 (!) chevaux contre 4.258 en bovins. En dehors de cette reconversion agraire directe, il y a lieu de considérer que les différentes sections jouent de plus en plus un «rôle résidentiel» pour des employés et fonctionnaires de services publics: ainsi la commune a-t-elle délivré 91 autorisations à bâtir de 1976 à 1980, dont près de 70 pour maisons unifamiliales, pour un bâtiment à habitations multiples, et 23 constructions non résidentielles. – Mais la commune, nous le verrons, connaît aussi ses aspects plus purement industriel et économique.

«RUOZVURT»: 634

Parmi les assez rares grandes routes commerciales et de circulation internationale, – fondées souvent sur les anciennes artères militaires romaines ou leurs «deverticuli» –, comptait celle qui reliait ECHTERNACH, – villette à vocation ecclésiastique sinon abbatale dès le début du VII^e siècle – à TRÈVES, l'AUGUSTA TREVERORUM.

Sur cette route commerciale et de pèlerinage devait «naître» un site modeste que certains historiens ramènent étymologiquement au «passage à gué», cet endroit peu profond de la Basse-SÛRE et auquel on pouvait passer à pied ou plus facilement encore en charrette ou à dos de cheval: «VADUM», forme latine du gué, «FURT», ou «VUHRT», d'où la dénomination du pauvre hameau initial, «RUOZVURT» en 634, pour «RUOZURT» que le Prof. Josy MEYERS cite pour l'an 646.

Le «cheminement linguistique» et l'orthographe, au fil des siècles passèrent par: «RUOCHFURT» en 816, RUOCHESFURT en 953, – une décennie avant la fondation de la Ville de LUXEMBOURG sur le roc du BOCK –, ROISPORTH en 1226 et RUZPORTH en 1230; en 1402, on nota ROISPORT, en 1632 ROSSPORTH, – l'ancien terme germanique du RUOZ équivalent à «roussi», noirci par incandescence vive et des fumées. La dénomination de ROSPORT se trouve généralement dès 1825.

Celtes et Romains

On suppose que les Celtes furent les premiers «colons» dans la vallée de la Sûre inférieure, puis qu'on a découvert des traces, dont monnaies et outils celtes, dans les lointains parages de ROSPORT, notamment sur le plateau de FERSCHWEILER, comme on a trouvé une partie d'un ancien «KIEM», route datant du début de notre ère, finalement une ancestrale villa, mal conservée il est vrai, remontant à l'époque gallo-romaine près de DICKWEILER, section communale: des vases et ustensils en terra sigillata, un compas métallique, un grattoir, des ciseaux à ressort, une poêle à frire métallique avec manche en dur, une houe à trois crocs, hache et fourche à double dent, anneaux en fer et bronze, ainsi qu'une statue qui représenterait ANTONIUS PIUS, milieu du II^e siècle.

Les Francs peuplaient plus tard les bords de la Sûre inférieure, terrains qui devaient être fort marécageux: les Francs, venus des territoires germaniques, peuplèrent de grands territoires pratiquement inoccupés jusque-là: grand nombre de petites, sinon minuscules seigneuries se constituèrent, communautés laïques et ecclésiastiques. Après les premières arrivées de missionnaires, dont des Frisons, ces rassemblements constituèrent les bases politiques, civiques et religieuses, – même administratives par régions –, entités qui devaient durer et se développer jusqu'au Moyen-Âge naissant.

C'est de cette façon que serait née la Seigneurie de ROSPORT, au milieu de laquelle un château se serait élevé, construction datant probablement de la fin du VIII^e, sinon du début du IX^e siècle. À l'ermitage de GIRST, – la très connue GIRSTER-KLAUS –, aurait vécu, selon Al. STEINMETZ, la pieuse Comtesse MARIA de ROSPORT, personnage étroitement lié à la genèse de la «Klaus», époque lors de laquelle la Comtesse aurait sauvé de façon miraculeuse le Chevalier ELBERT de CLERVAUX.

Un deuxième Comte de ROSPORT, JOSSE, aurait accompagné le Comte de LUXEMBOURG HENRI VI lors de son grand périple en Italie, expédition physiquement pénible, mais entreprise aux fins de son couronnement impérial à ROME.

On suppose que la Famille des DE ROSPORT n'ait plus eu de succession directe garantie, du fait qu'un parchemin de 1548 cite «GEORGES et WIRICH, Seigneurs de CRÉANGE et de PITTANGE (qui) fournissent le dénombrement des biens qu'ils ont relevés en fiefs de S.M. le DUC de LUXEMBOURG et qui leur sont échus après la mort de THÉODORIC de RAVILLE, maréchal héréditaire du Pays de LUXEMBOURG et Archidiacre de TRÈVES, ainsi que d'IRMGARDE de RAVILLE, Dame de CRÉANGE et PITTANGE, ... une part du village de SIEBORN, – il faut entendre SIEBENBORN=Septfontaines, – le château de DHOME uf der KILLEN – territoire sis près de «KYLLBURG an der KYLL», ... un tiers de HOLLENFELS, ROSPORT, MANDERN»...

ROSPORT aurait également été l'apanage foncier des seigneurs de SEPTFONTAINES, sans qu'on puisse dire à quelle époque exactement cette transaction territoriale et politique s'est opérée.

Dès 1226, au règne de la Comtesse ERMESINDE, – qui octroya de nombreuses «Chartes de Franchise» à des villes et bourgs du

Comté de LUXEMBOURG –, on aurait comparé les «droits d'eau et de la pêche» quant au Cloître d'OEREN à TRÈVES et les propriétés de NICOLAS de SEPTFONTAINES, Prévôt-suzerain de ROSPORT.

Viticulture dès le XV^e à ROSPORT

WENCESLAS I avait déjà défini les modalités suivant lesquelles la Ville de LUXEMBOURG bénéficierait des «droits sur le vin», recettes importantes que le Seigneur voulait voir destinées à l'entretien ou à la réfection de murailles de la forteresse; par de nombreux bordereaux de taxes d'époque, on en apprend beaucoup sur ces droits, sur les prix de vin, – sujets à de grandes augmentations ou baisses suivant les années et la qualité des crus –, finalement encore force détails sur les lieux de provenance des vins, le nombre excessivement important des marchands, finalement les lieux de destination de par le duché.

Les crus vinicoles de 1485, 1486, 1488 et 1489 sont relevés comme des «produits de qualité absolument moindre», alors que l'année 1487 avait produit d'excellents vins dans «nos vignes», celles-ci se trouvant à MOESDORF et ROSPORT pour lesquels on relève des marchands de vins, de même qu'à BORN, LELLIG, BERBOURG, MOMPACH, HERBORN MANTERNACH, WASSERBILLIG, BIWER, ECHTERNACH, GREVENMACHER, MERTERT, LANGSUR, REMICH, GOSTINGEN, CANACH, BRUCH, NIEDERANVEN, GIRST, PÜTTLINGEN, ZELTINGEN et THIONVILLE, de même que pour des lieux qui ne sont pas spécialement réputés pour avoir jamais eu des cépages, dont SCHUTTRANGE, MUNSBACH, SCHRASSIG, BIVANGE, ROESER, ZITTIG et RIPPIG, RODENBORN, EICH et BEGGEN...

En 1388 déjà, 329.000 litres de vin avaient été fournis et vendus en ville de LUXEMBOURG, quantité qui atteignit même 569.000 litres en 1397; en comptant une population de 5.000 têtes pour la capitale, – ce nombre était très probablement moindre! –, on aboutirait à une consommation moyenne par habitant de 63 litres en 1388, et même de 91 litres par tête pour 1397. Le fait s'avérerait moins extraordinaire, si l'on considère bien que l'eau était souvent de mauvaise qualité, que par ailleurs le café et le thé étaient pratiquement inconnus, les marchands de cidres par contre pouvant régulièrement compter sur un bénéfice des plus importants.

On ignore, si la «none» était payée en la Seigneurie de ROSPORT, c'est-à-dire que chaque neuvième gerbe des céréales était cédée au seigneur, de même que tout neuvième panier de raisin vendangé, tel que l'exigeait longtemps réglementation et usage à GREVENMACHER, à SCHENGEN, DIEKIRCH, MEISENBORG, MONDORF et REMICH également.

Les malheurs de la Guerre de 30 Ans

De 1618 à 1648, la Guerre de Trente Ans, avec les soldatesques croate et polonaise, de même que des troupes françaises traversant notre pays causèrent une indescriptible misère et pauvreté à une population qui déjà avant les hostilités, était privée de tout confort, souvent même de la nourriture fruste journalière; des villages entiers furent incendiés à l'époque, certains hameaux disparurent à jamais de la carte politique nationale.

Nombreux sont les documents et rapports qui illustrent cette misère: «...ruiné entièrement par les différentes troupes lorraines ... jusque avoir esté despoillez de leurs haillons, mesme de la chemise, les ayant laissé en puris naturalibus, après avoir prins grains et chevaux» – «ayant perdu tous les grains, fourrages et meubles, sont obligés d'aller parmy le monde chercher la petite vie» – «s'en aller même en Prusse ou ailleurs hors de la seigneurie jusque au mayeur mesme qui va mendier son pain» –

ROSPORT la Seigneurie, qui avait également souffert de la peste faisant ses ravages dans la population de 1636 à 1638, avait compté 17 et 1/4 de «feux», soit entre 85 et 100 personnes en l'an 1624, n'en compta plus que 2 et 1/2 «mesnages», donc une quinzaine de personnes misérables, ceci en 1648.

Un rapport de 1656

Si au rapport que le Conseil Provincial transmit le 15 septembre 1656 au Gouverneur-Général DON JUAN d'AUTRICHE, – notifiant que la population de MUNSTER était tombée de 226 à 16 personnes «taxaibles» – paraît exagérer dans quelque petit détail, le texte dans l'ensemble fournit une image éloquente sur les pauvreté et misère générales, quand il dit: «...la province de LUXEMBOURG estant un pays montagneux, secq et steril, occupant une partie de l'Ardenne, sauf et excepté une petite contrée du long de la MOSELLE, n'a autre traficque, manufacture ny commerce que la nourisson du bestail, et par consequent nulle grande ou puissante ville, ny des habitants opulents, ainsi ceux se contentans d'une vie et entretient simple, se pourvoient et achaptent leurs nécessitez, ez pays voisins, avec ce qu'ils proufficient de leur bestail et labeur, c'est pourquoi et nonobstant que la d(ite) province est de grande estendue, le nombre des habitants n'est pas grand à proportion et a l'advenant du territoire et les villages sont petits, et peupléz de quatre, six, dix ou douze habitans pour la plupart et aucunes villetes de vingt habitans...»

Si les premières écoles régulières du pays remontent à la fin du XVI^e siècle, après 1600 et avant 1750, grand nombre de petits bourgs et villages avaient au moins institutionnalisé «l'école d'hiver» qui fonctionnait pendant six mois pour les garçons d'abord, bien plus tard pour les filles. Pour ROSPORT aucun document ne mentionne la création d'une école d'avant 1780; il reste pourtant possible que dans l'ancestrale «seigneurie» un curé ou son desservant aient pu assurer un enseignement irrégulier pour les rudiments en lecture, orthographe et calcul...

À ECHTERNACH, – affranchie par la Comtesse ERMESINDE en 1236, avant THIONVILLE (1239) et LUXEMBOURG (1244) – les institutions civiques et publiques assuraient une vie bien plus digne aux citoyens, comme ils bénéficiaient complémentaires de certains privilèges: la petite ville avait un berger abbatial. La bourgeoisie de la Ville d'ECHTERNACH disposait du droit de pâture sur le ban d'ECHTERNACH «avec toutes ses bêtes», comme elle jouissait du droit de parcours sur les bans de MINDEN, MENNINGEN, IRREL, PRÛM, ERNTZEN, BERDORF, CONSDORF, BECH, HERBORN, DICKWEILER, OSWEILER, ROSPORT et STEINHEIM. Les particuliers pouvaient faire entrer un certain nombre de têtes de leur bétail dans «le troupeau abbatial», ainsi 25 brebis par bourgeois et 50 par boucher... De même, la communauté de STEINHEIM pouvait faire paître son cheptel – estimé à 60 têtes – chaque troisième jour dans la forêt dite «MANERTJEN».

Jusqu'après l'époque de l'Impératrice MARIE-THÉRÈSE d'AUTRICHE, soit 1782, les Epternaciens bénéficiaient du «droit de glandée sans rétribution» dans toutes les forêts de leurs grands voisinages, ROSPORT y compris.

Le droit de justice dans l'ancienne seigneurie de ROSPORT était très complexe, partagé qu'il fut, – suivant les provenances et autres parts foncières –, dont les domaines du Comte ou ceux de «MERGEN», cette dernière dénomination pouvant à la limite provenir de MARIA-Marjen-Mergen, les biens fonciers ayant préalablement été enregistrés séparément pour le Comte-Seigneur de ROSPORT et la Comtesse!

On pense que ROSPORT était paroisse bien avant 1300, église et administration sacerdotale dont dépendaient les hameaux avoisinants, plus tard sections communales, ainsi que d'autres localités sises au-delà de la Sûre, de même qu'en matière redevance, le bourg de BECH était partagé entre ROSPORT et ECHTERNACH. Côté vie religieuse encore, on remarquera que des processions-pèlerinage étaient entreprises vers la «GIRSTER-

KLAUS» dès les années néfastes qui suivirent la période de la Guerre de Trente Ans (1618-1648).

Église paroissiale de ROSPORT: 1854

Suite à une demande du Conseil d'église de ROSPORT en date du 3 décembre 1848, missive adressée au Conseil communal, une nouvelle église devait être construite, l'ancienne ne pouvant contenir qu'un bon tiers des pratiquants paroissiaux. Le vote du conseil communal se fit par 13 voix pour contre 7 votes négatifs, alors que l'architecte HARTMANN avait déjà dressé les plans afférents. Une grande coupe forestière devait contribuer à assurer les montants des dépenses escomptées, dépenses contre lesquelles les sections de HINKEL et de DICKWEILER firent front.

Les dépenses totales afférentes, de l'ordre de 12.000 francs, avaient été réparties comme suit: plus de 7.720 F à payer par les 546 habitants de ROSPORT, un montant de 2.264 F à assurer par les 160 paroissiens de DICKWEILER, alors que les 142 âmes de HINKEL eurent à y contribuer pour la somme de 2.009 F, – population communale dès lors de 848 habitants au 4 avril 1849.

En 1880, au mois d'août, deux incendies majeurs se sont déclarés à ROSPORT: par le premier, le 16 août, trois fermes furent incinérées, alors que le 22 du mois, les corps de sapeurs-pompiers volontaires avaient grand peine à éviter qu'une plus grande partie du village, – toutes les maisons étaient couvertes de chaumes- ne brûlât...

Dès ladite année, et probablement déjà avant, les habitants de ROSPORT avaient réalisé qu'une eau minéralisée et gazeuse leur était donnée «en cadeau céleste» sur le ban communal, d'où divers projets consécutifs et espoirs économiques quant à une



La belle église paroissiale datant de 1854 à ROSPORT

exploitation conséquente desdites eaux: on rêvait d'une piscine en plein air avec cures spéciales, de la construction d'un établissement devant exploiter cette excellente eau dont les qualités avaient été rendues patentes lors d'analyses très concluantes, finalement, en coopération avec diverses firmes, le captage industriel des gaz était prévu; hélas!, il n'en fut rien à l'époque, un projet bien plus prolifique et économique devant naître dans les années 50 de ce siècle seulement.

Écoles et démographie – l'industrialisation

En 1809, deux écoles primaires existaient à ROSPORT et à STEINHEIM, regroupant les 52 élèves communaux, alors que pour 1878, 24 élèves de DICKWEILER, 15 de GIRST et 30 de HINKEL, contre 71 à OSWEILER, pour pas moins de 86 jeunes à ROSPORT fréquentaient les cours des écoles communales, surpeuplées, comme dans la plupart des villages et bourgs. Notons qu'une École Primaire Supérieure était fondée à ROSPORT en 1909.

En 1899, la population communale se présentait ainsi: 135 personnes dans les 30 ménages de DICKWEILER, 158 âmes pour 27 ménages à HINKEL, OSWEILER 600 habitants et 108 ménages, ROSPORT 634 habitants dans 110 ménages, STEINHEIM comptant 33 ménages hébergeant 196 habitants, soit une population communale de 1.723 personnes, probablement la plus grande population que la Commune de ROSPORT ait jamais connue...

Cette évolution démographique avait, bien sûr, une cause évidente: dès 1831, le Britannique John THOMAS TUDOR était venu se fixer à ROSPORT, suite à la connaissance qu'il avait faite avec la Famille LOSER de ROSPORT, les fermiers au domaine local agricole de l'Abbaye Ste. IRMINE de TRÈVES.

En 1850, le 30 janvier, TUDOR épousa la fille du fermier LOSER, union de laquelle issurent les fils HUBERT, né le 18.11.1850, ROBERT, puîné le 2 mai 1857 et qui devait être bourgmestre de la Commune de ROSPORT de 1888 à 1925, de même qu'il assuma un mandat de député à la Chambre; finalement HENRI OWEN TUDOR le cadet, né le 30 septembre 1859 à la Ferme DIESCHBOURG de FERSCHWEILER. – plus tard le plus connu des citoyens de ROSPORT..., suite à sa découverte révolutionnaire et à ses réalisations industrielles qui firent sa notoriété mondiale.



Les écoles de ROSPORT construites en 1908-1910, bâtiment qui aux origines hébergea les habitations pour le personnel enseignant, ainsi que le secrétariat communal

HENRI OWEN TUDOR: l'accumulateur industriel en 1884

H.O.TUDOR passa sa prime enfance et sa jeunesse à ROSPORT, pour suivre, adolescent, ses parents à CHIMAY, où le père avait accepté un poste de gestionnaire et de conseiller près le Prince de CHIMAY. Fréquentant le lycée de la cité belge, Henri TUDOR passa toutes ses vacances à ROSPORT, où ses parents étaient revenus en 1873, à une époque où les LOSER avaient acquis la propriété Ste. IRMINÉ. Les TUDOR, héritiers d'un montant substantiel en Grande-Bretagne, transformaient leur propriété rosportoise, agrandissant substantiellement les aires d'habitation et entourant la propriété d'un admirable plan de verdure-parc.

Le jeune Henri TUDOR, fasciné par la technique et les multiples découvertes et autres développements de l'époque, voulut être ingénieur. Inscrit étudiant à l'Université Libre de BRUXELLES, il devait en sortir breveté en 1883, se destinant à une spécialisation en électricité.

Complétant ses études à PARIS, il fut un admirateur avisé des scientifiques PLANTÉ et FAURE qui s'occupaient essentiellement d'accumulateurs et de questions et problèmes tangeants.

Prenant modèle sur une installation électro-génératrice que lesdits professeurs avaient conçue pour leur laboratoire, Henri TUDOR se mit en tête de faire beaucoup mieux que cette conception technique peu pratique, lourde et sans rentabilité apparente. C'est ce qu'il fit, – et bien au-delà de toute attente!

Au vieux moulin de «son ROSPORT natal», le jeune ingénieur fit force expériences; d'idée en perfectionnement, d'ajustement en réalisation plus performante encore, il réussit le concept d'abord, puis la réalité d'un accumulateur d'un genre nouveau, maniable, pratique et efficace. Aidé par son frère HUBERT et son neveu Nicolas SCHALKENBACH de TRÈVES, les jeunes scientifiques s'aidèrent d'une machine-dynamo d'auto-construction pour charger les plaques-treillis en plomb, «type TUDOR». La nouvelle dynamo était mue par la grande roue à eau du moulin local, installation technique qui contribua aussi à produire le premier courant devant illuminer l'ancestral moulin, plus tard le village!

Le 7 août 1884, une batteuse agricole fonctionnait électriquement à ROSPORT! Au «Echternacher Anzeiger», on apprécia la nouvelle invention à sa juste valeur, la batteuse faisant l'objet d'une exposition à DIEKIRCH, le 14 septembre 1884.

ECHTERNACH: «concurrente mondiale!»

S'enorgueillissant de la Procession Dansante déjà, la Ville d'ECHTERNACH et les responsables de sa promotion «touristique» naissante, ne mâchaient pas leurs mots, en annonçant «une autre sensation par laquelle, dans les quinze jours, la Ville d'ECHTERNACH allait pouvoir se placer en concurrente par rapport aux grandes villes mondiales, du fait d'un éclairage public dans les artères de la cité abbatiale...»

Le lendemain du 24 octobre 1886 effectivement, la presse sut rapporter que «...hier soir ECHTERNACH reluisait pour la première fois d'une illumination électrique, le maniement d'une simple roue à la centrale électrique suffisant pour éclairer les rues, toutes les ampoules brûlant simultanément...» On avançait une dépense de 50.000 francs pour cette installation!

ROSPORT, à son tour, devait être illuminée de nuit elle aussi très peu de temps après, d'une «clarté égale à celle du jour...»

Dès le 2 juin 1889, la Fabrique des Henri et Hubert TUDOR fonctionnait dans les locaux exigus du vieux moulin local, une vingtaine d'habitants du village y trouvant emploi et pain quotidien.

Les importantes taxes payées à l'importation du plomb, comme une demande toujours croissante quant aux batteries «made in ROSPORT» firent que TUDOR fit construire une première fabrique nouvelle à LILLE, plus tard une autre à FLORIVAL en Belgique.

Les premières installations industrielles de ROSPORT, moulin, hautes cheminées et autres constructions en dur menaçaient ruines peu à peu; TUDOR décida de construire un nouveau château à ROSPORT, où, aux époques de vacances ou pour des séjours récréatifs prolongés, il se retira avec son épouse, née Marie-Madeleine PESCATORE.

Un projet, quant à la réalisation d'une centrale hydro-électrique à ROSPORT dès 1906, ne devait pas aboutir pour les Frères TUDOR, pour manque de fonds financiers; toutefois, Henri TUDOR renouvela une demande à l'autorité gouvernementale en date du 5 février 1920. Ce même projet échoua encore, suite à des difficultés qu'invoquèrent les instances allemandes sur la rive opposée...

L'hydro-électrique à ROSPORT

Ce fut finalement l'État luxembourgeois qui réalisa le «rêve TUDOR» et son projet: après que la centrale hydro-électrique sur la Haute-Sûre, en amont d'ESCH-sur-Sûre eût été décidée le 3 juin 1953, une installation similaire, plus modeste il est vrai par son envergure et sa puissance génératrice, fut décidée dans les parages de ROSPORT, le premier coup de bêche remontant au 12 juillet 1957, exécuté par le Ministre des Travaux Publics Victor BODSON.

120.000 m³ de terre furent mus, notamment par la Firme belge SOCOL – Société Coloniale et Continentale –, l'État grand-ducal ayant acquis 8 hectares de terrain sur la rive allemande pour réaliser le projet. 50 à 60 ouvriers spécialisés, plus tard entre 150 et 200 coopérèrent à la réalisation et dès le 29 août 1960, la presse put rapporter qu'on était passé à la phase «renflouement»: peu à peu un lac artificiel naquit, attraction touristique supplémentaire d'abord, la production de courant à ROSPORT démarrant le 15 décembre 1960.

ROSPORT: la Source

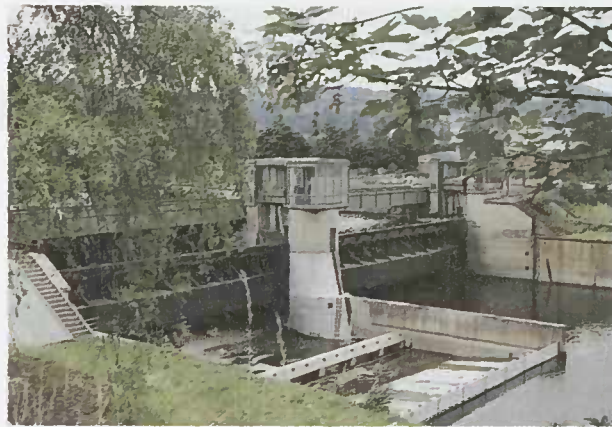
Si on connaissait «cette eau particulière» aux abords de ROSPORT depuis... 1520, où des quantités régulières étaient captées en quantités moindres et mises en commerce notamment vers TRÈVES, son exploitation régulière, à échelle économique, ne date que de 1955-56, année à laquelle le brasseur Emile BOFFERDING de BASCHARAGE en décida l'utilisation définitive, après que des analyses très concluantes eussent été faites: à GIESENBOUR le projet se concrétisa, le forage à une profondeur de 20 mètres seulement donnant déjà une teneur en acide carbonique de 1.500 cm³ par litre d'eau, pour un enrichissement de l'ordre de 2.650 cm³ à une profondeur de forage à 32 mètres...

Afin d'avoir «toutes les garanties requises», on foragea à 67 m de profondeur, au captage définitif en 1958!

En 1960 déjà la millionième bouteille de la prestigieuse eau de ROSPORT quitta les grandes halles de production; depuis elles doivent se compter de plus en plus difficilement..., tellement les «bouteilles vertes», en mini ou en litre, «ont fait du chemin». Une bouteille d'un type nouveau est «née» au printemps 1996...



Quoique l'admirable qualité de l'eau minérale de ROSPORT fût connue dès 1520, l'exploitation de la «source miraculeuse» ne démarra qu'en 1955-56...



La station hydro-électrique de ROSPORT, – Basse-Sûre – fut réalisée à partir du 12.7.1957, «opérationnelle» en août 1960

Démographie

La démographie communale était sujette à différentes fluctuations au fil des dernières décennies, les classes scolaires ayant connu des populations allant jusqu'à 50 et au-delà en début de siècle, du fait qu'il existait une école pour garçons et une pour fillettes seulement, en principe dans chaque section communale majeure.

Les restructurations et régionalisations, – au niveau communal au moins – firent que bon nombre d'écoles ont été fermées dans les sections communales les moins peuplées; tel semble avoir été le cas à DICKWEILER dès 1940, les enfants du village étant admis au bâtiment d'OSWEILER; HINKEL avait construit son école en 1919, une école ayant été réalisée de nouveau à DICKWEILER même, ceci en 1959.

Démolition de l'ancienne école de ROSPORT le 27 septembre 1963, restauration du bâtiment scolaire de STEINHEIM en 1964, avant celui d'OSWEILER, école elle-même restaurée en 1966; réalisation d'une classe à l'enseignement préscolaire au chef-lieu de ROSPORT en 1970, l'établissement scolaire de STEINHEIM ayant fermé ses portes en 1972 pour voir les enfants de la section fréquenter les cours à ROSPORT. À noter qu'une École Primaire Supérieure avait été créée à ROSPORT en l'année scolaire 1909-10, établissement qui fonctionnait jusqu'en l'an 1924!

La nouvelle école du chef-lieu communal, construite de 1908 à 1910, contenait quatre salles de classe, une salle à dessin spacieuse dans les combles, ainsi que deux habitations également spacieuses pour personnes enseignantes, de même que l'École Primaire Supérieure y avait sa classe jusqu'en 1924.

La restructuration des écoles villageoises, suite à la circulaire-directive ministérielle de juin 1967 prévoyait des écoles à deux classes primaires, où la mixité restait possible. Après HINKEL en 1960, l'école de GIRST fermait en 1967, celle de STEINHEIM de même en 1971-72, une école communale centrale devant fonctionner à ROSPORT à partir de l'année scolaire 1979-80, notamment plus tard aussi dans l'ancien secrétariat communal installé au bâtiment scolaire. L'ancienne salle dans les combles fut sectionnée aux fins de fournir deux locaux de classe.

91 enfants étaient admissibles aux écoles en 1985; en 1995 ils devaient être 157, de sorte que le 29 juillet 1994 déjà, l'autorité communale avait décidé d'une nouvelle construction scolaire.

À revoir certains nombres démographiques communaux on trouve: une population communale à ROSPORT de 1.478 personnes,



Le calme et la beauté du paysage au bord du lac artificiel en rajoutent à l'attrait touristique, atmosphère récréatrice...

au 31 décembre 1947, 1.332 personnes le même jour de l'année 1960 et 1.247 habitants au 31.12.1970. À partir de là, la population communale allait monter assez substantiellement: elle fut de 1.264 habitants en 1974, répartis dans 341 ménages et 380 maisons ou appartements, pour un nombre d'électeurs égal à 842.

Au 31 décembre 1981, ROSPORT-commune enregistra une population de 1.343 personnes, 1.429 en 1991 contre près de 1.700 en 1994, dont quelque 30 % de non-Luxembourgeois. La tendance de l'accroissement de la population communale restant assez constante, les édiles ont décidé de la construction du nouveau bâtiment scolaire, dont nous présentons le projet ci-après.

30 ans d'évolution scolaire

Dès 1967, le Ministre de l'Éducation nationale avait, par circulaire aux administrations communales, mis en évidence les nouvelles lignes pédagogiques, notamment aussi en ce qui concernait la restructuration: régionalisation des écoles, suppression d'écoles dans des sections communales moins peuplées.

C'est ainsi déjà que l'École de HINKEL avait fermé ses portes en 1960, celle de GIRST en 1967, alors que le même sort frappa l'école de STEINHEIM pour l'année scolaire 1971-72, l'École centrale communale de ROSPORT datant de 1979-80. Ce bâtiment devait recevoir tous les écoliers de la commune; c'est pour cette même raison que le secrétariat communal, hébergé jusque-là dans ledit édifice, dut être transféré au nouveau Château des TUDOR, de même que la Société de musique lo-

cale dut abandonner sa salle des répétitions au même bâtiment, réaménagée en deux salles de classe.

De même, il avait fallu aménager l'ancienne habitation pour le personnel enseignant, contiguë aux locaux sociaux, pour y voir «naître» deux nouvelles salles scolaires.

La vie rurale s'étant mutée dans une approche plus résidentielle, voire d'industries moyennes, la démographie était en croissance, ainsi à STEINHEIM, où toute une nouvelle cité d'habitation fut créée.

Sur le plan scolaire, la population augmenta de 91 enfants en 1981 à 157 pour 1995, ce qui avait incité le Conseil communal le 29 juillet 1994 à décider de la création d'espaces scolaires nouveaux, la population communale escomptée avoisinant les 2.000 personnes pour 1995-2000.

Les plans relatifs au nouveau bâtiment scolaire à ériger, dus à l'Architecte Marcel NIEDERWEIS, trouvèrent l'aval du conseil communal en juin 1995, le devis, pour les aménagements extérieurs y compris, se chiffrant à 95 millions de francs.

9 salles, dont un Foyer

Sise aux environs de l'ancien bâtiment scolaire, la nouvelle école comprendra huit salles de classe et un foyer multi-fonctionnel, installations sanitaires séparées, cour de récréation en relation avec celle qui existe; à partir de l'embarcadère scolaire, situé derrière le bâtiment, les écoliers auront accès direct à l'école, un plan vert généreux, devant agrémenter les grands entourages.

L'ancien bâtiment scolaire restera en fonction, eu égard à la croissance de la population scolaire attendue, comme de nouvelles salles spécifiques seront aménagées, ainsi pour «l'éveil aux sciences», le dessin, les travaux manuels dirigés, le travail en groupes, l'introduction de nouveaux médias dans les cours scolaires: projet dès lors tout orienté vers les nouvelles méthodes pédagogiques et les exigences sociales ou éducatives contemporaines.

Les Entreprises SCHOU de DIEKIRCH ont d'ores et déjà entamé les travaux de gros-oeuvre, de sorte qu'on pourrait s'attendre à ce que les nouveaux locaux scolaires puissent être occupés à la rentrée scolaire 1997-98.

On notera que les classes de l'enseignement préscolaire fonctionneront dans les localités de ROSPORT, d'OSWEILER et de STEINHEIM, ces deux dernières sections communales disposant des salles appropriées à cet effet.



La maquette reproduisant le complexe scolaire de ROSPORT dans son ensemble; à droite la nouvelle construction 1996-97

La Première Pierre: juin 96

L'église, le Château TUDOR, le «IRMINEN-HOF» et l'actuelle école primaire de ROSPORT constituent une entité architecturale, caractérisant la silhouette du site, le nouveau bâtiment scolaire devant constituer un complément avantageux.

Pose de la première Pierre, le 7 juin 1996 à ROSPORT, en présence du Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ; du Premier Conseiller de Gouvernement Jean-Mathias GOERENS, représentant le Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER; des Députés Lucien CLEMENT, Norbert KONTER et Robert MEHLEN, ainsi que du bourgmestre honoraire René HUBERT; des Bourgmestres Irma KRIPPES-DAHM, -MOMPACH; Georges KONSBRÜCK, BERDORF; du Curé Marcel BRAUN de ROSPORT, de l'Architecte Marcel NIEDERWEIS de BECH; de J.-Pierre THEIS, commandant la Brigade de Gendarmerie d'ECHTERNACH, des Échevins, Conseillers communaux, du Personnel enseignant, des Fonctionnaires communaux, tous hôtes auxquels le Bourgmestre Luc BONBLET souhaite la bienvenue, de même qu'aux représentants des Entreprises SCHOU de DIEKIRCH.

Le Bourgmestre L. BONBLET présenta le nouveau projet scolaire, les péripéties administratives, les exigences démographiques et pédagogiques qui le justifiaient, avant que M. René KASS ne fit la lecture du parchemin de la première Pierre, après que le document eût été signé par le Président Jean SPAUTZ et le Premier Conseiller de Gouvernement Jean Mathias GOERENS.

M. l'Abbé Marcel BRAUN implora la bénédiction céleste pour le nouvel édifice scolaire.

Dans son allocution, le Président Jean SPAUTZ analysa les réformes scolaires des années '60 et '70, l'amélioration des transports en milieu rural comme l'attrait majeur qu'exerce ce même milieu, d'où croissance démographique et nécessité d'élargir, sinon de reconstruire de nouveaux volumes scolaires un peu partout dans le pays.

Par ailleurs, l'époque actuelle, avec une concurrence accrue et la nécessité d'offrir la meilleure formation scolaire et professionnelle aux jeunes, placera les responsables à tous les niveaux, comme aussi les enfants, élèves et étudiants devant de nouvelles exigences auxquelles il faudrait satisfaire.



À la Pose de la Première pierre, en juin 96: le Bourgmestre Luc BONBLET «oeuvre» sous les regards intéressés du Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, du Premier Conseiller de Gouvernement Jean-Mathias GOERENS, des Députés Norbert KONTER et Robert MEHLEN

RUMELANGE,

«Cité des Roches Rouges»

Projets communaux 1995-97:

- Cité urbaine au «STAEBIERG 2»
- Immeuble locatif Grand-Rue et Rue de la Croix
- Foyer du Jour à l'ancien Couvent, Rue B. WEBER
- Suppression du Passage à niveau au Carrefour Grand-Rue et Rue des Martyrs
- Canalisation et assainissements
- «Centre scolaire SAUERWISEN»
- extension

Située au centre-est du Bassin minier, la Ville de RUMELANGE, à l'instar d'autres villes et bourgs du bassin ferrugineux luxembourgeois, a connu un très grand, lumineux passé industriel et économique, pour vivre actuellement toujours un présent vital, marqué par la volonté fermement déclarée de ne pas seulement céder aux nostalgies «de ce qui fut»! En fait, ce serait mal connaître les «Minettsdepp», autorités communales et administratives rumelangeoises, la population finalement, laborieuse par amour et énergique par tradition!

La Ville de RUMELANGE, - le titre lui fut légalement conféré en 1907, en même temps qu'à ETTTELBRUCK, DIFFERDANGE et DUDELANGE, ESCH-sur-ALZETTE ayant été déclarée ville dès 1906, alors que la «Loi communale» du 24 février 1843 avait octroyé le titre-Ville à DIEKIRCH, ECHTERNACH, GREVENMACHER, - comptant déjà 2.000 habitants à l'époque -, à REMICH encore, à VIANDEN et à WILTZ, soient des chefs-lieux cantonaux.

Un retour «aux sources» historiques rumelangeoises nous révèle un parchemin datant de l'année 698-699, dans lequel sont mentionnés des «propriétés de RUMELACHA, de TADIA et de DATMUNDA», terres sises aux environs et dans la large vallée de la KAYL et que les historiens ont pensé devoir identifier comme RUMELANGE, TÉTANGE et DUDELANGE; ce fut un certain HADERICH qui fit don desdits domaines à l'Abbaye d'ECHTERNACH qui possédait de larges propriétés déjà à ESCH-sur-ALZETTE, à AUDUN-le-TICHE, MONDER-



À RUMELANGE, - pauvre site pendant des siècles, bourg prospère il y a plus de cent ans -, les collines ferrugineuses veillent sur le site, où les jardins sont de terre rouge...

CANGE, SCHIFFLANGE, BETTEMBOURG, BERGEM, RÖSER et d'autres modestes hameaux de la grande région.

Plus tard, vers 1065, une majeure partie desdites propriétés furent cédées en fief à des vassaux-seigneurs de la Maison du Comte de LUXEMBOURG, dont ABWEILER, FLAXWEILER, RUMELANGE et TÉTANGE.

En 1297, il fut encore question du hameau de RUMELANGE, quand le 25 juin de l'année, SIMON, Seigneur de KAYL et de RUMELANGE, céda ses dîmes en redevances à l'Abbaye de DIFFERDANGE, - époque féodale avec ses réglementations foncières complexes, situation qui ne prit fin qu'en 1795, la veille de la Révolution Française.

Partage en 1259 des terres tétangeoises et rumelangeoises à l'ombre du «Zolverknapp», où ALEXANDRE s'était éteint sans laisser de postérité directe. Ses neveux ANSELME et THÉODERIQUE se partagèrent les biens, SIMON, fils puîné de THÉODERIQUE héritant des terres dans la vallée de la KAYL-, les droits de haute justice restant toujours l'apanage des Seigneurs de SOLEUVRE. La potence seigneuriale se trouvait au «Gaalgebierg» à BELVAUX, les Rumelangeois devant obligatoirement assister à toute condamnation capitale!

En 1367, THIELMANN de BETTEMBOURG fut propriétaire du «Château de KAYL» et des fiefs rumelangeois; à la mort de ce seigneur, décédé sans laisser de successeurs, les biens fonciers furent partagés entre les Seigneurs de SOLEUVRE et ceux de LIMPACH, le propriétaire seigneurial de l'ancestral «Castellum COELOBRIUM» héritant des biens kaylois, - dont des ruines (!) du château de KAYL -, ainsi que RUMELANGE.

Le «Livre des comptes financiers» de SOLEUVRE, en 1529, relate qu'un couple rumelangeois avait été brûlé pour «cause de sorcellerie», pratique brutale, en partie superstitieuse, souvent intentionnellement revancharde et qui dura quelque 95 ans; le nombre des victimes aurait largement dépassé les 20.000 de par le duché d'alors!

Par suite des souffrances endurées, de la peste qui sévit sur une décennie et des privations de la Guerre de 30 ans (1618-1648), RUMELANGE, ayant compté 27 ménages vers 1635, n'en compta plus que deux en 1652.



Un bon voisinage: l'industrie métallurgique, le rail et les habitations des «Minettsdäpp» appliqués: pendant bien plus d'un siècle, les richesses du pays y furent créées et recrées...

Successivement, KAYL et RUMELANGE devinrent propriété du Seigneur de FISCHBACH/MERSCH, plus tard – vers 1650 – par transaction de la Famille DE NAVES, dont les successeurs furent les Comtes de SCHOMBURG, les SCHAUWENBURGER, -propriétaires du Château de BERWART à ESCH-sur-ALZETTE et de biens à BERTRANGE- devenant nouveaux propriétaires au XVIII^e.

La Famille d'ARNOULD, par acquisition, passa propriétaire à KAYL, RUMELANGE, SOLEUVRE et MEYSEMBOURG, l'Empereur CHARLES VI en 1719 déjà, ayant séparé administrativement les propriétés de la KAYL du fief – siège principal de SOLEUVRE.

On pense que vers 1715 déjà, RUMELANGE exerçait elle-même les droits de haute justice, une potence ayant été érigée le 21 juin 1726, sur la colline juxtant la chapelle du modeste bourg.

Notons que les rapports de propriétés et ceux de la gestion politique étaient bien plus complexes encore sur des siècles, car en 1278 RUMELANGE se composait de deux «parties», dont celle qui fut baroise et régie par les Seigneurs de LONGWY, sous l'hégémonie du Duc de LOTHARINGIE, qui en fit cession au DUC de BAR. La partie baroise de RUMELANGE fut plus tard gouvernée par le Seigneur d'OTTANGE, celui-ci faisant passer ses droits fonciers en l'an 1368 à l'Abbaye MUNSTER à LUXEMBOURG.

Vie religieuse

CHARLEMAGNE avait introduit les droits et devoirs de redevances de la dîme seigneuriale, fonds avec lesquels les dépenses relatives aux églises, chapelles et les défrayements des serviteurs du culte devaient être couvertes, nous l'avons dit.

Au fil des décennies qui passèrent, ces redevances étaient pratiquement toutes versées aux mains et pour compte des seigneurs et autres nobles: ainsi, en 1297, SIMON de KAYL céda ses dîmes à l'Abbaye de DIFFERDANGE, WALRAM de SOLEUVRE en faisant autant vis-à-vis de la même abbaye en 1307. Les Religieuses de DIFFERDANGE cédèrent à leur tour la sixième partie de ce même revenu au curé de KAYL, desservant à RUMELANGE et TÉTANGE.

RUMELANGE devrait avoir eu sa première chapelle au début du XIV^e, modeste construction pour laquelle, plus tard encore, les paroissiens devaient subvenir à tous les frais pour la construction et l'entretien.

Une chapelle rumelangeoise est mentionnée pour l'année 1384; elle se trouvait dans l'actuelle Rue de l'Église, à un emplacement qui porta la maison Jules HENGEN, en 1979. Le sanctuaire était voué à la Ste. Vierge, ce qui laisse supposer une intervention des Religieuses differdangeoises. En 1629, la chapelle se trouva en piteux état, les services dominicaux se célébrant alternativement à KAYL et à RUMELANGE.

En 1738, le visiteur-contrôleur archiépiscopal jugea "la chapelle en bon état», le curé de KAYL se plaignant toutefois, en 1788, de "la parsomonie excessive des paroissiens rumelangeois."

Une nouvelle église avait été construite en 1747, bâtiesse qu'on qualifia de "cadusque» en 1755 déjà.

Deux siècles de vie sociale

Parsomonie n'est pas avarice, ni dureté de cœur! Les Rumelangeois, comme partout ailleurs, vécurent difficilement du peu qu'ils possédaient par le seul travail de leurs mains et un pauvre outillage...

Si en 1738, un curé desservant est mentionné pour RUMELANGE, en 1755, par contre, le village n'avait pas encore d'école, ni même encore en 1772; les cours scolaires d'hiver, – de fin octobre à début mars – offrirent quelques connaissances en lec-

ture, de plutôt rares et pauvres exercices d'orthographe, finalement les rudiments du calcul, – tout ceci pour garçonnets et jeunes gens uniquement! Pratique générale et courante à l'époque: chaque fois qu'une école s'avérait être trop petite, on renvoya les fillettes chez elles...

Raisonnablement, on peut penser que les Rumelangeois, au début du XIX^e siècle, s'adonnèrent déjà à ce qui devait faire leur seconde «notoriété», à savoir à la culture de choux d'une extraordinaire taille et qualité; cette bonne terre rouge de leurs jardins, situés derrière les chaumières ou à flanc de coteau, leur valut des récoltes maraîchères, fameuses entre toutes. Pendant des années, les Rumelangeoises furent de tous les grands marchés hebdomadaires de la région, où leurs choux, poireaux et carottes se vendirent facilement à ceux qui avaient... déjà de l'argent.

Depuis le début du XIX^e siècle, les minerais oolithiques se «ramassaient» un peu partout dans le sud pour être enfournés dans les premiers hauts-fourneaux, dont ceux d'ANSEMBOURG, de BISSEN, de BERBOURG, de STEINFORT, de



Depuis l'attribution de concessions minières par l'État en 1869, la Sainte BARBE, patronne, a veillé sur les dangereux labours des mineurs, rouleurs, porions et autres responsables...

SEPTFONTAINES, d'EICH, de DOMMELDANGE et – d'ESCH-sur-ALZETTE 1869 finalement –, pour les premiers dès 1846.

STEINFORT, avec les Frères COLLART, – la S.A. des Mines du LUXEMBOURG – unie aux Forges de SAARBRUCK, la clouterie de BISSEN en 1857, les deux hauts-fourneaux de HOLLERICH, une propriété des Philipp et Bernard SERVAIS furent d'autres étapes dans la «préhistoire» de la grande sidérurgie luxembourgeoise.

Quand RENAUDIN, après de savantes analyses, avait prouvé que cette bonne pierre rouge, – le minerai – était appelée à changer de fond en comble la situation sociale des «Minettsdepp», l'essor s'annonçait prodigieux, inespéré, – et en fait, il le fut! Bientôt on devait créer et recréer journalièrement encore les premières richesses du pays, le bien-être de toute sa population, comme on éveillait également des jalousies entre voisins... Mais la route de l'évolution sidérurgique fut encore longue, difficile, pénible et dangereuse, – intérimairement fallacieuse et meurtrière-, mais pavée d'or dans l'ensemble.

Et RUMELANGE en fut, – au centre même, pour plus d'un aspect!

Dans le «Livre de Comptes financiers» de la Seigneurie de SOLEUVRE, les «steinkuille de RUMMELINGEN» étaient mentionnés, il s'agit à coup sûr de gisements de minerai...

Quand le 19 mars 1869, l'État grand-ducal distribua «en subsides 705 ha de concessions minières» pour réunir les fonds nécessaires à la construction et à l'extension du réseau ferroviaire national, quand le 18 mai de l'année encore METZ & Cie, en coopération avec les Usines de BURBACH, réalisèrent l'Usine d'ESCH-SCHIFFLANGE, la naissance de la «Société Anonyme des Hauts-Fourneaux de LUXEMBOURG», avec les premières grandes installations sidérurgiques, était chose décidée... et à RUMELANGE, – faisant partie du bassin Minier EST – on creusa les entrailles de la terre, au hasard des filons ferrugineux les plus prolifiques, dans des galeries toujours plus nombreuses, plus profondes, de mieux en mieux équipées, mais toujours traitement dangereuses...

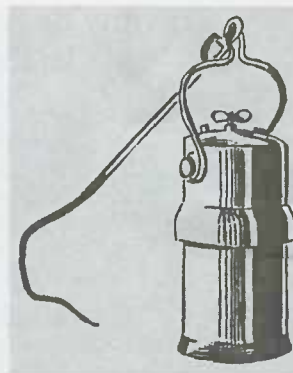
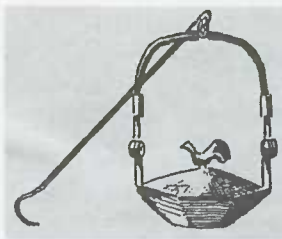
RUMELANGE: 1872

La Société des actionnaires GONNER, MUNIER et HELSON construisit un premier haut-fourneau à RUMELANGE en 1872, imités à RODANGE, en novembre de l'année, par les Frères



«Honneur aux Mineurs morts dans la nuit des Galeries – Vivants dans nos Coeurs reconnaissants»

Une terre creusée, tournée et retournée, pour la recherche d'une richesse...



Les lampes à carbure, couramment utilisées dans les mines: à gauche, «le coucou» qui dura jusqu'en 1915, remplacé par le modèle de droite, type français

Charles & Jules COLLART et Thomas BYRNE: deux autres hauts-fourneaux. En 1881, la «Société Rumelangeoise des HAUTS-FOURNEAUX», Ant. PESCATORE, Louis ZOUBE & Cie se constitua, les METZ, TESCH et autre Comte R.A. de BERTIER créant la «Société des Hauts-Fourneaux de DUDELANGE», le 25 juillet 1882.

«Société Anonyme des Hauts-Fourneaux de RUMELANGE» en 1888, bien plus tard installation des grands «Ateliers de Construction J. KIHNS S.A.» à RUMELANGE encore, «union» à St. INGBERT pour les Usines de RUMELANGE en 1905, construction de 13 km de funiculaire minier OTTANGE-RUMELANGE dès 1906; création de HADIR, par la cogestion réalisée avec les «Hauts-Fourneaux et Aciéries de DIFFERDANGE», telles furent quelques étapes marquantes, marquées et remarquables de l'évolution industrielle rumelangeoise.

Le pain quotidien semblait assuré, bien que ce fut souvent un pain difficile et dur, gagné à la sueur du front en des lieux hostiles par nature, traîtres par expérience: quand, dans la galerie, le «bloc» bougeait pour s'affaisser de façon subite, brutale et imprévisible, plus d'un brave en fut la victime innocente, plus d'une famille perdit son gagne-pain à une époque, où le social n'était guère acquis.

Le Monument de la «Léiwfrächen» à KAYL les renseigne, les cite un par un, les plus de 1.300 morts, écrasés ou accidentés au «chantier», victimes que sollicitaient des galeries impitoyables, – victimes parmi lesquelles des adolescents de 14 ou 15 ans ne constituaient pas l'exception.

Il s'agissait, pour ces bien trop jeunes «ouvriers-manoeuvres», en fait de ce que l'on appelait communément «d'Blechebouwen»-, des jeunes qui attachaient une petite plaque en fer blanc aux wagonnets-lorries, plaque portant le numéro personnel du mineur et de son rouleau, question d'être administrativement renseigné sur le volume en minerai réalisé par chaque mineur à sa journée de travail: honneur à ces braves, mémoire pour ces jeunes qui, de la vie, n'ont connu que travail, peines, malheurs... et une mort précoce, brutale.



Travaux de restructuration: la COMMUNE

De toute évidence, la cessation des exploitations minières dans le Bassin du Sud, le démantèlement d'importantes installations sidérurgiques à DUDELANGE, à ESCH-sur-ALZETTE, à RODANGE, à RUMELANGE comme à DIFFERDANGE ont-ils placé les autorités gouvernementales et communales directement concernées, devant des problèmes économiques, sociologiques et sociaux importants et complexes.

Nostalgies d'un très grand passé minier et sidérurgique: 2.316 mineurs, rouleurs, porions, porions en chef et ingénieurs miniers assuraient 911.695 tonnes de minerai de fer en 1870, 3.945 occupés dans les galeries et services exploitaient 2.648.499 tonnes en 1885, autres 6.207 occupés des mines assuraient 6.171.229 tonnes en 1900 encore. Chute du nombre des mineurs pour 1915 à 4.408 embauchés pour un tonnage de 6.139.434, alors que 1930 vit de nouveau 5.593 mineurs assurer un tonnage de 6.649.372.



«Schulen schimmern ins Land, immer die gleichen Paläste»: un bâtiment scolaire imposant, témoin de ce siècle, où une jeunesse débordant d'optimisme, fut formée...

Une exploitation nationale maximale était réussie par 4.539 mineurs: 7.766.200 tonnes en 1937, alors qu'à la fin de la guerre, les mines autochtones n'occupaient plus que 2.366 spécialistes pour un faible tonnage de 1.405.877 en minerais. Un nombre plus faible encore de mineurs assuraient 6.977.304 tonnes en 1960, période d'après-guerre pour la CORÉE, au moment où de nouvelles machines d'exploitation étaient mises en service. Le déclin minier s'accroît dès 1965, pour ne plus faire compter que 737 mineurs en 1975 avec un tonnage 2.315.082. – 680 mineurs oeuvraient en l'an 1976, plus que 488 en 1977 pour un faible tonnage de 1.547.589 unités, 233 mineurs étant occupés encore en 1978, au moment où la rentabilité de nos minières et galeries comme de nos minerais à teneur autour de 28 à 30 % pour les meilleures «couches» diminuait de plus en plus, «mortellement» concurrencées qu'elles furent par les minerais suédois et surtout brésiliens...

La Mine HEYDT à BELVAUX ferma en mai 1971, les Mines «BIÈLESER-BIERG/ROLLESBIERG DIFFERDANGE» en 1973-75, «RODANGE-Doihl» le 29 juin 1978, «THILLEBIERG» DIFFERDANGE, en connexion avec les Mines françaises du Plateau de BREY, continuant ses exploitations massives jusqu'en 1989-90...

La paix sociale et le plein emploi furent longtemps assurés au Bassin minier, même s'il devait y avoir quelques grèves pour mécontentement et exigences sociales, comme celle de juin 1917, suivie par l'introduction de la «journée des huit heures» dans les mines et pour la sidérurgie, – grève encore dans les mines de HADIR RUMELANGE sur douze jours en octobre 1954, ces mêmes mines qui n'avaient occupé pas moins de 3.200

mineurs (!) en 1906-07, quand RUMELANGE, avec une population de 5.372, s'était vu conférer le titre de «Ville».

Avant l'ère minière et sidérurgique et au coeur de celle-ci même, RUMELANGE a «parcouru» des périodes alternativement difficiles ou fastes, les responsables communaux ayant toujours contribué à assurer un maximum de qualité de vie, comme les infrastructures requises côtés confession, écoles, social, comme pour les sociétés culturelles ou sportives finalement.

Le sociologique

En 1841, les Rumelangeois avaient démolé la chapelle caduque des XVII^e et XVIII^e siècles pour la remplacer par une nouvelle église, elle-même trop exigüe dès 1888; la consécration de l'actuelle, nouvelle église, – un joyau du genre – date du 26 septembre 1896. Elle fut complètement restaurée en 1993-95, notamment pour les très belles peintures murales, authentiques chefs-d'oeuvre.



Instituée Commune en 1891, désignée Ville dès 1908, la «Cité des Roches Rouges» réalisa son nouvel Hôtel-de-Ville en 1956

Côté population, RUMELANGE connut 375 habitants en 1775, 401 en 1821; en 1871, elle compta 1.001 citoyennes et citoyens, 2.796 âmes dès 1891 quand elle devint officiellement «Cité des Roches Rouges», population qui monta en flèche à 5.372 habitants pour 1906.

Le 11 juillet 1907, le conseil communal local avait décidé de la création d'une École Primaire Supérieure, alors que les 15 et 16 août 1908 la Cité des Roches Rouges célébra solennellement «son» nouveau titre de Ville, à une époque où les classes scolaires des Nic. PLETSCHETTE et Ernest FEYEREISEN comptaient 80, respect.

79 jeunes Rumelangeoises et Rumelangeois! Situation pédagogique qu'on ne comprend plus de nos jours, ni encore le dévouement professionnel de ces pédagogues, pionniers eux aussi!

Le 1^{er} mars 1991, RUMELANGE compta une population de 3.500 habitants, dont 1.696 de sexe masculin, 836 habitants non-luxembourgeois, soit 23,9%.

Ladite année, parmi les 1.354 Rumelangeois ayant une occupation professionnelle, 4 furent occupés à l'agriculture encore – taux qui dépassait les 50 % en 1825 –, 181 à la sidérurgie, 153 dans diverses industries, 176 dans le bâtiment, 240 au Commerce/Horesca, 105 dans les communications et les transports, 79 dans les secteurs bancaire-assurances, 201 au secteur public, 148 dans d'autres secteurs, 67 n'ayant pas su spécifier autrement.

Nouveaux PROJETS COMMUNAUX

Avec ses 6,83 km², soit 2,6‰ de la surface totale du pays, RUMELANGE range, côté étendue géographique, parmi les plus petites communes du pays, devant ESCH-sur-Sûre (6,76 km²) et REMICH (5,29 km²).

Pour agir à l'encontre d'une situation démographique locale à tendance «en baisse», les autorités communales de RUMELANGE misent sur la création d'espaces à construction à mettre à la disposition de jeunes ménages voulant se fixer dans le Bassin minier même, où une pénurie relative d'habitations existe toujours. La situation côté habitat ayant foncièrement changé depuis le début du siècle, – en 1910, RUMELANGE comptait 5.296 habitants dans 1.001 ménages, vivant dans 554 maisons ou appartements, – l'évolution et la «nouvelle qualité de vie», en 1960, valait 1.300 ménages pour un nombre d'habitants nettement inférieur, vivant dans 859 constructions.

La tendance va dès lors nettement vers les ménages vivant, dans la mesure du possible et selon les disponibilités financières, dans des maisons unifamiliales: pour 4 maisons à appartements, – 12 en tout-, la Commune de RUMELANGE délivra 75 autorisations à bâtir pour les années 1976 à 1980 par exemple. Le coût du bâtiment allant en augmentant sensiblement depuis 1990, il sera de plus en plus difficile aux jeunes ménages de réaliser leur rêve: la maison unifamiliale, – sauf si les administrations communales «engagées» y mettent du leur!

RUMELANGE offrira, dès 1997 en automne, 34 places à bâtir au lieu-dit «STAEBIERG 2», les plans de lotissements et autres démarches administratives étant achevés. Après les importants travaux de terrassement que la commune prévoit, – en effet il faudra «bouger» 450.000 m³ de terres pour remplir les excavations laissées par d'antérieures exploitations –, on pense pouvoir vendre les premières aires de construction dès l'été 1997. su spécifier autrement.

«Fonds pour Logements à Coût modéré»

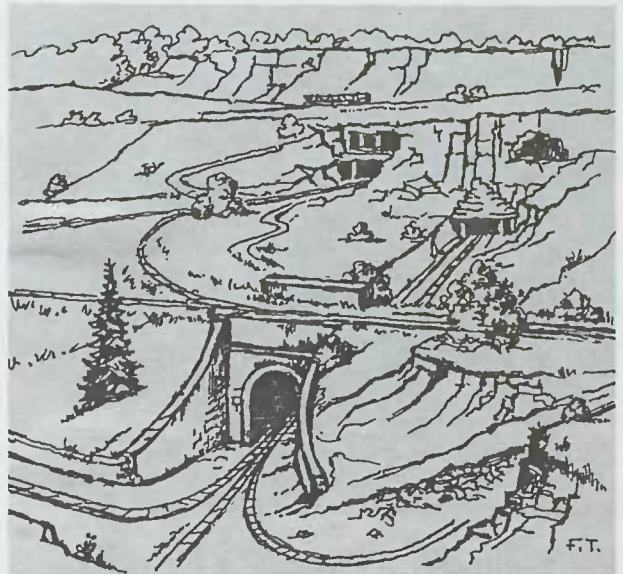
Toujours côté construction et création d'espaces d'habitation, la Commune de RUMELANGE tient à l'étude une construction d'un immeuble locatif à 15 appartements, résidence devant répondre en tout aux exigences présentes, à réaliser au Carrefour des «Grand-Rue» et «Rue de la Croix». Ce projet revêt une importance particulière, du fait qu'il s'inscrit dans une approche sociale au sein des planifications communales.

L'Ancien Couvent: Foyer de Jour

Nous n'avons pas pu déterminer exactement l'année d'origine de l'ancien Couvent de RUMELANGE, intérieurement domicile des Rév. Soeurs Religieuses qui devaient s'occuper sur les plans santé et aides aux blessés, essentiellement des mineurs et rouleurs, souvent gravement atteints dans les chantiers de galeries écroulés par coups du sort ou suite à erreur humaine...

6 jours exactement après que la Loi sur les Concessions minières luxembourgeoises eût été votée, – le 13 juillet 1874 –, 3 Religieuses de l'Ordre du Saint Sauveur – ordre créé en Allemagne en 1849 – rallièrent RUMELANGE pour s'y établir et se mettre au service des blessés, malades et pauvres. Cette installation des Religieuses fit suite au séjour qu'avaient eu à RUMELANGE déjà 4 Soeurs charitables à l'époque du choléra en 1866, mais surtout grâce au dévouement du Maître des forges rumelangeoises et des galeries locales, Nic GONNER, bourgmestre également.

Avec l'appui du Curé Michel ERNST, installé dans la Cité des Roches Rouges le 12 avril 1875, GONNER fit construire ce qui devait devenir couvent et/ou hôpital local, où, dans les premières années '70 du siècle dernier, on soigna indifféremment les mi-



Le labeur journalier dans les «Mines LANGENGRUND», – telles que les vit l'artiste local et Prof. Foni TISSEN en 1950 – fut intimement lié à la vie religieuse...



... dans une église paroissiale de première beauté architecturale, laquelle la Municipalité de RUMELANGE a restaurée, – admirables fresques-peintures – en 1993-1994

litaires blessés, allemands et français, amenés des proches champs de bataille de LORRAINE. En 1899 une chapelle fut jointe à l'édifice, qui fut raccordé à la conduite d'eau communale en 1912.

L'engagement des Soeurs religieuses, tant sur le plan garde-malades ou infirmières que celui de l'instruction publique, – se limitant au début au degré de «l'école maternelle» –, fut exemplaire, dévoué au maximum, de sorte que l'action de quelques-unes des Religieuses est restée légendaire à RUMELANGE, jusqu'au jour. L'activité des Soeurs s'étendit jusqu'en l'an 1968, le 15 janvier exactement, «relayées» qu'elles furent par les Soeurs Franciscaines. Le Couvent aura une nouvelle et autre très noble affectation, transformé et aménagé en Foyer de Jour qu'il sera, conformément à un projet précis des édiles locaux.

L'ouverture du Foyer de Jour est prévue pour l'automne ou l'hiver 1996, rue Batty WEBER, essayiste et homme de lettres luxembourgeois, originaire de RUMELANGE même. On notera que l'ancien Couvent, dont les origines remontent d'avant ce siècle – Congrégation du Pauvre Enfant JÉSUS – est réaménagé en fonction de sa nouvelle affectation avec l'appui financier du Ministère de la Famille, département de Madame Marie-Josée JACOBS.



Des lignes de chemin de fer transformées permettront à la Ville de RUMELANGE de mieux vaquer à sa besogne restauratrice et de grand aménagement

L'ancestral Passage à Niveau...

La construction du tronçon de voie ferrée qui relia, dès 1864, la cité de RUMELANGE aux territoires de France, causa en fait une «cassure matérielle» au sein du site industriel, du fait de la fermeture répétée des barrières CFL; après que les Chemins de Fer luxembourgeois auront supprimé le tronçon RUMELANGE-Gare vers RUMELANGE-OTTANGE, – les voies ferrées enlevées –, on libérera des terrains qui seront appelés à la création d'aires de stationnement et de parking, de places à bâtir, comme ces terrains pourraient encore être mis à profit pour l'implantation de l'une ou de l'autre unité commerciale, voire artisanale; suivant des plans dressés par l'Administration des Ponts et Chaussées, un rond-point de circulation serait créé à l'endroit même de l'actuel passage à niveau, les travaux pouvant démarrer en juillet-août 1996.

Assainissement

On sait que les cours d'eau du bassin minier ont, depuis près d'un siècle, connu les séquelles de l'expansion industrielle d'abord, plus tard celle d'une démographie croissante, parfois «explosive» sinon mal contrôlable, dont également le «KAYL-Bach.» Côté salubrité, hygiène et assainissement, les instances communales gèrent le projet qui consisterait dans le renouvellement et la transformation des canalisations existant le long du dit ruisseau, de façon à ce qu'il soit pleinement tenu compte des exigences actuelles, comme de celles du futur.

Ce projet communal, portant sur une dépense de l'ordre de 125 millions, est supporté conjointement par le Ministère de l'Environnement, les travaux projetés devant comprendre notamment des travaux de canalisation, la création de canaux artificiels locaux, le nouveau recouvrement du «KAYL-Bach», comme des bassins de retenue d'eau de pluie, éléments régulateurs.

Ecoles et Jeunesse

Une école est renseignée à KAYL pour la période de l'Ancien Régime en l'année 1629; à TÉTANGE on relève un «bâtiment scolaire» pour l'année 1755. On suppose que les jeunes Rumelangeois eurent leur instruction rudimentaire – de tradition à l'époque, pour autant qu'il ne s'agissait point «d'écoles modèles» –, soit dans une habitation privée, –souvent celle du curé ou vicaire–, soit encore à l'église, le curé cumulant souvent cette fonction, pour d'impérieuses raisons de revenu vital!

La maison d'écoles de RUMELANGE étant décrite comme «caduque» en 1822, on admet de bon droit que celle-ci n'avait pas été construite bien plus tard que 1770, à moins qu'elle n'ait été aménagée à l'époque dans une vétuste maison privée... On ne le saura probablement jamais de façon précise!



Plaque tournante importante quant aux transports, le passage à niveau, – tout de même gênant – disparaîtra...

Toujours est-il que deux vicaires, à TÉTANGE et à KAYL, faisaient la classe, suivant rapport fait le 26 mars 1807 par le bourgmestre de KAYL, – et qu'à RUMELANGE un «laïc auxiliaire et temporaire» assurait la classe d'hiver. Ces auxiliaires, suivant des documents bien établis, n'avaient souvent pas plus que 15 ou 16 ans, peu érudits qu'ils furent eux-mêmes, une prescription du Roi Grand-Duc, en 1818, stipulant que les «maîtres auxiliaires» devaient au moins avoir l'âge de 17 ou 18 ans «accomplis»... On imaginera facilement la qualité et la portée de cet enseignement! Vers 1855, deux nouvelles salles de classe furent construites à RUMELANGE, modeste bâtiment juxtant le presbytère local à l'époque.

La fin du siècle dernier valut une nouvelle construction à 8 classes, au moment où les concitoyens étrangers, – essentiellement mineurs et sidérurgistes – affluèrent à RUMELANGE, comme dans les autres sites miniers; ce bâtiment hébergea également l'École primaire supérieure au début de ce siècle, institution pour jeunes filles, créée en 1908-09.

Un nouveau bâtiment scolaire, élargi et réaménagé suivant nouvelles exigences, devait encore dater du début des années '30.

Nouveau projet actuel des édiles rumelangeois: moderniser, agrandir et centraliser les infrastructures scolaires communales: extension du centre scolaire «SAUERWISSEN», toutes les classes primaires devant être réunies sous un même toit, avec amélioration marquante de l'équipement pédagogique, suivant les exigences de la pédagogie moderne.

À l'ancienne «Ferme RISCH», les classes de l'enseignement préscolaire seront relogées ensemble, de façon à assurer leur voisinage au Centre scolaire «SAUERWISSEN», ces projets architecturaux s'inscrivant dans le contexte d'un réaménagement global du centre de l'ancestrale ville sidérurgique, l'autorité supérieure ayant actuellement les projets à l'étude pour approbation, la réalisation d'une première partie pouvant être envisagée à partir de l'automne prochain au plus tôt.

Les projets ci-dessus et d'autres qui les suivront témoignent et témoigneront d'une volonté publique et des soins que les édiles apportent à la vie de la Cité des Roches Rouges; celle-ci appelle d'autres réminiscences et souvenirs concrets, tels la création du Marché Commun par les Traités de ROME, signés le 27 mars 1957, participation d'ARBED à la fondation de SIDMAR en 1962, la fusion ARBED-HADIR de 1967 comme l'introduction de la «Semaine des 40 heures» aux mines en 1968, l'ouverture finalement encore du MUSÉE DES MINES à RUMELANGE, le 26 juillet 1975, – éloquent illustration par l'objet, l'outil, la photo et le plan, le document et le chantier de ce que furent nos mines et galeries, de 1870 à 1990...

SCHENGEN, section de la Commune de REMERSCHEN

Section communale où furent signés les ACCORDS de SCHENGEN

Nouvelle réalisation et signature d'une Convention GOUVERNEMENT-CEFRALUX, relative à la Centrale hydro-électrique de SCHENGEN-APACH (France)

Ce n'est pas, à proprement parler, la réalisation d'un projet communal à SCHENGEN qui fut l'objet d'une Convention signée par l'État grand-ducal et CEFRALUX – (Centrale Électrique Franco-Luxembourgeoise S.à.r.l.) – en la salle de la Mairie de REMERSCHEN, lundi le 10 juin 1996.

SCHENGEN, bien plus que d'autres bourgs importants du Grand-Duché a connu «notoriété» sur le plan européen et sur celui de l'Union Européenne en particulier, depuis que les ACCORDS de SCHENGEN – la Convention d'application de l'Accord – y fut signée le 19 juin 1990, – détail historique – sur le bateau de plaisance «PRINCESSE MARIE-ASTRID II». Nous en reproduirons les détails majeurs plus loin!

La Commune, – origines lointaines

Avec ses 10,63 km² de surface, soit 4,1% du territoire national, la Commune de REMERSCHEN range en 106^e position par ordre d'importance en étendue géographique, parmi les 118 communes du pays; les sections communales de REMERSCHEN, SCHENGEN et WINTRANGE se situent en moyenne à 150 jusqu'à 155 mètres au-dessus du niveau de la mer, le point le plus bas du pays se trouvant au confluent de la MOSELLE et de la SÛRE près de WASSERBILLIG, à 129,3 m d'altitude, niveau normal de la MOSELLE, le 15 avril 1955.

Un parchemin cité au «Urkundenbuch sur Geschichte der mittelrheinischen Territorien» – (1860/Coblence) – cite REMERSCHEN comme «rémsere» pour l'an 893; d'autres formes du très modeste site villageois furent REMERSSINGEN pour 1352, REMERSEN en 1369, REMMERSINGEN en 1468, REMARSCHEN et REMERSCHEN ayant été d'appellation courante à partir du XVIII^e naissant.

Pour la section de SCHENGEN, au courant des siècles, on rencontre les appellations ci-après: SCEIDINGAS 877, SCHENGEN en 1376 et 1391, SCHWYONGEN et SCHEYHINGEN pour 1391 respect. 1392, SCHEYNGHEN 1395; SCHINGEN 1501, ainsi que SCHENGENN, en 1499 encore SCHEINGEN; la carte de Iacobo SURHONIO MONTA de 1617 renseigne SCHEMINGEN, la carte du DUCHÉ de LUXEMBOURG, due à A. PEYROUNIN en 1646 citait SCHEMING, Sébastien de PONTAULT de BEAULIEU en 1680-94 renseignant SCHENGEN, tout comme une carte «Ducato di LUXEMBURGO, due à «l' Illustrissimo Conte» Vernardo BERNARDI, - 1695. Cet orthographe se trouva couramment à partir de 1700.

Romains et Francs

L'époque romaine, qui dura dans nos lointains parages de 50 ap.J.Chr. jusque vers le début du V^e, aboutit aux périodes des peuples et peuplades en mouvements, dont les Francs qui se fixèrent en plus grand nombre dans plus d'une des vallées jugées fertiles, de préférence aux rives de cours d'eau. C'est ainsi que les Francs se fixaient notamment aux bords de la MOSELLE, où les Romains avaient introduit les vignobles: les Francs Mosellans furent à l'origine directe de notre langue, tout actifs qu'ils furent également à fonder foyers et sites, dont REMERSE – REMERSCHEN –, BESCHE et SUEPSING, comme sur la rive gauche encore BECHE, REMEGE ou WELLESTAUL, – lisons BECH, REMICH et WELLENSTEIN.

C'est à cette période que fut probablement fondé également le WINTRANGE d'aujourd'hui, le WINEGRINGEN près de REMERSE de 893, WINTERINGEN en 1160, de même qu'en

1296, comme en 1585, - carte MERCATOR. D'autres orthographes furent WINTERING, cartographe BLAEU de 1634, WYNTERINGE chez les cartographes DE WIT et SANSON pour 1657 et 1680, de même que chez Sire ROBERT, cartographe ordin. du Roi, WYNSTERINGE sur la carte JAILLOT en 1705, WEINTRING chez BRINDLEY- (1745) et WEYNTERING pour 1750, carte HOMANN.

A partir de 1770, WINTRINGEN et WINTRANGE furent les patronymes locaux courants, usuels.

Si les documents historiques et autres parchemins concernant les trois sections communales de REMERSCHEN, WINTRANGE et SCHENGEN remontent de 1100 ans seulement dans le passé historique, des vestiges de civilisations plus anciennes furent mis à jour, notamment dans les sablières de WINTRANGE et les environs de REMICH: haches et silex, crochets et hameçons de diverses configurations, stylets et grattoirs métalliques, monnaies celtes, pierres sculptées romaines provenant de monuments surdimensionnés ou de sculptures, cruchons en terre cuite et en bronze: Celtes et âge de la pierre, âges du fer et du bronze, Romains et Francs sont «documentés» par ces trouvailles, dont le joyau est peut-être constitué par une cruche à vin en bronze, avec couvercle et une belle anse, portant une panthère blottie, comme à l'affût...

Des cloîtres et monastères, des abbayes et cours nobles ou ecclésiastiques de la grande région mosellane notamment, le christianisme fut prêché jusque dans les moindres établissements ou sites majeurs habités, notamment depuis ECHTERNACH, TRÈVES, OEREN, et PRUM, ces sites à grand rayonnement ayant été richement dotés de propriétés foncières par les seigneurs-souverains.

768: «HOF» – COUR REMICH

C'est ainsi que PÉPIN le BREF, fils de CHARLES MARTEL et père de CHARLEMAGNE, fit don du «HOF REMICH», - cour, de curtis - à l'Abbaye St. MAXIMIN de TRÈVES.

Par «Cour REMICH» - «remeche» et «remeghe» - (893), REMICHE en 1219, REMACUM et REMAGUM formes latinisées, REMIK our REMIC au XVI^e - , il faut entendre une assez importante étendue politique, COUR, PRÉVOSTÉ ou MAYEURIE, dont firent notamment partie REMICH, REMERSCHEN, WINTRANGE, BECH, «MACHER», WELLENSTEIN et GREIVELDANGE, SCHWEBSANGE, STADTBREDIMUS, ainsi que sur la rive droite BESCH, WACHERN, MANDEREN, NENNIG et WIES, BERG, THORN, BÜBINGEN, KREUZWEILER, DITTLINGEN et MARTINSKIRCHEN (MERZKIRCHEN), ainsi que d'autres localités ou villages, qui firent seulement temporairement partie du «Hof REMICH».

Toutes les agglomérations ci-dessus mentionnées, – en dépit d'une certaine autonomie locale en différentes matières, dont l'ecclésiastique – firent partie de la «CURTIS REMACUM», ceci pendant toute la période de l'Ancien Régime, soit jusqu'à la Révolution Française; ladite Cour était elle-même fief-dépendance des Comtes et Ducs de LUXEMBOURG, souverains nationaux.

La Commune de REMERSCHEN affranchie.

Du fait de leur dépendance de la «Cour REMICH», devenue fran-



Riante localité, SCHENGEN descend, flanquée de vignes prometteuses d'excellents crus, vers la MOSELLE, son trafic fluvial et la station hydro-électrique



L'ancienne chapelle de SCHENGEN, dont la surface fut de 63 m² suivant rapport du X Frimaire An XII – soit 1803 –, fut agrandie et restaurée en 1870; le sanctuaire, endommagé à «la drôle de guerre» 39-40 et surtout pendant les combats de libération en automne 1944, fut complètement ruinée par un incendie monstre le 29 janvier 1947, pour être reconstruite plus belle que jamais: pose de la première pierre le 8 mai 1949 et consécration le 9 novembre 1950 par l'Évêque-Coadjuteur Léon LOMMEL.

chise vers 1295, les trois localités communales furent elles-mêmes «villes franches», les bourgeois bénéficiant des libertés d'élire domicile, de se marier sans accord préalable du seigneur, de réaliser des transactions mobilières ou foncières sans accord encore du seigneur, du mayeur ou encore du justicier local; par contre, ils étaient astreints à payer dîmes et «nonnes», tel que le voulaient l'usage et les stipulations fixées en 1252 déjà, pour la «franchise» – «freyheit» de GRAVEN-MACHEREN.

Il reste à souligner que dès 1320, un «officier» – prévôt, appelé également «mayeur» était investi de certains pouvoirs administratifs par les Seigneurs de VELTZ-HEFFANGE, plus tard de ceux d'AUTEL, eux-mêmes propriétaires du «Hof REMICH»; cette disposition seigneuriale dura pour SCHENGEN jusqu'en 1535, le Comte de SIERCK-les-Bains en devenant propriétaire-prévôt à partir de 1539.

Les DE VELTZ et ceux d'AUTEL s'étaient partagé le château de SCHENGEN, une fortification datant de la fin du XII^e, élargie au début du XIII^e et entourée d'un fossé à eau, le «gefencnuss» seul, – la prison – restant propriété commune. Aujourd'hui, il ne subsiste du château que la belle tour ronde, thème artistique que choisit Victor HUGO le 13 «7bre» 1871 pour en créer une gravure qui ravit au jour encore...



L'ancien pont métallique fut dynamité le 15 septembre 1939; le nouveau pont en pierre fut entamé au printemps 1958 et mené à bonne fin le 24 octobre 1959, jour de l'inauguration

SCHENGEN-APACH à PERL-paroisse

Les trois localités de la Commune de REMERSCHEN tardèrent à être paroisses autonomes, SCHENGEN et le site français d'APACH faisant partie du Doyenné de PERL jusqu'à la seconde moitié du XVII^e siècle au moins; l'actuelle église de SCHENGEN fut construite après que l'ancienne chapelle, – datant du 17^e, sinon de la fin du 16^e siècle déjà – eût été détruite par incendie.

Le château de «WYNTDRINGEN

Les «dénombrements des feux» de la localité de WYNTDRINGEN renseignèrent les populations suivantes pour 1528: 28 1/2 feux ou «furstet» (Feuerstätten), correspondant à 161 habitants environ, contre 25 feux pour l'année 1531; en 1545, WINTRANGE fut taxé à 32 ménages, soit près de 180 personnes; à ce dernier dénombrement, il est fait état de quelques vigneron, de «manouvriers pauvres», d'un habitant «entièrement ruiné», d'un mendiant, finalement du «paistre», le berger du village.

En 1545, HENRI de MUSSET, Seigneur de XOXEY-lez-LONGWY, Échevin et Sous-prévôt d'ARLON, propriétaire du premier château de la petite localité mosellane, mourut à WINTRANGE; vers la fin du XVI^e siècle, un des fils DE MUSSET épousa une fille des DE MANDERSCHIED, famille anoblie de GREVENMACHER.

Le château fut agrandi à diverses reprises plus tard et surtout fortifié par murets et gros grillages de fer aux fenêtres, de même qu'une meurtrière pratiquée dans les murailles devait en augmenter les possibilités de défense.

Le XVII^e siècle: néfaste

Dans un parchemin relatif à un contrôle ecclésiastique, daté au 2 novembre 1618, il est question de la chapelle de SCHENGEN, fief de la paroisse de PERL, l'annexe schengenoise étant encore relevée au XVII^e, en 1657.

L'année d'avant, – en 1656 – l'autorité supérieure avait fait établir un nouveau relevé de dénombrement démographique, aux fins d'être fixée sur la population effective, ses propriétés foncières et autres avoirs, dont le bétail, pour fixation des taxes dues.

A comparer les recensements démographiques de 1635, – dix-septième année de la Guerre de 30 ANS – (1618-1848) – et de 1656, on enregistre les états suivants pour les localités de REMERSCHEN: 75 feux et 23, pour SCHENGEN 30 et 18, alors qu'à WINTRANGE la population avait diminué de 50 à 9 feux; on notera que les «feux» ne sont toujours exactement identiques au nombre de ménages, mais qu'on peut, – en comptant un «feu» à une moyenne de 3 à 4, voire de 5 à 6 personnes – arriver à une population effective approximative pour chaque localité ou village à l'époque.



Construit fin XII^e-début XIII^e siècle et protégé par des fossés à eau, le Château fortifié de SCHENGEN et sa tour en particulier inspirèrent Victor HUGO pour un dessin resté célèbre, daté du 13 septembre 1871

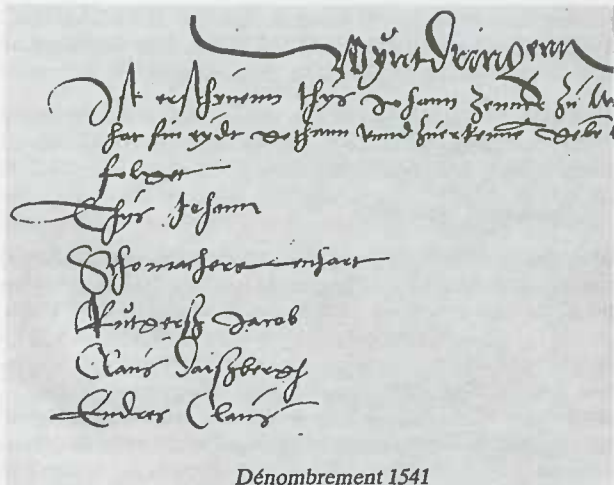
En tout état de cause, la population mosellane, à l'instar de celle du duché dans son ensemble, était pauvre, misérable: guerre et excès militaires, redevances exorbitantes, fièvre jaune et choléra, la peste finalement avaient causé des ravages parmi les populations.

La Commune de REMERSCHEN et la vigne

REMERSCHEN, WINTRANGE et SCHENGEN un peu moins furent des villages viti-vinicoles depuis l'époque romaine, les vins qu'on y produisit s'améliorant au fur et à mesure que les procédés de vinification se perfectionnaient, avant que des vigneronnes, bien plus tard, ne se réunissent en coopératives, économiquement et techniquement efficaces. La promotion des vins de nos jours constitue une réelle «science», concurrencés que sont nos bons produits mosellans par le choix extrêmement riche des vins produits par les viticulteurs ou coopératives de l'Union Européenne.

Un relevé des viticulteurs qui fournirent d'appréciables quantités de vins pour la ville de LUXEMBOURG, comme pour les Seigneurs des «Villes franches» de SOLEUVRE, DIFFERDANGE, ESCH-ALZETTE et ESCH-Sûre. BETTEMBOURG, ANSEMBOURG, ETTTELBRUCK et DIEKIRCH, USELDANGE, PETTANGE et MERSCH, parmi d'autres. – parchemin-relevé portant sur les années 1448 à 1497, renseigne une bonne trentaine de viticulteurs dans les sections de SCHENGEN, REMERSCHEN et WINTRANGE, inscrits également aux rangs des fournisseurs, marchands de vins.

Un autre relevé encore, concernant la section de WINTRANGE et énumérant 24 viticulteurs locaux, – parchemin du 15 octobre 1711 –, relate les quantités en «halbes Ohm» (= 80 litres), «deux



Dénombrement 1541

aïsmes» (320 litres), «une hotte» (40 litres) et même «une demy foudre» (480 litres), quantités appréciables dont lesdits viticulteurs wintrangeois étaient redevables vis-à-vis du Seigneur. A faire le compte des vins en litrons, on arrive à 4.720 litres de vins «nonnaux» à fournir, la none due représentant la neuvième partie d'une vendange réalisée par chaque vigneronne ou vigneron; audit relevé en effet figuraient deux vigneronnes. Les nones en céréales à fournir au Seigneur s'exprimaient en «mesure», soit 1,25 litre de grains battus.

Pendant des siècles, le vin annuel fit l'objet d'une bénédiction particulière à l'église paroissiale, plus particulièrement à la fête patronale de l'Apôtre et Évangéliste JEAN, soit le 27 décembre; cette coutume, de nos jours, s'est maintenue à GREIVELDANGE,



Saint MARC, patron qui depuis 1936, veille sur les 20 hectares de vignes de SCHENGEN

les dernières bénédictions ayant eu lieu à SCHWEBSANGE, BECH-KLEINMACHER et... ELVANGE, – cette dernière modestement viticole – jusqu'à la fin de ces années '40.

Une autre coutume, «l'offrande vinicole au curé du bourg», s'était maintenue à SCHENGEN jusqu'au 29 août 1950, date de l'ouverture de la Coopérative locale.

Souffrances et malheurs

Si la peste des années 1636-38 avait fait de nombreuses victimes parmi la population, de même que la Guerre de 30 Ans que nous évoquions, les incursions soldatesques du Comte de BISSY, qui en 1681, rançonnaient nos régions par ordre du Roi LOUIS XIV, causèrent privations, malheurs, misère: le bétail et les vivres furent volés, des églises et chapelles incinérées; plus de 50 localités du pays furent évacuées sur ordre, sans que l'on renseignât les populations déportées sur une possibilité nouvelle de séjour ailleurs.

L'instauration de la République française pour l'ancien Duché, en 1795, ne causa pas de troubles particuliers dans les parages mosellans, bien que 90 fusils, – en provenance de l'arsenal militaire de LUXEMBOURG – eussent été distribués dans la commune de REMERSCHEN, sous peine d'être restitués à l'autorité militaire.

Démographie communale

Depuis le début du siècle, les populations des trois sections communales ont peu changé, WINTRANGE ayant compté 296 habitants au 31 décembre 1935, contre 248 pour août 1945 et 263 âmes au 31.12.1985.

La population communale a donné les nombres ci-après: 1223 personnes le 31 décembre 1947, 1077 à la même date de l'an 1960, 1126 en 1970, contre 1160 au 31.12.81.

Le recensement démographique de 1991 renseigne une population communale de 1155 habitants, se répartissant comme suit, par classes d'âges: 17% âgés de 1 à 14 ans, 14% de 15 à 24 ans, 30% de 25 à 44 ans, les personnes âgées de plus de 45 ans représentant 39%. En 1991, les exploitations viticoles occupaient 16% de la population communale, contre 18% en 1981; 32% de la population communale étaient employés-fonctionnaires en 1991.

En 1994-95, les trois sections communales comptèrent: REMERSCHEN 509 habitants, SCHENGEN 359 et WINTRANGE 287, soit 1155 âmes en tout.

La MOSELLE, bien sûr...

De tout temps, les Mosellans ont vécu avec leur rivière – calme ou déchaînée lors des grandes crues –, «manouvriers», cultivateurs ou vignerons, marchands et employés qu'ils furent,... ou encore conducteur de bac qu'ils étaient!

Avant que les grands ponts en dur ne fussent construits, enjambant la rivière pour des passages rapides, faciles, les conducteurs de bac assuraient les transports de rive à rive, pour les personnes, bêtes, caisses et paniers, chariots et même les attelages avec leurs charges.

Le bac mosellan de SCHENGEN est mentionné par document daté au 19 février 1451, Jeannette de VELTZ/Larochette renonçant à ses droits de «ponton» au profit du Seigneur COLLIN d'OETTINGEN, les Trévirois ayant eu des obligations d'entretien du bac de SCHENGEN en 1581 encore.

Les citoyens de SCHENGEN bénéficiaient du passage gratuit, sauf qu'ils étaient redevables de deux oeufs de Pâques à fournir annuellement au «wannher der fehr», conducteur du bac. En 1803, la commune de SCHENGEN fut propriétaire du bac, au moment où le ponton d'accostage était défectueux: «...il n'y a que son fer qui ait quelque valeur...» Sr. COLLARD, qui ache-

ta la seigneurie de SCHENGEN à cette époque, fut l'adjudicataire de ce passage, moyennant 71 francs par an.

A la même période, des bacs étaient en service à REMICH, STADTBREDIMUS, EHLEN, WORMELDANGE et GREVENMACHER, les taxes pour la période de 1795 à 1814, ayant été perçues au profit de la République française, respectivement de l'Empire à partir de 1804; le 26 juin 1816, le péage fut réglé par accord intervenu entre le GRAND-DUCHÉ et la PRUSSE.

Un pont, devant enjamber la MOSELLE entre SCHENGEN et PERL, était prévu dès 1891; toutefois, faute de crédits, il ne fut réalisé qu'en 1908-09 par la Société Paul WURTH de LUXEMBOURG et ouvert à la circulation le 6 avril 1909.

Ledit pont de SCHENGEN, – une construction métallique imposante – était dynamité le 15 septembre 1939, par des pionniers allemands, à la «drôle de guerre». Le pont avait été le quatrième à être construit sur la MOSELLE, après ceux de REMICH (1865-1866), GREVENMACHER (1880-1882) et WORMELDANGE (1887-1890).

A noter qu'un certain STIEGLE percevait les taxes de passage sur le pont de SCHENGEN, ceci de 1909 à 1939, jusqu'à sa destruction. Le nouveau Pont de SCHENGEN fut inauguré le 24 octobre 1959.

Réunion des Ministres et Secrétaires d'État chargés de l'Exécution de l'Accord de SCHENGEN: 1985

L'Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes du Benelux, de la République Fédérale d'Allemagne et de la France.

Un Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes entre les États du Benelux, de la République Fédérale d'Allemagne et de la France a été signé le 14 juin 1985 à SCHENGEN sur le bateau de plaisance «MARIE-ASTRID». L'Accord a été signé pour la France par Madame Catherine LALUMIÈRE, Secrétaire d'État aux Affaires européennes, pour la République Fédérale d'Allemagne par Monsieur Waldemar SCHRECKENBERGER, Secrétaire d'État au Bundeskanzleramt, pour la Belgique par Monsieur Paul de KEERSMAEKER, Secrétaire d'État aux Affaires européennes, pour les Pays-Bas par Monsieur Wim van EEKELEN, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, et pour le Grand-Duché par Monsieur Robert GOEBBELS, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères.

L'objectif général de l'Accord est la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes des pays signataires dans les domaines de la circulation des personnes, des services et des marchandises. C'est ainsi qu'à partir du 15 juin 1985, une simple surveillance visuelle des véhicules de tourisme franchissant, une frontière commune à vitesse réduite sera exercée sans provoquer l'arrêt de ces véhicules. En vue de faciliter cette surveillance visuelle, les ressortissants des États membres des Communautés européennes pourront apposer sur le pare-brise de leur véhicule un disque vert, d'au moins 8 centimètres de diamètre. Ce disque indique qu'ils sont en règle avec les prescriptions de police des frontières, ne transportent que des marchandises admises dans les limites des franchises et respectent la réglementation des changes. Dès le 1^{er} juillet 1985, certains contrôles systématiques aux frontières communes du transport par route de marchandises seront supprimés. Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par Monsieur Robert GOEBBELS, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, avant la signature de l'Accord:

Discours de Monsieur Robert GOEBBELS, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères

«C'est avec beaucoup de plaisir et avec une profonde satisfaction que je puis vous accueillir aujourd'hui à SCHENGEN, pour la cérémonie de signature de l'Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes entre les États de l'Union Économique Benelux, la République Fédérale d'Allemagne et la République française.

En effet, ici, au lieu dit «Dräi-Länner-Eck», c.-à-d. au point de rencontre de la France, de l'Allemagne et du Luxembourg, le Grand-Duché représente, en ce moment-même, les 3 pays du BENELUX. Ceci me paraît symboliser, à bien juste titre, le caractère commun de la démarche que les États de l'Union Économique ont adoptée au cours de la négociation qui trouve aujourd'hui son premier aboutissement. J'ajouterai, en toute modestie, qu'il est ainsi permis à la présidence luxembourgeoise de



Des temps de la barrière douanière double: le poste luxembourgeois de SCHENGEN

voir s'accomplir cet acte solennel de signature sur son propre territoire.

D'un autre côté, la cérémonie de ce jour m'inspire des sentiments de profonde satisfaction: d'abord parce que, ensemble, nous avons pu faire un pas en avant sur la voie tracée par les Traités de ROME et de l'Union Économique BENELUX, en matière de circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services; ensuite, parce que la structure de négociation mise au point le 27 février 1985, lors de notre première rencontre à BRUXELLES, s'est avérée adéquate et qu'en moins de quatre mois il a été possible de faire oeuvre utile et d'aboutir à l'Accord que nous allons signer dans quelques instants: satisfaction enfin parce que nous avons réussi à élaborer un ensemble de mesures qui bénéficieront directement aux ressortissants des États membres des C.E., nous rapprochant ainsi de ce qu'il est convenu d'appeler «l'Europe des Citoyens».

Madame et Messieurs les Secrétaire d'État,

Je ne rappellerai pas, en cet endroit, ce qu'en quarante années de coopération les pays du BENELUX ont pu réaliser en commun dans les domaines qui nous occupent aujourd'hui. Il m'importe en revanche, de souligner à nouveau l'importance qu'il convient d'attribuer à la déclaration du Conseil Européen de FONTAINEBLEAU relative à la suppression aux frontières intérieures des formalités de police et de douane pour la circulation des personnes et des marchandises.

Cette déclaration, ainsi que l'accord franco-allemand, signé le 13 juillet 1984 à SARREBRUCK, nous ont été sources d'inspiration et d'encouragement.

De même, j'aimerais exprimer notre témoignage d'estime aux Chefs d'État et de Gouvernement de la République Française et de la République Fédérale d'Allemagne qui ont pris l'heureuse initiative d'inviter leurs homologues néerlandais, belge et luxembourgeois à poursuivre à cinq la route empruntée à deux.

Point n'est besoin d'affirmer que les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg n'ont pas hésité à relever le défi.

La voie empruntée, sans nul doute, est juste!

En effet, n'avons-nous pas, ces dernières semaines, pu constater que d'autres pays européens s'y intéressent de très près?

Je ne puis, quant à moi, que les encourager à se joindre à nous. Et j'estime que, chemin faisant, nous pourrions bientôt, dans le cadre des Communautés Européennes, être dix, sinon douze à faire de même.

Dans l'immédiat, un certain nombre de mesures administratives tendant à l'allègement des formalités à nos frontières communes, vont sortir leurs effets.

À plus long terme, la mise en oeuvre d'autres mesures est envisagée. Dans cette perspective, et après un examen minutieux des dispositions en vigueur dans l'ordre juridique interne des États concernés, une nouvelle négociation nous attend.

Je formule des vœux pour que cette négociation, que j'imagine plus longue et plus complexe, puisse se dérouler dans le climat de bonne entente et de franche collaboration qui a présidé à nos travaux jusqu'à ce jour.

Un dernier mot me sera permis, de remerciement cette fois, à l'intention de nos collaborateurs qui, dans le groupe central de négociation et, dans les groupes spécialisés n'ont menagé aucun effort, n'ont reculé devant aucune difficulté pour mener à bonne fin la mission dont leurs Gouvernements les avaient chargés. Je pense pouvoir parler non seulement en mon nom, mais également au nom de mes collègues ici présents, en leur exprimant des sentiments de gratitude et d'appréciation du travail accompli. Ceci dit, Madame et Messieurs les Secrétaire d'État, je vous invite à présent à signer l'accord de Schengen.»

* * *

Le programme de presse pour la signature de la Convention d'application de l'Accord de SCHENGEN, à SCHENGEN même, était ainsi libellé:

- 15.45 heures: Embarquement sur le bateau de plaisance «Princesse MARIE-ASTRID» à SCHENGEN
- 16.00 heures: Cérémonie de signature
- vers 16.00 heures: Départ du bateau vers REMICH avec conférence de presse à bord, suivie d'un cocktail/buffet

«Convention...

d'application de l'accord de SCHENGEN du 14 juin 1985 entre les Gouvernements des États de l'Union Économique BENELUX, de la République Fédérale d'Allemagne et de la République Française, relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes.

«Le Royaume de Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la République française, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, ci-après dénommés les Parties Contractantes,

— se fondant sur l'Accord de SCHENGEN du 14 juin 1985, relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes,

- ayant décidé d'accomplir la volonté exprimée dans cet accord de parvenir à la suppression des contrôles aux frontières communes dans la circulation des personnes, d'y faciliter le transport et la circulation des marchandises,
- considérant que le Traité instituant les Communautés européennes, complété par l'Acte Unique européen, prévoit que le marché intérieur comporte un espace sans frontières intérieures,
- considérant que le but poursuivi par les Parties Contractantes coïncide avec cet objectif, sans préjuger des mesures qui seront prises en application des dispositions du Traité,
- considérant que l'accomplissement de cette volonté appelle une série de mesures appropriées et une étroite coopération entre les Parties Contractantes;

Sont convenus de ce qui suit:"

Au «Titre premier» - Article 1^{er} de la Convention sont définis les concepts «frontières intérieures», «frontières extérieures», «Vol intérieur», «État tiers», «Étranger» en tant que personne, «Étranger signalé aux fins de non-admission», «Point de passage frontalier» et de «Contrôle frontalier», de même que les termes de «transporteur», «titre de séjour», «demande d'asile», «demandeur d'asile» et «traitement d'une demande d'asile» furent explicités.

L'Article 2 stipulait les formalités quant au «Franchissement des frontières intérieures», alors qu'à l'Article 3, le «Franchissement des frontières extérieures» était traité en détail:

Ci-après les libellés desdits Art. 2 et 3:

«Art. 2 - Les frontières intérieures peuvent être franchies en tout lieu sans qu'un contrôle des personnes soit effectué.

«Toutefois, lorsque l'ordre public ou la sécurité nationale l'exigent, une Partie Contractante peut, après consultation des autres Parties Contractantes, décider que, durant une période limitée, des contrôles frontaliers nationaux adaptés à la situation seront effectués aux frontières intérieures. Si l'ordre public ou la sécurité nationale exigent une action immédiate, la Partie Contractante concernée prend les mesures nécessaires et en informe le plus rapidement possible les autres Parties Contractantes.

«La suppression du contrôle des personnes aux frontières intérieures ne porte atteinte ni aux dispositions de l'article 22, ni à l'exercice des compétences de police par les autorités compétentes en vertu de la législation de chaque Partie Contractante sur l'ensemble de son territoire, ni aux obligations de détention, de port et de présentation de titres et documents prévues par sa législation.

«Les contrôles des marchandises sont effectués conformément aux dispositions pertinentes de la présente Convention.

Art. 3 - Les frontières extérieures ne peuvent en principe être franchies qu'aux points de passage frontaliers et durant les heures d'ouverture fixées. Des dispositions plus détaillées ainsi que les exceptions et les modalités du petit trafic frontalier, de même que les règles applicables à des catégories particulières de trafic maritime, telles que la navigation de plaisance ou la pêche côtière, sont arrêtées par le Comité Exécutif.

«Les Parties Contractantes s'engagent à instaurer des sanctions à l'encontre du franchissement non autorisé des frontières extérieures en dehors des points de passage frontaliers et des heures d'ouverture fixées.

142 Articles définissaient les détails de la Convention, qui donna lieu à une seconde signature de «l'Application de l'Accord de SCHENGEN», le 19 juin 1990.

La signature de la «Convention d'application de l'Accord de SCHENGEN», le 19 juin 1990

La Convention d'application de l'Accord de SCHENGEN de juin 1985, décidée entre la France, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg a été ratifiée le 19 juin 1990. Comme l'Accord de 1985, cette Convention a été signée à SCHENGEN, à bord du bateau de plaisance «Princesse MARIE-ASTRID». Ont signé la Convention: pour la France, Madame Edith CRESSON, Ministre des Affaires européennes; pour la République fédérale d'Allemagne, Monsieur Lutz STAVENHAGEN, Ministre d'État auprès du Chancelier fédéral; pour la Belgique, Monsieur Paul de KEERSMAEKER, Secrétaire d'État aux Affaires européennes, pour les Pays-Bas, Monsieur Piet DANKERT, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et Monsieur A. KOSTO, Secrétaire d'État à la Justice, pour le Luxembourg Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Monsieur Jean DONDELINGER, Membre de la Commission des Communautés européennes, et un représentant du Gouvernement italien assistaient à la cérémonie en tant qu'observateurs.



Le 19 juin 1990, Mad. Edith CRESSON, Ministre français des Affaires Étrangères et M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères signèrent la «Convention d'Application» à SCHENGEN

Après la signature de la Convention, Monsieur Piet DANKERT, Secrétaire d'État des Affaires étrangères des Pays-Bas, qui présidait la réunion, a prononcé le discours suivant:

«Nous y voilà, cinq années de négociations ont pu être conclues avec la signature de la Convention d'Application de l'Accord de SCHENGEN. Il a fallu un effort formidable de nos collaborateurs, mais on y est parvenu. Nos remerciements vont à ces collaborateurs, pour leur travail, pour leur inventivité aussi.

Un accord sur la suppression des frontières intérieures est un peu plus compliqué qu'on s'est imaginé au début, quand on croyait qu'il serait possible de pratiquer dans le contexte SCHENGEN le libre mouvement des personnes bien avant la date bien connue du 1^{er} janvier 1993. On peut se poser la question suivante: tous ces efforts maintenant pour seulement une année?

Je ne crois pas qu'il faut voir SCHENGEN de cette façon. D'abord, parce que notre accord est un modèle, un laboratoire aussi pour l'entreprise «libre mouvement des personnes» dans la Communauté des Douze, ensuite parce qu'il est très difficile de s'imaginer que les Douze parviennent, à Douze, à supprimer leurs frontières intérieures déjà en 1993. Pour aboutir, il est peut-être nécessaire qu'ils réfléchissent encore sur les méthodes à suivre, sur ce qui est nécessaire pour aboutir. Les difficultés de la semaine dernière concernant la conclusion de l'accord sur les procédures d'asile, les difficultés croissantes avec certains parlements nationaux, concernant la méthode intergouvernementale, accentuent mes hésitations.

SCHENGEN est là et j'en suis content. Je me réjouis tout particulièrement de ce que cet accord a pu être signé sous la présidence néerlandaise.



M. le Ministre Robert GOEBBELS, devant la Maison KOCH, s'adresse à l'assistance lors de l'inauguration de la PLACE de l'ACCORD de SCHENGEN, le 23 mai 1992



En présence de la Reine du Vin, le Premier Ministre Jacques SANTER et le Bourgmestre Fernand WEBER ont dévoilé la Stèle de SCHENGEN: « Europa ouni Grenzen », le 23 mai 1992

Je me félicite aussi pour une autre raison: la présence d'un observateur italien parmi nous indique que l'espace SCHENGEN n'est pas nécessairement limité au territoire des cinq signataires. Des adhésions à l'accord sont possibles et je vois qu'avec l'Italie on peut recréer l'ancienne Communauté des Six, maintenant pour le libre mouvement des personnes.

Je me réjouis également de la présence de la Commission Européenne en ajoutant que je ne propose pas que la Commission dorénavant s'inspire trop du chemin intergouvernemental.

Je remercie les amis luxembourgeois qui nous ont invités si généreusement ici à SCHENGEN pour ce retour aux sources d'une Convention d'Application qui, en incluant une future Allemagne réunifiée, est aussi un accord historique. Avec M. STAVENHAGEN on veut bien réaliser cela cet après-midi.

Encore une fois, c'est surtout vous tous que je veux remercier, les Ministres et Secrétaires d'État, les présidents au Groupe central des négociations, les collaborateurs des différents Ministères, les traducteurs et les interprètes – tous ensemble, nous sommes arrivés au but, à un accord qui garantit la suppression des frontières. Qui encore il y a quarante ans aurait imaginé que la France, l'Allemagne, presque réunifiée, et le BENELUX signeraient un accord ici à SCHENGEN?»

C'est fait, je vous remercie.»

Le 6 novembre 1992 à MADRID encore :
Application de l'Accord de SCHENGEN

Les Ministres et Secrétaires d'État chargés de la mise en oeuvre de la Convention d'application de l'Accord de SCHENGEN de 1990 se sont réunis le 6 novembre 1992 à MADRID, sous la Présidence de Monsieur Carlos WESTENDORP, Secrétaire d'État pour les Communautés européennes.

Ont participé à la réunion: Monsieur F. ROELANTS, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères (Belgique); Monsieur SCHMIDBAUER, Ministre d'État auprès du Chancelier fédéral d'Allemagne; Madame Elizabeth GUIGOU, Ministre délégué aux Affaires européennes pour la France; Monsieur V. SPINI, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères pour l'Italie; Monsieur Jos. WEYLAND, Secrétaire général du Ministère des Affaires Étrangères pour le Luxembourg; Monsieur KOSTO, Secrétaire d'État à la Justice aux Pays-Bas, et Monsieur Victor MARTINS, Secrétaire d'État à l'Intégration européenne pour le Portugal.

Monsieur G. PAPASTAMKOS, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Grèce ainsi que Monsieur BANGEMANN, Vice-Président de la Commission européenne, ont également assisté à la réunion.



Le 23.5.92., le Ministre Robert GOEBBELS et le Secrétaire d'État G. WOHLFART dévoilent la plaque commémorative sur la « Place de l'Accord »: « A bord du bateau « Princesse Marie-Astrid », amarré au présent quai, furent signés les 14 juin 1985 et 19 juin 1990 par les représentants des États de l'Union Économique Benelux, de la République Fédérale d'Allemagne et de la République Française l'ACCORD de SCHENGEN, relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes et sa Convention d'application »



La délégation de la Présidence luxembourgeoise au «Groupe SCHENGEN», à GREIVELDANGE, le 19 juin 1990: le Secrétaire d'État Georges WOHLFART, entouré de MM. Nicolas SCHMIT, Directeur, du Premier Conseiller de Gouvernement Charles ELSEN et du Conseiller de Gouvernement 1^{er} Cl. Guy SCHLEDER

Il a été procédé à cette occasion à la signature des instruments d'adhésion de la Grèce à l'Accord et à la Convention d'application de SCHENGEN. Cette adhésion porte à neuf le nombre des États membres de la Communauté européenne faisant partie du Groupe SCHENGEN et ayant affirmé leur volonté de permettre la réalisation en commun d'un espace de libre circulation, sans contrôles aux frontières intérieures.

Parallèlement il a été convenu d'inviter la Grèce à adhérer à l'Accord multilatéral de réadmission des personnes en situation irrégulière conclu entre les États SCHENGEN et la Pologne.

S'agissant des mesures qui devront être adoptées en vue de remplir les conditions préalables à l'entrée en vigueur de la Convention, les Ministres et Secrétaires d'État ont approuvé une déclaration sur les contrôles aux frontières extérieures. Cette déclaration précisa les modalités de la coopération et de l'assistance que les États SCHENGEN se prêteront conformément à la Convention d'application, en vue d'apprécier l'effectivité des contrôles réalisés aux frontières extérieures. Elle prévoit notamment l'organisation de visites de travail communes, effectuées par une commission composée d'un représentant de chaque État. Les Ministres et Secrétaires d'État approuveront, si possible, au cours de leur réunion du 15 décembre l'échéance et les méthodes de travail de cette commission.

Les Ministres et Secrétaires d'État ont également adopté une déclaration sur le renforcement des contrôles aux frontières extérieures, en vue de la lutte contre l'importation illégale de stupéfiants.

Ils ont, en outre, arrêté les lignes directrices dont pourront s'inspirer les accords bilatéraux en matière de détachement de fonctionnaires de liaison qui permettront d'améliorer la coopération entre les services des différentes administrations.

En matière de visa, les Ministres et Secrétaires d'État ont pris acte de l'accord qui est intervenu au sujet du format et des conditions techniques et de sécurité relatives à la vignette-visa ainsi que des éléments de la marque optique variable (kinégramme). Ils ont en outre approuvé une déclaration relative à la coopération consulaire en matière de délivrance de visa pour le court séjour, qui doit être engagée dès avant l'entrée en vigueur de la Convention d'application.

Les Ministres et Secrétaires d'État ont pris acte de l'état d'avancement des travaux relatifs à la mise en place du Système d'Information Schengen (S.I.S.). Ils ont salué le fait que la phase de tests a déjà commencé.

Ils ont constaté que les travaux relatifs au Règlement intérieur du Comité exécutif ont été clôturés; le texte de ce Règlement fut soumis à l'approbation du Comité exécutif lors de sa réunion constitutive.

La Centrale électrique de SCHENGEN-APACH

C'est lundi, le 10 juin 1996 que la nouvelle Centrale hydro-électrique de SCHENGEN-APACH fut l'objet d'une signature d'une Convention entre le Gouvernement luxembourgeois et la Centrale Électrique Franco-Luxembourgeoise S.à r.l. en la Mairie de REMERSCHEN, où le Bourgmestre Fernand WEBER souhaita la bienvenue, notamment à MM. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie et de l'Énergie et des Travaux Publics; Edmond ANTON et Jean HOFFMANN pour la CEFRALUX; les Députés Norbert KONTER, maire de GREVENMACHER; Lucien CLEMENT, Robert MEHLEN, Jeannot KRECKÉ et John SCHUMMER; le Commissaire de District Jean-Pierre SINNER, les Échevins et Conseillers communaux de REMERSCHEN. L'orateur insista sur l'apport de la centrale au développement de la commune mosellane, tout comme les nouvelles installations assurent une contribution précieuse à l'utilisation de l'énergie renouvelable.



Le 10 juin 1996, le Ministre Robert GOEBBELS signe pour le Gouvernement, MM. Edmond ANTON et Jean HOFFMANN pour la CEFRALUX

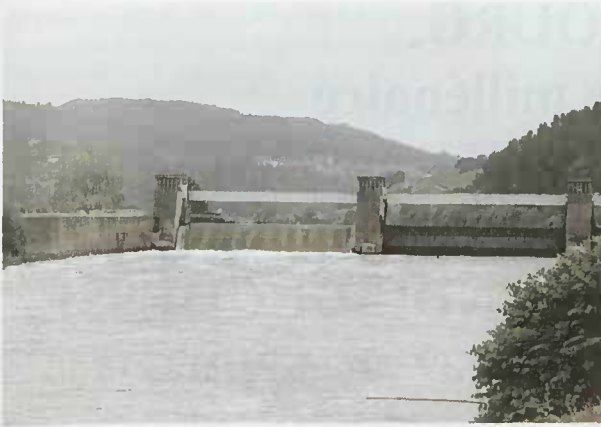
Même si la production annuelle en énergie électrique des nouvelles installations génératrices de SCHENGEN-APACH ne présente qu'une partie modeste, – soit 0,7% – des besoins actuels du réseau public de la CEGEDEL, la CEFRALUX – filiale – soeur de la Société Électrique de l'OUR – SEO – assure un nouvel apport significatif et ingénieux quant à l'utilisation d'énergies disponibles renouvelables. Le prix par KW/h est présumé à 2,6 Luf, une baisse de prix annuelle de 2% restant probable.

Présentation technique

La retenue d'eau de SCHENGEN-APACH a été réalisée lors de la canalisation de la MOSELLE entre COBLENCE et THIONVILLE dans les années 1958 à 1964, le barrage schengenais comprenant une écluse à grand gabarit située sur la rive française de la MOSELLE. Les installations de canalisation comprennent un barrage de régulation de niveau, une passe-escalier à poissons du côté droit du barrage, finalement une écluse à nacelles sur la rive luxembourgeoise de la MOSELLE.

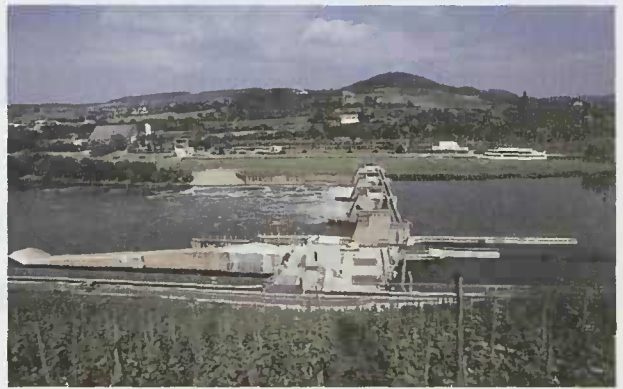
Lors de la canalisation du fleuve, on n'avait pas jugé opportun d'équiper cette retenue d'une centrale électrique...

30 ans après, de nouvelles considérations énergétiques et économiques doivent permettre d'exploiter économiquement des débits faibles, comme des hauteurs de chute peu importantes, la mise en valeur de la force hydraulique disponible est devenue envisageable, – s'est réalisée...



Vue sur le barrage/retenue d'eau avec station hydro-électrique de SCHENGEN-APACH

14 retenues sur 14 avec l'aménagement de SCHENGEN-APACH



Les installations énergétiques de SCHENGEN-APACH: vue d'ensemble

Les décisions quant à cette centrale hydroélectrique datent du printemps 1993: après que la répartition des droits fluviaux de ce site frontalier eût été réglée entre la France et le Luxembourg, les procédés d'autorisation aboutirent rapidement, dont celui émanant de la part de la Commission internationale de la MOSELLE, les travaux furent incessamment initiés, CEFRALUX, – sous régie SEO-devenant promoteur, puis exploitant.

Premier coup de bêche: 12 juillet 1993

Après le premier coup de bêche, la «Route touristique» CR 152 dut être abandonnée et reconstruite, l'excavation et le boisage métallique pour la réalisation du puits de la centrale électrique datant de septembre de l'année 1993.

Un retard de 34 semaines quant aux délais, – dont six semaines dues à différentes crues d'eau de la Moselle, – comme à l'aménagement supplémentaire des ouvrages d'aménée et de restitution par les chenaux respectifs, de la drome principale, des différents endiguements, comme la construction des bergers et d'une passe-escalier supplémentaire à poissons, – celle-ci imposée dans le cadre de la procédure d'autorisation française – fut inévitable, le branchement de la centrale au réseau ayant néanmoins pu être réalisé dès le 1^{er} décembre 1995. L'investissement financier public fut de l'ordre de 400 millions de LuF; 55.000 m³ de pierre et rocs furent «bougés» pour l'aménagement des rives, 3.400 m³ de béton coulés, dont une quantité majeure pour la stabilisation des berges également.

La configuration technique

La centrale se compose d'une imposante excavation des chenaux d'aduction et de reflux, le tout aménagé à plusieurs niveaux, au dernier se trouvant deux groupes hydrauliques constitués chacun d'un alternateur, d'un multiplicateur de vitesse et d'une turbine KAPLAN à axe horizontale, avec une roue de 3,5 m de diamètre.

Chaque turbine est dimensionnée pour un débit d'eau nominal de 75m³/sec. et pour une vitesse de rotation minimale de 100 tours par minute. L'énergie électrique produite par l'alternateur à 6,3 KV est injectée, après transformation, dans le réseau 20 KV de la CEGEDEL exclusivement, suivant accord intervenu avec la France; déduction faite de la consommation propre de la centrale, l'énergie électrique produite par année s'élèverait à 21,9 GigaKW/heures, en moyenne.

Pour produire cette quantité de courant, il faudrait, selon M. Edmond ANTON, brûler 7.000 tonnes de charbon dans une centrale de ce type, qui produirait implicitement 100 tonnes de déchets-produits nocifs dans l'atmosphère.

A la canalisation de la MOSELLE, quatorze retenues d'eau-écluses avaient été réalisées de 1957-58 à 1964 entre COBLENCE et THIONVILLE, dont 12 avaient été aménagées hydro-électriquement dès l'ouverture du canal fluvial mosellan.

Après qu'entre 1989 et 1991, une centrale mosellane eût été réalisée, côté français à KOENIGSMACHER, – la treizième du nom! –, la force génératrice de l'eau sera désormais utilisée sur la dernière retenue aménagée en conséquence, celle de SCHENGEN-APACH. De cette façon, sept des centrales mosellanes se trouvent sous régie de la SEO, respectivement sous celle du «Service des Centrales de la Moselle»: SCHENGEN-APACH, GREVENMACHER et PALZEM, quatre autres se trouvant sur territoire français.

On notera que l'usine de SCHENGEN est équipée pour fonctionner en automatique, reliée qu'elle sera, comme toutes les autres Centrales SEO sur la MOSELLE, au poste de commande centralisé à FRANKEL/RWE (Rhénanie-Palatinat).

Le Ministre Robert GOEBBELS a insisté sur le rôle que joue la nouvelle centrale dans le contexte des efforts consentis au LUXEMBOURG en matières d'économies d'énergie toujours, comme surtout dans celui de l'auto-alimentation en énergie électrique du pays. Ce serait avec ARBED d'autre part que l'État luxembourgeois projeterait la création d'une grande centrale mue par turbine à gaz, ceci pour l'an 2000, ce qui diminuerait encore la dépendance du Luxembourg de l'étranger, quant à son approvisionnement en énergie électrique.



Énergie: le mot magique.....

LUXEMBOURG,

– Ville plus que millénaire

– Ville-siège de l'Union Européenne,

a inauguré son nouveau Musée d'Histoire,

en présence de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE,

le 22 juin 1996

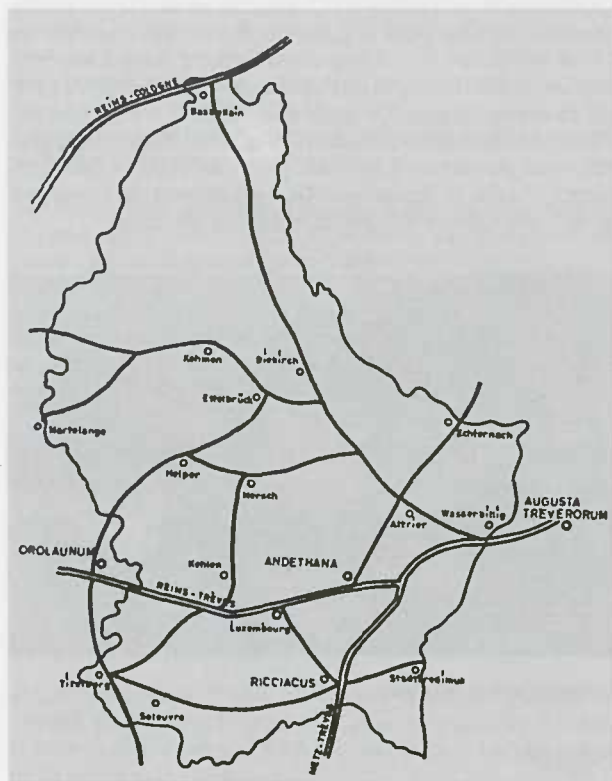
«Une synthèse réussie entre le passé et le présent»:

Ce passé de la Ville de LUXEMBOURG justement, mouvementé parfois autant que douloureux, il est intéressant et peut-être indispensable d'y «jeter un coup d'oeil» informatif, révélateur, pour une période d'histoire néfaste précise, comme prometteur parfois également pour un avenir meilleur au fil des siècles qui défilèrent...

LUXEMBOURG, «bien avant la date...»

La grande route du Soleil et des Peuples en Europe occidentale, voie que foulèrent certainement les peuplades du néolithique et de l'époque du bronze, amena celles-ci dans les parages du «Bock» et au-delà, bien sûr, peu intéressées qu'elles furent apparemment par ce roc imposant, exposé, dominateur.

Ce même chemin encore a sûrement été utilisé par les CELTES qui, vers 1000 ans av. J.-Christ, soit au début de l'époque du fer, virent dans nos contrées, en provenance du lointain Orient...



Eux encore ignoraient à dessein le grand roc-promontoire, futur berceau de la Ville...

Les GAULOIS, – tel fut le nom que donnèrent les ROMAINS, ces «conquistadores européens» aux CELTES assujettis –, comme également les vaillants TRÉVIERES, – autre peuplade gauloise fortement mélangée à des éléments germaniques – vivaient et régnaient en maîtres dans nos régions jusqu'à la conquête par les armées romaines, depuis AUGUSTE et TRAJAN, empereurs, de l'an 14 ap. J.-Christ jusqu'en 120.

Sous l'Empire romain, les peuplades «brassées» de nos contrées apprirent des rudiments d'une vie sociale ordonnée, d'une culture nouvelle, comme la naissance d'une administration stricte à ses heures, mais ordonnatrice, astreignante et régulatrice. Le christianisme fut également un apport civilisateur auquel les Romains contribuaient dans nos parages, modérément, il est vrai, sous l'Empereur CONSTANTIN notamment, 313 à 330 de notre ère.

Menacés par les GERMAINS dans la puissante poussée de ceux-ci de l'Est vers l'Occident, les ROMAINS construisirent les grandes routes d'armées, les oppida fortifiés, des tours de guet imposantes aux points «stratégiques» de leurs établissements citadins et de villégiature.

Ainsi, en face du grand roc surmontant la vallée de l'Alzette, les ROMAINS avaient construit une de ces tours sur une place qui devait plus tard être appelée «forum piscarium», le «FËSCHMAART»/Marché-aux-Poissons de nos jours... une tour qui, d'après des fouilles faites vers 1875, mesurait 10 m à sa base carrée.

Les principales réalisations romaines toutefois se trouvent au Plateau du RHAM, comme à PFAFFENTHAL.

«VIMARESKIRICHA» – WEIMERSKIRCH

À la fin du IV^e et surtout au V^e siècle de notre ère, les FRANCS, – peuplades germaniques conquérantes – envahirent de force les lieux de cultes, oppida et autres agglomérations romaines, occupant les territoires romano-gaulois, suivis des décennies plus tard, par les hordes sauvages des HUNS conquérants également, menaçants et dévastateurs surtout! –, 370 à 450 environ.

Les grandes routes romaines REIMS-ARLON (Orolaunum)-LUXEMBOURG-ANDETHANA (ANVEN)-WASSERBILLIG (Billiacus)-TRÈVES (Augusta Treverorum), comme celle de METZ (Dividorum Mediomatricorum) à TRÈVES par DAHLEM (Ricciacus), celle finalement passant par la pointe extrême nord du pays, menant de REIMS par BASBELLAIN (Belsonacum) à COLOGNE (Colonia) avec les principales chaussées secondaires, – dirverticula – Carte du Prof.-Directeur Josy MEYERS, 1936.

Batailles, carnages, destruction des infrastructures et produits ou réalisations d'une culture, d'une civilisation tout de même déjà florissantes...

WIMAR, un Franc, construisit vers 700 apr. J.-Chr., son église qui devait donner son nom à une villégiature nouvelle, très tôt paroisse, VIMARESKIRICHA, le WIMARIECCLESIA de 893, le WEIMERSKIRCH de nos jours. Et dès sa «naissance», LUXEMBOURG aura ses assises paroissiales à WEIMERSKIRCH même! On notera qu'à ECHTERNACH également, St. WILLIBRORD avait fondé son Abbaye avec scriptorium, célèbres déjà en 739, à la mort du grand missionnaire et Evêque frison.

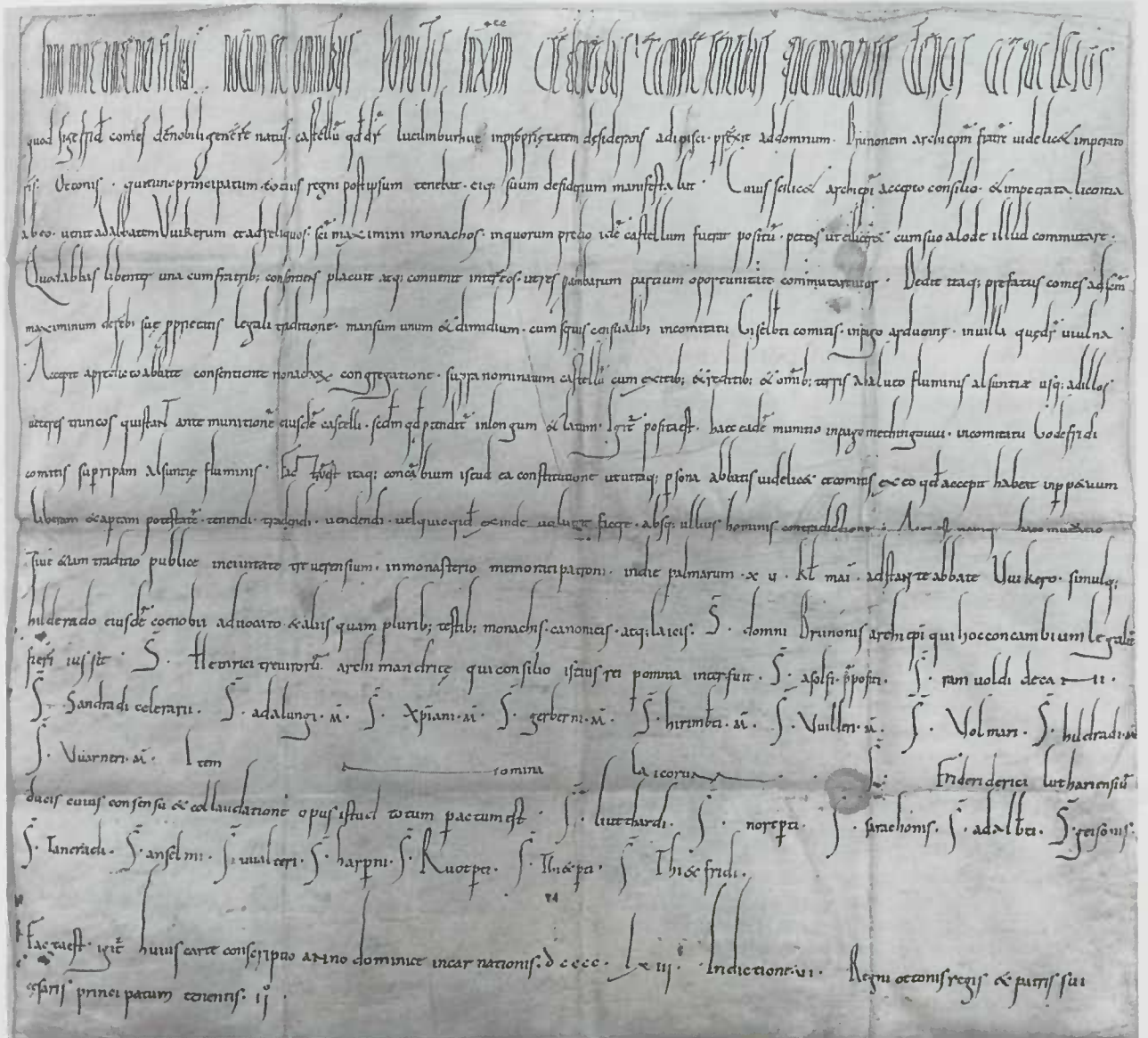
St. MAXIMIN de TRÈVES: 723

Le monastère de St. MAXIMIN à TRÈVES existait dès la fin du III^e siècle, lieu de rayonnement culturel et spirituel; en 723, CHARLES MARTEL fit don de ses propriétés weimerkirchoises à l'Abbaye St. MAXIMIN tréviroise. Les moines laborieux et soucieux de pro-

téger leurs territoires anciens et nouveaux, auraient construit, – selon certaines sources – non loin de l'ancienne tour romaine, – vieille et «cadusque» au XIII^e déjà – une fortification beaucoup plus puissante sur le «Bock» même, lieux que le peuple baptisa «LUCILINBURUC»: le nom de la cité que le Comte SIGEFROI allait fonder définitivement, après avoir construit un très imposant château-fort et avoir généreusement renforcé des fortifications existant sur le site, selon d'autres...

1. – Les origines d'un modeste site L'Acte notarié de l'an 963 Le château-fort de «LUCILINBURHUC»

«La ville de LUXEMBOURG, en 1963, a célébré le millénaire de son existence. Personne, il est vrai, n'avait eu, en 963, l'intention de bâtir une ville, ni de jeter les fondements d'un État. Cependant, le dimanche des Rameaux de cette année, il s'est passé à



Le parchemin de la transaction de 963:

«In nomine unigeniti Filii Dei

Notum sit omnibus populis in Christum credentibus tam presentibus quam venturis, clericis atque laicis, quod Sigefridus comes de nobili genere natus castellum quod dicitur Lucilinburhuc in proprietatem desiderans adipisci, perrexit ad dominum Brunonem archiepiscopum, fratrem videlicet imperatoris Ottonis...

Photo: Archives de la Ville de LUXEMBOURG – Texte latin tel qu'il fut publié dans «T'Hémécht», 1963, Cahier I

TRÈVES un fait divers qui n'a rien d'anormal, mais qui est à considérer comme un acte historique, consacrant l'origine de notre ville et la naissance d'un pays.

«Ce jour-là, en effet, se trouvaient réunis au monastère de SAINT-MAXIMIN, autour de l'Abbé WICHER, un certain nombre de seigneurs lorrains, mosellans, ardennais, parmi lesquels on remarquait le Duc FRÉDÉRIC de Lorraine et son frère utérin, un jeune homme du nom de SIGEFROI. Ce fut apparemment ce dernier qui avait provoqué la réunion.

«Possédant des biens fort disséminés dans le territoire actuel du Grand-Duché, sur la Moselle, dans le Bon-Pays, et au nord, dans l'Oesling, SIGEFROI cherchait à donner un centre à ses possessions, afin de s'y établir à résidence et, de là, exercer le contrôle désirable, indispensable. Après quelques tentatives restées sans résultat, il s'était adressé à l'Abbaye de SAINT-MAXIMIN de TRÈVES, proposant à l'abbé de lui céder une espèce de promontoire rocheux, avancé dans la vallée formée par deux cours d'eau, l'ALZETTE et la PÉTRUSSE, se rejoignant dans le fond.

«Sur le rocher existaient encore les débris d'un petit castel qui, en des temps incertains, – très probablement romains – avait pu servir de refuge, mais qui ne paraissait plus avoir d'utilité pour l'Abbaye. SIGEFROI, désirant faire l'acquisition de cet emplacement, avait offert à l'Abbé WICHER de lui donner en échange une partie d'un domaine qu'il possédait plus au nord, en un endroit appelé VIULNA, le FEULEN de nos jours. L'Abbé, après en avoir délibéré avec son chapitre, avait donné son acquiescement et les seigneurs avaient été convoqués pour participer aux formalités nécessaires, témoins et garants de l'acte d'échange qui allait être conclu entre l'Abbaye et le Comte SIGEFROI.

«Les détails de cette opération nous sont connus par le document original, conservé à la Bibliothèque de la ville de TRÈVES, et dont le texte a été plus d'une fois publié et reproduit (WAMPACH, *Urkunden – und Quellenbuch*, I, 173). Il s'y trouve le nom du castel «LUCILINBURHUC» – petit château –, qui est devenu celui de la ville et du pays de LUXEMBOURG. Il s'y trouve encore une précision topographique: le terrain cédé à SIGEFROI va «depuis le lit de l'Alzette jusqu'à ces vieux troncs d'arbres devant le rempart du castel... selon qu'il s'étend au long et au large.»

«Selon toute vraisemblance, SIGEFROI doit avoir entrepris sans retard la construction d'un château féodal, situé sur le promontoire que nous appelons le «Bock» et relié à la terre ferme, vers l'actuel Marché-aux-Poissons, par une tête de pont fortifiée, à l'intérieur de laquelle devait se trouver un emplacement libre, servant de lieu de rassemblement et bientôt de marché, trocs et marchandages certainement modestes.

Le 5 novembre 987, à la demande de SIGEFROI et de son épouse HEDWIGE, – HATHAWYCH, selon d'autres sources, – l'Archevêque EGBERT de TRÈVES vint y consacrer une église située à l'intérieur, «in castro LUCILENBURCO», et qui était assez spacieuse pour contenir cinq autels. Le lendemain, l'Archevêque consacra également une modeste chapelle au château même. Pour la première de ces églises, il s'agissait de l'ancestrale Église St.-MICHEL, reconstruite plus tard après diverses destructions, ou agrandie et transformée à plusieurs reprises encore dans les siècles d'après: reconstructions en 1443, en 1509, puis de 1680 à 82, «renovatum 1688», trois restaurations encore pour 1803, 1853 à 1854, finalement entre 1950 et 1964.

2. – SIGEFROI et sa dynastie

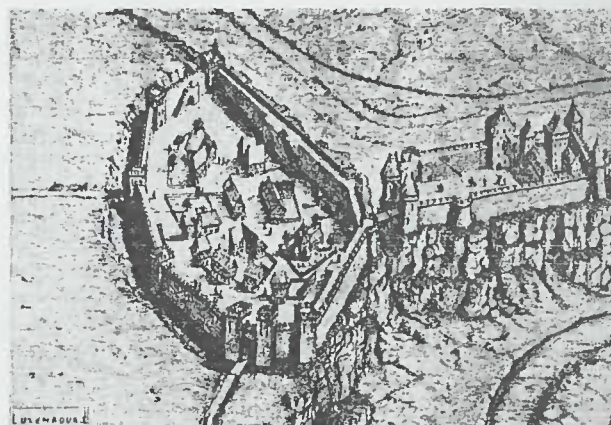
«Qui est ce comte, dont les faits et gestes ont donné lieu, sans son intention, au développement d'une ville et à la formation d'un État féodal?

«Les anciens historiens luxembourgeois et lorrains le prenaient pour un descendant des CAROLINGIENS, fils de CUNÉ-GONDE, petite-fille de LOUIS le BÈGUE et nièce de

CHARLES le SIMPLE, tous les deux Rois de France. Des recherches récentes paraissent établir qu'il se rattache bien à la dynastie carolingienne, mais seulement par sa femme HEDWIGE, tandis que lui-même appartiendrait à la famille ducale de SAXE qui, avec HENRI I^{er} l'OISELEUR, est arrivée à la royauté allemande et avec le fils de celui-ci, OTHON I^{er} le GRAND, à l'Empire, le Saint-Empire romain, devenu ainsi de nation germanique.

«La généalogie ainsi élaborée de SIGEFROI paraît assez compliquée. Il ne serait fils ni de WIGÉRIC, Comte d'ARDENNE, époux de CUNÉGONDE, ni de RICUIN II de VERDUN, comme on le supposait dans le temps, mais pourtant le fils d'AMAURÉE de RINGELHEIM, seconde épouse de ce WIGÉRIC, après la mort duquel elle aurait épousé d'abord RICUIN II de VERDUN, puis EVRARD II de HAMALAND, lequel serait le véritable père de SIGEFROI et aussi celui de THIERRY, devenu Évêque de METZ. Ainsi s'expliqueraient certaines confusions et certaines invraisemblances ou obscurités historiques. FRÉDÉRIC de LORRAINE et GISELBERT, Comte d'ARDENNE, cité dans l'acte d'échange de SAINT-MAXIMIN, seraient ainsi ses frères utérins.

«Quoi qu'il en soit, de même que la construction du château-fort de SIGEFROI a donné naissance à la ville de LUXEMBOURG, de même lui personnellement est-il devenu l'ancêtre de la Dynastie des Comtes de LUXEMBOURG. Le titre de Comte de LUXEMBOURG paraît à la Charte de fondation de l'Abbaye de MUNSTER, – en 1083 – par CONRAD I^{er}, dont le sceau apposé porte: + CONRADUS comes de LUCELEMBURC. (WAMPACH I, 301).



Reconstitution du Château fort de SIGEFROI, – première enceinte de la ville naissante

On ne saurait dans cet apport retracer, ne fût-ce que sommairement, l'histoire du Comté de LUXEMBOURG et de sa glorieuse dynastie qui, au cours et vers la fin du Moyen-Âge, a fourni quatre empereurs au Saint-Empire, HENRI VII en 1308, «l'Alto Arrigo» de DANTE, fameux par son expédition d'Italie, – CHARLES IV, – 1354 – le liquidateur des conceptions médiévales périmées, – WENCESLAS II, empereur de 1378 à 1400, – et SIGISMOND, le restaurateur de l'unité de l'Église –, des rois aussi à la Bohême et à la Hongrie, tel avant tout le dernier Roi-chevalier, l'illustre JEAN l'AVEUGLE, mort héroïquement à la bataille de CRÉCY, le 26 août 1346, comme allié du Roi de France contre l'Angleterre. – 650^e Anniversaire en cette année '96!

Après la mort de SIGISMOND, qui ne laissait qu'une fille, ELISABETH, l'Empire passa, en 1487, à son gendre ALBERT II de HABSBOURG-AUTRICHE, et sa terre natale, le Luxembourg, promu entre-temps Duché, devint l'enjeu des luttes entre les nouvelles puissances européennes, la Bourgogne, l'Espagne, la France, l'Autriche, ceci sur plus de 3 siècles; la ville de LUXEMBOURG devait continuellement se trouver au centre des convoitises militaires et conquérantes de seigneurs et princes européens.

«Ce fut, de 1443 à 1795, l'époque dite des dominations étrangères, un souverain du dehors portant le titre de Duc de LUXEMBOURG, sans que cependant cette espèce d'union personnelle comportât pour le Luxembourg l'annexion en due forme à un pays étranger. Le Duché gardait son existence autonome, ses états, ses institutions, ses us et coutumes, ses particularités et sa religion jusqu'à l'annexion à la France, qui dura de 1795 à 1814. Ce fut le Congrès de VIENNE qui, après la chute de NAPOLÉON I^{er}, restaura le Luxembourg indépendant, avec le titre de Grand-Duché, en 1815.

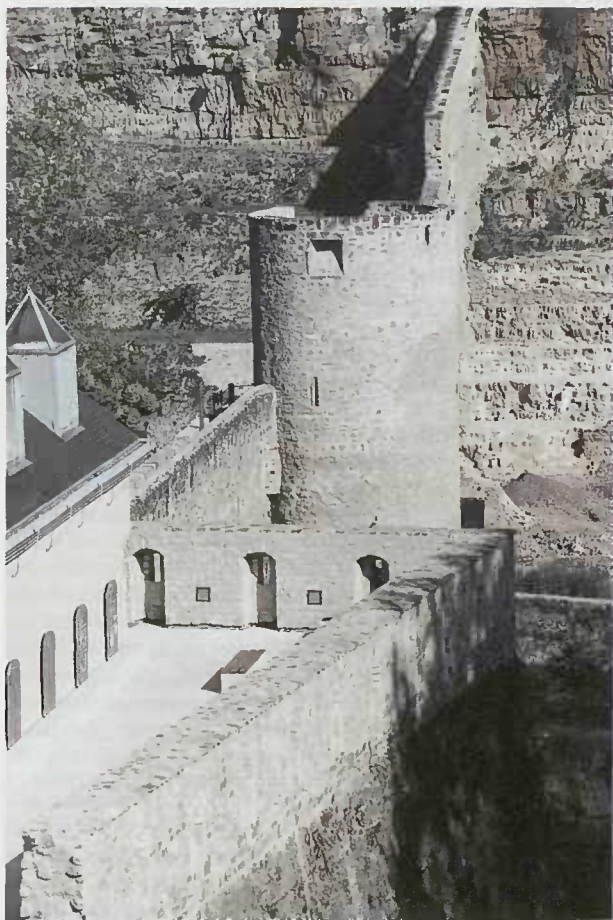
3. – Le développement de la ville

On a essayé, – selon Paul MARGUE – sans aucune preuve, d'attribuer une origine romaine au petit castel qui, du temps de SIGEFROI, se trouvait encore à proximité du rocher du Bock. Une agglomération romaine avait sans doute existé sur le plateau du Rham. une route romaine passait jusqu'à l'entrée du Bock pour descendre dans la vallée de l'Alzette par PFAFFENTHAL et remonter vers le plateau de WEIMERSHOF où le tracé peut encore être identifié, difficilement il est vrai! D'importants restes d'une construction romaine ont été découverts au FETSCHENHOF en 1959-60.

Ci-contre: La tour, attenante à l'ancienne Maison MOHR de WALDT, écroulée le 24 novembre 1982, fut reconstruite, témoin muet qu'elle reste de l'époque de la deuxième enceinte de la ville

En bas à gauche: Les «Trois Tours», – la «REUFFERS-PFORTE» ayant donné accès à PFAFFENTHAL (XI^e siècle)

En bas à droite: Sur le «Circuit WENCESLAS», réalisé en 1990-1994...: «1000 heures d'histoire en 100 minutes»



Mais du temps de SIGEFROI, il n'existait pratiquement plus aucun souvenir de l'époque romaine, l'invasion des barbares avait passé depuis cinq siècles déjà et les tribus germaniques des ALAMANS et des FRANCS ripuaires avaient inauguré une nouvelle colonisation dans une région en déconfiture politique, physiquement et socialement ravagée.

L'espace entouré par la première enceinte accolée au château du Comte était fort réduit, s'étendant à peine jusqu'au Marché-aux-Poissons actuel. Mais relativement tôt, la population établie devant l'enceinte s'était agrandie à tel point qu'il fallait penser à la comprendre dans ce qui allait devenir une authentique localité et à la protéger par un nouveau mur qui étendrait ainsi la première fortification vers l'ouest, de même que dans la vallée une agglomération fruste s'était déjà développée peu à peu, modestes origines de GRUND et de PFAFFENTHAL.

«Enfermant un espace de cinq hectares environ, cette seconde enceinte était flanquée de douze tours carrées et percée de six portes. Elle a été construite vers 1050, sous le troisième successeur de SIGEFROI, GISELBERG, et suivait un tracé qui est marqué encore aujourd'hui par la rue dite du FOSSÉ et la rue de CLAIREFONTAINE. Outre quelques tours encastrées dans les pâtés de maisons, la Porte aux Trois Tours de la montée de PFAFFENTHAL comprend encore des restes de cette enceinte (Cf. J.P. KOLTZ, Baugeschichte der Stadt und Festung LUXEMBURG, 3 tomes depuis 1944).

«Dans les deux siècles suivants, les successeurs de SIGEFROI, reconnus comme leurs suzerains par la plupart des seigneurs terriens des environs, voire du pays, réussirent malgré le voisinage des deux principautés épiscopales de TRÈVES et de METZ, à agrandir notablement leurs domaines, sans cependant être parvenus à en assurer l'unité territoriale et à les doter d'une organisation politique achevée.

Une réforme solidement conçue allait être accomplie par la Comtesse ERMESINDE – 1196 à 1247 – qui a triplé l'étendue du Comté de LUXEMBOURG et l'a doté d'une administration régulière avec tous les attributs d'un État normalement constitué. (Cf. HERCHEN-MARGUE, Manuel d'histoire nationale, 6^e éd., 1952 et ss.)

«Dans l'histoire de la ville de LUXEMBOURG, la Comtesse ERMESINDE est intervenue par un acte d'une particulière importance, en lui octroyant une Charte d'affranchissement, selon les usages de l'époque, en 1244. La régularisation de l'état juridique des citadins de LUXEMBOURG allait exercer un notable attrait sur la population qui augmentait assez rapidement en dehors de la deuxième enceinte.

«Ce fut sous JEAN l'AVEUGLE – 1310-1346 – que le plan d'une troisième enceinte fut conçu et reçut un commencement d'exécution. Le successeur de JEAN, son fils WENCESLAS I^{er}, continua l'oeuvre entreprise, laquelle fut achevée sous WENCESLAS II – 1383-1419 –. Le pourtour de ce troisième mur, du côté de la ville haute, est approximativement marqué par le Boulevard Royal actuel. Du côté des faubourgs, il englobait le plateau du RHAM; les tours et murailles qui y subsistent datent de ce temps. C'était la dernière extension de la ville proprement dite, qui restait confinée dans ces limites étroites jusqu'au démantèlement de la forteresse, décrété en 1867, par les arrêts du Traité de LONDRES. Il est vrai que les ouvrages de fortification eux-mêmes devaient être considérablement étendus par la suite: il en sera question plus loin. Mais si la ville avait cinq mille habitants en 1310, elle n'en avait encore que huit mille en 1795, à la fin de l'Ancien Régime.

La mise en valeur du «Circuit WENCESLAS» créé en 1990-95, – «1.000 ans d'histoire en 100 minutes» constitue un attrait historique et touristique majeur.

4. – Population et administration médiévales

«Résidence de comtes et ducs devenus rois et empereurs, la ville n'a jamais songé à renier ses maîtres. Aussi l'influence du prince était-elle longtemps prépondérante. L'intendant, le maître-monnaieur vivant au château-fort dès l'an 1050, les serviteurs de celui-ci, les moines du comte établis tout contre sa résidence n'étaient-ils pas parmi les premiers à occuper l'emplacement acquis par SIGEFROI? Le cellérier du comte et le receveur de son domaine figureront longtemps au nombre des principaux bourgeois et des échevins de la ville.



Construite chapelle en 1150, élargie plusieurs fois, jouxtant l'ancien Hôtel-de-Ville au XVI^e siècle, l'Église paroissiale ST-NICOLAS fut démolie vers 1780

Photo Paul WURTH-MAJERUS

La population pourtant avait encore d'autres racines. Pêcheurs pauvres, manants cultivant au pied du rocher le sol fertile de la vallée de l'ALZETTE; meuniers, tisserands, tanneurs, sochiers utilisant sur les deux rives le courant d'eau indispensable à leurs métiers; artisans de tout genre, dont les boulangers, les tanneurs souvent cordonniers en même temps, drapiers et charrons, forgerons et menuisiers, charpentiers et couvreurs, «manouvriers» et «porteurs de sacs» – ces deux types de métiers réunis eux-mêmes en corporation artisanale! –, aubergistes, marchands surtout, se fixant peu à peu aux portes de la résidence pour former la ville haute, les premiers «cabaretiers» à la Rue Large, les teneurs des bains publics au GRUND, voilà les noyaux divers de la population bientôt unie, et, du même coup, les éléments économiques du Luxembourg médiéval.

Il est établi que les moines d'ALTMÜNSTER connaissaient tous les secrets de la fabrication d'une excellente bière dès la fin du

XIII^e. – au pied du plateau d'ALTMÜNSTER, la Grande Brasserie Emile MOUSEL et Cie perpétua cette ancestrale tradition depuis la fin du XIX^e siècle, entreprise à succès! La «SIECHENHOFMÜHLE» à PFAFFENTHAL cessa ses activités en 1770, après 500 ans d'existence...

Point de notaires au XI^e, pas de basoche, nous sommes, pour longtemps encore, en pays de droit coutumier; point de noblesse indépendante, le prince, au château n'admettant qu'une ministérialité soumise et souvent d'humble origine. Durant cinq siècles, la bourgeoisie se composera avant tout de gens des métiers et du petit négoce, de même que «d'officiers», occupés dans les rares «offices», l'embryon de ce qui devait devenir la première administration citadine.

Parmi les bourgeois «lybres», parfois la fortune s'installe. Vers 1120, l'un d'eux, HÉZELON fut assez riche pour fonder dans le quartier du Nouveau Marché-ville haute – une église qu'il fit dédier à SAINT-NICOLAS, patron des marchands. Ce fut l'origine de la première paroisse proprement urbaine, signe indubitable d'une agglomération en expansion; on en reparlera plus loin!

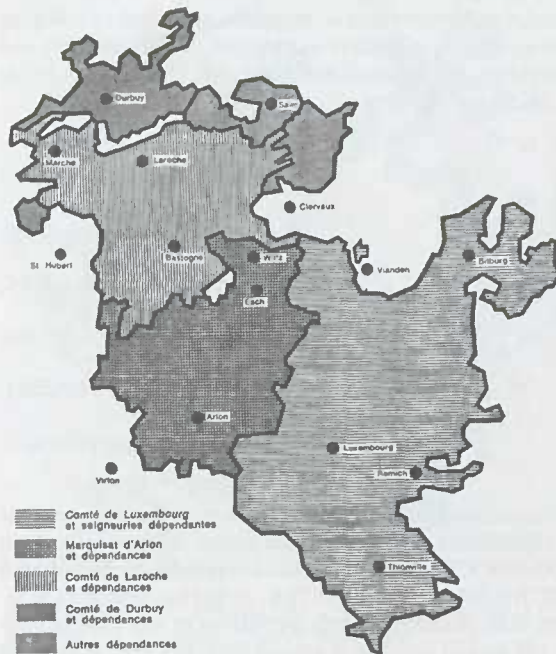
LUXEMBOURG devint le centre des premiers échanges commerciaux de la région, modestes il est vrai; la ville, ici comme ailleurs, attira surtout les «vilains» des alentours, et «cela d'autant plus que le mouvement démographique ascendant libéra, à la campagne de plus en plus défrichée, une main-d'oeuvre en surcroît. Production artisanale locale, petit commerce régional. Ce n'est que très tardivement, au déclin des importantes foires de Champagne, qu'une route transcontinentale traversa le pays partiellement construite sur d'anciennes routes romaines. Il ne faut donc pas placer LUXEMBOURG au niveau des grandes villes médiévales produisant pour l'exportation lointaine, bien que sa draperie au XIII^e siècle fût florissante; mais si GAND ou COLOGNE, et même TRÈVES et METZ devançant d'assez loin la cité des bords de l'Alzette, LUXEMBOURG présente pourtant, dans ce Moyen-Âge avare de localités populeuses, une envergure digne d'intérêt.»

5. – Organisation citadine

«L'organisation interne de la ville se développa au même rythme. Situé dans cette Lotharingie, – creuset de deux mondes –, que les historiens récents s'accordent à considérer comme le terrain le plus favorable à l'éclosion des villes européennes en deçà des Alpes, LUXEMBOURG connaît tôt l'institution d'un collège d'échevins, juges et administrateurs nommés à vie, présidé par un justicier échangé tous les ans à la SAINT-ANDRÉ. Le Magistrat deviendra le premier pouvoir citadin, jugeant ou décidant intérimairement sur vie ou mort.

«Cette autonomie communale, minutieusement surveillée par le prince fut à l'origine l'expression même de la solidarité des bourgeois et c'est comme telle qu'elle fut ratifiée dans la Charte d'affranchissement de 1244.

«Mais, comme partout, les privilèges concédés tournaient rapidement à l'avantage d'une caste de patriciens entreprenants et favorisés par le prince. Les ASPELT – la famille de l'Archevêque PIERRE de MAYENCE, dont le rôle, dans la politique impériale, fut prépondérant, à la fin du treizième siècle, – GOBEL de REMICH, prévôt de LUXEMBOURG et homme de confiance de l'Archevêque BAUDOIN de TRÈVES autour de 1840, – GILLES de CATTENOM, échevin hardi à l'égal des chevaliers-brigands, – HENRI de BETTINGEN, partisan d'ANTOINE de BOURGOGNE, Duc de BRABANT, au début du quinzième siècle, sont autant d'exemples illustrant la mainmise de quelques familles sur les fonctions communales lucratives et influentes: les patriciens prenaient la noblesse en point de mire, déjà certains réussirent à y entrer, d'autres y établirent leurs enfants par des mariages avantageux.



Le territoire prend corps: le LUXEMBOURG féodal vers 1250 (Paul MARGUE)

À LUXEMBOURG, les familles DU MARCHÉ, les MENS-DORF, les BOUCHARD, plus tard les MADENART, les BETTINGEN ou les STRASSEN fournirent encore d'éloquents exemples de longévité scabinale, favorisées qu'elles furent de tous les côtés, de toutes parts et pendant bien plus d'un siècle. Que le peuple des métiers se soit insurgé contre le népotisme et l'esprit de caste, de rares documents permettent de l'affirmer.

En 1289, une émeute populaire éclata contre l'arbitraire du Conseil princier et contre le magistrat de la ville; au début du 15^e siècle, l'un des échevins fut forcé à faire amende honorable devant la bourgeoisie entière. Vers la fin du Moyen-Âge, les métiers obtinrent la satisfaction que le justicier, une année sur deux, fût choisi dorénavant parmi les bourgeois et en dehors du collège échevinal, ainsi également à GREVENMACHER et REMICH. Le sens de ces aspirations était clair: mais jamais, à LUXEMBOURG, le magistrat ne perdit l'essentiel, ni encore le gros de ses privilèges avant la fin de l'Ancien Régime, soit à la veille de la Révolution Française. Le peuple de Luxembourg, volontiers frondeur, ne réussit pourtant jamais sa vraie révolution, conclut le Prof. Paul MARGUE.

Le magistrat tint, en fait, pouvoir sur vie et mort des administrés, dans le contexte des lois et réglementations. La potence de la ville se trouva au XIV^e siècle encore bien en évidence, hors de la ville, sur la colline de l'actuelle Rue d'ARLON, aux environs du château d'eau de nos jours, alors qu'en 1673, elle fut érigée sur une élévation d'en-face, l'actuelle Avenue Gaston DIDERICH, au lieu-dit «DAUBENFELD», que les citoyens dénommèrent «DAUWELT»; les citadins – citoyens étaient tenus d'assister en armes, à toute peine capitale exécutée, annoncée par avance.

Une veuve d'officier miséricordieuse aurait fait dresser, au début du XVIII^e, une grande croix en bois en bordure du chemin menant à la potence, question de reconforter les condamnées sur leur dernier cheminement, croix qui donna son nom au «Jonglign» quartier, «VAL-Sainte-CROIX».

L'époque engagère, – pour la ville comme pour le pays – valut de longues décennies faites de malheurs, privations de tout genre, pillages et peste, choléra et pauvreté, tel que le relate une chronique en vers, émanant de l'Abbaye de FLORETTE, fin du XIV^e siècle:

«Estat en grant triboulement
de Luxembourg la grant duché,
Chascun y était dérobé,
Marchans n'y osaient converser
ne li laboueurs labourer.
Il n'y regnoit que pillerie...»

L'Église médiévale, d'ailleurs, avait dû jouer son rôle modérateur et bienfaiteur dans la profonde misère des gens. Elle était, à LUXEMBOURG, étroitement liée à la population. Si l'Abbaye de NOTRE-DAME de MUNSTER, de par sa création et sa situation, était rattachée de près au château et à la famille princière, elle gardait pourtant le contact quotidien avec la ville par l'école du monastère, qui exerçait jalousement le monopole d'une instruction déjà bilingue pour toute la région. Pour les CLARISSES du Couvent du SAINT-ESPRIT, les FRANCISCAINS, les BÉGUINES, les DOMINICAINS, qui tous étaient fixés à LUXEMBOURG dès le treizième siècle, l'interdépendance était plus nette encore.



La Chapelle St.-QUIRIN à LUXEMBOURG-Grund, avec la Source «Sênt Gräin», aux eaux de laquelle on prêtait un pouvoir guérisseur miraculeux, notamment contre les maladies des yeux...

Photothèque de la Ville de LUXEMBOURG



Avec la Maison ENGEL, la construction «Ennert de Stäiler» range parmi les plus anciens bâtiments de la ville, Marché-aux-Poissons/«Breede-Wee»

6. Paroisses et ordres religieux

Le plus ancien sanctuaire du centre-ville, la Chapelle St-QUIRIN, située près d'une source à GRUND, fut très probablement un lieu de culte païen, – à la «nuit des temps», où une niche naturelle dans le grand rocher, servit de lieu de culte et de protection; la première configuration de la chapelle pittoresque elle-même daterait du III^e siècle. Réaménagée au plus tard vers la fin du X^e, la minuscule église devint centre d'adoration de Saint QUIRIN, patron de la ville de LUXEMBOURG à partir du XI^e siècle jusqu'à la désignation de la Consolatrice des Affligés, Protectrice, choisie Patronne de la ville en 1666.

C'est dans les monastères de la ville que furent admis les fils et les filles de la bourgeoisie avec les dots et anniversaires qu'apportèrent obligatoirement les jeunes; c'est là également que se réunirent les membres des corporations et confréries des métiers de la ville, au nombre de treize au début du Moyen-Âge. Ce fut au profit des religieux que s'accumulèrent de nombreuses rentes sur des immeubles de la cité; c'est de leurs commandes enfin que dépendait une partie des revenus de l'artisanat, des métiers d'art notamment, dont des orfèvres installés à LUXEMBOURG dès le début du XV^e, en nombre étonnamment important depuis le milieu du XVIII^e siècle.

Paroisses très tôt à St-MICHEL, à WEIMERSKIRCH – WIMARIS ecclesia 926, depuis le XII^e à HOLLERICH – HILDER-

KINGA en 1128, HOLDERKENGES en 1257, HOLDRICH pour 1384 – et BONNEVOIE, – BONA VIA en 1234, «ad bonam viam» pour 1262, BONNEWEGH 1248 et le «BONWEYGE» de 1366 –, la ville elle-même allait vivre une vie religieuse plutôt intense, côtés paroissial et création d'ordres religieux.

En 1150, un très riche citoyen – que nous citons déjà – bourgeois de la ville avait fait construire une chapelle vouée à St. NICOLAS, sanctuaire sis entre la première et la seconde enceinte, dans les parages de l'actuelle Chambre des Députés; elle fut cédée en 1166 par le Comte HENRI aux Bénédictins d'ALTMÜNSTER qui en assurèrent la gestion jusqu'à sa destruction en 1778. La modeste Chapelle St-NICOLAS fut agrandie à diverses reprises et devint siège paroissial en 1585, quand l'ancestrale paroisse de WEIMERSKIRCH ne fut plus que filiale de la ville.

Ce fut NAPOLÉON qui, lors de ses réorganisations politiques et ecclésiastiques, confirma la séparation des paroisses de St-NICOLAS et de WEIMERSKIRCH, celle-ci «perdant» BEGGEN seulement en 1949... On notera que l'église paroissiale St. JOSEPH à LIMPERSBERG date de 1912, au moment où ce quartier relativement nouveau connaissait une grande expansion: couvent, écoles, grand château d'eau, nombreuses résidences et rues nouvelles.

La Comtesse ERMESINDE avait appuyé l'établissement de Religieuses, vivant suivant les règles de Ste CLAIRE depuis 1264; les CLARISSSES s'établirent au Cloître du St-ESPRIT à LUXEMBOURG, bâties qui avait été érigée en 1234 déjà; la maison fut démolie en 1770. En mars-avril 1996, des fouilles fournirent de précieux renseignements nouveaux sur cette magistrale construction et sa configuration architecturale.

L'établissement de l'Ordre des FRANCISCAINS à LUXEMBOURG, dès 1228 avait dû se faire «extra muros», au NOVUM FORUM, l'actuelle «Knuëdler», la Place GUILLAUME II; les «cordeliers», pour les noeuds qu'ils arboraient dans leurs cordes-céintures, «baptisèrent» cette place par la bouche du peuple: «d'KNUËDLER».

En 1234, les CISTERCIENNES s'établirent à BONNEVOIE – le BONNE-VOYE de 1684 –, avec l'approbation du Pape GRÉGOIRE IX; deux ans plus tard, l'ordre s'établit également à DIFFERDANGE. À BONNEVOIE, les religieuses s'occupèrent de la première léproserie – pour soins aux malades atteints de la lèpre – sur le territoire de la ville, établissement qui semble avoir existé jusqu'au début du XVII^e, époque à laquelle ce fléau disparut au Luxembourg.

L'activité hospitalière, par contre, fut laissée à l'Ordre teutonique et à l'Hospice SAINT-JEAN, fondé en 1308 au faubourg du GRUND par la générosité de la Comtesse MARGUERITE, épouse de HENRI VII. L'institution a perduré à travers les siècles, l'hospice, sous la surveillance et la régie de la ville, ayant offert séjour et soins à de vieilles gens. En 1853, l'ancien Hospice St-JEAN fut transformé en prison pour femmes; depuis 1988-90, il loge une partie du Musée d'Histoire naturelle, qui devrait y être transféré entièrement dès cette année '96.

À noter que l'ancien Couvent NEUMÜNSTER, attenant à l'Église St-JEAN à GRUND, fut prison pour hommes à partir de 1896, jusqu'à la construction des nouvelles institutions pénitentiaires à SCHRASSIG, en 1983-84.

7. – Événements militaires – Constructions nouvelles

«Ni le château-fort de SIGEFROI et de ses successeurs, ni encore la petite forteresse médiévale n'avaient été au centre de graves événements militaires. Les Comtes de LUXEMBOURG, ni plus ni moins belliqueux que d'autres seigneurs de l'époque, avaient joué leur rôle dans les conflits armés de leur temps. Guerroyant pour la défense et l'extension de leurs droits et de leurs possessions, usant davantage de pourparlers ou d'habiles



Entre MEUSE et MOSELLE: l'ancien Duché de LUXEMBOURG et le Comté de CHINY, fin du XV^e siècle

marchandages, comme de la «politique matrimoniale», ils n'avaient jamais eu à soutenir d'importants combats sur le territoire ou autour de leur ville fortifiée. Le début du XV^e siècle par contre allait inaugurer une période d'un caractère très différent, sous ELISABETH de GOERLITZ qui reçut l'engagère du Duché.

«D'abord l'extinction de la dynastie indigène en 1437 provoquait autour du Duché et pour la possession de la ville-forteresse des compétitions militaires et politiques interminables, auxquelles intervenaient toutes les grandes puissances voisines, voire d'Europe. Puis l'usage généralisé des armes à feu et notamment de l'artillerie allait changer du tout au tout les conditions de la stratégie et de la tactique militaires. Ce n'était à l'avantage ni de la ville, ni du pays de LUXEMBOURG qui devaient en souffrir à différentes grandes invasions et lors de sièges de longue durée.

«Le premier conflit éclata à propos de l'héritage luxembourgeois et à la suite des détestables habitudes de l'époque, amenant des seigneurs besogneux à engager leurs possessions territoriales pour des dettes qu'ils n'étaient pas à même de payer. Peu de temps après la mort de SIGISMOND, le Luxembourg était l'objet des projets politiques des Ducs de BOURGOGNE, qui rêvaient de reconstituer à leur profit, entre la France et l'Allemagne, l'ancienne Lotharingie, l'Empire du Milieu, d'où ils espéraient dominer les deux autres.

«Après le décès du gendre de SIGISMOND, ALBERT II d'AUTRICHE – 1489 –, sa veuve ELISABETH céda ses droits sur le Duché de LUXEMBOURG à son gendre GUILLAUME de SAXE, tandis que sa cousine ELISABETH de GOERLITZ, souveraine engagiste, s'arrangeait avec son neveu PHILIPPE le BON, Duc de BOURGOGNE. À défaut d'un accord financier, PHILIPPE envahit le Luxembourg, s'établit à ARLON et, de là, occupa peu à peu tout le pays, à l'exception de LUXEMBOURG et de THIONVILLE. La forteresse de LUXEMBOURG, en effet, était vaillamment tenue par un corps de huit cents hommes à la solde de GUILLAUME de SAXE.

«PHILIPPE hésitait sur les mesures à prendre, quand ses officiers lui soumièrent un plan de s'emparer de la ville par escalade. Effectivement, dans la nuit du 21 au 22 novembre 1443, les Bourguignons réussirent à escalader le mur de la forteresse, à une poterne mal gardée au-dessus de la vallée de la PÉTRUSSE – à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les bureaux du Service électrique de la Ville, Boulevard ROOSEVELT –: Avançant à

l'intérieur des remparts, ils surprirent la garde de la Porte des Juifs et ouvrirent celle-ci. Le gros de l'armée, arrivée entretemps, se jeta dans la ville aux cris de «Notre-Dame! Ville gagnée! Bourgogne, Bourgogne!» sans trouver beaucoup de résistance.

«Seul, au Marché-aux-Poissons, le prévôt et échevin Jean CHALOP – devenu légendaire et auquel on voua une pièce de théâtre en l'an du Millénaire 1963 – se jeta sur un chevalier picard qu'il blessa au bras, mais il fut vite assommé. La ville prise fut pillée selon la règle, le butin vendu, la part du Duc fut énorme, celle du simple soldat de sept florins et demi! La ville fut durement traitée, ses franchises et privilèges supprimés, ses biens confisqués, son sceau à la tour crénelée remplacé par celui du Duc. Ces mesures de rigueur furent cependant adoucies dans la suite et notamment par MARIE de BOURGOGNE, fille de CHARLES le TÊMÉRAIRE et petite-fille de PHILIPPE, devenue l'épouse de MAXIMILIEN d'AUTRICHE, le futur Empereur, grand-père de CHARLES-QUINT, Roi d'Espagne et, à son tour, Empereur.

L'actuel siège du Ministère d'État, Présidence du Gouvernement, garde encore quelques vestiges de l'époque bourguignonne. Cet édifice, du nom de Maison de BERBOURG, reçut plus récemment le nom d'Hôtel de BOURGOGNE, en souvenir de Claude de NEUFCHASTEL, Seigneur de FAY, fils du Maréchal de Bourgogne, qui l'habitait comme lieutenant de Charles le TÊMÉRAIRE et Gouverneur de MAXIMILIEN I^{er}. Au début du 16^e siècle, le bâtiment abritait aussi l'Hôtel de la Monnaie. Au XIX^e siècle, l'édifice fut la Maison-Mère du Pensionnat NOTRE-DAME, Écoles Sainte-SOPHIE, jusque vers 1965-66, pour connaître sa nouvelle destinée gouvernementale depuis.

«CHARLES-QUINT, – 1506-1543 –, souverain espagnol du pays – qui à sa naissance avait reçu le titre de Duc de LUXEMBOURG – vint inspecter la forteresse et ordonna des travaux de renforcement. Pendant les guerres que se livrèrent la France de FRANÇOIS I^{er} et l'Espagne de CHARLES-QUINT, la forteresse de LUXEMBOURG fut deux fois prise par les Français et deux fois reprise par les Impériaux – 1542 à 1544 –. Les bombardements d'artillerie successifs détruisirent l'Abbaye d'ALTMUNSTER et endommagèrent fortement l'église de l'Abbaye ainsi que le château des anciens Comtes de LUXEMBOURG. Alors que le monastère ne fut pas restauré, le château disparut quelques décades plus tard. Les Bénédictins, emportant les restes mortels de JEAN l'AVEUGLE, allèrent s'établir dans le faubourg du GRUND à NEUMÜNSTER.

En 1554, l'église des FRANCISCAINS, – érigée sur la Place GUILLAUME actuelle – fut frappée par la foudre et le dépôt de poudres logé dans les combles provoqua une terrible explosion, qui détruisit une grande partie de la ville haute avec l'ancien Hôtel de Ville. La ville fut reconstruite sur un plan élargi, plus régulier, à l'intérieur de la troisième enceinte; la Rue PHILIPPE II actuelle fut tracée en 1555. Un nouvel Hôtel de Ville, qui devint Palais grand-ducal plus tard, fut érigé vers 1560, agrandi en 1572. Le Comte de MANSFELD, nommé Gouverneur du pays dès 1545, fit bâtir à partir de 1563 son fameux château entouré d'un splendide parc dans le faubourg de CLAUSEN. Quelques traces en subsistent, tandis que le bâtiment principal fut détruit dans les événements militaires du 17^e siècle. La démolition complète eut lieu en 1777.

En 1550 déjà, le graveur-cartographe Jacob ROELOFS, appelé van DEVENTER, avait dressé le premier plan de la ville de LUXEMBOURG, première minute polychrome du genre avec force détails, réel chef d'oeuvre graphique et de précision.

En 1561, quand des persécutions et condamnations pour hérésie se multiplièrent un peu partout, la ville de LUXEMBOURG comptait 621 «feux», – unités civiles chacune redevable pour les taxes obligatoires –, soit entre 3.500 et 3.900 habitants taxés; on estime raisonnablement une population citadine de près de 5.000 habitants pour l'époque, les «exempts», «ruinés» et «pauvres manans» y compris.



Le plan de la Ville de LUXEMBOURG par L. GUICCIARDINI en 1565

En 1624, c'est-à-dire à la 6^e année de la Guerre de Trente Ans – 1618 à 1648 –, la ville ne comptait plus que 95 «feux» redevables, beaucoup de citoyens ayant fui leurs assises familiales, artisanales ou commerciales, alors qu'en 1659, on ne dénombra plus que 48 «Fourstätten», feux, qu'on peut en gros identifier à des unités-ménages.

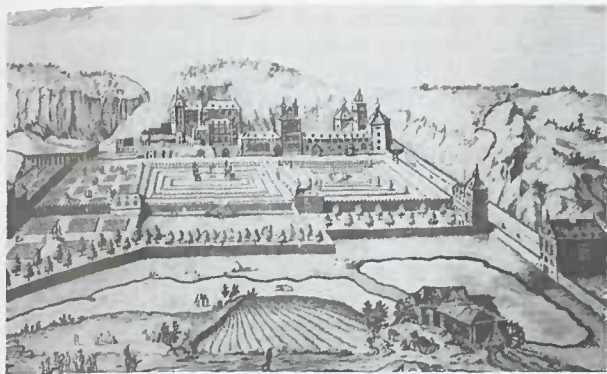
L'Abbaye de NEUMÜNSTER, ayant compté 222 «Untertanen», – sujets – en 1580, n'était plus habitée que par 16 en l'an 1652!

Pendant toute cette période, du début du 15^e à la fin du 17^e siècle, la forteresse de LUXEMBOURG fut modernisée, agrandie et renforcée par de nouvelles redoutes, petits fortins, lunules de protection, fossés et de nouveaux bastions, établis principalement à l'ouest et au nord. Elle fut plusieurs fois menacée par des armées françaises, sans cependant être prise.

À l'intérieur des remparts, des constructions confessionnelles importantes furent érigées par les Pères Jésuites, qui s'étaient établis définitivement à LUXEMBOURG depuis 1594, bien qu'en petit nombre encore.

En 1607, ils commencèrent à bâtir leur collège, l'ancien l'Athénée, – l'actuelle Bibliothèque nationale, – et en 1613 leur église, achevée en 1621, la partie ancienne de l'actuelle Cathédrale. De 1625 à 1627, ce fut la réalisation de la Chapelle des GLACIS, où ils introduisirent la vénération de Notre-Dame Consolatrice des Affligés. Sous l'impulsion du Rév. P. BROCCQUART une première procession, avec essentiellement des colégiens des Jésuites – eut lieu en 1628. En 1666, la Consolatrice fut élue patronne de la ville: il y eut la première grande procession. En 1677, les États du Duché choisirent solennellement la Ste. Vierge Patronne du pays. Ce fut l'origine des grands pèlerinages qui ont lieu chaque année entre le troisième et le cinquième dimanche après Pâques, – l'Octave.

Durant la Guerre de Trente Ans – 1618 à 1648 – et plus tard, jusqu'en 1715, la ville comme le pays tout entier eurent à souffrir terriblement tant des événements de guerre, que d'épidémies et de disette. Les travaux de fortification étaient activement poussés, car les Espagnols se sentaient à tout moment menacés par des attaques françaises, la guerre ne s'arrêtant que par rares et brèves intermittences.



À partir de 1563, le Gouverneur Comte Peter Ernst von MANSFELD fit construire son imposant château au plateau de CLAUSEN, une des plus belles constructions que le Luxembourg ait jamais eues

Photo: Marcel SCHROEDER

«En 1671, le Comte de MONTEREY, Gouverneur général des Pays-Bas, chargea l'Ingénieur général LOUVIGNY d'exécuter d'importants travaux de défense. A cette occasion, une cinquantaine de maisons du GRUND et 46 de la montée de PFAFFENTHAL furent détruites et les habitants logés dans trois nouvelles rues, à l'intérieur de la ville haute: les rues LOUVIGNY, MONTEREY et CHIMAY, nouvellement aménagées, existant encore actuellement.

«Ces précautions n'étaient pas inutiles, car à cette époque, LOUIS XIV guettait l'occasion de s'emparer de la forteresse. Plusieurs complots furent découverts et déjoués pendant les guerres de l'époque: guerre de dévolution, guerre de Hollande. Ce fut finalement après la Paix de NIMÈGUE, en 1678, que LOUIS XIV inaugura la politique dite des Réunions et qu'il réclama LUXEMBOURG comme une soi-disant dépendance de THIONVILLE, qu'il avait obtenue par le Traité des Pyrénées, en 1659. Ayant occupé successivement toutes les positions du plat pays, les armées françaises vinrent assiéger la forteresse en 1682, reculèrent en 1683, quand les Turcs apparurent devant VIENNE, mais revinrent, sous le Maréchal de CRÉQUI, en novembre 1683, pour bombarder la ville pendant six jours, à tel point qu'un chronogramme latin: DestrVCtIo VrbIs LVXeMbVrgensIs, en affirma la destruction totale. Mais CRÉQUI dut encore se retirer et ce n'est qu'en avril 1684 qu'il revint à la tête d'une forte armée pour un siège en règle, dirigé par VAUBAN et qui devait aboutir à la capitulation des Espagnols dans la forteresse luxembourgeoise.

Les Français occupaient le pays de 1684 à 1697 et ces années amenèrent des changements importants dans la situation tant du Duché que de la forteresse-ville. Beaucoup de Français vinrent s'établir dans le pays et y restèrent.

Les enceintes de quelques villes et les châteaux-forts du pays furent en grande partie démolis, mais VAUBAN reçut l'ordre de compléter par de grands travaux les fortifications de la ville de LUXEMBOURG, que LOUIS XIV espérait garder.

«Durant le siège, l'ingénieur du Roi avait constaté que la forteresse était facilement attaquant par l'artillerie moderne sur les fronts sud et est, où l'étendue des vallées ne suffisait plus pour mettre la ville à l'abri des bombardements par l'artillerie. Fort de cette expérience, il allait élargir le système des fortifications en plaçant des ouvrages de défense au bord opposé des deux vallées, au plateau BOURBON – qui en a gardé le nom –, à BONNEVOIE, au VERLORENKOST, au plateau du RHAM et sur la hauteur du GRUNEWALD. Il compléta les travaux inaugurés par LOUVIGNY sur le front ouest et fit bâtir de nouvelles casernes, au plateau du SAINT-ESPRIT et à PFAFFENTHAL. Le maître VAUBAN avait exercé son génie concepteur et réalisateur aux nouvelles fortifications de la ville de LUXEMBOURG; côté bâtiments d'une époque révolue subsistent les anciennes casernes,



Guérites de guet placées en surplomb sur les murailles fortifiées, les échauguettes de l'époque espagnole continuent à témoigner des XVI^e et XVII^e siècles...



En 1625, le Rév. P. BROCCUART, professeur au Collège des Jésuites, entama la construction de la Chapelle vouée à la Ste.Vierge sur les champs des GLACIS; la statue de la Vierge MARIE avait été érigée dès 1624 au pied d'une grande croix, au coin sud de l'actuel Cimetière Notre-Dame. Par procession solennelle, le 20 février 1678, la Statue de la «Consolatrix Afflictorum» fut transférée à l'Église des JÉSUITES, l'ancienne partie de la Cathédrale actuelle

Croquis d'après gravure



La Forteresse de LUXEMBOURG, le «Gibraltar du Nord», au XVIII^e siècle

Ministère de la Force Publique et les Archives nationales de l'État, réaménagées plus tard encore.

Ce fut par la Paix de RYSWICK que le LUXEMBOURG et le Duché furent restitués aux Espagnols d'abord, en octobre 1697, les Habsbourgs, – avec l'Impératrice MARIA-THERESIA d'Autriche, – «Âge d'Or» pour le pays – et JOSEPH II devenant Souverains pour l'époque de 1715 à 1795, jusqu'à la conquête



française de nos territoires, avec instauration des principes, législations et contraintes multiples de la 1^{re} République française. LUXEMBOURG avait été assiégée de novembre 1794 à mai 1795: force et ténacité des deux côtés avant que le pays ne connaît la circonscription militaire qui causa une révolte populaire presque générale vis-à-vis de l'autorité française.

Sous MARIA-THERESIA, la distribution d'eau de la ville fut considérablement améliorée, le «Puits Rouge»-«Roude Pëtz» terminé en 1741, celui de la Place d'Armes bâti intérieurement, de même que le Puits St.-NICOLAS, juxtant Rue de l'Eau, la statue de St. JEAN NÉPOMUCÈNE; les rues de la ville éclairées en 1761 par 95 lanternes publiques, les services des diligences améliorés sur bon nombre de routes refaites, la même année encore une scolarité «presqu'obligatoirement» introduite pour 6 mois de classe sur l'année au moins, l'École des Jésuites placée sous direction publique. MARIA-THERESIA finalement, dans le souci de voir des incendies comme dans le passé efficacement combattus, fit don de trois pompes à feu à la ville dès 1740, dont deux furent encore utilisées en... 1904, lors du grand brasier qui sévit à PULVERMÜHLE.

«Par les traités qui mirent fin à la Guerre de Succession d'Espagne, la souveraineté du Duché de LUXEMBOURG fut attribuée à l'Autriche en 1740, qui la conserva jusqu'à la Révolution Française, en 1795. Pendant cette période politiquement plus tranquille, la forteresse fut encore étendue et renforcée, selon les plans principalement de l'Ingénieur général de BEAUFFE, qui continuait ainsi l'oeuvre de LOUVIGNY et surtout de VAUBAN.

Parmi les ouvrages d'art de cette époque, il convient de signaler le Pont du Château, le réseau souterrain de casemates complété, surtout celles du BOCK, créées, qui constituent encore de nos jours une des curiosités touristiques de la ville, de même que les bastions du FETSCHENHOF et de THUNGEN avec les «Trois Glands», sur la hauteur du GRUNEWALD. Ainsi LUXEMBOURG confirmait sa renommée en tant qu'une des plus formidables forteresses de l'Europe, le «Gibraltar du Nord», comme on se plaisait à l'appeler.

8. – Sujets de tout le monde et de personne – Visites princières

«Pendant que les puissances se battaient pour cette forteresse, dans quelle orbite la vie locale se déroulait-elle?

Qu'elle ait beaucoup souffert d'être entraînée dans les neuf ou dix sièges, blocus et prises qui se succédaient aux 16^e et 17^e siècles, rien de plus évident. Non seulement qu'à chaque génération les bombardes abattaient les toits et brûlaient les pignons de nombreuses chaumières encore, – ainsi surtout en 1554 et 1683 – mais la ville, par la force des choses, s'enferma dans son double carcan de forts et ménagea chichement les portes ouvertes au commerce. La prospérité des négociants et des aubergistes dépendait avant tout des constructions militaires et de l'appétit de la garnison, du nombre des militaires finalement. Deux ou trois mille grenadiers et dragons sur cinq ou six mille, au plus 8.000 bourgeois, la proportion d'étrangers aura de tout temps été forte à LUXEMBOURG... et l'entente ne fut pas toujours des meilleures; le petit commerce profita, toutefois modérément, de la présence militaire, dans la mesure de la disponibilité des marchandises et de vivres ou de matières premières.

Autre témoin du génie concepteur de VAUBAN, la «DINSELS-PUËRT», ancienne «Porte de TRÈVES», défense vers l'Est, où, sur le Plateau de CENTS, d'importants quartiers devaient se développer pendant les dernières décennies



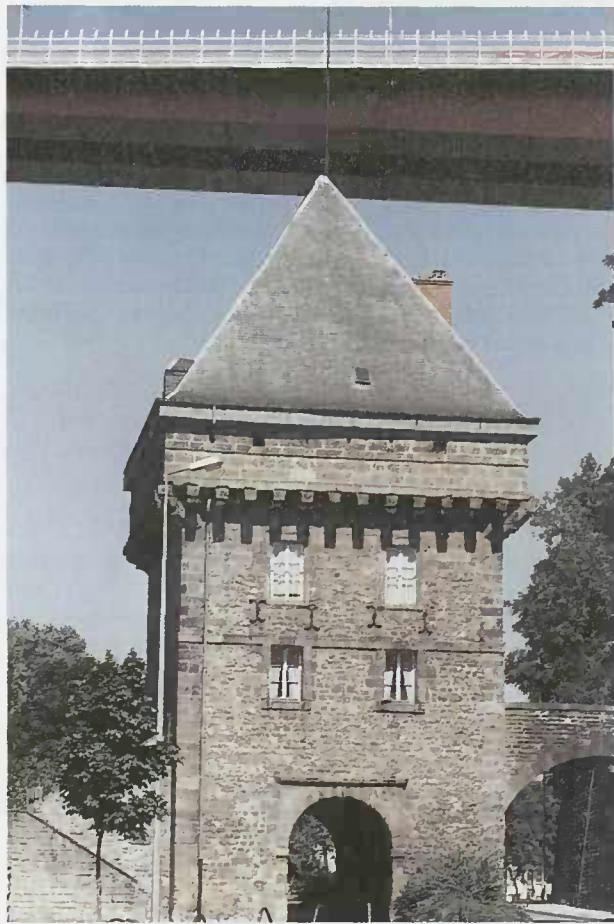
La deuxième porte au «Breede-Wee», datant de 1628 et que VAUBAN transforma en 1684. La porte est surmontée par le chemin de ronde, dit la «Corniche»

«C'est que la population, se répliant sur elle-même dans une ville dont les édifices les plus spacieux étaient des refuges, – dont ST. MAXIMIN, CLAIREFONTAINE, ECHTERNACH et ORVAL –, a pu suffisamment développer ses particularités pour rester indifférente aux entreprises des temps. Mentalité de forteresse dictée par des faits extérieurs, par des étrangers... Familier des coups du sort militaire, appréciant les quelques rares commodités, – le plus souvent absentes –, de la vie journalière, connaissant tout citadin comme son voisin d'en face, conscient de tout ce qui le différenciait du paysan des alentours, le Luxembourgeois de LUXEMBOURG ne perdait pas de sitôt sa manière de penser et de vivre, même lorsque, vers 1875, le démantèlement des ouvrages de fortification était chose faite.

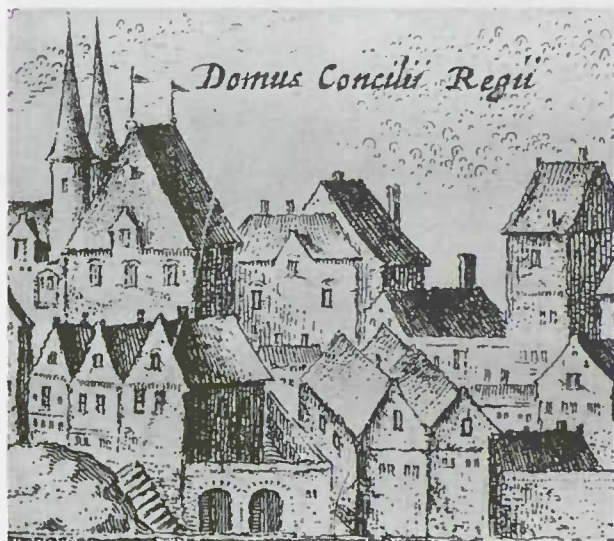
«Il est vrai que depuis longtemps les merciers et les artisans n'étaient plus les seuls à diriger leur cité.

«Si les rangs de ces derniers se renforçaient par l'immigration de drapiers et de chaudronniers brabançons, de maçons tyroliens et de Français de tout genre, ils furent cependant supplantés, depuis le seizième siècle, par une catégorie nouvelle de bourgeois.

«L'établissement d'un Conseil de Gouvernement par les Bourguignons, qui devint CONSEIL PROVINCIAL sous le régime espagnol, avait formé une classe de juristes, conseillers et procureurs, greffiers et secrétaires de profession. Formés à l'école classique des Pères JÉSUITES, envoyant leurs filles à celle des CHANOINESSES de la Congrégation de NOTRE-DAME, établie dans la ville depuis 1627, ils apportaient à LUXEMBOURG les fruits de la Renaissance. C'est de leurs rangs que sortirent des collectionneurs d'antiquités, des



«La Porte des Bons Malades»-«Siechentor» à PFAFFENTHAL, fortification-access remontant à VAUBAN, en voisinage avec le Pont Grande-Duchesse CHARLOTTE



Le Conseil Provincial fut créé sous CHARLES-QUINT, – époque espagnole de 1506 à 1684 –, avec siège au Marché-aux-Poissons, en ville. L'institution constitua le pouvoir judiciaire suprême et comprit le Gouverneur, le Président, six Conseillers comme membres, assisté d'un secrétaire de justice

Photo: Marcel SCHROEDER

historiens avertis, mais aussi des missionnaires actifs au service du renouveau de l'Église.

«La Famille WILTHEIM, produisant à elle seule plusieurs juristes et savants de premier plan, témoigne mieux que toute autre du niveau intellectuel élevé dans ces milieux. En s'installant en tête de la bourgeoisie, les hommes de loi devaient subir, jusqu'en 1795, les récriminations des Maîtres des treize Métiers traditionnels. Mesquines et âpres querelles de préséance... Aux processions en l'honneur de NOTRE-DAME ou de SAINT HADRIEN, invoqué contre la peste par un voeu solennel, le magistrat et les maîtres n'avaient-ils pas le droit de précéder les avocats du Conseil? Il faudra le rationalisme «éclairé» de la fin de l'Ancien Régime et l'égalitarisme des émules locaux de SAINT-JUST pour remplacer ces rivalités passionnées par des luttes d'influence d'un genre plus moderne.

«Outre les événements militaires et les dissentiments internes, la monotonie des travaux et des jours, à LUXEMBOURG, se rompait lorsqu'au passage, quelques princes voulaient bien s'arrêter dans l'inconfortable forteresse.

PHILIPPE le BON de BOURGOGNE, MAXIMILIEN d'AUTRICHE, CHARLES-QUINT étaient venus voir leur conquête ou la défendre. Le 26 mai 1687, accompagné d'une suite où figuraient Madame de MAINTENON comme l'historiographe et poète Jean RACINE, le Roi Soleil en fit de même. Il se montra très généreux notamment vis-à-vis des ordres religieux, faisant rebâtir l'Église des Dominicains – St. MICHEL ruinée par DE CRÉQUI –, agrandir le Collège des JÉSUITES pour y faire donner des cours de philosophie et de théologie, soutenir les efforts des Religieuses de la Congrégation, où un écusson dans le mur extérieur aux armoiries fleurdelysées rappelle le souvenir de la visite royale. Le Roi fit finalement cadeau des magnifiques autels de l'ancienne Église des FRANCISCAINS au sanctuaire St. JEAN à GRUND.

«MAXIMILIEN-EMMANUEL de BAVIÈRE, au début du siècle suivant, s'efforça d'en imiter la pompe à sa visite; JOSEPH II, par contre, grand réformateur des excès baroques et hostile aux réjouissances populaires, en 1781, se voila de l'incognito le plus absolu, frustrant les Luxembourgeois d'une bonne journée et privant leurs enfants d'un jour «de classe» chômé.

9. – Où il fut question d'éducation et de culture...

Pendant de nombreux siècles, l'instruction publique en ville comme au pays ne connut que de très modestes développements; en ville, on avait créé une école publique dès 1100, – une seule école, pauvrement équipée, surpeuplée, chichement défrayée pour le maître –; une autre statistique renseigne un établissement scolaire encore en ville, dans les parages du FORUM NOVUM, pour 1450.

Comme les enfants aidaient obligatoirement leurs parents dans la besogne journalière, les cours étaient longtemps seulement une «classe d'hiver», de septembre ou octobre à mars ou avril de chaque année, écoles dans lesquelles, suivant les montants que pouvaient payer les parents suivant leurs possibilités matérielles, on enseignait la lecture et des rudiments d'orthographe et du calcul.

Avant la création des «écoles modèles» et l'instauration de la scolarité obligatoire définitive, – partielle au milieu du siècle dernier encore, – après la Loi KIRPACH, promulguée en 1881 – «totale», – réellement obligatoire depuis la Loi scolaire de 1912 avec des amendes menaçant les «chômeurs scolaires» –, les Luxembourgeois comme ailleurs, signaient souvent avec une croix ou quelque autre symbole librement choisi, – les fameux «Handzeichen», genre de signatures dessinées!, certifiées authentiques par le notaire ou «l'officier» public: «ita testatur...»



Ancien Hôtel-de-Ville dès le XIII^e siècle, gravement endommagé lors de l'incendie de la ville en 1554 et reconstruit en 1572-1573, l'actuel Palais grand-ducal, – destiné à cet effet en 1890 – fut siège de la Préfecture du Département des Forêts au début du siècle dernier

En 1480, MARIE DE BOURGOGNE et son époux MAXIMILIEN cédèrent au Magistrat de la ville le droit d'établir une école de latin, privilège dont bénéficiaient jusque-là les seuls moines de MÜNSTER; cette modeste école, qui exista jusqu'en 1740 dans la montée de PFAFFENTHAL, valut à son «magister» un traitement de 35 florins l'an, soit 15 florins de moins que ne gagnait le garde forestier du GRÜNEWALD, en l'an 1485.

En 1577, sur proposition du magistrat citadin Antoine HOUST, le Gouverneur Comte Peter Ernst von MANSFELD proposa aux Trois États d'accorder aux Jésuites l'autorisation de s'établir en ville, aux fins de la création d'un collège classique et d'un séminaire, initiative qui valut l'arrivée de deux Pères Jésuites trévirois à LUXEMBOURG; ils s'installèrent provisoirement dans une vieille maison de la Rue de l'EAU, en 1583.

Acquisition de l'ancienne maison ELTZ, avec jardins et place dans l'actuelle Rue NOTRE-DAME –, où les Jésuites construisirent le premier grand pavillon scolaire de leur futur Collège en 1602-03; dès le 1^{er} octobre 1603, quelque 200 élèves y furent admis dans 3 classes: «figura», «grammatica» et «syntaxis», auxquelles s'ajoutèrent les «poetica» et «rhetorica» en 1605.

Alors que les classes des Pères offrirent régulièrement des séances de théâtre, – classiques, dramatiques ou comiques, à thèmes «éducatifs» toujours – ceci depuis 1605, en salle comme en plein air, en 1607, la première pierre pour les deux bâtiments – ailes Ouest et Sud fut posée «Rue des Jésuites», – locaux qui furent solennellement inaugurés en 1611, alors que deux ans plus



Le Pont du Château, construit en 1735-1736 – époque autrichienne – transformé en 1992-1994

«GYM» également: «DICKS» s'était recommandé, sinon imposé, comme l'Auteur de théâtre populaire et sociologique tout court, LE chevronné d'emblée.

Il y a lieu de rappeler également les origines du «Théâtre des CAPUCINS» en ville. Ceux-ci, – ordre pauvre selon ses règles –, s'étaient établis à LUXEMBOURG à partir du 6 octobre 1621, quand de nombreux et généreux donateurs de la ville avaient offert une somme incroyablement importante pour construire en l'espace de moins de 6 ans un complexe architectural monastique impressionnant, ensemble qui fut intérieurement et extérieurement complété, enjolivé et enrichi jusque dans les années '30 dudit siècle. Un immense carré de bâtiments, avec cour intérieure et jardins, comprit l'actuel complexe bâti des «Capucins» et ceux que portait à l'époque l'actuelle Place du Théâtre.

Les Capucins s'entendaient essentiellement «missionnaires», prédicateurs qu'ils furent dans tout le duché, jusqu'à TRÈVES et METZ.

Des frictions «internes» avec des confrères expulsés en quelque sorte de leurs monastères et cloîtres à l'étranger, s'installèrent à LUXEMBOURG intérimairement; l'ordre s'appauvrit bien plus encore que ne le prescrivait la règle de celui-là!

Situations politique et sociale précaires encore, quand les moines furent menacés par les troupes françaises en 1684, différends d'autre part à la même période avec des confrères-Capucins de la région de LIÈGE sur 21 ans! –, querelles auxquelles mit fin le Pape CLÉMENT XI, le 1^{er} mars 1704; appauvrissement matériel de cet ordre religieux encore sur les décennies qui se suivirent au XVIII^e, jusqu'aux décrets d'interdiction que promulgua JOSEPH II, en 1782-83: plus de novices n'étant admis au cloître, l'ordre devrait s'éteindre...

Au siège de la ville de LUXEMBOURG par les troupes françaises en 1795 finalement, un obus perça le toit du cloître, un autre touchant l'entrée de la Chapelle Ste-CROIX des Capucins, le 17 mai 1795.



L'actuel Palais de Justice, – siège du pouvoir judiciaire depuis 1795 – remonte au Comte Peter Ernst von MANSFELD, Gouverneur de LUXEMBOURG de 1545 à 1604; les Gouverneurs résidèrent dans ce palais jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, avant que le bâtiment ne fût transformé et élargi au début de ce siècle, style néo-Renaissance

Le 1^{er} septembre 1796, – 15 Fructidor An IV –, l'ordre fut dissous par l'autorité française, les saints lieux et leurs dépendances occupés et utilisés comme dépôts militaires. Les Pères Rédemptoristes, qui s'établirent en ville au début du XX^e siècle, se virent offrir les anciens jardins des Capucins par la V^{ic} François SCHEFFER, terrains où ils construisirent leur église.

Pendant les années 1866 à 1869, l'ancienne Église des CAPUCINS fut transformée en théâtre, – premier «grand» Théâtre municipal, ouvert officiellement le 15 février 1869, en présence du Prince HENRI et de son épouse, la Princesse AMÉLIE. Le théâtre devait bien servir la ville et les adeptes de la scène dramatique pendant près d'un siècle, après que les CAPUCINS, engagés et généreux, eussent assumé leurs responsabilités dans leur pieuse approche sur presque 175 ans.

Les programmes musicaux du siècle présent, de ballets ou de grande scène théâtrale offerts au «Théâtre du Millénaire» depuis 1964, ceux encore, plutôt autochtones, qui se donnent au Théâtre des Capucins, le «Forum des Arts», le «Printemps musical», les prestations du Trio ACTAR et des ensembles du Conservatoire municipal, le Théâtre Ouvert LUXEMBOURG,



«LUXEMBOURG, Ville Européenne de la Culture 1995», – ville de toutes les cultures...

la scène «Am Dierfchen», «Rock um Knuëdler», «Jazz am GRONN» les Salons du «Lëtzeburger Artisten-Center», du Cercle Artistique LUXEMBOURG sont autant de programmes culturels qu'offre la ville au fil des saisons annuelles.

«LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995» avec des programmes pour tous les domaines de l'art connu son rayonnement, «prolongé» et ramifié qu'il se donna jusque dans les hameaux les plus modestes ou autres bourgs du pays, quelques grands concerts en plein air semblant avoir initié, du fait de leur succès populaire extraordinaire, une «ère culturelle nouvelle»...

En fait, suivant l'adage «Ville de toutes les cultures '95», pratiquement tous les pays communautaires européens s'y retrouvèrent en programme, jusque dans le lointain Orient même, avec la Chine et le Japon, présents par des apports culturels de grande valeur également.

10. – GOETHE et NAPOLÉON

L'année 1789 vit le début d'une commotion bien plus fondamentale que ne l'avaient été les innovations de JOSEPH II, l'autoritaire Habsbourg. La Révolution Française allait renverser l'Ancien Régime, d'abord en France, et lancer à nouveau les armées françaises à la conquête de l'Europe, dont le Duché de LUXEMBOURG, toujours objet d'anciennes convoitises.

En 1792, les Prussiens du Duc de BRUNSWICK passèrent par LUXEMBOURG pour envahir la France et revinrent après la bataille de VALMY. C'est à cette occasion que GOETHE, qui suivait l'armée prussienne avec le Duc de WEIMAR, s'arrêta plusieurs jours à LUXEMBOURG. Il a laissé de la forteresse une mémorable description, où il insiste sur l'heureux mélange d'une situation naturelle pittoresque et des travaux d'art d'une savante perfection, comme quelques croquis et dessins fort réussis.

En novembre 1794, les Français, victorieux en Belgique, ayant occupé déjà la plus grande partie du Luxembourg, vinrent mettre le siège devant la forteresse qui, sous le vieux Maréchal de BENDER, se défendit vaillamment, mais fut forcée par manque de vivres à capituler, le 7 juin 1795. C'était le début d'une domination française qui, après une annexion provisoire, fut «légalisée avec l'Autriche» par le Traité de CAMPO-FORMIO, situation qui dura jusqu'en 1814, sous la République – jusqu'en 1804 – et sous l'Empire de NAPOLÉON I^{er}. Ce fut la fin de l'existence particulière du Luxembourg, dont le territoire fut réparti



Au retour de la «campagne en France», J.W. von GOETHE séjourna encore à LUXEMBOURG-Ville du 13 au 19 octobre 1792, méditant sur sa «théorie des couleurs», rédigeant ses réflexions sur la ville et réalisant quelques très beaux croquis et peintures, dont le rocher du BOCK avec le Pont du Château et les faubourgs

Photo: Marcel SCHROEDER

entre quatre départements français, celui dit «des Forêts» comprenant exclusivement des terres luxembourgeoises.

Le 9 octobre 1804, NAPOLÉON vint à LUXEMBOURG et fut reçu par le Maire J.B. SERVAIS et le commandant de la forteresse qui, sous les yeux d'une garde d'honneur formée de bourgeois de la ville et de garçonnets costumés en mamelouks, présenta les clefs de la place. Suivant la tradition, l'une des clefs aurait été celle que portait la statue de NOTRE-DAME, Consolatrice des Affligés. NAPOLÉON aurait refusé de l'accepter: «Reprenez-là, elle se trouve en bonnes mains.» Notons que lors de ce même séjour, NAPOLÉON BONAPARTE s'arrêta également à GREVENMACHER, où il fut reçu avec les honneurs de mise...

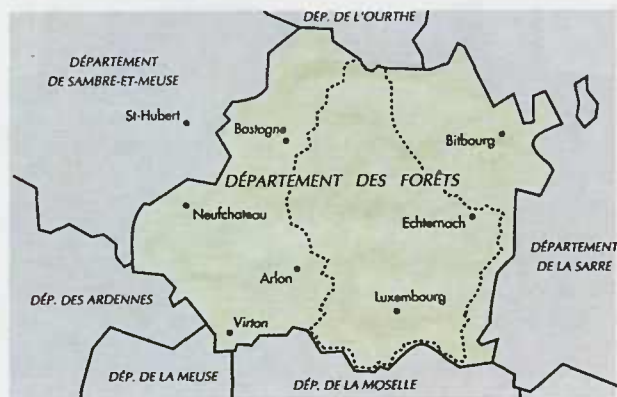
Après avoir examiné, en trois jours, l'état des fortifications, il fit don à la ville de l'Église et du Couvent des FRANCISCAINS-Cordeliers avec les jardins qui les entouraient. C'était la plus grande église de la ville. Elle aurait dû devenir église paroissiale, mais finalement elle fut démolie et l'emplacement transformé en place publique, Place NAPOLÉON, Place GUILLAUME actuelle.

«Un plan grandiose fut élaboré pour doter la Place NAPOLÉON d'édifices dans le style de l'époque et l'entourer d'arcades, mais seul l'Hôtel de Ville y fut dressé dans la suite. Un autre projet à caractère militaire de NAPOLÉON était de joindre les plateaux de LIMPERSBERG et de KIRCHBERG par un grand pont enjambant la vallée de l'ALZETTE: le Luxembourg a réalisé l'idée de l'Empereur de 1962 à 1964, le PONT GRAND-DUCHESSE CHARLOTTE, – «d'Rout Bréck».

En juin 1807, une poudrière au VERLORENKOST sauta, détruisant en grande partie les faubourgs du Grund et de la Basse-Pétrusse: trente-deux morts et cent vingt blessés furent comptés.

La débâcle de l'Empereur français commença au passage de la BÉRÉSINA et par la pénible retraite de Russie en général. Quand, après la bataille de LEIPZIG, les alliés envahirent la France, derrière les armées de campagne, un corps de Hessois vint cerner la forteresse de LUXEMBOURG. Trop faibles pour donner l'assaut, les Hessois tentèrent deux fois d'entrer dans la ville par escalade, avec l'aide de quelques bourgeois, mais deux fois ils échouèrent. Ce ne fut qu'après la capitulation de PARIS que le Général français DUCLAUX remit la forteresse à un officier autrichien désigné à cet effet. Le 3 mai 1814, la garnison française se retira en direction de THIONVILLE, française depuis 1659.

Un régime provisoire dura quelques mois dans l'ancien Duché. Puis le Congrès de VIENNE décida de la destinée du LUXEMBOURG, l'instaurant Grand-Duché, en union personnelle avec le Roi des Pays-Bas, GUILLAUME I^{er}, Grand-Duc de LUXEMBOURG.



Carte tirée de «Histoire du Luxembourg» par le Prof. Gil TRAUSCH – (Nations d'Europe, HATIER, 1992)

11. – LUXEMBOURG, capitale du Grand-Duché indépendant

Après la chute de NAPOLÉON, les compétitions et les marchandages des vainqueurs aboutirent à une réorganisation territoriale de l'Europe, tractations politiques et échauffourées populaires sur près de 50 ans.

Dans nos régions, la Hollande et la Belgique furent réunies en Royaume des Pays-Bas, sous GUILLAUME I^{er} d'ORANGE-NASSAU, qui reçut en outre la plus grande partie de l'ancien Duché de LUXEMBOURG, promu au rang de Grand-Duché par égard pour le prestige personnel du Roi.

«Les cantons de BITBOURG et de SAINT-VITH furent attribués à la Prusse, qui avait fait de vains efforts pour obtenir le tout. Mais en outre, le Grand-Duché devait avoir quelque lien avec la Confédération germanique et notamment la forteresse devait être Forteresse fédérale, pour servir à la défense du nouvel ordre contre les vellétés de revanche de la France. Un traité accessoire stipulait que la garnison serait fournie pour les trois quarts par la Prusse et pour un quart par les Hollandais. Mais le Roi Grand-Duc, qui à cette époque, n'aimait pas à se commettre avec les Prussiens, ses rivaux en Luxembourg, n'a jamais fait usage de son droit et la garnison fut prussienne jusqu'à la fin, en 1867.

Venant voir le pays, GUILLAUME I^{er} s'est arrêté à ARLON en 1817, à BOUILLON en 1823; jamais il n'est venu dans la capitale occupée par la garnison prussienne.

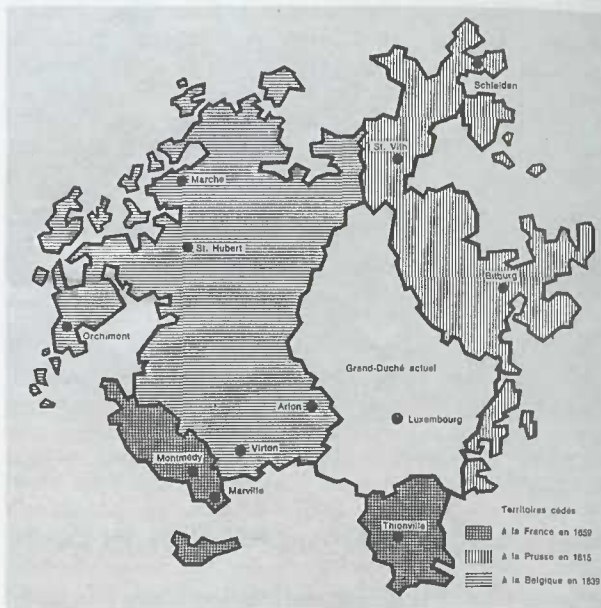
«Pendant cette période un certain nombre d'ouvrages de la forteresse furent reconstruits, quelques-uns furent encore ajoutés, entre autres un fort au FETSCHENHOF qui reçut le nom du Général prussien DU MOULIN, qui fut le commandant de la forteresse de 1815 à 1842. Mais la présence de la garnison dans la ville devait avoir une influence politique durant la période révolutionnaire, de 1830 à 1839.

«Le Luxembourg, en effet, fut entraîné, dès 1830, dans la Révolution belge, par la faute du Roi qui, avant 1830, avait traité le pays comme une province belge de son royaume, alors que selon les dispositions du Congrès de VIENNE, il aurait dû lui accorder une administration autonome. Le Grand-Duché ne devait pas faire partie du Royaume des Pays-Bas, mais appartenir au Roi et à la dynastie d'ORANGE-NASSAU «en toute propriété et souveraineté», en échange des territoires allemands auxquels ils avaient renoncé et qui avaient été incorporés dans le Duché de NASSAU.

«Quand la révolution éclata à BRUXELLES, quelques hommes politiques originaires du Luxembourg cherchèrent à obtenir l'adhésion de leurs compatriotes à la Belgique et ils réussirent généralement dans les campagnes. Mais le Gouverneur DU MOULIN empêchait tout mouvement séditionnel dans la capitale, qui resta ainsi dans l'obéissance du Roi des Pays-Bas pendant ces an-



Sous le Bourgmestre SCHEFFER, le nouvel Hôtel-de-Ville fut réalisé en 1830, suivant des plans de l'Architecte liégeois Justin REMONT, première pierre posée le 15 juillet de l'année



Comment se fait un petit État: les démembrements de l'ancien LUXEMBOURG: Traité des PYRÉNÉES/France 1659 – Congrès de VIENNE/Prusse 1815 – à l'Indépendance du Grand-Duché en avril 1839/Belgique

nées d'indécision, où le plat pays était administré par un Gouverneur belge résidant à ARLON. On sait que cette situation équivoque, par la force du Traité des Vingt-quatre Articles, se



Quand les Luxembourgeois prirent réellement leur destinée en mains: la Chambre des Députés construite en 1858-1860

termina, en 1839, par un partage du Grand-Duché, dont cinq districts avec ARLON furent cédés à la Belgique, tandis que GUILLAUME I^{er} et ses successeurs ne conservèrent que trois districts, qui forment le Grand-Duché actuel.

«Un autre mouvement révolutionnaire, celui de 1848, ne provoqua que quelques remous insignifiants dans le pays. Dans la ville, il y eut une émeute assez anodine qui amena les prolétaires des faubourgs à briser les vitres de la maison du bourgmestre Ferdinand PESCATORE.

«Le règne de GUILLAUME II – 1840-49 – est d'une importance capitale pour l'organisation administrative et l'évolution politique du pays, qui reçut sous lui son gouvernement propre, sa première constitution et ses institutions administratives, culturelles et autres, de même qu'il fut érigé en Vicariat apostolique en 1840, pour devenir plus tard Évêché, en 1870. Tous ces changements eurent naturellement une influence sur la situation et le caractère de la ville qui devint ainsi la capitale d'un État indépendant avec toutes les attributions que ce statut comporte.

En 1843, par législation intervint aussi le renforcement du règlement communal établi depuis vingt ans et qui régit aujourd'hui encore l'organisation municipale, dirigée par le conseil communal, au sein duquel sont choisis le Bourgmestre et les Échevins. Extérieurement cependant, il n'y eut pas encore de transformations importantes, la ville restait toujours enfermée dans le cadre étroit de la forteresse.

«C'est seulement à la suite de l'évolution en Allemagne, décidée par l'issue de la Guerre de 1866 entre la Prusse et l'Autriche, et des complications internationales qui en résultèrent, qu'un ordre nouveau s'annonça pour la ville et le pays de Luxembourg.

Le Traité de LONDRES du 11 mai 1867 mit fin à l'affaire du Luxembourg, soulevée par la rivalité entre la France et la Prusse pour la possession de la célèbre forteresse et du pays tout entier. La conférence de LONDRES, proclamant une neutralité perpétuelle non armée du Grand-Duché, placée sous la garantie des grandes puissances européennes, décida ainsi le démantèlement de la forteresse et transforma LUXEMBOURG en ville ouverte, à vocation internationale future.

La garnison prussienne sortit de la ville dans la matinée du 9 septembre 1867. Dans l'après-midi, les chasseurs luxembourgeois y firent leur entrée et le soir le corps de garde, jouxtant l'ancien cercle à la Place d'Armes, fut occupé par des soldats luxembourgeois.

Les 1^{er} et 2^e Bataillons des Chasseurs, créés en 1842 – Corps des Volontaires luxembourgeois – tinrent garnison à ECHTERNACH et à DIEKIRCH avant d'occuper en 1867, les Casernes militaires du Saint-ESPRIT, construites par VAUBAN en 1685. À chaque bataillon, une musique militaire fut affectée, dont Ferdinand HOEBICH fut le premier chef à ECHTERNACH.

À DIEKIRCH, les directeurs de musique furent Jean Antoine ZINNEN, de 1847 à 1852, – le compositeur de notre hymne national «d'HEEMECHT», suivi des François FISCHER jusqu'en 1859, J.A. MULLER à 1868.

Lorsque le 2^e Bn., ayant eu ses assises aux casernes de DIEKIRCH, fut dissous le 30 juin 1868, le Corps des Volontaires vit les deux unités de musique fusionner en un ensemble de 50 solistes, les prédécesseurs de notre Musique militaire grand-ducale, depuis 1890.

Se sont suivis encore à la direction du prestigieux ensemble Philippe DECKER, Gust. KAHNT, Edmond PATZKÉ, Fernand MERTENS – de 1909 à 1939! –, Albert THORN, Norbert HOFFMANN, Pierre NIMAX, André REICHLING depuis 1985-86.

En 1867, c'était l'indépendance définitive du pays et de la capitale, bientôt délivrée du carcan qui l'enserrait, s'ouvrant à un large et radieux avenir. Des tours, des portes et des murs provenant des anciennes fortifications entourent encore aujourd'hui la bonne ville de LUXEMBOURG: attraits touristiques, souvenirs d'un passé glorieux et mouvementé, rappels matériels concernant une longue période historique, souvent génératrice de malheurs. Il reste les beautés naturelles et historiques de la ville et de ses faubourgs, trésors qui se refusent aux hâtifs, aux distraits, aux inattentifs.

12. – Ville ouverte, – Ville européenne

Ce furent les chemins de fer qui, à partir du 11 août 1859, soit une décade plus tôt, avaient ouvert les premières brèches dans l'enceinte fortifiée de LUXEMBOURG, le «FEIERWÖN» que Michel LENTZ allait célébrer dans notre premier hymne national. La gare dite centrale, il est vrai, dut être établie hors de la ville à la demande des autorités militaires, construite en bois et assez près cependant pour être à portée des canons de la garnison. Mais les lignes ferrées elles-mêmes, pour y aboutir, furent amenées par le territoire de la ville, au-dessus des faubourgs, par des viaducs à arcades nombreuses, qui donnent de nos jours encore son cachet particulier à la ville. Notons que la nouvelle Gare date des années 1908 à 1910.

Relié au réseau des communications internationales, point d'intersection des lignes passant des Pays-Bas et de Belgique à l'Alsace, la Suisse et l'Italie et de la Rhénanie vers METZ, CHARLEVILLE ou PARIS, LUXEMBOURG a pu profiter pleinement du renouveau économique que lui garantissait notamment l'appartenance du pays au «Zollverein» allemand – union douanière –, lorsque la démolition des ouvrages militaires fournit l'occasion de construire de nouveaux quartiers d'habitation, de moderniser les services publics et de monter de nouvelles entreprises industrielles et commerciales: SCHLEIFMÜHLE se développa, de même que BONNEVOIE, HOLLERICH et MERL, BEGGEN et WEIMERSKIRCH, plus tard LIMPERSBERG, CESSANGE, – le CECINGIN de 1083 et CESIENGEN de 1353 –, et GASPERICH – ad montem CUONIS» 1083 et le GOYSERCH de 1297 –, ou HAMM encore, – ham 1103, HAM en 1363 –, certaines de ces communes autonomes devant faire plus tard partie de l'administration centrale de la capitale.

C'est dans l'ultime quart du siècle dernier que l'aménagement du côté Ouest de la ville fut réalisé essentiellement, alors qu'à partir du 20 mars 1871 valait l'interdiction légale de couvrir les toits des maisons de chaumes, à un moment, où en ville même, ne se trouvaient plus guère de chaumières...

Les autorités de la ville, heureusement inspirées par d'impor-



Actives au «VETSCHENDALL», la Vallée des 7 Moulins, depuis 1800, les Manufactures cotonnières de SCHLEIFMÜHLE furent florissantes pendant plus d'un siècle

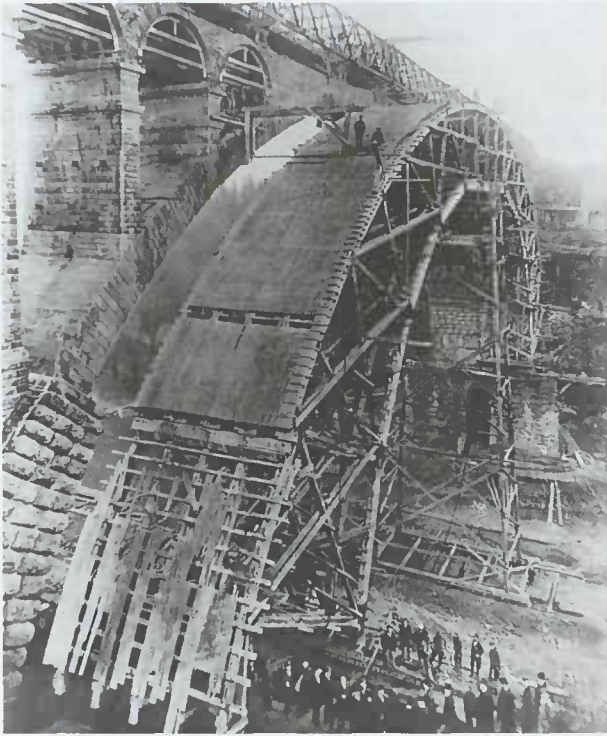
Photo: Marcel SCHROEDER, d'après un tableau de FRESEZ

tants urbanistes et architectes français et allemands, aménageaient autour du noyau de l'ancienne capitale un vaste ensemble de parcs et de plans verts à l'endroit et au-delà des remparts fortifiés de jadis.

Plus loin, hors de la ville, les nouveaux quartiers de BELAIR et de LIMPERSBERG commençaient alors à se constituer vraiment, un développement que la création de notre industrie sidérurgique dans le Bassin minier devait accélérer puissamment. Les «BRASSEUR, LAMBERT & Cie» avaient créé la première cimenterie du pays à RUMELANGE, en 1894.

Le 14 juillet 1900, le Souverain GRAND-DUC ADOLPHE posa la première pierre pour le pont qui devait porter son nom; le 1^{er} arc fut terminé en novembre 1901, le second entamé en juin 1902, l'ouvrage terminé en 1903: le plus grand pont en pierre, long de

153 m avec une arche centrale, soit 84 mètres d'envergure, – d'après les plans de l'ingénieur P. SÉJOURNÉ de PARIS – permit de réaliser un projet envisagé depuis des siècles: enjambant la vallée de la PÉTRUSSE vers le Plateau BOURBON, la ville s'empara, en direction de la gare, de vastes emplacements qui furent rapidement lotis et peuplés, quartiers qui allaient se confondre avec BONNEVOIE et HOLLERICH.



En juin 1902, le second arc du PONT ADOLPHE fut entamé...
Photothèque de la Ville de LUXEMBOURG/Prise de vue: Charles BERNHOEFT

13. – La Gare, ses quartiers et avenues

Le premier train, le 11 août 1859, partit de derrière l'ancienne gare essentiellement construite en bois, style de «prairie américaine», alors que devant le bâtiment partaient, à chaque arrivée de train, les calèches privées, le tramway à chevaux depuis le 22 février 1875, par l'Avenue de la Gare, l'ancien Fort WALLIS et la Passerelle – VIADUC – «d'Al Bréck», ouverte à la circulation depuis le 17 juin 1860, – avec deux cent cinquante mètres de long et vingt-six arcs porteurs.

Située sur territoire de l'ancienne commune de HOLLERICH, la Gare centrale devint rapidement une plaque tournante économique et gastronomique-hôtelière.

De 1860 jusqu'au début du siècle y furent construits l'Hôtel d'ANVERS, J. Pierre CHRISTEN-CONER, café-restaurant offrant «Cuisine française»; le Grand Hôtel du COMMERCE, l'INTERNATIONAL, l'Hôtel TERMINUS/ E. SPIESSE «tenu par des Belges», l'Hôtel des NATIONS, qui n'offrait pas moins de 200 emplacements pour chevaux dans ses écuries, le nouveau Grand Hôtel STAAR encore, – actuellement siège bancaire – à l'embouchure de l'Avenue de la LIBERTÉ – qui prit genèse quand le plateau était débarrassé des anciens Forts ELISABETH et BOURBON –, et de l'Avenue de la Gare. Au coin des Avenue ADOLPHE et Rue NILLES se trouvait encore l'Hôtel de CHICAGO, plus modeste, invitation «nominale» surtout aux émigrants vers les États-Unis, bien nombreux encore pour la période de 1850 à 1890, et même plus tard.

Au quartier de la Gare, une première École ménagère de la Sainte-Famille, – le Pensionnat-Lycée FIELDGEN de nos jours – fut construite en 1895-96, agrandie à diverses reprises depuis, les grandes aires de terrains en friche invitant par ailleurs des promoteurs urbains ou des sociétés commerciales à réaliser de nouveaux projets, ainsi l'imposant bâtiment de direction des ARBED, et autres bâtiments hôteliers ou commerciaux.

Quand le Pont ADOLPHE fut ouvert à la circulation en 1903, de nouveaux projets importants suivirent; le tramway à chevaux



La première pierre de la «Gare centrale» fut posée le 30 octobre 1858; le 11 août 1859, le premier train partit en gare vers la frontière de Lorraine. Dans les années qui suivirent, des calèches d'hôtels d'abord, les tramways à chevaux ensuite, finalement les tramways électrifiés assuraient les transports des voyageurs en ville

Photothèque de la Ville de LUXEMBOURG



Le 19 avril 1904, la ligne ferroviaire vicinale «de CHARLY» fut inaugurée en présence du Ministre d'État Paul EYSCHEN, du Directeur général Charles RISCHARD, de l'Évêque KOPPEL, des Bourgmestres MOUSEL, Luxembourg et STEFFEN, Hollerich.

Partant de la Gare centrale par l'Avenue ADOLPHE (act. Av. de la Liberté), elle eut comme tracé le Bd. Royal, la Rue de l'Arsenal au Parc de la Ville/«Charlys Gare» – la station arrêt – quai marchandises à LUXEMBOURG/Val Ste-Croix – Glacis (act. Place de l'Étoile/Rte. d'ARLON) – ROLLINGERGRUND – SEPTFONTAINES (Établ. VILLEROY-BOCH/quai de chargement) – EICH/Place DARGENT – DOMMELDANGE (pont métallique à trois piliers, 90 m de long) – SENNINGEN (Halte) – HOSTERT (Station) – ERNSTER (H) – les stations de GONDERANGE et de JUNGLINSTER – BEIDWEILER – RIPPIG (H-HEMSTAL (St) – ZITTIG (H) – BECH et CONSDORF, stations – SCHEIDGEN (H) – ECHTERNACH-ville (H) – ECHTERNACH-gare (St). La longueur totale de la ligne fut de 45,849 km, avec 4 tunnels totalisant 485 m de percée et 94 ponts à moindre enjambement. Vers SENNINGER-Berg, les Carrières de pavés SCHAMBOURG avaient une ligne de joint auxiliaire.

Photo Fr. MERSCH

connut une nouvelle ligne par ladite avenue; le 19 avril 1904, la voie ferroviaire vicinale LUXEMBOURG-Gare-ECHTERNACH, fut inaugurée, le «CHARLY», auquel l'ancien Directeur général – entendons: Ministre des Travaux publics –, Charles RISCHARD prêta son nom.

L'État, soucieux de voir des constructions représentatives réalisées à l'entrée de la nouvelle Avenue ADOLPHE, – côté Gare et Plateau BOURBON – incita la Caisse d'Épargne, – constituée en 1856 – et la Direction des Chemins de fer d'ALSACE – LORRAINE/GUILLAUME-LUXEMBOURG – à ériger des sièges de marque, ce qui fut fait avec un succès certain de 1909 à 1911. Bientôt les toutes premières automobiles et bus seraient à leurs débuts en ville et le tramway électrifié...

On notera qu'en 1874 déjà, le Prince HENRI avait exigé qu'une gare en dure remplaçât l'ancienne construction jugée chétive et inapte. En 1907 seulement, le Gouvernement décida d'une nouvelle gare, qui fut réalisée en 1910, l'aile sud ayant été mise à la disposition des voyageurs depuis le 14 août 1908 déjà, – partie «consignes» et «bagages» avec une billetterie provisoire: l'esprit du Ministre d'État Paul EYSCHEN ayant tendu vers NANCY au début du siècle, la plume de l'architecte vers COBLENCE, la nouvelle Gare centrale qui en résulta fut de style dit luxembourgeois! Elle fut inaugurée en décembre 1910, le chef de gare Joseph JUNCK ayant fait partir les premiers trains le 13 du mois, d'une «prestigieuse gare postbaroque», où existaient des buffets, 1^{re} et 2^e classes!

Depuis 1877 déjà, un édifice postal, en pierres, – lui! – existait place de la Gare, situé latéralement de la station ferroviaire, côté ville.

Autre prestigieuse entreprise commerciale dans les parages directs des actuels Bâtiments U.E.-Office des Publications officielles et de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, à la Gare: les «Champagnes MERCIER d'ÉPERNAY, y installés en

1887, sous direction M. COSSÉ. Par millions, le précieux «liquide de champenois» fut embouteillé et surtout stocké dans d'immenses halles et dépôts avant d'être acheminé vers l'Allemagne, premier client du fait de l'adhésion du Grand-Duché au «Deutscher Zollverein» jusqu'en 1919. Les bouteilles de champagnes furent emballées dans des paniers d'osier, que diverses vanneries de la ville confectionnèrent avec l'osier cultivé dans les plantations majeures de KOPSTAL.

14. – Développements encore...

En 1906, le premier Conservatoire de musique fut solennellement ouvert à l'ancien Refuge d'ORVAL, rue du St-ESPRIT, belle construction, dont avait fait don à la Ville la Dame PESCATORE-DUTREUX, en plus d'un montant appréciable de 200.000 F d'époque.

C'est bien avant cette époque que la ville de LUXEMBOURG s'était déjà équipée de services publics modernes. Tramways à chevaux depuis 1874, circulant depuis la gare jusqu'à la Porte-Neuve, plus tard jusqu'aux Champs des GLACIS, tramways électriques ensuite dès le 1er août 1908 jusqu'à la généralisation des



Alors que le «Päerdstram» fit sa dernière course en ville le 9 août 1908, les tramways électriques municipaux furent inaugurés le 4 août de l'année, sur le trajet Gare-Grand-Rue-Viaduc/«Al Bréck»-Gare. Deux autres lignes furent mises en service le 8 dudit mois: Gare-Pont ADOLPHE-Grand-rue-Porte Neuve-LIMPERTSBERG-Rue de la Faïencerie-Rue Joseph II-Avenue MONTEREY-Pont ADOLPHE-Gare, alors que la seconde ligne devait de la Porte Neuve vers la Rue ALDRINGEN pour aboutir par la Rue ADOLPHE à la Gare centrale. Depuis 1913, une ligne électrique desservit DOMMELDANGE, en partant de la Place du Théâtre par EICHER-Berg et la Place DARGENT; de nouvelles lignes vers NEUDORF/Église, vers HOLLERICH/Église (1922), vers BONNEVOIE (1924) et MERL, le 14 février 1926 furent créées, une autre prolongée jusqu'à BEGGEN.

En mars 1926, les premiers autobus T.V.L. furent mis en service vers GASPERICH, CESSANGE et HAMM essentiellement.

Photothèque de la Ville de LUXEMBOURG

transports citadins par autobus, en 1961-63; usines à gaz, – une première, modeste Rue du St. ESPRIT, une nouvelle dès 1895 à GRUND –, usines électriques, abattoirs, laiterie centrale en 1884, «Draperies luxembourgeoises» par fusion des Manufactures SCHLEIFMÜHLE et PULVERMÜHLE en 1883 déjà, services des eaux, canalisations et égouts suffisant aux besoins accrus, élevèrent bientôt le confort au niveau et aux exigences du vingtième siècle naissant.

En 1880, les anciennes Casernes VAUBAN, sur lesquelles semblaient veiller les vieilles Tours du «RHAM», furent transformées en service gériatrique et internat pour sourds-muets de la Ville.

Depuis qu'en 1890, par la mort de GUILLAUME III, l'union personnelle entre les Pays-Bas et le Luxembourg était rompue, la capitale du Grand-Duché redevint résidence princière et l'ancien Hôtel de Ville fut transformé en Palais grand-ducal de 1894 à 1897.

En 1868, le «Puits-Rouge» – Roude Pëtz – à l'ancienne artère de la «ACHT» – l'actuelle GRAND-RUE, ancienne voie romaine – fut démoli, question d'assurer un dégagement sur la place pour une ville qui ne cessa de planifier et de réaliser!

Après 1554, lors de la destruction d'une part majeure de la «ACHT» par un incendie monstre, les maisons de l'alignement sud furent reculées, élargissant la GRAND-RUE au double, une partie des caves restant enfouies sous la chaussée; depuis le début de ce siècle, l'artère se développa, pour représenter la principale rue commerciale de la cité.

En 1875, un premier kiosque de musique fut construit à la Place d'Armes, où l'orchestre militaire offrit des concerts dominicaux régulièrement depuis 1867 déjà.

Au tournant du siècle, les affaires communales furent conduites par les Bourgmestres Alex BRASSEUR, de 1890 à 1894, MOUSEL de 1894 à 1904, et Charles MUNCHEN depuis 1905 à 1914. Dans ces périodes majeures rentrent: la démolition de l'ancien château d'eau de la ville sur l'actuelle Place des Bains en 1886, des Bains municipaux y étant projetés à 1902, – ouverts en 1910; – la Fondation Jean-Pierre PESCATORE, maison de repos 3^e âge, réalisée de 1886 à 1892, avec cent-soixante pièces, institut agrandi depuis; – la réalisation du CASINO des BOURGEOIS en 1882-83 Rue

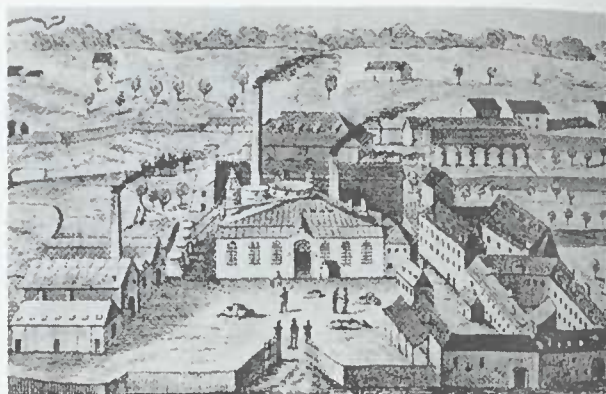


M.L. SCHROBILGEN – Né à LUXEMBOURG en 1789, il fut avocat et Secrétaire général de la Ville. En tant que rédacteur assidu, il coopéra à l'édition du «Journal de la Ville et du Grand-Duché de LUXEMBOURG» depuis 1826, tout comme il se fit promoteur littéraire et de théâtre. Il est généralement considéré comme le «père du journalisme luxembourgeois». SCHROBILGEN est mort à ECHTERNACH en 1883

Photo: Karl ARENDT

NOTRE-DAME, la construction en 1882-83 de l'ancienne École ALDRINGEN par l'architecte de la Ville, Antoine LUJA, – responsable de 1869 à 1899 –, après que l'ancien Convict épiscopal, construit en 1869-70 sur les restes du Fort REINSHEIM, eût déjà pris service.

Par ailleurs, la ville hébergea dans des bâtiments militaires délaissés les administrations en développement, en attendant la construction d'édifices publics nouveaux, et les fonc-



Au «Mühlenbachtal», les Frères Auguste et Norbert METZ créèrent l'usine d'EICH, la première à fonctionner au coke, où, dès 1846, les premiers minerais de fer eschois furent fondus. Quand les «Forges d'EICH METZ et C^o» tournaient à plein rendement, les anciennes forges oolithiques cessèrent leur travail, dont celles de BERBOURG, GRUNDHOF, FISCHBACH et SEPT-FONTAINES

Photo: Marcel SCHROEDER

tionnaires étaient désormais nombreux parmi la population citadine.

Parallèlement, les manufactures de naguère, situées devant les portes de la ville, – ainsi que des installations nouvelles s'établirent, tels la faïencerie de MUHLENBACH, les moulins d'EICH, les ateliers textiles réunis à SCHLEIFMÜHL et à PULVERMÜHL... – s'agrandirent ou se dédoublèrent par des usines modernes, – notamment les hauts-fourneaux et fonderies d'EICH et de DOMMELDANGE, fondés par les Frères METZ.

Côté entreprises privées, on citera la Ganterie REINHARD à GRUND, occupant cent et davantage de mégissiers, fondée en 1835 déjà, le Moulin HASTERT antérieur à ladite année, la «Lithographie SCHAEFER», sise en face de la maison de CASSAL au «Breede-Wee», entreprise florissante jusqu'en 1919, sur plus de 70 ans! Notons que depuis 1875, la Rue Large fut amputée de toute une rangée de maisons gangreneuses, anciennes unités de commerce, toutes antérieurement sises côté droit, en descendant au GRUND. Côté commerce toujours, la fondation de «l'Union Commerciale de la Ville de LUXEMBOURG» remonte à 1906, corporation syndicale dont le marchand de charbon Charles NOUVEAU fut le premier président, Michel KNAFF, propriétaire d'un magasin de jouets, secrétaire.

En 1880, la Commune de LUXEMBOURG-ville avait compté 16.700 habitants, vivant sur une superficie de 351 ha, avec un environnement fait de 629,69 ha de forêts et de parcs publics.

Il paraît intéressant d'en citer les quartiers pour l'année 1880: Basse-Pétrusse, Belle-Vue, Bons-malades, Clausen-faubourg, Grund-ville-basse, Limpertsberg (en partie), LUXEMBOURG-centre, id.-gare centrale des Chemins de fer, petit-Marly, Pfaffenthal-ville-basse.

Le «Pensionnat St. JOSEPH au MARIENHOF» à LIMPERTSBERG, – premier couvent du grand quartier – date de 1882-84; il devint pensionnat pour jeunes filles en 1900, avec écoles ménagère et de coupe. Les DOMINICAINS s'établirent à LIMPERTSBERG en 1889, les PÈRES du SACRÉ-COEUR en 1895, avant que les Pères JÉSUITES n'y construisent leur élégant couvent et centre de recherches en 1900, imposante construction acquise en 1911 par l'État pour en faire «l'École Artisanale».



Après le démantèlement de la Forteresse, LUXEMBOURG, «Gibraltar du Nord», fut ville ouverte... - Situation 1914

EICH, une des communes limitrophes qui allait être englobée dans la capitale en 1920, compta 5.593 habitants en 1880, – superficie de 1.314 ha, avec BEGGEN et papeterie, Bons-malades, DOMMELDANGE, id.-moulin, id.-station, id.-château et forges, Donaumühle, EICH avec Duderhof, id.-forges, Hirtzenkrëpp, Kirchberg et Sichengrund, Lafontainsgart, Mullerbach, Crispinusberg, Papierberg, une partie de LIMPERTSBERG, Neubrücke, NEUDORF, Parc ou Thiergarten, Tavion, Traufelsberg, Weimershof, WEIMERSKIRCH.

Deux autres communes seraient reprises par l'administration municipale centrale en ladite année '20, à savoir HAMM et HOLLERICH. Nous en reproduisons les détails par quartiers ou section ci-après, situation 1880:

Hamm la commune: Fetschenhof, Fetschbour, HAMM, Kuhberg, Neumühle, Pulvermühle, Schleifmühle. Superficie 580 ha, population de 1.346 personnes;

HOLLERICH la commune: avec BONNEVOIE, id.-gare centrale, Bruchshof ou Bralhof, CESSINGEN, GASPERICH avec Kockelscheuer, Haute-Pétrusse, HOLLERICH, id.-forges, Kreuzgründchen, MERL, Schleifmühl, Tubishof, VERLORENKOST, avec une superficie totale de 2.077 ha, pour une population de 4.665 personnes; 83,3 ha de forêts.

Rappelons, côté sociologique, deux anciennes coutumes du début de ce siècle: le Marché St. NICOLAS, annuellement tenu au «KNUÉDLER» le 5 décembre, qui offrit cent et un genres de galettes, de friandises et de sucreries aux enfants, dont ceux des orphelinats et crèches de bienfaisance de la ville.

Le 28 décembre de chaque année encore, se tint au «KNUÉDLER» le «KËNNERCHES-MAART» où les gens de maisons, – entendons les servantes et domestiques – vinrent trouver un nouvel engagement pour l'année à venir, et où Madame choisit précieusement sa nouvelle bonne-femme de chambre...

La population ouvrière s'accrut considérablement après 1880 et surtout 1910, et les espaces libres entre la ville et les faubourgs et villages de la banlieue s'amenuisèrent. En 1920, les autorités tirèrent les conséquences de cette évolution, en englobant dans la commune de LUXEMBOURG, les communes-circonscriptions limitrophes de HOLLERICH et d'EICH, finalement les quartiers de ROLLINGERGRUND ainsi que la commune de HAMM.

La population civile de l'ancienne commune de LUXEMBOURG avait été de 8.000 personnes vers 1795, dont 73 bou-

langers, 45 bouchers, 56 maîtres-traiteurs, 244 épiciers, 125 cor-donniers et tanneurs; 13.000 âmes furent comptées en 1867. La population fut portée à 46.000 personnes en 1920 et n'a cessé de s'accroître depuis: elle était près d'atteindre le nombre de 80.000 habitants en 1963, soit le quart de la population totale du Grand-Duché d'alors.

15. – Grandeurs démographiques... et deux guerres

Cité cosmopolite depuis des siècles, la ville de LUXEMBOURG compta 5.135 citoyens étrangers sur les 28.998 dénombrés pour le pays en 1900; en 1935 respectivement en 1947, la capitale ren-seigna 8.174 et 5.704 étrangers, le pays 38.369 respect. 29.142. Il en appert que par suite de la guerre 40-45, le nombre des non-Luxembourgeois était en forte régression!

Au 31 décembre 1947, la ville compta 61.996 habitants, 71.653 à la même date de 1960, pour 76.159 le 31.12.1970, plus tard 78.924 au 31 mars 1981.

Sur les 95.789 étrangers du Luxembourg en 1981, on en dénombra 30.369 pour la seule ville de LUXEMBOURG, en très grande majorité citoyens des Communautés Européennes.

De 1976 à 1980, la ville accorda 496 autorisations de bâtir pour maisons unifamiliales, 102 pour bâtiments à logements multiples nouveaux, ceux-ci au nombre de 1.480, alors que 172 constructions non résidentielles furent réalisées, en tout 770 bâtiments pour 1.981 logements nouveaux au total.

1981: population citadine de 78.912, contre 75.377 habitants en 1991; cette évolution semble montrer une tendance marquée vers



D'anciennes maisonnettes du GRUND, généreusement restaurées, se mirent dans les eaux de l'ALZETTE, tel qu'elles le firent pendant des siècles...

les «plans verts» hors du territoire de la ville proprement dite, les services-publics ayant complémentarément accaparé de plus en plus de volumes et surfaces pour bureaux nouveaux.

Les taux démographiques relatifs aux nombres des concitoyens non-Luxembourgeois en ville et dans la commune furent de 38,5% en 1981, de 45,5% en 1991; la valeur devrait approcher les 50% actuellement. Alors que le nombre d'actifs résidant dans la commune fut de 31.735 personnes, le nombre d'actifs travaillant sur le territoire communal était de 65.952, en 1991 toujours, en gros un tiers des personnes professionnellement actives.

À deux reprises, le développement de la ville de LUXEMBOURG subit pourtant, au cours de notre siècle encore, de terribles contre-coups.

«Le dimanche, 2 août 1914, les troupes allemandes envahirent la ville et le Grand-Duché: à 9.50 heures, le major prussien Von BÄRENSPRUNG télégraphia au Gouvernement grand-ducal qu'il avait occupé la ville de LUXEMBOURG «auf Befehl der 16. Division»!, et le vendredi, 10 mai 1940 à nouveau, les Luxembourgeois devaient assister, impuissants et rageurs, à l'étrange spectacle des colonnes d'infanterie allemande, flanquées de leurs officiers à cheval, montant des faubourgs vers la ville haute et continuant vers l'ouest leur marche cadencée.

Si de 1914 à 1918, l'Allemagne de GUILLAUME II, dont l'état-major se fixa temporairement à LUXEMBOURG, – capitale d'un pays pourtant neutre par définition –, se bornait – tout en donnant lieu à de multiples frictions – à occuper militairement le Grand-Duché, la situation durant la seconde guerre fut bien plus grave. Préparant l'annexion du pays à son empire, le «Heim ins Reich», HITLER étendit au Luxembourg les institutions d'outre-Moselle: l'administration par le Gauleiter, les «Kreisleiter», «Block-» et autres «Zellenleiter», répression, enrôlement de force, déportation, mille et un malheurs et chicanes..

L'administration municipale, elle aussi, à l'instar de tous les bourgs et villages du pays, subit l'emprise de fonctionnaires allemands; les noms des rues se germanisèrent et le culte du gothique, dans tous les domaines, remplaçant les traditions luxembourgeoises... Les souffrances morales des habitants de la ville étaient pareilles à celles de tous les Luxembourgeois; mais la croix gammée, flottant aux bâtiments publics, plus qu'ailleurs offusquait leurs regards, et la Villa PAULY, siège de la police secrète, – Gestapo –, symbole de la terreur, se trouvait entre leurs murs. De la Gare de HOLLERICH partirent de nombreux trains emportant enrôlés de force et déportés luxembourgeois vers des destinations inconnues..., de HOLLERICH-Gare, où le nouveau Musée de la Déportation fut inauguré le 29 mai 1996, lieu du Rappel, d'une mémoire collective, solidaire.

Ce qui à LUXEMBOURG fut commun aux deux guerres mondiales, c'étaient les cartes de rationnement d'un ravitaillement de plus en plus maigre, précaire surtout de 1914 à 1918; les bombardements aériens, en 1917 et 18 sans trop de dégâts, en 1944 à plusieurs reprises furent effarants, causant de nombreuses victimes, – ainsi dans les quartiers de la Gare-ZWICKAU et de BONNEVOIE qui furent très gravement touchés –! Mais c'étaient aussi les joies indescriptibles de la libération par les troupes alliées, journées radieuses dans la mémoire des temps et celle de la Nation, le 10 septembre 1944, avec le retour de nos PRINCES, LL.AA.RR. le Prince FÉLIX et le Prince JEAN dans le convoi militaire libérateur de la 5th ARMORED DIVISION U.S.

«Depuis 1945, les plaies pansées et guéries, LUXEMBOURG s'est tourné vers un nouveau destin. Choisi en 1952 par le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) comme siège provisoire de ses institutions, la ville accentua son caractère cosmopolite et sa vocation internationale. Elle se développa vers le plateau du KIRCHBERG, au-delà des rochers escarpés qui jusque-là gênèrent son expansion vers l'est.

«Elle créa des écoles nouvelles et construisit de vastes bâtiments pour les administrations européennes; elle s'équipa à l'instar des grandes capitales. En 1958, expression formelle de cette hospitalité au service d'une communauté plus grande, une résolution du Conseil Municipal posa la candidature officielle de la ville au siège définitif de la CECA et, au-delà, de toutes les institutions européennes.

Ci-dessous, nous reproduisons ladite RÉSOLUTION du Collège échevinal et Conseil municipal de LUXEMBOURG:

«RÉSOLUTION

Le Conseil Communal de la Ville de Luxembourg,

Vu les conclusions de la Conférence de PARIS des Ministres des Affaires Étrangères des 6 et 7 janvier 1958,

Considérant que la question du choix des sièges des Communautés Européennes fera l'objet d'une nouvelle Conférence des six Gouvernements au mois de juin prochain, après différentes consultations préalables,

Convaincu que la Ville de LUXEMBOURG ne saurait être privée du siège européen qu'elle détient depuis plus de cinq ans,

Estime que sa population, formée dans les traditions séculaires des influences culturelles de ses voisins, a toujours cultivé l'esprit européen et a ainsi contribué, au carrefour des peuples, à créer cette ambiance dans laquelle évoluera au mieux l'union des nations de l'Europe,

Rappelle que la Ville de LUXEMBOURG, du fait de sa position géographique centrale, des moyens de communication et des possibilités d'hébergement, répond à toutes les exigences pouvant déterminer le choix des Gouvernements,

Souligne les grands et fructueux efforts qui ont été accomplis à LUXEMBOURG, tant par les pouvoirs publics que par les initiatives privées, pour assurer aux Institutions européennes qui s'y trouvent déjà les conditions matérielles de travail les meilleures,

Relève que les projets d'urbanisation et de construction permettent dès à présent une implantation définitive et toute extension future des Institutions européennes,

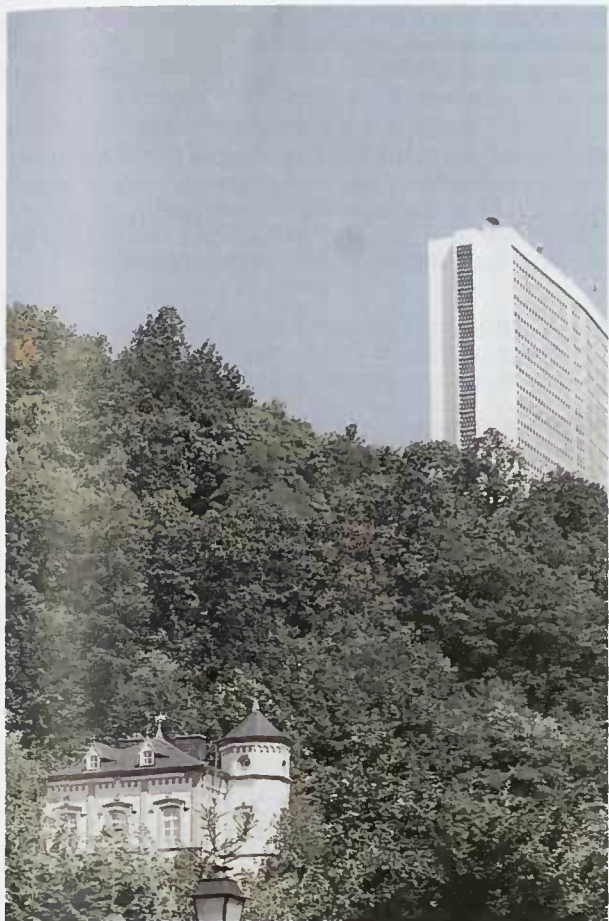
Prie les Gouvernements des six pays de consacrer par une décision définitive la capitale du Luxembourg, qui est prête à entreprendre tous les efforts supplémentaires nécessaires, comme siège des Institutions européennes, ou du moins comme siège définitif de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de l'Euratom, si le principe de l'unicité n'était pas réalisé.»

16. – LUXEMBOURG: Capitale du pays et Ville-siège des Communautés Européennes

Le 9 mai 1950 déjà, le Ministre des Affaires Étrangères français Robert SCHUMAN, – rappelons ses racines-attaches avec le Grand-Duché! – proposa de créer une Communauté européenne du Charbon et de l'Acier – C.E.C.A. –, ceci d'abord entre l'Allemagne et la France, l'Allemagne devenant également, le 13 juillet 1950, membre associé du Conseil de l'Europe à STRASBOURG.

En signant les «Accords de PARIS» le 18 avril 1951, les États-Fontdateurs, à savoir la Belgique, la France, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas, donnèrent naissance à la CECA, qui devait initier ses travaux le 23 juillet 1952, à l'ancien bâtiment de la direction des Chemins de fer luxembourgeois, Avenue de la LIBERTÉ, Place de METZ.

Un premier Conseil spécial des Ministres eut lieu à LUXEMBOURG le 8 septembre 1952, sous Présidence du Chancelier Konrad ADENAUER, Robert SCHUMAN représentant la France, Alcide de GASPERI l'Italie, les Ministres Joseph BECH et Michel RASQUIN le Luxembourg.



La-Maison SCHUMAN, sise dans un admirable cadre de verdure, en bon voisinage avec le Bâtiment TOUR à KIRCHBERG

Autre date-clé pour la capitale: au Cercle Municipal, Place d'Armes, le 28 octobre 1954, eut lieu la première audience de la Cour de Justice Européenne, à une époque où les bureaux de la haute Institution basée sur le droit se trouvaient à la Villa VAUBAN à LUXEMBOURG; notons que la Villa VAUBAN avait été conçue par l'Architecte J.P.EYDT et construite pour la Famille DE GARGAN en 1869-71. Après la Seconde Guerre mondiale, la municipalité avait acquis l'imposante construction pour y installer la Galerie d'Art VAUBAN, dès 1959-60.

Une séance de concertation franco-allemande de la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier eut lieu à l'Hôtel des Terres Rouges, Bd. ROOSEVELT à LUXEMBOURG, réunion où se rencontrèrent Guy MOLLET et Konrad ADENAUER, le 4 juin 1956, en présence de membres du Gouvernement luxembourgeois.

MESSINE : les 1^{er} et 2 juillet 1955

Lors de la Conférence de MESSINE, les 1^{er} et 2 juillet 1955, les Ministres des Affaires Étrangères des pays de la CECA décidèrent de la Fondation du Marché Commun de la Communauté Économique Européenne (C.E.E.) et de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (C.E.E.A. ou EURATOM), aspirations et projets nouveaux qui confirmèrent les pays-membres sur la route vers une Europe pacifique, unie...

ROME: le 25 mars 1957

Dans la capitale italienne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays - Bas et la République Fédérale d'Allemagne signèrent les «Traités de ROME», le 25 mars 1957, portant création de la C.E.E. et de la C.E.E.A., traités qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1958, première réalisation mue par une volonté commune d'aboutir à une réelle Communauté.



Avenue de la Liberté à LUXEMBOURG: le siège de la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier - Place de METZ



Le 11 décembre 1957 à LUXEMBOURG au Bd. de la Foire: Inauguration de la première École Européenne par S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, en présence du Ministre d'État Joseph BECH

Notons que le 8 mai 1957, Willy BRANDT, Bourgmestre de BERLIN, avait été l'hôte de la Haute Autorité CECA à LUXEMBOURG.

Importante réunion encore en ville, le 13 janvier 1958, à laquelle se concertèrent des Présidents, dont celui de la Commission du Marché Commun HALLSTEIN, de l'Euratom ARMAND et FINES pour la Haute Autorité CECA, avant que le 8 mai 1960, - en présence de LL.AA.RR la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE et du Prince FÉLIX - le X^e Anniversaire de la Déclaration



À LUXEMBOURG, le 13 janvier 1958: Séance de concertation entre les Présidents HALLSTEIN, Commission du Marché commun; ARMAND pour l'EURATOM et FINES, Haute Autorité

de Robert SCHUMAN ne pût être célébré, au Cercle Municipal à LUXEMBOURG: à cette occasion, Hôtes et responsables mesureraient pleinement déjà l'ampleur et la qualité des réalisations communautaires sur une décennie accomplie, prometteuse...



Le X^e Anniversaire de la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier fut célébré le 9 mai 1960, dans le cadre d'une Séance académique au Cercle municipal à LUXEMBOURG, en présence de LL.AA.RR. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE et du PRINCE FÉLIX, comme de Monsieur Robert SCHUMAN, Ministre initiateur

Photothèque de la Ville de LUXEMBOURG - Prise: Tony KRIER

17. – 1963: le Millénaire

Pour 1963, année de son Millénaire, la Ville de LUXEMBOURG avait fait «peau neuve», chantiers et transformations architecturales judicieuses un peu partout depuis 1960, dont l'élargissement des deux grands ponts-centre ville, le VIADUC et le PONT ADOLPHE. Dès le 13 juillet 1961, une loi créa le «Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de KIRCHBERG», un crédit de 400 millions, – substantiel, pour l'époque! – étant prévu, dont 160 millions pour la construction du PONT GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE – «d'Rout Bréck», 100 millions pour l'acquisition de terrains, 70 millions pour les voies publiques, 60 millions pour «aménagements»: à la Chambre des Députés 49 voix pour avaient été enregistrées, contre 3 scrutins négatifs.

Les festivités et cérémonies du Millénaire furent marquées par de nombreuses expositions, dont celle, internationale, «MELUSINA», exposition philatélique; grands concerts, Messe pontificale en la Cathédrale, «l'Emaischen» '63, la Journée de la Poterie, les grandes rencontres sportives comme la Journée des Bourgmestres du Pays, le 15 avril de l'année, en ayant constitué un choix.

Projets architecturaux majeurs que ceux qui concernaient les restaurations historiques «au BOCK», – un retour aux sources! –, l'inauguration du Théâtre du Millénaire pour novembre de l'année, le grand projet finalement concernant le PONT GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, qui, avec son enjambement sur 355 mètres et à 85 m au-dessus de la vallée de l'ALZETTE, devait en ajouter... aux 91 ponts, viaducs et passerelles de la ville!

Le 29 avril 1961, la Firme en Génie civil GIORGETTI Frères avait été chargée de la construction du nouveau théâtre municipal, suivant des plans dus à l'Architecte français BOURBON-

NAIS. Quinze jours plus tard, le tramway électrique T.V.L. fit sa dernière «sortie» vers MERL; depuis ne subsistait plus que la ligne électrique vers EICH, elle-même remplacée par les bus citadins au printemps 1963...

Entre-temps, les travaux d'élargissement au PONT ADOLPHE, initiés en octobre 1961, étaient bien avancés, de même qu'en 1961, on connaissait les nouveaux projets d'architectes, relatifs à l'urbanisation du Plateau du St.-ESPRIT en ville.. vingt ans plus tard ceux concernant «l'Îlot de CLAIREFONTAINE».

Suivant Arrêté grand-ducal de janvier 1962, la Fête nationale-Célébration publique de l'Anniversaire de S.A.R. le GRAND-DUC devait dorénavant se faire le 23 juin de chaque année.



Panorama de l'ancienne forteresse avec sceau de la Ville: Programme officiel de 1963



Symbole pour les cérémonies du Millénaire en 1963: la clef de la Ville

«d'Rout Bréck»: premier coup de bêche, le 19 avril 1962

Ce fut le Ministre des Travaux publics Robert SCHAFFNER qui opéra le premier coup de bêche au «Rond Point SCHUMAN», – celui-ci inauguré bien plus tard –, en vue la construction de la «Rout Bréck», large de 25 mètres, et dont le premier élément métallique fut «lancé» le 20 juin 1963, en présence de LL.AA.RR. la GRANDE-DUCHESSE et le Prince FÉLIX, – discours par MM. Pierre WERNER, Ministre d'État, et Robert SCHAFFNER, Travaux Publics. L'inauguration eut lieu le 24 octobre 1966, de même que celle concernant le Monument Robert SCHUMAN, finalement le Centre de conférence et le Bâtiment TOUR à KIRCHBERG.

Ne passons pas sous silence le détail d'autres grandes journées du «Millénaire» de 1963, ainsi celle du 5 mai: Journée des Bourgmestres du Pays, à laquelle furent associés également les

maires des anciens territoires luxembourgeois, – cédés à la France au Traité des PYRÉNÉES en 1659 – à savoir THIONVILLE, MONTMÉDY, IVOIX-CARIGNAN, DAMVILLERS, CHAUVENCY et MARVILLE, comme ces autres territoires cédés à l'Allemagne par le Traité de VIENNE en 1815, avec BITBOURG, KYLBOURG et SAARBOURG, les communes. Finalement il y eut également les maires du Royaume de Belgique de la Province de LUXEMBOURG, dont ARLON, BÉTRIX, BOUILLON, CHINY, MARCHE, NEUFCHÂTEAU, comme ORCHIMONT, VIEILSALM, REULAND et St.-VITH notamment.

Cette autre journée encore, du 10 mai 1963, où le Centenaire de la Croix-Rouge INTERNATIONALE fut célébré à LUXEMBOURG, dans le cadre d'une séance académique au grand Auditorium de RADIO-LUXEMBOURG, – Villa LOUVIGNY au Parc de la Ville.

Le 23 mai 1963, les nouvelles Foires Internationales, – «Foires du Millénaire» – furent solennellement inaugurées avec 1.788 exposants venus essentiellement de France, d'Allemagne, de Belgique et du Luxembourg, contre 1.639 participants en 1962.

Grande assistance encore au MEMORIAL DAY de 1963, le 30 mai de l'année, à laquelle on remarqua le Maréchal de France Alphonse JUIN, le Général de Brigade Carl C. TURNER, l'Ambassadeur William RIVKIN pour les États-Unis d'Amérique.

L'inauguration du «Théâtre du Millénaire» à LUXEMBOURG, – prévue pour novembre '63 – ne se fit finalement que le 15 avril 1964, dans le cadre d'une Séance académique, à laquelle le Grand Orchestre de RADIO LUXEMBOURG prêta son prestigieux concours, sous la direction de Maître Louis de FROMENT; des allocations furent faites par M. Paul WILWERTZ, Bourgmestre, par M. l'Échevin de la Ville Marcel FISCHBACH, comme par M. le Ministre d'État Pierre WERNER.

Au programme culturel du jour figuraient le «Ballet du XX^e siècle», avec «Parade», musique d'Eric SATIE, «argument» de Jean COCTEAU, décors et costumes de Pablo PICASSO, grand prélude suivi du «Boléro» de Maurice RAVEL, mise en scène par Maurice BÉJART. Du 18 avril au 15 mai 1964, on donna encore «AIDA» de Giuseppe VERDI, «Le Bourgeois Gentilhomme», comédie-ballet de MOLIÈRE, «My Fair Lady» de SHAW/LOEWE par le «Theater des Westens» de BERLIN, finalement «Das Land des Lächelns» de Fr. LEHAR et «d'Poeltches Familj», pièce du Prof.-auteur Tit SCHROEDER, par le «Lëtzeburger Theater», régie Prof. Eugène HEINEN.

18. – Vocation européenne

Avec le Pont GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, inauguré en 1964, un rêve de NAPOLÉON BONAPARTE – la jonction de la ville avec «ce plateau d'en-face...» – entendons le KIRCHBERG – fut réalité: LUXEMBOURG connut une nouvelle dimension, celle qui valut son expansion côté Est et la pleine intégration administrative dans la Communauté Européenne: au fil des années, d'imposantes constructions allaient surgir du sol, dont le Centre de Conférence avec le Bâtiment TOUR, la construction Robert SCHUMAN, le premier Palais de Justice Européen, – qui devait connaître trois extensions principales –, la Banque Européenne d'Investissement, les Bâtiments Jean MONNET, – l'initiateur de la C.E.C.A., dont il fut Président de 1952 à 1955 –, et WAGNER, la Cour des Comptes Européenne, le BAK II, bâtiment administratif, et d'autres centres d'importance encore.

Au moment, où l'on réalise de nouveaux joints et des transformations au réseau routier à KIRCHBERG, en face du Centre de Conférence, sur la Place d'Europe, la réalisation du grand Hall de Musique est projetée, devant contribuer au caractère résidentiel et culturel pur de ce quartier de la ville.



Des siècles d'existence séparent ces deux ponts...

Les Conseils Européens à LUXEMBOURG

Sous Présidence Pierre WERNER, – avec M. Valéry GISCARD d'ESTAING pour la France, Helmut SCHMIDT et H.-Dietrich GENSCHER pour l'Allemagne, G. ANDREOTTI pour l'Italie et Fr. Xavier ORTOLI, Président de la Commission Européenne notamment –, LUXEMBOURG devait abriter son premier Conseil Européen, avec «en pause villégiature», un bref séjour-banquet au Château de BETZDORF, en avril 1976.

Neuf Chefs d'État et de Gouvernement se rencontrèrent encore à LUXEMBOURG, en octobre 1980 pour un Conseil informel intermédiaire, les 1^{er} et 2 décembre de l'année, où l'adhésion de la Grèce, – à partir du 1.1.1981 – était chose acquise.

Au vingtième Conseil Européen, à LUXEMBOURG, les 29 et 30 juin 1981, les situations sociale, politique et économique européennes furent analysées et de nouvelles options politiques et économiques prises.

Aux Foires internationales à HANNOVRE, les Ministres des Affaires Étrangères et ceux préposés à la Recherche initièrent le grand programme «EUREKA», projet d'envergure auquel devaient adhérer dix-huit pays européens, – réunions les 5 et 6 novembre 1985, – «Eureka» pouvant, en cette année 1996, fêter un premier anniversaire, tout en notant de grands succès dans le domaine de la recherche européenne, avec contribution luxembourgeoise à divers titres.

Près d'un mois plus tard, les 1^{er} et 2 décembre 1985, le Conseil Européen entama à LUXEMBOURG de profondes «réformes» institutionnelles pour la Communauté européenne, sous Présidence Jacques SANTER pour le LUXEMBOURG et Jacques DELORS à la direction de la Commission. Réception-

Banquet au Palais grand-ducal à LUXEMBOURG, et mise au point de ce qui devait devenir «L'ACTE UNIQUE», document-résolution important prévoyant une réforme du Traité de la C.E.E., dont des dispositions visant à renforcer la coopération dans le domaine des politiques étrangère et de sécurité, ainsi que la mission de parachever le marché intérieur «d'ici au 31 décembre 1992».

Cet «Acte unique européen» devait être signé à LUXEMBOURG le 17 février 1986, pour être contresigné à LA HAYE, sous Présidence néerlandaise, le lendemain.

Drapeau européen: le 29 mai 1986

À BRUXELLES, pour la première fois, le Drapeau européen fut solennellement hissé, aux sons de l'Hymne européen, «Ode à la Joie», – Hymne an die Freude – de Ludwig van BEETHOVEN, cérémonie le 29 mai 1986; depuis, dans toutes les capitales européennes et lors de nombreuses manifestations publiques, la bannière européenne documente publiquement un «vouloir commun», ainsi régulièrement à LUXEMBOURG aussi.

Des questions économiques, monétaires et de sécurité encore à l'ordre du jour du Conseil Européen extraordinaire à LUXEMBOURG, le 8 avril 1991, conseil à douze, mais où il était déjà question de nouvelles adhésions. Les 28 et 29 juin de l'année, le Conseil siégea encore à LUXEMBOURG, pour quatre thèmes principaux à l'ordre du jour, à savoir: l'Union économique et monétaire, l'Union politique, le renforcement des prérogatives et droits du Parlement Européen, finalement la situation menaçante dans les régions et ancestrales républiques yougoslaves. On se souviendra qu'une délégation ministérielle européenne avait rallié, par vol privé Alitalia, SARAJEVO pour des pourparlers politiques, le 29 juin 1991, plus tard l'après-midi, mission qui finalement n'avait pas connu le succès escompté...

Les Conseils ministériels européens par département, comme les séances informelles internationales à LUXEMBOURG se comptent par centaines depuis 1960 à nos jours..., réunions qui assurent, pas à pas, l'avancement et la réalisation de la «Maison européenne».

En décembre 1997, sous présidence du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, LUXEMBOURG sera une fois encore vil-



LUXEMBOURG, Ville-Siège d'Institutions européennes

le-siège pour le Conseil Européen, auquel l'Union monétaire et les critères de convergence, – atteints ou non! – pourraient être des «challenges» majeurs...

Une inauguration à LUXEMBOURG, le 22 juin 1996:

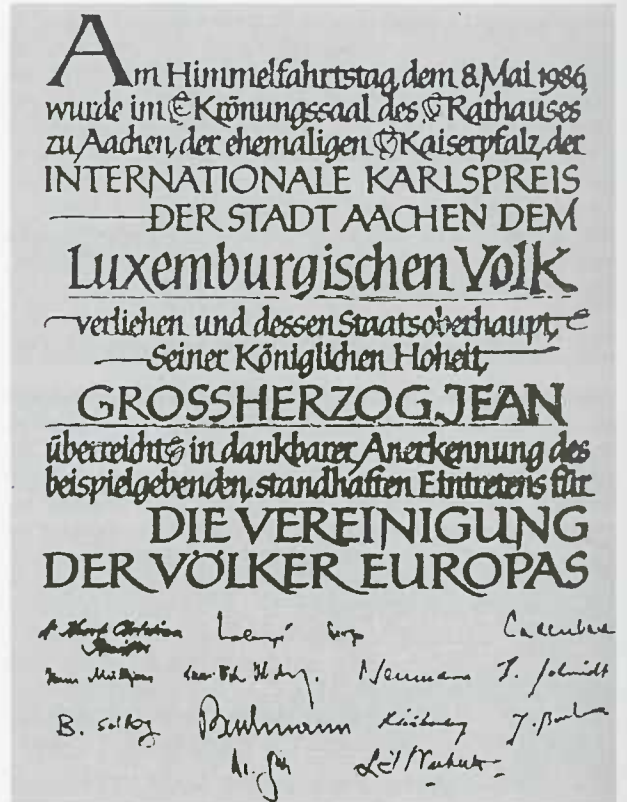
Le très riche concept d'un nouveau Musée: 1986-1996

Avec la Galerie d'Art VAUBAN, avec les Photothèque et Cinémathèque municipales, la Ville de LUXEMBOURG possède depuis ce 22 juin, jour de l'inauguration du nouveau Musée d'Histoire, un riche, voire très prestigieux haut lieu de documentation et «d'instruction sur le vif» de plus, ceci en plein centre-ville, dans un vieux quartier ipso facto gestionnaire de traditions et ancestral témoin historique...

L'histoire du nouveau Musée remonte en somme à 1986, quand la municipalité engagea une conservatrice pour le nouvel institut à créer, en la personne de Madame Danièle WAGENER, le Conseil municipal ayant à ce moment-là déjà marqué son agrément de principe quant à la réalisation du nouveau Musée d'Histoire.

Le vote de l'avant-projet du Musée date du 17 septembre 1991, suivi par celui, – définitif –, le 23 novembre 1992: le Musée naîtrait dans l'ancienne construction du premier Conservatoire municipal, Rue du SAINT-ESPRIT.

Sur une surface d'exposition nette de 3.800 m² pour près de 5.800 m² au total, l'histoire plus que millénaire de notre capitale se trouva «reproduite», la chronologie historique suivant dans son évolution la topographie historique d'une construction plusieurs fois centenaire, où une nouvelle architecture intérieure des plus modernes et fonctionnelles assurera l'aspect du présent, le directement contemporain.



Eu égard à son «engagement exemplaire et tenace dans l'approche de l'Unification des Peuples d'Europe», le Peuple luxembourgeois s'est vu décerner le Prix International CHARLEMAGNE par la Ville d'AIX-LA-CHAPELLE, le 8 mai 1986



La maquette de la Ville de LUXEMBOURG, au Cercle municipal, Place d'Armes

Les salles et locaux sis à la hauteur du «Breede-Wee»/Rue Large configurent la première étape du devenir de la Ville, soit la période englobant la genèse en 963 jusqu'au XV^e siècle, période englobant l'affranchissement de la cité en 1244, les périodes «impériales» et l'époque bourguignonne.

Par les puissantes voûtes, – devant dater des XV^e et XVI^e siècles –, qui prêtent par des lignes pures tout leur caractère très ancien aux salles inférieures, le chemin du visiteur l'amène au niveau de la Rue du SAINT-ESPRIT, de là, par un nombre majeur de salles réunies entre elles et sises à divers niveaux, vers les impressionnants combles de l'étage supérieur, chaque salle réservant des découvertes authentiques, témoignages du passé.

À chaque niveau de l'imposant ensemble, un sujet-thème se trouve matérialisé concernant l'histoire de notre capitale: la longue période de l'Ancien Régime, les XIX^e et XX^e siècles, l'incorporation administrative de quelques communes limitrophes dans les années '20 du XX^e, vocation et voie sur le «devenir européen», – la Ville-siège de l'Union Européenne –, chaque étape considérée dans différentes approches, le sociologique, le démographique, le social et l'économique, le politique ou encore le religieux, chacune «illustrée» par des objets marquants, trésors, documents, avec des compléments sur bornes électroniques d'information et d'illustration.

Dans diverses salles, des aspects particuliers quant à la planification contemporaine sont traités en détail, le plus souvent par des expositions à thèmes, de même qu'on trouve une cafétéria, – lieu de repos et de réflexion –, une librairie finalement, offrant l'essentiel des publications sur la Ville, les classiques cartes postales-souvenirs.

Le fléchage muséal est clair, généreux et «logique», par bonheur!, des consonnes multimédias offrant des informations judicieuses, complémentaires.

Autre particularité-point d'attrait: l'ascenseur hydraulique vitré avec ses 18 m² de surface, permettant l'accès facile aux divers étages, tout en offrant une vue admirable et imprenable sur de très belles parties des faubourgs et de la Ville ancienne.

Des études archéologiques et architecturales approfondies sur les divers bâtiments englobés dans le Musée ont précédé l'aménagement de celui-ci, ce qui permit aux architectes d'englober d'admirables parties historiques et d'anciens vestiges ancestraux dans ce très bel institut culturel municipal.

«L'Homme, en créant, se crée»

On retiendra ici une réflexion de l'Échevin de la Ville Pierre FRIEDEN qui statua: «Culture signifie recherche de la qualité. Il s'agit de créer un choc et des repères éducatifs. Cette demeure de refuge d'ORVAL et de l'ancien Conservatoire de musique est devenue moderne et scientifique. On n'y respire pas ces sen-

teurs fades que secrètent tant de musées publics et qui sont mortelles à l'alacrité intellectuelle...»

Et plus loin: «La Culture est comme une plante; il lui faut des racines pour prospérer. Nos instituts culturels qui apportent un équipement fondamental assument par les investissements réalisés, par les services créés, un rôle de premier plan en ce qui concerne tant le développement culturel que le développement social et humain, voire économique du pays...»

Et Pierre FRIEDEN de conclure: «Il faut des fois voir au-delà de la journée qui coule, il faut oser projeter le regard sur l'avenir. Pour nous qui sommes en pleine renaissance de notre vie culturelle, il est toujours beau d'anticiper, c'est-à-dire de croire. Bien des difficultés ont été résolues non pas seulement par la bonne volonté, mais aussi par la volonté d'aboutir...»

Le 22 juin 1996: l'inauguration en présence de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE

Les huit étages du Musée, – deux en sont réservés à la logistique et à l'administration – offrent actuellement plus de 1.000 objets et sujets d'exposition, départ remarquable à l'inauguration qui fut faite samedi, le 22 juin 1996, en présence de Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE, et de nombreux hôtes accueillis par le Député-Maire, Madame Lydie WÜRTH-POLFER, – visiblement satisfaite, et pour cause! –, hôtes dont le Ministre d'État honoraire Pierre WERNER, les Ambassadeurs et Chargés d'Affaires de nombreux pays, le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ; les Ministres Fernand BODEN pour le département du Tourisme; Michel WOLTER, Intérieur; les Échevins Willy BOURG, Pierre FRIEDEN, Jean GOEDERT, Anne BRASSEUR; Henri BECK, Secrétaire Général honoraire, le Secrétaire général de la Ville Georges FONDEUR, l'Architecte-Directeur de la Ville Jean HORGER, de nombreux Chefs d'administrations étatiques et communales, la Conservatrice-Directrice Danièle WAGENER et Melle Claudine BECHET assurant les fonctions de guides à cette grande première.

«...prendre conscience de la richesse de notre histoire...»

Il appartient à Madame le Député-Maire L. WÜRTH-POLFER de prononcer l'allocution de circonstance, dans laquelle l'oratrice fit part de sa grande satisfaction personnelle devant cette réalisation autant que celle de tous ceux et de toutes celles qui y contribuèrent, dont les Bureaux Architecture Conny LENTZ à LUXEMBOURG, de même que: «Repérages s.à.r.l. d'Architecture, PARIS», les Ingénieurs-Conseil GEHL, JACOBY et Associés de LUXEMBOURG; GOBLET et LAVANDIER de LUXEMBOURG pour les installations techniques, «Eurologiques de PARIS», fournisseurs des systèmes interac-



À l'accueil de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE

tifs, les chantiers ayant été surveillés et conduits par Walter DE TOFFOL, GEHL, JACOBY et Associés LUXEMBOURG.

Ci-après nous reproduisons l'allocution du Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER:

«Altesse Royale,

Aujourd'hui est un jour faste pour la Ville de LUXEMBOURG. Après plus de 10 ans de préparations et de travaux, nous inaugurons le Musée d'Histoire de la Ville de LUXEMBOURG et Votre présence parmi nous, en ce jour, Madame, est pour nous source d'émotion, de joie et de reconnaissance. Elle témoigne une fois de plus de l'intérêt que Vous portez à la vie culturelle de notre capitale, à son histoire. Au nom des autorités politiques de la Ville et de tous nos concitoyens, je Vous souhaite une chaleureuse bienvenue et Vous assure de notre sincère affection et de notre profond respect.

Altesse Royale,
Monsieur le Président de la Chambre des Députés,
Excellences,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames, Messieurs,

L'ouverture de ce nouveau Musée, qui a pour objectif de raconter l'histoire de notre ville, de ses murs et de ses fortifications, mais aussi de ses habitants, de leur façon de faire et de vivre l'histoire, est un événement exceptionnel pour la Ville, et je vous avoue que pour moi, c'est une de mes plus grandes satisfactions en tant que bourgmestre. Vous raconter aujourd'hui en 10 minutes l'évolution de cette réalisation qui nous a pris bien plus de 10 ans de réflexions, de préparation, de discussions et de concertations n'est certes pas chose aisée, mais essayons quand-même.



L'assistance pendant l'allocution...

J'ai toujours estimé que l'absence d'un endroit retraçant l'histoire plus que millénaire de notre ville comme une lacune dans l'offre culturelle de la ville. Aussi, lorsque j'ai eu l'occasion et l'honneur de présenter le 25 janvier 1982 ma première déclaration échevinale, j'y annonçais l'intention du collège de créer un musée pour «accentuer la sensibilisation du public pour la conservation du patrimoine architectural, le développement des recherches dans le domaine de l'histoire de la ville et la protection des monuments publics».

La majorité du Conseil Communal ayant donné son aval à cette proposition, la volonté politique était clairement définie et nous avons pu nous atteler à la tâche. Et quand je dis nous, je pense surtout à Monsieur Henri BECK, alors Secrétaire Général, qui chérissait ce projet depuis bien longtemps et qui n'a pas ménagé ses efforts pour le mener à bonne fin. Je voudrais ici lui exprimer ma profonde reconnaissance.

Un premier choix à faire était celui du site d'implantation. En fait, il s'est imposé de façon tout à fait naturelle lorsque, en 1985, le Conservatoire de musique et un peu plus tard le Service de l'Enseignement et l'Office social ont quitté la Rue du SAINT-ESPRIT. En effet, ces belles demeures nobiliaires et bourgeoises – la maison ANETHAN de la TRAPPERIE et le Refuge d'ORVAL, comportant des éléments des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles et des caves remontant en partie au Moyen Âge – nous ont semblé être l'endroit idéal pour y installer le nouveau musée.

En effet, nous nous trouvons ici au coeur même de l'histoire de notre ville. Ainsi, à quelques pas d'ici se dressait autrefois la Porte d'ORVIS érigée au XI^e siècle sous le Comte GISELBERG et qui faisait partie de la deuxième enceinte de la ville. Lors des bombardements de la ville pendant le siège de LOUIS XIV en 1684,



... du Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER

la maison ANETHAN était gravement atteinte et avait dû être reconstruite. Cette belle salle notamment faisait partie du refuge de l'Abbaye d'ORVAL qui avait acheté l'immeuble en 1732. A deux pas d'ici, à côté de la maison MOHR de WALDT, avait lieu, le 15 mai 1767, le fameux duel entre Philippe MOHR de WALDT et le conseiller impérial, le Comte de COBENZL, pendant lequel MOHR de WALDT perdait la vie.

D'ailleurs, les duels faisaient partie de la vie quotidienne au temps de la forteresse: en 1838, un autre duel opposait Jean-Pierre MUNCHEN à un officier prussien et les pistolets, ayant servi dans ce duel, sont exposés ici au musée. Dans les murs de ce musée, imprégnés de souvenirs de temps révolus, nous faisons revivre le passé de notre ville et partant de tout le pays, au bénéfice des générations futures.

Dans sa préface du catalogue du musée, Pierre FRIEDEN l'exprime ainsi: «Un peuple qui ignore son histoire se coupe de ses racines. Il détruit le lien entre les générations». En élisant

domicile Rue du SAINT-ESPRIT, au coeur de la vieille ville, le Musée d'Histoire de la Ville assure non seulement le lien entre ville haute et ville basse, mais constitue également le témoin matériel du lien entre passé et présent de notre ville et du pays.

Tirer des leçons du passé pour mieux affronter les défis de l'avenir. Voilà le message-clé de ce nouveau musée que nous voudrions également transmettre à nos visiteurs étrangers.

Après avoir choisi le site, la deuxième grande décision à prendre était celle de nommer un conservateur. Et notre choix s'est porté sur Madame Danièle WAGENER qui, après un appel public de candidatures, a été nommée conservateur des musées de la ville, le 30 juin 1986. Depuis elle s'est attelée avec beaucoup d'énergie et d'enthousiasme à la tâche d'élaborer le concept du musée et de constituer ses collections. Je voudrais aujourd'hui la remercier pour le travail accompli et la féliciter du résultat.

J'aimerais étendre ces remerciements aux historiens du groupe de travail qui, tout au long de ces années, ont assisté le conservateur dans ses travaux, à savoir: Monsieur Henri BECK, Président du groupe, Messieurs Guy MAY, Michel PAULY, Gérard THILL, Paul MARGUE, Fernand EMMEL, le chanoine Michel SCHMITT et feu l'Abbé François LASCOMBES ainsi que les historiens du musée, Marie-Paule JUNGLUT et Guy THEWES.

Quant aux travaux entrepris aux bâtiments, il faut noter que dès 1987, les travaux d'investigation et de consolidation de la substance architecturale ont été entamés. Une étude archéologique a non seulement permis de comprendre la chronologie des bâtiments, mais a également enrichi la conception architecturale et muséographique. Après le vote de l'avant-projet détaillé, le 17 septembre 1991, et celui du projet définitif, le 23 novembre 1992, les travaux d'aménagement architectural sur le site ont commencé.

La gestion du projet et la direction du chantier ont été assurées par l'Administration de l'Architecte de la ville, en collaboration avec le musée. Les immeubles se situant dans le secteur protégé de la ville, l'Administration de l'Architecte a veillé à ce que le gabarit des volumes bâtis soit respecté et que les prescriptions en matière de conservation et de mise de valeur du patrimoine architectural soient scrupuleusement observées. Intégrer l'inédit dans l'existant: voilà le concept qui a servi de base et à la restauration des bâtiments et à la conception architecturale et muséographique des espaces d'accueil.

La mission de l'Architecte Conny LENTZ a consisté à restaurer la substance architecturale et à reconstituer les salles au décor histo-

rique comme celle-ci. Il a aussi signé l'entrée principale et la verrière.

La conception architecturale et muséographique des espaces publics est signée REPÉRAGES PARIS, qui ont également conçu l'ascenseur panoramique. Je pense que l'on peut dire aujourd'hui sans fausse modestie que le résultat est extraordinaire: 3.800m² de surface d'exposition nette sur une surface totale de 5.800 m², le nouveau musée constitue sans doute un attrait supplémentaire pour notre ville et ceci d'autant plus qu'il est situé en plein milieu du parcours touristique.

Un projet prestigieux comme celui-ci demande évidemment de grands efforts de la part de tous les concernés et je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour leur exprimer notre gratitude. Je tiens tout d'abord à m'adresser à Monsieur Jean HORGER, Architecte-Directeur de la ville, et à Madame Martine SCHNEIDER, Architecte, qui tous les deux ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans ce projet et je les en remercie. Je tiens également à adresser nos plus vifs remerciements à Monsieur Conny LENTZ et aux architectes de REPÉRAGES – surtout à Madame Adeline RISPAL – pour avoir concrétisé les idées et les attentes du maître de l'ouvrage. C'est une belle réussite dont vous pouvez être fiers.

À côté des architectes, pas moins de 75 corps de métier différents ont travaillé sur le chantier! Vous comprendrez que ce n'était pas chose facile que de coordonner les interventions de ces entreprises. Pour y arriver nous avons eu recours à un pilote de chantier, Monsieur Walter de TOFFOL de la société GEHL JACOBY et Associés, qui, malgré quelques tourments, a réussi à mener la barque à bon port. Je l'en félicite et le remercie sincèrement.

Parallèlement à la restauration des bâtiments, les collections de la ville ont été complétées pour atteindre aujourd'hui quelques 1.000 objets. Ces objets – tous des originaux – proviennent d'origines les plus diverses, à travers le monde entier. J'aimerais ici adresser nos plus vifs remerciements à tous les prêteurs, donateurs, privés et institutionnels, en particulier à la Cour Grand-Ducale.

Au nom de tous les Luxembourgeois et en mon nom personnel, je tiens à Vous exprimer, Madame, ainsi qu'à Votre famille notre profonde gratitude de nous avoir permis d'exposer des pièces de Vos collections.

Ces remerciements s'adressent également au Musée National d'Histoire et d'Art, au Ministère des Sports, au Ministère de l'Agriculture, aux fabriques d'église de NOTRE-DAME, de SAINT-MICHEL et de SAINT-JEAN du GRUND ainsi qu'aux



Furent présentés à S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE: M^{me} Danièle WAGENER, Conservatrice-Directrice; M. Jean HORGER, Architecte-Directeur de la Ville; M^{me} Claudine BECHET et l'Architecte Conny LENTZ



L'animation musicale par les solistes de la DULLEMAJIK se compta d'airs bien de chez nous...



...Où le moderne enchanteur s'allie à l'ancestral historique...

nombreux prêteurs privés qui n'ont pas hésité à nous confier leurs trésors. Merci de nous avoir fait confiance; vous avez ainsi contribué à faire ce musée.

À côté de ces collections qui ne sont pas immuables, mais destinées à être complétées, le visiteur a un accès direct à des milliers d'objets extérieurs au musée, grâce aux possibilités offertes par le réseau de communication, interactif et multimédia. C'est ce système qui fait du Musée d'Histoire de la Ville de LUXEMBOURG un musée du XXI^e siècle. L'adaptation de l'architecture ancienne aux exigences de la muséologie moderne et l'utilisation de technologies sophistiquées au service des visiteurs sont autant d'exemples de la synthèse réussie entre passé et présent, voire futur.



Les Hôtes devant l'imposante nouvelle maquette représentant notre capitale...

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Tout en se penchant sur le passé, le Musée d'Histoire de la Ville de LUXEMBOURG est résolument tourné vers l'avenir. Dynamique et flexible, le musée sera tout autant un outil précieux au service de la recherche historique qu'un lieu de rencontre privilégié où les citoyens de la ville vont se retrouver pour apprendre à mieux connaître leur ville. En réservant plusieurs salles aux expositions temporaires en relation avec l'histoire et l'actualité de la ville, le musée permet en même temps de présenter à tout moment des aspects nouveaux de notre ville.

Le Musée d'Histoire est pour moi l'une de nos plus belles réussites et j'aimerais remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont aidés à créer cet espace qui nous fait prendre conscience de la richesse de notre histoire et de la profondeur de nos racines, tout en nous permettant – ainsi qu'à nos visiteurs étrangers – de comprendre l'évolution du Grand-Duché et de ses habitants à travers l'histoire de la ville qui lui a donné son nom.

Je vous remercie.»

Quelques détails relatifs à la structure muséale

Au Niveau 0, l'accès se fait par la Promenade de la CORNICHE vers les lieux d'accueil pour groupes, – la billetterie, avec une salle-genre garderie – pour enfants; à ce même niveau se trouveront également les expositions temporaires, sur des thèmes d'intérêt général ou de grande actualité.

Ascenseur vers le Niveau I qui héberge les salles de 10 à 18, ayant comme sujet majeur «La Ville encerclée» – fortifications, sièges et prises du site.

Au Niveau II, le visiteur aura accès aux salles 20 à 27, qui fournissent un bel aperçu sur le thème «La Capitale».

Au Niveau III, – avec accès depuis le côté ville, accueil et billetterie, Salon Bar-Cafétéria, le «shop» du Musée, et côté «histoire», le contemporain.

Les salles 40 à 49 se trouvent au Niveau IV avec les thèmes: «Prestations et formation/culture» et «Les Principes d'une nouvelle Société citadine», dont le XIX^e siècle.

Au Niveau V, le visiteur aura accès aux salles 50 à 56, illustrant le sujet particulier: «Sur la route de l'émancipation politique», le XX^e siècle.

Divers salons de lecture, comme les points d'information interactifs se trouvent aménagés aux «points névralgiques» du Musée, dont la médiathèque centrale.



... et dans le très ingénieux ascenseur panoramique

La Ville, depuis ses origines les plus modestes, par une première «ascension» durant jusqu'au XIV^e, les faits marquants, heurs et malheurs du XV^e jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, – soit l'an 1795 avec la Révolution française, la seconde domination française du Luxembourg –, la ville, peu à peu capitale officielle des XIX^e et XX^e siècles, à plus grand rayonnement avec tous les sièges qui s'y établiront, jusqu'à la «vocation européenne» de nos jours: cosmopolite, elle le fut autant que son histoire, l'histoire de la Ville ayant souvent été celle aussi du pays dans son ensemble: comté, période engagère, «ville libre», duché, grand-duché, ville-siège de Souverains pendant des siècles. Convoité par les puissants voisins et d'autres, le «Gibraltar du Nord» s'est, à plus d'une reprise, trouvé au centre des aspirations étrangères, de souverains souvent avides de pouvoir et de possessions territoriales, périodes qui valurent misères et souffrances presque toujours...

Ville ouverte, à vocation et apport européens, LUXEMBOURG continue à vivre son histoire, au centre d'une Nation qui aime sa capitale pour ce qu'elle fut, pour ce qu'elle représente, ce qu'elle restera...

Les richesses historiques et des beautés enchanteuses

Le site de «LUXEMBOURG: vieux quartiers et fortifications» a été inscrit par l'UNESCO le 19 décembre 1994, sur la Liste du Patrimoine mondial, lors de sa session à PHUKET – Thaïlande –, parce qu'il constitue un exemple éminent d'une ville fortifiée européenne illustrant une longue période de l'histoire occidentale. Les dominations étrangères du XVI^e au XIX^e siècles ont fortement marqué, par superpositions historiques, les ouvrages militaires et les édifices civils: à LUXEMBOURG, l'histoire européenne s'est gravée dans la pierre. Mais le principal intérêt du site réside dans l'intégration topographique audacieuse de l'ensemble urbain dans un paysage dont la beauté a frappé beaucoup de grands écrivains et artistes.

Avec un accent d'orgueil froissé, Jean RACINE a célébré la victoire de LOUIS XIV sur «ce roc sourcilieux». Victor HUGO note dans ses Carnets, après une visite de la ville: «Rien n'est beau comme le précipice-fossé... encaissé dans d'effroyables escarpements ou repaît la roche à pic cuirassée autrefois des roides murailles de VAUBAN». Et GOETHE, qui a visité la ville en 1792, dans la suite du Duc de WEIMAR, a regretté «que le magnifique talent de Nicolas POUSSIN (ne) se soit exercé dans ces espaces».



Une silhouette familière, aimée...

Il existe en tout, et dans différents pays, 338 plans, cartes et dessins de LUXEMBOURG permettant de suivre l'évolution de la ville dans l'espace et le temps. GOETHE nous a également légué une série d'esquisses et de dessins au crayon, rehaussés de lavis et de sépia. Mais c'est incontestablement J.M.W. TURNER qui a le mieux capté l'essence du site dans une vingtaine d'aquarelles visionnaires, peints d'après ses carnets d'esquisses.

Il est vrai que LUXEMBOURG, constamment en proie aux attaques militaires, a perdu une partie importante de son patrimoine architectural: le château comtal, détruit par une explosion des poudres, en 1554; le fastueux ensemble Renaissance construit, à partir de 1563, par le gouverneur Pierre-Ernest de MANSFELD et tombé en ruines au 17^e siècle; les murailles de la forteresse enfin qui troublaient si longtemps la paix en Europe.

Mais il reste des témoignages de l'architecture religieuse, comme la plus que millénaire Église Saint-MICHEL. Et bien sûr, la Cathédrale NOTRE-DAME, sanctuaire national et lieu de pèlerinage annuel, dont les trois flèches annoncent de loin la silhouette de la ville. Il reste de splendides demeures seigneuriales comme l'Hôtel de BOURGOGNE, siège de la présidence du Gouvernement, la maison de CASSAL, l'Hôtel de RAVILLE, la maison Mohr de WALDT. Il reste, attraction pour les visiteurs, le Palais grand-ducal, avec sa belle façade influencée par la Renaissance espagnole et récemment restaurée, en 1992-94.

Il reste surtout, insaisissable mais partout présent, le genius loci que le visiteur découvre dans les ruelles moyenâgeuses et escarpées, sur la promenade de la corniche qu'on a surnommée «le balcon de l'Europe», dans les casemates, «véritable fourmilière où tous les habitants du Grand-Duché... pourraient... se cacher dans les recoins de la ville basse», à tel détour de l'ALZETTE où l'on pourrait se croire égaré dans quelque calle vénitienne, sur les hauteurs environnantes qui offrent les plus belles vues sur l'acropole du BOCK. le rocher au fond duquel se terre MÉLUSINE, la légendaire épouse de SIGEFROI: Là, elle s'occupe à coudre une chemise dont nul ne sait à qui elle est destinée... Tous les sept ans, elle ajoute à sa couture un point noué dans le lin qu'elle a elle-même cueilli sur les parois de la montagne. Et l'on sait... qu'au terme de cet ouvrage, le château s'écroulera. À moins que quelqu'un ne récupère la clé magique qui délivrerait MÉLUSINE et sa Ville..

Sources: * «Histoire sommaire de la Ville de LUXEMBOURG» par les Professeurs Nicolas et Paul MARGUE – 1963

* Camille WAMPACH – «Urkunden – und Quellenbuch», – Tomes I, II et IX.

* «François LASCOMBES, – «Chronik der Stadt LUXEMBOURG» – 1978

* «Tatsachen aus der Geschichte des Luxemburger Landes». – Dr P.J. MULLER – 1963

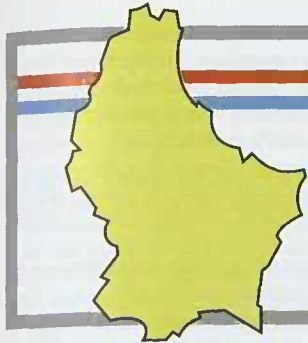
* J.-Pierre GLAESNER: «Le Grand-Duché de LUXEMBOURG historique et pittoresque» – Réédité par Carlo HURY – 1985

* Baugeschichte der Stadt LUXEMBURG, – J.-Pierre KOLTZ, Tomes I et II.

* Histoire du Grand-Duché de LUXEMBOURG de 1815 à nos jours: Christian CALMES – Danielle BOSSAERT – 1995

* «Kulturgeschichte des Luxemburger Landes» – Nicolas van WERVEKE – réédité par Carlo HURY – 1984 – Bände 1 und 2.

* Archives du Service INFORMATION et PRESSE du Gouvernement



Le LUXEMBOURG, aux quatre coins...

M. Léon WIETOR nouveau Président des Arboriculteurs et Maraîchers

Réunie en assemblée générale ordinaire à la "Confrérie du Vin" à AHN, l'Association luxembourgeoise des Arboriculteurs et des Maraîchers -centenaire depuis quelques mois- a pu faire un bilan très positif; fondée en 1894 à DIEKIRCH, l'association et quelque 300 membres affiliés continuent à assurer une part importante des productions fruitière et maraîchère nationales.

L'année 95 fut marquée par des cérémonies imposantes au Centenaire de l'Association, qui par ailleurs s'est distinguée par l'édition d'un volume historique rétrospectif de haute valeur documentaire.

M. Jos SCHMIT, Président national depuis 1979, s'est démis de ses importants engagements; M. Léon WIETOR, ingénieur-professeur au Lycée technique agricole d'ETTELBRÜCK- où il assume également les fonctions d'un attaché à la direction-, sera le nouveau Président. Au poste du secrétaire associatif, occupé jusque-là par M. Léon WIETOR, on trouvera M. Jean MERSCH.

Dans le domaine horticole notamment, -ceci suite au nouveau programme d'activités et autres projets auquel le Ministère de l'Agriculture a marqué son accord- on pourra désormais compter sur un appui financier suivi de la part de la Commission Européenne à BRUXELLES.

Dans le domaine de l'arboriculture fruitière, et de celle du pommier en particulier, la demande serait nettement plus grande que la production nationale, de sorte que 70% des besoins nationaux devraient être couverts par des importations; d'autre part, la qualité du produit serait perfectible, les capacités de stockage adéquat finalement devant par ailleurs être améliorées et étendues.

On notera que S.A.R. le Grand-Duc reçut les responsables de l'Association au Château de COLMAR-BERG en 1995.

Un monument pour Putty STEIN à COLMAR-BERG

Né le 17 avril 1888 à COLMAR-BERG, fils de l'intendant des Domaines privés du Roi-Grand-Duc GUILLAUME III de Hollande, Louis Bernard STEIN, Pierre Ernest STEIN, alias Putty, fut homme de lettre et surtout critique avisé des "choses publiques" au Luxembourg. Il passa une enfance et sa jeunesse à BERG, à FISCHBACH, finalement à LUXEMBOURG.

A BERG notamment, la famille était domiciliée dans une maisonnette qui occupait l'aire où, de nos jours, s'élève le poste de garde du Château grand-ducal.

Suivant un père au fil de ses engagements professionnels pendant des années, Putty STEIN devait s'établir définitivement en notre capitale dans les années 20; il y est décédé le 23 décembre 1955.

En 1995 déjà, le bourg de COLMAR-BERG avait dédié une arête locale à Putty STEIN, alors que les 3, 5, 11 et 13 mai 1996 furent audit bourg les "Journées Putty STEIN", ceci à l'initiative de la Société Harmonie ORANIA de COLMAR-BERG.

Le Président du Comité d'organisation, M. Henri GUDEN, fut l'un des grands promoteurs de cet honneur tardif, rendu à "l'enfant de la cité", Putty STEIN, auteur très doué et super-actif quant à une critique "utile et omni-vents" que le chroniqueur jugeait nécessaire, sinon indispensable. Auteur de textes type "cabaret", STEIN créa, dès les années 30, ce qu'il définit comme "cabaret de mansarde": beaucoup de ses "points de vue" sont connus de par le pays, ces textes- acerbes et clairs, mais sans méchanceté directe, -ayant été traduits dans "un langage musical" pour une majeure partie.

Les parts musicales aux festivités de mai '96, arrangés et exécutés par les doués Marion MICHELS et Jeannot MERSCH, continueront de cette façon directe à procurer plaisir, certaines compositions ayant été arrangées pour chœurs avec orchestre réduit.

Georges BADEN est l'artiste qui conçut le bronze en l'honneur et en souvenir de Putty STEIN, "l'enfant du pays", statue éloquente qui se trouvera au parc de COLMAR-BERG. "Il m'a toujours semblé", a dit STEIN, "accomplir une bonne action en faisant rire les gens"; et comme il a eu raison, car souvent le rire se révèle être un excellent médicament, parfois le seul...

Un Foyer du Jour pour Enfants inauguré à HAUTCHARAGE

Bien qu'en service depuis septembre 1995, le nouveau "Foyer du Jour KAWEEHELCHEN" à HAUTCHARAGE a été solennellement inauguré par Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, fin avril de cette année, au moment où le plus gros des aménagements extérieurs furent terminés également.

Outre le Ministre Marie-Josée JACOBS, le bourgmestre Jos. THILL, entouré de ses échevins et conseillers communaux a pu saluer le Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER à cette inauguration, qui loua la mise en valeur d'une ancienne ferme, datant de 1680, restructurée complètement. La substance architectonique ancestrale, remontant en fait à la période du règne de l'Impératrice MARIE-THERESIA d'Autriche, a harmonieusement été unie à des éléments d'architecture contemporaine, "union" heureuse et des plus fonctionnelles. Pour un volume bâti de près de 3.500 m³ mis à la disposition des jeunes qui y passent leurs journées, une surface de 1.380 m² offre d'excellentes possibilités et infrastructures ludiques et pédagogiques, le coût total se chiffrant à quelque 70 millions de francs. Quand la seconde unité sera en fonction dès septembre 1996, pas moins de 52 enfants en bas âge -jeunes monoparentaux ou enfants de parents pris par des engagements professionnels journaliers- y

seront surveillés et occupés par un personnel qualifié, la gestion de l'institution étant garantie par une association sans but lucratif, tel que le fixe une convention.

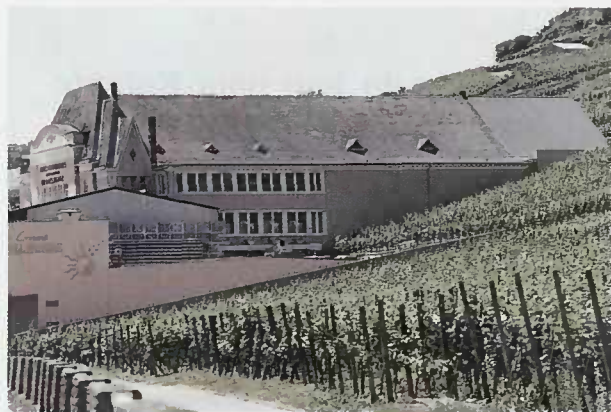
A l'inauguration, le Président Raymond KAYSER a remercié l'Administration communale de BASCHARAGE comme le Ministre de la Famille des appuis et aides assurés, soulignant que la coopération à l'institution, au niveau du Conseil d'administration, se fait à titre complètement gracieux; on a regretté, côté Conseil, qu'une suite favorable n'ait pas pu être réservée à toutes les demandes, le Foyer fonctionnant de lundi à vendredi, de 7.30 à 18.30 heures.

Le Ministre Marie-Josée JACOBS souligna l'importance de cette initiative et réalisation, à caractère régional bien que la majorité des enfants admis, - de 0 à 12 ans - soient originaires de la commune même, le foyer offrant toutes les garanties d'un accueil et d'un service de premier choix aux jeunes, les mamans pouvant de ces faits vaquer à leurs besoins professionnelles dans toute l'ampleur du requis et dans la sérénité. De façon générale, les réflexions politiques ne considéreraient pas toujours, dans la juste mesure, la situation particulière des foyers jeunes.

Le Ministre Michel WOLTER, - citoyens de ladite commune - loua l'initiative des édiles qui auraient réalisé un projet d'avant-garde bien concret, à grand rayonnement et qui, jusque-là aurait cruellement fait défaut dans la commune. L'Administration communale de BASCHARAGE offrit le vin d'honneur à la fin de la visite des nouvelles installations.

Les CAVES COOPÉRATIVES de GREVENMACHER: 75 ans

Fondées en 1921, les Caves Coopératives des Vignerons de GREVENMACHER constituent en fait la plus ancienne institution du genre, qui, par la compétence de ses directeurs et présidents, comme par le zèle et l'engagement de ses membres-vignerons au fil des années, a réussi à devenir une coopérative économiquement bien structurée.



25 vignerons de Grevenmacher fondèrent les Caves coopératives locales en automne 1921, - 75^e Anniversaire en cette année

Quatre présidents seulement ont présidé aux destinées des Caves Coopératives depuis leur fondation, dont Paul FABER de 1921 à 1954; ce président, par sa clairvoyance et son énergie ayant continuellement réussi à donner les impulsions requises, y compris pendant des périodes plus défavorables.

D'importants travaux d'aménagement et d'extension furent réussis sous la présidence de M. Bernard HOFFMANN, de 1954 à 1966.

De 1966 à 1990, M. Will STRENG dirigea l'institution, pendant la période également où il était question d'intégrer les Caves dans de nouvelles structures de gestion plus emphatiques; cet écueil put être évité, laissant sortir des Caves mieux "ancrées" encore dans une longue et très solide tradition.

Dès 1990 jusqu'à ce jour, M. Jos FUNCK réussit à mettre ses grandes compétences et expériences au service des Caves Coopératives.

Pour quatre présidents responsables, ce furent également quatre maîtres des caves, directement préposés aux techniques de vinification qui assuraient le choix des cépages et l'offre de crus de grande valeur; ils eurent noms Mathias SCHWALL de 1921 à 1934, Charles FEDERMEYER jusqu'en 1962, suivi pour vingt ans par Paul JAGER et Marc BEUSEKOM, ce dernier depuis 1966. Côté gestion économique, ce furent Léon FEDERMEYER jusqu'en 1936, et Aloyse WELSCH jusqu'en 1966, alors que depuis la gestion est assurée par VINSMOSELLE S.A.

De 10 hectares de vignobles en 1921, les pentes en culture ont triplé jusqu'en 1931; les vignobles de MERTERT-WASSERBILLIG et d'OVERDONVEN y compris, on enregistra une aire de production vinicole de 58 ha en 1941, de 70 ha en 1945, alors qu'après l'insertion des vignobles de MACHTUM-AHN et de NIEDERDONVEN, on totalisa à 170 ha dès l'année 1951. 185 ha furent enregistrés en 1961, alors qu'en 1966, -année d'adhésion à VINSMOSELLE- 166 ha furent notés.

Avec 170 ha en 1971 respect. en 1981, la surface est restée relativement stable, 1991 ayant valu une surface cultivée de 182 ha pour 194 ha en cette année anniversaire '96; cette étendue faisant ranger les Caves de GREVENMACHER au troisième rang des entreprises coopératives nationales pour viticulture. On notera que la commune de WORMELDANGE, avec 1.597 ha en surface, dont 370 ha de vignobles, est la plus importante commune viti-vinicole de notre Moselle.

Les crus les plus prisés des caves de GREVENMACHER sont, pour le chef-lieu cantonal, GREVENMACHER-Fels-Leitschberg-Pieter et Rosenberg; pour AHN, Palmberg, Pieter et Vogelsang; pour NIEDERDONVEN, Fiels et Bauschberg; pour MACHTUM, Hohfels, Ongkâf et Göllebourg; à MERTERT-WASSERBILLIG, Bocksberg, Herrenberg, Rousebiert et Wengersbiert. Les différents cépages se répartissent comme suit: 35,07 ha ou 18,08% en ELBLING, 71,87 ha ou 37,05% pour le RIVANER, 23,28 ha et 12% pour les crus AUXERROIS, le PINOT BLANC occupant 17,74 ha ou 9,15%, le PINOT NOIR totalisant à 2,74 ha ou 1,41%, le RIESLING 17,64 ha ou 9,09%, le très traditionnel "GEWÜRZTRAMINER" n'occupant plus que 1,82 ha ou 0,94%, différents cépages étant cultivés sur les 12,60 ha restants, soient 6,5%, le total se chiffrant à 193,96 ha exactement.

La production vinicole annuelle se chiffre à quelque 2,2 millions de litres, assurée par 116 vignerons, -âge moyen 56 ans; les volumes et capacités "tonneaux-récipients" s'élèvent à 5 millions de litres, la capacité "bouteilles" à 700.000.

Célébré dans le cadre d'une Séance académique à GREVENMACHER le 6 avril dernier, le 75^e Anniversaire des Caves Coopératives des Vignerons réunit 150 chanteuses et chanteurs des Chorales mosellanes réunies de GREVENMACHER, AHN, MACHTUM, NIEDERDONVEN, MERTERT, WASSERBILLIG, MOERSDORF et BORN, ainsi que 400 Hôtes, dont le Ministre Fernand BODEN, les Députés et Maires des Communes mosellanes, le Commissaire de District Jean-Pierre SINNER, les Présidents d'honneur et Présidents des Associations vinicoles et de l'agriculture, le Président Jos FUNCK prononçant l'allocation de bienvenue, analyse et rétrospective, riches en détails historiques et de coopérative: 24 vigneronnes et vignerons furent du nombre des fondateurs le 4 septembre 1921, année qui valut un vin souvent appelée "LE Vin du Siècle"; de 158 membres dans les années 30, l'évolution a amené l'institution à VINSMOSELLE en 1966, réunion de cinq coopératives vinicoles mosellanes.

Ce fut le Président de VINSMOSELLE Vic. GLODEN qui caractérisa le rôle du vigneron-copropriétaire, -partenaire et participant aux décisions- comme étant assuré de garanties supplémentaires, les risques d'entreprise, partagés et répartis sur des épaules plus nombreuses étant plus facilement supportables. Analyses encore d'une situation de marché différente de ce qu'elle fut il y a quelques décennies, compétitivité nettement augmentée, importations de 4,3 millions de litres de vins en 1966 pour une quantité de 16,7 millions de litres, selon le STATEC pour 1995, managment élargi, publicité et promotions diverses de ce qu'elles furent, la rentabilité, la restructuration technique et personnelle requise, la relève au niveau des entreprises familiales finalement furent autant de sujets à exposition et analyse, l'amélioration intrinsèque et continue des vins mosellans restant la meilleure garantie pour les membres, garanties quant au marché élargi comme du point de vue "revenu assuré", ceci au sein d'une coopérative unie, dynamique, consciente de ses responsabilités et devoirs.

Il appartient au Prof. Emile KRIER de présenter le détail de l'histoire des Caves Coopératives des Vignerons, la vie coopérative au Luxembourg ayant démarré modestement au XIX^e, sur les plans agricole et industriel, alors que l'aide, la responsabilité, l'engagement et le risque personnels primaient encore, le sens de la solidarité et les coopérations aux niveaux communal et étatique ne s'étant développés et organisés définitivement que peu à peu.

Des associations locales, -au nombre de 24 en 1894 dans les régions mosellanes-, assurent peu à peu les premières coopérations et leurs projets au niveau de la formation professionnelle, alors que l'Association fédérale des Vignerons devait naître en 1912; ses visées furent une réorganisation sur le plan "production", comme une qualité vinicole sensiblement améliorée. Dès 1913, le Commissaire de district d'alors, Commissaire de Gouvernement également, François MERSCH, et son secrétaire, le futur premier Président Paul FABER avaient envisagé la création des "caves" locales. Toutefois, il avait fallu attendre l'année 1921 pour aboutir définitivement...

M. Norbert KONTER, Député-Maire, mit en évidence le rôle prépondérant de la commune de GREVENMACHER et de ses vignerons, quant aux efforts multiples consentis dans la culture et l'amélioration des cépages, comme des principes et méthodes de la vinification, de l'organisation du marché finalement.

Le Ministre Fernand BODEN insista sur les aspects de solidarité, de coopération et d'entente professionnelles au niveau de la production vinicole, concepts qui aujourd'hui encore - et peut-être plus que jamais avant- ont gardé toute leur signification, le Ministre analysant d'autres aspects importants de la vie coopérative au sein des nouvelles institutions internationales.

Moment solennel, quand le Ministre F. BODEN et le Président Jos. FUNCK dévoilèrent le nouveau monument dû au sculpteur Jos. TOCKERT, création qui doit représenter le nouveau symbole-sigle des Caves Coopératives de GREVENMACHER.

S.M. la Reine du Vin, -alias Mademoiselle Christiane URWALD- remit la première bouteille du vin "Sélection spéciale AM PARADÄIS" - Grand Premier Cru 1994 - au Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture Fernand BODEN, alors que le Président d'honneur Willy STRENG se vit remettre la première bouteille du nouveau Crémant "Cuvée du Président fondateur".

Avec "Mäi Wëngert", -selon Martin GERGES "l'apothéose des chansons mosellanes luxembourgeoises"-, texte dû au Prof.-poète Nikolaus HEIN, mélodie conçue par Nik. ENTRINGER, la séance se clôtura.

Restaurant scolaire au Lycée Hubert CLEMENT à ESCH-sur-Alzette

C'est en présence du Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle Erna HENNICOT-SCHOEPGES, du Secrétaire d'État Georges WOHLFART pour le Ministère des Travaux Publics, de plusieurs Députés et de Chefs d'administrations que le nouveau restaurant scolaire au Lycée Hubert CLEMENT à ESCH-sur-Alzette a été inauguré le 3 mai dernier.

Prévue, selon le directeur de l'établissement Fernand FABER, pour septembre 1994, cette ouverture fut retardée suite à divers problèmes de moindre importance; toujours est-il que, sous l'égide du cuisinier en chef Ralf DE ROY, actuellement la capacité culinaire eschoise se situe autour de 500 repas qu'on peut préparer au lycée même, la qualité servie et le service lui-même rangeant aux premiers plans du requis. On notera qu'en marge du restaurant, des aires de lecture ont été aménagées.

Selon un adage qu'elle voulait "récréatif", Madame Erna HENNICOT, Ministre, qualifia le restaurant scolaire comme étant "le coeur de l'établissement", la bonne, sinon la meilleure des humeurs passant intérimairement souvent par l'estomac. Le Ministre ne resta pas sans exposer sommairement les nouveaux aménagements programmés au niveau gouvernemental au bénéfice du lycée de la Métropole du Fer, dont des infrastructures améliorées pour l'éducation physique et les sports, le Secrétaire d'État Georges WOHLFART soulignant que les travaux au lycée rangeraient parmi les projets gouvernementaux prioritaires. Notons que ce fut le bel orchestre du lycée eschois qui, par un programme musical choisi, égaya encore cette sympathique séance, alors que le groupe théâtral NAMASTE, sous régie du Prof. Lex REUTER présenta une courte, mais convaincante mise en scène, l'inauguration se clôturant par le très classique vin d'honneur.

Assises annuelles à la "Fédération des Chasseurs luxembourgeois"

Le 12 mai 1996, la "Fédération des Chasseurs luxembourgeois", regroupant 2.200 membres siégea en assises annuelles ordinaires à GROSBOS, séance à laquelle participa également le Ministre Johny LAHURE, département de l'Environnement, la matinée ayant débuté par la messe en l'honneur de St.HUBERT.

Le groupe des Sonneurs du Cor de Chasse de REDANGE-Attert créa l'ambiance en début des travaux de congrès, initiés par le président de la section locale, M. Norbert GREMLING. Le sport de chasse rencontrant de plus en plus des critiques acerbes, sinon franchement une position "publique" négative, il appartiendrait aux membres actifs d'en présenter de façon exhaustive tous les aspects, dans tous ses contextes à considérer, essentiellement aussi avec une diplomatie accrue.

Le Secrétaire fédéral René SAUBER exigea une coordination nettement améliorée au niveau des sections locales, des efforts subsidiaires s'avérant indispensables dans l'approche d'une relève de valeur quant aux membres.

Le Président de la Fédération, M.Camille STUDER, souligna que les chasseurs sont bien davantage des "soigneurs-éleveurs et régulateurs que des tireurs avides de tuer tout gibier se présentant devant les canons de leurs armes"; toutefois, aux fins d'assurer un équilibre adéquat dans les différentes classes de gibier, il serait indispensable d'éliminer un certain nombre d'animaux. Ceci resterait également vrai dans les huit régions déclarées "aires ou parcs protégés", où le seul gibier ne saurait pas "régulariser" ses propres effectifs, "devoir" qui dès lors incomberait toujours aux chasseurs.

M. Lucien HALLER, Secrétaire général de la Centrale Paysanne, exposa en détail les exigences quant à la création d'aires naturelles à protéger, le Député au Parlement européen Astrid LULLING parlant des réglementations et de la politique de chasse au niveau européen, exposé où primaient les bases juridiques de la chasse.

Le Ministre Johny LAHURE promit davantage de transparence de la part de son ressort quant aux thèmes et problèmes de la chasse, une campagne plus suivie pouvant par ailleurs améliorer les rapports entre les chasseurs et les porteurs de l'opinion publique.

La "Fédération des Pêcheurs Sportifs": 70 ans

Exposition intéressante et prises de position multiples au Château de BETTEMBOURG, -en présence des Ministres Johny LAHURE et Alex BODRY, comme de nombreux Députés, dont le Vice-Président de la Chambre des députés Jos SCHEUER - prologue au 70^e Anniversaire de la "Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs", fondée le 26 août 1926 au Café SCHNEIDER-KONTER à GREVENMACHER. Avec les clubs de BONNEVOIE, DUDELANGE et GREVENMACHER il y eut trois adhésions lors de cette fondation, le nombre des associations locales affiliées de nos jours se chiffrent à 90 clubs, regroupant 4.000 membres actifs.

Le Président Gusty GRAAS expliqua que tous les types de pêche se trouvent représentés au niveau fédéral, le Luxembourg ne comptant pas moins de 20.000 pêcheurs, occasionnels ou affiliés. La canalisation de la Moselle, comme la création du barrage sur la Haute-Sûre auraient eu des effets néfastes pour la pêche sportive. D'autres aménagements fluviaux au pays auraient pu être évités, grâce à l'intervention décidée de la Fédération et de ses membres.

Huit présidents ont assuré une direction fédérale avisée, dont les Nicolas STRENG, le Dr. FIXMER, Paul ELVINGER ou encore le Président honoraire Frinn ZÛRN, "précieux" au niveau du conseiller juridique. Jos HOFFMANN se distingua au niveau de publications multiples, Jos. BRAUN ayant brillé par son travail informatif sur ondes radiophoniques.

La reconnaissance officielle de la Fédération par l'État daterait de 1989, un titre européen en compétition internationale ayant pu être assuré en 1955, trophée suivi en 1985 par le gain du titre mondial à la pêche sur mer agitée, cette victoire représentant en fait la troisième, après les "plus hautes marches" conquises dès 1977 et 1984. En dehors des efforts sportifs purs, la conservation des cours et plans d'eau, comme le respect vis-à-vis des berges et de la nature en général, représenteraient les nouveaux "challenges" auxquels la Fédération aurait à contribuer pour sa part.

Les échanges et pourparlers aux niveaux public et fédéral seraient des nécessités de tout instant, l'exemple du "Haff REIMECH" en donnant la meilleure des illustrations.

Sur le plan social et humain, la pêche continuerait à remplir un rôle sociologique non négligeable, des amitiés ou des échanges, au bord de l'eau, illustrant l'excellente entente à laquelle peut mener la pêche; la relève, par une jeunesse intéressée et bien informée, serait un objectif continu, important.

Le Ministre Johny LAHURE exprima admiration et compliments à l'adresse des responsables fédéraux et des membres, promettant un appui financier de la part de son département; côté infrastructures, aménagement des cours d'eau et conservation d'une eau limpide ou encore assainissement de tronçons en mauvais état, il s'agirait de remédier à certains état de fait, les erreurs du passé devant être évitées; des "escaliers-bancs

fluviaux" pour poissons en migration, seraient à aménager, une gestion intégrée des cours d'eau restant par ailleurs un autre objectif majeur.

Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation physique Alex BODRY souligna à son tour l'excellence des aspirations fédérales réussies à ce jour, une fédération forte et unie pouvant valablement et efficacement représenter ses membres et défendre les desiderata, légitimes, les plus divers. Compétition, esprit sportif et engagement conforme aux exigences des lois de la nature constitueraient des objectifs valables, le "fair play" rangeant en bonne place. L'orateur promit son plein appui à la Fédération sportive, notamment aussi pour 1997, où le Luxembourg recevra les délégués de 45 pays au Congrès mondial.

Le Commissaire à la Cour Guy MAY décoré

Au nom de S.M. la Reine des Pays-Bas, M. Bernard WOELDERINK, Directeur des Archives de la Maison Royale, a remis le 13 mai 1996 la Croix d'Honneur avec Rosette dans l'Ordre de la Couronne à Monsieur Guy MAY, antérieurement Conservateur ff aux Archives Nationales de l'État à LUXEMBOURG, actuellement Commissaire à la Cour grand-ducale. La remise de cette haute décoration eut lieu à l'Ambassade des Pays-Bas, en présence de S.Exc. Madame l'Ambassadeur de S.M. la Reine, et du Maréchal de la Cour grand-ducale, M. Henri AHLBORN.

L'Ordre de la Couronne représente une section de l'Ordre de la Maison d'ORANGE, distinction qui fut accordée à M.MAY pour ses travaux de publication ou de recherche relatifs à la Maison d'ORANGE-NASSAU ou Grand-Duché de LUXEMBOURG, comme pour sa coopération suivie avec les Archives de la Maison Royale néerlandaise.

Les relations entre les deux pays furent notamment mises en évidence à l'Exposition "Le Luxembourg sous ORANGE-NASSAU" à LA HAYE comme à LUXEMBOURG en 1974, intérêt témoigné encore quant aux relations entre le LUXEMBOURG et les Pays-Bas, au XIX^e siècle en particulier.

Nouvelle Mairie à BECH-KLEINMACHER

Vendredi, le 3 mai 1996, le premier magistrat de la commune de WELLENSTEIN, le Député-Maire Nicolas STROTZ, entouré de ses échevins et conseillers communaux, a pu couper le ruban à l'inauguration de la nouvelle maison communale à BECH-KLEINMACHER, ceci en présence de MM. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés; Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur; Jean-Pierre SINNER, Commissaire de District à GREVENMACHER; des Députés Norbert KONTER, Lucien CLEMENT, Nicolas ESTGEN, Françoise KUFFER, Roby MEHLEN et Carlo WAGNER; du Prof.-Attaché René ZIMMER, représentant le Ministre du Tourisme Fernand BODEN; Victor GLODEN, Président de Vinsmoselle; Jean-Pierre WAGNER, Directeur de l'Institut Viti-Vinicole de REMICH; des maires des communes voisines, du Curé-Doyen Théophile WEIRICH, de l'architecte Francis VALENTINY.

Le Député-Maire Nicolas STROTZ qualifia la journée d'importante dans les annales de la commune, l'ancienne mairie datant de 1950 s'étant avérée être par trop exigüe, l'ancien presbytère, restructuré de fond en comble et aménagé suivant les besoins directs de l'administration locale, offrant de belles et nouvelles perspectives dans la vie communale.

La décision afférente, datant du 12 janvier 1991, aurait connu trois phases successives de réalisation, le contrat avec les architectes HERMANN & VALENTINY ayant daté du 17 février 1992, l'avant-projet, lui, remontant au 18 mai de l'année.

L'annexe au presbytère, remontant à 1958, aurait été remplacée par de nouvelles structures architecturales, dont le coût s'élèverait à 53.767.237 francs, un deuxième devis ayant causé des dépenses supplémentaires de l'ordre de 9.364.439 francs. La troisième phase ultime engloberait 7 millions finalement, l'administration communale ayant opéré un emprunt de 40 millions, l'État concourant pour 40% aux frais dans l'ensemble.

Compliments aux architectes qui, tout en créant du contemporain répondant aux exigences administratives nouvelles, auraient réussi à conserver la substance architecturale de valeur, patrimoine d'antan.

Alors que le Président de la Chambre des Députés procéda à la plantation de l'Arbre du Souvenir, en compagnie du Ministre Michel WOLTER et des Échevins Lucien GALES et Paul GERGES, il appartient au Curé-Doyen Th. WEIRICH de bénir les nouvelles infrastructures administratives, alors que la Fanfare de WELLENSTEIN et la Chorale des Jeunes de BECH-KLEIN-MACHER assuraient l'encadrement musical, avec programmes choisis.

Le Ministre Michel WOLTER loua l'ardeur des édiles locaux, mettant en évidence que les restructurations administratives et de législation, opérées dans les années 80, assureraient aux communes des recettes sensiblement majorées, d'où possibilités nouvelles pour les responsables quant à leurs projets importants. Ruban coupé, les nouveaux lieux visités, les cérémonies se clôturèrent par l'intonation de la Heemecht, et, – comme la Moselle est proche – par une réception officielle, chaleureuse...

Les bateaux de plaisance mosellans PRINCESSE MARIE-ASTRID ont célébré un 30^e Anniversaire en mai 1996

Si elle savait parler, la route d'eau mosellane, – prenant ses origines modestes dans les parages du Col de BUSSANG, altitude 731 m, et également aux pieds du Petit DRUMONT, haut de 1.200 mètres – elle relaterait des détails sur ces mêmes origines, démarrant proprement dans une cuvette de granite d'abord, pour aller s'élargir au fil des kilomètres, des bourgs et villes qu'elle baigne pour, parfois, en dépit des travaux de canalisation bien réussis et économiquement importants, se faire rivière méchante lors de ses «sorties hivernales.»

Canalisation: 26 mai 1964

Vosgienne d'origine, lorraine par sa prime jeunesse, luxembourgo-germanique sur une belle trentaine de kilomètres, elle se jette, au Deutsches Eck près de COBLENCE dans le Rhin, avec ses 545 km de cours, bien, bien trop importante pour avoir pu appartenir à un seul pays. Et notre hymne national de la chanter toute porteuse et génératrice de crus vinicoles qu'elle est, crus qualitativement appréciables, – appréciés selon d'aucuns, sans qu'on doive obligatoirement être un féru fervent de la «dive bouteille».



"PRINCESSE MARIE-ASTRID III"

Le 26 mai 1964, la Moselle accueillit, aux cérémonies d'ouverture du canal du même nom, des hôtes illustres, dont le Président Général Charles DE GAULLE, le Président de la République fédérale d'Allemagne Heinrich LÜBKE et S.A.R. la Grande-Duchesse CHARLOTTE de Luxembourg, Souveraine; quelques jours plus tard, le 1^{er} juin plus précisément, la nouvelle route d'eau fut ouverte à la grande batellerie commerciale, ceci de COBLENCE à THIONVILLE d'abord.

Commerce avons-nous dit, mais également batellerie de plaisance et d'agrément dès ce nouveau départ, où, le 12 mai 1955, l'Entente des Communes et des Syndicats d'Initiative de la Moselle luxembourgeoise multiplia les efforts pour une mise en valeur selon les nouvelles possibilités. D'abord par des bateaux en location, l'Entente assura un horaire complet sur les ondes mosellanes dès Pâques 1965, un bateau de plaisance, tout neuf, tout neuf, ayant été commandé aux Chantiers MONDORF/REHIN fin 1965. La mise à l'eau de ce premier bateau se fit le 26 avril 1966, la baptême officiel fut célébré le 28 mai de l'année.

Une jeune Princesse, – âgée alors de 12 ans – Fille aînée de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, MARIE-ASTRID signa en premier le Livre d'Or et de Bord de la déjà très fière embarcation, – longue de 36,8 m pour 6,5 m de large, pouvant recevoir 350 passagers ou estivants. La jeune Marseillaise, au baptême, fut accompagnée par son Auguste Maman.

Princesse MARIE-ASTRID I resta en service jusqu'à son endommagement suite à un incendie très grave, aux derniers mois d'été 1984; dès novembre de l'année, LUX-WERFT entama la construction de la Princesse MARIE-ASTRID II, embarcation qui était ponctuellement au rendez-vous pour l'ouverture de la saison printanière, le 6 avril 1985.

Le 20 avril 1985, à GREVENMACHER, LL.AA.RR. la Grande-Duchesse et l'Archiduchesse MARIE-ASTRID furent présentes au baptême solennel du nouveau bateau, plus grand et plus luxueux que n'avait été le premier, sur lequel d'ailleurs, les «Accords de SCHENGEN» furent signés la même année '85.

MARIE-ASTRID II assura des «rondes touristiques» de plus en plus nombreuses au bénéfice des estivants dominicaux, comme surtout pour un nombre croissant de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, joignant les beautés du paysage aux délices d'une excellente cuisine: SCHENGEN, REMICH, GREVENMACHER, TRÈVES et BERNKASTEL-Kues furent les destinations les plus en vue.

Princesse MARIE-ASTRID III : 1993

Ce fut un réel bijou naval que l'ENTENTE projeta de faire réaliser comme troisième embarcation du genre, ceci dès la saison 1990, projet qui fut initié fin 1991 et mené à bon terme: ponctuelle, une fois encore, pour le début de la bonne saison, l'embarcation accosta à WASSERBILLIG, le 10 avril 1993, pour être baptisée par sa Marseillaise princière à GREVENMACHER, le 24 avril 1993.

Reçus par le Ministre du Tourisme Fernand BODEN, le Député-Maire Norbert KONTER, le Président de l'Entente Michel THEISEN, LL.AA.RR. l'Archiduchesse MARIE-ASTRID et le jeune Archiduc CHRISTOPHE procédèrent aux rites du baptême, avant de faire une courte «balade navale» le long des coteaux mosellans, le 24.4.1993.

L'Auguste Marseillaise se dit fière de voir cette nouvelle embarcation porter Son nom, bateau bien plus beau et avec ses 48 m sur 10,5m bien plus long et plus large que les deux précédents.

350 passagers, une fois encore, peuvent prendre place sur le nouveau navire de plaisance qui offre une plage-soleil en plein air, des galeries généreuses, un bar accueillant, finalement tous les confort pour les adeptes de la haute gastronomie. Après 30 ans de louables efforts en planifications multiples, finalement aussi dans l'approche d'un service au client finement adapté aux

voeux et souhaits particuliers de sociétaires, l'Entente des Communes mosellanes a réalisé son «challenge» estival et touristique.

LL.MM. le Roi et la Reine de Norvège, lors de Leur visite d'État au Grand-Duché en avril 1996 furent les Grands Hôtes à bord, pour le déjeuner officiel gouvernemental, présidé par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le 19 du mois, promenade, sous un soleil accueillant-, de GREVENMACHER à SCHENGEN.

Le Président de l'Entente M. Lucien GRETSCH a récemment présenté les nouvelles visées du programme saisonnier, marqué par une promotion plus conséquente encore: le dimanche, l'embarcation fera les trajets WASSERBILLIG – ou TRÈVES – vers SCHENGEN, alors que le mardi, une randonnée touristique reliera WASSERBILLIG à KOENIGSMACKER, le mercredi réservant des tournées aquatiques de REMICH à SCHWEICH, en République fédérale d'Allemagne. BERNKASTEL reste une destination le samedi.

Nouveaux TIMBRES-POSTE

Le 20 mai 1996, l'Entreprise des Postes et Télécommunications du LUXEMBOURG a mis en vente:

=I) La série «EUROPA 1996» sur le thème général: FEMMES CÉLÈBRES.

La série se présente comme suit:

16 F, – MARIE DE BOURGOGNE, Duchesse de LUXEMBOURG (1457-1482).

MARIE DE BOURGOGNE, fille de CHARLES le Téméraire et de son épouse ISABELLE de Bourbon, Duchesse de BOUR-

GOGNE, de BRABANT, de GUELDRÉ, de LUXEMBOURG, Comtesse de HAINAUT, de HOLLANDE, de ZEELANDE, etc.

Elle épousa, en août 1477, l'Archiduc MAXIMILIEN d'Autriche, fils de l'Empereur FRÉDÉRIC III. Ce mariage sauvegarda les PAYS-BAS et le Duché de LUXEMBOURG d'une annexion par la FRANCE. En effet, depuis l'extinction de la branche impériale de la Maison de LUXEMBOURG, les Rois de FRANCE CHARLES VII et LOUIS XI élevaient des prétentions sur le LUXEMBOURG.

Dès son avènement, MARIE de BOURGOGNE avait ordonné de renforcer sérieusement les ouvrages de défense et de garnir de canons tous les remparts de la capitale. En mai 1479, le duc d'AMBOISE, à la tête d'une armée française, marcha droit sur LUXEMBOURG. Il réussit à pratiquer une brèche dans la muraille, mais l'assaut fut repoussé.

À la suite de cet échec, les quelques seigneurs du Duché de LUXEMBOURG, qui tenaient encore le parti du Roi de FRANCE, se soumirent et la domination bourguignonne ne trouva plus d'opposition dans le pays.

MARIE de BOURGOGNE est morte à l'âge de 25 ans, à la suite d'un accident de chasse.

25 F, – MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, Duchesse de LUXEMBOURG (1717-1780)

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, fille de l'Empereur CHARLES VI et de son épouse ELISABETHA CHRISTINA, Princesse de Braunschweig-Wolfenbüttel, Archiduchesse d'AUTRICHE, «Roi» de HONGRIE et Reine de BOHÈME, Souveraine des PAYS-BAS et Duchesse de LUXEMBOURG, Impératrice en 1745.

L'Empereur CHARLES VI est mort sans descendance masculine, mais il avait pris la précaution d'assurer l'intégrité de ses



POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
OFFICE DES TIMBRES L-2992 LUXEMBOURG

Emissions du 20 mai 1996

	Artistes 1996	EUROPA
		 
	Commémorative 1996	
	 	 

États à sa fille aînée MARIE-THÉRÈSE en promulguant une nouvelle loi de succession, la «Pragmatique Sanction».

De nombreuses réorganisations importantes eurent lieu au LUXEMBOURG sous le règne de MARIE-THÉRÈSE et cela dans les domaines les plus variés: justice, finances, instruction publique, agriculture, commerce, cadastre et d'autres.

Très populaire dans nos régions, bien qu'elle ne les eût jamais visitées, la grande Impératrice est décédée en 1780.

Prix de la série: 41 F

Dessin: A. Tuma, VIENNE; Gravure: K. Leitgeb, VIENNE; Procédé d'impression: héliogravure et taille douce combinées par la «Österreichische Staatsdruckerei», VIENNE; Format: 29,6 x 38,5 mm; 5/6 couleurs; Papier fluorescent; 50 timbres à la feuille;

=II) Une série «COMMÉMORATIVE 1996» en 4 valeurs:

*16 F, – 75^e ANNIVERSAIRE DU L.C.G.B.,

dessin: ORBITE, LUXEMBOURG.

Le L.C.G.B. ou «Lëtzebuerger Chrëschtliche Gewerkschafts-Bond» (Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens) a été fondé le 23 janvier 1921. Depuis 75 ans, le L.C.G.B. défend les intérêts des travailleurs. Affilié au niveau européen à la Confédération Européenne des Syndicats et au niveau mondial à la Confédération Mondiale du Travail (C.M.T.), le LCGB représente, sur le plan national, quelque 28.000 affiliés.

*20 F, – CENTENAIRE DES RADIOCOMMUNICATIONS

dessin: Pit WEYER, LUXEMBOURG.

GUGLIELMO MARCONI, physicien italien, est né en 1874 à BOLOGNE où il fit ses premiers essais de transmission à courtes distances. Il se rendit en 1896 à LONDRES et prit son premier brevet sur la transmission des oscillations et signaux électriques. MARCONI avait eu l'idée ingénieuse d'appliquer les ondes hertziennes à la transmission de signaux et de combiner des inventions connues, comme l'éclateur de Hertz, l'antenne de POPOV et le cohéreur de BRANLY.

En 1899, MARCONI réussit sa première liaison internationale entre l'ANGLETERRE et la FRANCE et organisa en 1901 une liaison transatlantique entre l'ANGLETERRE et TERRE NEUVE. La télégraphie sans fil (T.S.F.) était née. A côté du téléphone inventé par BELL, ce fut bien la radio qui conquiert le monde comme moyen de communication universel.

Prix Nobel de physique en 1909, MARCONI est décédé à ROME en 1937.

*25 F, – CENTENAIRE DES JEUX OLYMPIQUES MODERNES

dessin: Pit WEYER, LUXEMBOURG.

Les JEUX OLYMPIQUES modernes furent lancés en 1896 à ATHÈNES par le baron PIERRE de COUBERTIN (1863-1937) qui a été pendant près de trente ans à la tête du Comité International Olympique. Depuis un siècle et à l'exception des deux périodes de conflits mondiaux, les jeux ont eu lieu tous les quatre ans. L'édition du centenaire sera organisée à ATLANTA aux ÉTATS-UNIS.

*32 F, – CENTENAIRE DU CINÉMA

dessin: Odette BAILLAIS, PARIS.

Pour célébrer le centenaire du CINÉMA, le Conseil de l'Europe a décidé de coordonner au niveau européen les manifestations visant à défendre le patrimoine cinématographique et audiovisuel. Le LUXEMBOURG a retenu la période de mai 1995 à mai 1996 pour la célébration de ce centenaire.

La première présentation cinématographique a été réalisée le 28 décembre 1895 par les frères LUMIÈRE dans les sous-sols du Grand Café, boulevard des Capucines, à PARIS.

Prix de la série: 93 F; Procédé d'impression sur papier fluorescent: héliogravure par Hélio Courvoisier S.A.; Format: 28 x 35,96 mm; 3 à 5 couleurs; 50 timbres à la feuille;

= III) Une série «ARTISTES 1996» en deux valeurs, en l'honneur du peintre hongrois Mihály MUNKÁCSY

La série se présente comme suit:

*16 F, – Portrait de Mihály MUNKÁCSY par Edouard CHARLEMONT, 1884; huile sur bois; 30 x 38 cm; collections de la Ville de LUXEMBOURG;

*16 F, – "Marie MUNCHEN", portrait par Mihály MUNKÁCSY, 1885;

huile sur bois; 34 x 24 cm; collection privée.

Prix de la série: 32 F; Procédé d'impression: héliogravure par Hélio Courvoisier S.A.; Format: 35,96 x 51,46 mm; 5 couleurs; Papier fluorescent; 25 timbres à la feuille.

MIHALY MUNKÁCSY, fils du receveur de l'impôt sur le sel Leo MIHALY LIEB, est né en 1844 à MUNKÁCS (aujourd'hui MUKACEVO) en HONGRIE. Il a fait des études artistiques à BUDAPEST, VIENNE, MUNICH et DÜSSELDORF. Il s'est installé à PARIS en 1872 et a épousé, en 1874, Cécile de MARCHES, née Cécile PAPIER, de nationalité luxembourgeoise. Le couple fut très lié avec le maître de forges Emile MAYRISCH et son épouse Aline MAYRISCH-de SAINT-HUBERT. La famille MUNKÁCSY a passé beaucoup de temps au château de COLPACH, la demeure des MAYRISCH.

Les oeuvres de MUNKÁCSY sont conservées au Musée National d'Histoire et d'Art, ainsi qu'au Musée communal à LUXEMBOURG, au Musée et à la Galerie Nationale à BUDAPEST, ainsi que dans de nombreuses collections privées. MUNKÁCSY est décédé en 1900 à ENDENICH, près de BONN.

Les nouveaux timbres seront valables pour l'affranchissement jusqu'à avis contraire. Un cachet du jour d'émission a fonctionné le 20 mai dernier au guichet philatélique de l'Office des Timbres à LUXEMBOURG-Centre et au Musée des Postes et Télécommunications à LUXEMBOURG-Gare.

Enfer de feu et lieux de ruines: «Beim BÉINCHEN» à Luxembourg-PFAFFENTHAL: explosion le 30 mai 1976

20 ans après, jour pour jour, les habitants du quartier de PFAFFENTHAL et les instances municipales de LUXEMBOURG-Ville se sont souvenus de la catastrophe qui s'abattit nuitamment, le 30 mai 1976 à 22 heures sur les paisibles quartiers du faubourg, et plus particulièrement «Beim BÉINCHEN».

Que s'était-il passé? – Une enquête rondement menée aboutit à une explosion terrible qui s'était produite dans les canalisations dudit quartier de PFAFFENTHAL; par inadvertance comme par ignorance, un chauffeur de poids lourds – livreur de gazoil de chauffage et d'essence avait déversé sa charge- on avança 10.000 litres d'essence!! – dans une bouche de canalisation au lieu d'un réservoir privé!

Il ne fallait plus que l'étincelle qui devait causer une formidable explosion vers lesdites 22 heures, où revêtements de rues, couvercles de canalisations furent soulevés, des incendies instantanés se déclarant dans diverses bâtisses du large quartier, très peuplé de surcroît!

«Cela sentait encore le gaz pendant des heures», dit un témoin d'alors, d'où danger permanent encore de nouvelles détonations dévastatrices: Rue du Pont et «Beim BÉINCHEN» quelque dix-sept maisons unifamiliales étaient presque complètement détruites ou menaçaient de tomber en ruines.

Les équipes de secours rapides, avec les grands moyens pour intervention d'urgence, devaient dégager les lieux ressemblant au pire des champs de bataille, d'où ils hébergèrent trois morts et vingt-cinq blessés, gravement touchés pour la plupart.

Les morts qu'on avait trouvés sur les lieux du sinistre furent Emile MAUER, âgé de 35 ans, la concitoyenne portugaise Antunes Maria da CONCEIAO, âgée de trente-cinq ans également, de même que son fils de 5 ans, l'infortuné Duarte ANTUNES RAMOS NUNO.

Les instances municipales, Madame le Député-Maire Lydie WURTH-POLFER en tête, entourée de ses Échevins et Conseillers communaux, de même que par les services d'intervention et d'ordre d'alors – dont le Lt-Colonel Georges RAUCHS, furent d'une courte, mais émouvante cérémonie commémorative en ce 30 mai 1996, où une gerbe de fleurs fut déposée devant la plaque du Souvenir, portant les noms des infortunées victimes du 30 mai 1976. Reconstitué plus beau que jamais avant, avec plan de verdure et plaine de jeu pour la jeunesse du quartier, «Au BÉINCHEN» la paix et la joie de vivre sont revenues, les cris d'enfants aux jeux égayant ce sympathique quartier, comme ce fut déjà le cas il y a vingt ans!

La MAISON «Am BÉCHELER» à BÉRELDANGE inaugurée le 3 juin 1996: 24 appartements pour le 3^e Âge

C'est en présence des Ministres Marie-Josée JACOBS, département de la Famille; Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Éducation Nationale et Formation Professionnelle, ancien maire de WALFERDANGE également; Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur; du Conseiller de Gouvernement 1^{er} cl. Daniel MILTGEN, représentant le Ministre du Logement Fernand BODEN, de M. Marcel SAUBER, bourgmestre de WALFERDANGE, de ses Échevins et Conseillers communaux que fut inaugurée, le 3 juin 1996, la nouvelle Maison du 3^e Âge «Am BÉCHELER» à BÉRELDANGE, commune de WALFERDANGE.

Le nombre des personnes du troisième âge se trouvant en continue augmentation, l'attente de vie de même, les responsables communaux se trouveraient devant l'obligation morale et civique de prévoir et d'assurer les infrastructures adéquates pour personnes du troisième âge; tel fut le message lancé par le Maire Marcel SAUBER, qui souligna encore qu'il ne suffisait point d'ériger uniquement des halles sportives ou autres centres culturels et de loisirs. L'attente des personnes âgées quant à une participation à la vie sociale et culturelle active serait évidente, les infrastructures «Am BÉCHELER» étant appelées à répondre au maximum à cette exigence. Daniel MILTGEN, au nom du Ministre Fernand BODEN, salua la nouvelle réalisation qui répondrait en tout au concept luxembourgeois en matière maison du troisième âge, notamment pour les exigences de personnes dont la mobilité physique est réduite.

Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, souligna l'aspect principal réalisé en fait par cette nouvelle institution: offrir aux personnes âgées la possibilité de rester dans leur entourage familial communal, d'où facilités accrues de conserver des contacts personnels datant de nombreuses années, contacts essentiellement aussi avec les enfants et la jeunesse de l'agglomération citadine. Le Ministre releva surtout l'excellente idée réalisée par les promoteurs du fait de l'implantation de la Maison «Am BÉCHELER» dans l'enceinte élargie d'un site scolaire, relevant

encore les excellentes infrastructures réalisées en matière contrôle de santé, des soins médicaux et para-médicaux.

Démarré le 27 avril 1993 «Am BÉCHELER», le chantier avait pu fêter le «bouquet» dès le 30 mai 1994, alors que les 24 appartements, desservis par deux ascenseurs, pourraient déjà être habités: expéditivité et programmation excellente de la part des promoteurs communaux et ministériels.

21 unités d'habitations se destinent à des personnes seules, 3 appartements pouvant recevoir des couples, le foyer du jour offrirait 40 places, locaux de réunion et d'échange, cuisines, bain et toilette, salle à coucher, débarras et balcon individuel, d'où belle qualité de vie visée. Les infrastructures communes sont gérées par un «maître de maison», de même que la salle commune et la cafétéria.

Notons que le coût global de la réalisation revint à 251 millions, la commune de WALFERDANGE y intervenant pour 151 millions; les loyers mensuels par personne s'échelonnent entre 24.531 F et 29.437 F, selon l'espace locatif disponible; les locataires par couples déboursent 37.342 F par mois.

SANEM-BELVAUX: La Convention pour la «MAISON des JEUNES» signée le 7 juin 1996

La réalisation de Maisons de Jeunes de par le Grand-Duché n'est ni une manie, ni encore une institutionnalisation de mode, mais bien une nécessité et une réalité dont il convient de prendre note et soin, ceci à tous les niveaux, communal, régional et gouvernemental.

D'ici l'an 2000, on devrait en compter une bonne vingtaine, toutes implantées ou aménagées dans les grandes agglomérations du pays, comme dans des bourgs en pleine voie de développement démographique et d'essor socio-culturel. Elles doivent constituer une «réalité bien plus vivante» que les centres culturels qui furent réalisés à grands frais un peu partout dans le pays et qui ne répondent pas toujours aux exigences actuelles, comme aux attentes particulières d'une jeunesse active...

Au moment où quelque vingt centres existent, il y a lieu de remonter aux premières années '80, à leurs origines et genèses; par bonheur, les édiles et les instances gouvernementales ont pleinement suivi les aspirations de groupements de jeunes qui en conçurent les idées maîtresses: promouvoir l'idée de la rencontre, de l'animation culturelle et de la structuration adéquate des temps et périodes de loisirs, assurer finalement une information judicieuse et complète des jeunes dans bien des domaines, dont le scolaire et la profession.

En 1995 notamment, trois maisons de jeunes sont venues s'ajouter au relevé des institutions du genre, toutes conventionnées par l'État, l'objectif public – communal, régional et gouvernemental – restant d'en augmenter le nombre et d'en améliorer les structures dans toutes les régions du pays.

Le 7 juin dernier, la Convention publique relative à la MAISON de JEUNES de SANEM-BELVAUX a été signée au Bâtiment VAUBAN, Ministère de la Jeunesse, au Plateau du Saint-Esprit à LUXEMBOURG.

Ledit document liera la Maison des Jeunes sanemoise aux directives générales de gestion arrêtées par le Gouvernement, celui-ci y intervenant à divers titres et approches.

La signature a été faite par MM. Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, et Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse; côté communal SANEM-BELVAUX, on a remarqué le Député-Maire Mathias GREISCH, les Échevins Charlotte WAGNER et Jeanine GINDT, ainsi que le Président du Syndicat d'Initiative José PISTICELLI, membre de la Commission culturelle communale également.

La gestion

Les Centres de Jeunes, implantés dans le pays, auront des animateurs professionnels à plein temps, pour autant que l'envergure de l'institution communale ou locale et les besoins le requièrent, en considération également les programmes culturels et de loisirs envisagés, à réaliser. La gestion des Centres se fera conjointement par le Ministère de la Jeunesse, l'administration communale afférente, de même que par les mouvements de jeunesse intéressés directement, les associations communales finalement.

Côté frais de gestion, 50 % incomberont au Ministère de la Jeunesse même, la part restant devant être assurée par la municipalité.

Côté Ministère de la Jeunesse, le Ministre compétent Lex BODRY projette la réalisation d'un projet «bus d'information» pour jeune, un genre de bureau informatif ambulante devant assurer un service continu à la jeunesse en quête de s'informer judicieusement; par delà l'information tout court, le bus remplira occasionnellement d'autres fonctions, notamment dans les régions où aucun centre des jeunes n'existerait pas encore.

Les Fondations d'une tour octogonale mises au jour au Château séculaire de VIANDEN

La construction daterait du XII^e et aurait servi jusqu'au XV^e

L'archéologie et ses fouilles sont toujours "bonnes pour une surprise"; elle fut de taille, celle-ci, quand les spécialistes du Service des Sites et Monuments nationaux, dont John ZIMMER, Ingénieur-Inspecteur principal premier en rang audit service, responsable par ailleurs pour les fouilles féodales, ont découvert les bases-ruines d'une très ancienne tour hexagonale, enfouies dans le sous-sol de l'ancestrale cour basse du château de VIANDEN.

Occupés à l'assainissement de fondations et à la restauration de l'ancienne brasserie de l'enceinte fortifiée, la découverte fut faite par les archéologues, — ou "castellologues", s'occupant plus particulièrement de l'étude d'anciens châteaux —, découverte de toute première importance et de grand intérêt, selon John ZIMMER toujours.

"...de type impérial..."

"Cette trouvaille est tout à fait nouvelle pour cette région et son architecture de type impérial. Jusqu'à présent, il ne nous avait jamais été donné de trouver un tel édifice. Cette architecture sophistiquée souligne ainsi une nouvelle fois l'importance que devait avoir le château de VIANDEN", ajouta l'archéologue.

On présume, -bien que les dernières conclusions ne puissent être tirées qu'à la fin des travaux de fouilles et d'analyse approfondie,- que cette tour daterait du début du XII^e siècle, bien qu'à cette époque la cour basse du château n'aurait dû abriter que des bâtiments du type "économique", telles une boulangerie, une brasserie, une grange, une écurie éventuellement.

Thèse avancée par les responsables: il devrait s'agir d'un endroit où auraient pu être perçus des droits de passage terrestres... et d'eau, cette idée se trouvant apparemment renforcée par le fait que cette architecture ne soit point militaire, mais bien civile.

Comme certaines pièces de poterie ont été découvertes dans les parages, de futures investigations devraient permettre de lever un peu plus... le voile du mystère qui persiste tout de même encore, les techniques modernes de datation devant en faire savoir davantage.

"Mais le mode de construction, en "arêtes de poisson", caractéristique des XI^e et XII^e siècles, et les livres de comptes tenus par

les baillis — fonctionnaires du seigneur appelés à certains travaux administratifs et judiciaires, responsables sédentaires depuis le milieu du XIII^e siècle — livres tenus, dirons-nous, à partir du XV^e siècle, semblent indiquer avec une très haute probabilité que cet édifice aurait "fonctionné" entre 1200 et 1400, conclut John ZIMMER.

On ignore évidemment tout sur la hauteur que la tour aura pu avoir à ses origines, des travaux de stabilisation et de mise en valeur de la découverte étant d'ores et déjà envisagés.

En 1994/95:

Le tourisme rural en perte de vitesse

Le Statec a publié à la mi-juin un document reprenant les statistiques d'hébergement pour les années 1994/95 ainsi qu'un bilan des nuitées par région touristique de 1980 à 1995.

On notera tout d'abord que le nombre des hôtels, auberges et pensions est resté pratiquement stable en 1995, alors que le nombre de chambres disponibles dans l'ensemble du pays a augmenté de 167 unités, la capacité totale dépassant les 8.100 chambres ou 14.700 places-lits. La région touristique du centre est la seule qui a enregistré un accroissement notable de son nombre de chambres disponibles (+261), alors que les autres régions ont perdu en capacité d'hébergement avec une diminution de 94 chambres.

Concernant les arrivées et les nuitées selon la catégorie d'hébergement, le nombre de touristes ayant séjourné dans les hôtels, auberges ou pensions a, avec +0.6 %, légèrement augmenté en 1995 par rapport à 1994, le nombre de nuitées ayant, quant à lui, augmenté de 2.4 %. Du côté des campings, on a assisté à l'arrivée de 212.000 touristes, soit 6,8 % de plus qu'en 1994, mais qui ont séjourné moins longtemps en 1995, de sorte que le nombre de nuitées a pratiquement été égal à celui de l'année précédente.

La Finlande en force!

Dans un contexte économique affecté par le ralentissement de la conjoncture et un niveau élevé du chômage dans les principaux pays présentant une clientèle potentielle, le tourisme luxembourgeois a su maintenir son niveau de 1994, grâce à la qualité de ses moyens d'hébergement, mais également à l'animation culturelle qui a régné tout au long de l'année dans la capitale ainsi que dans le reste du pays, et qui a joué un rôle de catalyseur dans un environnement touristique d'ordinaire plutôt bon enfant. Pour ce qui est de la ventilation des nuitées selon le pays de provenance des touristes, les Pays-Bas arrivent largement en tête avec quelque 39 % du total, suivis de la Belgique, du... Luxembourg, et de l'Allemagne. Ces quatre pays réalisent à eux seuls 79 % du total des nuitées. Dans les hôtels, auberges et pensions, les Belges (23,4 %) devancent les Néerlandais (17 %), tandis que les Allemands se classent en troisième position (14,4 %), devant les Français (7,8 %) et les autochtones (7,1 %). Parmi les plus fortes progressions, on notera la Finlande (+80 %), l'Autriche (+31,4 %), l'Italie (+16,3 %) et l'Islande (+12,7 %).

La balle au Centre

D'autre part, le rapport publié par le Statec souligne que depuis 1980, la structure des nuitées par région touristique a connu un changement considérable. Pour ce qui est de l'ensemble des catégories d'hébergement, le Centre et le Sud ont connu, bien qu'à des niveaux divers, une tendance ascensionnelle importante.

Au milieu des années 90, le Centre a dénombré 50 % de nuitées de plus qu'au début des années 80, tandis que le Sud a doublé ses nuitées. Et même s'il est vrai qu'en ce domaine, ce dernier ne représente que peu de choses par rapport au niveau national

-entre 2 et 3 % selon l'année-, ces tendances dans les deux régions touristiques semblent toutefois bien arrimées.

Les trois autres régions touristiques sont elles en perte de vitesse bien qu'il convienne de faire des distinctions selon la catégorie d'hébergement. Dans les hôtels, auberges et pensions, la part des Ardennes a été grignotée continuellement et, depuis 1984, elle n'est jamais parvenue à repasser la barre des 20%. Après des performances remarquables de 1989 à 1991, la région touristique de la Moselle a vu décroître lentement, mais sûrement, ses nuitées et elle est pratiquement revenue au niveau des chiffres de 1980. Mais c'est dans la région de la Petite Suisse que la situation est la plus préoccupante, la région ayant perdu près de 40% de ses nuitées depuis 1980 tandis que sa part relative a dégringolé de 21 à 10% en l'espace d'une quinzaine d'années.

Les grands gagnants ont ainsi été le Sud, qui a doublé ses nuitées à la fois en termes absolus et en termes relatifs, et le Centre, où le nombre de nuitées a presque atteint les deux tiers de l'ensemble du pays en 1992, pour se stabiliser autour de 60 %. En attendant d'aller plus loin...

"Le Républicain Lorrain", 10 juin '96

Le Port de Plaisance de SCHWEBSANGE aura une extension

D'aucuns prétendent que l'extension du port de plaisance de la localité mosellane de SCHWEBSANGE, - commune de WELLENSTEIN - se soit trouvée inscrite régulièrement aux débats des édiles, l'agrandissement ayant été souhaité par un nombre majeur de plaisanciers.

On a appris encore que le Bureau d'études SIMON & CHRISTIANSEN de CAPELLEN avait élaboré un avant-projet que le conseil communal de WELLENSTEIN avait approuvé, quant au principe, dès le 28 janvier 1994.

Le 21 juin dernier, les édiles se sont penchés une fois encore sur ce projet et un montant budgétaire de 52 millions de francs a été voté pour garantir le financement des travaux qui seront à charge du Ministère du Tourisme pour 50%, le projet se trouvant inscrit au plan quinquennal des infrastructures touristiques.

L'agrandissement du bassin sera de l'ordre de 45,5 m, d'où création de 55 emplacements supplémentaires pour embarcations de plaisance. L'extension du bassin devait être complétée par un parking pour remorques de bateaux de plaisance le long de la Route nationale 10, comme par l'aménagement d'une grue portique, du hangar réaménagé, d'un quai d'accostage pour canots d'aviron, des travaux d'adaptation de diverses installations devant valoir une sécurité accrue lors de grandes crues de la rivière.

Séance tenante, les édiles ont finalement renoncé à l'installation de la grue portique, ce qui diminuera les frais de plus de 14 millions de francs, ramenant la dépense au montant ci-dessus mentionné.

Une «Rue Roger STREFF» inaugurée à WASSERBILLIG

Vendredi, le 7 juin 1996, la Commune de MERTERT a inauguré deux nouvelles artères dans la section de WASSERBILLIG, la première au lieu-dit «MOOR», qui portera désormais le nom «Rue Roger STREFF», à la mémoire du regretté bourgmestre honoraire, M. Roger STEFF, décédé le 7 janvier 1993.

Aux inaugurations desdites rues, dont la seconde est dédiée à la glorieuse mémoire de la «87th Infantry Division U.S.», libéra-

trice des sections communales en janvier 1945, - dont WASSERBILLIG le 23 du mois -, on remarqua le Bourgmestre Aloyse KÜHN, l'Échevin Gusty STEFANETTI; les Conseillers communaux Aly LEONARDY, Gilbert REUSCH et Alain SCHEID; Nobeert MERTENS, délégué du Commissaire de District Jean-Pierre SINNER; le Secrétaire communal Jos SCHUMMER, le Personnel enseignant communal, les Membres de la Famille du regretté Bourgmestre Roger STREFF, ainsi qu'une imposante délégation d'Anciens de la 87^e Division d'Infanterie américaine.

Cérémonie de commémoration au Monument du Souvenir, imposant cortège vers le Centre culturel - ceci après les dévoilements -, où le Bourgmestre Aloyse KÜHN souhaita la cordiale bienvenue aux Membres de la Famille STREFF comme aux «U.S.VETERANS» de la seconde Guerre mondiale, inoubliés Libérateurs!

Roger STREFF: 1970-1987

Plébiscité par les électeurs communaux, Roger STREFF fut échevin de 1970 à 1975, bourgmestre de 1976 à 1984, échevin encore de 1985 à 1987; ayant été Enrôlé de Force pendant ladite guerre, élu au conseil communal, Roger STREFF s'appliqua de toutes ses énergies à l'embellissement des sections communales, comme à la création d'infrastructures adéquates pour celles-ci, en pleine voie d'essor et de progrès: artères, bâtiments publics, dont les écoles, comme le centre culturel se trouveront à l'actif du bourgmestre, dont une rue locale rappellera le souvenir aux futures générations. M. Aloyse KÜHN trouva de chaleureuses paroles de gratitude également à l'adresse de U.S.VETERANS de la 87^e Inf.U.S., qui au prix d'âpres combats, libèrent un nombre majeur de localités de la grande région, dont les sections communales: leur sacrifice restera éternellement marqué de lettres d'or dans les annales communales et nationales.

Développement commun pour la «NORDSTAD»

Le premier projet en remonterait à 23 ans, et plus particulièrement à une conférence tenue par le regretté Adrien RIES, fonctionnaire aux Communautés européennes, thème «La «NORDSTAD» sera-t-elle jamais réalité?», Adrien RIES ayant, à l'époque, avancé une «jonction administrative et économique» de sept communes, en particulier BETTENDORF, BISSEN, COLMAR-BERG, DIEKIRCH, ERPELDANGE, ETTTELBRÜCK et SCHIEREN; cette «union-coopération NORDSTAD» aurait englobé une superficie de 112 Km², avec une population de 16.700 habitants.

Entretemps, la démographie renseigne 18.967 personnes pour la «NORDSTAD» dès 1981 et 20.171 pour 1991, l'idée d'une planification globale commune pour ladite région, dans le souci d'en augmenter la qualité de vie et le développement économique, restant vive toujours.

Le 17 juin 1996, le Conseil communal d'ETTELBRÜCK ratifia à l'unanimité une résolution visant la réalisation de la «NORDSTAD», toutefois quelque peu réduite par rapport au projet initial.

C'est sur proposition du Ministère de l'Aménagement du Territoire que les communes du Nord, de BETTENDORF, DIEKIRCH, ERPELDANGE, ETTTELBRÜCK et SCHIEREN seraient concernées dans une nouvelle approche de coopération, les communes du Centre ne s'y retrouvant plus, on a nommé BISSEN et COLMAR-BERG, la résolution des édiles ettelbruckois n'excluant toutefois pas une «admission» d'autres communes ultérieurement.

Pour une superficie territoriale de 79,3 km² et une population actuelle de 17.008 habitants, - situation 1991 -, une certaine stagnation démographique fut constatée pour DIEKIRCH et

ETTELBRÜCK pour la période de 1981 à 1981, les nombres de personnes afférents se situant à 5.585 respect. 5 586 pour DIEKIRCH et 6.454 et 6.565 pour ETTTELBRÜCK.

Développement démographique par contre à BETTENDORF avec 1.748 respect. 2.015 personnes, à ERPELDAN6E 1.160 et 1.546, finalement à SCHIEREN 1.173 et 1.296 habitants pour les années 1981 et 1991, ce qui équivaut en gros à une croissance de 800 personnes pour les trois communes.

La résolution des édiles d'ETTELBRÜCK est fondée sur une analyse du Ministère de l'Aménagement du Territoire, qui souligne l'avantage de la situation géographique régionale, comme l'attrait virtuel encore qui émanerait de DIEKIRCH et d'ETTELBRÜCK comme «centres» au développement envisagé, certains problèmes communs se posant sous les rapports «planification d'ensemble», urbanisme, construction d'habitations, le social comme le culturel, finalement l'économique et les communications ou transports, l'environnement finalement.

Au cas où les cinq communes concernées adhéreraient au projet comme à la proposition émanant des Ministères pour l'Aménagement du Territoire et de l'Intérieur, la création d'un Comité mixte s'avérerait être inéluctable, aux fins des réalisations concrètes, tout comme des «groupes techniques» seraient à créer, coopérateurs à la planification générale d'ensemble.

Coopération active

La Résolution élaborée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire exigerait que le Gouvernement considérât et les problèmes spécifiques à la région, et encore les multiples possibilités de développement de la même région, ceci dans l'optique de la décentralisation visée par ledit Ministère précisément.

Sous le rapport des problèmes et aspects particuliers énumérés ci-dessus, ce projet supra-communal, voire «projet-pilote» devrait garantir une coopération bien plus suivie, plus efficace tant aux niveaux politiques communale que régionale, l'apport financier par les différentes communes devant être garanti suivant une clé de distribution à arrêter par le Comité mixte et les Groupes techniques relevés. De même, les plans de développement spécifiques aux différentes communes devraient se considérer ou être reconsidérés comme étant une part intégrante et promotrice de l'étude régionale dans son ensemble, le succès ne pouvant être garanti que par une consolidation solidaire de toute la région.

On notera que la majeure partie des projets à réaliser, énumérés par Adrien RIES lors de la conférence que nous évoquions, sont réalisés, dont le contournement d'ETTELBRÜCK, la grande artère DIEKIRCH-HOSINGEN-CLERVAUX, le «joint» routier avec BASTOGNE, la connexion au grand réseau du gaz de ville, la jonction à la SEBES-ESCH-sur-SÛRE. L'autoroute LUXEMBOURG-«NORDSTAD» est projetée; reste à voir quelles seront les nouvelles priorités et autres projets importants à réaliser d'un commun accord par les Communes «NORDSTAD» et le Gouvernement.

Les «Passeurs et Filiéristes» se sont souvenus à la Borne JERICHO à RUMELANGE

À PÉTANGE, la municipalité a réalisé la «Stèle du Passeur» dès le début des années '50, monument du Souvenir qui est annuellement fleuri par l'autorité publique et les Mouvements patriotiques nationaux.

Au Canton d'ESCH-sur-ALZETTE, les points de passage qu'utilisaient les passeurs et filiéristes étaient bien plus nombreux qu'ailleurs, la «voie de l'exil et de la désertion» ayant

directement mené en France: des milliers de déserteurs et réfractaires luxembourgeois, des patriotes menacés par la GESTAPO, les volontaires de guerre, mais également des prisonniers alliés évadés comme des pilotes victimes de la FLAK ou à court de carburant quittèrent le pays par RODANGE, LASAUVAGE, DIFFERDANGE, OBERCORN, ESCH-sur-ALZETTE, RUMELANGE ou DUDELANGE, guidés qu'ils furent par d'ardents et bien courageux passeurs et autres filiéristes.

En 1981, au Parc Jean-Pierre BERENS à RUMELANGE, une stèle commémorative fut réalisée par «l'UNION des PASSEURS et FILIÉRISTES», en coopération avec divers Mouvements de la Résistance luxembourgeoise, le «Monument JERICHO».

Conçu et réalisé par le sculpteur-artiste Gregory ANATCHKOV, français par naturalisation, mais d'origine bulgare-péruvienne, l'ouvrage d'art symbolise un nom-code pour une opération de la Royal Air Force, en 1944: l'attaque, en effet, de la Prison d'AMIENS, -un plein succès- permit à un plus grand nombre d'internés politiques de s'évader, au moment pratiquement, où l'opresseur nazi avait déjà décidé leur exécution.



La Borne JERICHO à RUMELANGE

La Cité des Roches rouges

Depuis 1981, l'Union des Passeurs et Filiéristes luxembourgeois et la Ville de RUMELANGE se souviennent annuellement de l'engagement énergique, altruiste et courageux de camarades, connaissances ou de citoyens qui, dans la Vallée de la KAYL, payèrent finalement audace et charité de leur vie.

Au Parc BERENS, un détachement de la Force armée luxembourgeoise a rendu les honneurs militaires en cette année 1996,

douloureux anniversaire remontant à 1981 – année de la création du Monument –, souvenir encore pour une période sombre de bien avant, à laquelle des patriotes agirent efficacement au service d'autrui.

En effet, l'Appel des Morts s'est adressé aux 26 passeurs qui sont passés, en majeure partie, devant des pelotons d'exécution, de juin 1942 à la fin de la guerre.

Au Tableau d'Honneur: Joseph ASSA, Nicolas BAUSCH, Alfred BRANCHINI, Marcel CHARPANTIER, Henri CLEMENT, Dominique DONDELINGER, Gaston ELCHEROTH, Georges FEDLER, Henri GALLÉ, François GARNICH, Hubert GLESENER, Raymond HEYARDT, Pierre JOHN, Emile KÜNSCH, Edouard MORBÉ, Raymond MÜLLER, Jacques PIXIUS, Dino RAMBERTI, Ado RINNEN, Gusty RUMÉ, Marcel SERVAIS, Willy SIEDLER, Ernest TOUSSAINT, Aloyse WARINGO, Nicolas WELTER et Charles WIESEN.

Porte-drapeaux, représentants des forces de l'ordre et militaires en formation d'honneur, des gerbes de fleurs furent successivement déposées par la délégation de l'UPAFIL, par la Municipalité de RUMELANGE, par les Mouvements de Résistance LFK-«Lëtzebuenger Fräiheits-Kämpfer» et LFB-«Lëtzebuenger Fräiheits-Bond», le Comité de la Borne, par les Mutilés et Invalides de Guerre finalement.

Les organisations amies française et belge, dont l'UNEGP de France et la FCVC de Belgique, se sont associées aux dépôts et au souvenir, Gilbert SCHWICKERATH ayant exécuté la sonnerie aux Morts.

À la réception par la Municipalité rumelangeoise, le Cercle symphonique de RUMELANGE assura l'encadrement musical.

AÉROGARE à FINDEL: la modernisation votée par la Chambre des Députés

C'est en séance publique du jeudi, 13 juin 1996 que la Chambre des Députés a notamment voté, – majorité contre opposition – le projet de loi autorisant le Gouvernement à étendre substantiellement l'Aérogare à LUXEMBOURG-FINDEL, question de l'adapter aux exigences présentes et surtout futures.

L'actuelle aérogare, conçue pour le "passage" d'un million de passagers, en voit défilier d'ores et déjà 300.000 de plus par an, d'où exigüité et peu de confort pour les passagers. L'investissement projeté est de l'ordre de 2.165 milliards de LUF, les nouvelles installations et autres aménagements devant rendre possible l'accueil de 1,5 millions de passagers dans des conditions nettement améliorées.

La réalisation modulaire de l'infrastructure nouvelle devrait permettre ultérieurement l'admission de 2 millions de passagers, si les besoins s'en faisaient sentir.

La procédure commoda incommoda est entamée par le Ministère des Transports, l'étude d'impact devant démarrer après "le feu vert" du législateur au projet.

On notera qu'actuellement l'aéroport occupe 2.000 personnes, le nombre d'emplois indirects générés par cette extension et celle, à CARGOLUX récemment, – étant estimés à 1.500 nouveaux emplois dans les années à venir.

Jos FRISCH, Directeur des «Services techniques de l'Agriculture» part pour la retraite

C'est à BETTBORN, dans les anciennes draperies «d'Fabrik», que le Directeur des «Services techniques de l'Agriculture» Jos FRISCH avait convié pour prendre congé de son supérieur et des Chefs d'administration, au moment où il part à la retraite, avec effet au 1er juillet 1996.

À la réception, on remarqua M. Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture et du Développement rural; Vic. FISCHBACH, Directeur honoraire des services techniques, les collaborateurs directs à diverses commissions, autres connaissances et amis.

Il appartient à l'ingénieur Jos FERRING de remercier le collègue «sortant», le caractérisant comme un homme droit, un fonctionnaire assidu, dont l'oeuvre de vie majeure fut un engagement total et continu au service de l'agriculture et des branches économiques qui y touchent.

Né fils d'agronomes à CALMUS-lez-SAEUL, Jos FRISCH passa ses études primaires dans son village natal, pour continuer des études à «l'École Agricole» d'ETTELBRUCK, établissement qu'il quitta pour s'inscrire au Lycée classique de DIEKIRCH, avant de terminer ses études secondaires au Lycée de Garçons à LUXEMBOURG.

Promu ingénieur en agronomie de GEMBLOUX, Jos FRISCH fut professeur-stagiaire au Lycée technique agricole d'ETTELBRÜCK, professeur ensuite, avant d'opter pour le fonctionariat, aux «Services agricoles» à LUXEMBOURG.

Responsable qu'il fut pendant des années des sections phytologique et phytobiologique, le laborieux fonctionnaire savait assurer connexions régionales et supra-régionales dans le but d'adapter de nouvelles cultures ou méthodes aux exigences des moments, membre qu'il fut également dans des groupes de travail à la Commission européenne de BRUXELLES ou à LUXEMBOURG.

En 1990, Jos. FRISCH fut appelé à la direction des «Services techniques de l'Agriculture», poste responsable et à grand rayonnement qu'il occupa jusqu'à sa retraite.

Comme Jos FRISCH a intentionnellement renoncé à tout «cadeau de départ», M. Jos FERRING put remettre un chèque sur 82.000 francs à Dominique POUTHIER de «l'Association luxembourgeoise des Maladies Rénales».

Le Ministre Fernand BODEN mit à son tour en évidence les racines multiples et ô combien solides et précieuses qui unirent le Directeur retraité à sa terre natale, comme aux soucis, problèmes et solutions qui concernaient de loin ou de près l'agriculture. S'étant identifié aux questions agricoles comme à l'avancement technique administratif, Jos FRISCH aurait eu à coeur de gérer de façon optimale la reconversion de l'agriculture de l'approche intensive aux méthodes extensives, elles-mêmes bien plus proches de la nature, ceci malheureusement plus d'une fois au détriment de la rentabilité visée. Ses expériences auraient incité le Directeur à s'engager toujours à fond au service de produits de haute qualité à assurer, les réformes structurelles ayant notamment entraîné la création de la «marque nationale» pour divers produits agricoles ou autres, tangentiellement proches. Le Ministre termina sur ses remerciements personnels à un collaborateur compréhensif, engagé et toujours «ouvert».

Remerciant hôtes et invités, Jos FRISCH souligna qu'il avait eu le bonheur d'avoir pu faire de ses aspirations personnelles, – soit l'agriculture, la phytologie, la production de valeur – une profession, sa vie professionnelle, les résultats acquis et l'excellente coopération de ses collègues et autres intervenants ayant toujours constitué une motivation importante, précieuse.

Faisant une rétrospective sur trente années professionnelles, Jos FRISCH évoqua les débuts du Marché agricole de 1965, la nouvelle législation agricole, la fondation de «VINSMOSELLE», les péripéties et avatars du Remembrement des terrains de culture, l'important Plan MANSCHOLT avec ses superproductions intensives, d'où problèmes d'écoulement et de marché, la nouvelle orientation vers l'agriculture extensive, les règlements par quotes, «l'abandon» de terres agricoles en friche, ainsi que la nouvelle définition de la politique agricole, la solution «maximale» étant de nos jours dépassée, au profit de «l'optimum».

S'étant trouvé, à l'instar de ses prédécesseurs à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, devant la nécessité impérieuse d'une réorganisation de l'institution – ceci sous la responsabilité de divers Ministres de l'Agriculture, comme suite aux nombreuses stipulations structurelles émanant de la Commission de l'Union Européenne à BRUXELLES –, le directeur Jos FRISCH a généreusement payé de sa personne, d'un commun accord avec ses collaborateurs directs, responsables des diverses sections administratives du Service.

C'est sur proposition du Ministre de l'Agriculture Fernand BODEN que le Gouvernement en conseil, dans sa séance du jeudi, le 20 juin dernier, a désigné l'Ingénieur Richard KLENSCH comme le successeur de Jos FRISCH à la direction de l'ASTA; le nouveau Directeur, né le 26 juin 1941, entra à l'Administration agricole le 1er décembre 1966. Il fut promu Ingénieur de Première classe en 1990 et chargé de la Section «Améliorations structurelles» au sein de l'ASTA. La nomination définitive fut sujette à un Arrêté grand-ducal.

75.000 membres et un nouvel hélicoptère à «LUXEMBOURG AIR RESCUE» juin 1996

Soucieuse d'offrir ou d'améliorer un service d'évacuation optimal par voie des airs, interventions d'urgence ou encore rapatriements de blessés graves ou inaptes à tout autre transport en provenance de l'étranger, la LUXEMBOURG AIR RESCUE ne cesse de consentir de très réguliers et louables efforts.

Aussi ne fut-ce point étonnant que début juin 1996, le 75.000^e membre ait pu être remercié et félicité dans le cadre d'une réception cordiale: le 6 juin en effet, la Famille SCHROEDER-HOFFMANN d'ESCH-sur-ALZETTE fut enregistrée soixante-quinze millièmes «membre», le nombre total des membres inscrits, particuliers ou encore familles, ayant augmenté de 20.000 unités en l'espace du semestre dernier.

M. René CLOSTER, Président de la LUXEMBOURG AIR RESCUE, souligna à ladite réception que cette association sans but lucratif est essentiellement dépendante des cotisations directes de ses membres – montant: 1.000 LUF par personne individuelle, 2.000 francs étant versés par famille-membre –, de même encore que de montants et legs de la part de mécènes ou autres bienfaiteurs bénévoles.

Comme prestation, LAR assure le rapatriement gratuit de tout accidenté, en cas d'urgence clinique ou médicale; c'est ainsi que depuis la fondation de l'association, plus de 1.700 vols d'urgence-rapatriements ont été effectués, – CHRISTOPHE I –, le premier hélicoptère de l'association ayant trouvé un renfort appréciable et très apprécié du fait de la très récente acquisition d'un deuxième appareil-hélicoptère, d'un type nouveau.

«MD 900 EXPLORER»

Le nouvel appareil, du type McDONNELL-DOUGLAS MD 900 sera principalement mis en service pour des vols secondaires, la LUXEMBOURG AIR RESCUE assurant presque quotidiennement des transports de malades vers les cliniques du pays ou à l'étranger, une fonction essentielle lui revenant également du fait des vols-couveuse, au bénéfice de bébés-prématurés.

La caractéristique principale du nouveau MD 900 EXPLORER est l'absence du second rotor arrière, verticale, un nouveau NOTAR, – No-Tail-Rotor – assurant les mouvements giratoires de l'appareil, par l'effet d'une soufflerie: de ce fait, on arrive à une plus grande sécurité opérationnelle et de service – entendons: stabilité et mobilité, de même qu'on facilite l'entretien d'ensemble, l'appareil faisant finalement 30% de moins de bruits en service.

A la présentation de l'appareil, MM. René CLOSTER, Président de la LAR, et Jean KRIER, Président du Comité de Direction de la BANQUE INTERNATIONALE de LUXEMBOURG, partenaire futur de la LAR, mirent en évidence les avantages du nouvel engin de sauvetage et les grandes lignes du partenariat; du fait de celui-ci, tous les membres actifs ou retraités de la BIL deviendront membres à LAR, la Banque en supportant les frais, pratique qui assurera une adhésion de quelque 2.150 personnes-membres nouveaux, dont 1.434 familles. On notera que M. Tom PIRON, délégué BENELUX de la Société McDONNELL DOUGLAS fut de cette cérémonie de présentation.

«Porte ouverte: les 15 et 16 juin '96»

A l'aéroport de LUXEMBOURG-Findel, des milliers d'intéressés ou de membres ont participé aux journées d'information-porte ouverte, les 15 et 16 juin derniers, journées pendant lesquelles le nombre des membres s'est encore accru.

L'exposition était intéressante et de taille: deux super-jets de la Royal Netherlands Air Force et de la Royal Air Force britannique firent l'admiration générale, essentiellement le majestueux appareil de ravitaillement énergétique carburant en vol.

Furent encore de la «fête» des avions ou hélicoptères de la Force Aérienne Belge, de la Force Terrestre Belge, – Alouette I –, l'Armée de l'Air Française avec l'Alouette II, les forces aériennes néerlandaises présentant l'Alouette III; la CZECH Air Force avec un MI 17, la «Deutsche Luftwaffe» avec l'imposant TRANSALL et un UH 11 en furent, de même que LAR avec les BO 105, l'Ecureuil AS 350 et le nouveau MD 900, finalement la «Deutsche Rettungswacht» avec leur KING Air 200, le BK 117 et le T-6 HARVARD.

Cette exposition prolifique fut avantageusement complétée par l'apport en matériel de tout genre des Sapeurs Pompiers Professionnels de la Ville de LUXEMBOURG, des Corps d'intervention de l'Aéroport LUXEMBOURG-Findel et de la Ville de TRÈVES, les unités du feu de STEINFORT, SANDWEILER, ETTELBRUCK, les Centres d'intervention encore de la Protection Civile STEINFORT et REDANGE-Attert, finalement les sections Hommes-grenouilles, la Section canine de la Police LUXEMBOURG, les secouristes de la CROIX-ROUGE Luxembourgeoise et ceux de l'Ordre de MALTE. Les démonstrations par voie des airs comme sur le sol firent l'admiration de tous, dont beaucoup de jeunes ou d'enfants.

On pense que le nouvel hélicoptère MD 900 de LAR sera plus particulièrement affecté à la Clinique d'ETTELBRUCK, lieu de stationnement, d'où pratiquement toutes les destinations au Luxembourg pourront être ralliées en l'espace de 15 minutes ...

Goodyear poursuit ses investissements à COLMAR-BERG

Le directeur européen en visite



M. Sylvain VALENSI, Vice Président Europe (2^e de g.), entouré de responsables de Goodyear Luxembourg lors de la visite de l'usine. (de g. à dr.: MM. John LOULAN, General Manager Goodyear S.A., André MATHIEU, Industrial Engineering, Ed AREND, Directeur de la Production, Jos CROCHET, Engineering).

La mise en oeuvre du programme d'investissement du producteur de pneus se poursuit à un rythme soutenu. Sylvain VALENSI, le nouveau responsable de Goodyear Europe est venu à COLMAR-BERG se renseigner de l'avancement de ces projets.

En octobre 1995, Goodyear S.A. avait annoncé un programme d'embauches et d'investissement sur cinq ans. En l'espace de quelques mois, le deuxième employeur du pays avait alors embauché plus de 200 chômeurs.

Le programme d'investissement de 1,8 milliards de francs avait démarré, quant à lui, en décembre avec la livraison de nouveaux équipements. La stratégie de Goodyear est de rationaliser et de moderniser l'usine de COLMAR-BERG pour en faire un centre européen de production de pneus pour camions.

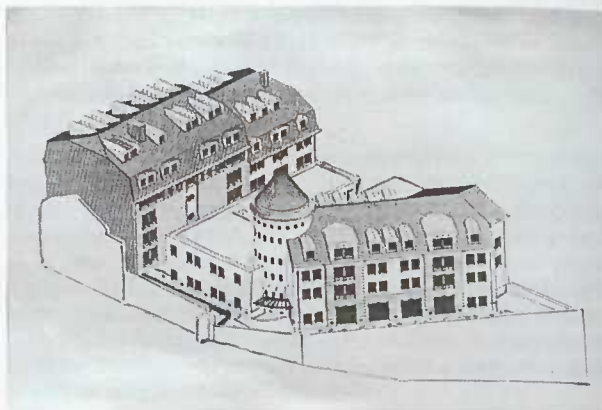
Avec l'arrivée d'une nouvelle livraison d'équipements ces derniers jours, plus de 20% des investissements prévus sont déjà effectués.

Sylvain VALENSI, depuis quelques mois «Vice President Europe» de la Goodyear Tire & Rubber Company a séjourné pendant près d'une semaine à COLMAR-BERG où il s'est informé de manière détaillée des différentes activités du complexe industriel. Avec son usine de pneus, ses trois unités de production de câbles en acier, bandes textiles et moules de vulcanisation, ainsi que son centre de recherche, le site de COLMAR-BERG est l'implantation la plus diversifiée que Goodyear possède en dehors des États-Unis.

De nationalité française, Sylvain VALENSI, 53 ans, a rejoint Goodyear en 1965, après ses études supérieures. Il a débuté dans le département financier de Goodyear France avant d'évoluer dans le domaine commercial.

Dans les années 80, il fut pendant quelques années responsable du marketing et de la vente pour le Canada avant de devenir directeur «sales and marketing» en Europe. Avant de prendre la direction de Goodyear Europe, M. VALENSI avait été à la tête de Goodyear France.

Le nouveau Bâtiment «LA BÂLOISE-Assurances» se réalise en plein centre ville



Construit dans les dernières années '50, à huit étages administratifs, dont le rez-de-chaussée au Bd. ROOSEVELT à LUXEMBOURG, le bâtiment avait la particularité de gêner terriblement dans la silhouette de la ville: il cachait presque totalement la vue sur la Cathédrale Notre-Dame, notamment quand on s'en approchait en provenance de l'Avenue de la Gare-Viaduc-«Al Bréck»...

Aussi parlait-on pendant de longues années de la destruction possible de l'imposant édifice; ce fut chose faite en février-mars 1995 à grands moyens techniques, le sous-sol devant être excavé pour trois étages, parking et archives à y aménager.

Notons qu'au bâtiment ancien «LA BÂLOISE», l'administration d'une Compagnie pétrolière finlandaise avait ses assises administratives, de même que le Service Information et Presse du Gouvernement, ce dernier depuis le printemps 1977. À sa création, en automne 1989, le Service des Médias et de l'Audiovisuel près le Ministère d'État y était logé également, les deux dits Services occupant le rez-de-chaussée, ainsi que les 6^e et 7^e étages, où le Service Central VideoSTATE avait également ses bureaux.

Les travaux de démolition étant décidés depuis 1993, le marteau piqueur se fit attendre pendant près de 20 mois encore; le Service des Médias et de l'Audiovisuel ayant été relogé à la Maison de CASSAL fin 1990, le Service Information et Presse du Gouvernement déménagea au nouveau Bâtiment «La ZURICHOISE», Bd. ROOSEVELT, en novembre 1991.

Plans 1992: «LA BÂLOISE»

Le Bureau d'Architectes «Architecture et Environnement» et l'Architecte Jean HERR avaient dressé les plans comprenant, sur les fondations du FORT LOUIS des anciennes fortifications, un bâtiment principal avec façade sur le Bd. ROOSEVELT, une construction de moindre hauteur, située en retrait de ce premier bâtiment et comportant une tour ronde, ainsi qu'une troisième construction derrière encore, sur le promontoire rocheux, construction plus haute, orientée vers la Vallée de la Pétrusse, vue imprenable...

On avance 3.000 m² de surface pour bureaux, le sous-sol devant recevoir un parking sur trois étages avec 30 emplacements pour voitures, 1.000 m² de locaux d'archivage finalement.

Tels furent les détails avancés par la Direction de «La BÂLOISE», dont MM. André BREDIMUS et Antoine WEILER à la présentation de l'avancement actuel des travaux de construction, réunion de laquelle furent également MM. BAUSTERT et HASS, représentant la «Landesbank RHEINLAND-PFALZ»,

qui serait locataire des nouvelles installations sur 15 ans, suivant contrat intervenu entre parties.

Les 82 coopérateurs de ladite Banque déménageraient en 1997, juste à temps pour pouvoir célébrer le 20^e Anniversaire de la «Rheinland-Pfalzer», libérant ainsi le bâtiment qu'elle occupe coin «Rue de l'Ancien Athénée» et «Boulevard ROOSEVELT» à LUXEMBOURG.

Le nouveau projet qui, côté architecture, s'intégrera bien dans la configuration architecturale de la Ville, reviendrait à 400 millions de francs, la Firme en construction SOLUDEC se trouvant chargée de la réalisation.

On a appris encore que, conformément aux directives de l'Union Européenne, la Société suisse «La Bâloise» se serait reconstituée compagnie de droit luxembourgeois; actuellement on attendrait encore l'accord de l'autorité luxembourgeoise, aux fins de pouvoir également conclure des travaux d'assurances-vie en Belgique essentiellement.

La Société d'assurances «La Bâloise», installée dans les quartiers de la Cloche d'Or à LUXEMBOURG, installerait une agence d'assurances au rez-de-chaussée de son nouveau bâtiment Bd. ROOSEVELT, question d'être «présente au centre-ville», la Compagnie projetant de donner accès le jour aux visiteurs qui voudraient avoir vue sur la vallée de la Pétrusse, soit de derrière les bâtiments administratifs, sur le Fort LOUIS même...: délicate attention, – avis aux touristes!

Le Brass Band d'ESCH-sur-ALZETTE 8^e aux Championnats d'Europe

La participation du BRASS BAND du Conservatoire municipal d'ESCH-sur-ALZETTE aux XIX^e Championnats d'Europe en Norvège, début mai 1996, a confirmé la renommée internationale de la formation luxembourgeoise: les meilleurs ensembles de cuivres européens se sont retrouvés à ce niveau, les Eschois se classant 8^e sur dix ensembles concourants, l'élite du Brass européen seulement étant annuellement conviée au «European Brass Band Championship.»

Tâche ingrate peut-être que celle qui voulut que les Eschois d'alignassent à deux reprises en l'espace de deux heures seulement: coup du sort au tirage du même nom!

«PAGANINI Variations» et surtout le morceau imposé, – une composition norvégienne – valurent 85, respect. 87 points sur 100, cotes attribuées par le jury international.

Le «Yorkshire Building Society Band» – champion national du Royaume Uni – , suivi d'un autre ensemble anglais, la «Black Dyke Mills BAND» remportèrent titres et palmes, des ensembles qui avaient déjà fait l'unanimité au Luxembourg, en 1995.

D'ores et déjà, le «BRASS» eschois vise une participation aux concours – championnats de 1997, qui seront organisés par le prestigieux LONDON Symphony Orchestra, en mai l'année prochaine.

Vol de ligne LUXEMBOURG - CANADA

Le 14 mai 1996, un appareil BOEING 757 de la Compagnie aérienne ICELANDAIR décola à Luxembourg-FINDEL en direction de HALIFAX au CANADA, assurant ainsi la première jonction directe avec les terres canadiennes.

La crew devant assurer le vol, se vit fleurie peu avant le décollage par le Manager régional d'ICELANDAIR à LUXEMBOURG, M. Emil GUDMUNSSON et Ermy MOYEN, manager de station. Cet appareil d'un type nouveau, fut piloté par le Cdt. OLAFSON, la route vers HALIFAX, situé dans la Province NOVA SCOTIA, devant fonctionner pour deux vols hebdomadaires à partir de FINDEL, les mardi et jeudi; envol 14.10 heures CET et atterrissage à 17.55 heures locales.

Deux nouveaux BOEING 737-500 à LUXAIR/«Cargocenter»

En présence de Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports, et des Bourgmestres Fernand WEBER, Commune de REMERSCHEN, et Guy HANFF, pour la Commune de BEAUFORT, ainsi que de Députés et Directeurs d'administrations, la LUXAIR S.A. a présenté et inauguré deux nouveaux avions de la Famille BOEING, type 737-500.

Lors de son allocution, le Directeur Roger SIETZEN a souligné que les appareils n'étaient pas «flambant neufs», chacun ayant déjà 2.000 heures de vol à son actif, mais qu'on avait, côté compagnie, tenu à en assurer un baptême officiel, l'un des avions étant baptisé «Château de SCHENGEN», l'autre «Château de BEAUFORT».

En ce qui concernerait le «libellé SCHENGEN» en particulier, il s'avérerait important de faire bien mieux connaître encore le bourg mosellan, lieu de signature des importants accords, agglomération toutefois que, de par le monde, «on situerait mal ou alors pas du tout!»

Cette inauguration intervenue le 26 juin dernier, le Directeur SIETZEN précisa encore qu'en matière confort du passager, la compagnie aurait fait un nouvel effort dans ce sens que deux sièges-voisins seulement se retrouveront en «class business» au lieu de trois jusque-là, innovation qui daterait du 1^{er} juillet 1996!

Les 83 stewardess d'accueil d'autre part auront de nouvelles tenues, plus belles, plus élégantes, avec davantage de couleurs! Les 103 hôtesses de l'air seront dès à présent «baptisées Cabine intendant.»

Il appartient au Chanoine Georges VUILLERMOZ de bénir les deux «grands oiseaux», les bourgmestres HANFF et WEBER remerciant à la suite les responsables LUXAIR de cette promotion aimable de leurs sites respectifs, l'attrait touristique s'en trouvant certainement majoré encore.

Des Chorales enfantines de BEAUFORT, du «Kannerland LIMPERTSBERG» et du «Foyer Sainte ELISABETH» d'ESCH-sur-ALZETTE assuraient l'encadrement vocal des cérémonies, avant que le Ministre des Transports, Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS ne soulignât à son tour l'honneur particulier qui reviendrait aux deux communes concernées, du fait de ce baptême, louant complémentirement le souci de la compagnie aérienne d'assurer un maximum de confort aux passagers, soucis constants et très bien gérés en fin de compte!

Tous les hôtes à la cérémonie de baptême furent à la suite d'un vol-ronde aérienne au-dessus des larges parages de FINDEL, une attention et une offre qui dut plaire surtout aux plus jeunes...

Économie luxembourgeoise

Les principales entreprises d'après l'effectif

Comme chaque année, le STATEC publie la liste des principales entreprises luxembourgeoises d'après leurs effectifs occupés au 1^{er} janvier 1996.

Cette liste énumère l'ensemble des entreprises luxembourgeoises occupant 90 personnes et plus. Elle comprend 254 entreprises et/ou groupes d'entreprises (117 entreprises industrielles et 137 entreprises de service (classés par branche d'activité avec leur adresse et leur effectif arrondi.)

(Le chiffre entre parenthèse indique le rang qu'occupait l'entreprise au 01.01.1995)

* Suite à la restructuration de l'entreprise ARBED, l'effectif mentionné ci-dessus comprend les entreprises suivantes: ProfilArbed, Laminoir de DUDE-LANGE, Train à laminés marchands, Trains à fil, ARES (anc. MMR-A), Corporate Center, MecanArbed, Trade-Arbed, Europrofil et les entreprises liées.

**Source: *Kompass - 17^e édition 1996, Luxembourg*

Nom	Activité	Effectif au 01.01.96
1. ARBED S.A. et Tradearbed S.A. (1)	produits sidérurgiques	6 710*
2. Goodyear S.A. (2)	pneumatiques	3 640
3. Chemins de Fer Luxembourgeois (3)	transports	3 220
4. Postes et Télécommunications Luxembourg (4)	postes et télécommunications	2 610
5. Groupe Cactus (5)	alimentation, restaurants	2 520
6. Banque Internationale à Luxembourg S.A.(7) Banque Générale du Luxembourg S.A. (6)	banque	1 920
8. Banque et Caisse d'Épargne de l'État (8)	banque	1 740
9. Groupe Courthéoux-Match (9)	alimentation	1 610
10. Groupe Pedus (11)	entreprises de nettoyage	1 310
11. Du Pont de Nemours (Luxembourg) S.A. (10)	matière plastiques	1 300
12. Luxair S.A. (12)	transport aérien de personnes	1 200
13. Villeroy & Boch S.à.r.l. (13)	porcelaine de table	1 010
14. Kredietbank S.A. (14)	banque	950**
15. Elth S.A. (15)	thermostats et thermistances	770
16. Groupe Monopol-Scholer (16)	grands magasins, supermarchés	720
17. Groupe Sommer	revêtements vinyliques et produits pour automobiles	700
18. TDK Recording Media Europe Europus S.A.(18)	cassettes d'enregistrement audio et vidéo	680
19. Imprimerie Saint-Paul S.A. et sociétés affiliées (-)	imprimerie, édition et activités connexes	660
20. Cedel S.A. (25)	dépositaires professionnel de titres	650**

† Fernand SCHOCKWEILER

Consternation dans tous les milieux qui le connurent, quand le Juge luxembourgeois à la Cour Européenne de Justice Fernand SCHOCKWEILER décéda inopinément samedi, le 1^{er} juin 1996, dans sa soixante et unième année.

Né à Luxembourg le 15 mai 1935, Fernand SCHOCKWEILER eut sa première instruction dans sa ville natale en partie, comme dans un camp de déportation de Silésie, où les bonzes nazis avaient déporté la Famille SCHOCKWEILER.

Elève de l'Athénée grand-ducal à LUXEMBOURG, Fernand SCHOCKWEILER se destinait d'abord à des études de philosophie et de littérature, pour s'inscrire en fin de compte étudiant en droit à l'Université de PARIS dès 1955, passant son doctorat en droit en 1959.

Engagé fonctionnaire au Ministère de la JUSTICE à LUXEMBOURG, Fernand SCHOCKWEILER y coopéra avec toutes ses énergies et compétences, sous les Ministres Pierre WERNER, Eugène SCHAUS, Robert KRIEPS, Gaston THORN, Colette FLESCH et le Secrétaire d'État Paul HELMINGER, en tant qu'Attaché de Gouvernement, Conseiller de Gouvernement et Premier Conseiller de Gouvernement, nomination qui datait de 1982. Il était délégué plénipotentiaire gouvernemental en questions contentieuses au Conseil d'État, avant d'accepter le mandat du Juge luxembourgeois à ladite Cour Européenne, le 7 octobre 1985. Dès 1991, Fernand SCHOCKWEILER vit son mandat européen prolongé, à un poste de prédilection, où il mit ses énergies naturelles, son ardeur au travail ainsi que ses compé-

tences juridiques pleinement au service de l'institution et des nombreuses questions qu'il était appelé à traiter ou à co-gérer.

Membre de diverses chambres judiciaires au cours de sa carrière à cette institution européenne, il savait remplir son mandat de juge avec dignité et autorité, restant néanmoins toujours proche des citoyens qu'il était appelé à côtoyer, en privé comme au professionnel. Son naturel, fait notamment d'amabilité comme d'une approche affable, lui valurent le profond estime et la sympathie sans retenue de ses collaborateurs, amis et connaissances.

† Armand SIMON, Administrateur général

Vendredi, le 21 juin 1996 est décédé Monsieur Armand SIMON, expert en matières économiques, à l'âge de 68 ans.

Né à ESCH-sur-ALZETTE en janvier 1928, il absolva ses études classiques en la Métropole du fer, avant de faire des études de droits et d'économies, notamment à STRASBOURG. Candidat aux élections législatives de 1954 sous le sigle libéral «Groupement», Armand SIMON entra au service de l'État en 1959, où il fit une carrière exemplaire à tous les points de vue.

Nommé Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Économie en 1965, il fut promu Premier Conseiller de Gouvernement dès 1975, pour assumer le Secrétariat général dudit Ministère en 1977.

Quand en mars 1987, la nouvelle carrière de l'Administrateur général fut créée dans la Fonction publique, Armand SIMON fut l'un des quatre administrateurs désignés. Le fonctionnaire, engagé, consciencieux et compétent, quitta les services publics à la limite d'âge, en 1993.

En tant que représentant-délégué du Gouvernement, Armand SIMON occupa divers postes dans des organisations économiques nationales et internationales, ainsi que dans le secteur privé, dont la présidence au Conseil d'administration de la Compagnie d'Électricité-CEGEDEL de 1969 à 1994, Président également du Conseil Économique et Social pendant deux mandats, de 1977-78 et de 1982-83, tout comme il fut membre du Conseil d'Administration d'ARBED et de la Société Nationale de Crédits et d'Investissements SNCI, où il assumait vice-présidence et présidence au fil des années.

Auteurs de nombreuses publications et d'apports techniques dans le monde de l'économie, A. SIMON faisait valoir une admiration et un intérêt particuliers pour la littérature, dont la française et l'italienne.

Un sextuple anniversaire pour Nicolas KREMER de DIFFERDANGE:

ancien Résistant et Membre de l'Assemblée consultative
en 1945

En cette année 1996, Nicolas KREMER, né à DIFFERDANGE le 15 avril 1916, a pu fêter un très rare événement dans le cercle familial et d'amis: un sextuple anniversaire!

Octogénaire aujourd'hui et en bonne santé, le jeune serrurier travailla à la Société HADIR dans les années trente, avant d'être sélectionné pour la XI^e Olympiade de l'ère moderne à BERLIN: «Ich rufe die Jugend der Welt», tel avait été la maxime d'HITLER à l'époque et Nicolas KREMER en fut: le 6 août 1936, il s'aligna sous les couleurs luxembourgeoises à BERLIN, en course cycliste sur route, sur le fameux circuit AVUS, il y a dès lors 60 ans, deuxième anniversaire.

Le 26 juin 1941 à DIFFERDANGE, il convola en justes noces avec Mademoiselle Jeanny DELL, laquelle, fin juin, a pu fêter avec son mari un 55^e Anniversaire de mariage, Noces de Platine, durch « déck an dënn », comme le résuma le valeureux jubilaire.

« Déck an dënn » effectivement, car pendant les années de guerre, Nicolas KREMER fut un ardent résistant et patriote qui contribua aux succès multiples d'actions de la Résistance dans le sud du pays. En considération de cet engagement, il n'était point étonnant que N. KREMER fût appelé à être membre de la « Chambre consultative » au printemps 1945, où il siégea jusqu'en 1948, député du Parti démocratique/ «Groupement patriotique et démocratique».

Un quatrième volet de l'extraordinaire nombre d'anniversaires '96 fut initié le 26 juin 1946, quand M. KREMER constitua une agence des Assurances « LA LUXEMBOURGEOISE », à DIFFERDANGE, il y a 50 ans.

Le 5e anniversaire. - pour 45 ans - date de la période du 15 au 21

octobre 1951, quand Nicolas KREMER, -instructeur-contrôleur au service des permis automobiles- créa le premier « parc de la circulation » du pays, semaine d'instruction et de démonstration destinée à la jeunesse scolaire, en matière « se comporter correctement dans la circulation routière », une initiative dont les origines sont peu connues, reprise depuis par les services d'ordre et de police de la Force publique.

Le 6e anniversaire de Nicolas KREMER remonte au 1er janvier 1956, quand le consciencieux collaborateur de ladite Compagnie d'assurances fut promu « inspecteur régional », une fonction qu'il assume toujours.



Jeanny et Néckel KREMER, le couple jubilaire, bien entouré.....

(Photo: Marie-Georgette MOUSEL, ESCH-s-Alzette)

On avouera qu'il y eut dès lors « largement matière » pour laquelle M. et Madame Nicolas KREMER avaient tenu à inviter des amis et membres de la famille, le 29 juin dernier à DIFFERDANGE-Fousbann, où l'on remarqua notamment le Député-Maire Lydie WURTH-POLFER, le Député Président de la fraction parlementaire du Parti démocratique Henri GRETHEN, Gast GENGLER, Premier Conseiller de Gouvernement, directeur du Service Information et Presse; Nicolas EICKMANN, Bourgmestre honoraire de la Commune de DIFFERDANGE, Paul BLESER, directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et Madame; Marcel MULLER, directeur du département «sinistres» à La Luxembourgeoise; Cathérine MULLER-LASCHET, Présidente des Médailles de la Reconnaissance Française.

Le jubilaire fit une rétrospective, dans une allocution marquée par l'émotion qui visiblement « collait » à de multiples souvenirs très personnels, dont sa condamnation à mort par les nazis, 17 mois passés dans la clandestinité, sa nomination par S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE à l'Assemblée consultative, le 23 février 1945.

La Société Harmonie de DIFFERDANGE, conduite par son Président Jacques OLINGER avait tenu à offrir une chaleureuse aubade musicale aux époux en fête, Nicolas KREMER ayant décidé de gratifier la société musicale d'un nouvel instrument, à remettre lors du grand concert du 12 juillet à DIFFERDANGE.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text.



Text block following the dark image, containing faint, illegible characters.

Text block continuing the faint, illegible content.

Text block with faint, illegible text.

Text block with faint, illegible text.

Text block with faint, illegible text.

Text block with faint, illegible text.

Text block with faint, illegible text.

Faint, illegible text on the right side of the page.

Text block on the right side, containing faint, illegible characters.

Text block on the right side, containing faint, illegible characters.

Text block on the right side, containing faint, illegible characters.

Text block on the right side, containing faint, illegible characters.

Text block on the right side, containing faint, illegible characters.

Text block on the right side, containing faint, illegible characters.

Text block on the right side, containing faint, illegible characters.

Text block on the right side, containing faint, illegible characters.

Text block on the right side, containing faint, illegible characters.

Text block on the right side, containing faint, illegible characters.

Text block on the right side, containing faint, illegible characters.

Notes documentaires

Édition du PIB et du
de production

Le PIB a augmenté de 1,1% en 1993, ce qui est dû à une augmentation de la production industrielle et de la construction, compensée par une baisse de la production agricole. Le PIB par habitant a augmenté de 0,8%.

Le PIB a augmenté de 1,1% en 1993, ce qui est dû à une augmentation de la production industrielle et de la construction, compensée par une baisse de la production agricole. Le PIB par habitant a augmenté de 0,8%.

Le PIB a augmenté de 1,1% en 1993, ce qui est dû à une augmentation de la production industrielle et de la construction, compensée par une baisse de la production agricole. Le PIB par habitant a augmenté de 0,8%.

Le PIB a augmenté de 1,1% en 1993, ce qui est dû à une augmentation de la production industrielle et de la construction, compensée par une baisse de la production agricole. Le PIB par habitant a augmenté de 0,8%.

Le PIB a augmenté de 1,1% en 1993, ce qui est dû à une augmentation de la production industrielle et de la construction, compensée par une baisse de la production agricole. Le PIB par habitant a augmenté de 0,8%.

Le PIB a augmenté de 1,1% en 1993, ce qui est dû à une augmentation de la production industrielle et de la construction, compensée par une baisse de la production agricole. Le PIB par habitant a augmenté de 0,8%.

Notes

La conjoncture luxembourgeoise en 1995

1. Évolution du PIB et de ses composantes en 1995 et prévisions pour 1996 et 1997

Aperçu synthétique	1995	1996	1997
	variations réelles en % sauf indication contraire		
Consommation privée	2,4	2,1	2,4
Formation brute de capital fixe	3,5	5,9	5,5
Exportations de biens et services (vers. nat.)	4,4	3,4	3,0
Exportations de biens et services (vers. SEC)	4,4	3,5	3,2
Importations de biens et services	3,8	4,4	4,4
PIB version SEC	3,7	2,8	3,0
PIB version nationale	3,8	2,8	2,9
PIB version SEC (mia. de LUX courants)	513,1		
PIB version nationale (mia. de LUF courants)	569,5		
PIB (version nationale) par tête d'emploi	1,2	0,5	0,4
Salaires moyen (var. nominale)	3,4	3,1	3,6
Inflation (prix à la consommation)	1,9	1,7	2,3
Emploi salarié	2,9	2,5	2,8
Taux de chômage (% de la pop. active)	3,0	2,9	2,8

Quelques éléments rétrospectifs

Dans un contexte rétrospectif, la performance du Luxembourg (en termes de croissance réelle du PIB) aura été en 1994 et 1995 nettement inférieure à la tendance, recensée depuis 1985, sur base des séries «révisées» des comptes nationaux. En effet, entre 1985 et 1994, le PIB s'est accru de 6,2% en moyenne par an en version SEC et de 6,5% en version nationale. En 1994, la croissance est retombée à 4% tandis qu'en 1995 elle est passée en dessous des 4%, dans les deux versions.

Il faut certainement voir ce freinage dans un contexte européen moins dynamique depuis le début des années '90, après une deuxième moitié des années '80 extrêmement dynamique (+3,3% pour les pays de la Communauté en moyenne annuelle). Il ressort de cette comparaison sommaire que le Luxembourg suit bien les mouvements de la conjoncture européenne en longue période, mais qu'il se situe, en termes de taux de croissance, à un échelon supérieur, du moins dans le passé récent.

Dans l'économie luxembourgeoise, le «centre de croissance» s'est déplacé, dès le milieu des années '70, de l'industrie (et de la sidérurgie) vers le secteur financier. Ce pôle est en train de se déplacer à nouveau, plus précisément vers les «autres services marchands», à savoir tous les services à l'exception du commerce, de la

restauration et des banques/assurances. Si le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée à prix constants a été plus élevé dans les banques entre 1985 et 1994 que dans ces «autres services marchands» (11% contre 7,9%), la croissance de l'emploi salarié y a néanmoins légèrement dépassé celle des banques (6,3% contre 5,9%). Ceci indique une croissance de la productivité (en termes de valeur ajoutée par emploi salarié) plus faible. Ces «autres services» occupent néanmoins trois fois plus de personnes que les banques et assurances (60.000 contre 19.000).

Évolution générale en 1995

En 1995, le PIB aux prix du marché s'est accru d'environ 3,7% tant en version SEC qu'en version nationale. L'emploi salarié a progressé de 2,9% tandis que le chômage a encore augmenté de 500 unités pour passer de 2,7 à 3,0% de la population active. Si les prix à la consommation se sont accrus en moyenne de 1,9%, en fin d'année, le taux d'inflation est retombé à 1,3%. Les exportations de biens et services (tant en version nationale qu'en version SEC) se sont accrues plus rapidement que les importations – il en résulte une amélioration du solde qui passe à 30% du PIB en version nationale et à légèrement plus de 13% en version SEC.

Évolution par branche

Dans l'agriculture, l'année 1995 a été marquée par une progression réelle de la production de 4,3%, grâce surtout aux produits d'origine animale. La valeur ajoutée fait un bond de 7% après 5 années de recul global.

La croissance (+3,8%) de la branche «production et distribution d'énergie», ininterrompue au cours de la décennie passée, traduit les besoins en énergie sans cesse plus élevés d'une économie en expansion constante.

L'année 1995 a encore été un bon cru pour l'industrie prise globalement, avec une augmentation de la valeur ajoutée de 3,6%. Dans la foulée de l'exceptionnelle année 1994, la production industrielle (d'après les enquêtes mensuelles d'activité du STATEC) a certes progressé plus lentement en 1995, (et a même diminué, en données désaisonnalisées pour quelques mois isolés); mais au début de l'année, l'acquis de croissance était déjà de 1,3%, soit près de la moitié de la croissance totale de 1995, qui est de 2,4% sur les dix premiers mois. Si la sidérurgie se trouvait gênée, en 1994, par des problèmes techniques, les problèmes conjoncturels se sont aggravés en 1995 et la valeur ajoutée a diminué d'environ 3%.

La valeur ajoutée produite par la construction (génie civil, gros oeuvre et parachevement) a progressé de 3,6% en 1995, contre 5,6% en 1994. Cette branche ne connaît plus les taux de progression élevés d'il y a 5 ou 10 ans. Néanmoins, un nombre croissant d'entreprises d'origine étrangère, amplifiant la concurrence en territoire luxembourgeois, viennent travailler au Luxembourg et contribuent positivement à la production de la branche tout en n'étant pas comprises dans les enquêtes conjoncturelles et d'activité intra-annuelles. Ces dernières reflètent donc davantage le sentiment des entrepreneurs luxembourgeois (sous pression concurrentielle accrue) que la situation effective de la branche de la construction. En 1994, d'après les derniers chiffres disponibles, la part dans le chiffre d'affaires total réalisé au Luxembourg par des entreprises non résidentes est passée à 14,3% (au terme d'une remontée continue à partir d'un taux de pénétration de 5% seulement en 1985).

Les services marchands sont en 1995 en grande partie responsables de la décélération du PIB par rapport à 1994. Pour l'ensemble des services marchands, qui forment près de deux tiers du PIB version

nationale, le taux de progression de la valeur ajoutée a reculé de plus de 1% pour se situer à 4,2% en 1995. Le **commerce** souffre de la relative faiblesse de la consommation privée sur le territoire (et du recul du marché automobile en particulier).

Sur base des dernières informations statistiques de l'IML, on peut estimer que la valeur ajoutée brute des **banques** a progressé plus faiblement en 1995 (+4%) qu'au cours des cinq dernières années à compter de 1990 (+9% en moyenne annuelle). Si la somme des bilans (+9,4% pour les 10 premiers mois de 1995) et les revenus de l'intermédiation financière traditionnelle (+2,9% pour la marge d'intérêt cumulée des trois premiers trimestres) sont toujours en progression, les revenus nets sur commissions reculent de 7,7% sur la même période.

Le «**reste**» des services a progressé de 5,4%. Ce regroupement cache des évolutions différenciées dans les diverses branches, dont la restauration et l'hôtellerie, les communications, les transports et un vaste ensemble de services marchands, dont les services fournis aux entreprises (conseils en gestion, conseils financiers, juridiques et techniques), certaines activités d'auxiliaires financiers, etc.) Ce dernier groupe très hétérogène affiche le taux de progression le plus élevé à l'intérieur des services marchands avec 6,4%; en 1995, pour les 8 premiers mois, l'emploi y a progressé de 6,2%.

Emplois et ressources

La **consommation privée**, après le recul léger en termes réels de 1992, (en raison de la baisse importante des achats de voitures nouvelles), n'a plus atteint les taux de progression des années antérieures. Plusieurs raisons peuvent être invoquées, comme la montée du chômage et la plus faible progression de l'emploi salarié résident (national). En moyenne, pour les années 1985 à 1994, la consommation des ménages résidents à l'étranger a connu une croissance supérieure d'environ 1% par an à celle au Luxembourg. Cette tendance a persisté en 1995 et va sans doute perdurer. Une des explications pour ce phénomène est que les dépenses pour les loisirs (dont les vacances à l'étranger) croissent plus vite avec l'augmentation du niveau de vie.

La **consommation collective** des administrations publiques a constitué en 1995 un facteur de freinage de la croissance économique avec une progression de (seulement) 2,3%; il en a été de même pour les **investissements**, progressant de 3,5% en termes réels. Dans l'industrie certains projets d'investissement ont été reportés en 1996, tel qu'il ressort de la dernière enquête sur les investissements

dans l'industrie, en raison sans doute, de la détérioration du climat des affaires.

En 1995 les **exportations de biens et services** ont progressé plus rapidement (+4,4%) que les **importations** (+3,8%) de sorte que le solde s'est encore accru en 1994 et 1995 en version nationale pour passer à 30,1% du PIB. Si la progression plus faible de la consommation privée a freiné les importations, la bonne tenue de l'industrie dans son ensemble a fait progresser les exportations de biens. A noter que les importations de services ont enregistré, tout comme au cours des 10 dernières années, une variation fortement positive (+7,6%), phénomène directement lié à l'existence et l'expansion d'un important secteur tertiaire au Luxembourg.

Prévisions

La révision à la baisse des perspectives dans divers pays européens ne sera pas sans effet sur le Luxembourg en 1996. Globalement, le STATEC prévoit une croissance légèrement inférieure à 3%, tandis que les prévisions antérieures tablaient encore sur une progression du PIB de quelque 3,5%.

La révision à la baisse la plus importante porte sur les branches industrielles: de +3,2% à 1,1%, avec une croissance «zéro» pour la sidérurgie et une progression modérée (+1,5%) pour les autres industries, qui bénéficieront par ailleurs de l'effet «statistique» du démarrage d'une nouvelle usine d'une certaine importance.

Cette conjoncture nationale au ralenti devrait se répercuter négativement sur la construction – où l'on prévoit un taux de 2,5% – sur le commerce, la récupération et la réparation (+2,0%). Aucune révision notable n'a été effectuée pour «les autres services marchands», qui ont déjà dans le passé, grâce à la création de nouveaux créneaux ou d'autres phénomènes extra-conjoncturels, affiché un comportement «anti-cyclique».

Si un ralentissement des activités bancaires se décèle dans les chiffres dès à présent, le STATEC n'estime pas pour autant qu'une stagnation véritable pourrait s'y installer.

En ce qui concerne l'utilisation et l'origine du PIB pour 1996, les aspects les plus importants sont un léger ralentissement de la croissance de la consommation des ménages (+2,1% contre 2,4% en 1995) et une progression plus importante des investissements (+5,9%), à la fois par rapport aux prévisions antérieures pour 1996 et par rapport à l'estimation pour 1995. Une explication est fournie par des investissements industriels prévus pour 1995 qui ont été reportés à 1996.

Par ailleurs, les exportations de biens se ralentiront d'une manière significative (+4,0% en 1995 et seulement +1,9% en 1996), les exportations de services bancaires afficheront également une moindre progression. Comme les autres composantes du commerce extérieur de biens et services n'influencent que peu le total ou resteront sur les taux de 1995, le solde extérieur en % du PIB recule légèrement en 1996, passant de 30,1% du PIB à 29,5%.

Pour 1997, le STATEC s'attend à une très légère remontée de la croissance du PIB, parallèlement à une amélioration conjoncturelle généralisée en Europe, qui devrait profiter en premier lieu à l'industrie mais aussi à la construction.

2. Prix, salaires

Dans un contexte d'activité économique freinée en Europe, les prix des biens de consommation ont progressé plus lentement. Le taux d'inflation de l'Europe des 15 s'est tenu à 3,0% en décembre 1995; le taux pondéré des quatre principaux partenaires économiques du Luxembourg s'est situé à 1,4%.

Au Luxembourg, le taux d'inflation a été de 1,9% en moyenne pour l'année 1995; le taux du mois de janvier 1996 est de 1,1%. Comme il ressort des statistiques, les produits d'origine étrangère, dont la pondération est de 60% dans le panier des biens recensés par le STATEC, ont contribué largement à la bonne tenue de l'inflation, et cela depuis la mi-1994 environ. Les produits pétroliers, avec une part de 10% dans les produits d'origine étrangère, y sont pour beaucoup. Par groupes de produits, ce sont également des biens importés, à savoir l'alimentation et l'habillement-chaussures dont les prix ont le plus baissé. La chute de l'inflation dans ces groupes de produits est, semble-t-il, en relation avec la dévaluation de la lire et de la peseta et la baisse du cours de la livre Sterling, et peut-être également, avec l'effet d'une baisse des volumes vendus et d'une pression concurrentielle accrue.

Le salaire brut moyen des travailleurs de tous les secteurs de l'économie pris ensemble a progressé en 1995 de 3,4%, soit un gain de pouvoir d'achat de 1,5% environ. Les salaires ont progressé le plus dans le secteur des banques et assurances (+4,7%). En général, on note cependant une décélération des salaires bruts, qui va se prolonger au moins jusqu'en 1996. En effet, la prochaine tranche indiciaire ne viendra à échéance qu'en décembre 1996 au plus tôt. Il existe par ailleurs une volonté affichée de freiner la progression salariale dans une optique de compétitivité, aussi bien dans les services non-marchands que dans les autres branches de l'économie.

3. Commerce extérieur

Balance commerciale totale

Unité: milliard de LUF

Par rapport à la forte expansion du commerce international en 1994, le rythme de croissance des échanges internationaux s'est ralenti au premier semestre de 1995. Au cours des neuf premiers mois de 1995, les transactions intra-UE, qui représentent 85% des exportations totales et 93% des importations totales, ont progressé de 7% pour les exportations et de 2,7% pour les importations*.

a) Commerce extérieur total au 1^{er} semestre de 1995

Le rythme de croissance des exportations s'est sensiblement décéléré passant de 8,9% au premier semestre de 1994 à 5,6% en 1995. Les importations ont continué à progresser au même rythme que les exportations, ce qui a conduit à une aggravation du déficit commercial qui s'élève au premier semestre de 1995 à 29 milliards de LUF, contre 27,4 milliards à la même période de l'année précédente.

À part les matières plastiques et les pneumatiques (+15%), tous les autres groupes de produits industriels ont enregistré une atténuation de la progression de leurs exportations, voire même un recul pour certains.

Les expéditions intra-UE ont augmenté de 8,3%, avec une progression importante au niveau des principaux pays partenaires, à l'exception de la Belgique (+3% seulement).

Par contre, les exportations extra-UE ont chuté de 8,4% par rapport à la même période de l'année précédente. Tant les livraisons en Amérique que celles en Asie ont sensiblement reculé. Au 1^{er} semestre de 1995, les exportations vers l'Asie, ont dépassé de quelque 10% les ventes sur le continent américain. Par pays, des évolutions fort divergentes sont enregistrées: le niveau élevé atteint en 1994 pour les exportations à l'Inde, au Japon, à Taïwan et à Hong Kong n'a pu être confirmé; par contre, les expéditions vers la Malaisie et la Chine ont plus que doublé.

Rappelons que les exportations à destination des trois grands continents (Amérique, Asie et Afrique) sont largement concentrées (à concurrence de 55%) sur quatre groupes de produits. Alors que les produits textiles synthétiques et les machines ont plutôt stagné en 1995, les métaux ainsi que les matières plastiques et les pneumatiques ont reculé sensiblement. Les métaux sont toujours prédominants et couvrent plus de la moitié des exportations vers ces continents.

	Cumul 1-6 mois		1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Total de l'année
	Valeur	en %					
a) Exportations 1993	100,3	-7,4%	49,5	50,8	48,3	51,7	200,3
1994	109,2	8,9%	54,6	54,7	51,1	54,9	215,3
1995	115,4	5,6%	58,1	57,3			
b) Importations 1993	128,7	-4,9%	65,4	63,3	59,5	73,5	261,7
1994	136,6	6,1%	67,9	68,8	65,3	69,7	271,6
1995	144,4	5,7%	72,7	71,8			
c) Balance commerciale 1993	-28,4	-5,0%	-15,9	-12,6	-11,2	-21,8	-61,5
1994	-27,4	3,7%	-13,3	-14,1	-14,2	-14,7	-56,3
(c) = (a) - (b) 1995	-29,0	-6,1%	-14,5	-14,5			

Source: Statec

Données provisoires pour 1994 et 1995

Balance commerciale intra-UE¹

Unité: milliard de LUF

	Cumul 1-9 mois		1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Total de l'année
	Valeur	en %					
a) Exportations 1993	127,6	-6,4%	43,4	43,3	40,9	43,6	171,1
1994	135,4	6,1%	45,7	46,0	43,7	47,0	182,3
1995	144,8	7,0%	49,7	49,5	45,6		
b) Importations 1993	173,3	-2,6%	59,7	58,3	55,3	59,5	232,7
1994	187,2	8,0%	62,7	64,2	60,3	65,0	252,2
1995	192,2	2,7%	66,7	66,4	59,0		
c) Balance commerciale 1993	-45,7	-10,0%	-16,3	-15,0	-14,4	-15,9	-61,6
1994	-51,8	-13,4%	-17,0	-18,2	-16,6	-18,1	-69,9
(c) = (a) - (b) 1995	-47,3	8,6%	-47,0	-16,9	-13,4		

Source: Statec

¹ Données provisoires. Les chiffres de 1993 et 1994 incluent les échanges avec les nouveaux pays adhérents (Autriche, Finlande, Suède).

b) Échanges intra-UE au cours des neuf premiers mois de 1995

Par rapport à la même période de l'année précédente, le déficit commercial intra-UE s'est atténué, notamment à la suite de l'évolution modeste (+2,6%) en valeur des importations.

Au cours du troisième trimestre, le rythme de croissance des exportations s'est sensiblement ralenti (à quelque 4% contre plus de 8% au cours du premier semestre) et les importations ont même reculé de 2%.

Pour les principaux produits à l'exportation l'on enregistre une faible croissance (+4%) des métaux et un recul plus pro-

noncé (-6%) des machines. Plusieurs groupes de produits ont stagné ou baissé légèrement; seules les exportations de matières plastiques et de pneumatiques ainsi que de produits en verre ont continué à évoluer à un rythme élevé - supérieur à 10% en valeur.

Du côté des importations les évolutions des principaux groupes de produits sont particulièrement contrastées. La chute (-17,6%) des approvisionnements en produits minéraux et produits énergétiques s'explique par l'effet conjugué de plusieurs facteurs: la faiblesse conjoncturelle de la sidérurgie, le passage à la production électrique - avec en corollaire une rédu-

* Il existe actuellement un décalage de disponibilité entre les statistiques intra-UE et les statistiques extra-UE. Tandis que les premières sont établies par le STATEC, l'élaboration des deuxièmes est passée de l'INS belge à la BNB, ce qui expliquerait les retards.

tion des importations de coke, de produits pétroliers et de minerai de fer, ainsi que de façon générale, une réduction des importations de produits pétroliers en volume accentuée par une fléchissement des prix. Par ailleurs, la progression des importations de produits sidérurgiques s'explique par la restructuration de la sidérurgie entraînant des approvisionnements accrus en ferrailles, ainsi que de demi-produits destinés à la réexportation après transformation.

Alors que les acquisitions de biens d'équipement ont plutôt stagné, l'on note aussi une baisse du rythme de croissance des importations de biens de consommation intermédiaire à la suite du ralentissement de l'activité économique.

4. Population active, emploi, chômage

En 1995, la situation du marché du travail revêt des caractéristiques analogues à 1994. Tandis que l'emploi salarié intérieur continue de monter (+2,9% pour les 12 derniers mois, observés jusqu'en août), le chômage progresse également, en termes absolus et en termes relatifs.

Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi non-satisfaites augmente de 10% ou de 500

unités et le taux de chômage passe de 2,7% en 1994 à 3,0% en 1995. La raison essentielle de la progression des demandes d'emploi non-satisfaites reste l'inadéquation structurelle de l'offre et de la demande de travailleurs du marché luxembourgeois. Une explication conjoncturelle n'est valable que dans la mesure où, sur la base des expériences du passé, la croissance économique ne semble pas assez élevée pour revenir à une situation de plein emploi.

Deux séries nouvellement produites servent à illustrer la situation du marché du travail luxembourgeois. Si les « embauchages déclarés » par les patrons comportent à la fois un mouvement aléatoire et saisonnier, la tendance est cependant à la baisse, ce qui traduirait un certain ralentissement du marché du travail. La courbe, ajustée linéairement, des offres d'emploi non-satisfaites est orientée à la hausse: ceci refléterait un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande sur le marché du travail luxembourgeois.

Le chômage complet indemnisé (CCI) présente une hausse nettement inférieure à celle des demandes d'emploi non-satisfaites. Il progresse effectivement de près de 5% en 1995, après une hausse plus prononcée de 43% en 1994. Le CCI stagne même en profil annuel déraisonnalisé (voir graphique ci-avant) depuis le deuxième

trimestre de 1994. La raison en est une politique plus rigoureuse de l'ADEM en matière d'allocation d'indemnités de chômage*.

La croissance du nombre de demandes d'emploi non-satisfaites est toutefois en train de décélérer, mais moins qu'auparavant. On constate également une augmentation du nombre des demandes de chômage partiel (demandes introduites par les entreprises), pour lequel actuellement seules les entreprises industrielles (NACE 2-4) sont éligibles. Cette dernière observation traduit le climat morose dans l'industrie en Europe et au Luxembourg (cf. enquête de conjoncture).

Tout porte à croire actuellement que le nombre des demandes d'emploi non-satisfaites va, en 1996, tourner autour des 5000 personnes en moyenne annuelle, ce qui représenterait un taux de chômage de 2,9%, en baisse grâce aussi à une hausse légère de l'emploi national. Il est toutefois permis d'être plus optimiste, étant donné que les mesures prises à la suite des décisions de la tripartite prennent un certain temps pour produire leurs effets.

(Source: Extrait de la Note de Conjoncture n°4, 95 du STATEC)

* Pour percevoir une indemnité de chômage, il faut remplir certaines conditions: être chômeur involontaire, domicilié sur le territoire luxembourgeois et y avoir perdu son dernier emploi; être apte au travail, disponible pour le marché du travail et prêt à accepter toute embauche appropriée, proposée par l'ADEM. L'indemnité de chômage complet est due pour 365 jours au maximum par période de 24 mois et est de 80% du dernier salaire brut, plafonnée à 2,5 fois du montant du salaire social minimum.

SIDÉRURGIE

Le groupe ARBED en 1995 – Résultats détaillés

• Bénéfice net de LUF 6,615 millions, dont part du groupe de LUF 3,660 millions

• Doublement du Cash flow à LUF 22.681 millions

• Contrôle de l'endettement

• Proposition de paiement d'un dividende de LUF 70

Les chiffres clés

	1995	1994	Ecart
Nombre de sociétés consolidées	241	240	+1
Effectif	46.012	42.981	+3.031
Chiffres d'affaires (en mio de LUF)	257.105	205.694	+51.411
Résultat brut d'exploitation	30.707	17.761	+ 12.946
Résultat net dont part groupe	3.660	366	+3.294
Cash flow	22.681	10.743	+11.938
Investissements corporels	13.298	13.885	-587
Rentabilité par action (LUF) (Nombre d'actions au 31 décembre)			
• Résultat	414	42	+372
• Cash flow	2.563	1.247	+1.316

Dans un environnement conjoncturel contrasté, le groupe ARBED a participé activement en 1995 aux efforts de restructuration de la sidérurgie européenne, tout en tirant profit de sa stratégie de développement mise en oeuvre pendant les exercices précédents. Le groupe a notamment bénéficié du renforcement du secteur des produits plats par la première consolidation des résultats de STAHLwerke BREMEN. Ainsi, les résultats de l'année sous revue sont-ils en progression sensible par rapport à 1994.

Le chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité

(en milliards de LUF)	1995	% du total	1994	% du total
Groupe ARBED	257,1	100,0	205,7	100,0
Produits plats	103,4	40,2	61,8	30,0
Produits longs	51,9	20,2	54,7	26,6
Acier inoxydable	34,3	13,3	22,8	11,1
Commercial	50,6	19,7	49,5	24,1
Tréfileries	7,4	2,9	7,1	3,4
Engineering	3,8	1,5	4,8	2,3
Feuilles de cuivre	2,6	1,0	2,2	1,1
Activités financières et diverses	3,1	1,2	2,8	1,4

Malgré une légère baisse des ventes du secteur produits longs, le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 25%. À relever, d'une part, l'effet très positif de la première consolidation de STAHLwerke BRE-

MEN sur le secteur des produits plats, et, d'autre part, la forte augmentation de l'acier inoxydable. Les autres secteurs ont connu un chiffre d'affaires en progrès, à périmètre constant.

Le résultat brut d'exploitation par secteur

(en milliards de LUF)	1995	% du total	1994	% du total
Groupe ARBED	30,7	100,0	17,8	100,0
Produits plats	16,3	53,0	6,5	36,4
Produits longs	2,8	9,0	3,5	19,5
Acier inoxydable	6,2	20,1	3,5	19,5
Commercial	1,7	5,5	1,3	7,1
Tréfileries	0,9	3,1	1,1	6,1
Engineering	0,3	1,0	0,2	1,3
Feuilles de cuivre	0,4	1,4	0,3	1,9
Activités financières et diverses	2,1	6,9	1,4	8,2

Le groupe a généré un *resultat brut d'exploitation*, avant amortissements, de 30.707 millions, en progression de 12.946 millions, ou 73%, par rapport à 1994.

Le secteur des produits plats a vu sa contribution augmenter de 9.788 millions pour totaliser 12.262 million à fin 1995.

Cette progression est à rapporter à raison de 56,3% à STAHLwerke BREMEN/BREMGAL. Évaluée à périmètre constant, la performance du secteur s'est essentiellement améliorée dans le noyau sidérurgique, qui a plus que doublé sa profitabilité.

Les produits longs, pour leur part, ont vu réduire leur contribution à 2.750 millions, contre 3.463 millions en 1994. Cette performance moins satisfaisante est à rapprocher du contexte difficile dans lequel le secteur a évolué en 1995: évolution défavorable du marché en situation de forte concurrence, associée aux difficultés ponctuelles inhérentes à la phase actuelle de fonctionnement à double filière au Luxembourg, et l'incident au haut-fourneau C intervenu en début d'exercice. La nouvelle unité allemande, Stahlwerk THÜRINGEN, a pour sa part, plus que doublé sa contribution.

Quant au secteur Acier inoxydable, la progression à 6.171 millions en 1995, contre 3.457 millions en 1994, a été induite par la hausse des livraisons, l'évolution favorable des prix de vente et par l'amélioration du mix.

Le secteur **Commercial** a également amélioré sa performance, celle-ci passant de 1.255 millions en 1994 à 1.702 millions en 1995. L'essentiel de cette amélioration provient d'ARUS, qui a clôturé

1995 en progrès, et de certaines sociétés du réseau de vente, restructurées après une année 1994 non satisfaisante.

Les autres secteurs ont vu globalement augmenter leur contribution au résultat brut d'exploitation de 0,7 milliard ou 23,3%.

Le **resultat d'exploitation** s'inscrit à 17,8 milliards en 1995 contre 7,7 en 1994, le total des amortissements ayant été porté à 12,9 milliards.

La charge financière nette s'établit à 8,0 milliards, contre 7,2 milliards en 1994. Cette augmentation est à rapprocher, pour l'essentiel, de l'augmentation de l'endettement financier net, en hausse à 75,9 milliards, contre 70,9 milliards à fin 1994. En valeur relative, la charge financière nette revient à 3,1 % des ventes, contre 3,5% en 1994, et le taux d'endettement du groupe a pu être ramené de 76,5 à 75,3%.

Signalons encore que l'endettement financier net a pu être limité à 75,9 milliards au terme d'un exercice qui a vu STAHLwerke BREMEN être consolidée pour la première fois; cette entrée dans le périmètre a entraîné, à elle seule, une augmentation de l'endettement financier net du groupe de 13,5 milliards. D'autre part, le besoin en fonds de roulement a crû de 8,6 milliards, essentiellement du fait de l'augmentation des stocks au quatrième trimestre à la suite du ralentissement de la conjoncture.

La charge fiscale s'élève à 2,1 milliards, dont 1,9 milliard de dotation à la provision pour impôts différés. Quant au résultat exceptionnel, négatif à 1,7 milliard, il résulte, essentiellement, de la décision du groupe de se désengager de Portal et de réduire l'exposition au risque présenté par les activités de Circuit Foil aux USA.

Le **resultat net** de l'exercice s'élève à 6,6 milliards, dans lequel la part des minoritaires représente 2,9 milliards, soit une part groupe de 3,7 milliards. Le cash flow s'élève à 22,7 milliards, contre 10,7 milliards en 1994, ce qui illustre la capacité du groupe à générer les fonds nécessaires à son développement.

Bilan consolidé

(en milliards de LUF)	31 décembre 1995	31 décembre 1994	Écart
A. Actif immobilisé	161,0	146,3	14,7
D. Actif circulant	145,5	134,1	11,4
E. Compte de régularisation	2,6	1,3	1,3
Total	309,1	281,7	27,4
A. Capitaux propres	100,8	92,6	8,2
- dont part du Groupe	67,7	64,1	3,6
B. Provisions pour risques et charges	48,5	33,3	15,2
C. Passif exigible	157,4	153,9	3,5
D. Comptes de régularisation	2,4	1,9	0,5

Dividende au titre de l'exercice 1995

Nous soumettrons à l'Assemblée générale des actionnaires, qui se tiendra le 28 juin 1996, la proposition de paiement d'un dividende brut de LUF 70 par action.

ENERGIE

Le bilan énergétique du Luxembourg en 1995

Flux énergétique 1995

Le présent chapitre reflète la situation énergétique en 1995 au Luxembourg et donne la répartition de la demande d'énergie sur les différents agents énergétiques ainsi que la répartition sur les différents secteurs de consommation. Pour pouvoir analyser l'évolution de la consommation d'énergie, les données sur l'exercice 1994 sont également publiées.

La consommation brute d'énergie représente le besoin total en énergie du pays et comprend donc toutes les importations ainsi que la production nationale.

Avant d'être livrée au consommateur final une certaine partie de l'énergie subit une transformation, comme le gaz naturel, p. ex., qui, dans les centrales de cogénération est transformé en électricité et en chaleur.

La consommation finale constitue l'énergie mise à disposition du consommateur final, c'est à dire après les transformations subies par certaines sources d'énergie primaire. La ventilation est faite par agent énergétique entre les secteurs industrie, transport et domestique qui comprend les sous-secteurs suivants: domestique, commerce, artisanat et agriculture.

L'unité utilisée est la tonne-équivalent-pétrole, la tep, leur pouvoir calorifique étant de 41,8 GJ. Les facteurs de conversion utilisés pour le présent rapport sont donc les suivants: (voir Tableau 1)

Les tableaux 2, 3 et 4 donnent l'aperçu sur le flux énergétique au Luxembourg en 1995 et sur l'évolution de la consommation d'énergie par rapport à l'année 1994.

La consommation d'énergie en 1994 et 1995

Le tableau 5 compare les données statistiques de l'année 1995 aux données de 1994 et montre l'évolution de la consom-

Faits saillants au premier semestre de 1996

Au premier semestre 1996, la plupart des secteurs du groupe ont connu une activité satisfaisante, avec cependant des prix de vente en diminution par rapport à l'exercice précédent.

La situation conjoncturelle a empiré dans le secteur des produits longs, lequel a décidé la mise en place d'un plan d'entreprise, dont l'objectif est d'améliorer la rentabilité et d'optimiser l'organisation des usines. Ce plan, qui concerne les sites luxembourgeois du groupe, prévoit la réduction des effectifs de 6.700 personnes au 31.12.1995 à un peu plus de 4.000 personnes en 1998.

Tableau 1

Agent énergétique	Unité	Facteur de conversion
Produits charbonniers	t	0,7
Produits pétroliers	t	1
Gaz naturel	TJ	23,9
Gaz de Hauts fourneaux	TJ	23,9
Energie électrique	GWh	86

LUXEMBOURG – FLUX ÉNERGÉTIQUE

Année 1995, mois 1-12

Unité: 1 000 tep

Tableau 2

Consommation brute	
Combustibles solides	552,76
Produits pétroliers	1.739,83
Gaz naturel	618,61
Energie électrique	410,31
TOTAL	3.321,51

Tableau 3

Transformations	
Production thermique	24,96
Cogénération	27,73
Production gas HF	114,57

Tableau 4

Consommation finale	Industries	Transports	Domestique	Total
Produits charbonniers	416,58	0,00	9,81	426,39
Gaz de HF	65,23	0,00	0,00	65,23
Produits pétroliers	221,60	1.272,41	243,64	1.737,65
Gaz naturel	364,30	0,00	206,20	570,50
Energie électrique	290,63	6,67	133,91	431,20
Cogénération (Chaleur)	12,34	0,00	1,52	13,86
Bois	0,00	0,00	15,40	15,40
TOTAL	1.358,34	1.279,08	608,95	3.260,23

mation brute et finale par secteur et par agent énergétique.

Les tableaux 6 à 13 donnent un aperçu sur les importations nettes par source d'énergie et la production d'énergie ainsi que la consommation finale par secteur de consommation.

Les sources d'énergie suivantes sont considérées:

- produits charbonniers
- gaz de hauts fourneaux
- chaleur/vapeur
- gaz naturel
- énergie électrique

Évolution de la consommation

Tableau 5

mois 1-12

Unité: 1 000 tep

	1994	1995	1995/1994
Consommation brute			
Combustibles solides	954,41	552,76	-42,08%
Produits pétroliers	1.887,18	1.739,83	-7,81%
Gaz naturel	542,15	618,61	14,10%
Energie électrique	370,48	410,31	10,75%
TOTAL	3.574,21	3.321,51	-11,53%
Transformations			
Production thermique	40,34	24,96	-38,11%
Cogénération	5,20	27,73	433,18%
Production gas HF	276,87	144,57	-47,78%
Consommation finale			
Produits charbonniers	734,24	426,39	-41,93%
Gaz de HF	131,86	65,23	-50,53%
Produits pétroliers	1.882,32	1.737,65	-7,69%
Gaz naturel	524,80	570,50	8,71%
Energie électrique	400,72	431,20	7,61%
Cogénération (Chaleur)	2,60	13,86	433,18%
Bois	15,40	15,40	0,00%
Industries	1.773,78	1.358,34	-23,42%
Transports	1.322,19	1.279,08	-3,26%
Domestique	602,56	608,95	1,06%
TOTAL	3.695,94	3.260,23	-11,79%

Chaleur/Vapeur

Tableau 8

Cons. finale	579,46	TJ
--------------	--------	----

Produits pétroliers

Tableau 9

Importations nettes		
Essence normale	10,25	1000 t
Essence super	503,79	1000 t
Essence avion	0,32	1000 t
Carburéacteur	183,84	1000 t
Pétrole tracteur/lampant	0,76	1000 t
Gasoils	903,16	1000 t
dont carburant	569,60	1000 t
Fueloil résiduel	98,69	1000 t
Bitumes	12,54	1000 t
Lubrifiants	10,22	1000 t
White Spirit	0,04	1000 t
Essences spéciales	1,03	1000 t
GPL	13,44	1000 t
dont carburant	3,34	1000 t
TOTAL	1.738,09	1000 t
Consommation finale		
Industrie	221,60	1000 t
Transports	1.272,41	1000 t
Domestique	243,64	1000 t
TOTAL	1.737,65	1000 t

Consommation d'énergie

Année 1995, mois 1-12

Tableau 6

Produits charbonniers

Importations nettes		
Houille	217,50	1000 t
Agglomérés de houille	0,10	1000 t
Briquettes de lignite	5,30	1000 t
Coke de houille	521,00	1000 t
Poussier de lignite	9,80	1000 t
TOTAL	753,70	1000 t
Consommation finale		
Industrie	595,12	1000 t
Domestique	14,01	1000 t
TOTAL	609,13	1000 t
Solde = production gaz de HF		

Gaz de hauts-fourneaux

Tableau 7

Production	6.039,00	TJ
Cons. finale industries	2.724,66	TJ

Energie électrique

Tableau 10

PRODUCTION		
Production hydraulique		
Centrales Etat	46,33	GWh
Centrales Moselles	33,13	GWh
Centrales privées	3,99	GWh
TOTAL	83,45	GWh
Production thermique		
SIDOR	33,89	GWh
Sidéurgie	236,91	GWh
Autoproducteurs	19,14	GWh
TOTAL	289,94	GWh
Production combinée	99,82	GWh
PRODUCTION TOTALE	473,21	GWh
Importations nettes		
Import. RWE	3.254,38	GWh
Import. SOTEL	1.427,72	GWh
TOTAL	4.682,10	GWh
Consommation finale		
Industries	3.375,45	GWh
Transports	77,45	GWh
Domestique	1.555,23	GWh
TOTAL	5.008,13	GWh

Gaz naturel

Tableau 11

Importations nettes		
Import. Belgique	24.031,17	TJ
Import. France	1.884,48	TJ
TOTAL	25.915,66	TJ
Consommation finale		
Industries	15.262,04	TJ
Domestique	8.634,34	TJ
TOTAL	23.896,38	TJ

Consommation de combustibles pour la production thermique et la cogénération

Tableau 12

Gaz HF		2.945,32 TJ
Gaz naturel		1.915,81 TJ
Pétrole	1.937,50 t	80,99 TJ
Charbon	0,00 t	0,00 TJ
Déchets domestiques	125.737,00 t	971,32 TJ
TOTAL		5.913,43 TJ

Ventes totales de gasoil au Luxembourg (mois 1-10)

Unité: m³

Tableau 13

	1994	1995	Différence	Variation
Intérieur du pays	95.313	101.093	5.780	6,06%
Frontière belge	65.612	57.112	-8.500	-12,95%
Frontière allemande	59.773	47.666	-12.107	-20,25%
Frontière française	49.116	49.477	361	0,73%
Autoroutes	245.798	220.986	-24.812	-10,09%
TOTAL	515.612	476.334	-39.278	-7,62%

Ventes totales d'essence au Luxembourg (mois 1-10)

Unité: m³

Tableau 14

	1994	1995	Différence	Variation
Intérieur du pays	180.438	179.700	-738	-0,41%
Frontière belge	77.537	74.605	-2.932	-3,78%
Frontière allemande	171.680	150.244	-21.436	-12,49%
Frontière française	108.914	102.157	-6.757	-6,20%
Autoroutes	54.221	57.666	3.445	6,35%
TOTAL	592.790	564.372	-28.418	-4,79%

Source: KMPG Tax Consulting

Consommation finale par secteur

Unité: Mtep

Tableau 15

	1974	1986	1990	1994	1995
Industrie	3,66	1,78	1,88	1,77	1,37
Transports	0,28	0,62	0,99	1,32	1,28
Domestique	0,37	0,50	0,53	0,60	0,61
TOTAL	4,31	2,90	3,40	3,69	3,26

L'évolution de la consommation d'énergie

L'évolution du passé récent

La situation particulière du Grand-Duché de Luxembourg dans le domaine de l'énergie est caractérisée par une demande élevée d'énergie due essentiellement à la structure de notre économie et à la dépendance quasi-totale des importations. Mè-

me si la consommation des Luxembourgeois semble encore élevée, il faut souligner que le bilan des dernières années n'est quand même pas totalement négatif et d'importants changements ont eu lieu:

- la consommation totale d'énergie est de 20% inférieure à celle de 1974;
- la consommation des **produits charbonniers** a constamment diminué depuis la dernière vingtaine. Cette ré-

gression va de pair avec la diminution de l'activité de la sidérurgie et elle s'est accentuée encore avec la mise en service des fours électriques chez ARBED;

- cette régression de la consommation du charbon entraîne une régression parallèle de la production du **gaz de hauts fourneaux**. En une seule année cette régression a été de quelque 50%;
- la consommation de **gaz naturel** a constamment augmenté durant les dernières années. Ce fait s'explique par l'extension du réseau de gaz naturel, et par la mise en service d'environ 15 installations de cogénération au Luxembourg. En 1995 les Luxembourgeois ont dépassé de 10% la consommation de 1994;
- la consommation d'**énergie électrique** augmente régulièrement et s'est accentuée en 1994 et 1995. Cette hausse de la consommation finale trouve sa source dans le secteur industriel avec les fours électriques d'ARBED, mais aussi dans le développement spectaculaire du secteur tertiaire;
- une diminution de la consommation des **produits pétroliers** qui s'explique par la diminution de l'activité de l'industrie en général et de la sidérurgie en particulier (Fuel-oil-50%), par le remplacement du pétrole par le gaz naturel et notamment en 1995 par la diminution de la consommation de carburants.

En analysant ces tableaux on constate que la consommation totale en énergie était fortement tributaire de la consommation de la sidérurgie (produits charbonniers) jusqu'en 1986-1987. Par la suite l'augmentation considérable de la consommation des produits pétroliers (transports) avec une diminution progressive de l'activité de la sidérurgie a influencé l'évolution de la courbe sur la consommation totale.

L'évolution de l'intensité énergétique

L'intensité énergétique est définie comme le rapport entre la consommation brute d'énergie et le produit national brut. Son évolution est donc un indicateur pour les progrès réalisés dans le domaine de l'efficacité énergétique. Au Luxembourg, l'intensité énergétique est élevée en raison de la part importante de l'industrie sidérur-

gique et de la part importante du secteur des transports. L'évolution de cet indicateur est toutefois favorable due aux efforts pour réaliser des économies d'énergie et à des changements structurels importants.

La consommation d'énergie par secteur

Au cours des dernières années l'évolution des différents secteurs de consommation a été différente d'un secteur à l'autre.

Le secteur industriel a connu une régression importante de la consommation énergétique due à l'amélioration de l'efficacité énergétique et surtout à la réduction de l'activité de la sidérurgie.

Le secteur des transports mérite une attention plus particulière. Jusqu'en 1994 l'augmentation de la consommation des carburants était considérable due essentiellement à une consommation étrangère par les frontaliers et les camionneurs de passage profitant des prix avantageux au Luxembourg. Cependant en 1994-1995, il semble que le plafond soit atteint et la consommation accuse pour la première fois depuis une vingtaine d'années une diminution. Ceci est en partie dû à la taxation supplémentaire des prix du carburant introduite en deux étapes en 1994. Cette taxation supplémentaire a conduit à une diminution de la vente de carburants, notamment aux frontières ainsi que sur les autoroutes où l'on peut constater une réduction de l'ordre de 11% de la vente de gasoil.

Les tableaux 14 et 15 indiquent les ventes totales de gasoil et d'essence au Luxembourg suivant la région du pays pour les 10 premiers mois de 1994 et 1995.

Dans le secteur domestique on constate une certaine augmentation pendant les dernières années. Cette augmentation plutôt normale est due essentiellement à l'augmentation de la population, à l'augmentation du volume bâti, à l'équipement très complet des ménages, mais surtout à l'expansion importante du secteur des services et du commerce.

Le tableau 16 retrace l'évolution de la consommation finale par secteur.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Énergie, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

EMPLOI

Emploi et chômage au Luxembourg en 1995

1. Emploi salarié

Le marché du travail luxembourgeois est caractérisé par une croissance quasiment ininterrompue et a connu à la fin des années 1980 des taux de progression records (entre 4 et 5%).

Même si la tendance de faible croissance économique des années 1990 à 1992 a marqué l'évolution de l'emploi, la main-d'œuvre continue à se développer sur la trajectoire ascendante entamée depuis des années.

Du 31 octobre 1994 au 31 octobre 1995, le nombre des salariés est passé de 194.611 à 199.997. Le taux de progression est de 2,8%, soit une augmentation de 5.386 emplois. À rappeler que pour la même période 1993/94, la croissance a été de 4.704 emplois, soit 2,5%.

Travailleurs étrangers

Tout comme pour les années antérieures, la croissance de l'emploi est déterminée par l'afflux des travailleurs frontaliers. La population des travailleurs ayant leur résidence

Emploi salarié* intérieur: situation au 31 octobre

(*ouvriers, employés, fonctionnaires)

Source: fichiers de la Sécurité Sociale

	HOMMES	FEMMES	TOTAL DONT	FRONTALIERS
1990	114.157	61.147 + 6.173 + 3,5%	175.304	35.645 +5.477 + 15,4%
1991	117.670	63.807 + 5.070 + 2,8%	181.477	41.222 + 4.123 + 10,0%
1992	120.450	66.097 + 3.360 +1,8%	186.547	45.245 + 3.328 +7,4%
1993	122.004	67.903 + 4.704 + 2,5%	189.907	48.573 + 4.514 + 9,3%
1994	124.375	70.236 + 5.386 + 2,8%	194.611	53.087 + 3.990 + 7,5%
1995	127.651	72.346	199.997	57.077

(à partir de 1991: nouvelle série statistique élaborée par l'IGSS)

Main-d'œuvre salariée selon la nationalité (en %)

	mars 1995	mars 1994	mars 1993	mars 1992	mars 1991	mars 1990	mars 1989
travailleurs luxembourgeois	45,0	46,3	47,7	49,4	51,2	53,6	56,3
autres trav. de l'UE	51,9	50,4	49,0	47,6	46,0	43,8	41,4
autres trav. non-UE (Europe)	1,5 55,0	1,7 53,7	1,7 52,3	1,4 50,6	1,3 48,8	1,2 46,4	1,1 43,7
autres trav. non-Europe	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4	1,2
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	(195.600)	(190.559)	(186.962)	(182.417)	(177.076)	(169.100)	(161.748)

dans les régions limitrophes a augmenté de quelque 4.000 personnes, soit 7,5%.

La ventilation par pays de résidence est la suivante:

France:	51%
Belgique:	31%
Allemagne:	18%

Même si l'on constate une légère décélération de la croissance de l'emploi frontalier, l'évolution de cette frange de l'emploi reste très dynamique en valeur absolue et en valeur relative par rapport à l'emploi résident.

Fin octobre 1995, le taux de participation des frontaliers à l'emploi salarié est de 28,5% (57.077 salariés dont 18.084 femmes) contre 27,3% en octobre 1994.

Emploi et branche d'activité

Une ventilation de l'emploi salarié par branche d'activité pour la période de mars 1992 à 1995 fait ressortir la poursuite de la régression de l'emploi dans l'industrie (- 3,8%; - 0,4% et - 0,5% pour les trois exercices respectifs).

Ce secteur, pilier économique ancien du Luxembourg, est caractérisé par une diminution de l'effectif des travailleurs résidents de 3.000 unités (mars 92 à mars

95). Le nombre des travailleurs frontaliers reste stable pour les années 1992 à 1994 mais a augmenté de presque 500 unités pour les derniers douze mois de la période sous revue.

Pour toutes les autres branches d'activité, à l'exception de celle du code 2, on note une progression de l'emploi qui est particulièrement nette pour les secteurs des institutions de crédit/assurances ainsi que des «autres services».

Globalement, pour le laps de temps considéré, les populations des travailleurs résidents et frontaliers ont augmenté de respectivement + 1% (+ 1.369 personnes) et + 29,2% (+ 12.236 personnes).

Emploi salarié par branche et par résidence (situation au 31 mars)

NACE	Travailleurs résidents				Travailleurs frontaliers				TOTAL			
	1992	1993	1994	1995	1992	1993	1994	1995	1992	1993	1994	1995
Agriculture, viticulture, sylviculture (0)	924	981	966	1.103	194	209	227	275	1.118	1.190	1.193	1.378
énergie et eau (1)	838	848	839	840	15	15	19	16	853	853	858	856
industrie (2,3,4)	25.026	23.542	22.153	21.520	12.127	12.184	12.135	12.609	37.153	35.726	34.288	34.129
bâtiment et génie civil (5)	14.077	14.958	14.866	14.601	5.953	6.996	7.302	7.642	20.030	21.954	22.168	22.243
commerce, restauration, hébergement, réparations (6)	25.705	26.344	26.484	25.963	8.424	9.757	10.436	11.141	34.129	36.101	36.920	37.104
transports et communication (7)	7.886	10.542	10.891	10.846	2.513	2.694	2.890	3.214	10.399	13.236	13.781	14.060
institutions de crédits, assurances (8)	20.746	21.100	21.693	22.080	7.631	9.159	11.019	12.671	28.377	30.259	32.712	34.751
autres services (9, 10)	44.873	42.413	42.987	44.491	5.063	5.220	5.652	6.588	49.936	47.633	48.639	51.079
TOTAL	140.075	140.728	140.879	141.444	41.920	46.234	49.680	54.156	181.995	186.962	190.559	195.600

Source: IGSS
CEPS/Division Entreprises

2. Évolution du chômage

Évolution du chômage de 1974 à 1995

	Demandes d'emplois non satisfaites (DENS) (moyennes mensuelles)*			Augmentation par rapport à l'année précédente	Taux de chômage **
	Hommes	Femmes	TOTAL		
1974	22 (38,6)	35 (61,4)	57 (100)	+ 23,9%	/
1975	171 (64,8)	93 (35,2)	264 (100)	+ 363,2%	0,2
1976	280 (61,4)	176 (38,6)	456 (100)	+ 72,7%	0,3
1977	494 (60,2)	326 (39,8)	820 (100)	+ 79,8%	0,5
1978	659 (56,5)	507 (43,5)	1.166 (100)	+ 42,2%	0,7
1979	535 (50,7)	520 (49,3)	1.055 (100)	- 9,5%	0,7
1980	526 (48,1)	568 (51,9)	1.094 (100)	+ 3,7%	0,7
1981	830 (53,2)	729 (46,8)	1.559 (100)	+ 42,5%	1,0
1982	1.090 (53,5)	949 (46,5)	2.039 (100)	+ 30,8%	1,3
1983	1.337 (54,0)	1.139 (46,0)	2.476 (100)	+ 21,4%	1,6
1984	1.355 (50,3)	1.340 (49,7)	2.695 (100)	+ 8,8%	1,8
1985	1.343 (51,9)	1.245 (48,1)	2.588 (100)	- 4,0%	1,7
1986	1.220 (53,3)	1.070 (46,7)	2.290 (100)	- 11,5%	1,5
1987	1.512 (56,8)	1.148 (43,3)	2.660 (100)	+ 16,2%	1,7
1988	1.508 (60,7)	975 (39,3)	2.483 (100)	- 6,7%	1,6
1989	1.405 (61,9)	864 (38,1)	2.269 (100)	- 8,6%	1,4
1990	1.212 (58,8)	848 (41,2)	2.060 (100)	- 9,2%	1,3
1991	1.361 (59,2)	937 (40,8)	2.298 (100)	+ 11,6%	1,4
1992	1.574 (57,6)	1.160 (42,4)	2.734 (100)	+ 19,0%	1,6
1993	2.037 (57,8)	1.489 (42,2)	3.526 (100)	+ 29,0%	2,1
1994	2.753 (59,3)	1.890 (40,7)	4.643 (100)	+ 31,7%	2,7
1995	2.903 (56,6)	2.227 (43,4)	5.130 (100)	+ 10,5%	3,0

() Chiffres entre parenthèses: en %

* demandeurs d'emploi sans emploi, à la recherche d'un emploi approprié, inscrits comme tels auprès des bureaux de placement publics

** chiffres publiés par le STATEC

* Les offres et les demandes d'emploi non satisfaites

	Offres d'emploi non satisfaites (OENS)	DENS			VARIATION EN % p.r. au mois précédent	
		H	F	T		
1993	juillet	147	1935	1429	3364	+ 6,5
	août	120	1949	1450	3399	+ 1,0
	septembre	98	2234	1670	3904	+ 14,0
	octobre	101	2289	1691	3980	+ 1,9
	novembre	103	2534	1783	4317	+ 8,5
	décembre	67	2590	1713	4303	- 0,3
1994	janvier	146	2931	1889	4820	+ 12,0
	février	135	2949	1904	4853	+ 0,7
	mars	201	2819	1882	4701	- 3,1
	avril	216	2731	1791	4522	- 3,8
	mai	232	2570	1655	4225	- 6,6
	juin	247	2472	1684	4156	- 1,6
	juillet	406	2463	1663	4126	- 0,7
	août	361	2553	1742	4295	+ 4,1
	septembre	388	2751	2044	4795	+ 11,6
	octobre	340	2892	2100	4992	+ 4,1
	novembre	335	2959	2156	5115	+ 2,5
	décembre	248	2956	2165	5121	+ 0,1
1995	janvier	322	3237	2328	5565	+ 8,7
	février	294	3210	2286	5496	- 1,2
	mars	594	3135	2241	5376	- 2,2
	avril	291	2882	2108	4990	- 7,2
	mai	496	2717	2048	4765	- 4,5
	juin	372	2622	2053	4675	- 1,9
	juillet	582	2567	2031	4598	- 1,6
	août	457	2599	2055	4654	+ 1,2
	septembre	625	2850	2292	5142	+ 10,5
	octobre	403	2926	2405	5331	+ 3,7
	novembre	568	3075	2495	5570	+ 4,5
	décembre	248	3017	2382	5399	- 3,1

OENS: moyenne des 12 mois en 1985: 194 1988: 216 1991: 156 1994: 271
 1986: 235 1989: 201 1992: 159 1995: 438
 1987: 245 1990: 178 1993: 126

Flux enregistrés par l'ADEM en 1995 offres d'emploi, demandes d'emploi, assignations

MOIS	OFFRES EMPLOI (1)	ENTREPRISES (2)	DEMANDES D'EMPLOI (3)	ASSIGNATIONS (4)
Janvier	629	324	1597	1453
Février	765	366	1196	1632
Mars	960	507	1291	2294
Avril	774	419	1090	1992
Mai	1035	487	1154	2279
Juin	796	403	974	1802
Juillet	861	386	1176	2107
Août	651	324	1229	1799
Septembre	1031	380	1602	2064
Octobre	887	396	1778	2208
Novembre	614	348	1606	1765
Décembre	550	290	1144	1397
TOTAL	9553	4630	15837	22792
Moyenne	796	386	1320	1899

Demandeurs d'emploi enregistrés:

De 1974 à 1980, l'effectif annuel moyen des demandeurs d'emploi sans emploi, à la recherche d'un emploi approprié, inscrits comme tels auprès des bureaux de placements publics est passé de 57 à 1.094 unités. Au cours de la décennie suivante cet accroissement s'est poursuivi avec des interruptions en 1985 et 1986 ainsi que pendant la période de 1988 à 1990. La moyenne mensuelle du nombre des demandeurs d'emploi, après avoir atteint son niveau le plus élevé en 1984 avec 2.695 unités, est de 2.060 unités en 1990.

À partir de mars 1991 la tendance à la hausse des demandes d'emploi non satisfaites est de nouveau devenue plus sensible; les effectifs ont dépassé les données correspondantes de l'année précédente pour atteindre en fin d'année le nombre de 2.502 personnes. En moyenne, quelque 2.300 personnes étaient inscrites en 1991.

Depuis 1991/92, la série des demandes d'emploi non satisfaites enregistrées accuse une tendance croissante manifeste.

Pour les années 1992 à 1994, les reflux saisonniers traditionnels sont de faible envergure et ne permettent pas d'enrayer cette évolution à la hausse du chômage enregistré.

Fin décembre 1995, la population de demandeurs d'emploi sans emploi s'élève à 5.399 personnes et dépasse de presque 300 unités (+ 5,4%) l'effectif des inscrits du mois de décembre 1994.

L'analyse détaillée des demandes d'emploi non satisfaites fait ressortir les caractéristiques présentées dans les tableaux figurant sur les pages qui suivent.

- (1) *offres d'emploi:*
postes vacants déclarés à l'ADEM par les employeurs au cours du mois
- (2) *entreprises:*
nombre des différentes entreprises ayant déclaré une ou plusieurs offres d'emploi à l'ADEM au cours du mois
- (3) *demandes d'emploi:*
personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi qui se sont inscrites auprès des bureaux de placement au cours du mois
- (4) *assignations:*
total des propositions d'emploi transmises aux demandeurs d'emploi au cours de la période considérée. Généralement les assignations sont remises en main propre du demandeur d'emploi lors de l'entretien préalable à la tentative de placement.

- Lieu de résidence -
(situation: 27 décembre 1995)

		%	%
Agence Luxembourg:			2.400 44,4
cantons	Luxembourg	1.599 29,6	
	Capellen	286 5,3	
	Remich	153 2,8	
	Mersch	185 3,4	
	Grevenmacher	177 3,3	
Agence Esch-sur-Alzette:			1.835 34,0
canton	Esch-sur-Alzette	1.835 34,0	
Agence Diekirch:			815 15,1
cantons	Diekirch	378 7,0	
	Vianden	73 1,4	
	Rédange	104 1,9	
	Echternach	262 4,8	
Agence Wiltz:			350 6,5
cantons	Wiltz	176 3,3	
	Clervaux	174 3,2	
		5.400 100,0	5.400 100,0

- Nationalité -
(mi-décembre 1995)

	12/1995	12/1994	12/1993	01/1993	01/1992	01/1991	01/1990	01/1989	01/1988	01/1987
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Luxembourgeois	41,7	45,7	46,4	48,9	54,1	58,1	59,2	61,5	61,7	57,3
Portugais	25,0	23,8	22,8	20,9	15,8	14,4	14,1	12,7	13,4	14,4
Italiens	6,4	6,4	7,0	6,6	6,4	5,4	6,5	7,1	7,4	8,5
Français	7,2	6,4	6,6	6,7	7,1	6,4	6,4	6,3	6,1	7,7
Belges	3,8	4,1	3,9	4,2	3,4	4,5	3,4	3,7	3,3	4,0
Allemands	2,7	2,8	2,7	3,2	3,1	3,2	3,3	3,1	2,4	3,1
Autres	13,2	10,8	10,6	9,5	10,1	8,0	7,1	5,6	5,7	5,0
Total	100 (5.383)	100 (5.121)	100 (4.303)	100 (3.284)	100 (2.836)	100 (2.531)	100 (2.471)	100 (2.510)	100 (2.928)	100 (2.844)

- Sexe -
moyennes des 12 mois

sexe	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
hommes	57	59	58	58	59	59	62	61	57	53	52
femmes	43	41	42	42	41	41	38	39	43	47	48
Total	100 (5.130)	100 (4.643)	100 (3.526)	100 (2.734)	100 (2.298)	100 (2.060)	100 (2.269)	100 (2.483)	100 (2.660)	100 (2.290)	100 (2.588)

- Age -
moyennes des 12 mois

âge	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
< 25 ans	26	27	27	24	24	25	26	32	39	44	47
[25-40]ans	45	44	43	42	39	39	38	35	32	31	30
[40-60]ans	28	28	29	33	36	35	34	32	28	24	22
+ 60 ans	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total	100 (5.130)	100 (4.643)	100 (3.526)	100 (2.734)	100 (2.298)	100 (2.060)	100 (2.269)	100 (2.483)	100 (2.660)	100 (2.290)	100 (2.588)

- Age et durée d'inscription -
mi-décembre 1995

	< 1	1-3	3-6	6-9	9-12	> 12	TOTAL
- 26 ans	351	527	274	93	95	96	1.436
%	24,4	36,7	19,1	6,5	6,6	6,7	100
26-40 ans	429	720	472	300	222	285	2.428
%	17,7	29,7	19,4	12,4	9,1	11,7	100
41-50 ans	134	246	212	116	112	266	1.086
%	12,3	22,7	19,5	10,7	10,3	24,5	100
51-60 ans	24	68	47	42	55	168	404
%	6,0	16,8	11,6	10,4	13,6	41,6	100
61 ans et +	3	6	5	1	5	9	29
%	10,4	20,7	17,2	3,5	17,2	31,0	100
TOTAL	941	1567	1010	552	489	824	5383
%	17,5	29,1	18,8	10,2	9,1	15,3	100

- Formation -
(situation: mi-décembre 1995)

Les différents ordres d'enseignement

		%
* Primaire/Complémentaire:	2.673	50
* Enseignement secondaire technique:	1.835	34
* Enseignement secondaire:	379	7
* Enseignement postsecondaire:	496	9
	5.383	

DE ayant un faible niveau de qualification:

* Primaire/Complémentaire:	2.673
* Enseignement sec. technique: 7 ^e , 8 ^e et 9 ^e	503
* Enseignement secondaire: 7 ^e , 6 ^e et 5 ^e	56
	3.232
	60% des DE inscrits

N.B. Les tableaux renseignent sur la dernière année de formation du demandeur d'emploi. Le DE n'a pas nécessairement terminé avec succès les études entamées.

- Formation et âge -
(mi-décembre 1995)

	-26	26-40	41-50	51-60	+60	TOTAL
Primaire/complémentaire						
Ens. sec. technique 7 ^e à 9 ^e	801	1.439	722	250	20	3.232
%	24,8	44,5	22,4	7,7	0,6	100
Ens. sec. technique 10 ^e à 13 ^e	528	726	283	111	7	1.655
%	31,9	43,9	17,1	6,7	0,4	100
Formation postsecondaire	107	263	81	43	2	496
%	21,6	53,0	16,3	8,7	0,4	100
TOTAL	1.436	2.428	1.086	404	29	5.383

- Formation et durée d'inscription -
(mi-décembre 1995)

	< 1	1-3	3-6	6-9	9-12	> 12	TOTAL
Primaire/complémentaire							
Ens. sec. technique 7 ^e à 9 ^e	549	899	593	325	292	574	3.232
%	17,0	27,8	18,3	10,1	9,0	17,8	100
Ens. sec. technique 10 ^e à 13 ^e	308	526	304	163	159	195	1.655
%	18,6	31,8	18,3	9,8	9,6	11,8	100
Formation postsecondaire	84	142	113	64	38	55	496
%	16,9	28,6	22,8	12,9	7,7	11,1	100
TOTAL	941	1.567	1.010	552	489	824	5.383

**Demandeurs d'emploi
et revenu minimum garanti
(mi-décembre 1995)**

En cette fin d'année, quelque 542 personnes touchent le RMG ou ont introduit une demande pour pouvoir bénéficier du complément. Il y a lieu de rappeler que le

	< 1	1-3	3-6	6-9	9-12	> 12	TOTAL
avec RMG	77	111	90	56	46	162	542
sans RMG	864	1.456	920	496	443	662	4.841
TOTAL	941	1.567	1.010	552	489	824	5.383

**Chômage complet indemnisé
(voir tableau ci-contre)**

L'effectif des chômeurs bénéficiant de l'indemnité de chômage complet suit le profil de l'évolution du nombre des demandeurs d'emploi.

Ainsi, depuis 1994, parallèlement à l'apparition des tensions sur le marché du travail, nous notons une augmentation de l'effectif des personnes sans emploi indemnisées.

En cette fin d'année 1995, 2.926 personnes touchent l'indemnité de chômage

bénéfice de cette mesure, qui n'est pas limité dans le temps, est subordonné à l'introduction d'une demande d'emploi à l'Administration de l'Emploi. Le requérant doit remplir la condition de disponibilité au travail et donc figurer sur les listes des demandeurs d'emploi.

contre 2.822 pour le mois de décembre 1994, soit une progression de 3,7%. En moyenne 2.634 personnes ont reçu l'indemnité en chaque fin de mois, soit 51,4% des personnes inscrites à l'Administration.

Chômage partiel

Le contexte économique incertain fait que les commandes passées aux entreprises sont très souvent à courte échéance ce qui rend difficile les efforts de planification. Les demandes de chômage partiel introduites par les entreprises ont alors plutôt un caractère conservatoire et les chiffres

	Travailleurs en chômage complet indemnisé	
	moyenne	en % des demandeurs d'emploi inscrits
1974	5	8,8
1975	37	14,0
1976	124	27,2
1977	312	38,0
1978	496	42,5
1979	533	50,5
1980	627	57,3
1981	873	56,0
1982	1.099	53,9
1983	1.362	55,0
1984	1.404	52,1
1985	1.345	52,0
1986	1.150	50,2
1987	1.184	4,5
1988	1.036	41,7
1989	948	41,8
1990	887	43,1
1991	934	40,6
1992	1.203	44,0
1993	1.764	50,0
1994	2.518	54,2
1995	2.634	51,4

	1992			1993			1994			1995		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Janvier	662	544	1.206	907	706	1.613	1.488	1.055	2.543	1.716	1.263	2.979
Février	683	549	1.232	935	729	1.664	1.611	1.005	2.616	1.723	1.268	2.991
Mars	624	528	1.152	862	680	1.542	1.539	988	2.527	1.614	1.188	2.802
Avril	606	531	1.137	843	693	1.536	1.569	974	2.543	1.489	1.128	2.617
Mai	583	514	1.097	854	733	1.587	1.516	970	2.486	1.410	1.082	2.492
Juin	593	511	1.104	884	730	1.614	1.456	967	2.423	1.355	1.082	2.437
Juillet	592	514	1.106	930	758	1.688	1.399	948	2.347	1.305	1.072	2.377
Août	605	511	1.116	951	759	1.710	1.409	943	2.352	1.288	1.062	2.350
Septembre	632	547	1.179	995	804	1.799	1.417	1.008	2.425	1.325	1.097	2.422
Octobre	655	586	1.241	1.098	863	1.961	1.435	1.057	2.492	1.342	1.157	2.499
Novembre	700	638	1.338	1.220	916	2.136	1.503	1.138	2.641	1.456	1.265	2.721
Décembre	836	690	1.526	1.358	968	2.326	1.617	1.205	2.822	1.606	1.320	2.926
Moyenne	648	555	1.203	986	778	1.764	1.497	1.021	2.518	1.469	1.165	2.634

définitifs sont en général nettement inférieurs aux prévisions.

Il ressort du tableau ci-après qu'en 1995 le Comité de conjoncture a émis un avis positif sur 53 demandes émanant de 19

entreprises différentes; le coût a été estimé à 30,7 millions de francs.

En fait:

- 18 ont été retirées par les entreprises
- seules 35 demandes, présentées par 16

entreprises différentes, ont donné lieu à indemnisation avec une dépense effective totale de 14,9 millions de francs.

	demandes introduites *	demandes retenues par le Comité de conj. (avis positif)*	dépense estimée **	recours effectif au chômage partiel	dépense effective **
1985	74 (32)	62 (26)	48,2	37 (16)	21,4
1986	48 (16)	44 (15)	58,4	25 (9)	23,9
1987	57 (20)	54 (20)	55,3	36 (14)	27,6
1988	25 (13)	19 (9)	16,4	10 (4)	6,0
1989	23 (13)	18 (10)	15,9	8 (5)	4,8
1990	27 (12)	24 (9)	49,5	10 (5)	23,8
1991	48 (20)	42 (14)	64,5	18 (9)	30,5
1992	73 (24)	71 (22)	136,6	46 (18)	79,2
1993	155 (52)	133 (37)	146,2	82 (29)	54,2
1994	118 (39)	107 (29)	81,3	65 (24)	11,2
1995	60 (26)	53 (19)	30,7	35 (16)	14,9***

* () chiffres entre parenthèses:
nombre des entreprises

** en millions de francs

*** données provisoires: différentes
entreprises n'ont pas encore
transmis les décomptes à l'ADEM

Le tableau ci-après indique le nombre de salariés en chômage partiel, le nombre des entreprises touchées et le pourcentage de perte en heures de travail pour les années 1993, 1994 et 1995:

1993		
janvier	327 salariés dans	13 entreprises, taux de 32,3%
février	481 salariés dans	13 entreprises, taux de 32,8%
mars	253 salariés dans	7 entreprises, taux de 29,5%
avril	1.211 salariés dans	11 entreprises, taux de 37,3%
mai	300 salariés dans	8 entreprises, taux de 29,2%
juin	348 salariés dans	6 entreprises, taux de 29,5%
juillet	66 salariés dans	3 entreprises, taux de 38,0%
août	248 salariés dans	4 entreprises, taux de 44,6%
septembre	26 salariés dans	2 entreprises, taux de 40,9%
octobre	73 salariés dans	2 entreprises, taux de 33,6%
novembre	316 salariés dans	7 entreprises, taux de 31,7%
décembre	342 salariés dans	6 entreprises, taux de 39,7%
1994		
janvier	98 salariés dans	7 entreprises, taux de 39,8%
février	63 salariés dans	6 entreprises, taux de 39,1%
mars	253 salariés dans	8 entreprises, taux de 31,0%
avril	222 salariés dans	10 entreprises, taux de 33,3%
mai	40 salariés dans	3 entreprises, taux de 31,9%
juin	24 salariés dans	4 entreprises, taux de 37,8%
juillet	64 salariés dans	3 entreprises, taux de 33,6%
août	9 salariés dans	2 entreprises, taux de 29,9%
septembre	4 salariés dans	1 entreprise, taux de 37,5%
octobre	23 salariés dans	2 entreprises, taux de 27,1%
novembre	3 salariés dans	1 entreprise, taux de 42,8%
décembre	14 salariés dans	3 entreprises, taux de 46,4%
1995		
janvier	67 salariés dans	4 entreprises, taux de 37,6%
février	92 salariés dans	6 entreprises, taux de 33,3%
mars	73 salariés dans	4 entreprises, taux de 32,3%
avril	73 salariés dans	4 entreprises, taux de 15,0%
mai	23 salariés dans	3 entreprises, taux de 29,1%
juin		
juillet	131 salariés dans	2 entreprises, taux de 45,0%
août		
septembre	151 salariés dans	2 entreprises, taux de 29,0%
octobre	123 salariés dans	3 entreprises, taux de 44,5%
novembre	23 salariés dans	3 entreprises, taux de 44,5%
décembre	273 salariés dans	5 entreprises, taux de 41,6%

Dépenses engagées depuis 1987

(chômage complet, chômage dû aux intempéries, chômage partiel, chômage accidentel)

Le tableau ci-après renseigne sur le volume ainsi que la répartition des dépenses effectuées au cours des sept dernières années en matière d'indemnisation du chômage (dépenses effectivement engagées au cours de l'année correspondante).

	1987	1988	1989	1990	1991
FE chômage complet	441.805.694	408.097.007	407.609.788	403.673.803	486.512.071
ET chômage dû aux intempéries	151.246.980	41.297.611	8.852.885	17.734.306	153.753.352
FE chômage partiel	27.359.408	6.049.363	4.814.682	20.220.813	26.473.294
ET chômage accidentel	3.832.374		1.316.108	2.547.688	640.118
FE séc. soc. des chô-m. complets (parts dites patron.)	62.336.325		58.382.847	56.696.235	67.846.330
FE assurance-accidents des chô-m. compl.	2.771.107				
FE frais de versement	420.005	417.098	392.291	372.244	640.220
Montant global des dépenses	689.771.893	514.225.002 - 175,5 M - 25,4%	481.368.601 - 32,9 M - 6,4%	501.245.089 + 19,9 M + 4,1%	735.865.385 + 234,6 M + 46,8%

	1992	1993	1994	1995*
FE chômage complet	665.813.304	978.075.739	1.370.523.701	1.390.170.449
ET chômage dû aux intempéries	25.017.291	96.854.659	51.933.009	59.111.403
FE chômage partiel	73.043.581	54.218.423	15.012.027	14.900.000
ET chômage accidentel	902.156	902.156		
FE séc. soc. des chô-m. complets (parts dites patron.)	92.790.200	146.083.156	196.831.477	234.579.540
FE assurance-accidents des chô-m. compl.	800.400	2.771.107		
FE frais de versement		1.112.640	1.782.600	2.587.820
Montant global des dépenses	858.366.932 + 122,5 M +16,7%	1.276 M + 417,9 M +48,7%	1.636 M + 360 M + 28,2%	1.701 M + 65 M + 4,0%

M = million

FE = dépenses à charge du Fonds pour l'emploi

ET = dépenses à charge de l'Etat (crédits budgétaires)

* données provisoires

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre du Travail et de l'Emploi, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

Etude de Jean LANGERS, Conseiller économique 1^{re} classe au Statec,
Publication réalisée par Germaine THILL-DITSCH:

1. Prévisions de population

Les projections de population portant sur la période 1995-2050 ont fait l'objet du Bulletin du STATEC N°8/95. Y figurent également des développements sur l'évolution démographique durant la deuxième moitié de notre siècle.

Les prévisions présentées ci-après ont pour horizon l'an 2010. Elles sont complétées par l'esquisse de projections de la main-d'oeuvre résidente disponible et de la population scolaire.

1.1 Hypothèses d'évolution

- Fécondité

Une seule hypothèse est retenue: Passant de 1,72 en début de période à 1,75 en 2010 l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) restera stable. Le calendrier continuerait cependant à s'allonger, l'âge moyen à la maternité augmentant de 28,3 ans à 29,3 ans.

- Mortalité

Un scénario modérément optimiste est envisagé. On reprend, en fait, l'évolution des projections de population donnant à l'horizon 2010, une espérance de vie de 75,2 ans pour les hommes et de 81,0 ans pour les femmes. L'écart entre les deux sexes aurait donc tendance à se réduire. Rappelons que d'après la dernière table de mortalité calculée pour la période 1990-92, ces espérances de vie s'élevaient à 72,4 respectivement à 79,1 ans.

- Migrations internationales

Partant d'un premier solde annuel de + 4.000, on se donne différents soldes possibles pour 2010, les valeurs intermédiaires s'obtenant par interpolation (Dans les projections de population, les soldes annuels des différentes variantes restent les mêmes durant l'ensemble de la période de projection). Ce n'est que dans la variante 4 que le solde se maintiendra à + 4 000. Dans les trois premières, on supposera qu'il se réduira continuellement pour s'élever à respectivement 0, + 1000 et + 2500 en 2010.

- Options et naturalisations

Les prévisions ne distinguant pas entre nationaux et étrangers, les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise ne seront pas prises en considération.

Spécification	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Fécondité	1,72 en 1994			
Indicateur conj. de fécondité	1,75 en 2010			
Mortalité	Hommes		Femmes	
Espérance de vie à la naissance	72,4 ans en 1991		79,1 ans en 1991	
	75,2 ans en 2010		81,0 ans en 2010	
Migrations internationales	4 000 en 1995	4 000 en 1995	4 000 en 1995	4 000 en 1995
Solde migratoire annuel	0 en 2010	+ 1 000+ en 2010	2 500 en 2010	4 000 en 2010

Une hypothèse unique étant retenue pour la fécondité et la mortalité, les quatre variantes vont se différencier par les soldes migratoires annuels.

1.2 Résultats

1.2.1 Population totale

Dans les trois premières variantes, la diminution progressive de l'immigration nette va entraîner un ralentissement plus ou moins sensible de la croissance démographique. Ce freinage sera à peine perceptible dans le scénario 4. Avec un solde final égal à 0, la population passera de 406 600 à 450 200, soit un accroissement d'un peu plus de 10%. Le deuxième scénario (+ 1000 en 2010) aboutira à une population de 460 300. Elle s'élèvera à 473 300 (+16,4%) au cas où le solde restera encore relativement élevé (+ 2 500 en 2010). En maintenant le solde constant à + 4 000, on arrivera à 486 200 habitants (+19,6%).

1.2.2 Composantes de la croissance démographique

Une immigration nette annuelle (variantes 1 à 3) ainsi qu'un excédent des naissances sur les décès allant tous deux en décroissant vont engendrer un freinage de la croissance démographique. Il en sera de même dans la variante 4 (solde migratoire constant à + 4000), en raison de la régression continue des soldes naturels.

Malgré une fécondité supposée en légère hausse, le nombre annuel de naissances tendra à diminuer en raison de la baisse des effectifs féminins en âge de procréer. Cette baisse, due à la chute de la natalité durant les années soixante-dix, est partiellement compensée par l'apport migra-

toire qui a donc des effets positifs sur la natalité. Plus l'immigration nette sera élevée, plus la natalité le sera.

L'évolution du nombre annuel de décès se ressent du vieillissement de la population qui annule, en quelque sorte, la décroissance des taux de mortalité par âge. Dans tous les scénarios on assiste à une progression des décès annuels. La population plus âgée n'étant guère affectée par les flux migratoires, peu de différences apparaissent entre les scénarios (voir graphique 1.1)

1.2.3 Évolution par groupe d'âges

Aux âges où la mortalité est faible, l'évolution des effectifs d'une classe d'âge est fonction de l'importance des générations initiales ainsi que de l'immigration nette qui, chaque année, vient la gonfler.

Ainsi, p.ex., le groupe des moins de cinq ans va s'accroître aussi longtemps que les entrées (naissances annuelles) dépasseront les sorties (générations entrant dans le groupe des 5 à 9 ans). Ici l'immigration nette n'intervient pratiquement pas.

Pour faciliter l'analyse, les classes d'âge sont regroupées. Chez les moins de 20 ans, la remontée de la natalité, à partir de 1986, entraînera une progression continue des effectifs qui sera d'autant plus forte que le nombre des nouveaux arrivants de l'étranger le sera. Dans le groupe des 20 à 34 ans, les générations encore relativement nombreuses (1961-1975) d'avant la chute de la natalité seront progressivement remplacées par les générations plus faibles des années soixante-dix. Seule immigration importante pourra contrecar-

rer, en partie, cette tendance. Un mouvement inverse se produit dans le groupe des 35 à 49 ans. Au fur et à mesure que l'on avancera dans la période de prévision, des générations plus fortes y feront leur entrée. Ceci s'explique à la fois par le niveau élevé de la natalité enregistré entre 1955 et 1965 et par les immigrations de ces 25 dernières années. Alors que l'évolution des effectifs initiaux des générations afférentes aurait dû conduire à une régression du nombre de personnes âgées entre 50 et 64 ans, on a assisté à une hausse importante à la suite de l'afflux migratoire. Notons qu'une bonne partie des immigrants entrés au Luxembourg à partir de 1970 sont supposés y rester (et y vieillir).

À partir de 65 ans, la baisse de la mortalité accentue la tendance à l'accroissement des effectifs concernés.

La répartition traditionnelle de la population en trois grands groupes d'âges (-19; 20-59; 60+) offre une vue plus globale.

La part des jeunes de moins de 20 ans (indice de jeunesse) est appelé à s'accroître durant la majeure partie de la période de projection, mais vers la fin, une légère baisse s'amorcera en raison du recul quasi-continu de la natalité.

Entre 20 et 59 ans se situent les âges de pleine activité. En valeur absolue, la population en âge de travailler va augmenter. Plus l'immigration nette restera élevée, plus cet accroissement sera important. Mais en valeur relative, un léger mouvement à la baisse sera observé.

Si la tendance au vieillissement de la population mesuré par le pourcentage des 60 ans et plus (indice de vieillesse), semble inéluctable, elle ne sera guère très prononcée. A l'horizon 2010, cet indice de vieillesse sera le plus élevé dans la variante 1 où l'immigration nette finira par devenir égale à zéro. Il passera alors de 19,1% en 1995 à 21,1% en 2010.

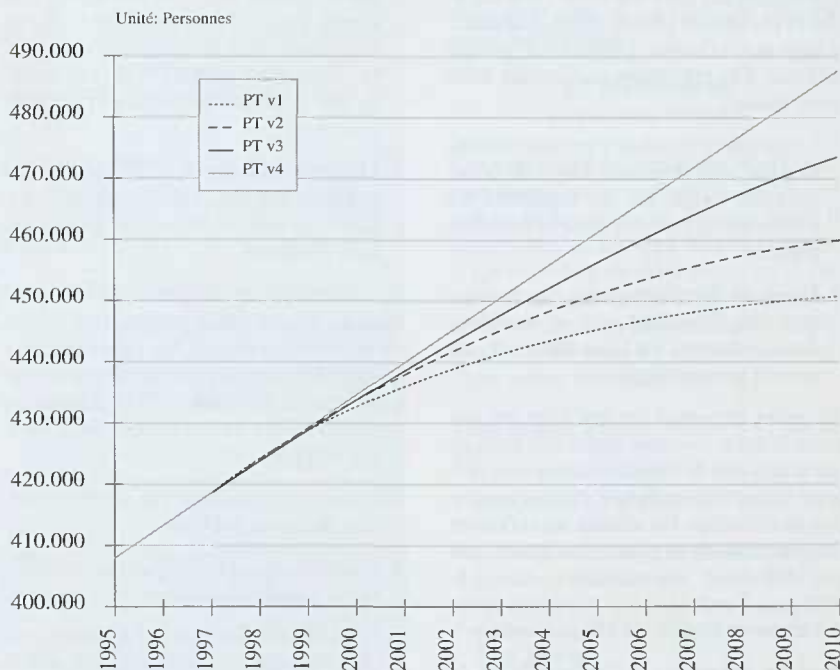
Des indices de dépendance sont construits en rapportant les effectifs (ou pourcentages) des différents groupes les uns aux autres.

Un premier indice de dépendance tente de mesurer la charge que les retraités peuvent représenter pour les actifs. Rappelons qu'en procédant ainsi on néglige:

- le degré de participation à la vie économique de la population en âge de travailler (taux d'activité);
- la contribution des non-résidents (frontaliers) au financement des retraites.

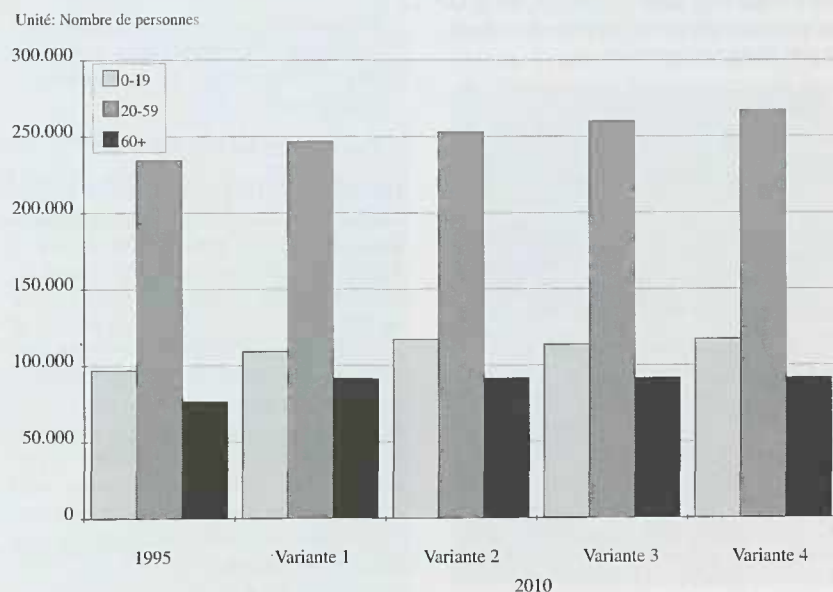
Le rapport du groupe d'âges 20 à 59 ans à celui des 60 ans et plus donne le nombre d'actifs potentiels pour une personne ayant atteint l'âge de la retraite. Dans la pire des hypothèses (immigration nette tendant vers zéro) ce rapport passera de

Graphique 1.1: Prévisions de la population totale



Source: Statec.

Graphique 1.2: Évolution par groupe d'âges



Source: Statec.

près de 3 en 1995 à 2,6 en 2010, cette baisse s'accroît après 2005. La perspective d'un fort apport migratoire (variante 4) permettrait de freiner cette baisse (2,8 en 2010):

Si l'on ajoute à la charge que peuvent représenter les 60 ans et plus, celle des moins de 20 ans censés être inactifs dans leur grande majorité, il apparaît que cet indice de dépendance passera de 1,33 en 1995 à des valeurs comprises entre 1,20 et 1,24.

2. Prévisions de population active disponible et de population scolaire

2.1 Prévisions de population active disponible

Les prévisions de population active (voir encadré 1) permettent d'évaluer le développement futur de l'offre de travail disponible pour la production de biens et ser-

vices. La population active est calculée en appliquant des taux d'activité (voir encadré 1) par sexe et groupe d'âges (ou année d'âge) aux effectifs globaux du groupe afférent. Ces prévisions comportent donc deux phases:

- * La première consiste à prévoir l'évolution par sexe et groupe d'âges de la population totale. Ici, on reprendra les prévisions présentées dans la première partie.
- * Dans une deuxième phase, on cherchera à voir comment vont se modifier, dans le temps, les taux d'activité par sexe et groupe d'âges.

Un point important est que c'est uniquement la main-d'oeuvre disponible habitant sur le territoire du Grand-Duché qui est projetée, la population de base étant la population de résidence. Par ailleurs, les chômeurs faisant partie de la population active sont par définition des résidents. Au Luxembourg, l'exclusion des frontaliers altère évidemment l'intérêt de telles prévisions.

Pour les prévisions à l'horizon 2010, la natalité de la période de prévision restera sans effet. En effet, la première génération pouvant en ce moment entrer dans la vie active est née avant cette période. Seule la population âgée entre 15 et 64 ans sera prise en considération, l'activité des 65 ans et plus étant négligeable.

Encadré 1

La population active se compose des personnes exerçant une activité professionnelle, y compris les apprentis et des chômeurs. Le concept de chômage retenu est celui du BIT (enquêtes sur les forces de travail) ou en est proche (recensements de la population).

Le taux d'activité est la proportion d'actifs dans la population totale. Dans les prévisions présentées ci-après, on utilisera des taux par sexe et groupe d'âges quinquennaux. Un taux d'activité de 55% pour les hommes âgés entre 55 et 59 ans, signifie que sur 100 hommes du groupe d'âges 55-59 ans, 55 sont actifs.

2.1.1 Prévisions des taux d'activité

Quatre groupes particuliers sont distingués:

- * Les hommes âgés entre 30 et 59 (ou 25 et 55) ans, où les taux avoisinent 100%.
- * Les jeunes de moins de 30 ans (ou 25 ans), où les taux d'activité dépendent très largement du degré de scolarisation.
- * Les femmes dont la participation à la vie active varie avec l'âge. Dans le modèle traditionnel, les femmes quittent la vie active au moment de leur mariage

ou de la venue d'enfants, seule une minorité y retournant, une fois les enfants élevés. Mais les taux d'activité évoluent également dans le temps (effet cohorte). Depuis un certain temps, une hausse non négligeable des taux peut être observée.

- * Les personnes âgées de 50 (ou 55) ans et plus, chez qui c'est l'âge du départ à la retraite qui conditionne le niveau des taux d'activité.

Les développements possibles des taux dans les trois derniers groupes font l'objet de nombreuses études. On exposera brièvement les vues de l'institut de recherche économique allemand (IFO) présentées lors d'un atelier de travail d'EUROSTAT (Luxembourg, 1993).

Un rôle prépondérant est attribué aux quatre instances suivantes:

- * l'individu lui-même avec son arrièrefonds social et ses projets de carrière;
- * la famille caractérisée par son statut social, sa taille et sa composition et son niveau de vie;
- * les entreprises et administrations ayant des demandes spécifiques de main-d'oeuvre;
- * le gouvernement mettant en oeuvre des politiques déterminées dans les domaines de l'éducation, de la famille, de l'emploi etc.

- Taux d'activité des jeunes

Les experts d'IFO pensent qu'un niveau d'éducation élevé augmente nettement leurs chances sur le marché du travail. Il permettra d'obtenir des emplois mieux rémunérés et plus intéressants et, en période de chômage, il constituera un atout non négligeable pour trouver un emploi, même si ce dernier ne correspond pas à la qualification acquise. Pour toutes ces raisons, on ne saurait donc s'attendre à une réduction des taux de scolarisation et, corrélativement, à une progression des taux d'activité des jeunes. Ces derniers devraient encore baisser au cours des prochaines décennies.

- Taux d'activité féminins

IFO énumère un certain nombre de facteurs influençant directement la propension des femmes à participer à la vie économique:

- * la place et le rôle dans la famille et dans la société qui déterminent, en partie, la taille de la famille et la répartition des tâches à l'intérieur du ménage;
- * les réponses politiques à ces changements et notamment les possibilités offertes en matière de garde des enfants, des personnes âgées ou des malades;
- * les changements dans la demande de main d'oeuvre, des emplois dans les

services se substituant aux emplois industriels;

- * les aménagements des horaires de travail (et des grilles horaires scolaires) qui permettent de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les modifications à intervenir dans tous ces domaines iraient dans le sens d'une progression de l'activité féminine.

- Taux d'activité des 50 ans et plus

La question principale est de savoir, si la tendance à la baisse de ces dernières années va se poursuivre ou si, au contraire, on assistera à un renversement de tendance.

Au niveau individuel, l'âge du départ à la retraite dépend essentiellement de l'état de santé et de considérations financières. Si les rémunérations augmentent avec l'âge (avancement, ancienneté), même en fin de carrière, on hésitera à quitter son emploi. Il en sera de même si quelques années de travail supplémentaires permettront d'améliorer de façon sensible le niveau de la pension.

Les projets de personnes âgées peuvent être contrecarrés par les entreprises qui auraient tendance à les pousser vers la retraite pour les remplacer par des jeunes formés aux nouvelles techniques et touchant des salaires moins élevés.

Quant aux pouvoirs publics, ils sont soumis à des pressions opposées. Pour combattre le chômage ils sont tentés de favoriser la préretraite, donc d'abaisser l'âge du départ à la retraite. L'accroissement de la charge des pensions lié au vieillissement de la population peut, au contraire, les inciter à relever l'âge à la retraite.

Si la modélisation de tous les comportements décrits ci-dessus est théoriquement possible, elle se heurte à un obstacle majeur: comment trouver une variable quantifiable pouvant représenter un facteur explicatif donné? Les prévisions des taux d'activité figurant dans ce bulletin seront basées sur une extrapolation des tendances du passé (voir encadré 2).

Au tableau 2.1 figurent les taux d'activité par groupe d'âges et par sexe observés vers 1985, 1990 et 1995. Ceux de 1985 et 1995 sont tirés des enquêtes sur les forces de travail et correspondent à des moyennes triennales. Pour 1990, on s'est référé au recensement général de la population au 1^{er} mars 1991. On y trouve également les niveaux de saturation retenus ainsi que les taux obtenus par ajustement d'une loi logistique.

À la suite d'une extension de la scolarisation, les taux des jeunes de moins de 25 ans vont continuer de régresser. Les taux féminins quant à eux iraient en s'accroissant.

Les prévisions les plus controversées sont celles se rapportant aux taux des personnes âgées de plus de 55 ans. En partant de l'hypothèse de nouvelles légères baisses

Encadré 2

Il existe deux grandes catégories de méthodes pour la projection des taux d'activité. La première qui utilise la régression multiple explique le degré de participation à la vie économique par diverses variables. Ainsi une étude de l'OCDE utilise pour les femmes les variables suivantes:

- le taux de chômage global qui peut avoir un effet de découragement;
- les salaires réels masculins et féminins;
- les transferts publics aux ménages qui peuvent exercer un effet de dissuasion;
- le revenu non salarial du ménage qui sert d'indicateur de niveau de vie;
- la composition de la demande globale et des possibilités d'emploi qui en résultent;
- le taux d'inscription dans l'enseignement post-secondaire des femmes âgées de 20 à 24 ans;
- les effets liés à la répartition par âge;
- le taux de dépendance infantile qui permet de tenir compte du nombre d'enfants à charge.

Ajoutons que ces méthodes sont mises en oeuvre surtout pour l'estimation d'un taux d'activité global. Une seconde méthode, largement plus répandue, repose sur les techniques de l'analyse des séries temporelles. L'évolution dans le temps des taux d'activité est censée suivre une loi statistique: loi logistique ou loi exponentielle. L'Institut National de la Statistique et Etudes Economiques (INSEE-France) ajuste une loi logistique sur l'évolution passée qui a pour équation:

$$\log \frac{y - y^0}{y^1 - y^0} = at + b$$

où:

y représente le taux d'activité;

t le temps;

y^1 est le «taux limite» vers lequel tend y lorsque $t \rightarrow -\infty$;

y^0 est le «taux plancher» vers lequel tend y lorsque $t \rightarrow +\infty$;

Le choix des valeurs de y^1 et y^0 qui est primordial se fait «par tâtonnement». C'est en fait un choix raisonné, largement subjectif.

En 1978, un groupe d'experts indépendants réuni par la Commission des Communautés Européennes dans le cadre des travaux sur les perspectives économiques à moyen terme avait préparé un rapport contenant tout un chapitre sur la prévision des taux d'activité et qui utilisait une loi logistique de la forme décrite plus haut.

Pour le Luxembourg, ces experts avaient retenu les niveaux traditionnels (y^0) et les niveaux de saturation (y^1) suivants

	Population féminine	
	Niveau traditionnel	Niveau de saturation
15-19	40.0%	-
20-24	35.0%	70%
25-29	27.5%	65%
30-34	20.0%	60%
35-39	20.0%	60%
40-44	20.0%	65%
45-49	22.5%	70%
50-54	22.5%	75%
55-59	20.0%	60%
60-64	12.5%	30%

Le caractère quelque peu arbitraire de ces valeurs apparaît clairement. Ajoutons que souvent on suppose que le taux traditionnel sera égal à 0, lorsque $t \rightarrow +\infty$. C'est le cas pour les prévisions d'IFO (et également pour les nôtres).

on exclut un possible relèvement de l'âge à la retraite provoqué par l'apparition de difficultés dans le système du financement des retraites.

2.2 Prévisions de population scolaire

Ces prévisions de population scolaire ne constituent qu'une première ébauche où l'on ne tient compte ni du sexe, ni de la nationalité, ni du type d'enseignement. L'âge considéré est celui atteint au 1^{er} janvier de chaque année. D'où un possible décalage entre les classes d'âges des prévisions et les cohortes scolaires (effectifs d'une même année scolaire).

Trois grands groupes d'âges sont distingués:

- * préscolaire : 4 à 5 ans
- * primaire et premières années du post-primaire: 6 à 14 ans
- * post-primaire (1^{er} cycle universitaire?): 15 à 20 ans

On supposera qu'entre 4 et 14 ans tous les enfants sont scolarisés. Pour les classes d'âges comprises entre 15 et 20 ans, on ajustera une loi logistique (voir encadré 2) à partir d'une série allant de 1983 à 1991. Sauf pour 1991 (RP91) les taux ont été obtenus à partir des enquêtes sur les forces de travail (période de référence: avril-mai).

Deux séries de niveaux de saturation ayant été retenues, on aura également deux séries de taux à l'horizon 2010.

Partant de l'hypothèse d'un allongement d'une année de la scolarité obligatoire, on supposera qu'à 15 ans le taux s'élèvera à 100%.

Avant 15 ans, le développement de la population scolaire est très largement fonction des effectifs des générations (personnes nées durant une même année civile) concernées. Cette population sera d'autant plus importante que l'immigration nette le sera. Cela s'explique par le lien existant entre cette dernière et la natalité (voir sous 1.2.2). On remarquera également que dans toutes les variantes, le nombre d'écoliers ou d'élèves croît avec l'âge. La raison en est la chute de la natalité prévue dans toutes les variantes. (La légère remontée en fin de période enregistrée dans la variante 4 restera sans effet sur les classes d'âges prises en compte).

Par rapport à 1995, les effectifs du préscolaire diminueraient (-3.3%) ou resteraient stables dans les deux premières variantes, des progressions de respectivement 6.4% et 11.8% pouvant être enregistrées dans les variantes 3 et 4. Des augmentations allant de 20.3% à 31.6% pourraient survenir dans le primaire et dans les premières années du post-primaire.

Tableau 2.1.

Spécification	Hommes									
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
1985	38,9	81,1	94,8	98,4	98,4	97,7	95,9	87,1	56,3	18,0
1990	29,7	75,3	94,0	97,3	97,8	96,9	94,8	85,9	54,8	19,0
1995	17,6	68,0	90,4	97,3	97,6	97,1	94,9	88,8	52,7	15,0
2010	12,0	59,3	90,0	95,5	96,3	96,0	93,2	88,3	50,8	12,8
Niveau de saturation	10	50	90	95	96	96	93	85	50	10
Spécification	Femmes									
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
1985	37,6	74,4	62,1	49,3	44,8	40,0	32,8	25,8	18,2	8,4
1990	35,8	71,0	68,4	56,8	54,6	51,9	44,2	32,9	19,8	9,4
1995	17,7	63,5	67,9	57,7	54,5	56,1	49,8	33,2	18,7	8,0
2010	12,5	54,4	74,4	63,5	61,4	68,9	59,3	38,9	19,3	7,8
Niveau de saturation	10	50	80	70	65	70	60	40	20	7,5

Tableau 2.2.

Taux de scolarisation (1983-1991: taux bruts)

Unité: %

Année	Âge				
	16	17	18	19	20
1983	68.7	53.4	45.3	34.0	24.2
1984	72.0	52.8	42.6	37.9	24.8
1985	73.0	58.5	43.3	35.9	21.4
1986	74.4	57.5	46.7	36.5	27.1
1987	78.7	62.0	58.0	36.6	27.8
1988	85.4	72.2	59.0	44.2	32.4
1989	83.2	72.8	64.8	46.1	30.8
1991	86.2	73.9	59.3	45.6	36.0
Niveau de saturation 1	95.0	90.0	75.0	65.0	55.0
Niveau de saturation 2	100.0	95.0	85.0	75.0	65.0
2010-1	94.7	87.7	74.4	62.1	52.0
2010-2	99.6	92.3	84.0	69.1	47.8

Entre 15 et 20 ans, on assisterait à une nette augmentation des effectifs due à la hausse du degré de scolarisation. La plus ou moins forte progression des taux de scolarisation dépend des niveaux de saturation choisis (voir tableau 2.6). Suivant les hypothèses retenues, l'accroissement global se situerait entre 40% et 50%.

Main-d'oeuvre résidante disponible en 2010

Effectifs en âge de travailler et degré de participation à la vie économique déterminent le nombre d'actifs.

Grâce à l'apport migratoire, la population âgée entre 15 et 64 ans va s'accroître dans toutes les variantes, cette augmentation étant évidemment d'autant plus forte que l'immigration nette le sera. Elle passera de 275 400, en 1995, à 300 000 (+8.9%) dans la variante où l'excédent migratoire sera le plus faible et à 325 800 (+18.3%) dans la variante haute.

Évolution de la population en âge de travailler et de la population active

Tableau 2.3

1995	2010			
	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Population âgée de 15 à 64 ans				
Les 2 sexes				
275,4	300,0	307,2	316,5	325,8
1995 = 100,0	108,9	111,5	114,9	118,3
Hommes				
139,8	151,6	155,2	159,9	164,4
1995 = 100,0	108,4	111,0	114,4	117,6
Femmes				
135,6	148,3	152,0	156,6	161,3
1995 = 100,0	109,4	112,1	115,5	118,9
Population active				
Les 2 sexes				
169,3	177,9	183,1	189,8	196,8
1995 = 100,0	105,1	108,2	112,1	116,2
Hommes				
107,4	108,3	111,2	115,1	118,8
1995 = 100,0	100,8	103,5	107,2	110,6
Femmes				
61,9	69,6	71,9	74,7	77,5
1995 = 100,0	112,4	116,2	120,7	125,2
Taux d'activité global				
Les 2 sexes				
61,5	59,3	59,6	60,0	60,3
1995 = 100,0	96,4	96,9	97,6	98,0
Hommes				
76,8	71,4	71,7	72,0	72,3
1995 = 100,0	93,0	93,0	93,8	94,1
Femmes				
45,7	47,0	47,3	47,7	48,0
1995 = 100,0	102,8	103,5	104,4	105,0

RAVITAILLEMENT

L'Office Commercial du Ravitaillement en 1995

1. Le secteur pétrolier

1.1. L'évolution des prix

L'Office Commercial du Ravitaillement est chargé de suivre l'évolution du marché pétrolier et d'élaborer, en cas de besoin, des propositions de prix que le Ministre de l'Economie fixe sur base de la législation sur l'Office des Prix.

Au cours du 1^{er} semestre 1995, le niveau des cotations du pétrole brut augmentait constamment, tandis que, parallèlement, le cours du dollar U.S. baissait. Ceci explique la stabilité des prix à la consom-

mation, qui sont restés pratiquement inchangés jusqu'au mois de mai.

Après un recul des cotations du pétrole brut au mois de juillet, les cours se sont redressés progressivement jusqu'au mois de septembre. Le repli enregistré en octobre a été suivi de hausses qui ont culminé à la fin décembre à des cotations frôlant les 20\$ par baril. Cette hausse s'est répercutée, vu la saison, essentiellement sur les prix des distillats moyens (gazole, pétrole, kérozène).

Le tableau 1 (page suivante) présente l'évolution du prix CAF moyen pondéré, par baril, payé par les importateurs des pays qui approvisionnent notre marché.

Cette évolution s'est reflétée sur les produits finis et nos prix au public (voir tableau 2).

On pourrait noter encore dans ce contexte qu'en vertu du mécanisme du contrat de programme, les prix des essences et du gazole ont changé 11 fois en Belgique au cours de la même période.

1.2. La consommation de produits pétroliers

Pour la première fois la consommation globale de produits pétroliers diminue sensiblement (-7,8%).

Cette diminution provient essentiellement de la baisse de la consommation de fuels résiduels utilisés dans l'industrie sidérurgique (-52,7%).

On peut constater également une baisse importante des ventes de carburants:

- essences: - 5,7%
- diesel: - 7,2%

Par contre la consommation de carburéacteur (kérozène) est toujours en progression à + 13,4%. Il faut rappeler dans ce contexte que sur base de la consommation moyenne journalière en 1995 et compte tenu des stocks normalement disponibles, l'autonomie de l'aéroport est réduite à 8 jours.

La part des essences sans plomb dans la consommation totale d'essence passe de 75,3% à en 1994 à 79,8% en 1995.

Le prix d'achat des carburants routiers se chiffrait en 1995 à ± 5,4 milliards LUF (base: cotations PLATTS, CIF Anvers) alors que les ventes au niveau du consommateur ont rapporté quelque 30,8 milliards de LUF.

Comme par le passé, l'Office Commercial du Ravitaillement a assuré, dans le secteur pétrolier, la collecte des données statistiques et a joué le rôle d'agent de liaison avec les instances nationales et internationales dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement et du contrôle des obligations de stockage découlant de la réglementation nationale et des conventions internationales auxquelles le Luxembourg a adhéré.

2. Le secteur des combustibles solides à usage domestique

Tout comme par le passé, un règlement grand-ducal avait instauré pour la campagne 1995/1996 un système de prix maxima, combiné avec des primes d'encavement durant les mois d'été.

Les primes d'encavement, résultant de remises accordées par les producteurs et des subsides à charge du budget ont été payées par l'intermédiaire de l'Office Commercial du Ravitaillement.

Plus de la moitié des achats (53,2%) ont été effectués pendant les mois de mai à août, mois pendant lesquels les primes ont été versées.

La consommation a encore diminué par rapport aux années précédentes:

	1993	1994	1995
Tot. combustibles	9.085 t	7.892 t	5.685 t
Briquettes de lignite	8.184 t	7.106 t	5.295 t

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Robert GOEBELS, Ministre de l'Économie, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

Tableau 1

	\$/baril	cours moyen du \$	contrevaletur LUF
décembre 1994	15,96	32,32	516
janvier 1995	16,64	31,57	525
février	17,02	30,92	526
mars	17,07	29,07	496
avril	18,69	28,40	531
mai	18,27	29,01	530
juin	17,41	28,78	501
juillet	15,74	28,56	450
août	16,07	29,71	478
septembre	16,66	30,12	502
octobre	15,90	29,10	463
novembre	16,50*	29,14	481
décembre	17,70*	29,63	524

* estimations

Tableau 2

	Super avec pb	Super - pb 98	Super - pb 95	gaz. Diesel	gaz. chauffage
31.12.94	27,80	25,20	24,60	19,90	7,70
20.02.95				19,70	7,60
18.03.95					7,40
03.04.95				19,70*	
02.05.95	28,10	25,30	24,90	20,00	7,60
12.06.95	28,40	25,60	25,20		
15.07.95	27,90	25,10	24,60		
14.09.95	28,40	25,60	25,10	20,40	7,80
14.10.95	28,10	25,40	24,90	20,20	7,60
28.12.95				20,60	7,90

* augmentation des droits d'accise

Tableau 3

Produits	1994	1995	+/-	Variations 1994/1995	
				TM	%
Carburants					
Essence normale sans plomb	9.113	10.249	+	1.136	12,47
Essence super avec plomb	134.533	105.080	-	29.453	21,89
Essence super sans plomb 95 oct.	208.298	207.458	-	840	0,40
Essence super sans plomb 98 oct.	192.944	191.250	-	1.694	0,88
Essence avion	337	323	-	14	4,15
Gasoil routier	613.585	569.595	-	43.990	7,17
GPL carburant	3.464	3.338	-	126	3,64
Carburéacteur	162.145	183.844	+	21.699	13,38
Total Carburants	1.324.419	1.271.137	-	53.282	4,02
Huiles de chauffage					
Gasoil chauffage*	328.476	333.569	+	5.093	1,55
Fueloils résiduels	208.577	98.690	-	109.887	52,68
Pétrole lampant	769	756	-	13	1,69
Bitumes	1.233	12.544	+	11.311	917,36
Lubrifiants	10.004	10.223	+	219	2,19
White spirit	62	42	-	20	32,26
Essences spéciales	905	1.034	+	129	14,25
GPL autres usages	10.826	10.244	-	582	5,38
Total général	1.885.271	1.738.239	-	147.032	7,80

Rémunérations des fonctionnaires et employés de l'État

Aux termes de la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, le Gouvernement s'était engagé à mettre en oeuvre une politique salariale cohérente, équitable et modérée conformément aux engagements pris dans le cadre des négociations tripartites de mars 1994 et aux recommandations du Livre Blanc de la Commission de l'Union européenne. C'était dans l'esprit de ces engagements que le Gouvernement avait entamé en décembre 1994 des négociations avec le syndicat le plus représentatif pour le secteur État en vue du renouvellement de l'accord salarial de 1992. Ces négociations n'ont malheureusement pas abouti. Le Gouvernement a cependant soumis à la sanction du législateur un projet de loi permettant de faire bénéficier les agents de l'État d'une revalorisation de leurs rémunérations s'insérant dans le droit fil de la politique salariale continue menée au cours des dernières années.

La nouvelle loi du 8 janvier 1996 modifiant et complétant

- a) la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État;
 - b) la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'État ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État;
 - c) la loi du 29 juillet 1988 portant modification et nouvelle coordination de la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'État;
 - d) la loi du 23 décembre 1994 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1995.
- a eu des répercussions très importantes sur les traitements, indemnités et salaires ainsi que sur les pensions et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 1995.

En effet, les principales dispositions en sont les suivantes:

- 1. Elle supprime à partir du 1^{er} janvier 1995 l'ancien prélèvement pour la pérennité des pensions (3%) opéré sur les traitements des fonctionnaires et les indemnités des employés ayant bénéficié de l'application des dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés

de l'État (employés dits «assimilés»).

- 2. Elle introduit pour ces mêmes personnes une retenue pour pension dont le taux est fixé pour 1995 à 4%. Ce taux augmentera de 1% par an pour atteindre 8% en 1999.
- 3. Le prélèvement opéré sur les pensions des fonctionnaires et employés assimilés est progressivement aboli: il ne sera plus que de 2% en 1995, 1% en 1996 et disparaîtra à partir du 1^{er} janvier 1997.
- 4. L'allocation de fin d'année est portée de 50% du traitement du mois de décembre à 60% en 1995. Ce taux augmentera par tranches égales au fil des prochaines années pour être porté finalement à 100% en 1999.
- 5. La loi introduit deux valeurs du point indiciaire.
 - a) Pour les fonctionnaires et les employés de l'État ayant bénéficié de l'application des dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés de l'État (employés dits «assimilés»), la valeur du point indiciaire a été augmentée de 1,35% par an. Ce montant se décompose en une augmentation de 0,25% (dont bénéficient tous les agents de l'État en activité) et une augmentation de 1,10% destinée à compenser le relèvement de la retenue pour pension (qui passe, rappelons-le, progressivement de 3% à 8%). Par conséquent, cette valeur du point indiciaire est applicable à tous les éléments de rémunération sur lesquels est opérée la retenue pour pension.
 - b) Pour les employés de l'État qui ne bénéficient pas de l'application des dispositions de l'article (de la loi modifiée du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés de l'État, les employés privés au service de l'État, les ouvriers de l'État et les chargés de cours de religion, l'augmentation de la valeur du point indiciaire est de 0,25%. Pour ces personnes, il n'est en effet pas nécessaire d'allouer les 1,10%, alors que le taux de cotisation auquel elles sont soumises reste fixé à 8%.
- 6. Une clause de révision a en outre été insérée dans la loi du 8 janvier 1996 suivant laquelle le Gouvernement s'est engagé à entamer à partir du 1^{er} janvier 1997 et à la demande du syndicat le plus représentatif pour le secteur État

des discussions destinées à déterminer si, sur base des changements intervenus en 1995 et 1996 dans les paramètres économiques, sociaux et budgétaires, il y a lieu de modifier les mesures salariales inscrites dans la loi du 8 janvier 1996.

Finalement, il y a lieu de signaler qu'un règlement grand-ducal daté du 8 janvier 1996 introduit un jour de congé de récréation supplémentaire pour les agents de l'État. Il importe de noter que pour l'année 1996, la durée du congé en question sera néanmoins de 27 jours (respectivement de 29 et 30 jours pour les agents âgés de 50 et 55 ans), ceci afin de permettre aux agents de bénéficier en 1996 du jour de congé supplémentaire promis pour 1995 mais qui, faute de règlement grand-ducal publié en 1995 a dû être reporté en 1996.

Salaires des ouvriers de l'État

Le contrat collectif des ouvriers de l'État

Les salaires des ouvriers de l'État sont fixés par contrat collectif à approuver par le Conseil de Gouvernement en exécution de l'article 23 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État;

Le dernier contrat a été signé le 17 décembre 1992; il a porté sur une durée de deux années, c.à.d. du 1^{er} mars 1992 au 28 février 1994.

Les syndicats signataires du contrat collectif des ouvriers de l'État, le Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGB-L) et le Lëtzeburger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond (LCGB) ont résilié par lettre recommandée du 29 novembre 1993 le contrat.

Au moment de la rédaction du présent rapport, les négociations n'avaient pas encore abouti. Les syndicats ont en effet demandé par lettre recommandée l'application de l'article 40 du contrat collectif actuellement en vigueur. L'article 40 est libellé comme suit:

«Die Parteien dieses Kollektivvertrages verpflichten sich, bevor sie den Rechtsweg einschlagen, etwaige Schwierigkeiten, die sich aus der Durchführung dieses Vertrages ergeben könnten, einer Schlichtungskommission zu unterbreiten. Diese Kommission wird zusammengesetzt aus

zwei Arbeitgeber- und zwei Arbeitnehmervertretern sowie aus einem vom Arbeitsminister zu bestimmenden Präsidenten. Sie tritt spätestens 4 Wochen nach dem Antrag einer der beiden Parteien zusammen.»

La commission de conciliation sera appelée à se prononcer sur la question de savoir quelle est la valeur du point indiciaire applicable du 1^{er} janvier 1995 au 1^{er} mars 1996.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

FORCE PUBLIQUE

La Police des Quartiers

Depuis le début de l'exercice 1994, un nouveau concept de Police des Quartiers est en train d'être réalisé dans les différents quartiers de la ville de LUXEMBOURG.

La mise en oeuvre de ce concept a été continuée au cours de l'exercice 1995.

Cette nouvelle Police des Quartiers se veut surtout

- * plus proche du citoyen
- * plus disponible pour la population
- * à la recherche du contact avec la population
- * plus attentive à la demande sociale

Améliorations recherchées

- * augmenter la sécurité des quartiers de la ville
- * augmenter le sentiment de sécurité de la population
- * accroître l'efficacité des actions préventives et répressives
- * accroître l'efficacité de la surveillance de la circulation routière (notamment aux heures de pointe du trafic).

Concept

Le nouveau concept repose sur les piliers suivants:

• Surveillance générale

Assurer une surveillance générale accrue en temps et en personnel dans les quartiers d'habitation.

• Décentralisation du service des îlotiers vers les Commissariats de quartier

L'affectation d'un certain nombre d'îlotiers à chaque Commissariat de quartier doit permettre une plus grande proximité et une plus grande disponibilité de la Police vis-à-vis de la population et a comme objectifs principaux de surveiller le territoire, de rassurer la population et de rechercher le renseignement.

• Renforcement du service de nuit

Renforcement de l'effectif du service de nuit – notamment, mais non exclusivement – les fins de semaines – du Commissariat central de LUXEMBOURG.

Situation au 14.02.1996

COMMISSARIAT DE QUARTIER	QUARTIER	POPULATION	EFFECTIFS			
			comm.	s/off.	agts	TOT.
VILLE-HAUTE	Centre	2.873				
	Limpertsberg	7.283				
	Grund	772				
	Clausen	874				
	Total	11.802	1	4	6	11
KIRCHBERG	Kirchberg	2.993				
	Neudorf	2.701				
	Cents	3.039				
	Total	8.733	1	3	3	7
BONNEVOIE	Bonnevoie	13.280				
	Hamm	1.179				
	Pulvermuhl	353				
	Total	14.812	1	3	4	8
GARE-HOLLERICH	Gare	7.718				
	Hollerich	5.752				
	Gasperich	3.169				
	Cessange	2.000				
	Total	18.639	1	5	4	10
EICH	Eich	1.459				
	Dommeldange	1.666				
	Weimerskirch	1.366				
	Muhlenbach	1.109				
	Beggen	2.092				
	Pfaffenthal	1.321				
	Roll'grund	3.211				
	Total	12.224	1	4	1	6
MERL-BELAIR	Merl	3.198				
	Belair	7.758				
	Total	10.956	1	3	2	6
GRAND TOTAL		77.166	6	22	20	48

• Coopération entre le service de police-secours et les commissariats de quartier

Intensification de la coopération entre les deux services.

Préoccupations

- * Recherche de la **proximité** de la population
- * Evolution d'une police d'ordre vers une **police de sécurité**

* Une police **plus attentive** aux demandes sociales

* Recherche d'une **plus grande efficacité** face à une nette accentuation de l'insécurité journalière ressentie

* Mobilisation meilleure de la **ressource** que constitue la population

* Nécessité d'une police investissant dans la prévention.

Objectifs

• Recherche de l'adhésion de la population

– relations avec la population sur la base de consultation de celle-ci

– rassurer la population face au sentiment d'insécurité

• Initiative

– recherche du renseignement

– analyse systématique du renseignement

• Action préventive

– patrouilles et contrôles de sécurisation de jour et de nuit

– intensification de la surveillance générale

• Action répressive

– contrôle du stationnement non réglementaire

– surveillance de l'observation de l'heure de fermeture légale des débits de boissons

– répression du tapage nocturne, etc.

– répression des infractions aux règlements communaux

– etc.

Moyens

• En personnel

Le personnel du service des flôtiers est réparti sur les différents commissariats de quartier en fonction

– du nombre d'habitants des quartiers

– de la configuration de la circonscription à desservir

– du découpage territorial de la ville.

Les Commissariats de quartier devant fonctionner comme les autres moyens et petits Commissariats de la Police, un effectif de 8 sous-officiers et de 5 à 7 flôtiers doit être le but à moyen terme.

Par ailleurs, l'affectation de 1 à 2 employés civils par Commissariat de quartier serait souhaitable pour assurer l'accueil des visiteurs et l'évacuation des travaux administratifs.

• En locaux

Les locaux de service des commissariats de quartier de

– BONNEVOIE

– MERL

correspondent dans un premier temps aux exigences de la nouvelle situation.

Le Commissariat de quartier Gare-HOLLERICH a été déménagé au mois d'octobre 1995 dans les nouveaux locaux aménagés dans la Galerie KONS à LUXEMBOURG-GARE.

De nouveaux locaux sont en voie de construction pour le Commissariat de quartier de GASPERICH/CESSANGE. Ils pourront être occupés vers la fin de l'exercice 1996.

Le Commissariat de quartier de KIRCHBERG occupe ses nouveaux locaux de service près du complexe de la F.I.L. à KIRCHBERG depuis le début de l'année 1996.

La Direction de la Police et l'Administration communale de la Ville de LUXEMBOURG sont à la recherche d'une solution pour le déménagement du commissariat de quartier d'EICH dans des locaux plus appropriés.

Enfin, le quartier de LIMPERSBERG devant être l'objet d'une surveillance policière plus accentuée, il est prévu d'y faire fonctionner un Commissariat de quartier au cours de l'année 1996. De nouveaux locaux sont en train d'être aménagés à cet effet par le biais de la municipalité de LUXEMBOURG. Cette mesure aura également pour effet de décharger le Commissariat de quartier Ville-Haute, qui compte actuellement dans ses attributions le quartier de LIMPERSBERG.

Formation

Une formation spéciale des sous-officiers et des flôtiers est prévue et axée plus spécialement sur les rapports avec la population en fonction des nouveaux objectifs que s'est fixée la Police des Quartiers.

Ainsi, une partie de cette formation pourrait avoir lieu à «l'Institut d'Etudes Educatives et Sociales» à FENTANGE et à «l'Institut de Formation Administrative» du Ministère de la Fonction Publique.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Développements en matière de sièges des Institutions européennes

Soins de santé

Au cours de l'année écoulée deux problèmes relevant du domaine des soins de santé ont été soulevés par les représentants des Institutions européennes.

Suite à la réforme de l'assurance-maladie intervenue dans notre pays, le mode de tarification et de prise en charge des frais de maladie a changé de fond en comble à partir du 1^{er} janvier 1995. Le nouveau système est totalement incompatible avec le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires européens. Le Comité de coordination pour l'installation d'Institutions et d'organismes européens s'est adressé à

Madame la Ministre de la Sécurité sociale et par son entremise des négociations ont été entamées entre l'Entente des Hôpitaux luxembourgeois et les représentants mandatés des Institutions européennes. Ces négociations ont pu aboutir à un schéma de tarification acceptable pour les deux parties, mais elles n'ont pas encore permis de dégager un accord sur le niveau des différents tarifs.

Par ailleurs beaucoup de fonctionnaires européens se plaignent des tarifs pratiqués à leur égard par certains médecins et médecins-dentistes luxembourgeois. Les négociations entamées entre les représentants du régime commun d'assurance Maladie des Institutions européennes et l'As-

sociation des médecins et médecins-dentistes n'ont, jusqu'à présent, pas encore conduit à un résultat.

Foyer Européen

Le nouveau Foyer des fonctionnaires européens, situé rue Heine, a été inauguré par M. le Président de la Commission et M. le Premier Ministre le 1^{er} décembre 1995.

Centre de Traduction des Organes de l'Union

L'aménagement et l'équipement du Centre de Traduction des Organes de l'Union

européenne, situé dans le complexe «Galerie Kons», a été achevé en novembre 1995.

Lors de sa troisième réunion le conseil d'administration du Centre a approuvé le budget de 1996. Celui-ci s'établit à un montant de 3.820.000 ECUS. Il prévoit un effectif total de 23 personnes.

Le financement de ce budget est assuré exclusivement par les contributions des Agences.

A la demande des délégations luxembourgeoise et portugaise il a cependant été prévu que l'exécution du budget serait examinée dans le courant du printemps de 1996 en vue de déterminer si un subside en provenance du budget de la Communauté européenne n'est pas, en fin de compte, nécessaire.

Cour de Justice de l'A.E.L.E.

Les pourparlers au sujet du transfert de Genève à Luxembourg de la Cour de Justice de l'Association Européenne de Libre Echange se sont poursuivis. La Cour compte trois juges, un greffier et environ seize fonctionnaires.

Un accord de siège et un contrat de bail sont en train d'être négociés.

Après de multiples recherches des locaux ont pu être trouvés dans le bâtiment du Nouvel Hémicycle au Kirchberg.

Les bureaux retenus devront être remis à neuf et la salle A du Centre de Conférences devra être réaménagée afin de pouvoir servir de salle d'audience.

Le transfert de la Cour devrait avoir lieu en juin ou juillet 1996.

Ecole Européenne

La consultation publique pour le relaiement des travaux relatifs à l'agrandissement et à la modernisation de l'Ecole Européenne est en cours.

Centre polyvalent de la Petite Enfance

Les travaux d'agrandissement du Centre polyvalent de la petite enfance devraient être achevés avant la rentrée scolaire de 1996. Une nouvelle extension du Centre s'impose cependant d'ores et déjà.

Quatrième extension de la Cour de Justice des Communautés européennes.

Un appel de candidatures au niveau européen a été lancé en vue de l'élaboration des plans de la quatrième extension de la Cour de Justice des Communautés européennes. Dix-sept bureaux d'architectes ont répondu à cet appel.

Agrandissement du Centre de Conférences

Les plans relatifs à l'extension du Centre de Conférences ont été remaniés afin de réduire le coût de l'opération. Les architectes ont travaillé dans l'hypothèse d'une Union Européenne comptant vingt-sept Etats membres. Il reste à voir si, par mesure de prudence, il ne conviendrait pas de tenir compte de l'adhésion possible, à plus long terme, de plusieurs autres pays. Afin qu'ils n'interfèrent pas avec la présidence luxembourgeoise de 1997, les travaux ne devraient pas commencer avant le début de l'année 1998.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération)

SANTÉ

Les soins à domicile en 1995

1995 a été marqué par une consolidation des activités de soins à domicile. On remarque une évolution vers une demande plus grande de soins d'hygiène corporelle pour des personnes dépendantes et soignées à domicile. Une étude menée au mois de juin sur tout le territoire et dans

tous les services a relevé la présence de plus de 400 de ces patients.

Cette étude qui sera répétée en 1996 a permis d'apporter des informations importantes pour les travaux préparatoires visant l'institution d'une assurance dépen-

dance auxquels le service d'action sociothérapeutique participe depuis 1994.

Un effort a également été fait pour donner l'occasion aux personnes des soins à domicile de participer aux séances de formation continue des maisons de soins.

Le syndicat intercommunal pour le maintien à domicile dans les communes de Ermsdorf, Fischbach, Heffingen, Larochette, Medernach, Nommern et Waldbillig

1. Mission

Le syndicat s'est donné la mission:

- du soin à domicile avec un cabinet des soins à Larochette dont le fonctionnement est assuré par 7 infirmières diplômées (1 tâche à 100%, 2 à 75% et 4 à 50%) et un secrétaire-receveur à mi-temps.
- du repas sur roues dont la préparation et la livraison sont exécutées par la firme PEDUS, engagée par notre syndicat.

1. Le cabinet des soins

Tableau 1

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
prises de sang	486	736	930	1128	1306	1535	1661
injections	122	195	417	321	437	470	341
pansements			107	89	180	235	504
TOTAL	608	931	1454	1538	1923	2240	2506

- de l'aide familiale et de l'aide-senior qui sont garanties par l'asbl Aide-familiale/Aide-senior avec laquelle nous avons une convention de coopération.

- du service Téléalarme.

2. Objectifs

L'objectif que le syndicat s'est fixé pour 1996, outre ses tâches usuelles, est la restauration de la maison Dasbourg à LAROCHE, futur siège du syndicat.

Vu l'accroissement permanent du travail du service le cadre du personnel sera augmenté en 1996 de 50% au secrétariat et de 75% au service des soins.

Le syndicat occupera dès lors un secrétaire-trésorier à 100%, 2 infirmières à 100%, une infirmière à 75% et 5 infirmières à 50%.

On remarque une augmentation annuelle de 1992 à 1993 de 25%, de 1993 à 1994 de 16,5% et de 1994 à 1995 de 11,86%.

Bien que l'augmentation permanente des visites à domiciles s'est arrêtée cette année, le travail des infirmières a bien augmenté vu que le nombre de grands soins a augmenté. Le nombre des divers pansements a augmenté de 5198 en 1993 à 5605 en 1994 et à 6318 en 1995. Le nombre des grands malades (Tétraplégiques, Hémiplegiques, Atrophie - Musculaire etc.) qui nécessitent des soins de base a augmenté, ce qui explique en outre l'accroissement de temps de travail de l'équipe soignante.

4. En 1995, les heures prestées par le service d'Aide Familiale- d'Aide Senior restent probablement inchangées, les chiffres définitifs ne sont cependant pas encore à notre disposition.

5. Le service du Téléalarme a été introduit en cour de l'année 1995 et 4 personnes ont profité du dit service.

Le syndicat intercommunal pour les soins à domicile dans les communes de Betzdorf, Biwer, Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert, Mompach, Rosport et Wormeldange.

Siège: WASSERBILLIG

Le SAD/Est s'est donné la mission du soin à domicile dans les neuf communes de l'est du pays. Le nombre total de personnes de ces communes est de 16.632 qui habitent une superficie de 21.299 ha.

Pour garantir un service rapide et efficace, la région est divisée en quatre secteurs:

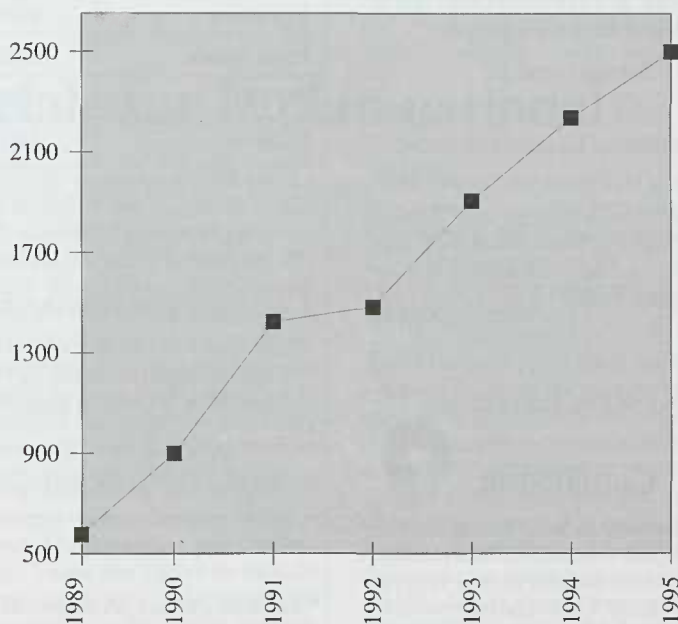
- le secteur de Grevenmacher
- le secteur de Wasserbillig
- le secteur de Wormeldange
- le secteur de Betzdorf

2. Le soin à domicile

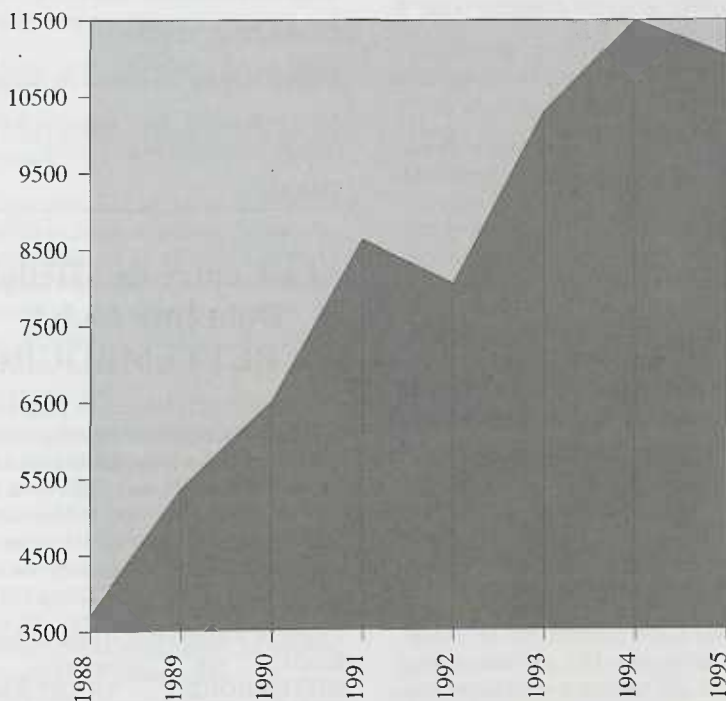
Tableau 2

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
visites à dom./an	3634	5352	6647	8926	8148	10314	11538	11003
visites à dom./jour	9.98	14,7	18.26	24,52	22.32	28.26	31.61	30.15

Le cabinet des soins



visites à domiciles



Personnel

9 infirmières diplômées qui occupent 6 postes et 2 secrétaires à mi-temps

Activités dans les différents secteurs

En général la charge de travail est restée stable dans les secteurs de Wormeldange et de Betzdorf; en ce qui concerne les secteurs de Grevenmacher et de Wasserbillig, le SAD/Est constate que le nombre d'interventions augmente.

Services rendus:

	1995
1. Actes tarifés par les caisses de maladie	: 17.436
2. Activités concernant les soins de base (toilette, mesures prophylactiques, surveillance des patients, contrôle de la pression sanguine, etc.)	: 2.144
Total (1+2)	: 19.580
Nombre des patients pris en charge:	: 8.384

Conclusion

On doit constater qu'aussi bien le nombre de patients que le nombre d'interventions augmente constamment depuis la création du syndicat. Cette tendance positive démontre l'utilité et la nécessité des soins à domicile dans nos communes.

Syrdall Heem a.s.b.l.

L'a.s.b.l. Syrdall, dont le siège se trouve à Oberanven, présente les **domaines d'activités**: soins à domicile, aide à domicile, foyer de jour.

Au total l'a.s.b.l. Syrdall Heem emploie 18 personnes.

La répartition des tâches au niveau du service des **soins à domicile** est la suivante:

3,5	Infirmières
0,5	Secrétaire
0,5	Chargée de direction
0,25	Femme de charge

Le service de soins à domicile a pris en charge toutes les demandes émanant des personnes qui habitent les communes suivantes: Contern, Niederanven, Schuttrange, Weiler-la-Tour, Dalheim, Sandweiler, Waldbredimus.

Le nombre total d'habitants pour ces communes s'élève à **15.371**.

Parmi les 1.309 patients pris en charge, nous distinguons 152 patients à long terme et 1.157 patients à court terme resp. consultations individuelles (analyses de sang p.ex.).

3. Le repas sur roues

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
repas	7557	8043	7128	7596	7742	9259	9950	9513

Récapitulatif des interventions depuis 1992:

Année	1992	1993	1994	1995
Prises de sang	1082	1101	997	1145
Injections	9409	8144	8514	9318
Pansements	3084	4359	6026	6973
TOTAL	13575	13784	15537	17436
Patients	1406	6800	8206	8384

Services rendus:

	1995	1994
1. Actes tarifés par les caisses de maladie :	8.474 (-1,5%)	8.598
2. Activités concernant les soins de base (toilette, mesures prophylactiques, surveillance des patients, contrôle de la pression sanguine, etc.) :	6.016 (+41,8%)	4.242
Total (1+2) :	14.490 (+14%)	12.840
Nombre total de patient(s) pris(es) en charges :	1.309 (-26,25%)	1.775

Services rendus:

* Actes tarifés par les caisses de maladie	:	82.631
* Actes non tarifés, mais en partie honorés par une participation minimale du client, fixée d'un commun accord avec les autres services de soins à domicile	:	31.936
* Actes gratuits et/ou 3 ^e acte non remboursé par les caisses	:	586

TYPES D'ACTIVITES:	1994	1995
Actes tarifés par les caisses de maladie	10.430	10.691 (+ 261)
Actes non tarifés, mais en partie honorés par une participation du patient	3.480	6.806 (+ 3.326)
TOTAL	13.910	17.497

Le Centre de «Hëllef Doheem» a.s.b.l. de BETTEMBOURG

L'a.s.b.l. «Hëllef Doheem» a été créée en 1990 par les Congrégations religieuses de Luxembourg. Le Centre Sud fonctionne depuis 1989. Le 22 mars 1989, une convention a été conclue avec le Ministère de la Santé, qui verse annuellement un subside pour assurer le traitement de deux agents de santé.

A partir de Bettembourg «Hëllef Doheem» dessert les communes de BETTEMBOURG, DUDELANGE, ESCH/ALZETTE, FRISANGE, KAYL, MONDERCANGE, RUMELANGE,

SANEM ET SCHIFFLANGE avec la collaboration de 22 agents de santé diplômés et 2 secrétaires.

Le service de soins à domicile de la Croix-Rouge

Le service de soins à domicile de la Croix-Rouge comporte 6 départements. Par une convention signée le 19 mars 1990, le Ministère de la Santé a participé en 1995 aux frais de fonctionnement du **département Sud**, qui couvre les communes de Bascharage, Clemency, Differdange et Pétange. Le **crédit** alloué se base sur le **traitement annuel de deux infirmières**.

Au cours de l'année 1995 le département Sud de la Croix-Rouge a assuré près de 30.000 interventions.

L'a.s.b.l. UELZECHTDALL a son siège à Bofferdange et offre les services suivants: soins à domicile, aide à domicile, foyer de jour et groupe socio-thérapeutique.

L'a.s.b.l. UELZECHTDALL occupe: 3,5 infirmières, 0,5 secrétaire, 0,5 chargée de direction.

Le service de soins à domicile est conventionné avec le Ministère de la Santé et s'étend aux communes de LORENTZ-WEILER, STEINSEL, LINTGEN, WALFERDANGE, soit 13.946 habitants pris en charge par 3,5 infirmières.

Pour 1995 on compte un total de 17.497 activités, dont 10.691 ont donné lieu à un remboursement de la sécurité sociale; le nombre des personnes secourues était de 276.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par le Ministre de la SANTÉ, M. Johny LAHURE, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

SÉCURITÉ SOCIALE

La Sécurité sociale sur le plan national

L'exercice 1995 a été caractérisé par la rédaction et la publication du «Rapport sur la dépendance au Luxembourg» qui constitue la documentation sur base de laquelle des pourparlers avec tous les milieux concernés par cette nouvelle branche dans la sécurité sociale ont été entamés.

En outre, il faut relever que l'aboutissement des discussions entre l'Entente des hôpitaux luxembourgeois et l'Union des caisses de maladie concernant l'élaboration d'une convention à signer entre les deux parties conformément à l'article 74 et suivants du code des assurances sociales, l'introduction du système du tiers payant généralisé dans les pharmacies et la mise en place de certaines mesures légales et réglementaires en matière d'assurance accidents en attendant la réforme en profondeur de la législation afférente.

L'assurance maladie

Après la mise en place de nouvelles structures administratives dès la fin de 1992, les négociations de nouveaux rapports conventionnels entre l'union des caisses de maladie et les prestataires pendant l'année 1993, l'année 1994 a connu la mise sur rails de la procédure budgétaire dans le secteur hospitalier à partir du 1^{er} janvier 1995.

C'est à partir de cette date que les prestations de ce secteur sont prises en charge par l'union des caisses de maladie d'après des budgets arrêtés séparément pour chaque hôpital en fonction de son activité prévisible. Sur la base de ces budgets, on opère une distinction entre les frais fixes qui représentent les frais non liés à l'activité hospitalière et qui sont liquidés par l'union des caisses de maladie mensuellement par douzièmes et les frais variables qui représentent les frais directement proportionnels à l'activité hospitalière en fonction des unités d'oeuvre et qui sont liquidés sur présentation de facture.

La mise en place de ce système s'est heurtée à certaines difficultés de sorte que la signature d'une convention entre l'union

des caisses de maladie et l'entente des hôpitaux luxembourgeois a pris un certain retard. De nombreux pourparlers entre les différentes parties furent nécessaires afin de concilier les positions. Certains problèmes ont pu trouver une solution dans le cadre d'un projet de règlement grand-ducal déterminant les règles relatives à l'apurement des créances existantes au 31 décembre 1994 dans le secteur hospitalier qui a été soumis entre-temps à l'avis des différentes chambres professionnelles.

C'est pourquoi les négociations ont finalement abouti à la signature d'une Convention entre l'Union des caisses de maladie et l'Entente des hôpitaux luxembourgeois conclue en exécution des articles 74 et suivants du code des assurances sociales à la date du 16 février 1996.

Pour 1995, le montant total des frais hospitaliers incombant à l'union des caisses de maladie est chiffré à 10,2 milliards de francs. Ce montant comprend deux grandes catégories:

- a) les frais fixes s'élevant à 7,9 milliards de francs
- b) les frais variables estimés à 2,3 milliards de francs.

En ce qui concerne les relations entre les caisses de maladie et les assurés, les arrêtés ministériels du 11 août 1995 et du 14 décembre 1995 ont approuvé diverses modifications des statuts de l'Union des caisses de maladie, telles qu'elles avaient été arrêtées par les assemblées générales de cet organisme.

Dans le contexte des relations entre les caisses de maladie et les prestataires de soins, le système généralisé du tiers payant pour les médicaments, les pansements et certaines fournitures sanitaires délivrées en pharmacie est entré en vigueur au 1^{er} janvier 1995 après l'aboutissement de la négociation du cahier des charges technique y relatif entre l'Union des caisses de maladie et le syndicat des pharmaciens.

D'emblée tous les pharmaciens tenant officine ouverte au public ont opté pour

l'application informatisée du système du tiers payant, ce qui montre que ce système, dont les principes avaient été définis dans la convention du 13 décembre 1993, a été accepté par les milieux professionnels concernés.

Il est vrai que l'application technique du nouveau système est d'une très grande complexité et que certaines difficultés au démarrage, posées surtout dans certaines pharmacies par la configuration et la lecture des fichiers informatiques des médicaments ainsi que par la manipulation de l'appareillage, ont causé des temps de délivrance en pharmacie plus longs que d'habitude. Ces inconvénients sont cependant contrebalancés pour la plupart des assurés par le fait qu'ils ne doivent plus avancer la partie du coût des fournitures prises en charge par l'assurance maladie.

Dans ce même contexte des changements dans les nomenclatures concernant les différents prestataires sont intervenus:

- Règlement ministériel du 22 février 1995 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.
- Règlement ministériel du 12 avril 1995 concernant la nomenclature des actes et services prestés dans le centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains pris en charge par l'assurance maladie.
- Règlement ministériel du 17 mai 1995 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.
- Règlement ministériel du 28 juillet 1995 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.
- Règlement ministériel du 28 juillet 1995 portant modification du règlement ministériel du 21 décembre 1993 concernant la nomenclature des actes et services des masseurs-kinésithérapeutes et des masseurs pris en charge par l'assurance maladie.

- Règlement ministériel du 28 juillet 1995 portant modification du règlement ministériel du 21 décembre 1993 concernant la nomenclature des actes et services des sages-femmes pris en charge par l'assurance maladie.
- Règlement ministériel du 28 juillet 1995 portant modification du règlement ministériel du 21 décembre 1993 concernant la nomenclature des actes et services des maîtres mécaniciens orthopédistes-ban-dagistes et maîtres orthopédistes-cordonniers pour la fourniture de prothèses, orthèses et épithèses prises en charge par l'assurance maladie.
- Règlement ministériel du 20 septembre 1995 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.
- Règlement ministériel du 22 novembre 1995 portant modification du règlement ministériel du 21 décembre 1993 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.
- Règlement ministériel du 30 novembre 1995 portant modification du règlement ministériel du 21 décembre 1993 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.

Finally, the modalities of the takeover by the insurance company of the services at the hospital neuropsychiatric of the State have been determined by the royal decree of 18 March 1995.

In accordance with the conclusions retained during the quadripartite of 1994, the discussions have been initiated with the Ministry of the Public Function and of the Administrative Reform and the representative union of the sector. Even if an agreement in principle exists, different questions remain to be resolved.

The royal decree of 22 August 1985 fixing the regime of leave for civil servants and employees of the State has been changed. The administration of personnel of the State will be provided with a medical service charged with collecting the medical data. In view of the communication of the data to the medical control of the social security, article 341 of the CAS must be completed in accordance with the advice of the consultative commission in matters of protection of data processing. At the same time, the statutes of the UCM must be modified.

The procedures and relative necessities will require a certain lapse of time. Towards the middle of the next year, the new system will function and the parallelism of the strict regime will be respected between the two regimes. As for the harmonisation between the regimes of workers and employees, it will not be possible to be achieved by a modification of the law of work.

In execution of article 80 of the code of social security, a second time, on the date of 22 November 1995, the quadripartite committee comprising the ministers of the Social Security, Health and Finance, the professional organisations of the most representative of the salaried and employers, as well as the representatives of the providers of care and services.

On the basis of a report elaborated by the general inspection of the social security, it belonged to the quadripartite committee to examine the evolution of the receipts and expenses and to propose measures to be taken on the legal, regulatory, conventional or statutory in matters of insurance.

The figures available at the time of this meeting, as well as at the time of the drafting of the present report, are the final accounts of the exercise 1994, which result partially from the application of the old provisions in matters of insurance, the accounts of the forecasts for the exercise 1995 and the budget presented by the Union of the sickness funds for the exercise 1996.

The final accounts of the exercise 1994 show a surplus of receipts of 358 million francs which is due to the favourable evolution of the management of the services in nature. Despite this positive result in 1994, the level of the reserve has not been able to be maintained above the minimum legal which is fixed at 10% of the amount of the current expenses. The cause is that the deficit of the exploitation in 1994 of the management of the « indemnities of the salaried » of the employees and independent workers has not made it possible to aggravate the deficit cumulated of the two managements of the « indemnities of the salaried ». The deficit cumulated has reached on 31 December 1994 the amount of 588,4 million francs.

Taking into account what precedes, the rate of contribution for the indemnities of the salaried of the employees and independent workers has been raised from 0,15% to 0,20% from 1st January 1996.

The forecast account of the exercise 1995 as presented by the Union of the sickness funds provides for a surplus of receipts of 157 million francs for the management of the services in nature and an excess of expenses respectively of 54 and 34 million francs for the management of the services in cash of the workers and independent workers.

The provisional budget of the Union of the sickness funds for the exercise 1996 provides for a discovery of the current operations of the order of 320 million francs. The level of the reserve will be lowered to 3.381 million francs.

L'assurance accidents

The legislation in matters of insurance accident is partly very old. It subsists a certain number of provisions dating from the introduction of the code of social security in 1925. Des modifications importantes ont été apportées à cette législation en 1954 et 1966. Plus récemment, le législateur l'a adaptée à l'évolution de la législation sur l'assurance pension et celle sur l'assurance maladie, soumises toutes les deux à une révision complète en 1987 et 1992.

The Government had invited in 1992 the Economic and Social Council to issue an opinion on a reform embracing all the aspects of the insurance accident, that is to say its field of application, its financing, its services and its administrative organisation.

In the absence of such an opinion and as a reform of this scope will not be able to be implemented rapidly, the legislator has had to take a series of measures of a punctual nature, well limited but urgent by the legal and regulatory provisions following:

- Loi du 20 juin 1995 portant modification de l'indemnisation en espèces des salariés en matière d'assurance accident agricole et forestière ainsi que de certaines dispositions en matière d'assurance accident industrielle concernant principalement le financement.
- Règlement grand-ducal du 22 décembre 1995 relatif aux délégués des salariés dans les organes de l'association d'assurance contre les accidents, section industrielle.
- Règlement grand-ducal du 22 décembre 1995 déterminant la procédure de déclaration des accidents et de fixation des prestations de l'assurance accident.
- Règlement grand-ducal du 22 décembre 1995 portant extension de l'assurance obligatoire contre les accidents aux personnes effectuant un stage non rémunéré.
- Règlement ministériel du 22 décembre 1995 approuvant les taux de cotisation applicables en matière d'assurance accident industrielle pour l'exercice 1996.

With effect from 1st January 1995, the law of 23 December 1994 providing for the adjustment of pensions and accident benefits at the level of life of 1993. By this measure the pensions and accident benefits have been increased by 3,3%.

L'assurance pension

With effect from 1st January 1995, the law of 23 December 1994 providing for the adjustment of pensions and accident benefits at the level of life of 1993. By this measure the pensions and accident benefits have been increased by 3,3%.

- Le règlement grand-ducal du 10 mars 1995 a déterminé les montants jusqu'à concurrence desquels les quatre caisses de pension sont autorisées à opérer des placements à moyen et long terme.
- Le règlement grand-ducal du 23 novembre 1995 a fixé les coefficients d'ajustement servant à réduire les revenus cotisables des exercices 1993 et 1994 au niveau de l'année de base de 1984.
- En date du 27 octobre 1995 a été présentée une étude actuarielle des régimes de pension. Annoncée dans la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, cette étude a pour objectif d'étudier l'impact à moyen et à long terme sur le budget de l'Etat, pour les entreprises et pour les assurés actifs, de la protection vieillesse, y compris les régimes statutaires et les régimes complémentaires.

Si pour les régimes contributifs les travaux en rapport avec la collecte des données sont effectués et publiés annuellement pour les besoins de la programmation budgétaire des caisses de pension, il n'en est pas ainsi pour les pensions payées par les différents régimes statutaires. Une analyse globale de ces données n'a pas été effectuée jusqu'alors. C'est ainsi qu'un groupe de travail a été instauré rassemblant les différentes administrations publiques concernées. L'étude a ainsi pu se baser pour l'année 1994 aux données de toutes les administrations concernées et pour les années 1990 à 1993 aux seules données de la part de l'administration du personnel de l'Etat.

Les résultats de l'étude ont été envoyés au début du mois de novembre à titre d'information au Conseil d'Etat, aux partis politiques, aux syndicats des salariés, au comité de liaison patronal et aux chambres professionnelles.

Pour le début de l'année 1996 est programmée une première table ronde en vue de donner la possibilité aux partenaires sociaux de faire valoir leurs points de vue respectifs ainsi que de permettre au Gouvernement de fournir des explications.

L'assurance dépendance

Les travaux ayant trait à l'introduction d'une assurance dépendance au Grand-Duché de Luxembourg se sont poursuivis au cours de l'exercice 1995.

Conformément à la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, le Gouvernement prévoit l'introduction d'une assurance dépendance afin de conférer à chaque personne âgée ou handicapée qui se trouve soit à domicile, soit en institution le droit à l'assistance et aux soins et d'en garantir le financement.

En vue d'élaborer un projet de loi portant introduction d'une assurance dépendance obligatoire, fonctionnant d'après le système de la répartition et dont les modalités de financement seront fixées après consultation de toutes les parties intéressées, le Gouvernement a procédé à une évaluation des mesures existantes et à un inventaire des besoins en la matière.

A cet effet, plusieurs groupes de travail comprenant les représentants du Ministère du budget, du Ministère de la famille, du Ministère de la santé et du Ministère de la sécurité sociale ainsi que des administrations et services publics concernés ont été constitués et ont procédé à un inventaire et une évaluation des mesures existantes. Ces groupes de travail ont dégagé les pistes pour des mesures susceptibles de pallier les lacunes dans le système de prise en charge actuel.

Dans cette tâche, les experts des différents ministères, administrations et services publics ont pu s'appuyer sur la collaboration bénévole et engagée de professionnels du terrain tels que travailleurs sociaux, médecins, professionnels de la santé et autres qui ont su apporter aux travaux leur expérience quotidienne dans le domaine de la dépendance.

A l'issue de ces travaux, il a été présenté le *Rapport sur la Dépendance au Luxembourg - Analyse de l'Existant et concept pour l'Avenir*.

Ce rapport fait la synthèse de tous les travaux effectués et soumet au choix des organisations concernées par l'introduction d'une assurance dépendance un concept devant permettre d'atténuer les difficultés auxquelles les personnes dépendantes ainsi que leurs familles doivent faire face.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Madame DELVAUX-STEHRRES, Ministre de la Sécurité sociale, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

ENSEIGNEMENT

Le Fonds d'investissements publics scolaires

Aperçu sur l'évolution des dépenses à charge du Fonds d'investissements publics scolaires (en millions de francs)

1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 prév.
324	418	605	525	481	960	1.149	1.318	1.070	1.573

Projets de loi

Centre Universitaire

Les travaux autorisés par la loi du 7 septembre 1987 relative à l'extension sont terminés.

Lycée de Garçons d'ESCH-sur-ALZETTE

La dernière phase des travaux, à savoir la réhabilitation de l'ancien bâtiment, sera terminée pour la prochaine rentrée scolaire.

Centre National de Formation Continue

Le projet a été voté en date du 8 février 1994. Les travaux ont commencé en septembre dernier.

Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux

Le projet, dont la planification était extrêmement complexe étant donné les besoins spécifiques des élèves concernés, a été voté le 21 janvier 1993. L'Administration

des Bâtiments Publics a terminé l'élaboration des cahiers de charge. Les travaux commenceront au printemps prochain.

Lycée Technique des Arts et Métiers

Le projet de loi relatif à l'agrandissement et à la rénovation partielle a pour objet de doter l'établissement en question de salles de classe ordinaires et de salles spéciales en nombre suffisant, de rénover l'aile dite d'agrandissement sise rue des Cerisiers et de regrouper les locaux des différentes sections, éparpillés sur les trois bâtiments scolaires différents. Il a été voté le 27 mai 1993. Les travaux ont démarré en juillet 1993. Il y a lieu de noter que 12 salles préfabriquées ont été mises en place près de l'IST pour loger des classes pendant les travaux de construction. Cependant, les travaux de remise en état de l'aile dite d'agrandissement seront plus importants que prévus, ce qui retardera probablement sa mise en service.

Lycée Technique Joseph BECH

Le projet de loi relatif à la construction d'ateliers, de structures d'accueil pour élèves et d'espace scolaire au profit de l'enseignement préparatoire a été déposé à la Chambre des Députés en date du 16 août 1995. Toutefois, un terrain reste à déterminer pour l'implantation d'un hall sportif supplémentaire.

Lycée Technique de MERSCH

Le projet de loi relatif à la construction d'ateliers, de structures d'accueil pour élèves, d'un hall sportif et d'espace scolaire au profit du régime préparatoire est achevé. Il vient d'être déposé à la Chambre des Députés, en date du 6 février 1996.

Lycée Technique d'ETTELBRUCK

Une étude de faisabilité est en cours qui concerne les besoins du Lycée technique Agricole (extension et infrastructures pour les besoins de la section horticole), le Lycée technique d'ETTELBRUCK (besoins en infrastructures pour le régime préparatoire) et le nouvel internat pour tous les élèves de la région. En ce qui concerne les besoins spécifiques de la section horticole, notons qu'une solution partielle a pu être trouvée dans l'aménagement d'infrastructures dans l'enceinte de la LADUNO.

Lycée Technique Mathias-ADAM

Étant donné l'évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement primaire de la région de PÉTANGE, il y a lieu d'augmenter la capacité d'accueil du lycée à quelque mille élèves. Or, pour suffire aux dispositions du règlement relatif à la sécurité dans les écoles, le terrain d'implantation doit avoir au moins une superficie de 2,5 ha. Compte tenu du délabrement de l'actuel bâtiment et du terrain trop exigü, la décision a été prise de rechercher un autre site.

Lycée Classique de DIEKIRCH

Le projet de loi porte sur trois volets:

1. extension du bâtiment sis avenue de la Gare par la construction d'une annexe sur le terrain LORTZ,
2. réalisation d'une infrastructure sportive et construction d'ateliers à côté du bâtiment sis rue Joseph MERTEN,
3. réaménagement de l'internat et redistribution du volume disponible dans le but d'améliorer la sécurité des élèves.

Le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés, en date du 17 juillet 1995. Il vient d'être voté le 7 février 1996.

Internat de la Région de DIEKIRCH

Une étude est en train d'être réalisée concernant la construction de l'internat sur le site de l'ancienne brasserie. Il aura une ca-

pacité de 160 élèves et hébergera les élèves du Lycée classique de DIEKIRCH et du Lycée technique hôtelier.

Lycée du Nord

Le programme de construction prévoit l'extension des ateliers, la construction de salles de classe et de salles spéciales et la mise en place de structures d'accueil pour élèves. La loi concernant les travaux de la première phase a été voté en date du 28 avril 1995. Parallèlement, les travaux concernant la mise en place de 18 salles de classe supplémentaires pour les élèves du régime préparatoire ont été autorisés par le biais de la loi budgétaire. Le programme relatif aux travaux de la deuxième phase est élaboré.

Lycée Technique d'ESCH-sur-ALZETTE

Les dégâts au bâtiment sis à la place Victor HUGO sont tels que la décision a été prise de l'abandonner. Ceci vaut également pour le bâtiment WOBRECKEN qui héberge les élèves du régime préparatoire. En attendant le relogement, il est prévu de fermer une partie du bâtiment de la place V. HUGO et d'installer les ateliers et laboratoires dans les bâtiments qui seront construits dans le cadre de la loi autorisant la construction du Centre de Formation Professionnelle Continue. Ce déménagement partiel est prévu pour la rentrée scolaire 1997-1998.

Étant donnée l'évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement primaire de la région d'ESCH, il y a lieu d'augmenter la capacité d'accueil du lycée à quelque 2.800 élèves. Ils seront logés dans deux bâtiments, à savoir dans l'immeuble de LALLANGE (qui sera agrandi) et dans un nouvel immeuble qui sera construit à proximité du Centre de Formation Professionnelle Continue.

Lycée de Garçons LUXEMBOURG

En attendant la préparation d'un projet de loi, un crédit de 124 millions à charge du Fonds d'investissements publics scolaires avait été débloqué afin de réaliser d'urgence des travaux concernant la mise en place de mesures de sécurité. Ce projet, autorisé par le biais de la loi budgétaire, ne concernait que l'aile des sciences. Il s'agissait de réaménager les infrastructures occupées en premier lieu par le Centre Universitaire et d'y transférer les activités ayant actuellement lieu, soit au sous-sol, soit dans les combles.

Or, dès les débuts des travaux en août 1994, il a été constaté que l'état des dalles ne correspond plus aux normes en vigueur actuellement, et que par conséquent la rénovation partielle, prévue dans le cadre d'un projet de loi, est insuffisante. Actuellement toutes les classes logées dans l'aile en question sont délogées, ce qui a nécessité la mise en place de 14 salles de classe

préfabriquées sur la place A. LAURENT et d'une cantine avec annexes dans la cour de l'ancien «Tramsschapp».

Cependant un problème supplémentaire se pose au Lycée de Garçons LUXEMBOURG. En effet, le règlement relatif à la sécurité dans les écoles prévoit que la superficie du terrain d'implantation doit être calculée sur base de 25 m² au moins par élève (Art. 4.1.02). Pour suffire à cette obligation, il est prévu d'incorporer dans l'enceinte du lycée la place Auguste LAURENT. La surface d'implantation sera de 2,21 ha ce qui permettra dès lors de loger au maximum 850 élèves sur le site. Il en résulte que quelque 300 élèves doivent être transférés dans un autre établissement d'enseignement secondaire.

Le projet ainsi remanié a été déposé le 19 janvier 1995 et a été voté en date du 23 mars 1995.

Les travaux de réhabilitation de l'aile des sciences seront terminés pour la rentrée prochaine.

Campus Scolaire International

Le projet de loi concernant la construction d'immeubles au profit du cinquième lycée et de l'American International School, de structures d'accueil pour tous les élèves du campus Geesseknepchen et d'une piscine vient d'être voté le 24 janvier 1996.

École Européenne

Le projet de loi relatif à l'extension des écoles d'enseignements primaire et secondaire a été voté en date du 4 février 1994. Les travaux ont commencé en juillet 1995.

Infrastructure Sportive de l'ISERP

La commune de WALFERDANGE se propose de réaliser un complexe sportif auquel participera le MENFP, en vue de faire réaliser une salle d'éducation physique.

6^e Lycée pour la capitale

Actuellement plus de 900 élèves fréquentent le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique sur le territoire de la Ville de LUXEMBOURG. Ils sont éparpillés sur 11 sites, ce qui entraîne de sérieux problèmes pour la mise en oeuvre du système modulaire. Par ailleurs, toutes les infrastructures sont louées auprès de la Ville de LUXEMBOURG; elles sont en général vétustes et mal adaptées.

Il est prévu de regrouper les élèves sur trois sites, à savoir le Lycée technique du Centre, le Lycée technique de BONNEVOIE et le 6^e Lycée technique.

La population scolaire du nouveau site comprendra une moitié d'élèves du régime préparatoire, l'autre part étant des élèves de l'enseignement secondaire tech-

nique, cycle inférieur, élèves fréquentant actuellement le Lycée technique du Centre ou le Lycée technique de BONNEVOIE.

Le programme de construction est élaboré. Actuellement l'Administration des Bâtiments publics est en train de déterminer un terrain d'implantation.

Lycée Technique Nic.-BIEVER

Un projet est à l'étude pour résoudre les problèmes d'infrastructure suivants:

- salles de classe pour le régime préparatoire,
- ateliers supplémentaires,
- salle de sport,
- intégration dans le complexe scolaire du LTNB de l'ancien dispensaire de la «Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociale».

En ce qui concerne le logement des élèves du régime préparatoire, une solution provisoire a pu être trouvée sur le site d'ARBED-DEDELANGE.

Évolution des crédits (en millions de francs)

Année	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Montant	58	65	80	97	98	115	121	122	183
Variation		12,07	32,08	21,25	1,03	17,35	5,39	0,66	50,53

Investissements à charge des crédits du budget ordinaire

Il s'agit notamment des articles budgétaires suivants inscrits auprès du Ministère des Travaux Publics et qui concernent les domaines suivants:

- Installations de sécurité
- Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation
- Acquisition de mobilier
- Travaux de remise en état

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par M^{re} HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.)

LÉGISLATION

Rôle de coordination du SCL dans la procédure législative et réglementaire

a) Fonction générale de coordination

Dans le cadre de la procédure législative et réglementaire, le Service Central de Législation, rattaché administrativement au Département aux Relations avec le Parlement, entretient pour le Gouvernement les relations avec la Chambre des Députés, le Conseil d'État et le Conseil Economique et Social.

Il a pour mission de suivre le déroulement des procédures législatives et réglementaires et d'assurer les fonctions administratives qui incombent au Ministre aux Relations avec le Parlement et au Ministère d'État dans ce domaine.

La correspondance législative (environ 1.000 lettres en 1995) passe par ledit Service qui établit un dossier pour chaque affaire, soit 75 projets de règlement grand-ducal nouveaux au cours de l'année 1995.

C'est dans ce contexte qu'il édite hebdomadairement un état de procédure renseignant à tout moment sur l'état de la procédure législative, ainsi que sur les lois publiées au Mémorial et conserve tous les dossiers législatifs et réglementaires depuis qu'il en a été saisi.

Il a en outre mis sur ordinateur les références des projets et propositions de loi et des projets de règlement grand-ducal en cours de procédure, de sorte que les instances officielles intéressées sont en me-

sure de se tenir au courant de manière informatisée de l'évolution des travaux, à condition de disposer d'un terminal relié au Centre Informatique de l'État (banque de données ME.LEG, phase PROJETS). Actuellement le Conseil d'État et la Chambre des Députés participent activement à l'insertion des données, le Ministère des Finances ayant accès aux fins de consultation.

Dans le cadre de ces missions, le Service Central de Législation est régulièrement informé sur les décisions du Conseil de Gouvernement, sur les actes déposés à la Chambre des Députés et sur les pièces législatives et réglementaires soumises à la signature de S.A.R. le Grand-Duc.

b) Saisine du Conseil d'État

Dans un premier stade, un texte de projet de loi ou de règlement grand-ducal, accompagné d'un exposé des motifs et d'un commentaire des articles doit être adressé avec une lettre du membre de Gouvernement initiateur au Premier Ministre pour être soumis à l'approbation du Conseil de Gouvernement.

Informé de l'approbation du Conseil de Gouvernement, le Ministère initiateur adresse au Ministre aux Relations avec le Parlement, Service Central de Législation, une lettre à l'effet d'en saisir le Conseil d'État. Cette lettre indique la date d'approbation par le Conseil de Gouvernement,

les chambres professionnelles consultées, les annexes jointes (en 31 exemplaires) et le cas échéant le caractère prioritaire du projet ainsi que les directives communautaires qu'il se propose de transposer.

Ce double cheminement, d'une part vers le Ministère d'État, puis vers le Service Central de Législation, est identique pour les projets de loi, les projets de règlement grand-ducal (qui n'invoquent pas l'urgence et qui seront donc soumis ultérieurement au Conseil d'État) et les amendements d'initiative gouvernementale.

Les chambres professionnelles principalement concernées sont directement saisies des projets par les soins du Ministère initiateur, de préférence après leur approbation par le Gouvernement en Conseil.

Une dérogation de procédure existe cependant pour les conventions internationales. S'il est vrai que le Ministère compétent en raison de la matière élabore les documents de base ensemble avec le Ministère des Affaires Étrangères, c'est ce dernier seul qui est habilité à engager le projet de loi afférent dans la procédure législative et à en effectuer le dépôt auprès de la Chambre des Députés.

c) Réponse du Conseil d'État

Le Conseil d'État fait parvenir son avis au Service Central de Législation, mais il se peut aussi qu'il demande qu'une documentation complémentaire lui soit en-

voyée ou qu'un organisme supplémentaire soit consulté au préalable.

Le Service Central de Législation se charge de la communication de l'avis du Conseil d'État au Ministère initiateur ainsi qu'à tous les membres du Gouvernement et à la Chambre des Députés, si celle-ci est saisie du projet de loi ou de règlement grand-ducal.

d) Saisine de la Chambre des Députés

Étant donné qu'en vertu de l'article 47 de la Constitution, il revient au Grand-Duc d'adresser à la Chambre des Députés les projets de loi qu'il veut soumettre à son adoption, le Ministère initiateur doit préparer un arrêté grand-ducal de dépôt l'autorisant à déposer le projet. Comme c'est le cas pour toutes les pièces qui requièrent la signature du Grand-Duc, le projet d'arrêté grand-ducal de dépôt est à transmettre au Ministère d'État, chargé des relations avec la Cour grand-ducale.

Le Ministère d'État informe le Ministère initiateur de la date de la sanction souveraine, de sorte que le membre du Gouvernement responsable est désormais habilité à déposer en séance publique de la Chambre une expédition conforme à l'original de l'arrêté grand-ducal de dépôt, avec un (seul) exemplaire de toutes les pièces à déposer. Le greffe de la Chambre attribue un numéro au document parlementaire qui sera ensuite imprimé par le Service Central des Imprimés de l'État (où des exemplaires supplémentaires en pourront être commandés).

Le membre du Gouvernement responsable décide de l'opportunité du dépôt d'un projet de loi à la Chambre. Le dépôt peut avoir lieu soit avant, soit après la réception de l'avis du Conseil d'État.

Le Service Central de Législation intervient après le dépôt, pour l'envoi de pièces en provenance du Gouvernement ou du Conseil d'État à la Chambre des Députés. Il sert également d'intermédiaire pour la correspondance législative que la Chambre veut adresser au Gouvernement ou au Conseil d'État, qu'il s'agisse d'observations, de questions, de motions, d'amendements parlementaires ou de textes votés.

Quant à la saisine de la Commission de Travail de la Chambre des Députés en matière réglementaire, notamment dans le domaine de l'exécution et de la sanction des décisions et des directives ainsi que de la sanction des règlements des Communautés européennes en matière économique, technique, agricole, forestière, sociale et en matière de transports, institué par la loi du 9 août 1971, celle-ci transite par le Service Central de Législation, tout comme la saisine du Conseil d'État. Elle peut d'ailleurs être effectuée simultanément dans une même lettre.

e) Statistiques concernant le déroulement de la procédure législative en 1995

Ont été publiés en 1995 au **Mémorial A**:

- 62 lois
- 201 règlements grand-ducaux
- 100 règlements ministériels
- 3 règlements du Gouvernements en conseil
- 22 arrêtés grand-ducaux

L'examen des lois et règlements en question donne lieu à la ventilation suivante:

Nombre de lois qui ont approuvé des conventions internationales : 30

Nombre de lois qui ont transposé des directives communautaires : 9

Autres lois : 23

Nombre de règl. g.-d. pris le Conseil d'État entendu : 85

Nombre de règl. g.-d. pris avec recours à l'urgence : 116

Nombre de règl. g.-d. pris sur consultation d'au moins une chambre professionnelle : 90

Nombre de règl. g.-d. pris sans consultation d'une chambre professionnelle : 111

Nombre de règl. g.-d. transposant une directive communautaire : 42

Nombre de règl. g.-d. pris de l'assentiment de la Commission de Travail de la Chambre des Députés : 21

f) Relevé de la législation concernant la procédure

Constitution du 17 octobre 1868, telle qu'elle a été modifiée.

Arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, modifié par les arrêtés grand-ducaux des 14 mars 1963, 17 juillet 1964, 9 juillet 1971, 14 juillet 1989, 13 juillet 1994, 1^{er} février 1995 et 7 mars 1995 (Mém. 1857, I, p. 285; A 1963, p. 185, A 1964, p. 1144; A 1971, p. 1154; A 1989, p. 900 et A 1994, p. 1164).

Loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective, complétée par les lois des 12 février 1964, 14 décembre 1983, 7 septembre 1987 et 13 juillet 1993: Articles 29, 30, 35, 38, 41 et 43 bis (Mém. 1924, p. 257; A 1964, p. 230; A 1983, p. 2271; A 1987, p. 1815 et A 1993, p. 999).

Loi du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'État: Article 3 (Mém. 1936, p. 1333).

Arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 portant réorganisation du statut de la Chambre des Artisans: Article 5 (Mém. 1945, p. 741).

Loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'État: Articles 27, 28 (Mém. A 1961, p. 73).

Loi du 21 mars 1966 portant institution d'un conseil économique et social, modifiée par la loi du 15 décembre 1986 (Mém. A 1966, p. 337 et A 1986, p. 2276).

Loi du 9 août 1971 concernant l'exécution et la sanction des décisions et des directives ainsi que la sanction des règlements des Communautés européennes en matière économique, technique, agricole, forestière, sociale et en matière de transports (Mém. A 1971, p. 1670), complétée par la loi du 8 décembre 1980, p. 2073).

Loi du 25 février 1980 portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer la procédure civile et commerciale (Mém. A 1980, p. 197).

Loi du 10 février 1982 portant approbation du Protocole relatif à la publication au Bulletin Benelux de certaines règles juridiques communes pour l'interprétation desquelles la Cour de Justice Benelux est compétente, signé à Bruxelles, le 6 février 1980 (Mém. A 1982, p. 69), modifiée par la loi du 6 mai 1992 (Mém. A 1992, p. 1015).

Loi du 30 mai 1984 portant 1. approbation de la Convention européenne sur la computation des délais; signée à Bâle, le 16 mai 1972; 2. modification de la législation sur la computation des délais (Mém. A 1984, p. 923).

Règlement de la Chambre des Députés du 18 décembre 1990, modifié les 22 avril 1993, 18 novembre 1993 et 27 octobre 1994.

Texte coordonné du 4 mars 1994 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 (Mém. A 1994, p. 301).

Arrêté grand-ducal du 1^{er} février 1995 portant énumération des ministères et détermination des compétences ministérielles, tel qu'il a été modifié par arrêté grand-ducal du 7 mars 1995 (Mém. A 1995, pp. 74 et 773).

Loi du 22 décembre 1995 portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières (Mém. A 1995, p. 2549).

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995 du Département aux Relations avec le Parlement, présenté par Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre aux Relations avec le Parlement, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

La situation du marché du logement au Grand-Duché de Luxembourg

Évolution des logements achevés entre 1984 et 1994

Entre 1984 et 1994, quelques 23.538 logements ont été achevés sur le territoire du Grand-Duché, correspondant en moyenne à 2.140 unités par année.

Depuis le début des années '90, cette moyenne a été largement dépassée avec 2.850 logements achevés en moyenne entre 1990 et 1994 contre 1.553 logements réalisés en moyenne entre 1984 et 1989.

Si les chiffres provisoires communiqués par le STATEC pour 1994 se confirmaient, les 2.732 logements achevés au cours de l'année dernière constitueraient un recul de 4,1% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

En 1987, quelques 70% des logements achevés étaient encore des **maisons unifamiliales**. Depuis 1988, ce pourcentage a sensiblement diminué d'année en année pour se situer à 42% en 1994.

Quant aux **appartements achevés**, leur quote-part a quasi continuellement progressé depuis 1984 pour atteindre en 1994 son niveau le plus élevé avec 42% du marché indigène.

Aspects quantitatifs concernant les logements réalisés

Diminution progressive de la surface disponible

D'après le tableau ci-contre, la taille moyenne d'un logement a diminué de 13,1 m² pendant les années 1990 et 1993, correspondant à - 10,4%.

Selon le STATEC, ce recul s'explique avant tout par la diminution constante de la part des maisons unifamiliales dans l'ensemble des logements construits.

En ce qui concerne l'année 1994, les chiffres provisoires prévoient une surface moyenne pour les seuls logements en maisons à appartements de 116,0 m².

Evolution du nombre des logements achevés 1984-1994

Année	nbr. de logements		Log. dans maisons unifamiliales		Log. dans maisons à appartements		Log. dans d'autres bâtiments	
	nbr. abs.		nbr. abs.	%	nbr. abs.	%	nbr. abs.	%
1984	1.363		935	69	271	20	157	11
1985	1.340		884	66	253	19	203	15
1986	1.417		908	64	338	24	171	12
1987	1.475		1.029	70	360	24	86	6
1988	1.746		1.131	65	402	23	213	12
1989	1.940		1.270	66	453	23	217	11
1990	2.542		1.418	56	764	30	361	14
1991	2.699		1.332	49	1.105	41	262	10
1992	2.982		1.309	44	1.208	41	465	15
1993	3.294		1.355	44	1.447	41	492	15
1994*	2.732		1.155	42	1.157	42	420	16

Source: STATEC - bulletin 4/95

* Résultats provisoires pour l'année 1994 communiqués par le STATEC

Évolution du nombre des maisons à appartements/de logements/ de logements achevés par bâtiment 1984-1994

Année	Nombre/maisons à appartements	Nombre de logements	Nombre de logements par bâtiment
1984	48	271	5,7
1985	52	253	4,9
1986	56	338	6,0
1987	55	360	6,6
1988	71	402	5,7
1989	85	453	5,3
1990	127	764	6,0
1991	133	1.105	8,3
1992	156	1.208	7,7

Source: STATEC - bulletin 4/94

* Résultats provisoires pour 1994 communiqués par le STATEC.

Diminution progressive de la surface disponible entre 1990 et 1993

Année	Surface habitable d'un logement en m ²	Diminution en %
1990	126,2	
1991	119,4	- 5,4
1992	114,1	- 4,2
1993	113,1	-0,9

Source: Bulletin du STATEC n°4/95

Évolution du nombre de logements achevés par maisons à appartements

En 1994, quelques 144 maisons à appartements ont été réalisées, comprenant au total 1.157 unités de logement.

Quant au nombre de logements par bâtiment, la moyenne a légèrement augmenté par rapport à 1993 (+ 0,4%).

Augmentation du nombre de logements achevés par 1.000 habitants

La croissance dans le secteur du bâtiment s'est traduite par une progression régulière au cours des années 1984 à 1993 du nombre de logements achevés par 1.000 habitants.

Cet état de fait trouve notamment son origine dans un changement au niveau de la structure socio-familiale (voir taux élevé des familles monoparentales p.ex.).

Évolution du nombre de logements par 1.000 habitants entre 1983-1993

Année	Population totale		Nombre total de logements		Log. dans maisons unifamiliales		Log. dans maisons à appartements	
	nbr. abs.		nbr. abs.	nbr. de log. 1.000 hab.	nbr. abs.	nbr de log. 1.000 hab.	nbr. abs.	nbr. de log. 1.000 hab.
1983	365.500		1.699	4,7	1.077	3,0	377	1,0
1984	365.600		1.363	3,7	935	2,6	271	0,7
1985	366.200		1.340	3,7	884	2,4	253	0,7
1986	367.100		1.417	3,9	908	2,5	338	0,9
1987	369.400		1.475	4,0	1.029	2,8	360	1,0
1988	372.000		1.746	4,7	1.131	3,0	402	1,1
1989	375.800		1.940	5,2	1.270	3,4	453	1,2
1990	379.300		2.543	6,7	1.418	3,7	764	2,0
1991	384.600		2.699	7,0	1.332	3,5	1.105	2,9
1992	400.900		2.982	7,4	1.309	3,3	1.208	3,0
1993	406.600		3.294	8,1	1.355	3,3	1.447	3,6

Source: STATEC – bulletin 4/95

Répartition régionale des logements achevés (1983-1993)

Année	District de LUXEMBOURG		District de DIEKIRCH		District de GREVENMACHER		Total nbr. abs.
	nbr. abs.	%	nbr. abs.	%	nbr. abs.	%	
1983	1.305 (339*)	76,8 (19,9*)	209	12,3	185	10,9	1.699
1984	1.019 (233*)	74,8 (17,1*)	157	11,5	187	13,7	1.363
1985	1.010 (232*)	75,4 (17,3*)	139	10,4	191	14,2	1.340
1986	1.102 (311*)	77,8 (21,9*)	182	12,8	133	9,4	1.417
1987	1.161 (313*)	78,7 (21,2*)	155	10,5	159	10,8	1.475
1988	1.394 (368*)	79,8 (21,1*)	158	9,1	194	11,1	1.746
1989	1.493 (343*)	77,0 (17,7*)	249	12,8	198	10,2	1.940
1990	1.933 (471*)	76,0 (18,5*)	365	14,4	245	9,6	2.543
1991	2.017 (232*)	74,7 (6,6*)	367	13,6	315	11,7	2.699
1992	2.344 (427*)	78,1 (14,3*)	269	9,7	369	12,2	2.982
1993	2.628 (302*)	79,8 (9,2*)	325	9,8	341	10,4	3.294

Source: STATEC – bulletin 4/95

* Chiffres entre parenthèses concernant la seule Ville de LUXEMBOURG

En effet, le nombre de logements nouvellement créés par 1.000 habitants a atteint en 1993 8,1 unités, après avoir connu un minimum de 3,7 unités pendant la période 1984-1985.

Nombre de logements achevés selon les régions

La subdivision territoriale en trois, respectivement quatre grandes régions, permet d'observer les évolutions existantes:

Sur le plan national, le nombre total des logements achevés a continuellement progressé entre 1985 et 1993.

En ce qui concerne plus particulièrement la période 1990-1993, quelques 2.231 logements ont été achevés en moyenne dans le district de LUXEMBOURG, 332 logements dans celui de DIEKIRCH et 318 logements dans celui de GREVENMACHER.

Lorsqu'on compare la moyenne des logements achevés sur le plan national des années 1983-1989 à celle des années 1990-1993, cette dernière est de 40% supérieure à la première.

(Source: Extrait du rapport d'activités 1995, présenté par M. Fernand BODEN, Ministre du Logement, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'État entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 22 novembre 1995 et celle du Conseil d'État du 5 décembre 1995 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Titre I. –

Dispositions générales

Art. 1^{er}. Les objectifs du Grand-Duché de Luxembourg en matière de coopération au développement sont notamment:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Titre II. –

Du Fonds de la Coopération au Développement

Art. 2. Il est créé un Fonds de la Coopération au Développement dénommé ci-après le «Fonds». Il a pour mission de contribuer au financement de la coopération au développement dans les pays en développement dans les domaines

- de la coopération bilatérale;
- de la coopération avec les organisations internationales;
- de la collaboration avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises;
- des agents de la coopération, des coopérateurs, des boursiers et des stagiaires.

Art. 3. Le Fonds est placé sous l'autorité du ministre ayant dans ses attributions la coopération au développement, ci-après dénommé «le ministre».

Art. 4. Sauf décision motivée du Gouvernement en conseil et sur avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la

présente loi, le fonds peut intervenir dans les pays en développement dans les secteurs suivants:

- l'action sociale, y compris la santé, l'habitat, l'éducation, la formation professionnelle et la promotion de la condition féminine;
- l'assistance technique;
- la coopération économique et industrielle;
- la coopération dans le domaine de l'environnement;
- la coopération régionale;
- la coopération culturelle et scientifique;
- les actions dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation;
- l'éducation au développement.

Le Fonds peut intervenir dans les pays en développement par des aides directes, par le financement ou le cofinancement de programme ou des projets d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux. Il peut intervenir dans la forme d'investissements ou d'études à effectuer au sujet des formes d'investissement.

Le financement des interventions peut se faire par des contributions ou subventions financières, en capital ou en nature, à accorder à des programmes ou projets.

Le financement des interventions peut se faire, sur décision conjointe du ministre et du ministre ayant dans ses attributions les finances, par des bonifications d'intérêts ou des crédits à accorder à des programmes ou projets.

Art. 5. Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

Art. 6. Le ministre présente chaque année à la Chambre des Députés un rapport sur le fonctionnement et les activités du Fonds, ainsi qu'un décompte spécifiant toutes les recettes et l'attribution des dépenses par pays et par grands types d'intervention sectorielle. Le rapport et le décompte sont soumis à la Chambre des Députés avec les observations éventuelles de la Chambre des Comptes. Ce rapport peut être complété par les autres interventions et de l'administration publique en matière de coopération au développement.

Titre III. –

De la coopération avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises

Chapitre 1 – De l'agrément

Art. 7. Peuvent être agréées comme organisations non gouvernementales, les associations sans but lucratif ou les fondations, constituées conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, ainsi que les sociétés dotées de la personnalité juridique et reconnues d'utilité publique, qui ont pour objet social notamment la coopération au développement.

L'agrément est accordé par le ministre, sur base d'une demande de l'organisation justifiant ses capacités, ses compétences et son expérience dans le domaine de la coopération au développement et plus particulièrement dans la mise en oeuvre de programmes et projets au bénéfice des populations des pays en développement.

L'agrément est accordé pour la durée d'un an et peut être renouvelé.

Chapitre 2 – Du cofinancement et de la donation globale

Art. 8. À charge du Fonds et aux conditions déterminées par la présente loi, le ministre peut accorder aux organisations non gouvernementales luxembourgeoises qu'il a agréées, des subventions, sous forme de cofinancements ou de donations globales, destinées à des programmes ou projets de coopération qu'elles exécutent au bénéfice des pays en développement.

Le cofinancement est une subvention destinée à un programme ou projet de coopération précis.

La donation globale est une subvention annuelle destinée à un ensemble limité de projets de coopération de faible envergure.

Art. 9. Pour pouvoir bénéficier d'un cofinancement ou d'une donation globale, les programmes ou projets doivent:

1. concerner un ou plusieurs pays en développement et viser le développement de ce ou de ces pays,
2. être présentés en détail quant au lieu, au secteur et à la population bénéficiaire, quant au but et aux objectifs recher-

chés, quant aux moyens à mettre en oeuvre, quant au financement et quant au calendrier d'exécution.

3. être gérés par des personnes suffisamment compétentes pour garantir une bonne exécution et une parfaite administration financière.

Art. 10. Au cas où un programme ou un projet à retenir pour un cofinancement ou une donation globale fait partie d'un programme ou projet plus vaste, celui-ci doit être présenté dans un descriptif renseignant notamment sur les bailleurs de fonds impliqués.

Art. 11. Lorsqu'une organisation non gouvernementale agréée présente un programme ou projet, le ministre peut accorder à cette organisation, dans les limites des moyens budgétaires disponibles, un cofinancement ou une donation globale s'élevant jusqu'à un seuil d'intervention de trois cents pour cent de l'apport financier investi par cette organisation dans le programme ou projet.

Art. 12. Sans dépasser le seuil d'intervention prévu à l'article précédent, le ministre peut déterminer plusieurs seuils d'intervention du cofinancement ou de la donation globale suivant un ensemble de critères à fixer par règlement grand-ducal. Le ministre peut déterminer un plafond financier annuel maximal pour un cofinancement et une donation globale à accorder à un programme ou projet.

Art. 13. L'apport de l'organisation non gouvernementale agréée peut inclure un financement provenant de ses propres ressources et de sources d'autres organisations non gouvernementales agréées et des bénéficiaires locaux, sans que l'apport de ces derniers puisse dépasser celui des organisations non gouvernementales agréées. Les ressources propres de l'organisation non gouvernementale et les sources d'autres organisations non gouvernementales doivent être d'origine luxembourgeoise. Le ministre détermine les conditions dans lesquelles un apport autre que financier de la part des bénéficiaires locaux peut être valorisé et mis en compte.

Art. 14. Le ministre détermine la procédure applicable à l'introduction des demandes de cofinancement et de donation globale ainsi que les modalités des versements des cofinancements et donations globales accordées.

Art. 15. Chaque programme ou projet subventionné doit faire l'objet d'un rapport d'exécution après son achèvement. Le ministre peut demander la présentation d'un ou de plusieurs rapports intermédiaires au cours de l'exécution d'un programme ou projet. Il détermine la procédure applicable au contrôle de la gestion des moyens financiers mis à la disposition d'une organisation non gouvernementale

pour l'exécution d'un programme ou projet.

Chapitre 3. – Des subsides

Art. 16. A charge du budget de l'État, le ministre peut accorder à une organisation non gouvernementale agréée un subside destiné à la soutenir dans le financement de programmes ou projets précis dans le domaine de la promotion de la coopération au développement ainsi que d'actions de sensibilisation de l'opinion publique.

Art. 17. Le ministre détermine les conditions d'octroi des subsides, la procédure applicable à la répartition des subsides ainsi que les modalités des versements des subsides accordés.

Pour pouvoir bénéficier des subsides, les actions de sensibilisation de l'opinion publique doivent:

- avoir comme objectif de sensibiliser l'opinion publique au Grand-Duché de Luxembourg sur des thèmes concernant les problèmes de développement durable dans les pays en développement et dans les relations entre les pays en développement et les pays industrialisés, notamment les problèmes concernant le commerce international équitable,
- être présentées en détail quant au lieu, quant aux groupes-cibles, quant au but et aux objectifs recherchés, quant aux moyens à mettre en oeuvre, quant au financement et quant au calendrier d'exécution,
- être gérées par des personnes suffisamment compétentes pour garantir une bonne exécution et une parfaite administration financière.

Chapitre 4. – De l'accord-cadre

Art. 18. Le ministre peut conclure avec une organisation non gouvernementale agréée un accord-cadre de coopération. L'accord-cadre peut définir les modalités de coopération avec une organisation non gouvernementale dans une perspective pluriannuelle. Il peut contenir des arrangements au sujet du cofinancement, de la donation globale et des subsides.

Art. 19. Le ministre détermine les conditions applicables à la conclusion d'un accord-cadre.

Titre IV. – Des agents de la coopération et de coopérants

Art. 20. Toute personne qui entend, sans but lucratif, apporter son aide à la population d'un pays en développement bénéficiant d'un programme ou d'un projet de l'Organisation des Nations Unies, de l'une de ses institutions spécialisées, de l'Union européenne, du Gouvernement luxembourgeois ou d'une organisation

non gouvernementale agréée, peut se voir admettre au statut d'agent de la coopération ou de coopérant selon les dispositions qui suivent.

Chapitre 1 –

Des agents de la coopération

Section 1 – Des agents issus du secteur public

Art. 21. Peut être agréé comme agent de la coopération, le candidat qui remplit les conditions suivantes, en dehors de celles prévues à l'article 20:

1. être fonctionnaire, employé ou ouvrier de l'Etat;
2. avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre du ressort dont il relève;
3. être appelé à assurer des services à la population d'un pays en développement dans le cadre d'un programme ou projet de développement;
4. collaborer à la mise en oeuvre d'un programme ou projet de développement en faveur des populations des pays en développement et dont la réalisation incombe au Gouvernement luxembourgeois, aux Gouvernements des pays en développement liés au Gouvernement luxembourgeois dans le cadre d'un accord bilatéral ou multilatéral, à une institution internationale ou supranationale dont le Luxembourg est membre ou à une organisation non gouvernementale;
5. avoir la formation, les aptitudes et la préparation nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche;
6. s'engager pour une durée minimum d'une année, y non compris le temps de formation spécifique, dont la prise en charge par l'Etat ne peut toutefois pas dépasser la durée de trois mois. Dans certains cas exceptionnels, le ministre peut réduire cette durée minimum d'une année sans que celle-ci ne puisse toutefois être inférieure à six mois, y non compris le temps de formation spécifique. Le ministre détermine la nature et les modalités de la formation spécifique.

Art. 22. L'agent de la coopération agréé se voit de plein droit appliquer celui des régimes correspondant à sa situation statutaire prévus aux articles 24 à 27.

L'agent de la coopération agréé obtient un congé spécial pour la durée de sa mission de coopération au développement avec maintien de tous les avantages et droits décollant de son statut respectif. Il continue notamment à jouir de son traitement, indemnité ou salaire, suivant le cas, ainsi que du régime de sécurité sociale correspondant à son statut.

À l'expiration du congé spécial, l'agent de la coopération est réintégré dans son

service d'origine avec le rang et le grade atteint par ses collègues de rang égal ou immédiatement inférieur.

À défaut d'emploi, l'intéressé est nommé à un emploi «hors cadre» par dépassement des effectifs. Cet emploi est supprimé de plein droit à la première vacance de poste appropriée se produisant dans le cadre ordinaire.

Section 2. – Des agents autres que ceux issus du secteur public

Art. 23. Peut être agréé comme agent de la coopération pour la durée de sa mission de coopération, le candidat autre que celui issu du secteur public visé à l'article 21 qui remplit les conditions suivantes, en dehors de celles prévues à l'article 20:

1. être majeur;
2. être appelé à assurer des services à la population d'un pays en développement dans le cadre d'un programme ou projet de développement;
3. collaborer à la mise en oeuvre d'un programme ou projet de développement en faveur des populations des pays en développement et dont la réalisation incombe au Gouvernement luxembourgeois, aux Gouvernements des pays en développement liés au Gouvernement luxembourgeois dans le cadre d'un accord bilatéral ou multilatéral ou à une institution internationale ou supranationale dont le Luxembourg est membre;
4. avoir la formation, les aptitudes et la préparation nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche;
5. s'engager pour une durée minimum d'une année, y non compris le temps de formation spécifique, dont la prise en charge par l'Etat ne peut toutefois pas dépasser la durée de trois mois. Dans certains cas exceptionnels, le ministre peut réduire cette durée minimum d'une année sans que celle-ci ne puisse toutefois être inférieure à six mois, y non compris le temps de formation spécifique. Le ministre détermine la nature et les modalités de la formation spécifique.

Sous réserve des dispositions qui suivent, cet agent de la coopération est soumis au régime de la sécurité sociale soit des employés privés, soit des ouvriers, suivant que son occupation est principalement intellectuelle ou manuelle.

Il a droit à une rémunération fixée de cas en cas par le ministre sur proposition du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi.

En vue de la fixation de cette rémunération il est tenu compte notamment de celle que l'agent a touchée dans la profession dont il a abandonné l'exercice, ainsi que du niveau de rémunération accordée pour

une activité similaire exercée au service de l'Etat.

Sont applicables à cet agent de la coopération les dispositions des articles 24 à 27.

L'exécution d'une mission de coopération au développement ne confère pas à celui qui en a été chargé le droit à un engagement ultérieur au service de l'Etat. Lorsqu'un ancien agent de la coopération entre au service permanent de l'Etat après avoir accompli de façon satisfaisante sa mission de coopération, il est tenu compte du temps passé dans la coopération pour la bonification d'ancienneté de service en vue de la fixation du traitement initial et pour la computation du temps de service en vue de la pension.

Section 3. – Dispositions communes

Art. 24. L'agrément est donné par le ministre sur avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi.

Les conditions et modalités de l'agrément peuvent être fixées par règlement grand-ducal.

Outre leur traitement, indemnité ou salaire, il est alloué à l'agent de la coopération une indemnité de séjour fixée de cas en cas par arrêté du ministre, sur proposition du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi.

À l'exception de l'indemnité de séjour, les rémunérations et émoluments touchés par l'agent de la coopération sont soumis aux charges sociales et fiscales généralement prévues en matière de salaires.

L'Etat prend à charge les frais du voyage aller et retour entre le Luxembourg et le pays où l'agent de la coopération est appelé à exercer son activité ainsi que les frais relatifs au déménagement.

L'agent de la coopération a droit à un voyage aller et retour aux frais de l'Etat pour chaque période d'un an accompli passé dans la coopération.

Il peut être autorisé par le ministre à se faire accompagner de son conjoint et de ses enfants. Dans ce cas, les frais de voyage du conjoint et des enfants pour lesquels les parents touchent des allocations familiales, sont pris en charge par l'Etat et ce tant pour les voyages visés à l'alinéa cinq qu'à l'alinéa six.

Art. 25. L'Etat assume la différence entre le montant des frais pour soins médicaux effectivement exposés par l'agent de la coopération pendant sa mission et les tarifs applicables par les caisses de maladie, déduction faite de la participation éventuellement à charge de l'assuré en vertu des lois, règlements ou statuts. La part différentielle à charge de l'Etat est remboursée par celui-ci aux caisses qui en font l'avance. Les prestations accordées à titre gratuit par l'intermédiaire d'un service de santé ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement.

Pour l'application de la législation concernant les prestations familiales, les périodes passées à l'étranger lors d'une mission de coopération sont assimilées à des périodes de résidence au Luxembourg.

L'agent employé ou ouvrier de l'Etat jouit durant la maladie de l'intégralité de sa rémunération, sans que ce droit puisse dépasser la durée prévue à l'article 14 du code des assurances sociales pour les indemnités pécuniaires de maladie.

Pendant la durée du congé légal de maternité, l'employeur leur fait, à charge de remboursement par les caisses de maladie, l'avance des indemnités pécuniaires de maternité.

Les périodes accomplies à l'étranger en tant qu'agent de la coopération sont prises en compte pour le stage prévu à l'article 16 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant

- création d'un fonds pour l'emploi
- réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet.

Art. 26. Les rémunérations, indemnités et autres prestations à charge de l'Etat, du Fonds de la Coopération au Développement ou d'un organisme de sécurité sociale prévues par la présente loi sont déduites du montant des rémunérations, indemnités et autres prestations de même nature versées directement à l'agent de la coopération par un Etat étranger ou par une institution internationale ou supranationale.

Art. 27. L'agent de la coopération est placé sous l'autorité du ministre. Dans l'exercice de sa mission de coopération il est tenu aux devoirs résultant du statut des fonctionnaires.

Il exécute ses missions avec dévouement et intégrité et met en oeuvre les instructions de ses supérieures hiérarchiques.

Il s'abstient de toute intervention dans les affaires politiques des pays où il exécute sa mission de coopération.

Il ne peut accepter ni directement, ni indirectement, des avantages matériels dont l'acceptation pourrait le mettre en conflit avec les obligations et défenses que lui imposent les lois et les règlements et notamment le présent statut.

Il ne peut collaborer, en dehors des nécessités inhérentes à l'exécution de sa mission, d'une manière quelconque, même à titre gratuit, avec des entreprises qui poursuivent un but lucratif, ou à la réalisation d'affaires menées dans un but de profit.

L'agent de la coopération qui enfreint les dispositions qui précèdent peut être révoqué par le ministre, sur avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi. La révocation entraîne la perte

de tous les avantages attachés à son statut, à l'exception du droit au rapatriement.

Contre les décisions prononçant la révocation un recours est ouvert devant le Conseil d'État, comité du contentieux, qui statue comme juge du fond et en dernière instance.

La révocation prévue au présent article ne préjudice pas d'autres recours à l'égard de l'agent de la coopération, notamment ceux prévus dans le cadre du statut général des fonctionnaires de l'État.

Chapitre 2. – Des coopérants

Art. 28. Peut être agréé comme coopérant, le candidat qui remplit, en dehors de celles prévues à l'article 20, les conditions suivantes:

1. être majeur;
2. être ressortissant d'un État membre de l'Organisation de coopération et de développement économique;
3. être appelé à assurer des services à la population d'un pays en développement dans le cadre d'un programme ou projet de développement;
4. collaborer à la mise en oeuvre d'un programme ou projet de développement en faveur des populations des pays en développement et dont la réalisation incombe à une organisation non gouvernementale;
5. avoir la formation, les aptitudes et la préparation nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche;
6. avoir conclu un contrat d'engagement pour une durée minimum de deux années avec une organisation non gouvernementale, y non compris le temps de formation spécifique, dont la prise en charge par l'État ne peut toutefois pas dépasser la durée de trois mois. Dans certains cas exceptionnels, le ministre peut réduire cette durée minimum de deux années sans que celle-ci puisse toutefois être inférieure à six mois, y non compris le temps de formation spécifique;
7. bénéficier d'une rémunération permettant des conditions de vie adéquates d'un point de vue physique et sanitaire.

Art. 29. L'agrément est donné par le ministre, sur avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi.

L'agrément a la même durée que le contrat de travail du coopérant avec l'organisation non gouvernementale, sans cependant pouvoir dépasser trois années. L'agrément est renouvelable. Les dispositions des articles 7 et 8 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ne sont pas applicables au contrat de travail qui lie le coopérant à l'organisation non gouvernementale pour la durée de la mission de coopération.

La coopération agréée jouit de plein droit des avantages prévus aux articles 30 à 32.

Les conditions et modalités de l'agrément peuvent être fixées par règlement grand-ducal.

Art. 30. L'État prend à charge les frais du voyage aller et retour entre le Luxembourg et le pays où le coopérant est appelé à exercer son activité ainsi que les frais relatifs au déménagement.

Le coopérant a droit à un voyage aller et retour aux frais de l'État pour chaque période d'un an accompli passé dans la coopération.

Sur demande de l'organisation non gouvernementale qui a engagé le coopérant, il peut être autorisé à se faire accompagner de son conjoint et de ses enfants. Dans ce cas, les frais de voyage du conjoint et des enfants pour lesquels les parents touchent des allocations familiales, sont pris en charge par l'État et ce tant pour les voyages visés à l'alinéa premier qu'à l'alinéa deux.

Les frais de voyage sont payés par l'intermédiaire de l'organisation non gouvernementale qui a engagé le coopérant. Sur présentation des pièces justificatives, l'État rembourse à l'organisation non gouvernementale les frais en question.

Les cotisations de sécurité sociale dues pour la durée de la mission de coopération sont à charge de l'État. Elles sont payées au centre commun de la sécurité sociale par l'organisation non gouvernementale et remboursées à celle-ci par l'État sur présentation des pièces justificatives.

Nonobstant les dispositions de l'article 28, 7°, est prise en compte pour la détermination des cotisations et des prestations, une rémunération de référence déterminée dans les limites par le ministre, sur proposition du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi, des minima et maxima cotisables en tenant compte des éléments d'appréciation comme la rémunération que l'agent a touchée dans la profession dont il a abandonné l'exercice et le niveau de rémunération accordée pour une activité similaire exercée au service de l'État.

Sont applicables au coopérant les dispositions de l'article 25, à l'exception de l'alinéa 3.

En cas d'incapacité de travail pour cause de maladie, le coopérant bénéficie de la conservation de la rémunération au moins pendant le mois de la survenance de l'incapacité de travail et les trois mois subséquents.

L'État paie au coopérant une prime de réinstallation due une fois le contrat de travail accompli. Cette prime d'un montant de quatre mille francs mise en compte pour chaque mois de présence dans les

pays en développement correspond à l'indice cent du coût de la vie rattaché à la base de 1948. Elle varie avec cet indice dans la mesure et suivant les modalités applicables aux traitements des fonctionnaires de l'État. Elle est majorée des intérêts légaux. Le coopérant peut demander le paiement de cette prime après chaque année complète passée dans la coopération.

A l'exception de la prime de réinstallation, les rémunérations et émoluments touchés par le coopérant sont soumis aux charges sociales et fiscales généralement prévues en matière de salaires.

L'article 26 est applicable par analogie aux coopérants.

Art. 31. L'agrément n'entraîne pas la création d'un lien contractuel entre l'État et le coopérant.

Le fait d'avoir passé une période de temps dans la coopération ne donne aucun droit à un emploi permanent au service de l'État luxembourgeois. Toutefois si un coopérant entre de manière permanente au service de l'État, il est tenu compte du temps passé dans la coopération pour la bonification de l'ancienneté de service en vue de la fixation du traitement initial et pour la computation du temps de service en vue de la pension.

Art. 32. Le coopérant exécute sa mission avec dévouement et intégrité et met en oeuvre les instructions de ses supérieurs hiérarchiques.

Il s'abstient de toute intervention dans les affaires politiques des pays où il exécute sa mission de coopération.

Le coopérant ne peut accepter ni directement, ni indirectement, des avantages matériels dont l'acceptation pourrait le mettre en conflit avec les obligations et les défenses que lui imposent les lois et les règlements et notamment le statut défini par la présente loi.

Il ne peut collaborer, en dehors des nécessités inhérentes à l'exécution de sa mission, d'une manière quelconque, même à titre gratuit, avec les entreprises qui poursuivent un but lucratif, ou à la réalisation d'affaires menées dans un but de profit.

Le coopérant qui enfreint les dispositions qui précèdent peut être révoqué par le ministre, sur avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi. La révocation entraîne la perte de tous les avantages attachés à son statut, à l'exception du droit de rapatriement.

Contre les décisions prononçant la révocation de l'agrément, un recours est ouvert devant le Conseil d'État comité du contentieux, qui statue comme juge du fond et en dernière instance.

Chapitre 3. – Cas d'applications particuliers du statut de coopérant

Art. 33. Après avoir pris l'avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi, le ministre peut accorder tout ou partie des avantages créés en faveur des coopérants, notamment en matière de sécurité sociale, aux ministres d'un culte, ainsi qu'aux membres d'ordres ou de congrégations religieux, de nationalité luxembourgeoise. Ils doivent remplir les conditions suivantes:

1. être majeur;
2. être appelé à assurer des services à la population d'un pays en développement dans le cadre d'un programme ou projet de développement;
3. avoir la formation, les aptitudes et la préparation nécessaires pour l'accomplissement de leur tâche.

Art. 34. Après avoir pris l'avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi, le ministre peut accorder les avantages en matière de sécurité sociale créés en faveur des coopérants aux experts et représentants des organisations non gouvernementales agréées participant à des projets de coopération au développement dans un pays en développement pendant une durée minimale de sept jours. Ils doivent remplir les conditions suivantes:

1. être majeur;
2. être ressortissant d'un État membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques;
3. être appelé à assurer des services à la population d'un pays en développement dans le cadre d'un programme ou projet de développement;
4. collaborer à la mise en oeuvre d'un programme ou projet de développement en faveur des populations de pays en développement et dont la réalisation incombe à une organisation non gouvernementale agréée;
5. avoir la formation, les aptitudes et la préparation nécessaires pour l'accomplissement de leur tâche.

Art. 35. Peuvent encore être assimilés à des coopérants aux fins de l'affiliation à la sécurité sociale par décision du ministre ayant dans ses attributions la coopération au développement, sur avis du comité interministériel pour la coopération au développement;

1. les personnes en services d'une société commerciale de droit luxembourgeois qui, pour le compte du Gouvernement luxembourgeois, exécutent des programmes ou projets de développement en faveur des populations en développement;

2. les membres d'organisations non gouvernementales, non autrement couvertes par la présente loi, qui participent à des missions humanitaires dans des pays en développement dans l'intérêt de la population de ces pays.

Un règlement grand-ducal peut déterminer les conditions et les modalités suivant lesquelles d'autres droits et obligations prévues par la présente loi sont étendus aux personnes visées par le présent article.

Titre V. – Du congé «coopération au développement»

Chapitre 1 – Bénéficiaires et objectifs

Art. 36. Il est institué un congé spécial dit «congé de la coopération au développement» dans l'intérêt des experts et des représentants des organisations non gouvernementales, remplissant les conditions définies à l'article 34, s'ils exercent une autre activité professionnelle, salariée ou non salariée.

Art. 37. Le congé de la coopération au développement a pour but de permettre aux intéressés visés à l'article 36 de participer à des programmes et projets au bénéfice des populations des pays en développement tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

Chapitre 2 – Durée

Art. 38. La durée du congé de la coopération au développement ne peut pas dépasser six jours par an et par bénéficiaire. Ce congé peut être fractionné suivant les besoins.

Art. 39. La durée du congé de la coopération au développement ne peut être imputée sur le congé annuel payé fixé par la loi ou par une convention spéciale.

Chapitre 3 – Conditions d'octroi

Art. 40. L'octroi du congé de la coopération au développement aux experts et des représentants des organisations non gouvernementales exerçant une activité professionnelle salariée est subordonnée aux conditions suivantes:

1. l'intéressé doit pouvoir justifier d'au moins un an de service auprès du même employeur;
2. sauf accord de la part de l'employeur, le congé de la coopération au développement ne peut être rattaché à une période de congé annuel payé ou à une période de maladie pour le cas où ce cumul entraînerait une absence continue dépassant la durée totale du congé annuel dû;
3. l'octroi du congé de la coopération au développement sollicité peut être refusé si l'absence du salarié risque d'avoir

une répercussion majeure préjudiciable à l'exploitation de l'entreprise, au bon fonctionnement de l'administration ou du service public ou au déroulement harmonieux du congé annuel payé des autres membres du personnel.

Chapitre 4 – Maintien des droits

Art. 41. La durée du congé de la coopération au développement est assimilée à une période de travail effectif. Pendant la durée du congé de la coopération au développement, les dispositions légales et réglementaires en matière de sécurité sociale et de protection du travail restent applicables aux bénéficiaires.

Chapitre 5 – Détermination des indemnités et modalités de paiement

Art. 42. Les experts et les représentants des organisations non gouvernementales exerçant une activité non salariée peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire, dont la base de calcul est fixée par le règlement d'application.

Art. 43. Les experts et les représentants des organisations non gouvernementales exerçant une activité salariée relevant du secteur privé peuvent bénéficier d'une indemnité compensatoire.

Art. 44. L'indemnité forfaitaire ou compensatoire est égale au salaire journalier moyen tel qu'il est défini par la législation en vigueur portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé, sans que le montant de cette indemnité puisse dépasser quatre cents pour cent du salaire social minimum journalier pour un travailleur non qualifié âgé de dix-huit ans au moins. L'employeur avance l'indemnité laquelle lui sera remboursée par l'État.

Art. 45. Les dépenses occasionnées par le congé de la coopération au développement sont à charge du budget de l'État dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

Art. 46. Les experts et des représentants des organisations non gouvernementales employés dans le secteur public continuent, pendant la durée du congé de la coopération au développement, à toucher leur rémunération et à jouir des avantages attachés à leur fonction.

Sont visés sous le terme de secteur public l'État, les communes ou les syndicats de communes, les établissements publics et les services publics qui leur sont subordonnés.

Chapitre 6 – Compétence

Art. 47. Le congé de la coopération au développement ainsi que les indemnités visées aux articles 42 et 43 de la présente loi sont accordés par le ministre sur avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi.

Chapitre 7 – Sanctions

Art. 48. Les infractions aux dispositions des articles 36 à 47 de la présente loi et à son règlement d'exécution sont punies d'une amende de 10.001 à 100.000 francs.

Chapitre 8 – Exécution

Art. 49. Un règlement grand-ducal fixe les modalités d'exécution du congé de la coopération au développement.

Titre VI – Du comité interministériel

Art. 50. Il est institué un comité interministériel pour la coopération au développement. Il donne son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement ainsi que sur les matières indiquées par la présente loi. La composition et le fonctionnement de ce comité interministériel sont fixés par règlement grand-ducal.

Titre VII – Des dispositions fiscales relatives aux dons alloués aux organisations non gouvernementales

Art. 51. Les dons en espèces alloués aux organisations non gouvernementales, agréées au sens de l'article 7 de la présente loi, sont déductibles dans le chef du donateur à titre de dépenses spéciales dans les limites et conditions prévues par les articles 109 et 112 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Art. 52. La loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu est modifiée comme suit:

a) à l'article 112 les termes «au Fonds d'aide au développement» sont rem-

placés par les termes «aux organisations non gouvernementales agréées au sens de l'article 7 de la loi sur la coopération au développement»;

b) à l'article 150 les termes «et au Fonds d'aide au développement» sont supprimés.

Art. 53. Lorsqu'une personne a fait un don en espèces au profit d'une organisation non gouvernementale agréée dans l'année précédant son décès, ce don n'est pas considéré comme faisant partie de la succession de cette personne, même si la libéralité n'a pas été assujettie au droit d'enregistrement établi pour les donations. Il en est de même des sommes ou valeurs que les organisations non gouvernementales agréées sont appelées à recevoir à titre de legs en vertu d'un contrat renfermant une stipulation à leur profit.

Art. 54. Les dispositions finales prévues au Titre VII s'appliquent à partir de l'année d'imposition en cours.

Titre VIII. – Dispositions additionnelles et finales

Art. 55. L'alinéa 1 de l'article 15 du code des assurances sociales prend la teneur suivante:

«L'indemnité pécuniaire n'est accordée qu'aux personnes âgées de moins de soixante-huit ans et assurées en vertu de l'article 1^{er}, numéros 1) à 5) et 7)».

Art. 56. Sont abrogés à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente loi toutes les dispositions contraires à la présente loi, notamment:

– la loi du 17 décembre 1985 relative à la création d'un Fonds de la Coopération au Développement;

– la loi du 17 décembre 1985 relative aux subventions accordées par l'Etat aux programmes ou projets de coopération des organisations non gouvernementales luxembourgeoises;

– la loi du 25 avril 1989 remplaçant la loi du 13 juillet 1982 relative à la coopération au développement;

– la loi du 17 décembre 1985 a) portant création d'un Fonds d'aide au développement b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères,
au Commerce Extérieur et à la Coopération,
Georges Wohlfart,

Le Ministre des Finances,
Jean-Claude Juncker

Le Ministre de l'Économie,
Robert Goebbels

La Ministre de la Sécurité Sociale,
Mady Delvaux-Stehres

La Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,
Michel Wolter

Château de Berg, le 6 janvier 1996.

Jean

Doc. parl. 3943; sess. ord. 1993-1994; sess. extraord. 1994, sess. ord. 1994-1995 et 1995-1996.

(Source: Mémorial A-N° 2 du 17 janvier 1996)

Relevé des visites de contrôle et d'inspection routinières dans les principales entreprises des divers secteurs d'activités

Numéro d'ordre	Désignation des diverses branches d'activités	Nombre d'entreprises considérées	Total des visites effectuées
01	Usines sidérurgiques	5	15
02	Fonderies	1	1
03	Constructions métalliques	20	37
04	Fabrication produits métalliques	17	27
05	Cimenteries, produits en béton	7	13
06	Fabrication chim., matières plast.	4	7
07	Entreprises de nettoyage	16	19
08	Céramique	2	2
09	Verreries	3	6
10	Industries du papier	1	2
11	Scieries, fabr. articles en bois	30	51
12	Pneus et accessoires	10	12
13	Produits électriques/électroniques	19	25
14	Carrières	3	12
15	Plâtreries	4	5
16	Bâtiment	94	239
17	Matériel de construction	7	9
18	Imprimeries	5	6
19	Installateurs	20	30
20	Artisanat	128	165
21	Garages	28	44
22	Magasins	9	11
23	Industrie du tabac	2	2
24	Alimentation	38	50
25	Vins et dérivés	13	15
26	Brasseries	8	12
27	Minoteries	1	1
28	Commerce en détail	47	49
29	Hôtels, restaurants, cafés, etc.	164	199
30	Services	85	95
31	Transports	47	90
32	Banques/Assurances	38	42
33	Villes, Services communaux	8	9
34	Services de l'État	12	13
35	Cinémas	/	-
36	Hôpitaux, Médecins	5	5
37	Agences de voyages	4	4
38	Agences immobilières	6	7
39	Boulangeries-Pâtisseries	16	18
40	Bureaux d'études	14	14
41	Camping et Caravaning	3	3
42	Boucheries	11	13
43	Produits pharmaceutiques	6	6
44	Distribution d'énergie électrique, eau	3	4
45	Auto-écoles	/	/
46	Pharmacies	3	3
47	Publicité	7	7
48	Services de nettoyage	12	13
49	Divers	49	72
		967	1392

Annotation: Pour certaines branches, le nombre d'entreprises indiqué ne prévoit que les noms des diverses chaînes ou des divers groupes et non pas la quantification de leurs établissements dispersés où des visites ont cependant été effectuées.

Objets de réclamations	
Salaires	330
Congédiement et préavis de licenciement	69
Durée du travail, heures supplémentaires	189
Repos hebdomadaire	42
Congé	107
Jours fériés légaux	56
Hygiène et sécurité dans les entreprises	87
Délégations du personnel	122
Renseignements et instructions	1089
Enquêtes d'accidents	61
Travail des femmes et des enfants	7
Divers	97

Les nombreuses réclamations écrites et verbales adressées à l'Inspection du Travail et des Mines pendant la période considérée ont donné lieu aux interventions relevées dans le tableau ci-contre.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des réclamations traitées et des informations données aux bureaux des réclamations des différentes agences lors des permanences des contrôleurs.

(Source: Extrait du rapport annuel 1995 de l'Inspection du Travail et des Mines.)

PROTECTION CIVILE

Service National de la protection civile en 1995

Les activités du service national de la protection civile pendant l'année écoulée et pour l'année 1996 se présentent comme suit:

1) Sur le plan législatif et réglementaire

Un règlement grand-ducal portant organisation de l'instruction à donner à la population et aux volontaires des unités de la protection civile a été sanctionné le 15 février 1995.

Ce règlement grand-ducal réglemente en premier lieu le noyau de toute l'instruction, à savoir la constitution et l'entretien d'un corps d'instructeurs qualifiés. Le Gouvernement, conscient du fait que la qualité de l'instruction de la population et des volontaires des unités de secours est fonction de la qualité du corps des instructeurs, jugea utile que les conditions de recrutement, de formation et de recyclage continu des instructeurs soient arrêtées par règlement grand-ducal et non plus par règlement ministériel comme tel fut le cas par le passé. Le règlement grand-ducal reprend et complète les dispositions du règlement grand-ducal du 5 février 1991 sur l'organisation des cours élémentaires de secourisme qui constitue le tronc commun de la formation des volontaires des unités de secours. Il détermine en outre les modalités et le programme de l'instruction à dispenser aux secouristes-ambulanciers, secouristes-sauveteurs, sauveteurs aquatiques et plongeurs autonomes.

2) Sur le plan des mesures à prendre par suite de l'implantation d'une centrale électronucléaire à CATTENOM

La brochure d'information au public «Que faire en cas d'alerte nucléaire» a été révisée et adaptée par un groupe de travail.

Le nouveau fascicule est en cours d'impression et sera distribuée à tous les ménages du pays au cours de 1996.

a) Au niveau du groupe N.B.C. (Nucléaire-BiologiqueChimique)

Au cours de l'année 1995, deux exercices nationaux ont été organisés pour l'entraînement sur le terrain des membres du groupe N.B.C. La protection civile, en collaboration avec du personnel de l'armée et des sapeurs pompiers a procédé à MERTERT et à STEINSEL à un exercice consistant à activer une des stations de décontamination définies au plan d'intervention en cas d'incident ou d'accident à la centrale électronucléaire de Cattenom; plan approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 5 septembre 1986. La version révisée a été approuvée en date du 2 décembre 1994.

b) Au niveau du Centre National d'Alerte

En 1995, le Centre National d'Alerte (CNA) a participé à un exercice interna-

tionnel «INTEX95» organisé par le groupe d'alerte du Comité de Défense Civile de l'OTAN et auquel participent régulièrement un certain nombre de pays membres. Il y a lieu de relever en outre que le chef du groupe a participé aux deux réunions du groupe d'alerte de l'OTAN qui ont eu lieu au Quartier Général de l'OTAN à Bruxelles, respectivement à Berlin en Allemagne.

3) Sur le Plan des secours d'urgence

Suite aux inondations de 1993, le Gouvernement avait décidé de charger un groupe de travail avec la réalisation et l'exploitation d'un système de préalerte et de prévision de crues de la Sûre et de ses bassins versants.

Ce groupe de travail, composé de représentants de l'Administration des Ponts et Chaussées, de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture et du service national de la protection civile, a réalisé, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs-conseils, l'élaboration d'un système de préalerte et de prévision de crues. Ce système est un réseau informatique intégrant les données en provenance de stations limnimétriques et pluviométriques installées à des endroits déterminés sur base d'une étude préalable.

Par le biais d'un modèle mathématique intégrant les prévisions en matière de météorologie et de pluviométrie, il est possible de faire une analyse de la situation et de son évolution. Ce système permet une précoce de la population. Même

incomplet, ce système a déjà pu rendre de grands services à la protection civile lors des inondations de janvier 1995.

Le système de préalerte et de prévision de crues du bassin de la Sûre et de ses affluents a été présenté au public lors d'une conférence de presse à laquelle avait invité le Ministre de l'Intérieur le lundi 27 novembre 1995.

Concernant les bornes d'appel de secours du réseau des autoroutes, 40 bornes supplémentaires ont été raccordées en 1995 au réseau d'appel de secours de la protection civile. Ces bornes d'appel de secours supplémentaires sont installées le long de la Collectrice du Sud et du Boulevard de Contournement de la Ville de LUXEMBOURG. Actuellement 139 bornes d'appel de secours sont raccordées au réseau d'appel de secours de la protection civile.

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU), institué par la loi du 27 février 1986 concernant l'aide médicale urgente, est partie intégrante des services de secours. Les 3 véhicules du SAMU, c.-à-d. les antennes mobiles des médecins anesthésistes-réanimateurs, sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions LUXEMBOURG, ESCH-sur-ALZETTE et ETTTELBRUCK.

Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 1995:

ETTTELBRUCK : 649 sorties

ESCH/ALZETTE : 1.253 sorties

LUXEMBOURG : 2.007 sorties

Soit au total: 3.909 sorties, ce qui fait une augmentation de 16% par rapport à 1994, où le nombre total des interventions était de 3.374.

En moyenne les antennes mobiles du SAMU ont effectué 11 sorties par jour.

À partir du 1^{er} novembre 1991 le service d'aide médicale urgente a été complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de la «L. R. F.-s.à.r.l.» conventionné par l'État et mis à la disposition de l'État pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile, l'hélicoptère peut en cas de nécessité acheminer rapidement le médecin-anesthésiste-réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

4) Sur le plan des équipements

Au cours des exercices 1991 à 1995 un programme pluriannuel d'équipements, approuvé par le Conseil de Gouvernement en 1990, avait défini les acquisitions à réaliser pour les besoins du service national de la protection civile.

L'élaboration du programme d'équipements pluriannuel pour les années 1996-2000 par la direction de la protection civile a été achevée début 1995 et le programme a été adopté par le Gouvernement en Conseil en date du 29 juillet 1995.

Suite à une soumission restreinte au niveau européen, 7 ambulances du type camionnette adaptées aux besoins et aux exigences du SAMU ont été mises en service en 1995.

Quant aux véhicules de sauvetage rapide, le nouveau type de véhicule de sauvetage rapide, (VW LT35) qui a été introduit depuis 1991, a remplacé progressivement les voitures du type Range. En 1995, 2 véhicules de sauvetage de la nouvelle génération ont été mis en service de sorte que tous les véhicules de sauvetage du type Range Rover sont actuellement remplacés par les véhicules de la nouvelle génération. Les anciens véhicules de sauvetage rapide du type Range Rover qui ont été récupérables font maintenant fonction de voitures de transport de personnes.

En matière d'installations de télécommunications, une première phase du remplacement de l'ancienne génération de stations réémettrices du système d'alerte silencieuse a été entamée en 1993.

En 1995 le service national de la protection civile a procédé au remplacement de 7 stations réémettrices de l'ancienne génération par les nouvelles stations digitales.

D'ici 1998 les anciens appareils «Recherche-Personne» seront progressivement remplacés, par les «pagers» de la nouvelle génération du type digital. Ainsi la protection civile a remplacé au cours de l'année 1995 une centaine d'appareils de l'ancienne génération.

Sur la base du plan d'équipements pluriannuel il a été acquis en outre en 1995:

- 1 auto-échelle
- 7 stations réémettrices
- des appareils «Recherche-Personne»

En 1996 il est prévu d'acquérir:

- 3 ambulances
- 1 véhicule de sauvetage lourd
- 9 minibus pour le transport de personnes
- 1 camion porte-conteneur
- 1 conteneur avec génératrice
- 4 stations réémettrices
- 491 appareils «Recherche-Personne»
- 8 émetteurs-récepteurs portatifs

5) Sur le Plan des unités de secours

a) Le service ambulancier

Le service ambulancier couvrant l'ensemble du Grand-Duché, à l'exception du ter-

ritoire de la Ville de LUXEMBOURG où ce service est assuré par le corps des pompiers professionnels de la Ville, est assuré par 23 centres de secours de la protection civile.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24.

L'équipage d'une ambulance se compose de trois secouristes-ambulanciers de la brigade des volontaires du Grand-Duché de Luxembourg.

Le service national de la protection civile dispose de 49 ambulances qui sont réparties comme suit:

- 45 ambulances à la disposition des 23 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 3 ambulances de réserve stationnées à la base nationale de support à LINTGEN.

Les statistiques ci-après rendent compte que l'activité de ce service, assuré exclusivement par des volontaires, a connu une croissance considérable au cours des dernières années. Pendant l'année 1995 les ambulances de la protection civile ont effectué 27.908 sorties en parcourant 1.019.894 kilomètres par rapport à 25.573 courses avec 926.573 kilomètres en 1994. Ceci représente une augmentation de 10%.

Ces interventions se répartissent comme suit:

- 1.277 sorties dans le cadre d'accidents de la circulation
- 3.760 sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
- 20.610 sorties dans le cadre de transports de malades
- 2.261 sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices, etc.)

b) Le service de sauvetage.

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 22 centres de secours dont

- 18 centres de secours sont dotés d'un véhicule de sauvetage rapide
- 3 centres de secours constitués bases régionales de support sont dotés de matériel d'intervention lourd
- le centre de secours de LINTGEN fait fonction de base nationale de support de la protection civile.

L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes-sauveteurs qui font partie de la brigade des volontaires du Grand-Duché de Luxembourg.

Pendant l'année 1995, les véhicules de sauvetage de la protection civile ont parcouru 89.432 km au cours de 4.676 interventions; le total des heures prestées par les volontaires pendant les interventions était de 36.185. Ceci représente une évolution considérable par rapport à l'année 1994 avec 3.635 intervention et 22.080 heures prestées.

c) Les hommes-grenouilles.

En 1995 les hommes-grenouilles ont dû intervenir 52 fois avec 1.521 heures prestées, dont

- 504 heures lors de 23 interventions
- 913 heures prestées à l'occasion d'exercices et d'activités de surveillance.
- 1.480 heures de permanence ont été prestées près du lac de barrage d'ESCH-sur-SURE pendant la période du 15 mai au 15 septembre 1995. Cette permanence est prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac du barrage d'ESCH-sur-SURE un poste de premiers secours pendant la saison touristique.

Une formation de sauveteur-aquatique de la protection civile a été entamée en 1994. Quatre-vingts candidats s'étaient inscrits

à cette formation et vingt-neuf stagiaires ont réussi le test mi-session dont cinq sauveteurs-aquatiques et vingt-quatre candidats à la formation de plongeur autonome. 23 sauveteurs-aquatiques se sont vu décerner leur diplôme le 17 juin 1995.

Sur les 29 sauveteurs-aquatiques, 24 ont été admis à la formation de plongeur autonome. 11 ont obtenu le brevet de plongeur autonome.

Les hommes-grenouilles de la protection civile se soumettent à des entraînements réguliers qui ont lieu soit, en bonne saison, au lac de la Haute Sûre, soit en hiver, à la Piscine de DIEKIRCH et d'ESCH/ALZETTE ainsi qu'à la Piscine Olympique de LUXEMBOURG-KIRCHBERG, à raison de 2 heures par semaine.

En-outré 5 week-ends de formation ont été organisés entre avril et septembre au lac de la Haute Sûre.

d) La brigade anti-pollution

Cette brigade est intervenue 21 fois en 1995 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres. En 1994 on comptait 17 interventions.

6) Sur le plan du central de secours d'urgence 112

Conformément à la décision du Conseil des Ministres Européens relative à la mise en oeuvre d'un numéro d'appel d'urgence unique pour toute l'Union Européenne, le numéro 112 avait été introduit au Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 1993.

La direction a suivi avec intérêt l'évolution du nombre d'appels aboutissant soit au 012 soit au 112. Le taux des appels arrivant encore au numéro 012 est actuellement encore de quelques 18%. Le numéro 012 sera maintenu en service aussi longtemps que la population aura encore tendance à l'utiliser. Si besoin en est, la campagne de sensibilisation devra être répétée.

Le nombre total des appels aboutissant au central des secours d'urgence a encore augmenté en 1995. Un total de 448.178 appels ont été enregistrés au central des secours d'urgence pendant l'année 1995 par rapport aux 410.422 appels pour l'année précédente.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995 du Service National de la Protection Civile, présenté lors de la Conférence de presse du 26 février 1996.)

TRAVAUX PUBLICS

Le Ministère des Travaux Publics en 1995

En exécution de l'arrêté grand-ducal du 13 juillet 1994 portant constitution des départements ministériels, le département des Travaux Publics assure la définition, la conception et l'orientation de la politique d'investissement de l'État ainsi que la coordination générale des travaux.

Il lui appartient donc de doter le pays des infrastructures nécessaires à son développement économique, ceci tant dans le domaine de la voirie que pour les bâtiments publics, et assume en conséquence les responsabilités qui en découlent.

Les priorités en la matière ont été définies dans la Déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 et la planification des travaux est arrêtée par le Conseil de Gouvernement, sur la base d'un programme d'investissement quinquennal périodiquement mis à jour.

Ainsi, dans le domaine de la grande voirie, le Gouvernement achèvera d'une part les chantiers en cours.

Il s'agit actuellement des travaux relatifs au contournement Sud-Est de la ville de LUXEMBOURG, tronçon IRRGARTEN-

KIRCHBERG, de la pénétrante Sud et sa liaison avec la Rocade de BONNEVOIE ainsi que des contournements de MERSCH et de COLMAR-BERG.

A noter qu'en 1995, la collectrice du Sud a été intégralement mise en service sur sa longueur totale et que la première phase de la pénétrante Sud – de la Croix de GASPERICH à la route de THIONVILLE – a été ouverte à la circulation.

D'autre part, la Chambre des Députés a voté la loi – du 31 juillet 1995 – intégrant la liaison avec la Sarre dans la législation concernant la grande voirie de communication et le fonds des routes.

Les études concernant le projet d'exécution seront poursuivies, de sorte que la mise en soumission des travaux pourra se faire vers la fin de cette année.

Le Bundestag allemand vient d'ailleurs de ratifier le contrat d'État concernant la construction du pont frontalier à SCHENGEN et a donné ainsi son feu vert à la poursuite du projet du côté allemand.

En outre, le Gouvernement vient de proposer à la Chambre des Députés quelques

modifications en relation avec les dispositions de la loi modifiée du 16 août 1967 concernant la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes et lui soumettra prochainement le projet de loi concernant la réalisation de la route du Nord à partir du plateau de KIRCHBERG.

Les investissements réalisés par le biais du Fonds des routes, qui ont connu en 1995 une certaine inflexion due à l'achèvement de plusieurs grands projets autoroutiers, vont donc reprendre pour se situer au niveau élevé observé au cours des dernières années.

Dans le cadre de la voirie normale, le Parlement vient de voter la loi concernant le reclassement partiel de la voirie et la reprise par l'État d'une série de chemins vicinaux.

Cette loi du 22 décembre 1995 permettra à l'État de rétablir l'ordre hiérarchique du réseau routier moyennant une nouvelle classification des tronçons de voirie concernés.

Le réseau national ainsi établi sera capable d'assurer une bonne fluidité du trafic, tout en améliorant la qualité de vie aux riverains et en ménageant le patrimoine architectural dans les traversées d'agglomération.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera à accorder une priorité à l'élaboration de projets de contournements de localités.

Ainsi, la loi du 31 juillet 1995 prévoit que les voies de contournement qui s'inscrivent dans un concept routier de liaison interrégionale feront partie de la grande voirie et seront par conséquent financées par le biais du Fonds des routes.

Une version remaniée du projet de loi concernant l'approfondissement du chenal navigable de la Moselle ainsi que du Port Fluvial de MERTERT et de ses dépendances a été introduite à la Chambre des Députés.

La différence principale par rapport au projet initial est que la société RWE a renoncé à la moitié de la surprofondeur de 60 cm qui avait été réalisée dans le fief de TRÈVES, afin de garantir une exploitation par écluse.

Ainsi des travaux d'approfondissement n'y seront plus nécessaires. Le coût total du projet subira en conséquence une diminution substantielle. D'après le planning actuel, le projet devrait être mis en adjudication fin 1996, de sorte que les travaux pourraient commencer au cours de l'année 1997.

Pour ce qui est des bâtiments de l'État, il y a lieu de relever deux phénomènes d'une certaine importance, intervenus au cours de l'année 1995.

D'une part, l'Administration des Bâtiments Publics s'est vue dotée d'une cellule écologique dans l'objectif de recourir à l'avenir, dans la mesure du possible, à des technologies et des procédés de construction écologiques.

D'autre part, la commission «Analyse critique», instituée vers la fin de l'année 1994 au sein du Ministère des Travaux Publics, s'est mise à fonctionner.

Il est rappelé au lecteur que la mission de cette commission consiste à soumettre à un examen critique le programme de construction et la conception des projets à réaliser dans le cadre de la programmation pluriannuelle arrêtée par le Conseil de Gouvernement pour en assurer la compatibilité avec la politique des finances publiques.

De plus, elle suivra la réalisation concrète du projet une fois arrêté pour veiller au respect de sa conception, du coût d'objectif et des délais.

La commission est saisie actuellement d'une vingtaine de projets. Certains d'eux ont déjà été votés par la Chambre des

Députés ou sont en cours d'instruction auprès de la commission compétente, comme le Centre Intégré de l'État pour personnes âgées à ESCH/ALZETTE, les Lycées techniques de MERSCH, de DIEKIRCH et de GREVENMACHER, le Centre National Sportif et Culturel à LUXEMBOURG-KIRCHBERG.

À noter que les projets, une fois adoptés par la commission «Analyse critique», sont soumis au Conseil de Gouvernement pour accord, avant d'être confectionnés sous la forme de projets de loi.

Le Gouvernement entend compléter l'infrastructure immobilière de l'État tant dans les domaines administratifs et scolaires que sanitaires, sociaux, culturels et sportifs.

Un effet particulier repose cependant sur l'amélioration de l'infrastructure scolaire, sanitaire et sociale.

Ainsi, le département des Travaux Publics prépare des volumes de construction importants en ce qui concerne l'agrandissement, respectivement la nouvelle construction d'immeubles pour l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que pour les besoins de la population du troisième âge (centres intégrés, maisons de soins).

Le financement des grands projets d'investissements publics se fait dans la majorité des cas par le biais des trois fonds d'investissements: le Fonds d'investissements publics administratifs, le Fonds d'investissements publics scolaires et le Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux.

Un certain nombre de grands projets par contre sont réalisés par un préfinancement privé ou parastatal. Dans ce cas, le Gouvernement cède le droit de superficie d'un terrain lui appartenant à un promoteur privé qui y construit le projet en question.

Parallèlement, le maître d'ouvrage ainsi délégué en assure le financement. L'État, par la voie d'un contrat de location-vente, lui rembourse le capital investi ainsi que les frais liés au préfinancement du projet, pour devenir le propriétaire de l'immeuble à la fin des contrats (de location-vente et de droit de superficie).

Ce moyen flexible pour l'État, qui permet la réalisation rapide de projets publics sans directement grever le budget, est rendu possible par la loi modifiée du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut, soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatifs de tels immeubles, communément appelée Loi de garantie.

Le recours à cette procédure est notamment envisagé pour la réalisation des projets suivants: la nouvelle aérogare du Findel, le Centre d'Art contemporain, le Laboratoire national de Santé, le Centre

national sportif et culturel à LUXEMBOURG-KIRCHBERG, le campus scolaire Gessekneppchen, la Salle pour concerts classiques à KIRCHBERG, le Centre de conférences à KIRCHBERG, le Palais de justice des CE à KIRCHBERG, la nouvelle Cité Judiciaire au plateau du Saint-Esprit.

Les grands projets d'investissements, dont ceux financés par l'intermédiaire de la Loi de garantie, sont souvent réalisés en entreprise générale à livre ouvert.

Leur mise en oeuvre fait en général appel aux grandes entreprises de construction. La pratique a cependant montré que bon nombre de ces grandes entreprises soustraient une partie des travaux à de plus petites firmes luxembourgeoises.

En dehors de ces grands projets, la majorité des projets publics ainsi que les travaux d'entretien courant et de modernisation se font et se feront toujours par corps de métiers séparés. Ces projets font directement appel aux entreprises du bâtiment et de l'artisanat indigènes.

À signaler dans ce contexte que le secteur public et notamment le département des Travaux Publics reste un des acteurs les plus importants pour l'industrie de la construction.

Il y a lieu de signaler par ailleurs que le département des Travaux Publics vient de confectionner un avant-projet (de loi et de règlement grand-ducal (pour ce qui est du cahier général des charges)) concernant la réforme de la législation et de la réglementation nationales sur les marchés publics, ceci en étroite collaboration avec le CRTI-B, qui regroupe l'ensemble des acteurs du secteur du bâtiment.

Enfin, il est rappelé que par arrêté grand-ducal du 1^{er} février 1996, délégation de compétence a été attribuée à Monsieur le Secrétaire d'État aux Travaux Publics Georges WOHLFART pour ce qui est des bâtiments de l'État.

Ce fait, qui constitue d'ailleurs une première dans l'histoire de l'administration des Travaux Publics, ne tardera pas à avoir un effet revalorisant pour celui des départements ministériels responsable de la part la plus importante du budget des dépenses de l'État.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre des Travaux Publics, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en 1995

A. Taxe sur la valeur ajoutée

- Le nombre des assujettis à la T.V.A. imposés par les dix bureaux d'imposition s'élève à 15.411 (nombre des exercices imposés: 27.150). Concernant les compagnies d'assurances inscrites pour les besoins de l'impôt sur les assurances et de l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie, des impositions définitives n'ont pas été établies, mais le paiement de l'impôt se fait sur la base de déclarations périodiques. Par ailleurs, il a été procédé à l'établissement d'un certain nombre de décomptes relatifs à des opérations isolées.
- Les 8 fonctionnaires du Service de Contrôle Extérieur ont soumis 33 entreprises à un contrôle approfondi (nombre des exercices contrôlés: 107).
- En matière de remboursement de la T.V.A. à des assujettis étrangers dans le cadre de la réglementation basée sur les 8^e et 13^e directives de l'U.E., 15.250 demandes sont entrées. En rapport avec 16.556 demandes traitées, 15.047 décisions ont été prises, dont 1.472 décisions de rejet. Le montant total des remboursements s'élève à 893.786.591,- francs.
- Dans le cadre du règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 relatif à l'affectation d'un logement à des fins d'habitation principale, 9.853 demandes de remboursement de la T.V.A. ont été présentées. Des 11.262 demandes traitées, 247 ont dû être rejetées. Le montant total des remboursements s'élève à 2.359.489.096,- francs.
- Système informatisé de gestion des assujettis à la T.V.A. (EN91)

Les modifications et tests en rapport avec le programme des intérêts moratoires se sont poursuivis jusqu'à la mi-année. Depuis lors des insuffisances n'ont plus été constatées.

Les travaux de modification du programme relatif aux amendes fiscales pour dépôt tardif des déclarations annuelles par les assujettis actifs ont été achevés et les travaux en vue de la création, avec effet à partir du 1^{er} janvier 1996, de nouvelles fonctions concernant les amendes fiscales pour dépôt tardif des déclarations périodiques ont été continués.

Il a été procédé à différentes adaptations des fonctions existantes.

- Dans le cadre de l'assistance mutuelle administrative sur les plans respectifs de l'U.E. et du Benelux, 68 enquêtes ont été effectuées par les services d'imposition et de contrôle extérieur.
 - L'administration a formulé 49 demandes d'assistance mutuelle administrative.
 - L'administration a été saisie par d'autres Etats membres de l'U.E. et du Benelux de 53 demandes d'assistance pour le recouvrement de la T.V.A. De son côté, l'administration a présenté 195 demandes de recouvrement aux autres Etats membres de l'U.E.
 - Les modifications et tests en rapport avec le programme relatif au système V.I.E.S. (VAT INFORMATION EXCHANGE SYSTEM) ainsi que la surveillance du fonctionnement de ce système ont été poursuivis.
 - Le service de la coopération administrative en matière de T.V.A. a collecté et saisi dans le susdit système informatique V.I.E.S. les données relatives aux états récapitulatifs obtenues des fournisseurs luxembourgeois et concernant le volume de leurs livraisons intracommunautaires à des clients identifiés dans d'autres Etats membres. Le nombre de lignes correctes provenant des états récapitulatifs annuels et trimestriels déposés en 1995 s'élève à 100.759 lignes qui se répartissent sur les trimestres suivants:
- | | |
|-------------|--------------------------|
| 93/1 - 93/3 | 8.542 lignes correctes |
| 94/4 | 24.261 lignes correctes |
| 95/1 | 23.460 lignes correctes |
| 95/2 | 23.603 lignes correctes |
| 95/3 | 20.893 lignes correctes |
| Total: | 100.759 lignes correctes |
- Au cours de l'année 1995, 8.049 contrôles de la validité du numéro d'identification d'opérateurs intracommunautaires identifiés dans les autres Etats membres de l'U.E. ont été effectués.
 - En vue du recouvrement des arriérés de taxe sur la valeur ajoutée, quelque 1.630 contraintes administratives ont été rendues exécutoires et 475 sommations à tiers détenteurs ont été autorisées. 669 dossiers ont été transmis aux huissiers afin de continuer la procédu-

re de recouvrement forcé contre des assujettis n'ayant pas obtempéré à un premier commandement de payer leur notifié par la voie postale.

- Le nombre des inscriptions hypothécaires (564) auquel il a dû être procédé en vue de proroger les garanties du Trésor pour le recouvrement de ses créances de l'année 1992 est également en augmentation. Le retard de paiement ainsi constaté a été réprimé par 540 amendes fiscales.
- Le service des affaires contentieuses a traité par ailleurs 343 affaires, dont 83 en rapport avec des faillites ou ayant eu pour objet les droits privilégiés et hypothécaires du Trésor. Il a participé à diverses réunions de concertation entre créanciers privilégiés auprès des notaires et des autorités judiciaires.
- En matière de T.V.A. le nombre des affaires judiciaires reste plus ou moins stationnaire avec 15 assignations.
- Dans le domaine des relations internationales, les nombreuses réunions au niveau de l'Union européenne ont eu pour objet:

1° l'examen, au sein du Comité Consultatif des ressources propres, des problèmes relatifs au calcul des ressources propres T.V.A. et des prévisions des recettes;

2° l'examen, dans le cadre du Comité Consultatif de la T.V.A., des problèmes découlant de l'application de la 6^e directive T.V.A.;

3° l'examen, au sein du Comité permanent en matière de Coopération administrative dans le domaine de la fiscalité indirecte (SCAC), des problèmes relatifs au fonctionnement du réseau informatisé V.I.E.S., à la coopération administrative et à l'assistance mutuelle de recouvrement entre les Etats membres de l'U.E.;

4° l'examen au sous-comité anti-fraude (fiscalité indirecte) des cas de fraude spécifique et du fonctionnement du réseau informatisé SCENT FISCAL destiné à véhiculer des informations entre les Etats membres et à permettre l'accès à certaines bases de données;

5° l'examen, au sein du Groupe de Travail N°1, des modalités d'imposition des opérations effectuées par des assujettis non établis à l'intérieur du

pays ainsi que du régime de T.V.A. applicable aux services postaux;

6° la discussion, au cours de la cinquième réunion des Directeurs Généraux Adjoins de la Fiscalité indirecte, de questions et problèmes relevant du domaine de la T.V.A.;

7° la discussion au Groupe des Questions Financières, au Groupe des Attachés Fiscaux et au Groupe Ad Hoc «T.V.A.»;

– du rapport de la Commission européenne sur le rapprochement des taux de T.V.A. dans la Communauté;

– du rapport de la Commission européenne sur le fonctionnement du régime transitoire de taxation à la T.V.A. des échanges intracommunautaires;

– de la proposition de directive modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne la taxation des produits de l'agriculture;

– de la proposition de directive modifiant la directive 77/388/CEE et portant nouvelles mesures de simplification en matière de taxe sur la valeur ajoutée (2° directive de simplification);

– de la proposition de directive modifiant la directive 77/388/CEE et déterminant le champ d'application de son article 14 paragraphe 1 point d) en ce qui concerne l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de certaines importations définitives de biens.

Une participation de l'Administration a également été assurée aux travaux

– du groupe des chefs de bureaux centraux de liaison dans le cadre V.I.E.S., et

– du Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE ainsi que du groupe ad hoc de ce Comité sur les impôts sur la consommation.

Par ailleurs, des fonctionnaires de l'Administration ont participé à une table ronde organisée par la Fédération des Experts Comptables Européens portant sur le régime définitif de la T.V.A., à des séminaires organisés par les services des DG XIX et XXI de la Commission européenne dans le cadre de la perception de la T.V.A. et des procédures de contrôle ainsi qu'à un séminaire organisé conjointement par l'OCDE et la Commission européenne et portant sur le régime de T.V.A. applicable aux services financiers.

Entre septembre 1993 et janvier 1994, une société informatique a réalisé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines une étude préliminaire relative à l'amélioration et l'automatisation des procédures de contrôle et d'imposition en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

Cette étude contient deux parties, à savoir une solution à court terme et une solution à long terme.

En date du 13 avril 1995, le Conseil de Gouvernement a marqué son accord à la mise en oeuvre de la solution à court terme comprenant un système électronique d'aide au contrôle et à l'imposition (le projet ESKORT). Afin de préparer l'introduction de la solution visée, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a notamment procédé en 1994 et 1995 à l'adaptation de la périodicité du dépôt des déclarations fiscales et élaboré un programme d'amendes informatisé pour non-dépôt des dites déclarations.

Dès le mois de mai 1995, les travaux visant à réformer les procédures de travail en matière de contrôle et d'imposition des Services compétents ont été entamés.

– Le Service de Législation a assuré l'évacuation des travaux suivants:

1° a) Règlement grand-ducal du 12 juillet 1995 complétant le règlement grand-ducal du 21 décembre 1979 concernant les indications que doivent contenir les factures en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

b) Règlement grand-ducal du 12 juillet 1995 déterminant les limites, les conditions et les modalités d'application du régime particulier d'imposition de la marge bénéficiaire prévu à l'article 56^{er} de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée.

c) Règlement grand-ducal du 28 décembre 1995 modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 déterminant les limites et les conditions d'application des taux réduit, super-réduit et intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée, tel que ce règlement a été modifié par la suite.

2° Suite à l'élargissement de l'Union européenne au 1^{er} janvier 1995, la loi du 28 décembre 1995 complétant la loi du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée introduit un article 90^{er} comportant des mesures de transition.

3° Dans le cadre de l'harmonisation du système commun de la taxe sur la valeur ajoutée au niveau communautaire, la loi du 28 décembre 1995 modifiant la loi du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée transpose dans notre législation la directive dite «deuxième directive de simplification» comportant notamment la modification des dispositions concernant les prestations de services portant sur des biens meubles corporels, les travaux à façon et le transport précédant ou faisant suite à un transport intracommunautaire.

4° Emission de circulaires administratives comportant notamment le commentaire du régime particulier d'imposition de la marge bénéficiaire applicable dans le domaine des biens d'occasion, des objets d'art, de collection ou d'antiquité.

5° Correspondance à tous les niveaux touchant les relations internationales, la législation et les problèmes généraux d'application des dispositions légales et réglementaires, en relation avec l'entrée en vigueur du nouveau régime de T.V.A. dans le cadre du marché intérieur.

6° Mise à jour de la codification des textes légaux et réglementaires.

7° Formation des cadres (cours spéciaux au sein de l'Administration et cours à l'Institut de formation administrative).

B. Service informatique

L'analyse, la coordination des projets informatiques de l'Administration, ainsi que la gestion du matériel informatique sont du ressort du Service Informatique rattaché à la Division des Affaires Générales.

Compte tenu de la multitude des tâches qui ont incombé au service, l'effectif a été augmenté, pour le porter de trois à quatre personnes pour la période de 1995.

1. Études et projets en cours

Evolution du matériel micro-informatique et du matériel de terminaux depuis 1991 à 1995 (cfr. Graphique 1 page suivante).

Activités

Les années précédentes ont été consacrées en premier lieu:

* à adapter les éléments microinformatiques de l'administration à un standard technique minimal et à en garantir un certain support aux utilisateurs;

* à donner une formation de base aux fonctionnaires confrontés à ce nouvel outil;

* à généraliser et à faciliter les accès aux applications informatiques fonctionnant au Centre Informatique de l'Etat;

* à créer des applications microinformatiques locales et à garantir le support aux agents qui les utilisent;

* à encadrer et à formuler les besoins de l'administration lors de projets en co-réalisation avec d'autres institutions – ainsi par exemple l'application de la gestion des brevets en matière de propriété intellectuelle – étudiée ensemble avec le Ministère de l'Economie Nationale et le Centre Informatique de l'Etat et dont la réalisation a été confiée à une firme de software engineering.

Lors de l'année 1994 un projet d'envergure plus importante a pris naissance, visant une large optimisation des procédures relatives aux opérations des attributions

classiques de l'administration et englobant les services des actes civils, des successions, des domaines, des actes judiciaires ainsi que des hypothèques.

Or, un intérêt commun relatif à ce projet (EN.HYP), avec un projet prévu par l'administration du Cadastre et de la Topologie (ACT), portant sur l'introduction d'une application informatique plus puissante au sein de leur organisation (CA.MUT) a été rapidement décelé et a abouti au projet commun, dénommé dorénavant «Publicité Foncière».

La Chambre des Notaires contactée, ayant manifesté son intérêt certain vis-à-vis de ce projet, s'y est associée.

La préétude a été terminée en fin de l'année 1995. L'étude détaillée a pris la relève de la préétude.

Le concept d'une solution globale pour tous les partenaires actuellement concernés s'étant montré fructueux, la perspective d'un réseau <Publicité Foncière> inter-institutionnel, se basant sur les concepts <client-serveur> a été retenu.

Ceci permettra la mise en oeuvre d'une plus haute flexibilité de l'application, devant aboutir à un flux d'informations, logiquement transparent pour tous les partenaires.

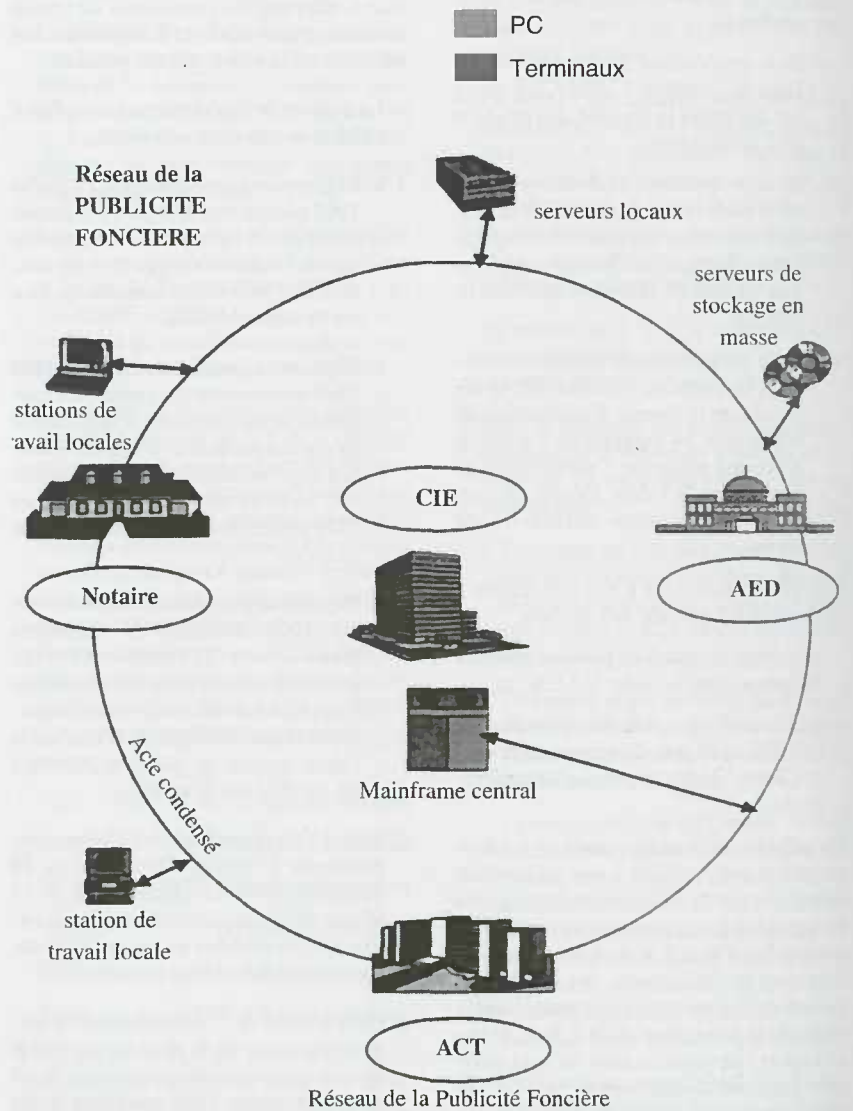
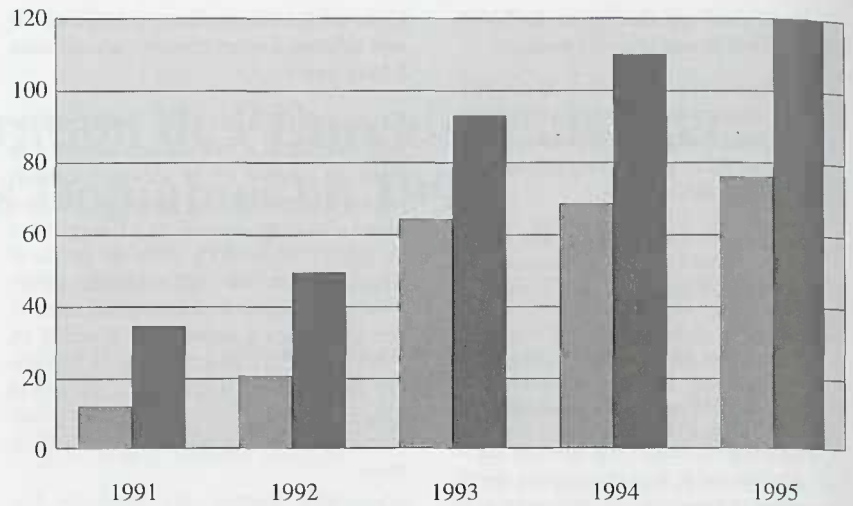
Un élément essentiel de ce flux d'informations est la notion «acte condensé» qui prendra son départ soit au bureau de l'étude d'un notaire, pour ce qui est des actes authentiques, soit à un bureau de successions, soit à un bureau des domaines ou des actes judiciaires.

Projets majeurs en état actuel d'étude.

L'Administration gestionnant un nombre important de tâches qui lui sont confiées, se voit confrontée à un problème connu depuis fort longtemps dans le secteur public, se traduisant par l'existence d'applications susceptibles de résoudre des problèmes isolés, ignorant toutefois l'aspect global de ces informations.

Ceci se traduit par le fait que l'Administration dispose d'un «pool» important d'informations qu'elle ne réussit cependant pas à mettre en relation les unes avec les autres, afin d'en obtenir un effet de synergie pouvant résulter de leur combinaison, menant au fait que l'administration dispose d'un grand nombre d'informations relatives à ses attributions, sans pouvoir actuellement en profiter directement.

Il est à noter que cette situation résulte des solutions informatiques implémentées qui étaient d'usage général dans tous les secteurs et dont la plupart des utilisateurs se voient actuellement confrontés à des problèmes similaires.



C'est avec l'introduction de systèmes partiellement décentralisés que cette lacune peut être comblée.

Suivant cette idée, le service informatique voit la nécessité absolue d'introduire un système informatique, permettant la circulation facile des informations dans le cadre de l'administration, tout en respec-

tant les contraintes que le législateur a introduites, afin d'éviter une divulgation abusive de données tombant sous le régime de loi sur l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques.

A cet effet, il sera indispensable de faire sortir les applications actives de leur isolat-

tion pour intégrer le contenu de leurs données dans une *couche conceptuelle* (modèle descriptif du contenu logique des données représentant un fragment du monde réel) commune à l'administration.

C'est sur ce niveau conceptuel des données que pourront se greffer les applications ultérieures qui utiliseront chacune les données disponibles et nécessaires à leur fonctionnement.

C'est uniquement par le biais de cette approche que l'Administration disposera en fin de compte des données nécessaires pour pouvoir affronter avec succès les contraintes futures relativement aux flux et aux traitements des informations, devenant de plus en plus exigeantes.

Dans cet ordre d'idées, les défis principaux sont essentiellement les suivants:

Les structures de l'Administration, ayant évolué avec le temps, ont souvent abouti à des procédures lourdes et non transparentes. Un but primordial devra consis-

ter à alléger considérablement la structure actuelle trop lourde, tout en menant à une amélioration de la qualité des services offerts par l'administration. En 1995, le Service Informatique a donc commencé le projet TERA (TVA et sa Réorganisation Administrative) qui aura comme but d'étudier et de réaliser les aspects d'un <Business Process Reengineering> allant dans la direction préconisée ci-dessus.

Autres projets en cours

- 1) Projet <Brevets – Propriété intellectuelle> réalisé ensemble avec le Ministère de l'Economie et le CIE. Ce projet est en phase finale et sa réalisation définitive est prévue pour l'année 1996.
- 2) Projet <Gestion de Correspondance> en utilisant le logiciel <Lotus Notes>.
- 3) Plusieurs projets en microinformatique, entre autres pour les besoins du bureau de la Recette Centrale, pour le bureau d'imposition 12, pour les autres bureaux d'impositions, pour le bureau V.I.E.S.

1. Bureaux d'enregistrement et de recette

1) actes enregistrés

a) actes notariés	32.786
b) actes administratifs	3.386
c) actes de prêt – Caisse d'Epargne –	7.805
d) actes sous seing privé	43.951
e) actes d'huissiers	50.324
f) actes judiciaires	371

2) déclarations de successions déposées

a) déclarations passibles de droits	1.018
b) déclarations exemptes	2.845
c) redressements opérés (majorations)	301

3) taxe d'abonnement des sociétés

a) dossiers traités	4.462
b) dossiers redressés	3.300

4)

a) assistances aux ventes mobilières	30
b) ouvertures de coffres-forts (Loi 28.1.1948)	76
c) assistances comité d'acquisition	59
d) visites des lieux	691

5) arrangements transactionnels (soumissions) 130

6) contraintes et saisies sur salaire 16

7) rédactions d'actes 276

8) confection d'extraits de mutations (information au
au Cadastre, Contributions, Assurances Sociales) 3.813

Conclusions

Les devoirs du Service Informatique pour le futur resteront les mêmes que dans le passé, mais seront augmentés de tâches ayant des répercussions sur l'organisation de l'administration avec toutes les contraintes, responsabilités et obligations de formation que celles-ci entraîneront.

L'introduction d'un *réseau WAN* (*wide area network*) devra se faire dans un proche avenir, dont l'architecture dépendra d'une part des projets en cours (Publicité Foncière), d'autre part des mesures de réorganisation découlant du *process-reengineering* dans le cadre du projet TERA.

C. Enregistrement – domaines – timbre – successions – hypothèques – notariat

Pour l'année 1995 l'activité des bureaux d'enregistrement et de recette et des bureaux des hypothèques peut être résumée dans les chiffres qui suivent:

2. Bureaux des hypothèques

transcriptions	14.879
inscriptions	22.210
mainlevées	12.198
cases hypothécaires délivrées	51.713
recherches effectuées	88.451
états délivrés	2.406
copies effectuées	57.923

Le contrôle des répertoires des marchands de biens a été continué en 1995.

Le service des dispositions de dernière volonté a enregistré 6.485 demandes, dont 4.896 demandes d'inscriptions et 1.589 demandes de recherches.

Le 22 février 1995 l'Administration a présenté au Ministre des Finances un projet de règlement grand-ducal élaboré en collaboration avec l'Institut Monétaire Luxembourgeois, se rapportant à l'article 108 de la loi modifiée du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

La surveillance des activités des sociétés holdings a été poursuivie. Le contrôle s'est effectué en particulier auprès des domiciliataires non-bancaires.

Le 8 décembre 1995 l'administration a présenté au Ministre des Finances un projet de décision ministérielle portant modification de certaines dispositions d'exécution applicables en matière d'habitations à bon marché.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre des Finances, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

TROISIÈME ÂGE

Le Service des Personnes Âgées (SPA) du Ministère de la Famille

Évolution des crédits budgétaires du service des personnes âgées:

Ces augmentations des crédits budgétaires font bien ressortir la volonté du Gouvernement d'exécuter avec conséquence la politique décrite dans le Programme National des mesures en faveur des personnes âgées.

Dans le cadre de l'exécution de cette politique il convient de relever les éléments marquants:

- 1) incendie du 5 juillet au CIEPA d'ESCH/ALZETTE. Tous les 102 pensionnaires ont pu être sortis à temps du bâtiment. Vers 17.00 heures ils étaient relogés dans d'autres centres, grâce également aux efforts déployés par les agents du SPA, du service technique du Ministère, ainsi que du personnel Infopla et des Bâtiments Publics:
 - 46 pensionnaires étaient installés dans différents locaux momentanément non occupés d'autres CIEPA's,
 - 14 pensionnaires étaient repris provisoirement par leurs familles,
 - 38 pensionnaires ont trouvé refuge au centre de convalescence de WEILERBACH,
 - et 4 pensionnaires restaient à l'hôpital.

En attendant la rénovation accélérée de l'ancien centre avec 90 lits et la cons-

Évolution des crédits budgétaires du service des personnes âgées:

en milliers de francs	1994	1995	1996
* budget ordinaire	774.152	868.044	929.452
variation par rapport à l'année précédente		+ 12,13%	+ 7,07%
* budget extraordinaire	820.000	810.640	842.599
variation par rapport à l'année précédente		- 1,15%	+ 3,94%
* budget commun avec les Bâtiments Publics	44.400	68.000	67.000
variation par rapport à l'année précédente		+ 17,24%	- 1,47%

truction de 70 nouvelles chambres d'après les plans qui étaient déjà en élaboration, le Ministère de la Famille a organisé au courant de l'année 1995 un placement provisoire de:

- 33 pensionnaires à l'Institut Hélier de WEILERBACH,
 - 28 pensionnaires à l'ancien hôpital de GREVENMACHER (fermé, mais réaménagé endéans 3 mois),
 - 41 pensionnaires dans les CIEPA's ou autres maisons de retraite.
- 2) collaboration importante avec les Ministères de la Sécurité sociale et de la Santé, en vue de rassembler toutes les données susceptibles de faire avancer l'introduction d'une assurance-dépendance pour personnes âgées et pour personnes handicapées. Non seulement fallait-il faire un inventaire aussi exact que possible des infrastructures dépendant

directement du ou collaborant avec le Ministère de la Famille, mais encore fallait-il élaborer des systèmes permettant d'en calculer les frais de gestion. Un problème spécialement épineux était posé par la comparabilité des moyens engagés, donc des dépenses à considérer.

- 3) réalisation d'importants changements à tous les niveaux provenant de l'introduction de matériel informatique: le personnel a dû être formé pour pouvoir manier ces nouvelles techniques; différentes formes d'organisation interne ont dû être adaptées; toutefois la comptabilité et la facturation en ont été changées et facilitées.
- 4) de nouvelles méthodes de management social (décentralisation, concertations sur base d'organigrammes, transparence des informations, description détaillée des objectifs à atteindre et contrôle, responsabilisation de chaque membre

d'une équipe, etc.), ayant été exercées depuis un certains temps, ont été ré-examinées.

Les Centres Intégrés de l'État pour Personnes Âgées (les CIEPA's)

Un accent particulier a été mis sur la formation du personnel, soit par des cours de formation organisés dans le pays ou à l'étranger, soit par la concertation avec le personnel lors de sessions de gestion participative dans le cadre des équipes dirigeantes ou de groupes constitués pour trouver des solutions à des problèmes spécifiques. Ont ainsi été étudiés: l'installation provisoire d'une buanderie régionale à RUMELANGE pour les centres intégrés situés dans le sud du pays, un accord de collaboration avec les médecins responsables et les médecins agréés, la situation des pensionnaires désorientés dans les centres avec études de méthodes et de moyens pour mieux différencier et prendre en charge les personnes présentant des troubles temporo-spatiaux, du comportement, de l'humeur ou psychiatriques (cas légers), la réorganisation des conseils de maison, les mesures à prendre en vue d'optimiser la sécurité, etc.

L'association «Contact humain» a intensifié ses visites auprès des pensionnaires se sentant isolés, tandis qu'une collaboration plus étroite a été entamée avec «Omega 90», afin de mieux entourer les pensionnaires mourants.

Un projet spécialement bien réussi a été réalisé dans le CIEPA de RUMELANGE: en vue de faciliter l'orientation de pensionnaires mal-voyants ou même désorientés, des tableaux d'orientation guident les pensionnaires vers leurs chambres, bien marquées et situées sur des étages peints chacun dans une couleur différente et caractérisés par un nom de la localité.

Tous les centres développent beaucoup d'imagination pour améliorer la vie des pensionnaires. Mais même si les plans qui en résultent mettent souvent un certain temps à se réaliser, on peut dire que depuis quelque temps les conditions de vie des pensionnaires des CIEPA's ont largement changé en mieux.

En ce qui concerne les nouvelles demandes d'admission pour un CIEPA, le tableau en annexe montre que pour la fin de l'année le nombre de demandes avait augmenté de 2.135 à 2.738 unités, soit un plus de 28,24%.

Une enquête faite auprès de 82% des institutions privées ou publiques (centres intégrés ou maisons de retraite) a montré que 11,6% des personnes intéressées à un placement, ont fait plus d'une demande.

Les foyers de jour

Les discussions relatives à l'introduction d'une assurance-dépendance ont mené à une mise en question générale du travail dans les foyers, tant externes que socio-thérapeutiques. Il en résultait une analyse approfondie de toutes les activités, non seulement de celles des seules activités de la vie quotidienne, répertoriées dans le PRN et qui s'y déroulaient. Vu la complexité de la vie dans une structure ouverte, l'étude a été d'abord essayée dans les foyers d'ETTELBRÜCK et de DUDELANGE. Si la façon de procéder s'avère concluante, elle sera réalisée cette année dans tous les foyers de jour.

En ce qui concerne les initiatives des communes d'installer des foyers pour personnes âgées, il faut relever avant tout les efforts déployés par les communes de STRASSEN, PÉTANGE, ROESER et surtout de WALFERDANGE. Cette dernière vient de terminer une construction, qui par le biais d'une convention avec l'association Foyers Seniors (et le Ministère de la Famille) permettra la prise en charge, pendant la journée, d'environ 40 visiteurs, dont un certain nombre domiciliés dans le Centre de logement adjacent.

L'établissement d'une partie commune à la convention entre l'État et les centres, foyers et services dépendant du Ministère de la Famille, a été une autre réalisation de l'année passée. Les travaux sont presque terminés, de façon qu'il faudra encore décider les modalités de la mise en pratique au courant de 1996.

La réalisation en est facilitée par la création, le 18 janvier 1996, de l'Entente des Gestionnaires des Institutions pour personnes âgées, à laquelle ont adhéré déjà 14 associations sans but lucratif. Son objet consiste à grouper les organismes gestionnaires d'institutions oeuvrant dans le secteur des personnes âgées pour faire valoir les intérêts de ces organismes. L'Entente s'occupera également, moyennant une convention à signer avec le Ministère de la Famille, de la comptabilité de ses membres.

Le montant des crédits pour les foyers de jour conventionnés s'est élevé à 94,64 mio pour 7 foyers de jour externes intégrés (avec 98 chaises), 6 foyers de jour externes non-intégrés (avec 90 chaises), 5 foyers de jour intégrés socio-thérapeutiques (avec 57 chaises) et 2 foyers de jour non intégrés socio-thérapeutiques (avec 21 chaises).

Les services d'aide à domicile

L'évaluation d'une enquête portant sur 46.567 actes (assistances et petits soins) dispensés pendant 23.843 heures à environ 800 clients par les 8 services d'aide à domi-

cile du pays durant les mois de mars, d'avril et mai 1995, est en cours et elle devrait être terminée dans les meilleurs délais. En effet les résultats en seront d'une grande importance pour le coût à prévoir pour l'assurance-dépendance.

En 1995 a été investi, par le biais des conventions, dans les activités des services d'aide à domicile un montant de 53,4 mio.

Les services divers

Grâce à l'engagement d'un agent spécialisé, le Service de formation socio-familial a pu amplifier ses activités, en offrant à toutes les institutions et services étatiques, communaux et privés, oeuvrant dans le domaine des personnes âgées, des cours de gestion d'entreprise.

«Infopla» s'est donné une nouvelle structure qui devrait permettre une coordination plus efficace de ses travaux.

Le 23 mai 1995 s'est créée l'a.s.b.l. «Heinzelmännchen» qui a pour objet la prestation de menus travaux d'assistance et d'entretien technique dans les habitats des personnes âgées. Afin de ne pas concurrencer les entreprises artisanales, les interventions de l'association ont été discutées avec la Fédération des Artisans et la Chambre des Artisans.

b) Centre du Rham

I. Entrées et sorties des pensionnaires au Centre du Rham, y comprise l'annexe de Pfaffenthal, en 1995

Au cours de l'année 1995, les entrées et sorties des pensionnaires au Centre du Rham ont été les suivantes:

Sections de retraite:

Entrées: 11 dont 2 hommes
9 femmes

Sorties: 12 dont
– décès: 1 homme
3 femmes
– rentrées à domicile:
1 homme
2 femmes *
– transferts aux sections de soins:

2 hommes
3 femmes

Sections de gériatrie:

Entrées: 63 dont
– transferts des sections de retraite du Centre du Rham:

2 hommes
3 femmes

– admissions en provenance des hôpitaux:

2 hommes
9 femmes

– admissions en provenance du domicile des intéressés:

17 hommes
30 femmes

Sorties: 68 dont

– décès: 6 hommes
24 femmes

– rentrées à domicile:
14 hommes *
24 femmes *

* Il s'agit de séjours temporaires pour permettre aux gens qui s'occupent d'une vieille personne de partir en vacances.

II. Évolution des activités organisées dans le cadre du Service d'ergothérapie, d'animation et d'encadrement

1) Augmentation de l'animation et de l'encadrement

Une ergothérapeute mi-temps, engagée à partir du 1^{er} avril 1995, a été affectée à la salle d'animation de la section de gériatrie FEMMES. Jusqu'à cette date, cette salle ne fonctionnait que sporadiquement, grâce à des élèves de l'Institut d'Études Éducatives et Sociales (I.E.S.S.), supervisés par le service d'ergothérapie. Désormais les pensionnaires de la section de gériatrie FEMMES bénéficient d'une prise en charge thérapeutique et continue. Une collaboration étroite existe entre les deux ergothérapeutes et régulièrement des animations communes sont organisées.

Depuis juillet 1995, le Service d'ergothérapie, d'animation et encadrement a également été étendu à l'annexe de PFAFFENTHAL pendant 2 matinées et l'après-midi par semaine. Grâce à la collaboration d'une ancienne aide-soignante, engagée dans le cadre de l'animation en faveur des personnes âgées (art. 13.6.12.00), et des élèves de l'I.E.S.S. et afin de ne pas diminuer une offre d'activation couvrant à peine les besoins des pensionnaires, les heures d'ouverture de la salle d'ergothérapie (plateau du Rham) n'ont pas été réduites pour autant.

Des activités semblables sont réalisées dans les trois services.

2) Activités quotidiennes.

Les activités artisanales, telles que vannerie, tissage, modelage, peinture sur soie et sur tissus, continuent d'être réalisées selon différentes modalités adaptées au rythme et aux capacités des pensionnaires.

Cependant, l'état physique et mental des pensionnaires en présence exige une mise en évidence de priorités. En effet, au-delà

d'un service occupationnel, les buts thérapeutiques du groupe sont les suivants:

- se mobiliser de la chambre vers la salle d'ergothérapie;
- rencontrer d'autres personnes;
- pouvoir s'exprimer en tant qu'individu.

L'activité en soi n'est qu'un prétexte d'approche, un vecteur relationnel.

Présences quotidiennes:

– «UUCHT» gériatrie HOMMES: 15 (dont 8 venant de la section de RETRAITE);

– «STIFFCHEN» gériatrie FEMMES: 8-10 personnes;

– «Annexe de PFAFFENTHAL»: 8-10 personnes.

Le nombre des pensionnaires pris en charge est limité, d'une part, par le nombre de thérapeutes disponibles, et, d'autre part, par l'exigüité des locaux (gériatrie FEMMES + annexe de PFAFFENTHAL).

A l'occasion d'organisation de fêtes les présences peuvent être doublées à la gériatrie HOMMES.

3) Activités hebdomadaires

- Jeux de quilles de table adaptés aux personnes âgées
- Groupe de gymnastique (kinésithérapeute)
- Sortie aux supermarchés

4) Activités occasionnelles

- Petites activités de cuisine (p. ex. gâteaux)
- Jardinage (culture d'herbes aromatiques)
- Réalisation d'une sculpture et d'un drapeau pour l'année culturelle
- Fêtes saisonnières précédées d'une préparation commune

Par exemple:

* préparation de fleurs en papier, de toasts, entre autres, pour les fêtes de Pâques, de Noël, du jour de l'An, du jour de la St-Valentin, etc.

* confection de déguisement (masques,...) pour fêter Carnaval.

Viennent s'ajouter:

- un après-midi luxembourgeois pour la fête nationale
- un après-midi français pour le 14 juillet
- une fête d'automne avec dégustation du «Fiederwaissen».

Les festivités servent d'abord à distraire, mais également à l'orientation temporelle et constituent une certaine structuration de la vie de tous les jours et une participation à l'actualité.

5) Sorties

- Holiday on Ice
- MONDORF: Thé dansant et promenade (3 groupes)
- Octave (4 groupes)
- REMICH: excursions (3 groupes)
- Schueberfouer: (4 groupes)
- Cirque Chinois
- Marché de Noël (2 groupes)

Toutes ces excursions ont été réalisées avec 2 mini-bus équipés pour personnes handicapées (6 chaises roulantes pour chaque départ).

III. Travaux de mise en état et réaménagement des bâtiments du Centre du Rham

La section de RETRAITE accueille en principe des pensionnaires qui accusent pour la plupart des troubles plus ou moins légers dus à leur âge avancé. En raison de l'augmentation de l'âge d'entrée, ces personnes âgées se présentent cependant dans un état physique de plus en plus précaire et il n'est souvent pas possible de les admettre dans les bâtiments non pourvus d'un ascenseur, comme tel est le cas dans 3 des 4 bâtiments de la section de RETRAITE. Les pensionnaires en question doivent occuper un lit de gériatrie dans l'une des sections de gériatrie dès qu'ils se déplacent à l'aide d'une canne, d'un cadre de marche ou d'une chaise roulante.

Pour remédier à cette situation, le réaménagement de 2 bâtiments de la section de RETRAITE est prévu à partir de l'exercice 1996. Les bâtiments en question seront reliés entre eux et ils seront dotés du confort nécessaire (ascenseurs, installations sanitaires, entre autres). Ils comprendront 35 chambres individuelles équipées d'un lavabo, d'une douche et d'un WC.

C) Programme de construction, de rénovation et de transformation

Après l'ouverture d'un nouveau Centre pour personnes âgées à HEISDORF, bâtiment à 38 lits, conçu d'après le concept du centre intégré, un deuxième projet a pu être finalisé: en juin 1995 le nouveau centre intégré pour personnes âgées, à 86 lits, construit et géré par la congrégation des Carmélites tertiaires à Luxembourg-gare a été inauguré. Ce centre, qui a été subsidié par l'État à 80% avec au maximum 80% d'un investissement plafond de 6 millions de francs par lit (indice des prix de la construction: 391,60).

La deuxième phase de modernisation de la maison de retraite de BERBOURG a pu être clôturée; la planification pour la 3^e et dernière phase est en cours. En 1995 deux autres projets, destinés à être construits et à fonctionner d'après le concept du centre intégré, ont pu être démarrés: REMICH à 120 lits et NIEDERANVEN à 148 lits. Le coût de construction des deux centres, qui fonctionneront sur base du statut d'un hospice civil, sera subsidié par l'État, mais également par toutes les communes avoisinantes; les deux comprennent également un foyer de jour pour personnes âgées à 40 places.

En ce qui concerne les projets de modernisation et d'extension des Centres intégrés pour personnes âgées de REDANGE (110 lits), MERSCH (126 lits) et GREVENMACHER (108 à 110 lits) les planifications sont dans une phase très avancée et les dossiers pour les soumissions devraient pouvoir être entamés au cours de l'automne à venir.

Pour le centre de REDANGE la convention entre l'État et la Congrégation des Soeurs franciscaines a été signée, le projet de loi sera présenté dans les meilleurs délais, de même que les conventions et projets de loi pour les centres de MERSCH et de GREVENMACHER.

La modernisation de la maison de retraite «Hospice civil d'ECHTERNACH» est en cours; les travaux à l'annexe se termineront vers la fin 1996, ceux concernant la 1^{re} phase en 1998. A noter que ce projet a été élaboré et est exécuté en commun par l'hospice civil, le Ministère de la Famille et le Ministère de la Santé.

À ESCH-NOSSBIERG, la transformation d'un bâtiment en foyer pour personnes handicapées âgées (16 lits) touche à sa fin. L'emménagement d'un premier groupe est prévu pour la mi-1996.

En 1995, les plans pour la nouvelle cons-

truction du foyer pour personnes handicapées âgées de la Fondation IMC à 40 lits ont pu être finalisés, de sorte que la construction devrait pouvoir être entamée au courant de l'année 1996. Cette construction sera subsidiée par le Ministère de la Famille, la convention afférente sera signée incessamment et le projet de loi soumis à la Chambre des Députés dans les meilleurs délais.

Relevons encore que la modernisation du centre intégré à BERSCHBACH/MERSCH, géré par l'Association des Aveugles, était en 1995 encore dans la première phase d'étude du concept de base. Entretemps, des progrès significatifs ont pu être faits et les plans commencent à se concrétiser, de sorte que fin 1996 les plans devraient être disponibles.

En ce qui concerne les foyers de jour pour personnes âgées, à côté des foyers récents d'ETTELBRÜCK (30 places), de NIEDERANVEN (40 places), SIEWEBUREN (30 places), RUMELANGE (30 places), UELZECHTDALL (30 places), etc., il faut citer surtout la nouvelle formule proposée par le Ministère de la Famille et adoptée par la commune de WALFERDANGE: créer un foyer de jour (40 places) en combinaison à des logements pour personnes âgées. La construction de ce foyer, subsidiée par le Ministère de la Famille, de même que les logements, subsidiés par le Ministère du Logement, a pu être achevée en 1995.

Cette même formule a été adoptée par la commune de STRASSEN; la construction du foyer de jour (30 places), de même que des logements, devra pouvoir démarrer au cours de 1996.

En 1995, quatre nouvelles demandes pour la subsidiation et l'assistance aux travaux de planification d'un nouveau foyer de jour pour personnes âgées ont été introduites auprès du Ministère de la Famille

par les communes de DUDELANGE, PÉTANGE, ROESER et RUMELANGE.

En ce qui concerne la notion de «logement pour personnes âgées», un groupe de travail regroupant des représentants des Ministères, des communes, de l'Ordre des Architectes, de la Chambre immobilière, de la Chambre des Métiers, de la Société nationale des Habitations à bon marché, du Fonds de Logement et du Conseil supérieur des Personnes âgées a été créé en 1995, à l'initiative du Ministre de la Famille.

Dans une première phase – et c'est certainement l'une des plus importantes phases, des représentants du Ministère de la Famille et du Ministère du Logement tentent de définir un certain nombre de critères en vue de la création d'un LABEL «logement pour personnes âgées».

Ainsi, tout logement auquel ce label aura été attribué – p. ex. les logements ci-avant cités créés par la commune de WALFERDANGE – garantira à son acquéreur ou son locataire que son logement dispose d'un certain nombre d'infrastructures et qu'il aura été construit de façon à faciliter la vie à son futur utilisateur: accès de plain pied à la douche, à la terrasse, mains courantes, téléalarme, salle de bains spécialement aménagée, etc. Il sera ainsi évité que des logements traditionnels, ne comportant aucun élément spécifique tel que ci-avant cité, ne soient offerts ou vendus comme logements pour personnes âgées. L'offre «logement pour personnes âgées» ne pourra donc plus être un simple argument de vente.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

STUPÉFIANTS

Rapport annuel sur les activités et la situation financière du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants pour l'exercice 1995.

Le «Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants» a été institué par l'article 5 de la Loi du 17 mars 1992 portant

1. approbation de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, faite à Vienne, le 20 décembre 1988;
2. modifiant et complétant la loi du 19 février 1973 concernant la vente de sub-

stances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie;

3. modifiant et complétant certaines dispositions du Code d'instruction criminelle.

Activités du Fonds

Au cours de l'année 1995 le Comité-Directeur du Fonds s'est réuni à cinq reprises.

Suivant sa mission légale qui consiste en l'élaboration, la coordination et la mise en oeuvre de moyens de lutte contre le trafic des stupéfiants, contre la toxicomanie ainsi que contre tous les effets directs et indirects liés à ces pratiques illicites, le Fonds a réalisé en 1995 ses premiers projets, conformément aux décisions prises l'année précédente. Par ailleurs, le Fonds a régulièrement suivi les travaux dans les enceintes

internationales et examiné le fonctionnement du dispositif anti-blanchiment luxembourgeois.

1) Les projets mis en oeuvre en 1995

a) Le projet de prévention en faveur «d'enfants défavorisés de la rue»:

Ce projet a pour objet la lutte contre l'utilisation de stupéfiants par des enfants défavorisés des banlieues de MANAGUA au Nicaragua et de MEDELLIN en Colombie. Ce projet proposé par la Fondation MENTOR a été finalisé par la conclusion d'une convention entre MENTOR et le Fonds en date du 29 septembre 1995. Il s'insère directement dans le cadre d'action du «Programme contre l'utilisation abusive de stupéfiants» mené par l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S) qui met en place depuis 1991, un projet en faveur des «enfants de la rue» dans 22 villes dans différentes parties du monde. Ces projets sont réalisés suivant une méthodologie développée par l'O.M.S. et qui a pour but de faciliter la réinsertion sociale d'enfants de la rue en améliorant leur qualité de vie par un bien-être accru conduisant à une meilleure santé physique, mentale et sociale. Il s'agit par conséquent d'un projet sur le terrain consistant à assister des organisations locales à mieux identifier les besoins de ces enfants et à y donner une suite adéquate. Les projets comportent une phase d'action, d'entraînement par la mise en place d'ateliers, ainsi qu'une phase d'évaluation des résultats de cette action.

Le Fonds a décidé de soutenir ce projet international en proposant d'y associer également, dans la mesure de leurs disponibilités, des collaborateurs luxembourgeois qui, sur place, participeraient à une telle action de prévention. À cet effet MENTOR a pris contact avec deux collaborateurs luxembourgeois qui lui avaient été indiqués par le Fonds, suite à une réunion de concertation entre le Fonds et le Ministère des Affaires Étrangères.

Le coût du projet, conforme aux lignes directrices du Fonds et notamment à la règle du juste retour des fonds; sera de 70.000.-USD, dont 30.000.-USD ont été déboursés cette année, conformément aux règles financières régissant le Fonds.

b) Le projet «Camionnette Szenekontakt op der Gare»:

Pour le projet «Camionnette Szenekontakt op der Gare», le Fonds avait cherché à obtenir un autre véhicule. Étant donné que les recherches au sein des différents services de l'État pour y trouver un véhicule d'occasion n'ont pas abouti, le Fonds a décidé de soutenir le projet en question par une contribution financière de 280.000 francs pour l'achat d'une camionnette sur le marché privé.

c) Les projets avec le Parquet de LUXEMBOURG:

Deux projets facilitant le travail du Parquet ont pu être finalisés par la conclusion de deux conventions avec le Procureur d'État de Luxembourg. Suite à ces conventions, le Fonds est aujourd'hui à même de mettre à la disposition du Parquet, temporairement et à court terme, certains fonds, nécessaires pour le bon déroulement d'actions de poursuite de trafiquants de la drogue, tant sur le plan national que sur le plan international. En exécution de ces conventions, le Parquet a fait rapport au Fonds de l'utilisation des moyens en question pour cette année.

2) Les travaux dans les enceintes internationales

a) Le Groupe d'action financière (GAFI)

Le Fonds a suivi les efforts réalisés sur le plan international au sein du Groupe d'Action Financière (GAFI), groupe indépendant, constitué en 1989 par le Sommet de Paris du G7 et dont le Grand-Duché est membre depuis le début des travaux. Ce groupe, créé en vue de la lutte contre le blanchiment de capitaux en provenance du trafic des stupéfiants, avait élaboré en 1990 une série de 40 recommandations qui aujourd'hui constituent une référence pour l'appréciation des mesures de lutte prises par les différents pays membres et non membres.

Sont aujourd'hui membres du GAFI: l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Commission des Communautés européennes, le Conseil de Coopération du Golfe, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, Hong Kong, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Les travaux ont été axés en 1995 sur trois priorités qui font également partie du mandat de l'exercice suivant:

- Le suivi des progrès des membres du GAFI dans la mise en oeuvre des 40 recommandations.
- Le suivi de l'évolution des techniques de blanchiment de capitaux et le perfectionnement des recommandations du GAFI.
- La mise en oeuvre d'un programme dynamique de relations extérieures de manière à promouvoir une action internationale, la plus large possible, contre le blanchiment de capitaux et à encourager l'adoption et la mise en oeuvre des recommandations par les pays non membres.

Pendant le GAFI-VI (1994/95), le GAFI a procédé à l'examen de six autres pays

dans le cadre des évaluations mutuelles entre pays membres. Ces évaluations, constituant la fin d'un premier cycle d'examen, seront suivies en 1996 d'un deuxième cycle d'évaluations mutuelles, axées principalement sur l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de lutte, mis en place par les différents États membres. La deuxième évaluation du Luxembourg aura lieu dans le cadre de ce cycle.

Lors du suivi de l'évolution des techniques de blanchiment de capitaux, le GAFI a relevé dans son rapport «une relation étroite entre le blanchiment de capitaux et le crime organisé et ses multiples activités». Le GAFI, en conformité avec son mandat qui depuis 1994 n'est plus limité au seul blanchiment d'argent de la drogue, s'est penché en particulier sur le problème du blanchiment de fonds en provenance du crime organisé russe.

Par ailleurs le GAFI a constaté que «dans les pays où des mesures efficaces de lutte contre le blanchiment ont été prises, on observe une tendance générale marquée à délaisser le secteur bancaire au profit des institutions financières non bancaires et des activités non financières».

Dans le cadre de son examen d'inventaire des quarante recommandations, le GAFI a entamé un travail de mise à jour des 40 recommandations afin de les adapter, le cas échéant, aux nouvelles connaissances et exigences en la matière.

Le programme du GAFI en matière de relations extérieures, repose sur trois principes, à savoir

- la persuasion des États non membres pour la mise en oeuvre des 40 recommandations,
- la coopération et la collaboration avec les organisations internationales et régionales participant aux efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux,
- la poursuite d'une approche souple permettant de moduler les activités en fonction de la situation de la région ou des pays concernés.

Sur base de ces principes et en collaboration avec d'autres organismes régionaux ou internationaux le GAFI a mené des activités dans diverses régions du monde (Asie, Europe centrale et orientale, Caraïbes, Amérique du Sud et Afrique).

b) Le Groupe de travail drogue de l'Union européenne:

Concernant la lutte contre le trafic des drogues, les conclusions du Traité de MAASTRICHT prévoyaient des actions, qui doivent être engagées tant dans le domaine de la santé, que dans celui de la politique étrangère, de la sécurité commune et dans celui de la coopération judiciaire, douanière et policière.

Les propositions du groupe, à travers le Comité politique, ont été soumis au sommet de Cannes sous présidence française. Le sommet demandait une coopération intensifiée dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogues et des efforts particuliers pour parvenir à un accord sur les précurseurs de drogues ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent.

Le conseil de MADRID sous présidence espagnole a invité d'ailleurs la présidence italienne à élaborer en collaboration avec la présidence irlandaise, en concertation avec les États membres et la Commission de l'Union européenne un programme d'activité qui tienne compte des lignes directrices établies par le groupe drogues.

Ce programme d'activité sera analysé en décembre 1996 au Conseil européen, qui examinera la situation et proposera des conclusions.

Sur proposition du groupe le Conseil a jugé prioritaire de créer un mécanisme de coopération dans la lutte contre la drogue entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine y compris les Caraïbes. Il a considéré que la stratégie internationale de lutte contre les drogues et son trafic doit reposer sur une approche globale et coordonnée, visant à réduire l'offre et la demande de la drogue par une étroite coopération entre les différentes régions.

Au mois de décembre 1995 sous présidence espagnole, une importante réunion sur la politique de la drogue en Europe a eu lieu.

Les conclusions de cette conférence sont les suivantes:

- 1 - Il existe aujourd'hui un vaste accord communautaire en matière de drogues. Les nombreuses réalisations du Conseil, les directives existant sur le sujet ont été potentialisées par l'existence d'un langage commun.
- 2 - Il existe un vaste espace commun quant aux applications des politiques nationales. Les accords minima sur les aspects les plus pertinents des politiques anti-drogues sont très conséquents.
- 3 - On constate la volonté de toutes les parties présentes à la conférence de poursuivre conjointement la réflexion et l'analyse de la situation du trafic des drogues. Le groupe a convenu une meilleure coordination entre les différents groupes qui existent au niveau de l'Union européenne tant au niveau judiciaire, de la santé ou dans le cadre de la politique étrangère.

Pendant l'année 1995, le groupe drogues a analysé les efforts qui ont été réalisés dans certains pays comme la Bolivie, la Colombie, le Maroc, le Brésil et la

Turquie. L'Union européenne a analysé les problèmes de la consommation, de la toxicomanie, la culture des plantes, leur production, le trafic, l'approvisionnement en précurseurs chimiques, le blanchiment d'argent, etc.

En 1996, une étroite coopération entre le groupe drogues et le groupe Afrique de l'Union européenne va s'installer pour discuter ensemble du problème du trafic des drogues dans les pays africains.

c) Le Comité de contact sur le blanchiment de capitaux:

Le Comité de contact sur le blanchiment de capitaux a été institué par la directive européenne du 10 juin 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment et est composé des membres de l'Union européenne.

Suivant l'article 13 de cette directive, ce comité a pour mission:

- de faciliter une mise en oeuvre harmonisée de la directive par une concertation régulière portant sur les problèmes concrets que soulèverait son application et au sujet desquels des échanges de vues seraient jugés utiles;
- de faciliter une concertation entre les États membres au sujet des conditions et obligations plus rigoureuses ou supplémentaires qu'ils imposeront sur le plan national;
- de conseiller la Commission, si nécessaire, au sujet des compléments ou amendements à apporter à la directive;
- d'examiner l'opportunité d'inclure une profession ou catégorie d'entreprises dans le champ d'application de la directive.

Dans la droite ligne des conclusions tirées l'année passée, à savoir que «la discussion se concentrera dans le futur sur l'extension des procédures d'exception applicables en matière de blanchiment de l'argent de la drogue d'une part à d'autres crimes et d'autre part à d'autres professions», le Comité a examiné en 1995 l'application de l'article 12 de la directive européenne.

Cet article pose la question de l'extension de tout ou partie des dispositions de la directive aux professions et catégories d'entreprises, autres que les établissements de crédit et les institutions financières, qui exercent des activités particulièrement susceptibles d'être utilisées à des fins de blanchiment de capitaux. Les professions susceptibles d'être concernées, se laissent regrouper de la façon suivante:

- les professions de l'industrie des jeux,

- les marchands de biens de valeur,
- les professions exerçant certains types d'activités financières à titre accessoire ou participant au contrôle légal des comptes.

Le Comité de contact rendra son avis à ce sujet en 1996.

2) Le dispositif anti-blanchiment luxembourgeois

a) Considérations de lege ferenda:

Comme l'année passée, le Fonds constate que la nécessité d'étendre certaines mesures anti-blanchiment à d'autres professions se fait sentir de plus en plus sur le plan international. Il en est de même en matière d'extension de l'infraction de blanchiment à d'autres crimes de base sous-jacents particulièrement graves et non liés aux drogues, les autres pays européens ayant déjà tous procédé à pareilles extensions.

Pour cette raison le Fonds exprime le souhait que sur le plan national, les travaux ayant pour objet de résoudre ces problèmes, notamment par la ratification de la Convention de STRASBOURG¹, se poursuivent et même s'accélèrent.

b) Le Service anti-blanchiment auprès du Parquet:

Le Service anti-blanchiment n'a pas été en mesure de fournir des statistiques avant la date de clôture du présent rapport.

Quant à la situation à l'étranger, les informations publiées dans la presse internationale ont permis d'établir le tableau suivant:

Belgique:

Jusqu'en janvier 96, 6.513 déclarations d'opérations suspectes (= 1.478 dossiers distincts) ont été effectuées, concernant notamment des opérations de change manuel et des paiements internationaux, 614 dossiers sont encore en cours d'examen par le CETIF.

281 dossiers ont été transmis au procureur du Roi (dont 70% liés aux stupéfiants et 20% à la criminalité organisée), représentant un montant de 42 milliards de francs belges.

71% des affaires judiciaires sont encore en cours d'investigation, 12 condamnations ont été prononcées.

Pays Bas:

Depuis l'entrée en vigueur des mesures anti-blanchiment, plus de 22.000 déclarations d'opérations suspectes ont été faites, ayant entraîné dans 30 cas des poursuites judiciaires.

Royaume-Uni:

15.000 déclarations d'opérations suspectes ont été faites en 1994, ainsi que 6.330 déclarations dans les six mois depuis avril 1995 (55% émanant d'éta-

¹ Convention du Conseil de l'Europe du 8 novembre 1990 relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime.

blissements de crédit, 20% de building societies, 4% de bureaux de change et 1% d'avocats).

c) La Coopération internationale:

Le Fonds a répondu à une demande du Parquet de LEEUWARDEN (Pays Bas) au sujet d'une possibilité de partager des avoirs confisqués et se situant au Luxembourg pour couvrir ainsi des frais de justice exposés aux Pays-Bas dans une affaire de justice. Le Fonds a conclu qu'une telle demande est compatible avec la Convention de VIENNE, mais qu'une éventuelle prise en charge de tels frais exige que le principe de la réciprocité soit assuré dans le cadre d'une convention à adopter entre le Fonds et les autorités néerlandaises.

Par ailleurs, suite à l'excellente collaboration entre autorités américaines et autorités luxembourgeoises, ayant permis de réaliser des confiscations d'argent de la drogue aux États-Unis, les autorités américaines se sont engagées à verser au Luxembourg la somme de 1 million de dollars.

ENVIRONNEMENT

La politique générale du Ministère de l'Environnement

En groupant les orientations politiques du Ministère de l'Environnement en six grandes options générales qui constituent les constantes de ces dernières années, la politique générale en matière d'environnement s'est présentée ainsi, en ce qui concerne l'année 1995:

- l'interaction de l'environnement avec l'économie;
- la protection de la nature des ressources naturelles;
- la protection, la gestion et l'assainissement des eaux;
- la gestion des déchets;
- la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre;
- la réalisation d'une politique d'information et de formation

L'interaction de la politique environnementale avec la politique économique

L'action du Ministère de l'Environnement s'est inscrite dans une approche visant à assurer à notre pays une croissance économique stable et soutenable, créatrice

d) Affaires:

Le Fonds a fait régulièrement l'état des affaires pendantes en justice.

II. Situation financière du Fonds

a) Dépenses:

Le projet avec la fondation MENTOR, concernant la lutte contre l'utilisation de stupéfiants par des enfants défavorisés des banlieues de MANAGUA au Nicaragua et de MEDELLIN en Colombie, a engendré une dépense de 30.000 USD en 1995.

La contribution financière du Fonds allouée au projet «Camionnette Szenekontakt op der Gare» a été de 280.000 LUF.

Le projet avec le Parquet a occasionné un décaissement, sous forme de prêt, de 100.000 LUF en vertu d'une première convention et un engagement de 2.500.000 LUF en vertu d'une deuxième convention.

b) Recettes:

Le Fonds a été alimenté au cours de l'exercice 1995 de l'équivalent de 31.375.489.-LUF. Ce montant est le résultat de 31 affaires de drogues. La plupart des fonds proviennent d'une affaire internationale, inscrite au bilan comme créance.

Ainsi au 31 décembre 1995 le solde disponible du Fonds s'élève à l'équivalent de 45.481.919 - LUF.

(annexes:

- liste des membres du Comité-Directeur;
- comptes de l'exercice 1995;
- statistiques en matière de confiscations et de saisies;
- présentation de la Fondation Mentor;
- les 40 recommandations du GAFI;
- rapport final GAFI-VI)

d'emplois et respectueuse de l'environnement. La politique économique doit contribuer à concilier les objectifs de compétitivité, de développement et de diversification économiques avec les exigences en matière de protection de l'environnement. Dorénavant il semble acquis qu'un niveau élevé de protection de l'environnement ne constitue pas seulement un défi assimilé à un risque, mais une réelle opportunité économique pour les entreprises, susceptible d'accroître leur capacité compétitive. Le niveau et la qualité de l'investissement, la création d'emplois et de valeurs ajoutées, la contribution à l'exportation et la conformité avec les objectifs écologiques sont donc les critères d'évaluation qu'il y a lieu d'appliquer en matière de projets d'établissements existants ou nouveaux.

Le Ministère de l'Environnement a eu recours aux instruments suivants pour concrétiser cette approche:

- Afin d'accroître la sécurité juridique en matière de conditions d'exploitation des entreprises, et dans le souci de réaliser un haut niveau de protection de l'environnement, la loi sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes a été soumise à une révision globale en tenant compte de l'évolution de cette législation au niveau de l'Union Européenne.

- Les entreprises ayant opté pour une approche intégrée de l'environnement dans le processus de production et de gestion ont été encouragées dans leur politique dans le cadre de la loi du 27 juillet 1993 ayant pour objet

1. le développement et la diversification économiques
 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie.
- Divers instruments, créés durant la législature précédente, ont subi un début d'application:

- * loi du 29 juillet 1993 concernant la protection et la gestion de l'eau;
- * loi 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets;
- * loi du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que des réglementations diverses visant la réduction des pollutions environnementales;
- * audit écologique des entreprises;
- * éco-label communautaire pour produits respectueux de l'environnement.

La protection de la nature et des ressources naturelles

Pour assurer la gestion écologique du sol et des paysages, la sauvegarde, la restauration de la biodiversité de la faune et de la flore, le Ministère de l'Environnement a continué à avoir recours aux instruments dont il dispose à cet égard: cartographie des biotopes, élaboration de plans verts, classement de zones naturelles protégées, réalisation systématique d'études d'incidences, promotion de réserves naturelles et d'habitats.

Relevons certains points:

- La constitution de zones protégées ou de réserves naturelles impose, d'une part, des servitudes pour les propriétaires et les agriculteurs et, d'autre part, des travaux d'aménagement et d'entretien. La question des indemnités y relatives à allouer aux propriétaires de ces terrains a fait l'objet d'un examen qui a abouti à l'élaboration d'un programme Nature 2000 qui sera appliqué en 1996.
- L'agriculture constitue un allié irremplaçable dans l'optique du Ministère de l'Environnement. Ce dernier s'est préparé à compléter l'action propre du Ministère de l'Agriculture (programme agro-environnement et prime écologique) en faveur de l'évolution de l'agriculture dans le domaine de la protection de l'environnement.
- Le soutien actif des syndicats intercommunaux ayant pour objectif l'aménagement, l'entretien et la restauration de zones vertes communales, de biotopes et de zones protégées soit classées, soit en voie de classement, soit figurant sur l'inventaire des zones à protéger du Ministère de l'Environnement, est devenu un axe prioritaire dans le cadre de la politique de la protection de la nature et des ressources naturelles du département.

L'assainissement et la gestion des eaux

Le Ministère de l'Environnement a continué à poursuivre la réalisation du programme d'assainissement arrêté en 1990 ainsi que l'élaboration d'une stratégie pour la protection et la gestion de l'eau.

Dans ce contexte, les éléments suivants méritent d'être soulignés:

- le Ministère de l'Environnement a préparé l'introduction d'une éco-redevance sur le déversement des eaux usées industrielles et domestiques étant donné que les dépenses dans ce domaine iront croissantes dans les années à venir;
- la réorganisation structurelle de la ges-

tion des stations d'épuration a été poursuivie par le regroupement des communes en des structures intercommunales régionales pour l'assainissement par bassins tributaires et la gestion des stations d'épuration;

- la loi du 29 juillet 1993 concernant la protection et la gestion de l'eau a subi un début d'application avec la mise en place du comité interministériel et du comité technique pour la gestion des eaux en vue de permettre une approche coordonnée des différentes administrations compétentes en matière de gestion des eaux et de garantir une protection plus efficace des sols et de nos ressources en eaux;
- un règlement grand-ducal relatif à la protection des eaux souterraines à travers la création de zones de protection a été mis en chantier;
- des mesures à court, moyen et long terme contre les risques d'inondation ont été examinées en collaboration étroite avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Travaux Publics: fixation des zones inondables, révision des plans d'aménagement général des communes, constitution de bassins de rétention naturels, développement d'un système d'alerte et de contrôle.

La gestion des déchets

La loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets fixe désormais le nouveau cadre légal de la politique des déchets au Luxembourg. Les objectifs de cette loi sont prioritairement la prévention et la réduction des déchets avant la valorisation. L'élimination des déchets ne sera réservée à moyenne échéance qu'aux déchets ultimes.

Cette loi-cadre consacre une série d'idées nouvelles en matière de gestion des déchets:

- l'élaboration de plans de gestion des déchets;
- l'établissement d'un cadastre des sites contaminés (décharges, friches industrielles) suivi d'un plan d'assainissement;
- l'ancrage du principe du pollueur-payeur et de l'internalisation des coûts liés à l'environnement dans le prix du traitement des déchets;
- la possibilité de réglementer, de limiter, voire d'interdire la fabrication, la vente ou la destruction de certains produits générateurs de déchets;
- l'obligation de composter la fraction organique des déchets ménagers;

- la fermeture progressive des décharges communales combinée à la mise en place de centres régionaux équipés d'installations de traitement et de recyclage pour déchets inertes;
- l'obligation pour les industries d'établir un plan de prévention et de gestion des déchets;
- l'obligation pour tout détenteur de séparer les déchets pour les besoins de la valorisation ou de l'élimination;
- l'obligation pour les personnes de droit public d'utiliser des produits recyclés et des produits générant peu ou pas de déchets;
- l'instauration d'un régime de responsabilité objective (sans faute prouvée) dans le chef de production de déchets.

Différentes mesures et divers projets illustrent cette politique:

- Le Gouvernement a pris la décision d'implanter trois installations régionales de compostage sur le territoire national. Deux emplacements sont connus:
 - * Mondcrange: les procédures sont sur le point d'aboutir;
 - * Friedhaff (Diekirch-Erpeldange): vu la coexistence de plusieurs projets de gestion de déchets et de boues d'épuration sur le même site ou à proximité, une coordination a dû être mise en place et les procédures sont sur le point d'être entamées.

Le troisième emplacement, prévu au centre du pays, fait toujours défaut.

Des normes de qualité du compost ont été prévues.

- L'aménagement des parcs à conteneurs régionaux (intercommunaux ou communaux) suivant un schéma national proposant vingt-et-une entités régionales est en cours.
- Le Ministère de l'Environnement a mis en route un projet-pilote concernant l'introduction d'un nouveau mode de taxe communale de gestion des déchets différenciée incitant à la prévention, à la réduction et au recyclage des déchets.
- L'Action Superdréckskëscht I en faveur des ménages continue à connaître un franc succès, grâce notamment à des campagnes de sensibilisation systématiques. L'Action Superdréckskëscht 2, qui vise à intégrer les petites et moyennes entreprises dans le système de collecte, d'entrepôt et de traitement des déchets spéciaux faisant partie des déchets ménagers et assimilés, a été lancée en 1992, en commun accord avec la Chambre des Métiers. Son champ d'action a été récemment élargi et son extension généralisée est prévue à brève échéance.

Ces actions ont bénéficié d'une infrastructure d'entreposage dans la zone industrielle de COLMAR-BERG. Cet entrepôt fonctionne de façon exemplaire, mais comme il ne satisfaisait plus aux besoins, un plan de réaménagement a été élaboré.

- Notre pays manque toujours crûment de décharges pour déchets inertes alors que les activités de construction exigent la disponibilité d'une telle infrastructure. C'est pourquoi le Ministère de l'Environnement a entrepris la mise en oeuvre d'un réseau national de centres de recyclage et de dépôt pour déchets inertes. La réalisation d'une telle infrastructure a mis au jour la nécessité de certains gros investissements relatifs à l'acquisition de terrains et aux accès routiers à ces centres, si bien que la réalisation de ce réseau prend plus de temps que prévu étant donné la lourdeur des procédures légales à respecter. Une partie du réseau est opérationnelle dès maintenant. Pour décongestionner la situation actuelle, des autorisations exceptionnelles et limitées de décharges communales pour déchets inertes ont dû être octroyées.
- Le Gouvernement a confirmé son accord de principe concernant la construction d'une décharge nationale au lieu-dit «Haebicht» pour déchets non ménagers et assimilés, ceci en exécution d'une loi d'autorisation votée par la Chambre des Députés au cours de la législature précédente. La zone industrielle à caractère national Haebicht, destinée à recevoir la décharge nationale pour déchets non ménagers et assimilés, a été créée dans le cadre de la législation sur les aménagements du territoire. La procédure commodo/incommodo suit son cours.

La lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre

Le Ministère de l'Environnement a continué les actions ponctuelles contre la pollution atmosphérique dans le cadre de l'application de la loi du 21 juin 1976 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique et de la loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux insalubres ou incommodes.

Diverses mesures sont venues renforcer la panoplie des instruments de la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre:

- La limitation des émissions atmosphériques en provenance des stations de distribution d'essence: dans ce domaine, les technologies de récupération des gaz d'hydrocarbures sont particulièrement efficaces puisqu'elles peuvent entraîner une réduction de 90 % de ces

gaz. Pour le Ministère de l'Environnement, l'imposition de conditions d'exploitation strictes constitue un pas important dans la lutte contre l'ozone troposphérique (smog estival). L'accent a été mis sur un système de dispositifs pour la récupération des gaz d'hydrocarbures installés auprès des réservoirs des grands fournisseurs d'hydrocarbures.

- La participation à la sauvegarde de la couche d'ozone et la lutte contre l'effet de serre: il y a lieu de rappeler la loi du 14 avril 1992 portant réglementation, de la mise sur le marché de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et modification de l'article 4 de la loi du 29 juin 1989 portant réglementation de la mise sur le marché de réceptifs aérosols contenant des chlorofluorocarbones, loi qui prévoit l'interdiction totale de l'utilisation des chlorofluorocarbones (CFC) à la fin de 1995.
- Un projet de règlement relatif à la lutte contre la pollution de l'air par l'ozone a été préparé, mais les dispositions y prévues, qui étaient intégrées dans une stratégie visant au moins la Grande Région Sarre-Lor-Lux, sont loin de faire l'unanimité au niveau national et interrégional. La conséquence en est que l'objectif visé sera reconsidéré dans le cadre communautaire.

Pour se faire une idée globale des actions gouvernementales dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, il y a lieu de rappeler les actions menées par le Ministère de l'Energie et soutenues par le Ministère de l'Environnement:

- stabilisation et réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le cadre tant de la loi relative à l'utilisation rationnelle de l'énergie, que des réalisations de LUXGAZ, LUXÉNERGIE ainsi que des économies d'énergie dans le cadre de l'AGENCE DE L'ÉNERGIE dont le Ministère de l'Environnement est partie prenante;
- *raccordement progressif de toutes les agglomérations et localités importantes et des zones industrielles au réseau de gaz naturel;*
- économies d'énergie et utilisation intelligente de l'énergie répondant à des impératifs tant économiques qu'écologiques;
- développement du potentiel énergétique national de production d'énergie dans la mesure où une telle exploitation s'avère être économiquement raisonnable et écologiquement souhaitable par le développement de sources d'énergies renouvelables;
- création d'une société d'études pour la réalisation d'une centrale «turbine gaz-vapeur» (TGV);

- élargissement des activités de notre société nationale de distribution d'électricité CEGEDEL en direction de prestataire de services dans le domaine énergétique par le biais de la révision de la concession en 1998 et ouverture du conseil d'administration de cette société au Ministère de l'Environnement.

Dans le contexte de la lutte contre la pollution atmosphérique, il faut mentionner également la politique du Ministère des Transports:

- priorité à la desserte de toutes les localités du pays par train ou par bus et dans l'information appropriée du public sur les moyens existants en coopération étroite avec les pouvoirs locaux;
- décongestion de l'agglomération formée par la capitale et sa périphérie urbanisée par la promotion des transports publics en arrêtant les orientations quant aux transports collectifs appelés à assurer la desserte urbaine et suburbaine de la capitale sur base de l'étude «Luxtraffic» achevée fin 1994.
- application d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par les véhicules lourds en matière de fiscalité des transports routiers.

L'application des mesures diverses aussi bien dans le cadre des procédures relatives aux autorisations commodo-incommodo que dans le cadre des contrôles effectués pour assurer le respect des dispositions légales complètent le tableau des actions gouvernementales dans ce domaine.

L'information et la formation en matière d'environnement

La politique de l'environnement que le Gouvernement pratique, exige un important et constant effort d'information en matière d'environnement auprès du grand public ainsi qu'auprès du cercle des décideurs.

Les initiatives suivantes ont été poursuivies et développées:

- participation, sous des formes diverses, du Ministère et de ses administrations à des publications éditées par des associations actives dans le secteur de la protection de la nature et de l'environnement;
- soutien financier et matériel des organisations actives dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement, organisations qui remplissent toutes un rôle important au niveau de l'information et de la sensibilisation en développant, dans une perspective de subsidiarité, le système de conventions des associations de protection de l'en-

- environnement agréées mettant l'accent sur le cofinancement de projets à soumettre par ces associations à l'approbation du Ministre de l'Environnement;
- fonctionnement d'un centre de documentation et d'information en collaboration avec les conseillers écologiques des communes;

- participation à des foires d'exposition dans le but de sensibiliser et d'intéresser non seulement le public mais également les exposants aux problèmes et aux thèmes sensibles de l'environnement;
- renforcement des actions de sensibilisation et d'information du public et des

milieux professionnels en vue d'une meilleure prévention des déchets.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Johny LAHURE, Ministre de l'Environnement, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

AMÉNAGEMENT

Le Service de l'Aménagement des communes

L'Aménagement du territoire, l'aménagement communal et l'urbanisme

Dans le cadre de l'aménagement du territoire une responsabilité importante incombe aux communes en ce qui concerne l'occupation optimale du sol formant leur territoire. Actuellement l'aménagement des communes est régi par la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes. Un projet de loi portant révision de cette législation a été déposé à la Chambre des Députés le 23 mars 1993. Ce projet a pour objectif d'assurer un développement harmonieux de nos villes et localités et d'adapter les plans d'aménagement communaux les uns aux autres de façon à aboutir à un ensemble cohérent répondant aux principes de l'aménagement général du territoire.

En effet, il convient de ranger l'aménagement communal dans le cadre de la politique globale de l'aménagement du territoire, comme cela a d'ailleurs été amorcé déjà par la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire. Alors que, d'après les termes de la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 la politique de l'aménagement du territoire devra contribuer, dans un souci de développement durable, à la mise en valeur harmonieuse du pays par l'utilisation optimale de ses ressources et à l'équilibre structurel et économique des régions, le rôle de l'aménagement communal consiste à doter le territoire communal d'un aménagement rationnel et harmonieux. L'objectif principal des plans d'aménagement est de déterminer d'une façon judicieuse l'occupation de chaque partie du territoire par une fonction déterminée tout en veillant à obéir à certains impératifs d'ordre économique, social, sanitaire et culturel notamment et tout en visant en fin de compte à aboutir à une amélioration des conditions de vie de la population.

Même si la loi prémentionnée du 12 juin 1937 ne va pas aussi loin dans sa conception, le Service de l'aménagement des communes oriente ses travaux dans cette optique. Il ne faut en effet pas oublier que la loi de 1937 répond aux besoins inhérents à son époque qui consistaient à faire

face à une recrudescence des épidémies et à l'encombrement de la circulation urbaine, phénomène qui avait été engendré par l'explosion urbaine. Voilà pourquoi l'urbanisme appliqué en 1937 procédait du seul génie civil par l'aménagement des grandes artères au moyen de plans d'alignement et de l'équipement en systèmes d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées.

De nos jours l'aménagement du territoire, de par ses aspects multiples et variés, relève dans notre pays de différentes instances conformément aux compétences leur attribuées par le législateur. Selon l'esprit de nos institutions, les élus locaux sont responsables de l'aménagement de la portion du territoire national qui forme la commune. Différents membres du Gouvernement exercent des responsabilités en matière d'aménagement du territoire dans les domaines spécifiques leur confiés par des lois spécifiques. Mais il est certain que l'aménagement du territoire, qu'il soit de compétence nationale ou communale, est et doit rester une oeuvre collective; une concertation permanente et réciproque entre les deux niveaux de l'aménagement du territoire est de rigueur si l'on veut aboutir à une politique sérieuse et cohérente dans ce domaine important.

1. L'exécution de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes

Le Service de l'aménagement des communes est chargé du contrôle des délibérations à prendre par les conseils communaux dans le cadre de la procédure d'approbation définie à l'article 9 de la loi du 12 juin 1937, ainsi que de la préparation des décisions ministérielles par lesquelles le Ministre de l'Intérieur statue sur de telles délibérations.

En vertu des dispositions de l'article 1er de la loi du 12 juin 1937 cette procédure doit être engagée au sujet des Projets d'aménagement particulier présentés par les particuliers, associations ou sociétés.

Tout projet est d'abord soumis par avis à la commission d'aménagement et ensuite au vote provisoire du conseil communal. Le projet adopté provisoirement est déposé à la maison communale pendant un délai de 30 jours, délai pendant lequel les administrés peuvent adresser leurs objections dirigées contre le projet en question, par écrit au collègue échevinal. Après l'écoulement du délai de publication les réclamants sont entendus par le collègue échevinal en vue de l'aplanissement des difficultés. Le projet, avec les réclamations et le rapport du collègue échevinal y relatif est soumis au conseil communal qui y statue à titre définitif. Cette décision est affichée dans la commune pendant huit jours et adressée aux intéressés par lettre recommandée. Dans les quinze jours de cette notification les réclamants peuvent soumettre leurs objections au Ministre de l'Intérieur qui statue après avoir entendu le conseil communal et la commission d'aménagement en leurs avis.

Si le nombre de requêtes adressées à la Commission d'aménagement a constamment augmenté à partir de 1986 (249 projets) pour atteindre son maximum au cours de l'année 1992 avec 526 projets, on a assisté en 1993 et 1994 à une forte diminution du nombre de projets présentés (370 respectivement 341 unités).

Le nombre de dossiers constitués s'est stabilisé en 1995, année au cours de laquelle la Commission d'aménagement a été saisie de 338 projets dont 9 émanaient d'autorités communales et 329 de particuliers intéressés.

La commission d'aménagement dont la composition et les attributions sont déterminées aux articles 6 à 8 de la loi du 12 juin 1937, s'est réunie 71 fois en 1995 (86 en 1994), séances au cours desquelles elle a traité 405 dossiers en y émettant l'avis requis par l'article 9 de la loi du 12 juin 1937. En 1994 la commission avait traité 426 dossiers.

En 1995 le Ministre de l'Intérieur a approuvé 172 projets portant sur 1146

Stade d'approbation des projets d'aménagement général P.A.G.

(Procédure prévue par l'article 9 de la loi du 12 juin 1937 et
l'article 2 de la loi du 11 août 1982)



lots. 55 projets ont été refusés et 4 Projets d'Aménagement Général ont été revêtus de l'approbation ministérielle (communes de BERDORF, KOPSTAL, MOMPACH, WEILER-LA-TOUR).

La situation des Projets d'Aménagement Général se présente au 1^{er} février 1996 comme suit:

- 5 communes disposent d'un P.A.G. approuvé par le conseil communal et rendu public de sorte qu'il est opposable aux administrés.
- 10 communes disposent d'un P.A.G. approuvé par le conseil communal et par le Ministre de l'Environnement en application de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.
- 103 communes disposent d'un P.A.G. dûment approuvé en exécution des dispositions des lois du 12 juin 1937 et du 11 août 1982.

2. Les travaux effectués par le service de l'aménagement des communes

En 1995 le service de l'aménagement des communes a achevé la confection du P.A.G. de la commune de NIEDERANVEN en vue de la révision du P.A.G. actuellement en vigueur et il a élaboré de nombreuses esquisses et propositions de projets d'aménagement particulier pour le compte des autorités communales.

En 1995 le service a procédé à un contrôle systématique de l'exécution des P.A.G., contrôle dans le cadre duquel des agents du service ont examiné la conformité des constructions existantes ou en voie de construction avec les P.A.G. dans 5 communes.

Dans le cadre du contrôle tutélaire des délibérations à prendre par les conseils communaux en matière d'aménagement communal, les agents du service ont procédé à une centaine de visites des lieux.

À plusieurs reprises des cours de perfectionnement pour fonctionnaires communaux ainsi que des séminaires s'adressant aux élus locaux ont été tenus par les agents du service de l'aménagement des communes au cours de l'année 1995.

Au cours de l'année 1995, le service d'aménagement communal a adressé une circulaire aux administrations communales, circulaire par laquelle le Ministre de l'Intérieur a invité les autorités communales à rendre le public attentif au fait que certains projets de construction sont soumis à l'octroi d'une permission de voirie, à délivrer par le Ministre des Travaux Publics.

3. Les relations avec les autres départements ministériels et les organismes internationaux

L'activité du Service de l'Aménagement des communes ne se limite évidemment pas à l'application de la loi du 12 juin 1937. Dans l'intérêt d'un aménagement cohérent de nos villes et localités, il importe d'assurer une collaboration intense avec les autres départements ministériels dont les compétences ont une influence sur l'aménagement communal et particulièrement avec le Ministère de l'Aménagement du territoire. Le Ministère de l'Intérieur est notamment représenté au Comité interministériel de l'aménagement du territoire, au bureau de ce comité et dans les différents groupes de travail institués au sein de ce comité.

Par ailleurs le service de l'aménagement des communes a des délégués dans tous les groupes de travail, comités et commissions traitant des domaines qui touchent à l'aménagement communal, notamment ceux qui s'occupent des parcs naturels, des zones d'activité, des zones inondables, des contournements, des sites et monuments, du logement et de l'urbanisme, des statistiques, des systèmes d'informations géographiques, des programmes communautaires, de la Grande Région.

Sur le plan international le Service de l'aménagement des communes représente le Ministère de l'Intérieur auprès des organismes qui jouent un rôle en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Au sein de l'Union économique Benelux, les travaux en vue de l'élaboration d'une «Deuxième Esquisse de Structure globale Benelux» sur base de l'Accord signé le 14 avril 1994 par les cinq ministres responsables de l'aménagement du territoire ont avancé en 1995 de manière à pouvoir être achevés sous peu. La sous-commission «SUD» de la commission spéciale pour l'Aménagement du Territoire s'est réunie deux fois en 1995. Elle a fait un inventaire des problèmes et tendances dans la zone transfrontalière Wallonie - Grand-Duché de Luxembourg, y compris l'agglomération des trois frontières et la zone d'ARLON - AUBANGE. Elle a discuté de thèmes et projets particuliers tels que le projet de réseau Wallon de voirie réservée au trafic lent, la révision du plan de secteur Sud - Luxembourg, le parc naturel transfrontalier de la Haute-Sûre et la coopération transfrontalière Saarlorlux. Le groupe de travail «Coordination» de la Commission spéciale pour l'aménagement du territoire a suivi de près l'évolution des travaux d'élaboration de la Deuxième Esquisse de Structure globale Benelux.

Les travaux des différents groupes de travail fonctionnant auprès de l'OCDE et des Nations Unies dans les domaines intéressant l'aménagement communal et l'urbanisme ont été suivis avec intérêt par le service de l'aménagement des communes.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

DÉVELOPPEMENT RURAL

Le développement rural au Grand-Duché de Luxembourg

A. L'introduction

Sachant que le développement des zones rurales, dans sa globalité, nécessite une bonne collaboration de tous les partenaires politiques et économiques au niveau national, régional et local, le Service du développement rural au Ministère de l'Agriculture a toujours recherché la coopération avec tous les partenaires potentiels pour définir et

mettre en oeuvre cette nouvelle politique globale et intégrée, telle qu'elle est préconisée au niveau de l'UE, du Conseil de l'Europe et même de l'OCDE. Ainsi, a été possible d'impliquer un grand nombre d'organismes et d'associations oeuvrant dans le domaine du développement rural en général ou dans des secteurs spécifiques, tels l'agriculture, la sylviculture, le tourisme rural et la vie économique, associative et culturelle des villages.

B. La base légale pour le développement rural

Les expériences faites au cours des dernières années, ont montré qu'il est nécessaire d'aborder les problèmes de développement régional dans un esprit de partenariat et que les politiques sectorielles, menées d'une manière isolée, n'aboutissent que difficilement au résultat voulu. A cet effet, le Conseil de Gouvernement

avait donné son accord à un projet de loi concernant le développement rural. Ce projet déterminait le champ d'action de cette politique, le mécanisme du partenariat, ainsi que les actions et projets susceptibles d'être soutenus de la part du Gouvernement en général et du Ministère responsable du développement rural en particulier.

Sur base des avis des chambres professionnelles et du Conseil d'État ce projet a besoin d'être remanié en vue d'une description plus explicite des tâches du Ministère responsable et d'une définition plus précise des actions pouvant profiter d'un régime d'aide spécial de la part de ce département. Au fur et à mesure que les premiers plans de développement communaux touchent à la fin de leur phase de conception, et que les responsables locaux s'apprentent à la mise en oeuvre des différents projets y retenus, il sera opportun de disposer d'une législation adéquate permettant la collaboration entre les intervenants concernés et prévoyant un cadre légal pour les aides financières dont peuvent profiter les porteurs de projets de la part de l'État.

C. L'état actuel des Plans de Développement Communaux (PDC)

Depuis 1990, plus de 60 communes rurales de toutes les régions du Grand-Duché de Luxembourg ont démarré les travaux d'élaboration d'un plan de développement communal en milieu rural (PDC).

Au cours de l'année 1995 plusieurs communes périurbaines de la région Centre, englobant des localités à caractère rural, ont entamé l'élaboration d'un plan de développement communal.

Dans plus de 45 communes, les PDC se trouvent actuellement en plein processus de planification, dont la démarche et les dispositions d'établissement ont été définies dans le cahier des charges ainsi que dans le contrat-type y relatifs.

Ainsi les premières phases d'inventaire et de diagnose/analyse ont été présentées aux responsables communaux et au public.

Pour environ 35 de ces PDC, la dernière phase, c'est-à-dire celle du concept de la planification et de la définition du catalogue des mesures, est entamée. Ici plusieurs «projets de lancement» ou «projet-pilote» réalisés dans le cadre d'actions de partenariat entre les groupes d'intérêts et la commune témoignent de la participation active de tous les acteurs ruraux dans la mise en oeuvre des plans de développement. Dans ce contexte il y a lieu de remarquer qu'une de nos communes rurales a été proposée de participer au concours international «Europäischer Dorferneuerungspreis 1996».

Dans la pratique, ces projets de lancement qui représentent des actions concrètes de développement rural, s'orientent en général aux principaux axes thématiques ressortant des domaines suivants:

- restauration et aménagement du patrimoine et des espaces publics
- amélioration et restauration des structures et des espaces naturels
- revalorisation du cadre de vie des ruraux
- prospection de nouvelles initiatives locales dans les domaines socio-économique et socio-culturel.

Une quinzaine de PDC sont actuellement encore dans les premières phases de leur déroulement. Finalement, plusieurs autres communes intéressées ont pris contact avec le Service du développement rural dans le but d'une première séance de présentation et de sensibilisation aux thématiques du PDC au sein du collège échevinal.

Parmi celles-ci, 4 communes sont en train de négocier le contrat-type avec le bureau d'études interdisciplinaire de leur choix et suivant les dispositions du cahier de charges PDC du Ministère.

En complément à l'assistance technique, scientifique et administrative, le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural accorde aux communes engagées dans l'élaboration d'un PDC, une aide financière couvrant 50% du coût total de l'étude, favorisant ainsi le développement des communes et localités rurales.

En général, l'élaboration du PDC se distingue de la plupart des autres études et travaux de planification sectorielle au niveau communal. Tout au long des différentes phases d'élaboration, toutes les couches de la population sont invitées à participer activement au processus de planification par le biais de groupes d'intérêts. Par ailleurs, les administrations et services compétents sont également sollicités à participer à la mise en oeuvre des mesures définies aux différents axes de développement.

Même si le concept ainsi que le catalogue des mesures, émanant du plan de développement communal, n'a pas la valeur juridique du plan d'aménagement général (PAG) d'une commune, le PDC représente un document de référence technique et scientifique, capable de guider les responsables communaux dans le développement futur de leur territoire, ceci tant sur les plans architectural, urbanistique, écologique que sur les plans socio-économique et culturel.

D. L'Union Européenne et ses programmes et initiatives en faveur du développement rural

1. Le premier Programme Opérationnel de Développement rural autour du Lac de la Haute-Sûre

Ce programme qui s'est inséré dans le cadre de la politique communautaire en faveur des zones à objectif 5b (développement de zones rurales fragiles) a été le premier déclaré éligible parmi une cinquantaine de programmes présentés et répartis sur 9 pays de l'Union Européenne. Ce programme a été clôturé fin 1995 pour toutes les actions qui étaient encore engagées avant la fin de la période c'est-à-dire avant le 31.12.1993. L'évaluation des résultats de ce programme a montré qu'il a apporté une aide substantielle aux communes, aux entreprises ainsi qu'aux habitants de cette région qui regroupait 6 communes avec environ 3.500 habitants, et qu'au-delà des frontières de la zone éligible, l'idée du futur Parc Naturel de la Haute-Sûre a pu se développer moyennant des aides communautaires et nationales pour des projets en relation directe avec la création de ce parc.

2. Le nouveau programme 5b, une chance pour le développement des régions rurales du Nord du Grand-Duché

Pour la nouvelle période de programmation 1994-1999, cette zone s'étend sur les cantons de Clervaux, Vianden et Wiltz dans leur entièreté ainsi qu'aux communes de Beckerich, Ell, Rambrouch, Redange/Attert et Wahl du canton de Redange. La zone ainsi définie sur la base des critères d'éligibilité des règlements communautaires compte environ 30.000 habitants.

La Commission de l'Union Européenne a approuvé ce Programme Opérationnel en date du 6 décembre 1994. La somme des investissements pour cette zone, et cela pour la période allant de 1994 à 1999, est d'environ un milliard de francs (25.505.000 ECU). Les fonds communautaires y participent avec un taux moyen de 23,5%, ce qui représente une aide communautaire totale de 6 MECU.

Le développement de cette région ne peut se limiter à la seule dimension agricole, mais doit s'ouvrir à une perspective plus large. La politique de l'agriculture, la politique de l'environnement et d'autres politiques de développement économique doivent être intégrées dans une stratégie

globale privilégiant la valorisation du potentiel de la zone.

Les objectifs globaux cités ci-avant ont servi de base à la détermination des 4 axes prioritaires d'intervention pour le développement rural de la zone visée.

Étant donné que le Programme 5b n'a été approuvé que fin 1994, et que les premières actions concrètes n'ont pu démarrer avant cette date, le bilan de cette première année (exercice 1995) se présente de la manière suivante:

Taux de réalisation du Programme Opérationnel dans son ensemble: 13,2%

Taux de réalisation de l'ensemble des mesures financées par le FEOGA: 19,8%

Taux de réalisation de l'ensemble des mesures financées par le FEDER: 8,6%

Taux de réalisation de l'ensemble des mesures financées par le FSE: 13,1%

Dans les différents axes, beaucoup de projets ont été présentés au cours de cette première année de lancement du programme et un certain nombre de ces projets ont pu être réalisés.

AXE 1: Revitalisation des secteurs de l'agriculture, et de la sylviculture dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles

Des projets ont été réalisés dans le cadre des mesures suivantes:

- Amélioration de l'infrastructure rurale (chemin rural dans la commune de Fohren)
- Amélioration foncière et pastorale des fonds de vallées (120 ha dans la commune de Heiderscheid)
- Construction et amélioration de chemins forestiers (9 projets privés et 2 projets communaux)
- Projet de recherche et de développement dans le domaine de l'agriculture (SYNPLANTS Clervaux: Pommes de terre)
- Vulgarisation agricole (conseiller agricole pour la région du futur Parc Naturel de la Haute-Sûre)
- Formation en matière de revalorisation de taillis de chênes visant la rééducation de chômeurs (nombre de personnes touchées par la mesure: 21)
- Formation continue destinée aux ouvriers forestiers et aux sylviculteurs (nombre de personnes qui ont profité de la mesure: 59)

Des projets ont été présentés pour les mesures suivantes:

- Promotion et labellisation de produits régionaux (plantes médicinales: Tèi vum Séi)

- Aménagement de gîtes à la ferme (projet dans le canton de Redange)
- Installation de chauffages en commun /bois (un projet privé dans la commune de Wilwerwiltz)
- Protection de l'environnement et maintien de l'espace rural (mise en oeuvre plans verts dans 6 communes)

AXE 2: Création et maintien d'emplois durables dans les secteurs secondaires et tertiaires

Des projets réalisés dans les mesures suivantes:

- Création d'espaces PME par la réaffectation du patrimoine bâti existant (1 projet)
- Création d'ateliers ruraux (Caisse Rurale Eschdorf - bureau LEADER, Postes, etc.)
- Mise en place d'un observatoire régional socio-économique (ORENO à Munshausen)
- Education sociale et guidance des demandeurs d'emploi (11 personnes touchées)
- Formation et requalification du personnel de CTI-Clervaux (environ 40 personnes)
- Formation dans le domaine du tourisme (enquête et élaboration du concept)

AXE 3: Investissements en faveur du tourisme et de la qualité de vie

Des projets ont été réalisés dans les mesures suivantes:

- Restauration et mise en valeur du patrimoine rural en faveur du tourisme (Thillenvogtei Wahl, Musée Rural Binsfeld, Ferme Misère Arsdorf)
- Projets communaux d'amélioration de villages et de mise en valeur du patrimoine (projets réalisés dans 8 communes différentes de la zone)
- Création de gîtes ruraux (2 projets privés: Weiswampach et Arsdorf)
- Aménagement de structures d'hébergement pour jeunes et groupes (2 projets réalisés par des associations: Wilwerwiltz et Munshausen)
- Restauration des anciennes ardoisières de Martelange (première phase)
- Animation touristique (3 animateurs touristiques dans le cadre des ententes des syndicats d'initiative)

AXE 4: Assistance technique et évaluation

Ont été réalisés les travaux suivants: Élaboration du programme et suivi des actions.

3. L'initiative LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)

Les zones tombant sous le bénéfice des objectifs 1 et 5b sont également éligibles pour une participation communautaire dans le cadre de l'initiative LEADER II (1994-1999). Comme au cours de la première période de programmation, entre 1990 et 1994, la région du Lac de la Haute-Sûre a pu profiter de cette initiative, il s'agit maintenant d'une zone 5b sensiblement agrandie (30.000 habitants) couvrant toute la partie rurale de la circonscription Nord du Grand-Duché de Luxembourg. Étant donné que cette initiative communautaire doit être basée sur la volonté de développement des ruraux eux-mêmes, il a fallu subdiviser cette zone en deux et former deux Groupes d'actions locales (GAL), l'un pour les cantons de Redange et Wiltz et l'autre pour ceux de Clervaux et de Vianden. Les membres de ces groupes (communes, chambres professionnelles, groupements d'intérêts et associations oeuvrant dans tous les domaines) ont présenté des projets innovants et démonstratifs dans le cadre d'une stratégie commune de développement.

Au niveau national, le Gouvernement a formé un partenariat de conception et de décision, qui en même temps, a accompagné les groupes dans leur démarche en vue de formuler la demande de concours auprès des instances communautaires.

Le programme national LEADER II fut approuvé, parmi un des premiers de l'Union Européenne, en date du 24.05.1995.

Le groupe LEADER Clervaux-Vianden fut créé en date du 6 février 1995 à Hosingen. Son siège est à Munshausen. Le deuxième groupe LEADER Redange/Wiltz a été mis en place, moyennant convention signée entre les partenaires, en date du 20.09.1995. Son siège est à Eschdorf.

Après leur constitution, les deux groupes LEADER se sont organisés pour la mise en oeuvre du programme, tel qu'il a été approuvé par la Commission Européenne.

Les bureaux LEADER, à partir desquels le programme est géré, sont installés dans des locaux mis à disposition par les communes. À Munshausen, cette infrastructure est logée dans la mairie tandis qu'à Eschdorf, la commune de Heiderscheid a procédé à une réaffectation d'un bâtiment qui servait jadis de hall de stockage et de magasin à la Caisse Rurale Raiffeisen.

Les deux groupes d'action locale sont gérés chaque fois par un comité qui se compose des représentants de tous les organismes partenaires.

Selon la communication de la Commission aux États membres, chaque groupe LEADER doit se donner un chef de file ayant la capacité administrative et financière et pouvant gérer des subventions publiques. Pour la région Clervaux/Vianden, le Syndicat Intercommunal pour la Promotion du Canton de Clervaux a pris ce rôle tandis que la Chambre d'Agriculture a pris cette responsabilité pour la région Redange/Wiltz.

La mise en oeuvre et la gestion journalière du programme dans les deux régions sont garanties par une petite équipe de personnel, engagée par les chefs de file respectifs. Il s'agit dans les deux cas d'un responsable-gestionnaire et d'un secrétaire. Les affaires financières sont prises en charge par les organes désignés à cette fin par le chef de file.

Chaque comité a instauré un certain nombre de groupes de travail thématiques afin de mieux préparer les différents projets.

Dans le cadre du programme LEADER II, il y a lieu de veiller à ce que les projets soient innovants, démonstratifs et transférables vers d'autres régions rurales. L'année 1995 peut être considérée comme année de lancement du programme LEADER. Après l'installation des deux groupes et la mise en place des structures et des infrastructures nécessaires, les premiers projets ont été entamés surtout dans les domaines suivants:

a) Animation du développement local

- Information et sensibilisation de la population (élaboration d'une brochure sur l'initiative LEADER)

- Assistance technique aux ateliers de village lors de l'élaboration des PDC
- Création et animation d'un groupe de travail au sujet des constructions en milieu rural
- Organisation d'un voyage d'information sur le tourisme rural et sur l'agrotourisme
- Organisation d'un voyage d'étude montrant le rôle des agriculteurs dans le développement rural
- Préparation d'un cycle de formation pour animateurs locaux

b) Installation d'un guichet unique PME pour les entreprises de la région

- Mise en place de la structure dans les deux bureaux LEADER
- Prise de contact avec les acteurs économiques et les autorités communales

c) Gestion et animation du projet LEADER II

- Installation des bureaux et engagement du personnel responsable de la gestion courante
- Prise de contact et collaboration avec les autorités communales, nationales et européennes
- Création des groupes thématiques et assistance technique au montage de projets
- Montage d'un centre de documentation sur le développement rural et les initiatives de l'UE

d) Conception et réalisation de nouveaux produits de tourisme rural

- Uniformisation du fléchage des promenades locales
- Assistance technique à la création d'un sentier géologique (mines de cuivre à Stolzenbourg)
- Sensibilisation des acteurs du tourisme rural en vue du lancement des projets privés

e) Encouragement du télé-travail

- Conception de projets-pilotes en collaboration avec les P&T

f) Valorisation de plantes produisant de la biomasse énergétique et de cultures alternatives

- Premiers essais de culture de chanvre et de lin par les agriculteurs de la région
- Montage d'un projet de chauffage de copeaux de bois pour une école régionale
- Coopération transnationale avec les associations d'agriculteurs de Bitburg-Prüm et Hunsrück
- Organisation d'un voyage d'étude en Basse-Autriche

g) Appui à la diffusion culturelle en milieu rural

- Collaboration avec le «Klénge Maarnecher Festival» pour la création d'un livre d'enfants

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

PARCS NATURELS

Parcs naturels au Luxembourg

Mise en oeuvre de la loi du 10 août 1993

L'exécution de la loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels a été confiée au Ministère de l'Aménagement du Territoire. Ce n'est pas un hasard, mais l'expression de l'approche globale d'un parc naturel tel que nous le concevons au Luxembourg.

La loi sur les parcs naturels place les deux objectifs suivants sur un pied d'égalité:

- la protection de la nature et de l'environnement;

- le développement économique et le réveil des potentialités endogènes de la région.

L'action dans les parcs naturels correspond à une approche globale réalisée en commun avec les communes et les représentants des ministères directement concernés par le développement des régions rurales (Environnement, Economie, Agriculture, Classes moyennes et Tourisme, Intérieur). Elle vise le développement durable d'une région tant du point de vue économique que culturel (p. ex. par des actions de formation au profit de la population sur place), dans le respect des exi-

gences posées par la protection de la nature et de l'environnement et dans le souci d'un usage prudent des ressources.

Différents projets de parcs naturels sont actuellement en voie d'élaboration. Le plus avancé d'entre eux est celui la Haute-Sûre. Il constitue en fait le premier projet d'aménagement du territoire réalisé selon la nouvelle approche qui orientera également le développement du programme directeur: le projet n'est pas imposé «d'en haut» en tant que produit fini; il évolue peu à peu sur base d'un processus de discussion permanent entre les instances locales et nationales compétentes.

Les travaux en cours pour la mise en place du Parc naturel de la Haute-Sûre et l'état de la préparation d'un futur parc naturel de l'Our et du Mullerthal, de leur insertion dans le cadre plus général du Parc naturel germano-luxembourgeois et de celle concernant le futur parc naturel transfrontalier de la Moselle sont présentés ci-dessous.

Parc naturel de la Haute-Sûre

Le groupe de travail «Parc naturel de la Haute-Sûre» regroupe des représentants des Ministères de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, du Tourisme et de l'Intérieur. Y sont également représentées les Administrations des Eaux & Forêts et de l'Environnement.

Le Sycopan – syndicat intercommunal créé en vue d'élaborer un projet de parc naturel répondant aux intérêts des communes directement concernées, à savoir Winseler, Lac-de-la-Haute-Sûre, Boulaide, Neunhausen, Esch-sur-Sûre, Heiderscheid, Wahl, Rambrouch, Ell, – y est représenté par huit membres-délégués.

Dans sa délibération du 27 septembre 1993, le comité du syndicat a demandé au Ministre de l'Aménagement du Territoire de faire procéder à l'élaboration du projet de parc naturel conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1993. Le règlement grand-ducal concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe de travail chargé d'élaborer le projet de parc naturel a été pris le 28 février 1994.

L'année 1994 a été consacrée à la réalisation de l'étude préparatoire et à sa discussion avec la population des communes concernées. Les observations, recommandations et critiques émises à cette occasion ont depuis été intégrées dans l'étude détaillée.

L'étude préparatoire a, également encore en 1994, été soumise pour avis aux Conseils supérieurs de l'aménagement du territoire et de la protection de la nature.

En date du 14 juillet 1995, le ministre a retransmis ces avis, complétés par ses propres observations, au groupe de travail précité avec la demande d'entamer le projet détaillé.

Les travaux y relatifs sont en cours depuis le mois de juin 1994.

L'étude détaillée comportera trois grands chapitres concernant respectivement:

- le complément de l'étude préparatoire,
- les lignes directrices du projet détaillé et
- l'organisation administrative de la gestion du parc.

Elle sera complétée par une partie graphique dans la mesure où l'illustration du deuxième chapitre l'exigera.

L'étude en question comportera les étapes suivantes:

- collecte des amorces de projets particuliers existants
- synthèse par grands secteurs
- relevé des contradictions éventuelles
- proposition de priorités

Les secteurs suivants ont été traités: l'environnement et l'eau, les PAG, les PDC, l'urbanisation, le patrimoine bâti, l'agriculture, la sylviculture, les P.M.E., le tourisme.

Une première estimation des dépenses de personnel et de fonctionnement nécessaires à la gestion du parc a déjà été réalisée par le groupe mixte compte tenu de l'expérience des trois dernières années (incl. aspect «Leader»).

La Maison du parc: L'ancienne Draperie Demuth

Le Sycopan est propriétaire de l'ancienne draperie depuis l'automne 1991. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire a financé en 1992 la réalisation du projet architectural ayant pour objet de proposer une réaffectation de cet ancien bâtiment industriel en vue d'y permettre l'installation simultanée de l'administration du parc, du centre d'accueil du parc, de l'exposition permanente «parc naturel» et de l'écomusée de la draperie. La mise en oeuvre du projet architectural a débuté fin 1992. Le financement en est assuré par le biais d'un partenariat État-Sycopan-Union Européenne (cofinancement dans le cadre du PDZR). Les travaux de rénovation ont été entamés en 1993 et achevés en 1995.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire a financé certains de ces travaux. En parallèle, le Sycopan a fait réaliser par un bureau d'études français spécialisé un concept pour l'exposition de la Maison du parc. Les Ministères de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme ainsi que l'initiative LEADER sont associés au financement des travaux d'acquisition, de rénovation et d'aménagement de la Maison du parc.

La Maison du parc, ouverte au public depuis juin 1995 connaît un vif succès: elle a reçu 5.320 visiteurs depuis son ouverture.

Les anciennes Ardoisières de Martelange

La commune de Rambrouch est propriétaire des anciennes ardoisières qui constituent l'un des principaux attraits du parc naturel. Les activités qui pourront se développer sur cet ancien site industriel sont multiples. Citons p. ex. une exposition à composante historique et sociale concernant le travail de l'ardoise, l'ouverture des anciennes galeries, la création d'un point focal «parc naturel transfrontalier», la présentation – par le biais d'un circuit de la découverte –, la richesse écologique du parc, etc.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire a fait réaliser dès 1992 un levé et une estimation des mesures urgentes de consolidation à réaliser pour le bâtiment central des ardoisières – à savoir les «ateliers de Johanna». Il s'est associé en 1993 aux frais de rénovation des ateliers de Johanna. Il a ensuite chargé un architecte d'élaborer un concept d'ensemble pour la revalorisation du site et un projet plus détaillé pour la revalorisation des ateliers de Johanna. La discussion destinée à orienter les travaux de l'architecte a été entamée en 1993 et poursuivie en 1994. Y est également associée l'asbl «Frënn vun der Lee». Un point d'attrait particulier du site sera constitué sans aucun doute par l'ouverture des anciennes galeries d'exploitation prévue sur une profondeur de 60 m en 1995.

Le Ministère des Affaires Culturelles a donné son accord pour cofinancer ce projet.

Actuellement, des travaux de consolidation sont en cours sur le site: Ils sont financés par le MAT.

L'écomusée de Wahl

Le musée rural vivant «Thillevogtei» est un projet particulier animé par l'asbl du même nom. Il est destiné à être réalisé dans l'enceinte de la ferme Ney à Wahl. Son but est de valoriser le patrimoine rural, artisanal et culturel de la région. En 1993, le Ministère de l'Aménagement du Territoire a participé, dans le cadre du groupe de travail, à la coordination de ce projet. En 1994, une participation plus directe a été réalisée sous forme de la prise en charge des honoraires d'architecte. En 1995 enfin, le MAT a aidé à financer certains travaux de rénovation et d'aménagement.

Le plan vert directeur

Il s'agit ici d'un document de référence fondamental pour l'ensemble du parc naturel. L'étude en question est réalisée par le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Aménagement du Territoire assurant dans ce contexte un rôle de coordination.

Au mois de juin 1994, les deux bureaux d'étude mandatés par le Ministère de l'Environnement ont présenté au groupe l'inventaire complet ainsi que les lignes directrices du projet. Poursuivie en intégrant ces orientations, l'étude a été présentée au groupe mixte déjà en 1994 et sera intégrée dans le projet global du Parc Naturel.

Parc naturel de l'Our

Le groupe de travail mixte État-SIVOUR chargé de l'élaboration du futur parc naturel de l'Our a tenu cinq réunions en 1995.

Au début de l'année, un groupe restreint comportant trois représentants de l'État et trois représentants du secteur communal avait élaboré un premier document de planification, qui pourrait constituer la base de l'étude préparatoire prévue dans la procédure de mise en place du parc naturel. Ce texte fait un tour d'horizon des problèmes qui se posent dans les différents secteurs pertinents tels que l'agriculture, l'artisanat et le commerce, l'industrie, le tourisme, l'éducation et la culture, la protection de la nature et de l'environnement.

Le groupe de travail a dressé un inventaire de toutes les études connues qui existent sur la région du futur parc de l'Our, ceci dans le but d'éviter des doubles ou triples emplois. Il s'avère que pas mal d'études ont été faites sur la forêt et sur la vallée de l'Our elle-même, tandis que l'économie et les territoires sur le plateau sont moins bien étudiés. Le groupe de travail devra en tenir compte dans ses prochaines activités.

Le groupe mixte a mis en place deux sous-groupes qui s'occupent de façon plus détaillée des domaines de l'agriculture et du tourisme avec des participants extérieurs au groupe mixte.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire avait mandaté un étudiant de la région d'établir un relevé exhaustif de l'équipement public et privé existant sur le territoire des dix communes. Ce travail constitue une base indispensable à toute étude ou action ultérieure dans le domaine de l'infrastructure, de l'artisanat et des P.M.E. Nous reproduisons en annexe, à titre d'exemple, l'inventaire de la commune de Hosingen. Celle-ci est choisie, parce qu'elle comprend des localités

vraiment rurales et le centre semi-urbain qu'est Hosingen.

Une série d'études, avec un accent particulier sur les mesures à réaliser, doivent être entreprises dans les mois à venir. Le plan vert directeur, document établi dans une échelle plus petite que les plans verts des communes, doit renseigner sur les grands enjeux du secteur «environnement». Les études «agriculture» et «tourisme» réalisées dans le cadre des sous-groupes mentionnés plus haut en font autant dans leurs secteurs. Une étude pour le domaine économique doit montrer les mesures à prendre pour un développement économique durable en accord avec la vocation de parc naturel de la région. Le groupe de travail est à la recherche du financement de cette étude.

Les membres du groupe mixte ressentent la nécessité de mener une action de sensibilisation auprès de la population et des élus. Pour ce faire, les représentants des communes dans le groupe mixte sont les personnages-clé, et il convient de lancer une ou plusieurs actions d'acquisition de compétences. Dans ce sens, une visite de deux jours a été organisée les 17 et 18 novembre dans le Naturpark Pfälzerwald, à Bad Dürkheim et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, à La Petite Pierre. C'est surtout ce deuxième parc qui s'apparente dans sa conception aux parcs naturels luxembourgeois, et les enseignements que les 35 participants ont pu tirer de ce voyage sont nombreux.

Le groupe mixte doit contribuer à relancer le travail conceptuel de la deuxième phase du «Parc de Hosingen». Des propositions seront élaborées à ce sujet. Le Gouvernement a opté pour confier le suivi du dossier «création du parc de Hosingen» au groupe mixte État/SIVOUR.

Un projet particulier dans le cadre de l'élaboration du parc naturel est le moulin de Kalborn. Cet ancien moulin, dont l'activité a cessé depuis belle lurette, est tombé en ruine. Un projet de réaffectation d'un particulier à des fins privées n'a pas trouvé l'approbation des pouvoirs publics. Une association s.b.l. «Les Amis du Moulin de Kalborn» a présenté un concept d'utilisation au sujet duquel il subsiste des divergences d'appréciation entre l'a.s.b.l. et le ministre de l'Environnement. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, con-

vaincu qu'une réaffectation prudente et respectueuse de l'environnement présente un point fort dans l'aménagement du parc, a manifesté sa volonté d'être associé à l'acquisition du moulin et des emprises par l'État.

Le projet du Moulin de Kalborn est un modèle de ce que doit être la vie d'un parc naturel: la mobilisation d'un village autour d'un projet.

Parc naturel de la Moselle

Le Parc naturel de la Moselle constitue la partie luxembourgeoise d'un projet transfrontalier. Un premier projet y relatif a été élaboré en 1988 par l'Administration des Eaux & Forêts. Dès 1992, le Ministère de l'Aménagement du Territoire a contacté le Ministère de l'Environnement de la Sarre pour coordonner aussi bien ce projet global que le projet plus détaillé du Haff Réimech avec les propositions correspondantes élaborées du côté allemand. En 1993 et 1994, la procédure d'approbation du projet Haff Réimech a été poursuivie (voir chapitre correspondant de ce rapport). Il en a été de même du côté allemand puisqu'un «Planfeststellungsverfahren» est en cours pour les anciennes gravières situées sur la «Pferdemosele».

La mise en concordance de ces deux projets particuliers fera l'objet d'une étude introduite conjointement par la Sarre et le Grand-Duché dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG-II. Elle est actuellement en voie d'élaboration par les instances compétentes qui collaborent pour ce faire avec les ONG intéressées des trois pays ainsi qu'avec les communes.

L'élaboration du projet de parc naturel proprement dit – dont les deux projets particuliers en question constituent pour ainsi dire le noyau – sera entamée dans ce contexte.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du territoire, à la Chambre des Députés en mars 1996.)

Les objectifs du Ministère de la Promotion Féminine

Le Ministère de la Promotion Féminine a été créé en janvier 1995, lors du remaniement gouvernemental. Il fait partie des attributions de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, aux Handicapés et Accidentés de la Vie, et de la Promotion Féminine.

Le Ministère a inauguré le 23 mai 1995 ses propres locaux sis au 33, boulevard Prince Henri. La séparation de fait du Ministère de la Famille et des Handicapés et Accidentés de la Vie, marque la volonté du Gouvernement de mener une politique autonome de promotion de la femme.

Les objectifs

Le Ministère de la Promotion Féminine vise à éliminer toutes les formes d'inégalités et de discriminations persistantes à l'égard des femmes.

L'action politique du Ministère de la Promotion Féminine se concentre sur deux objectifs prioritaires:

- promouvoir la condition féminine pour aboutir à un concept de véritable partenariat entre les deux sexes
- atteindre l'égalité de chances et de droits entre les deux sexes et développer des modèles de culture d'équivalence intégrant féminité et masculinité comme composante indispensable à l'évolution de la société.

Les orientations s'adressent aux hommes et aux femmes. Il s'agit d'établir des structures et des stratégies appropriées au changement des comportements et des aspirations des personnes humaines, permettant aux deux sexes d'assurer leurs responsabilités aussi bien dans la vie privée que dans la vie publique.

Le concept d'action

Le Ministère de la Promotion Féminine est la plate-forme de promotion du statut de la femme dans la société. La dimension horizontale de sa politique s'étend à tous les secteurs et domaines de Gouvernement et recherche la perspective égalitaire dans toutes les mesures initiées et adoptées.

La politique de l'égalité des chances et de la promotion féminine porte sur tous les domaines ayant des implications directes sur la condition féminine, notamment l'éducation, la formation et l'emploi, la sécurité sociale. Le Ministère de la Promotion Féminine avise les avant-pro-

jets de loi élaborés par d'autres ministères et touchant aux intérêts des femmes et veille au respect de la législation. Par ses initiatives le Ministère de la Promotion Féminine entend promouvoir l'encadrement social (écoles, garde d'enfants, flexibilité de l'horaire du travail, etc.) afin d'adapter l'environnement à l'évolution de la société.

L'orientation philosophique du Ministère de la Promotion Féminine cible la création d'un partenariat constructif entre les femmes et les hommes de notre société, vivant dans un climat de compréhension, de dignité et de respect mutuels.

La création du Ministère de la Promotion Féminine met en évidence la volonté politique d'agir en vue d'une prise de conscience du changement du rôle des femmes et des hommes et d'arriver à un partage égal des responsabilités dans la société et dans tous les autres domaines de la vie.

Les stratégies d'action

Le principe fondamental des stratégies d'action sous-entend la promotion de l'égalité en général.

Le Ministère de la Promotion Féminine constitue:

- un centre de liaison pour toutes les femmes, pour tous les organismes féminins, pour tous les organes propageant le principe de l'égalité, pour les associations d'aide et d'assistance aux femmes et aux filles en situation de détresse
- un centre d'élaboration et/ou de mise en oeuvre de stratégies politiques en faveur de l'égalité entre femmes et hommes
- un centre de discussion et de propagation des changements de mentalité et de société
- un centre de coopération, de collaboration avec les associations, les administrations communales et nationales
- un centre d'information sur l'évolution internationale en matière d'égalité entre femmes et hommes.

Le Ministère de la Promotion Féminine constitue l'antenne et l'émetteur de la politique de l'égalité entre les deux sexes. La politique crée les conditions, l'encadrement aux structures permettant aux femmes de mener une vie autonome.

Les priorités à court terme sont:

- * Créer un réseau de contact entre les organismes à des fins d'information, de concertation, de propagation et de prise de position
- * Créer des structures d'encadrement pour les actions positives sur le marché de l'emploi, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, afin de permettre aux deux sexes de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale, de mieux harmoniser la vie publique et la vie privée
- * Créer des structures d'encadrement pour les actions positives au niveau national et communal afin de veiller à la participation et à la représentation paritaire des deux sexes dans tous les domaines de la société
- * Veiller à ce que le principe de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes soit respecté dans tous les domaines, en législation aussi bien qu'en jurisprudence
- * Instituer un comité interministériel, chargé de conseiller la Ministre de la Promotion Féminine et de faire des propositions d'actions concertées entre les différents départements en veillant sur tous les sujets relatifs à la promotion de la condition féminine et la représentation et participation paritaires des deux sexes à tous les niveaux.

Évolution du budget

Service de la Promotion de la Condition Féminine

1989 intégré dans le budget du Ministère de la Famille

1990 intégré dans le budget du Ministère de la Famille

1991 47.662.000.-

1992 76.728.000.-

1993 107.307.000.-

1994 122.243.000.-

Ministère de la Promotion Féminine

1995 138.010.000.-

Frais de route et de séjour 26.000

Frais de bureau, dépenses diverses 170.000

Frais d'experts et d'études: étude sur la situation des femmes au Grand-Duché de Luxembourg 300.000

Frais de publication	1.000.000
Participation à des actions en faveur de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes	2.250.000
Participation financière de l'État aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour femmes	106.021.000

Participation financière de l'État aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour femmes 28.073.000

Subsides à des associations oeuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine 170.000

(Source : Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Promotion Féminine, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

JEUNESSE

Considérations d'ordre général sur la politique de la Jeunesse du Gouvernement

1. Le nouveau Ministère de la Jeunesse

Le nouveau Ministère de la Jeunesse a officiellement ouvert ses portes le 29 juin 1995. Suite aux élections législatives de juin 1994, la décision avait été prise de créer, à côté du Service National de la Jeunesse (SNJ), une petite cellule ministérielle chargée de la conceptualisation et, surtout, de la coordination de la politique de la jeunesse du gouvernement. Composé de quatre personnes, le nouveau Ministère occupe ses bureaux situés au 2^e étage du Bâtiment Vauban, Place du Saint-Esprit à Luxembourg-Ville, depuis le début du mois de mai 1995.

2. Les fondements de l'action du Ministère de la Jeunesse

L'action du nouveau Ministère – comme celle du SNJ – repose notamment:

- sur la loi du 27 février 1984 portant création d'un Service National de la Jeunesse,
- sur la Déclaration Gouvernementale du 22 juillet 1994 et,
- sur l'arrêté grand-ducal du 1er février 1995 portant énumération des Ministères et détermination des compétences ministérielles.

L'art. 1^{er} de la loi du 27 février 1984 précise en effet que «Le Ministre (ayant dans ses attributions les questions concernant la jeunesse) est chargé de la mise en oeuvre de la politique de la jeunesse du Gouvernement» et qu'il «coordonne à cet effet l'action des différents Ministères intéressés.»

La Déclaration Gouvernementale du 22 juillet 1994 insiste sur le fait que «le principal but de la politique de la jeunesse est d'aider les jeunes à développer leurs potentialités et à trouver leur place dans la

société, à devenir des adultes responsables et des citoyens conscients de leurs droits comme de leurs devoirs». Elle souligne également le rôle à remplir par le Ministère de la Jeunesse sur le plan de la coordination des diverses politiques sectorielles concernant les jeunes, l'importance du réseau national des centres de rencontre, d'information et d'animation des jeunes et sur le caractère nécessairement complémentaire que doit avoir l'action de l'État par rapport aux actions des communes et des organismes de jeunesse privés.

L'arrêté grand-ducal du 1er février 1995 insiste sur l'aspect «coordination» qui caractérisera nécessairement le travail du Ministère en lui réservant expressis verbis les compétences suivantes:

- Politique générale de la Jeunesse
- Service National de la Jeunesse
- Education extrascolaire et activités de loisirs
- Relations avec les mouvements de jeunesse
- Conseil Supérieur de la Jeunesse
- Formation d'animateurs et de responsables d'activités de loisirs
- Centres multi-services et centres résidentiels pour jeunes
- Congé-éducation

3. Les principaux travaux effectués en 1995

Le Ministère de la Jeunesse se présente

A l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux locaux, le Ministère a présenté un document à caractère stratégique dans lequel il a posé un certain nombre de jalons du travail à accomplir au cours de la période législative 1994-1999. Voici, arrangés par grands thèmes, un certain nombre de champs d'action caractérisant la politique gouvernementale en faveur de la jeunesse:

Service National de la Jeunesse

Sur le terrain, c'est avant tout le Service National de la Jeunesse qui continue de constituer pour les jeunes un organisme de contact, de soutien, de formation et d'information. En déchargeant cette administration dynamique d'une partie des tâches administratives dévolues au Ministère, de nouvelles initiatives pourront être lancées et exécutées sur le terrain. Les moyens d'action mis à la disposition du SNJ doivent lui permettre d'aller à la rencontre des jeunes, d'offrir – comme par le passé – des activités à des prix raisonnables, de créer de nouvelles possibilités d'expression pour les jeunes. Une priorité sera accordée au développement de projets éducatifs de qualité et présentant un caractère novateur.

Une priorité dans le programme gouvernemental: le dialogue avec les jeunes.

Le principal but de la politique de la jeunesse consiste à aider les jeunes à développer leurs potentialités et à trouver leur place dans la société, à devenir des adultes responsables et des citoyens actifs, conscients de leurs droits comme de leurs devoirs.

L'action spécifique du département de la Jeunesse tourne autour de deux idées clés, à savoir l'action décentralisée et le partenariat.

La politique de la jeunesse poursuit un objectif prioritaire: établir un dialogue permanent avec les jeunes.

Pour toucher un grand nombre de jeunes, il est essentiel d'aller à leur rencontre en leur offrant des services près de leur lieu de vie. Dans cet ordre d'idées, un rôle essentiel incombe, à côté du Service National de la Jeunesse, au réseau national des centres d'information, d'animation et de rencontre pour jeunes que le Ministère développe en coopération avec les communes et les organisations de jeunesse et dont les principales missions consistent:

- à aller à la rencontre des jeunes non organisés et des jeunes défavorisés,
- à favoriser la participation et l'intégration sociale des jeunes et
- à lutter contre toutes formes d'exclusion sociale.

Douze de ces centres ont fonctionné en juin 1995. Leur nombre a été porté à 14 jusqu'à fin 1995. Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, leurs moyens en personnel seront accrus et leur implantation renforcée.

Il va sans dire que le Ministère n'entend pas se substituer à l'initiative privée en matière d'action en faveur des jeunes. L'action de l'État en la matière aura un caractère complémentaire aux activités développées par les associations et organisations de jeunesse. D'ailleurs, pour garantir le pluralisme et la diversité, l'État continuera à soutenir les initiatives d'ONG et à accorder des aides aux organisations de jeunesse pour leur permettre de développer leurs actions, d'assurer leur secrétariat et de moderniser leurs infrastructures.

Une approche globale et des actions sectorielles

Une politique de la jeunesse qui se veut efficace est forcément globale, interdisciplinaire et inter-départementale. C'est ainsi que le programme gouvernemental aborde de la politique de la jeunesse sous ses différents aspects. Dans son document «Le Ministère de la Jeunesse se présente», le Ministère a réuni et regroupé par grands thèmes toutes les mesures proposées dans la Déclaration Gouvernementale concernant directement ou indirectement les jeunes:

a) enseignement

La politique de rénovation des établissements scolaires sera poursuivie et les réformes de structure décidées seront mises en oeuvre.

La qualité de l'enseignement devra être évaluée en permanence.

Pour répondre aux besoins socio-éducatifs de l'école, il importe de développer à tous les niveaux du système scolaire les services d'accueil, de systématiser l'organisation d'études surveillées et des activités périscolaires.

Parallèlement aux efforts visant à améliorer la qualification des enseignants, il faudra poursuivre les efforts d'amélioration et de rénovation des équipements et infrastructures scolaires.

Il faudra essayer de répondre aux besoins réels existant en matière de capacité d'accueil des internats, en cherchant notamment des synergies entre les différents établissements existants. Une priorité sera également accordée à la création d'un internat public.

Il est devenu nécessaire d'élaborer un contrat scolaire qui arrête une nouvelle définition et une nouvelle répartition des charges et des responsabilités des différents partenaires du système de l'éducation et de la formation.

Le pilotage des établissements scolaires se trouvera modifié dans le cadre d'une plus grande autonomie. Le nouveau modèle de gestion (du type associatif) à envisager devra forcément inclure les élèves, le personnel enseignant et non-enseignant et les parents d'élèves.

La lutte contre l'échec scolaire sera intensifiée, vu les conséquences humaines, économiques et financières du taux d'échec qui caractérise malheureusement le paysage scolaire luxembourgeois.

Les structures d'accueil pour les étudiants (luxembourgeois ou étrangers) voulant faire leurs études supérieures au Grand-Duché sont à améliorer et à compléter. Il est également prévu de créer un régime d'assurance-maladie adapté à la situation de l'étudiant et de renforcer le système de bourses pour étrangers.

Différentes mesures seront prises en faveur de la création de logements pour étudiants. La politique d'acquisition de logements pour étudiants devra être intensifiée, de même que le soutien à l'initiative privée. La mobilité des étudiants luxembourgeois devra être soutenue. Dans ce contexte, une importance particulière revient à la politique d'acquisition de logements pour étudiants dans les grandes villes universitaires à l'étranger.

Le système des bourses de troisième cycle devra être analysé et, le cas échéant, amélioré.

L'ouverture de l'école sur le monde du travail sera encouragée, car seule une formation scolaire et professionnelle moderne et adaptée aux besoins d'aujourd'hui pourra garantir la compétitivité des jeunes sur le marché de l'emploi.

Le partenariat est à introduire à tous les niveaux de la formation professionnelle initiale en vue de développer un modèle luxembourgeois de la formation professionnelle en alternance.

Une attention particulière sera accordée aux jeunes connaissant des difficultés scolaires liées notamment à des problèmes d'ordre linguistique, en vue de leur permettre l'accès à une formation professionnelle adéquate.

b) emploi

L'accès à l'emploi sera facilité en augmentant la transparence et en améliorant le fonctionnement du marché du travail.

Le bilan de toutes les mesures existantes en matière de promotion de l'emploi des jeunes (telles que les stages-éducation, la division d'auxiliaires temporaires, les sta-

ges de préparation en entreprise) doit être établi en y apportant, si nécessaire, les adaptations nécessaires en vue d'élargir le cercle des bénéficiaires potentiels.

Parmi les principales mesures proposées récemment par le Comité de Coordination Tripartite en faveur des jeunes il faut surtout citer la mise au travail des jeunes demandeurs d'emploi sortant de l'école. Si le jeune sortant de l'école n'a en effet pas trouvé un emploi 3 mois après son inscription à l'Administration de l'Emploi, il sera d'office affecté dans une des différentes mesures en faveur de l'emploi des jeunes (stage-initiation, stage de préparation en entreprise, DAT). Cette mesure permet aux jeunes de vivre une première expérience au lieu de rester inactif à un moment crucial de leur vie (professionnelle).

La création d'emplois dits «de proximité» sera encouragée en pensant, notamment au profit de l'assistance de jeunes en difficulté.

c) famille

Le Gouvernement s'efforcera de coordonner les mesures de protection socio-familiale de l'enfance et de la jeunesse et d'harmoniser la protection judiciaire et la protection socio-familiale de l'enfance et de la jeunesse.

d) culture

Une infrastructure pour grandes manifestations culturelles (concerts de musique rock ou concerts de musique classique) faisant toujours cruellement défaut, il est prévu d'y remédier au cours de la période législative 1994-1999.

Dans le souci d'assurer une offre culturelle diversifiée et facilement accessible au plus grand nombre, le recours à une politique culturelle décentralisée est inévitable. L'augmentation des aides en faveur des cinémas de province va dans le bon sens.

e) sécurité routière

Une priorité sera accordée à la formation des conducteurs (centre de formation).

L'actuelle période de stage pourra être transformée en permis de conduire provisoire et le système de la conduite accompagnée pourra être introduit à titre d'option (projet en cours de procédure).

f) santé

Dans le cadre de la lutte contre le SIDA et les problèmes de la drogue, l'aide thérapeutique doit passer avant la répression. La législation pénale est à réformer dans ce sens. Le programme de distribution de méthadone sera généralisé et régionalisé.

La distribution de seringues et de préservatifs sera accentuée et l'accès à ces moyens de prévention sera facilité à l'aide de distributeurs automatiques.

Le Gouvernement a procédé en 1995 à la création d'un «Centre de Prévention des Toxicomanies», conformément à ce qui avait été retenu dans la Déclaration Gouvernementale.

g) justice

La jeunesse doit être protégée efficacement contre toutes les influences néfastes que ce soient celle de la toxicomanie, celle de la pornographie ou de la violence. La prévention par l'information, mais aussi la répression, voilà des mots-clés de cette action (projet de loi permettant de réglementer la vente et la diffusion des films et vidéo-cassettes à caractère pornographique ou banalisant les actes de violence).

La lutte contre le racisme et la xénophobie figure également parmi les priorités gouvernementales (réforme de la législation en la matière).

h) sports

La détection systématique des jeunes talents sportifs devra être intensifiée.

L'introduction plus systématique de l'horaire aménagé dans les écoles facilitera considérablement la vie quotidienne du jeune sportif en lui permettant de marier l'utile à l'agréable, c'est-à-dire l'école et l'activité sportive.

Accents politiques supplémentaires

Le Ministère souligne qu'il entend exercer pleinement ses fonctions essentielles de force de proposition en vue de faire avancer la politique en faveur des jeunes. Il s'agit avant tout de favoriser les participations des jeunes à la vie sociale et politique. Il faut, en effet, stimuler les facultés créatives des jeunes, faire appel à l'initiative, donner le sens des responsabilités, inciter à l'engagement personnel, les habituer à accepter le risque.

a) monde associatif

En ce qui concerne les jeunes, le monde associatif se situe au carrefour de trois univers, à savoir l'école, la famille et le travail. Il constitue de ce fait un endroit particulier où les rapports humains peuvent se concevoir autrement, où l'apprentissage progressif des mécanismes de solidarité et du sens de l'intérêt collectif est possible. Il est donc vital d'encourager, de stimuler et d'accompagner cette vie associative, véritable moteur de la société. Les moyens mis à la disposition des associations devront être augmentés, qu'il s'agisse de la formation des responsables, du soutien aux activités ou de la participation aux frais de fonctionnement des organisations. Au delà de cette action de soutien au sec-

teur associatif, l'État dispose d'une responsabilité propre qu'il devra assumer. Il importe avant tout de mettre en place des structures de communication avec les jeunes, qu'il faut écouter et respecter.

b) information des jeunes

Le SNJ travaille actuellement sur plusieurs projets concernant l'information des jeunes par l'utilisation de nouvelles technologies. Les centres actuels n'arrivant pas à toucher l'ensemble des jeunes, le Ministère estime en effet qu'il faut profiter des moyens offerts par les nouvelles technologies (mise en réseau, installation de bornes informatiques, etc.) pour mettre ainsi à la disposition des jeunes une information succincte, rapide, anonyme, d'accès facile et donc motivante.

c) Conseils communaux pour jeunes

Afin d'améliorer la qualité du dialogue avec les jeunes, plusieurs pistes de réflexion doivent être poursuivies, qu'il s'agisse:

- de l'amélioration du fonctionnement des Commissions des Jeunes au niveau communal (composition, compétences, budget, regroupement national);
- du lancement de plusieurs projets-pilotes de Conseils Communaux de Jeunes (à travers des élections directes organisées à titre d'essai dans plusieurs localités, les jeunes ont la possibilité d'apprendre et de vivre activement les principes de la démocratie);
- de la réforme du mode de composition et de fonctionnement des Conseils d'éducation dans les lycées ou encore de l'instauration de Comités d'élèves dans chaque établissement de l'enseignement secondaire qui doit être recherchée activement.

d) âge électoral

D'une façon générale, le Ministère préconise un débat public sur un abaissement éventuel de l'âge électoral. Dans une première phase, il est proposé d'ajuster la limite d'âge pour le droit de vote passif à celle du droit de vote actif (18 ans). À titre d'essai, un assouplissement des conditions électorales pour les élections sociales doit également être envisagé (représentants de personnel, chambres professionnelles, sécurité sociale).

e) lutte contre l'exclusion et en faveur d'une participation accrue

Une autre priorité de la politique en faveur des jeunes réside dans la lutte contre l'exclusion en vue d'assurer la cohérence sociale. Dans un pays où les étrangers représentent 32% de la population totale rési-

dante, où l'idée d'une société multi- ou interculturelle est devenue une réalité, une attention particulière doit être accordée à la participation des jeunes étrangers à la vie sociale et culturelle. Le Ministère ne manquera pas de développer des initiatives allant dans ce sens.

f) marché de l'emploi

Dans ce contexte, le droit au travail, inscrit comme droit fondamental dans le texte de notre Constitution, doit trouver une expression concrète sur le terrain. L'État, les communes et les entreprises ont l'obligation morale à prendre les mesures nécessaires pour garantir aux jeunes sortis de l'école un emploi utile dans un délai raisonnable. Le Ministère participe activement à la mise en oeuvre des mesures retenues par le Comité de Coordination Tripartite. Il y a lieu de mentionner comme mesures nouvelles essentiellement l'instauration d'un «tutorat», c'est-à-dire l'encadrement sur le terrain des jeunes à la recherche d'un emploi par des personnes d'expériences (tuteurs).

Si le travail avec les jeunes constitue une nécessité sociale, il forme également un formidable gisement d'emplois nouveaux. Par la création d'emplois de proximité, il sera possible de répondre à des services de collectivité tout en assurant des emplois et occupations utiles aux personnes à la recherche d'un emploi.

g) connaissance sur les jeunes

Le Ministère estime que, d'une façon générale, il importe de procéder à une collecte systématique de toutes les données concernant les jeunes du pays. Une réponse aux problèmes de la jeunesse présuppose en effet la connaissance de la jeunesse. Une étude globale fait actuellement défaut. Sur la base des études ponctuelles existantes (enquête «Jeunesse» de 1985, Education Nationale) (enquête Tageblat/ILRES de 1988) et à la suite de l'enquête en cours organisée par l'ISERP, en collaboration avec le SNJ, le Ministère entend élaborer un livre blanc sur la jeunesse au Luxembourg. Au delà de la description de la situation des jeunes au Luxembourg, le document constituera un outil de première importance pour les définitions des options politiques futures dans ce domaine.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse, à la Chambre des Députés, en mars 1996)

Situation de la population pénale en 1995

Effectif total des détenus

	HOMMES		FEMMES	TOTAL
	CPL	CPA		
Au 1 ^{er} janv. 1978	198	55	7	260
1979	166	52	9	227
1980	187	51	6	244
1981	180	59	11	250
1982	175	58	8	241
1983	193	58	9	260
1984	205	61	6	272
1985	220	43	8	271
1986	289	48	18	355
1987	290	40	20	350
1988	313	48	19	380
1989	314	36	23	373
1990	302	31	18	351
Au 1 ^{er} janv. 1991	318	39	27	384
Au 1 ^{er} sept. 1991	303	33	13	349
Au 1 ^{er} janv. 1992	307	42	15	364
Au 1 ^{er} sept. 1992	291	40	22	353
Au 1 ^{er} janv. 1993	340	42	23	405
Au 1 ^{er} sept. 1993	366	44	16	426
Au 1 ^{er} janv. 1994	360	43	14	417
Au 1 ^{er} sept. 1994	370	49	19	438
Au 1 ^{er} janv. 1995	369	61	21	451
Au 1 ^{er} sept. 1995	359	82	29	470

Effectif des détenus condamnés

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier 1976	109	3	112
1977	105	2	107
1978	187	7	194
1979	178	8	186
1980	187	5	192
1981	171	8	179
1982	159	6	165
1983	140	4	144
1984	153	3	156
1985	162	4	166
1986	187	8	195
1987	208	13	221
1988	226	8	234
1989	212	16	228
1990	246	14	260
1991	255	18	273
Au 1 ^{er} sept. 1991	266	12	278
Au 1 ^{er} janvier 1992	256	10	266
Au 1 ^{er} sept. 1992	240	17	257
Au 1 ^{er} janvier 1993	262	17	279
Au 1 ^{er} sept. 1993	280	12	292
Au 1 ^{er} janvier 1994	243	10	253
Au 1 ^{er} sept. 1994	290	13	303
Au 1 ^{er} janvier 1995	267	14	281
Au 1 ^{er} sept. 1995	298	14	312

Effectif des détenus préventifs

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier 1976	37	-	37
1977	38	-	39
1978	44	-	44
1979	41	1	42
1980	46	1	47
1981	54	1	55
1982	50	2	52
1983	78	5	83
1984	76	3	79
1985	162	4	166
1986	122	10	132
1987	117	7	124
1988	127	10	137
1989	135	6	141
1990	82	4	86
1991	99	9	108
Au 1 ^{er} sept. 1991	68	1	69
Au 1 ^{er} janvier 1992	90	4	94
Au 1 ^{er} sept. 1992	88	5	93
Au 1 ^{er} janvier 1993	116	6	122
Au 1 ^{er} sept. 1993	126	4	130
Au 1 ^{er} janvier 1994	158	4	162
Au 1 ^{er} sept. 1994	158	4	162
Au 1 ^{er} janvier 1995	162	7	169
Au 1 ^{er} sept. 1995	140	15	155

Effectif des reclus volontaires

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier 1976	14	1	15
1977	42	4	46
1978	19	-	19
1979	4	-	4
1980	2	-	2
1981	8	-	8
1982	18	-	18
1983	32	-	32
1984	33	-	33
1985	26	-	26
1986	25	-	25
1987	5	-	5
1988	8	-	8
1989	2	-	2
1990	3	-	3
1991	2	-	2
Au 1 ^{er} sept. 1991	1	-	1
Au 1 ^{er} janvier 1992	-	-	-
Au 1 ^{er} sept. 1992	1	-	1
Au 1 ^{er} janvier 1993	1	-	1
Au 1 ^{er} sept. 1993	1	-	1
Au 1 ^{er} janvier 1994	-	-	-
Au 1 ^{er} sept. 1994	1	-	1
Au 1 ^{er} janvier 1995	1	-	1
Au 1 ^{er} sept. 1995	1	-	1

Effectif des mineurs admis à la section disciplinaire

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier 1976	3	-	3
1977	2	-	2
1978	3	-	3
1979	-	-	-
1980	3	-	3
1981	6	2	8
1982	1	-	1
1983	1	-	1
1984	4	-	4
1985	2	-	2
1986	3	-	3
1987	-	-	-
1988	-	1	1
1989	1	1	2
1990	2	-	2
1991	1	-	1
Au 1 ^{er} sept. 1991	1	-	1
Au 1 ^{er} janvier 1992	3	1	4
Au 1 ^{er} sept. 1992	2	-	2
Au 1 ^{er} janvier 1993	3	-	3
Au 1 ^{er} sept. 1993	3	-	3
Au 1 ^{er} janvier 1994	2	-	2
Au 1 ^{er} sept. 1994	1	-	1
Au 1 ^{er} janvier 1995	-	-	-
Au 1 ^{er} sept. 1995	2	-	2

Moyenne mensuelle des détenus et total des journées d'hébergement

Année: 1995

Période: 1^{er} janvier 1995-1^{er} septembre 1995

	Centre pénitentiaire LUXEMBOURG		Centre pénitentiaire GIVENICH	
	moyenne mensuelle	journées d'hébergement	moyenne mensuelle	journées d'hébergement
Janvier	402,84	12.488	50,03	1.582
Février	404,79	11.334	55,71	1.560
Mars	412,79	12.778	55,35	1.716
Avril	423,133...	12.694	52,70	1.581
Mai	423,48	13.128	57,52	1.783
Juin	426,1666...	12.785	60,8333...	1.825
Juillet	414,52	12.850	66,19	2.052
Août	401,13	12.435	66,94	2.075

TOTAL: 100.492

TOTAL: 14.174

GRAND TOTAL:

114.666 (jusqu'au 31.08.1994 inclus)

Répartition des détenus selon leur nationalité

		Luxembourgeois			Etrangers		
		HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier	1976	109	3	122	43	2	45
	1977	131	3	134	56	4	60
	1978	183	5	188	70	2	72
	1979	148	9	157	70	-	70
	1980	178	6	184	60	-	60
	1981	174	9	183	65	2	67
	1982	173	5	178	60	3	63
	1983	186	5	191	65	4	69
	1984	195	5	200	71	1	72
	1985	170	3	173	93	5	98
	1986	212	6	218	125	12	137
	1987	206	8	214	124	12	136
	1988	225	11	236	135	8	143
	1989	206	15	221	144	8	152
	1990	197	13	210	136	5	141
	1991	206	21	227	151	6	157
Au 1 ^{er} sept.	1991	201	10	211	135	3	138
Au 1 ^{er} janvier	1992	211	10	221	138	5	143
Au 1 ^{er} sept.	1992	190	14	204	141	8	149
Au 1 ^{er} janvier	1993	211	15	226	171	8	179
Au 1 ^{er} sept.	1993	207	10	217	203	6	209
Au 1 ^{er} janvier	1994	194	9	203	209	5	214
Au 1 ^{er} sept.	1994	219	15	234	200	4	204
Au 1 ^{er} janvier	1995	195	14	209	235	7	242
Au 1 ^{er} sept.	1995	202	14	216	239	15	254

Mouvement total de la population (hommes et femmes)

	ENTRÉES	SORTIES
En 1976	1.014	986
1977	1.090	1.020
1978	914	950
1979	868	850
1980	772	767
1981	1.021	1.028
1982	1.069	1.051
1983	1.274	1.263
1984	1.177	1.178
1985	1.091	1.009
1986	935	940
1987	1.080	959
1988	921	928
1989	893	912
1990	915	878
Du 1.1.1991 au 1.9.1991	651	688
En 1991	1.017	1.038
Du 1.1.1992 au 1.9.1992	817	829
En 1992	1.239	1.176
Du 1.1.1993 au 1.9.1993	848	830
En 1993	1.334	1.324
Du 1.1.1994 au 1.9.1994	1.003	986
En 1994	1.529	1.495
Du 1.1.1995 au 1.9.1995	990	972

Répartition des détenus selon la durée des peines

A: 01.01.1994

B: 01.09.1994

Durée de la peine	CPL		CPA	
	A	B	A	B
1) Contrainte par corps	-	1	-	-
2) < 1 mois	-	-	-	-
3) > 1 mois < 3 mois	1	-	-	1
4) > 3 mois < 6 mois	1	7	1	2
5) > 6 mois < 1 an	10	22	1	5
6) > 1 an < 3 ans	73	85	14	12
7) > 3 ans < 5 ans	32	30	4	2
8) > 5 ans	7	14	2	4
9) Peines crimin. à temps	72	75	21	22
10) Perpétuité	14	21	-	-
11) Prévenus	162	133	-	-
12) Section disciplinaire	2	1	-	-
13) Admission volontaire	-	-	-	-
TOTAL	374	389	43	49

A: 01.01.1995

B: 01.09.1995

Durée de la peine	CPL		CPA	
	A	B	A	B
1) Contrainte par corps	-	-	-	1
2) < 1 mois	-	-	-	-
3) > 1 mois < 3 mois	-	1	1	-
4) > 3 mois < 6 mois	6	4	4	3
5) > 6 mois < 1 an	12	16	5	13
6) > 1 an < 3 ans	66	78	14	24
7) > 3 ans < 5 ans	35	36	4	10
8) > 5 ans	11	12	9	3
9) Peines crimin. à temps	70	63	23	27
10) Perpétuité	21	21	-	-
11) Prévenus	169	155	-	-
12) Section disciplinaire	-	2	-	-
13) Admission volontaire	-	-	1	1
TOTAL	390	388	61	82

Répartition des détenus selon la nature des infractions

A: 01.01.1995

B: 01.09.1995

INFRACTIONS	CPL A			CPL B			CPA A			CPA B		
	Prév.	Cond.	Total	Prév.	Cond.	Total	Prév.	Cond.	Total	Prév.	Cond.	Total
1) Vol	43	40	83	43	46	89	-	10	10	-	13	13
2) Vol avec violences	20	35	55	17	40	57	-	14	14	-	09	09
3) Crimes de sang	06	39	45	03	35	38	-	06	06	-	11	11
4) Toxicomanie	58	64	122	58	71	129	-	12	12	-	17	17
5) Attent. aux moeurs	03	15	18	06	15	21	-	05	05	-	10	10
6) Faux	21	10	31	17	12	29	-	01	01	-	05	05
7) Incendie volontaire	01	07	08	-	04	04	-	02	02	-	06	06
8) Arrêté d'expulsion	02	-	02	06	-	06	-	-	-	-	-	-
9) Circulation	01	03	04	-	02	02	-	05	05	-	03	03
10) Abandon de famille	-	-	-	-	01	01	-	02	02	-	-	-
11) Vagabondage	-	-	-	-	-	-	-	01	01	-	01	01
12) Coups et blessures	02	06	08	05	04	09	-	02	02	-	06	06
13) Refoulement	08	-	08	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14) Rébellion	-	01	01	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15) Armes prohibées	03	01	04	-	-	-	-	-	-	-	01	01
16) Destr. de clôture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17) Sect. disciplinaire	-	-	-	-	02	02	-	-	-	-	-	-
18) Recel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19) Proxénétisme	01	-	01	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20) Abus de confiance	-	-	-	-	01	01	-	01	01	-	-	-
21) Prise d'otage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL:	169	221	390	155	233	388	-	61	61	-	82	82

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Marc FISCH-BACH, Ministre de la Justice, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

Le transport aérien luxembourgeois en 1995

Pour le transport aérien luxembourgeois, les résultats de trafic de l'année 1995 ont encore confirmé l'évolution globale positive des années précédentes.

Mouvements d'aéronefs

Le total général des mouvements, toutes catégories confondues, est en légère diminution de - 2% avec 69.662 mouvements contre 71.498 mouvements en 1994. Ceci s'explique par un recul de - 8% des décollages et atterrissages de l'aviation générale, tandis que le nombre des mouvements commerciaux a légèrement augmenté.

Trafic passagers

En 1995, le nombre de passagers ayant utilisé l'aéroport de LUXEMBOURG, s'est élevé à 1.267.640 unités, soit une augmentation de 5,6% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est inférieur aux 8,4% de 1994, mais néanmoins il n'est pas loin de la moyenne de 7% estimée sur le plan européen pour l'ensemble du trafic des compagnies aériennes régulières de l'Europe, groupées dans l'Association Européenne des Compagnies aériennes (AEA).

Trafic fret aérien

Dans le domaine du fret aérien, la poussée spectaculaire de l'année 1994 du tonnage de fret traité à l'aéroport de LUXEMBOURG ne s'est pas répétée. La tendance positive s'est pourtant confirmée avec une croissance de 18% pour atteindre 286.381 to comparées aux 241.704 to en 1994.

Après le résultat exceptionnel de l'année précédente, l'augmentation de 1995 est d'autant plus remarquable qu'elle dépasse encore largement le résultat moyen européen qui, d'après les premières estimations encore incomplètes, se situerait autour d'une augmentation de l'ordre de 7%.

Évolution du trafic des dix dernières années

Nonobstant les variations considérables enregistrées d'une année à l'autre, le trafic passagers a augmenté globalement pour se situer à une croissance de l'ordre de 18% pendant les 5 dernières années.

L'activité fret s'est bien développée avec un doublement du tonnage traité pendant les 5 dernières années. Outre l'impact marqué par la conjoncture mondiale positive dans ce secteur, ces résultats s'expliquent e.a. du fait que le développement de l'activité fret n'est pas nécessairement tributaire de l'existence d'un espace d'activités éco-

nomiques dans l'arrière-pays d'un aéroport. Les critères à retenir dans ce domaine sont l'offre d'un réseau aérien varié, la qualité de service offerte aux clients, une infrastructure opérationnelle moderne et non-congestionnée, l'adaptation aux fluctuations des marchés, etc. Le fret est un «client anonyme» qui ne recherche pas nécessairement le trajet direct entre l'origine et la destination, mais dont le choix quant à sa manière d'acheminement s'oriente au rapport prix/qualité du service offert. C'est cette caractéristique spécifique du transport aérien de fret, renforcée par le fait que l'aéroport de LUXEMBOURG représente une plate-forme moderne et performante, combinée d'autre part à la présence d'un «home-carrier» entretenant un réseau aérien intercontinental bien développé, qui en assure le succès depuis des années.

Il est intéressant de constater que l'augmentation du nombre des mouvements d'avions est restée inférieure à la croissance globale de l'activité commerciale à l'aéroport.

En effet, le nombre des mouvements commerciaux trafic passagers et fret confondus, s'est élevé à 36.555 contre 35.405 en 1994, soit + 3,25% (dont 5.585 mouvements pour le secteur fret).

Dans le domaine des passagers, augmentation de trafic veut dire en règle générale augmentation des mouvements, ceci en raison de la nature de ce trafic à notre aéroport qui est en premier lieu un trafic d'affaires dont un critère majeur est la flexibilité. Flexibilité dans ce contexte veut dire un maximum de fréquences vers autant de destinations directes que possibles par des avions petits (ou moyens) porteurs adaptés à la demande.

Par contre, dans le secteur du fret aérien la part des avions gros porteurs va en augmentant aux dépens des avions à capacité plus réduite. Ceci se traduit par le fait que, et l'expérience vécue ces dernières années à notre aéroport l'a démontré, par rapport à un nombre de mouvements en légère augmentation seulement, le tonnage transporté a pu être considérablement augmenté.

Les compagnies aériennes

Domaine passagers

En 1995, onze compagnies ont régulièrement desservi l'aéroport de LUXEMBOURG, auxquelles il y a lieu d'ajouter quelques compagnies ayant assuré un nombre limité de vols à la demande.

Mouvements
(atterrissages et décollages, toutes catégories de trafic confondues)

1986	56.095	
1987	50.653	- 9,7%
1988	59.991	+ 18,4%
1989	62.952	+ 4,9%
1990	62.714	- 0,03%
1991	68.658	+ 9,4%
1992	69.484	+ 1,2%
1993	65.617	- 5,5%
1994	71.498	+ 8,9%
1995	69.662	- 2,0%

Passagers
(arrivées et départs)

1986	891.405	
1987	967.368	+ 8,5%
1988	1.021.602	+ 4,6%
1989	978.518	- 6,8%
1990	1.072.264	+ 9,5%
1991	1.009.386	- 5,9%
1992	1.131.039	+ 12,1%
1993	1.106.750	- 2,1%
1994	1.199.614	+ 8,3%
1995	1.267.640	+ 5,6%

Fret

1970	2.485.489 kg	
1975	28.935.966	
1980	60.851.795	
1985	70.829.642	
1990	143.666.741	
1991	153.073.176	
1992	151.510.237	- 1,0%
1993	176.136.163	+ 16,2%
1994	242.536.255	+ 37,6%
1995	286.380.935	+ 18,0%

Au total, plus de quarante destinations (régulières et charters) ont été exploitées au départ de LUXEMBOURG, dont les capitales européennes (en lignes d'affaires) et des régions touristiques situées principalement dans le bassin méditerranéen (en lignes vacances).

La société Luxair qui a exploité onze appareils, a transporté 730.175 passagers ce qui représente une augmentation de 3,6% par rapport à 1994. Les lignes les plus fréquentées ont été celles vers FRANCFORT, LONDRES, PARIS et PALMA. La part de marché de LUXAIR dans le

trafic passagers est de 57,60%, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 1994 (56%).

Au 31 décembre, le personnel de la société s'est élevé à quelque 1.200 unités.

Domaine fret aérien

Mise à part la société CARGOLUX basée à LUXEMBOURG, une dizaine d'autres compagnies ont exploité des vols réguliers et non réguliers de fret de et vers LUXEMBOURG.

En 1995, le tonnage fret transporté par CARGOLUX de et vers l'aéroport de LUXEMBOURG s'est élevé à plus ou moins 220.000 to, ce qui représente 76,8% du montant total traité au départ et à l'arrivée de notre aéroport. La société a exploité 6 avions B747 et sa part de marché a augmenté de 9% par rapport à l'année précédente.

Son réseau aérien comprenait 31 destinations dans 24 pays.

Au 31 décembre 1995, CARGOLUX employait 799 personnes dont 612 occupées à l'aéroport de LUXEMBOURG.

Infrastructure aéroportuaire

Les travaux du nouveau centre de fret ont progressé en 1995 selon le calendrier d'exécution prévu de sorte que sa mise en service devrait se faire dans les semaines à venir. La nouvelle infrastructure, à la pointe du progrès en ce qui concerne les équipements de traitement du fret, permettra de réduire davantage le «turnaround time» au sol des avions, ce qui va contribuer à un accroissement de la rentabilité globale des nouvelles installations.

Le projet d'extension de l'aérogare actuelle a été définitivement approuvé par le Conseil de Gouvernement en septembre 1995 et la procédure d'autorisation législative est en cours.

Législation aéronautique

Au courant de l'année 1995, les actes juridiques suivants ont été adoptés.

Loi du 6 mars 1995 concernant les enquêtes et vérifications prévues dans plusieurs règlements de la Communauté Européenne dans le domaine des transports.

Cette loi a été prise en exécution de la réglementation existante en la matière au niveau communautaire et elle s'applique sur notre plan national à tous les modes de transports.

Règlement grand-ducal du 18 mars 1995 concernant les limitations des temps de vols et de service et exigences en matière de repos applicables aux membres d'équipage de conduite des aéronefs exploités sous licence d'exploitation luxembourgeoise.

Ce règlement a été pris sur la base d'une proposition élaborée par l'Organisation des «Joint Aviation Authorities (JAA)» et a pour objectif l'amélioration du niveau de sécurité de l'exploitation aéronautique. Il s'agit en fait d'une première étape dans ce processus d'élaboration de conditions harmonisées au niveau européen.

Arrêté ministériel du 5 avril 1995 portant agrément de l'aérodrome de NOERTRANGE comme plate-forme U.L.M.

Règlement ministériel du 5 avril 1995 réglementant l'exploitation de l'aérodrome de NOERTRANGE.

Par ces dispositions un terme a été mis à la période d'inactivité de l'aérodrome de NOERTRANGE/WILTZ en réorganisant son exploitation.

Règlement grand-ducal du 11 mai 1995 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 22 février 1986 fixant les redevances pour l'utilisation de l'espace aérien.

Règlement grand-ducal du 18 août 1995 modifiant le règlement grand-ducal du 22 février 1986 fixant les redevances pour l'utilisation de l'espace aérien.

Règlement grand-ducal du 31 octobre 1995 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 22 février 1986 fixant les redevances pour l'utilisation de l'espace aérien.

Ces trois règlements sont des mesures d'exécution de routine de décisions prises par l'Organisation EUROCONTROL en vue d'adapter le niveau des redevances à payer par les compagnies aériennes pour l'utilisation de l'espace aérien supérieur qui est contrôlé par ladite Organisation pour le compte de ses États-membres.

Finalement, deux lois datées le 24 juillet 1995 ont porté approbation de douze accords aériens bilatéraux négociés dans le passé avec Malte, le Togo, la Nouvelle-Zélande, la Slovénie, la Gambie, le Koweït, Bahreïn, l'Afrique du Sud, Israël, l'Ukraine, le Vietnam et Macao.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Mme DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

SPORTS

Aides financières et subsides aux Fédérations et Sociétés sportives au titre de leur fonctionnement et de leurs activités

Le présent chapitre retrace le bilan global des crédits répartis en 1994 et 1995. Le bilan de 1994 est reproduit ci-après dans l'intérêt d'une suite dans les exposés introductifs, puisque le rapport de l'année précédente ne reprenait que les seules données concernant les contributions ordinaires aux fédérations et aux clubs.

1. Répartition des crédits en 1994

En 1994, les fonds disponibles aux quatre articles budgétaires pour les aides finan-

cières, ont été relevés de 3,2 Mio de francs, les crédits pour les subsides extraordinaires n'évoluant que légèrement puisqu'il y avait la 1ère dotation spéciale inscrite en 1994 pour intervenir dans les frais des cadres administratifs des fédérations.

Le tableau 1 ci-devant concernant l'évolution des crédits dénommés «pour subsides» à partir de 1990 peut illustrer de façon évidente les efforts entrepris par le MEPS pour faire évoluer les fonds directement redistribués au mouvement sportif en proportionnalité avec les dépenses croissantes de celui-ci à assumer.

Dans le détail, ont été répartis en 1994:

- * 14.700.000 francs au titre de la participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de 46 fédérations sportives;
- * 7.133.300 francs à titre de 104 subsides extraordinaires répartis aux fédérations à des titres divers (voir les détails aux tableaux 1 et 3);
- * 6.815.700 francs répartis en tant que subsides ordinaires entre 545 clubs;
- * 1.551.000 francs à titre de subventions extraordinaires à 36 clubs;

2. Tableau retraçant l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre (articles budgétaires: 33.000, 33.010, 33.012, 33.013)

ANNÉE	CRÉDIT 33.000	CRÉDIT 33.010	CRÉDIT 33.012	CRÉDIT 33.013	TOTAL SUBSIDES	AUGMEN- TATION (%)
1990	12.000.000	10.500.000	1.000.000	--	23.500.000	10,59
1991	13.000.000	11.200.000	1.300.000	--	25.500.000	8,51
1992	14.000.000	13.500.000	1.500.000	--	29.000.000	13,73
1993	14.650.000	14.000.000	1.350.000	--	30.000.000	3,45
1994	14.700.000	14.000.000	1.500.000	3.000.000	33.200.000	10,67
1995	15.300.000	14.500.000	1.500.000	3.250.000	34.550.000	4,06
1996	15.700.000	15.700.000	1.500.000	3.600.000	36.500.000	5,64

* 3.000.000 francs à titre de 1^{re} participation dans les indemnités versées par 12 fédérations à du personnel administratif engagé sur une base contractuelle.

Comme il s'agit d'aides nouvelles, les principaux critères appliqués pour la répartition ont été arrêtés comme suit:

* rembourser un quart des frais sur la base d'un salaire brut de référence plafonné à 1,0 Mio de francs, le C.O.S.L. applique la même prise en charge;

* rembourser les indemnités au prorata des dépenses émargées et à la durée effective de l'engagement du personnel durant l'année de référence;

* limiter l'aide spéciale à une tâche complète par fédération.

Le personnel en place auprès des fédérations a permis de faire abstraction de cette dernière limitation en 1994 pour deux fédérations importantes (la FLF et la FLT) et de prendre à charge chaque fois une secrétaire supplémentaire.

3. Répartition des crédits en 1995

En 1995, les fonds disponibles aux articles budgétaires pour les aides financières aux fédérations et aux clubs, ont connu une majoration globale de 1.350 Mio de francs, soit une augmentation de 600.000

francs pour intervenir dans les frais de fonctionnement des fédérations, une majoration de 500.000 francs pour les subsides extraordinaires aux fédérations et clubs ainsi que les subsides ordinaires aux clubs, et un accroissement de 250.000 francs pour intervenir dans les indemnités des cadres administratifs (1 tâche supplémentaire).

Dans le détail, ont été répartis en 1995:

* 15.551.000 francs au titre de la participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de 50 fédérations (+ 4 par rapport à 1994) dont 15.320.000 à charge de l'article 33.000 et un supplément de 231.000 francs prélevés à charge du crédit pour subsides dans l'intérêt du sport-loisir pour les activités fédérales déployées dans ce domaines;

* 7.365.900 francs à titre de 111 (+ 7 par rapport à 1994) subsides extraordinaires répartis aux fédérations à des titres divers (voir les détails aux tableaux 4 et 5);

* 6.661.000 francs répartis en tant que subsides ordinaires entre 527 clubs d'après les critères, dans l'attente de la réforme des subsides ordinaires visant notamment un allègement du travail en vigueur administratif des secrétaires et un relèvement substantiel des montants à accorder;

* 1.973.000 francs au titre de la participation étatique dans les indemnités ver-

sées par 14 (+2) fédérations à leur personnel administratif.

Les enveloppes financières disponibles en 1995 ont permis:

a) de relever légèrement l'ensemble des participations étatiques dans les frais de fonctionnement des 50 fédérations établies; et corrélativement

b) d'aider 14 fédérations en intervenant de façon substantielle dans la charge croissante des indemnités versées au personnel administratif engagé contractuellement;

c) de modifier, après le relèvement des subsides pour les fédérations en 1993, également les taux de prise en charge des dépenses des clubs pour les subsides extraordinaires accordés surtout pour les participations et organisations internationales (Coupes d'Europe)

* avec une augmentation du plafond des dépenses subventionnables de 200.000 à 300.000 francs par événement;

* avec un relèvement de 62.500 à 92.500 francs du subside maximal par événement, soit une augmentation de 48%.

En comparant les diverses rubriques pour lesquelles des subsides ont été alloués de 1991 à 1995 (cf. tableau 5), des variations considérables sont constatées d'un exercice à l'autre du fait que les fédérations et clubs tardent souvent à présenter leur décompte. Les subsides sont donc imputés à charge de l'exercice subséquent. A titre d'exemple, il y a lieu de mentionner la rubrique sous le point 2.2 du tableau 5 - Participation à des Coupes Européennes - laquelle évolue en dents de scie.

L'effet des susdites modifications sous c) est encore accentué par l'introduction de l'aide spéciale accordée pour les victoires en Coupe d'Europe. De par ces mesures, les subsides extraordinaires accordés pour les Coupes d'Europe progressent de 741.000 à 1.328.000 francs.

TABLEAU 1 - RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR SUBSIDES EN 1994 (33.000/33.010/33.012)

FÉDÉRATIONS disciplines par ordre alphabétique	SUBSIDES AUX FÉDÉRATIONS			SUBSIDES AUX CLUBS		TOTAL PAR FÉDÉ- RATION	% DE L'EN- VELOPPE GLOBALE
	ORDIN.	EXTRAORD.	FONDS SPEC.	ORDIN.	EXTRAORD.		
Aéronautisme	275.000	136.000	0	0	0	411.000	1,36
Alpaps	0	70.000	80.000	0	0	150.000	0,50
Alpinisme	100.000	0	0	0	0	100.000	0,33
Arts martiaux	521.000	424.000	0	259.700	0	1.204.700	3,99
Athlétisme	1.008.000	341.000	0	276.100	300.000	1.925.100	6,37
Automobilisme	170.000	0	0	0	0	170.000	0,56
Badminton	313.000	0	0	110.300	0	423.300	1,40
Basketball	1.019.000	325.000	0	588.000	37.000	1.969.000	6,52
Basketball corporatif	70.000	0	0	0	0	70.000	0,23
Billard	122.000	267.000	0	0	0	389.000	1,29
Boules et pétanque	110.000	0	300.000	0	0	410.000	1,36
Boxe	110.000	0	0	7.700	0	117.700	0,39
Canoë/kayak	166.000	160.000	0	39.200	0	365.200	1,21
Cricket	50.000	0	0	0	0	50.000	0,17
Cyclisme	623.000	45.000	228.000	263.000	210.000	1.369.000	4,53
Danse	0	0	0	0	0	0	0,00
Darts	80.000	0	0	0	0	80.000	0,26
Echecs	125.000	161.000	0	0	11.000	297.000	0,98
Equitation	226.000	128.000	0	57.400	0	411.400	1,36
Escrime	334.000	139.700	138.000	40.200	0	651.900	2,16
Football	1.000.000	0	0	1.737.400	55.000	2.792.400	9,25
Football américain	50.000	30.000	0	0	0	80.000	0,26
Football corporatif	141.000	0	0	0	10.000	151.000	0,50
Golf	85.000	74.000	0	0	0	159.000	0,53
Golf sur pistes	85.000	0	0	0	0	85.000	0,28
Gymnastique	790.000	35.000	0	631.300	0	1.456.300	4,82
Haltérophilie/lutte/power	332.000	166.000	0	23.300	0	521.300	1,73
Handball	565.000	665.000	0	260.900	253.000	1.743.900	5,77
Handicapés	210.000	0	0	0	0	210.000	0,70
Hockey sur glace	70.000	0	0	0	0	70.000	0,23
Marche populaire	105.000	0	0	0	0	105.000	0,35
Médecine du sport*	0	30.000	0	0	0	30.000	0,10
Moto-cyclisme	100.000	0	130.000	64.000	0	294.000	0,97
Muscu./body-building	100.000	0	0	0	0	45.000	0,15
Natation/sauvetage	757.000	277.000	0	251.700	125.000	1.410.700	4,67
Pêche sportive	170.000	266.000	0	0	0	436.000	1,44
Quilles	230.000	130.000	0	0	0	360.000	1,19
Rugby	186.000	0	0	0	0	186.000	0,62
Ski	130.000	25.600	0	39.500	0	195.100	0,65
Ski nautique	113.000	80.000	0	15.500	0	208.500	0,69
Sports de glace	246.000	198.000	0	64.100	0	508.100	1,68
Sports santé	50.000	0	0	0	0	50.000	0,17
Sports sub-aquatiques	153.000	0	0	115.400	0	268.400	0,89
Squash-Rackets	105.000	50.000	0	0	0	155.000	0,51
Tennis	725.000	175.000	0	585.200	0	1.485.200	4,92
Tennis de table	1.376.000	541.000	529.000	949.800	319.000	3.714.800	12,30
Tir à l'arc	151.000	55.000	0	49.600	0	255.600	0,85
Tir aux armes sp.	389.000	319.000	95.000	101.400	0	904.400	2,99
Voile	209.000	0	0	21.600	0	230.600	0,76
Volleyball	710.000	320.000	0	263.400	81.000	1.374.400	4,55
LASEL	0	0	0	0	150.000	150.000	0,50
LASEP	0	0	0	0	0	0	0,00
Divers	0	0	0	0	0	0	0,00
TOTAUX	14.700.000	5.633.300	1.500.000	6.815.700	1.551.000	30.200.000	100,00
Nombre bénéficiaires	46	92	12	546	36	732	

* la participation de la S.L.M.S. a été liquidée à charge de l'art. 33.010

Crédits 1994: 30.200.000 francs

TABLEAU 2 - RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR SUBSIDES EN 1995 (33.000/33.010/33.012)

FÉDÉRATIONS disciplines par ordre alphabétique	SUBSIDES AUX FÉDÉRATIONS			SUBSIDES AUX CLUBS			TOTAL PAR FÉDÉ- RATION	% DE L'EN- VELOPPE GLOBALE
	ORDIN.	EXTRAORD.	FONDS SPEC.	ORDIN.	N ^{BRE}	EXTRAORD.		
Aéronautisme	249.000	321.000	0	0		0	570.000	1,81
Alpaps	50.000	150.000	70.000	0		0	270.000	0,86
Alpinisme	100.000	0	0	0		0	100.000	0,32
Arts martiaux	519.000	342.000	400.000	251.100	24	0	1.512.100	4,79
Athlétisme	959.000	193.000	150.000	283.300	14	240.000	1.825.300	5,79
Automobilisme	170.000	0	0	0		0	170.000	0,54
Badminton	317.000	130.000	0	118.900	15	0	565.900	1,79
Basketball	1.099.000	562.000	0	599.200	30	131.000	2.391.200	7,58
Basketball corporatif	70.000	0	0	0		0	70.000	0,22
Billard	122.000	0	150.000	0		0	272.000	0,86
Boules et pétanque	120.000	81.000	0	0		0	201.000	0,64
Boxe	103.000	0	0	0		25.000	128.000	0,41
Canoë/kayak	174.000	40.000	0	29.000	5	0	243.000	0,77
Cricket	50.000	0	0	0		0	50.000	0,16
Cyclisme	608.000	179.000	0	268.800	27	0	1.055.800	3,35
Danse	39.000	61.000	0	0		0	100.000	0,32
Darts	64.000	0	0	0		0	64.000	0,20
Echecs	135.000	74.000	0	0		51.000	260.000	0,82
Equitation	244.000	77.000	0	57.800	8	0	378.800	1,20
Escrime	332.000	80.000	100.000	50.400	7	0	562.400	1,78
Football	1.275.000	0	0	1.629.300	104	215.000	3.119.300	9,89
Football américain	60.000	0	0	0		0	60.000	0,19
Football corporatif	141.000	0	0	0		0	141.000	0,45
Golf	90.000	0	150.000	0		0	240.000	0,76
Golf sur pistes	85.000	0	0	0		0	85.000	0,27
Gymnastique	832.000	5.000	0	636.700	42	50.000	1.523.700	4,83
Haltérophilie/lutte/power	318.000	202.000	0	22.100	4	0	542.100	1,72
Handball	581.000	110.000	0	279.800	17	280.000	1.250.800	3,96
Handicapés	200.000	0	0	0		0	200.000	0,63
Hockey sur gazon	58.000	0	0	0		0	58.000	0,18
Hockey sur glace	90.000	0	0	14.700	2	0	104.700	0,33
Marche populaire	110.000	0	0	0		0	110.000	0,35
Médecine du sport*	--	110.000	0	0		0	100.000	0,35
Moto-cyclisme	104.000	30.000	100.000	0		0	234.000	0,74
Muscu./body-building	50.000	0	0	0		0	50.000	0,16
Natation/sauvetage	739.000	298.000	0	243.300	11	120.000	1.400.300	4,44
Pêche sportive	175.000	297.000	0	0		0	472.000	1,50
Quilles	235.000	136.000	0	0		44.000	415.000	1,32
Rugby	199.000	0	0	0		0	199.000	0,63
Ski	171.000	52.400	0	40.300	6	0	263.700	0,84
Ski nautique	137.000	0	0	19.300	4	0	156.300	0,50
Sports de glace	311.000	363.000	0	52.700	6	0	726.700	2,30
Sports santé	50.000	50.000	0	0		0	100.000	0,32
Sports sub-aquatiques	147.000	50.000	0	106.700	9	0	303.700	0,96
Squash-Rackets	114.000	44.000	0	0		0	158.000	0,50
Tennis	855.000	653.000	0	614.100	50	60.000	2.182.100	6,92
Tennis de table	1.417.000	530.500	380.000	922.700	97	160.000	3.410.200	10,81
Tir à l'arc	150.000	181.000	0	53.800	8	0	384.800	1,22
Tir aux armes sp.	408.000	299.000	0	81.300	12	0	788.300	2,50
Voile	186.000	0	0	17.300	3	0	203.300	0,64
Volleyball	739.000	165.000	0	268.500	22	497.000	1.669.500	5,29
LASEL	--	0	0	0		100.000	100.000	0,32
LASEP	--	0	0	00		0	0	0,00
Divers	--	0	0	0		0	0	0,00
TOTAUX	15.551.000	5.865.900	1.500.000	6.661.100	1.973.000		31.551.000	100,00
Nombre bénéficiaires	50	101	10	527	49		737	

Crédits 1995: 31.551.000 francs.

TABLEAU 3 - SUBSIDES EXTRAORDINAIRES RÉPARTIS EN 1994 (33.010/33.012)

1. Subsidés aux fédérations

MOTIF DE LA SUBVENTION	CRÉDITS ALLOUÉS	N ^{bre}	EN %
Organisation de cours et stages	215.000	5	3,01
Participation à des cours et stages	151.000	6	2,12
Organisation de championnats internationaux	1.625.000	15	22,78
Partic. à des championnats internationaux	4.162.000	64	58,35
Performances sportives extraordinaires	625.000	7	8,76
Organisations et participations diverses	0	0	0,00
Acquisition de matériel sportif	0	0	0,00
Congé sportif (p. sportifs sans statut prof.)	0	0	0,00
Stages de perf. cadres nationaux	255.600	3	3,58
Divers	99.700	4	1,40
TOTAL	7.133.300	104	100,00

2. Subsidés aux clubs

MOTIF DE LA SUBVENTION	CRÉDITS ALLOUÉS	N ^{bre}	EN %
Participation à des coupes européennes	741.000	23	47,78
Organisation de manifestations sport. internat.	640.000	8	41,26
Partic. à des champ. internat. scolaires	150.000	4	9,67
Acquisition de matériel sportif	0	0	0,00
Organisations et participations diverses	0	0	0,00
Divers	20.000	1	1,29
TOTAL	1.551.000	36	100,00
TOTAL 1 + 2	8.684.300	140	56,03

de l'enveloppe globale de 15,5 Mio

TABLEAU 4 - SUBSIDES EXTRAORDINAIRES RÉPARTIS EN 1995 (33.010/33.012)

1. Subsidés aux fédérations

MOTIF DE LA SUBVENTION	CRÉDITS ALLOUÉS	N ^{bre}	EN %
Organisation de cours et stages	720.000	8	9,77
Participation à des cours et stages	101.400	4	1,38
Organisation de championnats internationaux	2.120.000	23	28,78
Partic. à des championnats internationaux	3.824.500	61	51,92
Performances sportives extraordinaires	0	0	0,00
Organisations et participations diverses	260.000	7	3,53
Acquisition de matériel sportif	0	0	0,00
Congé sportif (p. sportifs sans statut prof.)	0	0	0,00
Stages de perf. cadres nationaux	130.000	2	1,76
Divers	210.000	6	2,85
TOTAL	7.365.900	111	100,00

2. Subsidés aux clubs

MOTIF DE LA SUBVENTION	CRÉDITS ALLOUÉS	N ^{bre}	EN %
Participation à des coupes européennes	1.328.000	28	67,31
Organisation de manifestations sport. internat.	455.000	16	23,06
Partic. à des champ. internat. scolaires	100.000	2	5,07
Acquisition de matériel sportif	0	0	0,00
Organisations et participations diverses	90.000	3	4,56
Divers	0	0	0,00
TOTAL	1.973.000	49	100,00
TOTAL 1 + 2	9.338.900	160	55,59

de l'enveloppe globale de 16,8 Mio

TABLEAU 5 - SUBSIDES EXTRAORDINAIRES: ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES RUBRIQUES (DE 1991 À 1995)
1. Subsidés aux fédérations

MOTIF DE LA SUBVENTION	1991	N ^{brc}	1992	N ^{brc}	1993	N ^{brc}	1994	N ^{brc}
1.1 Organisation de cours et stages	285.000	4	274.000	6	239.000	5	215.000	5
1.2 Participation à des cours et stages	215.000	10	230.000	9	36.000	2	151.000	6
1.3 Organisation de championnats internat.	1.273.000	11	1.513.000	18	2.891.000	27	1.625.000	15
1.4 Particip. à des championnats internat.	3.406.000	65	3.369.100	71	2.521.000	55	4.162.000	64
1.5 Entraînement fédéral/stages pour cadres	197.000	3	525.500	8	787.300	10	255.600	3
1.6 Congé sportif/indemnités compensatoires	0	0	34.000	2	18.600	2	0	0
1.7 Performances extraordinaires	600.000	7	635.000	7	620.000	5	625.000	7
1.8 Organisations diverses	44.600	3	0	0	42.300	2	0	0
1.9 Aides spéciales	288.600	11	50.000	1	140.300	5	99.700	4
1.10 Location d'installations sportives	60.000	1	0	0	150.000	1	0	0
TOTAL	6.369.200	115	6.630.600	122	7.445.500	114	7.133.300	104

MOTIF DE LA SUBVENTION	1995	N ^{brc}	Variations 94/95	
			en chiffres	en %
1.1 Organisation de cours et stages	720.000	8	505.000	70,14
1.2 Participation à des cours et stages	101.400	4	(49.600)	(48,92)
1.3 Organisation de championnats internat.	2.120.000	23	495.000	23,35
1.4 Particip. à des championnats internat.	3.824.500	61	(337.500)	(8,82)
1.5 Entraînement fédéral/stages pour cadres	130.000	2	(125.600)	(96,62)
1.6 Congé sportif/indemnités compensatoires	0	0	0	--
1.7 Performances extraordinaires	0	0	(625.000)	--
1.8 Organisations diverses	260.000	7	260.000	--
1.9 Aides spéciales	210.000	6	110.300	52,62
1.10 Location d'installations sportives	0	0	0	--
TOTAL	7.365.900	111	232.600	3,16

2. Subsidés aux clubs

MOTIF DE LA SUBVENTION	1991	N ^{brc}	1992	N ^{brc}	1993	N ^{brc}	1994	N ^{brc}
2.1 Organisation manifestations internat.	229.000	11	349.000	7	545.000	8	640.000	8
2.2 Participation à des Coupes Européennes	445.000	19	986.000	24	633.000	23	741.000	23
2.3 Sport scolaire: participations internat.	220.000	8	90.000	3	240.000	5	150.000	4
2.4 Acquisition d'agrès de sport	0	0	100.000	1	0	0	0	0
2.5 Organisations et participations diverses	-	-	369.000	10	0	0	0	0
2.6 Divers	114.000	9	87.000	6	20.000	1	0	0
TOTAL	1.008.000	47	1.981.000	51	1.438.000	37	1.551.000	36
TOTAL 1 + 2	7.377.200	162	8.611.600	173	8.883.500	151	8.684.300	140

MOTIF DE LA SUBVENTION	1995	N ^{brc}	Variations 94/95	
			en chiffres	en %
2.1 Organisation manifestations internat.	455.000	16	(185.000)	(40,66)
2.2 Participation à des Coupes Européennes	1.328.000	28	587.000	44,20
2.3 Sport scolaire: participations internat.	100.000	2	(50.000)	(50,00)
2.4 Acquisition d'agrès de sport	0	0	0	--
2.5 Organisations et participations diverses	90.000	3	90.000	--
2.6 Divers	0	0	(20.000)	--
TOTAL	1.973.000	49	422.000	21,39
TOTAL 1 + 2	9.338.900	160	654.600	7,01

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Alex BODRY, Ministre de l'Éducation physique et des Sports, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

Le Service Information et Presse du Gouvernement

Créé le 31 décembre 1944, le Service Information et Presse du Gouvernement compte 51 ans révolus, ses missions générales ou spécifiques ayant été redéfinies à l'Art.32 de la nouvelle Loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. De ces stipulations ressortent les charges, travaux et engagements les plus divers que le Service assume vis-à-vis du Gouvernement, des institutions publiques, dont la Chambre des Députés, le Conseil d'Etat, les instances judiciaires, les administrations communales, le Service apportant complémentarément son concours à de multiples actions en faveur de la promotion et de la représentation du pays.

Cet appui comprend notamment la coopération à l'organisation de visites officielles ou de voyages de prospection économique de Membres de la Cour grand-ducale à l'étranger; le SIP intervient directement dans la préparation de séjours-visites au Luxembourg, tant de grands Hôtes de la Cour que de personnalités politiques ou autres en visite au pays.

Des demandes de plus en plus nombreuses émanent également d'instances officielles, d'organismes commerciaux, bancaires ou syndicaux, d'institutions culturelles comme de particuliers à la recherche de documentations les plus complètes possibles. Plus récemment, des fédérations nationales et autres mouvements de jeunes, assurant des organisations dans le pays ou faisant des voyages d'études ou de séjours ou de stage à l'étranger, sollicitent documents imprimés et documentation filmée/vidéo.

Côté publications, le Service Information et Presse a édité les documents ci-après:

- Le Grand-Duché de Luxembourg
- Bref aperçu sur la Ville de Luxembourg
- Les Institutions du Grand-Duché de Luxembourg
- La Famille grand-ducale
- Portrait économique du Luxembourg
- Aperçu du Luxembourg
- Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- La vie politique au Luxembourg
- Le Château de Senningen
- Les Symboles de l'Etat
- Le Luxembourg et ses langues (tiré-à-part).

De façon générale, les publications sus-

ceptibles d'avoir un intérêt international, sont imprimées en français, en anglais et en allemand, plus rarement en néerlandais. «Aperçu du Luxembourg», fascicule reproduisant des données physiques et géographiques, politiques et institutionnelles ou historiques, finalement communautaires et européennes est complémentarément édité en espagnol, en portugais, en russe, en japonais; suivront les éditions en langues italienne, grecque, danoise et suédoise.

Il y a lieu de relever deux autres publications récentes encore: en coopération avec le STATEC, le Service a pu publier un livre (170 pages, indexées) sur l'économie, tout comme «Luxembourg en chiffres», une compilation statistique très demandée. De plus en plus d'étudiants, à la phase «rédaction de leur mémoire», font appel à nos documents, de même que des chercheurs autochtones ou étrangers.

Un intérêt croissant aux mêmes publications est constaté en ce qui concerne des étudiants ou autres fonctionnaires d'Extrême-Orient: Thaïlande, Singapour, Hongkong, Japon, les demandes relatives à des informations se multipliant d'une année à l'autre; les dépenses budgétaires, de ce fait vont croissant.

Il reste à déterminer, s'il est toujours opportun de poursuivre la publication du magazine «VOILA LUXEMBOURG» – éditions en trois langues –, le listing des destinataires étrangers s'avérant de plus en plus difficile à établir et à gérer pour sa mise à jour régulière.

Une importance croissante revient à la photothèque interne au Service pour laquelle la section photographique assure un engagement régulier; de plus en plus, ministères, administrations et services publics sollicitent photos récentes ou d'archives pour illustrer leurs publications de façon adéquate. De plus en plus nombreuses également sont les agences de publication, tant luxembourgeoises qu'étrangères, comme des instances fédérales qui font la demande en prêt de documents photographiques ou de diapositives. Si la valeur et la multiplicité des choix iconographiques du service vont croissant, il convient de souligner qu'il en coûte de plus en plus au S.I.P. pour assurer une présence constante à tous les événements, visites ou conférences de presse, ces dernières se multipliant également de façon sensible, d'année en année.

Dans le contexte iconographique du Service se pose, avec urgence, la question de l'archivage adéquat des photographies

et diapositives; il ne semble pas que ce problème puisse trouver une solution appropriée dans un proche futur pour des raisons budgétaires et autres.

Comme de tradition depuis 10 ans, le Service a largement contribué à une nouvelle organisation d'envergure nationale: le centenaire de la Naissance du Général George Smith PATTON, en étroite coopération avec l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, le Commandement de la Gendarmerie, la Direction de la Police, les instances municipales de la capitale, l'Administration des Bâtiments publics.

Ayant évolué définitivement vers une institution à spectre, le Service Information et Presse du Gouvernement, de par ses obligations routinières et des contacts fédéraux et associatifs de plus en plus nombreux, fut sollicité quant à une coopération directe au Cinquantenaire de l'ONU en 1995, à l'organisation de «LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995», comme au Cinquantenaire de «l'Association Luxembourgeoise des Milités de Guerre et des Invalides».

Les premières séances de planification relatives à la Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne, – 2^e semestre 1997 – virent la contribution du Service, tout comme des contacts réguliers avec le Bureau de la Commission Européenne à LUXEMBOURG et avec le Bureau luxembourgeois du Parlement Européen.

Côté budget public, le SIP bénéficie des crédits adéquats, permettant la réalisation des publications régulières ou occasionnelles, réalisées par ses soins.

Soucieux d'améliorer la qualité informative et la richesse documentaire du «Bulletin d'Information et de Documentation», un effort conséquent supplémentaire a été fait en 1995: plus de 1200 pages. La nouvelle rubrique «Luxembourg, au quatre coins», y insérée au 2/95, offre une rétrospective nationale d'événements fédéraux, corporatifs ayant quelque rapport avec le Gouvernement.

Le volet «livres/cadeaux, cravates, fichus, enregistrements CD sous pochette» grève lourdement le budget du Service; dans cette optique, un effort supplémentaire considérable devra être fait pour la «Présidence de l'Union Européenne 1997», en étroite coordination avec le Ministère des Affaires Etrangères.

Côté dépenses 1996, eu égard à l'augmentation régulière des prix à payer par mm/colonne pour «Communiqués officiels», les disponibilités budgétaires risquent d'être insuffisantes.

Le Service VidéoState

Les activités de ce Service au cours de l'année 1995 ont été marquées par l'innovation.

- Au niveau européen, le Luxembourg a participé pour la première fois à *Contact Magazine*, qui est un magazine vidéo mensuel produit et financé par la Commission européenne de Bruxelles en collaboration avec les Etats-membres et qui est envoyé à toutes les télévisions du monde, notamment celles des pays en voie de développement et des pays de l'ancien bloc communiste.

En étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ainsi qu'avec RTL-Télévision luxembourgeoise, le Service VidéoState a contribué à *Contact Magazine* avec un reportage entièrement luxembourgeois de 6 minutes illustrant notre aide à la surveillance côtière en Afrique occidentale (N°78 de *Contact Magazine*). Le Grand-Duché fut aussi présent dans le numéro 80 de *Contact Magazine*, qui fut consacré à l'Eurocorps. Dans la même perspective de coopération, un reportage luxembourgeois de 6 minutes (sortie fin mars 1996) illustrera nos relations privilégiées avec le Cap-Vert.

- Au niveau national, le Service VidéoState a décidé d'opter pour une présence luxembourgeoise sur Internet, le réseau mondial WWW (World-Wide-Web). Dans ce réseau d'origine universitaire, mais qui a connu une croissance fulgurante au cours de l'année 1995, **la demande d'information conditionne l'offre**, ce qui est, enfin, la situation contraire à celle qui rendait moribonds tous les essais, depuis 1986, pour créer une offre de vidéotexte proprement luxembourgeoise, en collaboration avec l'Administration des Postes et Télécommunications.

Si en avril 1995, le Service VidéoState avait rendu accessibles des textes et images sur l'extraordinaire mosaïque romaine de Vichten le week-end même après sa découverte, - ce qui avait résulté en 52 demandes de renseignements supplémentaires provenant des points les plus éloignés du globe (Nouvelle Zélande, Canada), - il a opté pour la mise-à-disposition électronique et informatique sur Internet des fichiers suivants au cours du deuxième semestre 1995:

- Aperçu du Luxembourg (Français, Allemand, Anglais, avec photos)
- Portrait politique du Grand-Duché

- Le Gouvernement actuel du Grand-Duché (avec portrait des Ministres utilisables par la Presse)
- Les Gouvernements luxembourgeois de 1848 à 1995 (avec la possibilité de recherche et indexation sur des noms ou fonctions)
- Les attributions des Ministères

À cet effet, la cellule de recherche 'Restena' (Réseau Téléinformatique de l'Education Nationale et de la Recherche), qui est reconnue comme le gestionnaire central 'Internet' luxembourgeois, a créé pour le Service VidéoState deux icônes centrales - illustrées dans le présent rapport - qu'accèdent et par où transitent obligatoirement tous les demandeurs d'information gouvernementale au niveau national, voire mondial.

À noter enfin que via 'Restena', ces données électroniques sont également accessibles par le serveur 'Europa' de la Commission européenne, parmi les informations mises à disposition par les 15 pays-membres de l'Union européenne.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1995, présenté par Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat, à la Chambre des Députés, en mars 1996.)

Le «FESTIVAL INTERNATIONAL d'ECHTERNACH», du 10 mai au 28 juin 1996: une palette de prestigieuses auditions, fidèle à une tradition bien établie

Leopold HAGER a fait ses adieux à l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg dont il fut Directeur depuis l'automne 1980

Une fois encore, le FÉSTIVAL INTERNATIONAL d'ECHTERNACH a rayonné dans la plus pure tradition, au service d'un auditoire fidèle, étoffé que fut un programme éclectiquement riche, musicalement précieux, marqué qu'il fut encore par un grand concert d'adieu que dirigea l'ancien «chef» du nouvel Orchestre Philharmonique du Luxembourg, Leopold HAGER qui a quitté sa «troupe artistique» après 16 ans de direction, comme par la remise du LION D'OR d'ECHTERNACH au Ministre de la Culture, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, le 5 juin 1996.

Comme a pu le dire le Président de l'Association européenne des Festivals, Frans de RUITER dans la préface au catalogue artistique du Festival '96, «tout festival musical doit tendre à faire cadeau à ses auditeurs d'une qualité artistique suprême»; dans cette approche, en un mot comme en mille, nous dirons: contrat rempli!

Sir Georg SOLTI, le 10 mai 1996

Grande ouverture du Festival le 10 mai 1996, avec au pupitre de direction, une «légende musicale en matière direction», Sir Georg SOLTI, probablement le dernier représentant de cette race des chefs d'orchestre légendaires, de la trempe et du «bagage spirituel» d'un Herbert von KARAJAN ou encore d'un Leonard BERNSTEIN.

Né à BUDAPEST en 1912, SOLTI étudia le piano, passa à la composition musicale, puis à la direction, avec des maîtres que furent BARTOK, KODALY, DOHNANYI ou encore Leo WEIMAR. Réfugié en Suisse pendant la dernière guerre, il fut directeur musical de l'Opéra d'État de Bavière, contribua à la «renaissance» du Festival de SALZBOURG, avant d'être «chef» successivement à FRANC-FORT, à LONDRES, à VIENNE, comme à CHICAGO également, avant de devenir directeur artistique du Orchestre Philharmonique de LONDRES.



Sir Georg SOLTI, - une vie pour et par la musique



Les Solistes de MOSCOU et Youri BASHMET: « prestation de grande classe.. »

À ECHTERNACH, le 10 mai dernier, Georg Solti fit encore l'unanimité à la direction du prestigieux ensemble de l'Orchestre Philharmonique de St.-PETERSBOURG, créé en 1931, orchestre de radio, le seul ensemble qui assura l'entité de ses programmes musicaux pendant la guerre, notamment en 1942, quand il «créa» la Septième Symphonie «dite de LÉNINGRAD» de Dimitri CHOSTAKOVITCH.

La Symphonie N° 2 en Ré majeur, op. 36 datant de 1801-02 de Ludwig van BEETHOVEN, ainsi que la Symphonie No 6 en Si mineur, dite «Pathétique», op. 74, daté en 1893, de Piotr Ilyich TCHAIKOVSKI se trouvèrent au programme, interprétations dynamiques, mais d'une finesse extrême à l'exécution, où le «visionnaire BEETHOVEN», presque sourd au moment de la création de l'oeuvre, montra des voies nouvelles tant dans la forme qu'encore dans l'exécution, libérant la musique de quelque carcan dans lequel elle se trouva intérimairement prise. Dans les intonations, comme dans les interprétations des nuances, les exécutants slaves de St.-PETERSBOURG étalèrent toute la classe technique ou sensitive qui les caractérise.

La «Pathétique» de TCHAIKOVSKI, donnée en première le 16 octobre 1893 à St.-PETERSBOURG précisément, – soit une dizaine de jours avant que le grand-maître ne mourût du choléra – a souvent été interprétée comme étant un «adieu musical» de TCHAIKOVSKI au monde, l'oeuvre en elle-même tenant effectivement d'une riche illustration des coups du sort que connut un compositeur peu fortuné, à plus d'un point de vue: séquences musicales, tempérament ultrarapide, éclats et rayonnements aux passages «tutti» à l'orchestre, nostalgie et surtout pesante mélancolie en furent, en partition, dans l'exécution qu'un auditoire ravi applaudit chaudement, «standing ovations», somme toute un «démarrage» digne de ce Festival 1996, epternacien!

«Coups d'archet de rêve»: le 16 mai

Youri BASHMET, violon alto, né à ROSTOV en Ukraine, est un ancien du Conservatoire THAIKOVSKI de MOSCOU, est un habitué de toutes les grandes scènes musicales mondiales, dont BERLIN, CHICAGO, OSLO, HELSINKI, VIENNE, WASHINGTON, PARIS et LONDRES, sans oublier MOSCOU.

Interprète extraordinaire, BASHMET réunit, en 1986, de jeunes talents, qui furent très rapidement connus mondialement, les «Solistes de MOSCOU» que le 16 mai dernier, l'assistance à ECHTERNACH put admirer, proprement savourer dans une exécution d'oeuvres de Johann Sebastian BACH, – «6. Brandenburgisches

Konzert», où des tempi énergiques, une tonalité presque pensive des archets, «un mélancolique palpable» firent «éclater» une classe peu commune d'un groupe de solistes qui firent vibrer à l'unisson; il n'en fut pas autrement dans les «Variations sur un thème de BACH», dues à Roman LEDENEV, – un contemporain né en 1930 –, thème de BACH au départ, génialement développé au point de trouver «sa propre dialectique distordue», musique qui ne parle et qui ne vit qu'avec l'attentif ou le «désireux de la vivre»...

L'alto BASHMET brilla encore dans «Abii ne viderem» – «Je m'en suis détourné pour ne pas être obligé de voir», composition de 1994-95, due à Guija KANCHELI – né en 1934. Ce compositeur géorgien, rangeant parmi les plus prisés de l'ancienne Union Soviétique, peint dans son oeuvre des (res)-sentiments relatifs à la situation actuelle dans sa patrie, musicalement traduite par des silences passant brutalement au dissonnant, KANCHELI distinguant entre «un silence absolu et formel», et un autre «intellectuel», finalement le «silence accompagné d'une sorte de «laisser-aller», sorte d'attente et d'attente...

«Verklärte Nacht», poème de DEHMEL, se trouve à la base de la création musicale d'Arnold SCHÖNBERG – 1874 à 1951 –, version interprétée «pour orchestre de chambre», judicieux mélange sonore d'éléments caractérisant un poème symphonique et une musique «classique, de programme»: à l'exécution, toute la faculté imaginative de SCHÖNBERG, ses combinaisons sonores souvent inattendues, la richesse des variations sur le thème original se retrouvèrent richement dans une exécution qui, encore et toujours, faite de beauté, d'une justesse tonale incomparable, finalement de cet élément indéfinissable, – ce très léger «plus» dont nous gratifions régulièrement des orchestres dans lesquels vit et agit l'âme slave...

«Manuel de FALLA et l'Ibérisme»: le 19 mai

La soprano Teresa VERDERA, la guitare Pineiro NAGY et le pianiste Adrien MEISCH assurèrent l'audition «Manuel de FALLA et l'Ibérisme» du 19 mai, en l'ancestrale Église SS. PIERRE et PAUL, avec au programme «Trois Romances traditionnelles portugaises» dont ce fut la première exécution au Luxembourg, et PARTITA pour guitare, oeuvres dues à Fernando LOPES GRACA – 1906 à 1994 –, les deux solistes en scène, la soprano VERDERA et le guitariste NAGY se distinguèrent: par un jeu fin instrumental, un subtil accompagnateur de la voix chaude de la soliste même, prestation interactive entre le chant pur et des récitatifs à haute voix, d'une allure rappelant quelque peu l'atmosphère élogique d'une fervente prière.

Oeuvre complexe et dans laquelle perce

parfaitement bien l'âme ibérique, la «PARTITA» pour guitare, sans grand pathos recherché, offrit des accords continus, un flot rythmique qui résonna harmonieusement dans la vieille enceinte de l'église, avant que les «Cinq Chansons populaires espagnoles», de GARCIA-LORCA ne créassent cette atmosphère bien spécialement andalouse, la richesse du folklore ibérien en plus, textes portés magistralement par la voix de Teresa VERDERA; la soliste y ajouta un discret élément théâtral, quelques oscillations mélancoliques ou de tristesse, un brin de nostalgie, bref: toute la riche beauté et des rythmes qu'on sent bien méridionaux.

L'HOMENAJE – «Tombeau de DEBUSSY», oeuvre de manuel de FALLA, courte élégie pour guitare, une oeuvre très technique qui permit à Pineiro NAGY, – une fois encore – de faire étalage de toute sa technique instrumentiste, pour ravir un auditoire des plus attentifs.

Adrien MEISCH interpréta avec la maestria qu'on lui connaît, une sensibilité bien fidèle à l'oeuvre de Claude DEBUSSY «Prélude SOIRÉE dans GRENADE», avant d'enchaîner avec la «Danse du Meunier» de DE FALLA, composition basée sur les rythmes de la FARRUCA, une danse ayant ses origines dans l'Espagne du Nord. Ces éléments musicaux remonteraient aux Celtes: danse lente, solennelle, très «cérémonieuse», oeuvre admirablement interprétée par le pianiste A. MEISCH.

Si la «Danse Rituelle du FEU» semble être la composition DE FALLA la plus connue, son interprétation requiert impérieusement un jeu lié à rythme adéquat, tâche dont s'acquitta sans encombre le pianiste, – les auditeurs, enchantés, ne s'y étant pas trompés: applaudissements nourris!

La musique populaire de MURCIA, d'Asturie, d'Aragon et d'Andalousie se retrouva dans le «Sept Chansons Populaires Espagnoles», composition dans laquelle les trois solistes de la soirée unirent leurs efforts artistiques: somme toute, une belle audition qui tint promesse, tant par le programme équilibré que par l'exécution.

Yuzuko HORIGOME plébiscitée le 23 mai

Horizons divers visés par le programme du 23 mai à ECHTERNACH du fait des oeuvres choisies, caractéristiques des origines géographiques des compositeurs qui les créèrent, avec l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, le directeur Yutako SADO, – né à KYOTO au Japon en 1961, récemment lauréat aussi du Grand Prix du Concours international Leonard BERNSTEIN à JÉRUSALEM –, finalement par la sur-talenteuse violoniste Yuzuko HORIGOME, originaire de

TOKYO, qui débute à LONDRES sous l'égide de Claudio ABBADO, avant de faire «ses classes» à VIENNE, AMSTERDAM, BRUXELLES, au Danemark, au Portugal, en Allemagne, grandes prestations, une fois encore,... à ECHTERNACH.

On dira d'emblée que le chef d'orchestre-hôte de notre ensemble national entraîna ses musiciens par sa très vive expressivité, son souffle puissant, par un tempérament qui, en aucune phase, n'aurait nié le caractère des oeuvres interprétées, ni encore fait entorse au «raisonnablement souhaitable»!

Les partitions de Leonard BERNSTEIN - «CANDIDE Ouverture», de Jean SIBELIUS, le plus nordique, - «Concerto pour violon et orchestre» ré min., op.47 -, et de Robert SCHUMANN - 1810 à 1856 -, la «Symphonie N° 2» en ut maj., op. 61, présentèrent et vivent de la poésie, intérimairement d'un brin d'humour, de beaucoup de dynamisme et de la fougue rythmique qui leur sont «innés».

Impulsivité et tempérament passionné à l'oeuvre de BERNSTEIN, - où des phrases fines et légères alternaient avec le vif éclat de certains rythmes, culminant au finale en coup de fouet; le «sound BERNSTEIN» y fut à cent pour cent, l'interprétation fidèle, l'orchestre absolument à la hauteur de son directeur d'un soir.

Avec SIBELIUS ce fut le voyage au Nord de notre Europe, oeuvre dans laquelle Yuzuko HORIGOME fit preuve d'une sonorité qui s'épanouit au rythme qui se développe, au diapason d'une âme sensible, la technique et la sûreté de la soliste ne surprenant que ceux qui ignoraient qu'elle fut brillante lauréate du Prix Reine ELISABETH 1990.

Robert SCHUMANN, -«Symphonie N°2» en fin de programme, étala toute la belle rigueur, la construction musicale, judicieusement fine des thèmes, tendresse, nostalgie, richesse et beautés d'une oeuvre qu'on aimerait entendre bien plus souvent.

Le ODEON TRIO à l'Église SS. PIERRE et PAUL, le 24 mai

Association de trois solistes de renommée internationale et de conceptions musicales apparentées, le ODEON TRIO réunit l'Américain de descendance suédoise, ancien élève d'Artur SCHNABEL, Leonard HOKANSON, lauréat du Prix STEINWAY de la Ville de BOSTON; ayant à son actif des concerts avec les «Bamberger», les «Wiener» et les «Berliner», HOKANSON fut pratiquement de tous les grands festivals d'Europe, dont celui d'ECHTERNACH pour une seconde fois; pianiste chevronné, il dirige depuis 1986 un cours de perfectionnement à la INDIANA University of Music à BLOOMINGTON.



Dans une atmosphère de rêve: les solistes Pineiro NAGY, Adrien MEISCH et la soprano Teresa VERDERA



... du prestigieux avec la violoniste Yuzuko HORIGOME et le directeur Yutako SADO



L'ODEON TRIO avec le violon Kurt GUNTNER, Angelica MAY, violoncelle, et le pianiste américano-suédois Leonard HOKANSON



« ... à âme bien née.. »: Jean-Jacques KASEL



.. dans la plus pure lignée ROSTROPOVICH: le violoncelliste Guido SCHIEFEN

Le violoniste Kurt GUNTNER, Munichois, lauréat du Concours International de Musique de la ARD, comme de la MOZART-Gesellschaft de DORTMUND, eut une chaire pour violon à la «Hochschule für Musik» à MUNICH à partir de 1976, Angelica MAY finalement ayant absolvé des études de piano et de violon avant de débiter au violoncelle, ses travaux musicaux ayant été marqués par Pablo CASALS. Elle se produisit à différentes reprises avec la Philharmonie Tchèque. Depuis 1984, elle est professeur à la «Hochschule für Musik und darstellende Kunst» de VIENNE, comme elle fut membre fondateur du ODEON TRIO.

Au programme de la soirée de concert un auditoire attentif et ravi a écouté le «Trio pour piano, violon et violoncelle» N°3 en sol maj., KV 496 de Wolfgang Amadeus MOZART, un trio encore pour les trois dits instruments, N°2 en mi mineur, op. 67 de Dimitri CHOSTAKOVITCH – 1906 à 1975 –, en finale de Félix MENDELSSOHN-BARTHOLDY, le Trio pour piano, violon et violoncelle No 2 en ut maj., op. 66.

Récital d'orgue avec J.-J. KASEL, le 25 mai.

Ayant débuté par des études musicales pour la flûte traversière à sept ans, Jean-Jacques KASEL étudia piano, puis orgue avec Maître Albert LEBLANC, pour entrer dans la classe de Janine LEHMANN-GIROD à ZURICH en 1981, suivant parallèlement des cours de perfectionnement chez Jean GUILLOU à ROTTERDAM, à l'ALPE d'HUEZ, ZURICH et PARIS.

Choix éclectique au récital du 25 mai dernier en la Basilique epternacienne, où, les BACH furent les premiers présentés en concert du soir, Fantaisie et Fugue en ut min., BWV 537 de Johann Sebastian BACH – 1685 à 1750 – et Carl-Philipp-Emanuel BACH, – de 1714 à 1788 –, «Sonate en fa maj.», une version pour orgue à pédalier due à J.-J. KASEL lui-même, oeuvres offertes avec grande amplitude, où les pédales par moments semblaient prendre le dessus sur le corps musical proprement dit, notamment à la fugue.

TOCCATA, op. 7 de Jean GUILLOU, le directement contemporain, natif de 1930, auteur chez lequel, selon la critique, on retrouve un équilibre parfait entre l'élément rythmique et le plus purement tonal. GUILLOU, l'incontesté Maître de St-EUSTACHE, initiant et confirmant un style bien personnel que plus tard, on pourrait caractériser «d'école»!

C'est avec Louis VIERNE, – «LIED», puis Serge RACHMANIHOV, – Prélude en do dièse min., opus transcrit par l'organiste encore, de même que Alexandre SCRIBINE – 1872 à 1915 – «Etude en ré dièse

mineur, op.8/12, finalement Franz LISZT (1811 à 1886), – «Consolation» et «Fantaisie et Fugue B.A.C.H.» si bémol, la, do et si bécarré – transcription musicale du nom de famille du grand concepteur-compositeur que se clôtura une audition informative, enrichissante: KASEL, montrant une prédilection pour les staccati particulièrement secs, parfois durs, traduit de façon précise les concepts des compositeurs, lecture musicale fidèle et consciencieuse, interprétations certes «entachées» d'une virtuosité qui ravit l'auditoire: en bref, un talent qui a déjà confirmé et qui n'attendra que le nombre des années pour arriver à pleine et super-riche maturation artistique, tout travailleur et engagé qu'il est...

Récital Guido SCHIEFEN, le 30 mai

En l'Église SS. PIERRE et PAUL encore, une belle audition en soirée du 30 mai, avec le violoncelliste Guido SCHIEFEN, né en 1968, «pur produit» musical de la «Musikhochschule» de COLOGNE. En 1990, l'artiste fut lauréat du Concours THAIKOVSKI à MOSCOU. Aux «Semaines BACH» à ANSBACH il prit la relève des ROSTROPOVICH, FOURNIER et autre SCHIFF en tant qu'interprète-soliste des Suites de BACH: et ce n'est pas peu de chose! En 1993, la Rhénanie-Palatinat lui décerna un Prix aux Meilleurs Jeunes Artistes.

Surdoué, travailleur acharné, mais surtout avide communiquer par la musique qu'il interprète, SCHIEFEN a certes fait l'unanimité à ECHTERNACH, notamment dans la «Suite N° 3 en ut maj./BWV 1009» pour violoncelle seul, de J. Sebastian BACH, comme dans la «Suite N° 1 en sol maj., op.131c, de Max Reger – 1873 à 1916 –: si d'aucuns voient en Guido SCHIEFEN le digne et direct successeur de ROSTROPOVICH, on s'accordera pour prétendre qu'il a devant lui un avenir musical international assuré, la légèreté de son style d'interprétation, la transparence avec laquelle il conçoit et exécute, la plénitude sonore et l'excelente «balance» de son archet, lui ouvrent les portes vers tous les genres de musique, le classique autant que le plus léger, entendons: empreint d'un souffle de folklore, voire le tzigane. Ému par ce qu'il interprète, sachant de même émouvoir ceux qui savent bien écouter, SCHIEFEN se retrouvera peu à peu sur toutes les grandes scènes d'Europe et d'ailleurs...

Léopold HAGER: de 1980 à 1996

Quand un chef d'orchestre méritant quitte l'ensemble qu'il a profondément marqué par son travail artistique et par sa propre personnalité, il reste un souffle de nostalgie, mais il y va surtout encore de passer



Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE accueillie au Conservatoire municipal, le 1er juin 1996



... Leopold HAGER dans ses oeuvres



Les insignes d'un Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché remis par le Ministre Erna HENNICOT-SCHOEPGES à Leopold HAGER

en revue le «cheminement opéré d'un commun accord», ce qui fut fait sommairement dans le cadre du FESTIVAL d'ECHTERNACH encore, le 1^{er} juin 1996, où le grand auditorium du Conservatoire municipal de LUXEMBOURG offrit son beau cadre à une audition d'adieu.

Cheminement fait, a-t-on dit, et dans cette approche, Léopold HAGER, le chef d'orchestre partant, surprit au concert en présentant trois de ses compositions personnelles, audition qui fut honorée par la présence de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE, en présence encore du Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES, d'Adrien MEISCH, Président du Conseil d'administration de LUXFESTIVAL, du Tout-Luxembourg musical de même: Le Chef d'orchestre Léopold HAGER, né en 1935, compositeur, offrit d'abord le «CONCERTINO pour Orchestre de Chambre», puis «5 Monologues pour Baryton et Orchestre» avec, à la base, les oeuvres littéraires «Der Einsame» de Friedrich NIETZSCHE, «In mir ist der Tod» de MICHELANGELO, «Aus den Gebeten der Einsamkeit» d'Antoine de Saint-EXUPÉRY, «Sterbelied» encore dû à Anton Ulrich von BRAUNSCHWEIG, «Grabschrift», épitaphe, de F.G. KLOPSTOCK, avant la troisième oeuvre, «2. Psalm» pour baryton, chœur et orchestre, toutes des compositions HAGER!

Selon ses propres dires, HAGER n'eut jamais de prétentions particulières quant à ses compositions musicales personnelles, qu'il caractérisa toutes de «péchés de jeunesse», travaux datant d'avant 1958, élève en classe de composition qu'il fut à l'époque chez KORNAUTH, BRESGEN ou J.N. DAVID, «ayant depuis cette époque-là, laissé la besogne de la composition musicale à d'autres...»

Le «Concertino», proche du jazz, composé en 1957, est dominé par une interprétation saxo, dans laquelle, en l'occurrence, brilla le jeune Prof. Marco PUTZ, - compositeur lui-même aussi, un adagio expressif encore, menant vers une phrase finale, habilement structurée; les «Cinq Monologues», oeuvre datant de 1958 sont caractérisés par une atmosphère sombre dans l'ensemble, la composition attestant néanmoins une approche bien personnelle du compositeur jeune, très jeune, Ionel PANTEA ayant mis sa voix chaudement expressive «au service» d'une oeuvre prétentieuse, tout de même!

Composition de 1955, le «2^e Psaume» pour baryton, chœur et orchestre, laissa probablement l'impression la plus forte, la plus rémanente, - textes bibliques à la base, à haute valeur suggestive et associative du fait de leur union avec la musique: Ionel PANTEA encore, et le SPEECHOR de TRÈVES, bien «préparé» par un très engagé Martin FOLZ, assumant la partie vocale, l'orchestre, face à son «chef», interprétant le meilleur...

Georg Friedrich HAENDEL, avec un concerto pour orgue et orchestre, en fa maj. op.4; la Symphonie N° 41 en ut maj., «JUPITER» de Wolfgang Amadeus MOZART se donnèrent en seconde partie de programme: audition conduite de main de maître, nuancée, différenciée, HAGER ayant choisi à la «conclusion en ut majeur» en cette année 1996 du W. A. MOZART, tel qu'il l'avait fait, 22 ans plus tôt en tant que directeur-hôte à la VILLA LOUVIGNY, où il avait initié l'audition par une composition de MOZART également: un retour aux sources, où le cercle se ferma, on ne peut plus harmonieusement...

Ovationné par «son» auditoire et son orchestre après le concert, Léopold HAGER fit une impression «relaxée», presque heureuse, une ère de travail, de contribution et de précieux échanges humains et culturels ayant trouvé son aboutissement...

À la réception qui suivit le concert, ce furent le Président Adrien MEISCH, le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES, finalement la Directrice à la Commission Européenne de BRUXELLES, Colette FLESCHE, - au nom du Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER - qui félicitèrent et remercièrent vivement le très méritant chef d'orchestre Léopold HAGER de l'apport culturel assuré et du rayonnement qui fut sien tout au long de 16 années d'engagement musical au Luxembourg, comme par des tournées à grand succès à l'étranger.

Visiblement ému, L. HAGER, le chef d'orchestre partant remercia autorités, hôtes et ses musiciens surtout, s'excusant pour des «crescendi verbaux» peut-être trop riches en certaines occasions de répétitions, pour lui «l'essence musicale ayant toujours été le plus important, et non pas la personne...»

Le «LION d'ECHTERNACH» à Erna HENNICOT-SCHOEPGES, le 5 juin

On se souviendra qu'en 1995, le Premier Ministre luxembourgeois Jacques SANter, élu Président de la Commission de l'Union Européenne en janvier l'année dernière, fut récipiendaire du «LION d'ECHTERNACH 1995», pour ses multiples mérites, dont ceux en tant Ministre des Affaires culturelles d'alors, sortant.

En la Basilique d'ECHTERNACH, l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, conduit par le Viennois Theodor GUSCHLBAUER, - ancien élève en matière direction des MATAIC et KARAJAN -, avec la soliste-pianiste Alicia de LAROCHE, native de BARCELONE, ont offert un programme Wolfgang Amadeus MOZART en première partie, des compositions de Manuel de FALLA, après l'entracte.

Loll WEBER, pour la Symphonie N° 35 de MOZART, dite «HAFFNER» a résumé en ces termes: «une symphonie bien travaillée, mais qui n'aurait pas passé la rampe, dans les circonstances acoustiques données», ... la «HAFFNER» s'étant révélée massive, lourde, confuse et très «XIX^e siècle», ce qui ne rimait ni avec les intentions du chef très engagé et très compétent, ni avec les soins instrumentaux de l'orchestre...»

L'appréciation quant au Concerto en ré mineur K 466, de MOZART toujours, n'en sortit pas à meilleure enseigne, de cette critique qui retint «une Alicia de LAROCHE sans doute dans un mauvais jour... une articulation désordonnée, un phrasé raide, ... sa justesse de frappe parfois approximative...»

Mais quel revirement après l'entracte!... où l'on retrouva la très grande Dame du clavier qu'est Alicia de LAROCHE dans une réalisation infiniment subtile, colorée, précise des «Nuits dans les Jardins d'Espagne» de Manuel de FALLA... «effets rythmiques de la lumineuse partition... en parfait accord avec l'extrême réverbération des lieux. A la «Suite du TRICORNE» encore «... la sensualité expressive qu'exige le maître espagnol... interprétation radieuse, conforme à l'esprit et au caractère de la richissime partition. Un enchantement...» conclut Loll WEBER.

Après l'entracte, le Président Adrien MEISCH remit, sous les applaudissements chaleureux de l'assistance, le «LION d'ECHTERNACH» à Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, remerciements pour de nombreux services rendus au Festival épernien, comme à l'ensemble de la vie musicale du pays.

Le 6 juin, l'Ensemble Instrumental du Festival d'ECHTERNACH et ses Solistes

L'Ensemble instrumental d'ECHTERNACH, créé en 1991, s'est produit en la Basilique, le 6 juin, sous la direction du chef sino-américain Jacob CHI, avec au programme: le Concerto à 6 pour flûte à bec, basson, deux violons, alto et clavecin, oeuvre de Georg Philipp TELEMANN, en solistes Andrea RIDILLA et John HEARD; solistes encore les jeunes lauréates luxembourgeoises, Sandrine CANTOREGGI et Danielle HENNICOT.

La première entama ses études au Conservatoire de LUXEMBOURG, progressa vers la Chapelle Musicale REINE ELISABETH de BRUXELLES, où elle travailla sous le Maître Carlo Van NESTE, lui-même élève de Georges ENESCO et d'Eugène YSAÏE. CANTOREGGI Premier Prix au Conservatoire national supérieur de PARIS encore, avant de passer deux

années à la «Musikhochschule HEIDELBERG-MANNHEIM», le graduat à la Chapelle Musicale REINE ELISABETH venant couronner par la suite une formation poussée.

Danielle HENNICOT, née en 1967 à LUXEMBOURG, étudia l'alto au Conservatoire de la Ville, élève de Gerry WELTER; en 1988, elle entra dans la classe d'Erwin SCHIFFER au Conservatoire Royal de Musique de BRUXELLES, pour décrocher deux Premiers Prix avec distinction, à l'alto et en musique de chambre, entrée la même année encore à la Chapelle Musicale REINE ELISABETH pour les sessions 1992 à 95, études sanctionnées par le Diplôme de graduée-alto, avec distinction, succès qui se trouva en parallèle avec le Diplôme supérieur dudit Conservatoire bruxellois.

Les deux solistes ont entretemps offert de nombreuses auditions-concerts à l'étranger comme au LUXEMBOURG, s'acquittant toujours de leur part artistique avec la technique et la compétence, certifiées antérieurement: de jeunes talents qui leur promettent une carrière musicale à succès, rayonnent dont Sandrine CANTOREGGI et Danielle HENNICOT firent preuve encore à ECHTERNACH, dans ADAGIO, pour orchestre à cordes, op. 11, de Samuel BARBER; Concerto pour alto et orchestre en do min. de Johann Sebastian BACH, comme surtout dans «Le Quattro Stagione», - op. 8, d'Antonio VIVALDI.

Le directeur sino-américain Jacob CHI, natif de TSING-TAO, arriva en 1981 aux États-Unis, où il fit de brillantes études, élu qu'il fut parmi 100 candidats pour être chef d'orchestre du PUEBLO SYMPHONY ORCHESTRA dans l'État du COLORADO, assumant conjointement la direction du PUEBLO BALLETT et du TAOS SYMPHONY ORCHESTRA de New Mexico; en 1993, le talentueux directeur fut promu professeur à la MIAMI UNIVERSITY, son répertoire musical englobant le XVII^e siècle...jusqu'à nos jours.

L. van BEETHOVEN avec les «SOLISTES EUROPÉENS LUXEMBOURG», le 9 juin

Depuis le 20 septembre 1989, jour de leur première grande audition, les «SOLISTES EUROPÉENS LUXEMBOURG» ont fait du chemin, conduit par le dévoué chef Jack Martin HÄNDLER: Gidon KREMER, Misha MAISKY, le Beaux Arts TRIO, Jean-Pierre RAMPAL, Guy TOUVRON, Thomas ZEHETMAIR, Elena BASHKIROVA, Cyprien KATSARIS furent quelques-uns parmi les solistes qui contribuèrent



Le LION d'OR d'ECHTERNACH décerné à Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES



Sandrine CANTOREGGI et le directeur sino-américain Jacob CHI ovationnés...



...Danielle HENNICOT sous une conduite franche....



Le violon-solo Gil SHAHAM sous la direction de J.M. HÄNDLER



Montserrat CABALLE fit l'unanimité, accompagnée par Manuel BURGUERAS au piano



Lors de la réception du 21 juin: le Ministre Fernand BODEN, Cyprien KATSARIS, directeur artistique; Alfred BRENDEL, Madame Marie-Paul KIRSCH et le Président-Directeur général Raymond KIRSCH, de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État

Photos: Willy DE JONG

rent à de grandes auditions, des destinations-villes ayant été PRAGUE, FRANCFORT, BUDAPEST, PARIS, DIJON, HELSINKI, BERNE et LISBONNE ou BURXELLES, LILLE et LORIENT, Sir Yehudi MENUHIN ayant, par trois fois, été le directeur-hôte de l'ensemble de renom.

À ECHTERNACH, en ce 9 juin dernier, les «SOLISTES» eurent Ludwig van BEETHOVEN à leur programme: Concerto pour violon et orchestre en ré maj., op. 61 et la très prisée Symphonie en la maj., op.92, caractéristique par ses quelques thèmes, finement ciselés, à l'époque où le grand Maître assura une ouverture vers le pluralisme thématique, chacun des quatre mouvements se voyant dominé et conduit par un thème principal, unificateur en quelque sorte...

Le violoniste-solo Gil SHAHAM, né dans l'État d'ILLINOIS en 1971, étudia le violon dès le plus jeune âge dans sa nouvelle patrie d'Israël, – Samuel BERNSTEIN fut un de ses professeurs – à JÉRUSALEM, avant de passer sur invitation à l'ASPEN MUSIC SCHOOL au COLORADO. Admis dès 1982-83 à la «JUILLIARD SCHOOL» de NEW YORK, le jeune talent se parfit sous l'égide de Dorothy DELAY et HYO KANG. Concerts aux États-Unis, à LONDRES, au JAPON.

Manuel BURGUERAS et Montserrat CABALLÉ, le 20 juin

Le Théâtre du Millénaire à LUXEMBOURG prêta son cadre au concert du jeudi, 20 juin 1996, – on affichait «complet», et pour cause! –, une très grande Dame du Chant, Montserrat CABALLÉ, – la LUCREZIA BORGIA «incontestée» sur toutes les grandes scènes mondiales- et le pianiste Manuel BURGUERAS, natif de BUENOS AIRES, y furent en vedette.

Par le prestige intrinsèque des solistes déjà, comme encore par un programme finement agencé, cette super-audition est certainement entrée dans les annales culturelles de la ville comme dans celles du Festival d'ECHTERNACH: Domenico SCARLATTI, Antonio VIVALDI, Giacchino ROSSINI, Joaquín TURINA, Fernando J. OBRADORS, Ruperto CHAPI et Manuel Fernandez CABALLERO furent de la prestigieuse affiche qui devait, la qualité absolue des solistes en considération – satisfaire pleinement toutes les attentes d'une chacune, d'un chacun des auditeurs à LUXEMBOURG.

La répartition judicieuse de ce programme en musique vocale italienne d'une part et espagnole d'autre part, correspondait exactement à l'évolution historique du répertoire musical européen, «l'invasion» en Espagne de la musique de la péninsule italienne ayant commencé avec la

genèse de l'Opéra italien, vers 1600; on soulignera que les oeuvres dramatiques d'Alessandro SCARLATTI, – 1685 à 1757 – et celles d'Antonio VIVALDI, – 1678 à 1741 – constituèrent les premiers grands succès internationaux de l'opéra italien précisément.

L'OPERA BUFFA, – le comique sur scène – qui devenait pour le public une véritable alternative à l'Opéra baroque, avec ses contenus plutôt schématiques, connut une première apogée – en Espagne également – avec les oeuvres de Giovanni PAISIELLO, né en 1740 à TARENTE, décédé à NAPLES en 1816.

L'un des compositeurs qui contribuèrent au fait que l'opéra italien se soit imposé définitivement en Espagne fut Giacchino ROSSINI, natif de PESARO en 1792, mort en 1868 à PARIS, «créateur» du «Barbier de SÉVILLE», «OTELLO» ou de «GUILLAUME TELL»; ROSSINI, le sur-appliqué, finit 40 opéras en moins de vingt ans, son pouvoir imaginaire et créatif s'illustrant en particulier par l'air «Di tanti palpiti» de l'Opéra «TANCREDI», air qu'il finit en quatre minutes, – extrait qui fut d'ailleurs «offert» au concert du 20 juin dernier... La nouvelle école espagnole, – fin XIX^e et début du siècle présent,

représentée par les CABALLERO, CHAPI y LORENTE, TURINA et OBRA-DORS – fait partie, avec ALBENIZ et GRANADOS, d'une tendance cherchant à s'émanciper de la musique italienne, française ou allemande, en se servant d'éléments folkloriques de la musique ibérique traditionnelle, – sources pratiquement intarissables...

Le pianiste Alfred BRENDEL, le 21 juin 1996

Dans le cadre de l'intégrale des Sonates pour piano de Ludwig van BEETHOVEN, le Festival d'ECHTERNACH vécut l'admirable récital d'un soliste au piano, l'auto-italo-slave Alfred BRENDEL, né en Moravie en 1931, ancien Premier Prix du Concours de BOLZANO et du Concours BUSONI; NEW YORK, PARIS, LONDRES et VIENNE, BERLIN et AMSTERDAM sont les grandes scènes du piano où BRENDEL est régulièrement hôte, ayant à son répertoire la musique de BACH à SCHÖNBERG, MOZART, SCHUBERT ou BRAHMS, avec une prédilection pour Ludwig van BEETHOVEN, qu'il maîtrise dans sa totalité, – «tra-

vail» qu'il s'est librement imposé, pour en être devenu aujourd'hui un, sinon LE spécialiste incontournable.

Les «32 Sonates pour piano» de BEE-THOVEN, différentes intégrales qu'il a réussies au jour, ont fait le tour du monde, trois fois enregistrées en studio qu'elles furent! BRENDEL a complétement à son «actif» le «Deutscher Schallplattenpreis» pour 1976 et 1977, tout comme il est docteur honoris causa des Universités de LONDRES, SUSSEX, WARWICK, OXFORD, YALE et COLOGNE, membre finalement de différentes académies, Honorary Commander of the British Empire également.

À ECHTERNACH, Alfred BRENDEL offrit les trois dernières Sonates de BEE-THOVEN, oeuvres pour piano: la 30^e en mi maj., la 31^e en la bémol maj., «PASTORALE, op.110 et la 32^e, op.111 en ut majeur, BEETHOVEN, par ces trois dernières sonates, s'étant libéré des contraintes de la forme classique de la sonate précisément: le classicisme fut substitué par une architecture nouvelle, visionnaire, utilisant des formes baroques, tendance que Thomas MANN qualifia «d'adieu à la sonate».

Création de la Fondation Henri PENSIS

La Fondation Henri PENSIS, chargée de la gestion de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, a vu officiellement le jour le lundi, 3 juin 1996.

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, Monsieur Adrien MEISCH, Président, les membres du Conseil d'administration et la direction de l'Association Henri PENSIS ont convié à une conférence de presse, le 5 juin 1996 à la Villa Louvigny.

A cette occasion, la presse a pris connaissance de l'évolution de la situation et reçu toutes informations utiles sur les points suivants:

- la Fondation Henri PENSIS, ses buts et son action en faveur de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg;
- le nouveau logo et l'image de marque de la Fondation et de l'Orchestre;
- le programme complet de la saison 1996-1997, première saison complète de l'orchestre depuis son départ de la C.L.T.;
- les perspectives et le processus de recherche du futur chef d'orchestre titulaire.



Les Membres du Conseil d'Administration et la Direction de l'Association Henri PENSIS

La Fondation Henri PENSIS a pour principale mission de gérer et d'organiser l'ensemble des activités de l'orchestre. Elle est créée et soutenue par l'État, avec la participation de deux autres institutions qui forment ainsi le groupe des Membres Fonda-

teurs: l'État, représenté par Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture et par Monsieur Marc FISCH-BACH, Ministre du Budget, l'association des «Amis de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg», représentée par son

Président, Monsieur Jean NOSBAUM, et la Société Européenne des Satellites, représentée aujourd'hui par son directeur juridique, Monsieur Roland JAEGER, au nom du Directeur Général Monsieur Romain BAUSCH.

Les membres fondateurs sont également les membres donateurs participant à une mise de fonds dans la Fondation.

Cette fondation est présidée par Monsieur l'Ambassadeur Adrien MEISCH et le Conseil d'Administration, prend en charge les grandes orientations.

La gestion, l'administration, la programmation, l'organisation des concerts sont assurées par MM. Jacques MAUROY, Olivier FRANK et leurs collaborateurs.

Leopold HAGER ayant donné son concert d'adieu, l'orchestre se retrouve momentanément sans chef titulaire, mais cette situation ne constitue aucun handicap si elle ne s'éternise pas indéfiniment.

Plusieurs chefs d'orchestre, éventuellement intéressés par cette position, ont été engagés dans le courant de la saison écoulée et pour la prochaine saison de concerts, en dehors de certains chefs invités de grande qualité et déjà connus de nos musiciens, ceci afin de contribuer, par leur présence et leur talent, à maintenir la cohésion de l'orchestre,

Nous n'avons pas engagé tous les candidats, mais bien ceux dont le profil semble correspondre à ce que nous recherchons et espérons : un chef d'orchestre plutôt de la jeune génération mais de grande maturité, ayant déjà une expérience notoire mais disposé à en acquérir davantage en s'investissant lui-même dans les responsabilités que nous voulons lui confier, un esprit cultivé et ouvert à un large répertoire.

Pour cela, il faut inviter les candidats potentiels et, en accord avec l'orchestre, essayer d'en tirer des conclusions en vue d'une décision. Laquelle devrait intervenir dans les huit ou dix mois à venir.

Sans vouloir perdre de temps, il est hors de question de prendre une décision à la hâte.

Concernant la programmation de la prochaine saison, il n'y a aucune raison de vouloir tout changer et nous continuons dans la lignée de ce qui s'est fait ces dernières années : le double cycle d'abonnement sera la pierre angulaire de nos activités en faveur du public luxembourgeois.

Par contre, il y a aura plus de différences que précédemment entre les deux cycles : cinq concerts dédoublés et cinq concerts à programmes différenciés, dont trois orchestres étrangers, dans le cadre de nos échanges.

Cette formule nous permet d'inviter un plus grand nombre de chefs d'orchestre, dans le but déjà décrit plus haut.

Nous continuons également nos collaborations avec d'autres associations culturelles: les Soirées de Luxembourg, la LGNM, les Festivals d'ECHTERNACH et de WILTZ, etc. Nous donnerons également le concert de réouverture du Théâtre d'ESCH-sur-ALZETTE.

Notre politique d'élargissement du répertoire s'intensifie, dans le but d'éviter toute forme de routine et dans l'espoir d'intéresser tant le public, que nos musiciens.

Une particularité originale dans notre programme : l'intégralité de l'oeuvre double de BERLIOZ: la Symphonie Fantastique Op. 14 A et LELIO, Op. 14 B, le 28 février 1997 dans l'abonnement B au Conservatoire.

Les artistes luxembourgeois ne sont pas oubliés : nous créerons une oeuvre de Claude LENNERS, commandée par les Amis de l'Orchestre : le 6 mars 1997 dans l'abonnement A et, dès le lendemain, elle sera jouée en Belgique, à LIÈGE.

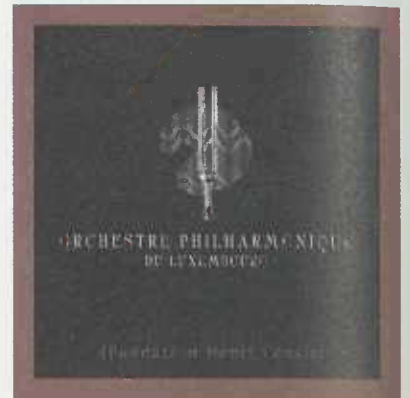
Alexandre MULLENBACH dirigera le concert de réouverture à ESCH, Walter CIVITAREALE jouera une de ses oeuvres, également en création, au Festival de WILTZ 1997 et nous créerons une oeuvre de Camille KERGER, commandée par le Festival d'ECHTERNACH.

Nous avons récemment donné "Jeanne au Bûcher" à TRÈVES, sous la direction de Leopold HAGER et dans une production scénique de Heinz-Lukas KINDERMANN, directeur du Théâtre de TRÈVES.

Cette collaboration transfrontalière se poursuivra en juin et juillet 1997, avec la collaboration des musiciens de l'Orchestre de TRÈVES, dans une production d'ELEKTRA de Richard STRAUSS.

Enfin, l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg se produira à SAARBRUCKEN, BRUXELLES et LIÈGE dans le cadre d'échanges, mais également à DUSSELDORF, FRANCFORT et MUNICH.

Orchestre Philharmonique du Luxembourg: un logo au diapason de l'excellence musicale



Le logo, élément-clé de la «Corporate Identity», de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg est basé sur le motif du diapason appliqué sur un fond de «palette ondulatoire». Pourquoi avoir choisi ces deux éléments?

Outre son identité instrumentaire, le diapason représente d'une part toute l'étendue des sons que parcourt un instrument (ou une voix) du plus grave au plus élevé, d'autre part il symbolise (du moins en langue française) le degré, voire le niveau auquel se trouvent, à un moment donné, les dispositions d'une personne ou d'un groupe. Focalisation de l'univers musical, il exprime la multitude des connotations liées au positionnement existant et ciblé de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (harmonie, esthétique, style, noblesse ...).

Les ondes acoustiques émanant du diapason sont visualisées par des mouvements ondulatoires en forme de palette qui symbolise ici – au sens figuré – l'ensemble des sons émis par un orchestre, voire son immense richesse musicale.

La noblesse inhérente du logo est soulignée par une typo sobre mais élégante et une combinaison chromatique entre un dérivé du rouge «Terre de Siègne» en texture «effet cuir» et le noir (v. aussi les applications déclinées). L'effet de rétro-éclairage du diapason renforce l'élégance du motif et insinue une atmosphère cérémoniale propre à l'activité de tout orchestre philharmonique.

Projet de loi concernant

a) le Statut de l'Artiste professionnel indépendant

b) la Promotion de la Création artistique



Madame HENNICOT-SCHOEPGES présente le statut de l'artiste professionnel indépendant.

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue au Casino, rue Notre-Dame à LUXEMBOURG, le mardi 4 juin 1996, Madame ERNA HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture a présenté le projet de loi concernant le Statut de l'Artiste professionnel indépendant.

Le 27 octobre 1980, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) réunie à Belgrade, a adopté une *Recommandation relative à la condition de l'artiste*.

Cette Recommandation énonce les principes qui devraient guider les États membres dans leurs démarches en vue de la promotion et de la protection de l'artiste, en soulignant que la qualité des conditions de travail et de vie des artistes créateurs et interprètes repose sur les trois piliers de la protection juridique, de la protection sociale et d'une politique d'action culturelle des pouvoirs publics pourvoyant des aides à la création.

Dans la Recommandation de l'UNESCO, qui est un des principaux fondements théoriques de la présente loi, il est reconnu que les arts font partie intégrante de la vie d'une société, et qu'il est nécessaire que les gou-

vernements contribuent à instituer et à maintenir non seulement un climat propice à la liberté de l'expression artistique, mais qu'ils créent et entretiennent les conditions matérielles facilitant l'expression du talent créateur. La Recommandation affirme que les artistes doivent trouver des conditions de travail ainsi que les bénéfices juridiques, économiques et sociaux afférents à la condition de travailleur qui leur permettent de se consacrer de façon professionnelle à leurs activités artistiques, comprises comme des services rendus à la collectivité.

L'UNESCO recommande aux États membres d'adopter, sous la forme appropriée, par exemple sous forme d'une loi nationale, des mesures en vue de donner effet aux principes énoncés dans la Recommandation de BELGRADE.

II

En soumettant le présent projet de loi, le Gouvernement se base également sur le *Rapport sur la situation des artistes créateurs et des artistes interprètes dans la Communauté européenne*, que la Commission de la Jeunesse, de la Culture, de l'Éducation, des Médias et des Sports du Parlement européen a présenté en octobre

1991, invitant les États membres de l'Union Européenne à prendre, dans le cadre d'un statut pour l'artiste, des mesures économiques, sociales et fiscales en faveur des artistes professionnels indépendants. La Commission du Parlement européen a notamment demandé que les États membres prennent les mesures nécessaires pour que les artistes indépendants *perçoivent une rémunération appropriée, ainsi qu'une rémunération de remplacement pendant la période où ils travaillent, mais ne perçoivent pas de revenus*.

Il est important de signaler que le Traité sur l'Union européenne, approuvé par la Loi du 27 juillet 1992, évoque, à l'article 92, nouveau paragraphe 3d, les aides nationales à la promotion des cultures dans les termes suivants: *Peuvent être considérées comme compatibles avec le marché commun: les aides destinées à promouvoir la culture et la conservation du patrimoine quand elles n'altèrent pas les conditions des échanges et de la concurrence dans la Communauté dans une mesure contraire à l'intérêt commun*.

Par conséquent, il est laissé aux États membres le soin de décider des mesures de soutien qu'ils jugent adéquates à la promotion de leur vie culturelle nationale.

III

La situation des arts au Grand-Duché de Luxembourg a beaucoup évolué au cours des dernières années. Il est entre-temps non seulement reconnu que la politique en matière d'affaires culturelles est complémentaire à la politique des affaires économiques et des affaires étrangères, mais qu'il incombe de plus en plus à l'offre culturelle le rôle d'assurer l'attrait du site économique du Luxembourg et d'affirmer son image de marque dans le contexte interrégional et international. Il est reconnu de même que c'est largement la création culturelle qui épaula l'identité spécifique du Luxembourg.

Il est établi que, dans une société de consommation, avec un public exigeant une quantité et une qualité toujours grandissantes en matière d'offre culturelle, la production artistique devient également un facteur économique de plus en plus important. La diversification du secteur audiovisuel ainsi que le développement des galeries commerciales et la création de petits ensembles artistiques profession-

nels en sont les premières preuves tangibles au Luxembourg.

Un nombre croissant de jeunes, dans tous les secteurs de la culture, reçoivent chaque année une formation artistique de haut niveau, et ces jeunes artistes cherchent par conséquent à gagner leur vie par la pratique professionnelle de leur art.

Autant d'arguments pour affirmer que la commercialisation, mais aussi la création des biens culturels, sont assumées de nos jours par des professionnels.

Il est un fait que les artistes indépendants – à part quelques-uns qui ont réussi à s'imposer sur un marché difficile sont souvent économiquement défavorisés par rapport aux autres travailleurs: par la faiblesse ou l'irrégularité de leurs revenus, due au caractère intermittent de beaucoup d'activités artistiques; par des carrières brèves ou tardives; par le sous-emploi menaçant; par les impondérables du marché de l'art.

Seule une politique culturelle active des pouvoirs publics est en mesure de pallier cette situation défavorable.

IV

Dans sa Déclaration du 24 juillet 1989 faite à la Chambre des Députés, le Gouvernement issu des élections législatives de cette même année, s'était déjà déclaré préoccupé par les conditions de travail des artistes professionnels, et il avait annoncé qu'il se pencherait sur l'amélioration de leur situation.

Le Gouvernement avait déclaré notamment qu'il *attachera une importance primordiale à la stimulation de la création contemporaine. (...) Il augmentera les commandes publiques dans les différents secteurs d'activité et encouragera les administrations communales et les institutions paraétatiques dans la même voie. (...) Au budget seront inscrits les crédits nécessaires pour accorder des bourses culturelles à de jeunes artistes, créateurs et interprètes. (...) Le Gouvernement entend encourager la création et l'expansion d'ensembles professionnels indépendants dans les secteurs de la musique, du théâtre et de la danse.*

Dans une motion adoptée en sa séance publique du 27 novembre 1991, et se référant à la déclaration gouvernementale précitée du 24 juillet 1989, la Chambre des Députés avait invité le Gouvernement à déposer un projet de loi sur le statut social voire une représentation professionnelle officielle des artistes indépendants, ainsi qu'à veiller à ce que, lors de la construction d'immeubles publics, 1% de l'investissement soit consacré à l'aménagement artistique.

Un premier projet de loi «sur les aides pour artistes professionnels indépendants» a été déposé à la Chambre des Députés le 26 avril 1994.

Dans sa Déclaration du 22 juillet 1994 devant la Chambre des Députés, le Gouvernement nouvellement issu des élections législatives, a déclaré notamment que *la politique culturelle du Gouvernement est basée sur une définition ouverte du concept culture: il s'agit de l'art sous toutes ses formes, mais aussi d'une attitude de respect devant les valeurs de l'autre. La pratique de la culture ouverte à tous devient ainsi un rempart devant toutes sortes de fanatismes ainsi que le garant des valeurs démocratiques de notre société multiculturelle. Tout en tenant compte de la dimension interculturelle de notre société, le Gouvernement veillera à ce que l'identité culturelle nationale soit garantie. (...) Sur le plan législatif le Gouvernement est déterminé à faire voter dans les meilleurs délais le projet de loi d'aide aux artistes professionnels indépendants () des mesures appropriées pour stimuler la création contemporaine dans les domaines du théâtre, du film, de la musique, de la danse, de la littérature seront entreprises, notamment en vue de leur promotion dans les régions transfrontalières.*

Au printemps 1995, le projet de loi N° 3926, déposé le 26 avril 1994, a été suspendu en vue d'être amélioré. Comme les amendements proposés auraient nécessité une refonte totale du texte, le projet no 3926 a finalement été retiré pour être remplacé par un nouveau projet de loi.

V

Le présent projet de loi témoigne de la détermination du Gouvernement à soutenir les artistes luxembourgeois et étrangers vivant et travaillant au Luxembourg, en palliant les contraintes économiques engendrées par les conditions de travail de celles et de ceux qui se consacrent professionnellement à la création de biens culturels et à la production de prestations artistiques.

Il est extrêmement difficile d'établir un lien direct entre la définition d'un artiste (qui doit nécessairement être large) et le système de sécurité sociale applicable (régime général avec paiement de cotisations et droits dans toutes les branches). Aussi contrairement à l'optique du projet de loi no 3926 qui consistait à donner une définition de l'artiste professionnel indépendant, d'en tirer des conséquences quant à son statut juridique, et notamment pour ses droits et obligations en matière de sécurité sociale, le présent projet de loi s'inspire d'autres professions réglementées qui posent comme préalable l'exercice de l'activité pendant une certaine période. Cette période sera fixée, soit en

fonction des études accomplies, soit, pour les autodidactes, en fonction du travail réalisé pendant les 3 dernières années.

Le présent projet de loi détermine d'abord le champ d'application personnel contenant une définition de l'artiste professionnel indépendant, pour ensuite seulement déterminer le champ d'application matériel, c.à.d. les différentes aides pouvant être accordées (aides sociales ainsi que aides à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques). L'avantage de cette approche est de pouvoir prévoir des conditions spécifiques pour chacune des aides en n'ayant plus de lien formel avec la définition de l'artiste professionnel.

Quant au régime de sécurité sociale, la volonté est de faire bénéficier l'artiste qui exerce son art de façon professionnelle, c.à.d. de façon effective et continue, d'une protection complète englobant l'ensemble des branches: maladie, maternité, accident, vieillesse, invalidité et survie.

Pour parer à la perte de revenus pendant des périodes d'inactivité dans le chef des artistes professionnels indépendants qualifiés d'«intermittents du spectacle», le présent projet de loi prévoit également un régime de chômage.

Une telle protection sociale complète suppose bien entendu le paiement de cotisations. Comme les charges paraissent élevées pour les artistes professionnels indépendants, d'autant plus qu'une répartition paritaire entre employeur et employé n'est pas possible dans le monde des indépendants, le présent projet prévoit la prise en charge, sous certaines conditions et dans certaines limites, des cotisations par le Fonds social culturel, à l'instar de ce qui est pratiqué pour les professions agricoles.

En ce qui concerne les aides prévues dans le cadre de la promotion de la création artistique, elles doivent d'une part, soutenir les jeunes créateurs dans leurs efforts de professionnalisme, et d'autre part, offrir aux artistes créateurs et interprètes la possibilité de perfectionner leurs connaissances dans leur discipline ou de se recycler dans des domaines voisins.

La présente loi est loin de prôner l'idée d'un «professionnalisme d'État»; au contraire, les aides sont conditionnelles et peuvent être limitées dans le temps. Toutes les décisions seront prises par le Ministre de la Culture, sur avis d'une commission consultative dans laquelle les différentes disciplines artistiques seront représentées.

Première partie: Statut de l'artiste professionnel indépendant

Champ d'application

La présente loi s'applique aux auteurs et interprètes dans les domaines des arts graphiques et plastiques, des arts de la scène (notamment théâtre et danse), de la littérature, de la musique ainsi qu'à ceux qui se servent de techniques photographiques, cinématographiques, sonores, audiovisuelles ou de toutes autres technologies de pointe, numériques ou autres, actuelles ou à venir pour réaliser leur oeuvre d'art.

Toutefois, les dispositions relatives aux mesures sociales s'appliquent uniquement aux artistes auteurs et interprètes dans les domaines visés à l'alinéa qui précède, pour autant qu'ils tombent sous la définition de l'artiste professionnel indépendant.

Définition de l'artiste professionnel indépendant

Est considéré comme artiste professionnel indépendant

1. l'artiste qui, en dehors de tout lien de subordination, détermine lui-même les conditions dans lesquelles il effectue ses prestations artistiques et qui en assume le risque économique et social, donc à l'exclusion de toute autre activité;

2. l'artiste «intermittent du spectacle» qui, en tant qu'artiste interprète, offre ses services moyennant honoraires ou cachet sur base d'un contrat de prestation artistique à durée déterminée.

Est reconnu comme artiste professionnel indépendant au sens de la présente loi, celui qui peut se prévaloir d'un titre officiel reconnu à la suite d'études spécialisées dans une des disciplines visées par la présente loi ou qui travaille depuis au moins 3 ans dans les conditions telles que fixées sub 1 et 2 ci-dessus et peut apporter la preuve de son travail.

Mesures fiscales pour artistes professionnels indépendants

- Cotisations sociales: Intervention en faveur des artistes dont les revenus professionnels n'atteignent pas le minimum cotisable (part patronale)
- indemnité de chômage: peut être octroyée aux artistes professionnels indépendants qualifiés «intermittents du spectacle»

Mesures fiscales pour artistes professionnels indépendants

Sont prévues:

- Exemptions
- Forfait pour dépenses d'exploitation
- Revenu extraordinaire

Deuxième partie: Promotion de la création artistique

Aides à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques

Ces aides, sous forme de bourses mensuelles, peuvent être sollicitées par des artistes professionnels indépendants ou non et sont attribuées dans la limite des crédits disponibles.

Commandes publiques

Lors de la construction d'un édifice par l'État, les communes ou les établissements publics, un pourcentage du coût total de l'immeuble est affecté à l'acquisition d'oeuvres artistiques à intégrer dans l'édifice. Ce pourcentage est plus élevé lorsqu'il s'agit d'un édifice à vocation culturelle ou éducative.

Commission consultative

Il est institué auprès du Ministère de la Culture une Commission consultative appelée à conseiller le ministre de la Culture sur toutes les questions qui concernent l'application de la présente loi.

La Commission consultative comprend des artistes professionnels indépendants ou non, des experts, des diffuseurs et des représentants de l'État.

Les sculptures de "LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995" du Parc de MERL, désormais propriété de la Ville

Dans le cadre de "LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995", un symposium international de sculpture regroupant 21 artistes avait été organisé sur quatre sites du pays, dans le but de sensibiliser un très large public à l'art contemporain, en l'invitant à découvrir au jour le jour et en pleine nature l'évolution du travail d'artistes, mais également aux fins de provoquer une réflexion suivie sur un débat quant à l'environnement et l'aménagement artistique adéquat de lieux urbains ou ruraux.

On se souvient que les lieux choisis à l'époque furent le Parc de MERL, le

grand parc naturel de la Haute-Sûre aux environs de BILSDORF et d'ARSDORF, le triangle transfrontalier de PÉTANGE-RODANGE-ATHUS-LONGWY et le site de LUXEMBOURG-Trois-Glands finalement.

Le Parc de LUXEMBOURG-MERL notamment accueillit les oeuvres de trois artistes talentueux: du Britannique Richard COLE, du Roumain Tit CEARA et du Luxembourgeois Daniel BRAGONI.

Véritable havre de paix et admirable plan vert situé en pleine capitale, le Parc de MERL offrit le cadre rêvé pour lesdites

sculptures, auxquelles il rajoute en dimensions culturelle et touristique.

La volonté d'abord d'intégrer la sculpture dans le lieu même où elle fut créée donne à chacune des oeuvres une dimension proprement archéologique et historique, d'où compliments une fois encore au propriétaire de l'Hôtel PARC-BELAIR, à l'initiative et à charge duquel le symposium eut lieu dans ce cadre admirable.

Après avoir assuré organisation et financement du symposium, le propriétaire vient de "céder" officiellement les oeuvres d'art à la Municipalité de LUXEMBOURG dans le cadre d'une réception, en présence de Madame Lydie WÜRTH-POLFER, Député-Maire; du Dr. Jean GOEDERT, Échevin, et du Député-Conseiller communal Ferny NICKLAUS-FABER.

Lex JACOBY récipiendaire du Prix de Littérature SERVAIS 1996 pour «WASSERZEICHEN», au Centre National de Littérature à MERSCH, le 7 juin 1996. Une «Récompense méritée pour un défenseur de la dignité de l'Homme»



Le Portrait de Famille avant la Remise: Mad. Germaine GOETZINGER, chargée de la direction de la Maison SERVAIS, le Directeur des Archives Nationales Cornel MEDER, Lex JACOBY, le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES et le Président Edmond ISRAEL

Instituteur de formation, homme de lettres par un travail littéraire assidu et de valeur certaine depuis 1952, Lex JACOBY vient de se voir le Prix de Littérature SERVAIS 1996 décerné, le vendredi, 7 juin de l'année, au Centre National de Littérature à MERSCH: «WASSERZEICHEN», la dernière oeuvre littéraire de l'auteur en fut l'objet concret '96. Mais, comme a pu le résumer de parfaite façon le journaliste Paul BEVER, Lex JACOBY, de par son approche, «ses vues et écrits» dans l'ensemble, est et restera «un défenseur de la dignité de l'Homme».

JACOBY naquit à JUNGLINSTER en 1930, se destinant, après des études à l'Athénée grand-ducal de LUXEMBOURG, à la profession d'instituteur; il passa pratiquement toute sa vie professionnelle à CLERVAUX, sa «petite patrie d'adoption», où il se fit un collaborateur littéraire assidu à la publication «De CLIÄRRWER KANTON», au même titre que le Professeur-Directeur Jos GOEDERT, les Professeurs Léopold HOFFMANN ou John STEPHANY, pour n'en citer que quelques-uns; complémentairement, Lex JACOBY s'engagea à fond au comité de ladite associa-

tion, où il côtoya les BRACONNIER, Paul-Henri MEYERS, Heng RINNEN, Aloyse NOSBUSCH et autre Francy BREYER.

Une oeuvre littéraire riche

Avec «Die Sehnsucht des Schamanen», publié en 1952, Lex JACOBY initia son travail littéraire, par ce recueil de poèmes témoignant d'une grande sensibilité pour l'Homme justement, comme par un talent d'expression peu commun dans la langue de GOETHE. JACOBY finalement devait s'exprimer essentiellement en allemand, dont dans les publications littéraires «Der Fremde» de 1954, «Le pavot blanc» en 1962, «Der Grenzstein» de 1963, suivis de «Nachts gehen die Fische an Land; und trotzdem ein Tagebuch»(1980)-, «Logbuch der Arche», datant de 1988, oeuvre qui fut éditée en Allemagne en 1993 sous le titre «Als die Tiere an Bord gingen - Das Logbuch der Arche». Le recueil «Der fromme Staub der Feldwege» parut en 1990, «LUXEMBOURG paysages» en 1992, «Spanien heiter bis wolkig-Ein Reisetagebuch» datant de 1994, finalement «WASSERZEICHEN», conçu en

1995, oeuvre qui lui valut le Prix littéraire SERVAIS en cette année 1996.

«La créativité, – quelque chose d'étrange, de particulier»

M. Edmond ISRAEL, Président de la «Fondation SERVAIS pour la Littérature luxembourgeoise» se dit bien aise du fait que cette remise de prix ait pu se faire au nouveau Centre à MERSCH, cette «maison qui deviendrait au prochain siècle l'un des principaux centres de la culture de notre pays».

La littérature et les arts, selon M. ISRAEL, se fonderaient sur la créativité, cette belle qualité et ce riche talent qui différencieraient l'Homme de toute autre créature, lui donnant le sentiment qu'il existe raison, sens et esprit, dimensions desquelles il tirerait l'inspiration pour son travail culturel, humanitaire.

Les diverses formes et techniques de l'expression créatrice pourraient s'apprendre, la créativité elle-même toutefois restant quelque chose d'étrange et de singulier, capital endogène et potentialités personnelles, innées.

Cette remise du Prix SERVAIS à un de nos concitoyens serait à considérer sous toute forme comme un hommage à sa créativité pure, à son travail littéraire riche et expressif dans l'ensemble, engagement personnel total et précieux.

Relevons que «WASSERZEICHEN» de Lex JACOBY est une oeuvre graphiquement enrichie par les dessins de l'artiste Raymond WEYLAND, alors que l'infatigable éditeur Nic WEBER en assura la publication dans les «Éditions des CAHIERS LUXEMBOURGEOIS» qui restent une authentique source pour cent et une oeuvres littéraires présentées aux lecteurs, de même d'ailleurs que «GALERIE», dont le Directeur des Archives Nationales de l'État reste le promoteur engagé, nous avons nommé Cornel MEDER.

Laudatio par le Prof. Paul MAAS

Le Prof. Paul MAAS initia sa laudatio pour le récipiendaire par la constatation que «...pour le poète le monde est déjà poésie, avant qu'elle ne se fasse «parole», qualifiant Lex JACOBY comme un homme qui donnerait sa prédilection à une vie «retirée, non-publique» et qui complémentarément pouvait être considéré comme un «solitaire» sur la scène littéraire autochtone, dont finalement toute l'oeuvre serait marqué d'un cachet bien personnel, méconnaissable.

MAAS ne manqua pas de relever tout ce que les écrits de Lex JACOBY offrent en esprit pur, en humour également, cheminement qui l'auraient intérimairement amené jusqu'au plus purement satyrique: romancier ironisant sans méchanceté, dont le style «aimablement heurtant» ne serait jamais blessant, ni encore amer ou méprisant.

Selon Paul MAAS toujours, Lex JACOBY ne serait pas un «auteur spécialement bien connu», l'appréciation de tous les spécialistes et autres experts ou adeptes lui serait toutefois acquise; une «notoriété plus grande pouvant lui revenir du fait de cette attribution de Prix», Lex JACOBY resterait néanmoins «une catastrophe moyenne» du fait qu'il changerait volontiers, sinon continuellement d'éditeur: un point de vue parmi d'autres certainement! Le Prof. MAAS toutefois ne conclut pas son intervention sans avoir, – amicalement et serviablement-suggéré à Lex JACOBY un mode d'édition facilement accessible et de valeur...pour les années à venir.

Davantage d'autonomie

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, en sa qualité de Ministre de la Culture, eut dans son allocution une bonne nouvelle à annoncer d'emblée: le Gouvernement en conseil aurait décidé ce même jour d'un projet de Règlement grand-ducal devant garantir une bien plus grande autonomie au Centre national de Littérature merschois, l'oratrice mettant en évidence, par rappel, du but essentiel du Centre, – visée avancée à l'inauguration vendredi, le 13 octobre 1995, – en particulier: «...œuvrer pour la promotion de la littérature luxembourgeoise, en soutenant la recherche littéraire et sa publication, en initiant des colloques sur la littérature et en propageant d'une façon générale la connaissance de la littérature luxembourgeoise».

Ci-après nous reproduisons intégralement l'allocution ministérielle de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES:

«D'Fondation SERVAIS, déi den 1. Juni 1989 op Grond vun enger Stëftung vun der Madame Jeanne SERVAIS konnt an



La bienvenue par le Président Edmond ISRAEL

d'Liewe geruff gin an déi hei am Nationale Literaturcenter hire Sëtz huet, huet s'ich als Aufgab gin, d'Lëtzebuurger Literatur bekannt ze man an d'literaresch Forschung ze ënnerstëtzen. Logesch war et, dass d'Fondation SERVAIS en éischte grouse Projet dem Emmanuel SERVAIS gewidmet huet. Den honnertsten Dou-desdag vun deem grouse Staatsmann as mat dem Grënnungsdatum vun der Fondation zesumme gefall, an esou gouf hien duerch eng Reeditioun vun s'enge Mémoires an duersch eng historesch Ausstellung géiert. De Lëtzebuurger Schrëftsteller René ENGELMANN war de Sujet vun enger weiderer Ausstellung, fir déi och eng wichteg Publicatioun iwwert den Auteur, säi Liewen a Wierk eräuskoum.



Le récipiendaire du Prix SERVAIS 1996 Lex JACOBY

Et as de Mëmbere vun der Fondatioun och en Uleies, déi zäitgenössesch literaresch Produktioun aus onsem Land ze ënnerstëtzen. Zu deem Zweck gouf 1992 de Prix SERVAIS an d'Liewe geruff. Dëse Präis beloungt e Wierk, dat s'ich duersch d'meeschterhaft Sprooch, d'Originalitéit vum Sujet an d'Behandlung vun dësem auszeehnet. Dat as den Ënnerschied zum Prix Batty WEBER, deem de Kulturministère vergët; dëse Literaturpräis éiert d'Gesamtwierk vun engem Schrëftsteller.

Zu de Lauréatën vum Prix SERVAIS gehéieren de Roger MANDERSCHIED, de Jean PORTANTE, de Pol GREISCH an de Jos KOHNEN. Jiddferee vun hinnen schreiw an enger anerer Gattung, an enger anerer Sprooch. Deem enge séng Sprooch as stëll a verhalen, dem anere séng blummeg a lieweg, engem drëtten séng wëssenschaftlech. Grouss pikaresk Szenen, roueg Situatiounen aus dem Alltagsliewen, de Wëssenschaftler zur Zäit vun der Klassik oder d'Gefiller vun engem Lëtzebuurger, deem séng Wuerzelen an Italien leien... Doraus gesäit een, wéi räich a villfältig d'Literatur an d'literaresch Fuërschung zu Lëtzebuerg as.

An deem Sënn passt och de Laureat vun dem Prix SERVAIS vun dësem Jor wonnerbar an d'Rei vun deene fréiere Preisdreier. Den Alex JACOBY a säi wonnerschéint Buch »Wasserzeichen« as e weidere Bewäis, wéi verschidden d'Inspiratioun ka sin, där d'Lëtzebuurger Schrëftsteller s'ich äusseren. Wann een d'Lëscht vun dem Alex JACOBY séng Publikatiounen kuckt, kann een nëmme beandrockt sin. D'Bibliographie, déi de Centre National de Littérature vum Alex JACOBY erstallt huet, ëmfaasst 26 Säiten. Awer säi Bekanntheitsgrad entsprécht deem nët. De Cornel MEDER huet hien 1987 folgendermoossen charakteriséiert: »Er lebte zurückgezogen, in seinem Ösling, die Menschen und die Natur geduldig beobachtend – ein tagheller Träumer – wie MUSIL den idealen Zeitgenossen nennt, kein Eremit, viel eher ein Stiller, der sein Engagement nicht zu Markte trägt, sondern in der Einsamkeit der Fluren überprüft«.

Vill geschriwwen huet den Alex JACOBY am «Klierwer Kanton», awer séng Texter sin och a grouse lëtzebuergesch an internationale Verleeg eräuskoum. Esou erschénge »Die Sehnsucht des Schamanen«, e Gedicht- an Erzielungsband 1952 bei den Éditions SAINT-PAUL, an zéng Jor duerno veröffentlecht de renomméierte Paräiser Verlag GRASSET Gedichter vum Alex JACOBY ënnert dem Titel »Le Pavot Blanc«. Säi »Logbuch der Arche«, dat 1988 bei den Éditions Guy BINSFELD eräuskoum, gouf an de fréien 90ger Joren vun dem däitsche BASTEI-LÜBBE-Verlag och als Täschebuch eräusgin.

An haut leit ons dann de Band »Wasserzeichen« fir, eräuskoum an den »Éditions



Président, Ministre et Lex JACOBY en présence du Maréchal de la Cour Henri AHL-BORN

des Cahiers luxembourgeois» a meeschterhaft illustréiert vum Raymond WEYLAND. Mir kënnen dem Jury vum Prix SERVAIS nëmme feliciteieren, dass hie s'ech entscheed huet, de Präis vun dësem Jor dem Alex JACOBY ze gin. Wann d'ese Präis och nure fir ee Buch decernéiert gët, sou éiert en dach e ganzt Wierk, an deem en d'national an d'international Opmierksamkeit op en Auteur zitt, deem

d'Lëtzebuenger Literatur esou vill ze verdanken huet. Méng Felicitationen gin awer vrun allem un den Alex JACOBY, deen ons mat «Wasserzeichen» e Wierk geschenkt huet, vun enger stëller, roueger Schéinheet, vun enger bal kristallener Sprooch an engem hellen a klaren Humor. Wéi schreijwt den Nic Weber: «Da liegt schon unsere Umwelt in diesen Geschichten, unsere Kanten abgerundet im Wort

eines stillen Schreibers, der die Sprache ruhig rinnen läßt, wie unsere Bäche es tun.»

«Time is more than money»

Le récipiendaire du PRIX SERVAIS 1996, Lex JACOBY, avec un brin d'émotion, mais bien dans le «style» qui lui est naturellement propre, remercia la Fondation, le Jury, le Ministre de la Culture comme tous les amis et les connaissances présentes; se réjouissant en particulier de la réalisation du Centre National merchois, JACOBY en loua les fonctionnalités et les visées, citant le titre de l'oeuvre de Nik. WELTER «Im Werden und Wachsen» comme le programme tout indiqué du développement comme de l'évolution dudit centre, appelé qu'il serait à héberger et à promouvoir les écrits et archives littéraires autochtones dans le futur.

Apostrophant, à sa manière «aimable» encore, la «manie du profit matériel et rapide» comme certains aspects d'une société par trop concentrée sur le matériel et implicitement sujette à un aveuglement superficiel, – le paraître et le semblant – l'auteur souligna que l'humanisme, le temps actif, la vie de société réclament leur droit, «time» et rapports interhumains devant être davantage que «money»...

A l'appui des thèses et vues avancées, l'auteur en illustra quelques aspects par la lecture d'extraits de ses écrits personnels.

Exposition au Musée de l'Abbaye D'ECHTERNACH:

La culture de l'Abbaye bénédictine de SAINT-GALL en Suisse

Inauguré à la Pentecôte 1988, le Musée de l'ancienne Abbaye bénédictine d'ECHTERNACH est aménagé dans les extraordinaires caves voûtées du XVIII^e siècle en-dessous des bâtiments conventuels baroques dûs à l'architecte lorrain Léopold DURAND, à l'est de l'abbatiale de Saint-WILLIBRORD. Ce musée, qui est consacré notamment au scriptorium du haut Moyen Âge de la fameuse abbaye bénédictine d'ECHTERNACH, connaît auprès du public luxembourgeois et étranger – touristes culturels et autres – un succès continu que n'ont pas démenti huit années d'existence déjà... En moyenne annuelle, ce musée attire 35.000 visiteurs. Depuis l'année 1994, il fonctionne sous l'égide du conservateur Alex LANGINI, Abbé et Professeur d'histoire de l'art, qui collabore avec une équipe de volontaires ep-

ternaciens regroupés dans le «Willibrordus-bauverein». Chaque année depuis, le musée a offert à ses nombreux visiteurs une exposition temporaire, dédiée à un sujet particulier, et qui se visite de la Pentecôte au début des vacances d'été.

En cette année 1996, le musée de l'Abbaye d'Echternach a accueilli une exposition itinérante de haute qualité en provenance d'une abbaye bénédictine-soeur, à savoir celle de SAINT-GALL en Suisse. Tout comme l'Abbaye d'ECHTERNACH, celle de SAINT-GALL connut l'apogée de son scriptorium au Haut Moyen Âge et vit la vie monastique disparaître à la sécularisation – suite de la Révolution Française à la fin du XVIII^e siècle. Des points d'histoire en commun donc, outre les nombreux visiteurs/touristes luxembourgeois qui se

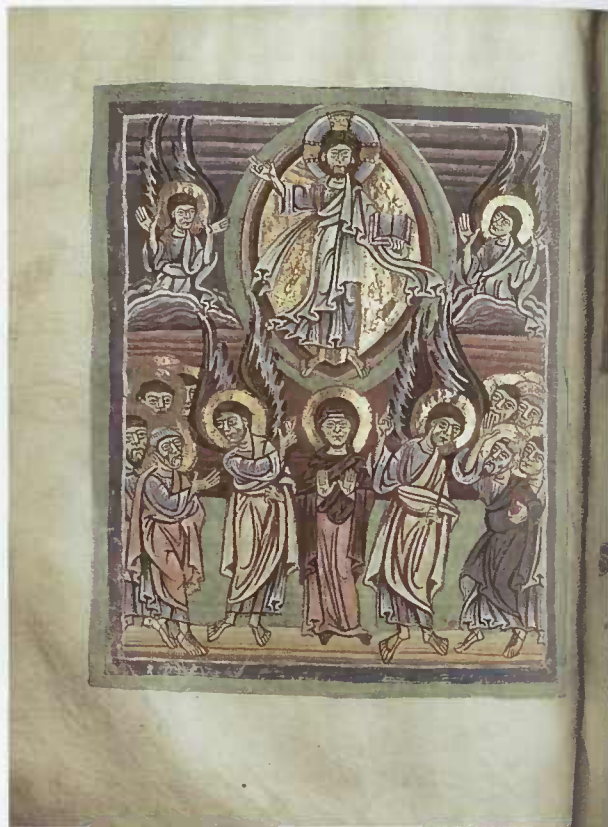
rendent en Suisse chaque année et qui souvent omettent de visiter les hauts-lieux culturels, tant les attractions naturelles abondent dans ce pays de montagnes.

La plus grande partie de l'exposition sur la culture de l'Abbaye de SAINT-GALL fut consacrée à la reproduction de chartes, de documents, de manuscrits surtout et d'enluminures qui sont conservés à ce jour à la bibliothèque de SAINT-GALL. Rappelons que suite à la Révolution Française et aux agissements du sinistre Jean-Baptiste MAUGÉRARD, la plupart des manuscrits d'ECHTERNACH sont partis en exil; actuellement les plus grandes bibliothèques du monde: PARIS, NUREMBERG, ESCORIAL, LONDRES, UPSAL, STUTTGART, BRUXELLES en gardent comme de précieux trésors. À SAINT-GALL, on



Initiale 'Q' au Psautier de FOLCHART (872-883). [Codex Sangallensis 23, fol. 135].

Q-Initiale im Folchart-Psalter (872-883): «Q(uid) gloriaris». – Cod. Sang. 23, S. 135.



L'Ascension de Jésus représentée dans un Sacramentaire de SAINT-GALL (avant 1050). [Codex Sangallensis 340, fol. 375].

Christi Himmelfahrt in einem St. Galler Sakramentar. Vor 1050. – Cod. Sang. 340, S. 375.



5. Saint Jérôme, le traducteur des psaumes, illustré au Psautier doré. [Codex Sangallensis 22, fol. 14].

St. Hieronymus, der St. Galler Übersetzer der Psalmen, im Goldenen Psalter. – Cod. Sang. 22, S. 14.



Le domaine du monastère de SAINT-GALL – vue contemporaine.
Der St. Galler Stiftsbezirk heute.

trouve des manuscrits «scottice scripti» c'est-à-dire en écriture irlandaise, apportés par les premiers moines en provenance des îles celtiques en ces temps du VIII^e-X^e siècle, des codices carolingiens, des diplômes royaux et impériaux, et quantité de manuscrits de textes bibliques, tels les psautiers, les lectionnaires, les livres des offices religieux.

Les chefs-d'œuvre présentés dans l'exposition itinérante sous forme de transparents et d'agrandissements photographiques furent sans aucun doute le Psautier de FOLCHART et le Psautier doré de SAINT-GALL, chefs-d'œuvre de l'enluminure monastique bénédictine du IX^e siècle.

Le vernissage de cette exposition s'est déroulé le vendredi 23 mai au Musée de l'Abbaye à ECHTERNACH en présence de S.E. l'Ambassadeur de Suisse M. Thomas WERNLY, de M. Guy DOCKENDORF, Premier Conseiller de Gouvernement représentant Mme le Ministre de la Culture, de M^{me} Mady SCHAFFNER, Bourgmestre de la ville d'ECHTERNACH, de M. l'abbé Théophile WALIN, Curé-doyen d'ECHTERNACH, du Conservateur Alex LANGINI, de M. Georges CALTEUX, Directeur du service des sites et monuments nationaux et de nombreux intéressés. La «Schola Willibrordiana» dirigée par M. Carlo HOMMEL exécuta des

chants grégoriens de l'Office de Saint-Willibrord dont une séquence, «Laudes Christo», conservée précisément dans un manuscrit de SAINT-GALL.

Après les discours de bienvenue et de circonstance, la parole fut au docteur Werner VOGLER, Stiftsarchivar au Stiftsarchiv de SAINT-GALL et en cette qualité conservateur des précieux manuscrits du Moyen Âge. Nous reproduisons ci-après l'exposé scientifique remarqué du docteur VOGLER qui nous en a fait tenir une version retravaillée pour l'impression.

Zur Bedeutung der Kultur der Abtei Sankt Gallen

St. Gallen bildet gleichsam das Paradigma eines mittelalterlichen Klosters. Immer wieder haben seine Kultur und Ausstrahlung Forscher und Schriftsteller in ihren Bann gezogen, etwa Joseph Viktor von SCHEFFEL in seinem «Ekkehard»(1855), Gustav FREYTAG in den «Bildern aus der deutschen Vergangenheit»(1859), oder den Schotten James Midgley CLARK in «The Abbey of ST. GALL as a Centre of Literature and Art»(1926).

Die heute an dieser hervorragenden Stätte mittelalterlichen Klosterlebens zu eröffnende Ausstellung versucht erstmals einen musealen Einblick in die Kultur der Abtei Sankt Gallen zu geben. Selbstverständlich kann dies nur bruchstückhaft und unvollkommen geschehen. Das Thema musste in wenige Kapitel aufgeteilt werden. Indes erlaubt es unsere Schau dem Betrachter immerhin, eine Übersicht über den Gegenstand zu gewinnen. Es sind sieben Kapitel oder Teile, in denen verschiedene Facetten dieser Kultur vorgestellt werden. Die Eigenart der Wanderausstellung ist es, dass sie keine Originale, an ihrer Stelle aber Photographien, Modelle und Repliken präsentieren kann. Es geschieht dies vor allem aus konservatorischen und Sicherheitsgründen. Als Vorzug erweist sich dabei jedoch die Tatsache, dass vollständige Bilderzyklen aus illuminierten Handschriften zu sehen sind, was bei einer Ausstellung von Originalen verständlicherweise nicht möglich ist, da jeweils gleichzeitig bloss zwei Seiten eines Manuskripts gezeigt werden können. [Dies ist ja auch beim Book of KELLS der Fall, wo jeden Tag die Seiten weitergeblättert werden.]

Die Abtei SANKT GALLEN ist aus kleinen Anfängen, aus der Zelle des irischen Wandermönchs GALLUS entstanden. 612 liess sich Gallus, ein Schüler des Mönchsvaters KOLUMBAN, der LU-

XEUIL gegründet hatte und der dem Lauf der Mosel und des Rheins folgend, an den Bodensee gelangte, im Hochtal der Steinaach, in einem wilden «Urwaldgebiet» südlich des Bodensees nieder. Aus diesem bescheidenen Beginn erwuchs eines der bedeutendsten klösterlichen Kulturzentren des Frühmittelalters, des 9. und 10. Jahrhunderts. So liegt denn das Schwergewicht der Ausstellung im Früh- und Hochmittelalter, wobei aber auch der Neuaufschwung des 15. Jahrhunderts und die Blütezeit des Barocks nicht vernachlässigt werden.

In der Tat ist der Barock die zweite herausragende Epoche des Klosters, von deren Glanz in ST. GALLEN bis heute die grossartigen Barock- und Rokokobauten des Stiftsbezirks, die Stiftskirche, die Bibliothek und die Neue Pfalz, letztere weltliches Regierungs- und Verwaltungszentrum der Abtei, Zeugnis ablegen. ST. GALLEN bildet für den heutigen Besucher auf den ersten Blick eine barocke Welt, auch wenn in Stiftsbibliothek und Stiftsarchiv Dokumente und Handschriften aus dem Früh- und Hochmittelalter – wie kaum anderswo am ursprünglichen Ort und in den ursprünglichen Instituten – teilweise seit über 1200 Jahren aufbewahrt und gehütet werden. Ich spreche zu Ihnen als St. Galler Stiftsarchivar, als Leiter jenes Archivs, in welchem die Urkunden und die Rechtsdokumente des Klosters liegen. Tatsächlich besteht nördlich der Alpen kein anderes Archiv, wo so viele originale Urkunden des 8. bis 10. Jahrhunderts – es sind im ganzen fast 1000 – zu finden sind.

In einem ersten Teil führt die Ausstellung in die frühe Geschichte des Klosters ein. Er behandelt die Errichtung der Eremitenzelle durch Gallus und die hundert Jahre jüngere Gründung des Klosters durch den Alemannen Otmar, stellt ausserdem den weit verstreuten, umfangrei-

chen Grundbesitz in Alemannien sowie die religiösen Gebetsbeziehungen St. Gallens vor. Primär geschichtlichen Charakter haben auch die beiden letzten Teile, der sechste und der siebte, die sich mit dem St. Galler Klosterstaat des Spätmittelalters sowie mit der religiösen und kulturellen Blüte der Fürstabtei im Barock befassen.

In vier weiteren Kapiteln werden Hauptaspekte der St. Galler Klosterkultur thematisiert. Im Zentrum dieser Kultur stand die Schriftlichkeit, stand das Buch. Das Christentum ist eine Buchreligion, und das Mönchsleben kann man sich ohne das Buch, ohne die Bibel mit den Psalmen und ohne die Benediktsregel nicht vorstellen. Aus der Epoche der höchsten Blüte, aus dem 9. Jahrhundert, liegt in der St. Galler Stiftsbibliothek der Klosterplan von etwa 830, der indes nicht die wirklichen baulichen Zustände des Gallusklosters dokumentiert, sondern vielmehr einen auf der Reichenau entstandenen Idealplan darstellt. Er ist ein einzigartiges kulturhistorisches Zeugnis. Erst aus der Zeit nach 1200 ist wieder aus Canterbury – ein Architekturplan erhalten geblieben. Im ST. GALLER Plan zeigt sich ein geordneter, in sich geschlossener, autarker Mikrokosmos, in dem jegliches Erfordernis und jegliches Bedürfnis, sei es nun geistiger oder materieller Natur, seinen Platz und seine Erfüllung finden kann. Im Zentrum steht die Kirche, um sie gruppieren sich die Wohneinrichtungen der Mönche und des Abtes, die Unterkünfte der Gäste und die Bereiche der landwirtschaftlichen und gewerblichen Produktion.

Die St. Galler Kultur des frühen Mittelalters steht ihrerseits auf antiken Grundlagen; in der Schule des Klosters wurde antikes Wissen vermittelt und weitergegeben; durch Abschreiben der klassischen Texte sicherte man diese Kenntnisse für

die Zukunft und für uns Nachgeborene. Man weiss es: Zahlreiche Dokumente, wissenschaftliche und literarische Texte sind nur dank der Abschreibetätigkeit der Mönche erhalten geblieben. Die mittelalterliche Schrift fusst ihrerseits ebenfalls auf römischen Grundlagen, erfuhr unter Karl dem Großen bekanntlich eine einschneidende, folgenschwere Reform; diese bewirkte ein jahrhundertlanges Dominieren der karolingischen Minuskel. Nicht nur antike Wissenschaft, Kunst und Kultur spielten für die Mönche des 9. Jahrhunderts eine Rolle, vielmehr prägte auch die Kultur der Kelten, der insularen Iroschotten, bei der Ausschmückung der Handschriften die St. Galler wie auch viele andere klösterliche Buchkünstler nachhaltig. Dies eine Parallele zu Echternach.

St. Gallen ist in vielem ein Spätling gewesen, die Buchmalerei erreichte trotz der grossen Zahl der Schreiber, die bereits für das 8. Jahrhundert namentlich bekannt sind, erst nach dem Zenith der karolingischen Kulturbüte ihre höchste Entfaltung. Dabei entstanden in den drei letzten Jahrzehnten des 9. Jahrhunderts Meisterwerke wie der FOLCHART-Psalter, der Goldene Psalter und das «Evangelium Longum». Abgelöst wurden diese Glanzleistungen der Ausschmückung von Handschriften durch eine ähnlich eindrucksvolle Blüte der Buchmalerei im benachbarten Bodenseekloster der Reichenau, mit dem St. Gallen in manchem wetteiferte. Erwähnt werden müssen wegen ihrer Ausstattung und ihres Inhaltes auch die Sakramentare sowie die mit Neumen versehenen liturgischen Handschriften des 11. Jahrhunderts, die, im sogenannten «Silbernen» Zeitalter des Klosters entstanden, eine weitere Stufe der Entfaltung der sanktgallischen Buchmalerei bedeuten.

Immer wieder zitiert wird die irische Überlieferung des Klosters St. Gallen, wobei wir uns diesbezüglich differenziert ausdrücken haben. Gallus war nach der traditionellen Auffassung ein Ire, er begründete

das mönchische Leben im Hochtal der Steinach. An sein Grab strömten bald Wallfahrer von Nah und Fern. An seine letzte Ruhestätte zogen, wohl auf dem Weg nach Rom, auch irische Mönche und Pilger, die eine Reihe von Handschriften mitbrachten. Diese – zum Teil nur fragmentarisch erhalten – legen bis heute von der Eigenart und Bedeutung irischer Kunst und Kultur anschauliches Zeugnis ab. Nach dem verstorbenen Kardinal O'FIAIH von Irland liegen in der St. Galler Stiftsbibliothek mehr alte irische Handschriften als in allen irischen Bibliotheken insgesamt. Es ist dies ein Erbe, das den Ruf St. Gallens in der Welt, besonders in der angelsächsischen, mitbegründet.

Der Übergang vom Kopieren antiker Texte und vom Schreiben von Urkunden zum Verfassen neuer Texte bedeutet einen qualitativen Sprung, den das frühmittelalterliche St. Gallen als eines der wenigen alemannischen Klöster geschafft hat. Wichtig sind in diesem Zusammenhang die Vitenliteratur (Biographien) über die St. Galler Heiligen, aber auch die fast lückenlose mittelalterliche Geschichtsschreibung über die eigene Vergangenheit geworden, die wir RATPERT, KONRAD von PFÄFERS, Christian KUCHMAISTER und weiteren Autoren verdanken. Als Meisterwerk können ohne Zweifel die geschichtlichen Erzählungen EKKEHARTS IV., sein Teil der «Casus Sancti Galli», betrachtet werden, durch die uns so manche farbige Einzelheit aus dem «Goldenen» Zeitalter St. Gallens plastisch vor Augen geführt wird.

Bei der Ausbildung der Mönche – es gab neben der inneren auch eine äussere Schule für Adlige – spielten die Disziplinen der sieben freien Künste, des Triviums (Dialektik, Rhetorik, Grammatik) und des Quadriviums (Geometrie, Arithmetik, Astronomie und Musik) eine zentrale Rolle. Besonders wichtig war darunter die Musik, die vor allem im Hinblick auf den klösterlichen Gottesdienst gepflegt wurde. Hauptziel der

schulischen Ausbildung war indes die Kenntnis des Wortes Gottes, das die Bibel enthielt und das die Kirchenväter erläuterten. RATPERT, TUOTILO und NOTKER schufen zudem Hymnen, Tropen und Sequenzen, die nach und nach fast im ganzen Abendland erklangen.

Ohne Zweifel ist NOTKER Poeta, auch NOTKER Balbulus – der Stammler – genannt, einer der bedeutendsten mittelalterlichen Dichter, nach Wolfram von den Steinen gar der größte Dichter zwischen dem Evangelium und DANTE gewesen. Sein Namensvetter NOTKER Labeo, Teutonicus oder der Deutsche, wird seinerseits zu Recht als Schöpfer der althochdeutschen Wissenschaftsprosa angesehen. Er übersetzte aus dem Lateinischen ins Althochdeutsche in meisterhafter Art und Weise nicht nur die Psalmen, sondern für die Schule auch klassische philosophische Texte.

Nach den Höhepunkten des Goldenen und des Silbernen Zeitalters brachen für St. Gallen weniger spektakuläre Zeiten an. Erst im 15. Jahrhundert konnte die Abtei schliesslich wieder einen Weg zum Besseren finden.

St. Gallen ist bis heute ein hervorragender Ort literarischer und wissenschaftlicher Überlieferung geblieben, es ist historisch gleichsam zu einem Prototyp eines abendländischen Klosters geworden mit einer Lebensform, die wir in ihrem Bestreben, die Beschaulichkeit mit der Praxis, den Feiertag mit dem Alltag, das Geistliche mit dem Weltlichen in Einklang zu bringen, als wichtiges Bindeglied zwischen der klassisch-antiken, griechisch-romischen Kultur und der technischen Zivilisation der Neuzeit ansehen können. Ermöglicht wurde diese Synthese, diese hervorragende Leistung durch die benediktinische Regel, aufgrund derer es glückte, das «Ora» und das «Labora», Meditation und Arbeit, harmonisch zu vereinen.

Il y a 50 ans, dans le « Bulletin d'Information »

Le Retour des Cendres de JEAN l'AVEUGLE

Le retour des cendres de Jean l'Aveugle représente un événement national de premier ordre et la journée de 25 août 1946 restera inscrite dans l'histoire de notre peuple.

I. – Les Préparatifs

Grâce aux pourparlers qu'avait engagés le Gouvernement grand-ducal avec les autorités diplomatiques et militaires françaises, le transfert des cendres de JEAN l'AVEUGLE avait pu être prévu pour le 26 août 1946, date du 600^e anniversaire de la mort héroïque du roi JEAN l'AVEUGLE sur le champ de bataille de CRÉCY.

Dès le commencement de juillet, désireux de donner à cette cérémonie un caractère officiel, le Gouvernement avait institué une commission chargée de l'organisation de la cérémonie. Cette commission était composée de MM. Pierre WELTER, Conseiller de Gouvernement, Secrétaire pour les Affaires Militaires; Hubert SCHUMACHER, Architecte de l'État; Lambert SCHAUSS, Député et Échevin, Lucien KOENIG, Professeur; Joseph PETIT, Professeur; Georges SCHMITT, Conservateur-adjoint au Musée d'Histoire; Paul SCHULTE, Secrétaire de Légation, Chef de bureau au Ministère des Affaires Étrangères.

Des doutes existaient quant à l'état de conservation des restes mortels du Comte-Roi, et il fut décidé que le sarcophage de CASTEL serait ouvert le 10 août. À ces fins, M. le Ministre d'État, en compagnie de la plupart des membres du comité d'organisation et du médecin militaire, Capitaine FELTEN, se rendit à CASTEL et c'est là que, en présence des autorités françaises, il fut procédé à l'ouverture du cercueil.

Le procès-verbal suivant fut dressé:

«Aujourd'hui, le 10 août 1946, nous soussignés Pierre DUPONG, Ministre d'État, Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, et Commandant OLLE-LAPRUNE, Délégué du Général KOENIG, Commandant en chef des forces militaires françaises d'occupation en Allemagne, nous nous sommes rendus à CASTEL sur la Sarre, dans la chapelle sépulcrale du roi de Bohême. Là, en présence des témoins suivants: le Commandant

LACKMAN, le Commandant AUBRY, le Lieutenant LEFRANC, représentant les forces françaises d'occupation, et le Conseiller de Gouvernement Pierre WELTER, secrétaire des Affaires militaires luxembourgeoises; le Colonel JACOBY, le Lieutenant-Colonel GINTER, le Capitaine ALBRECHT, le docteur Pierre FELTEN, médecin militaire, représentant la force armée luxembourgeoise, l'Échevin Lambert SCHAUS, représentant la ville de LUXEMBOURG, le secrétaire de Légation Paul SCHULTE, chef de bureau aux Affaires Étrangères, les professeurs Lucien KOENIG et Joseph MEYERS, ainsi que l'Architecte de l'État Hubert SCHUMACHER, nous avons fait ouvrir le tombeau et le cercueil, dans lequel reposent les restes de JEAN, Roi de Bohême et Comte de LUXEMBOURG. Les témoins de cet acte, a savoir les personnes susdites, ont constaté ce qui suit: Le cercueil en question, en bois sculpté d'un style datant de la fin du 18^e siècle, renfermait le squelette presque complet et bien conservé d'un homme de sexe masculin. Il ne manquait que les deux mâchoires, une clavicle, un cubitus, les os des deux mains et quelques autres os de moindre importance. Une peau parcheminée recouvrait les jambes et la région de l'abdomen. Dans la partie gauche de cette région et dans la jambe gauche, cette peau était déchiquetée: elle était détachée des os de la jambe gauche jusqu'au genou. Dans le flanc gauche, la région gauche de l'abdomen et la région inguinale gauche, elle portait, à l'intérieur, de nombreuses taches de sang desséché. L'articulation coxo-fémorale gauche était ouverte, tandis que le flanc droit et l'articulation coxo-fémorale droite étaient intacts. Le cercueil renfermait d'autres morceaux et lambeaux détachés de peau parcheminée, de même que de nombreux débris d'os calcinés qui ne semblaient pas appartenir au squelette. Une partie de ceux-ci gisaient à proximité d'une feuille de papier chiffonnée, sur laquelle une main avait noté, à l'encre, en latin: «Quelques ossements des premiers fondateurs du couvent de MUNSTER, le comte luxembourgeois CONRAD et CLÉMENTCE, fille de l'empereur, épouse de CONRAD.» Ces constatations faites, et tous les détails importants photographiés, le cercueil a été refermé et replacé dans le tombeau, et celui-ci refermé et à son tour, à

l'endroit où il se trouvait depuis le 26 août 1838.

«Le présent procès-verbal fait en double, l'un des deux exemplaires devant être déposé dans le cercueil, l'autre aux archives du Gouvernement, à LUXEMBOURG, a été admis par tous les témoins susmentionnés et signé par les suivants:

(Suivent les signatures.)»

A partir de ce moment, la presse luxembourgeoise fêta dans des articles répétés la personnalité de notre Héros national et, depuis le 19 août, des conférenciers de marque évoquèrent la figure du Roi Aveugle dans le cadre des émissions luxembourgeoises de Radio-luxembourg.

Le lundi, 19 août, M. le Professeur Joseph MEYERS parla de la politique luxembourgeoise de notre Comte et de l'agrandissement du Comté sous lui. Grand guerrier, dit le conférencier, le héros de la bataille de MUHLDORF a toujours examiné les problèmes politiques avec les yeux du stratège. Il cherchait à assurer à son comté la possession de positions-clés, de carrefours de routes; il cherchait à éliminer des enclaves dangereuses, munissait les villes de remparts, etc. Parlant de la politique intérieure de JEAN, M. MEYERS mentionna qu'en matière de politique intérieure il cherchait à resserrer l'alliance entre la Maison Comtale et le peuple par l'octroi de nouvelles lettres de franchise ou la confirmation des anciennes.

«Si nous passons en revue le règne entier de JEAN l'AVEUGLE, nous devons constater qu'il a servi son comté d'une façon extraordinaire et que peu de souverains luxembourgeois ont rendu tant de services positifs à leur patrie.»

Le mardi, 20 août, le professeur SPRUNCK parla de la politique européenne de JEAN l'AVEUGLE, de la haute autorité dont il jouissait en Europe centrale. M. SPRUNCK rappela surtout le mot qu'a écrit le chroniqueur tchèque Pierre de ZITTAU: Sine rege Bohemiae nemo volet expedire finaliter suum factum. Quem vult exultat, quem non vult ipse recalcit.

De son côté, M. Albert CALMES, directeur de l'ARBED, releva surtout les qualités du diplomate. «Les circonstances, dit-il, firent de JEAN de LUXEM-

BOURG, chevalier dans l'âme, un négociateur, un conciliateur, un arbitre, bref un diplomate.

Le diplomate, c'est JEAN négociant le mariage de sa soeur, la belle MARIE de LUXEMBOURG, avec le Roi de France et dernier Capétien, Charles VI, le mariage de sa fille BONNE de LUXEMBOURG avec celui qui devint Jean le BON, Roi de France, et enfin le mariage de son fils CHARLES, plus tard l'empereur Charles VI, avec BLANCHE, soeur de PHILIPPE VI de VALOIS, Roi de France.

Le diplomate, c'est JEAN pacifiant les villes de la Lombardie et les exhortant à mettre fin à la sanglante querelle des Guelfes et des Gibelins.

C'est JEAN négociant à diverses reprises, mais sans succès avec le Pape d'Avignon pour pacifier l'Empire, en mettant fin à la compétition pour la couronne impériale.»

Le 21 août, le Capitaine-Médecin Dr Pierre FELTEN parla de l'état de conservation de la dépouille mortelle du roi et des détails intéressants que l'examen mé-

dical du 10 août avait fournis. Le Dr FELTEN attribue pour une partie l'immense popularité du roi à sa haute stature. Il aurait mesuré en effet 1,78 à 1,80 m., ce qui le fit dépasser de beaucoup la taille de ses contemporains, qui étaient généralement petits. L'examen médical en outre permit – et ce détail est nouveau – de déterminer avec vraisemblance que Jean l'AVEUGLE était mort à CRÉCY d'un coup de lance qui l'avait atteint à la région inguinale gauche et qui avait causé une hémorragie dont le héros était mort en peu



Le cortège avec les cendres de JEAN l'AVEUGLE au Boulevard ROOSEVELT à LUXEMBOURG.

Photo: Photothèque de la Ville de LUXEMBOURG

de temps. La plaie pu être constatée sur le cadavre embaumé.»

Le 22 août, un militaire, le Capitaine ALBRECHT, rattacha à la figure de JEAN l'AVEUGLE les considérations d'un soldat, examinant du point de vue militaire l'histoire de ses campagnes, pour conclure que le soldat luxembourgeois prendra JEAN pour modèle.

M. Marcel NOPPENY était appelé à évoquer les relations entre JEAN l'AVEUGLE et le royaume de France. «Il convient de relever, dit-il, que le roi PHILIPPE VI de Valois, surpris, alors qu'il guerroyait en Guyenne, par le débarquement en Nor-

mandie, d'une armée anglaise sous le commandement du roi EDOUARD III, et fâcheusement pressé par elle, «n'oublia pas à mander», ainsi que s'exprime FROISSARD, les princes luxembourgeois: JEAN, Roi de Bohême, et son fils CHARLES, futur Empereur. Une armée de 500 hommes – tout est relatif –, élite du Luxembourg et de la Bohême, rejoignit, à marches forcées, le gros de l'armée française, pour en suite d'un concours inouï de circonstances contraires et fatales, se faire battre à CRÉCY et y mourir... Il y a de cela, il y aura de cela, dans quatre jours, six siècles exactement... Ainsi, plus d'un demi-millénaire

avant la grande guerre, la Somme, fleuve héroïque, vit couler du sang luxembourgeois mêlé au sang français.

C'est ce qui fit, qu'en mars 1919, quand Luxembourg fêta les quelques 800 survivants des deux mille volontaires qui avaient combattu dans les rangs de l'armée française, ce mot courut, qu'imposait, après des siècles, l'identité des circonstances et les leçons, éternellement renouvelées, de l'histoire: Jean l'AVEUGLE, Comte de LUXEMBOURG, le premier de nos Légionnaires.

Cependant, avant d'avoir, consenti pour la France, dont, bien qu'aveugle, il n'avait

mie oublié le chemin, ainsi que le rappelle CHATEAUBRIAND, le sacrifice de sa vie, il lui avait consacré son cœur et son vouloir: ce prince, de qui un roi de Prusse hospitalisa, par gloriole, les cendres, prestigieuses reliques dont nous devons la restitution à la République Française, ce prince, dis-je, s'il était Luxembourgeois de naissance, Bohême d'élection, était Français par l'éducation, les mœurs et la langue. Fils du comte HENRI, plus tard Empereur d'Allemagne, mais qui, élevé à la Cour de France et instruit en SORBONNE, ne connaissait d'autre langue, sinon la latine, que la française, le Comte JEAN avait reçu lui aussi, de même que son oncle BAUDOIN, Archevêque de TREVES, et nombre de souverains, une éducation française. Ce fut sous son règne que le français supplanta presque entièrement le latin pour la rédaction des chartes luxembourgeoises. Lui-même usait principalement, sinon exclusivement, de la langue française et eut pour secrétaire Guillaume de MACHAUT et pour historiographe FROISSARD, le maître de la chronique historique. Cette tradition française, héritée de son père, il la transmet à son fils Charles, l'Empereur futur, lui aussi, comme son père, comme son aïeul, comme son grand-oncle, élevé à la Cour des rois de France; il la transmet à son fils WENCESLAS, lequel, BOURBON par sa mère, fut le premier duc de Luxembourg et le premier poète luxembourgeois de langue française, et de qui, FROISSARD, son maître et ami, nous fait connaître l'oeuvre.

Mais combien de liens aussi et plus étroits encore attachaient notre Comte à la France, à la famille royale qui la présentait. Ce petit-fils de Béatrice d'AVESNES, avait vu sa soeur Marie de LUXEMBOURG devenir l'épouse de Charles de BEL, le dernier des Capétiens directs, sa fille Bonne de LUXEMBOURG devenir celle de Jean le BON et la mère de Charles le SAGE. Lui-même épousa en secondes nocces Béatrice de BOURBON, princesse du sang de France. Enfin, vassal du Roi de France, fait par lui chevalier ce qui créait des liens plus intimes encore, selon la loi féodale, il contracta avec lui un traité d'alliance contre tout prince allemand, fût-ce l'empereur lui-même, qui prendrait les armes contre la France. Gouverneur du LANGUEDOC, il défendit cette province contre les intrusions étrangères.

Que conformément à sa destinée, il tombât pour la France, cela couronne admirablement une vie prodigieuse. Descendant du héros légendaire à la barbe fleurie, fils et pères d'empereurs, gendre, beau-père, beau-frère, aïeul de rois, roi lui-même, Jean de LUXEMBOURG inscrivit l'épopée dans l'histoire, symbole et synthèse de notre pays, il en annonce et résume aux côtés de la France paternelle et avec elle la révolte, la résistance et la lutte récentes.»

M. Georges SCHMITT, Conservateur adjoint au Musée National d'Histoire, raconta l'odyssée des restes mortels de notre héros national et décrivit ses huit tombeaux.

La conférence de M. Lambert SCHAUS, premier Échevin de la ville, avait pour sujet: «Jean l'AVEUGLE et sa bonne ville de Luxembourg».

«La Ville de LUXEMBOURG, dit le conférencier, voit en Jean l'AVEUGLE l'un de ses plus grands enfants et l'un de ses bienfaiteurs inoubliables.

Fils du noble HENRI VII – de celui que le DANTE appelait «Allo Arrigo» –. Jean naquit au Château du Bock qui se dressait farouche et altier sur les roches abrupts, dominant les carrefours des vieilles routes et la riante ampleur de la Vallée de l'Alzette.

Durant toute sa vie de chevalier errant, JEAN garda une nostalgie profonde de ce coin de terre natal; maintes fois, il venait s'y reposer des fatigues de sa carrière tumultueuse, et celui qui avait vu tant de terres lointaines et tant de grandeur humaine, trouvait qu'il n'y avait rien de plus doux que le séjour dans la patrie. La Cité natale lui rend fidélité pour fidélité.

Si, pour d'autres, JEAN a pu être un seigneur sévère et peut-être rapace, il était bon prince pour ses Luxembourgeois. Dès son avènement, il jura, le 15 juillet 1310, sur l'autel et les reliques, de respecter les privilèges accordés à la Ville par ses prédécesseurs et par ERMESINDE. Et JEAN tint parole. Car il avait cette qualité essentiellement luxembourgeoise qu'est la fidélité à la parole donnée.

Peu de temps avant sa mort, par la Charte du 25 mars 1346, Jean l'AVEUGLE abandonna à la Ville le droit d'aïme – c'est-à-dire un droit de jaugeage – ainsi que le droit de vinage sur les vins d'Alsace, et lui afferma à titre perpétuel le droit d'«onguel», qui représentait une espèce d'impôt sur le chiffre d'affaires, pour parler en langage moderne. L'abandon de ces avantages fiscaux fut très important pour la Ville de LUXEMBOURG et facilitera grandement l'embellissement et le développement de la Cité.

Mais, pour le peuple, JEAN restera surtout et avant tout le fondateur de la «Schobermesse».

Par la Charte du 20 octobre 1340, il institua une foire franche annuelle de huit jours, commençant le jour de la St. BARTHELEMY. Foire commerciale internationale à ses origines, cette institution perdura à travers les siècles et subsiste encore de nos jours comme grande fête populaire, comme kermesse nationale, que les Luxembourgeois fêtent même dans le Nouveau Monde.

JEAN de LUXEMBOURG tomba en héros, fidèle à sa parole donnée; il mourut

loin de sa terre natale, en Picardie, l'un des champs de bataille classiques de l'Europe. Mais son désir avait toujours été de reposer dans la terre de ses ancêtres. Sa dépouille mortelle, à laquelle le Roi d'Angleterre avait rendu les premiers honneurs sur le champ de bataille, fut ramenée à LUXEMBOURG. Mais même dans la mort JEAN ne trouva pas le repos. Inhumés successivement dans plusieurs monastères et églises de la Ville de LUXEMBOURG, les ossements du Grand Comte finirent par être livrés – sans droit ni titre – au roi de Prusse qui les déposa au Mausolée de CASTEL, sur les bords de la Sarre.

La Ville de LUXEMBOURG – et avec elle tout le pays – ne cessait de faire valoir ses droits et de revendiquer les cendres de son grand fils. Depuis dix mois, de jeunes soldats luxembourgeois montent la garde autour du tombeau de Jean l'AVEUGLE.

Dimanche prochain, la magnanimité du Gouvernement français et de ses chefs militaires nous rendra les cendres de notre héros national pour que nous puissions les conserver définitivement parmi nous comme souvenir et comme symbole.

Souvenir du passé lointain et glorieux de notre peuple, souvenir qui doit être un gage d'avenir. Symbole de l'amour de la patrie, symbole surtout de la fidélité à la parole donnée qui est le fondement de l'honneur d'un peuple tout comme les rudes rochers sont le fondement éternel de notre Ville.»

Le 24 août, M. le Professeur Lucien KOENIG, cita ses efforts et ceux de ses collègues de la «Letzeburger Nationalunion» pour maintenir dans le peuple luxembourgeois la conscience d'une dette à payer envers JEAN de LUXEMBOURG, le prototype du vrai luxembourgeois, celle en effet de ramener ses restes mortels en terre luxembourgeoise. Une première guerre mondiale avait échoué. Le conférencier entretint son auditoire des détails pittoresques et savoureux qui avaient fait échouer son projet, déboire personnel, échec, qu'il ne regrettait toujours pas, puisqu'on n'aurait pu réserver à Jean l'AVEUGLE en 1918 un retour aussi triomphal que celui qu'on lui préparait pour le 25 août 1946, grâce à l'appui de la France et du Gouvernement luxembourgeois.

Cette série de conférences se termina par celle de M. le Ministre de l'Éducation Nationale Nicolas MARGUE, qui dit la signification que le Gouvernement luxembourgeois voulait donner au retour des cendres de Jean l'AVEUGLE.

Voici les paroles:

«Ainsi donc, dimanche, le 25 août 1946, six cents ans après sa mort, Jean l'AVEUGLE, Comte de LUXEMBOURG et Roi de Bohême, est rentré dans son pays

natal qu'il a tant de fois quitté sa vie durant, mais qu'il n'aurait jamais dû ni voulu quitter après sa mort. Valait-il la peine aujourd'hui de corriger ainsi le cours de l'histoire et de mettre en mouvement le peuple luxembourgeois tout entier pour déplacer encore une fois les restes mortels de ce voyageur impénitent? N'est-il pas indifférent en quel endroit de la terre reposent les pauvres débris d'un vieux guerrier appartenant à une époque lointaine, dépourvue de tout rapport avec notre monde à nous? Qu'est ce que tout cela signifie aujourd'hui?

D'abord il est certain que la plupart des événements ont la signification qu'on veut bien leur donner. Or, la rentrée de Jean l'AVEUGLE est une chose voulue depuis longtemps par les patriotes luxembourgeois tout entier. Ramener dans nos murs le héros de CRÉCY, c'est nous acquitter d'une dette d'honneur grevant les fidèles sujets du Comte-Roi depuis le moment où il fixait dans son testament le désir de reposer dans le pays où il était né. En réalisant à nouveau cette dernière volonté de Jean l'AVEUGLE, nous entendons proclamer solennellement que nous reconnaissons et que nous revendiquons comme nôtres notre passé et notre histoire; que nous nous sentons, aujourd'hui encore, liés par une étroite parenté à ceux qui étaient les Luxembourgeois du XIV^e siècle, et représentaient l'époque glorieuse de la Maison de Luxembourg, l'époque où le Luxembourg, placé à la tête de la Chrétienté, était connu à travers le monde civilisé par l'activité politique et culturelle de ses Souverains. Cette époque nous appartient tout comme le siècle dernier, elle est bien luxembourgeoise tout comme notre temps à nous, et c'est JEAN qui en est le représentant peut-être le plus caractéristique, certainement le plus populaire.

De ce fait, son nom est devenu un véritable symbole national. Il eût été inadmissible pour nous qu'il continuât à rester en terre étrangère, voire même ennemie. Et cela d'autant moins que celui qui, arbitrairement, l'a fait reposer à KASTELL, a pour aussi libre lancé un défi au peuple luxembourgeois en s'engageant à rendre le corps du roi aveugle, si le Luxembourg était à même de lui offrir un tombeau digne de lui. Eh bien, nous relevons ce défi: JEAN de LUXEMBOURG reposera dans la terre luxembourgeoise, et n'y eut-il même aucun monument, cela seul est digne de lui.

JEAN a été le diplomate le plus entreprenant et le guerrier le plus fameux de son temps. Ce n'est pas comme tel que nous l'aimons, mais nous n'oublions pas que s'il a fait la guerre, c'était, conformément à l'idéal chevaleresque déjà légèrement exagéré de cette époque, pour servir la justice et la rétablir partout où il la voyait, peut-être la croyait violée. Nous n'ou-

blions pas que ses contemporains l'appelaient «Roi de la Paix». C'est que ses interventions militaires tendaient avant tout à faire la paix, là où elle n'existait pas, comme dans les villes du nord de l'Italie, ou à propager la civilisation chrétienne, là où elle n'avait pas encore pénétré, comme dans les plaines marécageuses de la Lithuanie. La paix, nous la voulons comme lui, et comme lui nous la voulons basée sur la justice – opus iustitiae –, nous la voulons pour nous et pour les autres.

Mais, à l'exemple de Jean l'AVEUGLE, le Roi-Chevalier, nous voulons que le Luxembourg soit grand par le sentiment de l'honneur et du devoir, par sa loyauté, son travail et ses sacrifices, par sa participation à toutes les oeuvres assurant le progrès de l'humanité.

Nous profitons de toutes les occasions pour affirmer notre existence nationale et notre droit à cette existence. Mieux que tout autre, ici, JEAN peut nous servir de guide et de centre de ralliement. Occupant sa place au premier plan de la chrétienté, fils et père d'empereur du Saint-Empire, Roi de Bohême, conquérant dans les pays slaves et en Italie, grand ami de la France, il était néanmoins et avant tout Luxembourgeois et l'est resté jusqu'au bout. Comprenant toute l'Europe dans le rayon de ses entreprises politiques et diplomatiques, il n'a jamais, comme tels de ses successeurs, oublié son pays d'origine, et s'il allait en France pour s'amuser, en Bohême pour en tirer de l'argent, partout pour guerroyer, il revenait toujours dans le Luxembourg pour être chez lui et pour se reposer. L'ayant fait sa vie durant, il n'est que juste qu'il puisse le faire après sa mort.

Il sera bien à sa place au milieu des Luxembourgeois, lui qui, au moment le plus critique de la bataille de CRÉCY, a refusé de croire à la défaite ou en tout cas d'y survivre, tout comme notre population, suivant l'exemple de sa Souveraine et de son Gouvernement, a refusé de pactiser avec un ennemi cruel qui, trop tôt, se prévalait d'une victoire à laquelle nul Luxembourgeois ne croyait. Le tombeau de Jean l'AVEUGLE sera parmi nous un lieu de rassemblement et de recueillement patriotique.»

II. - Les événements de dimanche, 25 août 1946

À CASTEL et REMICH

Dans la matinée, une délégation luxembourgeoise fermée de quelques officiers sous la conduite du Colonel JACOBY, de M. SCHUMACHER, Architecte de l'État, des professeurs MM. Lucien KOENIG et Joseph MEYERS et de la presse, se rendit à CASTEL.

Là eut lieu une coutre cérémonie en présence d'officiers français. Le cercueil, retiré du sarcophage qui le contenait depuis 1836, fut transporté à la main par des soldats luxembourgeois devant la petite chapelle du cimetière campagnard et posé dans le nouveau cercueil, fruste et solide, orné des couleurs nationales. Un dernier salut de la garde d'honneur et le cortège se mit en marche.

Un moment particulièrement solennel fut celui où le cortège atteignit le pont de REMICH. Le Colonel JACOBY, représentant du Gouvernement luxembourgeois, et le Commandant Ollé LAPRUNE, représentant du Général KOENIG, s'avancèrent jusqu'au milieu du pont et le cercueil fut porté vers la terre luxembourgeoise sur les épaules de soldats luxembourgeois aux sons des cloches et de la «Hémecht» et devant une multitude de mosellans accourus pour assister à ce moment historique. Sur la rive luxembourgeoise attendaient les notabilités: M. FABER, Commissaire de district de GREVENMACHER et des communes avoisinantes. Le cercueil fut hissé sur un affût de canon traîné par un char où étaient assis des soldats luxembourgeois, l'arme au poing. Le cortège, précédé par des auto-chenillettes luxembourgeoises et suivi de quatre chars de combat français, poursuivit son chemin pour Luxembourg. Tout le long du parcours, alors que les cloches sonnaient à toute volée, les villageois, notabilités et fanfares en tête, étaient massés au bord de la route.

Arrivée à LUXEMBOURG

Sur le rocher du Bock, là où se trouvaient les ruines du château natal de Jean l'AVEUGLE, le convoi fut reçu par M. le Bourgmestre et le Collège échevinal de la Ville de LUXEMBOURG, qui reçurent l'Auguste dépouille de la main de M. le Professeur Lucien KOENIG. Ensuite, le cortège poursuivit sa route à travers la ville passant par la rue du Marché-aux-Herbes, la Grand'Rue, le Boulevard Royal, le Boulevard F.-D.-Roosevelt que bordait une foule énorme et recueillie, pour faire halte un moment devant le Monument du Souvenir.

«Symbole et combien émouvant de l'union fraternelle du héros d'hier et des héros du présent, que cette halte du héros national devant ce monument mutilé. La Sonnerie aux Morts retentit sans parole pathétique, sans geste grandiloquent, par la simple gravité de ce rite, de cette communion de passé et du présent, il se fit comme une consécration de notre histoire nationale, gloire et grandeur du passé s'alliaient à la gloire et à la grandeur du présent.» («Meuse»)

Place Guillaume

Au milieu de la Place Guillaume, richement décorée, se dressait un catafalque élevé sur quatre marches, recouvert d'une tenture de velours rouge imprimé des ar-

moiries renversées de Luxembourg et de Bohême. Aux quatre points brûlaient des torches. Après l'arrivée de M. le Ministre d'État, le Général PRIKRYLL, représentant le Gouvernement tchécoslovaque, et le Général KOENIG, le héros populaire de Bir HACHEIM, arrivaient à leur tour, passant les troupes luxembourgeoises et françaises qui étaient massées sur la place. Enfin, LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse, le Prince FÉLIX et le Grand-Duc Héritier JEAN, suivis de trois Princesses et du Prince CHARLES, prirent place à la tribune d'honneur où s'étaient réunis entretemps les membres du corps diplomatique et les personnalités officielles; entre autres il convient de noter les hôtes français, les Généraux français DELEUZE et NOIRET, les Colonels GRANVAL et de FRERES, le Lt.-Colonel BERNAUD et le Capitaine BOURDI.

À l'arrivée de la dépouille mortelle de Jean l'AVEUGLE et du cortège, le cercueil fut posé sur le catafalque: six soldats montaient la garde d'honneur.

M. Pierre DUPONG, Ministre d'État, Président du Gouvernement, s'avança pour s'adresser à l'assistance dans les termes suivants:

«Le voilà enfin arrivé, le jour si ardemment souhaité par les patriotes luxembourgeois, du retour des cendres de Jean l'AVEUGLE.

C'est dans la cité de LUXEMBOURG, où il avait vu le jour, que le Roi JEAN voulut rester auprès sa mort. Pendant 463 longues années il y demeura, non sans que son repos y fût plus d'une fois troublé par les événements du monde extérieur. Comment en aurait-il été autrement à une époque où la ville de LUXEMBOURG connut plus d'années de guerre que de paix. En 1809, les ossements de notre héros national furent transportés en terre d'exil. À mesure que se réveillait dans le peuple luxembourgeois le sentiment national et le respect pour les valeurs de notre patrimoine historique, cette situation, contraire aux dernières volontés de Jean l'AVEUGLE, fut ressentie comme une humiliation pour le pays.

De multiples, mais infructueuses tentatives furent faites par les autorités luxembourgeoises, au cours du siècle passé, pour rapatrier les reliques du «*blanne Jang*», comme les Luxembourgeois appellent familièrement cette figure la plus pittoresque dans la galerie des anciens souverains de ce pays. Il a fallu que vint la dernière guerre mondiale pour rendre possible la réparation d'un tort qui blessait l'amour propre de notre peuple.

Nous sommes particulièrement heureux du fait d'être redevables de cette réparation à notre grande amie, la France, et plus particulièrement à son digne représentant dans l'Allemagne occupée, le Général KOE-

NIG, que nous avons le privilège de saluer aujourd'hui parmi nous. Je souhaite en même temps une cordiale bienvenue aux autres hôtes étrangers, ministres, généraux, chargés d'affaires et maires, qui participent à cette mémorable festivité. Il me sera permis de mentionner nommément parmi eux le général PRIKRYL, représentant de la Tchécoslovaquie. Sa présence parmi nous souligne à nouveau les liens d'amitié qu'a noués pour toujours entre nos deux pays le Comte et Roi JEAN le jour, où il a réuni sous un même sceptre le Luxembourg et la vieille Bohême, donna la vie à CRÉCY, le 25 août 1346, qui aurait la bonne fortune de lui payer une revanche, en le ramenant, sous l'escorte glorieuse de ses armes, dans sa ville de LUXEMBOURG. Au monde contemporain, la cérémonie d'aujourd'hui, à laquelle coopèrent fraternellement des détachements des armées française et luxembourgeoise, rappelle une des constantes de l'attitude séculaire luxembourgeoise. Depuis toujours, dirigeants et peuple luxembourgeois se considéraient comme appartenant à l'Europe occidentale. Peuplée anciennement par les Celtes, faisant partie du temps des Gaules de la Gallia Belgica, comprise plus tard dans la Lotharingie, organisée pour la première fois en principauté souveraine par un Lorrain, le Comte SIGEFROI, ancêtre de Jean l'AVEUGLE, cette contrée n'a jamais oublié à travers les siècles les liens qui l'attachaient à ses voisins de l'ouest. Même à l'époque où le pays de Luxembourg faisait partie avec les Pays-Bas, la Belgique, la Lorraine, la Franche-Comté jusqu'à Lyon et la Suisse, du Saint-Empire Romain de nation germanique, il représentait dans cette formation hétéroclite un élément d'influence latine. C'est cette même tendance qui suivait la Maison des Comtes de LUXEMBOURG à l'époque où, après avoir étendu au maximum les frontières de son fief héréditaire luxembourgeois, son influence prépondérante en Europe portait quatre de ses fils au trône du Saint-Empire Romain de nation germanique et d'expression française. Notre Jean l'AVEUGLE avait fait ses études à l'université de PARIS. Il avait été éduqué dans l'esprit et l'art de la chevalerie à la Cour de France. Sa soeur fut Reine de France. Son fils, l'empereur CHARLES IV, avait épousé une fille du roi de France. JEAN lui-même avait épousé en secondes noces BÉATRICE de BOURBON, descendante de St. LOUIS. Sa fille BONNE enfin a épousé le Duc de Normandie, fils et héritier du Roi PHILIPPE VI de Valois et après lui Roi de France. Roi de Bohême, le Comte JEAN et ses successeurs de la Maison de Luxembourg apportèrent dans leur royaume l'influence de la culture occidentale. Le visiteur de PRAGUE est frappé encore aujourd'hui par l'empreinte qu'y a laissée la dynastie de Luxembourg. Les monuments d'architecture qui remontent à cette époque, pourraient figurer aussi bien à BRUXELLES et à PARIS qu'aux bords

de la Moldau. Le Comte et Roi JEAN a été ainsi par sa formation intellectuelle et politique le représentant typique d'un peuple qui, à travers les siècles, a subi et accepté l'attraction du foyer de culture dont PARIS est et fut le centre. Il était réservé à l'obscurantisme obtus du régime exécutable que la guerre a heureusement détruit, de vouloir rayer pour ses fins d'annexion, cette vérité de notre histoire nationale.

Le savant historien qui se penche sur la vie de Jean l'AVEUGLE, pour en étudier les faits et gestes, n'y découvre, sans en étudier les faits et gestes, n'y découvre, sans nul doute, pas uniquement des traits sympathiques. Quelles sont donc les causes de la popularité dont jouit parmi nous à six cents ans de distance ce prince disparu? Est-ce le souvenir des bienfaits matériels qu'a valus au pays le règne du Comte et Roi JEAN? Je ne crois pas. Certes, il est un fait historique indéniable que JEAN favorisait par tous les moyens son pays d'origine. Telle de ses fondations, la foire de Luxembourg, appelée «*Schobermesse*», a résisté à l'usure des âges. Pas plus tard qu'hier nous l'avons inaugurée à nouveau pour l'année en cours. Mais c'est un fait connu dans l'histoire, que le souvenir des progrès et réalisations dans le seul ordre matériel a rarement raison de la durée des siècles. Ce qui fonde une réputation glorieuse *aere perennius*, ce sont les actions qui enflamment la fantaisie et émeuvent le cœur.

Or, sous ce rapport, la vie de Jean l'AVEUGLE est un trésor. Il était le prince le plus puissant de l'Europe de son temps. Il était batailleur à l'excès, mais chevaleresque et loyal jusqu'au sacrifice de soi-même. Nous aimons à nous en faire une image semblable à celle que le montre son sceau, un chevalier armé chevauchant au galop. Doué d'une vigueur physique extraordinaire, il a parcouru à cheval l'Europe, couvrant des distances incroyables en un temps plus invraisemblable encore. Mais ce qui l'a rangé pour toujours parmi les héros d'épopée, c'est la façon dont il a cherché et trouvé la mort dans la bataille de CRÉCY. Il était accouru au secours du Roi de France pour l'unique motif qu'il en était l'allié et l'ami et qu'il voulait tenir sa promesse. Comme ils nous apparaissent admirables sa fermeté d'âme, son obstination farouche, son héroïsme indomptable. Il apprend que cela va mal dans la bataille et que les rangs français vont être brisés. Il tient bon malgré tout, pour l'honneur. Son instinct de résistance s'allume et redouble devant une situation apparemment désespérée. Et voilà que le roi aveugle se laisse conduire dans la mêlée pour fêter un dernier coup.

Ne sont-ce pas des sentiments semblables qui ont animé plus d'un héros de notre résistance, lorsque dans la dernière guerre délibérément ils se sacrifièrent pour ne pas céder à l'injustice et pour rester fidèles et loyaux, sans compromis?

On a écrit de JEAN qu'il fut le dernier des chevaliers. Comme tel il a passé dans la littérature de son époque. PÉTRARQUE et FROISSART l'ont chanté, Guillaume de MACHAUT lui a dédié les vers que voici :

«Il n'y eut pareil roi, ni duc, ni comte,
Ni depuis le temps de Charlemagne
Ne fut homme – c'est chose certaine –
Qui fut en tout cas plus parfait
En honneur, en dit, en fait.»

La gloire du Roi JEAN est pour nous un sujet de fierté nationale. Elle fait partie de notre patrimoine historique. Son exemple a illuminé le chemin de ses descendants, les Rois de Bohême et Empereurs du Saint Empire Romain, qui ont assuré au nom du Luxembourg une place importante dans l'histoire d'Europe.

Jean l'AVEUGLE est proche de notre cœur aussi par son amour pour sa terre natale. «Il n'y a rien de plus doux que le séjour dans la patrie», répondit-il à un noble de Bohême la veille d'un de ses départs pour LUXEMBOURG.

Est-il étonnant après tout cela que nous chérissions sa mémoire et que les familles luxembourgeoises donnent avec prédilection son nom à leurs enfants, ce nom que notre Grand-Duc héritier lui-même porte avec fierté?

Aujourd'hui, nous avons ramené dans la patrie les cendres de Jean l'AVEUGLE comme, il y a quelques mois, nous avons ramené ceux de nos héros de la dernière guerre.

Aujourd'hui, le Comte et Roi JEAN reprend sa place parmi nous, après un long exil. Le peuple luxembourgeois lui élèvera un monument digne d'un chevalier, comme le Roi JEAN s'est lui-même exprimé.

Qu'enfin la paix reste assurée à sa tombe. C'est le vœu le plus ardent du peuple luxembourgeois.»

Ensuite, Monsieur le Bourgmestre HAMILIUS a pris la parole :

«C'est grâce à l'amitié généreuse et agissante de la France, c'est grâce à l'aide énergique de ses chefs militaires que le peuple luxembourgeois a vu combler aujourd'hui un de ses plus ardents désirs.

Jean l'AVEUGLE, le premier en date et le plus illustre de nos légionnaires et déportés luxembourgeois, vient de rentrer dans sa patrie, après un exil qui a duré pas moins de 137 années.

25 août 1946! Journée mémorable et glorieuse à jamais tant pour le Luxembourg que pour la France, qui s'est souvenue qu'un jour, le 26 août 1346, le Comte JEAN de Luxembourg, Roi de Bohême, est tombé, le glaive à la main, sur le champ d'honneur de CRÉCY, pour défendre ses «chers amis et les enfants de sa fille», future Reine de la France.

Il y a plus d'un siècle que le Luxembourg attendait le retour de son héros reposant dans le mausolée de CASTEL, plus d'un siècle que tous les patriotes luxembourgeois, amis fervents de notre passé national, espéraient vivre les moments historiques de l'heure présente. Bien des espoirs ont été déçus dans ce laps de temps; nombre de patriotes luxembourgeois qui s'étaient faits les champions de la cause sacrée de notre déporté, ont disparu de l'arène. Nous, les rescapés de la terrible catastrophe mondiale de 1940 à 1944, favorisés par un destin plus clément, nous pourrions apprendre aux générations futures que, si la France du Roi LOUIS-PHILIPPE a ramené, en 1840, sur le sol français les cendres du grand Conquérant corse, c'est que l'Empereur avait mis dans son testament fait à l'île de SAINTE-HÉLENE: «Je désire reposer au bord de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé». Le 25 août 1946, le Luxembourg en a fait de même avec les cendres de Jean l'AVEUGLE qui, lui aussi, avait réclamé dans son testament une sépulture dans sa patrie, d'abord à l'abbaye de CLAIREFONTAINE, plus tard à l'abbaye de NEIMÖNSTER, donc à LUXEMBOURG même.

Uni par un élan national, le Luxembourg de la Grande-Duchesse CHARLOTTE, des Princes FÉLIX et JEAN, des patriotes luxembourgeois martyrisés aux camps de concentrations nazis, de milliers de jeunes gens morts pour la patrie, des milliers de déportés et autres victimes de la barbarie teutone, de tous les Luxembourgeois de bonne volonté, ce Luxembourg s'est souvenu à son tour du dernier vœu du plus populaire de ses héros nationaux, dont les cendres lui avaient été dérobées en 1809, pour être confiées pendant plus d'un siècle à une terre qui n'était pas la sienne. Le 25 août 1946, cet affront a été vengé solennellement, l'honneur du Grand-Duché de LUXEMBOURG est rétabli à jamais.

Mais il y a d'autres considérations que cet événement historique fait naître dans notre âme.

Le peuple luxembourgeois, terrorisé et durement éprouvé par une guerre sans merci, s'est remis résolument au travail. Malgré toutes les difficultés et amères déceptions, un nouveau Luxembourg devra surgir des ruines matérielles et morales qu'un ennemi implacable a amassées sur notre sol meurtri. La tâche est immense! Non seulement les forces matérielles risquent de faire défaut, mais ce qui est beaucoup plus grave, l'âme de notre petite nation est cruellement blessée.

Qui rendra au Luxembourg le courage et l'énergie nécessaires pour triompher de tous les obstacles. C'est encore la France qui nous montre le bon chemin qu'il faut suivre pour toucher au but tant désiré. Après les plus terribles tourmentes de son

histoire, la France s'est revivifiée, trempée chaque fois dans les sources vives de son merveilleux passé. Elle a tiré des forces miraculeuses de l'exemple que lui ont donné ses grands hommes, conquérants redoutables, hommes d'État d'un génie supérieur, poètes et savants, prêtres aussi bien que laïques, dont beaucoup reposent aujourd'hui au temple de la gloire à PARIS, au Panthéon; et l'inscription majestueuse de son fronton: «Aux Grands Hommes, la Patrie reconnaissante» doit nous éclairer aussi, nous autres Luxembourgeois, sur notre devoir.

Ce qui est vrai, quand je parle de la France, l'est encore, quand nous feuilletons les pages glorieuses de l'histoire des autres nations démocratiques que le peuple luxembourgeois a l'honneur de compter parmi ses amis.

Le passé n'était et ne sera jamais mort pour les peuples qui ont joué un rôle dans l'histoire. Et ce qui est une vérité pour les grandes nations, dont la population se chiffre par des millions, ne peut pas être une erreur, lorsqu'il s'agit d'un petit peuple qui n'a que quelques centaines de milliers de sujets. Ce n'est pas le nombre de la population qui décidera de reconnaître à un peuple le droit d'avoir un passé national, ce sont les faits et gestes de ce peuple, ce sont surtout les grands hommes qui sont sortis de son sein et qui ont joué un rôle prépondérant dans sa vie scientifique, littéraire, économique et politique.

Si tel est le cas, le petit peuple luxembourgeois a bien le droit de réclamer pour lui aussi un passé national, car ni les hauts faits et gestes, ni les hommes supérieurs ne lui font défaut.

En évoquant les luttes inégales de nos ancêtres les plus reculés, les Trévires contre Jules CÉSAR, l'époque des Croisades où nos comtes, barons et seigneurs ont vaillamment combattu avec Godefroid de BOUILLON et le Roi LOUIS le SAINT de France, les armées de NAPOLÉON le Grand, qui comptaient dans leur rang quinze mille jeunes conscrits luxembourgeois, dont plus de dix mille sont tombés sur les champs de bataille de l'Europe, les trois mille légionnaires luxembourgeois volontaires de la guerre mondiale de 1914 à 1918 qui ont versé leur sang pour la cause sacrée de la civilisation, en évoquant ces faits, il est compréhensible que la seconde guerre mondiale, elle aussi, ait révélé au monde étonné le courage, l'esprit combatif et la résistance opiniâtre de la nation luxembourgeoise, si éprise pourtant des bienfaits de la paix. Les réfractaires et maquisards luxembourgeois, fidèles à leur Grande-Duchesse et à leur patrie, ont lutté côte à côte avec leurs camarades français et belges pour la cause de la justice, de l'humanité et de la civilisation. Nombreux sont les Luxembourgeois qui ont porté l'uniforme des soldats de l'armée des Nations Unies contre la bar-

barie nazie. Honneur à tous, qu'ils aient combattu dans les dédales du maquis français, dans l'Armée blanche ou dans la Brigade PIRON. Tous ont bien mérité de leur patrie, car tous ont fait leur cri de désespoir de notre héros aveugle: «Tourner le dos à l'ennemi, que Dieu me préserve d'un pareil déshonneur!»

Le peuple luxembourgeois est donc en droit de revendiquer l'estime et la sympathie du monde civilisé, il les mérite certainement aussi par le grand nombre de personnages illustres issus de la Maison de LUXEMBOURG et dont l'histoire a retenu et les noms et les bienfaits.

Le premier d'entre eux est sans contredit celui qui en est aussi le plus populaire, JEAN l'AVEUGLE, Comte de LUXEMBOURG et Roi de Bohême, dont nous venons de ramener, au sixième centenaire de sa mort, la dépouille mortelle dans son pays et sa ville de prédilection. Nous savons que de son vivant il était «un véritable empereur par ses pouvoirs» – c'est Voltaire qui l'appelle ainsi –, «un empereur par sa vaillance et par son sens et sa prudence» – (son secrétaire, le chroniqueur Guillaume de MACHAULT l'a dit) –, et que, d'après CHATEAUBRIAND, sa fin héroïque à CRÉCY était «un vrai miracle d'honneur et de fidélité».

La Ville de Luxembourg, où JEAN l'AVEUGLE séjourna de préférence, se rappellera à tout jamais des bienfaits qu'il prodigua à sa ville natale. Il accorda au pays et à la Ville de nombreuses faveurs qui firent accroître sensiblement le bien-être de ses chers Luxembourgeois. Une de ses innovations, la plus populaire que JEAN l'AVEUGLE décréta par la charte du 20 octobre 1340, la création «d'une foire de huit jours à LUXEMBOURG, à commencer du jour de St.-BARTHÉLÉMIE», la «Schuebermess» actuelle, se tient depuis son institution régulièrement chaque année, et loin de perdre de son importance, s'est développée et amplifiée à travers les siècles pour devenir pratiquement la kermesse nationale de notre pays.

La Ville de LUXEMBOURG et le pays entier manqueraient à un devoir de reconnaissance des plus élémentaires, s'ils n'honoraient pas, chaque année à cette époque, la mémoire de celui qui, de son vivant, éblouissait son siècle par sa grandeur d'âme, sa puissance, son génie politique et ses exploits guerriers.

En réclamant le retour de ses cendres dans sa patrie, les Luxembourgeois ont voulu honorer par ce geste symbolique tous les patriotes qui ont été arrachés pendant les sombres années de la domination nazie à la terre de leurs aïeux et dont beaucoup, malheureusement, ne sont pas encore rentrés ou ne rentreront plus jamais. Qui voudrait nier que le choix que l'on a fait parmi les grands personnages de notre passé national n'ait été des plus heureux?

Jean l'AVEUGLE, bien que mort, tu as réussi quand-même à faire revivre en ce jour inoubliable le sentiment d'union nationale dans les coeurs descendants de ceux de ceux qui, autrefois, étaient les fidèles sujets luxembourgeois. Ton dernier vœu va enfin être réalisé, grâce à la France dont «tu n'as jamais oublié les chemins». Dorénavant, tu reposeras au bord de l'Alzette, qui t'a vu naître, au milieu de ton peuple que tu as tant aimé. Nous monterons la garde autour de ta dernière demeure et, quoi qu'il arrive, nous ne nous quitterons plus, tu resteras avec nous, comme le palladium sacré, le garant du bonheur et de la nouvelle grandeur du peuple luxembourgeois!»

Enfin, le Général KOENIG fit le discours suivant:

«Dans une prairie de France, entre la Somme et la mer, se presse une simple croix de pierre: rien ne la distingue de toutes les autres croix qui marquent la rencontre de tant de nos chemins. Les paysans de l'endroit l'appellent la croix du Roi de Bohême. Elle indique en effet la place où tomba en 1346, pour la cause du royaume de France, JEAN, Comte de LUXEMBOURG et Roi de Bohême. Le lieu s'appelle CRÉCY; il a donné son nom à une rude bataille où les archers et la nouvelle artillerie anglaise taillèrent en pièces – une fois n'est pas coutume – les chevaliers du Roi de France.

JEAN, Comte de LUXEMBOURG, participa au combat avec six cents de ses chevaliers. Il était spontanément venu en aide à notre PHILIPPE VI à la nouvelle du débarquement ennemi, car il était l'ami de la France. Son père, l'Empereur HENRI VII, né à VALENCIENNES d'une mère française, était déjà réputé comme le prince le plus français de l'Empire. Lui-même, cousin du Roi et beau-père du futur JEAN le BON, avait maintes fois mis à la disposition des Valois son épée et son talent de négociateur.

On le voit à CASSEL, aux côtés des chevaliers français, écraser la révolte flamande. Il est à AMIENS, négociateur avec le Roi d'Angleterre la renonciation, au profit de la France, de ses prétentions sur Guyenne et la Gascogne. Il contribue à raffermir les alliances que nouait PHILIPPE VI en prévision de la guerre.

Pour le remercier de ses bons services, le Roi de France en fait son Capitaine Général en Languedoc, lui demandant de faire en son nom, lui écrivait-il, tout ce qu'il pourrait y faire lui-même. s'il y était présent.

Mais Jean l'AVEUGLE, pour nous Français, n'est pas seulement un ami de la France. Il nous apparaît aussi comme une des figures les plus étonnantes de la chevalerie européenne. Caractère idéaliste, ayant le goût de l'action et de l'aventure

au bon sens du mot, il se passionne vite pour toute cause qu'il estime juste et la défend sans répit. S'il sert bien le Comte de LUXEMBOURG et s'il tente, à juste raison, d'en affermir les assises ou d'en agrandir les frontières, il se bat pour la foi chrétienne, menant une guerre implacable contre ceux qu'il dénomme les «Sarrasins du Nord».

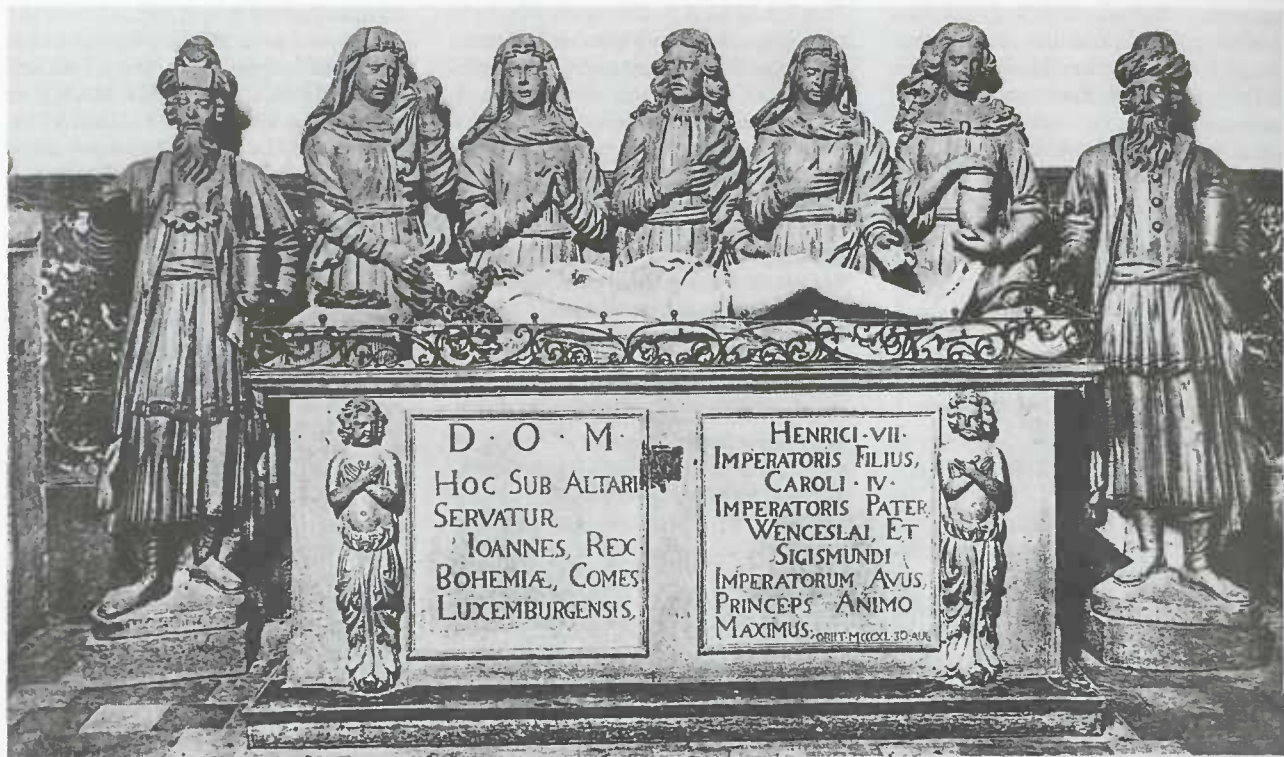
S'il nous apparaît qu'il n'ait pas porté un même enthousiasme et une même ardeur à renforcer ou à défendre son royaume de Bohême, c'est sans doute qu'il est vraiment un homme de l'occident. Ses affinités, ses intérêts et aussi ses affections le portent plus naturellement vers les pays du Rhin, de la Mer du Nord et d'Italie et surtout vers la France.

Comment ce guerrier qui incarne toutes les vertus, tous les prestiges de la chevalerie, ne se serait-il pas battu aux côtés du Roi de France, le plus féodal des rois. Il a dû faire avec enthousiasme ce que PÉGUY aurait appelé la guerre de chevalerie et de baronnage, contre la guerre de marchandage.

Aussi bien, sa mort semble tirée des romans de chevalerie: Alors que les bataillons génois et la cavalerie du Comte d'ALENÇON sont écrasés par l'armée d'EDOUARD III, le Roi JEAN qui commande l'arrière-garde, est bientôt dépassé par les fuyards. Il refuse de «tourner le dos à ses ennemis», et dit à ceux qui l'entourent: «Seigneurs, vous êtes mes amis; je vous requiers que vous me meniez si avant que je puisse fêrir un coup d'épée.» Les chevaliers lièrent alors son cheval aux freins de leurs chevaux. «Le Roi de Bohême alla si avant, raconte FROISSARD, qu'il fêrit un coup de son épée, voire plus de quatre moult vigoureusement et aussi firent ceux de sa compagnie et si avant s'y aboutèrent sur les Anglais, que tous y demeurèrent et furent trouvés sur la place autour de leur seigneur (et tous leurs chevaux liés ensemble)».

Ainsi préfigure-t-il notre Chevalier d'ASSAS et tous ceux des hommes d'arme dont la bravoure est telle qu'elle attire l'ennemi pour le fixer dans la mort. Ainsi ouvre-t-il lignée des grands Capitaines étrangers qui, avec une noblesse désintéressée, mirent leur épée au service de la France. La France reconnaissante garde précieusement leur mémoire.

Après les vicissitudes sans nombre, voici revenue d'Allemagne où un prince prussien, insensible au vœu de votre peuple, l'avait maintenue, la dépouille mortelle du très valeureux et très populaire Comte de LUXEMBOURG. Elle atteste mieux que tout discours l'ancienneté et la solidité des liens d'amitié qui unissent le Luxembourg et la France. Votre histoire, comme la nôtre, est une longue suite de luttes contre les invasions et contre les oppressions; invasions ou oppressions qui n'aboutirent en définitive qu'à dégager chez nos deux peuples le sentiment de l'indépendance



Ancien sarcophage de Jean l'Aveugle dans la cathédrale de Luxembourg

Ancien sarcophage de JEAN L'AVEUGLE dans la cathédrale de LUXEMBOURG

Photo: Photothèque de la Ville de LUXEMBOURG

nationale et exalter le goût de la liberté. Ces liens ont été cimentés encore plus solidement par la communauté des épreuves subies au cours des années sombres que nous venons de traverser, pendant lesquelles maints d'entre nous ont eu l'honneur et la chance de se battre à visage découvert, alors que tant des vôtres et des nôtres, pour avoir repoussé l'annexion allemande, ont connu la déportation et les camps d'extermination. Aussi n'est-il pas étonnant que nos deux drapeaux flottent côte à côte sur cette terre d'Allemagne occupée par mon pays.

En vous aidant, au nom de la France, à réaliser aujourd'hui le vœu qui vous était cher, le Commandement en chef français en Allemagne n'a fait que reconnaître à son tour l'ancienneté et la solidité des liens qui unissent, nous l'avons encore

bien prouvé il y a peu de temps, le Luxembourg et la France.»

La cérémonie se termina par les hymnes français et luxembourgeois, tandis que 21 coups de canon retentirent de la hauteur des «Trois Glands».

À la Cathédrale

Le cercueil fut de nouveau hissé sur l'affût de canon et transporté vers la salle du trésor à la Crypte de la Cathédrale où avait été dressé l'ancien sarcophage, dans lequel Jean l'AVEUGLE avait reposé à Abbaye de NEUMUNSTER jusqu'à la révolution française et qui avait été conservé sous le jubé de l'ancienne Cathédrale.

En présence de la Cour et des personnalités, Monseigneur l'Evêque de LUXEMBOURG prononça une courte allocution,

au cours de laquelle il rappela les hauts faits et gestes du Roi et exprima le désir de voir rentrer également dans le pays les restes des autres souverains régnants décédés et qui reposent toujours en terre étrangère. Il procéda ensuite aux cérémonies liturgiques et donna l'absolution «*ad tumbam*». Un requiem, chanté par la Maîtrise de Notre-Dame, termina les cérémonies de l'après-midi.

Après la cérémonie, le comité d'organisation fut reçu par S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, et la journée se clôtura par un dîner officiel donné par le Gouvernement et auquel assistaient en présence de LL.AA.RR le Prince FÉLIX et le Prince JEAN, les Généraux KOENIG et PRIKRYLL, les membres du Gouvernement et de nombreux Diplomates et Officiers.

«DIE WELT» 11.6.96

Souveränität für Europa

Luxemburgs Premier JUNCKER plädiert für konzentriertes Handeln

Jean-Claude JUNCKER, Ministerpräsident des Großherzogtums Luxemburg, ist überzeugter Europäer und als solcher Anhänger der Europäischen Währungsunion. Er sieht jedoch dringenden Handlungsbedarf in der Frage der gemeinsamen europäischen Verbrechensbekämpfung, der Außen- und Sicherheitspolitik sowie der Asyl-gesetzgebung. Um die Souveränitätsrechte Europas ging es auch in einem Vortrag, den JUNCKER vor einigen Tagen in der Bayerischen Landesvertretung in BERLIN hielt. Darin setzte er sich sehr kritisch mit der Handlungsweise Großbritanniens nach der BSE-Entscheidung der Europäischen Union (EU) auseinander. Mit JUNCKER sprach WERNER vom BUSCH.

WELT: Herr Ministerpräsident, Sie fordern mehr Souveränitätsrechte für Europa. Weshalb?

JUNCKER: Wenn man sich die großen Herausforderungen vor Augen führt, die vor Europa liegen – unter anderem das weltweite währungspolitische Netzwerk, die Fragen einer europäischen Sicherheitspolitik –, dann sieht man, daß wir in diesen Fragen ein ausreichendes Maß an Souveränitätsrechten brauchen. Wir benötigen also mehr Euro-Souveränität in Fragen der gemeinsamen Währungs-, Außen- und Sicherheitspolitik. Ich sehe ähnlichen Handlungsbedarf auch in den Bereichen Asyl- und Visapolitik.

WELT: Wo ist der goldene Mittelweg zwischen notwendiger Verlagerung von Souveränitätsrechten der Mitgliederstaaten in die EU und dem Prinzip der Subsidiarität?

JUNCKER: Wir brauchen konzentriertes Handeln auf europäischer Ebene. Und das ist die goldene Regel: Dort, wo sich nationalstaatliches Handeln vom Ansatz und von der Ausführung her als ungenügend erweist, muß die Europäische Union stärker in die Pflicht genommen werden. Dies gilt in Fragen des Umweltschutzes, des grenzüberschreitenden Verbraucherschutzes, dies gilt aber auch für Teilaspekte auf dem Gebiet der Sozialpolitik. Die EU muß immer dort aktiv werden können, wo Handlungsbedarf plötzlich und einvernehmlich festgestellt wird.

Die Frage ist aber, ob die EU wirklich alles bis ins allerletzte Detail regeln muß. Reicht es nicht, wenn minimale Regeln ausgegeben werden, an denen die Staaten sich dann ausrichten haben? Der EU muß es darauf ankommen, nur das an Gemeinsamkeit herbeiführen zu wollen, was man

wirklich als Grundsockel braucht, auf dem dann die Nationalstaaten ihrer Eigentümlichkeit und ihrer spezifischen Traditionen entsprechend aufbauen können.

WELT: Wie ordnen Sie vor dieser Prämisse den Konflikt um die Rinderseuche BSE ein? Welche Lehren sollten aus diesem Streit gezogen werden?

JUNCKER: Ich glaube, man kann ein paar Dinge daraus lernen. Erstens und unabhängig von dem wissenschaftlichen Befund: Tatsache ist doch, daß diese Krise um BSE von der britischen Regierung selbst losgetreten wurde. Da erklärte ein britisches Kabinettsmitglied im Unterhaus, es bestünde der Verdacht, BSE könnte auch für Menschen ansteckend sein. Hätte man die Mitgliedsstaaten von diesem Verdacht vorinformiert, dann hätte man sich auf der Ebene der EU eine Gesamtantwort einfallen lassen können. Statt dessen sah sich jede Mitgliedsregierung plötzlich vor die Frage gestellt, zwischen dem Verdacht auf gesundheitspolitische Bedrohungen für die eigene Bevölkerung oder der politischen Rücksichtnahme auf Großbritannien wählen zu müssen. Zweitens finde ich vor dem Hintergrund dieser Krise, daß das formale Prozedere, die Abläufe innerhalb der EU zu denken geben. Es kann doch nicht sein, daß in einer Frage, die Gesundheit ganzer Völker betrifft, letztendlich ein Veterinärausschuß entscheidet. Es wäre am besten gewesen, wenn die Wissenschaft, die Veterinärmedizin und die Politik gemeinsam an einem Tisch gesessen hätten. Die Entscheidungen wären um so leichter gefallen, je schneller und besser die Briten auf diese Verdachtsmomente reagiert hätten. Drittens kann ich mich nur sehr schlecht mit dem Gedanken abfinden, daß eine Regierung, die sich in Brüssel nicht durchsetzt, dann zu Boykottmaßnahmen gegen die EU greift. Dies halte ich in der Tat für nicht mit dem Geiste des Vertrages vereinbar. Ich denke, es wäre gut, wenn sich die Regierungschefs bei nächster Gelegenheit über die politischen Konsequenzen solcher Handlungsweisen sehr kritisch miteinander unterhalten würden.

WELT: Sie sind ja ein Jurist. Wie also kommt man in diesen Fragen eines Mehr an Souveränität weiter?

JUNCKER: Ich glaube, daß wir die anstehende Vertragsrevision nutzen sollten, um ein auf die Dauer angelegtes politisches System in Europa zu errichten, das irreversibel sein muß. Ich bin auch deshalb ein

Anhänger der Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion, weil ich dies als einen erheblichen Beitrag zur Irreversibilität des gesamteuropäischen Einigungsprozesses ansehe. Wir müssen das Vertragswerk so anlegen, daß wir in Zukunft ohne Vertragsbarrieren dort gemeinsam handeln können, wo dies nötig ist. Wir können nicht in den europäischen Vertrag schreiben, daß das europäische Sozialmodell zu erhalten sei. Aber wir können anderen Teilen der Welt, die jetzt in starken Wirtschaftswachstumprozessen begriffen sind, zeigen, daß nicht das asiatische, nicht das amerikanische, sondern das europäische Modell die soziale Architektur aufweist, in der sich Menschen auch wohl fühlen können.

WELT: In welcher zeitlichen Dimension könnte, müßte so eine Reform vorstatten gehen?

JUNCKER: In den Grundfragen europäischer Friedens- und Sicherheitsordnung bin ich der Auffassung, daß jetzt der Moment ist, um zu handeln. Was die Stellung Europas in der Welt anbelangt, meine ich, daß wir jetzt die vertraglichen um die EU in den nächsten zehn Jahren an die Position zu bringen, die die Stelle Europas sei sollte.

In Fragen der gemeinsamen Verbrechensbekämpfung, im Kampf gegen das internationale Bantenum glaube ich, daß es schon fünf nach zwölf ist. Wir müssen da sehr schnell – um die Formel noch einmal zu gebrauchen – zu konzertiertem und konzentriertem europäischen Handeln kommen.

WELT: Herr JUNCKER, ich danke Ihnen für dieses Gespräch.

Ein jugendlicher Premier

Jean-Claude JUNCKER, 41jähriger christsozialer Ministerpräsident des Großherzogtums Luxemburg, war bereits mit 28 Jahren Staatssekretär für Arbeit und soziale Sicherheit. 1984 wurde er Arbeits- und dann zusätzlich noch Finanzminister im Kabinett Jacques SANTER. Der intelligente und offene Jurist leitete als EG-Ratsvorsitzender 1991 die Regierungschefkonferenz über die Wirtschafts- und Währungsunion. Als SANTER 1995 als Kommissionspräsident der Europäischen Union nach Brüssel ging, wurde Juncker mit 40 Jahren unumstritten dessen Nachfolger als Ministerpräsident.

Profile: Jean-Claude JUNCKER, Prime Minister

Solid faith in Europe's future

Mr Jean-Claude JUNCKER, Luxembourg's Prime Minister, belongs to the new generation of European political leaders. Aged only 41, he exudes a breezy confidence which draws on deep religious convictions, a rock-solid faith in the future of Europe, and a near-effortless rise to the top in his own country.

Mr JUNCKER vaulted unexpectedly into the premiership 18 months ago after Mr Jacques SANTER was summoned to BRUSSELS to become president of the European Commission. The youthful Christian Democrat had long been groomed for the post: his talent was spotted more than a decade before by Mr Pierre WERNER, the former Prime Minister and intellectual godfather of European monetary union.

Now Mr JUNCKER must show whether he can live up to Mr WERNER's expectations. He must preserve Luxembourg's position as a dynamic hub in western Europe as the European Union prepares for two historic missions: monetary union and enlargement to central and eastern Europe. Both will require skilful political management. So how does Mr JUNCKER believe the EU should proceed?

The first task is reach a reasonable agreement at the EU's inter-governmental conference, says Mr JUNCKER. He knows a thing or two about IGC negotiations, having helped to draft much of the MAASTRICHT treaty's language on monetary union during the Luxembourg presidency of the EU in the summer of 1991.

His father, a no-nonsense steelworker, once asked him to explain the MAASTRICHT treaty during a walk in the Grand Duchy's forests; three hours later, Mr JUNCKER wrapped up his exposé. «Anything which takes that long to explain does not have much to recommend it», said his father, echoing a widespread feeling among the European public.

Mr JUNCKER views MAASTRICHT 2 with a mixture of hope and trepidation. His hope is that EU leaders will take steps towards deeper political integration ne-

cessary to lay the groundwork for enlargement to central and eastern Europe, but also to complement the deeper economic integration implicit in a monetary union in which Luxembourg will be a certain member.

His fear is that leaders will flinch as in MAASTRICHT 1, although he warns: «It would be a disaster to go ahead with monetary union without greater political union.»

These views match those of Chancellor Helmut KOHL of Germany who sees Mr JUNCKER very much as a protégé. Coming from a country twice overrun this century by German armies, the Luxembourg finds no problem in supporting Mr KOHL's comment that political integration in Europe is about war and peace. Listen closely to Mr JUNCKER and it is clear that he sees movement towards political unity in continental Europe partly as a means of managing German power.

«Helmut KOHL is the last European, the keeper of the Holy Flame. If you look at the past 50 years, you should take the chance Helmut KOHL is offering. The other Germans don't feel Europe in their bones as he does; and they won't cut a deal like he did on monetary union.»

Without further moves towards a political unity – such as an extension of majority voting and a dilution of the national veto – Germany would face a difficult choice: either to delay enlargement on the grounds that the Union is plainly unfit to take in new members, or whether to press ahead regardless in order to secure its eastern borders and avoid a security vacuum in the centre of the continent.

Mr JUNCKER suspects Germany would choose «widening» over «deepening».

One answer is to adopt the «variable geometry» favoured by France, Germany, the European Commission and the Benelux countries. This would allow some countries to move ahead of the rest, to cooperate more closely in certain areas in a more diverse 20-plus Union.

Mr JUNCKER believes this new found flexibility could dilute the collective force of the Union, setting a bad example to the central and east Europeans.

How could one include the Hungarians in a future common European foreign policy and exclude the Slovaks, he asks.

On balance he feels it would be better to allow those with the greatest ambitions to move forward rather than being held back by recalcitrant states, notably Britain. The alternative is paralysis.

Yet Mr JUNCKER is a good deal less critical of the British than might be expected. He agrees with the British criticism that MAASTRICHT promised too much in areas such as a common foreign and security policy. He is critical of countries who hide behind a bolshy Britain to cover up their own reservations about EU policies. He appreciates the British contribution to the balance of power in continental Europe, even if he would never use such a 19th century expression.

Indeed, Mr JUNCKER will be as obstinate as the British when it comes to defending his country's interests in the IGC. He will insist on retaining Luxembourg's right to a commissioner in BRUSSELS. He will resist extending majority voting to fiscal policy because it would threaten the Grand Duchy's status as a withholding tax haven. But he faces an uphill battle to maintain Luxembourg's voting weight in the decision-making Council of Ministers.

On monetary union, Mr JUNCKER is as adamant as Mr SANTER in insisting that it must go ahead on schedule in 1999. The final decision, he says, will be political.

In the spring of 1998, EU leaders will study the recommendations of the European Monetary Institute and the European Commission on which countries qualify, especially on public deficits which are supposed to be trimmed to 3 per cent of GDP. But, hypothetically, «if Germany is 3.5 per cent and France is 3.7 per cent, it's OK. You are not going to miss an historic opportunity over 0.4 per cent.»

L'Union monétaire ne se fera pas sans la Belgique, selon JUNCKER

Le Premier luxembourgeois aide ses banques face à l'Euro et défend une fiscalité globale

De notre envoyé spécial/Luxembourg

Manifestement, la place de Luxembourg est bien décidée à se ménager une place de choix dans le nouvel univers européen qui naîtra de l'avènement de la monnaie unique, l'Euro. Dans l'enceinte de l'Hôtel de Bourgogne qu'il occupe à Luxembourg, Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre et Ministre des Finances, a clairement annoncé la couleur devant quelques journalistes.

Nouveaux débouchés

– J'ai déjà annoncé une série de mesures en vue de stabiliser le centre financier luxembourgeois. Notamment une réduction de l'impôt sur les collectifs qui sera ramené de 33 à 25 pc pour 1999 en principe, mais peut-être plus rapidement. J'ai également annoncé des mesures qui visent à réduire les charges des organismes de placement collectif. En plus de cela, nous étudions un dispositif fiscal qui favoriserait l'activité bancaire à LUXEMBOURG, par rapport à LONDRES ou DUBLIN par exemple. Nous sommes le sixième centre financier du monde et nous devons réagir aujourd'hui. Nous songeons donc, pour les banques, à un taux d'imposition qui avoisinerait 25 pc.

– Il s'agit une fois de plus d'un avantage fiscal...

– Certains incitants seraient accordés par exemple si l'établissement accepte de fournir un effort en matière de formation du personnel. Nous devons renforcer notre savoir-faire et nos compétences. Il y a des choses à faire dans le domaine des fonds de pension. Nous y travaillons. Dans les 18 mois, nous serons en mesure d'offrir un bouquet d'avantages que d'autres pays auraient plus

de mal à composer. Chez nous, les chemins décisionnels sont courts. Si l'Euro fait disparaître certaines activités, les banques trouveront leur bonheur ailleurs. Nous ferons ce qu'il faut pour cela en commençant par mettre en place des mesures qui réduiront le coût de passage à la monnaie unique. Toutefois, on ne peut pas exploiter uniquement des niches fiscales.

L'Épargne et le reste

– La solution n'est-elle pas dans l'harmonisation fiscale européenne que vous ne défendez guère?

– Dois-je rappeler que c'est sous la présidence luxembourgeoise que l'Europe a harmonisé la fiscalité indirecte en 1991? Le Luxembourg souffre d'une image qui n'est pas la sienne. J'en ai marre d'être accusé en Europe d'être hostile à toute harmonisation fiscale. Je crois qu'il est malsain que les États courent à la défiscalisation compétitive. Par contre, je ne veux pas résumer l'effort à la seule harmonisation de l'épargne, car ce serait organiser la sortie des capitaux hors de l'Union. Je demande donc que l'on raisonne sur toutes les données fiscales qui agissent sur la compétitivité européenne. Alors, quand on parlera fiscalité directe, le Luxembourg ne sera pas le pays qui aura le plus à perdre.

– Concrètement, que préconisez-vous?

– Je préconise qu'à quinze on se mette d'accord sur une norme fiscale et que nous l'exportions également hors de l'Union, dans les pays de l'OCDE, pour éviter la fuite des capitaux. Mais cela implique d'abord un accord entre nous. Moi, je vois aujourd'hui qu'il y a d'une part les adeptes du précompte mobilier et de

l'autre les partisans de la déclaration des revenus. Qu'on sache d'abord ce que l'on veut et que le bon sens parle aussi. Je le répète, si on ne parle que de l'épargne et non pas des autres matières, c'est clair: je ne participerai pas au débat! J'ajouterais même qu'il faudrait envisager aussi une harmonisation sociale, faute de quoi le différentiel persistera et, en termes de compétitivité, le problème ne sera pas réglé.

Décision politique

– Le mariage monétaire avec la Belgique serait compromis si le Luxembourg devait accéder à l'Union monétaire sans la Belgique...

– Notre mariage a déjà traversé bien des crises, y compris celles de 1982. Globalement, je crois que nous avons fait une bonne affaire et que c'est réciproque. Je m'inscris en faux contre l'hypothèse qui exclut la Belgique du premier groupe de l'Union monétaire.

– Mais le critère des 3 pc de déficit par rapport au PIB, tributaire de la croissance, sera-t-il atteint?

– Il est effectivement moins flexible que l'interprétation de l'évolution de la dette publique. Si la Belgique devait ne pas faire partie de l'Union monétaire au 1^{er} janvier 1999 en raison d'une mauvaise performance conjoncturelle, alors l'Union ne se ferait pas, car le même problème se poserait également pour d'autres pays comme l'Allemagne ou la France. Mais je crois que la décision sera politique.

Entretien:

Yves CAVALIER

«La Suisse a tout à gagner de la libre circulation des personnes»

Jacques POOS, le chef de la diplomatie luxembourgeoise, affirme que la libre circulation n'a pas donné lieu à un dumping social dans son pays. – Interview.

Le Luxembourg détient le record de l'immigration au sein de l'Union européenne. Niché entre l'Allemagne, la France et la Belgique, ce petit pays de quelque 400.000 âmes compte près d'un tiers d'étrangers (32,6% au 1^{er} janvier 1995). Neuf sur dix sont des ressortissants de l'Union: des Portugais et des Italiens avant tout. En dépit d'un taux de chômage de 4%, le Grand-Duché s'acclimate parfaitement de cette situation comme l'explique son Ministre des Affaires Étrangères, Jacques POOS.

– *Le Luxembourg applique sans restriction la libre circulation pour les ressortissants de l'Union. Cela vous pose-t-il des problèmes?*

– Non. Quand nous avons négocié le Traité de ROME en 1957 (N.d.l.r.: l'acte fondateur de la Communauté), certains Luxembourgeois se sont demandé si leur pays n'allait pas être submergé de travailleurs de pays voisins ou plus lointains comme l'Italie. Le Luxembourg avait négocié une clause de sauvegarde qu'il aurait pu invoquer en cas de graves difficultés sur le marché du travail. Rien de cela ne s'est passé. L'ouverture des frontières selon les étapes fixées dans le Traité s'est faite sans difficulté.

– *Le Grand-Duché est-il toujours un pays d'immigration?*

– La population étrangère continue d'augmenter, mais pas dans des proportions ca-

tastrophiques. L'immigration est sous contrôle. Elle ne pose aucun problème. Lors des élections législatives de 1994, un parti nationaliste s'est présenté avec pour programme un seul point: les étrangers dehors. Il n'a pas eu de succès. Il a remporté moins de 3% des voix. Les slogans xénophobes n'ont pas pris.

– *Cette immigration n'a-t-elle pas donné lieu à un dumping social?*

– Pas du tout. La grande majorité des étrangers se syndicalisent et adoptent très rapidement le comportement des Luxembourgeois. Un étranger bénéficie d'office du traitement national. Il est affilié à une caisse-maladie, cotise à une caisse de pension. Il perçoit sa retraite comme un Luxembourgeois. Il ne peut être licencié sous prétexte qu'il est étranger. S'il est au chômage, il touche les mêmes indemnités qu'un Luxembourgeois. Il est traité sur pied d'égalité avec les nationaux. De ce fait, il n'y a pas eu de pression sur les salaires.

– *Que vous inspirent les réticences de la Suisse à s'ouvrir à la libre circulation et à abolir les contingents de la main-d'oeuvre étrangère?*

– La majorité des États membres de l'Union ne peut pas l'admettre. Nous demandons à la Suisse d'accepter le principe de la libre circulation à la fin des différentes étapes de la libéralisation. Mais

sans une nouvelle négociation. Nous pouvons accepter une clause de sauvegarde pour le cas où la Suisse devrait faire face à des difficultés réelles sur le marché de l'emploi. Mais personne ne croit que ce sera le cas.

– *Que répondez-vous aux Suisses qui assimilent l'ouverture des frontières à une immigration massive?*

– L'expérience luxembourgeoise montre que cette peur n'est pas fondée. Il y aura certainement un afflux. Mais il sera tolérable et ne bouleversera pas le marché du travail en Suisse.

– *Les Suisses n'ont-ils pas eux aussi quelque chose à gagner en échange?*

– Évidemment. Le Luxembourg a pu recourir à des travailleurs qualifiés sans avoir payé pour leur formation. C'est un avantage énorme. De plus, le travailleur immigré apporte de l'argent dans son pays d'accueil. Il y dépense une bonne partie de son salaire, il est locataire ou propriétaire. Il contribue donc à augmenter le produit national brut non seulement en produisant mais également en consommant. En outre, la libre circulation sera appliquée dans une parfaite réciprocité. On ne demande pas à la Suisse d'admettre des communautaires en refusant l'accès à notre territoire à ses ressortissants. La Suisse sera donc gagnante sur tous les tableaux.

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir du Luxembourg

1.4.96. (lundi)

LB: L'Europe comptait avec John MAJOR (Vache folle et mandat de la CIG: les Quinze resserrent les rangs)

FT: EU agrees agenda for enlargement

SZ: In Brüssel hält jeder die Hand auf

HB: EU/Finanzhilfe für BRITEN – Sozialpolitik stärken: Europa startet die neue Reformrunde

HB: Die EU-Reformkonferenz in TURIN: Spielräume

W: Mut für Europa

FAZ: Britannien entfernt sich

F: Vache folle: LONDRES prêt à composer (La Grande-Bretagne doit rendre public aujourd'hui à Luxembourg son programme d'abatage de bovins).

M: Un consensus européen

LB: La «presse folle» de Jacques CHIRAC

HB: Einigung über die Entsenderichtlinie

LB: Le G7 au chevet de l'emploi à Lille (Mais le débat entre ministres du Travail et des Finances n'aura pas lieu, faute de combattants)

LB: FMI: prévisions à la baisse (Pour l'Union européenne, le FMI n'escompte que 2,0 pc de croissance en 96 et espère un «mieux» pour 97)

FT: Jobs for the conference

2.4.96. (mardi)

F: Vache folle: LONDRES prêt à sacrifier 4 millions de bovins (En contrepartie, les Anglais souhaitent que l'Europe prenne en charge 80% du coût de l'abatage.)

HB: Rinderwahn / Sondersitzung der Agrarminister in LUXEMBURG: Die EU-Partner fordern von LONDON ein entschlossenes Handeln

FT: EU rejects UK call to end ban on British beef (Ministers discuss package of measures to end crisis)

M: «Vaches folles»: les silences coupables

LB: Sacrifice annoncé des vaches folles (Les produits des élevages britanniques restent malgré tout sous embargo)

FT: Social clauses divide G7 jobs meeting

F: G7 sur l'emploi: BIT-OCDE: deux monologues

T: Political Jobbery (The wrong message from the G7 jamboree at Lille)

F: Le monde à refaire

LB: De la parole aux actes (Conférence intergouvernementale)

HB: Das Defizit-Kriterium des MAASTRICHT-Vertrages darf nicht konjunkturell bereinigt werden: Zeichen fehlender Selbstdisziplin

W: Arded geht ganz neue Wege (Luxemburger Stahlkonzern hat die Umstrukturierung erfolgreich abgeschlossen)

LB: CLT-BERTELSMANN: l'apaisement? (Les deux groupes tentent une conciliation pour RTL Television)

3.4.96. (mercredi)

FT: The EMI, Emu and the G7

F: Emploi: Un G7 sans voix sur la «troisième voie» (Un consensus s'est établi sur les thèmes de la flexibilité, du marché libre et de la mondialisation du commerce, qui ont assuré le succès des Etats-Unis.)

W: Der dritte Weg (CHIRAC)

FT: EU agrees to buy surplus beef

F: L'île et le contient

LB: La baisse du chômage s'est poursuivie en mars (En deux mois, 30.000 chômeurs ont quitté les statistiques. Le taux est passé sous les 14 pc.)

LB: Bosnie: Les Belges s'en iront si l'Otan se retire (Le Ministre PONCELET l'a annoncé au cours d'une visite au bataillon stationné à Visoko)

LB: Albert FRERE tient sa revanche: «union sacrée» dans l'audiovisuel (Audiofina (GBL) et BERTELSMANN s'associent à 50/50 pour contrôler la CLT)

FT: BERTELSMANN deal to create Europe's biggest broadcaster

HT: BERTELSMANN Buys Into CLT, Reshaping TV Alliance

4.4.96. (jeudi)

SZ: BERTELSMANN greift nach Europas Medienmarkt (Die Bundesländer wollen der Ehe mit dem Fernseh-Riesen CLT ihren Segen geben)

HB: BERTELSMANN internationalisiert TV-Geschäft: Gebietsmonopole

F: Le gigantisme comme seul avenir (La fusion BERTELSMANN-CLT, dont les

conséquences se feront aussi sentir en France, s'explique par les investissements colossaux nécessités par le numérique.)

F: Audiovisuel: CLT-BERTELSMANN: les raisons d'un mariage (A couteaux tirés encore un mois, les géants allemand et luxembourgeois de la communication annoncent aujourd'hui leur mariage. Ce coup de théâtre n'est sans doute pas le dernier.)

HT: EU to Investigate Pay-TV Pact (BERTELSMANN-CLT Accord Expands Alliance)

FT: Megamedia in Europe

LB: Les cartes ont été redistribuées dans l'audiovisuel européen (La CLT et BERTELSMANN montent en puissance. Canal+ semble confortée et Havas marginalisé)

LB: Jacques SANTER consulte et parie sur la confiance....

LB: Grande-Bretagne: L'Anglais pourra dire «non» à l'euro (Le Gouvernement MAJOR promet un référendum)

FT: A referendum life raft

W: Zwischen Nation und Union

LB: Feu vert européen pour le plan de lutte contre les vaches folles (Le conseil agricole a surtout voulu rassurer les consommateurs: embargo maintenu et abatages massifs)

F: Alimentation: «Vache folle»: l'Europe paiera plus de 1,9 milliard par an (La Grande-Bretagne devra abattre dans un délai de quatre à cinq ans tous ses bovins âgés de plus de trente mois. L'Union européenne indemniser les éleveurs à hauteur de 70%.)

HB: Europas BSE-Paket wirft Fragen auf: Ein neues Fass

HB: LONDON hat Rinderseuche nicht im Griff: Freche Forderungen

5.4.96. (vendredi)

F: Le premier ministre chinois à PARIS mardi: LI PENG ne s'attardera pas en France (Trois jours sur le sol français au lieu de six et l'annulation de ses voyages au Luxembourg et aux Pays-Bas. Une décision qui semble dictée par la crainte de manifestations antichinoises.)

LB: «Les unions font la force» (Michel DELLOYE: «l'audiovisuel européen en phase de concentration». La preuve avec la nouvelle CLT)

F: Agriculture: Vache folle: la facture (La destruction partielle du cheptel britannique coûterait 2,8 milliards de francs, la première année.)

T: Memorial in Commerce (Ron Brow's death should intensify efforts to help Bosnia)

6.-9.4.96. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

SaZ: Arbeitsmarkt: Die Luxemburger leben noch immer auf einer «Insel der Seeligen» (Heftiger Streit im Großherzogtum um die Entwicklung der Arbeitslosigkeit – Viele Grenzgänger)

SZ: Erfolg nur durch Größe? CLT und Ufa überzogen sich bisher mit Prozessen, nun erklären sie ihre Absicht, in den nächsten Monaten ein Ehepaar zu werden: «Wir waren nicht in die Ecke gedrängt»

HB: Frankreichs Einladung an Pekings Premier LI PENG dient vor allem Wirtschaftsinteressen: China-Geschäfte haben ihren Preis

HT: Russia Set to Launch U.S.-Built Satellite For the First Time

SZ: Ausländer sind nicht zu ersetzen

FT: Chirac urges EU to boost Mideast role

M: Bruxelles n'accepte pas les «paradis fiscaux» dans les îles

10.4.96 (mercredi)

LB: Des Américains en Europe (DISNEY Channel rejoint CanalSatellite et Viacom a signé avec KIRCH)

FT: «New page of co-operation» enables MOSCOW to break into lucrative market: Russia launches US-built satellite

L: Vers un bouquet rival de Canal+ (Les chaînes généralistes françaises tentées par une association.)

HT: BEIJING Leader Receives Low-Key PARIS Welcome (France, Seeking Trade, Strives to Mute Protests)

FAZ: MOSKAU und WARSCHAU weiter uneins über die Ost-Erweiterung der Nato («Das Bündnis eine Säule der Sicherheit in einem Europa ohne Blöcke / Kwasniewski bei JELZIN»)

11.4.96 (jeudi)

HB: Stahlindustrie / Der Arbeitsplatzabbau geht weiter – Das Lagergeschäft hat sich normalisiert: Von einer Krise ist keine Rede mehr

SZ: Brüssel nimmt TV-Riesen unter die Lupe

HB: EU/Verbesserte Kreditgarantien für den Mittelstand: Hoffnung auf 30 000 neue Jobs

HB: EU/Luxemburg sieht Handlungsbedarf: Globales Steuerkonzept

FAZ: In Verona soll das Europäische Währungssystem überarbeitet werden (Die Währung der Aussenseiter könnten an den Euro gekoppelt werden / Die Briten sperren sich dagegen)

F: Satellite: Le numérique passe à la dimension supérieure (Le lancement réussi du sixième satellite luxembourgeois, où Viacom vient de retenir deux répéteurs, accélère la mise en place de la télévision numérique.)

LB: Business et morale (Chine)

FT: The ins, the outs and Emu

HT: BEIJING Shows U.S. Its Europe Card

12.4.96 (vendredi)

F: Numérique: L'alliance câble-satellite (La Lyonnaise Communications apporte son réseau d'abonnés au bouquet TF1-CLT dont la gestion serait confiée à Patrick LE LAY et Cyrille du PELLOUX.)

F: Balkans: Aide à la Bosnie: 1,8 milliard de dollars en 1996

F: L'incident (Chine-France)

FAZ: Im Fangnetz der Wechselkurse (Zum Ecofin-Rat in Verona)

FT: EU finance ministers limber up for battle of wills

HB: Europa/Finanzministertreffen in Verona: Tietmeyers Pläne und Zweifel im Mittelpunkt der Konferenz

HB: EU/Monti: EWWU-Verschiebung vermeiden: Steuerpolitik hat Vorrang

S: Premier pas vers la construction d'une décharge industrielle: Un «oui» ministériel pour Haebicht

13.-15.4.96 (samedi, dimanche, lundi)

F: La réunion des « grands argentiers » européens: La monnaie unique, pas à pas (De petits progrès ont été accomplis lors du Conseil économique et financier des Quinze sur le futur système monétaire européen et sur les conditions d'un «pacte de stabilité».)

HB: EU-Finanzministertreffen in VERONA: Euro auf Kurs

SZ: PARIS denkt doch anders

T: Veronese verities (Say no to a new exchange-rate mechanism)

FT: Proposal comes as ministers plan ERM II: Call for non-Emu currencies to be allowed loose link

LB: La paix des dollars

HB: EU/Gesamtkonzept wird nicht vollständig abgelehnt: Finanzminister wollen Steuerpläne der Kommission aufgreifen

SZ: Ein teurer Irrweg voller Illusionen (EU-Kommissionspräsident Santer scheitert mit seinem ehrgeizigen Beschäftigungsprogramm)

LB: La dangereuse guerre pour la paix

T: Israel at War (Peres scorches the ground on which he wants peace)

SZ: Auch die Beamten sollen Opfer bringen (Die Pensionszahlungen für die Staatsbediensteten sind schon 2005 nicht mehr zu finanzieren)

M: Havas ne veut pas perdre son influence au sein de la CLT (Des discussions sont en cours avec les actionnaires du groupe luxembourgeois)

16.4.96 (mardi)

F: Union monétaire: Les banques croient à l'euro (L'engagement pris à Verone de créer un SME bis et d'assurer durablement les finances publiques a été très bien accueilli par les marchés financiers.)

M: Le moteur franco-allemand de l'Union

LB: Paroles et actions face au terrorisme

F: Allemagne: KOHL diffère ses mesures contre «l'État social» (Face au programme gouvernemental de réduction de certaines dépenses publiques et sociales, le syndicat DGB menace de passer à l'action. Le chancelier KOHL reporte au 23 avril la présentation de son plan. Et l'opposition socialiste est divisée.)

HB: Des Kanzlers Fastenkur für Deutschland: Der Teller ist leer

LB: Numérique: le jeu reste ouvert (CLT, HAVAS ET BERTELSMANN discutent. Pour éviter la grande bagarre?)

17.4.96 (mercredi)

LB: La paix par-delà un cessez-le-feu

W: Vielstimmiges Europa

F: La France agace l'Europe (La mise confiée à Hervé de CHARETTE cadre mal avec la diplomatie commune des Quinze, un domaine particulièrement fragile de la politique communautaire.)

F: «Vache folle»: La Grande-Bretagne va saisir la Cour européenne (Le gouvernement veut faire appel devant la Cour de justice. Le plan d'abattage de «dizaines de milliers» de bovins devrait débiter le 29 avril.)

HB: Zinsphantasie schwächt die D-Mark: Quo vadis, Dollar?

FAZ: Für die Deutsche Bank in LUXEMBURG wird es künftig schwieriger (Verschlechterte Standortbedingungen im Großherzogtum / Umbau im Deutsch-Bank-Konzern / Ergebnis unter Vorjahr)

SZ: Vox steigert die Werbeeinnahmen («Glaubwürdigkeit wiederhergestellt»/ Marktanteil von drei Prozent)

TV: Finanzplatz LUXEMBURG gerät allmählich unter Druck (Kritische Stimmen mehren sich - «Nur ein Stützpunkt unter vielen anderen»)

18.4.96. (jeudi)

HB: Die EU-Kommission verharmlost die Kosten der Erweiterung: Skeptischer Blick nach Osteuropa

M: L'isolement de John Major

F: Union européenne: «Vache folle»: un statu quo incertain (Bruxelles ne s'émeut pas de la décision de LONDRES de saisir la Cour européenne de justice et attend toujours des Britanniques un plan pour éradiquer le mal.)

LB: France: la guerre des bouquets (Un bouquet concurrent à CanalSatellite sera lancé fin 96. M6 a dit oui. La CLT va le faire.)

19.4.96. (vendredi)

F: La paix obligée (Liban)

LB: Comment faire face au terrorisme?

F: Politique monétaire: Taux: le grand pas de la Buba (Rassurée sur l'inflation mais inquiète pour l'activité allemande, la Bundesbank a frappé un grand coup en abaissant ses taux directeurs d'un demi-point.)

FT: Buba's timely cut in rates

HB: Bundesbank senkt Leitzinsen auf Nachkriegstief: Noch Spielraum

LB: SCHENGEN: Vande LANOTTE pointe la France du doigt (A défaut d'accord frontalier, la Belgique fera cavalier seul pour s'attaquer au Nord criminogène)

F: Union européenne: Liberté de circulation: l'espace SCHENGEN s'élargit (La convention devait être étendue hier à cinq pays nordiques, dont deux ne sont pas membres de l'Union européenne.)

LB: Soulagement et scepticisme (Belgique, emploi)

F: Numérique: Jacques CHIRAC impose ses vues (L'Elysée entend défendre les intérêts français au sein de la CLT et considère que le décideur de France Télécom doit être retenu.)

20.-22.4.96. (samedi, dimanche, lundi)

LB: France: retour vers l'Otan

FT: UK may retaliate with ban on imports of EU beef

HB: Premierminister Schimon PERES gerät zusehends in die Defensive: Die bitteren Früchte des Zorns

HB: Reform der Einkommensteuer: Drei-Stufen-Tarif

SZ: Verkannter Export-Weltmeister (Deutschland)

23.4.96. (mardi)

SZ: Luxemburg: Vom Loblied zum Abgesang (Deutsche Banken kritisieren den Finanzplatz und setzen die Regierung unter Druck)

SZ: Treffen der EU-Aussenminister in Luxemburg: BONN lehnt Festlegungen in der Beschäftigungspolitik ab (Beratungen über Reform des MAASTRICHTER Vertrags / Verstöße gegen Grundrechte sollen bestraft werden)

F: L'Europe tente de réévaluer son rôle au Proche-Orient (Mais les ministres des Affaires étrangères des Quinze sont obligés de constater que les Américains sont mieux placés.)

LB: Union européenne: L'Europe tisse sa toile de l'après-guerre froide (Espoirs de paix dans le Caucase, déception au Kosovo: les Quinzes jouent un rôle de puissance régionale)

HB: EU/Die Aussenminister beraten über MAASTRICHT II: Beschäftigungspolitik ist strittig

HB: BSE/EU-Kommission warnt LONDON: Vergeltung illegal

HT: EU Links Single Market to Jobs

F: Allemagne: KOHL recherche un consensus sur l'austérité (Avant de dévoiler les détails de son plan visant à faire économiser 50 milliards de marks aux finances publiques en 1997, le chancelier allemand réunira ce soir syndicats et patronat pour d'ultimes négociations.)

F: Elevage: «Vache folle»: Londres menace (Le Gouvernement britannique n'exclut pas des représailles commerciales à l'embargo européen sur la viande bovine.)

F: Les réunions de printemps du G7 et du FMI: PARIS et BONN pour un dollar plus cher

HB: Mitte-links-Bündnis gewinnt die Wahlen in Italien: Zerreihsprobe

F: Pour quelle durée? (Italie)

FT: Beneath the Olive Tree

LB: Une Italie instable?

24.4.96. (mercredi)

LB: Italie Enthousiasme prudent après les élections («Gouverner l'Italie est désormais possible», estime Romano PRODI)

M: Forza Europa!

FT: EU warns Britain over beef ban (Restrictions will remain until proof that BSE threat is over)

F: Dans le cadre d'une réforme de l'Otan: Paris disposé à revenir dans le giron militaire (Le chef d'état-major des armées françaises, le Général DOUIN, a affirmé hier que la France était prête à adhérer à une nouvelle structure militaire de l'Alliance atlantique.)

FAZ: Negative Folgen der Nato-Erweiterung? (Befürchtungen Finnlands/Die baltischen Staaten)

FAZ: Für klare Politik gegenüber MOSKAU (Estland hofft auf Beginn der Beitrittsgespräche mit der EU.)

SZ: Die Schuldenlast drückt weiter (Bei der IWF-Tagung einigen sich die Gläubigerländer nicht)

LB: Les utopies du Dr MOREELS (Travail, emploi, Belgique)

25.4.96. (jeudi)

FAZ: Neue Entschiedenheit (Deutschland)

HB: Keine Harmonie in der Kanzlerrunde: Zeit zum Handeln

FT: Germany turns to tri-apartism

LB: Allemagne: Le fameux consensus est mis à mal (Le syndicat s'estime dupé par le patronat et par la majorité)

FAZ: Testfall Deutschland (Mahnungen des Währungsfonds)

F: Union Européenne: Feu vert à la promotion de l'euro (Le Parlement vient de voter les crédits pour le programme de communication sur la monnaie unique.)

LB: Union européenne: Le crime organisé a le vent en poupe (De complexes montages financiers au détriment du budget européen, selon des experts réunis à Bruxelles)

LB: Alliance atlantique: JUAN CARLOS en visite. C'est une première (Aznar soutiendra l'intégration de l'Espagne dans la nouvelle structure militaire de l'Otan)

LB: L'OLP renonce à détruire Israël (La Charte palestinienne a été modifiée en ce sens avec une écrasante majorité)

LB: Hypocrisies à Genève

F: CLT: Albert FRERE renforce sa position (Grâce à l'acquisition d'une partie de la participation de Paribas, l'homme d'affaires belge possède désormais 48% de la holding de contrôle de la CLT.)

26.4.96. (vendredi)

HB: Programm für Wachstum und Beschäftigung: Ein Standort-Plus

SZ: Der Sozialstaat, den Buchhaltern ausgeliefert (Das Sparpaket ist Produkt eines unfairen Bündnisses von Regierung und Arbeitgebern)

FT: Time for KOHL to step down

LB: Union européenne: John Major avertit les eurosceptiques (Il n'y a pas d'alternative à l'Union, surtout pas l'isolement)

LB: Israël-Palestine: le poids des mots

27.-29.4.96 (samedi, dimanche, lundi)

FT: SANTER on attack over employment

FAZ: SANTER empfiehlt ein Bündnis für Arbeit (Gespräche mit Arbeitgebern und Gewerkschaftler in Brüssel)

F: Les conséquences de la maladie de la vache folle: Le verdict de l'Europe (Les Quinze se prononcent aujourd'hui sur le plan d'abattage britannique.)

HB: Sparpaket wird Thema des 1. Mai: Handlungszwang

LB: Allemagne: De la sueur et des larmes pour les Allemands? (Pour une minorité d'entre eux, l'avenir s'annonce austère)

LB: Emploi: un contrat à l'avenir incertain (Belgique) (Si le non syndical socialiste semble acquis, l'attitude de la CSC reste toujours floue)

SZ: Das tiefe Haushaltsloch von ROM (Wie sich Italien den Maastricht-Kriterien annähern will)

30.4.96. (mardi)

FT: EU farm ministers sceptical on BSE plan

F: Union européenne: Vache folle: LON-

DRES réclame un geste (Le Conseil agricole se penche sur le plan d'abattage sélectif proposé par les Britanniques, qui réclament en retour un «signal clair de mouvement» vers la levée de l'embargo.)

LB: Grande-Bretagne: L'Europe au menu de KOHL et MAJOR (Avec du vrai boeuf anglais dans leurs assiettes...)

HB: Die EU-Sozialpartner reden über einen europäischen Beschäftigungspakt: SANTER auf gefährlichem Terrain

LB: L'Europe aussi se lance dans la concertation

M: Les rigueurs franco-allemandes

HB: Gutachten von Instituten und fünf Weisen: Doppelschlag

LB: DEHAENE II va légiférer mais il mettra des gants (Il reprend le contrat pour l'emploi à son compte sans rompre avec les syndicats)

Mai 1996

1.2.5.96. (mercredi, jeudi)

HB: EU/Noch immer fließt die Hälfte der Ausgaben in den Agrarsektor: BRÜSSEL will beim Sparen mit einem rigorosen Haushalt vorangehen

SZ: Probleme - per Handschlag zu lösen? (Die EU krankt daran, daß sie sich immer wieder von falschen Hoffnungen leiten läßt)

F: Union européenne: Vache folle: compromis à Luxembourg (LONDRES s'engage à prendre des mesures supplémentaires mal définies et obtient de ses partenaires une promesse vague de levée partielle de l'embargo commercial.)

FAZ: Die Franzosen suchen ein Modell

F: Commerce mondial: Télécommunications: PARIS rend les Etats-Unis responsables de l'échec (Les négociations sur la libéralisation de ce secteur devaient s'achever avant le 1^{er} mai. Sous la pression américaine l'échéance a été renvoyée au 15 février 1997.)

LB: Une paix pour le siècle (Proche-Orient)

HB: Belgien/Alleingang nach Scheitern eines Beschäftigungspaktes: DEHAENE will Lohnanstieg begrenzen

3.5.96. (vendredi)

LB: La fiscalité baisse au Luxembourg (Le gouvernement annonce des mesures de relance: il n'a pas de dettes!)

LB: Allemagne: La course d'obstacles commence pour KOHL (Le Bundesrat, les syndicats et une partie de la majorité sont contre son plan d'austérité)

LB: Grande-Bretagne: M. John MAJOR sur la sellette (Il est question de sa succession mais les intéressés démentent)

SZ: EU-Strukturpolitik im Korsett (Südeuropäer können Eigenmittel oft nicht mehr aufbringen)

4.-6.5.96. (samedi, dimanche, lundi)

TV: Cattenom-Störfälle: LUXEMBURG will jetzt wissen, was Sache ist (Regierung Juncker läßt gegen französische Informationspolitik intervenieren)

HB: EU/Verhandlungen zu MAAS-TRICHT II: Fortschritte noch nicht sichtbar

M: Jacques RIGAUD, administrateur délégué de la CLT et PDG de RTL: «Albert Frère et le gouvernement luxembourgeois sont les garants des intérêts français dans la CLT»

SZ: Der Kanzler in der Zwickmühle

HB: Grossbritannien/Wahlschlappe: Nun wirbt Major um die Euro-Skeptiker

HB: EWWU/Frankreich verschärft seinen Sparkurs: Die OECD mahnt Bonn und Paris

HB: Frankreichs Präsident CHIRAC hat im ersten Amtsjahr manche Kehrtwende vollzogen: Ein «Bulldozer» mit Sinn fürs Machbare

LB: Espagne: M. AZNAR et la droite stinstallent après treize ans de socialisme (Les quatorze ministres du nouveau gouvernement prêteront serment ce lundi)

M: Paradoxes espagnols

7.5.96. (mardi)

LB: La Commission ferme face aux vaches folles (Elle ne propose pas la levée de l'embargo sur les produits dérivés de viande bovine britannique)

FAZ: Notfalls muss die Uhr angehalten werden (Spanien will bei der Währungsunion von Anfang an dabei sein)

SZ: Deutsche Firmen zieht es in die Niederlande (Beim Nachbarn locken vor allem günstigere Kosten und niedrigere Steuern)

LB: Le pain noir de CHIRAC

HB: EU/Frankreich plädiert für Stabilität in der Europäischen Wirtschaftsund Währungsunion: Arthuis: Arbeitsplätze nur durch solide Staatshaushalte

SZ: Chirac sucht die Initiative

F: Candidate à l'Otan et à l'UE: Pologne: L'Europe, c'est notre destinée» (Malgré l'opposition de la Russie, Varsovie mise sur une adhésion avant la fin du siècle.)

F: Défense européenne: L'UEO se met au diapason de l'Otan (Les deux alliances ont signé un «Accord de sécurité».)

LB: D'ici aout, Dehaene II lancera trois lois-cadres (Budget, emploi-compétitivité et sécurité sociale à marche forcée à la Chambre)

8.5.96. (mercredi)

LB: «L'Europe victime de ses succès» (Jacques SANTER prone le pragmatisme notamment en matière de concurrence)

LB: Diplomatie: L'UEO progresse à petits pas (Avant deux ans, elle envisage de se doter des moyens nécessaires à des petites opérations militaires)

F: La défense européenne en question: Les tiraillements de l'UEO (Partagée entre l'Otan et l'Union européenne, son avenir dépendra de l'évolution de ses deux «tuteurs»)

F: Energie: L'Europe de l'électricité bute sur sa libéralisation (La France et l'Allemagne semblent incapables de se mettre d'accord sur les termes d'une ouverture concurrentielle du secteur.)

HB: Auch die EU-Agrarpolitiker müssen sich der Globalisierung der Märkte stellen: Bewegungslös in der Zwickmühle

LB: Stahlwerke dope Sidmar et Arbed (L'acquisition allemande fait «jack pot» dès sa première intégration...)

9.5.96. (jeudi)

FT: Banding together Emu's outsiders (The concept of a new ERM is broadly agreed; the details remain to be thrashed out)

FT: The City sans Emu

F: Vache folle: BRUXELLES veut assouplir l'embargo contre les bovins anglais (La Commission propose de lever l'embargo sur des produits comme la gélatine et le suif. Mais il n'est pas sur quelle soit suivie par les États membres.)

FAZ: Ein Kartellamt für Europa

HB: EU/Bericht über Betrugsbekämpfung: Organisierte Banden sahnen kräftig ab

LB: Important, ce 9 mai! (Déclaration Schuman)

10.5.96. (vendredi)

HB: Niederlande/OECD fordert stärkere Haushaltssanierung: Maastricht-Kriterien werden nicht rechtzeitig erfüllt

F: La prudence et l'audace (France)

F: Budget: Les impôts pourraient baisser de 20 milliards en 1997 (Philippe AUBERGER, rapporteur de la Commission des Finances, souhaite que les réductions d'impôts annoncées par Jacques CHIRAC pour 1997 portent davantage sur les ménages que sur les entreprises.)

FT: Decree to pass Belgian budget

LB: Un «coup» de marketing (budget)

11.-13.5.96. (samedi, dimanche, lundi)

M: Accord sur la réforme de l'OTAN (Les Européens ont fait reconnaître leur «identité» au sein de l'Alliance. Mais Washington garde un droit de regard)

M: Nationalismes militaires

FT: Nation-states of Europe

FT: Fresh tests for EU over joint foreign policies

M: L'Union européenne souhaite trouver une issue à la crise de la «vache folle» (Jacques Chirac jouera les intermédiaires auprès de John Major)

FAZ: Die Maastricht-Lücke

SZ: Gegen strikte Begrenzung der Medienmacht: Bertelsmann macht Druck auf die Politik (Konzern will wegen des Verbunds mit Luxemburger Medienriesen weiten gesetzlichen Rahmen)

14.5.96. (mardi)

F: Londres-Paris: Rivaux et amis

FT: Chirac looks for stronger UK links

F: Budget: Dépenses publiques: les députés au pied du mur (Le débat d'orientation budgétaire s'ouvre aujourd'hui devant l'Assemblée nationale. Un exercice de haute voltige compte tenu de l'importance des économies à trouver.)

LB: Un plan européen pour la Russie

F: Un an et demi après l'adhésion à l'Union européenne: Suède: le temps des désillusions (Si c'était à refaire, les deux tiers de la population voteraient «non».)

SZ: Zwei arme Schlucker im Tarifkonflikt (Im Kampf gegen den «Kapitalismus pur» stehen die Gewerkschaften auf verlorenem Posten)

SZ: Die Wahrheit kommt auf den Tisch

LB: Le Gouvernement maniera la carotte, en plus du bâton, dans la lutte contre la fraude sociale (La table ronde contre le travail au noir va rendre les activités légales plus attractives)

15.5.96. (mercredi)

F: Une économie européenne morose (Ils devaient être sept, trois pays seulement se qualifieraient aujourd'hui pour monnaie unique. La France et l'Allemagne n'en font partie.)

FT: Drive for flexibility in European labour markets in run-up to Emu: Brussels looks to woo unions

HB: Helmut KOHL besucht die EU-Kommission: Verbündete

SZ: Ermächtigungsgesetze für den Euro (Belgien versucht mit fragwürdigen Mitteln, die MAASTRICHT-Kriterien zu erfüllen)

LB: DUISENBERG après Lamfalussy (Le président de la Nederlandsche Bank pourrait prendre la tête de l'IME)

F: Union européenne: Vache folle: réunion clef à BRUXELLES (Les experts vétérinaires nationaux doivent se prononcer aujourd'hui sur une levée partielle de l'embargo sur la viande bovine britannique.)

LB: France: Vaches maigres pour les armées (Coup d'envoi de la grande réforme de Jacques CHIRAC)

16.-17.5.96. (jeudi, vendredi)

HB: EU/Währungskommissar de SILGUY sieht grau und rosarot BONN rutscht in Mahnverfahren: Nur drei Länder erfüllen EWWUKriterien

HB: DIW/Konsum legte im ersten Quartal zu: Winter verschärfte die Wachstumsschwäche

LB: L'écart qui sépare la Belgique de l'euro (La Commission cite sept pays sur la bonne voie, mais pas le nôtre)

W: De Silguy: Gute Chancen für Euro (Laut EU-Studie erreichen Frankreich und Luxemburg die Kriterien - Flexible Auslegung erwartet)

F: «La monnaie unique, l'autre grande monnaie» (Jacques CHIRAC s'est déclaré persuadé que le Royaume Uni saura mesurer les avantages qu'elle offre.)

LB: Vaches folles: l'embargo tient (La Commission estime qu'il pourrait être prochainement levé en partie)

LB: BELGRADE et PALE dans la tourmente

18.-20.5.96. (samedi, dimanche, lundi)

F: Secteur public: Le culte de l'Obèse

HB: Spanien/Ministerpräsident José Maria AZNAR steht vor weiteren Haushaltskürzungen: Die neue Regierung in Madrid verliert den Euro aus den Augen

HB: Italien/Finanzmärkte reagieren positiv auf neue Regierung: Prodi will die Lira ins Europäische Währungssystem zurückführen

HB: Italien/Superminister Ciampi soll die Sanierung steuern: MAASTRICHT-Ziele im Visier

M: «Compromis historique» en Italie

FT: OECD prepares for change of guard

LB: La partie n'est pas encore jouée

21.5.96. (mardi)

LB: L'OCDE, à son tour, vire sur l'aile (Le changement de cap est très net. Croissance moyenne de 2,1 pc en 1996 et de 2,5 pc en 1997. Coup de froid)

HB: Weltwirtschaft/Aufhellung in Japan: Die OECD stuft BONN zurück

F: Union européenne: Vache folle: le blocage (Une grosse minorité de blocage au sein de l'UE empêchait, hier, toute levée partielle de l'embargo qui frappe la Grande-Bretagne.)

LB: Fin du consensus allemand?

SZ: Der Aufruhr der Staatsdiener

F: Le président serbe-bosniaque refuse de démissionner: Le jeu de poker de KARADZIC (A Sarajevo, les autorités musulmanes dénoncent la manoeuvre politique.)

22.5.96. (mercredi)

LB: John Major lance un ultimatum à l'Europe (Des «progrès» sur la vache folle, sinon le Royaume-Uni bloque l'Union dans tout vote à l'unanimité)

F: La crise de la vache folle: John MAJOR menace de paralyser l'Union européenne (Si les Quinze ne lèvent pas l'interdit sur le boeuf britannique, LONDRES bloquera tout progrès de la Conférence intergouvernementale.)

F: Union européenne: Vache folle: le rendez-vous de la dernière chance (Un conseil extraordinaire des ministres de l'Agriculture se tiendra les 3 et 4 juin prochain pour tenter de résoudre une crise qui empoisonne les affaires communautaires.)

FT: The price of isolation

LB: Décision politique plus que technique

HB: Die Währungsunion in Zeitnot: Qualität zählt

FAZ: Das Euro-Mobile

F: Après le voyage de Jacques CHIRAC en Grande-Bretagne: Où en est l'Europe? (L'idée européenne, dit-on, traverse actuellement une phase de flottement et d'incertitude. Pas si sur.)

F: Europe: Les ministres des Finances excluent le risque de récession (L'Europe applique la stratégie économique mise en place par Bill CLINTON en 1993. L'austérité budgétaire n'est nullement incompatible avec une forte croissance.)

F: Allemagne: BONN refuse le constat de récession (L'Allemagne vient d'enregistrer son deuxième trimestre consécutif de baisse du produit intérieur brut. Mais le ministère de l'Economie estime que la reprise se fait déjà sentir.)

23.5.96. (jeudi)

LB: Londres entame son embargo sur l'Europe (Pour cause de vache folle, elle est «dans l'incapacité de contribuer aux affaires» européennes)

LB: John MAJOR joue avec le feu

LB: Grande-Bretagne: En rangs serrés derrière John MAJOR (La presse encourage son Premier ministre, dans une fièvre nationaliste)

SZ: Den Rinderwahnsinn nicht auf die Spitze treiben (Die Europäische Union muss in der BSE-Krise einen Kompromiss mit LONDON finden)

FAZ: Die englische Krankheit

HB: Riskante Wahlkampfmanöver Majors gegen Europa: Nebenschauplatz

T: Bully for beef (The election may come sooner than we thought)

F: Une épée de DAMOCLÈS sur l'Union européenne (La Grande-Bretagne dispose d'une appréciable capacité de nuisance pour paralyser le fonctionnement des institutions.)

HT: Major Presses Plan To Undercut EU Over Beef Dispute (Crisis Deepens as He Vows To Block Key Policy Decisions)

W: Kanadier wird OECD-Chef (Donald JOHNSTON gilt als überzeugter Verfechter des Freihandels)

LB: Canal+ convoité par Albert FRERE? («Libération» dénonce les projets de Bertelsmann)

24.5.96. (vendredi)

LB: Union européenne: LONDRES passe aux actes (Trois dossiers bloqués hier à Bruxelles. Un calendrier refusé par la Commission)

LB: Un projet identique (BSE)

T: Cattle gridlock (All that Labour can do is limit the political damage)

FT: A German bind

HB: Die Tarifverhandlungen im Oeffentlichen Dienst sind gescheitert: Jetzt schlägt die Stunde des Schlichters

M: Le groupe BERTELSMANN souhaite apparaître comme un arbitre entre la CLT et Canal Plus (Le géant allemand dément vouloir prendre le contrôle de la chaîne cryptée)

25.-28.5.96. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Diplomatie: La vache folle isole LONDRES de plus en plus (Le Président SANTER, assez irrité, annule une visite officielle qu'il devait faire en Angleterre)

FT: A timely jolt for Mr MAJOR

HB: Londons Vetopolitik in der EU: Gelassen bleiben

LB: John MAJOR court-il à la catastrophe? (Les rumeurs d'élections anticipées succèdent aux défections politiques)

W: OECD rügt überzogene Sozialpolitik (Experten verlangen Abbau der Leistungen - Schlechtes Zeugnis vor allem für die Europäer)

29.5.96. (mercredi)

T: Beef offensive bogged down in EU paperwork

T: Italy appeals for peace at summit

HB: Portugal/Gespräch mit dem Premier vor der Kanzlerreise: Guterres will den Zug zur Währungsunion erreichen

HB: Europa/Lira bis Ende 1996 im Wechselkursmechanismus des EWS Prodis Antrittsbesuch: BONN und ROM wollen LONDON nicht isolieren

F: Indemnisation: le palmarès européen (Au cours de la première année de chômage, le taux de remplacement net varie de 21% du salaire en Grande-Bretagne à 71% en Suède.)

LB: Pénibles pouvoirs (Belgique)

FT: YELTSIN's promise

FT: Israel decides its future

30.5.96. (jeudi)

FT: EU chief's attack coincides with call for information over baby milk formula scare: SANTER hits at UK disruption policy

T: Test of Nerve (Major must be patient and fight on)

LB: Belgique: BRUXELLES: MAASTRICHT à tout prix (Le gouvernement belge persiste à vouloir participer dès le début au lancement de l'euro.)

F: Finances publiques: Budget: réforme comptable en vue (Le gouvernement souhaite faciliter dès 1998 la lecture de la nature des dépenses de l'État.)

W: Die neue Nato

F: L'ombre de BERTELSMANN sur le premier groupe français de communication: Les ambitions de la Générale des eaux sur Havas (La société dirigée par Guy Dejouany et Jean-Marie MESSIER a suggéré à Serge TCHURUK de lui racheter les parts qu'il détient dans Havas. Albert FRERE reste en embuscade.)

LB: Une nation écartelée? (Israël)

Financial Times, supplément:

LUXEMBOURG: Leading role at the centre of the EU

Drive for jobs, investment

Jean-Claude JUNCKER, prime minister: Solid faith in Europe's future

Insurance: Uniquely well-placed

Investment funds: Duchy is a victim of its own success

The media sector: Support is deeply rooted

Institut Monétaire Luxembourgeois: Reputation for efficiency

31.5.96. (vendredi)

HT: U.S. and Europe Clash Over New NATO Roles

LB: Métamorphose d'Israël

HB: Stahlindustrie/EU-Kommission sieht neue Herausforderung in der Osterweiterung: Kapazitätsabbau noch nicht beendet

FAZ: EU-Kommission gegen unabhängige Kartellbehörden («Bisherige Wettbewerbspolitik erfolgreich» / VAN MIERT kritisiert Unklarheit über Vulkan-Beihilfen)

FAZ: Im Dezember wird das EWS II gegründet (LAMFALUSSY: Abkommen auf dem EU-Gipfel in Dublin erwartet)

F: Conjoncture: Croissance: le feu de paille du premier trimestre (L'économie française ne devrait pas connaître au deuxième trimestre le taux de croissance d'au moins 1% qu'elle a connu au cours des trois premiers mois de l'année.)

Juin 1996

1.-3.6.96. (samedi, dimanche, lundi)

HB: Die EU-Finanzminister ziehen Zwischenbilanz bei der Vorbereitung des Euros: Mahnbriefe für die Haushaltssünder

FT: Germans face EU censure

SZ: Wim DUISENBERG designierter Präsident einer Euro-Zentralbank

LB: Union européenne: Vaches folles: réel espoir de détente? (Le conseil agricole pourrait assouplir quelque peu l'embargo sur les exportations britanniques)

FT: Calls for moderation as Britain seeks end to ban on beef by-products: UK urged to ease EU veto policy

HB: Streit um ein europäisches Kartellamt: Brüsseler Schelte

F: Otan: Irremplaçable solidarité

LB: Benelux: La coopération avec les Baltes (Ceux-ci sont demandeurs de communications)

LB: République tchèque: Net coup d'arrêt pour le Premier ministre (Vaclav KLAUS aura quelque mal à constituer une nouvelle coalition majoritaire)

F: MILOSEVIC s'engage à «écarter» KARADZIC (Les États-Unis exigent le départ du chef des Serbes de Bosnie avant les élections prévues à la mi-septembre.)

4.6.96. (mardi)

LB: Les Allemands fidèles à la rigueur (Le ministre des Finances réaffirme son opposition à un assouplissement des critères de convergence)

F: UEM: Les exigences de l'Allemagne (Bonn s'inscrit en faux contre toute interprétation trop laxiste des critères de Maastricht.)

HB: Finanzen/Deutschland erhält wieder blauen Brief aus Brüssel: Staatsdefizit soll 1997 deutlich sinken

FAZ: EU-Finanzminister: Kriterien strikt einhalten (Blauer Brief für Deutschland/WAIGEL: Zusätzliche Einsparungen unnötig)

FT: EU finance ministers' suggests flexibility over the Maastricht criteria: Danes join Emu elite on budget deficits

W: EU-Minister einigen sich auf Entsende-Richtlinie

LB: Union européenne: Vaches folles: on veut des garanties en béton! (Même une levée très partielle de l'embargo suscite l'opposition déterminée de certains États)

LB: Londres a poursuivi sa politique d'obstruction

FT: UK steps up veto policy in EU over beef ban

LB: Une coquille vide seulement? (Otan)

FT: Deal with US follows pressure from France: Europe secures greater role in Nato operations

FAZ: Notwendige Reform (Nato)

F: Un peu d'espoir (France)

5.6.96. (mercredi)

F: Union européenne: Vache folle: vers une levée partielle de l'embargo (Après l'incapacité des ministres à trancher, la

Commission se prononce aujourd'hui. Londres menace de compromettre le sommet européen de FLORENCE.)

LB: Union européenne: La Grande-Bretagne maintient la pression (Florence n'est pas un délai «crucial» pour dénouer la crise de la vache folle, dit M. Rifkind)

LB: Le dossier revient à la Commission européenne

FAZ: Gespräche über Europol kommen voran (Britische Blockadehaltung/Die Rolle des Europäischen Gerichtshofs)

HB: Die Verabschiedung der EU-Entsenderichtlinie im Herbst dieses Jahres gilt als sicher: Nachfolger des Entsendegesetzes

F: Paris-Bonn: Devoir d'amitié

LB: France: «L'UEO vient de réaliser un considérable pas en avant» (Jean-Luc DEHAENE a fait part du programme de la présidence belge de l'Union de l'Europe occidentale)

LB: Otan: Les Seize et la Russie près d'un compromis (Les ministres de l'Alliance ont manifesté de la compréhension pour les positions du Kremlin)

HB: Konferenz der Nordatlantischen Allianz in BERLIN: Vitale Nato

6.6.96. (jeudi)

F: Agriculture: Vache folle: la Commission hausse le ton (Bruxelles, qui lève partiellement l'embargo sur les produits dérivés bovins, exige de Londres une «désescalade immédiate». Mais la Grande-Bretagne réaffirme sa politique de non-coopération.)

LB: Folle pagaille des experts

T: Britain defies Brussels over Euro veto

F: Le 67^e sommet franco-allemand: CHIRAC et KOHL mettent un frein aux programmes militaires (Pas question de toucher aux vingt-sept programmes communs déjà signés. Pour les autres, de strictes évaluations militaires devront être faites...)

LB: L'euro souhaité par les Belges (Mais les citoyens sont mal informés, regrette Elio DI RUPO)

FT: Nato seeks to bridge ambiguity gap

F: Conjoncture: L'économie allemande a frôlé la récession cet hiver (Les derniers chiffres montrent que le PIB allemand a reculé de 0,5% au premier trimestre de 1996, après deux trimestres consécutifs de croissance zéro en 1995. La partie Est de l'Allemagne a elle-même perdu son dynamisme.)

LB: «CLT-UFA» sera le nom d'un géant

F: Télévision numérique: Allemagne: Rupert MURDOCH songe au départ (Le patron de la BSKyB s'inquiète des retards pris dans la mise en place de la plate-forme numérique allemande associant son groupe à BERTELSMANN, Canal+ et Havas.)

HT: European TV Trio Runs Into Static (Bertelsmann Shakes Alliance)

7.6.96. (vendredi)

HB: BSE/London will grundsätzlich an EU-Blockade festhalten: SANTER mahnt «De-Eskalierung» an

SZ: Rinderwahnsinn ohne Ende (Nun ist auch die Bundesregierung mit ihrer starren Haltung in die Defensive geraten)

LB: Union européenne: Petite accalmie sur la vache folle (Un geste de Londres jugé insuffisant. Accord avant Florence peu probable)

FT: How to lose the beef war

LB: France-Allemagne: Tête-à-tête après le sommet (PARIS et BONN ont décidé de mettre au point une stratégie militaire commune)

F: CHIRAC et KOHL voient au-delà de la crise (Pour eux, il n'y a pas d'alternative à l'Union. Une initiative commune est envisagée pour relancer «Maastricht 2».)

HB: Deutsch-französischer Gipfel in DIJON: Tacheles reden

HB: EU/Kampf gegen Arbeitslosigkeit muss neue Wege gehen: Kommission konkretisiert ihren Plan für die Beschäftigungspolitik

FT: Remaking Nato

LB: MURDOCH claque la porte, Canal+ et Bertelsmann se déchirent (Le projet d'alliance «historique» en Allemagne semble abandonné)

HT: Europe's Digital-TV Drama (MURDOCH Exit Throws Development in Doubt)

F: Télévision numérique: MURDOCH brouille les cartes (Rupert Murdoch, agacé par le retard pris dans la concrétisation de son alliance avec Canal+, Havas et BERTELSMANN, se retire du jeu.)

8.-10.6.96. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Jacques SANTER réprimande Londres (Le gouvernement britannique devrait prendre exemple sur la Belgique, dit-il dans une interview à «La Libre»)

FAZ: SANTER kritisiert «absurde» Boykottstrategie Londons (Hinweis auf die Toleranzgrenze der EU-Partner/Wird in Großbritannien weiter Tiermehl verfüttert?)

FT: UK dismisses EU chief's attack over beef crisis

T: Hour of Truth (Britain should stand and fight for the right sort of Europe)

FT: EU members find ways around beef veto strategy

HB: Bosnien/SANTER und DINI gegen neue Serbien-Sanktionen: Kontroverse um den Wahltermin

F: «Mettre fin à l'impuissance européenne»

LB: ONKELINX devra arbitrer le divorce RTBF-RTL (La fin souhaitée du partage publicitaire, intenable, réclamera de nouvelles règles)

11.6.96. (mardi)

FT: EU ministers press UK to drop beef ban tactics

F: Dialogue de sourds sur le dossier de la «vache folle»: Fortes pressions européennes sur les Britanniques

LB: Union européenne: De bonnes résolutions (Vaches folles: les partenaires de Londres réfrènent leur colère et espèrent un dénouement)

LB: La Slovénie ex-yougoslave se place pour l'adhésion

M: «Vache folle»: M. SANTER dénonce le comportement «absurde» de Londres

LB: Obstruction à la carte

HB: Rinderprodukte/Länder gegen Lockerung des Exportverbots: Bonn soll gegen Brüssel klagen

12.6.96. (mercredi)

FAZ: Die EU-Aussenminister fordern einen «Frieden aus innerer Ueberzeugung» (Beratungen über Bosnien/KINKEL: Zwang gegen Flüchtlinge denkbar)

F: Union européenne: Le compromis accepté (Les Quinze sont arrivés à une position commune sur la «télévision sans frontières».)

F: La crise de la vache folle: Bonn prêt à braver la Commission

LB: Grande-Bretagne: Eurosceptiques heureux (Des députés pour un référendum sur l'Europe. Initiative symbolique embarrassante pour M. MAJOR)

T: Echoes of Maastricht (A loud cry of referendum from the Commons)

HB: Britische EU-Blockade – eine Frage der Zeit: Ruhe bewahren

F: Conférence internationale du Travail: Modèle social européen: CHIRAC enfonce le clou (Devant l'OIT, le président de la République a réaffirmé son souhait d'établir un lien entre dimension sociale et libéralisation du commerce.)

LB: Le rétablissement de Boris ELTSINE

13.6.96. (jeudi)

F: Critères de MAASTRICHT: Theo WAIGEL pessimiste (Malgré une inflation contenue et des déficits publics très raisonnables, l'Allemagne ne sera pas prête pour la monnaie unique.)

HB: Vorschlag zur Erfüllung der Maastricht-Kriterien: Waigels Korsett

FAZ: Weiter auf dem Weg zur Reform der NATO (Die neue Rolle Frankreichs/Frühjahrstagung in Brüssel)

LB: Europe: L'Otan entre en conclave (Un ministre français participe pour la première fois en 30 ans)

LB: Bosnie-Herzégovine: L'IFOR joue les prolongations (Une présence jusqu'au début 97 se confirme. DAYTON revu à Florence)

F: Agriculture: Vache folle: Bruxelles contre-attaque (Accusée de n'avoir pu faire respecter les réglementations communautaires, la Commission européenne s'en prend vivement à Londres.)

HB: Mit der Euro-Währung naht für Grossbritannien die Stunde der Wahrheit: Sinnedfazit in Londons Europapolitik

HB: USA-EU/Ratspräsident PRODI und Kommissionschef SANTER zu Konsultationen in Washington: Handelskonflikte belasten transatlantische Beziehungen

TV: Zwischen Region und Luxemburg strömen Millionen (Bindungen werden immer enger)

TV: Der Finanzstrom sprengt die Grenzen (D-Mark und Flux sind Motoren der Euro-Region)

TV: Europa Tag für Tag (Deutschland-Luxemburg)

14.6.96. (vendredi)

F: Agriculture: Vache folle: nouveau plan britannique (Londres a présenté une version modifiée de son «programme cadre» pour le rétablissement de ses exportations.)

LB: Vaches folles: farines suspectes en Belgique (Nous en avons importé jusqu'en 1993 mais à quelles fins? De nouvelles révélations inquiètent)

T: Back to Beef (Three new problems for government and industry)

T: Kohl's police project (British suspicions of Europol remain valid)

F: Europe monétaire: Jean ARTHUIS lance la campagne pour l'euro (Une campagne de communication de six ans pour présenter l'euro aux Français va être lancée. Le moment ou jamais de dire qu'il existe encore un avenir.)

F: Réunion à Bruxelles des ministres de la Défense: OTAN: le retour de la France (L'Alliance atlantique cherche à concrétiser ses futurs contours qui doivent donner à l'Europe un rôle accru.)

F: Commerce international: Profond désaccord entre Américains et Européens (Lors du sommet, les représentants de l'UE ont rappelé aux Américains qu'ils étaient isolés sur les menaces de sanctions envers des pays tiers.)

LB: Entre la peste et le choléra (DAYTON)

15.-17.6.96. (samedi, dimanche, lundi)

HT: Early Lead for YELTSIN; Runoff Vote Is Certain (Communist Candidate Is Close Behind)

LB: Une équation à deux inconnues (Elections Russie)

HB: EU/Noch keine Einigung über die BSE-Probleme: Die Rinderkrise überschattet das Konklave der Aussenminister

FT: States facing delay may win partial membership: Brussels sees E European nations in EU from 2002

SZ: Keine Chance auf harte Euros

HB: Die China-Politik zwischen Menschenrechten und Wirtschaftsinteressen: Der Westen muss gradliniger auftreten

HB: Grosskundgebung der Gewerkschaften: In der Defensive

18.6.96. (mardi)

LB: La vache folle monte à FLORENCE

F: Agriculture: Vache folle: la FNSEA demande des mesures d'urgence (Le ministre de l'Agriculture, Philippe VASSEUR, proposera mercredi matin une restructuration de la filière bovine.)

HB: EU/Gipfel-Konfrontation wahrscheinlich: Das BSE-Problem lähmt die Union

SZ: Sondersitzung der Aussenminister in Rom erfolglos: LONDON droht EU mit Fortsetzung der Blockadepolitik (Konfrontation der Europäischen Union mit der britischen Regierung beim Gipfel in FLORENZ erscheint als unausweichlich)

LB: La tentation du grand large (Grande-Bretagne)

FT: Group would co-ordinate economic policies: France wants G7-style club for single currency

M: Jacques SANTER mobilise les partenaires sociaux contre le chômage

LB: Le mérite d'ELTSINE

F: Le vote de la maturité (Russie)

SZ: General LEBED, der Königsmacher

19.6.96. (mercredi)

F: Agriculture: Vache folle: la Commission avance sur des oeufs

LB: Union européenne: De nouvelles conditions (La Commission européenne accroît la pression sur Londres avant une réunion du Comité vétérinaire)

SZ: Vor dem Gipfel der Regierungschefs: «Daran wird die EU nicht sterben» (Der Rinderwahn droht in FLORENZ andere Themen zu verdrängen)

HB: Frankreich/Vorbereitung auf EU-Gipfel: In der BSE-Krise will PARIS hart bleiben

HB: EU/In FLORENZ hofft man auf ein Einlenken Londons in der Frage des künftigen europäischen Polizeiamts: Nur der Rinderwahn kann Europol noch aufhalten

M: L'Union européenne cherche un arrangement avec LONDRES au sujet de la «vache folle» (Les Britanniques semblent décidés à sortir de l'impasse actuelle)

T: Push-pull-you (BLAIR is facing two ways on Europe)

T: Russia's Mr Clean (An unlikely champion of modernisation)

HB: Der russische Präsident hat blitzschnell auf die veränderte Situation nach der Wahl reagiert: Lebed soll Jelzin die Macht sichern

FAZ: Israel soll kein Gottesstaat werden (Netanjahus rechtsreligiöses Bündnis/ Einzelinteressen/Der politische Alltag)

20.6.96. (jeudi)

F: Agriculture: Vache folle: l'état d'urgence (En annonçant de nouvelles mesures de soutien, le gouvernement tente à la fois de rassurer les consommateurs, d'aider les éleveurs et de réorganiser la filière bovine.)

HB: EU/Der Gipfel von Florenz soll die Krise der Gemeinschaft lösen: Die Geduld der Partner mit London geht zu Ende

F: La vache et les carabiniers

HT: Britain's Concession Wins EU Backing (Veterinary Experts Approve Plan To Widen Slaughter of Cattle)

LB: Union européenne: Vache folle: éclaircie en vue? (Le Comité vétérinaire étudie un nouveau plan britannique d'éradication de la maladie)

LB: La vache folle exacerbe le psychodrame européen (Propos très durs contre Londres, éclaircie en vue chez les experts: le sommet de Florence approche)

F: Union monétaire: La stabilisation concernera toutes les monnaies (Selon Alexandre LAMFALUSSY, le président de l'IME, l'Union monétaire ne pourra fonctionner si les monnaies restées à l'écart ne sont pas stabilisées dans un système de changes.)

W: Die Satelliten für das Digital-TV (Im Juli beginnt das digitale Fernsehzeitalter. Zweite Himmelsposition für Astra in einem Jahr)

LB: Michel DELLOYE quitte la CLT (Il s'en va avant le mariage officiel avec Bertelsmann)

F: Audiovisuel: Michel DELLOYE quitte la CLT (Un départ qui ouvre de nombreuses spéculations.)

21.6.96. (vendredi)

F: «In or out?» (Conseil Florence)

FAZ: Europas Hausaufgaben

T: Best for beef (An uncertain deal but a realistic one)

FT: OECD report warns EU nations to cut borrowing: Germany and France may miss Maastricht targets

LB: Union européenne: Accord sur la libéralisation du marché de l'électricité

F: Stratégie: HAVAS ouvert à toutes les possibilités (L'avenir d'Havas passe, selon Pierre DAUZIER, par un accroissement des investissements dans la production et la conquête des droits audiovisuels)

LB: Nations unies: CLINTON condamne BOUTROS-GHALI (Washington subordonne le paiement de ses arriérés à son retrait)

SZ: Vor dem EU-Gipfel in FLORENZ: Welchen Einfluss hat der Chef der Europäischen Union?: Ueber Europa kann man auch lachen (Er steht vor einem Haufen Problemen, zu deren Lösung er wenig beiträgt – Kommissionspräsident Jacques SANTER überspielt es mit heiterer Gelassenheit)

22.-25.6.96. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

SZ: Der Rinderwahn wird die EU noch lange quälen (Jetzt müssen die Agrarminister um Milliardenhilfen für die Fleischproduzenten feilschen)

HB: Der Gipfel von FLORENZ beendet zwar die BSE-Krise, bringt jedoch die Union kaum weiter: Die EU findet nur zum Minimalkonsens

FAZ: Britannien gegen Europa

HB: EU/Waigels Stabilitätspakt nach Brüsseler Muster: Irische Präsidentschaft will Reformen vorantreiben

HB: Italien/PRODI wehrt sich gegen deutschen Führungsanspruch: Der EU-Vorsitz verlief besser als erwartet worden war

HB: Großbritanniens Sonderrolle in der EU: A la carte

F: La «capitulation» de MAJOR (L'opinion britannique juge sévèrement l'accord obtenu à Florence et l'attitude du gouvernement conservateur.)

F: Feu vert pour EUROPOL

F: SANTER qui rit, SANTER qui pleure... (Le président de la Commission a été mal récompensé de ses efforts: son projet sur les «grands réseaux transeuropéens» a été de nouveau reporté.)

F: Elevage: Face au cataclysme

F: Le premier ministre britannique devant les Communes: Vache folle: MAJOR justifie le compromis de Florence (Les «eurosceptiques» ont épargné le chef du gouvernement. Ils se réservent pour la bataille de MAASTRICHT II.)

M: Accord précaire à Florence

LB: «Unfinished business»

LB: Emploi: rendez-vous à DUBLIN

LB: Union de l'Europe occidentale: Présidence importante (La Belgique l'assume pour six mois dans la foulée des décisions prises par l'OTAN à Berlin)

LB: Soutien voilé à Boris ELTSINE

SZ: Wie Europa seine Ehre verlor

F: Une victoire pour Canal+ (Afin de préserver ses intérêts avec le groupe présidé par Pierre LESCURE, Bertelsmann se retire du bouquet français.)

26.6.96. (mercredi)

F: Agriculture: Conseil agricole: priorité aux fruits et légumes (L'Italie veut régler le problème des fruits et légumes avant celui de l'aide aux éleveurs de bovins.)

SZ: Ein schwieriger Spagat für die EU-Agrarminister (Landwirte fordern wegen BSE-Krise mehr Hilfen/Bisherige Kosten: 2,7 Milliarden DM)

FT: Brussels sees EU expansion eastward without budget rise

HB: Auf dem EU-Gipfel in Florenz gab es Aerger über die Uno-Politik der USA: Verdeckter Aufstand gegen Washington

F: Avant la réunion du G7: L'autosatisfaction américaine (Bill CLINTON arrivera à LYON fort des bons résultats macro-économiques de son pays. Deux points noirs: la politique commerciale et le retard de son pays pour l'aide au développement.)

LB: La politique du moindre mal (élections Bosnie)

27.6.96. (jeudi)

SZ: Der Osten hat sich zum Dorado für illegale Geschäfte entwickelt: Gemeinsam gegen das Schwarzgeld (Mit neuen Strafnormen wollen die OECD-Staaten Geldwäschern das Handwerk legen)

F: Agriculture: «Vache folle»: près de 2,7 milliards de francs pour les éleveurs (Les ministres de l'Agriculture des Quinze ont avalisé les décisions du sommet de Florence. Principale bénéficiaire, la France.)

LB: Les socialistes européens à la recherche du paradis perdu (Tour d'horizon

avant le congrès du PS, ce samedi à Sambreville: comment font-ils ailleurs?)

F: Sommet des Sept: G7: les risques de la mondialisation (Attachés à la mondialisation de l'économie, les Sept devraient cependant en dénoncer les risques lors du Sommet des pays les plus industrialisés qui débute aujourd'hui à LYON.)

SZ: Wo gespart werden muss

HB: Deutschland/Bonn stichelt gegen Alleingänge Washingtons: Für fairen Welt-handel und gerechte Lastenverteilung

HB: EU/Fröhe Auslegung der Kriterien soll vermieden werden: Streit über die Währungsunion

28.-30.6.96. (vendredi, samedi, dimanche)

LB: Nos 9.529 milliards de dette sont en très bonnes mains (Une gestion «dynamique» permet de maintenir le cap de l'assainissement)

FAZ: Unter dem Druck von MAAS-TRICHT wird überall in der EU gespart (Schwerpunkt sind Sozialausgaben und Kürzungen beim Personal/Finanzministerium legt internationalen Vergleich vor)

FT: SCHENGEN to speed entry of new states

SZ: Die Nabelschau der G7

SZ: G-7-Finanzminister: Monetäre Stabilität durch überzeugende Wirtschaftspolitik (Marktsignale durch abgestimmte Interventionen sollen auch künftig die Ausnahmefälle bleiben)

LB: Un été chaud pour la CLT (Le tour de table de TPS est connu. France Télécom en fera partie)

HB: Bundesbank: Entschieden gegen Auflockerung der Kriterien: TIETMEYER: Im Aufschwung sollen Zinsen tief bleiben

HB: Schwieriger Weg zur Währungsunion: Riskanter Verzicht

Sommaire

Plan d'action en faveur du secteur des classes moyennes	3	Une belle initiative, - une grande réalité: CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., créée en 1970	
DuPont: Nouvelle ligne de production à CONTERN	7	Inauguration du nouveau LUXAIR CARGOCENTER à FINDEL, le 26 avril 1996, en présence de Son Altesse Royale le GRAND-DUC HÉRITIER	60
Sensibilisation des jeunes aux problèmes du Tiers Monde	8	S.A.R. le Prince GUILLAUME a offert Son nom à la loc 5519	67
Présentation du Rapport Annuel 1995 du «Centre de Recherche Public Henri TUDOR»	8	M. Georges WOHLFART en République d'Afrique du Sud	67
Signature d'une Convention de non-double imposition entre le Luxembourg et les États-Unis	8	Pacte européen de confiance pour l'emploi - Discours d'ouverture de M. Jacques SANTER à l'occasion de la table ronde, BRUXELLES, le 28 avril 1996	68
M. ESTGEN à l'honneur	9	Rencontre JUNCKER - SIMITIS à ATHÈNES	70
La mort tragique de Ronald H. BROWN, Secrétaire d'État américain au Commerce, le 3 avril 1996	9	Simplification pour les utilisateurs d'installations de chauffage au mazout et au gaz naturel	70
Le Gouvernement reconnaît la RFY	10	Le Corps de la POLICE a fêté la St. GEORGES, le 30 avril 1996: «Améliorer encore les prestations professionnelles»	71
«Société Européenne des Satellites» BETZDORF-Luxembourg: une première mondiale encore avec le lancement de ASTRA 1F par la Fusée russe PROTON à BAIKONOUR (KAZAKHSTAN): le 9 avril 1996	11	Déclaration de politique générale sur l'état de la Nation de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État à la Chambre des Députés, le 2 mai 1996	77
Visite de LL.AA.RR. le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA au Népal	17	Centre national de l'audiovisuel: Projets de création et de construction	92
Visite de travail à LUXEMBOURG du Premier Ministre de Finlande Paavo LIPPONEN, le 10 avril 1996	21	«Financement des secteurs émergents» - Une initiative d'investissement privé pour micro-entreprises	93
M. LISCAK chez MM. SPAUTZ et FISCHBACH	22	Adapter le Conseil de l'Europe aux nouveaux défis	93
Le Luxembourg à la table ronde internationale sur le «sport, la tolérance et l'esprit sportif»	22	M. Alex BODRY à VENISE	93
Accord sur l'utilisation du dépôt américain de SANEM	22	«L'ASSOCIATION des MUTILÉS de GUERRE et des INVALIDES» a commémoré le 50 ^e Anniversaire de sa fondation, le 4 mai 1996	94
Conférence des Donateurs pour la Reconstruction de la Bosnie-Herzégovine . .	23	Route de liaison entre l'échangeur HELFENTY/BERTRANGE et la rue de l'Industrie à BERTRANGE	95
M. Ady JUNG à VILNIUS	23	Gestion du projet «Bus Tram Bunn 2002» et nature de l'exploitant du système de tram régional	96
Une délégation de la Chambre des Députés à ISTANBUL	23	Projet ORIKA «Orientatioun fir Kanner»	96
Justice: l'heure des réformes a sonné	24	«Paix dans les Balkans»: Conférence Internationale sur la Paix, la Sécurité et le Développement, à LUXEMBOURG, du 5 au 7 mai 1996	97
Les actionnaires de SES élisent un nouveau Conseil d'Administration	25	Visite luxembourgeoise en Thaïlande et en Inde	99
Signature d'un accord de siège avec la Cour de Justice de l'AELE	26	Wiederaufbauarbeit des Internationalen Arbeitsamtes in Bosnien-Herzegowina.	100
M. FISCHBACH visite EUROPOL	26	IFOR II remplace IFOR I	100
Le Gouvernement luxembourgeois consterné par le nombre des victimes civiles au Liban	26	L'UEO et la projection de la sécurité européenne	101
Condamnation de l'attentat de GUIZEH	26	Vétérans US reçus au Palais	101
50 ^e Anniversaire de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois .	27	Audience au Palais pour les responsables de «LUXEMBOURG - Ville Européenne de la Culture»	102
«A strong current of friendship and understanding» Leurs Majestés le Roi HARALD V de Norvège et la Reine SONJA en Visite d'État au Luxembourg, les 18 et 19 avril 1996	34	51 ^e Anniversaire de l'Armistice en Europe	102
Journée boursière 1996, le 23 avril, au Cercle municipal	48	Rencontre POOS - Perez de CUELLAR	103
Conférence de COPENHAGUE à l'occasion du 10 ^e anniversaire de la Charte européenne de l'autonomie locale	48	Message de Madame Mady DELVAUX-STEHRES, Ministre des Transports, à l'occasion de la présentation à la presse, le 9 mai 1996, de la campagne de sensibilisation routière «...Voll do?»	104
CARGOLUX wird wieder zur besten Frachtfluggesellschaft gewählt	48	Journée de l'Europe du 9 mai	106
Abrogation du Fonds d'Aide au Développement	48	La 68 ^e Foire Internationale de LUXEMBOURG inaugurée samedi, le 11 mai 1996 en présence de LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE- DUCHESSÉ	106
M. Jacques SANTER en faveur de l'emploi en Europe	49	Discours de Jacques SANTER à la Conférence du G7 «Société de l'Information et Développement» - 13 mai 1996 - Gallagher Estate, MIDRAND, Afrique du Sud	110
L'apprentissage bilingue dans l'enseignement secondaire	49	Rencontre entre Carlos FERRER et Jean-Claude JUNCKER	112
Le Ministre de l'Économie à la «Hannover Messe '96»	49	Conseil «Affaires générales» à BRUXELLES les 13 et 14 mai	112
Centenaire du CIO	49	Domaine de l'État: Marc FISCHBACH: mieux gérer ce patrimoine de 60 milliards	112
Campagne de prévention contre l'exposition excessive aux rayons UV	49	S.A.R. le Grand-Duc JEAN a reçu les meilleurs sportifs de l'année 1995	113
Conférence interparlementaire sur la lutte contre la fraude au budget communautaire - Parlement européen - mardi 23 et mercredi 24 avril 1996 - Allocution de Monsieur Jacques SANTER - Président de la Commission européenne	50	Visite officielle du Secrétaire Général de l'OTAN Javier SOLANA au Luxembourg, le 15 mai 1996	113
Résumé des considérations développées par le Conseil Économique et Social (CES) dans le cadre de son avis annuel sur l'évolution économique, financière et sociale du pays de 1996, Luxembourg, le 24 avril 1996	52	Remise de décoration à M. VAN GOETHEM	115
Publication de nouveaux vocabulaires	57	Nouveau projet de loi sur le droit d'établissement	115
Convention de non-double imposition entre le Luxembourg et Singapour	57	Rencontre JUNG - VAN MIERLO	115
Visite de M. Mohamed BAZOUM à Luxembourg	57	La deuxième meilleure année pour CARGOLUX	115
M. Jacques F. POOS et Alex BODRY pour l'interdiction des mines antipersonnel .	57	Construction d'une usine de parquets laminés par SOMMER REVÊTEMENTS BOIS S.A., (SOREBOIS), à WILTZ	116
Nouvelles modalités de passage entre l'enseignement primaire et l'enseignement postprimaire	58	Footing pour le corps diplomatique	116
Entrevue HENNICOT-ROY	58	Inauguration du Chalet des Guides AGGL à COLPACH-BAS	117
MM. JUNCKER et BODEN visitent la GUARDIAN AUTOMOTIVE et les Caves Coopératives	58		
Botschafter Julien ALEX von Bundespräsident HERZOG empfangen	59		
Un bel exploit sportif à VIENNE	59		

Visite de S.A.R. Madame la GRANDE-DUCHESSÉ au «Liewenshaiff» à MERSCHÉID	118	M. Ady JUNG à LA HAYE.	168
Haute distinction pour M. HANSEN.	119	Conférence de lancement du 4 ^e Programme d'Action Communautaire à Moyen Terme pour l'Égalité des Chances entre les Femmes et les Hommes, 12 juin 1996.	169
M. AYLWIN, ancien Président du Chili, chez M. JUNCKER	119	Réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire	171
Les Ministres POOS et GOEBBELS à la réunion ministérielle OCDE à PARIS	119	Luxemburger Abfallwirtschaftssymposium	171
Madame HENNICOT en visite de travail à MUNICH et à SALZBOURG	119	Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation nationale, a reçu Madame Esther VILAR, scientifique et femme de lettres	172
Quand le « Department of Defense » des États-Unis d'Amérique remercie.	120	Élections en Bosnie-Herzégovine	172
Visite officielle du Premier Ministre de la République de Slovénie Janz DRNOVSEK, les 22 et 23 mai 1996	122	Conseil de l'Europe: Marc FISCHBACH: Notre Justice est une justice des hommes.	172
Das Erbgrössherzogliche Paar zu Besuch in SAARBRÜCKEN	123	M. BODRY à l'OTAN	173
Intervention de Monsieur le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération des Industriels luxembourgeois, à la Chambre de Commerce, le 23 mai 1996.	124	M. Joseph KINSCH, Président de l'ARBED, décoré à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne, le 14 juin 1996.	173
MEMORIAL DAY 1996	127	«Trooping the Colour» à LONDRES-WHITEHALL pour le 70 ^e Anniversaire de S.M. la REINE S.A.R. le GRAND-DUC, Colonel honoraire des IRISH GUARDS fut de la grande Parade, samedi, le 15 juin 1996	173
Présentation du projet CYBERFOX	133	M. POOS au Conclave ministériel à ROME	173
L'accord de cessez-le-feu en Tchétchénie	133	Relations École - Entreprise.	176
M. SPAUTZ en visite officielle en Slovénie	133	Entrevue DELVAUX-DAERDEN.	176
Mme HENNICOT-SCHOEPGES à la conférence ministérielle de TURIN	133	Message de M. Milan KUCAN à M. Jacques F. POOS	176
Distinction honorifique pour M. KOEHLER	133	Le Luxembourg a commémoré l'APPEL du GÉNÉRAL Charles de GAULLE du 18 juin 1940: Six Associations ont fleuri le MONUMENT du SOUVENIR, à LUXEMBOURG, le 18 juin 1996.	177
Le Général Klaus NAUMANN à LUXEMBOURG	134	50 ans CFL - «Trains around the Clock»	181
Problématique de l'ozone troposphérique	134	La «Journée du Manager»	181
Nouvelles de la Cour	134	La visite de S.M. la REINE des BELGES et de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSÉ de LUXEMBOURG à l'«Institut der Deutschsprachigen Gemeinschaft für Sonderunterricht» à EUPEN, jeudi, le 20 juin 1996.	182
Le «MÉMORIAL de la DÉPORTATION» inauguré en Gare de HOLLERICH-Luxembourg, le 29 mai 1996	135	La Rocade de BONNEVOIE: un projet routier et urbain gigantesque en réalisation	185
«LA GUERRE EN EX-YOUGOSLAVIE: de juin 1991 à aujourd'hui: LES CONTRIBUTIONS LUXEMBOURGEOISES AUX INITIATIVES DE PAIX INTERNATIONALES» Conférence du Lt. Col. Fernand GUTH à la BCEE, le 29 mai 1996	142	SIDA: Contribution luxembourgeoise à la recherche sur les médicaments	186
Réunion de la commission internationale du SIR à LUXEMBOURG	150	Un projet «EUREKA» pour le recyclage des caoutchoucs à GOODYEAR S.A. Le Ministre Robert GOEBBELS a signé une convention au nom du Gouvernement, le 21 juin 1996	187
S.A.R. la Grande-Duchesse visite l'exposition «Sean SCULLY»	150	POLITIQUE de COOPÉRATION: Le Luxembourg finance trois projets pour 156 mio. LUF au Cap-Vert	190
Convention État - Congrégation des Soeurs Franciscaines	150	CONSEIL EUROPÉEN de FLORENCE, 21 et 22 juin 1996	
Mme HENNICOT à la réunion ministérielle sur le patrimoine culturel	151	CONCLUSIONS de la PRÉSIDENTE.	191
Présentation du Centre « Osterbour » à LAROCHELETTE	151	La célébration de la Fête nationale luxembourgeoise, Cérémonies les 23 et 24 juin 1996	198
«La véritable sécurité d'Israël, c'est la paix!»	151	Accord de coopération entre le Luxembourg et le Kazakhstan	210
Chiffres clés en Éducation dans l'Union Européenne Ein bedeutendes Nachschlagswerk über das Bildungswesen.	152	Le Luxembourg condamne l'attentat contre les forces américaines en Arabie saoudite	210
Mme HENNICOT au Concours REINE ÉLISABETH.	152	Roger EVERLING als neuer Generalstaatsanwalt vorgeschlagen	210
M. TONIMOTO visite le Luxembourg.	153	Visite de travail de M. Dick SPRING	210
Séance plénière du Conseil interparlementaire consultatif du BENELUX à LUXEMBOURG	153	Le Ministre des Affaires Étrangères des Pays-Bas à LUXEMBOURG	211
Concert d'adieu de Leopold HAGER	156	Remise de décoration à M. Horst HOLTTHOFF.	211
Alliance Atlantique: une place pour l'Europe.	156	Visite officielle de M. Jacques F. POOS en Pologne	211
Importante contribution de la BEI à la réalisation des politiques de l'Union Européenne	157	Hohe Auszeichnung für Hajime SAWABE, Präsident von TDK.	212
M. Fernand BODEN à ISTANBUL: «Rétablir et conserver la dualité de l'habitat urbain et l'habitat rural»	158	À L'ÉCOUTE DE NOS COMMUNES: PROJETS ET RÉALISATIONS	
Coopération policière transfrontalière	158	GREVENMACHER	213
Assemblée constituante de l'asbl «REHAZENTER»	159	MONDERCANGE	222
Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER invité à la Représentation de l'État bavarois à BERLIN, le 5 juin 1996	160	ROSPORT	229
TDK lancera en 1997 la production de CD-R au Luxembourg	160	RUMELANGE	235
Livre commémoratif du STUDBOOKS	161	SCHENGEN	241
Nouvelles publications du STATEC.	161	LUXEMBOURG	250
Les lauréats du «Prix Janusz KORCZACK» à l'honneur	161	LE LUXEMBOURG, AUX QUATRE COINS...	
Le «Prix LIONS» décerné à Claude FRISONI: Séance académique au Théâtre des Capucins, le 6 juin 1996.	162	M. Léon WIETOR nouveau Président des Arboriculteurs et Maraîchers	283
ASTRA 2: une seconde position orbitale à 28,2° Est	163	Un monument pour Putty STEIN à COLMAR-BERG	283
Une délégation des «Jeunesses Musicales» reçue au Palais	164	Un Foyer du Jour pour Enfants inauguré à HAUTCHARAGE.	284
«Japanese Economic and Financial Study Mission».	164	Les CAVES COOPÉRATIVES de GREVENMACHER: 75 ans.	284
Le Luxembourg condamne l'essai nucléaire chinois	164		
«Forum des Assureurs» au KIRCHBERG	164		
Cérémonie de signature d'un accord de coopération administrative portant création de la Bibliothèque de Recherches Européennes de Luxembourg (BREL)	165		
De nombreux Conseils de l'Union Européenne aux mois d'avril et de juin à LUXEMBOURG	165		
Visite officielle de M. Jaime GAMA à LUXEMBOURG	167		

Restaurant scolaire au Lycée Hubert CLEMENT à ESCH-sur-ALZETTE	285	Rôle de coordination du SCL dans la procédure législative et réglementaire	337
Assises annuelles à la «Fédération des Chasseurs luxembourgeois»	285	La situation du marché du logement au Grand-Duché de Luxembourg	339
La «Fédération des Pêcheurs Sportifs»: 70 ans	286	Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement	341
Le Commissaire à la Cour Guy MAY décoré.	286	Relevé des visites de contrôle et d'inspection routinières dans les principales entreprises des divers secteurs d'activités	347
Nouvelle Mairie à BECH-KLEINMACHER	286	Service National de la protection civile en 1995	348
Les bateaux de plaisance mosellans «PRINCESSE MARIE-ASTRID» ont célébré un 30 ^e Anniversaire en mai 1996	287	Le Ministère des Travaux Publics en 1995	350
Nouveaux TIMBRES-POSTE.	288	L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en 1995	352
Enfer de feu et lieux de ruines: «Beim BEINCHEN» à Luxembourg-PFAFFENTHAL: explosion le 30 mai 1976	289	Le Service des Personnes Âgées (SPA) du Ministère de la Famille	357
La MAISON «Am BËCHELER» à BÉRELDANGE inauguré le 3 juin 1996: 24 appartements pour le 3 ^e Âge	290	Rapport annuel sur les activités et la situation financière du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants pour l'exercice 1995	354
SANEM-BELVAUX: La Convention pour la «MAISON des JEUNES» signée le 7 juin 1996	290	La Politique générale du Ministère de l'Environnement	362
Les Fondations d'une tour octogonale mises au jour au Château séculaire de VIANDEN	291	Le Service de l'Aménagement des Communes	365
En 1994/95: Le tourisme rural en perte de vitesse.	291	Le développement rural au Grand-Duché de Luxembourg	367
Le Port de Plaisance de SCHWEBSANGE aura une extension	292	Parcs naturels au Luxembourg	370
Une «Rue Roger STREFF» inaugurée à WASSERBILLIG	292	Les objectifs du Ministère de la Promotion Féminine	373
Développement commun pour la «NORDSTAD»	292	Considérations d'ordre général sur la politique de la Jeunesse du Gouvernement	374
Les «Passeurs et Filiéristes» se sont souvenus à la Borne JÉRICO à RUMELANGE	293	Situation de la population pénale en 1995	377
AÉROGARE à FINDEL: La modernisation votée par la Chambre des Députés	294	Le transport aérien luxembourgeois en 1995	382
Jos FRISCH, Directeur des «Services techniques de l'Agriculture» part pour la retraite	294	Aides financières et subsides aux Fédérations et Sociétés sportives au titre de leur fonctionnement et de leurs activités.	383
75.000 membres et un nouvel hélicoptère à «LUXEMBOURG AIR RESCUE» - juin 1996	295	Le Service Information et Presse du Gouvernement	384
Goodyear poursuit ses investissements à COLMAR-BERG, Le directeur européen en visite	296		
Le nouveau Bâtiment «LA BÂLOISE-Assurances» se réalise en plein centre ville	296	CULTURE	
Le Brass Band d'ESCH-sur-ALZETTE 8 ^e aux Championnats d'Europe	297	Le «FESTIVAL INTERNATIONAL d'ECHTERNACH», du 10 mai au 28 juin 1996.	391
Vol de ligne LUXEMBOURG-CANADA	297	Création de la Fondation Henri PENSIS	399
Deux nouveaux BOEING 737-500 à LUXAIR/«CargoCenter».	297	Projet de loi concernant a) le statut de l'artiste professionnel indépendant; b) la promotion de la création artistique	401
Économie luxembourgeoise: Les principales entreprises d'après l'effectif	298	Les sculptures du Parc de MERL, désormais propriété de la Ville	403
† Fernand SCHOCKWEILER.	298	Lex JACOBY récipiendaire du Prix de Littérature SERVAIS 1996 pour «WASSERZEICHEN»	404
† Armand SIMON, Administrateur général.	298	Exposition au Musée de l'Abbaye d'ECHTERNACH: La culture de l'Abbaye bénédictine de SAINT-GALL en Suisse	406
Un sextuple anniversaire pour Nicolas KREMER de DIFFERDANGE.	299	Zur Bedeutung der Kultur der Abtei SANKT GALLEN	409
		RÉTROSPECTIVE	
NOTES DOCUMENTAIRES		Le Retour des Cendres de JEAN L'AVEUGLE.	411
La conjoncture luxembourgeoise en 1995	303		
Le groupe ARBED en 1995 – Résultats détaillés	306	ÉCHOS DE PRESSE	
Le bilan énergétique du Luxembourg en 1995	308	Souveränität für Europa.	419
Emploi et chômage au Luxembourg en 1995	311	Solid faith in Europe's future	420
Étude de Jean LANGERS, Conseiller économique 1 ^{re} classe au STATEC, Publication réalisée par Germaine THILL-DITSCH	320	L'Union monétaire	421
L'Office Commercial du Ravitaillement en 1995	325	La Suisse a tout à gagner de la libre circulation des personnes	422
Rémunérations des fonctionnaires et employés de l'État	327		
La Police des Quartiers	328	REVUE DE PRESSE INTERNATIONALE	423
Développements en matière de sièges des Institutions européennes	329		
Les soins à domicile en 1995	330		
La Sécurité sociale sur le plan national	333		
Le Fonds d'investissements publics scolaires	335		

Photo première page couverture: Leurs Majestés le Roi HARALD V de Norvège et la Reine SONJA en Visite d'État au Luxembourg, les 18 et 19 avril 1996, (de g. à dr.): le Prince GUILLAUME, la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE MARIA-TERESA, Son Altesse Royale la GRANDE-DUCHESSE, le Roi HARALD V de Norvège, Son Altesse Royale le GRAND-DUC, Sa Majesté la Reine SONJA, le GRAND-DUC HÉRITIÈRE HENRI, la Princesse SIBILLA

Photo dernière page couverture: Dans la soirée du 23 juin 1996, un magnifique feu d'artifice fut tiré du Pont ADOLPHE.

Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.

